DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES

DIVERSES NOTIONS ACQUISES SUR L'AFRIQUE ORIENTALE,

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

[illegible]

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE.

A Monsieur

Le Vice-Amiral Romain-Desfossés,

Sénateur,

Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Amiral,

Le Voyage qui a donné lieu au travail dont je publie aujourd'hui la première partie a été entrepris, en 1846, par un bâtiment de la division navale de Bourbon, alors placée sous votre commandement.

En m'assurant, avec une prévoyante sollicitude,

tous les moyens de remplir cette mission, vous avez puissamment contribué à diminuer les difficultés de son exécution.

Plus tard, devenu Ministre de la Marine, vous avez jugé utile de réunir, sous la forme d'une relation, les divers renseignements recueillis dans le cours du Voyage, et la tâche m'en a été confiée par vous.

Enfin, Amiral, il m'est impossible d'oublier l'empressement que vous avez mis à faire valoir les services rendus pendant la campagne du Ducouëdic, et auquel plusieurs de mes officiers et moi nous devons, sans aucun doute, les récompenses qui nous ont été accordées sous votre ministère.

Toutes ces considérations, Amiral, devaient naturellement me porter à vous dédier mon travail, si déjà les sentiments que je vous ai voués n'en avaient fait un besoin pour mon cœur.

Quelque douteux que soit le mérite de cet ouvrage,

permettez-moi donc de vous en offrir la dédicace comme un témoignage de la gratitude et du respectueux attachement que professe pour vous,

Amiral,

votre tout dévoué

et très-obéissant serviteur.

Guillain.

PRÉFACE.

Le livre que je publie n'a pas eu le bonheur de naître au milieu de circonstances favorables. Quand je parcourais péniblement, mais avec l'ardeur que donne l'accomplissement d'une mission utile, les contrées décrites dans les pages suivantes, ce qui m'aidait à supporter les fatigues et à vaincre les difficultés de ma tâche, c'était la conviction que j'avais de l'opportunité de l'œuvre pour laquelle j'amassais des matériaux, c'était la certitude de travailler et de produire à propos. Hélas! je comptais alors sans les événements, ou plutôt, quand je partais pour le voyage dont ce livre est le compte rendu, dans les der-

nières et paisibles années du règne de Louis-Philippe, on n'avait pas encore admis comme vérité usuelle la maxime fataliste devenue depuis une banalité : L'imprévu gouverne le monde. Voyageur, je n'avais pas prévu, en effet, quelles immenses étapes le monde allait se mettre à franchir ; navigateur, je n'avais point pressenti les tempêtes qui devaient bientôt souffler dans le ciel de ma patrie, si serein au jour des adieux.

Lorsque je quittai la France, on s'y entretenait avec intérêt d'une petite île dont le gouvernement venait de prendre possession, Maïotte, et d'un petit souverain arabe qu'on appelait l'imam de Mascate. Et je m'étais mis en route, heureux de me dévouer à l'étude d'une question qui avait en ce moment sa part dans les préoccupations du public, et serrant précieusement dans mon portefeuille ce *bon billet* qui garantit, comme on sait, tout absent contre l'oubli. Hélas! à mon retour, le *bon billet* était impitoyablement protesté : la France et son gouvernement ne se souvenaient plus ni du voyageur ni de l'objet du voyage. Il faut avouer qu'il existait bien quelques raisons pour cela.

Quoi qu'il en soit, en dépit du découragement que devait me causer l'indifférence plus que probable des lecteurs sur lesquels j'avais cru autrefois pouvoir compter, il m'a fallu, au milieu du fracas de deux révolutions et d'une grande guerre, com-

poser laborieusement et achever lentement un livre que peu de gens attendent et que personne ne désire. Mais comme, après tout, ce livre n'est point une œuvre de fantaisie, comme il traite de questions sérieuses et qu'il s'adresse à des intérêts durables, je me résigne, pour lui, à l'inattention du moment, et j'attendrai patiemment que l'avenir lui ramène son heure, lui refasse, pour ainsi dire, une nouvelle opportunité. Eh! qui sait? Au train dont les choses vont aujourd'hui, peut-être sera-ce avant longtemps; d'ailleurs, parmi les faits actuels il en est un de nature à lui rendre l'à-propos plus tôt qu'on ne l'imagine. Je m'expliquerai à ce sujet après avoir dit par quelles raisons fut entrepris le voyage qui a donné lieu à ce travail, pourquoi et comment j'ai écrit ces volumes et les ai livrés à la publicité.

En 1841, Maïotte avait été concédée à la France; en 1843, le gouvernement de juillet plantait son pavillon sur cette île, et peu de temps après y jetait les fondements d'un établissement militaire. Cette prise de possession occupait alors beaucoup la presse; les hommes impartiaux louaient, avec raison, cette mesure, qui était, certainement, un acte de haute et sage prévoyance, et pouvait même, à cette époque, passer pour un acte de courage, eu égard aux embarras que nous créait la politique inquiète de l'Angleterre, à l'endroit de notre agrandissement maritime et colonial. La situation de Maïotte à l'ouvert

nord du canal de Mozambique, à égale distance de la côte d'Afrique et de Madagascar, non loin des possessions africaines du sultan de Mascate, dans des parages fréquentés par de nombreux bâtiments de commerce, donnait à cette île, comme point militaire, une importance universellement reconnue, et chacun rappelait qu'elle avait été nommée un petit Gibraltar par tel capitaine de vaisseau de la marine anglaise.

Quant à son importance commerciale, moins propre à effaroucher les susceptibilités d'outre-Manche et les timidités d'en deçà, elle était plus positive encore, d'un intérêt plus actuel surtout; mais elle n'existait que virtuellement : c'était un germe à féconder, un de ces germes puissants, il est vrai, que les grands peuples, après quelques mois à peine d'incubation, font naître à la vie sensible et se développer selon la loi commune à toutes les existences, la loi du progrès. La France, pour vivifier Maïotte, n'avait qu'à le vouloir : les éléments nécessaires à son initiative existaient, les circonstances locales et environnantes l'y invitaient, son intérêt l'y poussait.

Était-il besoin de rappeler l'état précaire des anciennes possessions françaises dans les mers de l'Inde, misérables épaves arrachées au lamentable naufrage de 1815? Pondichéry, Chandernagor et Karikal étouffaient sous la pression du vaste empire indo-britannique; Bourbon, éclipsée par sa sœur d'autrefois, l'île de France, menacée de l'émancipation des es-

claves, réalisée depuis, n'avait, d'ailleurs, pas de port; Madagascar était encore une proie trop difficile à étreindre, et toute notre action, de ce côté, s'était bornée à occuper, en sus de notre petit établissement fiévreux de Sainte-Marie, l'îlot de Nossi-bé, d'où, il faut bien le dire, nous surveillons la grande île à peu près comme Jersey surveille la France. Maïotte, seule, par sa belle position maritime au double point de vue politique et commercial, ayant, au reste, des proportions plus en rapport que Madagascar avec nos moyens et nos tendances, Maïotte, disons-nous, pouvait nous dédommager un peu de nos colonies perdues et de la triste condition où se trouvaient celles qui nous restaient.

Pénétré de ces idées, le ministère de la marine avait porté toute son attention sur notre nouvel établissement, et il n'aurait pas tenu à lui, j'en suis convaincu, que Maïotte n'acquît bientôt tout le développement commercial dont elle est susceptible, si la révolution de 1848 n'était venue soulever, dans les régions politiques, des problèmes bien autrement graves. Les diverses mesures qui furent prises tout d'abord par ce département prouvèrent et son intelligence de la situation et ses louables desseins.

En premier lieu, il fallait établir dans quelle sphère d'activité Maïotte aurait à se mouvoir. Or, ne produisant encore rien ou presque rien par elle-même, elle devait nécessairement, pour un temps

sans doute assez long, se borner au rôle d'entrepôt, que lui rendait facile son gisement sur la route parcourue par les bateaux qui, de l'Inde, des golfes Persique et Arabique, viennent trafiquer à la côte orientale d'Afrique, et *vice versâ*. Dans cette voie, elle n'avait pas à craindre la concurrence des établissements portugais du Mozambique, qui n'existent pour ainsi dire que nominalement, et auxquels la mère patrie ne saurait rendre la vie qu'elle n'a plus elle-même. Quant à Madagascar, pays sans unité politique, privé de la paix intérieure qui enrichit et civilise, entravé dans sa marche par l'esprit anti-progressif naturel aux peuplades sauvages, la concurrence de ses ports n'était pas plus menaçante.

Mais si, pour établir sa prééminence commerciale, Maïotte n'avait rien à redouter du côté de l'île malgache et du Mozambique, elle avait, au nord de celui-ci, un rival plus sérieux contre lequel il lui faudrait lutter avec autant de prudence que d'énergie : c'était l'imam ou sultan de Mascate, qui travaillait depuis plusieurs années à faire de Zanzibar, centre politique de ses possessions sur la côte orientale d'Afrique, l'entrepôt du commerce établi entre cette côte et les contrées baignées par l'océan Indien.

Convaincu que la première condition du succès, dans cette lutte pacifique, était la connaissance exacte des pays avec lesquels Maïotte aurait à nouer des relations et de la vie morale, politique et industrielle

de leurs populations, — connaissance indispensable pour éviter les lenteurs, la timidité, l'hésitation qu'on met toujours à s'avancer dans une route nouvelle, — le département de la marine prit, à la fin de 1845, la résolution de faire explorer toute la côte orientale d'Afrique, et il désigna pour cette intéressante mission le brick *le Ducouëdic*, au commandement duquel j'eus l'honneur d'être nommé. L'exploration fut exécutée, sauf les modifications dont il sera parlé ultérieurement, dans le cours des années 1846, 1847 et 1848.

Au retour du brick en France, en 1849, mon premier soin dut être de rédiger le travail relatif à l'objet principal du voyage : il fut remis au ministère de la marine au commencement de 1850, et autographié, dans le courant de la même année, par les soins du ministère du commerce, qui avait concouru aux frais de la mission et s'y était fait représenter par un agent spécial. Ce mémoire présentait un exposé général du commerce de l'Afrique orientale, ayant Zanzibar pour entrepôt ; il tendait à démontrer aux commerçants français qu'ils participeraient avantageusement à ce mouvement d'échanges, en prenant Maïotte pour base de leurs opérations, comme lieu de dépôt et de ravitaillement. J'avais satisfait ainsi au besoin le plus immédiat de nos négociants pour les premières spéculations qu'ils voudraient tenter dans cette voie.

Toutefois je ne m'étais pas borné à étudier le commerce des pays explorés. La géographie, l'hydrographie et l'ethnologie de l'Afrique orientale, contrée qui est si peu connue encore, n'avaient pas été oubliées par le personnel de l'expédition : d'ailleurs, un lien plus ou moins direct, plus ou moins intime, rattache chacune des branches de la science au commerce, surtout quand celui-ci est appelé à s'engager dans un chemin non encore frayé, et peut lui fournir d'utiles enseignements ou des indices assez sûrs pour les spéculations à entreprendre. Bref, les documents recueillis durant l'exploration sur ces divers sujets étant assez nombreux pour former la matière d'un second travail beaucoup plus étendu que le premier, et le département de la marine ayant pensé que la publication en serait intéressante, je fus chargé de les coordonner et d'en présenter l'ensemble sous forme de relation de voyage.

Mais une fois à l'œuvre, quand je voulus me rendre compte des faits que j'avais observés, je fus souvent obligé de me reporter en arrière et de demander aux livres des historiens, des voyageurs et des géographes l'origine de certaines coutumes, l'étymologie de certains noms ou mots, la raison d'être de telle ou telle situation politique, et je pus juger, par la difficulté que je trouvai à me satisfaire, combien les écrivains de toutes les époques avaient négligé l'histoire de l'Afrique orientale. Donc, en écri-

vant purement et simplement le récit du voyage du *Ducouëdic*, j'aurais, sans doute, donné une idée de l'état actuel des points principaux du littoral ; mais un pareil récit n'eût permis ni de connaître le passé du pays ni d'apprécier l'importance qu'il est susceptible d'acquérir dans l'avenir. La vie des peuples est comme celle des individus : tout s'y enchaîne, effet et cause à la fois. On ne peut juger de la virtualité de ceux-là par la situation où ils sont à un moment précis de leur histoire, pas plus qu'on ne peut juger de la valeur d'un homme par un fait pris isolément dans son existence. Or aucun travail d'ensemble n'avait été présenté sur le passé de l'Afrique orientale ; c'est cette lacune que j'ai essayé de combler à l'aide de l'introduction historique qui précède ma relation. Les difficultés de ma tâche en ont été considérablement accrues, outre que l'accomplissement de celle-ci, nécessitant des recherches laborieuses et trop souvent inutiles, a exigé plus de temps et retardé ainsi la publication de mon livre. Mais, outre que ce retard a peu d'inconvénients lorsqu'il s'agit d'une contrée où les transformations de toute nature se produisent très-lentement, il m'a paru devoir être suffisamment compensé par ce que mon travail devait offrir de plus complet, puisqu'il réunirait l'histoire de l'origine et du développement des États maritimes de la côte orientale d'Afrique à un aperçu de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Cependant je ne me dissimule pas tout ce qui manque à la première partie de ce travail, combien de doutes, combien de vides à combler subsisteront après elle; aussi n'ai-je pas la prétention d'offrir au public une œuvre achevée, mais seulement, ainsi que le titre de l'ouvrage l'indique, une série de documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale. Je ne fais aucune difficulté de l'avouer, de même que j'ai beaucoup emprunté aux savants qui m'ont devancé dans cette étude et dont les écrits m'ont guidé dans mes recherches, de même j'ai laissé de nombreuses lacunes à remplir pour ceux qui traiteront le sujet après moi. Un mot maintenant du plan de l'ouvrage.

Comme cette série de documents forme deux groupes distincts, l'un relatif au passé, l'autre au présent, j'ai divisé l'ouvrage en deux parties : la première contient un examen des notions acquises à diverses époques sur le pays que j'étudiais, et le récit des principaux événements dont il a été le théâtre ; je l'ai intitulée, EXPOSÉ CRITIQUE DES DIVERSES NOTIONS ACQUISES SUR L'AFRIQUE ORIENTALE, DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS. Elle forme la matière de ce volume.

La seconde, qui présente l'ensemble des documents de toute nature recueillis pendant l'exploration, a pour titre, RELATION DU VOYAGE D'EXPLORATION EXÉCUTÉ, PAR LE BRICK LE DUCOUËDIC, PENDANT LES AN-

NÉES 1846, 1847 ET 1848 ; elle forme la matière de deux autres volumes.

Enfin un album de plans, de vues de villes, d'armes et d'ustensiles, de portraits d'indigènes pris au daguerréotype, tous colligés dans le cours de la campagne, forme une annexe importante et non sans intérêt, je l'espère, au texte, dont elle était, d'ailleurs, le complément indispensable. Les plans ont été levés par MM. Grasset et Caraguel, alors enseignes, aujourd'hui lieutenants de vaisseau ; c'est ce dernier qui les a dressés, c'est à lui que sont dus aussi la plupart des dessins reproduits dans l'album. D'autres dessins sont l'œuvre de M. Bridet, lieutenant de vaisseau. Les opérations daguerriennes ont été faites, sous ma direction, par le chef de timonerie Vernet.

La deuxième partie étant précédée d'un avant-propos, je n'ai à signaler, dans cette préface, que l'ordre des matières composant le premier volume. J'ai établi dans ces matières cinq divisions qui m'ont paru naturellement indiquées par les diverses dominations politiques ou prééminences commerciales auxquelles la côte orientale d'Afrique a été successivement et plus ou moins assujettie, et j'ai donné à chacune d'elles ou à la période qu'elle comprend le nom de la nation dont la suprématie était établie sur le pays ou qui y avait des relations exclusives. De là les désignations suivantes :

1° *Période anté-historique* (arabe et phénicienne),

2° *Période gréco-romaine*,

3° *Période musulmane*,

4° *Période portugaise*,

5° *Période omânienne*,

chacune de ces périodes faisant le sujet d'un livre.

Le premier livre présente une série de considérations générales et de commentaires sur les quelques notions qui nous ont été transmises touchant les navigations et le commerce des Phéniciens, des Hébreux et des Arabes jusqu'à l'époque où la domination grecque s'établit en Égypte dans la personne de Ptolémée Soter. Mon principal but, dans ce livre, est d'établir que les navigateurs arabes ont, les premiers, reconnu et fréquenté la côte orientale d'Afrique.

Le second constate les progrès de la navigation et du commerce dans la mer Érythrée, et les connaissances géographiques acquises sur le littoral baigné par cette mer. Il embrasse, au point de vue politique et chronologique, l'intervalle de temps pendant lequel régnèrent, en Égypte, les Ptolémées d'abord, puis les Romains jusqu'à l'hégire.

Le troisième traite de l'origine et du développement des colonies fondées par les Arabes musulmans à la côte orientale d'Afrique, c'est-à-dire des petits royaumes ou États dont les noms se sont conservés jusqu'à nos jours, et par lesquels la souveraineté des Arabes s'étendit sur tout le littoral : il se termine

à l'époque de l'arrivée des Portugais dans la mer de l'Inde.

Le quatrième est consacré au récit des événements qui amenèrent et suivirent la substitution de la domination des Portugais à celle des Arabes. Il s'arrête au moment où, la puissance des nouveaux conquérants s'affaiblissant dans les Indes, sous les efforts combinés des Hollandais, des Anglais et des nations indigènes, les Arabes d'Omân ou de Mascate apparaissent sur la scène politique et commencent la lutte qui les rendit maîtres de tous les points de la côte situés au nord du cap Delgado.

Le cinquième, enfin, contient l'historique des actes accomplis dans les établissements d'Afrique par les Arabes d'Omân, qui en sont encore maîtres aujourd'hui. Ce livre débute par un exposé succinct de l'origine et des progrès de la puissance des imams d'Omân.

Les documents qui ont servi à la rédaction de cette première partie ont été extraits d'un très-grand nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits traitant d'histoire ancienne et moderne, de géographie, d'ethnographie, etc., et surtout de relations de voyages, la plupart ne contenant que des notions partielles et fort incomplètes sur les points à éclaircir, et même souvent qu'un fait isolé, sans date précise et perdu au milieu d'un grand nombre d'autres entièrement étrangers à mon sujet.

La collection de ces matériaux a été pour moi d'autant plus longue et difficile, que presque tous les ouvrages où j'avais à les chercher sont écrits en langues étrangères, dont plusieurs me sont inconnues. Aussi une pareille tâche eût-elle été au-dessus de mes forces, si je n'avais trouvé auprès de quelques érudits un concours aussi bienveillant qu'il m'était indispensable, et pour lequel je suis heureux de proclamer ici toute la reconnaissance que je leur ai déjà exprimée. En première ligne, je dois citer le savant professeur conservateur des manuscrits arabes à la bibliothèque impériale, M. Reinaud : son obligeance à mon égard s'est montrée inépuisable, et j'ai reçu de lui tout à la fois aide, conseils et encouragements. J'ai beaucoup pris dans ses excellents ouvrages ; il reconnaîtra son bien quand il m'accordera l'honneur de me lire, et je le prie de se rappeler alors qu'on ne peut emprunter qu'aux riches. J'ai agi de même avec M. Quatremère, de qui j'ai adopté et inséré (ce que j'avais de mieux à faire) l'opinion si bien raisonnée sur l'Ophir des Hébreux.

Je n'oublierai pas non plus M. le vicomte de Santarem : son érudition inépuisable en tout ce qui se rattache aux gloires historiques de sa patrie m'a souvent aplani des difficultés, et je remplis un pieux devoir en déposant sur sa tombe ce tribut de ma gratitude.

Je dois aussi de chaleureux remercîments à plu-

sieurs orientalistes distingués, MM. Derembourg, Defrémery, Kazimirski de Biberstein : chacun d'eux m'a donné de nombreuses preuves de bienveillance toute personnelle, et leurs travaux m'ont souvent été fort utiles.

J'ai encore à mentionner l'obligeant concours de tous les conservateurs des bibliothèques publiques dont il m'est arrivé de réclamer les bons offices; mais, par-dessus tous, il me faut nommer M. Landresse, bibliothécaire de l'Institut, si complaisant à mettre à ma disposition les livres du riche dépôt confié à ses soins.

Enfin, parmi les personnes qui m'ont aidé à accomplir ce travail ardu, je dois un souvenir tout particulier à mon excellent ami M. d'Avezac, et j'acquitte ici ma dette avec bonheur : son érudition et ses connaissances bibliographiques m'ont fourni de précieuses indications pour les recherches que j'avais à faire.

Puissent tous ceux à qui je viens de payer mon tribut de reconnaissance ne pas trop regretter, à la lecture de ce volume, le temps que je leur ai dérobé et l'assistance qu'ils m'ont si généreusement prêtée.

Et, maintenant, il me reste à remplir une obligation que tout auteur contracte envers le public auquel il s'adresse; cette obligation, c'est de se demander, dans son for intérieur, non pas si son livre

est bien fait (l'on n'est jamais tenu qu'à faire ce qu'on peut), mais s'il était utile et à propos de l'écrire et de le livrer à la publicité.

Eh bien ! ma réponse à cette question est aussi nettement affirmative qu'elle l'était il y a sept ans. Au retour de mon voyage, en 1849, je traçais les lignes suivantes, que je retrouve dans mes notes et que je n'écrirais pas d'une manière bien différente aujourd'hui :

« Le grand courant commercial se dirigeant des « mers de l'Inde et de la Chine vers l'Europe se com- « pose d'un nombre infini d'affluents qui se rappro- « chent et se confondent en suivant une ligne tan- « gente au cap de Bonne-Espérance, d'où elles se por- « tent vers l'Atlantique. Un de ces affluents, le plus « modeste sans doute, mais le plus intéressant pour « la France, puisqu'il compte parmi ses tributaires « l'île de la Réunion, Sainte-Marie, Nossi-bé et « Maïotte, s'alimente de courants secondaires pre- « nant leur source aux rivages de l'Afrique orien- « tale, de la grande île de Madagascar et des petits « archipels qui entourent celle-ci comme des satel- « lites.

« Le jour où le génie civilisateur de l'ancien « monde, secouant sa torpeur et reprenant force et « courage pour les grandes entreprises, aura con- « traint la Méditerranée et l'océan Indien à s'unir « à travers l'isthme de Suez, le grand courant com-

« mercial dont il vient d'être question se détournera
« vers le nord pour pénétrer dans la mer Rouge.
« Alors tous les affluents qui partent des îles de Mas-
« careigne, de l'île malgache et de toute la partie
« de la côte orientale d'Afrique au sud du cap Del-
» gado passeront à peu de distance du groupe des
« Comores, et pourront faire escale à Maïotte, dont
« l'importance sera ainsi considérablement accrue. »

Ces appréciations me paraissent maintenant mieux fondées que jamais. La question du percement de l'isthme de Suez, qui, depuis l'époque où le vainqueur des pyramides s'en préoccupa, n'avait été sérieusement agitée que par une école philosophique célèbre, dont quelques membres remplissent, en ce moment, de hautes fonctions dans les régions gouvernementale et industrielle, cette question si importante a été complétement élaborée par des études récentes, et non-seulement elle est résolue scientifiquement, mais encore elle est à la veille d'une solution pratique. Demain, peut-être, la pioche du travailleur entamera le sol des antiques merveilles, le sol classique de l'Égypte, et dans peu d'années, à coup sûr, les deux mers seront unies à jamais à travers les terres sablonneuses de la patrie des Pharaons. Alors ce que j'ai dit et écrit de Maïotte, ce que tous les esprits clairvoyants en ont pensé se réalisera; les intérêts de Maïotte et des autres colonies françaises situées dans les mêmes régions ne seront

plus, sans doute, le côté principal de la question; car celle-ci aura grandi de toute la distance qui sépare un fait de détail d'un fait général, les intérêts d'une nation de ceux du monde entier. Mais la valeur de notre établissement, loin d'en être diminuée, prendra, au contraire, des proportions plus considérables, par suite même de l'accroissement incalculable de vitalité qui se sera produit dans les contrées voisines, c'est-à-dire Madagascar et l'Afrique orientale. La civilisation moderne, héritière de la civilisation gréco-romaine, ne mentira pas à son origine, et, quand elle aura ouvert au commerce européen la voie jadis suivie par les flottes des Ptolémées et des Césars, elle saura se montrer digne de sa devancière et faire de grandes choses dans des régions illustrées par ces grands noms. Ainsi les localités dont ce livre traite fixeront de nouveau, et à un bien plus haut degré qu'autrefois, l'attention qui s'est détournée d'elles, et le livre lui-même aura reconquis cette opportunité qu'il avait perdue et qui semblait devoir lui manquer longtemps.

Un dernier mot, qui renfermera ma plus sérieuse pensée, et qui s'adresse plus particulièrement aux hommes politiques.

Lorsque, sous les successeurs d'Alexandre et de César, les flottes égyptiennes accomplissaient le périple de la mer Érythrée, elles se partageaient, audelà du détroit, en deux groupes : l'un se dirigeait

vers les rivages de l'Asie méridionale, l'autre s'acheminait le long de la côte orientale d'Afrique. Comme les deux contrées étaient célèbres par leurs richesses, bien connues et fréquentées par les navigateurs, elles excitaient également l'intérêt des commerçants de l'époque. De nos jours, si l'on étudie les perspectives ouvertes par la canalisation prochaine de l'isthme de Suez, c'est surtout, c'est presque exclusivement le périple indien qui attire et absorbe l'attention publique; le périple africain semble ignoré, et c'est à peine si, parfois, le nom de l'île Bourbon est prononcé au milieu des prévisions auxquelles cet événement donne naissance. Ici l'enthousiasme de nos compatriotes fait fausse route. Sans doute, le commerce français a, dans l'Indo-Chine et l'Océanie, quelques débouchés assez précieux pour qu'il ait à se féliciter de voir abréger la distance qui l'en sépare; mais, de ce côté, les intérêts anglais bénéficieront du changement de route, c'est le pavillon anglais qu'on rencontre à chaque pas dans le long parcours d'Aden au Japon et à la Nouvelle-Zélande. Au contraire, l'embranchement africain de la grande voie maritime promise à l'Europe, peut être dominé par l'intérêt français, non-seulement parce que nous possédons sur cette route Bourbon, Sainte-Marie, Maïotte et Nossi-bé, mais parce que nous y aurons, quand nous le voudrons, Madagascar, notre Australie à nous, et des comptoirs secondaires échelonnés

le long des côtes du Zanguebar, du golfe d'Adel et de l'Abyssinie, étudiées avec soin, dans le cours de ces vingt dernières années, par les voyageurs français.

De tout cela, il est vrai, personne ne parle; la presse, l'opinion, la Bourse sont à mille lieues de cet ordre d'idées! Mais c'est le devoir des gouvernants, et leur plus beau privilége, de se préoccuper des questions importantes bien avant que le public y songe. Celui-ci, qui n'a pas à s'enquérir des moyens d'exécution, est toujours suffisamment prêt, et les projets les plus grandioses ne le trouvent jamais en arrière; car les idées s'élaborent en lui par un travail latent dont souvent il n'a pas conscience, et elles éclosent au moment précis, imprévues pour tous, si ce n'est pour les semeurs d'idées, gouvernements et penseurs; elles éclosent, dis-je, toutes faites, toutes formées et bientôt mûres pour la moisson : si l'on veut n'être pas pris au dépourvu, on doit ne pas attendre même que le germe se développe au grand jour.

Eh bien! le moment va venir, et il faut se hâter. Se hâter, en politique, c'est être prêt non pour l'heure, mais avant l'heure; c'est devancer les années, c'est faire en sorte que les plans apparaissent complétement dressés au moment de la mise en œuvre, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. N'attendons pas l'avenir au passage, il serait déjà

loin quand nous penserions à le saisir; pour arriver à temps avec cet infatigable marcheur, il faut se mettre en chemin dès qu'on le voit poindre à l'horizon. Dans peu d'années, à travers l'isthme de Suez ouvert, nos navigateurs entreront d'emblée dans les mers de l'Afrique orientale : il faut leur préparer le terrain et agir de telle sorte qu'ils y trouvent l'influence française solidement assise (1).

Quels magnifiques débouchés pour notre commerce! quelles opulentes régions! quels marchés pleins de souvenirs et d'espérances! Depuis vingt ans, le département de la marine fait les plus constants, les plus louables efforts, mais aussi de douloureux sacrifices, pour développer le commerce et établir quelques comptoirs sur les plages inhospitalières de l'Afrique occidentale; et, pourtant, que sont Saint-Louis, Gorée, les établissements d'Assinie et du Gabon, auprès de ceux que nous possédons déjà et que nous pourrions posséder, plus tard, de l'autre côté du continent? Que sont les objets de traite que le Sénégal nous envoie par l'Atlantique auprès de ceux qui nous viendront du pays sou-

(1) Il ne faut pas oublier que la mer Rouge a aussi son Gibraltar, le port d'Aden, qui commande le détroit de Bab-el-Mandeb. Or, si cette position, dont l'Angleterre s'est emparée déjà, n'était pas neutralisée par quelque mesure propre à garantir le libre passage du détroit à tous les pavillons, le percement de l'île de Suez, au lieu d'ouvrir aux navires de l'Europe une entrée directe dans l'océan Indien, n'aurait fait que reculer jusqu'au fond du golfe Arabique, l'impasse qui ferme la Méditerranée du côté de l'Égypte.

mali, du Souahhel, si riches en or, en ivoire, en épices, en gommes et résines, en peaux, miel, cire, sésame, en beaux bois, en produits métallurgiques variés, auprès de ceux de la grande île malgache, qui, au besoin, fournirait l'Europe entière de sucre, de riz et de bois d'ébénisterie? Certes, on ne saurait le nier, il y a entre les deux côtes une immense différence, toute à l'avantage de celle que le percement de l'isthme de Suez va rapprocher de nos ports de 2,000 lieues environ, et qu'il mettra ainsi à 1,600 lieues de Marseille, trajet égal à celui qu'il faut effectuer pour se rendre du même port à notre établissement du Gabon.

Qu'on y réfléchisse! Demain, peut-être, la paix sera faite en Europe, et ces immenses armements que le gouvernement français a préparés pour les besoins de la guerre se trouveront sans destination : enverra-t-on pourrir dans les arsenaux ces magnifiques navires à voiles et à vapeur? La France renoncera-t-elle en un instant au prestige que lui donne, depuis deux ans, le développement de puissance maritime dont elle a offert au monde le spectacle inattendu? Il n'est pas permis de le supposer : on ne se découronne pas si bénévolement du jour au lendemain, et la France est une nation qui s'habitue vite à tous les genres de grandeur. Elle continuera donc d'entretenir une flotte nombreuse, et, comme un tel déploiement de forces non utilisées serait pué-

ril, elle se servira de ses vaisseaux pour accroître son influence dans les parages où son commerce a besoin de s'étendre. Alors quel champ plus vaste et plus fécond pourrait-on ouvrir à l'activité de sa marine que celui dont je viens de parler et que dans ce livre j'essaye de faire connaître?

Lorient, le 6 février 1856.

NOTA.

L'orthographe adoptée dans cet ouvrage pour les noms propres asiatiques et africains, diffère, comme on le verra, de celle qui a été employée jusqu'ici par les orientalistes et les voyageurs : sans prétendre faire autorité en agissant ainsi, j'ai eu pour but de figurer le plus exactement possible, pour les lecteurs français, la prononciation de ces mots telle que je l'ai entendue de la bouche des indigènes.

Dans les citations où j'ai eu des notes à mettre, je les ai indiquées par des astérisques pour les distinguer des notes de l'auteur ou du traducteur des passages cités.

EXPOSÉ CRITIQUE

DES

DIVERSES NOTIONS ACQUISES SUR L'AFRIQUE ORIENTALE,

depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

LIVRE PREMIER.

PÉRIODE ANTÉ-HISTORIQUE.

Les Arabes, les Hébreux et les Phéniciens à la côte orientale d'Afrique.

A quel âge du monde est-il permis de faire remonter la découverte du vaste rivage qui borde l'Afrique en regard de la presqu'île indienne? Quels peuples s'aventurèrent les premiers sur ces mers inconnues et arrachèrent à ces contrées lointaines le secret de leurs richesses? Que faut-il penser de ces grandes navigations qui épouvantaient encore l'imagination il y a quatre siècles à peine, et dont les chroniqueurs ont attribué la gloire aux peuples des temps les plus reculés?

Il faut l'avouer, pour résoudre de telles questions, nous ne possédons guère que des données incertaines ou insuffi-

santes : les solutions diverses présentées par les savants qui ont étudié la matière nous paraissent plus ou moins conjecturales, et, pour en faire ressortir quelque chose de vrai, les difficultés sont grandes. Le scepticisme absolu des uns, l'enthousiasme aveugle des autres, présentent un double écueil qu'à chaque pas on rencontre, et qu'il faut éviter en se dirigeant au moins autant avec le flambeau de l'analogie qu'aux vagues lueurs des traditions antiques.

Posons d'abord en principe qu'il n'est pas de fable si absurde qui n'ait pour fondement quelque parcelle de vérité : l'écho, si faible qu'il soit, n'a jamais parlé de lui-même. Reconnaissons ensuite que, s'il est des savants qui se sont joués du temps et des distances, des difficultés et des périls avec cette merveilleuse facilité qui caractérise *la folle du logis*, il en est aussi qui, frappés de la grandeur des moyens et de la multiplicité des conditions qu'exige l'art de la navigation, tel qu'il se pratique de nos jours, se sont exagéré la portée de ces difficultés et de ces périls à l'époque de la navigation primitive, au point de voir des impossibilités là où il n'existait réellement que des obstacles.

Il est des conceptions qui naissent d'instinct : l'esprit humain y arrive naturellement, fatalement, comme les lèvres du nouveau-né vont au sein de sa mère. Du jour où l'homme trouva l'Océan devant lui, par une création toute spontanée, l'idée de la navigation vint au monde. Le mot que Dieu avait dit à la mer : *Tu n'iras pas plus loin*, il ne l'avait pas dit à l'homme; le flot avait beau s'élancer en mugissant contre celui-ci comme pour lui renvoyer en signe de défi le commandement divin qui l'enchaînait au delà de la rive, l'homme, cet éternel questionneur, ce chercheur

infatigable, n'eut garde de s'arrêter à son tour, contemplateur inactif, devant la barrière menaçante : il dut, instantanément, vouloir et s'efforcer de pouvoir la franchir. Ce qu'il fallut de jours pour que l'habitant des grèves, voyant flotter, emportée par la vague, une branche tombée de la forêt prochaine, conçût et exécutât le projet d'en assembler un certain nombre et de se confier à ce frêle radeau pour essayer ses premiers pas sur son nouveau domaine ; ce qu'il fallut de temps encore pour que, enhardi par ce premier essai, il creusât un tronc d'arbre avec le tranchant des cailloux, et, aidant ses bras d'une rame, ou tendant à la brise quelque natte tissue avec le jonc des marais ou les grandes feuilles des palmiers, il s'élançât en dominateur sur l'élément soumis, nul ne le sait ; mais il est permis de conjecturer qu'il ne fallut que peu d'années de cette existence inoccupée et longuement monotone que traînait au premier âge la créature privilégiée, douée de cet instinct d'immense curiosité dans lequel la légende a placé la source des fautes de nos premiers pères. Sans doute il y a loin de ces courses en pirogues, faites par des temps choisis, dans des parages connus, en vue du havre où s'élève la hutte, aux navigations lointaines vers des rivages ignorés, en butte à toutes les inclémences des vents et des flots. L'homme, si petit et si faible devant l'immensité des océans et les grandes convulsions de la nature, n'oubliera pas tout de suite que la tempête se joue de sa pauvre nacelle comme l'ouragan fait de la feuille morte ; que l'horizon a des profondeurs qui épouvantent ; le ciel, des ténèbres dans lesquelles se perdent et le port qu'on a quitté et celui que l'on cherche ; que la mer recèle dans ses abîmes et des écueils où l'on se brise

et des monstres dont la première vue terrifie. Mais la prudence enchaînera son audace tout au plus pendant la durée du péril, et, la tourmente passée, il gourmandera lui-même sa faiblesse et rira de ses terreurs.

L'homme primitif a dans son cœur deux impulsions irrésistibles, l'amour du luxe et le besoin de connaître, qui surexcitent, de concert, ses facultés intellectuelles et physiques. En même temps que l'habitude émousse, de jour en jour, les sensations de l'effroi et instruit son inexpérience, il sent ses convoitises s'allumer, et la vanité, ce grand mobile des peuples et des hommes enfants, roidit son âme contre la peur, son intelligence et sa force contre l'obstacle. Et puis, les hasards heureux ou fâcheux de la mer ne sont-ils pas là pour aider à sa timidité ou à son ignorance? C'est, à certains jours, la mansuétude des vents et des flots qui le tente; c'est un courant ignoré, c'est la tempête imprévue (1), qui le saisissent et l'entraînent, malgré lui, à des rivages nouveaux. C'est, d'autre part, la rencontre en un même but, glorieusement atteint, de hardis explorateurs partis de points diamétralement opposés, et les révélations mutuelles qui doublent les conquêtes de chacun. C'est aussi le parcours facile d'une longue côte avec la certitude du retour au pays natal, du ravitaillement quotidien, de l'abri assuré aux approches de la nuit ou de la bourrasque, parcours presque sans péril avec des embarcations légères, et qui soumet aux investigations du voyageur des distances considérables. C'est, ensuite, le fruit inconnu apporté par

(1) C'est ainsi que Barthélemi Diaz fut entraîné au delà du cap des Tempêtes, avant que la découverte de Vasco de Gama lui valût le nom de *Bonne-Espérance*.

le courant, et dont l'imagination, aidée par le calcul et le rapprochement de certaines circonstances, rêve ou devine l'origine. C'est le pic géant qui imprime sur les horizons sereins sa vague silhouette, et semble ne s'élever à des hauteurs prodigieuses que pour servir de signal d'appel d'un monde à l'autre. Enfin, par-dessus tout cela, c'est le triple aiguillon du profit, de la gloire et de l'inconnu, qui harcèle l'homme et ne lui permet pas longtemps de s'arrêter dans ses hésitations et dans ses épouvantes. Qu'alors un événement heureux vienne lui livrer le secret du fer et des plantes textiles (et cette conquête, on ne peut le nier, remonte, pour la plus grande partie de l'ancien monde, aux premiers temps de l'humanité), où s'arrêtera l'audace de l'homme, quelles que soient les ténèbres qui obscurcissent encore son intelligence? N'est-ce pas, du reste, l'ignorance qui, souvent, engendre les grandes témérités? S'il est des hommes dont l'imagination s'exagère les obstacles avant le moment de la lutte, beaucoup d'autres aussi ne les exaltent qu'après les avoir vaincus. Il y a plus de vanité que de pusillanimité chez ceux qui sont près de la nature ou près de leur naissance; l'enfant et le sauvage nous en donnent tous les jours la preuve. Si l'hôte primitif des bords de l'Océan a laissé en face de lui quelque terre inexplorée, c'est, n'en doutons pas, que celle-ci se trouvait à des distances physiquement infranchissables avec ses ressources matérielles. Toutefois, gardons-nous de mesurer l'importance des résultats que la navigation peut atteindre à l'étendue des ressources dont elle dispose. Avec les plus simples engins de navigation, sans connaissances nautiques ni astronomiques, les peuplades les moins civilisées ont parcouru et parcou-

rent encore d'énormes étendues de mer. Ne savons-nous pas que les sauvages de l'Océanie se rendent, dans leurs pirogues, à des îles éloignées de leur point de départ de 30, 50, 60 lieues et plus? S'il a fallu traverser tant de siècles pour que Christophe Colomb découvrît l'Amérique, ce n'est pas à la faiblesse et à l'imperfection des moyens de navigation auxquels étaient réduits les peuples de l'antiquité, encore moins à la défaillance de leur courage, qu'il faut s'en prendre, mais aux retards de la science, qui n'avait pas encore dit : Marche toujours, un monde est là!

Nous avons cru devoir présenter tout d'abord ces considérations philosophiques, afin qu'elles nous servissent de fil conducteur au milieu du dédale des théories et des systèmes, des obscurités de la tradition, des enthousiasmes irréfléchis et des scepticismes outrés auxquels a donné lieu l'étude des navigations attribuées aux peuples anciens. Ceux qu'on a toujours regardés comme les plus habiles dans cet art de la locomotion maritime n'ont pas d'histoire propre; leurs noms, et quelques-uns de leurs actes, ne nous ont été conservés que par les mentions accidentelles qui en sont faites dans les chroniques des nations plus récemment entrées dans la vie historique de l'humanité. Ainsi, les Phéniciens ne nous sont connus que par quelques mots égarés çà et là dans l'histoire biblique et gréco-romaine. Nous ignorons presque entièrement ce qu'étaient, comme navigateurs, les Égyptiens, qui jouent un si grand rôle dans les fastes du genre humain. Nous savons peu de chose, sous le même rapport, des Carthaginois eux-mêmes, enfants et successeurs de Tyr; nous ne savons rien des Indiens, rien de la Chine, à peine quelques mots des Arabes.

Soit en raison de l'imperfection des moyens graphiques et de l'ignorance des procédés de transmission, soit par l'effet du dédain que devaient avoir des nations exclusivement guerrières pour les entreprises pacifiques du commerce, dédain qui leur faisait rejeter dans la même obscurité, et le cultivateur qui creusait la terre pour les nourrir, et le marin qui sillonnait la mer pour les enrichir; soit que les grandes révolutions politiques ou religieuses et les envahissements des barbares aient causé la destruction d'une grande quantité de documents précieux, tous les peuples qui se sont trouvés plus ou moins en dehors de ce grand courant historique qui a pris naissance au cœur de l'Asie pour venir aboutir à la civilisation européenne, en passant par l'Égypte et Jérusalem, la Grèce et Rome, sont restés dans une obscurité qui a rendu pour eux l'histoire injuste et ingrate. Les modernes, de leur côté, n'ont eu que trop de tendance à regarder son silence comme mérité, et ses affirmations sans preuves, touchant quelques faits extraordinaires échappés à l'oubli, comme le résultat de ses distractions, de ses complaisances, ou des adultérations coupables de quelques-uns de ses interprètes. Les civilisations naissantes n'ont pas assez conscience de ce qu'elles doivent à leurs mères; elles ont un penchant à ne dater que d'elles-mêmes; aussi, les voyons-nous aussi crédules pour leurs propres hauts faits que sceptiques pour les grandes choses exécutées par leurs devancières.

Nous nous trouvons fort heureusement exempts, aujourd'hui, de ce travers des sociétés que l'âge n'a pas mûries. Nous ne sommes peut-être pas plus modestes, mais nous sommes plus justes et nous ne faisons aucune difficulté de

convenir que, si l'histoire a souvent manqué aux peuples, les peuples, en aucun temps, n'ont manqué à l'histoire. Aussi pourrons-nous dire, pour nous résumer : — les tendances naturelles de l'homme, ses instincts aventureux, sa soif de richesses, son ardeur d'investigation étant connus et prouvés par l'expérience du présent et du passé, il est probable que toutes les grandes choses affirmées par la tradition, et qui ne sont pas physiquement impossibles, ont été exécutées.

Ces observations préliminaires faites, examinons maintenant quelle a été la part de l'antiquité dans les connaissances acquises sur le vaste littoral qui borde l'Afrique à l'Orient, et dans le mouvement politique et commercial qui résulta de sa découverte; nous chercherons ensuite ce qu'il faut en attribuer au peuple que sa situation géographique et son caractère national mettaient le plus directement en rapport avec cette partie du continent africain.

Les premières nations de l'Asie avaient, de temps immémorial, fait faire à la navigation des progrès remarquables. Sémiramis lui avait donné l'essor chez les Assyriens vingt siècles avant J. C. L'Égypte, au temps de Sésostris, possédait une marine puissante et habile : vers l'an 1643 avant notre ère, en même temps que Danaüs, son frère, conduisait par mer en Grèce une colonie d'Égyptiens, le pharaon put équiper une flotte de quatre cents voiles, avec laquelle il se rendit maître de toutes les provinces maritimes et de toutes les îles de la mer Rouge jusqu'à l'Inde, tandis que, à la tête de son armée, il envahissait cette presqu'île par terre, traversait le Gange et s'avançait jusqu'à l'Océan. D'un autre côté, il faisait, si nous en croyons Diodore de Sicile, creuser des canaux de communication depuis Memphis jusqu'à la mer

d'Arabie, dans l'intention de faciliter les relations de tous les peuples de la terre avec l'Égypte, et laissait, à la fin de son règne, ouvert à celle-ci le commerce de la Libye, de l'Éthiopie et de la péninsule arabique. Nous savons tout ce qu'il s'amasse de doutes autour de ces grands noms de Sémiramis et de Sésostris, mais les faits n'en persistent pas moins. Nous n'ignorons pas non plus, et nous aurons lieu d'en parler plus tard, combien les Égyptiens étaient antipathiques à la mer; mais les marins étrangers ne manquaient pas aux flottes de l'Égypte. En effet, dans les temps les plus reculés naissait et grandissait, sur un coin de terre baigné par la Méditerranée, ce petit peuple de navigateurs qui remplit l'ancien monde du bruit de sa puissance maritime et de ses richesses commerciales, et qui fonda successivement Sidon, Tyr et Carthage. Ce peuple non-seulement trafiquait avec toutes les nations riveraines de la Méditerranée, mais fournissait encore des pilotes et des marins aux expéditions maritimes des souverains étrangers. C'est ainsi que, environ mille ans avant J. C., sous le règne de Salomon, se passa, chez les Hébreux, le fait qui se trouve raconté au chapitre IX du troisième livre des Rois, dans les termes suivants :

« Le roi Salomon fit aussi construire une flotte à Asion-
« gaber, qui est près d'Ailath, sur le rivage de la mer
« Rouge, au pays d'Édom. Et Hiram (roi de Tyr) envoya
« ses serviteurs, gens de mer, et qui entendaient la ma-
« rine. Et ils vinrent en Ophir; et ils apportèrent de là
« quatre cent vingt talents d'or au roi Salomon. »

Ce fait se trouve confirmé par l'auteur des Paralipomènes, qui, après avoir dit que Salomon alla à Asiongaber et à Ailath pour visiter cette flotte, ajoute : « Et Hiram lui

« envoya, sous la conduite de ses serviteurs, des navires et « des matelots expérimentés dans la marine, qui s'en allè- « rent avec les serviteurs de Salomon en Ophir. »

Quelle était cette contrée d'Ophir si abondante en or, et dans quelle partie du monde était-elle située? Cette question a été depuis longtemps agitée par les savants; les hypothèses les plus hasardées ont été mises en avant par quelques-uns d'entre eux, et il en est même qui ont cru pouvoir pousser la hardiesse au point de faire naviguer les flottes de Salomon jusqu'au Pérou. Enfin il n'est pas de pays producteur de l'or où quelque savant n'ait voulu voir l'Ophir de Salomon.

Comme cette question a été traitée *ex professo*, d'une manière fort remarquable, dans un mémoire de M. Quatremère, publié en 1845, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire, pour arriver à une solution satisfaisante, que de citer quelques passages mêmes de l'écrit de ce savant, sauf à y ajouter nos propres observations sur quelques points qui nous paraissent susceptibles d'être discutés et peut-être rectifiés.

« Parmi les opinions qui ont été émises, dit M. Quatremère, trois seulement me paraissent mériter un examen « sérieux : 1° celle qui place Ophir sur la côte orientale de « l'Afrique; 2° celle qui voit dans cette contrée la côte de « Malabar; 3° enfin celle qui regarde Ophir comme ayant « formé une partie de l'Arabie Heureuse. Je vais discuter cha- « cune de ces hypothèses, en commençant par la dernière.

« Cette opinion, proposée d'abord par J. Dav. Michaë- « lis (1), a été ensuite développée par Gossellin (2), Bre-

(1) *Spicilegium geographiæ exteræ*, t. II, p. 184 et seqq.

(2) *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, t. II, p. 91 et suiv.

« dow (1), qui l'ont appuyée et fortifiée de nouvelles preuves.
« Toutefois, je ne saurais admettre cette assertion, malgré
« les efforts qu'ont faits ces savants distingués pour mettre
« la chose hors de doute. Voici les raisons qui m'empêchent
« de souscrire à cette opinion.

« D'abord, si l'on suppose que la côte de l'Arabie Heu-
« reuse nous représente le site de l'antique Ophir, les vais-
« seaux de Hiram et de Salomon, qui allaient trafiquer dans
« ce pays, n'avaient à parcourir que la longueur du golfe
« Arabique. Or cette distance se trouve de beaucoup trop
« courte pour s'accorder avec le récit de l'auteur du pre-
« mier livre des Rois, puisque, suivant cet écrivain, le
« voyage d'Ophir, en comprenant l'aller et le retour, de-
« mandait un espace de trois années. En second lieu, la
« ville de Dafar, située dans l'Arabie Heureuse, et dans la-
« quelle M. Gossellin a cru reconnaître le nom d'Ophir, se
« trouvant à plusieurs journées du rivage de la mer (*), il
« est, ce me semble, peu naturel de croire que cette ville
« ait été regardée comme le but des navigations des Juifs et
« des Phéniciens. Troisièmement, si l'Arabie Heureuse
« avait formé la limite du commerce de ces peuples, il est
« douteux que, pour arriver dans cette contrée, on eût

(1) *Historiche untersuchungen*, t. II, p. 253.

(*) Nous croyons devoir rapprocher ici de l'objection présentée par M. Quatremère l'opinion émise par le savant Fulgence Fresnel, au sujet de la position de Dafar : « Le nom de Zhafâr s'applique aujourd'hui « non plus à une ville en particulier, mais à une série de villages si- « tués sur la côte ou près de la côte de l'océan Indien, entre Mirbât et « le cap Sedjir. Du plus oriental au plus occidental, il peut y avoir la « distance de dix-sept ou dix-huit heures, ou deux journées de cara- « vane. Voici les noms de ceux qui avoisinent le rivage en allant de l'est « à l'ouest : Tâckah, Addahâriz, Albélid, Alhhâfah, Ssalâlah, Awckad.

« choisi la voie de la mer. Quand on connaît tout ce que la « navigation du golfe Arabique présentait et présente en- « core de dangers et d'ennui, quand on se figure cette mer « étroite, semée de bas-fonds et de rochers, dont le fond « est tapissé de larges bancs de coraux et de madrépores « qui coupent les câbles des vaisseaux, sur laquelle on ne « voyage pas sans avoir presque toujours la sonde à la « main, on sentira, je crois, que cette route, pour arriver « dans l'Arabie Heureuse, n'était pas, à beaucoup près, la « plus courte ni la plus sûre, et que les commerçants de- « vaient trouver un immense avantage et une grande éco- « nomie de temps à préférer le chemin de la terre et à tra- « verser la péninsule de l'Arabie, où de nombreuses « caravanes de chameaux offraient, en tout temps, des moyens « de transport assurés et peu dispendieux. C'est ainsi que la « reine de Saba, se rendant auprès de Salomon, arriva à « Jérusalem après avoir traversé le désert de l'Arabie ou « côtoyé les rivages de la mer Rouge. . . . .

« . . . .

« Si les Phéniciens et les Juifs avaient eu pour but, dans « leurs navigations, le commerce de l'Arabie Heureuse, nous « verrions figurer en première ligne, parmi les produits

« Les quatre premiers points sont sur la mer, et les deux derniers à « peu de distance du rivage. Celui que l'on nomme Bélid ou Hharckâm « (c'est le nom chhkili) est en ruines, mais en ruines splendides; c'est « l'antique Zhafâr. » (Voir les *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par Fulgence Fresnel. 1 vol. in-8, 4e lettre, page 27.)

Il ne nous appartient pas de décider entre les assertions contradictoires de deux hommes aussi érudits que M. Quatremère et M. Fresnel. Mais celle de ce dernier fût-elle vraie, l'argumentation de M. Quatremère contre l'opinion de Gossellin sur Ophir est assez forte pour se passer de l'objection fondée sur l'éloignement de Dafar du rivage de la mer.

« de ce négoce, les aromates. On sait combien les parfums
« de tout genre sont estimés dans l'Orient, quelle consom-
« mation il s'en fait, tant à la cour des princes que chez les
« particuliers. Et les cérémonies du culte de Dieu, prati-
« quées avec tant de magnificence dans le temple que ve-
« nait de fonder Salomon, réclamaient l'emploi d'une im-
« mense quantité d'encens et d'aromates. Aussi, quand la
« reine de Saba se rendit en personne auprès du roi des
« Juifs, elle lui offrit, entre autres présents, une cargaison
« de parfums. Il est donc clair que, si les vaisseaux juifs
« avaient trafiqué dans l'Arabie Heureuse, ils n'auraient pas
« manqué de rapporter à Jérusalem un chargement de cette
« précieuse denrée. Or il n'en est fait aucune mention
« parmi les objets que les flottes combinées des Juifs et des
« Phéniciens allaient chercher dans la contrée d'Ophir. Et
« les marchandises indiquées par l'auteur des livres des
« Rois comme formant la principale branche du commerce
« d'Ophir, ou ne se trouvent pas dans l'Arabie Heureuse,
« ou ne s'y rencontrent pas en plus grande quantité que
« sur les côtes de l'Inde, de l'Afrique, et dans tout autre
« pays de l'Orient. Ainsi, par exemple, l'Arabie n'a jamais
« nourri d'éléphants. Par conséquent, l'ivoire n'y étant
« pas une production indigène, et ne s'y trouvant que
« parce qu'il y était importé d'ailleurs, ne pouvait former
« une branche de trafic tant soit peu importante.

« L'or, cette denrée précieuse que le pays d'Ophir versait
« dans le commerce avec tant d'abondance, ne paraît pas
« avoir été jamais un produit de l'Arabie, ou si la terre
« renfermait quelques filons de ce métal, ils ne furent ja-
« mais exploités, ni par les habitants ni par les étrangers...

« Les Ptolémées, les Romains, maîtres de l'Égypte, n'au-
« raient pas eu besoin d'entreprendre à grands frais des
« expéditions lointaines et hasardeuses, s'ils avaient eu à
« leur porte une source inépuisable de richesses qu'ils n'au-
« raient eu, pour ainsi dire, que la peine de ramasser. Or
« nous ne voyons pas, dans l'histoire, que l'Arabie ait jamais
« fourni au commerce de ces peuples une quantité d'or tant
« soit peu notable. Les écrivains arabes ou turcs n'ont ja-
« mais indiqué l'or, natif ou autre, comme formant une
« production de l'Arabie Heureuse (*). . . . .
« . . . .

« On a voulu rattacher au commerce que les Juifs entre-
« tenaient avec Ophir le voyage de la reine de Saba à Jéru-
« salem, et cette assertion ingénieuse peut avoir quelque
« chose de vrai ; mais elle ne prouverait pas que la contrée
« d'Ophir fût identique avec les États de cette princesse (**).

(*) Dans l'intérêt de la thèse que nous avons pour but de développer dans ce premier livre, savoir, que les Arabes doivent être regardés comme les premiers navigateurs qui aient fréquenté la côte orientale d'Afrique, nous croyons devoir faire remarquer que, si l'argumentation de M. Quatremère, au sujet de la non-existence de l'ivoire et de l'or parmi les productions de l'Arabie, ne prouve pas absolument que les vaisseaux de Salomon ne pouvaient aller se charger de ces objets en quelque port de la côte sud d'Arabie, elle prouve, du moins, que, pour qu'ils les y trouvassent, il fallait qu'ils y fussent apportés du pays de production par d'autres navigateurs que les Hébreux et les Phéniciens. Et, en effet, avant l'époque dont il s'agit, l'or d'Ophir était connu des Iduméens ; et la reine de Saba, elle-même, dont le pays ne produisait pas d'or, avait le moyen de se procurer ce précieux métal, puisque dans les présents qu'elle offrait au roi Salomon se trouvaient compris six-vingts talents d'or.

(**) La contrée d'Ophir pouvait être soumise à la reine de Saba, de même qu'à l'époque du Périple toute la côte d'Azanie se trouvait, nous dit l'auteur de ce récit, soumise, d'après un droit ancien, au souverain de l'Ara-

« On peut croire que les vaisseaux phéniciens et juifs, dans
« le cours de leur navigation, relâchaient quelquefois dans
« les ports de l'Arabie Heureuse et de la côte d'Afrique qui
« lui est opposée. La reine, considérant combien ce trafic
« pouvait devenir lucratif pour elle-même et pour ses su-
« jets, eut peut-être l'idée d'engager Salomon à établir,
« entre les deux pays, des relations commerciales qui ne
« devaient pas manquer de procurer, à l'un et à l'autre
« peuple, des profits incalculables. Tel fut, on pourrait le
« supposer, un des motifs qui déterminèrent la reine de
« Saba à venir en personne conduire une négociation qui
« lui paraissait, sans doute, trop importante pour être con-
« fiée à un simple ambassadeur.

« Les autres productions qui, avec l'or et l'ivoire, for-
« maient la cargaison des vaisseaux juifs et phéniciens, à
« leur retour d'Ophir, ne conviennent guère, si je ne me
« trompe, à l'Arabie Heureuse; on y chercherait vainement
« les pierres précieuses, le beau bois appelé *algummim* ou
« *almugghim*..... Les singes, il est vrai, se trouvent en
« très-grande abondance dans l'Arabie Heureuse; mais

bie première. C'est de cet indice que d'Anville a tiré son plus fort argument pour établir l'identité d'Ophir avec la côte orientale d'Afrique ou, plus particulièrement, le pays de Sofala. Cette sujétion d'Ophir à l'autorité de la reine de Saba étant admise, l'opinion que rappelle M. Quatremère acquerrait, dès lors, plus de vraisemblance. En acceptant, comme il le fait, l'identité d'Ophir avec le pays de Sofala, on ne peut guère admettre, en effet, que les vaisseaux phéniciens et juifs se soient dirigés, comme par intuition, vers cette contrée d'Ophir, sans être d'abord entrés en communication avec Saphar ou quelque autre port de l'Arabie Heureuse, où ils pouvaient trouver les indications nécessaires pour se diriger vers la contrée qui devint ensuite le but des expéditions régulières faites par le roi Salomon.

« ils ne sont là, comme ailleurs, que des hôtes fort incom-
« modes, pour lesquels on chercherait vainement des
« acheteurs.

« Une seconde opinion, qui a réuni un grand nombre de
« partisans, est celle qui place Ophir dans l'Inde, sur la
« côte de Mala , car je ne parle pas des hypothèses des
« savants qui ont cherché cette contrée dans l'île de Ceylan,
« dans la presqu'île de Malaca ou dans l'île de Sumatra.
« Suivant les défenseurs de l'opinion que j'indique, le bois
« appelé *algummim* ou *almugghim* était le bois de sandal,
« les *toukkiim* étaient les paons.

« Au premier abord, je l'avoue, cette supposition semble
« le mieux fondée et paraît de nature à obtenir tous les suf-
« frages; toutefois, quand on y réfléchit un peu, elle pré-
« sente des difficultés graves. Je n'insisterai pas sur ce que
« Strabon assigne à une époque bien postérieure aux voyages
« des Phéniciens à Ophir, la découverte des moussons qui
« conduisent les navigateurs dans l'Inde. En effet, cette as-
« sertion du géographe grec ne prouve rien. Que les Égyp-
« tiens, chez qui le commerce maritime était resté dans
« l'enfance, aient, durant une longue suite de siècles,
« ignoré le fait, aussi curieux qu'important, de ces vents
« réguliers qui soufflent alternativement dans une direc-
« tion opposée, ce n'est pas une raison de croire que les
« Phéniciens, ces navigateurs si habiles, aient partagé cette
« ignorance.

« Mais d'autres raisons, ce me semble, s'opposent à ce
« que l'on place dans l'Inde la contrée d'Ophir. Si les vais-
« seaux juifs et tyriens avaient fait voile pour la côte de
« Malabar, ou tout autre point de l'une ou de l'autre des

« presqu'îles en deçà et au delà du Gange, on verrait figu-
« rer, sur la liste, des marchandises apportées de ce pays :
« la soie, les châles, les riches tissus de coton, les parfums,
« le poivre, la cannelle et tant d'autres denrées que l'Inde a
« toujours envoyées en Europe. Mais aucun de ces produits
« ne se trouve indiqué par l'historien hébreu, tandis que
« l'or est désigné par cet écrivain comme ayant formé le
« principal objet qu'Ophir livrait au commerce, et celui
« qui attirait d'une manière spéciale les avides Phéniciens,
« et les engageait à s'élancer dans ces expéditions loin-
« taines. Or tout le monde sait que l'Inde n'a jamais
« fourni d'or au commerce ; cette contrée, si heureuse, si
« favorisée de la nature, ne possède pas de mines de ce mé-
« tal, ou, du moins, ses habitants ont eu le bon esprit de ne
« pas les exploiter. Ebn-Batoutah parle, il est vrai, d'une
« mine d'or qui existait dans l'Inde, mais il ne la regarde
« pas comme une des sources de la richesse du pays. Fi-
« rischtah, dans son *Histoire de l'Inde* (1), atteste égale-
« ment que le pays de Kemaoun fournit de l'or, que l'on
« obtient par des lavages; mais cette province, située tout
« à l'extrémité septentrionale du pays, n'a jamais pu en-
« voyer les produits de son sol sur la côte de Malabar
« pour contribuer aux spéculations du commerce maritime.
« Joignant aux produits riches et variés du sol inépuisable
« les merveilles d'une industrie qu'aucun autre peuple,
« jusqu'à ces derniers temps, n'avait pu surpasser, les In-
« diens n'avaient jamais eu de denrées des autres pays,
« tandis que toutes les nations du globe étaient plus ou

(1) Tome II, p. 789.

« moins leurs tributaires. Fournissant au luxe les diamants,
« les pierreries, les parfums, les tissus précieux, et tant
« d'autres objets devenus pour lui d'une nécessité indis-
« pensable, ils avaient toujours reçu en échange l'or et
« l'argent, les seules denrées précieuses que leur terre ne
« leur offrît pas. Aussi, dans les anciens temps, l'or des au-
« tres parties du globe a pris la route de l'Inde pour n'en
« plus sortir. . . . .

. . . .

« Quant à l'ivoire, que la contrée d'Ophir fournissait en
« abondance, il ne fut jamais un des produits de premier
« ordre que le commerce ait été chercher dans l'Inde. Ce
« n'est pas que cette contrée ne renferme un très-grand
« nombre d'éléphants de la plus haute taille; mais les ha-
« bitants, en général, se contentent de réduire à l'état de
« domesticité ces énormes quadrupèdes, et ne leur font
« pas la guerre pour leur arracher leurs défenses, qui,
« d'ailleurs, ne sont ni si grandes ni de si belle qualité que
« celles des éléphants d'Afrique.

« Dans le bois appelé *algummim* ou *almugghim* on a
« cru reconnaître le bois de sandal; mais il faut observer
« que, chez les Orientaux, ce bois est le plus souvent em-
« ployé comme parfum. Or nous ne voyons pas que le bois
« désigné par l'historien hébreu ait servi à un pareil usage,
« car Salomon en fit faire des instruments de musique et
« d'autres meubles pour le service du temple de Jérusalem.

« On croit généralement que le mot *toukkiim* doit signi-
« fier des paons, et cette opinion semble, au premier
« abord, très-plausible; cependant une considération
« m'empêche d'adopter cette hypothèse : si les paons

« avaient été apportés en grand nombre dans la Palestine,
« à coup sûr ils se seraient multipliés dans cette contrée,
« ainsi qu'ils se propagent encore aujourd'hui dans des pays
« beaucoup plus septentrionaux. Or cet oiseau est tellement
« remarquable par la beauté extraordinaire de son plumage,
« que, sans doute, l'auteur du Cantique des cantiques et les
« autres écrivains hébreux auraient fait plus d'une fois al-
« lusion à l'élégance de ce volatile et à la magnifique parure
« de ses ailes ; mais il ne se trouve pas nommé ailleurs que
« dans le passage du livre des Rois où il est fait mention
« du commerce d'Ophir. Dans le x[e] siècle de notre ère,
« Massoudi (1) parle des paons que l'on allait chercher dans
« l'Inde, et que l'on transportait dans la Perse, où ils pon-
« daient habituellement. Plus tard l'écrivain persan de la
« vie du sultan Masoud le Gasnévide (2) atteste expressé-
« ment que, de son temps, les paons avaient été conduits
« de l'Inde dans la ville de Hérat, où ils s'étaient multipliés.
« Je sais que le paon, à une époque très-reculée, était
« connu des Grecs, qui avaient cru devoir consacrer ce ma-
« gnifique volatile à Junon, la reine des dieux. Mais ce fait
« ne prouve en aucune manière l'identité d'Ophir et de
« l'Inde ; il démontrerait, au contraire, que, dès avant le
« règne de Salomon, les Phéniciens avaient été, par une
« autre voie, chercher cet oiseau dans l'Inde, et l'avaient
« porté sur les côtes de la Méditerranée. On peut donc sup-
« poser que le mot hébreu *toukkiïm* ne désigne pas réelle-
« ment le paon. . . . .

. . . .

(1) *Moroudj*, t. I, folio 165 r. et v.
(2) *Man. pers. de Genty*, 38, folio 41 v., 42 r.

« Après avoir réfuté les hypothèses des savants qui ont
« placé Ophir dans l'Arabie Heureuse ou dans quelque par-
« tie de l'Inde, il me reste à exposer sur ce sujet mon opi-
« nion particulière. Si je ne me trompe, il faut en revenir
« au sentiment de d'Anville, Bruce, etc., et admettre que la
« contrée d'Ophir était située sur la côte orientale d'Afri-
« que, aux lieux où existe encore aujourd'hui le royaume
« de Sofalah. Cette hypothèse est celle qui, ce me semble,
« réunit en sa faveur le plus grand nombre de probabilités.

« D'abord, nous avons vu que l'or était la principale
« denrée que produisait Ophir, et que c'était surtout l'ap-
« pât de ce riche métal qui attirait dans cette riche contrée
« les vaisseaux juifs et phéniciens ; que le commerce de ce
« pays avait, dans l'espace de quelques années, jeté dans la
« Palestine une immense quantité d'or. Ce métal était si
« bien regardé comme étant, par excellence, un produit
« particulier à cette contrée, que, chez les écrivains hé-
« breux, le mot ophir est souvent employé d'une manière
« absolue pour désigner l'or. On doit croire que les ri-
« chesses métalliques apportées d'Ophir provenaient de
« mines abondantes que renfermait cette région. Or quel
« est le pays du globe qui, avant la découverte du nou-
« veau continent, a produit, dans tous les temps, la plus
« grande quantité d'or? Tout le monde répondra que c'est
« l'Afrique ; et même aujourd'hui, il paraît que cette par-
« tie du globe peut fournir l'or en plus grande quantité
« que l'Amérique elle-même. La poudre d'or d'Afrique a
« toujours été célèbre, d'autant plus que ce métal s'y trouve
« partout à un extrême état de pureté, et n'a besoin, pour
« être extrait des sables, que d'un simple lavage. Il est

« donc peu étonnant que les Phéniciens, instruits de bonne « heure des trésors immenses que l'Afrique orientale pou- « vait offrir à leur cupidité, aient profité de leur alliance « avec Salomon, qui leur donnait un port sûr la mer Rouge « pour se lancer dans des expéditions lointaines et hasar- « deuses, mais dont les périls étaient bien compensés par « la certitude de bénéfices prodigieux ; ce commerce lucra- « tif ne fut presque jamais entièrement interrompu. Bien « longtemps après la ruine des Phéniciens, les Romains « entretenaient avec les contrées de la Barbarie un trafic « soutenu, sur lequel Cosmas (1) nous donne des détails « intéressants, et qui avait pour principal objet d'obtenir, « en échange de marchandises, une quantité plus ou moins « abondante de poudre d'or. Au moyen âge, les Arabes, « non moins commerçants et non moins avides que les « Phéniciens, allaient faire de fréquents voyages sur la côte « orientale d'Afrique et dans l'île de Madagascar, d'où ils « rapportaient surtout de l'or. . . . .

« Un passage du livre de Job semble encore venir à « l'appui de mon opinion : l'écrivain de ce livre vénéra- « ble (2) fait mention des *poussières d'or* עַפְרֹת זָהָב. Cette « expression, que l'on a traduite d'une manière peu exacte « par *glebæ auri*, désigne, je crois, l'or en poudre, tel « qu'on le recueille avec tant d'abondance dans les sables « d'Afrique. . . . .

« Quant à l'ivoire, il est inutile d'insister beaucoup pour « prouver que l'Afrique en a, dans tous les temps, livré au « commerce une immense quantité. Les éléphants, dans

(1) *Topographia Christiana*, p. 140.
(2) Chap. XXVIII, v. 6.

« cette partie du monde, ne sont pas, comme dans l'Inde,
« attirés dans des piéges et pris vivants, pour être ensuite
« apprivoisés et employés comme monture des grands, ou
« pour porter de lourds fardeaux. Les nègres, qui font à cet
« énorme quadrupède une guerre acharnée, n'ont pour but
« que de le tuer, afin de lui enlever ses défenses, qui de-
« viennent l'objet d'un trafic considérable. . . . .

« Quant aux singes, on sait que l'Afrique en renferme
« une immense quantité, de toutes les espèces. Il est même
« remarquable que cette partie du globe a, dans les temps,
« fourni les singes que les bateleurs employaient pour
« amuser les passants. . . . .

« Les oiseaux appelés *toukkiïm* étaient, si je ne me
« trompe, les perroquets ou les perruches. On conçoit fa-
« cilement que ce bel oiseau, si commun dans l'Afrique, ait
« pu, dans ces temps anciens, comme encore de nos jours,
« exciter une sorte d'engouement et devenir, pour les
« Juifs et pour les Phéniciens, un objet de commerce assez
« important. On sent aussi que cet oiseau, qui ne se repro-
« duit pas en captivité, a dû bientôt disparaître des con-
« trées où son plumage et son langage l'avaient fait re-
« chercher durant quelque temps. On pourrait croire aussi
« que, par le mot *toukkiïm*, il faudrait entendre la pin-
« tade, qui est si commune en Afrique, dont le plumage,
« si régulièrement tacheté, avait pu procurer à cet oiseau,
« dans quelques contrées de l'Orient, un succès de mode.

« Nous avons vu que les pierres précieuses faisaient partie
« des marchandises que la contrée d'Ophir offrait au com-
« merce des Phéniciens et des Juifs. Or le vaste continent
« de l'Afrique produit, en aussi grande abondance que

« d'autres contrées du globe, des pierreries de divers « genres. . . . .

« . . . . Quant au bois précieux appelé *almugghim*, « ou *algummim*, il serait peu difficile de lui trouver son « analogue en Afrique. Cette partie du globe renferme tant « d'espèces de beaux bois, dont les unes sont propres pour « la teinture, d'autres pour la menuiserie, que l'on n'au- « rait, à cet égard, d'autre embarras que celui du choix. « Comme je dois ici me borner à ce qui concerne les côtes « orientales de l'Afrique, il existe dans ces contrées trois « genres de bois dont les auteurs arabes parlent en plu- « sieurs endroits avec beaucoup d'éloges, je veux dire le « bois de *bakam*, c'est-à-dire le bois du Brésil, et celui qui « porte le nom de *kanâ*. Comme l'usage du premier est « borné à la teinture, et que les deux autres, c'est-à-dire « le bois de *kanâ* et celui de *sadj*, nous sont représentés « par les Orientaux comme des bois précieux dont on for- « mait de très-beaux ouvrages de menuiserie, il me semble « que l'un ou l'autre de ces bois peut être regardé comme « répondant à celui que l'historien hébreu nomme *al-* « *gummim* (*).

(*) Voici, pour compléter l'indication donnée par M. Quatremère, en ce qui concerne les bois que produit la côte orientale d'Afrique, une note des diverses essences qui, à notre connaissance, existent actuellement sur le littoral de cette côte, avec l'indication des usages auxquels ces bois sont ou pourraient être appropriés; nous les désignons par leur nom indigène, sans pouvoir dire si quelqu'un d'entre eux correspond aux bois de *bakam*, *de kanâ* et de *sadj*, cités, par M. Quatremère, d'après les auteurs arabes.

Le *m'zimbati*. Ce bois a beaucoup de ressemblance avec le *teck* de l'Inde. Le tronc de l'arbre n'atteint pas une très-grande hauteur; mais il a communément de 2 à 3 mètres de circonférence à sa base, il sert aux constructions, pour bordages et grosses pièces droites.

« D'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, je « crois être autorisé à conclure que le pays d'Ophir, où « abordaient les vaisseaux de Salomon et de Hiram, était « réellement la contrée de Sofalah, située sur la côte orien- « tale d'Afrique. »

Si le lecteur, après avoir lu ces extraits du mémoire de

Le *m'voulé*. Ce bois est de couleur rougeâtre; il se conserve moins à l'eau que le précédent; mais on en fait de même des bordages, des madriers et de belles planches.

Le *m'tonddooh* (takamaka de Madagascar). Ce bois fournit de bonnes courbes pour les constructions maritimes, et on en tire aussi des pièces de mâture.

Le *m'tché*. Ce bois est très-lourd et très-dur; il fournit des pièces de quille de très-grande dimension.

Le *m'sikoundazi*. Ce bois a, pour la couleur, quelque rapport avec le noyer et le gaïac; on en tire de très-belles planches.

Le *m'gnienvou*. Cet arbre fournit de très-bon bois, mais dont les pièces n'atteignent pas plus de 6 à 8 mètres sur 25 à 30 centimètres; on l'emploie dans la construction des bateaux.

Le *m'sambarao*. Ce bois, dont on trouve fréquemment, à Zanzibar, des plateaux de 1^{m},50 de large, est employé pour construire les portes massives des maisons arabes. Très-solide, très-lourd, il résiste aux vers et même aux termites; il est susceptible de recevoir un très-beau poli. Il est d'une couleur jaune clair, avec des veines blanches, noires et rouges, très-agréablement fondues.

Le *m'leha*. Cet arbre atteint des dimensions de 18 à 20 mètres. On en fait des pièces de mâture superbes, bien qu'un peu lourdes.

Le *m'sandarouss*. C'est un bois dur et résineux, qui donne aussi des pièces de mâture.

Le *m'gourousi*. C'est une espèce de bois de fer incorruptible. On en tire des poutres et des poutrelles.

Comme bois plus particulièrement propres à la menuiserie et à l'ébénisterie, on en trouve sur toute la côte.

Le *m'tata*. Ce bois est jaune, veiné, très-dur, se travaillant bien, susceptible d'un très-beau poli.

Le *m'komasi*. Ce bois est rouge vif, très-beau, pouvant se travailler finement.

Le *calambaki*. Bois de senteur très-odorant, d'une couleur verte et

M. Quatremère, veut prendre connaissance de celui non moins intéressant de d'Anville (1), il restera convaincu qu'on ne saurait accumuler, en faveur d'une opinion, plus de preuves décisives que ne l'ont fait ces deux savants, dont les écrits résument d'ailleurs, en les corroborant, ceux de leurs devanciers, et notamment les ouvrages de l'ancien évêque d'Avranches, Huet, l'auteur du savant traité des *Navigations de Salomon*, publié au commencement du XVIIIe siècle. Pour ce qui nous regarde, nous nous trouvons forcé de convenir que, malgré les assertions contraires, et notamment celle du savant Gossellin, nous acceptons comme acquis à l'histoire 1° que le pays d'Ophir d'où provenaient les produits apportés par les flottes de Salomon était situé à la côte orientale d'Afrique, et plus particulièrement dans la partie de cette côte connue sous le nom de *Mozambique* et de *Sofala*; 2° qu'au temps où ce roi régnait, les navigateurs hébreux et phéniciens communiquaient

noire bien mélangée, susceptible de recevoir un très-beau poli. On en fait de fort jolies cassettes.

Le *mananingha*. Bois jaune orange veiné de rouge, d'un grain fin, dur et bien marbré.

Le *fenès* (jaquier). Bois de couleur jaune curcuma, très-employé pour les décorations des portes et fenêtres, et très-propre à la sculpture. Les artistes de Zanzibar le fouillent avec beaucoup de goût et de perfection.

Toutes les forêts avoisinant Senna sont peuplées d'arbres fournissant des bois d'ébénisterie très-curieux, et entre autres de l'ébène de fort belle qualité. Le fleuve semble s'offrir pour transporter ces bois à la mer.

Nous avons emprunté une partie de ces détails au rapport de M. Loarer, qui, à titre d'agent du ministère du commerce, a pris part à la mission dont cet ouvrage a pour but de publier les résultats.

(1) Mémoire sur le pays d'Ophir, où les flottes de Salomon allaient chercher l'or, par M. d'Anville, tome XXX, *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale*, etc, pag. 83 à 93.

avec cette côte. Ce commerce de l'or d'Ophir était, du reste, antérieur à Salomon ; car, outre ce que nous avons déjà dit dans une note précédente, que l'or d'Ophir était connu des Iduméens avant le temps de David, le livre des *Paralipomènes* fait mention d'une grande quantité d'*or d'Ophir* tenue en réserve par ce dernier prince; et il est naturel de penser que, pour arriver au point où il se trouvait sous Salomon et Hiram, il avait fallu que ce commerce existât depuis longtemps, et qu'il se fût même écoulé une longue suite d'années depuis le jour où, pour la première fois, des navigateurs venus des régions au nord de la mer Érythrée avaient doublé le cap des Aromates, descendu la côte jusqu'à Sofala et reconnu la possibilité du riche trafic que dix siècles avant J. C. Salomon et ses alliés exploitaient avec tant de hardiesse et de bonheur. Cherchons donc l'origine de ce mouvement commercial et tâchons de remonter jusqu'aux hardis pionniers qui mirent les premiers les pieds sur ces rivages et en firent connaître anx Phéniciens la situation géographique et les richesses.

Quand on promène les yeux sur la carte du monde, quelques instants de réflexion suffisent pour se rendre compte de l'admirable position topographique occupée par la péninsule arabique. Appuyée, du côté du nord-ouest, au rivage de la Méditerranée, qui la met en rapport avec tous les pays que cette mer baigne, elle s'enfonce comme un coin entre l'Asie et l'Afrique, participant de la nature de chacun de ces deux continents, et prête ainsi à les rendre tous les deux tributaires de son génie et de sa situation; puis elle refoule l'océan Indien jusqu'à ce que sa côte sud-est vienne se placer en regard de celle de l'Inde et pa-

rallèlement à une partie du rivage oriental de l'Afrique. L'Océan, en s'échancrant profondément sous la saillie de l'immense presqu'île, l'enveloppe d'une vaste ceinture d'eau qui lui ménage à la fois un canal de circumnavigation et une ligne de défense infranchissable. Au nord-est, où une lacune existe, le désert, à son tour, la protége : la mer de sable continue l'Océan et le supplée, et tous deux lui font, au milieu de l'ancien monde, une de ces positions insulaires prédestinées au monopole commercial. Elle supporte, à son extrémité sud-est, tout l'effort de ce cintre géant que la nature a tracé du cap des Courants à Ceylan; au nord-ouest, elle est le point d'appui de tout le système commercial établi entre le bassin de la mer Méditerranée et celui de la mer de l'Inde.

Dans une grande partie de son étendue, le sol en est aride et ingrat. Le désert, qui se ramifie à sa surface, en rompt l'unité, et de nombreuses oasis parsèment çà et là cette immense mer de sable. Son indépendance générale étant assurée par sa situation géographique, et l'indépendance individuelle de ses habitants commandée, pour ainsi dire, par sa constitution géologique, elle a dû être longtemps à se créer une unité politique, même éphémère; et, par suite, toute l'énergie qu'elle n'a pu, comme ses voisins, dépenser dans les nécessités des grandes guerres, elle a dû l'employer forcément aux spéculations commerciales.

En effet, tout semble marquer à l'Arabie sa mission providentielle dans cette sphère d'activité. N'est-ce pas la Providence qui, pour procurer à l'habitant de ces contrées le libre parcours de ses immenses lagunes de sable, lui a donné un

merveilleux moyen de transport, le chameau, sobre comme lui, comme lui infatigable? L'Arabe, porté, avec ses marchandises, par ce précieux animal, a pu traverser toute l'étendue de son territoire et communiquer, de tout temps, au nord et à l'est, avec les peuples qui remplissaient, aux premiers âges, la scène du monde.

Il a l'Égypte d'un côté, de l'autre la Palestine, la Syrie, Babylone, la Chaldée, la Perse; et, pour le solliciter à chercher d'autres tributaires et à se créer sur l'Océan des routes nouvelles, plus rapides que ses navigations dans les sables sur le dos de son chameau, douze cents lieues de côtes lui ouvrent les mers dans toutes les directions. A l'est, c'est le golfe Persique qui, par l'Euphrate, remonte au cœur de la partie occidentale de l'Asie et se resserre à Ormus pour mettre l'Inde à deux pas du rivage de l'Arabie. A l'ouest, c'est la mer Rouge qui le transporte au flanc oriental de l'Égypte et de l'Abyssinie, et qui, rapprochant ses rives au détroit de Bab-el-Mandeb, semble l'inviter à franchir ce canal d'une enjambée, pour l'introduire dans les mystérieuses solitudes du centre de l'Afrique, que l'ancien monde n'a pas connues et que souvent même il a niées. Enfin, entre ces deux golfes, l'Arabe possède le vaste rivage que viennent battre les vagues de l'océan Indien : immense bassin dont il ignore les profondeurs, mais dont il connaît inévitablement les deux côtés est et ouest, car ses yeux en ont vu le commencement au delà des gorges des deux détroits, et son imagination a pu facilement les prolonger dans la vaste étendue de mer qui se déploie vers le sud.

Ce n'est pas tout : les circonstances météorologiques con-

spirent avec la disposition des lieux pour l'entraîner aux régions lointaines. Les vents eux-mêmes lui fournissent le mot de l'énigme. Dans ces parages la brise n'a pas de ces caprices qui déroutent les prévisions du marin et déconcertent son audace. Pendant six mois de l'année, la mousson entraîne du sud-ouest au nord-est et les nuages du ciel et les vagues de la mer, et pendant les six autres mois, régulièrement, mathématiquement, pour ainsi dire, vagues et nuages sont portés par le vent dans une direction diamétralement contraire.

Ce phénomène a-t-il pu longtemps échapper à l'observation de l'Arabe du sud ? A-t-il fallu des siècles pour que celui-ci entendît et comprît cette révélation qui, pendant six longs mois, gronde sous ses pieds et au-dessus de sa tête ? Eh quoi ! ce phénomène si clair et si simple, si visible, si tangible (qu'on nous passe l'expression), dont les phases ont une si longue durée et une régularité si parfaite, aurait-il fallu au pêcheur arabe plus de temps, pour le connaître, qu'il n'en a fallu au pasteur des temps primitifs pour lire, presque couramment, les nombreux hiéroglyphes tracés sur la voûte céleste ? Certes, cela n'est pas admissible ; aussi, lorsqu'on nous raconte comme un événement merveilleux la découverte faite par Hippale dix siècles après l'époque où les vaisseaux des Tyriens et des Hébreux allaient chercher l'or des mines de Sofala, poussés par cette mousson qui n'était déjà plus le secret exclusif des Arabes, on prouve seulement la légèreté présomptueuse des nouveaux venus sur ces mers, et le caractère peu communicatif de ceux dont ils partageaient le monopole commercial.

Ainsi donc, nous devons admettre, comme incontestable,

la découverte faite, dans les temps les plus reculés, par les Arabes de l'Yémen et du Hhadheurmâ'ut, de ce phénomène si intéressant, qui se passait, pour ainsi dire, chez eux, et que les navigateurs, d'après les Arabes eux-mêmes, ont nommé *mousson* (1). En conséquence, maîtres, de bonne heure, de cette clef de la navigation de l'océan Indien, les Arabes devenaient forcément, pour peu que les circonstances les entraînassent à prendre ce rôle, les intermédiaires obligés entre les peuples assis sur les bords de la Méditerranée, dans le golfe de Syrie, et les contrées qui prolongeaient, au midi, le continent africain.

En effet, la navigation du golfe Persique était naturelle au navigateur arabe : en suivant ses bords et franchissant le détroit d'Ormus, où il touchait à la fois d'une main l'Asie et de l'autre le rivage de la patrie, il côtoyait de proche en proche la Carmanie, la Gédrosie, l'Indo-Scythie, jusqu'à la péninsule de Laris (2), poussé par la mousson de l'ouest pendant toute la durée de laquelle il lui était impossible de songer à retourner en arrière vers son point de départ (3). Arrivé au sinus Barygazenus, et le revirement périodique

(1) Du mot arabe *maussem*, qui signifie *époque marquante*.

(2) La Carmanie avait pour limite maritime orientale le mont Carpella, aujourd'hui le cap Jacks, portion de côte comprise dans le littoral de la province nommée depuis *Kerman*.

La côte de Gédrosie s'étendait du mont Carpella jusqu'à l'embouchure de l'Indus, où figurent aujourd'hui les pays de Mekran et de Lus.

L'Indo-Scythie s'étendait des bouches de l'Indus jusqu'au delà du sinus Barygazenus, aujourd'hui golfe de Cambaie, et comprenait ainsi les pays que nous connaissons sous les noms de *Sind*, de *Colch* et de *Gouzerate*, ce dernier représentant la péninsule de Laris.

(3) Vers la fin de la mousson de sud-ouest, les vents passent successivement à l'ouest, au nord-ouest et au nord avant de s'établir au nord-est, qui est la direction générale de la mousson dite de nord-est.

s'opérant dans la direction des vents, il lui était facile, de tâtonnement en tâtonnement, de tentative en tentative, de se laisser dériver au double courant de l'atmosphère et des flots, le long du rivage de cette presqu'île indienne qui, au fond de chaque baie ou derrière chaque promontoire, lui offrait ou lui faisait pressentir une source nouvelle de richesses, jusqu'à ce qu'enfin, sans trop de périls et sans obstacle insurmontable, il en vînt à toucher les bords de l'antique Taprobane.

Du côté de l'occident, même facilité, même pente naturelle, même conspiration des éléments pour entraîner le bateau de l'Hedjaz ou de l'Yémen vers des points de la côte d'Afrique de plus en plus éloignés. Laissant de côté les communications si simples et si incontestables entre les deux rives opposées du golfe Arabique, comment supposer que l'Arabe ait résisté longtemps à l'attrait de ce monde qui semblait venir au-devant de lui toucher presque à l'embouchure du détroit, dont les grèves s'arrondissaient sous ses yeux, et qui, pour peu qu'il s'aventurât sur les eaux en s'avançant, par degrés, dans la largeur du golfe Avalitique (1), lui montrait dans l'air transparent les sommets de ses montagnes, jusqu'à la pointe orientale du continent? Certes, en peu de temps, l'appât de l'inconnu, les irrésistibles suggestions de la cupidité, les récits de quelque aventurier, durent lui faire franchir tous les degrés de cet arc de cercle qui commence au détroit, et l'entraîner, un jour, jusqu'au cap des Aromates qui le termine à l'est.

De cette position, il planait, presque par tous les côtés,

(1) Le fond du golfe compris entre la côte sud d'Arabie et la côte d'Adel.

sur les abîmes incommensurables, excepté sur un point où son regard, décrivant les contours du cap, surprenait le brusque renversement de la côte, et suivait, avec une ardente curiosité sans doute, le rivage s'enfonçant dans le sud-ouest vers des limites inconnues. Qu'il ait hésité quelque temps devant ces horizons infinis, cela est facile à comprendre; mais ici, comme à la côte indienne, les trésors naissaient sous la proue de son bateau, et l'attiraient vers le midi par un attrait magique; ici, comme là-bas, sa prudence pouvait s'appuyer sur la présence du rivage, qui lui servait comme de rampe pour descendre de baie en baie, de promontoire en promontoire, vers des lieux plus éloignés. Puis l'expérience lui apprit bientôt que, si la mousson de nord-est le surprenait au sud du cap des Aromates, les vents et les courants le retenaient fatalement captif derrière cette barrière infranchissable, qui ne s'ouvrait plus pour lui qu'au bout de six mois, au renversement de la mousson. Après cette expérience, et elle dut être prompte, il n'eut plus qu'à s'abandonner aux éléments pour faire la conquête maritime et commerciale de tout ce littoral, si bien doué par la nature pour tenter et satisfaire des marchands aussi avides que les Arabes.

La pratique de la navigation des deux côtes une fois acquise, le navigateur de ces contrées, récapitulant les faits et les observations, avait pu reconnaître que la direction suivie pour descendre la côte de l'Inde différait peu de celle qu'il avait dû suivre en côtoyant le littoral oriental de l'Arabie et de l'Afrique. Il lui avait suffi, pour cela, de rapporter l'une et l'autre direction à certaines positions du soleil ou d'étoiles remarquables. Calculant alors les distances parcou-

rues au moyen du temps qu'il y avait employé, il dut arriver (ce n'est, il est vrai, qu'une hypothèse) à comprendre que, dans ce vaste trapèze, dont sa pensée, avec les éléments donnés, traçait assez exactement la base de l'extrémité connue de la presqu'île indienne au cap des Aromates, il pouvait, se confiant à la mousson favorable, se décider à perdre de vue cette terre qu'il avait prise pour guide dans ses premières navigations, et se porter d'une côte à l'autre sans s'astreindre à suivre leurs sinuosités. C'est, comme nous le verrons, ce que fit plus tard Hippale, cité dans une des pages qui précèdent.

Maintenant que, à l'aide de considérations tirées de l'analogie et des données géographiques et météorologiques, nous avons rendu facilement acceptable l'opinion que les Arabes ont, dès la plus haute antiquité, connu et fréquenté tout le pourtour de la mer Érythrée, revenons en arrière, et demandons à l'histoire ce qui se passait au point de vue commercial parmi les grandes nations qui florissaient alors en Asie.

Aussi loin que remonte l'histoire authentique, nous trouvons des traces qui prouvent que le commerce des denrées de l'Inde était déjà en vigueur. La *casse* et le *cinnamome* (qui paraissent n'être que deux qualités de la même épice, la cannelle) étaient importés à Tyr et en Égypte dès les temps les plus reculés. Moïse en parle souvent, et dans les termes les plus précis; il énumère même des quantités telles (500 *sicles* de myrrhe, 500 de casse, 250 de cinnamome), qu'on en conclut naturellement que ces substances n'étaient ni rares ni difficiles à se procurer. Nul doute que les magnificences de Ninive, de Babylone, de Thèbes durent

prendre en partie leurs sources dans le commerce des productions de l'Inde, et les importations que les Phéniciens en firent dans toutes les villes du littoral de la Méditerranée, prouvent surabondamment les communications incessantes établies alors entre l'opulente presqu'île et les nations qui l'avoisinaient. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que, parmi les précieux objets fournis par ce commerce, la substance la plus curieuse était la cannelle, dont nous venons de constater la présence chez les Hébreux au temps de Moïse, et que la cannelle, pourtant, n'a pu être trouvée dans des lieux plus rapprochés que Ceylan ou la côte de Malabar.

Eh bien! quels pouvaient être les agents de ce vaste trafic, s'alimentant seulement que dans des contrées aussi éloignées que l'étaient ces deux dernières?....

Les Hindous? Mais l'aversion superstitieuse de ce peuple pour la mer est un fait acquis à l'histoire. « La religion « de l'Inde, dit le docteur W. Vincent (1), défend aux « natifs de passer l'*Attock*, c'est-à-dire la *rivière défen-* « *due* (l'Indus); et, si leur religion était primitivement la « même qu'aujourd'hui, ils ne pouvaient pas naviguer sur « la mer, car ceux-là mêmes qui voyagent sur les rivières « doivent venir prendre leurs repas à terre. » Il n'est plus étonnant, après cela, que l'histoire ne fasse point mention des Hindous comme navigateurs.

Étaient-ce les Perses ou les Égyptiens? Mais leurs préjugés politiques ou religieux contre la mer, et même contre ceux qui la fréquentaient, ont été aussi mentionnés dans l'his-

(1) *The Periplus of the Erythrean sea.*

toire (1). Une circonstance qui fait voir le peu d'habitude que les Perses avaient de la navigation, c'est qu'Alexandre, entouré de leurs troupes et à la porte de leur pays, ne les employa pas pour le service de sa flotte lorsqu'il s'embarqua sur l'Indus pour entrer dans la mer. Quant à l'Égypte, ses communications avec l'Inde, dans les âges reculés, n'auraient pu être habituelles sans laisser un long retentissement dans les traditions de l'antiquité. L'envahissement de l'Inde par Sésostris, à la tête d'une flotte de quatre cents voiles, et l'émigration de Danaüs en Grèce, sont des faits purement politiques et militaires, que l'histoire peut bien accepter comme elle accepte les vagues rumeurs des temps primitifs, mais qui ne sauraient servir de base à la constatation d'un mouvement commercial pareil à celui qui exista entre l'Inde et les nations asiatiques en deçà de l'Euphrate et de la mer Érythrée.

Sans doute, les nations voisines, telles que la Perse et la Chaldée, ne manquèrent pas de trafiquer avec une contrée aussi riche, et de faire passer, par la voie de terre, une partie des denrées que leur commerce en obtenait, aux peuples situés au nord et au nord-ouest de leurs frontières; mais si l'on fait attention aux immenses difficultés que devaient présenter, pour le transport par terre, la longueur des voyages, les fleuves à traverser, et surtout les hautes montagnes, dont les chaînes barrent le pays en plusieurs endroits, et si, d'un autre côté, on étudie soigneusement la carte, on sera convaincu que, pour faire arriver ces denrées soit aux peuples les plus florissants de l'Asie occiden-

(1) Voir Gossellin, t. II, *Recherches sur la géographie des anciens*; Diodore, liv. I; Marco-Polo, liv. III.

tale, soit aux nations maritimes qui se trouvaient en position de les répandre sur tout le littoral de la Méditerranée, la route la plus courte, la plus facile, et presque l'inévitable, assurément, devait être celle qui, mettant à profit la navigation établie dès longtemps sur l'océan Indien et le golfe Persique, venait, par les ports de l'Arabie, chercher une issue vers la Mésopotamie, la Syrie, l'Égypte et les rivages de la mer qui les baigne, soit à travers le désert, soit par la mer Rouge.

C'est, en effet, ce qui eut lieu, et l'histoire est là qui le prouve. De tout temps, d'immenses caravanes, parties de Minéa, dans l'intérieur de l'Arabie, de Gerrha, sur la côte occidentale du golfe Persique, de Hhadeurma'ut sur l'Océan, et même de Sabéa et de l'Yémen, venaient se rencontrer, non loin du golfe Elanitique, à Pétra, dont les ruines magnifiques nous racontent encore l'antique puissance; et de là, dans toutes les directions, elles s'acheminaient vers l'Égypte, la Palestine (1) et la Syrie, par Arsinoë, Gaza, Tyr, Jérusalem, Damas et une infinité d'autres routes secondaires, qui aboutissaient toutes à la Méditerranée. Plus tard, quand la navigation des Arabes se perfectionna, et qu'une pratique fréquente leur eut enseigné les dangers de la mer Rouge et les moyens de les conjurer, une grande partie de ce transit se fit par cette voie de communication, et il s'y joignit les riches produits que les Sabéens recevaient des régions lointaines de la côte orien-

(1) Voici ce qu'on trouve dans Ézéchiel : « Ceux de Dan et de Savan, « allant de pays en pays, apportaient de la casse, de la canne et du fer « brillant. Les marchands de Sheba et de Noameh faisaient le commerce « de toutes les principales épices, de l'or et des pierres précieuses. »

tale d'Afrique. Aussi n'est-il pas douteux que, si les Phéniciens furent les premiers navigateurs qui introduisirent les marchandises de l'Orient chez tous les peuples assis sur les bords de la Méditerranée, les Arabes (1) furent les intermédiaires obligés, des mains desquels ils les reçurent de tout temps. Si l'histoire de Sésostris n'est pas une de ces légendes qu'on trouve invariablement dans le berceau de tous les peuples enfants, s'il faut ajouter foi aux historiens qui n'ont pas hésité à conduire la flotte de ce monarque à travers la mer Rouge et l'océan Indien jusqu'au Gange, il est indubitable que ce sont les Arabes qui l'auront guidée sur ces mers. Si, d'un autre côté, nous acceptons l'opinion que Sésostris n'était qu'un personnage fictif, auquel les Égyptiens attribuaient toutes leurs grandes aventures nationales, comme les Grecs faisaient pour Hercule, il n'en restera pas moins avéré que ces peuples fréquentaient l'océan Indien : or nous avons montré qu'ils n'avaient pu y être introduits que par les Arabes et sur des vaisseaux montés par des équipages arabes.

Quant aux navigations de Salomon en Ophir, ou plutôt à la côte de Sofala, sur les navires manœuvrés par les marins de Tyr (fait bien autrement assuré que le voyage de Sésostris), il paraîtra à tous, comme à nous, impossible d'admettre que ce roi, qui n'avait pas de marine, ou que les Tyriens, qui n'avaient pas de port sur la mer Rouge,

(1) Agatharchides, bibliothécaire d'Alexandrie, qui écrivait 200 ans avant J. C., constate que, de son temps, on regardait les épices comme un produit de l'Yémen, preuve que les navigateurs gréco-égyptiens ne naviguaient pas encore au delà de Saba. C'étaient donc les Arabes qui les y amenaient de l'Inde, puisque l'Arabie ne les produit pas. — Nous reviendrons, plus tard, sur cette question.

aient découvert eux-mêmes l'existence de la riche contrée qu'ils allaient visiter, et bravé, spontanément et de prime saut, les périls et les difficultés de cette navigation lointaine. A moins de tenir pour avéré que les Phéniciens avaient antérieurement à cette époque fait le tour du continent africain, et pour constaté que cet immense périple pouvait aboutir au fond du golfe Arabique (question que nous allons examiner tout à l'heure), force nous est d'admettre que la connaissance du pays dont il s'agit, obtenue depuis longtemps par les Arabes, si bien placés pour y arriver, comme nous l'avons fait voir, s'est transmise de chez eux chez les Hébreux, avec lesquels ils avaient tant de rapports et d'origine de langage, tant d'analogie physique et morale, et, de plus, d'incessantes communications, comme le prouve à chaque page l'histoire sainte, et notamment ce long voyage entrepris et réalisé par la reine de Saba pour aller visiter le grand roi Salomon.

Aussi, comme toutes ces données s'éclaircissent et se confirment dès que l'histoire commence à parler un langage mesuré et positif! Néarque, envoyé par Alexandre pour parcourir les mers de l'Inde, découvre sur la côte de Gédrosie des traces nombreuses de la navigation arabe. Il y trouve des noms de villes arabes, des vaisseaux arabes et un pilote arabe pour le conduire; il écrit au long le mot *djezira* (île ou presqu'île), et rencontre, établi sur le rivage, à peu de distance de l'Indus, le peuple appelé *Arabitæ*, qui, selon toute probabilité, n'était qu'une colonie venue de la rive opposée du golfe. Ce n'est pas tout : ce commerce des Arabes avec les côtes de l'Inde était un fait tellement établi à cette époque, il s'y était déjà tellement développé par une longue

existence antérieure, que, lorsque les premiers Ptolémées voulurent se soustraire à ce monopole, qui venait, jusqu'au sein de leur royaume, leur faire payer si cher les denrées demandées, et que, dans ce but, ils ouvrirent la navigation de la mer Rouge à leurs flottes, celles-ci, ainsi que nous le verrons plus tard, arrivèrent bien à franchir le détroit, mais elles s'arrêtèrent à Saba, et la conviction des Grecs fut longtemps que les richesses qu'ils y trouvaient étaient les produits directs de l'Arabie elle-même.

Par toutes les considérations analogiques et historiques précédentes, nous croyons avoir suffisamment prouvé que l'Arabie a été, de tout temps, le centre du commerce entre les nations de l'Orient et les peuples riverains de la Méditerranée; que les Arabes livraient les produits de ces contrées au commerce des Phéniciens et des Égyptiens; que les Arabes, de temps immémorial, avaient découvert la partie de l'Afrique orientale située au sud du détroit, et la fréquentaient au moins jusqu'à Sofala; enfin que les autres peuples n'y parvinrent plus tard qu'après eux et par eux. De cette étude préliminaire et des autres renseignements fournis par l'histoire subséquente, renseignements développés et qui se développeront en leur lieu dans le cours de cette introduction, il résultera ce fait capital : tous les peuples qui ont touché à la côte orientale d'Afrique, les Hébreux, les Tyriens, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, et de nos jours, enfin, les Portugais, n'ont fait que passer sur cette côte, et, en s'éteignant, leurs relations commerciales ou leur domination temporaires ont laissé, après elles, les établissements ou la domination arabe qui les y avaient précédés et qui leur ont survécu.

Il nous reste, à présent, à étudier la question sous un autre point de vue. Sans doute, la navigation arabe, dont l'histoire a si peu parlé, se trouvait plus qu'une autre en position d'arriver à la côte orientale d'Afrique et d'y progresser; sans nul doute aussi, les Phéniciens, si célèbres, au contraire, comme navigateurs, n'avaient pas de port sur la mer Rouge qui les mît à même d'arriver à cette côte par la voie la plus directe. Mais n'est-il pas possible d'admettre que le génie maritime de ces deruiers leur ait permis de s'avancer bien au delà des parages connus des autres nations, et de parvenir jusqu'à l'océan Indien en contournant l'Afrique par l'ouest et le sud? Ceci nous amène à nous occuper des circumnavigations africaines, sujet de tant de controverses. Faisons-le donc le plus succinctement possible, mais avec un esprit entièrement dégagé de tout système préconçu. Pour cela rappelons-nous les considérations préliminaires mises en tête de ces pages, afin de ne pas nous laisser influencer outre mesure par les objections tirées de la distance des lieux, des périls de la mer et de la faiblesse des moyens de navigation alors en usage; tenons-nous enfin dans une certaine défiance contre les anciens historiens, même les plus savants, qui, ne se trouvant jamais en rapports assez directs et assez fréquents avec les voyageurs et les commerçants, racontaient généralement assez mal, niaient outre mesure ou croyaient avec exagération, et se trouvaient trop souvent disposés à n'accueillir les informations plus exactes qui leur survenaient que par le mot de l'abbé de Vertot : « Mon siége est fait. »

Hérodote, qui écrivait vers l'année 445 avant J. C., a, le premier, fait mention d'une circumnavigation autour de

l'Afrique. Voici ce qu'on lit dans un endroit de l'ouvrage où il traite de l'étendue de la terre et de la forme des continents (1) :

« La Libye montre elle-même qu'elle est environnée de « la mer, excepté du côté où elle confine à l'Asie. Néchos (2), roi d'Égypte, est le premier que nous sachions « qui l'ait prouvé! Lorsqu'il eut fait cesser de creuser le « canal qui devait conduire les eaux du Nil au golfe Arabique, il fit partir des Phéniciens sur des vaisseaux, avec « ordre d'entrer à leur retour, par les colonnes d'Hercule, « dans la mer septentrionale (3) et de revenir de cette manière en Égypte.

« Les Phéniciens, s'étant donc embarqués sur la mer « Érythrée (4), naviguèrent dans la mer australe. Quand « l'automne était venu, ils abordaient dans l'endroit de la « Libye où ils se trouvaient, et semaient du blé. Ils attendaient ensuite le temps de la moisson, et, après la récolte, ils se remettaient en mer. Ayant ainsi voyagé pendant deux ans, la troisième année ils doublèrent les colonnes d'Hercule et revinrent en Égypte. Ils racontèrent, « à leur retour, qu'en faisant voile autour de la Libye ils « avaient eu le soleil à leur droite. Ce fait ne me paraît nullement croyable; mais, peut-être, le paraîtra-t-il à quelque autre. C'est ainsi que la Libye a été connue pour la « première fois. »

Ce qui frappe surtout à la première lecture de ce récit,

(1) Traduction d'Hérodote, par Larcher, t. III, p. 154 et 155

(2) Néchos vivait de 617 à 601 avant J. C.

(3) La mer Méditerranée.

(4) Le golfe Arabique.

c'est le cachet de simplicité, de vraisemblance et de bonne foi dont il est empreint, et qui est parfaitement en harmonie avec le bon sens et la véracité ordinaires d'un historien aussi sérieux et d'une aussi grande considération que l'a toujours été Hérodote ; aussi n'est-il pas étonnant que beaucoup de savants et de géographes aient partagé, et partagent encore, la croyance au fait affirmé par ce passage des œuvres du père de l'histoire. Quand une affirmation se produit en des termes positifs, qu'elle ne répugne point au sens commun et qu'elle ne dépasse pas les limites du possible, il est bien difficile de la combattre avec succès par de simples raisonnements. On peut entasser contre elle des objections plus ou moins puissantes, mais la preuve directe n'arrive pas et la solution recule sans cesse ; le point en litige reste tout au plus douteux, admis par les uns et rejeté par les autres. Il y a plus, ce partage des opinions, au lieu de nuire à l'assertion de l'historien, la corrobore de toute la force des objections réfutées.

Deux autorités puissantes résument, à nos yeux, tout ce qui a été dit contre la vérité du fait exposé par Hérodote ; ce sont 1° l'ouvrage du docteur W. Vincent, sur *le Périple de la mer Érythrée*, attribué à Arrien ; 2° *les Recherches sur la géographie des anciens*, par Gossellin.

Le docteur Vincent s'est servi de l'argument des difficultés et des périls de la mer avec une exagération qui ne paraît pas d'un bon augure pour la cause qu'il plaide. Il ramasse avec complaisance, dans tous les auteurs qui ont traité de la matière, Marco-Polo, El-Edrisi, Marmol, Bruce, etc., tout ce qu'il peut trouver de plus propre à jeter l'effroi dans l'imagination de son lecteur; il rappelle les

noms donnés par les marins à certains points de leurs relâches ou à certains parages visités par eux (1), la *prison*, le *détroit du tombeau*, le *port de la mort*, la *porte de l'affliction*, etc.; puis il s'écrie : « Si telle était la terreur des marins, qui visitaient les comptoirs de la côte orientale d'Afrique avec la mousson favorable, qu'ils aient pu affecter aux lieux où ils passaient des dénominations aussi lugubres, quelle eût été leur épouvante, et comment l'auraient-ils exprimée, s'ils avaient entrepris de passer le cap Corrientes, et s'ils s'étaient avancés jusque dans l'Océan qui entoure la pointe sud de l'Afrique, au milieu de ses vagues hautes comme des montagnes, *the mountainous billows of the stormy cape.* »

Le docteur Vincent aurait pu cependant apprendre, auprès de la multitude de marins de son pays qui faisaient, de son temps, le voyage de l'Inde, qu'il est souvent aussi facile de doubler le cap de Bonne-Espérance que d'aller de Douvres à Calais. Ignorait-il que la navigation de la Méditerranée, parcourue cependant, par les Phéniciens, dans tous les sens et dans tous ses parages, est souvent, par la force des coups de vent, la hauteur et la dureté des vagues, et la présence de nombreux archipels, tout aussi périlleuse que la navigation de l'Océan qui entoure la pointe sud de l'Afrique? Le docteur Vincent avait-il oublié aussi que ces mêmes Phéniciens s'étaient, à ce qu'il paraît, avancés jusqu'à la mer Baltique, le long des côtes occidentales de l'Europe, qui ne le cèdent en rien à celles du continent africain sous le rapport des dangers dont elles sont semées et de l'inclémence des éléments.

(1) *The Periplus of the Erythrean sea*, by W. Vincent, part the first, p. 169.

Après avoir épuisé toutes les ressources de l'argumentation que nous venons de combattre, le docteur Vincent passe à un autre genre d'objections encore moins acceptable. Il cherche à retirer à l'opinion qui admet, comme vraie, l'exécution du voyage autour de l'Afrique, l'appui qu'elle reçoit de la croyance qu'y ajoutaient les anciens. Il expose que, à l'époque du Périple d'Arrien et jusqu'au temps de Pline, on ne connaissait des côtes d'Afrique, du côté de l'est, que la partie au nord du cap Delgado; du côté de l'ouest, que celle qui a pour borne au sud la *corne* d'Hannon (d'après lui, cap Noun ou cap Bojador), en sorte que Pline et les autres auteurs qui croyaient à la réunion de l'océan Indien et de l'Atlantique la plaçaient précisément sur un parallèle qui s'étendait de l'un à l'autre de ces caps opposés. Par suite de cette conviction, non-seulement ils supprimaient le vaste triangle compris entre cette ligne hypothétique et les deux côtés qui vont se confondre au cap de Bonne-Espérance, mesurant ensemble une étendue qui n'a pas moins de 84 degrés de longueur, mais encore ils rapprochaient les deux caps de manière à rendre presque nulle la longitude qui les sépare. Cette erreur des anciens, suivant le docteur Vincent, leur a fait regarder la circumnavigation de l'Afrique comme une chose aussi aisée à exécuter que de doubler le premier cap venu, et, selon lui, ils auraient admis qu'elle avait été faite, par la seule raison qu'ils la croyaient facile : ils l'eussent niée, prétend-il, s'ils avaient connu la configuration réelle de l'Afrique méridionale.

Cette supposition du savant docteur est tout à fait gratuite; fût-elle vraie, elle n'ébranlerait en rien la confiance

que peut mériter le récit d'Hérodote. Qu'importent les erreurs de Pline et des géographes de son temps? Qu'auraient fait à la solution de la question leur incrédulité et leur dénégation? Lorsqu'un fait est affirmé par une autorité respectable, et qu'il se présente accompagné de circonstances qui le rendent probable, il n'y a que deux manières de l'infirmer, c'est de faire comparaître des témoignages qui le contredisent absolument, ou de prouver victorieusement qu'il est impossible. Ni l'un ni l'autre n'a été fait.

Le docteur Vincent s'étonne ensuite que le nom du chef de cette expédition soit resté dans l'oubli. Comment, dit il, une aussi magnifique découverte n'a-t-elle pas immortalisé le nom de son auteur? Comment l'histoire reste-t-elle muette à son sujet, lorsque, dans les écrits d'Hérodote lui-même, elle a conservé le nom de Sataspes, que Xercès avait envoyé faire le tour de l'Afrique par le détroit de Gadès, et qu'il fit mettre à mort parce qu'il était revenu sans l'exécuter? Nous ne saurions partager l'étonnement du docteur Vincent; la tradition est pleine de ces lacunes. L'histoire nous a transmis le nom d'Érostrate, qui incendia le temple d'Éphèse, et nous ignorons le nom de l'architecte qui éleva la cathédrale de Cologne. L'Amérique ne porte pas le nom de celui qui l'a découverte; et, si Christophe Colomb eût vécu dans un siècle moins civilisé et privé du bienfait de l'imprimerie, son nom serait peut-être même resté enseveli dans l'oubli des générations. Concluons que le récit de l'aventure de Sataspes ne prouve rien, si ce n'est qu'il fallait que la possibilité de faire le tour de l'Afrique fût un article de foi assez généralement admis pour que le roi de Perse fît mettre à mort un homme qui n'avait pu l'exécuter. Remarquons, d'ail-

leurs, que le malheureux Sataspes avait commencé sa navigation par le côté où elle était le plus difficile; il s'arrêta comme devait s'arrêter plus tard Hannon, le navigateur carthaginois.

Nous terminerons cette discussion par l'énoncé de l'objection la plus sérieuse du docteur Vincent. Les Arabes, dit-il, ont, de temps immémorial, parcouru les bords de l'océan Indien; ils avaient dépassé, sur la côte orientale d'Afrique, la limite des connaissances de l'Égypte, de la Grèce et de Rome; enfin, après une longue suite de siècles, les Portugais les ont trouvés, de nos jours, établis à Mozambique. Eh bien! il n'a jamais été question qu'ils eussent doublé le cap de Bonne-Espérance; aucun de leurs géographes n'en a fait mention, et il ne s'en est pas conservé le moindre souvenir dans les établissements qu'ils ont occupés de tout temps et qu'ils occupent encore.

L'objection est spécieuse; mais voici ce qu'on peut y répondre : Si les Phéniciens ont été précédés par les Arabes à la côte orientale d'Afrique, ils n'en sont pas moins regardés comme des navigateurs tout au moins aussi courageux, plus aventureux peut-être, à coup sûr plus instruits que les Arabes; et ils avaient de bien plus fortes raisons que ceux-ci de tourner l'Afrique au sud, puisqu'ils n'avaient pas de port sur la mer Rouge. D'un autre côté, il est fort possible d'admettre que les Arabes se sont avancés jusqu'au cap, l'ont contourné et ont remonté la côte opposée dans le nord-ouest, mais qu'ils ont dû renoncer de bonne heure à poursuivre une navigation longue et périlleuse en voyant qu'ils ne rencontraient plus dans ces parages nouveaux les richesses trouvées si abondamment par eux, et avec moins

de peine et de dangers, sur la côte orientale et sur celle de l'Inde.

Si nous examinons maintenant la réfutation de Gossellin (1) nous y trouvons le même système d'arguments indirects, les seuls possibles, du reste, contre le récit simple et positif d'Hérodote. Ce n'est pas le fait lui-même que Gossellin combat (2), ce sont les arguments mis en avant, par ceux qui ont cru à la vérité du récit d'Hérodote, pour servir d'appui à leur opinion.

Ces arguments sont au nombre de trois :

1° Les anciens n'auraient point su que l'Afrique était une véritable péninsule, si le tour n'en avait pas été fait par quelque navigateur.

2° Les Phéniciens ont raconté qu'ils avaient mis environ trois ans pour faire le tour de l'Afrique, et cette circonstance est une preuve de son exécution.

3° Enfin, autre preuve, les Phéniciens ont rapporté qu'en faisant voile autour du continent africain ils avaient eu le soleil à leur droite.

M. Gossellin prétend, avec raison, que ce ne sont pas là des preuves suffisantes; que les Égyptiens, au temps d'Hérodote, savaient assez de géographie et d'astronomie pour affirmer que l'Afrique était une péninsule, et qu'au sud du

(1) *Essai sur la géographie des anciens*, par Gossellin, p. 207 et suiv.

(2) Voici ce qu'on lit à la page 207 de l'ouvrage de Gossellin : *Nous sommes loin de penser que le tour de l'Afrique n'avait jamais été fait avant Néchos; les nombreux témoignages que nous avons recueillis sur une géographie perfectionnée des temps très-antérieurs à ceux dont nous parlons ne permettent guère de douter que toutes les côtes du continent n'eussent été parcourues. Il ne serait donc pas impossible que la relation qui nous occupe eût été forgée d'après le souvenir confus de ces antiques voyages.*

tropique du Cancer on pouvait, en regardant l'occident, voir le soleil à sa droite; enfin qu'on est trop ignorant de la manière dont avançaient les navires des anciens, de leur vitesse absolue ou relative aux vents, aux courants, à l'usage fait de la voile ou de la rame, pour se permettre de voir un argument péremptoire dans la durée du temps assigné par les Phéniciens à leur circumnavigation.

Tout cela est vrai, mais prouve la maladresse des adversaires combattus par Gossellin. Lui-même, à son tour, tombe dans l'erreur quand il prétend faire accepter comme arguments sérieux

Qu'Hérodote ne croyait pas lui-même la zone torride habitable;

Que les Phéniciens ne font aucune mention du fait astronomique si important qui a dû se présenter dans leur voyage, à savoir la disparition des étoiles circumpolaires, notamment la Grande et la Petite Ourse, et leur réapparition à l'approche de l'équateur sur la rive occidentale;

Enfin, qu'ils racontent avoir fait leurs semailles en automne, sans remarquer le changement qui avait dû s'opérer dans l'ordre des saisons par suite de leur arrivée au tropique austral, changement qui devait faire correspondre l'automne avec une époque de l'année diamétralement opposée.

Non, ce ne sont pas là des objections valables; et pour ne parler que de la dernière, elle nous paraît facile à réfuter. Qu'importe, en effet, que l'automne de l'hémisphère nord corresponde au printemps de l'hémisphère sud, si pour ce dernier les semailles, au lieu de se faire dans son automne, se font dans son printemps? Or c'est ce qui a

lieu, nous pouvons l'affirmer, sur la côte orientale d'Afrique au sud de l'équateur, où les céréales sont semées dans les mois de novembre et de décembre, fin de l'automne pour les Phéniciens et fin du printemps de l'hémisphère sud dans le langage des astronomes. Les Phéniciens, qui, dans leurs voyages, continuaient, sans doute, de compter le temps selon l'habitude de leur pays, ont donc pu dire au moins, pour ce qui concerne une partie de leur périple, qu'ils avaient semé en automne.

Hérodote nous a donné un récit simple, sans prétention, avouant naïvement que lui-même ne le regardait pas comme croyable. Ses idées erronées en géographie et en astronomie en faisaient un fort mauvais juge. Aussi ne juge-t-il pas, il raconte, et expose avec bonne foi ses scrupules au lecteur. A l'appui du fait, il ne nous présente que quelques circonstances; ces circonstances sont très-appréciables, on ne peut le nier, mais ce n'est pas, après tout, le rapport des Phéniciens qu'il nous transmet. Qui nous dit que ceux-ci n'avaient pas laissé de leur voyage une description qui eût satisfait Gossellin? Nous ne la possédons pas, voilà tout, mais elle a probablement existé, et il a pu arriver ou que ceux qui ont communiqué le fait à Hérodote ne lui aient pas tout dit, ou qu'Hérodote lui-même, qui ne croyait pas le récit digne de foi, ait négligé de donner des détails qui pouvaient lui paraître insignifiants à lui et qui eussent été concluants pour d'autres. Dans tous les cas, nous ne pourrions concevoir que l'absence, dans la narration de l'historien, de certaines choses qui auraient pu s'y trouver dût réduire à néant ce qu'il y a mis.

L'examen que nous venons de faire des objections pré-

sentées contre la réalité d'une expédition phénicienne autour de l'Afrique nous permet de conclure (telle est, du moins, notre conviction), que, malgré les autorités imposantes qui l'ont combattue, elle conserve toute la probabilité que lui donne l'intéressant récit d'Hérodote.

Ce récit, au reste, n'est pas le seul document qui nous soit parvenu, relativement à la circumnavigation de l'Afrique. Nous n'avons pas la prétention de les passer tous en revue; nous ne nous occuperons ni du *mage* (ou du nommé *Magos*) qu'Héraclide le Pontique fait arriver, vers l'an 280 avant J. C., chez Gélon, roi de Syracuse, et qui se vantait d'avoir fait le tour de l'Afrique; ni d'Hannon, à qui on a faussement attribué cette gloire, puisqu'il dit lui-même, dans son périple, s'être arrêté à un cap qui ne peut être que le cap Noun ou le cap Bojador; ni de l'homme de Cœlius Antipater, cité par Pline, qui, pour l'objet de son commerce, se rendait d'Espagne en *Éthiopie* (1), prise inconsidérément par Huet pour l'Éthiopie orientale, tandis qu'il ne s'agissait que de l'Éthiopie occidentale; ni, enfin, du fait rapporté par Pline, et relatif aux débris d'un vaisseau espagnol naufragé qui furent trouvés snr les côtes du golfe Arabique, lorsque Caïus César, fils d'Agrippa, y commandait. Toutes ces traditions, dénuées de preuves et de détails, ne pouvaient en rien servir, et n'ont jamais servi de base à l'opinion de ceux qui ont cru à l'exécution du tour de l'Afrique par les anciens. Après l'expédition faite sous Néchos, il ne reste plus, selon nous, d'important que le récit d'Eudoxe de Cyzique.

(1) Les anciens confondaient sous le nom d'*Éthiopiens* tous les hommes de couleur noire.

L'aventure de cet Eudoxe remonte au siècle de Ptolémée Lathyre, c'est-à-dire à 100 ans environ avant l'ère chrétienne; elle est, par conséquent, postérieure de cinq siècles à la relation du périple des Phéniciens, sous Néchos (1). C'est un roman fort curieux et fort intéressant que la vie de cet aventurier; malheureusemeut pour sa véracité et pour la solidité de la cause que ses partisans ont soutenue, il existe de lui deux relations différentes, et il se trouve que ces deux relations sont entièrement contradictoires. Pour toute réfutation, nous allons les transcrire toutes les deux, et, comme elles se détruisent l'une l'autre, nous serons dispensé d'en discuter les erreurs, les mensonges et les impossibilités.

La première de ces relations se trouve dans Pomponius Méla, extraite d'un ouvrage perdu de Cornélius Népos (2), qui la tenait d'une source inconnue. Après avoir parlé des Éthiopiens de Méroë, Méla passe à la description des côtes d'Afrique, à partir du détroit de Bab-el-Mandeb (3):

« Au delà, les côtes se prolongent au sud-est (4), et n'of-

(1) Si nous parlons ici de l'aventure d'Eudoxe, sans considération pour l'ordre chronologique des faits, c'est pour nous débarrasser, une fois pour toutes, de la question des circumnavigations africaines, qui ne ferait, plus tard, qu'entraver le récit.

(2) Pompon. Méla, lib. III, cap. IX, X, p. 294-302.

(3) Ce qui suit est presque entièrement extrait de l'ouvrage de Gossellin.

(4) La description que donne ici Méla annonce que ce géographe connaissait assez mal cette côte, déjà fort bien décrite, cependant, trente ans auparavant, par Artémidore d'Éphèse (*Artemidor. apud Strab.*, lib. XVI, p. 773, 774, *et supra*, p. 171, 172).

Dans les anciennes cartes, on abaissait beaucoup trop au midi le cap des Aromates : c'est ce qui explique la direction sud-est donnée à la côte d'Adel par Méla.

« frent rien de remarquable. Ce sont de vastes plages, de « hautes montagnes escarpées, et la côte, par son élévation, « ressemble plutôt aux bords d'un fleuve qu'au rivage de « la mer.

« Ensuite vient une côte très-longue et entièrement « déserte (1).

« On a douté, pendant quelque temps, si la mer s'éten- « dait au midi de cette côte, si elle achevait de circonscrire « le continent, ou si l'Afrique, inculte et stérile, se pro- « longe indéfiniment.

« Mais on est instruit qu'Hannon, envoyé par les Cartha- « ginois, après avoir passé les colonnes d'Hercule, a par- « couru une grande partie de l'Océan; que, partout, il a « trouvé une mer libre, et qu'il n'est revenu sur ses pas « que parce que les vivres lui ont manqué.

« D'un autre côté, Népos assure que, du temps de nos « aïeux, un certain Eudoxe, fuyant la colère de Lathyre, « roi d'Alexandrie, sortit du golfe Arabique, navigua sur « l'Océan, et parvint à Cadix.

« Ainsi l'on s'est procuré quelques connaissances des « côtes de cette mer (2). »

Ce qui suit est le résultat des découvertes d'Eudoxe, dont Méla va rendre compte, en les liant immédiatement à ce qu'il vient de dire.

« Au delà des côtes désertes dont nous venons de parler,

(1) Il s'agit, probablement, ici de la côte d'Ajan; mais il est singulier que Méla ne fasse pas mention du cap des Aromates (*Guardafui*), et n'indique pas le brusque changement de la côte, qui, après avoir couru à l'est, se renverse brusquement au sud-ouest.

(2) Voyez ci-après la note 1, page 60, pour ce qui regarde le plus ou moins d'exactitude des traductions.

« on trouve des peuples muets, qui ne peuvent se faire en-
« tendre que par signes; les uns ont une langue et ne peu-
« vent articuler aucun son; les autres n'ont point de lan-
« gue ; d'autres ont les lèvres jointes ensemble, et n'ont
« qu'un petit trou sous les narines, par lequel ils boivent
« au moyen d'un chalumeau, et, lorsqu'ils veulent manger,
« ils aspirent une à une les graines qu'ils rencontrent.
« Avant l'arrivée d'Eudoxe, le feu était tellement inconnu
« à quelques-uns de ces peuples, et ils en furent si émer-
« veillés, qu'ils embrassaient les flammes avec transport, et
« cachaient dans leur sein des charbons ardents, jusqu'à
« ce que la douleur les leur fît abandonner (1).

« Après ces peuples, la côte forme un vaste golfe, et dans
« ce golfe est une grande île qu'on dit n'être peuplée que
« de femmes dont le corps est velu, et qui deviennent fé-
« condes sans le secours des hommes. Elles sont si farou-
« ches, que les liens les plus forts suffisent à peine pour les
« contenir. C'est Hannon qui rapporte ce fait; et l'on ne
« peut se refuser à le croire, puisque, après en avoir fait
« tuer quelques-unes, il les fit écorcher et en apporta les
« peaux (2).

« On remarque, après avoir passé ce golfe, une monta-

(1) Ce qui précède n'est qu'un mauvais roman assez ridicule, et c'est tout ce qu'Eudoxe *a observé* sur cette immense étendue de côtes qui s'étend de la côte d'Ajan à la rivière de Nun. Ce qui va suivre n'est que la copie du périple d'Hannon, faite à rebours, avec quelques erreurs de plus.

(2) L'île des *Gorilles* (orangs-outangs) (*) est le point le plus avancé au sud qu'Hannon ait atteint sur la côte orientale d'Afrique. Gossellin place cette île à l'embouchure de la rivière qui est près du cap *Noun*; d'autres pensent qu'Hannon a atteint le cap *Bojador*.

(*) Voyez la note 2 de la page précédente.

« gne élevée et toujours embrasée, que les Grecs appellent « *Theôn Ochema*, le char des dieux, etc..... »

Nous croyons inutile de reproduire la suite de cette relation, qui n'est d'aucun intérêt pour le sujet qui nous occupe; qu'il nous suffise d'avoir établi qu'Eudoxe a commencé sa prétendue navigation à l'issue du golfe Arabique, et que, dans un trajet de plus de 3,000 lieues, il n'a pu rapporter, comme résultat de ses observations, que les quelques fables absurdes qui précèdent le passage où, arrivé à l'île des *Gorilles*, il ne fait plus que copier le Périple d'Hannon, en y mêlant des erreurs qui lui sont propres.

Voici maintenant la seconde relation attribuée à Eudoxe. C'est Possidonius (1) qui, après l'avoir entendue à Cadix, où Eudoxe avait raconté ses aventures, l'a donnée comme preuve de la possibilité de faire le tour de l'Afrique, dans un passage de ses ouvrages perdus que Strabon avait extrait, et qu'il nous a conservé.

« Possidonius, écrit Strabon, parlant de ceux qu'on dit « avoir navigué autour de l'Afrique..., raconte qu'un cer- « tain Eudoxe de Cyzique, député et chargé de faire des li- « bations aux jeux Corinthiens, vint en Égypte sous le rè- « gne d'Évergète second; qu'il eut des conférences avec ce « prince et ses ministres, et particulièrement sur la naviga- « tion du Nil dans sa partie supérieure. Cet homme obser- « vait avec attention les particularités des lieux, et il était, « d'ailleurs, assez instruit.

« Dans le même temps, le hasard fit qu'un Indien fut « amené au roi par ceux qui gardaient le fond du golfe Ara-

(1) *Possidon. apud Strab.*, lib. II, p. 98 et sequent.

« bique. Ils disaient l'avoir trouvé, seul et à demi mort,
« dans un navire. Ils ne pouvaient savoir ni qui il était ni
« d'où il venait, parce qu'ils n'entendaient point son lan-
« gage. On le mit entre les mains de gens qui lui apprirent
« le grec : quand il le sut, il conta comment, après s'être
« embarqué sur les côtes de l'Inde, il s'était égaré et avait
« abordé dans le lieu où il fut trouvé, après avoir vu mourir
« de faim tous ses camarades. Il promit que, si on voulait
« le renvoyer, il montrerait le chemin des Indes aux pilotes
« que le roi choisirait pour s'embarquer avec lui.

« Eudoxe fut du nombre de ceux que le roi nomma. Il
« partit avec différents objets destinés à faire des présents,
« et rapporta en échange des aromates et des pierres pré-
« cieuses... ; mais il fut privé des profits qu'il avait espéré
« faire, parce que le roi s'appropria tout ce qu'il rappor-
« tait.

« Après la mort de ce prince, Cléopâtre, sa veuve, prit
« les rênes du gouvernement et fit repartir Eudoxe avec plus
« de marchandises que la première fois. Dans son retour,
« les vents le portèrent sur la côte d'Éthiopie; il aborda en
« quelques lieux, fit amitié avec les habitants, leur donna
« des vivres, ainsi que du vin et des figues séchées, qu'ils
« ne connaissaient point; il reçut en échange des secours
« et des guides, mit par écrit quelques mots de leur langue,
« et trouva un morceau de bois qui avait formé la partie
« antérieure d'un navire, sur laquelle était sculptée la fi-
« gure d'un cheval : comme il apprit que ce fragment avait
« fait partie d'une navire venu des plages occidentales, il
« l'emporta et reprit sa route.

« Arrivé en Égypte, il ne trouva plus Cléopâtre sur le

« trône. Le fils de cette reine (Ptolémée Lathyre) y était « monté, et Eudoxe fut dépouillé une seconde fois de tout « ce qu'il rapportait, parce qu'on découvrit qu'il avait dé- « tourné plusieurs objets à son profit. Quant aux débris du « navire qu'il avait embarqués, il les exposa, dans le mar- « ché, à l'examen des pilotes, et ils furent reconnus pour « avoir fait partie d'un vaisseau de Cadix. Les commerçants « de cette ville arment de gros bâtiments ; mais les moins « riches en ont de petits qu'ils appellent *chevaux*, parce « que la figure d'un cheval est représentée sur leur proue. « Ils s'en servent pour aller pêcher sur les côtes de la Mau- « ritanie jusqu'au fleuve *Lixus*. Des pilotes reconnurent « même ces débris pour avoir appartenu à un navire qui, « avec quelques autres, avait tenté de s'avancer plus loin « que le *Lixus*, sans qu'aucun d'eux eût jamais reparu.

« D'après ces renseignements, Eudoxe, ayant conclu qu'il « était possible de faire par mer le tour de l'Afrique, re- « tourna chez lui, et se remit en mer avec tout ce qu'il « possédait. Il relâcha d'abord à Dicæarquie (1), ensuite à « Marseille, et parcourut ainsi la côte jusqu'à Cadix, annon- « çant partout son projet. Ayant rassemblé des fonds, il « arma dans cette ville un grand navire et deux barques « semblables aux bâtiments légers des pirates; ensuite il « embarqua des esclaves musiciens, des médecins, des ar- « tisans, et fit voile pour l'Inde, poussé par des vents qui « soufflaient de l'ouest (2) sans interruption. Son équipage, « fatigué, le força d'aborder où le vent le portait. Il crai- « gnait le flux et le reflux : ce qu'il craignait arriva; le

(1) Aujourd'hui Pouzzoles, près de Naples.

(2) Les vents alizés, à ce qu'il paraît, n'étaient pas encore *inventés*.

« navire toucha, mais doucement, de sorte qu'il ne fut pas
« subitement brisé; on eut le temps de sauver les mar-
« chandises, et même la plus grande partie des bois du
« vaisseau, qui servirent à construire une troisième barque
« aussi grande qu'un bâtiment à cinquante rames. Eudoxe
« reprit sa route, jusqu'à ce qu'enfin il rencontra des peu-
« ples qui parlaient la même langue que celle dont il avait
« mis quelques mots par écrit, et il en inféra que ces peu-
« ples étaient de la même nation que les Éthiopiens, chez
« lesquels il avait abordé autrefois (1), et semblables à ceux
« qu'il avait vus dans le palais de Bogus.

« Alors il abandonna son voyage aux Indes, et com-
« mença son retour. Chemin faisant, il aperçut une île
« déserte, abondante en eau et en bois, il en marqua la
« position. Arrivé heureusement en Mauritanie, il vendit
« son navire, et se rendit par terre auprès de Bogus, à qui
« il conseilla d'envoyer une flotte vers les lieux d'où il ve-
« nait. Mais le conseil de ce prince s'y opposa, dans la
« crainte que, montrant ainsi le chemin aux étrangers, on
« ne fût exposé à leurs incursions. Eudoxe apprenant en-
« suite que, sous prétexte de le charger de l'exécution de
« son projet, on devait l'abandonner dans quelque île dé-
« serte, se sauva sur les terres de la domination romaine, et
« de là en Ibérie.

« Il arma de nouveau un petit bâtiment rond, et un au-
« tre long, à cinquante rames, l'un propre à tenir le large,
« l'autre à reconnaître les côtes. Il embarqua des outils de
« labourage, des graines, des ouvriers pour bâtir des mai-

(1) Sur la côte orientale d'Afrique. Voyez plus haut.

« sons, et recommença son voyage, résolu, si sa navigation
« se prolongeait jusqu'à une saison trop avancée, d'hiver-
« ner dans l'île qu'il avait remarquée précédemment, d'y se
« mer, d'y faire la moisson, et d'achever ensuite la naviga-
« tion qu'il avait entreprise. Voilà, dit Possidonius, ce que
« j'ai appris des aventures d'Eudoxe : sans doute que les
« habitants de Cadix et de l'Ibérie connaissent les particula-
« rités de ce dernier voyage. »

Pour mieux faire apprécier ce récit, que nous avons extrait tout entier de l'important ouvrage de Gossellin (1), nous allons le faire suivre des réflexions qu'il a suggérées à ce savant géographe.

« Ainsi, dit Gossellin, voilà une nouvelle histoire d'Eu-
« doxe, entièrement différente de celle que nous avons
« rapportée, et aussi inconnue à Cornélius Népos, à Méla
« et à Pline, que la première l'avait été à Possidonius et à
« Strabon. Rien, sans doute, n'en prouve mieux la fausseté
« que cette étonnante variation entre deux auteurs tels que
« Népos et Possidonius, qui, s'efforçant d'établir un même
« fait, en appellent à la déposition d'un même navigateur,
« et présentent, néanmoins, des preuves tellement oppo-
« sées, qu'on ne connaît point d'exemple d'une contradic-
« tion plus forte.

« On peut voir dans Strabon avec quel mépris il réfute
« cette relation, et comment il démontre l'invraisemblance
« de presque tous les événements dont elle est remplie.
« Nous ne le suivrons pas dans sa critique, nous nous bor-

(1) Voir, pour toute cette question du voyage d'Eudoxe, le grand ouvrage de Gossellin, *Recherches sur la géographie des anciens*, t. I, de la page 217 à 239.

« nerons à quelques remarques qui auront un rapport plus
« direct à l'objet qui nous intéresse.

« Admettons, pour un instant, qu'Eudoxe ait exécuté
« tous les voyages dont Possidonius vient de parler, il en
« résultera incontestablement

« 1° Qu'Eudoxe ne s'est point embarqué sur le golfe Arabique, et qu'il n'a point traversé l'Océan méridional, pour
« se rendre de l'Égypte à Cadix, comme il l'avait dit dans
« sa première relation ;

« 2° Que c'est, au contraire, d'Alexandrie qu'il est parti
« pour Cyzique, en traversant la Méditerranée; que de Cyzique il a passé à Pouzzoles, à Marseille et de là à Cadix,
« en longeant toujours les côtes méridionales de l'Europe ;

« 3° Que, par conséquent, il n'est nullement question du
« tour de l'Afrique à cette époque, la seule, cependant, à
« laquelle on puisse rapporter le récit de Cornélius Népos ;

« 4° Que, si Eudoxe a pensé réellement à entreprendre ce
« grand voyage, ce n'est que par l'océan Atlantique qu'il a
« espéré de pouvoir réussir, puisqu'il a cru devoir se rendre
« à Cadix pour le tenter : il ne peut donc plus être question
« de son départ de l'embouchure du golfe Arabique ;

« 5° Enfin que, dans les divers séjours qu'Eudoxe a faits
« à Cadix, loin de s'être vanté jamais d'avoir fait le tour
« de l'Afrique, il convenait, au contraire, qu'il ne l'avait
« point achevé.

« Il n'existe donc, dans tout ce rapport très-circonstancié,
« aucun vestige de la première expédition qu'Eudoxe s'était
« attribuée, ni rien qui laisse soupçonner qu'il ait fait le
« tour de l'Afrique. Il est vrai qu'Eudoxe n'était pas encore
« de retour de sa dernière entreprise, lorsque Possidonius

« partit de Cadix; mais il est certain aussi que, depuis, on « n'en a plus entendu parler. »

Ce passage, extrait textuellement de l'ouvrage de Gossellin (1), résume parfaitement, selon nous, les impressions qui devront naître dans l'esprit de tous ceux qui liront ces deux relations des voyages d'Eudoxe; aussi nous croyons-nous en droit de les regarder, avec lui, comme le roman d'un aventurier.

Nous terminerons ici ce que nous avions à dire au sujet de la navigation de l'océan Indien et de la connaissance de l'Afrique orientale, acquise, dans l'antiquité, antérieurement à l'époque où naquit l'histoire. Nous croyons que de notre examen il ressort d'une manière suffisante

1° Que les côtes de la mer Erythrée, c'est-à-dire de cette partie de l'océan Indien comprise entre l'Afrique, l'Arabie et l'Inde, ont été, dès la plus haute antiquité, le théâtre d'un commerce important;

2° Que ce commerce a été, de tout temps, entre les mains des Arabes;

3° Que les autres peuples, tels que les Phéniciens, les Hébreux, les Égyptiens, n'y ont pris part que secondairement et temporairement, avec l'aide ou par l'entremise des Arabes, notamment en ce qui a rapport aux navigations de Salomon;

4° Que l'opinion qui place l'Ophir du roi des Juifs à la côte orientale d'Afrique vers le pays de Sofala est parfaitement admissible;

5° Enfin que l'on peut considérer comme très-acceptable

(1) Il en est de même de tout ce qui a rapport à l'aventure d'Eudoxe, et nous ne nous sommes pas cru autorisé à contrôler les traductions données par un homme qui fait autorité dans le monde savant.

l'exécution du tour de l'Afrique, au moins celle dont le récit nous a été transmis par Hérodote (1).

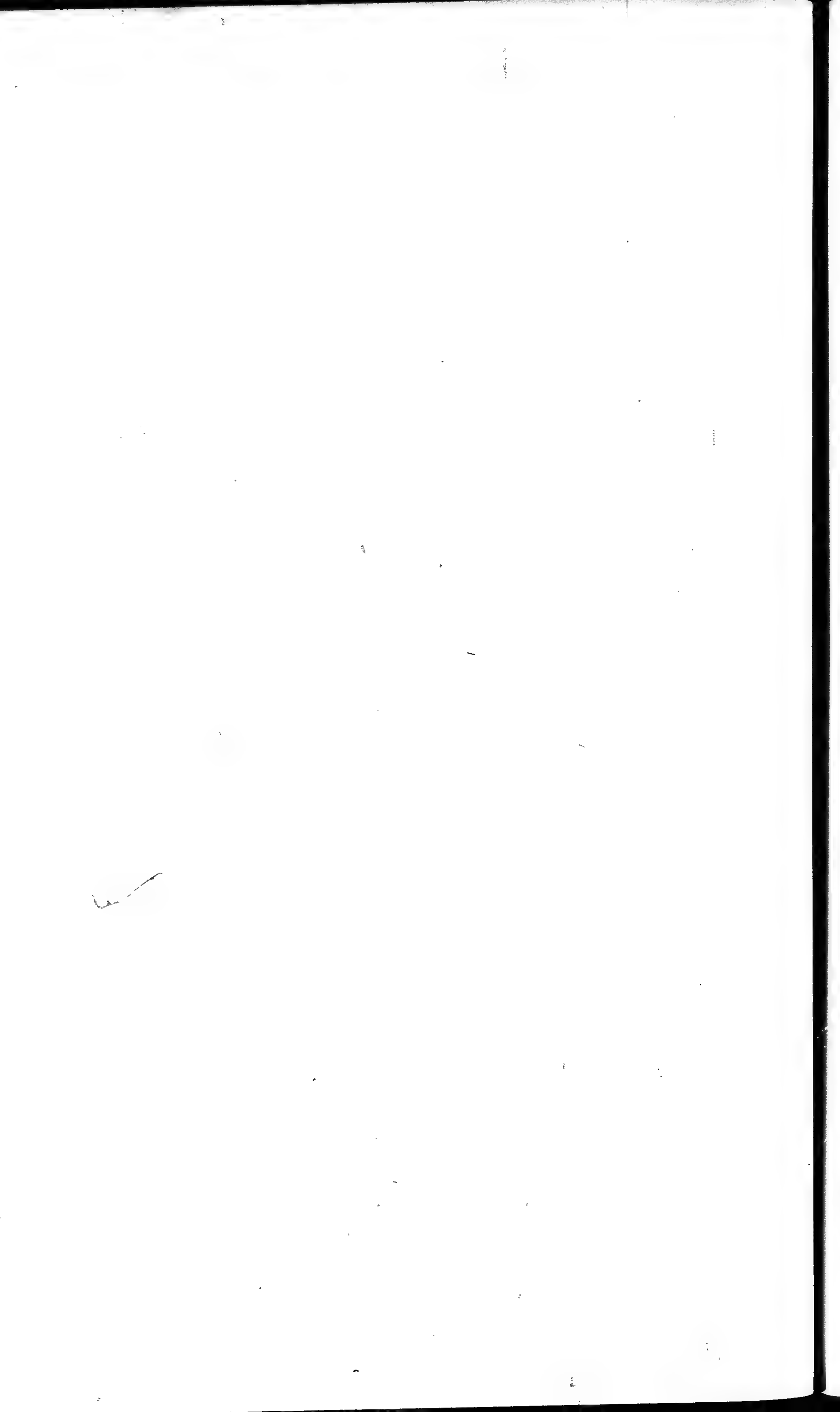
Nous allons rechercher, à présent, quels furent, chez les peuples dont l'histoire est considérée comme authentique, les connaissances relatives aux contrées qui nous occupent et les rapports commerciaux ou maritimes que ces peuples eurent avec elles. Cette étude fera le sujet du livre suivant.

(1) Voici un nouveau renseignement, que nous donnons, bien entendu, sous toute réserve. C'est un extrait de l'*Asiatic*, journal de Londres, cahier d'avril 1820 :

« Cape of Good Hope,

« Phenician navigators. — A discovery was recently made in the environs of the cape of Good Hope, which must be interesting to the historian; whilst digging a cave, the workmen found the Hull of a vessel, constructed of Cedar which is said to be the remains of a Phenician gallery. If this appropriation is just, there is no longer room to doubt that the bold adventurers of Tyre had reached the south point of Africa. » (*Calcutta journal.*)

Nous ignorons si, depuis 1820, le monde scientifique s'est ému de cette *découverte* ou l'a laissée dans l'oubli.



LIVRE II.

PÉRIODE GRÉCO-ROMAINE.

Relations des navigateurs grecs et romains avec la côte orientale d'Afrique.

La civilisation, dans sa marche progressive à travers l'océan des âges, ne s'est pas développée suivant une ligne non interrompue : si au point où elle est parvenue de nos jours, elle nous paraît, avec raison, ne s'être jamais arrêtée, il n'en est pas moins réel qu'elle est venue à nous, comme le flot vient au rivage, avançant et grandissant par une série d'ondulations successives, dont les reliefs et les creux correspondent à ses ascensions et à ses décadences, éclipses temporaires précédant de nouvelles aurores, moments d'arrêt précurseurs de plus vigoureux élans! Née dans le fond de l'Asie, elle a été tour à tour indienne, égyptienne, persane, grecque, romaine ; puis elle s'est essayée à l'universalité par le catholicisme et le mahométisme, pour devenir définitivement *humaine* à l'époque où nous nous trouvons. Dans le cours de ce développement, inégal mais continu, et surtout à ses premières heures, les moyens de communiquer la pensée, de fixer et de transmettre la

science et l'histoire par de bons procédés graphiques manquaient encore aux hommes; la difficulté d'établir des rapports de peuple à peuple, augmentée par les défiances, les jalousies, les préjugés religieux et les guerres qui en étaient les conséquences habituelles, attardait le progrès dans sa course et forçait les nations récemment nées à la civilisation de reprendre le mouvement bien en arrière du point déjà atteint par celles qui les avaient précédées. Les forces acquises étaient ainsi perdues en grande partie, et ne passaient d'un peuple à l'autre, amoindries par le temps et l'espace, que lorsque le dernier venu avait déjà atteint l'âge adulte. Au sein de la nation elle-même, l'absence de centralisation, les divisions de castes ou de classes, et la difficulté de s'entendre d'une partie du territoire à l'autre, s'opposaient à toute solidarité, et, isolant les groupes de population, laissaient ignorer aux uns les progrès accomplis par les autres.

Aussi chaque nationalité nouvelle croyait-elle naître à la vie sans avoir été engendrée, et les peuples, comme des parvenus, dédaignant leurs devanciers, se croyaient le droit, dans leur vanité naïve, d'infliger à l'étranger le nom de barbare, sans se douter qu'ils insultaient à leur père. Chacun d'eux rapportait donc tout à soi, et se croyait le commencement et la fin de toutes choses.

Cette magnifique faculté de cosmopolitisme, qui fait l'honneur de notre époque, n'a appartenu, dans le passé, qu'au seul peuple romain. La Grèce, nation éminemment encyclopédique, comme on l'a dit, mais concentrant sa vie en elle-même, en fut privée jusqu'à l'avénement d'Alexandre, qui la possédait complétement, mais qui l'emporta avec lui dans la tombe.

Nous ne serons donc pas surpris si, dans le cours de l'examen qui va suivre, il nous faut revenir sur des faits accomplis et connus, si les historiens nous donnent comme nouvelles des choses déjà consacrées par une haute antiquité, et surtout si, dans l'appréciation que nous allons faire des connaissances géographiques ou des relations commerciales des Grecs et des Romains eux-mêmes, nous les voyons s'arrêter bien en deçà de ce qui était connu et pratiqué depuis plusieurs siècles par différents peuples navigateurs et commerçants, et principalement par les Arabes.

La Grèce resta bien longtemps sans rapports directs ni indirects avec les contrées qui nous occupent. A peine trouve-t-on, dans ses poëtes et ses historiens, quelques vagues renseignements puisés à des sources étrangères. Homère, qui vivait environ 900 ans avant J. C., paraît avoir eu certaines notions sur l'existence de l'Inde. Dans un de ses poëmes, il conduit Neptune en Éthiopie et le place entre deux nations à *peau noire*, l'une à l'est, l'autre à l'ouest; mais il ne donne aucun détail sur les caractères physiques qui différencient ces deux peuples. C'est Hérodote, venu 400 ans plus tard, qui, le premier, fit mention de la longue chevelure qui distingue les *Éthiopiens* de l'est (Indiens) de ceux de l'ouest. Cet historien, du reste, parle beaucoup de l'Inde : c'est à lui, comme nous l'avons vu, que nous devons le récit du voyage des Phéniciens sous Néchos, dont nous nous sommes occupé précédemment. Nous lui devons aussi l'histoire du périple de Scylax de Caryandre, qui, sur l'ordre de Darius, fils d'Hystaspe, aurait descendu l'Indus jusqu'à la mer, contourné les côtes de l'Arabie, et serait venu, après quelques mois de navigation,

aborder au fond de la mer Rouge. A cet égard, nous avons déjà fait pressentir notre incrédulité quand nous avons parlé, dans notre premier paragraphe, de l'indifférence, ou, plutôt, de l'aversion des Persans pour la navigation. L'histoire ne nous a pas appris que les rois perses aient jamais eu de flotte dans l'océan Indien, ni même dans le golfe Persique; du côté de la Méditerranée, leurs forces maritimes étaient entièrement composées de Phéniciens, de Cypriotes ou d'Égyptiens.

Au reste, notre intention n'est pas de discuter ce fait, qui n'a aucun rapport avec la côte orientale d'Afrique. Du côté de celle-ci, Hérodote ne nous apprend absolument rien. Il regardait la zone torride comme inhabitable, et croyait que l'Océan entourait l'Afrique à peu de distance de la mer Rouge.

Après Hérodote, il ne nous reste à mentionner que Ctésias, médecin à la cour de Perse sous Artaxerce Mnémon, qui vécut soixante ans après Hérodote, et fut contemporain de Xénophon. Nous lui devons une relation sur l'intérieur de l'Inde, qu'il visita par la voie de terre. Cette relation est tellement mêlée de fables absurdes qu'elle ferait douter de la véracité du narrateur, et ôterait toute importance à sa narration, s'il ne s'y trouvait quelques vérités fort remarquables qui prouvent que, s'il a inventé ou accepté beaucoup de fables, il a été témoin oculaire de quelques faits intéressants.

Voilà tout ce que l'histoire grecque nous fournit de renseignements sur les contrées baignées par la mer de l'Inde, et, pour obtenir quelques notions nouvelles, nous sommes obligé de franchir, après Ctésias, un espace de soixante-dix ans, et d'arriver à l'époque d'Alexandre.

Malgré ses agitations et ses guerres intestines continuelles, la Grèce avait glorieusement travaillé à son œuvre civilisatrice. Les arts, les sciences, la philosophie s'étaient élevés dans son sein à une hauteur merveilleuse, quand elle donna naissance, vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, à l'un de ces vastes génies qui, par leur universalité et la puissance d'unité qui les caractérise, semblent personnifier et résumer en eux une nation et une époque : ce génie, c'était Aristote. Au milieu de son immense savoir, brillaient de grandes connaissances géographiques. Dans un passage de ses ouvrages, il affirme que la terre est ronde, et lui donne 400,000 stades de circonférence. De plus, d'après cette hypothèse que la terre était une sphère, il paraît avoir, le premier, conçu l'idée d'un voyage à travers l'Atlantique; car il remarque que les côtes d'Espagne ne peuvent pas être fort éloignées des côtes de l'Inde : « Cette pensée, d'une témérité si heureuse, dit l'historien « géographe W. Desborough Cooley, est son bien propre; « les erreurs de ses calculs appartiennent à son époque. » Un fait des plus curieux, qui se rencontre dans les écrits géographiques du philosophe de Stagyre, c'est une allusion aux îles de *Taprobane* et de *Phébol*, placées, l'une au delà de l'Inde, l'autre dans la mer d'Arabie, ce qui a fait dire, avec juste raison, à Malte-Brun : « La critique moderne « s'étonne de voir Aristote nommer *Taprobane* longtemps « avant le siècle des Ptolémées, et indiquer même l'île de « Madagascar, nommée *Phanbolon* par les Arabes, quoique « le nom de *Saibala*, que portait aussi *Phébol*, dût la faire « chercher plus à l'est. »

Mais ce n'était pas tout encore : si Aristote résumait la

Grèce intelligente, il préparait aussi Alexandre. Pendant que Philippe de Macédoine, en forçant à l'unité toutes ces petites républiques brouillonnes, qui s'agitaient sur le sol hellénique, organisait l'instrument politique et militaire de la destinée de son fils, le philosophe faisait au jeune prince un esprit à la hauteur de sa mission. Dès lors, quand celui-ci monta sur le trône, il possédait, pour l'accomplissement des desseins gigantesques que son génie allait enfanter, les deux grandes forces du monde, le sabre et l'idée. Alexandre comprit son pouvoir, en même temps qu'il sentit que la Grèce était lasse de cette pression inféconde qu'exerçait, depuis longtemps, sur sa jeune et vigoureuse civilisation, ce vieux monde de l'Asie décrépit et agonisant; aussi, à peine a-t-il assuré le repos de l'Empire, un instant ébranlé par la mort de Philippe, qu'à l'âge de vingt-deux ans au plus, il franchit l'Hellespont, se jette sur l'Asie, soumet tout le littoral jusqu'à l'Égypte, s'empare de celle-ci, et, trois ans après son départ de Macédoine, fonde, à l'embouchure du Nil, Alexandrie, la capitale de trois mondes, où désormais l'Orient et l'Occident, leur histoire, leur science, leurs dogmes même, seront contraints de s'accoupler pour de prodigieux enfantements.

L'Égypte à peine soumise, Alexandre marche vers la haute Asie, ruine à jamais la puissance des Perses par la bataille d'Arbèle, en Assyrie, s'empare, en quelques mois, de Babylone, de Suze, de Persépolis, d'Ecbatane, et, après avoir organisé ses conquêtes, envahit l'Inde et vient camper sur les bords de l'Indus.

C'est là qu'il conçut l'idée de l'expédition de Néarque. Il ordonna à ce général de descendre le fleuve, d'entrer dans

l'Océan et de remonter la côte de l'Inde et le cours de l'Euphrate. L'histoire a raconté les énormes difficultés que rencontrèrent les Macédoniens dans cette longue navigation sur des mers inconnues, ne possédant que de vagues données sur la direction des vents. Nous avons mentionné plus haut les circonstances de ce voyage, qui permettent de constater la fréquentation antérieure et habituelle de ces parages par les Arabes; nous nous bornerons à dire ici qu'il fut riche en conséquences commerciales, et qu'il eût produit des résultats bien autrement grandioses, si la mort ne fût venue, brusquement, frapper Alexandre à la fleur de l'âge, au moment où son génie, ivre du succès de son expédition maritime, rêvait de faire exécuter, par ses vaisseaux, le tour du continent africain.

Alexandrie, sous le règne des Ptolémées, ne mentit ni à la gloire, ni au génie, ni à l'espérance de son fondateur. Par sa magnifique situation géographique, elle devint le centre du commerce établi entre l'Asie, l'Afrique orientale et tout le littoral de la Méditerranée. Elle fut le rendez-vous de tous les savants, et les richesses scientifiques de toutes les nations s'entassèrent dans ses murs aussi bien que leurs richesses matérielles. La géographie, dont les progrès suivent ordinairement ceux du développement commercial, y fut cultivée avec fruit; mais, comme le commerce maritime des contrées au sud-est de l'Égypte était depuis longtemps entre les mains des Arabes, ce ne fut qu'avec lenteur que les flottes d'Alexandrie s'avancèrent vers le détroit de la mer Rouge, et pénétrèrent dans l'Océan, qui bat à la fois les côtes de l'Inde et celles de l'Afrique.

Il n'est pas douteux que l'école d'Alexandrie a été très-

riche en documents géographiques ; malheureusement, les commotions politiques et religieuses en ont probablement anéanti la plus grande partie. Cependant les auteurs romains nous en ont conservé quelques-uns, et les fragments qui se trouvent dans leurs ouvrages nous ont permis de renouer la chaîne des traditions. C'est ainsi que les noms d'Ératosthène, Agatharchides, Artémidore, Hipparque, et des parties importantes de leurs écrits, ont pu parvenir jusqu'à nous.

Ératosthène était bibliothécaire d'Alexandrie sous Ptolémée Évergète Ier, et mourut 194 ans avant J. C. Ses connaissances astronomiques lui avaient valu le titre d'*inspecteur de la terre*. Il eut la gloire de soutenir le fait entrevu par Aristote, que la terre était une sphère, et que l'immense étendue de l'Océan occidental ne pouvait pas empêcher les marins d'aller à l'Inde par l'Occident. Il avait recueilli quelques renseignements sur la côte orientale d'Afrique, d'un individu, nommé Timosthène, qui serait descendu jusqu'à l'île *Cerné*. Il nous importe peu de savoir jusqu'à quel point ce Timosthène est digne de foi; d'autant plus qu'il nous est impossible de déterminer la position de cette île. Il faut remarquer, seulement, que le mot de *Cerné* est un terme de la langue carthaginoise qui signifie *fin*; aussi Hannon avait-il désigné sous ce même nom la dernière île qu'il avait rencontrée sur la côte occidentale d'Afrique.

S'il est vrai, comme le docteur W. Vincent (1) croit l'avoir lu dans Pline, que ce Timosthène donnait à la mer Rouge une longueur de quatre journées de navigation, on

(1) Voyez l'ouvrage du docteur Vincent sur le périple de la mer Érythrée, tome I, page 26, et, au bas de la page, la note 44.

comprend combien son assertion, à propos de cette *Cerne* orientale, est dénuée de toute valeur.

Agatharchides, plus jeune qu'Eratosthène, mais son contemporain, était né à Cnide, en Carie, et florissait vers l'année 177 avant notre ère. Il était président de la bibliothèque d'Alexandrie. On trouve dans ses écrits et ce qu'Eratosthène lui avait appris, et ce que lui-même avait enseigné à Artémidore d'Ephèse, qui le suivit de près, et qui paraît n'avoir été que son copiste. Ces écrits ont une haute importance; Strabon, Pline et Diodore les mentionnent avec le plus grand respect, et ils sont la source à laquelle tous les historiens ont puisé leurs renseignements, jusqu'à la découverte des moussons. Ils nous apprennent que le commerce de l'Égypte sous les Ptolémées s'étendait d'Arsinoë ou Suez jusqu'à Ptolémaïs-Théron, un peu plus bas que 18° 10′ sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 350 milles en deçà du détroit. On a prétendu, il est vrai, que, cent ans auparavant, Ptolémée Philadelphe connaissait une grande partie de la côte d'Afrique; mais ce qu'il y a de positif, d'après les affirmations d'Agatharchides, c'est que les flottes de l'Égypte la fréquentaient peu. Strabon cite Eratosthène (1), pour prouver que le détroit était alors ouvert au commerce, et Artémidore pour montrer que les relations s'étendaient même jusqu'à la *corne du Sud* : Agatharchides paraît lui-même avoir connu la direction du rivage africain au delà du détroit; et en effet il mentionne sa courbure vers l'est. Toutefois il n'est pas parfaitement certain s'il a voulu parler de la petite incurvation qui existe à toucher le détroit ou de

(1) Liv. XVI, p. 769.

celle, beaucoup plus considérable, qu'au delà de celui-ci la côte affecte jusqu'au cap Guardafui.

Au reste, les relations habituelles que l'Égypte entretenait avec les Arabes, maîtres du commerce de l'Inde, avaient dû depuis longtemps procurer à l'école d'Alexandrie beaucoup de renseignements sur la géographie des côtes de la mer Érythrée, en dépit du mystère systématique dont ces avides monopoleurs entouraient la navigation de ces contrées. Cependant ces renseignements durent être fort vagues et entièrement théoriques; car, malgré le désir des Ptolémées de se soustraire à ce monopole qui leur faisait payer si cher les denrées apportées à l'Égypte par les vaisseaux arabes ou les caravanes de Petra, malgré les grands travaux de canalisation qu'ils exécutèrent sur le Nil, malgré le soin qu'ils mirent à construire, équiper des flottes, à protéger leur navigation et leur trafic sur la côte occidentale de la mer Rouge, il n'en est pas moins avéré que, du temps d'Agatharchides, le mouvement régulier du commerce n'avait pas atteint le milieu de ce golfe. Aussi la réputation dont jouissait l'Arabie Heureuse, autrement dite le pays des Sabéens, pour ses richesses, son commerce, ses produits réels ou supposés, était-elle si bien assise à Alexandrie, à l'époque d'Agatharchides, qu'il nous en a laissé un tableau aussi remarquable par l'enthousiasme qui s'y révèle que par les déductions qu'il fournit à l'analyse du commentateur.

« Le pays des Sabéens, dit le savant bibliothécaire d'A-
« lexandrie, abonde en productions de toutes sortes; l'air
« qu'on y respire est si chargé d'odeurs suaves, que les
« naturels sont obligés d'atténuer la force de ces parfums
« par des aromes d'une nature opposée, comme si la nature

« ne pouvait pas supporter l'excès même du plaisir. La « myrrhe, l'encens, la casse, la cannelle sont *produits* (1), « dans ce pays, par des arbres d'une hauteur extraordi- « naire..... Les hommes y sont robustes (2), guerriers, « marins habiles. Ils s'embarquent dans de grands vaisseaux « et voguent vers les contrées qui produisent les substances « odoriférantes, ils y établissent des colonies et en expor- « tent le *larimnus*, un parfum qu'on ne trouve en aucun « autre lieu. Il n'existe, en effet, sur la terre aucune nation « aussi riche que les Gerrhéens (3) et les Sabéens, leur si- « tuation géographique les plaçant au centre de tout le « commerce qui se fait entre l'Asie et l'Europe. Ce sont eux « qui ont enrichi le royaume (4) de Ptolémée, qui ont pro- « curé à l'industrie des Phéniciens les opérations les plus « profitables, une variété infinie de marchandises et des « profits incalculables. Eux-mêmes possèdent à profusion « tous les objets de luxe, vaisselle, sculpture, garniture de « lits, trépieds et autres articles servant à meubler et à dé- « corer les maisons, tous de beaucoup supérieurs à ce qu'on « peut voir en Europe. Dans leur manière de vivre, ils « égalent les princes en magnificence. Une telle nation, chez « laquelle se trouve en si grande abondance toutes les su- « perfluités de la vie, doit son indépendance à la distance « qui la sépare de l'Europe. Son luxe l'eût rendue bientôt

(1) Erreur d'Agatharchides, qui prouve son peu de connaissance du commerce de l'Inde.

(2) « Les Sabéens, hommes de haute stature, » avait dit Isaïe, plus de six cents ans auparavant.

(3) Gerrha était une ville très-commerçante sur la rive occidentale du golfe Persique.

(4) Le texte porte Συριαν, la Syrie de Ptolémée.

« la proie des souverains européens qui ont toujours sur « pied des troupes préparées pour la conquête et qui, s'ils « pouvaient trouver les moyens de les envahir, auraient « bientôt réduit les Sabéens à la condition de leurs agents « et facteurs, tandis qu'ils sont actuellement obligés de les « accepter comme les maîtres du commerce. »

Ce récit, traduit presque mot à mot du texte de l'auteur, donne lieu à une foule de considérations importantes. Il prouve que, sous le règne de Ptolémée Philométor, en l'année 177 avant J. C., 146 ans après la mort d'Alexandre, les rois grecs qui régnaient en Égypte n'avaient pas trafiqué directement avec l'Inde, mais qu'ils en recevaient les productions de Saba, capitale de l'Yémen. Le voyage par mer le long de la côte arabe de la mer Rouge était encore fort incertain à cette époque : les Sabéens de l'Yémen avaient des communications avec les Gerrhéens du golfe Persique, et les uns et les autres avec les Phéniciens, par le golfe Elanitique, et avec les Grecs d'Égypte par Arsinoë et Myos-Hormos.

Quelques personnes ont cependant fait honneur à Ptolémée Philadelphe de l'établissement du commerce avec l'Inde, et des richesses que l'Égypte en avait retirées. Cette opinion ne s'appuyait que sur le fait mentionné par Athénéus de la présence d'esclaves *indiens* que les rois d'Égypte faisaient paraître dans les cérémonies publiques. Le mot d'*Indiens* n'a pas un sens précis dans cette circonstance : de même qu'antérieurement on avait les Éthiopiens de la Libye et les Éthiopiens de l'Inde, le mot *indien* avait une signification aussi étendue qu'elle l'a de nos jours et pouvait s'appliquer également aux hommes de couleur de l'Asie et à ceux de

l'Afrique. Le commerce avec les Arabes fut longtemps lui-même appelé le *commerce indien*. Dans tous les cas, nous savons que ceux-ci faisaient le trafic des esclaves; et il est évident que si ces prétendus esclaves indiens ne venaient pas de la côte africaine de la mer Rouge, où les Ptolémées faisaient le commerce des éléphants et exploitaient des mines d'or, ils avaient dû être achetés sur les marchés arabes.

Quant à la richesse introduite par le commerce dans le pays des Ptolémées, elle s'explique facilement par ce fait que, si les Arabes avaient le monopole du commerce d'importation de l'Inde en Égypte, l'Égypte avait celui de l'exportation des mêmes marchandises chez les peuples de l'Europe, monopole que les Phéniciens lui disputaient de moins en moins depuis qu'Alexandre s'était emparé de Tyr et avait à la fois humilié son orgueil et abaissé sa puissance.

Il paraîtra peut-être étonnant que l'expédition de Néarque n'ait pas profité davantage aux Macédoniens d'Egypte; mais il ne faut pas oublier que la mort d'Alexandre ne permit pas de faire ressortir de cette expédition toutes les conséquences qu'elle pouvait avoir, surtout après le demembrement de l'empire qui suivit presque immédiatement la fin prématurée du jeune conquérant. D'ailleurs il est probable que les rois d'Alexandrie préférèrent tout d'abord jouir paisiblement des avantages positifs que leur procurait le commerce de seconde main, que de s'exposer aux périls ou aux difficultés d'une longue navigation dans la mer Rouge et dans la mer Érythrée qu'ils ne connaissaient pas. Nous disons qu'ils ne connaissaient pas la mer Érythrée, malgré les indices qui nous sont restés qu'Agatharchides devait avoir connaissance de la côte d'Afrique jusqu'au cap Guardafui,

parce que les récits qu'il nous a laissés deviennent pleins de fables et de merveilles dès qu'il a passé le détroit. Or on le sait, et on l'a dit souvent, c'est l'ignorance qui engendre les fables et le merveilleux.

Quelle que fût dans les premiers temps la résignation des Ptolémées à leur infériorité commerciale, ils voyaient toujours avec jalousie le monopole arabe et leurs regards étaient sans cesse attirés vers le détroit et les contrées lointaines dont il était la clef. Aussi leur commerce propre, malgré une concurrence formidable, commença-t-il bientôt à s'accroître d'année en année et à gagner à l'est et au sud. Tant que le gouvernement d'Alexandrie conserva quelque vigueur, ce commerce fut protégé dans la mer Rouge. Strabon et Diodore nous apprennent une circonstance dont Agatharchides n'a pas fait mention et qui était probablement postérieure à son époque : c'est que les Nabathéens qui habitaient la partie de l'Arabie à l'est du fond du golfe, ayant exercé des pirateries contre la flotte d'Égypte, avaient été réprimés par une force navale équipée dans ce but. Ce fait prouve l'attention que le gouvernement de l'Égypte portait à ce commerce. Il prouve encore, de plus, que, si les navires égyptiens traversaient, à cette époque, la mer Rouge à la hauteur de Myos-Hormus ou de Bérénice, ils n'avaient pas encore atteint sur la côte arabe Musa ou Ocelis, à l'entrée du détroit.

Néanmoins, du côté du sud, ils faisaient de jour en jour quelques progrès. En effet, il paraît avéré qu'alors et même longtemps avant (comme plus tard au temps du Périple et, quinze siècles après, au temps de Vasco de Gama), des entrepôts commerciaux arabes, pour les produits de l'Inde,

existaient sur la côte d'Afrique, en dehors du golfe, sous la suzeraineté du roi de Maphartis, et que le port de Mosyllon au nord-ouest du cap Guardafui faisait concurrence à ceux des pays de Saba et de Hhadheurmâ'ut. Il est fort probable que les flottes égyptiennes ne tardèrent pas à s'y rendre, afin de se soustraire aux exigences des Sabéens lorsque ceux-ci mettaient leurs marchandises à un prix trop élevé. On trouve un indice de l'existence de ce commerce peu après l'époque d'Agatharchides, dans un passage de Strabon qui a cité Artémidore, contemporain de Ptolémée Lathyre en l'an 104 avant J. C., pour prouver que le mouvement commercial s'étendait alors sur la côte orientale d'Afrique jusqu'à la *Corne du Sud* (1).

Quelque vagues que soient ces indications, elles n'en prouvent pas moins la tendance du commerce égyptien à s'avancer au sud. D'ailleurs, pour corroborer cette preuve et pour montrer en même temps tout l'intérêt qu'excitait à Alexandrie la grande navigation, nous avons l'aventure d'Eudoxe de Cyzique, sous ce même Ptolémée Lathyre, et le récit d'Iambule, auquel Diodore n'a pas craint de donner une place dans l'histoire, quelque fabuleux qu'il pût être.

Cet Iambule, fils de marchand et marchand lui-même, avait reçu une éducation remarquable. En trafiquant en Arabie pour les épices, il fut fait prisonnier et réduit en esclavage. Enlevé d'Arabie par des Éthiopiens, il arriva sur la côte d'Afrique et fut par eux abandonné sur l'Océan au ca-

(1) Voyez *Artem. apud Strabon.*, lib. XVI, pag. 773-774. Le docteur Vincent place la *Corne du Sud* au cap Baxos; nous prouverons, plus tard, que sa situation probable était à l'emplacement où se trouve actuellement Râs-el-Khil.

price des vents. Les vents et la mer le portèrent à Ceylan, où il resta sept années. Le récit d'Iambule, au milieu d'une foule de fables absurdes, contient, sur Ceylan et certaines coutumes éthiopiennes, des détails qui sont encore vrais de nos jours. Ce qu'il y a de fort singulier et ce qui le fait révoquer en doute, c'est que, malgré ce séjour fort long, l'auteur n'y fait pas une seule fois mention de la cannelle. D'ailleurs la date de ce récit est inconnue, et l'on ne peut trop s'étonner de son existence dans les écrits de Diodore, car la circonstance principale, celle qui a trait à la direction des moussons, était ignorée des Grecs et de Diodore lui-même, et ne fut connue de ceux-là qu'un siècle plus tard. N'est-il pas à présumer que l'histoire d'Iambule est un roman fabriqué sur des renseignements fournis par les Arabes? Quoi qu'il en soit, elle reste comme une preuve du fait que nous avons avancé, que, si la navigation gréco-égyptienne ne s'étendait pas encore fort loin hors du détroit, l'école d'Alexandrie n'en possédait pas moins des données assez exactes sur la géographie des contrées situées au delà.

Mais les circonstances politiques allaient encore une fois changer sur cette vieille terre d'Égypte que toutes les grandes nations devaient fouler tour à tour. Soixante-six ans après Artémidore, 30 années avant J. C., Auguste réduisait le royaume des Ptolémées en province romaine.

Il n'est pas douteux que la domination nouvelle eut d'abord pour résultat d'arrêter dans ce pays les grandes entreprises nautiques. Sans elle, probablement, quelque hardi navigateur n'eût pas manqué de tenter, soit par le détroit de Gadès, soit d'un des ports de la mer Rouge, de mettre à exécution ces vastes projets de circumnavigation que di-

verses rumeurs signalaient comme ayant déjà été exécutés, et de convertir enfin en histoire positive le roman d'Eudoxe de Cyzique. Mais l'ébranlement causé par la conquête arrêta cet essor. Ce n'est pas que le gouvernement de Rome mît des entraves au mouvement commercial et maritime; au contraire, il en respecta la liberté, il le favorisa même. D'ailleurs, la paix et la sécurité qui avaient succédé au triomphe d'Auguste ne pouvaient manquer de servir au développement du commerce. On put regretter de voir neutraliser les tendances aventureuses qui, chez des peuples auparavant indépendants, portaient les traficants et les navigateurs à chercher de nouvelles voies pour aller disputer à certaines nations le monopole qui les enrichissait; mais les opérations régulières s'accrurent et se fortifièrent. Quant aux connaissances géographiques, si elles gagnèrent peu en étendue, elles acquirent plus de précision et de solidité.

En Égypte particulièrement, les Romains n'eurent garde de s'immiscer dans les relations établies depuis tant d'années dans la mer Rouge et qui amenaient des trésors incalculables dans la ville des Ptolémées. Ils se contentèrent d'imposer des redevances, en retour desquelles ils assuraient une puissante protection aux intéressés. L'expédition d'Ælius Gallus, dirigée par ordre d'Auguste contre l'Arabie, l'Éthiopie et les Troglodytes, prouve combien le nouveau gouvernement avait à cœur de protéger le commerce égyptien et de l'arracher au monopole des Arabes. On sait que, par suite de la trahison de Syllœus, ministre d'Obodax, roi de Petra, aidée de l'ignorance dans laquelle le général romain était des lieux et des hommes, cette expédition se changea en une déroute où la flotte périt

et où l'armée courut de grands dangers. Cet insuccès dut retarder pour longtemps la marche des conquérants vers les mers indo-africaines. Nous savons par Strabon, qui était dans l'intimité d'Ælius Gallus, que la malheureuse tentative de celui-ci n'eut pas même pour résultat une augmentation des connaissances géographiques. Au reste, le silence des traditions prouve que rien de nouveau ne fut acquis à la science depuis l'époque où écrivait Agatharchides, ou tout au plus celle d'Artémidore, jusqu'au moment où eut lieu la découverte importante d'Hippale.

A cette découverte, en effet, commence une ère nouvelle. Nous avons vu, par le récit d'Iambule, ce que le hasard avait pu déjà faire une fois pour conduire à la connaissance de ce fait météorologique si intéressant des moussons. Le même hasard se renouvela encore, mais avec des circonstances moins fabuleuses, sous le règne de l'empereur Claude. Un affranchi d'Annius Plocamus, chargé de percevoir les revenus de l'Arabie (on voit que la conquête romaine ne s'était pas longtemps arrêtée), s'était laissé surprendre par la mousson et avait été jeté dans l'île de Ceylan. Ce que le hasard avait fait, Hippale fut, par la réflexion et par le calcul, amené à l'exécuter. Navigateur instruit, il conjectura que la régularité des vents périodiques devait être une loi invariable de la nature, et peu d'années après l'aventure arrivée à l'affranchi d'Annius Plocamus, vers la septième année du règne de Claude (d'après Dodwell et Harris) correspondant à la 47e année de l'ère chrétienne, il eut le courage de s'éloigner des côtes et de s'ouvrir au travers de l'Océan une route inconnue du monde grec et romain. Le succès de cette tentative hardie opéra dans le mouvement

commercial une révolution complète, et le double périple du fond de la mer Rouge à la péninsule indienne et à la côte orientale d'Afrique s'organisa dans des conditions régulières, sans avoir désormais recours aux Arabes, si ce n'est d'une manière toute secondaire. Pour témoigner leur reconnaissance à l'auteur de cette brillante découverte, les Grecs donnèrent le nom d'Hippale à la mousson d'été ou mousson de sud-ouest.

Toutes les particularités qui se rattachent à la navigation ou au commerce, tels qu'ils furent pratiqués après l'événement dont nous venons de rendre compte, et les notions géographiques recueillies alors sur la contrée qui nous occupe, nous ont été transmises dans les ouvrages de Ptolémée et dans un écrit peu étendu, mais très-précieux (1), connu sous le nom de *Périple de la mer Érythrée* ou *Périple d'Arrien*, parce qu'il a été attribué d'abord au célèbre Arrien, de Nicomédie. L'analyse des deux documents nous permettra de constater ce que les Grecs et les Romains savaient de cette contrée, peu de temps avant l'époque où les événements politiques arrêtèrent le mouvement d'expansion qui se faisait du cœur de l'empire des Césars aux extrémités du monde, et forcèrent ses navigateurs et ses commerçants à céder la place, sur la côte africaine, aux commerçants et aux navigateurs arabes. Cette analyse a été déjà faite plusieurs fois, et par des hommes dont le savoir était d'une notoriété telle, que nous n'eussions jamais osé nous permettre de toucher à un sujet par eux élaboré, si nous n'avions eu pour raison et pour excuse notre récente explo-

(1) « Orientalem oram Africæ sulcavit autor Peripli, cujus aucto-

ration de ces parages, et, par celle-ci, la faculté de nous procurer des éléments d'appréciation qui manquaient à ces géographes érudits.

Eu égard à cette dernière circonstance, le monde savant nous pardonnera ce que notre entreprise peut avoir de téméraire. D'ailleurs, nous nous faisons un devoir de proclamer notre respectueuse gratitude pour le puissant secours que nous avons trouvé dans les ouvrages de nos devanciers, et de confesser hautement que, si nous sommes assez heureux pour apporter quelques pierres nouvelles à l'édifice, c'est en grande partie à leurs laborieuses recherches que nous le devons.

Avant d'aborder le travail analytique que nous sommes décidé à entreprendre, voyons s'il est possible de découvrir dans quel ordre chronologique les deux documents en question ont vu le jour. Nous savons que Ptolémée vivait sous le règne de l'empereur Adrien; mais nous ignorons à quelle époque parut le *Périple de la mer Érythrée.*

Certes, si la version qui attribuait le Périple à Arrien s'était trouvée fondée, la question eût été, par cela même, résolue, puisque ce personnage vivait, comme Ptolémée, sous le règne du successeur de Trajan. Mais il est généralement reçu aujourd'hui que le Périple est l'œuvre d'un Grec d'Égypte, dont le nom est resté ignoré, et, en admettant même que ce Grec se nommât aussi Arrien, il ne ressortirait de ce fait aucun indice de l'époque à laquelle parut le document dont il s'agit. Pour la déterminer, au moins d'une

ritas majoris est facienda quam cæterorum omnium, utpotè qui solus veritati consentanea scripserit. » (Vossius ad Melam, pag. 595; edit. varior. Lugd., 1722.)

manière approximative, les savants se sont livrés à de longues controverses. Dodwel a pensé que cette narration fut écrite sous le règne de Marc-Aurèle et de Lucius-Vérus, qui commença en 161. Salt (1) croit avoir reconnu le Zoscalès du Périple dans Zahakalé, qui régna entre les années 77 et 89 de J. C., identité qui, si elle était prouvée, assignerait à l'exécution du Périple et à sa relation une époque à peu près correspondante à la dernière de ces deux dates. Le docteur Vincent, avec Saumaise, a reculé cette époque jusqu'au temps de Claude ou de Néron (2). Enfin un autre savant, dont la perspicacité est universellement reconnue, M. Letronne, n'a adopté ni l'une ni l'autre de ces dates : « La diction du Périple, dit-il, appartient certainement à « une époque plus récente, et toute personne un peu exer- « cée à distinguer les styles jugera que cette époque ne « saurait être antérieure au temps de Septime Sévère. Le « passage où il est dit que le roi des Homérites, Charibaël, « était ami des empereurs et leur avait envoyé de fré-

(1) *Abyssinie*, t. II, page 251.

(2) Selon le docteur Vincent, le Périple aurait été écrit à la fin du règne de Claude ou au commencement du règne de Néron. Si nous nous en tenons à la date la plus récente, la dixième année de ce dernier règne, c'est-à-dire la 64e de J. C., il existerait, entre l'époque de la découverte d'Hippale, en 47, et l'époque du Périple, un intervalle de dix-sept années seulement. Or la manière dont s'exprime l'auteur, à propos des changements importants survenus dans la navigation par suite de la connaissance des moussons, fait naître l'idée d'un espace de temps écoulé plus considérable, comme on peut en juger par les extraits suivants de la version latine : « ..... *Universum autem hunc commemoratum navigationis cursum atque orbem à Canâ et Arabiâ felice* OLIM *parvis navigiis ipsos sinus ambientes conficiebant. Primus Hippalus gubernator invenit navigationem per altum mare*..... EX ILLO TEMPORE AD HODIERNUM USQUE DIEM, *alii quidem statim à Canâ, alii ab Aromatum Emporio solvunt.* »

« quentes ambassades, annonce que le trône impérial fut « alors occupé pendant assez longtemps par deux princes : « ce sont, je pense, Septime Sévère et son fils Caracalla, « qui régnèrent conjointement pendant un espace de douze « années, depuis 198 jusqu'à 210. La rédaction du Périple « se placerait dans cet intervalle (1). »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ici les arguments sur lesquels chacune de ces opinions est fondée ; nous croyons pouvoir dire seulement qu'il n'en est aucun qui ne soit réfutable. En conséquence, nous ne nous trouvons pas suffisamment autorisé à adopter de préférence l'une ou l'autre des solutions présentées.

Peut-être pensera-t-on que, de la comparaison des deux documents, il pourrait ressortir quelque indice propre à éclairer le commentateur sur l'antériorité de l'un relativement à l'autre. En effet, comme nous le verrons tout à l'heure, s'il existe entre eux des analogies remarquables, ils présentent aussi des dissemblances non moins importantes; mais, malheureusement, celles-ci ne sont pas de nature à faciliter la solution du problème. La plus saillante de ces dissemblances par exemple, la mention faite par Ptolémée d'un point de la côte situé plus au sud que *Rhapta*, limite extrême du Périple, ne prouve pas, selon nous, que ses écrits sont postérieurs au Périple. D'abord, Ptolémée ne parle de *Prasum* comme de l'île *Ménuthias* qu'accidentellement, dans un chapitre à part, à la fin de ses considérations géographiques sur l'Afrique. Dans son itinéraire, il

(1) Voy. *Nouvel examen de l'inscription grecque*, etc. — Nouveau recueil de l'Académie des inscriptions, tome IX, page 173.

s'arrête, comme le Périple, à Rhapta. Ensuite nous objecterons que, du temps de l'auteur du Périple, *Prasum* pouvait fort bien être connu sous ce nom ou sous un autre, sans que cet auteur, qui traçait un itinéraire tout commercial et maritimement pratique, crût devoir faire mention de points géographiques n'ayant aucun rapport avec le but tout spécial qu'il se proposait. Au reste, le texte même du Périple vient à l'appui de cette interprétation : « Ces « marchés de l'Azanie, « dit-il après avoir parlé de Rhapta, » « sont *presque* les derniers de la terre ferme..... Après ces « lieux, l'Océan qui n'a pas été navigué tourne vers le « couchant et, prenant à revers les côtes de l'Éthiopie, de « la Libye et de l'Afrique, se joint à la mer occidentale. » *Ces lieux sont presque les derniers!* Quels sont les autres? L'auteur ne s'explique pas ; pourtant il y en a ; mais l'itinéraire commercial est terminé, et dès lors sa tâche lui semble accomplie.

D'ailleurs ne pourrait-on pas croire, à plus forte raison, que Ptolémée est antérieur au Périple, quand on compare l'opinion erronée de ce géographe sur l'inclinaison de la côte au sud-est à l'assertion si simple, si positive et si relativement vraie contenue dans les paroles que nous venons de citer : « L'Océan, prenant à revers les côtes de « l'Éthiopie....., se joint à la mer occidentale? » Comment Ptolémée aurait-il pu se tromper aussi gravement sur un point capital, où le Périple s'était tant approché de la vérité?

Quoi qu'il en soit, de ce que Ptolémée ait été moins bien informé que l'auteur du Périple, nous n'inférerons pas qu'il a dû écrire longtemps avant que ce document ait paru. Une

seule chose nous semble prouvée par là, c'est que les deux écrivains ont travaillé sur des renseignements venus de sources diverses. Quant à la question d'antériorité, elle nous paraît jusqu'à présent insoluble. Quelle serait, après tout, l'importance de cette solution? Il est évident que, longtemps avant Ptolémée, l'état de la navigation et du commerce était, le long des côtes de l'Afrique et de l'Inde, tel que le Périple nous l'a fait connaître, et par conséquent un document pareil aurait pu être rédigé bien avant l'époque où le géographe de Péluse écrivait. Qu'on se rappelle, en effet, que de la découverte d'Hippale à Ptolémée cent vingt années au moins s'écoulèrent : c'était plus qu'il n'en fallait pour que cette navigation s'organisât et fût décrite. L'essentiel, pour nous, est de reconnaître que le Périple, quel que soit son âge, est le document le plus important à consulter pour se faire une juste idée de ce qu'étaient, au temps des empereurs romains, la navigation, le commerce et les connaissances géographiques, en ce qui regarde la côte orientale d'Afrique. Les faits se présentent dans cette relation avec un tel cachet de vérité, qu'il nous est impossible de ne pas la croire écrite, ou par un homme, ou sous la dictée d'un homme qui avait été témoin oculaire de ce qu'il racontait.

Aussi, et pour cette raison seule du mérite supérieur de ses données, nous commencerons par l'examen du Périple la double analyse dont nous nous sommes imposé la tâche. Voici, selon ce doeument, comment les choses se passaient :

Les flottes d'Égypte partaient de *Myos-Hormos*, port situé, sur la côte occidentale de la mer Rouge, vers le 27° de-

gré de latitude nord (situation déterminée par la présence de trois îles mentionnées par Agatharchides et connues des modernes sous le nom d'*îles Jaffatéennes*), ou bien de *Bérénice*, autre port de la même côte, à peu près 4 degrés plus au sud que le précédent : ces deux ports communiquaient, chacun par une route, avec *Koptos*, sur les bords du Nil. Les vaisseaux destinés pour la côte d'Afrique mettaient à la voile en juillet, afin de sortir du détroit avec les vents favorables, et d'être hors du golfe extérieur (golfe d'Adel) avant l'époque à laquelle les vents d'est commencent à s'y faire sentir (1). Dans ce trajet, les navigateurs rencontraient, sur la côte d'Abyssinie, *Ptolémaïs-Théron*, ville fondée par Ptolémée-Philadelphe; puis *Adulis*, 1 degré 1/2 plus au sud; ils passaient ensuite le détroit, sur la côte occidentale duquel Ptolémée a signalé le village de *Deire* (Δειρη, en grec, le cou ou le goulot). Alors ils longeaient la côte d'Adel où, du détroit au cap Guardafui, le Périple signale comme marchés : *Avalitès* (la moderne Zéila, d'après le docteur Cooley), près du détroit (à 50 ou 60 milles, selon Ptolémée); *Malaó*, 800 stades ou 80 milles plus loin [le docteur Vincent le fait correspondre à la place occupée par Zéjla (2)]; *Moondus*, 1,000 stades plus loin; *Moosullon* (*Mossylon* de Pline, *Mosylon* suivant Ptolémée), à la dis-

(1) On sait que, dans la partie de la mer Rouge comprise entre le détroit et le 19e degré nord, les vents de nord règnent de la fin de mai à la fin de septembre, et que, dans le golfe extérieur compris entre le détroit et le cap Guardafui (le promontoire des Aromates), les vents de la partie de l'est s'établissent en octobre.

(2) Malaó correspondrait à Berbera, d'après le docteur Cooley, qui, grâce aux récentes explorations de MM. Carless et Cruttendern dans le pays des Soumal, a dû déterminer les positions de toutes ces anciennes

tance de deux ou trois jours de navigation, c'est-à-dire à 100 ou 150 milles. Mosylon était le grand marché des anciens sur cette côte, et c'est de lui qu'est venu le nom de *commerce mosyllitique*. Ce commerce était très-important; il fournissait, entre autres objets d'exportation, la cannelle, preuve suffisante que les Arabes, seuls navigateurs qui eussent pénétré jusqu'à Ceylan, en étaient les agents principaux. S'il est vrai, ce dont nous doutons, que le pays produisait aussi une qualité inférieure de cette substance, l'espèce dite mosyllitique est présentée par Dioscoride comme une des plus belles, et devait, par conséquent, venir de l'Inde ou directement, ou par les ports de l'Arabie Heureuse. Après Mosylon, les points qui se présentaient étaient *Nilo-Ptoléméon*, les marchés de *Tapa-Tégé*, la *petite Daphnôn*, la *grande Daphnôn* ou *Akannay* (le Périple ne donne pas la position de ces lieux); enfin on arrivait au *cap des Aromates*, où finit la côte d'Adel, nommée *Barbaria* dans le Périple, et où commence la contrée qui fait le sujet spécial de cette étude. Ici nous laisserons parler l'auteur du Périple lui-même, en traduisant textuellement sa description de la côte orientale d'Afrique :

« ..... Ensuite, la terre ferme s'infléchissant vers le midi,
« vient le marché des Aromates et l'extrémité la plus avan-

localités mieux que ne le pouvaient les commentateurs qui l'ont précédé, puisque, de leur temps, on ne connaissait rien de cette côte. Voici les correspondances qu'il indique pour les autres lieux mentionnés jusqu'à Aromata : Moondus à Meyt, Moosullon à Bendeur-Gacem, Nilo-Ptoléméon ou Tapa-Tégé à Bendeur-Khour, la petite Daphnôn à Bendeur-M'raïah, la grande Daphnôn ou Akannay à Moyah-Buah. (Voy. le mémoire du docteur Cooley, *Journal of the royal geographical Society of London*, vol. IX, part. II.)

« cée du continent barbarique, Apocope (1) vers le levant.
« Le port est exposé à la houle, et, dans de certains temps,
« il est périlleux, parce qu'il est ouvert au vent du nord.
« Un indice local qu'il doit y avoir une tempête, c'est que
« le fond se trouble et change de couleur. Quand ceci ar-
« rive, tous s'enfuient au grand promontoire, lieu cou-
« vert et sûr appelé *Tabæ*. On importe à ce marché les
« choses susnommées ; il fournit lui-même la casse, le gi-

(1) Le mot grec ἀπόκοπον, qu'on trouve dans le texte, est un adjectif au nominatif neutre, qui signifie *coupé*. Selon nous (ou selon les personnes compétentes que nous avons consultées), il est ici pris substantivement pour désigner une coupure existant dans les terres et susceptible de servir de mouillage aux bateaux, et constitue, avec les deux mots qui le précèdent, une apposition à un autre membre de la même phrase, que nous avons traduit par *l'extrémité la plus avancée du continent barbarique*.

Pour que le lecteur ait sous les yeux tous les éléments qui peuvent lui servir à se fixer sur la signification du mot *Apocope* et sur le sens du membre de phrase auquel il appartient, nous avons cru devoir rassembler les citations suivantes :

Voici d'abord la phrase du texte :

Μετα ταύτην..... τὸ τῶν ἀρωμάτων ἐμπόριον και ακρωτὴριον τελευταῖον της βαρβαρικῆς ηπείρου, πρὸς ανατολην ἀπόκοπον * : — après vient le marché des Aromates et l'extrémité la plus avancée du continent barbarique, apocope vers le levant. (La traduction latine dit : *Post hanc est Aromatum emporium. Extremum verò barbaricæ continentis est promontorium ortum versùs apocopon*. Puis on trouve en marge : *Apocopon emporium*. Il est aisé de voir que cette traduction est peu exacte, et que le traducteur a pris sur lui d'appliquer le mot *emporium* au mot *apocopon*).

Plus loin, on lit dans le texte du Périple : Τα λεγομενα μικρα ἀπόκοπα και μεγάλα τὴς Αζανιας (*apocopa parva et magna Azaniæ, uti appellantur*), ce qu'on nomme les petites et grandes apo-

* Dans cette phrase, on peut, il est vrai, considérer ἀπόκοπον comme un adjectif, et traduire ainsi : *le promontoire..... brusquement terminé vers le levant*. Mais cette version nous paraît douteuse et détruit, en outre, tout rapport entre le mot ἀπόκοπον ainsi traduit et le pluriel ἀπόκοπα, qui se trouve plus loin.

« zir, l'asyphe, l'aroma, la magla, le motó et l'encens. De « *Tabæ*, après 400 stades, en côtoyant la Chersonèse, et « le courant vous porte vers ce lieu, est un autre marché « appelé Opône, auquel sont conduits les objets susnom- « més : il fournit une grande quantité de casse, d'aroma, « de motó, de très-bons esclaves, que le plus souvent on « exporte en Égypte, et une grande quantité d'écaille beau- « coup meilleure que celle qui se trouve ailleurs. On na- « vigue d'Égypte vers tous ces marchés éloignés (de par delà)

copes de l'Azanie. Puis le texte termine la phrase par ces mots : *δια αγχυροϐολιων*, que le traducteur rend en latin par *anchoris jacendis et figendis accommodata*, et que nous avons traduits par *bons ancrages*.

D'un autre côté, on trouve, dans Ptolémée, à propos d'un golfe qui, selon lui, fait suite à Opône, cette phrase : *Καλεῖσται δὲ τοῦτον μονον κόλπον, ἀπόκοπα*, traduite dans l'édition de Wilberg par *vocarique hunc tantùm sinum apocopa : c'est ce golfe seul qu'on appelle les apocopes*. Avant ceci, Ptolémée parle d'un premier golfe contigu à Aromata : *Εἶναι δὲ συνεχῆ τοις Αρωμασι πρωτον κόλπον*, *continentem autem esse cùm Aromatis primum sinum aliquem, il y a un premier golfe contigu avec Aromata.*

Le docteur Vincent a pensé qu'un apocope devait signifier un promontoire. Stuch, dans ses commentaires sur le Périple, a dit à propos du mot *ἀπόκοπον* : *Ce mot paraît être une redondance, à moins qu'il ne signifie escarpé, à pic ; car peu après*, ajoute-t-il, *viennent deux lieux ou promontoires nommés apocopes* (allusion au passage cité ci-dessus : *τα μικρα ἀπόκοπα και μεγάλα*). Stuch paraît être dans l'indécision, puisqu'il dit *lieux* ou *promontoires*, loca sive promontoria.

Nous croyons que tout ce qui précède édifiera le lecteur, et le décidera à embrasser notre opinion sur le sens du mot en question. Que signifierait la phrase de Ptolémée, c'est ce golfe seul qu'on nomme les apocopes ? Comment trouver dans *ἀπόκοπον* le sens de *saillant*, quand de tous les mots inscrits dans le dictionnaire il n'en est pas un qui, de près ni de loin, représente l'idée d'une saillie : *ἀπόκοπη*, *retranchement*. en termes de grammaire, retranchement d'une syllabe à la fin

« dans le mois de juillet, appelé *epiphi*. Des lieux de par « deçà, d'Ariace et de Barigaza, on a coutume de porter « aux marchés susdits diverses choses, du froment, du riz, « du beurre, de l'huile de sésame, de l'*othonium*, soit « *monache*, soit *sagmatogène*, des ceintures et du miel de « canne appelé *sucre*. Les uns naviguent expressément « pour ces marchés; d'autres se chargent, pendant la tra- « versée, de ce qu'ils rencontrent. Le pays n'est gouverné « par aucun roi; mais les marchés sont régis respective- « ment par leurs propres seigneurs.

« Après Opône, la côte s'étendant surtout vers le midi, « se présentent d'abord ce qu'on appelle *petites* et *grandes* « *apocopes* de l'Azanie (1)..... par de bons ancrages..... « fleuves..... en six courses vers le sud-ouest; ensuite le « petit rivage et le grand rivage en six autres courses. « Après celui-ci viennent successivement les escales de l'A- « zanie : d'abord celle nommée de *Særapion*, puis celle de « Nikôn, après lequel se trouvent plusieurs fleuves et d'au-

d'un mot; ἀπόκοπος, *adjectif*, coupé, châtré, énervé; ἀποκόπτω, je coupe? Enfin le texte de Ptolémée ne semble-t-il pas confirmer notre version, quand il parle d'un premier golfe contigu à Aromata?

Une erreur a certainement été commise par le docteur Vincent, dans le sens du passage qui nous occupe; il a traduit προς ανατολην ἀπόκοπον par *au levant des apocopes*. Nous avions peine à nous imaginer comment l'auteur du Périple avait été chercher les apocopes, à propos du cap des Aromates, pour faire une comparaison de position, alors qu'il trouvait à une bien moins grande distance des points géographiques d'une importance beaucoup moins contestable, tels que le promontoire de Tabæ, la Chersonèse d'Opône et le marché d'Opône lui-même. Mais après avoir vu le texte grec du Périple, nous nous sommes aperçu que le commentateur anglais avait commis une inadvertance en lisant ἀπέκοπων, au génitif pluriel, au lieu de ἀπόκοπον, ou qu'il avait eu entre les mains une copie défectueuse.

(1) Le texte offre ici des lacunes que nous figurons par des points.

« tres ports successifs, répartis par relâches et courses d'un « jour chaque, sept en tout jusqu'aux îles *Pyralaôn* et à « ce qu'on appelle le *canal* (ou *nouveau canal*) (1). Après « ce dernier, un peu au-dessus du sud-ouest, après deux « courses nychthémères (de nuit et de jour), vers le cou- « chant (2) se présente une île appelée *Ménouthésias*, éloi- « gnée de la terre ferme d'environ 300 stades, basse et « pleine d'arbres, dans laquelle sont des rivières et plu- « sieurs sortes d'oiseaux et des tortues de montagnes. Il « n'y a aucune bête féroce, si ce n'est des crocodiles (3), « qui n'attaquent pas les hommes. On y trouve de petites « barques, soit cousues, soit d'une seule pièce, lesquelles « sont employées pour la pêche et pour la chasse aux tor- « tues. En cette île même, on les prend particulièrement « avec des paniers, que l'on met, en guise de filets, à l'ou- « verture des brisants.

« A partir de cette île, après deux journées, se trouve, « sur le continent, le dernier marché de l'Azanie, appelé

(1) Le manuscrit unique porte καίνης· λεγομενης διώρυχος ; les traductions que nous avons eues entre les mains, se conformant à ce texte, portent aussi *et ce qu'on nomme le nouveau canal*. Cependant il paraît que certains hellénistes, trouvant que καίνης ne se liait pas avec ce qui précède, ont lu καὶ της, et *ce qu'on appelle le canal*. Nous reviendrons en temps et lieu sur cette différence.

(2) Nous avons ponctué comme dans le texte, ce qui donne à la phrase le sens de : *après deux courses, se présente vers le couchant*; mais le sens véritable est évidemment : *après deux courses vers le couchant, se présente*. La connaissance de la direction de la côte en cet endroit supplée à l'insuffisance du texte, insuffisance qui n'est, sans doute, que le résultat d'une erreur de copiste.

(3) Il s'agit, sans doute, ici, d'une grande espèce de lézard, car il n'existe de crocodiles en aucune des îles de cette côte, si ce n'est à Madagascar.

« *Rhapta* (les Rhaptes), dénomination qu'il a prise des sus-
« dites petites barques cousues. On y trouve beaucoup
« d'ivoire et d'écaille. Autour de ce pays habitent des
« hommes très-grands de taille, agissant en chefs chacun
« dans sa localité; mais la région elle-même, d'après un
« ancien droit, soumise à l'autorité de ce qu'on appelle
« l'*Arabie première*, est gouvernée par le roi Mopharite.
« De ce roi, la tiennent à tribut ceux de Muza, qui y expé-
« dient des navires, confiés le plus souvent à des patrons
« et des serviteurs arabes, lesquels y ont commerce et pa-
« renté, et qui sont familiarisés avec les lieux et enten-
« dent la langue qu'on y parle.

« On porte à ces marchés des lances qui se font spécia-
« lement à Muza, des hachettes, de petits glaives ou cou-
« teaux, des alênes et plusieurs sortes de verroteries. En
« quelques endroits, on porte du vin et beaucoup de fro-
« ment, non pour le gain mais en présent, pour se con-
« cilier les barbares. De ces lieux, on exporte beaucoup
« d'ivoire, mais inférieur à celui d'*Adulis;* on en tire éga-
« lement de la corne de rhinocéros, de l'écaille, la plus
« belle après celle de l'Inde, et un peu de Nauplios. Et ces
« marchés de l'Azanie sont presque les derniers du con-
« tinent, qui est sur la droite en venant de *Bérénice*. En
« effet, après ces lieux, l'Océan qui n'a pas été navigué
« tourne vers le couchant, et, longeant au midi les côtes
« opposées de l'Éthiopie, de la Libye et de l'Afrique, il se
« joint à la mer occidentale. »

Les commentateurs du Périple se sont efforcés de faire concorder les lieux particuliers indiqués dans ce substantiel écrit avec ceux qui portent sur les cartes modernes un nom

et une situation déterminés. Cette assimilation devait être, en effet, d'un grand intérêt pour l'histoire de la géographie, puisque, entre autres particularités, elle aurait fait connaître le terme de la navigation des marchands grecs et romains sur cette côte. Mais, d'abord, elle était impossible quant aux villes, puisque celles qui s'y trouvaient, même à l'époque où les Portugais abordèrent aux rivages de l'Afrique orientale, devaient leur origine aux immigrations des Arabes musulmans en ce pays, et que leur fondation était ainsi postérieure de sept ou huit siècles à l'époque du Périple. Tout au plus pouvait-on espérer de découvrir les rapports géographiques ou topographiques existant entre les indications données dans l'itinéraire et certaines parties de la côte ; or on ne connaissait pas encore assez les détails de celle-ci pour arriver à des assimilations raisonnées. Enfin était-il moins difficile, par une appréciation purement géodésique de l'itinéraire, de déterminer le point de la côte correspondant à Rhapta, et de résoudre ainsi la question véritablement intéressante dont on cherchait la solution? Non, sans doute; car, d'une part, on n'avait, pour évaluer les distances parcourues, que le nombre de courses ou de journées mentionnées dans le journal, sans connaissance positive du chemin fait ni de la direction suivie dans chacune d'elles; d'autre part, on n'avait qu'une idée fort incomplète et souvent fort erronée des circonstances météorologiques qui président à la navigation de cette côte. A défaut de ces connaissances pratiques locales que ne suppléaient ni la science ni l'érudition des commentateurs, ceux-ci ne pouvaient donc, en essayant de reporter les données géographiques du Périple sur leurs cartes, que se livrer

à des conjectures, à des rapprochements plus ou moins ingénieux, pour arriver, en définitive, à un résultat sinon faux, du moins fort incertain.

Ceci établi, nous allons, plus heureux que nos devanciers, appliquer à l'analyse du Périple les notions positives que la pratique des lieux nous a mis à même d'acquérir.

Nous l'avons déjà fait comprendre, les seules données pouvant nous servir d'arguments pour établir les rapports cherchés sont : 1° l'intervalle parcouru, évalué d'après l'indication du nombre de courses; 2° la concordance de quelques détails géographiques contenus dans l'itinéraire avec ce que nous savons de la configuration réelle de la côte. Il nous faut donc déterminer tout d'abord la valeur moyenne de la course, en tenant compte des circonstances météorologiques et géographiques qui, le long de ce rivage, influent d'une manière invariable sur la navigation.

Eh bien, dans la partie de la mer Rouge comprise entre le détroit et le parallèle de 19 degrés nord, les vents du sud règnent d'octobre à mai, et sont remplacés par les vents du nord pendant les mois de juin, juillet, août et septembre; il fallait donc que les bateaux partant de Myos-Hormos ou de Bérénice, pour sortir de cette mer, missent à la voile pendant ces derniers mois, et l'auteur du Périple nous apprend, en effet, que les départs avaient lieu dans le mois d'epiphi, c'est-à-dire en juillet. Dans le golfe extérieur, en d'autres termes, du détroit au cap des Aromates, la mousson de l'est se fait sentir dans la première quinzaine d'octobre, et les bateaux qui vont à l'est de ce cap doivent avoir dépassé son méridien avant le 1er novembre. C'est aussi à partir de la même époque qu'on peut descendre au sud, c'est-à-dire

avec la mousson de nord-est, qui souffle du nord-est à l'est jusqu'à la mi-avril, sans interruption ni changement de direction (1), et même avec une intensité assez égale pour permettre de calculer, très-approximativement, des distances d'après le nombre de journées mises à les parcourir.

C'était donc durant la mousson de nord-est que les bateaux de la mer Rouge destinés pour la côte orientale d'Afrique descendaient le long de cette côte. Notons de suite, comme conséquence de cette première donnée, que les seuls coups de vent qu'ils eussent à craindre ne pouvaient venir que de la même partie de l'horizon, et qu'ainsi, lorsqu'ils relâchaient pour cause de mauvais temps, ils devaient le faire *en des mouillages abrités du nord à l'est.*

Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et la moitié de février, la force de la brise est telle en temps ordinaire, qu'elle ferait filer de 2,5 à 3 milles par heure au bateau de la plus médiocre construction, sous la plus prudente voilure. En outre, le courant qui suit la direction générale de la côte, dans le même sens que le vent, a une vitesse moyenne de 1,3 mille par heure, depuis Ras-Hhafoun jusqu'à une vingtaine de lieues plus loin que Ras-Açoued; et au delà de ce dernier jusqu'au cap Delgado, sans même que le vent cesse d'être modéré, cette vitesse n'est pas moins de 2 à 3 milles à l'heure. Dans le parcours du premier espace, le mouvement de progression du bateau

(1) Le calme et les brises variables qu'on éprouve ordinairement dans la mer de l'Inde, aux environs de l'équateur, ne se produisent pas le long de la côte et jusqu'à une distance d'au moins 20 ou 25 lieues au large. En se tenant en dedans de cette limite, ce que font et faisaient autrefois, à plus forte raison, tous les bateaux naviguant dans ces parages, on continue donc de recevoir le vent de la mousson.

supposé atteint ainsi 4 milles à l'heure; dans le parcours du second espace, il doit atteindre au moins 5 milles. Nous compterons donc, dans le premier cas, 96 *milles pour une course nychthémère et* 48 *milles pour une course de jour;* dans le second cas, 120 *milles ou* 60.

Ayant ainsi déterminé notre unité de longueur en ce qui regarde la mesure des distances, esquissons brièvement les caractères géographiques dont la connaissance nous paraît nécessaire à l'interprétation motivée du document que nous analysons.

Sur toute l'étendue de côte comprise entre Ras-Hhafoun et Ouarcheikh, le profil du rivage est à peine accidenté par quelques sinuosités et n'offre d'autre saillie remarquable que les deux caps nommés, par les Arabes, Ras-Mâabeur et Ras-el-Khil : ceux qu'on désigne sous les noms de Ras-Aouad, Ras-Açoued et Ras-M'routí sont si peu apparents, qu'il faut être tout à fait près du rivage pour reconnaître leur existence. Par cela même, dans tout l'espace ci-dessus indiqué, c'est seulement à Ras-Mâabeur et à Ras-el-Khil que le rivage présente une échancrure ou un enfoncement notable; encore n'est-ce qu'au nord de ces caps, car, du côté du sud, au contraire, le rivage affecte une courbure un peu convexe avant de reprendre sa première direction. Les bateaux s'abritent dans ces deux endroits pendant la mousson de sud-ouest et peuvent y mouiller aussi dans les beaux temps de la mousson de nord-est; l'un et l'autre sont des lieux d'aiguades, particularité qui se retrouve d'ailleurs en plusieurs endroits intermédiaires, principalement au sud de Ras-Mâabeur-es-Serir, à Drâsalahh, à Ouadi-Nougal, où le rivage rentre un peu et où il y a un fond propre à l'ancrage

de bateaux : ces lieux de station sont probablement, avec les baies de Ras-Mâabeur et de Ras-el-Khil, ce que le Périple signale comme les grandes et petites apocopes de l'Azanie.

Le premier havre, au sud de Hhafoun, est celui de Ouarcheikh, et, d'après la nature du terrain et la configuration actuelle de la côte, nous ne pensons pas qu'il ait pu, en aucun temps, en exister d'autre plus au nord. Mais, à partir de Ouarcheikh jusqu'au Djoub, se trouvent plusieurs petits havres naturels, circonstance dont on doit, ce nous semble, dans l'examen auquel nous allons nous livrer, se préoccuper bien plus encore que des villes qu'on y voit aujourd'hui, et dont la fondation, comme nous l'avons déjà dit, est certainement postérieure de plusieurs siècles à l'époque du Périple.

Enfin, sur toute l'étendue de côte comprise entre Ras-Hhafoun et l'équateur, il n'y a aucun cours d'eau permanent qui débouche à la mer, et le premier fleuve qu'on puisse mentionner comme correspondant à quelqu'une des escales de l'Azanie est le Djoub : car il n'est pas probable que, par une erreur analogue à celle que, plus tard, les géographes arabes ont commise, l'auteur du Périple ait attribué à l'une de ces escales le cours d'eau qui passe à quelques lieues en arrière des villes de Moguedchou, Meurka et Braoua (1).

Ces données générales et suffisamment positives nous étant acquises, procédons à l'examen de la relation, pour

(1) On sait que les géographes arabes désignaient ce fleuve, qui est le Dénok ou Haine's river, sous le nom de *Nil de Magdachou*, et le faisaient déboucher à la mer, près de cette ville (Moguedchou).

déterminer, s'il est possible, la position des lieux qui y sont désignés.

Le *marché des Aromates* et l'*extrémité la plus avancée du continent barbarique*, avec son *apocope vers le levant*, se retrouvent évidemment, celle-ci dans l'un des promontoires d'Assir et de Yerdefoun, celui-là dans l'échancrure tournée vers l'est, comprise entre ces deux caps, et que les indigènes nomment *Ouadi-Tohheun*. Au point de vue nautique, la baie de Benna (1) nous paraîtrait cependant avoir dû être prise pour ancrage de préférence à Ouadi-Tohheun. Au reste, l'un et l'autre mouillage sont exposés aux vents du nord; aussi sont-ils périlleux parfois, c'est-à-dire quand, ainsi que cela a lieu au début de la mousson de nord-est et dans les trois premiers mois de son cours, les vents de cette partie viennent à souffler par bourrasques qui durent de trois à cinq jours. C'était sans doute dans de semblables circonstances et d'après les indices qui annoncent ces bourrasques que, comme le dit l'auteur du Périple, « les bateaux allaient se mettre à l'abri sous le grand promontoire de Tabæ, lieu couvert et sûr où il y avait aussi un marché. »

Le grand promontoire de Tabæ ne peut donc être que la pointe nord-ouest de la presqu'île de Hhafoun, et son mouillage, la baie du nord de cette même presqu'île, nommée *Khour-Hordya*, sur le côté nord de laquelle est aujourd'hui le village d'Hordya, où l'on fait encore un peu de commerce. Notre opinion est corroborée par la suite de la description.

(1) Pour ces localités et les suivantes, voyez, sur la carte, planche 1 de l'Album.

« *De Tabæ, après 400 stades, en côtoyant la Chersonèse,*
« *est un autre marché appelé Opône.* »

Si nous mesurons 400 stades ou 13 lieues à partir du mouillage d'Hordya, en côtoyant la presqu'île, comme il est dit dans le Périple, nous arrivons dans la baie sud de Hhafoun, qui a dû, de tout temps, être un lieu fréquenté par les bateaux, soit de l'Inde, soit des golfes Persique et Arabique, faisant le commerce de la côte orientale d'Afrique; car c'est un excellent mouillage pendant la mousson de nord-est, et aucun des points qui viennent ensuite jusqu'à Ouarcheikh n'offre le même avantage. C'est donc dans la baie sud de Hhafoun que nous placerons l'Opône du Périple.

« Après Opône, la côte s'étendant surtout vers le midi,
« se présentent les petites et grandes apocopes de l'Azanie...
« par de bons ancrages... fleuves... six courses dans le sud-
« ouest... »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les lacunes existant ici dans le texte ouvrent un champ large aux conjectures, mais rendent impossible une interprétation positive et complète de cette phrase.

D'après ce que nous avons dit dans notre exposé préliminaire, nous croyons pouvoir placer les grandes apocopes (1) aux creux formés, dans la côte, par la projection de Ras-Mâabeur et celle de Ras-el-Khil; les petites apocopes se-

(1) Nous avons à signaler ici une nouvelle inadvertance du docteur Vincent; il ne parle jamais que d'une grande et d'une petite apocope, ce qui est manifestement contraire au texte, où l'on trouve, comme on l'a vu à la note 1 de la page 89, *les* grandes et *les* petites apocopes, *τα μικρα ἀπόκοπα καί μεγαλα*. De ces deux apocopes, qui sont, pour lui, des promontoires, il en a identifié une, la grande, avec le cap des Basses (Ras-Açoued).

raient alors représentées par les anses ou criques beaucoup moins profondes que forment les sinuosités du rivage compris entre ces deux caps, et dont les principales ont été désignées précédemment (1).

Il n'est pas inutile de faire observer, en passant, au sujet du mot Azanie, employé par l'auteur du Périple pour désigner le pays d'Azan, que la partie de côte comprise entre Ras-Hhafoun et Ras-el-Khil est nommée par les Arabes *Bar-el-Khazaïne* (terre ou côte des réservoirs) (2). C'est, nous le croyons, de cette appellation tout arabe qu'on a fait, par corruption, les mots Azan, Azanie et Ajan, dont le dernier figure sur nos anciennes cartes; seulement l'auteur du Périple étendait le nom d'Azanie à toute la côte orientale, au lieu de le restreindre, comme l'est aujourd'hui celui d'El-Khazaïne, à la partie de côte que nous avons désignée.

Quant au mot *fleuves*, qui se trouve dans ce passage, nous ne savons pas si la phrase dont il faisait partie affirmait ou niait la présence de cours d'eau. Le fait est que nous ne connaissons aucun fleuve proprement dit sur cette partie de la côte, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'en existe pas. Cependant, en donnant au mot ποταμος du texte une signification moins ambitieuse (3), on pourrait admettre qu'il est là pour désigner les nombreux torrents et ravines qui forment, sur la côte, les réservoirs auxquels elle a dû son nom. L'un de ces torrents, désigné sous le nom de *Ouadi-Nougal*, est assez considérable et coule pendant plu-

(1) Voyez ci-devant, page 97.

(2) Voyez au ch. XVI de la relation, IIe partie.

(3) Le mot grec ποταμος signifie également fleuve, rivière ou torrent.

sieurs mois de l'année. Ajoutons encore, en nous tenant dans le même ordre d'idées, que les six courses ou 96 lieues comptées à partir d'Opône nous font arriver aux environs d'Obbia, endroit où se trouvent une aiguade et le lit d'un ruisseau qui coule seulement pendant la saison des pluies. Toutefois ce ruisseau est assez remarquable, puisqu'il est considéré comme limite commune des territoires des Medjeurtine et des Abgal, et son lit ne se dessèche pas entièrement, car les tribus de l'une et de l'autre peuplade viennent y abreuver leurs troupeaux durant la saison sèche.

Après ces six courses dans le sud-ouest, nous avons à en compter six autres pour le parcours du *petit rivage* et du *grand rivage*. Ce dernier se terminera ainsi un peu au nord de Ras-M'routi (1), à partir duquel nous devons, comme nous l'avons expliqué, estimer la course à 20 lieues, eu égard à l'augmentation de chemin, donnée par un courant plus fort.

« Après le grand rivage se présentent successivement les « escales de l'Azanie : d'abord celle de Særapion, après une « première course. »

Or, à 20 lieues environ du point où nous avons placé la

(1) Par suite de l'erreur qu'a commise le docteur Vincent en identifiant la Corne du Sud de Ptolémée et ce qu'il appelle la *grande apoçope du Périple* avec le cap des Basses (Ras-Açoued), il s'est trouvé conduit à reporter l'extrémité sud du grand rivage à peu près au port de Braoua. Une première conséquence de cette assimilation est que, contrairement au Périple, qui ne laisse supposer aucun lieu d'escale sur toute l'étendue du petit et du grand rivage, ce commentateur y ferait entrer les ports de Ouarcheikh, Moguedchou, Gondeurcheikh et Meurka, tous au nord de celui de Braoua, et dont la disposition naturelle devait évidemment faire des lieux d'escale. Il résulterait, en outre, de ladite assimilation, une grande difficulté pour placer Særapion *à une journée après la fin du grand rivage,* entre Braoua et le Djoub, où il n'y a pas de havre.

PLAGE DE SABLE

MOUILLAGE

A la surface de ce plateau on trouve plusieurs monceaux de pierres juxtaposées ayant l'aspect de petites Pyramides. On y découvre aussi enfouies sous les sables des fondations dont le tracé semble indiquer qu'une petite ville a autrefois existé sur la presqu'île

Plateaux de Roches à fleur d'eau

Ilot

Gravé chez Erhard.

Imp Kaeppel

fin du grand rivage, se trouve (le premier de tout le littoral en venant du nord) le petit havre de Ouarcheikh, relâche sûre dont les bateaux qui venaient de parcourir cette longue côte inhospitalière ne devaient pas manquer de profiter. Aujourd'hui on n'y voit qu'un groupe de huttes; mais, autrefois, il y existait une ville dont on trouve des ruines (voyez le croquis ci-contre) enfouies dans le sable (1), et qui était déjà abandonnée lors de l'arrivée des Portugais, comme l'indique le nom de Bandel-Velho (2) (vieux port) qu'ils lui donnèrent. C'est donc à Ouarcheikh que nous placerons le Særapion du Périple (3), première escale de l'Azanie.

Nikon, la seconde, se trouvera, par suite de cette assimilation, tomber sur l'un des points situés entre Moguedchou et Meurka, peut-être à Gondeurcheikh, havre plus grand que Ouarcheikh et bon mouillage pour les bateaux. On y voit encore les restes d'une ville en pierre (4), aux-

(1) Voyez au chapitre XVI de la relation, IIe partie.

(2) *Bandel*, corruption du mot arabe *Ben'deur*, port ou mouillage fréquenté. *Velho*, mot portugais, *vieux*.

(3) La particularité d'un promontoire touchant à ce point, d'après Ptolémée, qui dit *le port et le promontoire de Særapion*, semble encore justifier notre opinion. Le petit havre de Ouarcheikh était, en effet, formé par une presqu'île assez élevée qui, minée depuis par les chocs de la mer, se présente aujourd'hui sous l'aspect d'une chaîne d'îlots, dont les formes et la disposition attestent la primitive réunion en une seule masse.

(4) Nous ne prétendons pas que cette circonstance soit un argument en faveur du rapport dont nous suggérons l'idée : sans doute, la fondation de Gondeurcheikh date à peu près de la même époque que celle de toutes les cités aujourd'hui connues sur cette côte, c'est-à-dire du xe siècle. Nous ne mentionnons l'existence d'une ville en cet endroit que pour prouver qu'il a pu autrefois servir d'escale et de marché.

Au reste, nous avons proposé ce point parce que la distance de 57 milles, qui le sépare de Ouarcheikh, est plus rapprochée de la lon-

quels sont mêlées les huttes en paille de la population soumali, qui occupe aujourd'hui cette localité.

Après Nikon, nous avons à compter cinq autres courses, dont chacune est limitée par une escale, et que nous supposerons aboutir, la première, au port de Braoua; la seconde, à un point intermédiaire entre ce port et l'embouchure du Djoub, par exemple Djora; la troisième, à cette embouchure; la quatrième, à Cheut-Bourgâo (la rivière Durnford des cartes); la cinquième enfin, qui doit nous conduire aux îles Pyralãon et au *canal* ou *nouveau canal*, nous fait arriver au groupe des îles Kouiyou, Patta, Mandra, Lâmou, séparé de la terre ferme par un bras de mer ou canal navigable (1).

gueur de la course, telle que nous l'avons estimée, que ne l'est la distance de 71 milles, comprise entre Meurka et Ouarcheikh; mais, sauf cette particularité, le port de Meurka pourrait, tout aussi bien que celui de Goudeurcheikh, représenter l'escale de Nikon.

(1) Comme conséquence naturelle des positions par lui données à la fin du grand rivage et à ce qu'il appelle la *grande apocope*, positions dont nous avons suffisamment prouvé l'inexactitude, le docteur Vincent place le *nouveau canal* à Mombase. Cette opinion, qui devait, après tout, fatalement se produire, est inadmissible non-seulement parce qu'elle repose sur des bases fausses, mais encore par une autre raison que nous fournissent certaines indications du Périple sur les points venant après le *nouveau canal*.

En effet, nous devons, à deux courses nychthémères au delà de ce dernier, trouver l'île Ménouthésias, et la conséquence forcée de l'opinion du docteur Vincent sur la position du *nouveau canal* serait alors d'identifier cette île avec l'île Monfia (Mafiia). Or lui-même repousse cette identification, et c'est, comme nous le dirons bientôt, avec toute raison qu'il préfère rapporter Ménouthésias à l'île Zanzibar. Mais, en ce cas, le *nouveau canal* ne peut être placé à Mombase, puisqu'il y a, entre Mombase et Zanzibar, une course nychthémère tout au plus, au lieu des deux que le Périple indique entre Ménouthésias et le *nouveau canal*. Au contraire, en plaçant celui-ci où nos estimations précédentes nous ont conduit à le faire, nous sommes précisément à deux courses nychthémères de l'île Zanzibar.

Ici nous devons nous arrêter quelques instants, car la détermination du point où nous sommes parvenu a soulevé bien des controverses, et demande, de notre part, une discussion qu'il ne sera malheureusement pas en notre pouvoir d'abréger autant que nous le voudrions (1).

Nous avons déjà fait connaître, à la note 1 de la page 92, la divergence qui s'était produite, au sujet du passage que nous examinons, entre les anciens traducteurs et commentateurs du Périple et certains hellénistes modernes, ceux-ci lisant *ce qu'on appelle le canal*, ceux-là *le canal dit nouveau*. Il est certain qu'en adoptant cette dernière leçon on se trouve en face d'une difficulté très-sérieuse, à savoir que cette appellation fait naître nécessairement l'idée d'un canal plus ancien, dont le Périple ne dit pas un mot. Cependant, l'adjectif *nouveau* est bien dans le manuscrit unique; il se retrouve dans le texte imprimé, au moins dans l'édition que nous avons eue entre les mains; enfin beaucoup de savants, entre autres le docteur Vincent, l'ont admis et traduit sans faire la moindre remarque à cet égard. Il y a plus, l'emploi du mot *nouveau* dans le texte serait pratiquement admissible, s'il était permis de traduire ici διώρυχος par l'un des mots *passage* ou *voie*, parce qu'alors l'expression de nouveau passage ou nouvelle voie signifierait une route nouvellement adoptée, par opposition à une autre suivie antérieurement, ce qui, comme on le verra plus loin, a pu se produire dans la navi-

(1) Nous avons dressé, sur notre carte, un plan particulier des îles Kouiyou, Patta, Maudra et Lâmou, afin que le lecteur puisse mieux, en le comparant au plan de Mombase, apprécier la valeur de notre opinion quant à la position du canal et des îles Pyralâon du Périple.

gation de cette partie de la côte. Pour nous, qui sommes incompétent à nous prononcer sur la partie grammaticale ou littéraire de la question, nous nous rangerons rationnellement du parti de ceux qui ont lu simplement *le canal*, à cause de la difficulté que nous avons tout d'abord signalée. D'ailleurs la suppression du mot *nouveau*, dans le texte, nous paraît au moins chose sans importance, sinon insignifiante pour le but que nous nous proposons ici, qui est, avant tout, d'identifier les lieux du Périple avec certains points de la côte. Au reste, les personnes, qui, acceptant pour le mot διωρυχος le sens de *passage*, seraient ainsi parfaitement fondées à y ajouter le mot *nouveau*, comme le porte le texte, n'auront, en lisant ce qui suit, qu'à mettre partout ce mot à côté du mot *canal*, pour que notre argumentation s'applique à la leçon préférée par elles.

Tout le monde le reconnaîtra sans doute, l'essentiel est de trouver au point de la côte où nous sommes arrivé un *canal*, désignation déjà assez vague et assez incomplète par elle-même pour qu'elle ait dû nécessairement exercer la subtilité des commentateurs; et, puisque nos calculs nous ont conduit à l'entrée du bras de mer qui sépare les îles Patta, Lâmou, etc., de la terre ferme, nous allons examiner si ce n'est pas là ce que le Périple nomme le *canal* ou le *nouveau canal*, comme on voudra.

Et, d'abord, quelle idée peut-on se faire du sens qui s'attache ici à l'une et l'autre de ces deux désignations, si ce n'est celle d'un canal naturel adopté comme passage ou d'un canal artificiel pratiqué dans le même but, servant, dans l'un et l'autre cas, à établir entre des points de la côte une communication plus courte ou plus facile

dans des eaux calmes qu'elle ne l'est le long d'une côte battue par la mer. Disons, à ce sujet, que, partout où le rivage est bordé de récifs laissant entre eux et lui une profondeur suffisante pour leur tirant d'eau, les bateaux arabes ne manquent pas de s'engager dans ces canaux naturels, où ils se trouvent, ainsi, abrités de la houle. Ce qui est pratiqué aujourd'hui par les Arabes a pu l'être anciennement par les navigateurs égyptiens. Toutefois ce fait ne se produit pas sur un seul point de la côte : à partir d'Ouarcheikh, il existe de ces canaux naturels en beaucoup d'endroits; et particulièrement sur l'espace compris entre le Djoub et le groupe d'îles de Patta, la côte est bordée d'une chaîne d'îlots et de récifs formant avec elle un chenal presque continu. On peut se demander, dès lors, pourquoi, s'il s'agissait d'un canal de ce genre, l'auteur du Périple en aurait fait une mention spéciale aux îles Pyralāon.

Mais, si nous identifions les îles Pyralāon avec les îles Kouiyou, Patta, Lâmou, etc., comme nous sommes conduit à le faire par l'estime du chemin, cette mention spéciale s'expliquera beaucoup mieux.

En effet, le bras de mer dont il s'agit et qui circule entre la terre ferme et des îles très-étendues, si on les compare aux îlots dont nous avons parlé plus haut, ce bras de mer étroit, dans lequel les bateaux peuvent se mouvoir à la perche comme sur un de ces canaux qui servent de voies de communication intérieure; ce bras de mer, disons-nous, justifie, on ne saurait le nier, l'appellation de canal bien autrement qu'un simple chenal, bordé, du côté du large, par des îlots s'élevant à peine au-dessus du niveau de la mer, ou même par de simples hauts fonds ou récifs, et du milieu

duquel on ne cesse d'apercevoir la pleine mer, où l'on se croirait encore, si ce n'était le calme relatif des eaux sur lesquelles on navigue.

Disons, en outre, que l'appropriation de ce bras de mer à une navigation de cabotage, telle que celle décrite dans le Périple, s'expliquerait de diverses manières et par des raisons suffisantes. Ainsi il a pu arriver que les navigateurs, qui étaient d'abord dans l'usage de faire route en longeant la partie de ces îles tournée vers le large, en soient venus un jour à connaître et à pratiquer la passe située entre elles et le rivage du continent, passe qui se sera alors appelée le *canal*.

Les choses ont pu se produire également comme il suit : les marchands que des affaires appelaient sur quelque point de l'une des îles nommées depuis ***Patta, Lâmou***, etc., étant arrivés à leur destination en donnant dans le chenal qui sépare ces îles de la terre ferme, avaient d'abord coutume d'en sortir par la voie qui les y avait conduits, ayant à lutter, pour ce retour, contre le vent et la houle du large ; mais un moment sera venu où ils auront appris ou compris qu'en s'enfonçant entre la terre ferme et les îles ils pouvaient reprendre la mer plus bas (au sud de l'île Lâmou), sans cesser d'avoir le vent favorable, et ils auront adopté ce passage, qui, dès lors, se sera encore appelé le *canal*.

Certes, nous ne nous dissimulons pas que ces explications sont aussi hypothétiques que la signification des mots auxquels elles se rapportent est incertaine; mais nous les croyons plausibles, et surtout bien autrement acceptables que ne l'est l'hypothèse admise par le docteur Vincent, d'un canal artificiellement pratiqué, canal duquel on n'a

jamais trouvé nulle trace, et qu'aucune tradition ne mentionne (1).

Quant à l'opinion de Stuch, qui tend à rapporter les îles Pyralāon aux îles Pemba, Zanzibar et Mafiia, toute spécieuse qu'elle est, nous la repoussons également, et cela pour deux raisons : outre que l'espace compris entre Ouarcheikh et la plus nord de ces îles est beaucoup trop grand pour que le trajet en puisse être fait en six courses, comme le texte l'indique pour le trajet de Særapion aux îles Pyralāon, où trouver ensuite cette île Ménouthésias dont il va être question tout à l'heure? Donc nous nous en tiendrons à l'opinion

(1) Le docteur Vincent a voulu voir le *nouveau canal* dans la partie la plus rétrécie et la moins profonde du bras de mer dont Mombase est entourée, endroit qui découvre parfois à mer basse et semble, en certains moments, convertir l'île en une presqu'île. Cette particularité topographique se rencontrait à merveille pour rassurer le savant docteur sur l'exactitude de ses précédentes appréciations, exactitude dont il aura certainement douté, en ne trouvant que l'île *unique* de Mombase où le Périple indiquait *les îles* Pyralāon. Ce malencontreux pluriel a dû lui causer un grand embarras, quoiqu'il ait gardé le silence à cet égard.

Il est vrai que, dans un passage qui termine la page 151 du premier volume de son Traité, il parle du désir qu'il aurait d'assimiler les îles Pyralāon aux îles Patta, Lâmou, etc.; mais la satisfaction de ce désir (que nous nous estimons heureux de voir conforme à notre opinion) ferait encourir à l'auteur une grave responsabilité : le texte du Périple dit, *jusqu'aux îles Pyralāon et au nouveau canal*, sans exprimer l'idée d'une distance, d'une séparation quelconque entre le premier et le second des lieux ainsi désignés. Le docteur Vincent, au contraire, en maintenant le *canal* à Mombase, mettrait entre lui et les îles Pyralāon, s'il obtenait de les assimiler à Patta, Lâmou, etc., une distance de plus de deux journées. Quarante et quelques lieues, quand le Périple n'en mentionne pas une! Ce serait user trop largement de la liberté d'interprétation.

Quant au sens véritable à donner aux expressions du texte, question déjà suffisamment traitée par nous, le docteur Vincent n'en était plus embarrassé, du moment qu'il pouvait adopter l'idée d'un fossé ou canal

émise ci-dessus : elle a, du moins, l'avantage de s'accorder parfaitement avec le résultat donné par la supputation des dix-neuf courses du Périple, que nous avons évaluées avec assez de précision, croyons-nous, pour n'avoir pas commis de trop graves erreurs.

Reprenons maintenant le cours de notre examen :

« Au delà de ce dernier (le canal), après deux courses « nychthémères vers le couchant, on rencontre une île « étroite appelée *Ménouthésias*, éloignée de la terre ferme « de 300 stades, basse et pleine d'arbres, etc. »

A partir du groupe où nous avons cru devoir placer les

creusé de main d'homme. Il a supposé, en effet, que les Arabes avaient pu creuser le gué qui joint l'île de Mombase au continent, dans le but de se mettre à couvert des invasions des indigènes de la terre ferme. Mais, d'une part, est-il permis d'attribuer aux petites populations arabes qui existaient, il y a dix-sept ou dix-huit cents ans, à la côte d'Afrique, assez de science et de moyens d'action pour creuser, sur une largeur suffisante, un canal ou fossé qui n'aurait pas dû avoir moins de 600 mètres (*) de longueur dans un fond de sable mobile, découvrant seulement aux marées de Sizygie et sur une étendue de 100 mètres à peine? C'eût été là un travail digne des Pharaons, et il n'y en avait pas, que nous sachions, à la côte orientale d'Afrique à cette époque. Les Égyptiens la fréquentaient, sans doute, avec leurs vaisseaux ; mais, simples commerçants de passage, qu'avaient-ils besoin de creuser un canal qui isolât Mombase du continent? Était-ce comme moyen de fortification? Ils ne demeuraient pas sur les lieux. Était-ce pour créer une communication nouvelle qui permît aux bateaux de contourner l'île? A quoi bon? Les navigateurs qui dictaient ou consultaient le Périple se seraient bien gardés de chercher à contourner Mombase. La raison en est péremptoire, et sera bientôt comprise par ceux qui ont visité le pays ou qui regarderont la carte : c'est que, le vent de la mousson existante ayant porté un bateau au fond de l'un des deux bras de mer qui entourent l'île, ceux-ci se trouvant à peu près parallèles entre eux, il lui serait tout aussi difficile de sortir par l'autre bras, après l'isthme franchi, que de retourner par où il était venu.

(*) Voyez le plan de Mombase, planche XLIV de l'Album.

îles Pyralâon et le nouveau canal, à peu près à la distance indiquée, nous rencontrons successivement les trois îles Pemba, Zanzibar et Mafiia, dont l'une doit être certainement la Ménouthésias du Périple. Mais il nous paraît fort difficile d'établir d'une manière positive à laquelle des trois nous devons la rapporter; car il n'est aucune d'elles dont le choix ne soulève, à la rigueur, quelque objection. Cependant nous pouvons, au moins, rechercher quelle est celle des trois qui réunit en sa faveur le plus de probabilités, et pour cela nous allons examiner jusqu'à quel point, considérées isolément, elles présentent les divers caractères physiques attribués à l'île Ménouthésias, c'est-à-dire les seuls dont on puisse raisonnablement admettre l'immutabilité dans un espace de dix-sept siècles.

Récapitulons d'abord nettement les caractères de cette nature énoncés dans le journal; ce sont : 1° une distance de quatre courses à partir du nouveau canal, c'est-à-dire 80 lieues au delà de Lâmou; 2° une distance de 300 stades ou de 30 milles de la terre ferme; 3° une forme étroite et basse, un sol boisé, sillonné par quelques cours d'eau. Et maintenant comparons :

1° Pemba est à 58 lieues de Lâmou; Zanzibar, à 80 lieues; Mafiia, à 110 lieues. Sur le premier point, Zanzibar doit donc être prise de préférence aux deux autres.

2° La plus courte distance de Pemba à la côte est de 20 milles ou 200 stades; celle de Zanzibar, de 16 milles ou 160 stades; celle de Mafiia, de 10 milles ou 100 stades. Sur le second point, Pemba conviendrait donc mieux que Zanzibar. Quant à Mafiia, sa distance du continent, comme celle qui la sépare de Lâmou, est tellement en désaccord avec les

données les plus caractéristiques du journal à l'égard de Ménouthésias, que nous croyons pouvoir, dès à présent, ne plus nous en occuper.

3° Pemba est basse et couverte d'arbres; Zanzibar, quoique plus élevée que Pemba, n'en doit pas moins être regardée comme une île basse : de plus elle est, aussi, bien boisée, et a dû l'être plus encore avant qu'elle fût cultivée et peuplée comme elle l'est aujourd'hui. Quant aux rivières ou torrents, Zanzibar seule en possède; car on ne saurait donner ni l'un ni l'autre de ces noms aux criques marécageuses qu'on trouve sur les rives de Pemba et aux quelques minces filets d'eau qui viennent s'y perdre. Sur le troisième point, nous accorderons donc la préférence à Zanzibar sur Pemba qui n'a plus ainsi, pour être assimilée à Ménouthésias, d'autre titre que la distance dont elle est éloignée de la côte; et comme le texte du Périple ne mentionne qu'approximativement la distance de Ménouthésias au continent (*environ* 300 stades), nous croyons être autorisé à ne pas nous préoccuper d'une manière trop absolue de cette indication. On s'explique, d'ailleurs, très-bien que n'ayant, pour estimer la distance de Ménouthésias à la terre ferme, d'autre moyen que le temps mis par les bateaux à faire le trajet de l'une à l'autre, l'auteur du Périple ait pu, par diverses causes, être induit en erreur dans une pareille estimation. Après tout, le trajet s'effectuait probablement d'un point habité de la côte à un point habité de l'île, plutôt qu'entre leurs points les plus rapprochés; or certaines parties de Zanzibar sont à 26 et 28 milles (260 et 280 stades) des points les plus voisins de la terre ferme, ce qui approcherait suffisamment de l'estimation du Périple.

Dès lors, les trois particularités les plus caractéristiques attribuées à Ménouthésias se retrouvant dans l'île Zanzibar, on pourrait, sans se montrer trop facile, les rapporter l'une à l'autre.

Mais, nous dira-t-on peut-être, comment l'auteur du Périple, signalant l'île Ménouthésias, n'aurait-il fait aucune mention ni de l'île Pemba, qui se présente avant Zanzibar, ni de Mafiia, qu'on rencontre après celle-ci? Voyons si cette objection est réellement aussi sérieuse qu'elle le paraît au premier abord.

Remarquons-le tout de suite, l'objection ne saurait être valable, si l'on n'admet 1° qu'on ne pouvait arriver à Zanzibar sans avoir aperçu Pemba, 2° que cette dernière, une fois connue, avait assez d'importance relative pour que l'auteur du Périple lui accordât une mention dans son récit; car on verra, en jetant un coup d'œil sur la carte de la côte, qu'il n'y manque pas d'îles dont les navigateurs n'ignoraient certainement pas l'existence, et dont l'auteur n'a cependant rien dit.

Eh bien! la première proposition nous semble pratiquement très-contestable. En effet, Pemba est une île tellement basse, que, de la mâture d'un grand navire, on n'en aperçoit pas les points culminants à plus de 12 ou 15 milles. Il est donc de toute impossibilité de la voir à bord d'un bateau côtoyant le rivage du continent à 4 ou 5 milles, ainsi que le faisaient les anciens navigateurs, puisque le point d'une pareille route le plus rapproché de l'île en est encore séparé par 15 ou 16 milles de distance. On est, dès lors, autorisé à penser que les navigateurs qui exécutaient le Périple commercial dont la description nous oc-

cupe arrivaient, le plus souvent, à Zanzibar sans avoir, par eux-mêmes, connaissance de l'île Pemba. Qu'ils aient été informés de son existence par les habitants de la côte, c'est chose vraisemblable; puisque ceux-ci avaient des barques et se livraient à la pêche, ils pouvaient avoir découvert l'île dont il s'agit. Mais l'auteur du Périple en eût-il été informé lui-même, à quel titre aurait-il mentionné, dans son itinéraire, une île qui, il y a dix-sept siècles, n'offrait certainement pas le moindre intérêt commercial, et n'était, d'ailleurs, d'aucune utilité comme relâche (1)?

Quant à l'île Mafiia, quoiqu'elle soit tout aussi basse que Pemba, il nous paraît difficile qu'on n'en aperçoive pas la pointe ouest en longeant le rivage du continent; mais, sous tous les rapports, elle ne méritait, pas plus que Pemba, l'attention de l'auteur du Périple, ni une mention particulière dans son récit.

En conséquence, nous maintenons l'opinion que nous avons émise, et nous nous hâtons d'aborder la dernière partie de notre analyse.

(1) L'île Pemba est une formation calcaire, un amas de polypiers que le travail incessant des madrépores, favorisé par le calme des eaux du côté de l'ouest (le côté sous le vent de l'île), développe sans cesse. Ce qui figure aujourd'hui sur nos cartes avec le nom de Pemba est, en réalité, un groupe de quinze à vingt îlots, dont le principal, qui est de beaucoup plus grand que tous les autres, a tout au plus, en surface, le tiers de la superficie de Zanzibar; sa partie la plus élevée n'atteint pas plus de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, et cette partie est à 35 milles du point le plus rapproché de la terre ferme. Sur presque toute son étendue, elle est recouverte d'un sol très-riche et purement végétal. Le genre de formation de cette île encore si basse aujourd'hui, la qualité du sol qui la recouvre ne permettent-ils pas de penser que son étendue et sa configuration ont dû subir de notables modifications dans l'intervalle de plus de dix-sept siècles qui nous sépare de l'époque du Périple?

« A partir de cette île (Ménouthésias), après deux jour-« nées, se trouve, sur le continent, le dernier marché de « l'Azanie, appelé *Rhapta*..... »

Or deux journées, toujours comptées à 20 lieues chacune, nous font arriver non loin de l'embouchure de l'Oufidji (1). Le Périple ne nous signale pas de fleuve auprès de Rhapta, et, sauf la distance qui la sépare de Ménouthésias, n'indique, dans la description qu'il en fait, aucune particularité géographique qui nous aide à reconnaître le plus ou moins d'exactitude de notre résultat.

Quant aux détails concernant le commerce et l'activité maritime dont ce marché était le théâtre, ils peuvent parfaitement s'adapter à la localité où vient déboucher l'Oufidji : les petites barques cousues qui étaient employées à Rhapta se retrouvent encore dans les barques appelées au-

(1) Le docteur Vincent, après avoir remarqué que Zanzibar se prêtait mieux que Pemba et Mafiia à une assimilation avec Ménouthésias et avoir accepté cette assimilation (ce qui le mettait en contradiction avec lui-même quant à la distance indiquée dans le Périple, entre Ménouthésias et le canal), place Rhapta à Kiloua. Or Ménouthésias est à deux courses seulement de Rhapta, et le trajet de Zanzibar à Kiloua exigerait quatre courses de 50 milles, longueur qu'il a précédemment attribuée à la course; il en faudrait aussi près de quatre des nôtres; ajoutons, enfin, qu'aujourd'hui même un bon bateau ne met pas moins de trente-six heures pour se rendre du port de Zanzibar à Kiloua. C'est donc un nouvel accommodement que le docteur fait avec les indications du journal pour arriver à placer Rhapta à Kiloua, sans toutefois justifier cette préférence, contraire à la donnée du Périple, par aucun argument qui ne puisse également s'appliquer à la localité de l'Oufidji.

Nous avons encore une objection à présenter contre l'identification dont il s'agit, et celle-là nous la puisons dans les propres résultats présentés par le docteur Vincent. Dans le tableau (page 135 de son premier volume) où il signale les correspondances approximatives qu'il croit pouvoir établir entre les divisions du Périple et certaines parties de la côte, il arrive, par suite de son évaluation de la longueur de la course,

jourd'hui *M'tépé* (1), faites absolument de la même manière, et servant au transport des grains et autres articles de commerce entre l'Oufidji et Zanzibar; l'ivoire et les cornes de Rhinocéros y sont offerts, comme en tous les points de la côte au nord et au sud, et les tortues à écaille se trouvent en grand nombre dans les eaux environnantes parsemées d'îlots et de bancs. Enfin les bords du fleuve sont très-fertiles; on y récolte en abondance du riz, du millet et autres grains nourriciers, et il en devait être ainsi pour Rhapta, puisque le Périple nous apprend qu'on n'y apportait du fro-

à trouver une distance totale de 14,800 stades entre Aromata et Rhapta, qui doivent être évidemment comptés en suivant les inclinaisons de la côte, et qui représentent pour lui 19° 55'. Puis, rapprochant cette distance de celle qui existe entre Kiloua et Guardafui, qu'il dit être de quelque chose plus forte que 20 degrés, il semble vouloir tirer de cette coïncidence apparente une preuve en faveur de son estimation. Nous prions de remarquer d'abord que la distance en ligne droite d'Aromata à Rhapta doit être nécessairement plus courte que l'espace parcouru en suivant, comme le faisaient les navigateurs du Périple, la côte, et par conséquent, les inclinaisons et les sinuosités de celle-ci : il y aurait donc déjà, dans le simple rapprochement des deux distances telles qu'elles nous sont présentées dans ce tableau, un indice ou que la distance directe est trop forte, c'est-à-dire que Kiloua est trop éloignée d'Aromata pour représenter Rhapta, ou que la distance totale résultant de l'évaluation des courses est beaucoup trop petite, erreur que nous croyons moins probable que l'autre. Mais il y a plus, c'est que la distance de Guardafui à Kiloua n'est pas de 20 degrés ou 15,000 stades, mais bien de 24 degrés ou 18,000 stades : l'adoption du premier de ces nombres par le savant commentateur est, sans doute, le résultat d'une inadvertance, qui lui a fait prendre la différence en latitude pour la distance directe. Cette erreur rectifiée, l'identification de Rhapta et de Kiloua aurait pour conséquence de placer Rhapta à une distance directe d'Aromata plus forte de 3,500 stades que la somme des distances parcourues pour effectuer le trajet de l'un à l'autre de ces points, ce qui est impossible. — D'après tout cela, on comprendra facilement que nous ne nous rangions pas à l'opinion du docteur Vincent.

(1) Voir planche 52 de l'Album.

ment que pour en gratifier les indigènes, mais non dans un but de commerce. Nous ne voyons donc, en définitive, aucune raison de repousser l'assimilation de cette localité à la Rhapta du Périple : assimilation à laquelle nous sommes arrivé, après tout, sans idée préconçue, avec un entier dégagement des opinions émises, avant nous, par les commentateurs, sans torturer les textes et sans les faire plier violemment aux besoins d'une thèse quelconque : n'employant, en un mot, purement et simplement que les données du Périple, mais nous aidant, dans cet emploi, des notions positives que nous avons pu acquérir par nous-même sur la géographie et la navigation de la côte.

On nous objectera peut-être que notre évaluation des distances est toute conjecturale, que rien ne prouve que nous n'ayons pas donné à la course une valeur trop grande ou trop petite. Sans doute, nous n'avons pas, à proprement parler, de preuve mathématique à faire valoir ; mais, qu'on veuille bien se le rappeler, ce n'est pas arbitrairement que nous avons évalué ; ce n'est point après coup non plus et en vue d'un résultat systématique à atteindre. Nous avons fixé nos moyens de mensuration avant tout, et nous l'avons fait d'après des considérations dont nous laissons assurément à chacun le droit d'apprécier la justesse, mais qui reposaient toutes sur des particularités géographiques, météorologiques et nautiques constatées par une assez longue fréquentation des lieux.

Donc, *à priori*, nous avons pu nous croire dans une bonne voie, et, si nos prémisses nous ont conduit à une conséquence suffisamment rationnelle et vraisemblable, nous serons autorisé à dire que les éléments dont nous nous sommes

servi perdent ce caractère conjectural qu'on pouvait se croire en droit de leur reprocher.

Eh bien! que le lecteur prenne la peine de refaire avec nous, mais d'une manière succincte, l'itinéraire que nous venons de tracer si minutieusement et si laborieusement depuis Opône jusqu'à Rhapta, et il s'assurera d'abord que notre évaluation des courses indiquées par le Périple nous a donné des résultats non-seulement raisonnables, mais presque toujours les plus raisonnables, et quelquefois les seuls raisonnables, qu'il fût possible d'obtenir ; de plus, qu'elle nous a permis de déterminer des points où, sous le rapport géographique, nos données, acquises sur les lieux, concordaient, à peu de chose près, avec celles du Périple.

Ce que nous venons de dire sera rendu plus sensible à l'esprit du lecteur par le tableau ci-joint, qui lui permettra de faire, en raccourci, le trajet que nous l'invitons à recommencer.

TRAJET D'OPONE A RHAPTA,

D'APRÈS LE PÉRIPLE.

	stades.	stades.
A partir d'Opône, trajet de six courses, plusieurs grandes et petites apocopes se présentent dans ce trajet, qui est de.		2,880
Petit et grand rivage, trajet exigeant six courses.	2,880	
Escales de l'Azanie, d'abord Særapion, une course.	600	
	3,480	3,480
Puis Nikon, après laquelle plusieurs fleuves et d'autres ports successifs divisés en plusieurs stations et courses, jusqu'aux îles Pyralâon et au canal, six autres courses.		3,600
De là à l'île Ménouthésias deux courses nychthémères.		2,400
Enfin, de Ménouthésias à Rhapta, deux courses.		1,200
Longueur estimée du trajet d'Opône à Rhapta, d'après le nombre de courses du Périple. . .		13,560

TRAJET DE LA BAIE DE HHAFOUN A L'EMBOUCHURE DE L'OUFIDJI,

EN SUIVANT LA CÔTE.

	stades.
De la baie de Hhafoun au ruisseau d'Obbia, portion de la côte dont le rivage sinueux présente plusieurs anses et baies, et particulièrement celles de Ras-Mâabeur et de Ras-el-Khil, on compte de 93 à 95 lieues, c'est-à-dire.	2,820
D'Obbia à Ouarcheikh, premier havre de la côte après Hhafoun (Opône); le rivage, d'abord très-bas sur un espace d'environ 25 lieues, s'élève ensuite d'une manière très-sensible : le trajet est de 119 lieues. . . .	3,570
De Ouarcheikh au groupe des îles Kouiyou, Patta, Lâmou, etc., trajet dans lequel on rencontre plusieurs petits havres et embouchures de rivières; il y a 123 lieues.	3,690
De ce groupe à l'île Zanzibar il y a 85 lieues.	2,550
De la pointe sud-ouest de Zanzibar à l'embouchure de l'Oufidji il y a 40 lieues.	1,200
Longueur réelle du trajet de Hhafoun à l'Oufidji, en suivant la côte.	13,830
La distance, en ligne directe, de Hhafoun à l'embouchure de l'Oufidji est de.	13,140

La distance, en ligne directe, d'Opône à Rhapta serait donc à peu près, comme celle de Hhafoun à l'Oufidji, de 13,140 stades (1). En rapportant Aromata à Guardafui, et tenant compte des positions relatives de ce dernier cap et de Hhafoun, on aurait ainsi :

Distance d'Aromata à Rhapta.	13,800 stades.
Différence en latitude de ces deux points.	19° 55' (2).
Latitude de Rhapta (Guardafui étant par 11° 55' nord). . . .	8° sud.

(1) Nous n'avons aucun moyen d'établir la distance directe d'Opône à Rhapta, puisque, le journal ne donnant pas la direction ou les directions suivies dans chaque course, il est impossible d'en opérer la réduction en chemin direct. Ce que nous savons seulement, c'est que, en raison des obliquités de la route, la distance directe comprise entre le point de départ et le point quelconque de la côte où l'on croirait devoir placer Rhapta doit être plus courte que le nombre de stades obtenu en faisant la somme des courses. Or cette condition se trouve remplie dans les résultats présentés ci-dessus et résumée dans les nombres 13,140 et 13,560 stades.

(2) Cette différence résulte du gisement de l'embouchure de l'Oufidji (Rhapta) par rapport à Guardafui (Aromata), et de leur distance directe.

D'après ce tableau, on a non-seulement un aperçu de la concordance des indications géographiques du Périple avec celles que nous fournissent les connaissances actuelles; mais on voit encore que la distance totale obtenue, entre Opône et Rhapta, par notre évaluation des courses s'accorde, à 270 stades près ou 27 milles, avec la distance existant entre Hhafoun et l'embouchure de l'Oufidji. C'est là, ce nous semble, une concordance frappante et un résultat, à tout prendre, assez satisfaisant pour que nous n'hésitions pas à regarder comme très-près de la vérité notre opinion, qui place Rhapta vers les 8 degrés de latitude sud, non loin de l'endroit où le fleuve que nous venons de nommer se jette dans la mer.

Ici se termine ce que nous avions à dire du Périple, puisqu'à Rhapta s'arrête l'itinéraire commercial tracé dans ce document. On ne doit point conclure de ceci que Rhapta fût le dernier des points connus par les Grecs sur la côte orientale d'Afrique. Comme nous l'avons déjà fait observer, le texte du Périple dément une pareille assertion et affirme manifestement l'existence d'autres lieux plus éloignés que ceux qu'il désigne. Mais, pour l'auteur de la relation, cette indication, purement géographique, n'avait qu'une importance secondaire; aussi se contente-t-il de nous la donner, sans s'y appesantir. Nous ne devons donc voir, dans cet itinéraire, qu'un document intéressant par l'exactitude de ses traits principaux, et, dans celui qui l'a écrit ou dicté, qu'un homme pratique, un navigateur commerçant qui décrit sa route et signale ses points de relâche, sans prétendre faire de la géographie.

Tel n'a pas été le rôle de Ptolémée. Géographe, quand

il a traité de cette partie du monde il l'a fait en géographe; mais, comme il travaillait sur de simples renseignements, dont ses opinions, parfois erronées, en géographie et en météorologie devaient amoindrir encore la valeur, le savant est resté, en précision et en exactitude, inférieur au navigateur. Si son itinéraire de la côte orientale d'Afrique offre quelques concordances remarquables avec celui du Périple, les différences le sont peut-être davantage et constatent, pour nous, cette infériorité à un très-haut degré.

Ce résultat de la comparaison des deux écrits nous inspirerait, ainsi que nous l'avons donné à entendre précédemment, une forte présomption en faveur de l'opinion qui assigne aux travaux de Ptolémée une époque antérieure à celle du Périple; mais, l'opinion contraire fût-elle positivement démontrée, il n'en faudrait pas moins admettre, comme un fait de toute évidence, que Ptolémée ignora l'existence de ce dernier écrit : en voyant le soin qu'il a mis à discuter les opinions de Marin de Tyr sur la position du pays qui nous occupe et l'ordre dans lequel celui-ci avait présenté les principaux points du rivage entre Aromata et Rhapta, comment comprendre que, connaissant également le Périple, il n'eût pas discuté ce qui, dans cette relation, était contraire à ses propres opinions? Au surplus, il est certain que Ptolémée a pris pour unique sujet de discussion et de critique, pour point de départ de ses travaux géographiques, la table de Marin de Tyr, et qu'il considérait ce document comme l'expression la plus avancée ou la moins incomplète des notions qu'on avait, de son temps, sur la géographie de la côte orientale d'Afrique (1).

(1) Voici comment s'exprime Ptolémée à propos de Marin de Tyr :

Lorsque les navigateurs gréco-romains pénétrèrent vers le sud de cette côte, au delà des limites connues du temps de Strabon, les relations de leurs voyages parvinrent à Marin, et celui-ci enrichit ses cartes des découvertes que ces relations contenaient. Les ouvrages de ce géographe ont été perdus, et c'est à Ptolémée que nous devons la connaissance de plusieurs de ces expéditions et des résultats que Marin crut pouvoir en tirer.

L'un de ces navigateurs, Diogène (1), avait écrit qu'étant arrivé près d'Aromata, il fut poussé par le vent du nord, et qu'il parvint en vingt-cinq jours aux marais où le Nil prend sa source. Selon lui, ces marais étaient un peu au nord du cap Rhaptum.

Un autre navigateur, nommé Théophile (2), assurait qu'étant parti de Rhapta par un vent du sud, il arriva le vingtième jour à Aromata. Théophile évaluait la navigation d'un jour et d'une nuit à 1,000 stades (3), d'où Marin concluait que le voyage était de 20,000 stades.

« On voit qu'il a compulsé un grand nombre de relations modernes, outre celles qui étaient plus anciennement connues, et qu'ayant examiné avec soin les écrits de tous les géographes qui l'ont précédé, il a corrigé et mis en ordre tout ce que les anciens et lui-même avaient, auparavant, trop légèrement admis ou mal disposé. » (Voyez *Géographie de Ptolémée*, traduction de M. l'abbé Halma, liv. I, chap. VI.)

(1) Voy. *Géographie de Ptolémée*, liv. I, chap. IX.

(2) Voy. *Géographie de Ptolémée*, liv. I, chap. IX.

(3) Il est à remarquer que les indications données par les pilotes Diogène et Théophile sur leurs traversées n'avaient rien d'irrationnel, comme le pensa Ptolémée. Le cours régulier des moussons avait permis, en effet, de suivre, sans déviation ni interruption, même aux environs de l'équateur, à l'un, la route d'Aromata à Rhapta avec la mousson de nord-est ; à l'autre, la route opposée avec la mousson de sud-ouest : les deux traversées avaient été faites, évidemment, en des saisons différentes. Quant à l'inégalité des nombres de jours employés à les effectuer, elle

Un troisième pilote, appelé Dioscorus (1), avait dit que la distance de Rhapta au cap Prasum était de 5,000 stades (2).

La distance d'Aromata à Prasum se trouvait donc ainsi évaluée à 25,000 stades.

Marin attribuait à la côte d'Afrique une direction nord et sud ; alors les 25,000 stades, comptés à raison de 500 au degré, à partir d'Aromata qu'il plaçait par 4° 15' nord, portaient le cap Prasum à 45° 45' de latitude sud. Il fut effrayé, avec juste raison, de la hauteur de cette latitude ; mais, ayant appris, par les relations des navigateurs, que les environs de Prasum étaient habités par des Éthiopiens, et qu'on y trouvait des rhinocéros et des éléphants, il fixa le terme de leurs navigations au 24e degré sud, sans en donner d'autre raison que celle de la convenance du climat pour la race d'hommes et l'espèce d'animaux qu'on disait exister dans le pays.

Le premier résultat auquel était arrivé Marin, et qui

s'explique facilement soit par une intensité différente du vent qui poussait chaque navigateur, et, en effet, les vents de la mousson de sud-ouest sont ordinairement plus forts que ceux de la mousson de nord-est, soit peut-être encore par une différence dans le nombre des escales que chacun des deux pilotes avait faites dans sa traversée. Remarquons, enfin, qu'en estimant à environ 1,000 stades la distance parcourue pendant un jour et une nuit de navigation, le pilote Théophile approchait très-fort de la vérité, puisque nous avons reconnu que, dans cet espace de temps, c'est-à-dire en vingt-quatre heures, le mouvement de progression d'un bateau était, en moyenne, d'un peu plus que 36 lieues ou 1,085 stades dans la navigation d'Aromata à Rhapta. On pourrait très-bien, au reste, par diverses combinaisons d'escales, parfaitement rationnelles, faire concorder l'une et l'autre traversée avec le nombre de courses du Périple.

(1) Voy. *Géographie de Ptolémée*, liv. I, chap. IX.

(2) Cette évaluation, combinée avec la position de Rhapta, d'après le Périple, aurait placé le Prasum à 166 lieues au delà de Rhapta, c'est-à-dire à peu près la distance de l'Oufidji à Mozambique, en suivant la côte.

l'avait si fort effrayé, était évidemment dû aux principes faux qu'il avait appliqués à des renseignements déjà fort incomplets. D'abord, en supposant à la côte, et par conséquent à la route faite, une direction unique, et suivant la ligne nord et sud, il avait considérablement exagéré la distance directe du point de départ au point d'arrivée, et la différence en latitude de ces points; il s'était trompé, sans doute aussi, sur la longueur du chemin total parcouru, en prenant chaque jour écoulé dans le voyage pour un jour de navigation, supposant ainsi la traversée effectuée sans relâche ou escale; enfin il errait encore dans la conversion des stades en degrés, puisqu'il n'évaluait le degré qu'à 500 stades. La réduction tout arbitraire qu'il fit subir à ce premier résultat l'eût-il rendu peu différent de la vérité, qu'alors même on n'eût pu l'accepter comme sérieux.

De son côté, Ptolémée, ne trouvant pas les renseignements fournis à Marin par les pilotes, suffisamment explicites quant aux circonstances de leur navigation et au nombre de jours qu'ils y avaient effectivement employés; n'admettant pas, d'ailleurs (en quoi il se trompait), que la direction ni l'intensité des vents, dans les parages où ils avaient effectué cette navigation, pussent rester fixes pendant vingt et vingt-cinq jours; ayant appris, enfin, que, d'Aromata à Rhapta, la côte inclinait au sud-ouest et, de Rhapta à Prasum, au sud-est, Ptolémée, disons-nous, renchérit encore sur Marin quant à la réduction toute gratuite imposée, par ce dernier, à la distance estimée entre Aromata et Rhapta.

Il apprit, en outre, dit-il, des marchands qui faisaient les voyages de l'Arabie Heureuse à la côte orientale d'Afrique,

« que l'ordre de la course, depuis le rivage d'Aromata jus-
« qu'à Rhapta, était bien différent de la description que
« Marin en avait faite ; que, d'ailleurs, à cause des vents
« qui variaient sans cesse sous l'équateur, on ne pouvait
« compter, pour une navigation d'un jour et d'une nuit sous
« ce cercle, que tout au plus 400 ou 500 stades, etc. (1) ; »
enfin, que, d'après les circonstances au milieu desquelles s'effectuait le voyage, on employait communément quinze jours et quinze nuits, ou trente journées, pour se rendre d'Aromata à Rhapta.

On peut déjà reconnaître, d'après les considérations pratiques dont nous avons fait précéder notre analyse du Périple, et les observations que nous ont suggérées les indications fournies, par les pilotes, à Marin de Tyr (2), que quelques-uns des renseignements donnés à Ptolémée et admis comme vrais par lui étaient inexacts. On peut donc prévoir aussi qu'en les employant comme base de son travail il devait infailliblement être conduit à de graves erreurs. Cette prévision sera confirmée par l'examen de l'itinéraire et des tables de Ptolémée pour ce qui a trait à la côte comprise entre Aromata et Rhapta, examen qui nous permettra, en

(1) Voy. *Géog. de Ptol.*, liv. I, chap. XVII. — Nous ferons remarquer que, dans ses *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, le savant Gossellin nous semble avoir donné à ce passage une portée exagérée en appliquant à toute l'étendue de la route le chiffre de 500 stades pour l'espace parcouru en un jour et une nuit. Il est évident que Ptolémée ne l'entendait pas ainsi ; car, d'après ses tables, il plaçait Rhapta à environ 350 lieues dans le sud 43° ouest d'Aromata, c'est-à-dire, pour lui, à 8,900 stades de distance directe ; tandis que les 30 journées de l'itinéraire, comptées, comme l'a fait Gossellin, à 250 stades, n'auraient donné, même en supposant la route toujours directe, qu'une distance de 7,500 stades entre Aromata et Rhapta.

(2) Voir la note 3, page 122.

outre, de constater sur quels points s'accordent et sur quels points diffèrent ces documents et le Périple.

Pour faciliter cette double tâche, nous avons dressé le tableau ci-joint ; il présente, avec l'ensemble des éléments dont Ptolémée s'est servi et des résultats auxquels il est arrivé, les distances comprises entre les principaux points de l'itinéraire, déduites des positions qui leur ont été assignées par lui, mais réduites à leur valeur réelle en parties de grand cercle, à raison de 600 stades au degré.

NOMBRE des journées de l'itinéraire.	INDICATION DES LIEUX.	DISTANCES DIRECTES d'après les positions relatives qui leur sont assignées dans les tables (1), le degré étant évalué à 500 stades.	DISTANCE RÉELLE à raison de 600 stades au degré.	CHEMIN PARCOURU dans une journée.
1	D'Aromata à Panon	85' au sud 45° ouest ou 705 stades.	70',5	705 stades.
6 (2)	De Panon à Opône	75' au sud 53° ouest ou 622	62',2	103 —
	D'Opône au promontoire Zingis	45' au sud ou 373	37',3	
	De Zingis au mont Phalangis	60' à l'ouest ou 500	50'	
	De Phalangis aux apocopes	67' au sud 63° ouest ou 556	55',6	
4	D'Opône à la Corne-du-Sud, limite septentrionale du petit rivage, c'est-à-dire étendue du golfe nommé *les Apocopes*	229' au sud 31° ouest ou 1,980	198'	495 —
3	Espace rempli par le petit rivage	134' au sud 27° ouest ou 1,112	111'	370 —
5	Espace rempli par le grand rivage	134' au sud 63° ouest ou 1,112	111'	222 —
5	De l'extrémité sud du grand rivage au port et promontoire de Særapion	134' au sud 63° ouest ou 1,112	111'	222 —
	De Særapion à Essina ou Issina	43' au sud 45° ouest ou 357,9	35',7	
	D'Essina à Niki	54' au sud 34° ouest ou 448	44',8	
	De Niki à l'embouchure du fleuve de Rhapta	168' au sud 10° ouest ou 1,394	139',4	
	De cette embouchure à Rhapta (la ville)	90' à l'ouest ou 747	75'	
	De la même embouchure au promontoire Rhaptum	117' au sud 43° est ou 971	97'	
6	De Særapion au marché de Rhapta	300' au sud 37° ouest ou 2,500	250'	416 —

Différence en latitude d'Aromata à Rhapta.. 13° }
Différence en longitude — — .. 12° } Position de Rhapta relativement à Aromata, 8,880 stades dans le sud 43° ouest.

(1) Nous avons adopté les chiffres donnés, dans l'édition de Vilberg, pour les positions géographiques des lieux.
(2) Le nombre 6 est sans doute mis par erreur dans l'itinéraire, il ne doit y avoir qu'une journée, si on en juge par les positions relatives de Panon et d'Opône.

Avec ce tableau sous les yeux, analysons maintenant le texte.

« Il y a un premier golfe contigu à Aromata, dans lequel « se trouve le village des *Pans* (Πανῶν κώμη), éloigné d'Aro- « mata d'une journée de voyage, et le marché d'Opône, dis- « tant du village de six journées. »

Si Ptolémée avait réellement estimé la route faite dans une journée à 250 stades, il aurait placé le village dont il s'agit à 30 milles au delà d'Aromata; mais, d'après la position que ses tables lui assignent, il faut le chercher à 85 milles dans le sud-ouest ou à 60 milles plus au sud que ce promontoire : or 60 milles valaient, pour Ptolémée, 500 stades, équivalant, en réalité, à 50 milles : c'est donc à cette distance ou de Ras-Assir ou de Yerdèfoun que nous devons retrouver le village des *Pans*, c'est-à-dire entre Ras-Benna et la pointe nord-ouest de la presqu'île de Hhafoun, à peu près où l'aurait placé notre estimation de la course.

Remarquons que dans le Périple il n'est pas fait mention de ce point.

« A *six* journées de ce village des *Pans* est le marché « d'Opône. »

Six journées, comptées même à 250 stades seulement chacune, placeraient Opône à 1,500 stades de Panon, c'est-à-dire à près de 100 milles au delà de Ras-Hhafoun, ce qui serait en contradiction par trop grande avec l'indication si précise et si clairement descriptive du Périple : *A 400 stades de Tabai, en côtoyant la Chersonèse, est Opône.* Mais ici encore l'itinéraire de Ptolémée est corrigé par ses tables, dans lesquelles Opône est placé à 75 milles dans le sud 53° ouest des Pans, c'est-à-dire à 622 stades pour ce géographe, et à

62 milles pour nous du point où nous avons marqué la position des *Pans*. Or les 62 milles, mesurés à partir de ce point, en contournant la presqu'île de Hhafoun, nous conduisent dans la baie sud de cette presqu'île, de même que l'a fait le Périple. Quant au nombre de journées indiquées comme employées au trajet des Pans à Opône, il est évident qu'une erreur aura été commise dans la copie de texte; car l'auteur, après avoir présenté comme praticable en un jour le trajet d'Aromata aux *Pans*, auquel il attribuait 85 milles de long, n'a pu admettre qu'il fallût six journées pour effectuer celui des *Pans* à Opône qu'il met à 75 milles l'un de l'autre.

On a vu que, d'après le texte, Opône se trouverait dans le même golfe que le village des Pans, et par conséquent au nord de Hhafoun. Mais nous ne nous arrêterons pas à cette difficulté, sachant le peu de précision des renseignements qu'avait Ptolémée sur la délinéation de la côte. Du reste, nous venons de voir que cette erreur est corrigée par les tables, qui placent Opône au delà de Ras-Hhafoun.

« Immédiatement après ce marché (Opône) est un autre « golfe, où commence l'Azanie, à l'entrée duquel sont le « promontoire Zingis et le mont Phalangis aux trois som- « mets : c'est ce golfe seul qu'on appelle *les Apocopes*, et « on peut le traverser en deux jours et deux nuits. » (4 courses.)

Opône étant situé dans la baie sud de Hhafoun et le promontoire Zingis, à l'entrée du golfe qui suit immédiatement ce marché, nous inclinerions tout d'abord à rapporter le promontoire dont il s'agit à la pointe sud-est de Hhafoun.

C'est, en effet, à partir de cette pointe que commence aussi la côte dite El-Khazaïne, nom entre lequel et celui d'Azanie nous avons déjà signalé un rapprochement possible (1); mais, contrairement à l'indication du texte, les tables placent Zingis à 45 milles dans le sud d'Opône. Quant au mont Phalangis, avec la particularité qui lui est attribuée, nous sommes embarrassé pour lui trouver une assimilation acceptable : il est possible qu'un même nombre de mornes et de promontoires de la partie sud de la presqu'île, étant vus de certaines positions, présente l'aspect d'un mont à trois sommets ; toutefois nous devons dire qu'il n'y existe pas, rigoureusement, de montagne découpée de cette sorte. D'ailleurs Ptolémée indique, par la position qu'il donne, dans ses tables, au promontoire Zingis et au mont Phalangis, que celui-ci était situé à 60 milles ou 500 stades, c'est-à-dire réellement 50 milles, dans l'ouest, de celui-là. Sauf les éclaircissements que pourrait fournir, à ce sujet, une détermination positive des points subséquents, il nous est donc impossible, à l'aide des seules indications du géographe sur Zingis et Phalangis, de trouver leurs analogues sur la côte.

Le trajet du golfe qui suit Opône, étant de quatre journées, aurait dû être de 1,000 stades ou 120 milles d'étendue pour Ptolémée, si ces journées avaient été comptées, par lui, à 250 stades chacune. Mais nous voyons, dans le texte, qu'après ce golfe doit commencer le petit rivage, et dans les tables il est fait mention d'un cap sous le nom de *Corne-du-Sud*, après les apocopes et avant le petit rivage : ce cap nous semble donc servir à la fois de limite sud au

(1) Ci-devant page 101.

golfe et de limite nord au petit rivage. Or, d'après les tables, la Corne-du-Sud est à 229 milles ou, pour Ptolémée, 1,980 stades dans le sud 31 degrés ouest d'Opône : les quatre journées indiquées, dans l'itinéraire, comme nécessaires au trajet du golfe nommé *les Apocopes* n'ont donc pas été comptées à 250 stades chacune, mais bien à 495.

Ceci établi, si nous rendons aux 1,980 stades que met Ptolémée entre Opône et la Corne-du-Sud leur véritable valeur en degrés, nous voyons que les 3° 18′ qu'ils représentent rapporteraient la Corne-du-Sud à Ras-el-Khil. Cette identification nous paraît d'autant plus admissible (1), que Ras-el-Khil est le cap le plus proéminent de la côte au sud de Ras-Hhafoun, et qu'il est encore aujourd'hui désigné, par les Arabes, comme le point de séparation entre deux côtes de nature et d'aspect tout différents, celle dite El-Khazaïn, au nord, et, au sud, celle dite *Sîf-et-Taouil* (la longue

(1) Le docteur Vincent, qui a donné au mot *apocope* le sens de promontoire, et n'a vu dans le texte du Périple qu'*une* grande et *une* petite apocope (voyez la note de la page 100), a cru pouvoir identifier la grande apocope avec la Corne-du-Sud de Ptolémée, les rapportant l'une et l'autre au cap appelé *Ponta-das-Baixas* (pointe ou cap des Basses) par les Portugais, et *Ras-Açoued* (cap noir) par les Arabes. Mais la position réelle de ce cap est par 4° 32′ nord ; c'est-à-dire qu'entre lui et Guardafui (le promontoire des Aromates), qui est par 12 degrés nord, il y a une différence en latitude de 7° 28′. Or Ptolémée, en plaçant le promontoire d'Aromata par 6 degrés nord et sa Corne-du-Sud par 1 degré nord, n'a mis entre eux qu'une différence de 5 degrés. On voit donc, par ce rapprochement, que le docteur Vincent porte la Corne-du-Sud 2° 28′ plus au sud que Ptolémée n'a prétendu le faire. Et ce n'est pas tout encore ; la distance qui sépare Ras-Açoued ou le cap des Basses de Hhafoun (Opône), est plus que le double de celle que l'itinéraire du géographe grec met entre Opône et la Corne-du-Sud. Est-il besoin d'ajouter à ces raisons que le cap des Basses ne présente ni saillie ni élévation qui frappe les yeux, tandis que Ras-el-Khil est parfaitement remarquable sous ces deux rapports.

plage). Nous ferons bientôt ressortir l'analogie que présente cette dernière désignation avec la qualification donnée, par les anciens, au rivage qui, selon Ptolémée, venait après la Corne-du-Sud.

La Corne-du-Sud étant rapportée à Ras-el-Khil, le golfe appelé, par Ptolémée, *les Apocopes*, serait alors, aux termes du texte, l'espace limité par ce dernier cap et Ras-Hhafoun, comprenant ainsi les grandes et petites apocopes du Périple; le promontoire Zingis, que Ptolémée aurait, par méprise, placé au delà d'Opône, deviendrait le Ras-Hhafoun, extrémité nord de la courbe où commence la côte d'El-Khazaïne; enfin le mont Phalangis aux trois sommets se retrouverait peut-être dans une haute terre située sur ladite côte, à environ 30 milles dans l'ouest-sud-ouest de Ras-Hhafoun, et qui présente, à ce qu'il paraît, trois points culminants à son sommet; elle est indiquée sur la carte du capitaine Owen et figurée par un groupe de trois mornes (1)

On pourrait donc, avec un peu de bonne volonté, quant à la partie de l'itinéraire comprise entre Opône et le petit rivage, accorder le texte de Ptolémée avec la réalité; mais les positions relatives données, dans ses tables, au promontoire Zingis, au mont Phalangis et aux Apocopes sont tout à fait en désaccord avec la configuration réelle de la côte; car on n'y trouve, aux points correspondants à ces positions, ni promontoire, ni monts, ni apocopes remarquables (2). Poursuivons notre examen.

(1) Voyez carte générale de la côte orientale d'Afrique. Nous n'avons pu reconnaître nous-même cette terre, parce que ce fut le soir que nous partîmes de Hhafoun pour descendre la côte.

(2) La position donnée aux Apocopes par les tables les placerait un peu au sud de Ras-Mâabeur.

« A partir de ce golfe (les Apocopes) s'étend le petit ri-
« vage, qu'on traverse en trois journées; puis le grand ri-
« vage, dont la traversée est de cinq journées, le trajet de
« l'un et l'autre exigeant une navigation de quatre jours
« et de quatre nuits. » (8 courses.)

Lorsque nous avons fait l'analyse du Périple, nous ne nous sommes pas expliqué au sujet de ces dénominations de *petit* et de *grand* rivage, parce que nous savions que l'occasion de le faire se présenterait avec plus d'à propos quand nous aurions à nous occuper de l'examen des documents laissés par Ptolémée; cherchons donc actuellement le sens réel de ces deux qualifications. Aux termes du passage que nous venons de citer, elles semblent tout naturellement justifiées par l'étendue proportionnelle des deux parties de la côte qu'elles servent à désigner; mais nous ferons remarquer que ce rapport ne se reproduit pas dans les tables, où l'étendue de l'un comme de l'autre rivage est représentée par 134 milles, leur gisement seul étant différent. Cette contradiction entre le texte et les tables pourrait, sans doute, n'être qu'apparente : par exemple, si le petit rivage était droit et le grand profondément découpé, on pourrait s'expliquer que, quoiqu'il n'y eût entre leurs extrémités respectives qu'une égale étendue, le parcours de l'un pût exiger cinq journées, alors que celui de l'autre n'en exigerait que trois; mais ces particularités n'existent pas dans le profil de la côte. D'ailleurs, pourquoi les navigateurs auraient-ils établi une division purement linéaire dans un espace du littoral qu'ils parcouraient sans s'arrêter? A quoi bon faire une distinction entre les trois premières et les cinq dernières de ces huit courses, qu'ils effectuaient consé-

cutivement? Tout au plus l'hypothèse serait-elle admissible, s'ils avaient eu un lieu de relâche habituel au point de jonction des deux rivages.

Il semble donc que les désignations dont il s'agit doivent avoir eu une autre cause, et nous croyons qu'on peut la trouver dans l'opposition même que présente l'aspect des deux parties de côte auxquelles on les a appliquées.

En effet, de Ras-el-Khil (Corne-du-Sud) à Ras-Aouad, la côte est très-basse; c'est, à proprement parler, une plage bordée çà et là de petites falaises rocheuses, ayant de 3 à 4 mètres de hauteur : ce caractère est uniforme dans toute son étendue et répond assez bien au nom de *Sîf-et-Taouïl* (la longue plage), qui lui a été donné par les Arabes. Au contraire, à partir de Ras-Aouad (cap de la substitution), la côte s'élève graduellement, et, à 3 ou 4 lieues en arrière du rivage, elle est dominée par une terre beaucoup plus élevée, de hauteur uniforme, très-remarquable par sa couleur rougeâtre, et que les Arabes nomment *Djebel-el-Hirab*. On cesse d'apercevoir cette haute terre aux environs de Ras-Açoued; mais la côte conserve toujours une élévation de beaucoup supérieure à celle de la partie dite *Sîf-et-Taouïl*. Nous pensons, en conséquence, que c'est à cette disposition naturelle des lieux que sont dues les appellations de *petit* et *grand* rivage dont se servaient les navigateurs anciens. Mais il y a plus, notre opinion est encore justifiée par la coïncidence des divisions de l'itinéraire avec l'étendue respective des deux parties de côte que nous venons de décrire : les trois courses du petit rivage, estimées à 48 milles chacune, et mesurées à partir de Ras-el-Khil, font arriver à Ras-Aouad, et les cinq courses du grand rivage à une

journée en deçà de Ouarcheikh, le Særapion du Périple.

Et qu'on ne dise pas que nous appliquons arbitrairement ici notre propre évaluation de la course au lieu de celle de Ptolémée, car, si on veut bien se reporter en arrière, on verra que, des positions relatives attribuées, par le géographe, au village des Pans, à Opône et à la Corne-du-Sud, combinées avec le nombre des courses de son itinéraire, il résulte une moyenne de 539 stades pour la course, c'est-à-dire 53 milles environ. Il est vrai, d'un autre côté, que, d'après l'étendue donnée, dans ses tables, au petit et grand rivage, et qui est, pour chacun, de 134′ ou 1,112 stades, Ptolémée n'a évidemment compté que 370 stades, c'est-à-dire 37 milles pour chaque course du premier, et 222 stades, c'est-à-dire 22 milles pour chaque course du second ; mais c'est là, sans nul doute, une concession faite à cette persuasion erronée, dans laquelle il était, qu'aux environs de l'équateur la course ne devait pas être évaluée à plus de 250 stades. Or, pour lui, les deux rivages étaient compris entre 1 degré nord et 2 degrés sud de latitude.

Quoi qu'il en soit de nos suppositions, pour rentrer rigoureusement dans les données de Ptolémée, nous ne porterons, pour le moment, sur la carte, à partir de Ras-Aouad, que les 134 milles ou 1,112 stades donnés, par lui, comme étendue du grand rivage : nous allons voir si cela nous conduira à un résultat satisfaisant.

« Immédiatement après ces rivages vient un autre golfe, « dans lequel est un marché nommé *Essina*, que l'on ren- « contre après une navigation de deux jours et de deux « nuits. Ensuite est l'escale de Særapion, après une course « de nuit et de jour. »

Une première remarque à faire à propos de ce passage, c'est que les positions assignées, dans les tables, aux deux villes qui y sont nommées les placent, l'une relativement à l'autre, dans un ordre inverse de celui du texte : c'est là une contradiction inexplicable. Pour que ce ne fût pas une contradiction, il faudrait, comme l'a fait Ptolémée, supposer au profil de la côte une délinéation telle, qu'à l'endroit occupé par Essina elle fît un retour, vers le nord et l'est, jusqu'à Særapion, pour reprendre ensuite sa première direction. Or il n'y a rien de pareil dans la configuration réelle du rivage, et, si les renseignements nautiques donnés, à Ptolémée, sur le chemin parcouru du grand rivage à Essina et à Særapion l'ont conduit à placer le second de ces points plus nord et plus est que le premier, c'est, sans doute, que Særapion se présentait avant Essina, en descendant la côte. Au reste, quelque parti que nous prenions, nous sommes destiné à ne pouvoir sortir d'embarras : que ce soit Essina ou Særapion qui prenne le premier rang sur la côte en venant du nord, nous ne parviendrons pas davantage à mettre les indications de Ptolémée d'accord avec la réalité.

En effet, il s'agit, pour nous, d'arriver à deux ports, dont l'un est caractérisé par la présence d'un promontoire. Nous consentons bien volontiers à laisser le golfe où doit se trouver Essina ; nous ne gagnerions rien à doubler la difficulté, d'autant que le mot *golfe* paraît décidément être pour Ptolémée quelque chose de trop vague pour que nous y ajoutions une grande importance. Mais, si nous faisons bon marché du golfe, il ne nous est pas permis d'être aussi accommodant quant aux deux ports. Eh bien ! voici d'abord ce qui existe : si nous consultons la carte, nous voyons

qu'à partir de Ras-Aouad nous pouvons parcourir un espace de 270 milles environ sans rencontrer un seul havre, et que ce n'est qu'à cette distance que nous trouvons enfin le port de Ouarcheikh et son promontoire adjacent.

Voici maintenant où nous mènent les distances données par Ptolémée :

Si nous ajoutons les quatre courses mentionnées dans le paragraphe dont nous nous occupons, aux cinq courses attribuées au grand rivage, évaluant les courses, comme le veut Ptolémée, à 250 stades chacune, nous obtenons un total de 2,250 stades, c'est-à-dire 225 milles ou 75 lieues, qui, portées sur la carte à compter de Ras-Aouad, nous font arriver à 15 ou 16 lieues en deçà de Ouarcheikh, où il n'y a ni baie ni havre pour placer Essina.

D'autre part, si, n'employant que les données des tables, nous additionnons ensemble les 134 milles ou 1,112 stades d'étendue du grand rivage et les 134 milles ou 1,112 stades qui en séparent l'extrémité sud de Særapion (qu'on n'oublie pas que, dans les tables, Særapion occupe une position plus nord et plus est qu'Essina), nous avons pour résultat un total de 2,224 stades, c'est-à-dire de 222 milles ou 74 lieues, qui, mesurées sur la carte à partir de Ras-Aouad, placeraient Særapion à 17 lieues au nord de Ouarcheikh, endroit où l'on ne trouve pas plus de port ni de promontoire pour représenter Særapion que de baie ou de havre pour y justifier l'existence d'Essina.

Ainsi, soit avec le texte, soit avec les tables, nous voilà dans l'impossibilité d'accorder ici les assertions de Ptolémée avec ce qui existe, tandis que les données du Périple s'y sont trouvées aussi conformes que possible.

Pour rapprocher le géographe de la vérité, il eût fallu réduire d'abord à néant le prétendu golfe où le texte place Essina, répudier également le texte en ce qui regarde la place d'Essina relativement à Særapion, puis adopter, au contraire, la version du texte en ce qui concerne la position de Særapion à six courses de la fin du grand rivage : les six courses ajoutées aux cinq du grand rivage feraient, au total, 2,750 stades ou 277 milles, qui, comptés à partir de Ras-Aoud, placeraient, grâce à tous ces accommodements, Særapion à Ouarcheikh. Alors, mesurant, à partir de cette localité, les 43 milles ou 357 stades qui, d'après les tables, séparent Essina de Særapion, et qui représentent réellement 35 ou 36 milles, une douzaine de lieues, nous arriverions exactement à Moguedchou, où nous trouverions ainsi un autre havre naturel pour placer l'escale et le marché d'Essina. Mais alors, il est vrai, nous aurions refait Ptolémée; nous ne l'aurions pas commenté.

« De là (de l'escale de Særapion) commence le golfe qui « mène, en trois courses nychthémères, aux *Rhaptes*, et à « l'entrée duquel est situé un marché appelé *Niki* (1). Au- « près du cap Rhaptum coule un fleuve et se trouve la « métropole (la ville capitale), peu éloignée de la mer, « l'un et l'autre portant le même nom. Autour du golfe « qui s'étend des Rhaptes jusqu'au promontoire Prasum, « golfe très-grand, mais peu profond, vivent des barbares « anthropophages. »

A voir la façon brusque et incomplète dont il termine son itinéraire, on dirait que Ptolémée, sentant toute l'insuffisance et le peu de certitude de ses renseignements,

(1) Tonice dans les tables; sans doute le Nikon du Périple.

se hâte d'en finir avec un récit qu'il ne saurait terminer d'une manière satisfaisante. Nous ne trouvons, en effet, dans ce paragraphe final, aucune mention de tous les points qui figurent dans la dernière partie du Périple, et dont les positions, comme les particularités géographiques, se trouvent si bien en harmonie avec certains détails de la côte; entre Særapion ou Essina et Rhapta, Ptolémée ne nous signale ni fleuves, ni escales, ni îles Pyralãon et Ménouthésias, mais seulement un golfe dont le trajet est de six courses, et à l'entrée duquel est la ville de Niki ou Tonice. Tant de lacunes dans l'œuvre du grand géographe grec ne semblent-elles pas assigner à son travail une place toute naturelle entre les écrits de Marin de Tyr et le Périple? Ne représente-t-il pas un des degrés de la progression qui dut s'opérer dans la géographie et la navigation de cette côte, à partir des premières notions que recueillit Marin jusqu'à l'époque où, plus fréquemment exécuté par les navigateurs gréco-égyptiens, le voyage d'Aromata à Rhapta put être relaté avec cette précision que nous offre le Périple? Sans doute, ce sont là de fortes présomptions; mais ne revenons pas sur cette question d'antériorité, que nous avons précédemment élucidée dans la mesure de nos moyens, et qui nous a paru insoluble; mieux vaut compléter tout de suite notre analyse, en recherchant quelle position donneraient à Rhapta les indications contenues dans le dernier paragraphe cité.

Et d'abord, en comptant les journées à 250 stades, Rhapta se serait trouvée à 1,500 stades seulement au delà de Særapion; mais, si nous consultons les tables, nous voyons, d'après les positions assignées à ces deux points, qu'ils sont

placés à 2,500 stades en ligne directe, ce qui fait, pour chaque journée, 416 stades, sans tenir compte des obliquités produites dans la route par les rentrées et les saillies du rivage. Maintenant, si nous rendons aux 2,500 stades de Ptolémée leur valeur réelle en parties de grand cercle, nous aurons, pour distance directe de Særapion à Rhapta, 250 milles, ce qui placerait cette dernière non loin de l'embouchure du Djoub, c'est-à-dire à peu près sous l'équateur. Eh bien, outre que ce résultat est, de tous points, en opposition avec celui du Périple, à l'exactitude duquel nous n'hésitons pas à donner pleine créance, nous ferons remarquer qu'en l'adoptant Ptolémée s'est mis en désaccord avec lui-même sur un point fort important; car, en tête de son itinéraire, il nous a fait connaître, d'après les renseignements donnés par les navigateurs, qu'au delà de Rhapta la direction de la côte incline au sud-est; et chacun peut voir sur la carte qu'il n'en est point ainsi à partir du Djoub, mais bien que cette inclinaison n'est sensible qu'au delà de Kiloua. Force est donc de conclure ou que Ptolémée a été induit en erreur quant au nombre de journées employé à se rendre de Særapion à Rhapta, ou que la Rhapta de Ptolémée et celle du Périple ne désignent pas la même localité. Or cette dernière hypothèse n'est guère acceptable, vu la similitude de noms qu'on trouve dans les deux écrits et l'accord possible des deux itinéraires jusqu'à Særapion. Ajoutons aussi que la mention faite, par Ptolémée, d'un cap Prasum plus sud de 8° 30′ que Rhapta donne à penser que sa description doit plutôt s'avancer au delà que rester en deçà de la limite extrême du Périple. Supposer, avec Gossellin, que l'auteur de ce dernier a con-

fondu le cap Rhaptum et le Prasum, c'est vouloir, à plaisir et dans un esprit purement systématique, admettre l'erreur là où se montrent toutes les apparences de la vérité. Disons, en passant, que, dans le Périple, il n'est pas plus question du cap Rhaptum que du cap Prasum. Si nous devions croire à une pareille confusion de la part de l'un des deux auteurs, nous l'attribuerions plutôt à Ptolémée, en le voyant, d'ailleurs, sans autre renseignement que l'évaluation de Dioscorus, porter le Prasum 8 degrés plus sud que son Rhapta, c'est-à-dire juste à l'endroit où nous avons vu se placer logiquement et régulièrement la Rhapta du Périple. Au reste, nous reviendrons tout à l'heure aux déductions que Gossellin a tirées des données géographiques contenues dans les deux ouvrages dont il s'agit; nous avons à conclure d'abord sur le travail de Ptolémée pour ce qui a trait à la côte orientale d'Afrique.

La double analyse que nous venons de faire minutieusement démontre, selon nous, la supériorité bien marquée du Périple. Soit inexactitude dans les renseignements dont Ptolémée s'est servi, soit conséquence des modifications qu'il y a introduites et de l'emploi qu'il en a fait, toujours est-il que sa géographie de la côte comprise entre Aromata et Rhapta présente une foule d'erreurs et de contradictions.

Dans l'itinéraire, — donnée fondamentale fausse consistant en une estimation de la course souvent trop faible des 7/12 de ce qu'elle devrait être; interversion ou omission des lieux; nombre de courses erroné.

Dans les tables, — évaluation trop faible de 1/6 quant au nombre de stades correspondant à 1 degré de grand cercle.

Enfin, et comme produit de toutes ces erreurs, opposition flagrante des détails de l'itinéraire et des positions données à certains lieux, avec la configuration réelle de la côte; résultat final, nécessairement faux.

Tel est le jugement que, malgré notre respect pour une haute renommée et notre admiration pour un vaste génie, nous nous croyons autorisé à porter sur la partie de sa Géographie que nous venons de commenter.

Séduit par l'autorité scientifique du grand géographe d'Alexandrie, croyant, d'ailleurs, les calculs de celui-ci *basés* sur des renseignements positifs fournis par les navigateurs, d'Anville en a accepté tels quels les résultats quant à la différence en latitude de Rhapta et d'Aromata; puis, se bornant à rectifier l'erreur de Ptolémée quant à la latitude attribuée par lui à ce dernier cap, il a dû, dès lors, placer Rhapta par 1° 30′ de latitude sud (1) : les positions qu'il a données aux lieux intermédiaires ne sont que la déduction plus ou moins rigoureuse des positions acceptées pour les deux points extrêmes.

Gossellin, qui, dans le but de déterminer positivement la limite des connaissances des anciens sur les côtes occidentale et orientale de l'Afrique, s'est livré à un examen approfondi des travaux de Ptolémée (2), a, selon nous, exagéré encore les erreurs du géographe grec. Voici les observations que nous a suggérées la partie de son travail qui concerne la côte orientale. Nous avons déjà vu qu'il avait, à

(1) Voyez Mémoire sur la mer Érythrée (*Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale*, t. XXXV, p. 590 et suiv.).

(2) Voyez *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, t. Ier, p. 183 et suiv.

tort, appliqué à toute l'étendue du voyage d'Aromata à Rhapta l'évaluation de la course à 250 stades, ce que Ptolémée seulement admettait pour les courses faites aux environs de l'équateur; et l'on comprend qu'il a dû ainsi considérablement diminuer l'espace compris entre les points de départ et d'arrivée. Ce n'est pas tout : l'erreur partielle de Ptolémée était, du moins, diminuée, dans ses tables, par le nombre trop faible de stades qu'il faisait équivaloir au degré de grand cercle; mais Gossellin, en attribuant au même degré une valeur de 700 stades, substituait à deux erreurs agissant en sens contraire deux erreurs plus fortes et agissant dans le même sens, ce qui devait avoir pour effet de raccourcir outre mesure la distance d'Aromata à Rhapta. En procédant ainsi, il est arrivé à placer ce dernier point par 3 degrés nord et le promontoire Prasum par 0° 45′ nord. Aussi le savant commentateur, au lieu de prouver, comme il le croyait, que la limite des connaissances des anciens n'atteignait pas l'équateur, n'a réellement fait qu'ajouter ses propres erreurs aux conséquences rigoureuses des fausses données de Ptolémée.

Nous croyons inutile de produire ici toutes les critiques que soulèvent les rapports admis, par Gossellin, entre les divers points de l'itinéraire de Ptolémée ou du Périple et certains points de la côte; nous comprenons à quelles aberrations les commentateurs pouvaient être entraînés alors qu'on n'avait encore sur la géographie de l'Afrique orientale, sur l'hydrographie de ses côtes, sur les mœurs et l'industrie de ses habitants, que de faux ou insuffisants renseignements. S'il en avait été autrement, le savant dont nous

signalons à regret les écarts n'aurait sans doute pas cru que les ports ou marchés maritimes d'Essina, de Særapion, de Tonice aient pu être situés sur une côte dont le rivage roide, exposé aux vents et à la mer, n'a jamais offert le moindre abri aux bateaux qui la parcouraient : côte où les plus anciens géographes arabes n'ont signalé aucune ville ; que les navigateurs portugais nous ont tous représentée comme stérile et inhospitalière, et que les marins arabes se gardent même encore aujourd'hui d'aborder. Il n'aurait sans doute pas non plus rapporté Rhapta, le lieu des barques cousues, au Bandel-Velho des Portugais, c'est-à-dire au petit havre de Ouarcheikh, localité dont les habitants paraissent avoir été, de tout temps, étrangers à la navigation, et dont le sol sablonneux et infécond jusqu'à une grande distance du rivage ne produit pas un arbre susceptible de servir à la construction de la plus chétive barque. Enfin il n'aurait pas eu l'idée des singuliers accommodements au moyen desquels il en est venu à assimiler le promontoire de Prasum à un cap de Brava (Braoua), introuvable sur tout ce littoral, et l'île Ménuthias, à une île imaginaire, pouvant d'autant moins être située à l'embouchure de la rivière de Magadasho (Moguedchou) que celle-ci n'existe pas, du moins en tant que rivière débouchant à la mer. Nous n'en finirions pas si nous voulions relever une à une toutes les erreurs, géographiques et autres, que Gossellin a entassées dans ses applications et appréciations des détails fournis sur la côte orientale d'Afrique par le Périple et la géographie de Ptolémée ; mais nous croyons en avoir dit assez pour qu'on n'oppose pas aux résultats auxquels nous avons été conduit en commentant ces

deux documents les opinions et les résultats contraires présentés par le savant dont nous respectons, d'ailleurs, la haute érudition.

Ici se termine notre étude sur ce que l'antiquité nous a transmis de plus complet touchant la géographie et la navigation de l'Afrique orientale. Les hommes de science diront si les quelques vérités qu'elle a mises en évidence sont de nature à indemniser l'auteur de ses efforts, et surtout, le lecteur, de sa patience. En attendant, il ressort clairement de cette longue discussion qu'il y a une difficulté extrême à placer exactement sur nos cartes les points connus des anciens, à l'aide des vagues renseignements de leurs navigateurs et des calculs incertains de leurs savants. C'est que, dans ce temps-là, comme le fait judicieusement remarquer le docteur Vincent, les géographes ne naviguaient pas, et les marins étaient dépourvus de science; les uns et les autres ne pouvaient donc nous laisser que des erreurs ou des à peu près.

Mais ne soyons pas trop sévères pour ces erreurs : la civilisation gréco-romaine n'en a pas moins accompli largement sa tâche dans l'œuvre du progrès, aussi bien en géographie que dans les autres sphères d'activité de l'intelligence humaine. Thalès, Anaxagore, Aristote ont connu ou soupçonné la sphéricité de la terre; Ératosthène a le premier évalué le degré du parallèle passant par Rhodes, et le premier, aussi, il a indiqué un moyen de mesurer la circonférence de la terre; Hipparque a fondé l'astronomie et enseigné que la mensuration des cieux était applicable à la surface du globe qu'ils enveloppent; Marin et Dioscore ont commencé à dessiner des cartes; Ptolémée, enfin, a la

gloire d'avoir inventé un système général pour déterminer la position des lieux. Dans cette longue période qui s'écoule entre Thalès et le grand géographe de Péluse, la science a marché sans s'arrêter; mais, au temps où écrivait ce dernier, elle était encore trop peu sûre d'elle-même et reposait sur des données trop insuffisantes pour ne point faire quelques faux pas. Les erreurs de fait du savant Ptolémée ont été corrigées par le temps : les principes qu'il avait émis sont restés et ont aidé considérablement aux progrès de la géographie et de la navigation.

Quoi qu'il en soit, telle a été la gloire des peuples historiques, que, si leurs découvertes furent plus limitées que celles des autres, ils en ont fait au moins profiter le monde entier. Et, si nous avons dû reconnaître et prouver combien les Arabes l'emportaient sur tous les autres navigateurs de cette époque par l'étendue et l'ancienneté de leurs navigations, nous ne manquerons pas non plus de faire remarquer qu'ils n'ont travaillé que pour eux-mêmes, et que la science et le progrès ne leur doivent rien jusqu'à présent, si ce n'est les quelques renseignements pratiques que le hasard ou la force leur ont arrachés.

Le Périple de la mer Érythrée ne nous a édifiés qu'imparfaitement au sujet du rôle que jouaient alors les Arabes dans les localités fréquentées par les vaisseaux égyptiens. D'après ce qu'il dit de Rhapta, nous pouvons bien, par analogie, les supposer établis dans tous ces lieux *gouvernés par des chefs particuliers* tributaires, peut-être aussi, de quelque petit souverain de l'Arabie; mais il ne nous est pas appris quelles étaient la nature et l'importance de ces établissements, s'ils étaient permanents, et s'il en existait dans tous les points

de relâche et dans tous les comptoirs. Il est certain, du moins, que, comme trafiquants, les Arabes se trouvaient partout, et que le commerce direct était tout entier en leurs mains ; indubitablement encore, leur navigation propre s'étendait, dans ses ramifications nombreuses, plus au sud que celle des commerçants étrangers. Quel est le point extrême qu'elle atteignait? Nous ne saurions le déterminer. Nous verrons, plus loin, où elle arrivait sous la domination musulmane et lors de la découverte portugaise. Mais c'est probablement à des renseignements donnés par eux que l'on doit l'indication de Prasum et de l'île Ménuthias; car il nous paraît positif que les relations régulières des navigateurs gréco-romains avec la côte orientale d'Afrique ne s'étendirent jamais au delà de Rhapta.

Pendant combien de temps ces derniers jouirent-ils des bénéfices que leur rapportait le commerce de ces riches contrées? L'histoire se tait désormais sur les lieux qui sont l'objet de nos investigations; elle nous apprend seulement que, malgré la décadence politique des Romains, leur luxe et leurs richesses ne diminuèrent que très-tard, et nous retrouvons, en effet, dans les écrits d'un Égyptien du VIe siècle, le moine Cosmas, des preuves de l'existence actuelle du commerce de l'Inde. Mais la relation de l'historien chrétien ne prouve pas que ce commerce fût resté entre les mains des Grecs d'Égypte, ni que des expéditions commerciales fussent toujours dirigées de la côte orientale d'Afrique vers ce pays : il y a plus, comme on le verra bientôt, cette côte lui était inconnue.

C'est que les temps étaient bien changés! Déjà commençaient à s'épaissir les ténèbres du moyen âge sous lesquelles

furent ensevelis pendant si longtemps l'art et la science. Le mouvement religieux qui s'opérait dans le monde absorbait toute l'activité humaine. La foi condamnait temporairement l'intelligence au sommeil; la vérité était exposée dès lors à devenir sacrilége. C'est précisément dans le but de faire plier une vérité scientifique aux exigences d'une foi aveugle que Cosmas écrivit son ouvrage, la *Topographie du monde chrétien*. Au xv[e] siècle, Galilée devait être jeté en prison pour avoir prouvé le mouvement de la terre. Dès le vi[e] siècle, Cosmas composait un gros livre pour réfuter l'opinion, monstrueuse à ses yeux, puisqu'elle était contraire à l'Écriture sainte, qui attribuait à la terre la forme d'un globe. C'est de cet ouvrage que nous extrayons les passages suivants; ils montreront dans quelle ignorance on était retombé quatre siècles après l'époque de Ptolémée et du Périple, touchant l'Afrique orientale et la navigation de ses côtes. Nous en donnons ici la traduction :

« ..... On divise la terre en trois parties : l'Asie, la Li-
« bye et l'Europe. On appelle Asie, l'Orient; Libye, le midi
« jusqu'à l'occident; Europe, le nord jusqu'au rivage occi-
« dental. Sur notre terre, comme le rapportent, avec juste
« raison, les étrangers, quatre golfes sortent de l'Océan,
« savoir : le nôtre, qui de Gadès, à l'occident, vient baigner
« les contrées qui sont sous la domination romaine; l'Ara-
« bique, dit *Érythréen*, et le Persique, qui, tous deux, s'a-
« vancent du Zinge vers les parties orientales et méridio-
« nales de la terre, à partir de la contrée qu'on appelle
« *Barbaria*, où se termine le pays d'Éthiopie. En effet,
« comme le savent tous ceux qui naviguent dans la mer
« de l'Inde, le Zinge est situé au delà du pays producteur

« de l'encens, dont le nom est *Barbaria* et qu'entoure « l'Océan, qui, de là, s'enfonce dans les deux golfes. Le qua- « trième golfe s'étend de la partie septentrionale de la terre « vers l'Orient, et s'appelle mer *Caspienne* ou d'*Hircanie*. « Or c'est dans ces golfes seulement qu'il est possible de « naviguer, mais non dans l'Océan, tant à cause de l'agi- « tation continuelle des flots et des vapeurs épaisses qui « obscurcissent les rayons du soleil, que parce qu'il occupe « des espaces infinis. J'indique toutes ces choses parce que « je les ai, en partie, constatées par moi-même, et en par- « tie empruntées à un homme remarquable par sa piété. « J'ai, en effet, navigué, pour cause de commerce, dans « trois de ces golfes, celui de la domination romaine, « l'Arabique et le Persique, et, en me renseignant auprès « des habitants et des pilotes, j'ai pu acquérir une con- « naissance exacte des lieux.

« Or, en naviguant un jour vers l'Inde intérieure, nous « nous avançâmes presque jusqu'à la *Barbarie*, au delà de « laquelle est le Zinge : car c'est ainsi qu'on nomme l'en- « trée de l'Océan. Comme nous dérivions vers la droite, « je vis voler une multitude d'oiseaux, qu'on appelle *supha* « (ou suspha), dont la grosseur est double au moins de « celle des milans. Je remarquai, au même moment, que « le temps, dans cet endroit, devenait très-mauvais. Nous « étions tous frappés de terreur, et ceux qui s'y connais- « saient, aussi bien les matelots que les pilotes, disaient « que nous étions près de l'Océan, et criaient à l'homme « qui tenait le gouvernail : « Venez sur la gauche, rentrez « dans le golfe, de crainte que, emportés dans l'Océan par « l'impétuosité des flots, nous ne périssions. » Car l'Océan

« se précipitant dans le golfe, soulevait des vagues im-
« menses, et les flots qui sortaient du golfe nous entraî-
« naient vers l'Océan. C'était, pour nous, un spectacle des
« plus horribles, et nous étions saisis d'un indicible effroi.
« Pendant ce temps-là, une foule de ces oiseaux, que j'ai ap-
« pelés *suspha*, volaient au-dessus de nos têtes et suivaient le
« navire, ce qui était un signe du voisinage de l'Océan (1). »

Il est facile de reconnaître, dans cette dernière description, toutes les circonstances qui se présentent, de nos jours, aux navigateurs, lorsque, débouchant du golfe d'Aden et doublant le cap Guardafui ou des Aromates, ils se trouvent exposés au double effort du courant qui sort du golfe et des vagues que pousse la mousson de sud-ouest. Ce tableau est plein de vérité et semble tracé tout exprès pour combattre l'opinion de ceux qui refusent à Cosmas l'honneur d'avoir exécuté ce voyage.

Mais ce détail mis à part, quand on lit l'exposition vague et banale qui le précède, on se demande avec étonnement à quoi ont servi tous les travaux des géographes d'Alexandrie, la découverte d'Hippale, le Périple, les écrits de Ptolémée, etc., si, quatre siècles, au plus, après eux, un homme d'étude, ayant à sa portée toute la masse de documents recueillis par l'école d'Alexandrie, a pu composer un ouvrage de géographie qui, relativement à une contrée importante comme l'Afrique orientale, ne contenait pas même les quelques vérités qu'ils avaient livrées au monde. Nous croirions vraiment que l'obscurité devait fatalement se faire dans tout esprit embrasé de la foi nouvelle, si nous

(1) *Opinion du chrétien Cosmas, l'indico-pleusse, sur le monde.* Livre II.

ne nous rappelions, d'un côté, que l'imprimerie n'existait pas encore pour mettre à portée de tous les lumières acquises, de l'autre, que l'empire romain tombait alors en ruines, et qu'au milieu des débris de sa puissance politique la science elle-même s'en allait en poussière.

Voici maintenant un autre extrait du même livre qui confirme ce que nous venons de dire, et montre à quel point de décadence étaient arrivées, du temps de Cosmas, les sciences géographiques.

« Le pays qui produit l'encens est situé aux confins de « l'Éthiopie : elle est placée au milieu des terres ; mais au « delà est l'Océan. Les habitants de la Barbarie, voisins de « ces régions méditerranéennes, s'y rendent et en exportent l'encens, la casse, la canne et beaucoup d'autres ob- « jets, qu'ils transportent eux-mêmes, par mer, à Adulis, « chez les Homérites, dans l'Inde intérieure et dans la « Perse. On trouve même écrit, dans les livres des Rois, « que la reine de Saba, c'est-à-dire du pays des Homérites, « nommée par le Seigneur, dans les évangiles, *la reine du* « *midi*, avait offert à Salomon des épices que, par la voie « du commerce, elle obtenait de la Barbarie, séparée de ses « États seulement par un golfe, puis du bois d'ébène, des « singes et de l'or d'Éthiopie, dont son royaume était voi- « sin, le golfe Arabique s'étendant seul entre les deux con- « trées. On voit aussi, dans les paroles du Seigneur, qu'il « appelle lui-même ces lieux les confins de la terre : *La* « *reine du midi viendra au jugement avec sa génération,* « *et il prononcera son arrêt sur elle, parce qu'elle est ve-* « *nue des confins de la terre pour entendre la sagesse de* « *Salomon.*

« Le pays des Homérites n'est pas, en effet, très-éloigné « de la Barbarie; il n'y a entre eux qu'un trajet de deux « jours par mer. Au delà de la Barbarie est l'Océan, qui « prend là le nom de *mer du Zendj*. La contrée qu'on ap- « pelle *Sasus* est aussi près de l'Océan, comme aussi l'O- « céan est près du pays de l'encens; elle produit beaucoup « d'or (1). »

Ainsi, pour Cosmas, et sans doute pour tous les géographes du VIe siècle, cet immense rivage qui s'étend au sud du cap des Aromates, ces nombreux comptoirs aux appellations grecques n'ont jamais existé! Plus de pilotes grecs sillonnant rapidement ces mers, sous l'impulsion puissante de la mousson, d'Aromata à Rhapta et au Prasum! plus de villes, plus d'*Emporion*, plus d'îles aux noms euphoniques! Les grecs d'Alexandre, les Romains de l'empire ne sont plus sur ce théâtre de leur gloire. Les Égyptiens d'Alexandrie écrivent toujours en grec; mais leurs actes, leur courage, leurs sciences, tout a dégénéré comme leur langue. Le génie de la Grèce et de Rome s'est retiré bien loin vers le nord et l'occident; encore y sommeille-t-il profondément, et bien des siècles passeront avant qu'il se réveille.

En attendant, les Arabes ont recouvré, en Orient, l'antique monopole dont ils avaient été les détenteurs exclusifs jusqu'à l'époque de la conquête romaine; seuls, comme autrefois, ils ont la clef du mystère qui se cache dans les profondeurs de l'océan Indien, cette mer dont les orages effrayaient tant le moine voyageur; seuls ils ont encore le privilége de parcourir les rivages de cette *Azanie* du Périple et de Ptolémée, dont le nom même paraît inconnu au

(1) *Topographie chrétienne*, pag. 139 et suiv.

successeur des géographes d'Alexandrie. Et leur reprise de possession est si complète et si exclusive, qu'ils imposent leur langage au descendant de leurs vainqueurs et de leurs maîtres ! Cosmas nomme *Zingium* la partie de la terre située au delà de la Barbarie et baignée par l'Océan, *innavigable* pour lui ; il ne se doute pas que cette mer du Zendj, qu'il regarde comme l'entrée d'un abîme sans fin, bat de ses flots, dociles pour qui sait dompter ou éluder leurs colères, un vaste littoral dont les Ptolémée et les Césars ont exploité les richesses.

C'en est donc fait, le grand mouvement progressif imprimé aux sciences géographiques par l'école d'Alexandrie est arrêté ; seul, le trafiquant de l'Yémen ou de l'Omân parcourra les mers indo-africaines, et il ne faudra rien moins que l'énorme secousse donnée au monde par Mahomet, pour qu'au milieu de la nuit qui couvrira l'Orient et l'Occident, nous voyions briller les premières lueurs de la renaissance.

LIVRE III.

PÉRIODE MUSULMANE.

Les Arabes fondent de petits États indépendants à la côte orientale d'Afrique.

L'empire romain marchait rapidement à sa dissolution. De tous les points du monde, les barbares se ruaient à la curée gigantesque, et chaque horde, s'acharnant sur sa proie, emportait un lambeau du colosse agonisant. Obligés, pour se défendre, de rappeler leurs troupes disséminées dans les contrées lointaines, les césars voyaient ces dernières s'affranchir de la domination impériale ou succomber sous un nouveau conquérant. Ils n'avaient plus pour tributaire le commerce de l'Inde et de l'Afrique orientale ; le port d'Aden, centre de ce commerce, et auquel ils avaient imposé le nom de *port romain*, n'était plus sous leur domination, et, peu à peu, leurs légions avaient abandonné l'Arabie tout entière.

Cependant l'Yémen n'était pas resté longtemps indépendant : les chrétiens d'Abyssinie l'avaient conquis, et, par suite de la conformité de foi religieuse, des relations suivies s'étaient établies entre les nouveaux et les anciens

maîtres de l'Arabie Heureuse. Les intérêts commerciaux rendaient, d'ailleurs, cette alliance précieuse à la cour de Constantinople : car les ports de l'Arabie, qui s'ouvraient sur l'océan Indien, offraient, seuls, aux Romains un moyen de s'affranchir de la dépendance des Perses pour l'importation de la soie; cette considération avait même engagé Justinien à envoyer plusieurs ambassades dans l'Yémen; mais les princes de cette contrée ne purent, ainsi que nous l'apprend Procope (1), remplir complétement les intentions de l'empereur. Les marchands persans, favorisés par l'heureuse situation de leur pays, par sa richesse et sa puissance politique, continuèrent à affluer sur les marchés de l'Inde et à y dominer.

A cette époque, en effet, l'empire des Perses, gouverné par la famille des Sassanides, acquérait une prépondérance de plus en plus marquée. Le commerce de l'Inde, auquel il participait déjà au temps des Séleucides, et qui, sous la domination des Parthes, avait fait la prospérité de la ville de Séleucie, s'était élevé à des proportions bien plus remarquables encore sous la nouvelle dynastie : on sait à quel point devinrent alors florissantes, par suite du mouvement de navigation qui s'établit dans le golfe Persique, les villes de Hira, d'Obollah et de Sohhar. Sous Chosroès le Grand, ce commerce presque tout entier était tombé aux mains des Persans. Le peu de concurrence qu'ils eussent encore à redouter sur le marché indien venait des ports de l'Yémen; et cette partie de l'Arabie ne devait pas tarder à être elle-même occupée par une armée persane.

Vers l'an 601, Séif-ben-Dhou-Yezin, l'un des derniers des-

(1) *Procop. de Bello Persico*, édition de 1662, liv. I, ch. xx, p. 61.

cendants des rois Hymiarites, ayant demandé le secours de Chosroès II (1) pour délivrer l'Yémen du joug des Abyssins, le puissant monarque arma des troupes et fit envahir cette province. Ce fut près d'Aden, où le débarquement avait eu lieu, que se livra entre les Perses et les partisans de Masrouk, le roi abyssin, un combat acharné où celui-ci périt. La mort de ce prince mit fin, dans l'Arabie méridionale, à la domination des Éthiopiens, qui avait duré soixante-douze années ; et, à partir de cette époque, des vice-rois gouvernèrent le pays au nom de la Perse, jusqu'au jour où Mahomet le soumit à ses armes.

Cependant, quoique placés sous une nouvelle domination, les Arabes prirent, comme durant celle des Romains, une grande part dans le mouvement commercial, soit à titre d'agents, soit à titre de spéculateurs. Les relations qu'ils entretenaient à Socotra, à la côte d'Adel et à la côte orientale d'Afrique, relations que les vicissitudes politiques avaient pu gêner mais non détruire, la position centrale de leur pays, relativement à ceux où se faisait le commerce, leur aptitude maritime, tout enfin contribuait à faire d'eux des intermédiaires. Leur abaissement, en tant que population vaincue et soumise, ne laissait pas moins persister leur su-

(1) Plusieurs écrivains orientaux, entre autres Nikbi-ben-Massoud, *Histoire des rois de Perse*, manuscrits persans, n° 61, et Shehab-Eddin-Ahmed-el-Mokri-Asaffy, *Livre des Perles*, attribuent le fait de l'expulsion des Abyssins de l'Yémen à Chosroès Ier, connu sous le nom de *Nouchirvan*. (Voy. les notices de M. de Sacy sur ces deux ouvrages, *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. II.) Nous avons cru, en cette circonstance, devoir adopter la version de M. Noël Desvergers, orientaliste distingué, auteur d'une *Histoire de l'Arabie*. (Voy. la partie *Arabie* de l'Univers pittoresque.)

prématie commerciale, éclipsée seulement, et plus encore en apparence qu'en réalité, sous la domination des conquérants que le flot des révolutions amenait et emportait tour à tour.

Après tout, dans ces mers où ils naviguaient depuis si longtemps avec tant de hardiesse et de bonheur, et notamment à la côte orientale d'Afrique, les Arabes (et c'était là une des principales causes de cette survivance opiniâtre de leur commerce en dépit de l'asservissement temporaire de leur pays), les Arabes, disons-nous, avaient seulement jusqu'alors fondé des comptoirs et non des établissements politiques. Les opérations commerciales s'y faisaient, il est vrai, sous la surveillance d'agents envoyés du port d'expédition, et auxquels certaines redevances étaient payées; mais ces comptoirs ne constituaient en rien une forme quelconque d'État ayant ses lois, son gouvernement et sa population permanente. Dans beaucoup de lieux même, les transactions s'effectuaient directement, à tout risque et en toute liberté, sans l'intervention d'aucune autorité arabe. Bref, navigateurs entreprenants et trafiquants adroits, les Arabes n'avaient été, jusqu'alors, ni colonisateurs ni conquérants.

Il faut à l'esprit de conquête une base, l'unité nationale; l'Arabie n'avait pas encore constitué la sienne. Sa configuration se prêtait mal à une centralisation complète; ses diverses provinces, malgré l'affinité de mœurs et de langage, étaient restées politiquement isolées; et, quelque grandes que fussent les richesses accumulées par le commerce dans ses villes, celles-ci, manquant entre elles de cohésion, n'avaient pu former un État puissant et pesant

de quelque poids sur le monde. Toutefois, ces mêmes circonstances s'ajoutant à sa situation péninsulaire et à la difficulté de ses abords du côté du nord, l'Arabie, sauf l'asservissement momentané de certaines parties restreintes de son territoire, était demeurée indépendante. Il en avait été de même de ses groupes de population, chacun d'eux se trouvant protégé contre ses voisins par de hautes montagnes ou de vastes plaines sablonneuses; il en était de même, enfin, pour chacun de ses habitants, qui, en respirant l'air de la patrie, sentait pénétrer en lui le besoin de cette liberté un peu sauvage.

L'indépendance était donc la passion de l'Arabe. Mais cette passion, quand elle n'est pas tempérée par l'esprit de sociabilité, fait naître dans les rapports individuels l'antagonisme et la turbulence. Aussi l'intérieur de cette grande presqu'île était-il loin de jouir de l'état de paix qui semble devoir être le fruit de la richesse et de la liberté. Ses populations avaient tourné contre elles-mêmes toute l'énergie de leur nature; les rivalités de famille entretenaient de perpétuelles discordes, et les dissensions intestines ensanglantaient, à chaque instant, les rues de ses villes et les sables de ses déserts.

Mahomet parut, et tout changea : la foi nouvelle eut le pouvoir de réunir tous ces tronçons divisés; l'Arabie n'eut bientôt plus qu'un seul camp et qu'une seule armée composée d'apôtres. Alors le prosélytisme ardent de ce peuple se rua comme un torrent sur le monde; et si rapide fut son cours, si irrésistible son élan, qu'en moins d'un siècle et demi l'islamisme couvrait l'Afrique, l'Asie et une partie de l'Europe comme d'un vaste croissant dont les pointes

menaçaient, d'un côté, le royaume des Francs en Aquitaine, de l'autre les empereurs de Constatinople.

Cependant l'union que l'ascendant du prophète avait imposée aux tribus de l'Arabie n'eut pas une longue durée; sa mort fut le signal de querelles politiques et de dissidences religieuses qui déchirèrent et ensanglantèrent de nouveau le pays. Pour échapper aux persécutions qu'elles engendraient, l'émigration fut une ressource heureuse, et fréquemment employée par ceux des vaincus qui habitaient ou qui purent atteindre les rives de l'Omân ou de l'Yémen. La côte orientale d'Afrique leur offrit alors un refuge naturel d'autant plus précieux que ses relations séculaires avec l'Arabie en avaient fait comme un prolongement de la patrie, et que sa distance du théâtre des événements assurait à l'exilé l'oubli et le repos.

Aussi les historiens qui ont parlé de la côte orientale d'Afrique nous apprennent-ils que les Émozéides ont été les premiers Arabes mahométans qui se soient établis sur cette côte. Leur opinion repose sur une chronique que les Portugais trouvèrent à Kiloua, lors de la prise de cette ville par dom Francisco d'Alméyda. Les Émozéides étaient des partisans de Zéid, fils d'Ali (surnommé Zéin-el-Abedin), fils de Hhoucin, fils d'Ali, cousin et gendre de Mahomet. On dit que, sous le khalifat d'Hescham-Ben-Abd-el-Malek, lors d'une levée de boucliers qui avait eu lieu à Coufa, au commencement de l'an 122 de l'hégire (739 de J. C.), en faveur de la famille des Alides, ce Zéid, proclamé khalife par les insurgés, ayant été vaincu et tué, bon nombre de ses partisans, dès lors en butte aux persécutions, émigrèrent à la côte d'Afrique.

Les Émozéides n'y formèrent pas de populations considérables; mais, se groupant sur les points où ils pouvaient être à l'abri des attaques indigènes, ils s'y fortifièrent et se répandirent, plus tard, de proche en proche, sur tout le littoral.

Thévet prétend (1), d'après l'assurance qui lui en a été donnée par des Africains, que la loi de Mahomet fut apportée à la côte d'Afrique et imposée à quelques populations, par un certain Hamza, fils d'Ab-el-Mélik ou Abd-el-Malek. Si, par ce dernier nom, Thévet a voulu désigner le cinquième khalife de la race des Ommyades, qui régna de l'an 65 à l'an 86 de l'hégire, l'introduction du mahométisme dans l'Afrique orientale serait antérieure d'une cinquantaine d'années à l'immigration des Émozéides. Mais le fait avancé par Thévet n'est confirmé par aucun historien ni par aucune tradition locale.

Au reste, il est probable que, d'une part, le besoin d'expansion développé chez les sectateurs du prophète, de l'autre, les fureurs des partis, tour à tour triomphants dans le khalifat, durent, par une action simultanée et incessante, déterminer un courant continuel de l'Arabie vers l'Afrique. Mais ces émigrations individuelles ou par groupes de familles étaient peu importantes, et l'histoire devait enregistrer seulement celles qui furent remarquables soit par le nombre d'individus, soit par les événements qui se produisirent à l'arrivée des fugitifs dans leur pays d'adoption.

Ce n'est pas aux écrivains arabes qu'est dû ce que nous savons de l'histoire et de la chronologie des premiers établissements musulmans fondés à la côte d'Afrique. Cepen-

(1) *Cosmographie universelle*, t. I, p. 96, verso.

dant les relations entre l'Arabie et le Zanguebar étaient fort actives, si nous en jugeons par un événement qui se passa au commencement du règne d'Aboul-Abbas-es-Saffah, appelé au khalifat en l'année de l'hégire 132 (749-50 après J. C.). Les habitants de Mossoul s'étant soulevés en faveur des Ommyades, Yahia, frère du khalife, fut chargé de leur châtiment. Il enveloppa dans un massacre général onze mille hommes avec leurs femmes et leurs enfants. Quatre mille nègres de la côte du Zanguebar, qui faisaient partie de son armée, furent les ministres de cette sanglante exécution.

Cette circonstance est une preuve des rapports intimes qui continuaient d'exister entre l'Arabie et la côte orientale d'Afrique, où nous avons vu que le commerce des esclaves avait lieu de temps immémorial. D'autres faits du même genre nous sont fournis par Nowaïri et par Aboulféda. Le premier nous apprend qu'au IXe siècle de notre ère, les Zendj (indigènes du Zanguebar) composaient une partie considérable de l'armée des khalifes de Bagdad, et que ces anciens esclaves furent même un moment sur le point de renverser le khalifat. Nous lisons, enfin, dans la chronique d'Aboulféda (1), qu'en l'année 256 ou 257 de l'hégire (870 ou 871 après J. C.) la partie méridionale de la Mésopotamie avait été envahie par une bande de guerriers originaires du Zanguebar, et qu'à cette époque Bassora fut prise et saccagée par les Zendj.

Mais, si ces faits nous démontrent les relations de l'Arabie avec la côte orientale de l'Afrique, ils ne nous apprennent pas quelle était la nature des établissements que les musul-

(1) Voy. *Chronique d'Aboulféda*, t. II, p. 228 et suiv., et pag. 238.

mans y avaient formés. Massoudi, le premier écrivain mahométan qui ait parlé de cette côte, après l'avoir visitée lui-même, ne nous fournit, à cet égard, aucun renseignement, comme on va le voir par la reproduction de ses principales remarques pour ce qui a trait à l'Afrique orientale (1).

Après avoir rappelé ce que dit Ptolémée des sources et du cours du Nil, Massoudi continue ainsi : « Il (le Nil) s'avance,
« coulant à travers cette partie du pays des soudans qui
« borde le pays des Zendj, et une branche s'en détache et
« va se jeter dans la mer des Zendj, qui est celle de l'île de
« Cambalou. Cette île est bien cultivée ; ses habitants sont
« musulmans, mais ils parlent la langue des Zendj. Les
« mahométans ont conquis cette île et fait ses habitants
« prisonniers, tout comme ils ont pris l'île de Crète dans la
« Méditerranée. Ce fait arriva au commencement de la dy-
« nastie des Abassides ou à la fin de celle des Ommyades.

« De cette île à l'Omân la distance est, selon le dire des
« marins, d'environ 500 parasanges par mer. Toutefois,
« ce n'est de leur part qu'une simple approximation, non
« géométriquement mesurée. Beaucoup des navigateurs de
« Syraf et de l'Omân, qui fréquentent cette mer, disent
« qu'ils y trouvent, à peu près à l'époque des crues du Nil
« en Égypte, des changements dans la couleur de la mer
« sur le petit espace où le courant de la rivière continue,

(1) Nous devons la traduction de quelques-uns de ces passages, extraits du *Moroudj-ed-Dzeheb*, à l'obligeance de M. Reinaud; nous avons aussi puisé à la notice de Deguignes sur le même ouvrage, au mémoire de M. Quatremère sur les Zendj, et enfin dans ce qui a été publié de la traduction anglaise de M. A. Sprenger.

« en raison de son impétuosité. La rivière vient des mon-
« tagnes des Zendj, et a 1 mille environ de largeur. L'eau
« est douce et devient boueuse au temps des crues. Il y vit
« des alligators de même que dans le Nil d'Égypte, etc. (1). »

Parlant ensuite de la mer de l'Inde, qu'il dit être identique avec la mer abyssine, et dont il discute l'étendue, Massoudi ajoute : « Elle a un golfe s'étendant vers l'Abys-
« sinie aussi loin que Beurbera, pays situé entre le terri-
« toire des Zendj et celui des Abyssins (2). Ce golfe, appelé
« *Beurberien*, a 500 milles de longueur, et, sur toute son
« étendue, 100 milles de largeur. Les navigateurs de l'O-
« mân vont sur cette mer aussi loin que l'île de Cambalou
« dans la mer des Zendj. Cette île est habitée par des mu-
« sulmans et par des Zendj qui n'ont pas embrassé l'isla-
« misme. » Et plus loin : « Ces navigateurs s'avancent sur
« la mer des Zendj aussi loin que l'île de Cambalou et le
« Sofala (bas pays) du Demdemah, qui est à l'extrémité du
« pays des Zendj et des basses terres aux environs. Les
« marchands de Syraf ont aussi l'habitude de naviguer sur
« cette mer. J'y ai fait un voyage en partant de Sohhar,
« qui est la capitale de l'Omân, avec un équipage de Syra-
« fiens ; ils sont les propriétaires des bateaux....... Et, en
« l'an 304, je revins de l'île Cambalou en Omân dans un

(1) *Moroudj-ed-Dzeheb*, traduction de M. Sprenger, t. Ier, pag. 232 et 233.

(2) Le golfe auquel Massoudi fait ici allusion n'est pas seulement le golfe d'Aden, mais aussi la partie de la mer de l'Inde qui baigne les côtes de l'Afrique orientale, au nord de l'équateur ; pour lui, comme pour les autres géographes arabes qui vinrent après lui, le pays de Beurbera était compris entre l'Abyssinie et le Djoub, limite nord du pays des Zendj.

« vaisseau appartenant à Ahmed et Abd-el-Semad, frères « d'Abd-er-Rabim Jafer, de Syraf, etc., etc. (1). »

Enfin, un autre passage, relatif à l'île de Cambalou, est ainsi conçu : « La quantité des îles de la mer des Zendj est « innombrable. Au nombre de ces îles il y en a une qui est « à environ une ou deux journées (*yaum*) de la côte (2). « On y trouve une population musulmane sur laquelle des « chefs musulmans se sont transmis héréditairement le « pouvoir. On les appelle Cambalous (3). »

Les passages que nous venons de reproduire ne contiennent, il est vrai, que de vagues indications sur les voyages exécutés par l'auteur dans les eaux de l'Afrique orientale, mais ils ne sont cependant pas sans intérêt pour nous; ils jettent, en effet, quelques traits de lumière sur cette mer des Zendj, à peine nommée dans le traité de Cosmas, qui la présentait comme non navigable; ils nous montrent ensuite la côte orientale d'Afrique, fréquentée bien au delà des limites mentionnées dans le Périple et la géographie de Ptolémée. Ainsi se trouve corroboré, par des faits indéniables, ce que nous avions établi seulement par déduction et analogie, savoir : que les Arabes étaient depuis longtemps

(1) *Moroudj-ed-Dzeheb*, traduction de M. Sprenger, t. Ier, p. 260, 261 et suiv.

(2) Quoique l'expression employée par Massoudi puisse désigner aussi bien douze heures que vingt-quatre heures, nous croyons devoir adopter la dernière interprétation : d'abord, parce que, le trajet devant s'effectuer en pleine mer, il n'y avait plus possibilité, pour les bateaux qui l'entreprenaient, de passer la nuit à l'ancre; ensuite, parce que, d'après un passage de son livre, il semble résulter que, dans la pensée de Massoudi, la navigation se poursuivait pendant la nuit, si ce n'est sur la mer de Colzoun. (Voy. manuscrit n° 74, supp. arabe, fol. 177.)

(3) *Moroudj-ed-Dzeheb*, manuscrit de la bibliothèque nationale, n° 598, fol. 172.

en pleine possession de la navigation de cette mer *des Zendj*, désignation dont le *Zingium* de Cosmas et le *Zingis* de Ptolémée n'étaient évidemment que des dérivés empruntés aux Arabes.

Enfin nous y trouvons aussi, et pour la première fois, l'extrémité, alors connue, de l'Afrique orientale, désignée sous le nom de Sofala, qu'elle a conservé depuis, et auquel les Arabes ajoutèrent d'abord le qualificatif *Ed-Dzeheb*, pour rappeler la plus importante de ses productions, l'or.

Toutefois l'existence, dans la mer des Zendj, d'une île appelée *Cambalou* ou *des Cambalous*, habitée et gouvernée par des musulmans depuis au moins un siècle et demi, est encore, pour notre sujet, la plus intéressante des particularités consignées dans les passages que nous avons cités. En effet, l'époque à laquelle, d'après Massoudi, aurait eu lieu la conquête de cette île par les Arabes (le commencement du règne des Abassides) diffère de peu d'années de celle de la défaite de Zéid, et nous pouvons voir, dans l'établissement mahométan de Cambalou, l'un des premiers résultats de l'émigration et du développement des Émozéides à la côte orientale d'Afrique.

Mais à laquelle des îles connues aujourd'hui peut-on rapporter cette île, dont on ne saurait mettre en doute l'existence, puisque Massoudi lui-même l'a visitée?

Voyons si le voyageur arabe nous fournit les moyens de résoudre la question. Voici les caractères distinctifs attribués par lui à cette île :

1° Sa situation dans une mer où débouche une *branche du Nil*;

2° Sa distance de 500 parasanges de l'Omân ;

3° Son éloignement d'une ou deux journées de la terre ferme;

4° La nature de sa population, composée de Zendj et de musulmans, placée sous une domination musulmane et parlant le langage des Zendj.

Examinons maintenant la valeur de chacune de ces indications et le parti que nous pouvons tirer de leur combinaison pour arriver à la solution cherchée :

1° Massoudi, après avoir dit qu'une branche du Nil se détache pour aller déboucher dans la mer des Zendj, ajoute : « Cette mer est celle de l'île Cambalou. »

Voilà, certes, une de ces vagues assertions auxquelles il est difficile de donner un sens précis. Ces paroles signifient-elles que le fleuve a son embouchure dans les eaux de l'île, ou seulement que dans la mer des Zendj, où débouche cette branche du Nil, se trouve une île qu'on appelle l'île *des Cambalous?* Cette dernière interprétation serait la plus naturelle; mais alors la donnée de Massoudi ne précise rien, car la mer des Zendj est grande et contient, comme il le dit lui-même, un nombre considérable d'îles. Si, au contraire, nous devons chercher l'île Cambalou en face de l'embouchure d'un cours d'eau important, il n'est qu'une île située dans cette position, à la distance indiquée par Massoudi : c'est la grande Comore ou Angazidja, qui se trouve, en effet, à une ou deux journées de la terre ferme, à peu près en regard de l'embouchure du fleuve Livouma ou Rouvouma. Mais non-seulement ce fleuve n'est point une branche du Nil, il n'est même pas celui auquel Massoudi fait allusion, et que nous croyons être le Djoub. Au reste, la dénomination de branche du Nil, employée par l'auteur

arabe, ne peut être appliquée au Djoub plus qu'à tout autre fleuve du pays des Zendj, et cette dénomination, n'étant sans doute que le résultat d'une erreur commise par Massoudi, ne nous paraît pas devoir être prise au sérieux. En résumé, s'il est possible de tirer quelque conséquence de la donnée que nous venons de discuter, nous nous en tiendrons à voir dans l'île et le fleuve dont elle fait mention la grande Comore et le Livouma.

Continuons notre examen.

2° L'île des Cambalous était distante de l'Omân de 500 parasanges. Mais Massoudi a l'attention de faire observer lui-même que cette distance n'est évaluée, par les navigateurs, que d'une manière approximative, et non par une mesure géométrique. Une indication ainsi formulée nous donne de la marge, mais elle n'est de nature à fixer notre choix sur aucune des îles principales de la mer des Zendj; toutes, en effet, et particulièrement celles qui remplissent la troisième des conditions énumérées plus haut, sont à plus de 500 parasanges : cette donnée ne nous est donc d'aucune utilité.

3° L'île Cambalou est éloignée d'une ou deux journées de la terre ferme.

Disons d'abord qu'un pareil renseignement ne peut s'éloigner de la réalité que d'une manière insignifiante, et qu'il faut l'accepter forcément comme à peu près vrai. Mais alors se trouvent mises hors de cause toutes les îles qui bordent la côte; car toutes sont en vue et à quelques heures de navigation du continent. Certes, si ce n'était l'obligation de tenir compte de la distance indiquée, on pourrait admettre que l'île Cambalou était une des îles connues depuis sous les noms de *Pemba*, *Zendjibar* (Zanzibar) et *Ma-*

fia (Monfia), qui, d'après la chronique des sultans de Kiloua, que nous reproduirons tout à l'heure, sembleraient avoir pu être occupées par des Arabes musulmans avant l'époque du voyage de Massoudi. L'une d'elles surtout, Mafiia, présente, de plus, cette particularité, qu'elle se trouve en face de l'embouchure de l'Oufidji, qu'on a cru pendant longtemps sortir du grand lac Nyaça, et dont la source paraît, du moins, être voisine de ce lac. Mais Mafiia n'est séparée de la côte que par un canal de 3 lieues 1/2, partagé encore par une petite île intermédiaire.

Quant à Zanzibar et à Pemba, elles sont séparées du rivage opposé par une distance de 6 à 8 lieues, qui n'a jamais pu demander, pour être effectuée, ce trajet d'une à deux journées dont parle Massoudi.

4° Enfin l'île des Cambalous était peuplée de musulmans et de Zendj sous une domination musulmane; ses habitants parlaient le langage des Zendj.

Nous venons de voir pourquoi les îles Pemba, Zanzibar et Mafiia, auxquelles s'appliquerait cette circonstance importante, ne peuvent être prises pour l'île Cambalou. Nous ne saurions admettre non plus que cette île ait pu être celle de Madagascar, quoique cette opinion ait été émise par un savant commentateur (1). Comment, en effet, Massoudi n'aurait-il pas dit un mot du fait si frappant de l'immensité de cette île, alors même qu'il n'en eût possédé qu'une idée très-incomplète? Comment, d'ailleurs, le fait de la conquête par les musulmans pourrait-il raisonnablement être appliqué à Madagascar? D'abord, à cette époque, l'importance du

(1) Voyez *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, par M. Reinaud, page 306.

mouvement d'émigration arabe n'était nullement en rapport avec les difficultés qu'aurait présentées la conquête d'une île aussi vaste. Et puis le langage des habitants de Madagascar n'a-t-il pas des caractères qui lui sont propres et le font différer essentiellement du langage des populations africaines de l'autre rive du canal? Madagascar est, d'ailleurs, à trois journées au moins de cette rive, pour un bateau de la nature de ceux qui servaient aux navigateurs de cette époque. Enfin, au temps de Massoudi, plus encore sans doute qu'aujourd'hui, les Arabes ne passaient pas du continent à l'île sans prendre connaissance des Comores. Comment donc Massoudi eût-il alors gardé un silence complet sur ces dernières îles?

Disons maintenant notre opinion personnelle sur le sujet dont il s'agit, avec cette réserve, bien entendu, que nous ne prétendons, en aucune façon, la justifier d'une manière positive.

Nous pensons qu'il existe de fortes présomptions pour que l'île des Cambalous soit l'une des Comores, et principalement la plus occidentale de ces îles, celle que nous avons déjà nommée *Comore* ou *Angazidja*. Comme nous l'avons dit, elle est située presque en regard de l'embouchure d'un grand cours d'eau, le Livouma, et elle n'est aussi qu'à une ou deux journées de la terre ferme. L'étendue assez restreinte de cette île et la nature de ses productions ne nous semblent pas une objection à ce qu'elle pût être alors fréquentée par les navigateurs de l'Omân et de Syraf. Le sol d'Angazidja, de même que celui de ses voisines, est très-fertile : les eaux de toutes les Comores abondent en tortues à écailles ; la mer jette de l'ambre sur leurs côtes; leurs

forêts de cocotiers permettaient sans doute alors, comme aujourd'hui, d'y faire une grande quantité de cordages pour la marine, en même temps que d'autres essences non moins abondantes pouvaient y fournir des bois de mâture et de construction. La grande Comore n'a, il est vrai, ni mines d'or ni éléphants; mais ses habitants musulmans, poussés au commerce maritime par leurs traditions comme par leur position insulaire, allaient sans doute chercher l'or et l'ivoire à la côte d'Afrique, pour les revendre aux marchands qui abordaient chez eux. Bref, la grande Comore, habitée par une population musulmane ayant des besoins à satisfaire et des objets d'échange à offrir, pouvait bien, au temps de Massoudi, attirer les bateaux marchands de l'Omân et de Syraf, ceux-ci y trouvant, de leur côté, un débouché pour leurs étoffes, leurs armes et autres objets fabriqués.

Cependant, une raison nous empêche de nous prononcer d'une manière absolue en faveur de l'opinion qui verrait l'île de Cambalou dans la grande Comore : c'est l'existence, sur cette île, d'un volcan dont le voyageur n'a rien dit et dont il ne pouvait, ce nous semble, manquer de faire mention. Cette objection, nous l'avouons, est extrêmement grave, et nous ne pouvons, en terminant, que nous ranger à l'avis de M. Reinaud, c'est-à-dire qu'avec les seules données de Massoudi, les auteurs arabes qui lui sont postérieurs ne nous ayant fourni aucun renseignement nouveau (1), il est difficile de rien affirmer en réponse à la question que nous nous étions posée.

(1) Edrisi et Ibn-Sayd font mention d'une île que l'un appelle *Qambalou*, et l'autre *Cambala*, mais entre laquelle et l'île Cambalou, de Massoudi, on ne peut établir aucun rapport d'identité.

Voici maintenant ce que Massoudi nous apprend du pays des Zendj :

« Nous avons déjà parlé des Zendj et des différentes po-
« pulations abyssines qui sont établies à la droite du Nil et
« qui s'étendent jusqu'à la partie inférieure de la mer abys-
« sine. Les Zendj, à la différence des Abyssins, traversèrent
« le canal qui part de la partie supérieure du Nil et va se
« jeter dans la mer des Zendj. Ils habitent cette contrée, et
« leurs habitations s'étendent jusqu'à Sofala, qui est la par-
« tie la plus reculée du pays des Zendj. C'est là que se ren-
« dent les navigateurs de l'Omân et de Syraf; Sofala est le
« terme de leur voyage.

« Sa situation est dans la partie la plus basse de la mer
« des Zendj : de même que la partie la plus reculée de la
« mer de Sin touche aux îles de Syla, de même la partie la
« plus reculée de la mer des Zendj touche au pays de So-
« fala et de Ouac-Ouac (1). C'est une terre abondante en
« or, riche en merveilles et très-fertile. Les Zendj l'ont
« choisie pour le siége de leur empire et ont mis à leur
« tête un roi, qu'ils appellent *Ouklimen* : c'est le nom que
« le roi des Zendj a porté dans tous les temps. Eklimn, qui
« est le chef de tous les rois zendj, marche à la tête de
« trois cent mille cavaliers; leurs montures sont les va-
« ches; il n'y a pas de chevaux ni de mulets, et ils ne
« connaissent pas ces animaux; ils ne connaissent pas non
« plus la neige ni la grêle. Parmi eux, il y a des races qui

(1) La simple mention que fait Massoudi de ce territoire ne nous donne pas lieu de nous en occuper ici; nous aurons occasion d'y revenir quand nous examinerons les opinions émises, au sujet du pays de Ouac-Ouac, par les géographes qui vinrent après lui.

« ont les dents aiguisées et qui se mangent les unes les au-
« tres. Les habitations des Zendj commencent à la rive du
« fleuve qui sort du haut du Nil, et s'étendent jusqu'au
« pays de Sofala et de Ouac-Ouac, et l'étendue du pays
« qu'ils habitent est, pour sa longueur et sa largeur, d'en-
« viron 700 parasanges, consistant en terres, en vallées, en
« montagnes et en sables (1). . . . .

. . . .

« Le titre du roi des Zendj, c'est Oklimen (2), ce qui
« veut dire le fils du grand maître, c'est-à-dire le dieu du
« ciel et de la terre; ils appellent le créateur Tamkaland-
« jalou (3). . . . .
« Les éléphants sont extrêmement communs dans le pays
« des Zendj; mais tous sont sauvages, et l'on n'en voit au-
« cun privé. Les Zendj ne s'en servent point à la guerre,

(1) Manuscrit 598, fol. 167.

(2) Ce mot a été lu de diverses manières, selon le manuscrit dont on faisait usage. M. Quatremère écrit Wakliman; M. Sprenger, *Afliman*; Deguignes, dans sa notice sur le traité de Massoudi, pour laquelle il a consulté trois manuscrits différents (n° 598, in-4 de 274 folios; — n° 599, in-4 de 394 folios; — n° 599 A, in-fol. de 984 folios), a traduit par *Phalimi* ou *Aphlimi*. Nous ne sommes pas compétent pour dire laquelle de ces diverses leçons doit être adoptée; mais nous croyons intéressant de signaler l'analogie qui existe entre les mots employés par Deguignes pour rendre les expressions du texte arabe et le mot *M'falmé* ou *Moufalmé*, qui est le nom par lequel les indigènes désignent les sultans de Kiloua, et qui correspond pour eux au titre de roi ou de sultan. Les deux mots *Ouaklimen* et *Eklimen* ou les variantes qu'en présentent les divers manuscrits du Moroudj-ed-Dzeheb pourraient bien n'être autres que ceux de *Ouafalmé* et *Moufalmé* ou M'falmé : le premier, pluriel du mot désignant les chefs ou rois zendj, et le second, forme du singulier, s'appliquant à l'un d'eux ou au plus puissant d'entre eux.

(3) Manuscrit 598, fol. 171. La première syllabe du mot est douteuse, et pourrait également être lue *ma* ou *nam* au lieu de *tam*.

« ni pour d'autres usages, et cherchent seulement à les « tuer..... C'est de ce pays que viennent ces grandes dents « d'éléphants, dont chacune pèse 150 *mann* et même da- « vantage : elles sont, pour la plupart, apportées en Omân, « et de là envoyées dans l'Inde et dans la Chine..... Les « Zendj ne font aucun usage de cette substance (l'ivoire); « ils emploient, pour leur parure, le fer au lieu de l'or et « de l'argent. Les bœufs, qui, comme nous l'avons dit plus « haut, leur servent de bêtes de somme, sont aussi leurs « montures dans les combats : ces animaux portent une « selle et une bride, et courent avec autant de vitesse que « les chevaux.....

« Suivant les Zendj, leur roi a été choisi de Dieu pour « les gouverner et les traiter avec équité. Dès qu'un de ces « princes s'écarte des règles de la justice et commet quel- « que acte de tyrannie, ils le mettent à mort et privent ses « descendants de la succession au trône; car ils préten- « dent que le roi, lorsqu'il se conduit ainsi, cesse d'être « le fils du seigneur du ciel et de la terre. Les Zendj sont « fort éloquents et ont des orateurs qui haranguent le peu- « ple dans leur langue (1). »

Il semblera peut-être étonnant qu'au milieu de tous ces détails, dont le vague et l'exagération n'ont pas besoin d'être relevés, Massoudi n'ait pas dit un mot des points du littoral où trafiquaient ses compatriotes. Il est peu probable, en effet, qu'il ait exécuté son voyage uniquement pour visiter l'île de Cambalou, et que le bateau qu'il montait

(1) Ces derniers extraits du *Moroudj-ed-Dzeheb* sont empruntés aux *Mémoires géographiques sur l'Égypte et sur quelques autres contrées voisines*, etc., par M. Quatremère.

n'ait pas relâché en quelqu'un de ces points. Il se peut, cependant, que le voyage n'ayant pas pour but l'étude des lieux, l'auteur ait jugé inutile de décrire, pour des Arabes, des établissements fondés par des Arabes ou connus par eux de temps immémorial, et qu'il se soit contenté de noter ce qu'il entendait raconter sur les naturels du pays qui habitaient l'intérieur. Son silence en ce qui concerne la côte est d'autant plus regrettable que l'époque à laquelle il fit ce voyage à Cambalou dut être à peu près celle à laquelle furent fondées plusieurs des villes qui devinrent bientôt les points les plus importants de ce littoral. Nous voulons parler de Moguedchou, Braoua, Patta, Mélinde, Mombase et Kiloua.

Les seuls renseignements que nous possédions sur l'époque de la fondation de plusieurs de ces villes et sur les événements qui y donnèrent lieu, sont contenus dans la chronique dont nous avons précédemment fait mention (1). Cette chronique nous a été transmise par Joan de Barros; nous allons reproduire ici, en les traduisant, les principaux passages de la version portugaise, et voir quelles inductions il est possible d'en tirer.

« Un grand nombre d'Arabes, d'une tribu voisine de la ville d'El-Hhaça située dans le golfe Persique, aux environs de Bahharin', s'embarquèrent sur trois navires et émigrèrent sous la conduite de sept frères qui fuyaient les persécutions du sultan de cette ville. Ils abordèrent à la côte d'Ajan. La première cité qu'ils y fondèrent fut celle de Magadaxo (Moguedchou), et ensuite celle de Braoua, qui était encore, à l'arrivée des Portugais, régie à la manière d'une

(1) Ci-devant, pages 160 et 169.

république, par douze (1) chefs issus des sept frères qui en avaient été les fondateurs. Moguedchou devint un État puissant, et imposa sa souveraineté à tous les Arabes de la côte. Les premiers venus dans le pays, les Émozéides, qui se trouvaient d'une opinion religieuse différente, ne voulurent pas se soumettre aux Arabes de la cité nouvelle. Hors d'état de résister par la force, ils se retirèrent dans l'intérieur, se mêlèrent aux Cafres, dont ils adoptèrent les coutumes, et parmi lesquels ils contractèrent des mariages. Ils formèrent ainsi une population métisse, intermédiaire entre les nègres et les Arabes, tant par le sang et les idées religieuses que par la zone de terrain qu'ils occupèrent, et qui touchait, à l'est, aux établissements des mahométans, à l'ouest au territoire des naturels de la contrée. Ce sont eux que les Arabes du littoral désignent sous le nom de *Bedouï* (Bédouins).

« Ce furent les gens de Magadaxo qui atteignirent les premiers, avec leurs navires, le pays de Sofala, et qui les premiers exploitèrent commercialement les mines d'or de cette région. Un hasard de mer leur fit découvrir cette côte : un de leurs navires y fut entraîné par la tempête et la force des courants (2). »

Nous n'avons trouvé nulle part la date précise de la fondation de Moguedchou et de Braoua. D'Herbelot dit seulement, d'après le géographe persan (3), que la première fut fondée

(1) C'est peut-être par erreur que Barros mentionne douze chefs. De nos jours encore, les tribus de Braoua sont au nombre de sept, dont on fait remonter l'origine aux sept frères dont parle l'historien.

(2) Voyez *Première décade de l'Asie*, par Joan de Barros, liv. VIII, ch. IV.

(3) Le nom de l'auteur, souvent désigné ainsi dans d'Herbelot, est *Abd-el-Moal*.

sous les khalifes d'Égypte. Or, cette dynastie commença de régner en l'an 296 de l'hégire. Une autre indication un peu plus précise, tout indirecte qu'elle est, se rencontre dans Barros, à propos de la fondation de Kiloua; mais, comme la valeur en est toute relative à l'époque de ce dernier événement, nous devons d'abord procéder à la détermination de cette époque.

Selon la chronique de Kiloua, *un peu plus de soixante-dix ans* après la fondation de Moguedchou et de Braoua, à peu près vers l'an 400 de l'hégire, régnait à Schiraz, ville du golfe Persique, un roi maure nommé Sultan-Hhacen, qui laissa après lui sept fils. L'un de ceux-ci, nommé Ali, était peu considéré par ses frères, parce qu'il était fils d'une esclave abyssinienne, tandis que leur mère, à eux, était d'une noble famille et issue des princes de Perse. Mais Ali suppléait à la bassesse de sa naissance par la supériorité de sa sagesse et de son mérite personnel. Pour se soustraire au mépris et aux mauvais traitements de ses frères, il résolut d'aller chercher dans une nouvelle patrie une destinée meilleure que celle qui lui était échue parmi les siens. Emmenant sa femme, ses fils, toute sa famille et quelques autres individus qui voulurent s'associer à son entreprise, il s'embarqua, dans l'île d'Hormouz, sur deux navires, et se dirigea sur la côte du Zanguebar, dont la renommée vantait les riches mines d'or. Il aborda successivement à Moguedchou et à Braoua; mais il y trouva des Arabes mahométans, avec lesquels, lui qui était de la secte religieuse dominant en Perse, se trouvait en dissidence. Et, comme sa ferme intention était de former un État particulier dont il fût le maître souverain, il descendit le long de la côte et atterrit

à Kiloua. Voyant que la disposition naturelle de ce territoire, entouré d'eau, le mettrait à l'abri des hostilités de ses voisins, il l'acheta, au prix d'une certaine quantité d'étoffes, de ceux qui y résidaient, à la condition qu'ils se retireraient sur la terre ferme. Dès qu'ils furent partis, il se mit à élever des fortifications, afin de pouvoir se défendre non-seulement contre les attaques des Cafres, mais aussi contre celles de quelques populations maures qui l'avoisinaient, notamment celles des îles Songo et Changa, dont la domination s'étendait jusqu'à Monpana (1), distant de Kiloua d'environ 20 lieues.

« Comme Ali était un homme de beaucoup de talent et de sagesse, il eut bientôt créé une ville remarquablement grande et forte, à laquelle il donna le nom qu'elle porte aujourd'hui. Quand il s'y vit solidement établi, il commença à étendre sa domination sur les populations les plus proches. C'est ainsi qu'il envoya un de ses fils, fort jeune, établir son autorité sur l'île Monfia et sur d'autres îles de ces parages. Ce courageux fondateur prit bientôt le titre de sultan, que gardèrent ses successeurs (2). »

Nous reproduisons dans la note ci-dessous (3) la suite de

(1) Ce nom nous est inconnu. Peut-être aurait-il fallu lire dans la chronique arabe Monfia. La distance donnée par Barros ne serait pas une objection contre cette hypothèse, car toutes les distances indiquées par lui entre les différents points de cette côte sont plus ou moins erronées. Peut-être encore le point indiqué comme limite est-il la pointe connue aujourd'hui sous le nom de *Pouna,* à l'ouvert sud du canal de Zanzibar, et située à 37 lieues de Kiloua.

(2) *Première décade de l'Asie*, liv. VIII, chap. v.

(3) « A la mort d'*Ali-ben-Hhacen*, son fils *Ali-Bumale* (*) hérita de « son père et régna *quarante ans*. Comme il n'avait pas d'enfant, le

(*) Peut-être Ali-bou-Ali.

cette chronique, qui n'est, à peu de chose près, qu'une aride nomenclature des sultans successeurs d'Ali ; mais, quelque rapide qu'elle soit, elle suffit pour donner une assez haute

« gouvernement de Kiloua passa à *Ali-Bou-Soloquete*, fils de son frère, « le jeune prince que nous avons dit établi à Monfia. Le règne de ce roi « ne fut que de *quatre ans* et *six mois*. Il eut pour successeur son fils « *Daoud*, qui fut chassé de Kiloua, après *quatre ans* de règne, par *Matata-Mandelima*, roi de Changa, son ennemi. *Daoud* se retira à Monfia, où il mourut. Matata laissa à Kiloua un sien cousin du nom d'*Ali-bou-Bekre*, qu'après deux ans les Parsis chassèrent et remplacèrent « par *Hhouceïn-Seliman*, cousin de Daoud, décédé. Seliman régna *seize* « *ans*. Il eut pour successeur *Ali-ben-Daoud*, son cousin, qui régna « *soixante ans*, et laissa le trône à un de ses petits-fils, nommé, comme « lui, *Ali*. Celui-ci était un méchant homme ; le peuple se souleva contre lui après *six ans* de règne, et le précipita vivant dans un puits. « Après quoi, il prit pour souverain, à sa place, son frère *Hhacen-ben-Daoud*, qui régna *vingt-quatre ans*. A ce dernier succéda *Seliman*, « qui était de race royale. Mais, comme c'était un très-mauvais roi, après « *deux ans* de règne seulement, les habitants se soulevèrent, lui tranchèrent la tête, et élevèrent au pouvoir son fils Daoud, deuxième du « nom, qu'ils firent venir de Sofala (*), où il était gouverneur et où il « avait acquis de grandes richesses. *Daoud* régna *quarante ans* et laissa « le trône à son fils *Seliman-Hhacen*. Ce nouveau roi eut un règne re-

(*) Voici, d'après la même chronique, par suite de quels événements ce Daoud, deuxième du nom, se trouvait gouverneur à Sofala : Un homme de Kiloua étant à pêcher dans une petite barque à l'entrée du port, un gros poisson se prit à sa ligne, et la manière dont il se débattait indiquant au pêcheur que la capture était bonne, celui-ci, pour ne pas la perdre et éviter la rupture de sa ligne, démarra la barque et se laissa aller au large. Mais, entraîné par les courants, qui sont très-forts dans ces parages, le pêcheur, quand il songea à regagner le port, s'en trouvait déja trop éloigné pour l'atteindre, et il ne parvint à reprendre terre qu'au port de Sofala. Il y trouva un bateau de Moguedchou qui venait y faire la traite de l'or, et sur lequel il retourna à Kiloua, où il raconta ce qu'il avait vu du riche trafic fait, à Sofala, par les Mores de Moguedchou. L'une des conditions imposées à ces derniers pour jouir de cet avantage était de transporter, chaque année, à Sofala quelques jeunes gens de leur caste, considérée, par les Cafres, comme étant d'une race supérieure qu'ils voulaient propager parmi eux. Aussitôt que le sultan de Kiloua eut connaissance de ce traité entre les gens de Moguedchou et ceux de Sofala, il envoya un navire en ce dernier port pour obtenir les mêmes avantages. Il fit offrir aux Sofaliens de leur donner autant de pièces de drap que les gens de Moguedchou y transportaient d'individus, outre que, pour satisfaire au désir qu'ils avaient d'améliorer leur race, il enverrait s'établir parmi eux quelques habitants de Kiloua disposés à s'allier aux filles ; il s'engageait aussi à y entretenir un dépôt de marchandises. Ces propositions furent acceptées par les indigènes de Sofala, et ce fut ainsi que les marchands de Kiloua entrèrent en jouissance du commerce de l'or. Puis, avec le temps et le développement de leurs relations avec les Cafres, ils y fondèrent un établissement dépendant de Kiloua, dont le sultan nomma les gouverneurs parmi les membres de sa famille, et finit par accaparer le monopole de ce trafic, ainsi que fit ce Daoud dont il est parlé ci-dessus.

idée de l'importance du royaume de Kiloua. Elle nous permet de constater qu'il s'étendait, au nord, jusqu'au delà de l'île Pemba, et, au sud, jusqu'à Sofala, dont la découverte

« marquable ; il se fit seigneur de la rançon de Sofala, des îles de Pemba, « de Monfia et de Zanzibar, et d'une grande partie de la côte de la terre « ferme. Il ne se contenta pas d'être conquérant ; il embellit la ville et « y fit construire une forteresse en pierre et chaux, avec murailles, tours « et châteaux ; car, jusqu'à son règne, Kiloua était presque tout entière « construite en bois : tout cela se fit dans l'espace de *dix-huit ans* que « dura son règne. Il eut pour successeur son fils *Daoud*, qui régna *deux* « *ans ;* puis *Talut* (*), frère de ce dernier, qui ne régna qu'*un an ;* en- « fin un troisième fils, nommé *Hhoceïn*, qui régna *vingt-cinq ans*. « Comme celui-ci n'avait pas de fils, le trône passa à un quatrième fils « de Seliman, nommé *Ali-Boui* (**), qui vécut *dix ans*. Ce fut le plus « heureux de cette nombreuse lignée ; il put achever toutes ses entre- « prises. A ces quatre frères succéda *Bou-Seliman*, leur cousin, qui « régna *quarante ans*. Après lui régna, pendant *quatorze ans*, *Ali-* « *Daoud*, auquel succéda son petit-fils *Hhacen*, qui régna *dix-huit* « *ans* et fut un excellent prince. A sa mort, la royauté échut à son fils « *Seliman*, qui, après *quatorze ans* de règne, fut tué par trahison. Après « lui régnèrent son fils *Daoud* pendant *deux ans*, puis *Hhacen*, frère « de Daoud, pendant *vingt-quatre ans*. Hhacen mort sans enfants, le « pouvoir retourna aux mains de *Daoud*, son prédécesseur, qui avait « régné deux ans par suite de l'absence de son frère, parti pour la Mec- « que, et auquel il avait rendu, à son retour, le trône, qui lui apparte- « nait. Cette fois, *Daoud* régna *vingt-quatre ans*. Il eut pour successeur « son fils *Seliman*, qui ne régna que *vingt jours*, et fut dépossédé par « son oncle Hhacen. *Hhacen* régna *six ans et six mois ;* n'ayant pas d'en- « fants, il eut pour successeur Taluf, son neveu, frère de Solyman, qu'il « avait détrôné. *Taluf* régna *un an*, et fut remplacé par un autre de « ses frères, nommé aussi *Seliman*, qui garda le trône *deux ans et* « *quatre mois*. Après ce laps de temps, il fut renversé par un autre *Se-* « *liman*, son oncle, qui régna *vingt-quatre ans quatre mois et vingt* « *jours*. Après lui régna *vingt-quatre ans* son fils *Hhacen*, auquel suc- « cédèrent son frère *M'hhammed-Ladil* pendant *neuf ans*, et le fils de « ce dernier, *Seliman*, pendant *vingt-deux ans*. Seliman mourut sans « enfants. Son oncle *Ismaël-Ben-Hhacen* régna *quatorze ans*. A sa mort, « le *gouverneur* se fit déclarer roi, mais ne régna qu'*un an*, et fut rem-

(*) Peut-être Thaleb.
(**) Peut-être Albouni.

par les Arabes de Kiloua avait été le résultat d'un hasard (1), comme cela était arrivé antérieurement pour les gens de Moguedchou, qu'ils parvinrent à y supplanter. De plus, en

« placé par celui qui avait rempli sous lui la place qu'il occupait avant « son usurpation. Ce *dernier* ne régna non plus qu'*un an*. Le peuple « choisit alors pour nouveau roi *Mahhmoud*, homme pauvre, mais de « sang royal. Sa pauvreté lui fut un obstacle, et le força, au bout d'*un* « *an*, de renoncer au trône. On choisit pour roi, après lui, *Hhacen*, fils « de l'ancien roi Ismaël, qui régna *dix ans* et eut pour successeur *Saïd*, « qui régna *dix autres années*. Après celui-ci une nouvelle usurpation « eut lieu ; le *gouverneur* se fit déclarer roi et régna *un an*. Il avait pris « pour gouverneur son frère, nommé Mahhmoud, qui avait trois fils ; « mais, craignant ses neveux, il les avait envoyés, loin de Kiloua, gou- « verner les terres de sa domination. Sofala échut, dans cette circon- « stance, à un nommé Youceuf, qui gouvernait cette contrée à l'époque « où Pero da Nhaya alla y construire une forteresse par l'ordre du roi « Emmanuel de Portugal, comme nous le verrons plus loin. A la place « du gouverneur usurpateur, les gens de Kiloua élèvent *Abdallah*, fils « du roi défunt Saïd ; il régna *un an et six mois*, et après lui son frère « *Ali* régna également *un an et six mois*. A la mort de celui-ci, le gou- « verneur de Kiloua choisit pour roi un certain Hhacen, fils du gouver- « neur précédent, qui avait usurpé le trône après Saïd. Mais le peuple « n'y voulut point consentir, et fit choix d'un individu du sang royal « nommé *Chumbo*, qui ne régna qu'*un an*. Le peuple rappela alors au « trône ce *Hhacen*, qu'il n'avait pas voulu accepter d'abord, et qui ré- « gna *cinq ans*. Son successeur fut *Ibrahim*, fils de l'ancien sultan Mahh- « moud. Celui-ci régna *deux ans* et fut remplacé par son neveu *Alfu-* « *daïl* (*), qui resta *fort peu de temps* sur le trône.

« Alfudaïl ne laissait qu'un fils, qu'il avait eu d'une esclave. Le gou- « verneur retint alors le pouvoir, mais sans se faire déclarer roi. Il exis- « tait encore un fils du roi Seliman décédé, cousin germain d'Alfudaïl : « aussi, quoique Ibrahim fût maître absolu de Kiloua, le peuple ne lui « donnait jamais que le titre d'émir. Néanmoins il fut maintenu dans « son usurpation par les événements qui surgirent alors et amenèrent « dans ces parages Pedro Alvarez Capral, Joãn de Nova, et enfin Vasco « de Gama, qui l'obligea à se reconnaître tributaire du roi de Portugal « lors de son second voyage dans ces mers, qu'il avait si glorieusement « conquises à son pays. »

(1) Voyez la note (*), page 179.

(*) Sans doute El-Fodeul.

supputant le nombre d'années qui y sont indiquées comme durée des divers règnes, on arrive à ce résultat, qu'en l'an 906 de l'hégire, les successeurs d'Ali avaient régné pendant une série non interrompue de cinq cent trente et un ans, y compris deux ans pour le gouvernement de l'émir Ibrahim, qui, à la date où s'arrête notre supputation, régnait depuis peu de temps. La chronique ne donne aucune indication quant au temps qu'avait duré le règne du fondateur de la dynastie ou l'époque de son arrivée à Kiloua : on ne peut guère admettre, toutefois, d'après les actes accomplis sous ce premier règne, qu'il ait eu une durée moindre que dix ans. Ces dix ans, réunis aux cinq cent trente et une années précitées, font un total de cinq cent quarante et une années lunaires écoulées entre l'arrivée de Capral (1) devant Kiloua et la fondation de cette cité par Ali-ben-Hhacen. Nous serions ainsi conduit à reporter l'époque de la fondation de Kiloua à l'année 365 de l'hégire. Mais il y aurait alors contradiction entre cette partie de la tradition qui fixe la durée des règnes des sultans de Kiloua et celle qui indique l'année 400 comme étant à peu près l'époque à laquelle vivait Hhacen, de Schiraz, père d'Ali, fondateur de cet État puissant, à moins que l'à peu près de Barros n'ait la prétention de se jouer librement dans cette énorme marge qui s'étend de 365 à 400 ans, et plus. Quoi qu'il en soit, si, pour arriver à fixer la date de la fondation de Moguedchou, qui, selon la chronique, précéda celle de Kiloua d'un peu plus de soixante-dix ans, nous retranchons ce nombre de trois cent soixante-cinq, nous trouvons pour résultat deux cent

(1) On sait que Capral arriva à Kiloua en juillet 1500 (906 de l'hégire).

quatre-vingt-quinze, qui serait la date de la fondation de Moguedchou. Or, c'est seulement en l'an 296 que commença, en Égypte, la dynastie des khalifes fatimites, sous laquelle, d'après le géographe persan, aurait eu lieu cette fondation, et, si son assertion était exacte, la date que nous venons de trouver serait, sans contredit, trop reculée de quelques années au moins.

D'un autre côté, si, négligeant les détails de la chronologie des rois de Kiloua, dans laquelle on pourrait, sans trop de sévérité, soupçonner quelques inexactitudes, nous acceptons pour date approximative de la fondation de cette ville l'année 400, indiquée comme étant celle où vivait le sultan de Schiraz, père du fondateur, ce nombre, diminué de soixante-dix, nous donnera pour date de la fondation de Moguedchou l'an 330 de l'hégire, ce qui s'accorderait plus vraisemblablement avec la donnée générale du géographe persan.

Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer tout ce qu'il y a de vague dans cette donnée, comparativement aux détails précis de la chronique de Kiloua, qui nous semble, par cela même, commander plus de confiance : il est facile d'admettre, d'ailleurs, que la première indique moins l'époque précise à laquelle Moguedchou fut fondée que le temps où cette île eut acquis assez d'importance pour être connue et fréquentée par les navigateurs et par les commerçants de la mer Rouge et du golfe Persique. Si Massoudi était entré dans quelques détails sur certaines localités de cette côte, on pourrait conclure de son silence à l'égard de Moguedchou que cette ville n'existait pas lors du voyage de l'auteur à l'île Cambalou ; mais, nous l'avons déjà fait ob-

server, ce silence est absolu en ce qui concerne les détails de la côte.

A défaut de documents contradictoires de ceux que nous avons produits, nous croyons donc devoir nous arrêter aux dates approximatives suivantes :

Pour la fondation de Moguedchou, l'an 295 de l'hégire; pour la fondation de Kiloua, l'an 365.

L'établissement politique des Arabes musulmans à Sofala, auquel un passage de la chronique fait allusion, pourrait ainsi être reporté entre les années 510 et 520 de l'hégire.

Nous nous sommes livré à cette longue dissertation, parce qu'il nous a paru nécessaire de fixer, au moins approximativement, l'époque où surgit, à la côte d'Afrique, le premier établissement politique des Arabes mahométans; nous soumettrons le moins que nous pourrons la patience du lecteur à de pareilles épreuves. Les géographes arabes ne nous en donneraient que de trop fréquentes occasions, si nous nous obstinions à résoudre toutes les questions soulevées par leurs récits. On vient de voir combien de difficultés présente la fixation d'une simple date; on verra tout à l'heure que, pour la détermination des lieux, des faits et des coutumes, nous ne devons pas attendre d'eux plus de clarté, de précision ni d'exactitude.

Après tout, si nous trouvons aussi peu de renseignements exacts dans les écrivains arabes, sur la côte orientale d'Afrique, cela tient en partie au fait, déjà relevé par nous, qu'il n'existait pas entre elle et l'Arabie un véritable lien de colonie à métropole; toute cette terre des Zendj et ses dépendances étaient, politiquement parlant, pour l'Arabie, un pays étranger où allaient trafiquer un certain nombre de ses

marchands, et où quelques-uns se fixaient selon leur bon plaisir, sans impulsion, comme sans protection de la mère patrie. Les commerçants sont, de leur nature, peu géographes, encore moins ethnologues, et ce n'était pas à la côte orientale d'Afrique qu'allaient alors les hommes distingués dans l'art et la science. Le grand courant intellectuel portait vers l'Europe. Il a fallu une série de siècles et de relations de commerce incessantes, pour que les lettrés de l'Arabie, qui, la plupart, écrivaient loin de ses frontières, soient parvenus à acquérir quelques connaissances sur l'orient de l'Afrique, connaissances le plus souvent amoindries ou adultérées par les nombreux intermédiaires qui les avaient transmises jusqu'à eux.

Les Grecs, dans leur courte apparition sur cette côte, nous en avaient appris davantage, et nous allons voir les Arabes, au lieu de redresser, comme ils le pouvaient, les erreurs des géographes d'Alexandrie, les amplifier encore et nous donner, pêle-mêle avec quelques vérités, toutes les fables, toutes les exagérations que peut enfanter une imagination orientale.

Au surplus, à l'époque dont nous nous occupons, les connaissances géographiques étaient fort incomplètes, sinon entièrement erronées; on manquait généralement de moyens pour mettre la vérité à la place des contes absurdes auxquels la crédulité et l'absence de tout esprit d'observation pouvaient seules donner crédit. On écrivait sur de simples bruits, accueillis sans contrôle, ou sur de vagues renseignements fournis soit par des marchands, que la crainte de perdre leurs monopoles rendait peu communicatifs, soit par des marins ignorants et conteurs, n'ayant garde de renoncer

au droit proverbial qu'a tout homme venu de loin. Ceux qui voyageaient dans l'intérêt pur de la science étaient alors de rares exceptions. Il fallait être mû par l'âpre soif du gain pour braver l'effroi qu'inspiraient les dangers de ces mers lointaines. Les récits des navigateurs et les écrits des savants s'accordaient pour dégoûter d'avance tout homme qui eût pu songer à entreprendre un voyage d'exploration. On a vu, précédemment, dans un passage de Cosmas que nous avons cité (1), l'idée qu'on se faisait, au VIe siècle, de l'impossibilité de s'avancer dans l'Océan, qui baigne la côte orientale d'Afrique. Voici ce que, quatre cents ans plus tard, Massoudi écrivait sur la navigation de la mer de Beurbera et de celle des Zendj :

« Les marins de l'Omân croient que le golfe Beurberien, appelé par eux mer de Beurbera et du pays de Jafonni (sans doute Hhafoun), est beaucoup plus grand que nous ne l'avons dit. Les vagues de cette mer sont grandes comme de hautes montagnes ; ce sont des vagues *aveugles*, terme par lequel les marins désignent des vagues s'élevant comme des montagnes et laissant entre elles des abîmes aussi profonds que les plus profondes vallées ; mais elles ne déferlent pas et ne produisent pas d'écume comme les vagues des autres mers : les marins croient que ces vagues sont enchantées.

« Les navigateurs de l'Omân qui fréquentent cette mer sont des Arabes de la tribu d'Azd, et, lorsqu'en la traversant (*) ils voient leur navire parfois élevé au sommet de ses vagues, puis s'abîmant de nouveau entre elles, ils récitent,

(1) Voyez ci-devant, page 148 et suivantes.

(*) Dans son *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, pages 206 et 308, M. Reinaud émet, au sujet de ce passage, la pensée que les ba-

dans leur trouble, des vers tels que ceux-ci : « O Beurbera « et Jafonni et tes vagues enchantées! — Jafonni et Beur- « bera et leurs vagues sont comme tu les vois. »

. . . .

Parlant ensuite de la mer des Zendj, pratiquée aussi par les marins de l'Omân et par ceux de Syraf, Massoudi mentionne deux naufrages faits, à sa connaissance, par des bateaux syrafiens, qui se perdirent corps et biens dans le trajet.

Mais ce n'était pas tout. Après avoir traversé cette mer de Beurbera, le navigateur engagé dans la mer des Zendj avait encore en perspective ces montagnes d'aimant qui disloquaient les navires, en attirant à elles leurs clous et leurs ferrures; puis, au delà, les ténèbres de la mer environnante, où l'on disparaissait pour toujours. Aussi ne sait-on, en vérité, ce qu'il faut le plus admirer, ou du courage de ceux qui s'exposaient à de pareils périls en vue d'un misérable trafic, ou de la simplicité de ceux qui étaient depuis si longtemps témoins de semblables témérités, sans chercher à savoir si les dangers affrontés étaient ou non réels.

Qu'on ne s'étonne donc pas de tout ce qu'on rencontrera

teaux se rendant du golfe Persique à l'île Cambalou, ne passaient pas directement de la côte sud-est d'Arabie à la côte nord-est d'Afrique, mais qu'ils contournaient le golfe d'Aden en suivant ses rives. Outre que le mot *traverser*, dont le savant traducteur s'est lui-même servi, semblerait impliquer le contraire, nous avons une raison décisive pour ne point adopter son opinion : c'est que, les voyages de l'Omân à Cambalou s'effectuant avec la mousson du nord-est, qui donne en plein dans le golfe d'Aden, un bateau qui aurait suivi la route supposée se serait trouvé, une fois arrivé au détroit, *sous-venté* de toute la profondeur du golfe; il n'aurait pu regagner le méridien de Guardafui qu'à l'expiration de la mousson régnante, c'est-à-dire au moment où, celle-ci étant remplacée par la mousson de sud-ouest, il n'est plus possible de s'avancer au sud : il eût donc manqué son voyage.

de vague, de faux et de bizarre dans les extraits qui vont suivre. Nous aurions pu nous contenter d'en faire un résumé succinct, où seraient entrés le peu de renseignements exacts qui s'y trouvent épars; mais nous avons préféré les donner textuellement, afin de présenter le tableau bien caractérisé de la contrée qui nous occupe, telle qu'elle apparaissait alors aux yeux de ceux qui étaient le plus à même de la connaître; tableau qui, comparé à celui de la même contrée à l'époque de la domination portugaise, fera naître un contraste intéressant : ce sera, pour ainsi dire, le roman mis en regard de l'histoire.

Les relations arabes que nous possédons forment une série non interrompue depuis le xe jusqu'au xve siècle inclusivement. On peut donc suivre de siècle en siècle les progrès des connaissances acquises, et se convaincre que, malheureusement, elles ont été loin de s'accroître en proportion des années écoulées.

Nous avons ouvert la série par Massoudi, qui écrivait au xe siècle ; à la même époque vivait et écrivait aussi un Arabe du nom d'Abou-Zéid-Hassan. Celui-ci n'avait pas voyagé comme Massoudi ; il n'était jamais sorti du golfe Persique, et sa relation n'est, il le déclare lui-même, que le récit d'un marchand nommé Soleyman, modifié et complété par lui, d'après ses propres lectures et ce qu'il tenait des personnes qui avaient parcouru les mers orientales. La description qu'il nous a laissée du pays des Zendj corrobore celle de son contemporain (1), et semble même la reproduire dans plusieurs de ses parties.

(1) Voyez *Relation des voyages arabes et persans dans l'Inde et à la Chine*, traduction de M Reinaud, Chaîne des chroniques, liv. II,

« Le pays des Zendj, dit Abou-Zéid, est vaste. Les plantes « qui y croissent, telles que le *dhorra,* qui est la base de « leur nourriture, la canne à sucre et les autres plantes y « sont d'une couleur noire. » Il est bien entendu, une fois pour toutes, que nous ne nous rendons garant d'aucune des assertions des écrivains arabes. « Les Zendj ont plu- « sieurs rois en guerre les uns avec les autres; les rois ont « à leur service des hommes connus sous le titre d'*Almo-* « *khazza moun* (ceux qui ont la narine percée), parce qu'on « leur a percé le nez. Un anneau a été passé dans leur na- « rine, et à l'anneau sont attachées des chaînes. En temps « de guerre, ces hommes marchent à la tête des combat- « tants; il y a, pour chacun d'eux, quelqu'un qui prend « le bout de la chaîne et qui la tire, en empêchant l'homme « d'aller en avant. Des négociateurs s'entremettent auprès « des deux partis : si l'on s'accorde pour un arrangement, « on se retire; sinon, la chaîne est roulée autour du cou du « guerrier; le guerrier est laissé à lui-même; personne ne « quitte sa place, tous se font tuer à leur poste. Les Arabes « exercent un grand ascendant sur ce peuple; quand un « homme de cette nation aperçoit un Arabe, il se prosterne « devant lui et dit : Voilà un homme du pays qui produit « la datte, tant cette nation aime la datte et tant les cœurs « sont frappés.

« Des discours religieux sont prononcés devant ce peu- « ple; on ne trouverait, chez aucune nation, des prédica- « teurs aussi constants que le sont ceux de ce peuple dans « sa langue. Dans ce pays, il y a des hommes adonnés à la

page 137, et, dans le Discours préliminaire, les passages où M. Reinaud prouve qu'Abou-Zéid était contemporain de Massoudi.

« vie dévote, qui se couvrent de peaux de panthères ou de « peaux de singes ; ils ont un bâton à la main et s'avancent « vers les habitations ; les habitants se réunissent aussitôt ; « le dévot reste quelquefois tout un jour, jusqu'au soir, sur « ses jambes, occupé à les prêcher et à les rappeler au sou- « venir de Dieu. (Qu'il soit exalté !) Il leur expose le sort « qui a été éprouvé par ceux de leur nation qui sont morts. « On exporte de ce pays les panthères zendjyennes, dont la « peau, mêlée de rouge et de blanc, est très-grande et « très-large.

« La même mer renferme l'île de Socothora, où pousse « l'aloès socothorien. La situation de cette île est près du « pays des Zendj et de celui des Arabes. La plupart de ses « habitants sont chrétiens. . . . .

« Cette circonstance vient de ce que, lorsque Alexandre « fit la conquête de la Perse, il était en correspondance « avec son maître Aristote, et lui rendait compte des pays « qu'il parcourait successivement.

« Aristote engagea Alexandre à soumettre une île nom- « mée *Socothora*, qui produit le *sabr*, nom d'une drogue « du premier ordre, sans laquelle un médicament ne pour- « rait pas être complet. Aristote conseilla de faire évacuer « l'île par les indigènes et d'y établir des Grecs qui seraient « chargés de la garder, et qui enverraient la drogue en « Syrie, dans la Grèce et en Égypte. Alexandre fit évacuer « l'île et y envoya une colonie de Grecs. En même temps « il ordonna aux gouverneurs de provinces, qui, depuis la « mort de Darius, obéissaient à lui seul, de veiller à la « garde de cette île. Les habitants se trouvèrent donc en « sûreté jusqu'à l'avénement du Messie. Les Grecs de l'île

« entendirent parler de Jésus, et, à l'exemple des Romains, « ils embrassèrent la religion chrétienne. Les restes de ces « Grecs se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui, bien que « dans l'île il se soit conservé des hommes d'une autre « race. »

Un siècle après Massoudi et Abou-Zéid, Albyrouny parle du commerce qui se faisait entre Sofala, l'Inde et la Chine, commerce qui avait enrichi Soumenat, ville de la côte de Gouzerate, servant de point de relâche aux navires (1).

Après Albyrouny se présente, dans la série dont nous avons indiqué les termes extrêmes, un écrivain qui traite plus longuement que ses prédécesseurs les questions géographiques et ethnologiques relatives à la région qui nous occupe : c'est le chérif Edrisi ou El-Edrisi, géographe du XIIe siècle. On a de lui un Traité de géographie accompagné de cartes, où se trouvent représentées la mer de l'Inde et toutes les contrées qu'elle baigne : la côte d'Adel et la côte orientale d'Afrique y sont figurées par le commencement d'une ligne courbe qui, du détroit de Bab-el-Mandeb, se prolonge tantôt au nord, tantôt au sud de l'équateur, jusqu'aux mers de la Chine. En faisant ce singulier tracé, Edrisi, ainsi qu'on le voit par plusieurs passages de son traité, était préoccupé de l'idée d'Hipparque et de Ptolémée relativement à la direction de la côte orientale de l'Afrique, aussi bien que de l'idée de plusieurs physiciens de l'antiquité, qui regardaient la terre comme inhabitable au sud de la ligne équinoxiale. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Edrisi semble résumer assez complétement les connais-

(1) Voyez *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, par M. Reinaud, page 112.

sances qu'avaient les savants de son époque sur l'Afrique orientale; nous donnons, à cause de cela, sa description complète, en recommandant, toutefois, au lecteur de ne pas oublier qu'Edrisi écrivait sa géographie à la cour du roi de Sicile, et qu'il n'avait pas voyagé, en Orient, au delà des bords de la Méditerranée.

1er Climat. — 6e section (1). — « Cette section com-
« prend la description, du côté du midi, des villes de Car-
« founa (2), de Markah et d'El-Nedja.

« Ces trois pays dépendent de celui de Berbera, forment
« la limite de ses dépendances, et sont situés sur les bords
« de la mer d'Yémen. Les habitants de Berbera se nour-
« rissent en grande partie de la chair de tortues marines,
« qui portent chez eux le nom de *lebeh*.

« On peut se rendre par mer, en deux journées, de
« Djouah à Carfouna. Ce pays est dominé par une haute
« montagne qui s'étend vers le sud. De Carfouna à Ter-
« meh (*), trois journées par mer. C'est ici que commence
« la montagne de Khakouï, laquelle a sept cimes très-
« hautes et se prolonge sous les eaux de la mer (**) durant

(1) *Traduction de la géographie d'Edrisi*, par M. P. A. Jaubert, page 44 et suiv.

(2) Le manuscrit n° 334 porte *Corcouna*. (*Note du traducteur.*)

(*) Nous trouvons à ce mot une note du traducteur, ainsi conçue : « Ras-Terma ou le cap de Terma est situé sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 160 lieues environ du cap Guardafui. » Nous pensons qu'il y a ici confusion de sa part. En allant de Carfouna à Termeh, Edrisi nous paraît descendre la côte d'Ajan et non pas rebrousser chemin jusqu'au fond de la mer Rouge.

(**) Il nous a été impossible de comprendre le sens de ces paroles, qui se répéteront un peu plus loin, sans plus de clarté. La côte Est de la presqu'île est très-accore, et, si Edrisi fait ici allusion à une projection sous-marine de la montagne, son assertion est sans fondement.

« l'espace de 44 milles. Auprès de ces cimes sont des vil-
« lages connus sous le nom d'*El-Hadyé*. De Khakouï à
« Markah, on compte, par mer, trois petites journées (*),
« et sept par terre. A deux journées (**) de Markah, dans
« le désert, est une rivière qui est sujette à des crues comme
« le Nil, et sur laquelle on sème du dourha (1). De Mar-
« kah à El-Nedja, un jour et demi par mer et quatre par
« terre.

« El-Nedja est la dernière terre dépendante de Berbera.
« D'El-Nedja à Carfouna, il y a huit journées. El-Nedja est
« une petite ville située sur le bord de la mer. De là à Be-
« douna, six journées. C'est un bourg considérable, très-
« peuplé. Les naturels de ce pays mangent des grenouilles,
« des serpents et d'autres animaux dont l'homme a géné-
« ralement horreur. Ce pays est limitrophe de celui des
« Zendj. Carfouna et Bedouna sont infidèles; leur terri-
« toire touche à celui des Zendj le long du rivage de la mer
« Salée. Toute cette contrée a vis-à-vis d'elle, du côté du
« nord, l'Yémen, dont elle est séparée par un bras de mer
« de 600 milles d'étendue, plus ou moins, selon la profon-
« deur des golfes dans l'intérieur des terres et l'extension
« des caps dans le sein des mers.

« Dans cette section sont également comprises quatre
« îles, dont deux, situées du côté de l'orient, dans le golfe
« des Herbes, sont connues sous les noms de *Khartan* et
« de *Mertan*. La troisième est celle de Socotra, connue par

(*) Le texte porte *madjra* et non *journées*.

(**) Le texte porte *marhâla*, et non journées.

(1) On trouve, en effet, une rivière du nom de Jubo dans le pays de Markah. (*Note du traducteur*.)

« l'aloès qu'elle produit, et éloignée du rivage de deux « journées de navigation (*) par un vent favorable. Vis-à-vis « de cette île, sur la côte de l'Yémen, est la ville de Ber- « bat (**). La quatrième île s'appelle *Cabala* (1). Elle est si- « tuée dans la partie occidentale de cette section déserte, « mais ombragée d'arbres. On y trouve des montagnes hautes « et escarpées, diverses espèces d'animaux féroces et autres, « et une source dont les eaux s'écoulent dans la mer. Elle « est quelquefois visitée par ceux qui viennent de l'Yémen « et par les navires de Colzoum et de l'Abyssinie, qui y re- « lâchent pour faire de l'eau. Elle est située en face de la « forteresse connue sous le nom de *Mikhlaf-Hakem*, sur la « côte d'Yémen. . . . .

« Quant à l'île Socotra, elle est grande, renommée, « belle et couverte d'arbres. Sa principale production vé- « gétale est l'arbre qui produit l'aloès, et il n'existe ni dans « l'Hhadermàut', ni dans l'Yémen, ni dans le Sahar, ni ail- « leurs, aloès qui égale en bonté celui de Socotra. Cette île « est, comme nous l'avons dit, voisine, du côté du nord et « de l'ouest, de la province d'Yémen, dont elle est une dé- « pendance et une appartenance. Elle est située en face « des villes de Melinda et de Mombasa, dans le Zanghebar. « La plupart des habitants de l'île de Socotra sont chré- « tiens ; en voici la raison : » Ici Edrisi reproduit, sauf quelques différences de forme, la version d'Abou-Zéid, que nous avons déjà donnée (2).

(*) Le texte porte deux *madjra*.
(**) C'est Merbat qu'il faut lire.
(1) L'Abrégé porte Cambala. (*Note du traducteur*.)
(2) Ci-devant, page 190.

Avant de passer à la section suivante, dans laquelle Edrisi continue la description de la côte orientale, examinons tout de suite l'identité qu'il est possible d'établir entre les points qu'il a décrits et ceux que nous connaissons aujourd'hui sur la même partie de la côte.

Quatre localités importantes, quatre noms connus et figurant encore sur nos cartes modernes, occupent une place dans cette description : Socotra, puis Markah, Melinde et Mombase. La Socotra d'Edrisi n'est évidemment autre que l'île connue de nous sous ce nom depuis sa découverte par Diego Fernandez Pereira. Il ne saurait non plus y avoir de doute quant à l'identité de Markah avec Meurka ; elle est fort bien caractérisée par le fait que mentionne Edrisi, savoir, l'existence *à deux marhâla dans l'intérieur, d'une rivière sujette à des crues comme le Nil, et sur les bords de laquelle on sème du dorrha.* Ces particularités se retrouvent, en effet, dans la rivière dont le cours a été reconnu, il y a quelques années, par le lieutenant Christopher, et signalé par cet officier sous le nom de *Haine's river*. A l'époque où M. Jaubert a fait sa traduction, on ne pouvait soupçonner l'existence de ce cours d'eau, si ce n'est par la vague mention que plusieurs géographes arabes en avaient faite sous le nom de *Nil de Magdachou ;* le Djoub était le seul cours d'eau connu dans cette partie de la côte : ainsi s'explique l'erreur qu'a commise le traducteur en assimilant le Djoub à la rivière mentionnée par Edrisi. La distance indiquée par le géographe arabe comme séparant le cours de la rivière de la ville doit, il est vrai, être réduite à quatre ou cinq heures de marche ; mais on verra bientôt qu'en ce qui concerne les distances, Edrisi a pu commettre

de non moins grandes erreurs, et que, dans ses indications sur bien d'autres points, on ne trouve pas même autant de précision et d'exactitude qu'il y en a dans sa description de Meurka. Quoi qu'il en soit, le rapport que nous venons d'établir nous autorise à conclure que la ville de Meurka existait déjà dans les premières années du XII[e] siècle.

Quant aux cités de Mombase et de Melinde, l'auteur y reviendra bientôt; elles n'ont été mentionnées par lui qu'à propos de l'île Socotra, qu'il représente comme située en face de ces deux villes. Il nous semble inutile de signaler cette nouvelle erreur d'Edrisi; chacun peut voir sur la carte que Melinde et Mombase sont bien loin, dans le sud-ouest, de Socotra, et non en face de cette île. Mais Edrisi donnant à la côte de Zanguebar une diréction ouest-nord-ouest et est-sud-est à partir de la côte d'Adel, au lieu de la renverser au sud-ouest, de façon à lui faire former avec cette dernière un angle aigu, il se trouve ainsi conduit à placer Socotra dans la partie sud d'un canal formé au nord par la côte d'Arabie, et au sud, par celle du Zanguebar : encore faut-il, pour s'expliquer son opinion quant à la position respective des trois points, admettre, de sa part, une autre erreur dans l'appréciation de la distance qui sépare Melinde et Mombase de Socotra.

A la vue de pareils écarts sur des points encore peu éloignés de parages connus et fréquentés depuis des siècles, on pressent tout d'abord que les distances données par Edrisi manquent de la précision nécessaire, et que, si la similitude de noms nous permet de reconnaître l'identité de quelques-uns des points qu'il cite, avec des lieux connus, il nous sera à peu près impossible de déterminer la position de ceux

dont les noms nous sont inconnus ou présentés sous une forme douteuse. Dans la description que nous avons reproduite, cette impossibilité n'est que trop réelle, comme on va le voir.

La position des points nommés dans la description n'étant donnée ni en latitude ni en longitude, nous n'avons d'autre moyen de les retrouver sur la carte qu'en partant d'un point dont l'identité avec l'un de ceux d'Edrisi soit bien établie, et nous servant alors des distances indiquées par le géographe comme séparant ce point de chacun des autres. Mais notre premier embarras est d'apprécier ces distances dont le texte est loin de préciser clairement le mode d'évaluation. Edrisi ne dit pas le sens qu'il attache aux mots *yaum* et *madjra* employés par lui comme mesures itinéraires maritimes, et dont le premier représente un temps de progression, le second un espace moyen parcouru en un temps déterminé. Or, d'après Freytag, le mot *yaum*, de même que notre mot *jour*, s'emploie pour désigner une durée de douze heures comme pour en désigner une de vingt-quatre. Le mot *madjra* signifie *trajet accompli par un navire dans un jour de navigation* (1); mais, par un jour de navigation, doit-on entendre douze heures ou vingt-quatre heures? Le silence d'Edrisi sur ces deux points étant absolu, nous avons recherché si de la comparaison de plusieurs passages analogues du texte il ne pouvait pas ressortir quelque indice propre à nous fixer à cet égard; et, voyant qu'en

(1) Aboulféda en donne une définition plus explicite; il dit dans ses *Prolégomènes* (Opinion des philosophes au sujet de la mer) : « On appelle *madjra* (course) l'espace qu'un navire parcourt en un jour et une nuit avec un bon vent. » Mais cela ne tranche pas la question quant au sens donné à ce mot par Edrisi.

certains cas Edrisi se servait seulement du mot *yaum*, tandis que dans d'autres il employait *yaum bi layllatihi* (un jour et sa nuit), nous avons naturellement pensé que le premier devait être compté seulement pour douze heures, l'autre en indiquant positivement vingt-quatre. Quant au mot *madjra*, nous trouvons, dans la partie même de la description ci-dessus reproduite, un passage qui peut nous aider à estimer la valeur moyenne du *madjra*, pris dans le sens d'espace itinéraire. Socotra, nous dit Edrisi, *est éloigné du rivage* (du rivage d'Arabie, sans doute, puisqu'il s'agit du golfe des Herbes, situé sur cette côte) *de deux madjra* par un bon vent; or, il y a environ 200 milles marins (1) entre cette île et le point le plus rapproché de la côte d'Arabie : il résulterait donc de ce passage qu'un madjra effectué avec un vent favorable pourrait être compté pour 100 milles marins, ce qui, en admettant une course de vingt-quatre

(1) Dans son *Commentaire de l'Afrique d'Edrisi*, Hartmann, discutant la valeur qui peut être donnée à la course ou madjra (*cursus*), cite plusieurs auteurs d'après lesquels la course équivaudrait à 100,000 pas ou 100 milles romains ou arabes, c'est-à-dire à 80 milles marins. Mais, outre que cette estimation est en désaccord avec la valeur implicitement indiquée, par Edrisi lui-même, dans l'application qu'il fait du madjra, en fixant la distance de Socotra à la côte d'Arabie, elle nous paraît trop faible appliquée à la navigation de la côte d'Afrique, où un bateau arabe, poussé par l'une ou l'autre mousson, ne doit pas avoir un sillage horaire moindre que 4 milles. De plus, nous voyons (*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, page 267) qu'Edrisi et Aboulféda estimaient le madjra à 100 milles haschémytes, qualification qui semble indiquer que ces milles étaient comptés en coudées haschémytes plus grandes d'un quart que la coudée commune, dont 4,000 composent le mille arabe : les 100 milles haschémytes ou le madjra correspondraient ainsi à 107 milles marins. En adoptant le chiffre de 100 milles, nous sommes donc, selon toute apparence, plutôt au-dessous qu'au-dessus de l'espace que le madjra représentait pour les géographes arabes.

heures, donnerait un sillage d'un peu plus de 4 milles à l'heure.

La valeur moyenne du madjra étant obtenue, comme la navigation de la côte orientale d'Afrique est toujours faite à l'aide des moussons, le chemin qu'on y parcourt en vingt-quatre heures doit équivaloir, de fait, au madjra, et la journée de navigation (yaum étant pris dans le sens de douze heures) à un 1/2 madjra; nous devons donc compter la journée pour 50 milles marins, et la journée avec sa nuit pour 100 des mêmes milles, courant non compris (1).

Toutes ces évaluations, fort imparfaites, nous ne le dissimulons pas, sont, néanmoins, ce qu'on peut déduire de plus rationnel des seuls indices fournis par le texte. Ces bases posées, abordons l'analyse de la description, en prenant pour point de repère Meurka, la seule des localités dont la situation nous soit connue.

Entre Meurka et la montagne de Khakouï, Edrisi compte trois petits madjra ou un peu moins de 300 milles de sillage, qui, par l'effet d'un courant moyen de 1',5 à l'heure pendant soixante et quelques heures sous voiles, se sont augmentés d'environ 100 milles : le trajet total effectué entre les deux points a donc été réellement d'à peu près

(1) Nous avons déjà fait connaître ci-devant, page 96, la vitesse moyenne des courants sur la côte orientale d'Afrique. Il semblera peut-être que, d'après la manière dont nous avons déterminé la valeur du madjra, nous ne devrions pas tenir compte du courant dans les distances données par Edrisi; mais nous ferons observer que, dans le trajet de Socotra à la côte d'Arabie, dont nous nous sommes servi pour évaluer le madjra, le courant, outre qu'il est peu sensible, n'agit pas, comme sur la côte d'Afrique, dans le sens direct de la route, et qu'ainsi il n'ajoute pas, comme dans ces derniers parages, son effet au sillage du bateau : nous n'y aurons donc pas égard dans nos calculs.

400 milles, qui, mesurés sur la carte à partir de Meurka, placeraient la montagne de Khakouï entre Ras-Aouad et Ras-el-Khil. Or il n'existe pas de montagne en cet endroit; la côte est, au contraire, fort basse sur un très-long espace, et ce n'est qu'à 80 milles en deçà du point où nous sommes arrivé qu'on trouve la terre élevée nommée aujourd'hui *Djebal-el-Hirab* (montagne de la quille). Mais, voudrait-on ne pas tenir compte de sa trop faible distance de Meurka, cette montagne longue et à la crête droite et unie ne pourrait, en aucune façon, être rapportée à Khakouï, montagne remarquable, au contraire, par les sept cimes qu'Edrisi y signale. Nous voilà donc, dès notre premier pas, retombé dans le champ des hypothèses. Si, poursuivant néanmoins, nous mesurons, à partir du point où nous avons été conduit à placer Khakouï, les 200 milles (courant compris) dont se compose le trajet entre Termeh, où la montagne commence, et Carfouna, ce dernier viendrait correspondre à peu près à Ras-Mâabeur. Enfin, si, pour trouver la position d'El-Nedja, entre lequel et Carfouna notre auteur indique huit journées de navigation ou 540 milles (sillage et courant), nous mesurons un espace égal en revenant de Carfouna, supposé Ras-Mâabeur, vers le sud, El-Nedja se trouverait placé à Ouarcheikh, c'est-à-dire à 60 milles en deçà de Meurka; cependant, d'après l'ordre apparent de la description, El-Nedja devrait être à une journée et demie au delà de Meurka.

En présence de résultats aussi décevants, il nous paraît inutile de pousser plus loin la reconnaissance des lieux mentionnés dans la description d'Edrisi. Au reste, après l'avoir essayé vainement pour toutes les parties de cette description, et, nous pouvons le dire, avec une opiniâtreté digne

de plus de succès, nous osons affirmer qu'une application méthodique des arguments fournis par le texte ne permet pas de rapporter, même approximativement, les lieux qui y sont nommés à des points connus aujourd'hui. Nous nous contenterons donc désormais, quand nous aurons reproduit les passages relatifs à notre sujet, de signaler les rapprochements de noms que rendrait admissibles une coïncidence entre les particularités attribuées, par Edrisi, aux lieux qu'il cite et celles que présentent, à notre connaissance, certaines localités de la même côte. Dans ce but, revenons un instant aux lieux dont il a déjà été question, savoir : Djouah, Carfouna, Termeh, Khakouï, El-Nedja et Bédouna.

Djouah nous paraît avoir été très-probablement situé sur la côte nord du pays des Soumal (le pays de Beurbera des géographes arabes) entre Bendeur-Gacem et M'raïah. Le supposer placé comme l'a fait M. Jaubert, au Bandel d'Agoa de la carte de d'Anville, ne nous semble pas rationnel. En effet, l'auteur, après avoir décrit la côte occidentale de la mer Rouge et nommé quelques villes de l'Abyssinie, nous fait entrer dans le pays de Beurbera, *qui obéit aux Abyssiniens, et dont le premier village est Djouah*, après lequel vient Carfouna, suivi de Termeh, où commence Khakouï, au delà de laquelle est Meurka, etc. Or, quel que soit le peu de méthode et d'ordre mis par Edrisi dans sa description, il n'en est pas moins évident qu'il procède en allant de l'ouest vers l'est pour lui, du nord au sud pour nous. Djouah doit donc se trouver sur la côte en deçà de Carfouna et, à plus forte raison, en deçà de Khakouï, qui, nous le montrerons plus bas, n'est autre que la presqu'île de Hhafoun, dans le

sud de laquelle d'Anville a placé Bandel d'Agoa; Djouah ne peut donc être rapporté à ce dernier point.

En usant de la liberté que les nombreuses incorrections des manuscrits arabes laissent pour l'interprétation des noms propres, on pourrait voir le plateau du *Djebel-Yerd'foun*, dans la haute montagne qui, d'après Edrisi, domine le pays de Carfouna et s'étend vers le sud; on pourrait même, sans trop de complaisance, trouver un peu d'analogie entre Carfouna, qui est écrit dans d'autres manuscrits *Carcouna* et *Serfouna*, et le Yerd'foun'; enfin, ce n'est pas, sans doute, par hasard que les anciens géographes arabes ont signalé deux lieux voisins, nommés par eux *Carfouna* et *Khafouni*, dans le même parage où se trouvent également voisins deux lieux nommés *Yerd'foun'* et *Hhafoun*. Le rapport que nous avons fait pressentir une fois admis, Carfouna correspondrait alors à un point voisin du cap Guardafui, et à l'ouest plutôt qu'au sud, si l'on devait prendre à la lettre les trois journées par mer qui, selon Edrisi, séparaient Carfouna de Termeh, où commence la montagne de Khakouï.

Quant à cette montagne, disons tout de suite, pour ne pas nous escrimer, comme à plaisir, contre une évidente incorrection de nom, que Khakouï a été mis, soit par ignorance de l'auteur, soit par erreur de copiste, pour *Hafouny* (1), nom par lequel Ibn-Sayd et d'autres géographes arabes désignent la montagne aux sept cimes ou aux sept caps dont il s'agit. Il n'y a plus, dès lors, de doute sur son identité avec la presqu'île de Hhafoun, dont le pourtour ex-

(1) Il paraît même que certains manuscrits d'Edrisi portent Hhafouny au lieu de Khakouï.

térieur présente, en effet, le même nombre de caps, dont chacun porte encore aujourd'hui un nom particulier. Une erreur analogue à celle qui a été commise pour le nom de Hhafouny s'est produite encore dans le texte pour celui des villages signalés comme situés sur la montagne. Au lieu d'El-Hadyé, c'est El-Haouilé ou Haouiia qu'il faut lire, d'après Ibn-Sayd et Aboulféda; Haouiia est le nom d'une population soumali, dont le territoire, au temps d'Edrisi, comprenait la presqu'île de Hhafoun, mais qui fut, plus tard, refoulée vers le sud par le développement des populations de sang mêlé auxquelles l'établissement de quelques Arabes, dans le nord de ce pays, donna naissance.

Pour ce qui est d'El-Nedja et de Bedouna, nous ne saurions, à l'égard de leur situation, présenter que de vagues hypothèses. D'après les distances indiquées par Edrisi, El-Nedja devrait se trouver en deçà de Meurka lorsqu'on vient du nord, et, d'un autre côté, il nous la montre comme située au delà, puisque, *dépendante, comme Meurka, du pays de Berbera, El-Nedja est*, nous dit-il, *la dernière dependance de ce pays*. Si nous n'étions retenu par cette indication, nous pourrions, en mesurant, à partir de Meurka et du côté du nord, la journée et demie de navigation qui sépare cette ville de celle d'El-Nedja, rapporter celle-ci à Ouarcheikh; mais elle est trop positive pour que nous n'y ayons pas égard. Enfin le bourg considérable de Bedouna, dont les naturels mangent des grenouilles, des serpents et d'autres animaux immondes, et dont le territoire est limitrophe du pays des Zendj; Bedouna, que nous allons voir, dans la section suivante, situé à trois journées au delà de Braoua, pourrait avoir été situé aux environs de l'embou-

chure du Djoub, fleuve à partir duquel plusieurs géographes arabes, qui l'ont indiqué sous le titre de *branche du Nil*, nous paraissent avoir fait commencer le pays des Zendj : il se serait trouvé ainsi, comme le dit Edrisi, limitrophe de ce dernier pays.

Passons maintenant à la septième section de la géographie d'Edrisi :

« 1er climat. — 7e section. — Cette section comprend « la description d'une partie de la mer des Indes et de la « totalité des îles qui s'y trouvent, et qui sont habitées « par des peuples de races diverses. Au midi des pays com- « pris dans cette section sont le restant de la région des « Cafres noirs et divers pays voisins de la mer; notre in- « tention est de décrire toutes ces choses avec clarté : nous « disons donc que cette mer est la mer des Indes, et que « sur son rivage est située la ville de Merouat, à l'extrémité « du pays des Cafres, peuples sans foi, qui n'adorent que « des pierres enduites d'huile de poisson. Tel est le degré « de stupidité où sont tombés ces peuples et l'absurdité de « leurs infâmes croyances. Une partie de ce pays obéit au « roi des Berbers, et l'autre dépend de l'Abyssinie.

« De Merouat, situé, sur la côte, à Medounat (1), on « compte trois journées. Cette dernière ville est ruinée, « presque déserte, sale et désagréable à habiter. Les habi- « tants vivent de poisson, de coquillages, de grenouilles, « de serpents, de rats, de lézards et d'autres reptiles dé- « goûtants. Ces peuples se livrent à l'exercice de la pêche « maritime sans embarcations, et sans se tenir constam-

(1) Le manuscrit n° 334 porte *Beroua* et *Nedouba ;* le manuscrit B, *Berouat* et *Bedouna*. (*Note du traducteur.*)

« ment sur le rivage. Ils pêchent à la nage (ou en plon-
« geant), avec de petits filets tissus d'herbes et fabriqués
« par eux. Ils attachent ces filets à leurs pieds, au moyen
« de liens et de nœuds coulants qu'ils tiennent avec les
« mains; ils resserrent le filet aussitôt qu'ils sentent que
« le poisson y est entré, et cela avec un art dans lequel ils
« excellent et avec des ruses dont ils ont une longue expé-
« rience. Pour attirer le poisson, ils se servent de reptiles
« terrestres. Bien qu'ils vivent dans un état de détresse
« et de misère profondes, cependant ces peuples (Dieu
« aime ceux qui résident dans leurs foyers domestiques)
« sont satisfaits de leur sort et se contentent de ce qu'ils
« ont. Ils obéissent au gouvernement du Zendj (du Zan-
« ghebar).

« On va de Medouna, en suivant la côte, à Melinde, ville
« des Zendj, en trois jours et trois nuits par mer. Melinde
« est située sur le bord de la mer, à l'embouchure d'une
« rivière d'eau douce. C'est une grande ville, dont les ha-
« bitants se livrent à la chasse et à la pêche. Sur terre,
« ils chassent le tigre et d'autres animaux féroces. Ils ti-
« rent de la mer diverses espèces de poissons qu'ils salent
« et dont ils font commerce.

« Ils possèdent et exploitent des mines de fer, et c'est
« pour eux un objet de commerce et la source de leurs
« plus grands bénéfices. Ils prétendent connaître l'art d'en-
« chanter les serpents les plus venimeux, au point de les
« rendre sans danger pour tout le monde, excepté pour
« ceux à qui ils souhaitent du mal ou contre lesquels ils
« veulent exercer quelque vengeance. Ils prétendent aussi
« qu'au moyen de ces enchantements, les tigres et les lions

« ne peuvent leur nuire. Ces enchanteurs portent, dans « la langue de ce peuple, le nom d'*El-Mocnefa*.

« De cette ville à Manisa (1), sur la côte, deux journées. « Celle-ci est petite et dépend du Zendj. Ses habitants s'oc- « cupent de l'exploitation des mines de fer et de la chasse « aux tigres. Ils ont des chiens de couleur rouge qui com- « battent toute espèce de bêtes féroces et même les lions. « Cette ville est située sur les bords de la mer, près d'un « grand golfe que les navires remontent durant un espace « de deux journées, et sur les rives duquel il n'existe point « d'habitations, à cause des bêtes féroces qui y vivent dans « des forêts où les Zendj vont les poursuivre, ainsi que nous « venons de le rapporter. C'est dans cette ville que réside « le roi du Zanghebar. Ses gardes vont à pied, parce qu'il « n'y a point dans ce pays de montures; elles ne sauraient « y vivre.

« De Manisa au bourg d'El-Banès, par terre, six jour- « nées, et, par mer, 150 milles (*). El-Banès est un bourg « très-grand et très-peuplé. Les habitants adorent un tam- « bour nommé Errahim, aussi grand que....... (2), couvert « de peau d'un seul côté, et auquel est suspendue une « corde, au moyen de laquelle on frappe le tambour. Il en

(1) Pour Mombasa, comme portent le n° 334 et le manuscrit B. (*Note du traducteur.*)

Le nom Souahheli de l'île Mombase est *M'vita*. Nous ne savons si les caractères arabes nécessaires pour écrire ce dernier mot se rapprochent de ceux qui s'emploient pour rendre le mot Manisa; mais, s'il en était ainsi, on pourrait admettre que le copiste arabe a écrit Manisa au lieu de M'vita.

(*) Le texte porte 1 madjra 1/2.

(2) Mot dont il n'a pas été possible de déterminer la signification. (*Note du traducteur.*)

« résulte un bruit effroyable qui se fait entendre à 3 milles « de distance ou environ.

« El-Banès (1) est la dernière dépendance du Zendj; elle « touche au Sofala, pays de l'or. D'El-Banès, sur la côte, à « la ville nommée *Tohnet*, par mer, 150 milles (*), et, par « terre, huit journées, attendu que dans l'intervalle il existe « un grand golfe qui, s'étendant vers le midi, oblige les « voyageurs à se détourner du droit chemin, et une haute « montagne nommée *Adjoud*, dont les flancs ont été creu- « sés, de tous côtés, par les eaux qui en tombent avec un « bruit épouvantable. Cette montagne attire à elle les vais- « seaux qui s'en approchent (2), et les navigateurs ont soin « de s'en écarter et de la fuir.

« La ville de Tohnet dépend aussi du pays de Sofala et « touche à celui des Zendj. Il y a beaucoup de villages, et « ils sont tous placés sur le bord des *rivières* (3). Dans tout « le Zendj, les principales productions sont le fer et les « peaux de tigre du Zanghebar. La couleur de ces peaux « tire sur le rouge, et elles sont très-souples. Comme il « n'existe pas de bêtes de somme chez ces peuples, ils sont « obligés de porter sur leur tête et sur leur dos les objets

(1) Hartmann pense qu'il faut lire El-Baies. Nous suivons littéralement l'orthographe de notre manuscrit, qui est ici conforme au manuscrit B. (*Note du traducteur.*)

(*) Le texte porte 1 madjra 1/2.

(2) L'auteur veut probablement parler des courants qui peuvent porter sur la côte (voy. d'Herbelot, *Bibl. orient.*, au mot *Aguird*); peut-être aussi fait-il allusion aux prétendues montagnes d'aimant (Hartmann, *Edris. Afr.*, page 101). (*Note du traducteur.*)

(3) Le mot traduit par rivières signifie golfe ou vallée, d'après Castel. Mais nous avons tout lieu de croire que, dans la langue de notre auteur, le sens de ce mot a plus d'extension. (*Note du traducteur.*)

« destinés pour les deux villes de Melinde et de Mombasa, « où se font les ventes et les achats. Les Zendj n'ont point « de navires dans lesquels ils puissent voyager ; mais il « aborde chez eux des bâtiments du pays d'Omân et autres, « destinés pour les îles de Zaledj qui dépendent des Indes : « ces étrangers vendent (au Zanghebar) leurs marchandises « et achètent les productions du pays. Les habitants des îles « de Raledj (1) vont au Zanghebar dans de grands et de « petits navires, et ils s'en servent pour le commerce de « leurs marchandises, attendu qu'ils comprennent le lan- « gage les uns des autres (*). Les Zendj ont au fond du « cœur un grand respect pour les Arabes. C'est pour cela « que, lorsqu'ils voient un Arabe, soit voyageur, soit négo- « ciant, ils se prosternent devant lui, exaltent sa dignité « et lui disent dans leur langue : Soyez le bienvenu, ô « fils de l'Yémen! Les voyageurs qui vont dans ce pays dé- « robent les enfants et les trompent au moyen des fruits « (litt. *des dattes*) qu'ils leur donnent ; ils les emmènent

(1) Le manuscrit B porte Zanedj. (*Note du traducteur.*)

(*) Edrisi énonce ici, dit M. Reinaud, « un des faits les plus curieux de l'ethnographie moderne, à savoir la communauté de langage entre les Malais proprement dits et les habitants de Madagascar. » (*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, pages 390 et 391.) Il nous semble qu'il ne s'agit point ici de Madagascar, mais de la côte du Zanguebar. La conformité de langage entre les gens de cette côte et les marchands qui s'y rendaient de l'Omân, ainsi que d'autres pays, y compris les îles Zanedj, provenait, sans doute, de ce que ces marchands étaient Arabes, et qu'à la côte, ils trafiquaient avec des Arabes ou des descendants d'Arabes. Les habitants des îles Zanedj étaient-ils des Malais, et Madagascar était-elle une de ces îles? Ce sont là deux questions non résolues et sans la solution affirmative desquelles la conformité de langage signalée par Edrisi ne saurait s'appliquer qu'aux habitants du Zanguebar, et non à ceux de Madagascar.

« çà et là, et finissent par s'emparer de leurs personnes et « par les transporter dans leur propre pays; car les habi- « tants du Zanghebar forment une population nombreuse « et manquent de ressources (1). Le prince de l'île de « Keich, située dans la mer d'Omân, entreprend avec ses « vaisseaux des expéditions militaires contre le Zendj, et y « fait beaucoup de captifs. »

Avant de nous occuper des îles de cette section, arrêtons-nous un moment, pour jeter un regard en arrière et tâcher de voir clair, s'il est possible, dans l'exposition d'Edrisi.

Six localités plus ou moins importantes figurent dans cette partie de la 7e section du 1er climat; trois, que nous pouvons, à la rigueur, retrouver sur nos cartes, et trois, absolument inconnues. Les premières sont Merouat ou Berouat, ou Beroua (probablement pour Braoua), Melinde et Manisa ou Mombasa; les autres sont Bedouna ou Medouna, ou Nedouba, El-Banès et Thonet.

Au premier abord, quand nous nous demandons quelle est cette cité de Merouat (Berouat ou Beroua) qui forme, dans cette section, le point de départ, et que, parmi les noms connus aujourd'hui, nous rencontrons celui de Braoua, qui lui ressemble tant, nous nous estimons heureux d'être en pays connu; mais notre satisfaction n'est pas de longue durée, car Braoua, par la position qu'elle occupe sur nos cartes, nous reporte à plus de 100 milles en deçà du point assigné à Bedouna, dernière ville de la précédente section. Heureusement, nous nous confions plus à la ressemblance

(1) Il y a ici un jeu de mots assez difficile à traduire en français. (*Note du traducteur*.)

des noms qu'aux distances indiquées par Edrisi. Mais cherchons si, dans les autres indications que cet auteur nous fournit, nous trouverons quelque chose de concluant.

« Merouat, nous dit-il, est située à l'*extrémité du pays des Cafres.* » Ce serait fort bien, s'il nous apprenait en même temps où commence et où finit le pays des Cafres (1); mais il nous le laisse ignorer. Toutefois, comme il ajoute qu'une partie de ce pays obéit au roi des Berbers, et que l'autre partie dépend de l'Abyssinie, nous devons penser qu'il s'agit de ces immenses territoires compris entre le cours du Djoub, l'Abyssinie, le golfe d'Aden ou de Beurbera et la mer des Indes. Ce territoire est aujourd'hui occupé par deux populations distinctes : les Soumal à l'est, et les Galla à l'ouest. Mais, au temps d'Edrisi, les uns et les autres étaient confondus sous le nom de *Kafers*. A l'époque dont il s'agit, en effet, l'islamisme n'avait pas encore pénétré dans cette contrée de l'Afrique. Certaines parties du littoral même, Carfouna et Bedouna, sont signalées par Edrisi comme infidèles. Quelques villes maritimes seules, Moguedchou, Meurka, Braoua, fondées par des Arabes musulmans, étaient mahométanes; mais elles n'en restaient pas moins comprises dans le pays des Cafres, à l'extrémité duquel, comme Edrisi le dit de Berouat, elles se trouvaient situées. Cette indication n'est donc pas, à tout prendre, entièrement dénuée de valeur. Mais pourrons-nous en dire autant au sujet de l'indication suivante, savoir que Merouat, située sur la côte, est *distante de trois journées de Medouna* ou Be-

(1) Le nom de Cafre (*Kafer*, infidèle) est, on le sait, donné, par les Arabes, à tous les habitants de l'Afrique orientale non soumis à la loi de Mahomet.

douna? Non, car nous avons déjà vu ce que valent les distances données par Edrisi. Et puis, d'ailleurs, qu'est-ce que Medouna? Est-ce la même ville que *la Bedouna* dont il a été question à la section précédente, et que l'auteur nous a dite être à six journées d'El-Nedja? Il est difficile de se former une opinion à ce sujet, puisque le texte est muet et ne présente entre les deux localités d'autre analogie que celle qu'on peut remarquer en ce qui a trait à la nourriture de leurs habitants; encore la description qui suit le nom de Bedouna, à la 6e section, y est-elle présentée de telle sorte, que l'on ne sait trop si elle s'applique à ce bourg ou à la petite ville d'El-Nedja.

Nous avons espéré un moment sortir de nos incertitudes, en rencontrant un nom qui nous est familier, celui de Melinde. Cette ville est ruinée aujourd'hui; mais, avant la venue des Portugais, elle était florissante. Sa positiom nous est bien connue. Elle était, ainsi que nos cartes l'indiquent, située par 3° 15' sud à peu près. Mais nous nous sommes bientôt aperçu que ce nouveau point de repère ne nous servirait en rien pour retrouver la position de Merouat et de Medouna. En effet, entre cette dernière ville et Melinde, il y aurait eu, selon Edrisi, *trois jours et trois nuits par mer*. Le chemin résultant de cette navigation, en la supposant même effectuée sans courant, placerait Medouna à plus de 60 milles au nord du Djoub, et reculerait Merouat (située à trois journées en deçà de Medouna) à 150 milles au nord de la Braoua de nos cartes. Et cependant il est plus que probable que c'est bien cette dernière ville que désigne la Merouat d'Edrisi, écrite Berouat dans le manuscrit 334, et Beroua, dans le manuscrit B. Ici, manifestement, ce ne sont

point les synonymies qui sont trompeuses, mais bien les connaissances géographiques de l'auteur qui sont en défaut et ses appréciations des distances qui sont erronées. On s'en étonnera peu, après les quelques mots que nous avons dits sur le tracé de sa carte. On s'en étonnera encore bien moins, quand on aura lu ce qui nous reste à exposer.

Après Melinde vient la cité de Mombase, qu'Edrisi met à deux journées de Melinde. S'il s'agissait de deux journées par terre, le géographe serait assez près de la vérité; mais il ne s'explique pas à ce sujet, et, en l'absence de toute mention spéciale, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne s'agisse, en cette occasion, d'une traversée par mer, représentant une distance d'environ 150 milles, courant compris. Or, la distance réelle qui sépare ces deux villes n'est guère que de 1 degré (60 milles); à propos de deux points si peu éloignés, c'est là une différence considérable. Pourtant Melinde et Mombase sont deux cités qui devaient être, à cette époque, bien connues et très-fréquentées, et c'était pour Edrisi le cas, plus que jamais, de donner un renseignement exact. Mais poursuivons.

La dernière ville du Zendj est, dit-il, El-Banès; elle touche au Sofala. Il la place à *six journées par terre* ou à 1 *madjra* 1/2 *par mer* de Mombase. La distance correspondante à 1 madjra 1/2 (courant compris), comptée à partir de la position réelle de Mombase, met El-Banès auprès de l'embouchure de l'Oufidji, à l'ouest de l'île Mafiia. Thonet, 1 madjra 1/2 plus loin, se trouverait, par suite, placée un peu au delà du cap Delgado.

Si ce n'étaient pas là des situations indiquées à l'aventure, on pourrait penser, d'après la position ainsi attribuée à

El-Banès, que l'Oufidji était alors considéré comme la limite méridionale du pays des Zendj (1) : donnée qui ne serait pas sans intérêt. Mais nous nous garderons de prendre au sérieux toute conséquence des rapports établis d'après des éléments aussi peu positifs que le sont les éléments fournis par Edrisi.

Cependant, faisons-le remarquer, pour ne rien omettre, la position que nous avons été conduit à donner à El-Banès est en rapport avec certain détail qu'Edrisi ajoute à ce qu'il dit de Mombase. En effet, selon lui, Mombase est située *près d'un grand golfe que les navires remontent pendant deux journées* [ce qui fait un trajet de 150 milles (2)], *et sur les bords duquel il n'y a pas d'habitations à cause des bêtes féroces*, etc. El-Banès devait donc être en dehors de ce golfe ; or, le golfe mentionné ici par Edrisi ne peut être que la courbure affectée par la côte à par-

(1) Les géographes arabes ont varié d'opinion sur l'étendue du pays des Zendj et sur les points qui en étaient pour eux les limites. Les uns, comme Massoudi, semblent avoir désigné sous ce nom tout le pays compris entre l'embouchure du Djoub et le cap Corrientes, y faisant ainsi figurer le Sofala. D'autres, comme Edrisi et Ibn-Sayd, en séparaient le Sofala. Mais aucun n'a précisé, que nous sachions, le point à partir duquel commençait ce dernier pays.

(2) Ibn-Sayd dit que ce golfe peut être remonté à plus de 300 milles. Il nous semble que l'étendue en profondeur donnée par les géographes arabes aux divers golfes qu'ils mentionnent dans leur description de la côte, est simplement une partie de la longueur de la courbe que la côte présente en ces endroits. L'idée erronée qu'ils se faisaient de sa direction générale devait, en effet, quand ils avaient à y indiquer un golfe, les porter à en placer les deux extrémités à peu près sur le même parallèle, et à lui attribuer en profondeur ce qui n'était réellement que la distance plus ou moins exacte parcourue par les navires qui le côtoyaient pour se rendre de son entrée à l'un des points situés sur ses bords ou même au delà de son autre extrémité.

tir de l'île Ouacine, courbure qu'on doit regarder comme terminée à la pointe Pouna, et qui présente un développement de 200 milles environ : ce serait donc au delà de cette pointe qu'il nous faudrait chercher le point correspondant à El-Banès, et notre hypothèse, heureuse au moins en cela, ne se trouve point avoir failli à cette condition spéciale.

Enfin, quant à la montagne nommée *Adjoud*, située entre cette dernière ville et Thonet, et attirant les navires qui s'en approchent, on pourrait, d'après ce qu'en dit le géographe, la rapporter au cap Delgado (cap délié, mince), aux environs duquel les courants sont très-forts. Le commentateur Hartmann a supposé qu'Edrisi avait voulu faire allusion à quelqu'une de ces montagnes d'aimant qui, pour les géographes arabes, semblent jouir du privilége de l'ubiquité : son opinion ne contredit pas notre hypothèse, puisqu'il est admis que cette fable des montagnes d'aimant ne peut avoir pris sa source que dans l'existence de courants violents auprès de certains promontoires; elle la justifierait, au contraire. Mais une difficulté plus réelle se présente : le rapport que nous venons de supposer entre la montagne Adjoud et le cap Delgado fût-il admis, il resterait encore à se rendre compte de ce que peut être ce grand golfe placé entre El-Banès et Thonet, et qui oblige les voyageurs à se détourner du droit chemin quand ils se rendent, par terre, de l'un à l'autre de ces points. Peut-être le détour signalé par le géographe, et dont il a évidemment mal indiqué la cause, s'expliquerait-il par l'existence, dans cette partie de la côte, de la baie de Mikendany et de quelques cours d'eau considérables, tels que les rivières Lindy

et Livouma, dont les embouchures, assez larges, obligeaient sans doute les voyageurs à chercher au-dessus de celles-ci un gué ou quelque endroit où, les bords de ces rivières se trouvant moins écartés, elles étaient ainsi plus facilement traversées. Mais cette explication ne résout pas complétement la difficulté signalée.

Au reste, le défaut capital de la description d'Edrisi n'est pas dans les imperfections, mais dans les lacunes qu'on y remarque. Ce qui nous étonne encore plus que toutes les erreurs ou les confusions qu'il a commises, c'est l'absence, dans son traité, de certaines notions qui devaient naturellement s'y trouver. Comment se fait-il, par exemple, qu'il ait décrit ce littoral sans parler de l'importante cité de Kiloua? L'évidente pénurie de renseignements où il se trouvait n'est pas même, en ce cas, une explication suffisante. Il y avait, en effet, à l'époque où il composait son ouvrage, près de deux cents ans que Kiloua était fondée, et depuis bien longtemps aussi elle avait soumis à sa domination les îles Pemba, Zanzibar et Mafiia, dont il ne paraît pas non plus soupçonner l'existence. La même remarque s'applique, avec plus de raison encore, au silence également gardé par lui quant à la cité de Moguedchou, alors qu'il nomme les villes de Markah et de Braoua, qui, comme nous le dirons plus loin, en étaient dépendantes à cette époque. De pareilles lacunes prouvent surabondamment que le géographe de la cour du roi Roger ne savait presque rien de l'Afrique orientale; il semble même n'avoir pas pris la peine de se renseigner, quoiqu'il eût pour cela toutes les facilités désirables.

Passons maintenant aux îles de la septième section.

« En face du rivage des Zendj sont les îles de Zaledj (1).
« Elles sont nombreuses et vastes ; leurs habitants sont
« très-basanés, et tout ce qu'on y cultive de dorrha, de
« canne à sucre et d'arbres de camphre y est de couleur
« noire. Au nombre de ces îles est l'île de Cherboua (2),
« dont la circonférence est, à ce qu'on dit, de 1,200 milles

(1) Notre manuscrit porte tantôt *Zaledj*, tantôt Raledj et Ranedj. Ce sont les îles que d'Herbelot, Hartmann et autres ont décrites, d'après les géographes arabes, sous le nom de *Raneh* ou *Ranah*. [*Note du traducteur* (*).]

(2) Le manuscrit n° 334 porte Saranda. (*Note du traducteur.*)

(*) M. Reinaud fait observer que M. Jaubert n'a pas bien rendu le nom de ces îles et qu'il faut lire, dans le texte, *Zabedj* au lieu de Zaledj. En voyant toutes les variantes que les manuscrits, et souvent le même manuscrit, présentent dans l'orthographe du nom de ces îles (variantes qui, soit qu'on les attribue aux copistes, soit qu'on les attribue à l'auteur, accusent, dans ce dernier cas, une certaine hésitation quant au nom à employer, et, dans le premier, peu de netteté dans l'écriture du manuscrit original), nous nous demandons si Edrisi n'a pas voulu où s'il ne devait pas écrire *Djezaïr*-el-Zenoudj (îles des Zendj), ce qui nous semblerait ici beaucoup plus rationnel que *îles Zabedj*, en tant que ce dernier nom doive désigner les îles Malaises. Nous ne pouvons juger que par les yeux, et nous ne savons pas si les mots Zenoudj et Zabedj ou Zaledj, écrits en caractères arabes, sont tellement différents qu'un copiste ne puisse, l'écriture de l'original y aidant, prendre l'un de ces mots pour l'autre ; nous soumettons en toute humilité notre réflexion aux orientalistes. Mais nous insisterons sur ce fait qu'en lisant *îles des Zendj*, tout ce que dit Edrisi dans le passage précité, depuis les mots « les Zendj n'ont pas de navires, etc., » jusqu'à ceux-ci, « attendu qu'ils comprennent le langage les uns des autres, » est parfaitement en harmonie avec les rapports établis, depuis des siècles, par des bateaux de l'Omân, des Comores et de Madagascar avec le Zanguebar (*a*) ; au lieu qu'en lisant *îles de Zabedj*, tout ce passage n'est plus rationnel, à moins d'admettre l'existence de rapports analogues entre ce même Zanguebar et les îles Malaises, tant par des bateaux de ces îles que par l'intermédiaire des bateaux de l'Omân.

Or, les voyages directs de ces îles au Zanguebar étaient, nous le croyons, au-dessus de ce que les marins arabes et malais pouvaient entreprendre à cette époque. Que des bateaux de l'Omân destinés pour les Comores et Madagascar touchent au Zanguebar, c'est tout naturel, et c'est encore la route qu'ils suivent aujourd'hui quand ils se rendent en ces îles ; mais on ne saurait comprendre que ces mêmes bateaux de l'Omân, qui sont destinés pour les îles Malaises, s'y rendissent en touchant au Zanguebar. A l'appui de l'idée que nous avons exprimée de la substitution possible du mot de *Zenoudj* à celui de Zanedj, Zaledj ou Zabedj, nous citerons le passage suivant d'Albyrouni, reproduit par M. Reinaud dans son *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, page 408 : « Les îles de la partie de la mer de l'Inde qui est tournée vers l'orient et qui « se rapproche de la Chine sont les îles du Zabedj ; les îles situées du côté de l'occident sont les « îles des Zendj. » Enfin nous ferons remarquer encore qu'Ibn-el-Alouardy, mentionnant, dans sa description du pays des Zendj, que les habitants de ce pays ne possèdent pas de bateaux, et expliquant comment ils ont, cependant, des relations commerciales avec l'extérieur, dit que les marchands de l'Omân y abordent chaque année et se font les agents de ces relations ; mais il ne parle en aucune façon, au même titre, des bateaux des îles Zabedj.

(*a*) Voyez, pour ce qui a trait au commerce du Zanguebar, le chapitre xxv de la relation.

« et où l'on trouve des pêcheries de perles et diverses sortes
« d'aromates et de parfums, ce qui y attire des marchands.
« Parmi les îles de Zaledj comprises dans la présente sec-
« tion, on compte aussi celle d'El-Andjebeh, dont la ville
« principale se nomme, dans la langue du Zanghebar, *El-*
« *Anfoudja*, et dont les habitants, quoique mélangés, sont
« actuellement, pour la plupart, musulmans. La distance
« qui la sépare d'El-Banès, sur la côte des Zendj, est de
« 100 milles (*). Cette île a 400 milles de tour; on s'y
« nourrit principalement de figues-bananes (**). Il y en a
« de cinq espèces......... Cette île est traversée par une
« montagne nommée *Wabra*, où se réfugient les vaga-
« bonds chassés de la ville, formant une brave et nom-
« breuse population, qui infeste souvent les environs de la
« côte et qui se maintient sur le sommet de cette mon-
« tagne dans un état de défense contre le souverain de
« l'île. Ils sont courageux et redoutables par leurs armes
« et leur nombre.

« Cette île est très-peuplée; il y a beaucoup de villages
« et de bestiaux : on y cultive le riz. On dit que, lorsque
« l'état des affaires de la Chine fut troublé par les dissen-
« sions et que la tyrannie et les rébellions devinrent exces-
« sives dans l'Inde, les habitants de la Chine transportèrent
« leur commerce à Zanedj (ou Zabedj, selon M. Reinaud)
« et dans les autres îles qui en dépendent, entrèrent en
« relations et se familiarisèrent avec ses habitants, à cause

(*) Le texte porte 1 madjra.

(**) Cette particularité, les deux noms Andjebeh et Anfoudja, qui ont évidemment une physionomie toute malgache; enfin les faits mentionnés dans l'alinéa qui suit, nous semblent désigner l'île de Madagascar.

« de leur équité, de la bonté de leur conduite, de l'aménité « de leurs mœurs et de leur facilité dans les affaires. C'est « pour cela que cette île est si peuplée et qu'elle est si fré- « quentée par les étrangers (*).

« Auprès de cette île, il en existe une autre (**), peu con- « sidérable, dominée par une haute montagne dont le som- « met et les flancs sont inaccessibles, parce qu'elle brûle « tout ce qui s'en approche (***). Durant le jour, il s'en « élève une épaisse fumée, et durant la nuit, un feu ar- « dent. De sa base coulent des sources, les unes d'eau froide « et douce, les autres chaudes et salées.

« Auprès de l'île de Zanedj susmentionnée, on en trouve « une autre nommée *Kermedet*, dont les habitants sont de « couleur noire. On les appelle *Nerhin* (1). Ils portent le « manteau nommé *Azar* et la *Fouta*. C'est une peuplade « audacieuse, brave et marchant toujours armée. Quelque- « fois ils s'embarquent sur des navires et attaquent les bâ-

(*) C'est ici que la note de M. Reinaud (ci-devant page 208) nous semblerait venir en sa place. Mais sont-ce bien des Chinois, et non pas des Malais, qui vinrent à Madagascar? N'est-ce pas aussi, par suite de la confusion que fait Edrisi des îles des Zendj avec les îles Malaises, que l'île d'El-Andjebeh se trouve ici avoir part aux résultats de cette émigration?

(**) Cette île, dont Edrisi ne donne pas le nom, semble devoir être l'île qu'Ibn-Sayd désigne sous celui de Berkan dans sa description des îles de Mend.

(***) Il s'agit ici manifestement de l'une des Comores, Maïotte ou, plutôt, la grande Comore; le volcan de cette dernière conserve encore son activité souterraine. Celui de Pamanzi, l'un des îlots situés dans les eaux de Maïotte, qui a dû être bien moins considérable, est, sans doute depuis bien longtemps, éteint; son cratère est aujourd'hui transformé en un petit lac d'eau bitumineuse et sulfureuse.

(1) Le manuscrit n° 334 porte Karnoa et Boumïn; le manuscrit B. Kermebet et El-Boumin. (*Note du traducteur*.)

« timents de commerce, dont ils pillent les marchandises.
« Ils ne laissent rentrer chez eux que leurs compatriotes
« et ne redoutent aucun ennemi. Entre cette île et le ri-
« vage maritime, on compte un jour et demi de naviga-
« tion (*); entre elle et l'île Zanedj, nommée *El-An-*
« *frandji* (**), on compte une journée (***)....... »

Si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons dit de la configuration donnée, par la carte d'Edrisi (carte qui résumait les idées des géographes de son époque), à la partie méridionale de l'Afrique, on pourra, malgré la confusion qui règne dans son récit, démêler la vérité de l'erreur, et se rendre compte des causes de cette dernière. Le continent africain, nous le répétons, se prolongeait, selon Edrisi et les autres géographes, vers l'orient, jusqu'au sud-est de la Chine, englobant dans ce trajet la plupart des grandes îles qui forment, entre le 5ᵉ et le 12ᵉ parallèle, cette longue chaîne dont Madagascar, les îles de la Sonde et les Moluques font partie. Tout cet immense continent était, à leurs yeux, séparé des côtes de l'Arabie et de l'Inde par un long canal, qui commençait au détroit de Bab-el-Mandeb et s'avançait jusqu'au sein de la mer de Chine. Ce canal était, comme on le voit, singulièrement rétréci par eux, surtout dans la partie qui correspondait au vaste espace compris entre Madagascar et la côte méridionale de l'Inde. C'est comme conséquence de ce tracé fictif que nous avons

(*) Le texte porte *le madjra d'un jour et demi.*

(**) Cette île, dont il n'est fait mention sous ce nom ni dans ce qui précède ni dans ce qui suit, est probablement l'île Andjebeh décrite plus haut, et que le géographe aura voulu désigner ici par le nom de la ville principale, El-Anfoudja.

(***) Le texte porte le madjra d'un jour.

vu Melinde et Mombase mises en face de Socotra et du prolongement de la côte d'Aden. Dans le changement de front (qu'on nous passe l'expression) imprimé ainsi par eux à la côte orientale d'Afrique et aux îles situées en regard de cette côte, il arrivait que certaines de ces îles étaient prises pour d'autres, et même se trouvaient confondues entre elles ou avec le continent. Les noms alors, comme la situation, l'étendue, les mœurs, les langages, les productions, subissaient des déplacements arbitraires et bizarres.

Ainsi il est facile de distinguer, dans la description qui précède, des particularités qui s'appliquent à Madagascar, aux Comores et au canal de Mozambique. En même temps, nous y voyons figurer aussi une île du nom de Cherboua, dont les produits, tels que les perles, les aromates et les parfums, nous paraissent être plus en analogie avec ceux de Ceylan qu'avec ceux de Madagascar et des autres îles de l'Afrique orientale. Ce rapport est même tellement frappant, que, si ce n'était qu'Edrisi décrit, plus loin, avec assez de détails, l'île de Serendib, le nom de Seranda, qui, dans quelques manuscrits, remplace celui de Cherboua pour l'île dont il s'agit, donnerait peut-être quelque apparence de vérité à l'identification de cette île avec l'île indienne. Mais, outre que cette difficulté n'est pas de nature à être levée, nos doutes et nos hésitations augmentent encore quand nous voyons l'auteur assigner à El-Andjebeh 400 milles de tour et 1,200 milles à Cherboua ou Seranda. Si encore l'étendue attribuée à l'une l'avait été à l'autre, et *vice versâ*, le chiffre de 1,200 milles pour Madagascar et celui de 400 pour Ceylan seraient encore beaucoup trop faibles, il est vrai; mais, du moins, on trouverait entre ces deux estimations

erronées à peu près le rapport qui existe réellement entre les périmètres des deux îles.

Au reste, il est un fait qui dénote clairement l'ignorance d'Edrisi concernant la position de Cherboua ou Seranda, c'est le silence qu'il garde à cet égard; tandis que, pour les autres îles Zanedj, il indique et leur situation respective et la distance à laquelle elles sont du continent. Aussi nous hâterons-nous de terminer ce que nous avions à dire au sujet de Cherboua, en faisant simplement observer que, si, par les raisons signalées plus haut, cette île ne peut être rapportée à Madagascar, elle peut moins encore l'être à une des Comores.

Quant à l'île Andjebeh, les analogies que nous avons indiquées entre certains détails de sa description et ce que nous savons de l'île Malgache nous porteraient à ne voir dans les deux qu'une seule et même île; mais, comme Edrisi place la sienne à la distance d'un madjra d'El-Banès, sur la côte des Zendj, nous devons reconnaître que cette distance approcherait beaucoup plus de celle qui sépare la grande Comore de la même côte. De plus, le mot Angazidja, nom indigène de cette dernière île, diffère très-peu, en écriture arabe, du mot Anfoudja, nom de la ville principale de l'île Andjebeh. Comme celle-ci, la grande Comore est traversée, dans toute sa longueur, par une chaîne montagneuse, ou plutôt elle n'est qu'une haute et longue montagne volcanique que semble avoir fait surgir une éruption sous-marine. Enfin on y trouve, en quantité remarquable, diverses variétés de bananiers. Malheureusement, sous le rapport de l'étendue, il n'y a pas d'assimilation possible entre la grande Comore et l'île El-Andjebeh d'Edrisi, puisque, au lieu d'un

circuit de 400 milles attribué à l'une, l'autre n'en a qu'un de 130 à 140 milles. D'ailleurs, le sol de la grande Comore n'a jamais pu être propre à la culture du riz, et à aucune époque non plus cette île n'a dû, par son commerce, par sa population, par son importance en un mot, réaliser le tableau que nous fait Edrisi d'El-Andjebeh, et ce qu'il rapporte de l'immigration qui avait rendu cette île si florissante. Enfin cette particularité de l'existence d'un volcan, particularité si caractéristique pour la grande Comore, n'est point attribuée, par le géographe, à l'île Andjebeh, mais bien à une autre île du groupe.

Comme on vient de le voir, nous ne nous sommes dissimulé en rien les contradictions que présente cette description des îles Zanedj, telle que nous l'a faite Edrisi; comme aussi nous n'avons éludé aucune des objections que soulève leur identification avec telle ou telle autre des îles connues dans la mer de l'Inde : toutefois, on sera forcé de reconnaître, avec nous, que l'île de Ceylan, celle de Madagascar et deux ou trois des îles Comores sont indiquées, par ce géographe, dans la mesure des connaissances qu'il possédait sur le pays et la mer des Zendj. Or ces connaissances nous ont paru trop vagues et trop incomplètes pour que nous nous étonnions, outre mesure, de le voir, à propos des îles Zanedj, confondre des particularités de l'une avec celles d'une autre, et comprendre même dans leur groupe des îles qui, à aucun titre, ne devaient en faire partie.

Nous avons cru inutile de suivre la description des îles de la septième section au delà de l'île Kermedet ou Kermoua, parce que tout ce qui vient après cette île nous a semblé ne pas avoir le moindre rapport direct ou éloigné

avec celles de la mer des Zendj. Quant aux îles qu'Edrisi appelle l'île des Singes et l'île El-Cotroba ou Cotorié, il nous est impossible d'établir aucun rapprochement entre elles et l'une quelconque des îles aujourd'hui connues dans les eaux de l'Afrique orientale (1).

Après avoir parcouru les pages qui précèdent, le lecteur ne peut manquer de reconnaître la vérité des paroles suivantes :

« Le plus grand désordre, a dit M. Reinaud (2), règne « dans la manière dont Edrisi a disposé les îles de la mer « Orientale. Certaines îles sont répétées plusieurs fois, « d'autres ne reposent que sur des idées chimériques..... »

Ce jugement, porté par un homme dont la savante critique fait autorité en ces sortes de matières, nous justifierait, au besoin, de ne pas continuer une discussion désormais aussi dénuée d'intérêt que de bases solides.

Certes, les marchands et les navigateurs arabes connaissaient fort bien tous les parages que nous venons de parcourir, puisqu'ils y étaient les agents d'un commerce fort actif, comme nous le verrons plus loin. Mais un très-petit nombre d'entre eux avaient une idée d'ensemble sur ces mers et leurs dépendances, et nul n'était assez savant pour coordonner les matériaux qu'une pratique longue et étendue avait fournis à quelques pilotes, habiles peut-être, mais étrangers à toute idée de cosmographie. Les renseignements arrivaient donc morcelés et incomplets aux hommes

(1) Si nous avions à donner notre opinion sur la position de ces îles, nous verrions dans l'île des Singes, située *à deux petits madjras du continent qui touche à l'Abyssinie et à deux madjras de Socotra*, l'une des îles Curia-Muria, et dans l'île Cotroba, l'île Mazeira ou Mozeira.

(2) Voyez *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, page 315.

de cabinet; la science, alors incomplète elle-même, venait ajouter sa propre confusion à celle des données de la pratique, et les géographes se trouvaient ainsi dans l'impossibilité de corriger la théorie par les faits ou de rectifier les faits par la théorie.

Nous croyons en avoir dit assez sur ce point pour que le lecteur puisse désormais comprendre, dans les citations que nous avons à analyser, les excentricités des géographes arabes, en ce qui touche à l'orientement général de la côte et à la situation respective des lieux. Revenons maintenant à Edrisi, que nous avons laissé au pays de Sofala.

« 1er climat. — 8e section. — Cette section comprend la « description du restant du Sofala.

« On y trouve d'abord deux villes ou plutôt deux bourgs « entre lesquels sont des villages et des lieux de campe- « ment semblables à ceux des Arabes. Ces bourgs se nom- « ment *Djentama* et *Dendema*. Ils sont situés sur les bords « de la mer et peu considérables. Les habitants sont pau- « vres, misérables, et n'ont d'autres ressources pour vivre « que le fer; en effet, il existe un grand nombre de mines « de ce métal dans les montagnes du Sofala. Les habitants « des îles de Zanedj (1) et des autres îles environnantes « viennent chercher ici du fer, pour le transporter sur le « continent et dans les îles de l'Inde, où ils le vendent à « un bon prix; car c'est un objet de grand commerce et « de grande consommation dans l'Inde, et, bien qu'il en « existe dans les îles et dans les mines de ce pays, cepen- « dant il n'égale pas le fer du Sofala, tant sous le rapport

(1) Le manuscrit B porte les îles *Raneh*. (*Note du traducteur.*)

« de l'abondance que sous celui de la bonté et de la mal-
« léabilité. Les Indiens excellent dans l'art de le fabriquer
« et dans celui de préparer le mélange des substances au
« moyen desquelles, par la fusion, on obtient le fer doux
« qu'on a coutume de désigner sous le nom de *fer de*
« *l'Inde*. Ils ont des manufactures où l'on fabrique les sa-
« bres les plus estimés de l'univers ; c'est ainsi que les fers
« du Sind, de Serendib et de l'Yémen rivalisent entre eux
« sous le rapport de la qualité résultant de l'atmosphère
« locale, aussi bien que sous celui de l'art de la fabrica-
« tion, de la fonte, de la forge, de la beauté du poli et de
« l'éclat; mais il est impossible de trouver rien de plus
« tranchant que le fer de l'Inde. C'est une chose universel-
« lement reconnue et que personne ne peut nier.

« De Djentama à Dendema, on compte, par mer, deux
« journées (*) ; par terre, sept journées.

« Dendema est une des principales villes du Sofala ; trois
« autres touchent au territoire de ce pays. L'une d'elles est
« Siouna, ville de médiocre grandeur, dont la population
« se compose d'Indiens, de Zendj et autres. Elle est située
« sur un golfe où les vaisseaux étrangers viennent mouil-
« ler (1). De Siouna à Boukha (2), sur le rivage de la mer,
« trois journées (**) ; de la même à Dendema, du Sofala,
« vers l'ouest, par mer, trois journées (***), et par terre

(*) Le texte porte 2 madjra.

(1) Le manuscrit B ajoute : « C'est là que réside le gouverneur; il a des soldats, mais il n'y a point de chevaux dans le pays. » (*Note du traducteur*.)

(2) Le manuscrit B porte Barka. (*Note du traducteur*.)

(**) Le texte porte 3 madjra.

(***) Le texte porte 3 madjra.

« environ vingt journées (*), parce qu'il y a, dans l'inter-
« valle, un grand golfe qui s'étend vers le midi et qui
« oblige à un détour considérable. De Boukha à Djen-
« tama (**), par mer, une journée (***); par terre, quatre
« journées. Dans tout le pays de Sofala, on trouve de l'or
« en abondance et d'excellente qualité. Cependant les habi-
« tants préfèrent le cuivre, et ils font leurs ornements avec
« ce dernier métal. L'or qu'on trouve sur le territoire de
« Sofala surpasse, en quantité comme en grosseur, celui
« des autres pays, puisqu'on en rencontre des morceaux
« d'un ou de deux mithcals, plus ou moins, quelquefois
« même d'un rotl. On le fait fondre dans le désert, au
« moyen d'un feu alimenté par de la fiente de vache, sans
« qu'il soit nécessaire de recourir, pour cette opération, au
« mercure, ainsi que la chose a lieu dans l'Afrique occi-
« dentale ; car les habitants de ce dernier pays réunissent
« leurs fragments d'or, les mêlent avec du mercure.......
« L'or de Sofala n'exige pas l'emploi de ce procédé ; mais
« on le fond sans aucun artifice qui l'altère. »

Edrisi passe ensuite aux îles Roïbahat, nom sous lequel il désigne probablement ces nombreux archipels qui se trouvent entre Madagascar et Ceylan ou la côte de l'Inde. Nous n'avons pas à le suivre dans ces parages, quelle que soit l'incertitude qui règne, dans ses écrits, sur le point de sé-

(*) Le texte porte 20 marhâla.

(**) En examinant avec attention ce qui précède depuis le commencement de l'alinéa, il nous paraît évident que Djentama a été mis ici par erreur ou pour Dendema, ou plutôt pour Djetta ou Djebetta, sur laquelle Edrisi revient plus loin, 9e section.

(***) Le texte porte 1 madjra.

paration où se termine ce qui a trait au continent africain et à ses îles.

Disons seulement qu'en suivant avec attention l'exposition des diverses particularités attribuées à chacune, nous n'y avons rien trouvé qui puisse autoriser l'identification de l'une quelconque d'entre elles avec Madagascar. Il y a plus : le cocotier, signalé comme abondant en toutes ces îles et fournissant, avec ses fruits, une partie essentielle de la nourriture de leurs habitants, n'est point indigène à Madagascar; sur les points de cette île où il existe aujourd'hui, l'introduction n'en remonte pas à deux siècles, et, tout insignifiant que ce fait puisse paraître d'abord, nous y voyons un caractère distinctif dont on doit tenir grand compte, en cherchant à rapporter Madagascar à l'une des îles mentionnées par les géographes arabes. Nous n'admettons donc pas, et pour bien d'autres raisons encore, que l'île de Comor, telle que la représente Edrisi, puisse indiquer Madagascar. Nous aurons à examiner plus loin si les nouvelles données fournies, au sujet de l'île de Comor ou Comr, par les géographes qui vinrent après Edrisi, sont de nature à modifier notre opinion.

Voici, maintenant, la suite de sa description du pays de Sofala :

« 1er climat. — 9e section. — Nous disons donc qu'au « midi de cette mer est une partie du Sofala (dont nous « avons déjà parlé), et qu'au nombre des lieux habités de « ce pays est la ville de Djesta ou de Djebesta (*), peu con- « sidérable. On y trouve de l'or en quantité; son exploita-

(*) Le traducteur fait remarquer que le manuscrit B porte *Djesta*. Hartmann a lu *Gasta*.

« tion est la seule industrie et la seule ressource des habi-
« tants. Ils mangent des tortues marines et des coquillages;
« le dhorra n'est pas abondant parmi eux. Cette ville est
« située sur un grand golfe où peuvent entrer les navires.
« Les habitants de Djebesta, n'ayant ni navires ni bêtes de
« somme pour porter leurs fardeaux, sont obligés de les
« porter eux-mêmes et de se rendre service réciproque-
« ment. Ceux de Comor et les marchands du pays de Meh-
« radj viennent chez eux, en sont bien accueillis et trafi-
« quent avec eux. De la ville de Djebesta à celle de Da-
« ghouta, trois jours et trois nuits par mer, et à l'île Co-
« mor un jour (*).

« La ville de Daghouta est la dernière du Sofala, pays
« de l'or; elle est située sur un grand golfe; ses habitants
« vont nus; cependant ils cachent avec leurs mains leurs
« parties sexuelles, à l'approche des marchands qui vien-
« nent chez eux des autres îles voisines. Leurs femmes ont
« de la pudeur et ne se montrent ni dans les marchés ni
« dans les lieux de commerce, à cause de leur nudité; c'est
« pourquoi elles restent confinées dans leurs demeures. On
« trouve de l'or, dans cette ville et dans son territoire, plus
« qu'ailleurs dans le Sofala. Ce pays touche à celui de Ouac-
« Ouac, où sont deux villes misérables et malpropres, à
« cause de la rareté des subsistances et du peu de ressources
« en tout genre. L'une se nomme Derou ou Dadou, ou
« Dadoua, et l'autre Nebhena ou Iana'âna. Dans son voisi-
« nage est un gros bourg nommé Dargha ou Daghdagha;

(*) Il sera, plus loin, tenu compte de cette indication concernant l'île Comor, et qui tendrait à en faire admettre l'identité avec Madagascar. Voyez ci-après la discussion au sujet de l'île Comr d'Ibn-Sayd.

« les naturels sont noirs, de figure hideuse, de complexion
« difforme; leur langage est une espèce de sifflement; ils
« vont absolument nus et sont peu visités par les étran-
« gers; ils vivent de poissons, de coquillages et de tor-
« tues. »

D'après l'ordre de sa description et la manière dont il rattache le pays de Ouac-Ouac à celui de Sofala, Edrisi nous semble placer le second au delà du premier; cependant nous nous occuperons d'abord du pays de Ouac-Ouac, que nous soupçonnons devoir être placé entre le Sofala et le Zanguebar, et voici pourquoi :

Edrisi est, à notre connaissance, le seul auteur arabe qui ait cité des villes appartenant à ce pays; mais d'autres auteurs l'ont mentionné comme formant un groupe d'îles. Or Massoudi, qui dit partout *la contrée de Ouac-Ouac*, la fait confiner au Sofala, et donne pour limite à la terre des Zendj la contrée de Sofala et de Ouac-Ouac. Il signale ces deux derniers pays comme produisant beaucoup d'or et comme étant le terme de la navigation des bateaux de l'Omân et de Syraf. Edrisi lui-même nous dit que le pays de Sofala touche à celui de Ouac-Ouac. Enfin Ibn-Alouardy confirme à la fois l'assertion des deux premiers auteurs, en disant que les habitants de Sofala sont voisins du pays de Ouac-Ouac, et que la terre des Zendj s'étend jusqu'au Sofala et au pays de Ouac-Ouac. Cette réunion, toujours faite par Ibn-Alouardy et Massoudi, du pays de Ouac-Ouac et du pays de Sofala, lorsqu'il s'agit pour eux d'indiquer soit la limite du Zanguebar, soit les bornes de la navigation de la mer des Zendj, montre suffisamment, ce nous semble, que, dans leur pensée même, Ouac-Ouac ne venait pas après Sofala, et n'était pas séparé, par ce der-

nier, du pays des Zendj; car alors ils auraient, sans doute, dit tout simplement : la terre des Zendj s'étend jusqu'au Sofala. Notons, d'un autre côté, que, malgré tous les emprunts faits par lui à Edrisi, Ibn-Sayd, que nous analyserons bientôt, ne place pas d'autre pays au delà de Dagouta, qui, pour lui comme pour Edrisi, est la dernière ville du pays de Sofala; et il ajoute que cette ville est située au pied et du côté du nord de la montagne du Repentir, *dont les navires ne peuvent approcher sans être brisés contre elle ou poussés dans la mer Environnante, où on n'en a plus de nouvelles.* Comment donc aurait-on pu se rendre aux villes de Dadou, de Iana'āna et de Daghdagha, si elles avaient été placées, comme semble l'indiquer Edrisi, au delà de Dagouta?

Remarquons enfin l'immense lacune laissée, par ces deux derniers géographes, dans leur description de la côte : l'un, Edrisi, l'interrompt à partir de Thonet, dont la position est probablement voisine et au sud du cap Delgado, jusqu'à la ville de Dendema, que nous allons voir placée à 3 madjra en deçà de l'embouchure du Zambèze; Ibn-Sayd a fait plus encore; il n'a rien dit du littoral compris entre Banyna et Seyouna, séparées, d'après lui, par un intervalle de 12 degrés, qui, pour nous, doit représenter l'étendue de côte comprise entre un point situé au nord du cap Delgado et l'embouchure du Zambèze.

De l'ensemble de ces considérations, nous croyons pouvoir conclure que le pays de Ouac-Ouac se trouvait probablement dans l'intervalle signalé par nous (1), si, comme le

(1) A ce sujet, nous rappellerons, sans vouloir nous faire un argument péremptoire de cette particularité, qu'en arrière et au nord de Mozam-

dit Edrisi, et comme Massoudi et Ibn-Alouardy le donnent à penser, ce territoire faisait partie du continent africain.

Edrisi ne fournissant, sur les villes de ce pays, aucune indication quant à leur position respective, ni quant à celle qu'elles occupaient par rapport à quelqu'une des villes précédemment citées dans sa description, nous nous bornerons, d'après ce que nous avons dit plus haut, à les supposer placées dans la partie du littoral qui est figurée, sur nos cartes, sous le nom d'*État de Mozambique*.

Nous allons examiner maintenant s'il est possible de tirer quelque conséquence de ce qu'il dit du pays de Sofala.

L'une des principales villes du Sofala, dit Edrisi, est Dendema, et trois autres touchent au territoire de ce pays, dont l'une, Siouna, est (d'après la traduction de M. Jaubert) *sur un grand golfe où les vaisseaux étrangers viennent mouiller*, et (d'après la traduction d'Hartmann) *sur le rivage de la mer, à l'embouchure d'un grand fleuve dans lequel entrent les navires* qui se dirigent vers la ville. Nous ne sommes pas apte à décider laquelle des deux versions est la mieux justifiée par

bique, c'est-à-dire sur le territoire dont le rivage est compris entre cette île et le cap Delgado, il existe encore aujourd'hui une peuplade nombreuse dont le nom Makoua (au singulier), Ouakoua ou Ouamakoua (au pluriel), offre une assez grande analogie avec le mot Ouac-Ouac, nom du pays dont nous venons de chercher la situation. Toutefois, et pour n'omettre aucun fait connu de nous qui puisse aider à résoudre la question, disons aussi qu'on trouve en arrière de la côte comprise entre la baie Delagoa et Inhambane, mais à quelque distance dans l'intérieur, une population désignée sous le nom de *Vatouahs*, dont le nom n'est pas non plus sans analogie avec celui de Ouac-Ouac : seulement ce qu'Edrisi raconte du pays de Ouac-Ouac et de ses habitants n'a aucun rapport avec les mœurs et la situation géographique, au moins actuelle, des Vatouahs. (Voyez la relation du lieutenant Boteler, *Voyages to the shores of Africa*, pages 50 et 324.)

le texte arabe, mais, si celle d'Hartmann est correcte, le fleuve dont il s'agit est, selon toute apparence, ou le Zambèze ou l'un des bras de ce fleuve; et alors Siouna pourrait bien, comme il l'a remarqué, avoir quelque rapport avec l'origine et la situation de Sena, sise, on le sait, à une trentaine de lieues du bord de la mer, et à 18 lieues au-dessus du sommet du delta formé par les deux principaux bras de ce fleuve. Ceci étant admis, nous pourrions supposer Djentama située vers l'embouchure du Likongo, Dendema, à peu près au lieu où est aujourd'hui Quillimane, et enfin, Boukha, vers l'endroit de la côte où débouche la branche du Zambèze dite *Luabo*, ce qui s'accorderait assez bien avec les positions respectives données aux villes de Dendema, Djentama et Boukha. Mais, nous ne nous le dissimulons pas, les hypothèses qu'on pourrait imaginer sur l'identité plus ou moins probable de chacun de ces points avec des lieux connus depuis seraient d'autant plus illusoires que, d'après l'aspect actuel du littoral et la nature de sa formation, on ne peut douter que la configuration n'en ait été notablement modifiée depuis le temps où écrivait Edrisi (1), et que les points qui se trouvaient alors

(1) Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un rapport remis au département de l'agriculture et du commerce, par M. Loarer, à la suite d'une exploration dont il avait été chargé par ce département : « Toutes les « terres comprises entre les embouchures du Likongo, au nord, et le « Luabo, au sud, sont évidemment des formations alluvionnaires assez « récentes; elles offrent, sur un espace de plus de 40 lieues du nord au « sud, sur 10 à 15 lieues de large de l'est à l'ouest, des plaines d'une « uniformité remarquable, dont le sol est formé de couches de sable fin « et d'argile rougeâtre stratifiés, le tout mélangé de détritus végétaux et « animaux, de telle sorte qu'un examen attentif pourrait amener à dire « combien il a fallu d'inondations pour l'élever à cette hauteur. Enfin « cette formation de sable argileux est recouverte d'une couche de limon « plus fin, enrichie des débris de la végétation qui s'y est développée de-

sur le bord de la mer sont aujourd'hui enclavés dans les *prazos* du delta ou dans les plaines marécageuses qui forment maintenant le littoral.

Quant à la ville de Djebesta, d'après ce que dit Edrisi de la quantité d'or qu'on y recueillait, de sa situation sur un grand golfe, de la manière d'être de ses habitants, enfin du grand commerce maritime qui s'y faisait, on pourrait, avec assez de vraisemblance, la rapporter à la localité où les Portugais trouvèrent, plusieurs siècles après, le riche marché de Sofala : à l'époque où écrivait ce géographe, Sofala était, en effet, ainsi que nous l'avons dit précédemment, fréquenté par les Arabes de Moguedchou et de Kiloua, et même, sous la suzeraineté du sultan de cette dernière cité. Enfin, la ville de Daghouta devant se trouver à trois jours et trois nuits de navigation de Djebesta, il nous faudrait alors la chercher au moins aux environs du cap Corrientes, peut-être dans la baie où est aujourd'hui Inhambane. Mais ce n'est là encore qu'une nouvelle hypothèse ajoutée à toutes celles auxquelles il nous a fallu recourir pour rapprocher quelque peu de la réalité les données d'Edrisi.

En résumé, le traité que nous venons d'examiner, pour ce qui a trait à l'Afrique orientale, manque de la précision dont la longue fréquentation du littoral de cette contrée par les Arabes aurait dû fournir les éléments. Cependant sa description a, sur la relation de Massoudi, l'avantage de présenter quelques renseignements généraux touchant le commerce

« puis plusieurs siècles, en même temps que les sables charriés par les « eaux des fleuves, ne pouvant plus être élevés à la hauteur qu'elle avait « atteinte, étaient reportés de plus en plus avant dans la mer, où leurs « dépôts gagnent continuellement d'une manière sensible. »

de certaines localités, l'industrie et les mœurs de leurs populations, et de constater l'existence déjà stable des villes de Meurka, Braoua, Melinde et Mombase au commencement du XII[e] siècle de notre ère.

Dans les premières années du XIII[e] siècle, un autre écrivain arabe, connu sous le nom de *Yacout*, voyageur commerçant et lettré, composa, entre autres écrits, un dictionnaire de géographie intitulé, *Dictionnaire des lieux*. Ce traité, qui comprend plusieurs volumes, est signalé par les orientalistes comme l'un des ouvrages les plus importants de la littérature arabe (1). La bibliothèque de Paris ne possédant qu'un abrégé de ce dictionnaire, c'est seulement à ce dernier que nous avons pu recourir pour nous faire une idée des connaissances géographiques de l'auteur. Les indications que cet abrégé nous a fournies ne portent que sur un très-petit nombre des localités dont nous avons à nous occuper, et la forme même de l'ouvrage a rendu ces indications peu explicites. Toutefois, nous y trouvons mentionnées les villes de Moguedchou, d'El-Djoub et de Kiloua, dont l'existence n'avait pas été signalée par les géographes antérieurs à Yacout. Voici ce qu'il contient au sujet de ces lieux :

« *Moguedchou* est une ville placée au commencement du pays des Zendj, au sud de l'Yémen, dans la terre des Berbers et au centre de leur pays. Ces Berbers ne sont pas les mêmes que ceux qui habitent à l'ouest; ils sont d'une couleur qui tient le milieu entre celle des Abyssins et celle des nègres. Les habitants de cette ville vont nus, sans aucun vê-

(1) Voyez, dans l'*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, l'intéressante notice relative à Yacout, page 129 et suivantes.

tement. Ils n'ont pas de sultan (*); leurs affaires sont traitées et dirigées par des ***M'kaddem*** (**) pris parmi eux. Si un négociant aborde en ce pays, il est nécessaire qu'il descende chez l'un d'eux, qui le sauvegarde et lui sert de patron. On exporte de ce pays du sandal, de l'ébène, de l'ambre et de l'ivoire, qui sont les plus grandes richesses du pays. »

« ***El-Djoub*** est une ville des Zendj dans le pays de Beurbera (***); on en exporte des peaux de girafe. »

« ***Kiloua*** est un endroit du pays des Zendj. »

Quant aux autres points de la côte orientale d'Afrique, dont les noms se retrouvent dans le dictionnaire abrégé de Yacout, l'auteur ne donne aucun renseignement que nous n'ayons déjà plus amplement trouvé dans la géographie d'Edrisi. Nous remarquons seulement qu'il signale comme ville Sofala, que ses prédécesseurs n'avaient mentionné que comme pays. « Sofala, » dit Yacout, « est la ville la plus reculée du pays des Zendj. » Enfin enregistrons aussi, sauf à nous servir plus tard de cette indication, que l'île El-Qomr ou Comr est citée par lui comme une île *située au milieu de la mer des Zendj et la plus grande qui s'y trouve.*

Le grand dictionnaire contient, sans doute, plus de détails; mais ceux que nous venons de reproduire sont remar-

(*) Si nous en croyons les traditions que nous avons recueillies sur les lieux mêmes, les renseignements donnés par Yacout doivent se rapporter à une époque bien antérieure à celle où il écrivait. Au commencement du XIIIe siècle, en effet, plusieurs sultans, d'une dynastie dite des ***M'doffeur***, s'étaient succédé dans la souveraineté de Moguedchou. Ces traditions et les conséquences que nous en avons déduites se trouvent exposées ci-après, dans notre appréciation des renseignements fournis par Ibn-Bathouta sur Moguedchou.

(**) ***M'kaddem*** a le sens de *préposé, directeur, prince.*

(***) Peut-être l'El-Djoub de Yacout n'est-elle que l'El-Nedja d'Edrisi.

quables, malgré leur peu d'étendue, par leur précision relative, due probablement à la position personnelle de l'auteur, c'est-à-dire aux rapports fréquents qu'il avait eus avec les patrons et les marchands de l'Omân.

Après Yacout, nous arrivons à Ibn-Sayd, géographe qui écrivait vers le milieu du XIIIe siècle. Au nombre de ses ouvrages (1) se trouve un petit traité intitulé *Djagrafya*, dont nous allons extraire et analyser les passages relatifs à la côte orientale d'Afrique, en les présentant dans l'ordre selon lequel les pays dont ils traitent sont situés, en allant du nord au sud. Et d'abord, pour rendre le récit d'Ibn-Sayd plus intelligible, et faire pressentir en même temps toutes les erreurs auxquelles l'auteur a dû être entraîné par la donnée générale qu'il a prise pour base de sa description, nous reproduisons textuellement l'opinion exprimée par M. Reinaud, au sujet de cette description.

« Ibn-Sayd, dit M. Reinaud, donne une description de la côte orientale d'Afrique, et cette description s'étend jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Son récit, digne de toute l'attention des géographes, et qui fournit de nouveaux détails sur la race malaie, ne pèche qu'en deux points. D'abord l'auteur, se laissant entraîner par l'autorité de Ptolémée, part de l'idée que le continent africain, au lieu de tourner à l'ouest, se développait à l'est, à quelques degrés au sud de la ligne équinoxiale. En second lieu, il suppose que l'île de Madagascar ne faisait qu'un avec les Séchelles, et que, se prolongeant un peu au sud de Ceylan, elle embrassait une partie des îles de Sumatra et de Java. C'est cet ensemble qui for-

(1) Voir la notice relative à cet auteur, dans l'*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, § 11, page 141 et suiv.

mait pour lui l'île Comor ou Mâlay ; l'île Comor se prolongeait jusqu'à la mer *Environnante*, qu'Edrisi nomme la mer *Résineuse*, et Ibn-Sayd, la mer *Noire*. En même temps, le canal de Mozambique, au lieu de tourner au sud-ouest, se développait au sud-est, entre le continent africain et l'île Comor, et ne se terminait qu'à la mer *Environnante*, ce qui tendait à reporter le cap de Bonne-Espérance au sud-est de la Chine (1). »

Passons maintenant au traité d'Ibn-Sayd, 1re partie, 4e section (2), où, après avoir parlé des villes, fleuves et montagnes compris dans la partie habitée au sud de l'équateur, l'auteur continue ainsi :

« ..... Beurbera, capitale des Berbers, dont Amrou-el-
« Qis a décrit les esclaves et les chevaux, qui passent pour
« fort beaux. La plupart de ses habitants sont maintenant
« convertis à l'islamisme. Cette ville est par 68° de longi-
« tude et 6° 30' de latitude.

« Le Nil de Magdachou, à sa sortie du lac de Koura, ne
« cesse de s'avancer dans cette section jusqu'à ce qu'il ait
« atteint le 11e degré de latitude (*) et le 66e de longi-

(1) *Introduction à la géographie d'Aboulféda*, page 316.

(2) Dans ce traité, Ibn-Sayd représente la terre habitée comme divisée en neuf parties, savoir : les pays habités au sud de la ligne équinoxiale; les sept climats qui se comptent suivant leurs limites au nord de cette ligne; enfin, les pays habités au nord des sept climats, qui comprennent les points les plus reculés au nord. La description de la partie habitée au sud de la ligne équinoxiale comprend dix sections, dans quelques-unes desquelles l'auteur décrit cependant des lieux situés au nord de cette ligne, soit par inadvertance, soit plutôt par ignorance de leur situation réelle à l'égard de celle-ci ; car il ne donne pas de dénomination à la latitude qu'il leur assigne. C'est à la 4e section de la 1re division que nous commençons nos extraits.

(*) Ce passage d'Ibn-Sayd, dit M. Reinaud, se trouve dans le chapitre

« tude ; ensuite il descend à l'est de la ville de Beurbera,
« dont il ne reste alors séparé que par environ 1 degré de
« distance : après cela, le fleuve fait un détour à l'orient de
« Magdachou. Dans cette section, parmi les villes des Ber-
« bers et après Beurbera, qui en est la capitale, on trouve,
« sur le rivage de la mer de l'Inde, Serfouna ou Car-
« founa, qui est placée dans une baie au commencement de
« cette mer, par 64° 30' de longitude et 0° 20' de latitude ;
« plus à l'est, se trouve une autre ville berbère, nom-
« mée Berma (1), située également dans une baie et par
« 66° de longitude et 1° de latitude. Encore plus à l'est,
« est Hhafouny, grande montagne très-connue des voya-
« geurs ; elle semble s'avancer au sud dans les terres, à une
« distance d'environ 100 milles ; en même temps elle s'a-
« vance dans la mer, à la distance d'environ 140 milles,
« dans la direction du nord, avec une inclinaison vers l'est.
« Dans la partie que l'on voit, on compte sept caps : les
« navigateurs les comptent et se réjouissent quand ils les
« ont passés et sont sortis de ces parages.

« A l'orient de Hhafouny, parmi les villes des Berbers
« qui sont connues sur le bord de la mer, est celle de
« Meurka, dont les habitants sont musulmans ; elle est par
« 69° 30' de longitude et 1° 10' de latitude. C'est la capitale
« du pays des Haouiia, qui forment plus de cinquante tri-

consacré aux régions situées au midi de l'équateur ; mais, sans doute, il s'agit ici de la latitude septentrionale, et c'est ainsi qu'Aboulféda l'a entendu dans ses tables (*Géographie d'Aboulféda*, page 206). Cette opinion est d'autant mieux fondée qu'à la fin de la section précédente, fol. 2, Ibn-Sayd dit, lui-même, que le Nil de Magdachou *sort* au nord de la ligne.

(1) Edrisi écrit Termeh.

« bus ou bourgades. Sa situation est sur les bords d'une ri-
« vière qui sort du Nil de Magdachou, et qui a son embou-
« chure à 2 marhâla de la ville du côté de l'est ; de cette
« rivière se détache un bras qui forme, par rapport à
« Meurka, une espèce de golfe. A l'orient de Meurka, est la
« ville musulmane de Magdachou, dont le nom revient
« souvent dans la bouche des personnes qui ont voyagé de
« ces côtés..... Elle est par 72° de longitude et 2° de lati-
« tude septentrionale, sur le bord de la mer de l'Inde :
« son port offre peu de sécurité (1). »

3e section. — « Au commencement de cette section, à
« 0° 10′ de la précédente et par 2° de latitude, est l'em-
« bouchure du Nil de Magdachou, qui passe à travers les
« terres dépendantes de la ville du même nom, à environ
« 12 milles de celle-ci, et débouche dans la mer de l'Inde.
« Auprès de Magdachou, il semble, à la vue, moins con-
« sidérable que le Nil d'Égypte; mais il est profond et il
« perd de ses eaux dans son cours (il donne naissance à
« d'autres rivières). Ibn-Fathima dit : Ce Nil sort du lac
« de Koura, situé sous la ligne équinoxiale, et de la mon-
« tagne *El-Moquecem* (de la bifurcation), ce Nil formant
« alors un fleuve jumeau du Nil d'Égypte : le lieu de la
« bifurcation est par 51° de longitude et par 0° 30′ de la-
« titude dans le premier climat (c'est-à-dire au nord de
« l'équateur). Son cours est tantôt sinueux, tantôt en ligne
« droite; il en sort des rivières qui vont enrichir la con-
« trée, comme cela a lieu en Égypte pour la canne à sucre
« et la banane, et dans l'Inde, pour le poivre, le m'qeul (le

(1) Manuscrit 1905, supplément arabe, fol. 3 et 4.

« cocotier), le foufeul (le palmiste) et autres (*). Les gens « du pays sèment deux fois par an : l'une peu après le dé- « bordement du fleuve, à l'aide duquel les terres sont arro- « sées ; l'autre, quand vient la saison des pluies. Le fleuve, « après un parcours d'environ 2,000 milles, débouche à « l'est et près de Magdachou. A la rive orientale de ce « Nil, finit le pays de Beurbera et commence le pays de « Zendj (1). »

Nous retrouvons, dans les extraits que nous venons de donner, plusieurs des points déjà nommés dans la partie correspondante du récit d'Edrisi, et de plus une mention de la ville de Moguedchou ; mais si les assertions d'Ibn-Sayd, quant à la situation de Serfouna ou Carfouna, de Berma, qui est évidemment le Termeh d'Edrisi, ne contredisent pas les conjectures que nous avions déduites du récit de ce dernier, elles ne nous fournissent non plus aucune indication dont nous puissions tirer autre chose que de nouvelles hypothèses. La latitude et la longitude attribuées à chacun de ces lieux, loin de nous aider à rectifier ce qu'il y avait d'erroné dans le récit d'Edrisi, y apporteraient une cause de confusion de plus, si nous voulions en tenir compte ; mais elles nous paraissent

(*) Il paraît qu'on pourrait traduire ce dernier membre de phrase comme il suit : « Il en sort des rivières qui, comme cela a lieu en Égypte, vont enrichir la contrée de cannes à sucre, de bananes et de fruits de l'Inde, tels que le poivre et les palmistes dits *m'qeul*, *foufeul* et autres. » Mais la première leçon nous paraît plus conforme à la réalité ; car, d'après tous les renseignements qui nous ont été donnés touchant son cours et les pays qu'il traverse, nous sommes fondé à croire que la plupart des plantes susmentionnées, sinon toutes, n'existent nulle part dans le pays des Soumal.

(1) Manuscrit déjà indiqué, fol. 4.

trop défectueuses (1) pour servir à reconnaître, d'après la position géographique qu'elles leur assignent, les lieux dont les noms nous sont inconnus : nous ne nous en préoccuperons donc que très-secondairement dans l'analyse qui va suivre. Cette complication écartée, voyons ce qu'il est possible de conclure du texte :

Le point dont nous fait partir Ibn-Sayd est Beurbera, capitale du pays des Berbers, après laquelle vient Carfouna, autre ville berbère, située dans une baie au commencement de la mer de l'Inde, c'est-à-dire, sans doute, à l'endroit où celle-ci cesse de porter ce nom pour prendre celui de mer de Beurbera. D'après cette interprétation, Carfouna nous paraîtrait bien placée, à l'endroit où nous l'avons déjà rapportée, c'est-à-dire aux environs du cap Guardafui. Mais si nous devions tenir compte des positions assignées à Beurbera et à Carfouna, la position de cette dernière serait tout autre, puisque alors il faudrait la chercher à 420 milles dans le sud 30° ouest de Beurbera. Toutefois, remarquons-le, si un point situé près du cap Guardafui ne peut correspondre à Carfouna sous le rapport du gisement indiqué, il en serait autrement sous le rapport de la distance, car il y a précisément 400 et quelques milles entre Beurbera et Guardafui.

(1) On pourra juger de la vérité de ce que nous avançons en comparant aux positions que ces villes occupent réellement à l'égard l'une de l'autre les positions respectives résultant, pour les villes de Beurbera, de Meurka et de Magdachou (Moguedchou), des latitudes et longitudes qui leur sont données par Ibn-Sayd. Les erreurs de ce géographe, erreurs qu'on aurait pu s'expliquer par l'idée fausse qu'il se faisait de la direction générale de la côte, ne portent pas seulement sur le gisement des lieux : il se trompe encore sur les distances qui les séparent.

A défaut de renseignements plus positifs, nous conserverons donc à Carfouna la position que nous lui avons déjà donnée tout près de Ras-Assir ou Guardafui, et continuant d'avancer avec Ibn-Sayd le long de la côte, non vers l'est comme il le croyait, mais selon le gisement réel de cette côte, nous supposerons que Berma est l'un des points situés entre Guardafui et Hhafoun, peut-être en la petite baie que forme Ras-Benna. A l'orient de Hhafouny (toujours comme conséquence de l'erreur relative à la direction générale de la côte), c'est-à-dire au delà de cette presqu'île, nous devons trouver Meurka, dont les habitants sont musulmans (ce que ne nous avait pas appris Edrisi), et qui est la capitale du pays de Haouiia. Ces deux particularités, attribuées à Meurka, nous paraissent exactes; du moins elles s'accordent avec les traditions que nous avons recueillies sur les lieux et que nous produirons dans le cours de notre relation (1). Quant à sa situation sur le bord d'une rivière qui sort du Nil de Magdachou, Ibn-Sayd, tout en étant plus explicite qu'Edrisi, s'écarte réellement plus que lui de la vérité. Ce dernier, plaçant la ville de Meurka à deux journées de la rivière, mettait entre elles une trop grande distance : Ibn-Sayd a commis une erreur en sens contraire; il les a rapprochées outre mesure, et quant à la rivière elle-même, dont Edrisi n'avait rien dit que d'exact, il accumule erreur sur erreur. Nous savons, en effet, que le cours d'eau qui passe en arrière de Meurka n'est pas une branche du fleuve appelé par les Arabes Nil de Magdachou, mais ce fleuve lui-même; que ce dernier n'est pas une branche du Nil d'Égypte; qu'il n'a pas de commu-

(1) Voyez IIe partie, chap. xx.

nication avec la mer aux environs de Moguedchou; enfin, qu'il n'en a pas davantage après avoir passé en arrière de Meurka, mais qu'il se perd dans les sables à une quarantaine de lieues dans le sud-ouest de cette ville (1).

Ibn-Sayd a donné la position de Meurka en latitude et en longitude, et il est à remarquer que sa latitude ne diffère de la véritable que de 0° 32′. Quant à la longitude, nous ne pouvons juger jusqu'à quel point elle est ou non exacte, car nous ignorons l'endroit précis où les géographes arabes plaçaient leur premier méridien. Mais nous pouvons au moins, en comparant entre elles plusieurs de ces longitudes, juger de leur exactitude relative : le résultat de cette comparaison pour Meurka et Moguedchou, entre les méridiens desquelles il y a réellement une différence de 0° 31′, nous fait voir qu'elles différaient pour Ibn-Sayd de 2° 30′; erreur considérable pour deux points aussi peu éloignés l'un de l'autre, même en ayant égard aux moyens imparfaits dont on se servait alors pour déterminer les longitudes : car ce calcul avait, en général, pour seuls éléments, la distance parcourue et la direction suivie par un voyageur ponr se rendre d'un point à un autre; or, la distance de Moguedchou à Meurka n'est que de 12 à 14 lieues.

Ce n'est pas tout, et les erreurs de distance commises par Ibn-Sayd sont peu de chose auprès de la confusion qu'il apporte dans la position respective des lieux. Ainsi, pour la seule partie de la côte où sa théorie sur le prolongement de celle-ci vers l'est serait appliquée à propos, il s'en écarte et place les deux villes maritimes de Carfouna et de Berma, la

(1) En lisant avec attention les détails donnés par Ibn-Sayd sur le cours du Nil de Magdachou, on voit qu'une partie de ces erreurs pro-

première à 420 milles dans le sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud, la seconde à 354 milles dans le sud-sud-ouest de Beurbera; supprimant, par là, du continent africain l'immense quadrilatère compris entre le point où tombe ainsi Berma, la ville de Meurka, le cap Guardafui et Beurbera.

Par contre, appliquant cette théorie alors qu'elle devient fausse, il est conduit à placer, dans l'ordre successif des villes de la côte, Meurka avant Moguedchou, tout en conservant à celle-ci une latitude plus nord et une longitude plus est qu'à Meurka, preuve qu'il avait été suffisamment renseigné par les navigateurs sur la position relative de ces deux points. Cependant l'ordre dans lequel se présentaient les villes de la côte et l'inclinaison de celle-ci dans le sud-ouest devaient être également indiqués par eux, car pas un des patrons de barques du golfe Persique, qui avaient fait le voyage de la mer des Zendj, ne pouvait les ignorer; mais, aveuglé par son système, notre géographe ne comprenait pas que Magdachou, étant à l'orient de Meurka, dût se présenter avant celle-ci dans le développement de la côte.

Nous avons insisté sur la première erreur résultant de ce déplorable système, parce qu'elle nous expliquera d'autres déplacements analogues que nous aurons encore à signaler; conséquences forcées d'une donnée générale fausse avec la-

viennent de ce qu'Ibn-Fathima et lui ont attribué à leur Nil des particularités dont les unes s'appliquaient à la rivière Dénoq, les autres au Djoub, qu'ils croyaient sans doute n'être qu'un seul et même fleuve. Ainsi le commencement de la description, à part la communauté de source avec le Nil d'Égypte, se rapproche suffisamment de ce que nous savons de la partie supérieure du cours du Dénoq; mais la fin de la même description, c'est-à-dire ce qui a trait à l'embouchure du Nil de Magdachou et à la limite qu'il établit entre le pays de Beurbera et celui des Zendj, se rapporte évidemment mieux au Djoub qu'à la rivière Dénoq.

quelle on ne pouvait, qu'au prix de nouvelles erreurs, accorder les faits constatés par la pratique de la côte.

Pour terminer cette longue discussion, nous dirons que, bien que Magdachou figure seulement de nom dans la description d'Ibn-Sayd, néanmoins la manière dont il en parle suffirait, au besoin, à prouver qu'à l'époque où il écrivait, cette ville devait être assez importante. Remarquons, en outre, avant de passer à de nouvelles localités, qu'Ibn-Sayd traite les villes d'El-Nedja et de Bedouna comme Edrisi avait traité Moguedchou : il n'en fait pas la plus légère mention.

Reprenons maintenant la description commencée :

« On trouve dans cette 5e section, parmi les villes des « Zendj qui sont connues, Melinde, par 81° de longitude « et 2° 50′ de latitude (*) ; elle est située sur une baie « qui se développe à l'occident et où se jette un fleuve qui « descend de la montagne de Comr. Sur les bords de ce « golfe, sont de nombreuses habitations appartenant aux « Zendj; les habitations des peuples de Comr se trouvent « au midi. A l'est de Melinde est Alkerany, nom d'une « montagne très-connue des voyageurs. Cette montagne « s'avance dans la mer à la distance d'environ 100 milles, « dans la direction du nord-est ; en même temps elle se « prolonge sur le continent en droite ligne, dans la direc- « tion du midi, à la distance d'environ 50 milles. Entre au- « tres singularités qu'offre cette montagne, se trouve celle- « ci : la partie qui est sur le continent renferme une mine « de fer qui fournit à la consommation de tout le pays des

(*) Aboulféda, en citant ce passage d'Ibn-Sayd, dit latitude *méridionale*.

« Zendj et à l'exportation ; l'autre partie, qui est dans la « mer, contient de la pierre d'aimant qui attire le fer. On « trouve à Melinde l'arbre du Zendj (*). Le roi des Zendj « réside dans la ville de Mombase, entre laquelle et Melinde « il y a environ 1 degré de distance. Mombase se trouve « sur les bords de la mer. A l'occident est un golfe que les « bâtiments peuvent remonter pendant deux jours, et qui « s'étend à plus de 300 milles. Dans cette division se trouve « le désert (El-Mefaza) qui sépare le pays des Zendj de celui « de Sofala (**). »

Nous ne retrouvons dans le paragraphe ci-dessus ni la Beroua, ni la Medouna ou Nedouba d'Édrisi, mais seulement les villes de Melinde et de Mombase, avec quelques particularités relatives au littoral qui les précède immédiatement et à celui qui les suit. A part l'exagération d'étendue et l'erreur que nous avons déjà fait pressentir dans l'orientement des lieux, nous pouvons rapporter le golfe signalé à l'occident de Melinde, à la baie Formose, où vient déboucher la rivière Ouzi. Quant à la montagne Alkerany, située à l'est, c'est-à-dire au delà de Melinde, ou bien dans le sud-ouest, en tenant compte du gisement réel de la côte, nous voyons dans ce que dit Ibn-Sayd de la partie de cette

(*) Dans une note dont M. Reinaud accompagne ce passage cité par Aboulféda, il insinue qu'il s'agit probablement ici de l'arbre qui donne naissance au gingembre. Mais il faut alors que le mot arabe traduit ici par *arbre* signifie de même une plante herbacée ; car le gingembre est la racine d'une plante de ce genre.

Au reste, M. Reinaud ajoute qu'au lieu de l'*arbre du Zendj* il faut peut-être traduire *les enchanteurs d'entre les Zendj*. (Voy. *Géographie d'Aboulféda*, traduction de M. Reinaud, page 207.)

(**) Manuscrit déjà indiqué, fol. 1.

montagne, qui se prolonge vers le midi sur le continent, une allusion aux terres élevées qui commencent en arrière de Mombase par les montagnes de Rabaye, et se prolongent à peu de distance de la côte jusque par le travers de l'île Pemba. On assure que plusieurs de ces montagnes renferment des mines de divers métaux, au nombre desquels toutefois on ne compte pas le fer (1). Pour ce qui est de la partie de la montagne Alkerany qui s'avance à 100 milles dans la mer et quant à sa mine d'aimant, nous ne pouvons voir qu'une fable dans la mention qui en est faite par Ibn-Sayd. Disons, en passant, que ce roi des Zendj, dont parle notre auteur comme résidant à Mombase, nous paraît être tout simplement le cheikh de cette ville, partageant la souveraineté du littoral du pays des Zendj avec les chefs des autres établissements arabes fondés par les diverses émigrations musulmanes dont nous avons parlé. Mais l'erreur relevée, on pourrait au moins induire de l'assertion d'Ibn-Sayd que le cheikh de Mombase était puissant à cette époque, et que la cité elle-même avait une certaine importance.

Le golfe situé à l'occident de Mombase, golfe que les navires remontent pendant deux jours et qui s'étend à plus de 300 milles, est le même dont parle Edrisi et sur lequel nous nous sommes déjà expliqué (2) : ajoutons seulement que, pour être conséquent avec son idée dominante, Ibn-Sayd aurait dû dire *à l'orient* de Mombase, afin de conserver à ce golfe la place qu'il occupe dans le développement

(1) Nous donnerons quelques détails à ce sujet dans le chapitre de la relation consacré à Mombase.

(2) Ci-devant, page 213.

de la côte ; mais comme probablement les navigateurs l'avaient signalé *à l'occident*, il s'est conformé, quant à l'expression, aux données de la pratique, et il a enregistré l'indication fournie par eux sans y réfléchir davantage, sans chercher à se rendre compte comment ce golfe, d'une étendue de plus de 300 milles, pouvait se trouver placé entre Mombase et Melinde, villes entre lesquelles il n'admettait lui-même que 1 degré environ de distance.

Le désert qui sépare le pays des Zendj de celui de Sofala ne peut nous représenter autre chose qu'une immense étendue de littoral sur lequel Ibn-Sayd n'avait aucune notion : nous nous demandons seulement pourquoi ce géographe, qui a tant emprunté à Édrisi, n'a pas cité, d'après ce dernier, les bourgs d'El-Banès et de Thonet, à moins que la ville de Banyna ne soit la même qu'El-Banès, ce que nous examinerons en analysant le paragraphe suivant, relatif au pays de Sofala.

Après avoir mentionné le désert qu'il dit exister entre le pays des Zendj et celui de Sofala, Ibn-Sayd continue ainsi :

« Puis viennent les villes du pays de Sofala ; Banyna, si-
« tuée à l'extrémité d'un grand golfe qui entre dans les
« terres jusqu'à une distance de 4 degrés de la ligne équi-
« noxiale, et dont l'ouverture a 2 degrés de largeur ; la ville
« est par 2° 30' de latitude et 87° 10' de longitude..... A
« l'ouest de Banyna est Adjred (*), nom d'une montagne
« qui se prolonge dans la mer, vers le nord-est, jusqu'à une

(*) Adjred signifie *bruyant, qui fait du bruit*. Ce nom a, sans doute, été donné à la montagne ou au cap dont il s'agit, par allusion aux remous de courants qui s'y forment, et peut-être aussi, à des brisants qui en bordent l'extrémité.

« distance de 100 milles ; les vagues que la mer forme en
« cet endroit font un grand fracas, et cette montagne at-
« tire à elle tout ce qui l'approche. Les voyageurs en ont
« grand'peur, et se gardent de son action. Banyna a une
« baie assez longue dans laquelle débouche un fleuve qui
« vient des montagnes de Comr, situées à l'est. La lon-
« gueur de la baie et du fleuve est d'un mois de voyage;
« leurs bords sont garnis d'arbres et d'habitations (*).

« 6e section. — Cette section comprend les habitations
« des gens de Sofala qui donnent sur la mer de l'Inde. Il
« ne s'y trouve pas de villes connues avant leur capitale,
« nommée Syouna, par 99° de longitude et 2° 30' de la-
« titude méridionale. Cette ville est située sur un grand
« golfe, où se jette une rivière qui descend de la montagne
« de Comr, et qui est à l'ouest de la ville. Le fleuve em-
« brasse, dans son cours, une étendue de 5 degrés en lon-
« gueur. C'est à Syouna que réside le roi de Sofala. Les in-
« digènes de ce pays, de même que les Zendj, adorent des
« idoles de bois et de pierre, qu'ils enduisent d'huile de
« gros poissons. La plupart des ustensiles dont ils se ser-
« vent sont en or et en fer. Ils se vêtent de peaux de ti-
« gre. Ils n'ont point de chevaux, et leurs troupes vont
« toutes à pied. El-Massoudi rapporte que les Zendj se font
« la guerre montés sur leurs bœufs comme les Nubiens
« se battent sur leurs dromadaires dits *mehâri*. A l'est de
« Syouna, commence le canal de Comr qui s'étend de la
« mer de l'Inde jusqu'aux confins des terres habitées au
« sud. Sa largeur, en cet endroit, est d'environ 200 milles.

(*) Manuscrit déjà indiqué, fol. 4 et 5.

« Il se dirige en décrivant un arc vers le sud et l'est, en « conservant cette largeur ou à peu près, jusqu'à son abou- « tissement à la montagne El-Nedama (montagne du Re- « pentir), dont nous donnerons plus loin la description.

« A l'orient de Syouna commence le *Djebel-el-Molattham* « (montagne Battue), qui s'étend le long du canal sur un « espace d'environ 260 milles. Les bâtiments que le vent « du nord pousse dans sa direction sont portés vers elle, et « les voyageurs s'en défient. S'ils peuvent s'élever dans « l'est, ils n'ont rien à en craindre ; mais, s'ils sont entraînés « au sud dans le canal, ils sont dès lors placés en cette « cruelle alternative, ou de sortir de leur dangereuse posi- « tion à la faveur d'un vent du sud, ou d'être jetés par les « courants et les vents du large sur la montagne El-Ne- « dama et d'y périr (*). »

Le reste de cette section est consacré à l'île de Comr, et nous en remettons la reproduction au moment où nous examinerons, dans leur ensemble, les détails donnés sur cette île par Ibn-Sayd. Nous passons à la section suivante, pour terminer tout de suite la description du Sofala et de l'Afrique orientale.

7e section. — « Le pays des nègres, qui commence, on le « sait, aux confins du Magreb, finit, dans cette section, à la « montagne du Repentir (Djebel-el-Nedama). La mer rem- « plit les espaces qui sont à l'est de cette montagne et de « l'île de Comr. La montagne du Repentir commence avec « cette section par 108° 1′ de longitude ; on prétend que « son sommet s'élève à une hauteur de trois journées de

(*) Manuscrit déjà indiqué, fol. 5 et 6.

« marche; sa couleur est d'un gris mélangé de rouge. Elle « côtoie les premiers pays habités à partir de 16° de lati- « tude sud, et cela pendant une vingtaine de journées, « puis elle suit le rivage de la mer sur une étendue de vingt- « quatre journées jusque par 117° 30′ où elle finit.

« La mer Environnante qui vient du sud et de l'est bai- « gne sa partie sud, et sa partie nord fait face au canal « de Comr. Or, quand un navire sortant de la mer de « l'Inde est entré dans ce canal, et que les courants et les « vents l'entraînent en vue de cette montagne, son équi- « page n'a plus qu'à se repentir ou se désoler du malheur « qui le poursuit et à s'abandonner aux décrets divins, car « ou le navire est brisé contre la montagne, ou bien il « passe outre, et on n'en entend plus parler. On prétend « qu'il y a, dans cette mer, des tournants qui ne cessent de « faire pirouetter les navires sur eux-mêmes jusqu'à ce « qu'ils sombrent. Les navigateurs de la mer de l'Inde nom- « ment ces parages El-Hherab (mer de la Ruine); ils l'appel- « lent aussi mer de Sohayl, parce que, quand on y est ar- « rivé, on voit l'étoile Sohayl au-dessus de sa tête.

« Au pied de la montagne El-Nedama, du côté du nord « et sur le canal de Comr, est la ville de Daghouta, la der- « nière du pays de Sofala et le dernier des lieux habités « dans les terres qui bornent cette mer (*); elle est par « 109° de longitude et 12° de latitude. Au nord, il y a « une baie et une rivière qui vient des montagnes de Comr « et a, dit-on, une origine commune avec la rivière de « Syouna. »

(*) Manuscrit déjà indiqué, fol. 6 et 7.

A la fin de nos observations sur l'extrait d'Ibn-Sayd relatif au pays des Zendj, nous avons insinué que l'El-Banès d'Edrisi pourrait être identique à la Banyna que nous rencontrons en tête de la citation qui précède; nous allons montrer actuellement, en comparant ce que chacun de ces auteurs dit de l'une ou de l'autre localité, que cette identité n'est point improbable. Nous pourrions faire remarquer d'abord la ressemblance des deux noms (1); mais nous ne voulons pas nous y arrêter, ayant à présenter d'autres considérations plus sérieuses, qui donneront à la première la valeur qu'elle doit avoir.

El-Banès et Banyna sont l'un et l'autre situés au delà d'un grand golfe et dans le voisinage d'une montagne que l'un des géographes appelle *Adjoud*, et l'autre, *Adjred*. Si nous comptons les 6 degrés de longitude indiqués par Ibn-Sayd entre Mombase et Banyna, dans le sens de la latitude, ou plutôt dans le sens du développement réel de la côte, Banyna se trouvera répondre à un point voisin de Kiloua, c'est-à-dire, à peu de chose près, celui où nous avons cru pouvoir placer l'El-Banès d'Edrisi. Nous verrions alors dans le prolongement de la montagne Adjoued ou Adjred *dans la mer, vers le nord-est, jusqu'à une distance de* 100 *milles*, le cap Delgado, auquel s'appliquerait avec assez d'à-propos ce qu'Ibn-Sayd dit du fracas des vagues de la mer *en cet endroit*, et de l'attraction qu'y subissent les navires.

On peut objecter, contre cette interprétation, qu'Edrisi

(1) Le mot El-Banès a été lu El-Baïes dans certains manuscrits d'Edrisi : n'est-il pas possible que le manuscrit original ait porté El-Banyna?

place El-Banès dans le pays des Zendj, tandis qu'Ibn-Sayd met Banyna dans le pays de Sofala; mais nous croyons cette objection beaucoup moins grave en réalité qu'elle ne l'est en apparence. En effet, El-Banès, d'après Edrisi, est située sur l'extrême limite du pays des Zendj et touche au Sofala; quant à Banyna, c'est la première ville citée dans la description du Sofala par Ibn-Sayd, qui procède, comme on le sait, de l'ouest à l'est, en réalité du nord au sud. Banyna serait donc sur la limite sud du Sofala, comme El-Banès se trouve sur la limite sud du pays des Zendj, c'est-à-dire que ces deux localités seraient voisines l'une de l'autre. Or, d'après toutes les inexactitudes que nous avons déjà constatées dans les écrits des deux géographes arabes, n'est-il pas permis d'admettre qu'Ibn-Sayd a pu prolonger un peu trop au nord le pays du Sofala, ou Edrisi un peu trop au sud celui des Zendj, de façon que l'un des deux géographes ait ainsi compris la localité mentionnée par lui dans une circonscription territoriale dont elle ne faisait point partie? Cette erreur nous paraît d'autant plus possible de la part d'Ibn-Sayd qu'après avoir, à la fin de sa 5e division, cité Banyna comme ville du Sofala, il dit, au commencement de la 6e, en parlant des habitations des gens du Sofala sur la mer de l'Inde : « Il n'y a pas de ville connue, avant leur capitale, nommée Syouna. » Banyna n'était donc pas une ville du Sofala?

Toutefois, une autre difficulté se présente : si ces deux villes ou cette ville unique pouvaient se trouver, en réalité, placées près de celle de Kiloua, bien plus importante sous tous les rapports, Ibn-Sayd et Edrisi n'auraient pas manqué de faire mention de cette dernière, et pourtant ils n'en di-

sent pas un mot!.... A moins donc qu'on ne veuille se résigner à une nouvelle hypothèse, qui consisterait à confondre les trois localités en une seule, cette difficulté est insurmontable. Mais, pour notre compte, nous ne repousserions pas absolument cette nouvelle supposition. Il n'est pas douteux que beaucoup de localités de la côte orientale d'Afrique ont porté plus d'un nom; que, souvent, les noms donnés par les Arabes étaient tout différents de ceux dont se servaient les indigènes; nous citerons, entre autres, Mombase, que les indigènes appelaient et appellent encore *M'vita;* Pemba, qui devait ce nom aux indigènes et que les Arabes nomment *Djeziret-el-Khodora;* Zanzibar, que les indigènes désignent sous le nom d'*Angouya*. On peut donc admettre qu'il en a été de même pour Kiloua (1), et, quoique nous ne regardions pas notre opinion comme prouvée, il nous paraît beaucoup moins difficile de s'y ranger que d'expliquer le silence gardé par Edrisi et Ibn-Sayd sur cette dernière cité, dont l'importance était déjà grande au temps où ils écrivaient. La question relative à Banyna étant ainsi réglée, poursuivons nos recherches sur les diverses localités du Sofala dont parle Ibn-Sayd.

Nous pensons avoir fait accepter au lecteur notre hypothèse qui identifie le cap Delgado avec l'extrémité de la montagne Adjred, et celle qui place la ville de Banyna dans le voisinage de Kiloua. Si, à partir de cette ville, nous comptons sur la carte, en suivant la côte, les 12 degrés de longitude qui, pour Ibn-Sayd, représentent la distance comprise entre

(1) On a vu, précédemment, que Kiloua était nommé, dans le dictionnaire de Yacout, comme un endroit du pays des Zendj; mais on n'y trouve ni El-Banès ni Banyna.

Banyna et Syouna, le lieu où nous arrivons est le sommet du delta du Zambèze. Or, placée aux environs de ce point, la ville de Syouna serait bien *située sur un grand golfe* (celui qui commence au-dessous des îles d'Angoxe et finit aux îles de Bazaroute), golfe *où se jette une rivière à l'ouest de la ville* (le Zambèze, seul cours d'eau important de la côte de Sofala), rivière *qui descend de la montagne de Comr*. (On sait que le Zambèze s'avance dans l'intérieur jusqu'à une chaîne de montagnes qui avoisine le grand lac Nyaça.)

A part quelques rares localités, les auteurs arabes ne nous ont pas habitués à une exactitude aussi satisfaisante dans leurs indications. Nous n'avons pas, il est vrai, la position rigoureusement exacte de Syouna, mais, d'après la description, c'est évidemment sur la rive droite du fleuve, un peu au-dessus de son embouchure, qu'elle était située; et nous ne voyons rien que de parfaitement plausible dans l'opinion de Hartmann, que nous avons déjà rappelée en analysant la description d'Édrisi. Le nom de *Sena* pourrait bien, en effet, n'être qu'une corruption par contraction du mot Syouna ou Seyouna.

De même qu'avant Syouna Ibn-Sayd n'a fait aucune mention des villes de Djentama et de Dendema, de même il ne signale, après cette capitale du Sofala, ni Boukha, ni Djesta, mais seulement la ville de Daghouta (1), désignée par lui et par Édrisi comme la dernière ville du Sofala. Pour ce

(1) Dans sa description du Sofala, qu'il annonce avoir empruntée à Ibn-Sayd, Aboulféda indique entre Syouna et Daghouta une ville nommée Leyrana. Or Ibn-Sayd ne cite de ville ainsi nommée que dans l'île de Comr. Ce n'est donc que par une confusion de ce que ce dernier avait écrit, d'une part, sur le Sofala, et de l'autre, sur l'île de Comr, qu'Aboulféda a pu placer la ville de Leyrana dans le Sofala.

qui est du pays de Ouac-Ouac, situé, d'après ce dernier auteur, au delà de Daghouta, Ibn-Sayd n'en dit pas un mot, et ne saurait, d'ailleurs, nous l'avons déjà fait observer, lui attribuer cette position, puisque Daghouta est pour lui le dernier des lieux habités de ce côté.

Quant au point de la côte qui pourrait représenter, selon nous, la position de cette ville, les détails donnés par Ibn-Sayd, sur les terres littorales entre lesquelles elle est située, nous semblent confirmer l'opinion que nous avons émise d'après les indications d'Édrisi, savoir que la ville de Daghouta devrait être placée près et au nord du cap Corrientes. La côte comprise entre Sofala et ce cap figure assez bien, par son étendue comme par son gisement, la montagne El-Molattham, commençant pour Ibn-Sayd, à l'orient de Syouna, *longeant le canal sur un espace d'environ 260 milles et attirant les navires que les vents du nord poussent dans ces parages :* ce qui signifie évidemment que son gisement étant perpendiculaire à la direction des vents de la mousson de nord-est, les navires qui s'en approchent, battus en côte par ces vents, ne peuvent plus s'en relever. Enfin, si notre appréciation au sujet d'El-Molattham est rationnelle, le cap Corrientes doit aussi correspondre au commencement de la montagne El-Nedama, *où finit le canal de Comr*, montagne *dont la partie sud est baignée par la mer Environnante*, et au delà de laquelle les navigateurs arabes ne croyaient pas pouvoir avancer, *sans être exposés à voir leurs navires brisés sur ses côtes ou entraînés et engloutis dans les tournants de la mer de la Ruine*. Il est, en effet, difficile de ne pas reconnaître dans tous ces détails, malgré l'apparence fantastique sous laquelle ils nous sont présentés, un tableau

assez fidèle de ce qui se passe dans la portion de mer comprise entre Sofala et le cap Corrientes. Entraînés vers ce cap au delà duquel la côte incline au sud-ouest, en même temps que celle de Madagascar cesse de former le canal de Mozambique, les malheureux bateaux arabes, s'ils parvenaient à éviter la côte, étaient jetés hors du canal et trouvaient devant eux l'Océan où, on le sait, depuis le méridien de Madagascar jusqu'à celui du cap de Bonne-Espérance, les orages sont très-fréquents, et les tempêtes, d'une extrême violence.

La description de la côte orientale d'Afrique nous semble s'arrêter, dans le traité d'Ibn-Sayd comme dans la géographie d'Édrisi, au cap Corrientes (1). Toutefois il existe, entre les deux descriptions, des différences notables qu'il est difficile de s'expliquer. On se rappelle qu'ils vécurent à peine à un siècle d'intervalle l'un de l'autre, et que le dernier venu, Ibn-Sayd, a beaucoup emprunté aux écrits de son prédécesseur. De toutes les villes du pays de Sofala citées par Édrisi, Ibn-Sayd ne mentionne que Syouna et Daghouta; des omissions et des changements de nom existent aussi dans ce dernier auteur pour le pays de Beurbera et celui des Zendj. Faut-il attribuer ces différences aux changements

(1) Dans la citation que nous avons faite du jugement porté par M. Reinaud sur la description de la côte orientale d'Afrique donnée par Ibn-Sayd, il est dit que cette description comprend tous les pays qui s'étendent jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Nous ignorons s'il existe dans le traité du géographe arabe, et relativement à cette côte orientale, autre chose que ce que nous avons reproduit; mais, s'il n'en est rien, nous ne saurions, malgré notre déférence pour le savant orientaliste à qui nous devons tant, admettre que la description d'Ibn-Sayd s'étend au delà du cap Corrientes : nous croyons avoir suffisamment justifié cette opinion par l'analyse que nous venons de présenter.

survenus dans la topographie du littoral, pendant le siècle qui s'était écoulé entre les deux géographes ? Mais alors comment se fait-il qu'ayant sous les yeux le récit d'Édrisi, Ibn-Sayd ne nous ait pas donné la raison des retranchements ou des additions qu'il y faisait. A cette façon d'agir, on reconnaît bien l'impassibilité et la flegmatique confiance des Orientaux, suivant imperturbablement le fil de leurs idées sans se soucier des objections qui peuvent leur être faites. Du moment qu'un géographe arabe avait majestueusement débuté par cette formule : « Notre intention est de décrire toutes ces choses avec clarté, s'il plaît à Dieu ! » tout était dit, et peu lui importaient les perplexités des commentateurs à venir.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur la description faite par Ibn-Sayd des îles dont le nom ou les particularités qu'il leur attribue pourraient faire supposer qu'elles sont situées dans les eaux de l'Afrique orientale, nous trouvons tout d'abord, en suivant l'ordre qu'il a adopté, l'île de Comr : l'auteur commence à en parler dans la 6e section de la 1re partie, qui est celle où il traite des pays habités au sud de l'équateur. Voici ce qu'il dit de cette île :

6e section. — « Parmi les villes de l'île de Comr, » située, d'après Ibn-Sayd, à environ 200 milles de Syouna, « la longue, la large, dont on dit que la longueur est de « quatre mois de marche, et la plus grande largeur, de vingt « journées, on trouve Leyrana. Ibn-Fathima, qui l'a visitée, « rapporte qu'elle est, ainsi que Magdachou, au pouvoir « des musulmans ; ses habitants sont un mélange d'hommes « venus de tous les pays. C'est une ville où arrivent et d'où « partent les navires. Les cheikhs, qui y exercent l'auto-

« rité, tâchent de se maintenir dans de bons rapports avec
« le prince de la ville de Malay, qui est située à l'orient.
« Leyrana est située sur le bord de la mer, par 102° moins
« quelques minutes de longitude et 0° 32′ de latitude, sur
« une grande baie où débouche un fleuve qui vient des
« montagnes comprises dans cette section. A 5° au delà est
« la ville de Malay, où réside un des souverains de l'île.
« Parfois il y a un sultan qui parvient à faire reconnaître
« son autorité sur toute l'île ou sur sa plus grande par-
« tie; mais cet état de choses dure peu, car la grande dis-
« tance qui existe entre les points habités empêche toute
« centralisation gouvernementale. La latitude de Malay est
« la même que celle de Leyrana. A l'ouest est l'embou-
« chure d'une rivière se jetant dans le fleuve qui va à Ley-
« rana.......... »

7e section. — « Dans cette 7e section, on trouve, parmi
« les villes de l'île de Comr, qui sont résidences souve-
« raines, Dehemi, par 112° 30′ de longitude et 5° de la-
« titude. A l'est est une baie alimentée par une grande
« rivière et qui, en s'avançant à l'intérieur, décrit un arc
« qui va presque jusqu'à la ligne équinoxiale. Au sommet
« de l'arc qu'elle décrit est la ville de Balbeuq (ou Balaba?),
« qui est aussi résidence de l'un des souverains de l'île;
« elle est située par 118° 30′ de longitude et par 1° de
« latitude. A l'est est une île qui dépend de cette ville, et
« dont la largeur est d'environ 2° de l'ouest à l'est, et la
« longueur, d'environ 1°. A l'est de Balbeuq est le grand
« fleuve, qui décrit un arc et qui est le fleuve de Ley-
« rana. Il descend de la montagne des sources (Djebel-el-
« Aïoun), dont la longueur est de 8 marhâla de l'ouest

« à l'est. Ces sources donnent naissance à cinq petites ri-
« vières qui se rendent en un grand fleuve. Là ce fleuve
« décrit un arc et se jette dans (*)....... et la mer de Bal-
« beuq. A l'est de Balbeuq est l'île de Serendib. »

La différence entre les longitudes données par Ibn-Sayd à Balbeuq et à Marka (Meurka), suppose, entre ces deux villes, une distance plus grande de quelques degrés que la distance comprise entre Meurka et le point de la côte situé sur le même parallèle que l'extrémité sud de Madagascar. Ainsi, même en supposant, comme Ibn-Sayd, le développement du continent africain dans le sens de la longitude, la ville de Balbeuq serait plus Est que l'extrémité sud de Madagascar et ne ferait pas partie de cette île. Il nous paraît donc inutile de pousser plus loin cette citation, pour discuter l'identité de l'île de Comr avec l'île de Madagascar : en admettant même que la partie de Comr décrite ci-dessus puisse être rapportée à Madagascar, la partie située au delà, c'est-à-dire à l'orient de Balbeuq, ne saurait nous représenter que les grandes îles Malaises, dont, nous le répétons, Ibn-Sayd semble ne faire qu'une seule île.

Lorsque, précédemment, nous avons repoussé la possibilité d'identifier l'île Comor d'Edrisi avec aucune des îles de l'Afrique orientale, nous nous sommes réservé d'examiner si les indications données par d'autres géographes étaient ou non de nature à modifier notre opinion. C'est ici le moment de procéder à cet examen.

Les auteurs arabes ne s'accordent ni sur l'orthographe ni sur l'origine du nom de cette île. Les uns, comme Edrisi,

(*) Mots illisibles dans le manuscrit arabe.

ont écrit El-Comor (1) ; d'autres, comme Yacout et Ibn-Sayd, ont écrit El-Comr, faisant dériver cette appellation du nom des Comr, qui y émigrèrent. D'autres enfin, tels qu'Ibn-el-Ouardy et El-Bakoui, ont désigné cette île par le nom d'*El-Camar* : c'est sans doute par suite de cette dernière leçon, et en rapportant l'île ainsi désignée à l'île de Madagascar, que d'anciens commentateurs, traduisant le mot *Camar*, ont nommé cette dernière l'*île de la Lune*. Quoi qu'il en soit, les géographes arabes, on peut s'en convaincre en comparant leurs descriptions, désignaient, sous ces différentes dénominations, une seule et même île.

Ce point préalable arrêté sans conteste, abordons le fond de la question. Quelle était cette île? Pour arriver à la solution cherchée, deux éléments principaux nous serviront de guide : d'une part, la situation attribuée à l'île ; de l'autre, les particularités que les géographes en racontent. A ne con-

(1) Nous devons reconnaître, toutefois, que le texte d'Edrisi nous laisse quelque incertitude à cet égard ; ainsi, outre la description qu'il fait d'une île Comor, fol. 18, *recto*, on voit apparaître au fol. 19, *recto*, le nom de Comar comme celui d'une île voisine de l'île de Senf. D'autre part, le nom de Malaï, que nous voyons figurer comme celui de la ville où réside le roi de Comor (fol. 18, recto), se représente, plus loin (fol. 22, recto, et fol. 23, verso), comme celui d'une île dont Édrisi dit, d'abord, qu'*elle s'étend de l'occident à l'orient*, que *son roi demeure dans une ville*, qu'*il a une monnaie d'argent*, *beaucoup de troupes*, *d'éléphants et de vaisseaux* ; que les productions de cette île sont *la banane*, *la noix de coco et la canne à sucre* ; enfin que, *d'après le dire de ses habitants, elle touche à la mer résineuse à l'extrémité de la Chine*. Puis, parlant une seconde fois de cette île, il ajoute *qu'on s'y livre au commerce le plus avantageux*, *qu'il s'y trouve des éléphants*, *des rhinocéros, et diverses espèces de parfums et d'épiceries, telles que le clou de girofle, la cannelle*, *le nard*, *la noix muscade*, et que *dans ses montagnes sont des mines d'or d'excellente qualité et le meilleur de la Chine*. Il nous est bien venu à l'idée que, si l'on traduisait le mot

sidérer que la position qui lui est assignée par Edrisi et Ibn-Sayd relativement à la côte de Sofala, il semble, au premier abord, que ces deux auteurs ont voulu indiquer l'île de Madagascar. Sans doute, si l'on tient compte de la fausse direction selon laquelle ils se représentaient le continent africain, et qui leur faisait reporter la côte de Sofala en face des côtes méridionales de l'Asie et des îles qui la bordent, il n'y aurait pas impossibilité absolue à ce que l'île de Comr fût l'une de ces dernières. Mais n'oublions pas que, dans ce déplacement de la grande terre, dont elles sont, pour ainsi dire, les satellites, les îles africaines subissaient un déplacement correspondant, et que l'île de Madagascar, par exemple, quoique se trouvant ainsi plus rapprochée des côtes de l'Asie, conservait néanmoins la même position relativement à la ville de Daghouta du Sofala. A ce titre, il est certain que Madagascar mérite, sur les îles asiatiques,

Djezîret par presqu'île, et cela est permis, l'île Comor, décrite par Edrisi dans sa huitième section, c'est-à-dire entre les îles Roïbahat et Serendib, pourrait, attendu même certains détails caractéristiques de la description, être rapportée à la partie méridionale de l'Hindoustan, placée entre les Maldives et Ceylan. Mais, puisqu'en parlant de Comor, Edrisi lui a donné une étendue de quatre mois de marche vers l'est, et qu'en parlant de Malaï, il la représente comme s'étendant vers l'orient et comme la plus longue des îles, on peut admettre que, sous les divers noms de Comor, Comar et Malaï, il désigne toujours la même île.

Ajoutons que les îles ou les parties d'île ainsi diversement désignées constituent, dans leur ensemble, l'île Comr d'Ibn-Sayd. En effet, l'île El-Comr de ce dernier, commençant à 3 degrés dans l'est de Syouna (d'après la longitude donnée par lui à Leyrana), finit à plus de 50 degrés dans l'est (d'après la longitude qu'il assigne à Couria, ancienne capitale de l'île); or Edrisi place l'extrémité occidentale de Comor ou Malaï à 1 madjra de Daghouta, et représente cette île comme se développant toujours entre le nord et l'est, jusqu'à ce qu'elle atteigne le rivage de la Chine : la Comor ou Malaï de l'un est donc bien l'île Comr de l'autre.

une préférence incontestable, et il ne faudrait même point se laisser arrêter par la position beaucoup trop nord et trop est que les géographes arabes ont donnée à l'île de Comr, car cette position s'explique d'ailleurs fort bien comme conséquence de leur erreur fondamentale.

Sous un autre point de vue, les choses changent complétement de face. La description d'Edrisi et celle d'Ibn-Sayd attribuent à l'île Comr ou Comor des caractères généraux, soit physiques, soit ethnographiques, totalement inapplicables à l'île de Madagascar. Ainsi, pour ce qui est du traité d'Edrisi d'abord, voici, entre autres particularités, les renseignements qu'on y trouve : « *Le roi de ce pays n'est en-* « *touré ou servi, soit pour boire, soit pour manger, que par* « *de jeunes hommes prostitués, vêtus d'étoffes précieuses* « *tissues en soie de la Chine et de la Perse, et portant au* « *bras droit des bracelets d'or. — Dans ce pays, on épouse* « *des hommes au lieu de femmes. — Les habitants cultivent* « *le* cocotier (*). — *Ils font usage de bétel. — Ils sont* « *blancs, peu barbus et ressemblent aux Turcs, desquels ils* « *tirent leur origine*, etc. (**). »

(*) Voir ce qui est dit au sujet de la récente introduction du cocotier à Madagascar, ci-devant page 277.

(**) Nous ne voulons point dissimuler que d'autres détails de cette description seraient, à la rigueur, applicables à Madagascar; ainsi, les étoffes fabriquées avec une herbe semblable à celle dont les habitants de l'Égypte se servent pour faire du papier, les nattes blanches ornées de dessins, les barques longues de 60 coudées, faites d'une seule pièce, etc., pourraient désigner, en effet, les pagnes en fil de rafia, les nattes et les pirogues des populations qui habitent la côte orientale de l'île malgache. Mais *le rafia* dont ces populations font leurs pagnes n'a, que nous sachions, aucun rapport avec les cartas ou papyrus d'Égypte, non plus qu'avec le bananier, coffo ou *abaca* des îles Malaises, dont la fibre est employée, dans ces îles, à faire des tissus. Les plus fines des pagnes

Certes, aucune de ces particularités si caractéristiques ne peut s'appliquer à l'île de Madagascar ni à ses habitants, même pour le temps où écrivait Edrisi ; car, voulût-on arguer de l'immigration de Malais dont il a été déjà question, et voir, dans les usages et les circonstances ci-dessus mentionnés, des conséquences naturelles de cette immigration, il faudrait expliquer comment ces coutumes malaises ne se sont pas conservées au moins dans la population hova, à laquelle on donne une origine malaise, et qui s'est maintenue au cœur de l'île, compacte et isolée des autres peuplades, jusqu'au commencement de ce siècle. D'ailleurs, comme nous l'avons fait remarquer au sujet de l'île El-Andjebeh, les effets de cette immigration des Chinois ou des Malais peuvent bien n'avoir été reportés sur les îles africaines que par suite du déplacement imaginaire que les géographes arabes faisaient subir à ces îles en les supposant voisines des côtes de l'Asie, et en confondant les unes avec les îles de la mer d'Herkend, les autres, avec les îles du Zabedj. Voilà pour l'île ou la partie d'île désignée par Edrisi sous le nom d'*île de Comor*. Ce qu'il dit de l'île Malaï (1) peut encore moins nous permettre (le lecteur a pu en juger) de la rapporter à Madagascar.

Le peu d'indications que nous trouvons dans l'abrégé du

malgaches ne sauraient, comme les tissus en abaca, se comparer en beauté aux étoffes de soie ; aussi doutons-nous fort qu'elles aient jamais été *transportées dans toutes les parties de l'Inde*. Les nattes malgaches sont beaucoup moins belles que celles des îles Malaises. Enfin, les plus grandes pirogues faites jadis par les Bétsinisarak ne contenaient pas plus de cinquante hommes, et, pour que notre auteur eût voulu faire allusion à celles-ci, il faudrait qu'il eût abusé de l'hyperbole.

(1) Voir, ci-devant, la note de la page 261.

dictionnaire de Yacout au mot *El-Comr* ne sont pas de nature à éclairer cette discussion. Nous dire qu'El-Comr est une île sise au milieu de la mer des Zendj, mer que la plupart des géographes arabes confondent avec la mer de l'Inde ou mer Habaschy ou mer de Chine, ce n'est pas, mieux qu'Edrisi et Ibn-Sayd, caractériser la situation de cette île dans les eaux du Zanguebar et du Sofala plutôt que dans la mer de Chine. Yacout partageait probablement l'erreur de ces géographes sur le développement du continent africain vers l'orient; et, comme nous ne trouvons jointe à l'indication précitée aucune particularité descriptive, nous ne pouvons dire s'il a ou non voulu faire allusion à l'île de Madagascar. Peut-être, ainsi que l'a insinué M. Reinaud, Yacout entendait-il seulement désigner la plus grande des îles Comores, qui a donné son nom au groupe dont elle fait partie et dont nous avons plusieurs fois parlé.

Quant à l'île El-Comr d'Ibn-Sayd, nous admettrons sans difficulté que les deux premières villes mentionnées dans sa description, Leyrana et Dehemi, pouvaient appartenir à Madagascar; nous possédons en faveur de cette opinion un indice suffisant : c'est le rapprochement, établi par Ibn-Fathima, entre Leyrana et Magdachou, au sujet de la dépendance musulmane sous laquelle, selon lui, ces deux villes se trouvaient. Notre conviction serait, il est vrai, plus complète, si nous avions la certitude qu'Ibn-Fathima s'est rendu à Leyrana en partant de quelque point de la côte d'Afrique, et si la durée de sa traversée nous était connue. On comprend, en effet, que s'il est allé dans cette ville, non en traversant le canal de Comr, mais bien de quelque point de l'Omân, du golfe Persique ou de la mer Rouge, on pour-

rait croire, jusqu'à un certain point, que Leyrana était une ville des îles Malaises, ne se trouvant en face de la côte de Sofala que par suite de la déviation supposée du continent africain. — Il y a plus, fût-il certain pour nous que le point de départ d'Ibn-Fathima avait été un port de la côte d'Afrique, il nous faudrait encore savoir s'il nommait El-Comr l'île où se trouvait la ville par lui *visitée*. Or, nous ne connaissons de ses écrits que ce que les géographes arabes, venus après lui, en ont cité, et le peu qu'ils en ont dit n'est point de nature à nous donner satisfaction à ce sujet. Si ce voyageur a réellement, en visitant Leyrana, abordé en l'île malgache, mais sans désigner celle-ci autrement que comme une grande île voisine de la côte de Sofala, le placement de Leyrana sur l'île Comr par Ibn-Sayd peut bien n'avoir été, de sa part, qu'une conséquence de ce mode de procéder que nous avons indiqué au début de notre dissertation (1).

Quant à la partie de la description d'Ibn-Sayd que nous nous sommes abstenu de reproduire, et dont les limites indiquées sont comprises entre les 108° et les 154° de longitude, elle ne s'applique évidemment qu'aux îles de la Sonde et à celles de la mer de Chine : l'auteur la termine par quelques détails ethnographiques empruntés, pour la plupart, à la description d'Edrisi, et que nous avons déjà signalés comme inapplicables à Madagascar.

En résumé, ce qu'a écrit Edrisi de son île El-Comor ne peut se rapporter qu'aux îles Malaises, tandis qu'il a réuni quelques-unes des particularités qui rappellent véritablement l'île malgache dans la description qu'il donne de l'île

(1) Ci-devant, page 262.

El-Andjebeh. Quant à Ibn-Sayd, qui nous paraît avoir mentionné cette dernière sous le nom d'Anfoudja, il n'a fait certainement, pour son île de Comr, que reproduire sous une autre forme une partie de ce qu'avait dit Edrisi sur l'île Comor ou Malaï; il y a seulement ajouté le nom et la position géographique de quelques villes, sans, pour cela, nous aider à reconnaître la véritable situation de l'île ou à en établir l'identité avec Madagascar. Nous conservons donc nos doutes à l'égard de cette identité (1); et même, avouons-le, plus que des doutes. Car, s'il faut dire sur ce point toute notre pensée, nous croyons que les géographes arabes, sachant, d'une part, qu'il existait une grande île en face du pays de Sofala, et, de l'autre, ayant acquis des renseignements sur une île Comor ou Comr placée au delà de la mer d'Herkend, ont, par suite de leur idée erronée sur la direction du continent africain, confondu l'île qui leur était signalée dans les eaux de ce dernier, avec l'île de Comr, et appliqué à la première les renseignements qu'ils possédaient sur la seconde.

Les autres îles de la description d'Ibn-Sayd qui nous pa-

(1) Il est à remarquer que Madagascar nous a été, dès la fin du XIIIe siècle, signalée positivement sous le nom de *Mandesgascar* ou *Mandeschar*, par Marco-Polo, qui donna sur cette île quelques détails recueillis, dit-il, sur les bords du golfe Persique et de la mer de l'Inde. Et, cependant, l'île Comr ou Kamar continue de figurer dans les traités de géographie écrits par des Arabes jusqu'à une époque postérieure de plus d'un siècle au voyage du Vénitien. Comment donc, s'ils voulaient, sous ces derniers noms, faire allusion à l'île de Madagascar, ces auteurs ne se servaient-ils pas, pour la désigner, du nom employé par Marco-Polo, nom qui était depuis si longtemps familier aux marins arabes et hindous, et même, à ce qu'il paraît, le seul usité parmi eux, puisque seul il figure dans le récit du voyageur.

raîtraient, d'après quelques indices, pouvoir être comprises en dedans des limites que nous nous sommes posées, et, à ce titre, appeler notre attention, sont présentées par lui en deux groupes : l'un sous le nom d'îles de Mend, l'autre, sous celui d'îles Ranehh. Voici la description qu'il fait de chacun des groupes :

« A la fin du premier climat, est une mer où sont situées « les îles de Mend (Djezaïr-el-Mend) qui sont renommées « par la grande quantité de cocotiers qu'on y trouve. La « plus remarquable d'entre elles est l'île de Kiloua, ainsi « nommée actuellement par les navigateurs. Les îles sont « nombreuses, et Ptolémée en a beaucoup parlé sous le nom « d'îles des Mend. Les Mend sont de la race des Indiens et « des hommes du Send, mais ils sont bien moins célèbres « que leurs frères de race. Ibn-Fathima rapporte que les « Zendj les ont battus, en ont repoussé une grande partie « dans le Send, et que ceux d'entre les Mend qui ont conti- « nué de demeurer sur les îles y sont restés à l'état de « rayas. Il y a dans l'île de Kiloua trois villes citées dans les « livres, et qui sont toutes les trois situées sur le bord des « rivières. La première porte le même nom que l'île : c'est « la résidence du maître de ces îles, et le lieu où les na- « vires abordent pour le commerce ; elle est située à la par- « tie sud-ouest de l'île par 84° 30' de longitude et 7° 55' de « latitude (*). Dans la partie sud-est se trouve la ville de « Mend, et, à la partie nord-ouest, la ville de Kenk. Le « pourtour de l'île est de 1,400 milles ; sa forme est à peu

(*) Selon son habitude, Ibn-Sayd ne donne pas de dénomination à cette latitude ; mais, évidemment, il s'agit, pour lui, de latitude septentrionale, puisqu'il place les îles de Mend dans le 1er climat.

« près celle d'un carré, dans lequel se découpent plusieurs « baies bien fermées.

« A l'ouest gisent de petites îles dont les noms sont pour « la plupart inconnus, mais parmi lesquelles on cite, dans « l'ouest du groupe, l'île Cotria. L'étendue de cette île, de « l'ouest à l'est, est de 160 milles, et sa largeur, de « 60 milles environ. Ses habitants sont un fléau sur la route « de l'Inde et celle du golfe Persique; ils profitent de leur « position pour arrêter les navires au passage. De la partie « de la mer des Indes où sont ces îles, à l'île de Kiloua, il « y a un madjra et un tiers de navigation.

« Au sud, est l'île des Singes (Djeziret-el-Qeroud) qui est « de forme ronde, très-montagneuse et boisée; les singes « l'ont envahie. Le pourtour de cette île est d'environ « 660 (*) milles; elle est située à l'angle sud-ouest de l'île « de Kiloua et distante de la mer de l'Inde d'à peu près « deux madjra.

« Au pied de l'île Kiloua est l'île de Kermouah (ou Ker- « mouh), qui a environ 330 milles de circuit; ses habitants « sont des nègres pirates. A l'est est l'île du Volcan (Djezi- « ret-el-Beurkân), où se trouve une montagne qui ne cesse « de vomir du feu pendant la nuit, et d'où s'échappe con- « stamment de la fumée pendant le jour. Ses habitants sont « des Zendj; son pourtour est d'environ 300 milles.

« A la suite de ces îles qui dépendent de Kiloua, sont les « îles Ranehh (**) bien connues des navigateurs. La princi- « pale d'entre elles est Serira, dont la longueur, du nord au

(*) Les caractères se lisent difficilement ici dans le manuscrit; ce chiffre est donc douteux.

(**) M. Reinaud pense qu'ici encore il faut lire Zabedj; son opinion

« sud, est de 400 milles, et dont la largeur est partout de « 160 milles. Elle a des baies bien fermées. Sa capitale, « nommée aussi Serira, est placée au centre de l'île; un « golfe venant de la mer s'y avance, et la ville est sur le « bord d'une rivière qui débouche en ce golfe. Sa longitude « est de 88° 30′ et sa latitude 3° 40′. En cette île, se trou- « vent d'autres villes dont nous ignorons les noms.

« Parmi les îles Ranehh, on distingue encore l'île d'An- « foudja, dont le souverain possède des richesses et beau- « coup d'hommes au moyen desquels il commande la plu- « part du temps dans tout l'Archipel; sa famille domine « sur les autres îles Ranehh.

« A la partie sud de cette île, est la ville de Khablia (ou « Djeblia?). La principale nourriture des habitants de ces « îles est la banane. L'île Anfoudja a environ 170 milles « de longueur et à peu près 90 milles de largeur. Le canal « qui la sépare de Serira est large d'un demi-madjra. Au « sud et à l'est de Serira, il y a un nombre infini de petites « îles qui font partie de l'Archipel de Ranehh. La plupart « sont habitées par des noirs. Un petit nombre d'entre elles « seulement font partie de cette 5e section dont la fin cor- « respond avec le point de la ligne équinoxiale où se trouve « la coupole d'Arin dont il a été déjà parlé..... »

Cette description des îles de Mend et celle des îles Ranehh d'Ibn-Sayd ne sont pas faites, on le voit, pour fixer les incertitudes que nous avons exprimées en analysant la description qu'Edrisi a donnée des îles nommées par lui Zanedj,

nous paraît d'autant plus fondée, que Massoudi range Serira (désignée par Ibn-Sayd comme la principale de ces îles) au nombre des possessions du Maharadj, titre qu'il applique aux souverains de la mer de Senf, *renfermant le centre de l'empire du Zabedj*.

Zaledj, ou Raledj. Tout ce que nous pouvons induire en comparant l'une à l'autre, c'est que les îles décrites par Ibn-Sayd, sauf leur division en deux groupes différents et l'adjonction faite à l'un de ces groupes de l'île de Kiloua, sont les mêmes que les îles mentionnées par Edrisi. Cette identité est du moins fort probable, soit en raison de la similitude ou du rapprochement possible des noms, soit eu égard à certaines particularités que leur attribuent également les deux géographes.

Nous admettons donc que les îles Cotria, El-Qeroud, Kermouah, Beurkân, Serira et Anfoudja d'Ibn-Sayd correspondent, par ordre d'énumération, aux îles Cotroba, El-Qeroud, Kermedet, l'île non dénommée, Cherboua et El-Andjebeh d'Edrisi. Ajoutons, toutefois, qu'en dépit de sa prétention à fixer la position des lieux, Ibn-Sayd, grâce à ses indications de latitude sans dénomination et à l'étendue qu'il assigne à plusieurs de ces îles, nous en a rendu la reconnaissance plus impossible encore qu'elle ne l'était par la description qu'en avait faite son prédécesseur.

Quant à son île de Kiloua, en la voyant figurer par 7° de latitude dans le premier climat, c'est-à-dire au nord de l'équateur, et comme l'une des îles de Mend, îles voisines, d'après ce qu'il en dit lui-même, des côtes du Sind (1), nous nous demandons si c'est bien Kiloua qu'il faut lire dans le texte; et en ce cas, si ce mot n'y a pas été écrit par une de ces erreurs de copiste que, tant de fois

(1) C'est aussi dans cette position qu'Edrisi place l'île de Mend, la nommant d'abord parmi les pays qui touchent au Sind, puis indiquant plus loin que, de cette île à Kambaïa (Cambaye), le trajet est de 6 milles. (Voy. *Géographie d'Edrisi*, fol. 44, recto.)

déjà, nous avons eu à signaler dans les manuscrits arabes. Il nous est impossible, en effet, de trouver aucun rapport entre l'île de Kiloua que nous connaissons sur la côte du Zanguebar et l'île dont parle Ibn-Sayd. La situation et les particularités ethnographiques attribuées à celle-ci nous la feraient supposer dans cette partie de la mer de l'Inde qui baigne les côtes du Gouzerate et du Sind; on sait, d'ailleurs, que quelques géographes, et entre autres Schems-Eddin, désignent cette partie de la mer de l'Inde sous les noms de mer de Send, de Send-Mend et de Mend, indiquant ainsi, sans doute, qu'elle baigne les côtes de ces trois pays. D'autre part, n'est-ce point encore par une erreur analogue que nous voyons les Zendj figurer dans le passage où l'auteur raconte, d'après Ibn-Fathima, l'expulsion des Mend de leur pays et leur retraite dans le Sind? Le mot *Zendj* n'a-t-il pas été substitué, soit par inadvertance, soit par ignorance, au mot *Indiens*? Ce qu'Ibn-Sayd rapporte de l'origine commune des Mend et des Indiens, de l'infériorité des premiers comparés aux seconds, enfin, et comme conséquence de ces deux premières particularités, de la défaite des Mend, nous semblerait autoriser cette supposition. Toujours est-il que nous ne saurions nous rendre compte de l'envahissement des îles de Mend par les Zendj. Un fait analogue nous a été, il est vrai, transmis par les historiens arabes au sujet de Bassora et d'une partie du territoire de Bagdad; mais là ce fait avait été naturellement amené par la présence d'une grande quantité d'esclaves du Zanguebar, qui, par les effets combinés de la procréation et de la traite, en étaient venus à former une population naturalisée, pour ainsi dire, dans la Mésopotamie, et dont se recrutait l'armée des khalifes : or,

nous n'avons lu nulle part qu'une pareille situation ait existé pour les Zendj sur aucun point du Sind ni de l'Inde. En résumé, par sa position, par son étendue, par les particularités ethnographiques citées dans sa description, l'île que désigne Ibn-Sayd sous le nom de Kiloua nous semble pouvoir être rapportée à la presqu'île de Gouzerate ou à celle de Cutch (1); mais elle ne saurait l'être à l'île Kiloua du Zanguebar. A l'égard de cette dernière, la géographie arabe ne nous a donc encore rien appris, si ce n'est la simple mention qui en est faite par Yacout, comme d'un *endroit du pays des Zendj*.

A l'époque de la mort d'Ibn-Sayd, parut un nouveau traité de géographie composé par Zakaryaben-Mohammed, ordinairement appelé El-Cazouyny; ce traité est, en ce qui a rapport à l'Afrique, beaucoup moins explicite que celui d'Ibn-Sayd, et il ne nous a été d'aucun secours pour l'objet de nos recherches (2).

A la même époque aussi, naissait Aboulféda; ses travaux en géographie l'ont rendu célèbre dans la littéra-

(1) Nous rappellerons, comme pouvant aider à la solution de cette question, que le principal port de commerce du pays de Cutch est nommé Mendivi, nom qui pourrait bien, comme cela a lieu pour les mots Maldives et Lakdives, n'être qu'un composé des mots *Mend* et *dive* ou diva, et dont le sens serait alors, île des Mend ou de Mend.

Quant au Gouzerate, on sait que son territoire, désigné ordinairement sous le nom de *presqu'île de Gouzerate*, devient, en certaines parties de l'année, une île véritable, puisque alors les golfes de Cutch et de Cambaïe, dont les eaux la bornent à l'ouest et à l'est, sont mis en communication par les Runns. Il y aurait à tenir compte de cette particularité, si on croyait devoir traduire, dans ce cas, le mot Djeziret par *île*, ainsi que semble l'exiger l'expression dont Edrisi s'est servi, et que M. Jaubert a rendue par *île maritime*. (Voyez sa traduction d'Edrisi, page 170.)

(2) C'est dans l'édition imprimée à Gottingue que nous avons pris connaissance du texte arabe, grâce à l'obligeance de M. Kazimirski de Biberstein.

ture orientale; et cependant, son traité est pour nous une nouvelle preuve de la lenteur des progrès que fit cette science chez les Orientaux. Ce traité, écrit par un homme qu'on a appelé le prince des géographes, nous semblait ne pouvoir être consulté sans fruit pour l'accomplissement de notre tâche, et il nous a été très-facile de le compulser à l'aide de la traduction de M. Reinaud, de qui le savoir et l'érudition devaient ajouter encore à l'utilité du texte. Après l'étude approfondie et comparée qu'en a faite le savant professeur, et le jugement qu'il en a porté, il serait plus que téméraire de nous livrer à une appréciation de ce traité, appréciation qui n'entre pas, d'ailleurs, dans le cadre restreint que nous essayons de remplir et dont nous avons déjà peut-être outre-passé les limites. Disons seulement que, pour la géographie de l'Afrique orientale, Aboulféda se borne presque à copier Ibn-Sayd, et que, même dans l'emploi des passages qu'il lui emprunte, il n'a pas mis tout le discernement désirable (1); et pourtant, par son instruction variée, par son esprit exact et sérieux, par sa position sociale enfin, Aboulféda était, certes, de tous les auteurs de son époque, le plus apte à étendre le cercle si restreint des connaissances qu'avaient ses prédécesseurs. De ce qu'il ne l'a pas fait, nous sommes bien obligé de conclure que, pour les lettrés de l'Arabie, la géographie de l'Afrique orientale était restée presque stationnaire depuis Edrisi.

Au reste, le traité d'Aboulféda se recommande aujour-

(1) Nous avons eu occasion d'en faire la remarque au sujet de la ville de Leyrana, qu'il dit être placée dans le pays de Sofala par Ibn-Sayd, tandis que, dans la géographie de ce dernier, Leyrana est citée comme l'une des villes de l'île de Comr. (Voy. ci-devant, page 258.)

d'hui à l'attention du monde savant, bien moins par son mérite intrinsèque que par la remarquable introduction dont l'a enrichi son savant traducteur. Le premier paragraphe de cette introduction est consacré à un exposé général des progrès de la science géographique chez les Orientaux; M. Reinaud y passe en revue les écrivains musulmans qui ont plus ou moins contribué à ces progrès, et nous y trouvons successivement mentionnés, comme contemporains d'Aboulféda, Schems-Eddin, Nowaïri, Omary, Ibn-el-Ouardy et Hamd-Allah, qui ont écrit dans la dernière moitié du XIIIe siècle et la première moitié du XIVe. Nous avons pris connaissance de ce que ces traités contiennent de relatif au pays qui nous occupait; ils nous ont sans doute aidé quelquefois à nous former une opinion sur certains points des descriptions que nous avons analysées, mais ils ne nous ont malheureusement fourni aucun document nouveau.

Les Arabes, qui, du milieu du XIVe siècle à la fin du XVe, se sont adonnés à la géographie, ont été bien peu nombreux. M. Reinaud ne nous signale, pendant cette période, que deux ouvrages : l'un, écrit en l'an 806 de l'hégire (1403 de J. C.) par Abd-er-Rachid-Ben-Saleh, surnommé El-Bakoui, est intitulé : *Exposé sommaire des monuments et des merveilles du roi tout-puissant;* l'autre, dû à Abd-el-Razzac, surnommé El-Samarkandy, est intitulé : *Lever des deux astres favorables et réunion des deux mers*. La partie géographique de ce dernier ouvrage ne s'étendant pas à la région qui nous occupe, il ne pouvait nous être d'aucune utilité.

Quant au traité d'El-Bakoui, après avoir lu l'analyse qui en a été faite par Deguignes, nous n'avons pas cru devoir

recourir au texte, car, suivant la notice de cet illustre savant, ce texte ne présente, sur les quelques localités qui y sont mentionnées, que les indications déjà plus amplement fournies par les géographes antérieurs. En outre, la forme de dictionnaire dans laquelle il est rédigé, et qui, obligeant à s'occuper de chaque lieu isolément, exclut l'ordre géographique, augmente encore la difficulté de trouver la position des lieux quand ils sont désignés sous des noms différant de ceux qui leur ont été donnés par d'autres géographes. Une seule indication nous a paru nouvelle et intéressante à extraire de l'ouvrage d'El-Bakoui : c'est celle d'une île dont le nom a été lu *Bandgouïa* par Deguignes, mais qui se lit aussi Leikhouna, et enfin, qui est écrit *Lendjouya* dans le dictionnaire de Yacout. A ces trois noms correspond une même description qui, sous plusieurs rapports, nous a paru désigner l'île Zanzibar. De plus, *Angouya,* le nom souahheli de cette dernière, a, comme on le voit, beaucoup d'analogie avec deux des leçons que nous avons reproduites pour le nom de l'île mentionnée dans le traité de Bakoui. Voici, du reste, ce qu'on y lit au sujet de cette île : « Grande île du pays « des Zendj, où réside leur roi. Tous les vaisseaux qui com- « mercent sur cette côte viennent y aborder. Il y a des « vignes qui portent fruit trois fois l'an. »

Yacout, après s'être exprimé dans les mêmes termes au sujet de l'île Lendjouya, ajoute : « Les habitants ont été « transportés de cette île dans une autre nommée *Tambat* « dont les habitants sont musulmans. »

Ce que disent l'un et l'autre auteur s'applique assez exactement à l'île Zanzibar, et la dernière circonstance notée par Yacout se trouve de même en rapport avec ce fait qu'à la partie

nord-ouest de Zanzibar est une autre île beaucoup plus petite nommée *Tombat* sur laquelle les Arabes musulmans ont eu pendant longtemps un fort. Nous croyons donc pouvoir comprendre l'île Zanzibar au nombre des lieux dont l'existence a été mentionnée par les géographes arabes.

Après cette courte indication prise au traité d'El-Bakoui, nous pensons avoir extrait des ouvrages des géographes de sa nation tout ce qu'ils contenaient de documents sur l'état de l'Afrique orientale pendant les neuf siècles qui suivirent la venue de Mahomet, période que nous avons nommée *musulmane*, parce que, pendant toute sa durée, les Arabes musulmans eurent à peu près seuls des relations avec cette région, où le prosélytisme religieux, le monopole commercial et de nombreux établissements fondés par leurs compatriotes, leur donnaient une influence sans partage, sinon une suzeraineté réelle.

On a pu voir à quelles incertitudes, à quelles erreurs même en étaient encore, à l'égard de cette région, les lettrés musulmans, dont les écrits pouvaient seuls, pourtant, initier l'Europe à la connaissance de l'Afrique orientale, et compléter l'œuvre des géographes d'Alexandrie, qui n'en avaient décrit qu'une partie, les uns niant son prolongement méridional, les autres en soupçonnant à peine l'existence. Nous avons, à diverses reprises, dans le cours de ce livre, indiqué les causes générales du peu de progrès fait par les auteurs arabes dans la géographie physique et politique des contrées orientales, dont les côtes étaient cependant incessamment parcourues par les marins et les marchands de l'Arabie. Nous avons attribué la stagnation de la science, d'une part, à l'esprit de système chez les savants qui ne voya-

geaient pas ; de l'autre, au manque de connaissances et d'esprit d'observation chez les navigateurs, patrons et commerçants ; enfin, et surtout, à l'isolement dans lequel théoriciens et praticiens demeuraient à l'égard les uns des autres. Ajoutons à cela que le champ des découvertes était, en quelque sorte, fatalement borné, pour les navigateurs arabes, par les théories de leurs savants sur les divisions du globe terrestre, sur sa partie habitable, sur l'innavigabilité de la mer Environnante ; si bien que la géographie serait peut-être encore aujourd'hui au point où l'ont laissée les derniers auteurs cités, si le génie scientifique des peuples de l'Occident, se dégageant enfin des ténèbres du moyen âge, n'avait poussé ces peuples dans la voie des découvertes maritimes que Dias, Colomb, Gama et Magellan frayèrent avec tant de hardiesse et d'habileté.

Sans doute, des progrès partiels pouvaient être accomplis, et il y en eut, en effet, de réalisés avant ces immortelles conquêtes, grâce aux voyages entrepris par des hommes intelligents et instruits, tels que le Vénitien Marco Polo et le Marocain Abou-Abd-Allah-Mohammed, plus connu sous le nom d'Ibn-Bathoutha. Ces voyages contribuèrent même à porter la pensée de l'Europe au delà des limites de la géographie ancienne, et il est permis d'admettre, avec Malte-Brun, que celui du célèbre Marco Polo, spécialement, a dû contribuer à stimuler le génie entreprenant de Colomb. Mais ces efforts isolés de quelques voyageurs ne s'étendaient pas au delà des contrées déjà connues, et, pour les Arabes en particulier, leurs explorations s'arrêtaient aux pays où leur religion et leur commerce avaient plus ou moins pénétré. Les résultats ainsi obtenus devaient donc nécessairement être

bornés à des indications plus précises sur la position relative des lieux et des pays visités, à des renseignements moins incomplets sur l'ethnographie des populations qui les habitaient; encore, ces nouveaux renseignements, se trouvant le plus souvent en désaccord avec les opinions des savants ou avec les idées établies, couraient-ils le danger d'être repoussés ou tout au moins mis en doute, jusqu'à ce que l'exactitude en eût été constatée par de nombreux témoignages. Tel fut, en Europe, le sort de la relation du voyageur vénitien; et, selon Ibn-Kaldoun, celle d'Ibn-Bathoutha fut accueillie avec la même incrédulité dans quelques pays musulmans.

La première de ces relations ne contient que peu de chose sur l'Afrique orientale; Marco Polo n'a parlé qu'indirectement de cette région, et d'après ce qu'il en avait ouï dire à son passage sur les côtes de l'Inde. Mais Ibn-Bathoutha, qui exécuta son voyage environ un demi-siècle plus tard, visita lui-même plusieurs points du littoral africain. Une partie de son itinéraire se rapportant à notre sujet, nous allons la reproduire, et en faire ressortir les particularités propres à donner un caractère de certitude à plusieurs des opinions que nous avons émises dans le cours de ce livre.

Nous prenons le récit (1) au moment où le voyageur quitte Zeyla pour se rendre à Makdachaou (Moguedchou) et au Souahhel, voyage qu'il exécuta en l'an 731 de l'hégire (1330-31 de J. C.) : probablement en janvier ou février de 1331, époque à laquelle les bateaux descendent ordinairement la côte.

(1) Nous avons extrait ces passages de la traduction des voyages d'Ibn-Bathoutha faite par MM. Defrémery et le docteur Sanguinetti, et qui a été récemment publiée.

« Après être partis de Zeïla', nous voyageâmes sur mer « pendant quinze jours, et arrivâmes à Makdachaou, ville « extrêmement vaste. Ses habitants ont un grand nombre « de chameaux, et ils en égorgent plusieurs centaines cha- « que jour. Ils ont aussi beaucoup de moutons, et sont de « riches marchands. C'est à Makdachaou que l'on fabrique « les étoffes qui tirent leur nom de celui de cette ville, et « qui n'ont pas leurs pareilles. De Makdachaou on les ex- « porte en Égypte et ailleurs. Parmi les coutumes des ha- « bitants de cette ville est la suivante : lorsqu'un vaisseau « arrive dans le port, il est abordé par des sonboûks, c'est- « à-dire de petits bateaux. Chaque sonboûk renferme plu- « sieurs jeunes habitants de Makdachaou, dont chacun ap- « porte un plat couvert, contenant de la nourriture. Il le « présente à l'un des marchands du vaisseau en s'écriant : « Cet homme est mon hôte ; et tous agissent de la même « manière. Aucun trafiquant ne descend du vaisseau, que « pour se rendre à la maison de son hôte, sauf, toutefois, le « marchand qui est déjà venu fréquemment dans la ville et « en connaît bien les habitants ; dans ce cas, il descend où « il lui plaît. Lorsqu'un commerçant est arrivé chez son hôte, « celui-ci vend pour lui ce qu'il a apporté et lui fait ses « achats. Si l'on achète de ce marchand quelque objet pour « un prix au-dessous de sa valeur, ou qu'on lui vende autre « chose hors de la présence de son hôte, un pareil marché est « frappé de réprobation aux yeux des habitants de Makda- « chaou. Ceux-ci trouvent de l'avantage à se conduire ainsi.

« Lorsque les jeunes gens furent montés à bord du vais- « seau où je me trouvais, un d'entre eux s'approcha de moi. « Mes compagnons lui dirent : « Cet individu n'est pas un

« marchand, mais un jurisconsulte. » Alors le jeune homme
« appela ses compagnons et leur dit : « Ce personnage est
« l'hôte du kâdhi. » Parmi eux il se trouvait un des employés
« du kâdhi, qui lui fit connaître cela. Le magistrat se rendit
« sur le rivage de la mer, accompagné d'un certain nombre
de thâlibs (étudiants); il me dépêcha un de ceux-ci. Je
« descendis à terre avec mes camarades, et saluai le kâdhi
« et son cortége. Il me dit : « Au nom de Dieu, allons saluer
« le cheïkh. » — « Quel est donc ce cheïk? répondis-je. » —
« C'est le sultan, répliqua-t-il. » Car ce peuple a l'habitude
« d'appeler le sultan, cheïkh.—Je répondis au kâdhi : « Lors-
« que j'aurai pris mon logement, j'irai trouver le cheïkh. »
« — Mais il repartit : « C'est la coutume, quand il arrive un
« légiste ou un *chérîf* ou un homme pieux, qu'il ne se re-
« pose qu'après avoir vu le sultan. » Je me conformai donc
« à leur demande en allant avec lui trouver le souverain.

« DU SULTAN DE MAKDACHAOU.

« Ainsi que nous l'avons dit, le sultan de Makdachaou n'est
« appelé par ses sujets que du titre de cheïkh. Il a nom Abou-
« Becr, fils du cheïkh Omar, et est d'origine berbérienne.
« Il parle l'idiome makdachain, mais il connaît la langue
« arabe. C'est la coutume, quand arrive un vaisseau, que le
« sonboûk du sultan se rende à son bord, pour demander
« d'où vient ce navire, quel est son propriétaire et son *roub-*
« *bãn* (*), c'est-à-dire son pilote ou capitaine, quelle est sa

(*) Si ce n'était l'explication qu'Ibn-Bathoutha donne lui-même de ce mot, et probablement après information prise sur les lieux, nous penserions que c'est Hebban qu'il a voulu dire. Hebban désigne, à Moguedchou, l'individu qui prend charge d'un étranger et de la direction de ses affaires. Dans le passage ci-dessus, il aurait le sens de notre mot *consignataire*.

« cargaison et quels marchands ou autres individus se trou-
« vent à bord. Lorsque l'équipage du sonboûk a pris con-
« naissance de tout cela, l'on en donne avis au sultan, qui
« loge près de lui les personnes dignes d'un pareil honneur.

« Quand je fus arrivé au palais du sultan, avec le kâdhi
« susmentionné, qui s'appelait Ibn-Borhân-Eddîn et était
« originaire d'Égypte, un eunuque en sortit et salua le juge,
« qui lui dit : « Remets le dépôt qui t'est confié, et apprends
« à notre maître le cheïkh que cet homme-ci est arrivé du
« Hidjâz. » L'eunuque s'acquitta de son message et revint,
« portant un plat dans lequel se trouvaient des feuilles de
« bétel et des noix d'arec (faoufel). Il me donna dix feuilles
« du premier, avec un peu de faoufel, et en donna la même
« quantité au kâdhi; ensuite il partagea entre mes cama-
« rades et les disciples du kâdhi ce qui restait dans le plat.
« Puis il apporta une cruche d'eau de roses de Damas, et en
« versa sur moi et sur le kâdhi, en disant : « Notre maître
« ordonne que cet étranger soit logé dans la maison des thâ-
« libs. » C'était une maison destinée à traiter ceux-ci. Le kâ-
« dhi m'ayant pris par la main, nous allâmes à cette mai-
« son, qui est située dans le voisinage de celle du cheïkh,
« décorée de tapis et pourvue de tous les objets nécessaires.
« Plus tard, ledit eunuque apporta de la maison du cheïkh
« un repas; il était accompagné d'un des vizirs, chargé de
« prendre soin des hôtes, et qui nous dit : « Notre maître
« vous salue et vous fait dire que vous êtes les bienvenus; »
« après quoi, il servit le repas et nous mangeâmes. La nour-
« riture de ce peuple consiste en riz cuit avec du beurre,
« qu'ils servent dans un grand plat de bois, et par-dessus
« lequel ils placent des écuelles de *coûchân*, qui est un ra-

« goût composé de poulets, de viande, de poisson et de lé-
« gumes. Ils font cuire les bananes, avant leur maturité,
« dans du lait frais, et ils les versent dans une écuelle. Ils
« versent le lait caillé dans une autre écuelle, et mettent
« par-dessus des limons et des grappes de poivre confits dans
« le vinaigre et la saumure du gingembre vert et des man-
« gues, qui ressemblent à des pommes, sauf qu'elles ont un
« noyau. Lorsque la mangue est parvenue à sa maturité,
« elle est extrêmement douce et se mange comme un fruit;
« mais, avant cela, elle est acide comme le limon, et on la
« confit dans du vinaigre. Quand les habitants de Makda-
« chaou ont mangé une bouchée de riz, ils avalent de ces
« salaisons et de ces conserves au vinaigre. Un seul de ces
« individus mange autant que plusieurs de nous; c'est là
« leur habitude; ils sont d'une extrême corpulence et d'un
« excessif embonpoint.

« Lorsque nous eûmes mangé, le kâdhi s'en retourna.
« Nous demeurâmes en cet endroit pendant trois jours, et
« on nous apportait à manger trois fois dans la journée, car
« telle est leur coutume. Le quatrième jour, qui était un
« vendredi, le kâdhi, les étudiants et un des vizirs du cheïkh
« vinrent me trouver, et me présentèrent un vêtement. Leur
« habillement consiste en un pagne de filoselle, que les hom-
« mes s'attachent au milieu du corps, en place de caleçon,
« qu'ils ne connaissent pas; en une tunique de toile de lin
« d'Égypte, avec une bordure; en une *fardjiyeh* (robe flot-
« tante) de kodsy (étoffe de Jérusalem) doublée, et un tur-
« ban d'étoffe d'Égypte, avec une bordure. On apporta pour
« mes compagnons des habits convenables.

« Nous nous rendîmes à la mosquée principale, et nous

« y priâmes derrière la tribune grillée. Lorsque le cheïkh
« sortit de cet endroit, je le saluai avec le kâdhi; il répon-
« dit par des vœux en notre faveur, et conversa avec le kâ-
« dhi dans l'idiome de la contrée; puis il me dit en arabe :
« Tu es le bienvenu, tu as honoré notre pays et tu nous as
« réjouis. » Il sortit dans la cour de la mosquée, et s'arrêta
« près du tombeau de son père, qui se trouve en cet en-
« droit; il y fit une lecture dans le Coran et une prière;
« après quoi, les vizirs, les émirs et les chefs des troupes ar-
« rivèrent et saluèrent le sultan. On suit, dans cette céré-
« monie, la même coutume que les habitants du Yaman. Ce-
« lui qui salue place son index sur la terre, puis il le pose
« sur sa tête, en disant : « Que Dieu perpétue ta gloire! »

« Après cela, le cheïkh franchit la porte de la mosquée,
« revêtit ses sandales, et ordonna au kâdhi et à moi d'en
« faire autant. Il se dirigea à pied vers sa demeure, qui était
« située dans le voisinage du temple, et tous les assistants
« marchaient nu-pieds. On portait au-dessus de la tête du
« cheïkh quatre dais de soie de couleur, dont chacun était
« surmonté d'une figure d'oiseau en or. Son vêtement con-
« sistait, ce jour-là, en une robe flottante de kodsy vert,
« qui recouvrait de beaux et amples habits de fabrique égyp-
« tienne. Il était ceint d'un pagne de soie et coiffé d'un tur-
« ban volumineux. On frappa devant lui les timbales et l'on
« sonna les trompettes et les clairons. Les chefs des troupes
« le précédaient et le suivaient; le kâdhi, les jurisconsultes
« et les chérîfs l'accompagnaient. Ce fut dans cet appareil
« qu'il entra dans sa salle d'audience. Les vizirs, les émirs
« et les chefs des troupes s'assirent sur une estrade située
« en cet endroit. On étendit pour le kâdhi un tapis sur le-

« quel personne autre que lui ne prit place. Les fakhîs et
« les chérîfs accompagnaient ce magistrat. Ils restèrent ainsi
« jusqu'à la prière de trois à quatre heures de l'après-midi.
« Lorsqu'ils eurent célébré cette prière en société du cheïkh,
« tous les soldats se présentèrent et se placèrent sur plu-
« sieurs files, conformément à leurs grades respectifs ; après
« quoi l'on fit résonner les timbales, les clairons, les trom-
« pettes et les flûtes. Pendant qu'on joue de ces instruments,
« personne ne bouge et ne remue de sa place, et quiconque
« se trouve alors en mouvement s'arrête, sans avancer ni
« reculer. Lorsqu'on eut fini de jouer de la musique mili-
« taire, les assistants saluèrent avec leurs doigts, ainsi que
« nous l'avons dit, et s'en retournèrent. Telle est leur cou-
« tume chaque vendredi.

« Lorsque arrive le samedi, les habitants se présentent à
« la porte du cheïkh et s'asseyent sur des estrades, en de-
« hors de la maison. Le kâdhi, les fakhîs, les chérîfs, les
« gens pieux, les personnes respectables et les pèlerins, en-
« trent dans la seconde salle et s'asseyent sur des estrades
« en bois, destinées à cet usage. Le kâdhi se tient sur une
« estrade séparée, et chaque classe a son estrade particu-
« lière, que personne autre ne partage avec elle. Le cheïkh
« s'assied ensuite dans son salon, et envoie chercher le kâ-
« dhi, qui prend place à sa gauche ; après quoi, les légistes
« entrent, et leurs chefs s'asseyent devant le sultan ; les
« autres saluent et s'en retournent. Les chérîfs entrent alors,
« et les principaux d'entre eux s'asseyent devant lui ; les
« autres saluent et s'en retournent. Mais, s'ils sont les hôtes
« du cheïkh, ils s'asseyent à sa droite. Le même cérémonial
« est observé par les personnes respectables et les pèlerins,

« puis par les vizirs, puis par les émirs, et enfin, par les « chefs des troupes, chacune de ces classes succédant à une « autre. On apporte des aliments; le kâdhi, les chérifs, et « ceux qui sont assis dans le salon, mangent en présence « du cheïkh, qui partage ce festin avec eux. Lorsqu'il veut « honorer un de ses principaux émirs, il l'envoie chercher « et le fait manger en leur compagnie; les autres individus « prennent leur repas dans le réfectoire. Ils observent, en « cela, le même ordre qu'ils ont suivi lors de leur admission « près du cheïkh.

« Celui-ci rentre ensuite dans sa demeure; le kâdhi, les « vizirs, le secrétaire intime, et quatre d'entre les princi- « paux émirs, s'asseyent, afin de juger les procès et les « plaintes. Ce qui a rapport aux prescriptions de la loi est « décidé par le kâdhi; les autres causes sont jugées par les « membres du conseil, c'est-à-dire les vizirs et les émirs. « Lorsqu'une affaire exige que l'on consulte le sultan, on « lui écrit à ce sujet, et il envoie sur-le-champ sa réponse, « tracée sur le dos du billet, conformément à ce que décide « sa prudence. Telle est la coutume que ces peuples obser- « vent continuellement..... »

Quoique plusieurs des particularités racontées par Ibn-Bathoutha ne se représentent plus aujourd'hui au voyageur qui aborde à Moguedchou, nous n'en croyons pas moins, et on en pourra juger, d'ailleurs, par notre propre relation (1), que l'écrivain arabe a tracé un tableau fidèle de ce qui se passait à l'époque où il visita cette ville. Les changements qui, depuis, se sont successivement opérés dans

(1) Voir IIe partie, ch. XVI.

l'état politique et les relations commerciales de Moguedchou comme des autres villes de la côte ont dû amener des modifications correspondantes dans les mœurs, les usages et la richesse de ses habitants. Nous exposerons, dans les deux livres suivants, les causes de ces changements à partir du commencement du XVIe siècle ; quant à la période antérieure, nous allons faire connaître les traditions que nous avons recueillies sur les lieux mêmes, et qui confirmeront, nous le croyons, les récits d'Ibn-Bathoutha.

D'après ces traditions, qui s'accordent avec la chronique de Kiloua, pour les circonstances de la fondation de Moguedchou, des maisons en pierre, dans le style arabe, furent peu à peu substituées aux cases en bois et en paille recouvertes de peaux que les premiers émigrés musulmans, les Émozéides, y avaient d'abord élevées. Le gouvernement se constitua, et se transmit héréditairement dans la famille du chef qui avait conduit la nouvelle immigration, et cette dynastie fut désignée sous le nom d'El-M'doffeur, du nom ou surnom de son fondateur.

Le territoire compris entre le cours inférieur du Djoub et le pays nommé aujourd'hui Chebellèh était alors, dit-on, très-peuplé. Une partie de ce territoire, et notamment celle qui environnait la cité arabe, était occupée par les Odjourane, une des grandes tribus haouiia, à laquelle s'étaient déjà mêlés quelques Émozéides. Des relations amicales existaient entre les Odjourane et les cheikhs ou sultans M'doffeur, qui probablement exerçaient sur ces indigènes l'influence que donne une supériorité morale incontestable. D'ailleurs, les Odjourane tiraient avantage des relations de commerce qui se développaient à Moguedchou : le marché

de cette ville leur était ouvert et leur offrait un échange facile des produits qu'ils se procuraient dans l'intérieur, entre lequel et le marché arabe ils étaient des intermédiaires naturels. Les chameaux, qui abondent dans le pays, leur rendaient les transports et les communications faciles. Toutefois, ces bonnes relations n'excluaient pas certaines précautions de la part des chefs de Moguedchou à l'égard des Odjourane, et tous les jours, après la prière de l'Eûcha (une heure environ après le coucher du soleil), des crieurs parcouraient la ville, disant à haute voix : « Que ceux du « dehors sortent et que les habitants restent chez eux. » Puis ils fermaient les portes de la ville en pierre, ville dont les chérifs (c'est-à-dire les individus d'origine arabe) restaient seuls possesseurs pendant la nuit.

Sous la dynastie M'doffeurienne, Moguedchou acquit un haut degré de prospérité ; elle était devenue comme la capitale de tout le pays environnant, et le chef-lieu des divers établissements arabes, fondés successivement sur d'autres points de la côte par des familles sorties de sa population : ainsi s'élevèrent les villes de Braoua, Meurka, Djellip, Gondeur-Cheikh, Djezira et Ouarcheikh. A certaines époques de l'année, on se transportait de tous ces points à Moguedchou, dont la grande mosquée était pour les fidèles un lieu de pèlerinage, et où toute la population de la ville assistait à la prière du vendredi. Tel est, en substance, ce que la tradition orale nous a appris sur l'importance de cette cité pendant la période dont nous esquissons l'histoire. Ainsi s'explique pour nous l'existence de ce royaume de *Magadaxo* mentionné, d'après les récits des premiers navigateurs portugais, par les géographes des XVIe et XVIIe siècles. Le

peu que les géographes arabes nous ont dit de Moguedchou n'infirme aucunement l'ensemble des données de la tradition. Plusieurs des particularités recueillies sur cette cité, et publiées par Yacout plus d'un siècle avant le voyage d'Ibn-Bathoutha, s'accordent avec quelques-uns des détails donnés par le voyageur : ce que le premier dit de la nudité des habitants s'applique évidemment à la partie indigène de la population, qui devait, alors surtout, l'emporter de beaucoup en nombre sur la population des chérifs. Ibn-al-Madjd, de Mossoul, dans le Mozyl-Alirtyab, fait remarquer que Moguedchou est une grande ville; Ibn-Sayd en constate aussi l'importance, quand il dit que le nom de cette ville revient souvent dans la bouche de ceux qui ont voyagé à la côte orientale d'Afrique. On verra, dans le livre suivant, ce qu'elle était à l'arrivée des Portugais sur cette côte; mais disons ici que maintenant même, par conséquent plus de cinq siècles après le passage d'Ibn-Bathoutha, ce qui reste de l'ancienne cité arabe témoigne encore de sa splendeur passée. Outre plusieurs mosquées abandonnées depuis bien longtemps, et dont les minarets ont seuls résisté aux efforts du temps et à l'envahissement des sables, il en est une encore affectée au culte et en assez bon état, grâce aux restaurations successives dont elle a, sans doute, été l'objet. Il s'y trouve une inscription (1) qui indique pour date de sa fondation l'année 637 de l'hégire (1239 de J. C.), c'est-à-dire près d'un siècle avant le passage d'Ibn-Bathoutha, et quelques années seulement après l'époque à laquelle Yacout en représentait les habitants comme vivant dans un état voisin de la sauvagerie : ceci prouve clairement, ainsi que nous

(1) Voir à l'appendice, pièce n° 1.

l'avons précédemment avancé, que les renseignements produits par Yacout se rapportaient à des temps bien antérieurs à celui où il écrivait.

La décadence de Moguedchou commença, d'après la tradition, avec le renversement de l'autorité des M'doffeur, événement qui eut lieu à la suite d'une invasion de la cité par la puissante tribu des Abgal, comprise, comme les Odjourane, dans la grande famille des Soumal-Haouiia. Le cheikh ou sultan M'doffeur qui gouvernait alors était nommé Fekeur-Eddin; il fut le dernier membre de cette dynastie, à laquelle l'État de Moguedchou devait tout à la fois son origine, son développement et le degré de prospérité auquel il était arrivé. L'autorité des Abgal s'établit dès lors sur la ville en la personne de leur chef Omar-Djeloulé, dont le pouvoir s'est, depuis lors, transmis héréditairement dans sa descendance. Nous ne pouvons dire, avec quelque garantie d'exactitude, quelle fut l'époque de la prise de la ville par les Abgal. Au premier abord, les indications données par Ibn-Bathoutha sur le sultan qu'il y trouva régnant, et entre autres sur son origine beurberienne et son titre de *fils d'Omar*, nous avaient semblé offrir la possibilité d'un rapprochement entre ce sultan et le fils de cet Omar-Djeloulé, qui nous a été signalé comme ayant substitué dans Moguedchou l'autorité des Abgal à celle des M'doffeur; mais, outre que les données de la tradition sont insuffisantes pour établir ce synchronisme, d'autres raisons nous empêchent d'en admettre la possibilité. La première, c'est que nous nous trouverions par là conduit à fixer l'époque de l'invasion des Abgal à la fin du XIIIe siècle, et, cet événement important étant de date assez récente encore au passage d'Ibn-

Bathoutha dans la ville, le voyageur n'eût probablement pas manqué d'en faire mention. La seconde, c'est qu'il s'ensuivrait que Moguedchou, à l'arrivée des Portugais, en 1507, aurait été aux mains des Abgal depuis plus de deux siècles. Or, en 1507, et même longtemps après, cette ville était encore puissante et prospère ; et nous ne saurions comprendre qu'elle eût pu se conserver telle, plus de deux siècles après la substitution du gouvernement ignorant et barbare des Abgal, à l'administration créatrice et civilisatrice des M'doffeur. Enfin, d'après ce qui nous a été dit sur les lieux, neuf cheikhs ou sultans abgal seulement, auraient exercé le pouvoir depuis Omar-Djeloulé jusqu'au sultan actuel, et, tout en faisant, bien entendu, nos réserves quant à la complète exactitude de ce renseignement, nous croyons devoir ne pas le négliger entièrement. Or, l'intervalle de plus de cinq siècles qui nous sépare de l'époque du voyage d'Ibn-Bathoutha est évidemment trop long pour ne comprendre que huit règnes. Nous concluons donc des considérations qui précèdent, qu'à l'époque du passage d'Ibn-Bathoutha, la ville était encore gouvernée par des sultans M'doffeur ; dès lors les détails fournis par ce voyageur sur les usages du pays, les cérémonies dont il a été témoin, et l'appareil somptueux dont le sultan était entouré, nous semblent ne pouvoir être révoqués en doute.

Reprenons maintenant la relation, et suivons Ibn-Bathoutha dans sa relâche à Mombase.

. . . .

« Je m'embarquai sur la mer dans la ville de Makdachaou, « me dirigeant vers le pays des Saouâhil (*) (les rivages) et

(*) Le Souahhel.

« vers la ville de Couloua (Kiloua), dans le pays des Zendjs.
« Nous arrivâmes à Manbaça (*), grande île, à une distance
« de deux journées de navigation de la terre des Saouâhil.
« Cette île ne possède aucune dépendance sur le continent,
« et ses arbres sont des bananiers, des limoniers et des ci-
« tronniers. Ses habitants recueillent aussi un fruit qu'ils
« appellent *djammoûn* (*djambou, Eugenia Jambu*), et qui
« ressemble à l'olive; il a un noyau pareil à celui de l'olive,
« mais le goût de ce fruit est d'une extrême douceur. Ils ne
« se livrent pas à la culture, et on leur apporte des grains
« du Saouâhil. La majeure partie de leur nourriture con-
« siste en bananes et en poisson. Ils professent la doctrine
« de Châfi'y, sont pieux, chastes et vertueux; leurs mos-
« quées sont construites très-solidement en bois. Près de
« chaque porte de ces mosquées se trouvent un ou deux
« puits, de la profondeur d'une ou deux coudées; on y
« puise l'eau avec une écuelle de bois, à laquelle est fixé
« un bâton mince, de la longueur d'une coudée. La terre,
« à l'entour de la mosquée et du puits, est tout unie. Qui-
« conque veut entrer dans la mosquée, commence par se la-
« ver les pieds. Il y a près de la porte un morceau de natte
« très-grossier, avec lequel il les essuie; celui qui désire
« faire les lotions tient la coupe entre ses cuisses, verse
« l'eau sur ses mains et fait son ablution. Tout le monde
« marche nu-pieds. »

Ces détails sont peu nombreux et presque insignifiants sous le rapport de l'ethnographie; mais Ibn-Bathoutha n'a passé qu'une nuit à Mombase, et le temps lui a manqué pour examiner cette localité : aussi a-t-il un peu exagéré

(*) Mombase.

l'étendue de l'île. Ce qu'il dit de la distance qui la sépare de la terre du Souahhel, donnerait à penser qu'alors le littoral ainsi désigné comprenait seulement la partie de côtes basses qui s'étend depuis la pointe Pouna jusqu'aux environs du cap Delgado ; aujourd'hui, le pays des Souahhéli ou le Souahhel est considéré comme commençant à partir du Djoub.

Quant aux autres indications, elles nous paraissent devoir être suffisamment exactes pour l'époque où le voyageur visita Mombase. En effet, au commencement du XIV[e] siècle, cette localité n'avait pas encore l'importance qu'elle acquit plus tard. Ce ne fut que dans le cours du XVI[e] siècle que l'un de ses cheiks, chef d'un groupe de Schiraziens qui s'étaient établis depuis quelques années dans l'île, l'ayant soustraite à l'autorité du cheikh ou sultan de Zanzibar, en fit une cité indépendante, dont les possessions augmentèrent peu à peu aux dépens des petits États voisins, et particulièrement de celui de Melinde. D'autre part, la superficie restreinte de Mombase s'oppose à ce qu'elle produise beaucoup de céréales, et, de tout temps, ses habitants ont tiré une grande partie de leur subsistance soit de Pemba, soit de la côte en regard de cette île. Cette circonstance vient encore justifier l'assertion d'Ibn-Bathoutha relative à l'importation de grains du Souahhel à Mombase. Il a pu dire aussi, avec vérité, qu'elle ne possédait pas de dépendances sur le continent, car, lors de son passage, les terres qui enserrent la baie de Mombase n'étaient point occupées par les Ouanika et les Ouadigo, qui y sont maintenant établis. L'émigration de ces populations de l'intérieur vers le littoral a été, d'après les traditions locales, à peu près contemporaine de l'éta-

blissement des Portugais dans l'île; elle doit dater du commencement du XVIIe siècle. Jusqu'alors, la partie du continent en arrière de l'île Mombase était sans doute abandonnée aux incursions des tribus pillardes et nomades, que, sous le nom de *Zimbos*, les historiens portugais nous montrent envahissant et dévastant, en l'an 1588, l'île de Kiloua, puis, en l'an 1589, celle de Mombase, et combinant leur invasion de cette dernière île avec l'attaque que la flotte portugaise, commandée par Thomé de Souza Coutinho, dirigeait contre la ville du côté de la mer. Bref, tous les faits que nous connaissons comme ayant contribué à constituer l'État de Mombase et à donner quelque importance à la cité de ce nom, sont d'une date bien postérieure à celle du voyage d'Ibn-Bathoutha, et ce qu'il dit de cette localité dans sa relation nous semble donner une idée assez exacte de ce qu'elle pouvait être quand il y relâcha. Accompagnons-le maintenant à Kiloua :

« Nous passâmes, dit-il, une nuit dans cette île (l'île « Mombase); après quoi nous reprîmes la mer pour nous « rendre à Couloua, grande ville située sur le littoral, et « dont les habitants sont pour la plupart des Zendjs, d'un « teint extrêmement noir. Ils ont à la figure des incisions, « semblables à celles qu'ont les Limiîn de Djenâdah. Un « marchand m'a dit que la ville de Sofâlah est située à la « distance d'un demi-mois de marche de Couloua, et qu'entre « Sofâlah et Yoûfi (Noufi), dans le pays des Limiîn, il y a « un mois de marche. De Yoûfi, on apporte à Sofâlah de la « poudre d'or. Couloua est au nombre des villes les plus « belles et les mieux construites; elle est entièrement bâtie « en bois; la toiture de ses maisons est en *dîs* (sorte de

« jonc *ampelo-desmos tenax*), et les pluies y sont abondantes.
« Ses habitants sont adonnés au *djihâd* (la guerre sainte);
« car ils occupent un pays contigu à celui des Zendjs infi-
« dèles. Leurs qualités dominantes sont la piété et la dé-
« votion, et ils professent la doctrine de Châfi'y.

« DU SULTAN DE COULOUA.

« Lorsque j'entrai dans cette ville, elle avait pour sultan
« Abou'l mozhaffer Haçan, surnommé également *Abou'l-*
« *mewâhib,* à cause de la multitude de ses dons (mewâhib)
« et de ses actes de générosité. Il faisait de fréquentes in-
« cursions dans le pays des Zendjs, les attaquait et leur en-
« levait du butin, dont il prélevait la cinquième partie,
« qu'il dépensait de la manière fixée dans le Coran. Il dé-
« posait la part des proches du Prophète dans une caisse
« séparée, et lorsque des chérîfs venaient le trouver, il la
« leur remettait. Ceux-ci se rendaient près de lui de l'Irâk,
« de l'Hidjâz et d'autres contrées. J'en ai trouvé à sa cour
« plusieurs du Hidjâz, parmi lesquels Mohammed, fils de
« Djammâz, Mansoûr, fils de Lébîdah, fils d'Abou-Nemy, et
« Mohammed, fils de Chomaïlah, fils d'Abou-Nemy. J'ai vu
« à Makdachaou Tabl, fils de Cobaïch, fils de Djammâz, qui
« voulait se rendre près de lui. Ce sultan est extrêmement
« humble; il s'assied et mange avec les fakirs, et vénère les
« hommes pieux et nobles.

« RÉCIT D'UNE DE SES ACTIONS GÉNÉREUSES.

« Je me trouvais près de lui un vendredi, au moment
« où il venait de sortir de la prière, pour retourner à sa
« maison. Un fakir du Yaman se présenta devant lui et lui
« dit : O Abou'lmewâhib! — Me voici, répliqua-t-il; ô fa-
« kir! quel est ton besoin? — Donne-moi ces vêtements qui

« te couvrent. — Très-bien ; je te les donnerai. — Sur « l'heure. — Oui certes, à l'instant. Il retourna à la mos- « quée, entra dans la maison du prédicateur, ôta ses vête- « ments, en prit d'autres, et dit au fakir : Entre et prends- « les. Le fakir entra, les prit, les lia dans une serviette, « les plaça sur sa tête, et s'en retourna. Les assistants com- « blèrent le sultan d'actions de grâces, à cause de l'humi- « lité et de la générosité qu'il avait montrées. Son fils et « successeur désigné reprit cet habit au fakir, et lui donna « en échange dix esclaves. Le sultan, ayant appris combien « ses sujets louaient son action, ordonna de remettre au « fakir dix autres esclaves et deux charges d'ivoire ; car la « majeure partie des présents, dans ce pays, consiste en « ivoire, et l'on donne rarement de l'or.

« Lorsque ce sultan vertueux et libéral fut mort, son « frère Dâoûd devint roi et tint une conduite tout opposée. « Quand un pauvre venait le trouver, il lui disait : Celui qui « donnait est mort, et n'a rien laissé à donner. Les visi- « teurs séjournaient à sa cour un grand nombre de mois, « et seulement alors il leur donnait très-peu de chose ; si « bien qu'aucun individu ne vint plus le trouver.

« Nous nous embarquâmes, à Couloua, pour la ville de « Zhafâr al houmoûd (Zhafâr, aux plantes salines et amères) ; « elle est située à l'extrémité du Yaman, sur le littoral de « la mer des Indes. »

Les principales assertions de notre voyageur, en ce qui concerne Kiloua, s'accordent parfaitement avec certains détails de la chronique des sultans de Kiloua, que nous avons reproduite au commencement de ce livre. D'après cette chronique, le sultan régnant en l'an 731 de l'hégire était bien,

comme le dit Ibn-Bathoutha, un sultan Hhacen, auquel succéda son frère Dâoud, environ douze ans après le passage du voyageur à Kiloua, particularité dont celui-ci eut, à ce qu'il paraît, connaissance dans la suite de ses pérégrinations. Elle nous apprend aussi que ce Hhacen, à l'époque de la mort de son père, faisait le pèlerinage de la Mekke, et que le pouvoir, exercé, en son absence, par son frère cadet Dâoud, lui fut remis à son retour. Ce pèlerinage, qui, si nous en jugeons par l'ignorance des lettrés de l'Arabie au sujet des villes de la côte d'Afrique, était rarement accompli par les chefs musulmans de cette côte, confirme encore ce que le voyageur raconte des sentiments religieux et des bonnes œuvres du sultan qu'il trouva régnant à Kiloua. Enfin, cette concordance entre deux documents de nature et d'origine toutes différentes nous semble témoigner à la fois et de l'exactitude de la relation et de celle de la chronique.

Ajoutons, en dernier lieu, que le rite suivi par les habitants de Kiloua, comme par ceux de Mombase et de tout le Souahhel, est bien le rite chaféite.

Pour ce qui est du pays de Limiîn, dont faisait partie la ville de Yoûfi, située, d'après les informations données à Ibn-Bathoutha, à un mois de marche de Kiloua, nous ne pouvons, sur cette simple indication, nous faire une idée de sa position ni de celle du pays auquel elle appartenait.

Il est à regretter qu'Ibn-Bathoutha ne se soit pas étendu plus qu'il ne l'a fait sur les relations politiques et commerciales de l'État de Kiloua, qui était alors la partie de la côte des Zendj où la colonisation musulmane était le plus développée et le plus solidement constituée : mieux que tous les géographes ses compatriotes, il aurait pu donner sur ce

pays des détails ethnographiques intéressants. Mais il nous dit à peine quelques mots même de la ville, où il a pourtant séjourné, et, si nous en croyons la chronique déjà citée, le peu qu'il en dit manquerait de précision. D'après ce document, en effet, à l'époque dont il s'agit, Kiloua ne devait plus être, comme l'indique Ibn-Bathoutha, entièrement bâtie en bois, puisque 130 ans auparavant une forteresse et quelques édifices en pierre y avaient été élevés par un sultan du nom de Séliman-Hhacen ; or, notre voyageur ne fait mention ni de cette forteresse ni de ces édifices. Il se tait également sur la position insulaire de la ville, particularité qui n'a pu, cependant, lui échapper, et qu'il n'a pas omise, d'ailleurs, en parlant de Mombase.

Malgré tout ce que laisse à désirer la relation d'Ibn-Bathoutha sur les points de la côte qu'il a visités, on attache un très-grand prix aux quelques renseignements précis qu'elle contient, quand on a, comme nous l'avons fait, compulsé presque sans résultat les volumineux traités des géographes arabes. En comparant ce que ces derniers nous ont appris au sujet de Moguedchou, de Mombase et de Kiloua, à ce qu'étaient réellement ces villes au temps où ils écrivaient, on ne trouvera, sans doute, pas trop sévère le jugement que nous avons porté sur leurs travaux.

Nous terminerons la série des renseignements que nous leur avons empruntés par quelques mots concernant les villes de Lâmou et de Moguedchou, extraits du *Manhal-el-Safi* d'Aboul-Mahassen. L'auteur nommant, d'après Makrisi, un certain individu né en l'an 780 de l'hégire (1383 de J. C.), et désigné comme ayant été « cadi de la ville de Lâmou, ville du pays des Zendj, sur la mer de Beurbera, à environ

20 marhâla de Moguedchou, » l'auteur, disons-nous, signale cette ville comme étant actuellement ensevelie sous les sables (1), à une profondeur de plusieurs hauteurs d'homme; puis il ajoute : « Or voici ce que dit Makrisi au sujet de ce « cadi : Il vint à la Mekke pendant que j'y étais, à la fin de « 839 de l'hégire (1441 de J. C.); je reconnus que cet « homme était fort instruit dans la jurisprudence, d'après « le rite de l'Iman-Chafey. Ce cadi nous dit que les singes « s'étaient rendus maîtres de Magdachou depuis environ l'an- « née 800 (1402 de J. C.), au point qu'ils gênent les habi- « tants dans leurs demeures et dans leurs marchés. Ils vien- « nent prendre les aliments jusque dans les plats, attaquent « les hommes dans leurs maisons, et enlèvent ce qu'ils « trouvent. Le maître de la maison poursuit le singe voleur, « et ne cesse de lui faire des flatteries jusqu'à ce que la « bête, ayant mangé l'aliment, lui ait rendu le plat ou le « vase. Quand les singes entrent dans une maison et qu'ils « y trouvent une femme, ils ont commerce avec elle.

« L'usage est que le roi de Magdachou convoque à une « certaine heure les officiers de l'empire dans son palais. « Lorsque ceux-ci sont tous rassemblés, il ouvre la fenêtre « au-dessous de laquelle ils se trouvent. Aussitôt les offi- « ciers se prosternent, et, quand ils se relèvent, ils voient « le roi qui, de la place qu'il occupe au-dessus de leur tête,

(1) On ne sait trop, d'après la contexture de la phrase, si c'est de Lâmou ou de Moguedchou qu'il s'agit; mais nous penchons pour cette dernière. Aujourd'hui même toute la partie orientale de Moguedchou est envahie par les sables, qui, incessamment balayés de la plage par les vents du large, viennent s'amonceler contre les murailles des maisons ou des tombeaux situés à la partie est de la ville. Nous n'avons ni vu ni appris rien d'analogue au sujet de Lâmou.

« leur donne ses ordres et règle les affaires de l'État. Un
« jour que, suivant l'usage, cette cérémonie s'était accom-
« plie, les officiers, au moment où ils se relevèrent et diri-
« gèrent leurs regards vers la fenêtre ouverte, aperçurent
« un singe à la place du roi.

« Les singes sont divisés en bandes, et chacune a son
« chef particulier, derrière lequel ils marchent en bon or-
« dre. Les habitants ont beaucoup à en souffrir.

« La mer jette de l'ambre sur la côte de Lâmou : c'est
« toujours le roi qui s'en empare. Une fois, on en trouva
« un morceau qui pesait 1,200 rotols. Les bananiers y vien-
« nent très-grands. Il y en a de différentes espèces, et en-
« tre autres une dont le fruit atteint la longueur d'une
« coudée. On en fait un miel qui dure plus d'un an, et di-
« verses friandises. Voilà ce que dit Makrisi, qui parle de
« cela plus au long. »

La seule conséquence de quelque intérêt ressortant de ces passages de Makrisi et d'Aboul-Mahassen, c'est que non-seulement la ville de Lâmou existait en 1383, mais encore que sa fondation remontait à une époque assez éloignée pour qu'à la date citée il s'y trouvât une population musulmane ayant un cadi savant dans la jurisprudence.

Ici nous terminons notre tâche; car de nouvelles recherches n'apporteraient pas une pierre de plus à notre édifice : combien, pourtant, il est informe et incomplet!

Point de science, peu de vérités, beaucoup d'erreurs et de fables, voilà ce que nous offre la lecture des documents laissés par les Arabes relativement à la côte orientale d'Afrique. Et cependant, leurs marchands et leurs navigateurs de l'Arabie sillonnaient ses mers et fréquentaient ses rivages

depuis un temps immémorial! Et cependant, des établissements intéressants sous le double rapport politique et religieux y avaient été fondés, et leur commerce était assez important pour y attirer de nombreux marchands de la mer Rouge, du golfe Persique et de l'Inde! De tout ce bruit de vie, les écrivains arabes semblent n'avoir entendu que quelques échos lointains et trompeurs.

En effet, que nous ont-ils appris? Les noms d'un petit nombre de villes, et, pour quelques faits insignifiants, le plus souvent mal exposés, une foule de particularités extravagantes ou puériles. Heureusement, il s'est trouvé sur ce vaste rivage de 800 à 900 lieues un point où il y a eu tout juste assez de civilisation pour que les traits principaux de son histoire aient été conservés dans une chronique que les Portugais nous ont transmise. C'est à cette circonstance seule que nous devons de connaître l'origine de l'établissement politique des Arabes musulmans à la côte d'Afrique, l'émigration des Émozéides, leur fusion avec les indigènes, par suite d'immigrations subséquentes; la fondation de Moguedchou et de Braoua; enfin, celle de Kiloua et l'extension de la prépondérance de cette ville sur les pays qui l'avoisinaient, notamment sur les îles Zanzibar et Mafiia et sur Sofala. Ainsi, pour découvrir les éléments de l'histoire de ces populations, il a fallu nous porter de sept siècles en avant, et fouiller dans les annales d'un peuple qu'une distance de 2,500 lieues séparait d'elles. Certes, il est un fait incontestable, et l'on en verra de nouvelles preuves dans les pages suivantes : c'est la prééminence de l'État de Kiloua, au moins dans les quatre ou cinq derniers siècles qui précédèrent l'arrivée des Portugais sur la côte; et pourtant il n'en

est pas fait la moindre mention dans les récits des géographes orientaux qui, tous, sauf Yacout, semblent n'en avoir pas même connu le nom. En revanche, celui de Sofala, d'abord comme pays, puis comme ville, revient sans cesse dans leurs écrits, grâce, sans doute, à la célébrité que lui donnait l'or de ses mines inépuisables; mais comment ce nom ne rappelait-il pas celui de Kiloua, qui possédait le monopole du trafic de cet or, et qui y avait placé, en qualité de gouverneur, ce Dâoud, qui fut un de ses rois, deux cents ans avant le voyage d'Ibn-Bathoutha, et même avant l'époque où écrivait Edrisi?

Le nom de Moguedchou, ville que le voyageur arabe a dite être si importante, ne commence, malgré l'antiquité de son origine, à figurer dans leurs descriptions qu'au VIIe siècle de l'hégire. Lâmou, moins heureuse encore, n'obtient une mention que postérieurement à Ibn-Bathoutha. Enfin, les noms de Braoua, de Melinde et de Mombase, ajoutés aux trois précédents, complètent la nomenclature aride des villes dont l'existence a été signalée par les écrivains arabes sur ce vaste littoral, où les Portugais trouvèrent, à moins d'un demi-siècle au delà de l'époque à laquelle nous nous sommes arrêté, tant de cités populeuses et florissantes.

Et, même pour les villes dont ces écrivains parlent, le nom de chacune, souvent défiguré, est à peu près tout ce qu'ils nous en apprennent : ils ne disent rien ou presque rien de leur origine, de leur puissance, de leur population, des conditions de leur gouvernement, de leur industrie ni de leur commerce particulier ; rien, enfin, de leurs relations avec les indigènes ou avec cette race de métis descendus des Émozéides, qui habitaient la zone continentale la plus voisine du littoral.

C'est, il nous faut bien le redire, que les historiens et les géographes étaient mal renseignés : les propos de quelques rares pèlerins venus aux lieux saints, ou quelques commerçants préoccupés, avant tout, du soin de leur négoce, les rapports de quelques patrons de barques ignorants et crédules, telles étaient les sources où ils puisaient. C'est, aussi, que toutes ces villes de la côte orientale d'Afrique étaient des colonies de marchands plus ou moins enrichis, ne s'occupant que d'exploiter, d'un côté, les naturels, de l'autre, les consommateurs de l'extérieur qui s'adressaient à leur monopole ; des marchands s'isolant dans leurs îles, qui les mettaient, il est vrai, à l'abri des attaques des naturels, mais où ils se trouvaient, par cela même, hors d'état d'exercer une influence civilisatrice sur les populations de l'intérieur. Peu soucieux, en outre, d'étude et de science, il y avait parmi eux tout juste assez d'érudition pour qu'il se soit trouvé à Kiloua quelques lettrés transmettant à ses futurs habitants la tradition de ses premiers jours et la liste de ses rois ; à Lâmou, quelque cadi conteur allant amuser les badauds de la Mekke du récit des exploits accomplis par les singes dans la cité de Moguedchou.

Sans aucun doute, les relations des écrivains musulmans eussent été plus fécondes pour la science, la présence des établissements arabes aurait plus contribué à la civilisation de cette région, si, au lieu d'être isolés et indépendants l'un de l'autre, tous les petits États, entre lesquels cette côte était partagée, avaient été reliés à quelqu'un des grands centres politiques et religieux que créa la conquête musulmane. Mais l'islamisme portait alors toute son énergie et tous ses efforts vers les régions envahies par les civilisations

antérieures, laissant derrière lui ses marchands occupés à lui assurer le monopole du riche commerce de l'Orient, et ne prévoyant pas que l'Europe chrétienne viendrait un jour l'attaquer à l'improviste dans ces mers, que ses géographes et ses savants croyaient inaccessibles par le sud de l'Afrique.

Ce jour, cependant, n'était pas éloigné, et, au moment même où Aboul-Mahassen écrivait les derniers récits que nous transcrivions tout à l'heure, les flottes portugaises s'avançaient hardiment, le long de la rive occidentale du continent africain, vers ce Cap des Tempêtes, que, dans ses glorieuses et persévérantes aspirations, le roi Jean II baptisa, dès sa découverte, du nom de Cap de Bonne-Espérance.

LIVRE IV.

PÉRIODE PORTUGAISE.

Les Portugais établissent leur domination à la côte orientale d'Afrique.

La conquête musulmane avait, depuis longtemps, fermé la route de l'Inde aux nations européennes ; mais la Grèce et l'Italie se souvenaient toujours des trésors que l'Orient recélait, et les marchands de ces deux pays tenaient sans cesse leurs regards avides fixés sur cette vieille terre d'Égypte, autrefois leur domaine, qui s'interposait alors comme une barrière infranchissable entre eux et l'objet de leurs convoitises.

Enserrée depuis quatre cents ans dans le vaste cercle de la domination arabe, qui, du voisinage des Pyrénées, s'étendait jusque sous les murs de Constantinople, l'Europe, dont les nouvelles populations s'étaient accrues et fortifiées en s'assimilant le jeune sang des barbares et l'esprit chrétien, venait, pour la première fois, de réagir contre l'ennemi commun par les croisades. Quelque désastreux qu'aient été, pour la prospérité intérieure des peuples croisés, les résultats de cette gigantesque et généreuse folie,

elle n'en produisit pas moins, indirectement il est vrai, des effets d'une haute importance pour le développement de la civilisation occidentale. En mettant dans un contact forcé l'Orient et l'Occident, elle raviva chez les peuples de l'Europe centrale le goût du luxe, des beaux-arts et des sciences, que l'invasion des barbares y avait étouffé.

D'abord ces expéditions aventureuses servirent à l'accroissement de la puissance maritime de Venise, mieux placée que toute autre pour opérer le transport de troupes nombreuses et de matériel considérable qui s'établit entre l'Europe et l'Asie. Une prospérité commerciale inouïe fut, dès ce moment, acquise à cette république et partagée plus tard par ses voisines, que son exemple entraîna dans la même voie. Malgré les guerres continuelles qu'une ardente rivalité suscita entre elles, et surtout entre Gênes et Venise, le commerce ne cessa de suivre une marche ascendante, et la navigation fit des progrès proportionnels au mouvement commercial.

Parmi les événements remarquables de cette période de progrès se place au premier rang l'invention de la boussole, faite, suivant l'opinion générale, par Flavio Gioja, natif d'Amalfi, petite ville du territoire de Naples. Cette découverte ne produisit pas, il est vrai, une révolution instantanée dans l'art de la navigation; car les marins ne s'en servirent d'abord que comme d'un auxiliaire utile, et non comme d'un guide unique. Mais il n'en est pas moins vrai aussi que l'invention arrivait en temps opportun au moment où l'activité européenne s'apprêtait à s'épandre au dehors et se disposait à des moissons fécondes.

Pendant qu'à l'est de l'Europe, Venise et Gênes, les deux

sœurs rivales, voyaient s'élever leur merveilleuse fortune, que jalousaient les plus grands royaumes, et attiraient à elles toutes les richesses de l'Asie et de l'Afrique orientale, à l'occident surgissait un peuple qui, depuis des siècles, communiait forcément avec l'Orient. Les Maures, maîtres de la péninsule Ibérique, y avaient implanté avec eux les coutumes fastueuses des peuples asiatiques. Grâce aux importations de leurs marchands, les perles, les parfums, les tissus précieux affluaient sur les plages de l'Espagne et du Portugal. Le long contact des chrétiens avec ce luxe prodigieux et cette sensualité raffinée avait dû nécessairement influer sur leurs mœurs et leurs usages, et leur faire des habitudes splendides qu'ils avaient peu à peu contractées, une sorte de besoin impérieux. Aussi, quand les Maures eurent été rejetés pour toujours sur le rivage africain, le vainqueur se vit forcé de demander à des sources nouvelles les produits opulents qui, depuis la fuite de ses ennemis, n'arrivaient plus jusqu'à lui. Venise et Gênes ne pouvaient suffire aux exigences de ce nouveau marché, et d'ailleurs leur commerce était pour les nouveaux clients un sujet d'envie et une excitation incessante de leurs instincts cupides.

De toutes les causes que nous venons d'énumérer naquit sans doute, chez les nations maritimes de l'Europe, le désir de s'ouvrir un passage vers l'Inde par l'Océan. A ces deux mobiles, la passion du luxe et l'avidité commerciale se heurtant à l'obstacle que leur opposait, sur le littoral de la Méditerranée, la domination des Arabes, à ces deux mobiles, disons-nous, la civilisation moderne doit ses deux plus belles conquêtes, l'Amérique et la route de l'Inde par le cap de Bonne-Espérance.

Les Portugais furent les premiers à s'élancer dans la voie des grandes découvertes maritimes. Après avoir complétement chassé les Maures de leur territoire, ils les avaient poursuivis jusque sur les côtes d'Afrique. Dom Henri, l'un des fils de Jean I[er], qui avait, en 1415, suivi son père dans une expédition contre Ceuta, s'étant distingué par sa valeur et ses talents, avait reçu pour récompense le gouvernement des dernières conquêtes du roi de Portugal et le duché de Viseu. Le jeune prince trouva, dans les riches revenus attachés à ce dernier titre, un moyen de tenter la réalisation de grandes entreprises qu'il méditait.

En effet, Dom Henri, actif et intelligent, joignait à ses autres qualités toutes les connaissances d'un savant, et pouvait passer pour un des hommes les plus instruits de son époque. Dès ses plus jeunes ans, il avait conçu une vive passion pour les expéditions maritimes. Sa nouvelle position en Afrique lui fit concevoir le projet de résoudre la grande question commerciale qui agitait tous les peuples navigateurs de l'Europe et le mit à même d'en préparer l'exécution. Pendant son séjour parmi les Maures, il obtint beaucoup de renseignements sur les peuplades qui bordent les côtes de la Guinée et les nations de l'intérieur de l'Afrique. Il en conclut la possibilité d'arriver à cette contrée par l'Océan, et il résolut de surmonter toutes les difficultés d'une pareille navigation.

Déjà, depuis trois ans, dès 1412, Dom Henri avait, chaque année, envoyé un vaisseau explorer la côte occidentale d'Afrique; mais ses marins n'avaient réussi, jusqu'alors, qu'à doubler le cap Noun, et s'étaient arrêtés en deçà du cap Bojador comme devant une barrière dont on

ne pouvait songer même à s'approcher. Enfin, en 1418, deux gentilshommes de la marine du prince, voyant son ardent désir de poursuivre les découvertes sur cette côte, s'engagèrent volontairement à tenter de doubler le terrible cap et à s'avancer au sud. Mais, comme leurs prédécesseurs, ces nouveaux aventuriers suivirent la côte, et, comme eux aussi, ils allaient s'épuiser en vains efforts contre les courants et les brisants du cap Bojador, quand un hasard de mer vint suppléer à l'habileté ou à la hardiesse qui leur manquait. Une tempête qui s'éleva les emporta en pleine mer et leur fit perdre de vue la terre. Ils se croyaient perdus sans retour, lorsque, le vent s'étant calmé, ils aperçurent, à peu de distance de leur navire, une île qu'ils nommèrent *Porto Santo.*

Cet heureux événement encouragea les efforts de Dom Henri, qui envoya dans l'île une expédition composée de trois vaisseaux commandés par Zarco Vaz et Bartholomeu Perestrello. Pendant le séjour qu'ils y firent, ils remarquèrent plusieurs fois, et dans le même endroit de l'horizon, un point noir qui excita leur curiosité. Ayant fait route sur ce point, ils trouvèrent une île inhabitée et couverte de bois épais : à cause de cette dernière circonstance, ils lui donnèrent le nom de *Madeira* (1) (Madère).

Pendant quinze ans, les navigateurs portugais ne s'avancèrent pas au sud de l'île que nous venons de nommer. Ce fut seulement en 1433 qu'un individu nommé Gil Eanes, natif de Lagos, parvint à doubler le cap Bojador, et revint dire en Europe qu'au delà de ce cap la mer était parfaite-

(1) Le mot *Madeira* signifie, en portugais, *bois*.

ment navigable. Quelque temps auparavant, Dom Henri avait obtenu du pape Martin V une donation perpétuelle, à la couronne de Portugal, de toutes les terres et îles qui seraient découvertes entre le cap Bojador et l'Inde, et, de plus, une indulgence plénière à tous ceux qui périraient dans les expéditions entreprises pour arracher ces vastes contrées aux païens et aux infidèles. C'était faire habilement conspirer, pour le succès de son entreprise, deux puissants mobiles, l'intérêt et le sentiment religieux.

En 1441, Dom Henri confia le soin de continuer les découvertes à Antam Gonçalves et à Nuno Tristam. Ce dernier s'avança jusqu'au cap Blanc, à 150 lieues environ du cap Bojador. Dans une seconde expédition, il découvrit l'île d'Arguin, quelques-unes des îles du cap Vert, et explora la rôte jusqu'à Sierra-Leone.

Des nègres et un peu de poussière d'or rapportés du Rio-do-Ouro, bras de mer au fond duquel avait mouillé Gonçalves, excitèrent en Portugal l'avidité et l'orgueil national. Les Portugais avaient, dès lors, donné des preuves certaines de leurs progrès dans l'art de la navigation. Les imaginations s'exaltèrent; la renommée, en racontant à travers l'Europe et les découvertes faites et les grands bénéfices qu'on en retirait, poussa vers le Portugal une foule d'étrangers et surtout d'Italiens, qui passaient pour les marins les plus habiles et les plus expérimentés. Tous ceux qui se distinguaient par leurs connaissances en astronomie et en marine furent favorablement accueillis par le prince, qui sut employer à propos leurs talents et leur expérience. C'est ainsi qu'en 1444 il envoya Vicente de Lagos et Aluise da Cà-da-Mosto, gentilhomme vénitien, explorer les mers de

l'Afrique. Ces navigateurs se dirigèrent sur le cap Blanc et la Gambie, où ils trouvèrent le Génois Antonio de Nova, qui reconnaissait aussi la côte par les ordres de Dom Henri. Cà-da-Mosto fit deux voyages le long de cette côte; d'autres navigateurs y furent également envoyés, et, grâce à leur concours, le digne prince eut la satisfaction et la gloire de créer pour sa patrie un vaste commerce et des colonies florissantes. Il mourut en 1463, à l'âge de soixante et dix ans, après avoir, par ses tentatives incessantes et le courage de ses serviteurs, établi la probabilité, devenue, plus tard, une certitude, qu'on pouvait étendre vers le sud les limites de la navigation, et qu'il ne fallait que de la persévérance pour arriver au but.

Toutefois, dans cette longue période de cinquante-deux ans, les travaux du prince n'avaient amené que la reconnaissance de 1,500 milles de côtes, aucun de ses serviteurs n'ayant dépassé avant sa mort le 6ᵉ ou le 8ᵉ degré au delà de l'équateur. Mais, dans cette longue et patiente conquête faite pas à pas sur des mers inconnues, qu'importent, pour la gloire de Dom Henri, l'étendue et la richesse des régions qu'elle embrassa? Son principal mérite est dans l'élan que ses hautes conceptions, sa constance et son courage surent donner à sa patrie dans une carrière au bout de laquelle il y avait pour récompense un monde. Cette force d'impulsion fut telle, que, sans méconnaître la part que ses successeurs prirent à cette grande œuvre, on peut dire qu'elle entraînait encore Vasco da Gama lorsque la proue de ses navires sillonnait les flots de l'océan Indien, et que c'était elle encore qui enflait la voile de l'heureux navigateur en face des montagnes du royaume de Calicut.

Cependant la mort de Dom Henri suspendit les progrès des Portugais le long des côtes d'Afrique; mais cette suspension ne fut que momentanée. Depuis l'année 1453, des importations considérables avaient eu lieu d'Afrique en Portugal, et le mouvement ne se serait pas ralenti si la cour de Lisbonne n'avait été exclusivement occupée de ses querelles avec la cour de Castille. En 1469, un marchand nommé Fernando Gomes afferma du roi Dom Alphonse le commerce de la Guinée, s'engageant, entre autres conditions, à reconnaître, pendant la durée du privilége qu'il obtenait, 500 lieues de côtes au midi : c'est ainsi que furent découvertes les îles Fernando-Pô, du Prince, de Saint-Thomas et d'Annobon. Il paraît certain, en outre, que, dans l'espace de dix-huit ans qui s'écoula entre la mort de Dom Henri et celle du roi Alphonse, de 1463 à 1481, les navigateurs portugais reconnurent toute la côte de Guinée, avec ses golfes, les baies de Bénin et de Biafra, les îles adjacentes, et s'avancèrent jusqu'à la frontière septentrionale du royaume de Congo.

L'avénement de Jean II au trône de Portugal imprima aux voyages de découvertes une ardeur nouvelle. Convaincu, comme son glorieux oncle, des résultats importants qu'on devait attendre de ces voyages, et surtout de l'ouverture d'un passage par mer aux Indes, ce roi demanda au pape la confirmation des concessions déjà faites à son prédécesseur. Il obtint même d'Édouard IV, roi d'Angleterre, que ce prince renonçât à toute entreprise le long des côtes concédées, et en défendît la navigation à ses sujets.

En 1484, Diogo Cam s'avança au delà du cap Sainte-Catherine, et atteignit l'embouchure d'une rivière considéra-

ble que les naturels appelaient *Zaïre*, et qu'on a nommée depuis le Congo.

Dans un second voyage, il essaya de reconnaître la côte située au delà de cette rivière; mais nous ignorons jusqu'où il s'avança.

Encouragé par les succès obtenus, le roi Jean se prépara à faire une tentative définitive, et, pour en assurer la réussite, il résolut de chercher à pénétrer vers l'Inde, à la fois par la voie de terre et par la voie de mer. D'un côté, il chargea Pero da Covilham et Affonso de Payva de se frayer un passage à travers les continents de l'Afrique et de l'Asie; de l'autre, il fit équiper une flottille composée de deux caravelles et d'un petit bâtiment d'approvisionnement, et en donna le commandement à Bartholomeu Dias, gentilhomme de sa maison.

Celui-ci mit à la voile, pour la côte occidentale d'Afrique, à la fin du mois d'août 1486. Arrivé à la Serra-Parda, à environ 2 degrés du tropique austral et à 120 lieues au delà du point le plus éloigné qui eût été reconnu par tous les précédents navigateurs, Dias, avec un courage digne de la grande entreprise qu'il tentait, se dirigea directement au sud par la pleine mer, et perdit bientôt la terre de vue. Jeté enfin à l'est par de violentes tempêtes, il vint atterir à une baie qu'il nomma *Dos Vaqueiros* ou *des Vachers*, à cause des nombreux troupeaux que les naturels gardaient sur le rivage. Il se trouvait alors à 40 lieues à l'est du cap qu'il cherchait, et qu'il avait doublé sans s'en apercevoir. Continuant sa route à l'est, il atteignit une île qu'il appela *Santa-Cruz;* puis il arriva à la baie *da Lagoa :* sa flottille ne comptait plus alors que deux bâtiments; ses provisions

étaient épuisées, et la tempête avait précisément séparé de lui le petit navire qui en portait d'autres; ses équipages, harassés de fatigue et manquant de vivres, se montraient irrités et demandaient à retourner dans leur pays. Bartholomeu Dias, ignorant qu'il avait déjà doublé le cap, engagea les mutins à continuer encore leur voyage 25 lieues plus loin. La côte inclinait alors directement à l'est : les Portugais, en la longeant, arrivèrent enfin à l'embouchure d'une rivière qu'ils nommèrent le *Rio-do-Infante*, aujourd'hui la grande rivière des Poissons. Là ils se décidèrent à arrêter leur mouvement de progression.

Mais quelle ne fut pas la joie de Dias et de ses compagnons lorsque, en revenant désappointés et mécontents, ils aperçurent ce promontoire qu'ils avaient si longtemps cherché en vain! Pour comble de bonheur, ils retrouvèrent là le petit bâtiment perdu, ce porteur de provisions dont l'absence leur avait été si préjudiciable.

Après avoir déterminé avec exactitude la position du cap, Bartholomeu Dias revint à Lisbonne au mois de décembre 1487. Le fameux cap, qu'il avait nommé *O cabo Tormentoso* en souvenir des violentes tempêtes qu'il y avait essuyées, reçut du roi de Portugal celui de *cap de Bonne-Espérance* (*o cabo de Boa-Esperança*).

Dans cet intervalle, Covilham et Payva s'étaient mis en route au mois de mai 1487, avec l'intention de traverser l'Égypte. Ils se joignirent à une caravane de marchands arabes de Fez et de *Tremecem* (1), qui les conduisit à Tor, au pied du mont Sinaï, dans l'Arabie Pétrée, où ils recueil-

(1) Tlemcen.

lirent quelques informations précieuses concernant le commerce de Calicut. Ils se séparèrent ensuite au port d'Aden. Payva alla visiter l'Abyssinie et Covilham se rendit dans l'Inde. Après avoir visité Calicut, Cananor et Goa, il partit pour Sofala, afin d'examiner par lui-même les célèbres mines d'or de ce pays, et il y recueillit les premiers renseignements précis que les Européens aient pu se procurer sur l'île de Madagascar. Il se préparait à revenir en Portugal quand il apprit, au Caire, la mort de Payva, qui venait d'y être assassiné. Il se dirigea alors vers l'Abyssinie, où il reçut du roi de ce pays l'accueil le plus bienveillant. Les bonnes dispositions du monarque, ou plutôt les obstacles qu'il mit au retour de Covilham, décidèrent celui-ci à passer en Abyssinie le reste de ses jours. Rodrigo de Lima, qui y fut envoyé en ambassade en 1525, y retrouva encore vivant le vieux voyageur, après trente-trois ans de séjour dans sa patrie d'adoption.

Covilham avait écrit souvent au roi de Portugal, son maître; il lui avait appris, entre autres choses, qu'il était possible d'aller aux Indes par mer, depuis le cap de Bonne-Espérance, et il affirmait que les navigateurs indiens et arabes connaissaient parfaitement ce promontoire.

Dix ans après la découverte du cap de Bonne-Espérance, Emmanuel, le nouveau roi de Portugal, fit partir une flottille composée de trois vaisseaux montés par soixante hommes, sous le commandement de Vasco da Gama, gentilhomme déjà célèbre par son courage, sa prudence et ses talents de marin. Vasco da Gama mit à la voile le 8 juillet 1497. Il se dirigea directement sur les îles du cap Vert, continua sa route au sud et vint mouiller dans la baie de

Sainte-Hélène. En quittant cette baie, il atteignit en deux jours la pointe méridionale du continent africain. Là il eut à lutter avec les vents de sud-est, et ne triompha que par sa fermeté et son adresse du découragement et de la mutinerie de ses équipages. Enfin, naviguant à l'est, le long de la côte méridionale de l'Afrique, il vint jeter l'ancre dans la baie de Saint-Blaise, d'où, peu après, il arriva à la petite île de *Santa-Cruz*, où s'étaient arrêtées les découvertes de Dias. Gama, qui voulait trouver les contrées visitées par Covilham, suivit la côte, en ayant soin de ne pas la perdre de vue, et envoyant ou descendant à terre pour y prendre des renseignements. Il continua ainsi de faire voile vers l'est et passa même devant le pays de Sofala, où il supposait que Covilham se trouvait peut-être en ce moment, sans rien apercevoir qui fût digne de son attention. Enfin, au commencement du mois de mars 1498 (le 1er mars, suivant Osorius; le 28 février, selon le *Diario Portuguez*), il jeta l'ancre devant la ville de Mozambique.

L'accueil que Gama reçut dans cette ville fut des meilleurs. Il est vrai qu'on prenait les Portugais pour des mahométans venus des côtes de Barbarie. La population de l'île sur laquelle s'élevait Mozambique était en majorité idolâtre; mais elle comprenait aussi un certain nombre de négociants sarrasins. Les navires du pays étaient munis de boussoles (1), de cartes marines et d'instruments pour observer les hauteurs du soleil. Gama apprit que Mozambique dépendait du sultan de Kiloua, et que celui-ci y avait un gouverneur désigné par lui : le gouverneur alors en fonction

(1) Ce fait a été nié par des commentateurs modernes.

se nommait Zacoëja. Kiloua, lui dit-on, était un des ports les plus célèbres de toute cette contrée ; ses navires avaient des communications fréquentes avec l'Arabie et l'Inde, d'où ils rapportaient beaucoup de marchandises. On lui parla aussi du pays de Sofala et de la grande quantité d'or qu'on en retirait. Gama demanda des pilotes pour le conduire en Calicut ; le gouverneur s'empressa de lui en fournir deux.

Mais les relations amicales qui s'étaient établies entre les Portugais et les habitants cessèrent quand ceux-ci découvrirent que les nouveaux venus étaient chrétiens. Cette découverte donna lieu, de la part des Arabes, à des tentatives hostiles qui forcèrent Gama de lever l'ancre.

Alors il se dirigea vers Kiloua ; mais les vents contraires ou la mauvaise foi de ses pilotes l'empêchèrent d'y aborder. Ceux-ci lui conseillèrent d'aller à Mombase, lui faisant accroire que la plus grande partie de la ville était habitée par des chrétiens, et qu'elle lui offrait le lieu le plus convenable pour faire reposer ses équipages et soigner ses malades. Cette ville, défendue alors par quelques fortifications munies d'artillerie, contenait aussi une garnison nombreuse. On y trouvait en abondance des fruits, des légumes et des grains, du gros et du petit bétail et de l'eau douce. L'air y était fort tempéré, les maisons y étaient bien bâties. Gama, séduit par le récit de ses pilotes, s'empressa d'aller y mouiller, désirant y faire rafraîchir ses hommes et s'y ravitailler. Mais il ne tarda pas à acquérir la preuve que les misérables aux conseils desquels il se confiait le trahissaient : échappé, par un heureux hasard, aux embûches qu'ils lui avaient tendues, il reprit la mer et fit voile pour Melinde.

Là, du moins, Gama n'eut à subir aucune déception. La ville était sous les ordres d'un vieillard nommé Ouagerage (1), qui, ne pouvant quitter son palais à cause de son grand âge, envoya à bord du capitaine portugais son jeune fils, nommé Ali, avec qui Gama eut une entrevue des plus cordiales. Ces bonnes dispositions ne se démentirent point durant tout le séjour que la flottille fit à Melinde. Des pilotes expérimentés furent donnés au navigateur étranger, et on lui fit promettre d'y revenir lorsqu'il opérerait son retour en Europe, l'intention du cheikh étant d'envoyer une ambassade en Portugal, pour faire, avec le roi Emmanuel, un traité d'amitié et d'alliance.

Le 22 avril, Gama partit de Melinde. En peu de jours, les Portugais passèrent l'équateur, revirent avec grande joie les constellations du nord, et, le 28 mai 1498, mouillèrent près de Calicut.

Ainsi se trouvait accompli le rêve conçu quatre-vingt-six ans auparavant par Dom Henri, et dont il avait lui-même, avec tant de persévérance et de courage, poursuivi la réalisation pendant un demi-siècle.

Après un assez long séjour sur la côte de Calicut et une visite faite à Goa, la flotte portugaise reprit le large, traversa la mer d'Arabie et vint longer la côte orientale d'Afrique, du nord au sud. En passant, elle canonna la ville de Moguedchou, abattit une grande partie de ses maisons, et coula un grand nombre des bateaux qui s'y trouvaient ; puis

(1) Nous n'acceptons pas la responsabilité de l'orthographe des noms trouvés dans les histoires portugaises ou espagnoles : quand nous avons pu la corriger avec certitude, nous l'avons fait ; en tout autre cas, nous avons reproduit les noms tels qu'ils y étaient écrits.

elle vint mouiller à Melinde, s'y ravitailla, prit à bord l'ambassade promise, et remit à la voile au bout de cinq jours, pressée de doubler le cap avant l'hiver qui s'approchait. Le 29 avril 1499, elle arriva à l'île de Zanzibar. Quoique mahométans, les habitants accueillirent bien les Portugais et leur fournirent des vivres et des fruits en abondance. La flotte passa ensuite le long du Mozambique, alla faire de l'eau à Saint-Blaise, doubla le cap, toucha à Terceire, où Vasco da Gama eut la douleur de voir mourir son frère Paul, et arriva enfin, au mois de septembre de l'année 1499, à Lisbonne, où elle reçut le prix de ses travaux et de son courage : les fatigues et les maladies avaient emporté dans sa laborieuse campagne les deux tiers de ses hommes.

On ne peut suivre sans un immense intérêt cette magnifique épopée, qui, des premières tentatives du prince Dom Henri au voyage heureux de Vasco da Gama, se déroule majestueusement, à travers mille péripéties, vers un but gigantesque, ayant un siècle pour durée, et pour théâtre cette vaste étendue de l'Océan qui baigne trois continents. Du jour où le merveilleux dénoûment est atteint, l'axe du mouvement commercial a changé ses pôles ; l'immense courant s'élance dans des voies nouvelles ; la Méditerranée a cessé d'être le lien exclusif entre l'Orient et l'Occident, et l'Europe, traînée à la remorque des vaisseaux de Gama, va prendre possession de ce monde aux profondeurs infinies, dont le génie et l'audace lui ont ouvert les portes.

Désormais un va-et-vient continuel s'établira des rivages du Portugal aux mers indo-africaines. Dans ces communications incessantes, l'Afrique orientale n'aura, sans doute, qu'une part secondaire ; mais elle deviendra le point de re-

pos obligé entre l'Europe et l'Asie, le parvis du sanctuaire indien, et la place qu'elle occupera dans l'histoire ne sera pas sans importance.

Le roi Emmanuel, heureux et fier de ce grand événement qui marquait son règne du sceau de la gloire, ne laissa pas aux brises de l'Océan le temps d'effacer le glorieux sillon tracé par la flotte de Gama : peu de mois après le retour du grand capitaine, il en fit équiper une nouvelle, montée par quinze cents soldats bien armés, et fournis d'artillerie et de munitions de guerre de toute espèce. Il en confia le commandement à un gentilhomme nommé Pedro Alvares Cabral. Celui-ci mit à la voile le 8 mars 1500. Arrivé à l'île Saint-Jacques, une bourrasque sépara un navire de sa flotte et jeta celle-ci sur une côte inconnue, où elle atterrit le 24 avril. Cabral donna à cette terre le nom de Sainte-Croix. C'était le Brésil. Il en partit le 5 mai. Le 28, une tempête fit sombrer, sous ses yeux, quatre de ses navires. Les sept navires restant avec leurs équipages, consternés de l'épouvantable événement dont ils venaient d'être les témoins oculaires, se remirent en route. Une seconde tempête les dispersa encore, et l'un d'eux fut entraîné par le vent jusqu'auprès du golfe Arabique. Il retourna en Portugal, n'ayant plus que six hommes de son équipage. Les six autres navires allèrent mouiller à Mozambique le 21 juillet.

Les habitants de cette ville, se souvenant des mauvais procédés qu'ils avaient eus envers Gama et voyant venir des hommes de la même nation accompagnés de forces plus considérables, trouvèrent à propos de manifester une grande satisfaction de leur arrivée. La flotte put se remettre de ses

fatigues ; elle fit de l'eau sans rencontrer aucun obstacle, et, après avoir pris un pilote, mit à la voile pour Kiloua.

Dans la crainte de manquer le but, Cabral navigua en vue de la côte, et découvrit ainsi plusieurs îles habitées, toutes sous la domination du sultan de Kiloua. Il arriva devant cette ville le 26 juillet.

Kiloua était une des plus anciennes cités de cette côte. Nous avons donné au livre précédent (1) l'histoire de sa fondation et la série des souverains qui la gouvernèrent. Le sultan régnant alors était un Maure nommé Ibrahim, qui jouissait d'une grande autorité dans le pays. Il avait eu longtemps le gouvernement de la contrée de Sofala, et y avait acquis de grandes richesses et la puissance qu'elles donnent. Cabral était muni de lettres et commissions délivrées, par Emmanuel, pour la conclusion d'un traité d'amitié et d'alliance avec le chef de Kiloua. Dans une entrevue demandée à Ibrahim, et accordée sans difficultés, la missive du roi de Portugal et ses propositions furent accueillies avec faveur. Le représentant de celui-ci eut donc tout lieu d'être satisfait des dispositions qui lui furent montrées.

Mais les marchands arabes, que leurs intérêts rendaient plus clairvoyants que le sultan, commencèrent à le poursuivre de leurs supplications et à l'entourer de leurs intrigues. Ils lui dépeignirent les Portugais comme des hommes cruels et avides, et lui firent entendre que l'admission de ces étrangers dans le pays aurait bientôt pour effet d'anéantir sa fortune et sa puissance : ils parvinrent enfin à mettre la défiance au cœur d'Ibrahim. Dès lors, celui-ci fit traîner

(1) Voyez ci-devant, page 177 et suivantes.

en longueur la conclusion du traité, et, pendant ce temps, de grands préparatifs de défense avaient lieu dans la ville. Cabral fut instruit de tout ce qui se passait par un cheikh nommé Omar, frère du roi de Melinde, qui se trouvait alors à Kiloua; mais, pour ne point retarder l'achèvement de sa mission, il remit sa vengeance à un autre moment, et fit voile vers Melinde.

La nouvelle de son arrivée y fut accueillie avec joie par le vieux cheikh, qui s'empressa d'envoyer à la flotte une abondante provision de tout ce que le pays produisait en vivres et en fruits. Cabral ramenait avec lui l'ambassadeur qui avait suivi Gama, et qui était chargé par Emmanuel de riches présents destinés à son maître. Celui-ci les reçut avec une vive satisfaction. Il fit tout son possible pour retenir Cabral pendant quelques jours : il aurait désiré trouver dans la présence de ses nouveaux amis une protection contre un de ses voisins, le cheikh de Mombase, dont la puissance l'emportait sur la sienne, et qui lui faisait payer cher, disait-il, l'amitié qui l'unissait aux Portugais. Dans la guerre survenue entre eux, depuis le passage de Gama, le cheikh de Melinde avait déjà perdu beaucoup d'hommes et d'argent. Mais Cabral était pressé d'arriver dans l'Inde; il prit donc congé de ce fidèle allié, laissant sur les lieux deux bannis, qui devaient tenter de pénétrer, par terre, en Abyssinie, pour y étudier les mœurs et les usages de cette nation, et prendre des informations sur le souverain de la contrée, qu'on savait être chrétien et auquel on donnait, en Europe, le nom de *Prêtre-Jean* (1).

(1) Voici ce qu'on lit dans João de Barros sur ce Prêtre-Jean :
« Au dire de certains écrivains orientaux, parmi les nations tartares

Le 7 août, Cabral partit de Melinde pour la côte de l'Inde, sur laquelle il séjourna jusqu'en 1501, et revint en Portugal, où il arriva le dernier jour de juillet.

Avant l'arrivée de Cabral, Emmanuel avait, dans le courant de mars, envoyé dans l'Inde quatre navires, sous le commandement de Juan de Nova, gentilhomme de Galice. Celui-ci avait touché à Mozambique, à Kiloua et à Melinde. Mais rien d'important ne signala ces différentes relâches. En allant, il avait découvert la petite île de la Conception, et au retour, il découvrit celle de Sainte-Hélène.

L'année suivante, 1502, le roi de Portugal envoya, pour la seconde fois, Vasco da Gama vers l'Inde, avec dix navires

« qui habitent la province du Cathay, pays qui correspond à la Scythie, « au delà du mont Imaô, de Ptolémée, il avait existé quelques princes « chrétiens nestoriens, des plus puissants de la contrée, que les Tartares « païens de ce temps nommaient *Uncha*, et que leurs vassaux appelè- « rent *Jean*, du nom de Jonas, le prophète : ce nom se transmettait par « héritage. Les Occidentaux de l'Église romaine les appelaient *Prêtre-* « *Jean des Indes*, parce qu'ils habitaient cette partie du monde. Ce sur- « nom de *Prêtre* leur venait de ce qu'au temps où ces princes floris- « saient (suivant ce qu'écrit Antoine, archevêque de Florence), on por- « tait devant eux, en guise de bannière, une croix en temps de paix, et « en temps de guerre deux, l'une d'or et l'autre de pierres d'un grand « prix. Cet étendard, en même temps qu'il était l'emblème de leur foi, « était aussi celui de leur noblesse et de leurs richesses, qui surpassaient « celles de tous les princes de la terre. Ils étaient si puissants, qu'ils « avaient pour vassaux soixante et douze rois. Sous le règne d'un de ces « princes du nom de David, les Tartares, auxquels il réclamait le tribut « qu'ils étaient dans l'habitude de lui payer, se révoltèrent à l'instiga- « tion d'un de leurs capitaines, nommé *Gingis*. Il s'ensuivit une guerre, « dans laquelle David perdit ses États et la vie. L'empire passa aux mains « de Gingis, qui, selon certains historiens, tenait à la famille royale par « les femmes. Pour se concilier l'amour du peuple, le nouveau monarque « épousa la fille du roi détrôné, et, abandonnant le titre qui apparte- « nait aux héritiers légitimes du trône, il prit celui de Vlar-Kan du Ca- « thay. Selon Marco-Polo, le sujet de la guerre suscitée par Gingis était

bien armés. Une autre flotte de cinq navires fut aussi expédiée sous le commandement de Vicente Sodré. Cette dernière avait ordre de courir la mer de l'Inde et de faire vigoureusement la guerre aux Sarrasins qui trafiquaient dans ces contrées. Elle quitta Belem le 10 février. Elle fut suivie de près par une autre flotte de cinq navires, partie le 5 avril, sous la conduite de don Estevam da Gama. Emmanuel, passionné pour les grandes choses, venait de former le projet de conquérir les contrées nouvellement découvertes, d'exterminer les ennemis des chrétiens, et d'implanter la religion du Christ aux Indes orientales.

Vasco da Gama, après avoir touché à Sofala, vint mouiller à Mozambique. Le chef qui l'avait si mal reçu à son pre-

« le refus que le Prêtre-Jean avait fait à celui-ci de la main de sa fille, « Gingis étant déjà roi des Tartares.

« L'héritier légitime du Prêtre-Jean resta chef d'un État très-borné, « dans lequel il recueillit les restes de la population chrétienne nesto- « rienne. Comme il était cruellement persécuté par les usurpateurs de « son trône, le pape Innocent IV, à qui il avait adressé ses plaintes, en- « voya, en l'année 1246, à l'empereur tartare qui régnait alors, un cer- « tain nombre de moines dominicains, dont le chef s'appelait le frère « Anselme, pour le prier de ne pas tremper ses mains dans le sang chré- « tien, et l'engager à embrasser la religion du Christ.....

« Bref, ce nom de *Prêtre-Jean*, que les Européens avaient pris l'ha- « bitude de donner aux rois chrétiens de l'Inde, fut, après la chute de « leur empire, transporté aux rois de l'Abyssinie, qui étaient aussi chré- « tiens. Des religieux qui s'étaient rendus dans ce pays, apprenant que « le souverain appartenait à la religion chrétienne et qu'il portait pour « insigne une croix à la main, le prirent pour le Prêtre-Jean des Indes, « si célèbre en Europe. Une circonstance singulière, c'est que le nom « de ce souverain abyssin avait une grande conformité de consonnance « avec celui de Prêtre-Jean, *Preste-João*. Aussi, les bons religieux le « prenaient-ils pour une dénomination donnée par les Européens. »

Voyez, pour le même sujet, le Voyage de Marco-Polo, édition de la Société géographique de Paris.

mier voyage n'existait plus; son successeur accueillit bien les Portugais. Gama fit construire à Mozambique une caravelle qu'il destinait à courir la côte; il l'adjoignit à la flotte et vint mouiller à Kiloua, où son frère ne tarda pas à le rejoindre avec sa division. La flotte comptait alors dix-neuf navires.

Ibrahim, éperdu à la vue de cette grande quantité de vaisseaux, accourut se jeter aux pieds du capitaine portugais. Celui-ci le retint d'abord prisonnier; mais Ibrahim, ayant imploré son pardon, fut relâché sous la condition de payer au roi de Portugal une certaine quantité d'or. Il laissa, en outre, pour otage, Mohhammed Anconij, personnage d'une grande autorité qui le secondait dans son gouvernement. Une fois libre, Ibrahim, en vrai Arabe qu'il était, refusa de payer la rançon promise. Il savait bien que Gama pourrait se venger sur Mohhammed; mais cela le touchait peu. C'était un homme ambitieux et méchant, qui, disait-on, avait tué traîtreusement son prédécesseur pour régner à sa place, et qui, depuis, tenait pour suspect tout homme sage et de quelque valeur. Mohhammed instruisit Gama des projets déloyaux d'Ibrahim, et paya de ses deniers la rançon convenue. Gama lui rendit la liberté, et se décida ensuite à partir pour Melinde. Mais le vent l'empêcha d'y aborder, et porta ses vaisseaux dans un golfe situé à 15 lieues plus loin, d'où il fit voile pour l'Inde. Près d'y arriver, il rencontra un grand navire appartenant au soudan d'Égypte, et chargé d'épices, de denrées précieuses et de passagers en destination pour la Mekke. Gama donna l'ordre de l'attaquer, et, après l'avoir pillé et avoir égorgé tous ceux qui le montaient, à l'exception d'une vingtaine

d'enfants, il le coula. Dans ces temps de fanatisme, on avait une façon d'user de la victoire qui ne permettait point de demander miséricorde à ses ennemis au jour des représailles, et certes celles-ci ne devaient pas manquer d'avoir lieu. L'acte barbare de Gama n'était que le prélude de cette guerre d'extermination qu'allaient bientôt se faire, sur l'océan Indien, les chrétiens et les enfants de Mahomet.

Cependant le roi Emmanuel, toujours préoccupé des intérêts de son naissant empire, envoyait flotte sur flotte dans la mer des Indes. Déjà les deux frères, Affonso et Francisco d'Albuquerque, ayant chacun trois navires sous leur commandement, étaient partis, en 1503, pour porter des secours aux Portugais et au roi de Cochim, qui, à cause de sa fidélité au Portugal, venait d'être attaqué par celui de Calicut. Dans la même année, une autre flotte partit aussi avec la mission d'aller croiser à l'entrée de la mer Rouge, et d'y arrêter les navires arabes qui naviguaient entre ce golfe et l'Inde. Cette mission fut confiée à Antonio de Saldanha, qui eut aussi trois navires placés sous ses ordres. L'un de ceux-ci, dont le capitaine était Diogo Fernandes Pereira, fut séparé des autres par une tempête et porté à Melinde. De là, en faisant route vers le golfe Arabique, Pereira découvrit Socotra, où il résolut de passer l'hiver. Quant à Antonio de Saldanha, l'ignorance de son pilote lui avait fait perdre sa route, et il avait abordé à l'île Saint-Thomas, sous l'équateur. A son départ de cette île, un coup de vent sépara de lui l'autre navire que commandait Rodrigo Lourenço Ravasco. Ce dernier, après avoir touché à Mozambique, vint mouiller à Kiloua, où il attendit Saldanha pendant vingt jours. Voyant qu'il tardait trop, Ravasco prit la route de Zan-

zibar. Il rôda autour de cette île deux mois, durant lesquels il arrêta vingt navires chargés de marchandises, qu'il ne voulut pas relâcher sans que ceux à qui ils appartenaient lui eussent payé rançon. Ces actes de brigandage irritèrent les habitants de Zanzibar et des autres îles, et rendirent les Portugais odieux à beaucoup de gens qui les aimaient auparavant. Aux représentations qui lui furent faites, Ravasco ne répondit que par des injures et des outrages. Alors le cheikh de Zanzibar, poussé à bout, fit équiper quelques petits navires pour assaillir les Portugais; mais Ravasco s'empara de quatre de ces barques et mit les autres en fuite. Le fils du cheikh perdit la vie dans cette échauffourée. « *Le battu paye l'amende,* » dit, à ce propos et fort judicieusement, le vénérable Osorius. En effet, le vaincu acheta la paix par la promesse de reconnaître la suzeraineté du roi de Portugal, et de lui payer un tribut annuel.

Zanzibar, visitée, pour la première fois, par Vasco da Gama, lors de son retour de l'Inde, en 1499, était une île peuplée de Cafres et de Maures. On y trouvait des bois épais, de bonnes aiguades et des bestiaux en abondance. Il s'y faisait un grand commerce d'écaille, d'ambre, d'ivoire, de cire, de miel et de riz, et l'on y fabriquait beaucoup de cordages en fil de coco, et de bonnes étoffes de soie et de coton. Cette île avait, en outre, un bon port, et offrait ainsi une relâche commode et avantageuse.

Après avoir conclu le traité qui rangeait Zanzibar au nombre des dépendances du Portugal, Ravasco prit la route de Melinde.

Le cheikh de cette dernière ville et celui de Mombase se faisaient alors une guerre acharnée. Ravasco vint dans ce

dernier port et y combattit deux navires de charge et trois autres barques, qu'il prit, ainsi que leurs équipages. Au nombre des prisonniers se trouvaient douze Maures qui comptaient parmi les plus riches et les plus notables de la ville de *Braoua*. Ils attendaient là un autre navire chargé de marchandises de grand prix : dans le but de sauver leurs richesses, ces honnêtes commerçants ne se contentèrent pas de payer rançon pour eux; ils firent encore hommage de leur ville, et promirent, par serment, que tous leurs compatriotes demeureraient à toujours les sujets du roi de Portugal. Ravasco leur imposa un tribut annuel d'une certaine quantité d'or.

Sur ces entrefaites, Saldanha vint mouiller, à Mombase, suivi par trois navires qu'il avait capturés. A la vue de cette flottille, le cheikh du pays craignit que les Portugais ne lui fissent un mauvais parti, et se hâta de conclure la paix avec Melinde. De là, Saldanha fit voile pour l'Inde, où les renforts devenaient de plus en plus nécessaires à ses compatriotes.

En effet, la puissance des Portugais ne s'établissait pas sur la côte de la Péninsule sans conteste ni sans obstacle. Maîtres depuis si longtemps du commerce de ces régions, les Arabes usaient de tous leurs moyens pour susciter des ennemis à leurs nouveaux concurrents et les chasser des marchés où, avant eux, ils régnaient sans partage. C'était à leur sollicitation que le roi de Calicut avait fait la guerre aux Portugais, d'abord si amicalement reçus par lui, et qu'en ce moment il poursuivait de ses hostilités son voisin, le souverain de Cochim, l'allié fidèle du roi de Portugal.

Mais la révolution opérée dans le mouvement commer-

cial par l'arrivée des Portugais avait produit dans les intérêts un bouleversement qui ne se bornait pas à atteindre les localités prochaines : il s'étendait, au contraire, à des pays lointains, et associait à la même ruine et aux mêmes colères de vastes régions et de puissants intéressés. C'est ce que va démontrer un coup d'œil jeté sur la direction des courants commerciaux au sein des mers de l'Inde, antérieurement à l'époque dont nous parlons.

Les transactions (1) ne se bornaient pas alors à exploiter ce qu'on appelait l'Inde en deçà et au delà du Gange ; elles s'étendaient jusqu'à la côte orientale de la Chine et comprenaient tout ce vaste archipel dont quelques îles sont grandes comme des continents, et qui va toucher à l'Océanie, découverte des temps modernes. Les Maures, les païens eux-mêmes étaient, dans ces contrées, les agents d'un trafic actif et incessant. Dès que le vent favorable venait à souffler, toutes les épices, les pierres et les tissus précieux, l'or et l'argent produits par les pays à l'est de cette presqu'île, que les anciens avaient nommée la *Chersonèse d'or*, le girofle des Moluques, la noix et le macis, le sandal de Timor, le camphre de Bornéo, les parfums, les aromates et toutes les richesses de la Chine, de Java, de Siam, etc., venaient s'amonceler à Malacca, le plus riche comptoir et la marché universel de l'Orient. C'est là que les habitants des pays situés à l'ouest de cette ville, jusqu'à la mer Rouge, allaient, sans avoir besoin de l'intermédiaire d'aucune monnaie, prendre ces marchandises en échange de celles qu'ils apportaient.

(1) Voyez les *Décades* de João de Barros.

En cheminant vers l'occident, ce commerce s'enrichissait encore de la cire de Pégu, des tissus et des perles du Bengale, des diamants de Norsinga, de la cannelle de Ceylan, du piment et du gingembre, et autres épices de toute espèce de la côte du Malabar. C'était ce commerce, qui avait rendu opulentes et célèbres Calicut, sur la côte de Malabar; Cambaye, dans le golfe du même nom; Aden, aux approches du détroit de la mer Rouge; Hormouz, sur l'île de Gérun, à l'entrée du golfe Persique. A Hormouz venaient s'entasser les produits de la Turquie et de l'Europe destinés à s'échanger avec ceux de l'Orient. Arrivé à ce point central, le torrent se bifurquait. Une partie des marchandises s'écoulait à travers le golfe Persique jusqu'à Bassora, à l'embouchure de l'Euphrate, où elles étaient réparties sur les diverses caravanes qui se dirigeaient, tantôt vers l'Arménie, Trébisonde et la Tartarie, tantôt sur Alep, Damas, et jusqu'au port de Beyrouth, où venaient les prendre les Vénitiens, les Génois et les Catalans, qui étaient alors les maîtres de ce commerce.

L'autre partie côtoyait l'Arabie, faisait escale aux ports de la mer Rouge et arrivait à Suez ou à Tor. De là, les caravanes transportaient les denrées au Caire; celles-ci s'embarquaient ensuite sur le Nil et descendaient à Alexandrie, où les navires des nations européennes que nous avons citées plus haut venaient les chercher pour les distribuer dans toute la chrétienté.

Quelle que fût la route suivie, tout le commerce de l'Orient aboutissait donc aux ports du sultan du Caire. Avant qu'ils fussent passés aux mains des Turcs-Ottomans, les États de ce prince s'étendaient depuis la limite orientale du

royaume de Tunis, au cap nommé par les marins Ras-As-sein, et par Ptolémée, le promontoire Borée, jusqu'au golfe de Larazze, où se trouvait la ville du même nom. Sur cette étendue de côte d'environ 360 lieues s'ouvraient plusieurs ports célèbres.

Du côté de l'intérieur, ces États atteignaient, sur le bord du Nil, le sud de la Thébaïde, nommée *Saïd* par les naturels, arrivaient à l'antique Ptolémaïs, aujourd'hui Hicina, et étaient baignés par la mer Rouge. Au delà, ils entraient sur la terre d'Arabie, longeaient les possessions du chérif de la Mekke, venaient, à travers le désert, toucher à Bir, sur l'Euphrate, et de là rejoignaient le golfe de Larazze. Dans ce vaste circuit étaient englobés une grande partie de l'Arabie Déserte, toute l'Arabie Pétrée, la Judée, une bonne partie de la Syrie, et tout le *Metser de Mesraïm*, nom donné, par les Hébreux et les Arabes, à l'Égypte proprement dite.

Le soudan du Caire était alors Kansou-Algouri; Sélim X régnait en Turquie; le chérif de la Mekke était Baracat, plus célèbre par son grand âge que par ses hauts faits; Aden avait pour chef Hhammed; à Hormouz régnait Sîf-Eddin II, et à Gouzerate, enfin, Mahhmoud, Ier du nom.

Pour tous ces princes et pour toutes ces populations, la nouvelle puissance des Portugais, surgie depuis cinq ans à peine et devenue déjà maîtresse des mers de l'Inde, était à la fois une ruine et une honte, une honte surtout pour la ville sainte, dont elle venait enlever les pèlerins jusqu'aux portes de la mer Rouge; aussi le nom Portugais était-il partout abhorré, et chacun rêvait la destruction de l'ennemi commun.

Les Arabes qui trafiquaient sur la côte de l'Inde, plus

directement lésés, résolurent d'envoyer une ambassade au sultan du Caire. Ils déterminèrent le zamorin à y joindre des présents. Le cheikh d'Aden envoya aussi un chérif (descendant de la famille de Mahomet), pensant que le caractère religieux de son ambassadeur donnerait plus de poids à sa supplique. On priait le sultan d'interposer son pouvoir et d'arrêter le fléau qui s'était appesanti sur tous, et avait déjà fait couler abondamment le sang des enfants du prophète.

Mais le soudan n'avait pas besoin du stimulant des plaintes et des colères étrangères. Il ne s'apercevait que trop des pertes que subissait son trésor depuis que les Portugais avaient violemment détourné le commerce de son cours naturel. Cependant il crut devoir commencer par adresser des remontrances au pape; à cet effet, il lui fit porter une lettre par un religieux du couvent de Sainte-Catherine. Le pape envoya la lettre et l'ambassadeur au roi de Portugal; mais ni l'un ni l'autre n'eurent de succès auprès de ce prince : prières et menaces vinrent se briser contre deux obstacles invincibles, son ambition de roi et sa foi de chrétien. Voyant ses tentatives de conciliation avortées, le soudan se décida à recourir à la force des armes. Une ère de luttes sanglantes allait s'ouvrir dans les mers de l'Inde, pour les Portugais; mais ce devait être aussi pour eux une ère de victoires.

Au moment même où le pauvre moine du Sinaï, ambassadeur à la fois du vicaire de Jésus-Christ et du principal représentant de Mahomet, abordait à Lisbonne, le roi de Portugal venait de faire équiper une grande flotte et l'avait mise sous le commandement de Dom Francisco d'Almeïda, à

qui il donnait le titre et le pouvoir de vice-roi de l'Inde. La flotte, partie de Lisbonne le 25 mars 1505, vint, au mois de juillet suivant, aborder à Kiloua.

Dès son arrivée dans ce port, Almeïda envoya complimenter le sultan Ibrahim ; mais celui-ci, qui avait sur la conscience ses mauvais procédés envers les Portugais, s'enfuit de la ville pendant la nuit. Les soldats se rangèrent alors autour de Mohhammed-Anconij, personnage dont nous avons parlé plus haut, afin de résister aux tentatives des Portugais. Mais Almeïda, lassé d'attendre une réponse aux ouvertures qu'il avait faites, descendit dans la ville à la tête de cinq cents hommes. Mohhammed, ses soldats et toute la population avaient fui. Resté maître de Kiloua sans coup férir, Almeïda ordonna de construire immédiatement une forteresse; puis il fit engager les habitants à rentrer dans leurs foyers, promettant que les biens et les personnes seraient saufs, et qu'il nommerait chef du pays Mohhammed, homme généralement estimé. Ces propositions furent parfaitement accueillies, et toute la population rentra dans la ville, ayant à sa tête Mohhammed, qui fut reconnu sultan au nom du roi de Portugal. Un tribut peu onéreux lui fut imposé, et il se déclara vassal d'Emmanuel.

Cependant Mohhammed n'était pas un ambitieux; il exposa à Almeïda que, si le sultan Alfudaïl, traîtreusement assassiné par Ibrahim, eût encore existé, il lui aurait remis le pouvoir qui lui appartenait; mais que ce sultan avait un fils qui ne devait pas être déshérité : il demandait, en conséquence, quoiqu'il eût lui-même un fils, que celui d'Alfudaïl fût désigné pour lui succéder. Un pareil désintéressement excita, comme de raison, l'étonnement et l'admira-

tion des Portugais. Almeïda accueillit la prière qui lui était faite, et envoya chercher le jeune prince, que les habitants reconnurent dès lors pour leur futur sultan.

Comme nous l'avons vu dans le livre précédent, Kiloua était la plus importante des villes de la côte. C'est elle qui avait peuplé d'Arabes une grande partie de la terre ferme voisine, quelques îles adjacentes et quelques ports de l'île Saint-Laurent (Madagascar). Sa position moyenne sur la côte, entre la cité de Moguedchou et le cap Corrientes, avait facilité son développement politique. Trouvant au sud et au nord l'espace nécessaire à l'extension de sa puissance, elle s'était rendue maîtresse de Mombase, des îles Pemba, Zanzibar, Mafiia, Comore, et de beaucoup d'autres localités où des établissements se fondèrent, grâce à son impulsion et à ses richesses. Mais déjà, avant l'arrivée des Portugais, elle s'était presque entièrement éclipsée par suite des divisions qui, plusieurs fois, éclatèrent à la mort de quelques-uns de ses souverains.

Almeïda, après avoir construit la forteresse à laquelle il donna le nom de Santiago, y laissa un gouverneur et une garnison, et partit le 8 août pour Mombase, où il arriva le 13 avec onze navires et trois barques. Dès son arrivée, il fit sonder l'entrée du port pour s'assurer s'il était vrai, comme le disaient les pilotes, que ses vaisseaux pussent s'y engager. Il envoya ensuite proposer au roi de se soumettre. Ses offres ayant été repoussées, il attaqua la ville, la prit et la brûla.

Almeïda fit ensuite voile de là pour Melinde; mais, n'ayant pu y aborder, il se rendit aux Anjedives, où, conformément à ses instructions, une forteresse fut construite. A quelque temps de là, il reçut la nouvelle d'une tentative d'assassinat

faite sur Mohhammed de Kiloua, à l'instigation de l'ancien gouverneur Ibrahim. Mais l'assassin, arrêté, avait été puni, et, en ce qui concernait la côte orientale d'Afrique, le vice-roi ne prit, pour le moment, d'autre mesure que d'envoyer plusieurs bâtiments y croiser.

Après qu'Almeïda eut quitté le Portugal, le roi Emmanuel, qui, par suite des relâches que les Portugais avaient faites à Sofala, avait eu de nombreux renseignements sur le commerce de l'or dans ce pays, s'était déterminé à prendre des mesures énergiques pour s'emparer de ce commerce. La construction d'une forteresse à Kiloua était un commencement d'exécution du plan conçu par le roi. Pour le compléter, ce prince venait de décider qu'il en serait élevé une autre à Sofala : à l'aide de ces deux forteresses et d'une forte croisière s'appuyant, du côté du nord, sur Melinde, dont le cheikh était dévoué, Emmanuel comptait dominer tout le mouvement commercial de la côte. En conséquence, il avait fait équiper une flotte de six navires, qu'il plaça sous le commandement de Pero da Nhaya. A la même époque, deux autres navires, commandés par Cyde Barbudo et Pedro Quaresma, partaient avec l'ordre d'aller découvrir toute la côte, du cap de Bonne-Espérance à Sofala. Des six navires conduits par da Nhaya, les trois plus gros devaient se rendre dans l'Inde; les trois autres étaient destinés à servir de stationnaires et de croiseurs dans les eaux de l'Afrique. Ceux-ci étaient commandés par Joäo de Queiros, Francisco da Nhaya, fils de Pero, et Manoël Fernandes. Ce dernier devait résider, comme facteur, dans la forteresse qu'on allait construire à Sofala, et que da Nhaya serait chargé de garder avec les officiers et les soldats nécessaires.

Arrivé devant Sofala, da Nhaya trouva le pays sous le commandement d'un vieillard aveugle âgé de soixante et dix ans, et nommé Youceuf. La ville n'était pas grande; elle avait une garde de soldats maures aux costumes bariolés, coiffés de turbans, nus jusqu'à la ceinture et portant au côté un cimeterre à poignée d'ivoire. Youceuf n'était là que gouverneur pour le sultan de Kiloua; mais il s'intitulait sultan lui-même et refusait d'obéir à son suzerain, à cause des révoltes et des dissensions qui régnaient dans la métropole. Youceuf, ayant appris qu'Almeïda s'était emparé de Kiloua, craignit que, Sofala étant vassale de cette cité, le vice-roi ne vînt l'inquiéter et revendiquer ses droits de souveraineté. Cette crainte le détermina à faire un accueil amical à da Nhaya, espérant, par ce moyen, conjurer le péril qui le menaçait, et s'assurer, en outre, une protection contre son gendre Mengo-Musaf, homme influent et d'un grand renom, soupçonné de nourrir des projets ambitieux contraires aux droits héréditaires des fils de Youceuf. Dans de pareilles dispositions, ce dernier ne put qu'accorder sans peine au capitaine portugais la permission de bâtir un fort dans le pays. Da Nhaya se mit à l'œuvre immédiatement, et y fut aidé même par les gens de Sofala. Au bout de quelques mois, les travaux étant très-avancés, il envoya dans l'Inde les navires et les hommes qui ne lui étaient plus nécessaires. Mais la bonne intelligence ne devait pas être de longue durée entre les nouveaux venus et leurs hôtes. Le gouverneur, influencé par quelques Maures qui lui firent un tableau lugubre des méfaits des Portugais et des maux qui lui étaient réservés, se laissa entraîner à conspirer leur perte. Ceux-ci, prévenus du complot par un Éthiopien du nom d'*Acote*, qui

s'était déclaré leur ami depuis leur arrivée, se préparèrent à soutenir l'attaque. Elle eut lieu, et le résultat en fut désastreux pour le vieux cheikh. Après un combat acharné, ses gardes furent vaincus, et lui-même perdit la vie.

Voulant se concilier l'amitié des gens du pays, da Nhaya suspendit le carnage; puis, quand tout fut rentré dans l'ordre, pour récompenser *Acote*, il le nomma gouverneur, au nom du roi de Portugal, à l'autorité de qui le nouvel élu jura de rester soumis (1).

(1) Voici ce qu'on savait du royaume de Sofala au temps de Barros :

Ce territoire, dit l'auteur portugais dans ses *Décades*, fait partie d'une vaste contrée sur laquelle règne un prince nommé *Bénomotapa*. Elle est entourée, en forme d'île, par les deux bras d'une rivière qui prend sa source dans le lac le plus considérable de toute l'Afrique, celui où les anciens géographes plaçaient la source du Nil, et d'où naît aussi le fleuve Zaïre, qui traverse le Congo. On sait, à présent, que, de ces trois rivières remarquables, celle qui s'enfonce le plus dans les terres est le Nil, que les Abyssins nomment *Facuij*, dans lequel se jettent deux autres grandes rivières auxquelles Ptolémée donnait les noms d'*Astabora* et *Astapus*, et que les naturels appellent *Tacazij* et *Abanhi*. Celle-ci (dont le nom signifie *père des eaux*) vient d'un autre grand lac appelé *Barcena* (et par Ptolémée, *Coloa*), et contient dans son sein plusieurs îles où s'élèvent quelques monastères de religieux. Quant au grand lac, il paraît avoir plus de 100 lieues de long. La rivière de Sofala se divise en deux branches : l'une va se jeter en deçà du cap Corrientes, et a pris successivement le nom de *rivière de la lagune* (da Lagoa) et de *rivière du Saint-Esprit;* l'autre vient se jeter dans la mer, à 25 lieues au nord de Sofala. C'est le *Couama*, nommé, dans l'intérieur, *Zambeze*. Cette branche est beaucoup plus considérable que l'autre; elle est navigable à plus de 250 lieues; elle reçoit six cours d'eau remarquables, qui portent les noms suivants : *Panhamca*, *Louamgoua*, *Arrouya*, *Manjouo*, *Inadire* et *Rouenia*. Toutes arrosent la terre du *Bénomotapa*, et la plupart charrient de l'or.

Le delta enfermé entre ces deux bras de rivière, et qui forme le royaume de Sofala, a plus de 750 lieues de circuit. Il ressemble au Zanguebar par l'aspect du pays, les animaux qui s'y trouvent, les hommes qui l'habitent et les aliments dont ceux-ci se nourrissent. Tout ce ter-

L'infortuné Youceuf avait eu tort de ne pas suivre plus longtemps ses premières inspirations. Il eût mieux fait, pour sa sûreté comme pour sa vengeance, de se confier plutôt au

ritoire est riant, fertile, boisé, arrosé de ruisseaux, couvert de bêtes fauves et de bétail, et très-peuplé. Il forme contraste avec la terre qui avoisine le cap Corrientes, et qui est nue, aride et balayée par des vents très-froids. Comme le delta de Sofala est très-peuplé, les éléphants s'en éloignent et se réfugient dans les solitudes du Zanguebar, où ils se promènent en grandes bandes comme des troupeaux. Les Cafres prétendent qu'il s'en tue de quatre à cinq mille par an, ce qui explique la grande quantité d'ivoire qui s'exporte de ce pays pour l'Inde.

Les mines d'or les plus voisines de Sofala sont celles qui portent le nom de *Manica;* elles sont situées dans une vallée entourée d'un amphithéâtre de montagnes de 30 lieues de circuit. Les endroits qui recèlent l'or se reconnaissent à la sécheresse et à la nudité de la terre qui les recouvre. Tout ce territoire se nomme *Matouca*, et les peuples qui le fouillent pour en extraire le précieux métal sont les *Botongas*. Quoique le pays soit situé entre l'équateur et le tropique du Capricorne, les montagnes sont couvertes d'une si grande quantité de neige, que ceux qui y séjournent pendant l'hiver meurent de froid; mais pendant l'été, l'air est, sur ces sommets, d'une pureté et d'une sérénité sans égales.

Dans toutes ces mines de Manica, qui s'étendent à 50 lieues dans l'ouest, la terre est sèche, et, comme l'or y est en poudre, les naturels y creusent des trous que les pluies de l'hiver remplissent, en y entraînant les parcelles d'or des terres environnantes. En général, personne ne creuse à plus de 6 ou 7 palmes; à 20 palmes, on trouve le roc.

Les autres mines plus éloignées de Sofala sont distantes de 100 jusqu'à 200 lieues. On y trouve l'or en morceaux, soit enfermés en filons dans la pierre, soit dans les lits des torrents que l'hiver a formés et que l'été dessèche. Dans certains dormants des rivières, les naturels plongent et trouvent beaucoup d'or dans la vase qu'ils rapportent. Quelquefois ils se réunissent jusqu'à deux cents hommes, pour épuiser l'eau d'une mare et mettre à découvert la vase et l'or qu'elle renferme. Enfin la terre est si riche, que, si les habitants étaient cupides, ils se procureraient d'énormes quantités de ce métal; mais ils sont si paresseux et ont si peu de besoins, qu'ils doivent être poussés par la faim pour se décider à creuser la terre.

Pour exciter leur convoitise, les Maures qui se rendent au milieu d'eux ont recours à la ruse; ils les couvrent, eux et leurs femmes, d'étoffes et

climat meurtrier de cette côte qu'à la puissance de ses armes.

En effet, les Portugais ne tardèrent pas à se ressentir de l'insalubrité du pays; les maladies vinrent les assaillir et firent

de bijoux, qui excitent leur joie, et, quand ils voient leur ravissement arrivé à son comble, ils leur abandonnent ces objets avec confiance, leur disant : « Allez chercher de l'or, et vous nous payerez au retour. » Par le crédit qu'ils leur imposent ainsi, ils les obligent à aller creuser la terre; car telle est la bonne foi de ces pauvres gens, qu'ils ne manquent jamais de remplir leurs engagements.

Il y a d'autres mines encore dans un district nommé *Taroa*, qui porte aussi le nom de royaume de *Bouloua*, et qui a pour seigneur un prince vassal du *Bénomotapa*. Ces mines sont les plus anciennes que l'on connaisse dans le pays; elles sont toutes en pleine campagne. Au centre du terrain existe un édifice fort remarquable; c'est une forteresse garnie, en dedans et en dehors, de pierres fort bien taillées, d'une grandeur merveilleuse et dont la surface a 25 palmes de largeur et un peu moins de hauteur. Elles ne paraissent pas être jointes par de la chaux. Sur la porte de ce monument est une inscription que certains Maures marchands et savants qui ont été sur les lieux n'ont pu lire; ils n'ont même pu deviner à quelle écriture elle appartient. Autour de l'édifice, sur certaines élévations, il y en a d'autres construits de la même manière, avec un revêtement de pierres sans chaux, et au milieu desquels est une tour haute de plus de 12 brasses. Ces édifices portent, dans le pays, le nom de *Symbaoë* (Zimboë), qui signifie pour eux une résidence royale. En effet, ils nomment ainsi tous les lieux où le *Bénomotapa* réside. Selon eux, c'est parce que cet édifice avait une origine royale que toutes les autres demeures du roi prirent le même nom. Un homme de race noble est préposé à sa garde et porte le titre de *symbacaijo*, gardien du *Symbaoë*. Il y réside aussi toujours quelques-unes des femmes du *Bénomotapa*.

Quand et par qui furent construits ces édifices? Comme les gens du pays n'ont pas d'écriture, le souvenir ne s'en est pas conservé parmi eux; ils disent seulement que c'est l'ouvrage du diable, parce que, comparé à ce qu'ils savent et peuvent faire, il ne leur paraît pas croyable que des hommes aient eu la puissance d'exécuter un pareil travail. Des Maures qui l'avaient vu, montrant à Vicente Pegado, capitaine de Sofala, la construction de la forteresse portugaise, avec ses fenêtres sculptées et ses arcades, affirmaient qu'il n'y avait pas de comparaison à établir entre ce travail et celui du *Symbaoë*, tant ce dernier était net et parfait. Sa

bien des victimes : da Nhaya fut du nombre. Les survivants, d'un commun accord, élirent à sa place Manoel Fernandes.

Sur ces entrefaites, une sédition éclata dans Kiloua. Moh-

distance de Sofala était d'environ 170 lieues, à vol d'oiseau, à la hauteur du 20e ou du 21e degré, et, dans tout ce trajet, il n'existait aucun édifice analogue, ni ancien ni moderne : la population est, en effet, très-barbare, et les cases sont toutes en bois.

On a fait naturellement beaucoup de conjectures sur l'origine et la destination de cette forteresse. Les Maures qui l'ont vue lui attribuent une grande antiquité; mais il n'existe, dans le pays, aucune tradition qui s'y rapporte, et d'ailleurs les caractères de l'inscription leur sont complétement étrangers. Ils pensent que le but de sa construction a dû être d'assurer à ceux qui l'élevèrent la possession des mines, qui sont très-anciennes, mais desquelles on ne retire pas d'or depuis longtemps, à cause des guerres qui désolent le pays. (Barros pense que cette contrée doit être celle que Ptolémée désigne sous le nom d'*Agyzimba*. Ce nom offre, en effet, une certaine analogie avec celui que porte l'édifice en question.)

Les habitants de cette contrée sont noirs, à cheveux crépus; ils ont plus d'intelligence que ceux de la côte de Mozambique, de Kiloua et de Melinde. Il en est beaucoup parmi eux qui sont anthropophages et qui saignent le bétail pour en boire le sang. Ceux du *Bénomotapa* sont très-bien disposés pour être convertis au christianisme. En effet, ils croient à un seul dieu, qu'ils appellent *Mozimo*, et n'adorent aucune idole, à l'opposé de tous les autres nègres, qui sont idolâtres et fétichistes. Le fétichisme est même, chez eux, en abomination, et ils le punissent de mort. Ils ne sont pas moins sévères pour le vol et l'adultère, et, pour convaincre un homme de ce dernier crime, il suffit qu'il ait été vu sur la natte où une femme était assise. Ce simple indice suffit aussi pour faire déclarer la femme sa complice.

Les hommes sont polygames; ils prennent autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. Mais la première conserve toujours la préséance, et les autres la servent. Ce sont ses fils qui sont héritiers des biens du père, constitués ainsi en une sorte de majorat. Un homme ne peut épouser une femme que lorsqu'elle est apte à concevoir, c'est-à-dire lorsqu'elle a donné la preuve de l'établissement de ses fonctions menstruelles; l'époque en est habituellement célébrée par de grandes fêtes.

Les vêtements en usage sont faits d'étoffe de coton; ils sont fabriqués dans le pays ou importés de l'Inde. Les femmes et les nobles y font entrer beaucoup de soie et des broderies d'or, et leurs vêtements sont quel-

hammed venait de périr, attiré dans un guet-apens par le cheikh de Tirendiconde (1), parent d'Ibrahim. Le vice-roi Almeïda, informé de cet événement en même temps qu'il apprenait la mort de Pedro da Nhaya, désigna Gonçalo Vaz de Goes pour aller, en Sofala, prendre le commandement du fort, et lui ordonna de toucher, en passant, à Kiloua, afin d'y apaiser les troubles et d'en châtier les auteurs.

Voici ce qui s'était passé dans cette ville.

Par suite des ordres du roi Emmanuel relatifs à la garde

quefois d'un prix très-élevé. Le *Bénomotapa* seul ne porte que des habits confectionnés dans le pays, pour éviter que des étrangers y fassent entrer quelque substance nuisible ou quelque maléfice. Ce titre de *Bénomotapa* a une signification qui correspond à celle d'empereur.

Les femmes sont l'objet d'une vénération particulière. Le fils du roi lui-même, s'il en rencontre une, lui cède le pas. Le *Bénomotapa* a plus de mille femmes, filles de grands du pays; mais la première, fût-elle la moins élevée en naissance, est maîtresse de toutes les autres, et son premier fils est héritier du trône. Quand vient le temps des semailles et des récoltes, la reine tient à honneur d'aller elle-même aux champs pour y surveiller les travaux et soigner ses intérêts agricoles.

Tels sont les principaux détails que Barros nous a transmis sur cette intéressante contrée.

Il est bien entendu que nous ne donnons sa description que pour ce qu'elle vaut; en beaucoup de points, comme on l'a vu, elle est incomplète ou erronée; mais, quelle qu'elle soit, elle n'en occupe pas moins ici la place qui lui appartient dans le développement historique des connaissances acquises, à diverses époques, sur les contrées dont nous écrivons l'histoire. Au reste, notre relation se bornant à parler des pays situés au nord du cap Delgado, nous n'aurons à faire, du moins en détail, la description d'aucun des points appartenant encore au Portugal, ni des contrées qui leur sont limitrophes du côté de l'ouest. Ceux qui désireront avoir de plus amples et de plus véridiques renseignements sur les régions intérieures du Sofala et du Mozambique (d'ailleurs encore peu connues) les trouveront dans quelques ouvrages modernes, et surtout dans l'*Africa oriental* de Sébastien-Xavier Botelho. (*Memoria estatistica sobre os dominios portuguezes na Africa oriental*, Lisboa, 1835.)

(1) Ville et territoire situés non loin de Kiloua.

des côtes, Pedro Ferreira, capitaine de Kiloua, avait affecté deux navires à ce service. Une des prises qu'ils firent était un bateau venant des îles d'Angoxe, sur lequel se trouvait un fils du cheikh de Tirendiconde. Comme le père était en guerre avec les Portugais, à cause de sa parenté avec l'ancien sultan Ibrahim, Ferreira retint en son pouvoir le fils prisonnier et toute sa suite. Mohhammed Anconij, homme nouveau et sans alliances, désirant s'attirer, par des prévenances, la bienveillance de ses voisins, racheta les prisonniers, et, après les avoir comblés de bons procédés et couverts de vêtements dont la richesse était en rapport avec leur rang, il les renvoya dans leurs foyers.

Le cheikh de Tirendiconde, paraissant vivement touché du témoignage d'amitié que lui donnait Mohhammed, adressa de grands remercîments à celui-ci, et lui fit dire que, sa haine contre les Portugais s'opposant à ce qu'il allât à Kiloua, il le priait de se rendre auprès de lui pour conférer de choses qui importaient à leur intérêt commun, lui montrant en perspective la possibilité de mariages entre leurs enfants, et lui promettant la restitution de l'or avancé pour la rançon de son fils. Mohhammed, par suite du grand désir qu'il avait de complaire à cet homme, et quoique le capitaine Pedro Ferreira cherchât à l'en détourner, alla avec quelques-uns de ses gens au rendez-vous qui lui était donné. Il venait de se livrer au sommeil, quand, pour prix de sa noble confiance et des services rendus, son hôte le fit assassiner, alléguant, comme justification, qu'il était beaucoup plus obligé par sa parenté avec Ibrahim, dont il venait de venger les affronts, qu'il ne l'était envers Mohhammed par les bienfaits dont celui-ci l'avait gratifié.

La nécessité de donner un successeur au malheureux sultan créa des dissensions dans Kiloua, et divisa la ville en deux camps : d'un côté, les officiers de la factorerie, avec quelques Maures, soutenaient Ali-Hhocen, fils du défunt, et présentaient à l'appui de sa candidature un écrit du vice-roi, qui mentionnait les services rendus par Mohhammed au roi Emmanuel, en même temps que les trahisons et les méchancetés d'Ibrahim. D'un autre côté, le capitaine Pedro Ferreira, une partie des hommes influents du pays, et même les Cafres de l'île Songo, située à 1 lieue de Kiloua, soutenaient qu'il n'était pas dans l'intérêt du roi Emmanuel d'appeler à régner un homme d'une aussi basse extraction que le fils de Mohhammed Anconij, et préféraient un cousin d'Ibrahim nommé Micante (1). Les troubles inséparables d'un tel débat avaient forcé un grand nombre d'habitants à aller s'établir à Melinde, à Mombase et sur tout le littoral.

Mais l'événement que nous venons de raconter n'avait pas été la seule cause de perturbation. Un règlement du roi de Portugal défendait aux Maures de trafiquer en Sofala avec des objets de prix; et, par suite de contraventions à ces règlements, dont la cupidité de ses agents les portait même à exagérer la sévérité, les Portugais avaient fait de nombreuses prises. Toutes ces rigueurs ayant soulevé beaucoup de mécontentements, le pays se dépeuplait de plus en plus.

Gonçalo Vaz de Goes avait été instruit, avant son arrivée, de toutes ces circonstances; désireux de rendre à Kiloua

(1) Micante était probablement le nom de ce fils d'Alfudaïl, que Mohhammed avait proposé et fait accepter, pour son successeur, au vice-roi Almeïda (voyez page 333). Mais João de Barros ne s'explique pas à ce sujet.

son ancienne prospérité, et ayant pris conseil des personnes compétentes, il avait, en longeant la côte, envoyé proclamer, dans les villes de Melinde, Mombase et Kiloua, que tout marchand pourrait trafiquer avec les mêmes marchandises et de la même manière qu'au temps du sultan Ibrahim, sans encourir aucun dommage. A peine cette décision fut-elle connue, que les émigrés commencèrent à s'embarquer avec leurs femmes et leurs enfants; de sorte qu'en arrivant à Kiloua, Vaz de Goes y entra accompagné d'une vingtaine de barques, chargées d'anciens habitants qui apportaient avec eux une grande quantité de marchandises. On était alors au milieu du mois de décembre 1506. Sur la rade se trouvait un navire commandé par Lionel Coutinho, que la tempête avait séparé d'une flotte nouvellement arrivée de Portugal, sous le commandement de Tristam da Cunha.

Vaz de Goes s'occupa aussitôt de mettre un terme aux dissensions qui troublaient la ville, et dont le choix à faire du successeur de Mohhammed lui paraissait le motif le plus sérieux. Les deux prétendants étaient, nous l'avons dit, Micante et Ali-Hhocen. Celui-ci n'avait pas d'autres droits que les services rendus par son père. L'autre, soutenu par un fort parti, dans lequel comptaient les officiers portugais, avait pour lui sa naissance : il était du sang des sultans qui avaient fondé Kiloua et l'avaient gouvernée si longtemps. Vaz de Goes lui-même jugeait ces dernières raisons péremptoires, et il craignait de donner lieu à de nouveaux troubles, s'il accordait la préférence à un homme de basse extraction, eu égard aux seuls mérites de son père. Mais il fut bientôt convaincu que la principale cause du mécontentement et de l'agitation était réellement dans l'exécution trop sévère du règlement

imposé par le roi de Portugal, et que l'élection d'un nouveau chef n'avait, pour les Maures, qu'un intérêt tout secondaire. En effet, la modification apportée au règlement suffit pour calmer rapidement les esprits, et il put bientôt désigner comme sultan Ali-Hhocen, sans que la moindre réclamation se produisît.

Pour n'avoir plus à revenir sur les affaires de Kiloua, que les Portugais cessèrent bientôt d'occuper militairement, disons tout de suite ce qui eut lieu postérieurement à cette élection. Après le départ de Vaz de Goes, Ali-Hhocen, fort de la faveur du chef portugais, résolut de faire la guerre au meurtrier de son père. Dans ce but, il envoya secrètement vers un chef de nègres nommé *Mougna-Mongo* (1), homme puissant par le nombre de ses sujets, pour lui proposer de se porter, par terre, sur Tirendiconde, pendant qu'il irait lui-même, par mer, surprendre cette ville, et la mettre à feu et à sang. De grands présents décidèrent le chef nègre. L'attaque eut lieu, et la cité, prise d'assaut, fut livrée à la destruction. Le meurtrier de Mohhammed parvint néanmoins à s'échapper; mais la plus grande partie de la population sauvée du carnage fut emmenée prisonnière par les Cafres.

Ce triomphe exalta l'orgueil de Hhocen. Il gaspilla les trésors que son père lui avait laissés et que les nécessités de sa fatale expédition avaient considérablement diminués. Sa correspondance avec ses voisins devint blessante; il écrivit aux cheikhs de Melinde, de Zanzibar et de toute la côte, en homme qui s'estimait bien au-dessus d'eux. La vanité de

(1) C'est sans doute Moigni Monge : Moigni est un mot souahhéli qui équivaut au mot *monsieur*, *le sieur*. Les Portugais en ont fait, par erreur, un nom ou une partie de nom d'homme.

ceux-ci en fut blessée, et ils devinrent ses ennemis. Ils lui reprochèrent la mort d'un grand nombre de leurs sujets, qui, se trouvant à Kiloua pour leur commerce, avaient été, soit par supplication, soit par force, entraînés dans l'expédition contre Tirendiconde. Ils ne lui pardonnaient pas surtout le sort funeste de tant de vrais croyants emmenés en esclavage par les Cafres. La haine, l'envie et les passions politiques liguèrent ces cheikhs avec les anciens partisans du rival de Hhocen, et tous écrivirent au vice-roi que, s'il tenait à maintenir la tranquillité dans le pays et à ne pas dépeupler Kiloua, il devait enlever le gouvernement à Hhocen pour le donner à Ibrahim, ou, en cas de refus de ce dernier, à son cousin Micante. Le vice-roi, ému de toutes ces plaintes, acquiesça à la demande qui lui était faite; il en écrivit à Pedro Ferreira, et Hhocen fut déposé. Ibrahim, qui se méfiait des Portugais, ayant refusé de lui succéder, Micante fut nommé sultan. Hhocen, ne se sentant pas en sûreté à Kiloua, où, pensait-il, ses ennemis chercheraient à le faire périr, demanda à Pedro Ferreira de l'envoyer à Mombase. Peu de temps après, il y termina ses jours plus misérablement qu'un homme du peuple.

Micante ne tarda pas à faire regretter son prédécesseur. Il avait d'abord gouverné avec sagesse; mais bientôt il s'abandonna à l'ivrognerie, et, par les excès auxquels ce vice le conduisit, il se rendit odieux aux Portugais, et surtout aux indigènes, dont il enlevait les femmes, et qu'il livrait à la mort, sous prétexte qu'ils voulaient attenter à ses jours. Il était devenu, en un mot, un véritable fléau pour le pays.

Sur ces entrefaites, Pedro Ferreira fut remplacé dans sa capitainerie par Francisco Pereira Pestana. Malgré la mé-

fiance qui s'établit, à son arrivée, entre lui et Micante, le nouveau capitaine eut la faiblesse de se laisser entraîner à prendre une part active aux querelles extérieures du sultan de Kiloua. En effet, Micante sachant que l'exilé Ibrahim le voyait avec envie maître du gouvernement, et craignant ses entreprises, lui avait déclaré la guerre. Plusieurs rencontres eurent lieu, et l'assistance des Portugais y fut très-utile au sultan. Dans une des attaques faites contre la ville, par ses adversaires aidés d'un grand nombre de Cafres, Francisco Pereira tua beaucoup de monde à l'ennemi et fit prisonnier un neveu d'Ibrahim, nommé Mougno (1) Came. Cet état de guerre avait, d'ailleurs, un résultat heureux : au milieu de ses travaux belliqueux et des soins de la défense, Micante, qui combattait vaillamment, se livrait moins à ses vices. En outre, par haine de son cousin, il restait fidèle aux Portugais, et, à cause de sa fidélité, Francisco Pereira supportait moins impatiemment les écarts auxquels son allié se livrait encore. Mais le sang portugais avait coulé dans la lutte, et la forteresse s'était trouvée exposée à de grands dangers, car, à cette époque, elle n'était défendue que par quarante hommes en état de prendre les armes, tous les autres étant malades. Aussi, quand le roi Emmanuel eut connaissance de tout ce qui se passait à Kiloua, il adressa au vice-roi l'ordre de faire raser la forteresse et d'envoyer Francisco Pereira à Socotra, dont les Portugais venaient de s'emparer.

L'abandon de la forteresse de Kiloua avait d'autant moins d'inconvénients que, deux ans après son érection, il venait d'en être construit une autre sur l'île Mozambique, opéra-

(1) Nous croyons qu'ici encore c'est Moigni qu'il faut dire.

tion dont avait été chargé Gomes d'Abreu, quand il fut expédié de Lisbonne pour l'Inde, en 1507.

A la réception de l'ordre d'Emmanuel, transmis par le vice-roi, Francisco Pereira avait pris la résolution de déposer Micante avant de partir, et de le remplacer par Ibrahim; il expédia donc plusieurs messages à celui-ci. Mais Ibrahim ne crut pas à la bonne foi de Pereira, et, craignant qu'un stratagème n'eût été ourdi entre le capitaine et Micante dans le but de s'emparer de sa personne, il fit répondre que son neveu, Mougno Came, étant retenu prisonnier, il ne pouvait considérer l'offre de Pereira comme sérieuse. Celui-ci, qui était déjà embarqué et sur son départ, fit mettre à l'instant son captif en liberté. Peu de temps après, Ibrahim vint prendre possession de Kiloua pendant que, d'un autre côté, Micante s'enfuyait. Celui-ci, persécuté par son cousin, se réfugia dans l'une des îles Quirimba, où il acheva ses jours aussi malheureusement que l'avait fait son prédécesseur.

Ibrahim régna désormais en paix, et remit le pays dans un état meilleur que celui où il était avant la conquête portugaise; ses malheurs lui avaient peut-être enseigné à bien gouverner. Jusqu'à sa mort, il recommanda à ses fils de rester fidèles au roi Emmanuel.

Tels furent les événements arrivés à Kiloua après la nomination du sultan Ali-Hhocen par Vaz de Goes; celui-ci, après avoir mis ordre aux affaires de cette ville, s'était rendu à Sofala, afin d'exécuter la seconde partie de la mission qui lui avait été donnée par le vice-roi Dom Francisco d'Almeïda. En passant à Mozambique, il y avait trouvé quatre navires faisant partie de la flotte de Tristam da Cunha, dont nous avons déjà signalé l'arrivée.

Disons maintenant par suite de quels événements cette flotte se trouvait sur la côte.

Le désir de fortifier et d'étendre sa puissance dans l'Inde et d'y propager la foi catholique ne faisait que s'accroître dans le cœur d'Emmanuel. Ce monarque voulait porter des coups de plus en plus terribles aux infidèles, ruiner leur commerce et les chasser de ces mers. Les obstacles même qui interrompaient de temps en temps le cours des victoires du vice-roi ne servaient qu'à redoubler l'énergie du prince et son opiniâtreté. Chaque année, des flottes nouvelles et plus nombreuses quittaient le Portugal pour aller remplacer les navires engloutis par la tempête ou ceux qui revenaient de l'Inde chargés de richesses. Il fallait aussi satisfaire aux exigences toujours croissantes d'une conquête qui, en s'agrandissant, faisait surgir, à chaque pas des vainqueurs, des ennemis nouveaux.

Parmi ces ennemis brillait au premier rang le soudan du Caire : il avait à se dédommager de l'insuccès de sa campagne diplomatique et se préparait à combattre; mais, pour cela, il avait besoin d'une flotte dans la mer Rouge, et les moyens de construction manquaient totalement de ce côté. Venise, qui voyait sa gloire éclipsée et son commerce en décadence, la jalouse Venise, offrit de lever cette difficulté; les haines communes rapprochent les adversaires les plus acharnés. La reine à demi découronnée de l'Adriatique envoya à Alexandrie les bois et les autres matériaux nécessaires, qui, conduits au Caire par le Nil, puis portés à Suez à dos de chameaux, servirent à construire quatre grands vaisseaux, un galion, deux galères et trois galiotes. Nous retrouverons plus tard, dans les mers de l'Inde, cette flotte,

espoir de tant de rancunes et source de tant d'illusions.

La cour de Portugal, prévoyant le péril qui la menaçait, avait, dès l'année précédente, résolu de fermer la mer Rouge, en établissant une forte croisière dans le golfe d'Aden et en s'emparant de Socotra, qui, par sa situation à l'entrée du golfe, semblait devoir faciliter l'exécution de ce plan. Une autre raison, d'ailleurs, militait en faveur de cette conquête : l'île passait pour renfermer une population chrétienne soumise aux Arabes, et le pieux Emmanuel tenait à ce que ses capitaines délivrassent celle-ci du joug des infidèles.

En conséquence, le 6 mars 1506, une armée navale, forte de quatorze voiles, quitta le Tage. Affonso d'Albuquerque, qui allait préluder à sa gloire future, commandait quatre de ces navires, destinés à courir la côte d'Arabie; tous étaient placés sous le commandement supérieur de Tristam da Cunha.

La flotte, partie de Lisbonne, où la peste venait de se déclarer, perdit d'abord quelques hommes atteints par le fléau; mais celui-ci disparut heureusement quand elle doubla la ligne équinoxiale. Au cap de Bonne-Espérance, le mauvais temps dispersa les navires. Da Cunha, avec ceux qui lui restaient, s'éleva si haut dans le sud, que le froid lui tua plusieurs matelots; enfin, au mois de décembre, il arriva à Mozambique, où il se proposait de séjourner jusqu'à la fin de la mousson de nord-est, quand Vaz de Goez l'y rencontra.

Les autres navires de la flotte avaient été entraînés vers des points divers; et, tandis que leur chef atteignait Mozambique, Affonso Lopes da Costa relâchait à Sofala; Lionel

Coutinho, à Kiloua; Alvares Telles était emporté jusqu'au cap Guardafui, d'où, après avoir pillé quelques bateaux arabes, il se rendit à Socotra. Enfin, Rodrigo Pereira Coutinho trouvait un refuge contre la tempête dans un port de l'île Saint-Laurent (Madagascar). Cette dernière relâche fut l'occasion d'un voyage de Tristam da Cunha en cette île. Dans l'espoir de l'y attirer, Rodrigo Pereira Coutinho, ravi de la beauté du pays, retint à bord de son bâtiment, à l'aide de présents, deux habitants de l'île qu'il emmena à Mozambique.

Da Cunha, voyant que la saison n'était pas encore propice pour faire route vers Socotra, céda aux instances de Coutinho, et se rendit avec lui à l'île Saint-Laurent. Il y aborda dans une baie qui fut, plus tard, appelée *baie de la Conception*, mais que son fils nomma alors *baie dona Maria da Cunha*, du nom d'une jeune dame qu'il aimait. Après avoir couru quelque temps la côte, sur laquelle se perdit le navire de Ruy Pereira, il rentra à Mozambique, et y retrouva Affonso d'Albuquerque. Il en partit bientôt, et, après avoir touché à Kiloua pour faire rallier ceux des vaisseaux de la flotte qui s'y étaient réfugiés, il se rendit à Melinde.

Le cheikh accueillit les Portugais avec la cordialité qui lui était habituelle, n'oubliant pas, toutefois, d'ajouter aux démonstrations amicales les doléances ordinaires sur les mauvais traitements que ses voisins lui faisaient endurer pour sa fidélité au roi de Portugal.

Notons, en passant, que le vieil Arabe ne disait pas complétement la vérité sur l'origine des vexations exercées contre lui par les cheikhs de Mombase, d'Oja et autres lieux; il est constant que ses différends avec eux remon-

taient à une époque bien antérieure à la conquête portugaise. Elle avait sa source dans les rivalités qui, de tout temps, avaient existé entre tous ces petits chefs arabes. A mesure qu'ils établissaient leur influence sur les indigènes et qu'ils acquéraient du pouvoir, non contents du titre de cheikh, ils se paraient pompeusement de celui de sultan, et se disputaient la souveraineté de certains points de la côte. Cependant les chefs de Kiloua et de Zanzibar avaient seuls, sérieusement et du consentement unanime, porté le titre de Sultan. Le cheikh de Mombase, l'un des plus riches et des plus puissants, ne l'avait pris que plus tard, lorsqu'il s'était révolté contre son suzerain, le cheikh de Zanzibar. Quant au cheikh de Melinde, qui n'était exempt ni de vanité ni d'ambition, il prétendait rivaliser avec les plus puissants chefs de la côte, se disant issu des souverains qui avaient anciennement régné dans la ville de Quitau (1). Cette ville avait été, selon les uns, la maîtresse de tout le pays, et quoiqu'elle ne fût plus, lors de la venue des Portugais, qu'une pauvre bourgade, quelques monuments encore debout et des ruines gisant çà et là sur le sol témoignaient de son importance première. D'autres, cependant, désignaient Louziva, ville peu éloignée de la précédente, comme la souveraine de la contrée, et prétendaient que Patta, Mandra, Lâmou, Jaca, Oja, etc., lui obéissaient.

Quoi qu'il en soit, le cheikh de Melinde, s'appuyant sur ses prétentions surannées, soutenait que Kiona (2) et Ki-

(1) Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur cette ville ni sur la position qu'elle occupait. Son nom même, si tant est qu'elle ait existé, est aujourd'hui inconnu des indigènes.

(2) Peut-être Tchiogny.

lifi, qui sont au sud de Melinde, lui appartenaient : c'était là le principal, disons-mieux, l'unique sujet de ses querelles avec le cheikh de Mombase. Du côté du nord, ses contestations avec le cheikh d'Oja avaient des causes semblables.

Mais Tristam da Cunha ne jugea pas à propos de se préoccuper de tous ces détails et de rechercher de quel côté était le bon droit. Il ne fallait aux Portugais, sur cette côte, que des sujets ou des amis, et c'était bien le moins, de par le droit du plus fort, que leurs amis y fussent respectés. Da Cunha prit des résolutions en conséquence, et, en quittant Melinde, il se dirigea d'abord sur Oja.

Dès son arrivée, il envoya dire au cheikh qu'il désirait l'entretenir d'affaires importantes; celui-ci lui fit répondre qu'étant vassal du soudan du Caire, il ne pouvait entrer en pourparler avec les ennemis de ce prince. Da Cunha, craignant la venue du mauvais temps sur une côte dangereuse, fit aussitôt attaquer la ville, qu'il prit, saccagea et livra aux flammes.

Il fit voile ensuite pour Lâmou. Cette ville, craignant le sort de sa voisine, prit le parti de se soumettre. Le cheikh alla lui-même au-devant de Tristam pour lui offrir de reconnaître la suzeraineté du roi de Portugal et de lui payer un tribut de 600 miticals d'or par an (1).

L'amiral portugais se rendit ensuite à Braoua, une des villes les plus populeuses et les plus commerçantes de ces parages. Déjà, comme nous l'avons rapporté, quelques-uns de ses principaux habitants s'étaient engagés pour elle envers

(1) Le mitical valait 16 réaux.

Ruy Lourenço Ravasco, à reconnaître la souveraineté du roi de Portugal. Mais cette promesse n'avait pas eu de suite, le cheikh ne s'étant pas cru obligé d'y souscrire. Aussi, quand la flotte se montra, fit-il, comme pour la braver, déployer sur la plage une troupe de plus de six mille hommes bien armés, dont la vue pouvait suggérer à l'agresseur quelques réflexions prudentes. Cependant celui-ci ne se laissa pas intimider; il mit à terre quatre cents hommes divisés en deux colonnes d'attaque, l'une sous son commandement, l'autre sous celui d'Albuquerque, et donna l'assaut. Le combat fut long et acharné, mais la victoire resta aux Portugais, qui la souillèrent de cruautés sans nombre, et dont l'avidité ne connut pas de bornes. La ville, après le pillage, fut incendiée aux yeux de ses habitants, qui s'étaient retirés sur les collines voisines. A la suite de ce triomphe, Tristam da Cunha et son fils Nuno, furent armés chevaliers par Albuquerque.

La flotte se rendit ensuite à Moguedchou. Les habitants s'y préparaient à combattre, et, quoiqu'on leur eût envoyé des gens de Braoua pour leur faire connaître le sort de cette ville, ils persistèrent dans l'intention de résister. Da Cunha jugea l'entreprise périlleuse : d'une part, la ville était bien défendue et gardée par des hommes résolus; de l'autre, la mousson de sud-ouest prenant de la force, il était à craindre que, si un premier assaut ne suffisait pas, le mauvais temps ne vînt mettre la flotte en péril. L'amiral portugais, suivant d'ailleurs en cela l'avis de ses capitaines et de ses pilotes, renonça à l'attaque et prit la route de Socotra, où il arriva en peu de jours.

Socotra renfermait alors une population de chrétiens ja-

cobites venus d'Abyssinie. Ces chrétiens avaient des temples et des autels comme ceux d'Europe, mais ornés de croix seulement et sans images. Leurs fêtes étaient les mêmes et se célébraient aux mêmes jours que celles des Européens. Ils observaient strictement les jeûnes et n'épousaient qu'une femme. A part cela, leur ignorance était telle, qu'ils ne savaient pas un mot des dogmes de la religion chrétienne. Ils étaient, du reste, paresseux et lâches, stupides et hébétés, au point qu'une petite troupe d'Arabes suffisait pour les contenir, même en les tyrannisant. A l'arrivée de Tristam da Cunha, ils étaient sous la domination du roi de Kechen, en Arabie Heureuse, qui les gouvernait avec rigueur et qui, pour leur enlever toute idée de s'affranchir, faisait garder le pays à l'aide d'une petite forteresse et de quelques soldats, que commandait en ce moment son propre fils, nommé Ibrahim.

Da Cunha envoya, dès son arrivée, un parlementaire au jeune prince, pour le sommer de lui livrer le fort Ibrahim répondit fièrement qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de son père. L'amiral portugais fit alors débarquer des troupes et donner l'assaut; le fort tomba en son pouvoir, malgré une défense désespérée, dans laquelle Ibrahim, en combattant vaillamment, périt avec presque toute la garnison.

Da Cunha, en reconnaissance de ce succès, convertit une mosquée voisine en une chapelle chrétienne, qu'il dédia à *Notre-Dame-de-la-Victoire*. Puis, ayant remis la citadelle en état de défense, il y établit comme commandant Affonso de Noronha, qu'il laissa sur l'île avec quelques officiers et cent soldats. Ces mesures prises, il partit

pour l'Inde le 10 août 1507. Albuquerque, de son côté, mit à la voile le 20, se dirigeant sur Roselgad (Ras-el-Hhad).

Arrêtons-nous un moment, et jetons un regard en arrière pour passer en revue les préliminaires accomplis de l'œuvre gigantesque que les Portugais vont exécuter dans l'océan Indien.

L'arrivée de Vasco da Gama dans les mers de l'Inde, c'était, comme nous l'avons déjà fait comprendre, la croix et le croissant se heurtant aux extrémités du monde; c'était Rome et la Mekke aux prises à plus de 1,500 lieues de leurs champs de bataille ordinaires; c'était l'Europe chrétienne envoyant ses soldats au delà du continent africain, pour prendre l'islamisme à revers, le placer entre deux feux et tarir les sources où il puisait ses richesses, condition de sa grandeur et de sa puissance. Aussi, à peine l'heureux capitaine a-t-il touché la côte de Malabar et reçu l'accueil amical du Zamorin, que les enfants de Mahomet se sentent blessés. L'influence de l'Arabe est grande dans l'Orient : c'est un parasite colossal dont les mille suçoirs sont partout; l'ébranlement causé par l'apparition des Portugais ne tardera pas à se propager dans les innombrables ramifications de ce vaste réseau. En attendant, les Arabes de Calicut, comme une sentinelle avancée surprise par l'ennemi, poussent le cri d'alarme, et commencent à s'agiter avec toute l'énergie et la persistance que peut donner la cupidité aux abois. Leurs intrigues jettent la méfiance dans l'esprit du Zamorin, et l'amitié promise se retire de Vasco da Gama. Le signal d'une longue guerre a été donné.

Vaine colère! Le chemin est frayé; aucune puissance humaine ne le fermera plus. Pedro Alvares Cabral suit de près

le Christophe Colomb des Indes orientales dans la route que celui-ci a ouverte. Aux premières entrevues amicales du nouveau venu avec le roi de Calicut succède bientôt une nouvelle rupture. Les hostilités commencent; mais cette côte n'a pas pour Cabral que des ennemis : les princes de Cochim, de Cangranor et de Coulam, rivaux du Zamorin, envoient des ambassadeurs au capitaine portugais pour solliciter son amitié. Celui-ci retourne en Portugal, après avoir semé çà et là des facteurs chargés de recueillir des marchandises.

En 1501, Juan de Nova aborde à Cananor. Le souverain de ce pays désire en vain le retenir; instruit que le roi de Calicut envoie contre lui une flotte de quarante voiles, le capitaine portugais se dirige néanmoins sur Cochim, rencontre la flotte ennemie et la met en déroute. Après avoir ramassé, sur les divers points de la côte de Malabar, les marchandises préparées par les facteurs, il retourne en Portugal.

Mais il faut augmenter dans l'Inde les moyens d'attaque et de défense; il faut surtout empêcher les navires arabes de sortir de la mer Rouge ou d'y rentrer. Vasco et Estevam da Gama et Vicente Sodré partent avec une flotte nombreuse. Cochim et Cananor donnent de nouveaux gages d'amitié; le roi de Calicut éprouve rudement les effets de la vengeance portugaise. Partout des factoreries sont créées dans les villes amies. Mais le Zamorin montre, dans sa résistance, une opiniâtreté digne d'un meilleur sort. A peine Vasco da Gama est-il parti, que ce prince attaque Cochim et la brûle. Le roi de cette ville, Trimumpara, est forcé de se retirer sur l'île Vaïjpi.

En 1503, des renforts arrivent de Portugal avec les deux Albuquerque et Antonio de Saldanha. Les rois de Calicut et de Repelin sont châtiés. Un traité de commerce est fait avec la reine de Coulam. Le Zamorin sollicite la paix et passe un traité; mais, peu de temps après, il le viole et recommence la guerre. Le roi de Cochim, pour résister à la haine et aux hostilités de son adversaire, demande et obtient qu'un certain nombre de Portugais soient laissés près de lui. Les Albuquerque retournent à Lisbonne.

Après leur départ, le Zamorin convoque à la défense commune tous les souverains de la côte de Malabar : les rois de Tanor, de Bespour, de Cotugham, de Corin répondent à son appel. Une armée de terre nombreuse et une flotte considérable s'organisent; elles comptent cinquante mille hommes sous les armes. Dom Duarte Pacheco, nouvellement venu de Portugal, bat sur terre et sur mer les rois coalisés. Pendant cinq mois, ce ne sont que batailles sans fin; mais la victoire a fait un pacte avec les Portugais. Le roi de Repelin demande et obtient la paix.

L'année suivante, mêmes combats, mêmes triomphes : Lopo Soares, arrivé avec une flotte de treize voiles, canonne la ville de Calicut, en ruine une partie, bat d'autre part la flotte du Zamorin, à Bananè, châtie le roi de Cangranor, qui molestait celui de Cochim, et force le roi de Tanor à se soumettre.

Mais, jusqu'à présent, les Portugais n'ont été, dans ces parages, que des vainqueurs et des marchands (vainqueurs souvent cruels, marchands souvent cupides); ils n'ont fait que semer la terreur et recueillir des richesses : ils ne se sont pas encore établis comme puissance régulière dans le pays.

En 1505, Dom Francisco d'Almeïda paraît ; une flotte de vingt vaisseaux l'accompagne, et il vient avec le titre de vice-roi des Indes. Nous l'avons vu, à la côte d'Afrique, imposer partout la suzeraineté du roi de Portugal, faire et défaire des sultans, placer des garnisons, imposer des tributs ; puis nous l'avons laissé élevant, par l'ordre d'Emmanuel, une forteresse sur l'une des Anjedives, à 12 lieues de Goa. L'empire portugais d'Orient avait pris pied.

Là, Almeïda reçoit des ambassadeurs du roi d'Onor, qui lui offre son amitié ; des marchands d'Hormouz, notables de cette ville, lui apportent le tribut de leurs hommages et de leur admiration pour les grandes actions des Portugais, et les Maures de Cincatora (1) lui envoient des présents. C'est la terreur qui fait tous ces miracles, et les avis qu'on transmet de Cochim au vice-roi lui annoncent qu'elle se répand tout le long de la côte de l'Inde depuis qu'on a reçu la nouvelle de la venue de sa flotte et du traitement sévère qu'il a fait subir à Kiloua et à Mombase.

La forteresse achevée, Almeïda se rend à Onor, dont le roi se déclare vassal de celui de Portugal. Il se dirige ensuite vers Cananor, où un terrain lui est concédé pour la construction d'une forteresse. A Cochim, il apprend qu'Antonio de Sà, facteur de Coulam, a été, avec tous ses officiers, tué par les Arabes ; il envoie son fils Lourenço infliger à ceux-ci un châtiment exemplaire.

Au retour du jeune capitaine, une nouvelle occasion de vaincre lui est donnée. Le roi de Cananor s'était révolté ; Dom Lourenço l'attaque et le bat. Sa défaite et l'arrivée

(1) C'est peut-être de Tutacorin, dans le golfe de Manas, que les auteurs portugais ont voulu parler ici.

des renforts amenés par Tristam da Cunha forcent le rebelle à demander la paix.

Mais, pour n'avoir plus à nous écarter de notre sujet principal, achevons à grands traits l'esquisse du tableau merveilleux que le Portugal grava avec la pointe de son épée dans les fastes de l'Orient, ce pays des merveilles.

La côte d'Afrique soumise, Socotra prise et occupée, et les forces du vice-roi remises sur un pied respectable par l'arrivée de Tristam da Cunha, il ne restait, pour compléter l'exécution des plans arrêtés par la cour de Lisbonne, qu'à surveiller activement les côtes de l'Arabie et à s'assurer la domination du golfe Persique. Maîtres de cette mer intérieure et du golfe d'Aden, les Portugais interceptaient le cours des deux affluents du commerce de l'Égypte. Albuquerque, que nous avons laissé se dirigeant sur Ras-el-Hhad, se présente d'abord devant Calayate (Keulhât); le gouverneur s'empresse de lui offrir des présents et fait un traité de paix avec lui. Albuquerque passe alors à Curiate (Keriat), à 10 lieues plus loin; là il rencontre une vive résistance, mais il en triomphe, saccage la ville et la réduit en cendres. Il vogue ensuite vers Mascate; celle-ci, effrayée du sort de Keriat, demande la paix et expédie des vivres à la flotte portugaise. Cependant deux mille hommes envoyés par le sultan d'Ormuz (Hormouz) s'introduisent dans la ville, l'empêchent de se soumettre, et font jouer l'artillerie des remparts contre les Portugais. Ceux-ci donnent l'assaut et franchissent la muraille avec une telle impétuosité, qu'ils laissent à peine aux assiégés le temps de s'enfuir. Mascate est mise à sac. Albuquerque fait alors voile vers Soar; les habitants de cette cité l'abandonnent, à l'exception du gou-

verneur et de quelques-uns des notables, qui se déclarent vassaux du roi de Portugal et s'engagent à lui payer le tribut qu'ils payaient au sultan d'Hormouz. De Soar, Albuquerque va à Orfacan (Khour-Fekan), qui, après une faible résistance, est emportée et livrée pendant trois jours au pillage.

Enfin, Albuquerque arrive à Hormouz, le but principal de son voyage. Hormouz, c'est la clef du golfe Persique, et, comme nous l'avons déjà dit, de toutes les routes commerciales qui portent les produits de l'Inde à la Perse, à l'Asie Mineure, aux rives orientales de la Méditerranée. L'île de Géroun, sur laquelle elle s'élève, n'est qu'un rocher aride, et ne fournit rien à ses habitants; il faut que le Mogostan, les îles de Queixome (Kéchm), Larek et autres, l'alimentent; mais elle est gorgée de richesses. Son roi est Sîf-Eddin, enfant de douze ans, qui règne sous la tutelle d'un esclave nommé Cojè-Atar, homme astucieux, mais plein d'énergie. La ville compte dans ses murs trente mille soldats, parmi lesquels quatre mille Persans, adroits archers; elle a dans son port quatre cents barques, dont soixante d'un tonnage considérable, et cette flotte porte deux mille cinq cents hommes.

Albuquerque, *pour montrer à ces barbares que son courage est plus grand que leur multitude* (ainsi s'exprime l'historien Faria y Souza), entre dans le port avec ses vaisseaux pavoisés comme en un jour de fête, et va mouiller au milieu des plus forts navires d'Hormouz; puis il envoie dire au gouverneur qu'il vient, de la part du roi son maître, prendre la suzeraineté de ces mers et lui imposer un tribut. Au lieu de répondre, on se prépare secrètement à la dé-

fense. Lassé d'attendre, Albuquerque canonne la flotte, coule ou incendie la plus grande partie des navires, et tue dix sept cents Arabes et alliés. Cojè-Atar, ébranlé par un tel désastre, fait appel à la clémence du vainqueur. Le sultan d'Hormouz s'engage, par serment et par écrit, à reconnaître le roi de Portugal pour son suzerain, et à lui payer un tribut annuel de 15,000 séraphins (1) d'or; il concède, en outre, à Albuquerque, l'autorisation de construire une citadelle pour la protection des Portugais qui resteront dans le pays. La forteresse s'élève rapidement. Mais Cojè-Atar a pu compter ses ennemis, et il rougit de s'être laissé vaincre par un si petit nombre d'hommes. Toutefois, n'osant pas encore se confier à ses forces, il a recours à l'intrigue et à la corruption, et jette la discorde parmi les capitaines de la flotte. Albuquerque juge prudent d'abandonner les travaux commencés, et prend le parti d'affamer la ville en interceptant les communications de l'île avec l'extérieur. Il allait saisir sa proie, quand trois capitaines l'abandonnent honteusement avec leurs vaisseaux. Contraint, par cette trahison, de remettre à un meilleur moment l'exécution de ses projets, Albuquerque lève l'ancre et va hiverner à Socotra, où il trouve la garnison mourant de faim. Son arrivée sauve ceux qui avaient survécu. Enfin, l'hivernage passé, il se dirige vers l'Inde.

L'occupation de Socotra n'avait pas produit les avantages qu'on en avait espérés. L'île était stérile, malsaine, et n'avait pas de port. Les navires qui se rendaient de la mer Rouge dans l'Inde n'y touchaient jamais, et la distance qui

(1) Le séraphin valait 6 réaux 1/2.

la sépare du cap Fartaque (Ras-Feurtok), sur la côte d'Arabie, était trop considérable pour que la navigation pût être interceptée sur cette étendue : aussi, dans le courant de l'année 1508, la flotte égyptienne, sous le commandement de l'émir Hhocen, pénétra-t-elle sans obstacle dans l'océan Indien, où elle opéra sa jonction avec la flotte de Cambaye. Ses premières rencontres avec l'ennemi qu'elle cherchait eurent des résultats heureux pour elle. Par suite du départ pour l'Europe d'un grand nombre de navires chargés de marchandises, les Portugais étaient fort affaiblis. Ils furent battus par l'émir Hhocen, dans un combat où le fils du vice-roi perdit la vie.

Mais des renforts considérables ne tardèrent pas à arriver de Portugal. En même temps, le vice-roi recevait l'ordre de remettre le gouvernement de l'Inde (1) à d'Albuquerque. Francisco d'Almeïda avait à venger et la défaite de ses capitaines et la mort de son fils; il retarde la remise de ses pouvoirs, rassemble ses forces et marche à la rencontre de Hhocen. En passant, il réduit en cendres la ville de Daboul. Puis il joint à Diou les flottes combinées de Cambaye et d'Égypte, les attaque et remporte une victoire sanglante. Son triomphe jette l'épouvante sur toute la côte de l'Inde : Cambaye et Chaul se soumettent; ses alliés lui renouvellent leurs protestations de fidélité : Cananor et Cochim le reçoivent en triomphateur. Enfin, comblé de gloire, mais abreuvé de douleur et de dégoûts, Almeïda, laissant le gouvernement à d'Albuquerque, part pour Lisbonne et va périr, misérablement assassiné par un nègre, dans la baie

(1) Affonso d'Albuquerque n'eut pas le titre de vice-roi, mais seulement celui de Gouverneur.

de Saldanha, où avait relâché le vaisseau qui le ramenait.

Affonso d'Albuquerque, devenu Gouverneur des Indes, songe d'abord à affermir son pouvoir à la côte de Malabar, afin de s'occuper ensuite librement de l'exécution des vastes desseins qu'il médite, pour l'extension de la puissance portugaise. Il se porte, en conséquence, sur Goa, dont il s'empare après une victoire désastreuse pour les Maures qui défendaient ses remparts. Il fortifie sa nouvelle conquête, y place une garnison, et Goa devient dès lors la capitale et la première place d'armes de toutes les possessions portugaises dans les mers d'Orient. La prise de cette ville amène la soumission d'une foule de princes de la côte de Malabar.

Tranquille de ce côté, Albuquerque cherche à s'étendre vers l'est de l'Asie. Sans s'arrêter à Ceylan et laissant sur sa gauche la côte de Coromandel, il vogue vers Malacca, le grand centre commercial de l'océan Indien. Déjà quelques Portugais s'y étaient présentés plutôt comme commerçants que comme conquérants. Mais les Arabes, sachant à quoi ils devaient s'attendre de la part des nouveaux venus, s'étaient hâtés de faire partager leur haine aux habitants, et plusieurs Portugais tombés dans des embûches dressées contre eux avaient été massacrés.

Ces violences donnaient aux projets ambitieux d'Albuquerque un prétexte de justice dont il se hâta de profiter. Au commencement de 1511, il paraît devant la ville de Malacca, et, après bien des combats sanglants et opiniâtres, il s'en empare. Les rois de Siam, de Pégou, et plusieurs autres, envoient des ambassadeurs lui offrir un traité d'alliance.

De retour à Goa, Albuquerque s'apprête à exécuter l'or-

dre qui lui a été donné par Emmanuel de s'emparer d'Aden et d'y établir une forteresse. Les Égyptiens, après la défaite de Hhocen à Diou, n'avaient pas cessé de faire passer leurs navires dans les mers de l'Inde, en dépit des croisières du golfe d'Aden. Sans doute, ces expéditions isolées ne pouvaient avoir aucun résultat décisif; mais les combats de détail qu'il fallait livrer entretenaient l'inquiétude chez les Portugais et avaient, deux ans auparavant, décidé le Gouverneur à faire évacuer et détruire la forteresse de Socotra, dont il jugeait la garnison trop exposée aux attaques des vaisseaux ennemis.

Albuquerque va mouiller devant Aden, débarque ses troupes et fait donner l'assaut à la ville. Mais la fortune, cette fois, lui est infidèle, et ses soldats sont repoussés. Il entre ensuite dans la mer Rouge, et conçoit le projet d'aller ruiner Suez. Les obstacles de toutes sortes que cette mer offre à la navigation sont plus forts que son talent, son expérience et son courage. Après avoir pénétré fort avant dans le golfe, il est obligé de revenir sur ses pas. Il ne rêve alors rien moins que de décider le roi d'Abyssinie, qui briguait l'alliance du Portugal, à détourner le cours du Nil dans la mer Rouge, et, d'un autre côté, il veut lancer contre la Mekke un corps de cavalerie qui, s'emparant des lieux saints, jettera la perturbation dans tout l'islamisme. Mais les moyens dont il disposait étaient au-dessous de son génie.

Revenu sur la côte de l'Inde, il répare quelques désordres qui s'y étaient produits durant son absence, envoie des navires courir le golfe d'Aden et se montrer à l'île de Baharein

(Bahharin'); puis il part lui-même pour Hormouz. Sîf-Eddin et Cojè-Atar n'étaient plus. Le nouveau sultan, Raïs-Hamet, et le gouverneur, Nour-Eddin, lui font un accueil amical. Il obtient qu'on lui rende la forteresse commencée à son premier voyage, et il est autorisé à l'achever; il décide même le jeune prince à y faire porter les canons des remparts de la ville.

Pendant le séjour du Gouverneur devant Hormouz, le Chah de Perse lui expédie un ambassadeur avec de riches présents, et l'invite à venir à sa cour ou à s'y faire représenter par un de ses lieutenants. Ce monarque commençait à souffrir du voisinage et de l'ambition des Turcs, et désirait trouver, dans les conquérants de l'Inde, des amis et un appui pour l'avenir.

Tous ses projets accomplis, et s'étant assuré, par ses égards et ses bons conseils, l'affection de Raïs-Hamet, Albuquerque retourne à Goa, où il trouve l'ordre de remettre le Gouvernement à Lopo Soares d'Albergaria. Il était arrivé malade : l'ingratitude de son roi jette dans son âme une tristesse qui accélère les progrès de sa maladie, et le précipite dans la tombe. Cet illustre capitaine, que les Portugais ont appelé, avec raison, *le Grand Alphonse d'Albuquerque* (o Grande Affonso de Albuquerque), mourut, le 15 décembre 1515, dans cette cité qu'il avait, avec tant d'autres villes, conquise au Portugal.

Pendant ces événements, une division détachée de la flotte portugaise prenait, par ordre de la cour de Lisbonne, la route des Moluques. Les Arabes s'étaient depuis longtemps répandus sur ces îles et en avaient monopolisé le

commerce. Lorsque les Portugais, inévitables ennemis qui les suivaient partout, arrivèrent dans cet archipel, les Arabes essayèrent encore, par leurs intrigues, de mettre obstacle à l'établissement de leurs rivaux dans ces parages; mais leurs tentatives échouèrent, et ils ne purent empêcher que les indigènes n'autorisassent les nouveaux venus à construire une forteresse sur l'une des îles du groupe. Dès ce moment, le Portugal avait compris les Moluques au nombre de ses possessions.

Lopo Soares, qui venait de remplacer Albuquerque, ne resta pas au-dessous des grands projets de son prédécesseur. Il eut d'abord à lutter contre les embarras sans cesse renaissants que les Arabes et les indigènes lui suscitaient sur la côte de Malabar. Mais, délivré de cette inquiétude, il se porta sur Ceylan, dont il s'empara et où il éleva une forteresse.

La cour de Portugal préparait, à cette époque, une expédition pour la Chine. Dès les premières années de son gouvernement, cet important dessein entrait déjà dans les prévisions d'Albuquerque. A Malacca, des rapports fréquents et tout bienveillants de sa part s'étaient établis entre lui et les Chinois, qu'il avait encouragés à y continuer leur commerce. Il s'était ainsi procuré, sur la puissance, les richesses et les mœurs de leur pays, des renseignements détaillés qu'il transmit à son maître, et qui donnèrent à celui-ci l'idée d'ouvrir des négociations avec le souverain du Céleste Empire.

En conséquence, dans le courant de l'année 1518, une flottille commandée par Fernando d'Andrade partit de Lisbonne, et alla déposer, à Canton, un ambassadeur nommé Thomas Pires. Celui-ci fut conduit à Pékin, et y trouva la

cour heureusement prévenue en faveur de sa nation, dont la gloire remplissait l'Asie. Ces bonnes dispositions furent d'abord entretenues par la conduite pleine de convenance et de loyauté de Fernando d'Andrade, qui, pendant ce temps-là, parcourait la côte en faisant du commerce. Mais, sur ces entrefaites, arriva, avec une autre flottille, le frère de ce dernier, Simon d'Andrade, qui fut assez insensé pour traiter les Chinois comme les Portugais n'avaient que trop pris l'habitude de traiter tous les autres peuples de l'Asie. Le gouvernement de Pékin, indigné de ces violences, rompit les négociations et fit jeter l'ambassadeur en prison, où celui-ci mourut quelques années après. Les Portugais, par suite de cette rupture, furent forcés de disparaître des côtes de la Chine. Mais ils y revinrent un peu plus tard et rétablirent leurs affaires : des procédés plus convenables, la bonne foi et la modération dans leurs transactions, enfin une heureuse occasion qui s'offrit à eux, de secourir avec succès les Chinois contre un pirate qui désolait la côte, les remirent en bonnes grâces. Le gouvernement de Pékin les autorisa à trafiquer avec ses sujets et leur fit don de la presqu'île de Macao.

Pour terminer cette longue série de conquêtes, nous ajouterons qu'en 1542, une tempête fit découvrir aux Portugais le Japon, qui leur ouvrit avec empressement ses ports, et dont les produits leur fournirent les éléments d'un nouveau et magnifique commerce.

Pendant que les Portugais étendaient ainsi leur gloire et leur puissance aux confins de l'Asie, la côte orientale d'Afrique n'avait pas été négligée : n'était-elle pas une fraction considérable du vaste empire colonial qui s'étendait des plages

de la Guinée aux mers de la Chine? n'était-elle pas la mine féconde d'où sortait la plus grande partie de l'or employé à couvrir les immenses dépenses que nécessitaient le développement et la conservation de cet empire? Quoique Sofala fût devenue, depuis l'abandon de la forteresse de Kiloua, le chef-lieu de tous les établissements de la côte, Mozambique, par sa position moyenne et la bonté de son port, en était le point le plus important. A ce titre, elle recevait de fréquentes visites des navires qui venaient de l'Inde ou qui s'y rendaient, et, grâce aux forces maritimes qui s'y trouvaient en permanence, maintenait sans trop de peines la suzeraineté du roi de Portugal sur presque toutes les villes du littoral et la perception régulière des tributs. La connaissance des événements qui se passaient dans l'Inde, entretenue par des communications continuelles entre les deux côtes, assurait la soumission des populations africaines, en répandant parmi elles un effroi salutaire. Le théâtre de la guerre était assez rapproché pour que cet effet fût produit, et trop éloigné pour que la vue des combats et du massacre de leurs frères pût réveiller les passions des Maures d'Afrique et les exciter à la vengeance. Aussi les événements y sortaient-ils rarement de leur cours régulier, et l'histoire ne trouve à enregistrer dans cette longue période de l'année 1507, époque où nous avons interrompu notre récit, à l'année 1560, que les faits suivants.

En 1522, deux navires, commandés l'un par Diogo de Mello, qui allait prendre la capitainerie d'Hormouz, et l'autre, par Dom Pedro de Castro, vinrent hiverner à Mozambique. João da Mata, qui en était alors le capitaine et le facteur, craignant pour les équipages les maladies qui sé-

vissaient à cette époque de l'année dans la localité, voulut les employer, au dehors, à une expédition dont voici le sujet. Le cheikh de Zanzibar, qui était vassal du roi de Portugal et lui payait tribut (1), avait lui-même pour tributaires les insulaires de Quirimba. Ces derniers, s'étant alliés avec le cheikh de Mombase, qui était ennemi des Portugais, profitaient de cette circonstance pour refuser les tributs et faire même la guerre à Zanzibar. Le cheikh de cette dernière île avait plusieurs fois adressé des plaintes à João da Mata, lui exposant que cet état de choses le mettait dans l'impossibilité de lui payer son propre tribut. La présence, à Mozambique, des navires que nous avons signalés plus haut fut, pour ce cheikh, une occasion de renouveler ses plaintes, et c'est sur ses instances que João da Mata proposa à Pedro de Castro l'expédition dont il s'agit. Celui-ci, en ayant accepté la direction, partit pour les îles Quirimba avec son navire et trois barques du pays, emmenant avec lui une centaine de volontaires. Allant mouiller devant l'île principale du groupe, il attaqua la ville, et, quoiqu'elle eût pour défenseurs, outre ses habitants, bon nombre de gens de Mombase, il s'en rendit maître, la livra au pillage et la brûla. Les îles circonvoisines n'attendirent pas qu'il leur fût infligé un semblable châtiment, et elles se hâtèrent de se replacer sous l'obéissance du cheikh de Zanzibar.

Le plus remuant de tous les cheikhs de la côte, le plus difficile à soumettre, et le plus prompt à la révolte, était celui de Mombase. La forte position de cette ville, les nombreux moyens de résistance qu'elle possédait, entretenaient

(1) On se rappelle que l'île de Zanzibar avait fait sa soumission au roi de Portugal entre les mains de Ruy Lourenço Ravasco.

chez ses habitants la passion de l'indépendance. Une fois déjà, elle avait été ruinée par Almeïda, comme nous l'avons raconté précédemment. Sa destinée, on en verra de fréquentes preuves dans le cours de ce livre, était d'être alternativement révoltée et soumise, détruite et relevée.

En 1528, Nuno da Cunha, fils de Tristam, allant prendre le gouvernement de l'Inde, avait touché à Zanzibar et à Melinde, et reçu des cheikhs de ces deux villes les plaintes ordinaires au sujet des hostilités de leur turbulent voisin. La mousson l'obligeant à séjourner sur la côte, il résolut d'aller à Mombase et de réduire cette ville. Le cheikh de Melinde lui offrit un secours de huit cents hommes; mais Nuno da Cunha, craignant tout délai qui donnerait au cheikh de Mombase le temps de se mettre en état de défense, accepta seulement cent cinquante hommes, auxquels se joignirent deux des principaux personnages du pays, l'un nommé Zacoëja, l'autre Cide-Bubac (1). L'intention de Nuno était, après la prise de la ville, d'en donner le gouvernement à Mougno (2) Mohhammed, fils de Ouagerage, l'ancien roi de Melinde au temps de Vasco da Gama, en récompense du bon accueil fait par son père aux Portugais. Mais Mohhammed, sachant que sa naissance serait un obstacle (son père l'avait eu d'une esclave cafre), refusa noblement ce témoignage de la munificence du Gouverneur, et, en exposant les raisons de ce refus, lui conseilla de donner la préférence à son frère, Cide-Bubac, plus jeune, il est vrai, mais neveu du cheikh régnant et issu de la famille des sultans de Kiloua. Nuno, étonné d'un pareil acte de désintéressement, remit à décider cette

(1) Probablement Sid-Abou-Bekr.

(2) Sans doute Moigni, voir la note de la page 345.

question après la prise de la ville. L'expédition partit le 14 novembre; elle se composait, en tout, de huit cents hommes.

Nuno, arrivé en face de Mombase le 17, et ayant mouillé à l'entrée du port, vit venir à lui, dans une sambuque bien équipée, un Maure, chef d'un lieu nommé Otondo, situé non loin de Mombase. Celui-ci était encore une victime du cheikh de cette ville. Il se disait vassal du roi de Portugal, et, dans l'espoir de se venger des insultes de son voisin, il venait offrir sa coopération au capitaine portugais. Les services du cheikh d'Otondo furent acceptés.

Depuis sa destruction par Almeïda, Mombase s'était fortifiée; elle avait augmenté son artillerie en y joignant les canons de navires perdus et abandonnés par les Portugais dans la baie; de plus, un fortin défendait l'entrée du port. Averti des desseins de Nuno, le cheikh avait amassé des munitions et introduit dans la ville cinq ou six mille archers noirs, très-agiles et très-hardis dans le combat.

Aussitôt après son arrivée, Nuno envoya sonder la passe, et, malgré le feu du fortin qui lui causa quelques pertes et emporta une main à Cide-Bubac, il vint mouiller, à portée de mousquet, en face de la ville. Le lendemain, au point du jour, il fit donner l'assaut, et la place fut emportée avec assez de facilité, malgré son matériel de défense et le grand nombre de ses défenseurs.

Les Maures, avant l'attaque, avaient mis en sûreté, sur la terre ferme, leurs femmes, leurs enfants et ce qu'ils possédaient de plus précieux. Voyant la ville envahie, ils prirent d'abord la fuite; mais, les jours suivants, ils revinrent à la charge : cachés dans les bois et jardins environnants, ils

escarmouchèrent à coups de flèches empoisonnées, et tuèrent quelques hommes aux Portugais.

Nuno da Cunha, inquiet et irrité des pertes que lui faisait subir cette guerre de tirailleurs attaquant à couvert et se dérobant promptement par la fuite, se détermina à faire venir des gens du pays habitués à cette manière de combattre. Il en écrivit au cheikh de Melinde, qui lui envoya aussitôt un de ses neveux, accompagné de plusieurs Maures notables et de cinq cents hommes. Ces auxiliaires arrivèrent tout heureux de pouvoir satisfaire leur désir de vengeance et leur cupidité ; car la ville était vide d'habitants, mais non de butin. A l'appel de Nuno accourut aussi le cheikh de Montagane (1), petit pays voisin de Mombase, qui disait aussi avoir eu beaucoup à souffrir du cheikh de cette ville pour cause de son alliance avec les Portugais. Il n'amenait que deux cents hommes, ses luttes avec les cheikhs de Mombase l'ayant déjà fort affaibli. Pemba, Zanzibar et autres villes environnantes firent porter des présents à Nuno, pour lui exprimer leur satisfaction d'être délivrés du tyran qui les opprimait.

Les nouveaux combattants, faits au climat et encouragés, d'ailleurs, par la présence des Portugais, forcèrent les gens de Mombase d'abandonner l'île et de passer sur la terre ferme. Mais, comme ceux-ci campaient près d'un endroit où l'on pouvait, à mer basse, passer à gué, et que ces malheureux, poussés par la faim plutôt que par le désir de se battre, s'introduisaient sans cesse dans l'île, venant jusque dans la cité enlever des vivres et blesser ou tuer quelques

(1) Peut-être s'agit-il ici de M'tangata, petite ville située sur la côte, en face de la partie sud de Pemba.

Portugais, Nuno, poussé à bout, donna l'ordre de détruire les maisons et de couper les palmiers à l'abri desquels se glissaient les assaillants.

Quand le cheikh de Mombase fut instruit de cette détermination et qu'il commença à en voir les effets, il dépêcha à Nuno un de ses parents, nommé Mototo, pour lui offrir de reconnaître la suzeraineté du roi de Portugal, et de payer un tribut annuel de 1,500 mithicals d'or, s'engageant à verser immédiatement trois années et 12,000 mithicals, pour la rançon de la ville, qu'il tenait à préserver des flammes et de la destruction. Il devait aussi s'engager à servir le roi de Portugal et à ne jamais recevoir ni les Turcs ni ses autres ennemis. 1,500 mithicals furent donnés en à-compte.

Mais pendant les jours qui suivirent ce traité de paix, dont l'exécution se faisait nécessairement attendre, ainsi qu'il arrive toujours avec les Maures, les gens de Mombase, à la faveur des communications établies entre le camp et la ville, apprirent que les Portugais étaient presque tous malades, et en conclurent que Nuno ne tarderait pas à abandonner l'île. Cet espoir leur fit retarder encore l'accomplissement de leurs promesses.

Les Portugais étaient, en effet, dans un état déplorable. Les fatigues et l'insalubrité du climat avaient déterminé des maladies qui les décimaient, et les capitaines pressaient Nuno de partir pour ne pas laisser plus longtemps exposés à tant de périls ses équipages et sa vie, plus précieuse que sa conquête. Nuno résista jusqu'à ce que la mousson fût devenue favorable. Mais au commencement de mars, il se décida à incendier la ville, qui fut entièrement détruite par les flammes; il passa alors à Melinde, où il laissa quatre-

vingts hommes pour aider le cheikh à se défendre contre celui de Mombase, et partit, le 3 avril 1529, pour la côte de Malabar.

L'expédition que nous venons de raconter ramena une tranquillité à peu près absolue sur toute la côte orientale d'Afrique; et, dès ce moment, la suprématie des Portugais y fut, du moins pour un temps assez long, établie sans conteste, du cap Corrientes à Braoua. Aussi, durant cet intervalle, ne se passa-t-il, dans ces parages, aucun fait assez important pour mériter une attention particulière. Nous profiterons de ce moment de repos pour jeter un dernier coup d'œil sur l'ensemble du vaste empire dont faisaient partie les établissements de l'Afrique orientale.

Ce n'est certes pas sans raison que tous les historiens ont envisagé avec étonnement l'avénement de cette domination colossale, s'étendant de l'océan Atlantique aux mers de la Chine, surgie et fondée, dans l'espace de soixante ans à peine, par les efforts d'un peuple n'ayant de remarquable, en Europe, que l'exiguïté de son territoire. Conquête prodigieuse par sa rapidité comme par son immensité, et qui produirait sur l'esprit du philosophe une impression sans analogue, si la chute qui la suivit n'avait été tout aussi prompte et tout aussi complète : car, nous pouvons le dire dès à présent, l'abaissement de cet empire fut égal à sa grandeur. Il n'a pas eu même, pour consolation, ce qui reste d'ordinaire aux puissances tombées, le témoignage éloquent des grandes ruines. D'un siècle à l'autre, le souffle des événements a balayé l'édifice géant comme s'il eût été de sable, et l'histoire seule racontera aux peuples futurs les merveilles de son passé.

Une foi ardente, d'autant plus active qu'elle était plus aveugle; de mâles vertus, une grande simplicité de mœurs, des habitudes austères; un courage personnel bouillant, indomptable, sans pitié, mais aussi préparant de prompts retours à la fortune, tant il allumait la soif de la vengeance par ses inexorables fureurs; la force du corps entretenue par une vie rude et frugale, l'habitude des périls, le mépris de la mort, un enthousiasme que poussait jusqu'au délire l'orgueil de la nationalité et des grandes choses accomplies par les devanciers, une confiance illimitée dans le succès, la supériorité des armes, du nombre de vaisseaux, de l'audace, de la discipline; la conviction d'avoir à remplir non-seulement une mission d'honneur pour la patrie, mais encore une mission de salut pour la chrétienté; l'ardeur et la noble émulation que savent inspirer les princes désireux de s'illustrer; quelques grands hommes, produit inévitable des époques fameuses que d'autres grands hommes ont préparées; puis, cette exubérance de vie des peuples adolescents qui font leurs premiers pas dans la gloire; l'ambition accrue par le succès, la cupidité surexcitée par la vue de tant de richesses dans ces parages où les vaisseaux du commerce, de l'extrémité de l'Afrique aux rives orientales de l'Asie, couvraient, pour ainsi parler, la mer d'or et d'objets précieux de toutes sortes; enfin, — il faut le dire, car il est des bornes à toute admiration, — l'absence de rivaux sérieux; des adversaires surpris à l'improviste et frappés de stupeur, mal armés, sans organisation militaire, n'ayant pour se défendre, dans cette partie redoutable, où ils jouaient l'existence de leur patrie, que des barques mal construites, pesantes, dépourvues d'abord d'artillerie, et des peuples

énervés, le plus souvent, par les ardeurs du climat ou amollis par les largesses d'une nature trop féconde : voilà ce qui explique l'impétuosité de la conquête et les merveilles de la victoire.

Certes, l'avidité des Portugais et leur orgueil devaient être satisfaits : ils avaient des possessions considérables sur les côtes de la Guinée et du Congo; ils étaient maîtres de tout le rivage oriental de l'Afrique; ils possédaient l'amitié de l'empereur d'Abyssinie et une grande influence sur sa politique; ils pouvaient faire trembler la Mekke et inquiéter Suez; le golfe Persique, toute la côte d'Arabie, du cap Raz-el-Hhad à l'Euphrate, étaient à eux ou leur payaient tribut; sur le littoral de l'Inde et de la Perse, ils détenaient presque tous les ports et toutes les îles de quelque importance : ils régnaient même en souverains sur toute la côte de Malabar, depuis le cap Diou jusqu'au cap Comorin, sur la côte de Coromandel, le golfe du Bengale et la presqu'île de Malacca : Ceylan et les îles de la Sonde leur payaient tribut; les Moluques étaient sous leur obéissance; enfin, la Chine et le Japon leur avaient ouvert leur marché. Dans toute cette immense étendue s'amoncelaient pour eux des richesses sorties de la triple source des tributs, des prises de guerre et d'un négoce dont ils fixaient arbitrairement les conditions. Le Congo, Sofala et le Japon leur versaient des métaux précieux, dans des proportions incalculables. Il y avait bien là de quoi rassasier le peuple le plus affamé de gloire et de lucre.

Disons maintenant, en peu de mots, quelle organisation politique présidait au maintien et à la direction de cet empire.

L'autorité souveraine était entre les mains d'un seul, assisté d'un conseil. Ce chef suprême avait le titre de gouverneur ou, selon le cas, de vice-roi. Ses pouvoirs, en quelque sorte illimités, avaient néanmoins un contre-poids dans ce fait, que leur durée ne s'étendait guère au delà de trois ans. Il disposait des forces militaires, et l'amiral des Indes lui-même, quand il en existait un, était soumis à ses ordres. Dans les affaires civiles, le tribunal du vice-roi, siégeant à Goa, décidait en dernier ressort et sans appel.

En dehors du gouvernement de l'Inde proprement dit, le vice-roi ou gouverneur avait à diriger quatre grands gouvernements placés sous l'autorité de gouverneurs qui ne relevaient que de lui. Ces gouvernements, par ordre d'importance, étaient : 1° celui de la côte orientale d'Afrique, dont le centre politique avait été transporté à Sofala, après l'abandon de la forteresse de Kiloua, et le fut ensuite à Mozambique; 2° celui de Malacca, dans la presqu'île de ce nom; 3° celui de la citadelle et de la ville d'Hormouz, qui comprenait aussi toutes les possessions portugaises, dans le golfe Persique; 4° enfin, celui de l'île de Ceylan.

Chacune des dépendances de ces gouvernements avait son organisation militaire, ses administrations civiles, financières, religieuses, toutes reliées au gouvernement dont elle relevait, et par lui, au gouvernement central de Goa.

Partout des villes considérables, des forteresses puissantes, de nombreuses églises et d'autres établissements religieux s'étaient élevés. Goa, en 1559, avait été érigé en archevêché et primatie. L'ordre des Jésuites arrivait à la même époque, pour y poursuivre sa propagande active sur les pas de l'il-

lustre François Xavier (1), et l'inquisition y avait établi son tribunal et son funèbre cortége. Heureusement, par un trait de politique habile, la liberté de conscience était respectée, dans cet empire, pour ceux qui n'appartenaient pas à l'Église catholique. Sans cette circonstance, les marchands de tous les pays et de toutes les religions qui affluaient dans les établissements portugais s'en seraient à jamais éloignés, au grand détriment du commerce des conquérants de l'Inde.

Enfin, à côté de ce gouvernement aux cent bras, aux proportions gigantesques, et sous son autorité dictatoriale, vivaient, ou plutôt végétaient, une multitude de rois terrifiés et soumis, livrant, bon gré mal gré, à leurs vainqueurs, l'influence et les richesses qu'ils n'avaient pas su défendre.

Comment s'éclipsa cette puissance? Comment cet édifice immense s'écroula-t-il?

A ce colosse il manquait d'abord une condition première de stabilité : une largeur suffisante à sa base. Le Portugal et son empire d'Afrique et d'Asie, c'était comme une pyramide mise en équilibre debout sur sa pointe, et que le dérangement d'un grain de sable peut faire vaciller.

Borné dans sa population comme dans son étendue, le petit royaume de Portugal ne pouvait alimenter longtemps, sans s'épuiser, les garnisons de tant de forteresses et les équipages de tant de flottes, décimés rapidement par un climat dévorant et des batailles incessantes. Aussi se trouva-

(1) Voyez, pour les faits relatifs aux actes de François Xavier dans l'Inde portugaise, le premier volume de *Oriente conquistado à Jesus Christo pelos Padres da companhia de Jesus da provincia de Goa* (l'Orient conquis à Jésus-Christ par les Pères de la compagnie de Jésus de la province de Goa), par le P. Francisco de Souza.

t-on forcé bientôt d'être peu scrupuleux dans le choix des soldats, et d'en prendre une partie plus ou moins grande soit parmi les repris de justice, soit parmi les indigènes des colonies, ceux-ci ignorants, paresseux et cupides, toujours disposés à la trahison et à la révolte, ceux-là corrompant les autres par leurs vices, ou les irritant par leurs violences.

En outre, longtemps féconde en grands hommes, la mère patrie, comme il arrive ordinairement, devait avoir des phases de stérilité. Pour la vice-royauté, il y eut des choix déplorables, marqués par l'incapacité souvent, par la cupidité presque toujours, par l'une et l'autre quelquefois. Sur toutes ces déprédations, toutes ces insuffisances, la métropole, éloignée comme elle l'était, ne pouvait avoir l'œil assez ouvert ni aviser assez promptement au remède. D'ailleurs, tant que l'argent attendu continuait d'affluer dans ses caisses, elle restait aveugle ou fermait les yeux, ne s'apercevant pas que ses fondés de pouvoir lui tuaient petit à petit sa poule aux œufs d'or.

Enfin les Portugais ne restèrent pas ce qu'ils étaient au début de la conquête. Cette valeur bouillante qui les emportait s'attiédit; l'enthousiasme s'épuisa; la foi se tut devant des intérêts plus immédiats; le mépris de la mort s'affaiblit devant les séductions d'une vie enivrante; le climat et les voluptés faciles énervèrent les forces physiques; la faculté de jouir et de s'enrichir abâtardit les consciences et les courages; les caractères se dégradèrent; les sentiments chevaleresques se prirent en pitié; les probités devinrent accommodantes; ce qu'on attendait autrefois du commerce et des chances heureuses de la guerre, on le de-

manda à la contrainte et à la spoliation. En même temps l'orgueil croissait en raison directe de l'abaissement de tous, et faisait peser sur les vaincus, sur les alliés même, une tyrannie dont l'imprévoyance seule égalait la cruauté. Insensés, qui oubliaient, dans l'ivresse de leurs convoitises assouvies, dans le délire et les excès de leur toute-puissance, que, pour conserver les biens acquis, braver le désespoir des victimes et résister à des ennemis implacables et semblant renaître de leurs cendres, ils avaient plus que jamais besoin, en vue des périls du moment et des menaces de l'avenir, de ce courage et de cette force qui, chaque jour, en eux, s'alanguissaient.

En effet, les obstacles et les périls de toute sorte allaient désormais croître sans cesse pour les Portugais, et précipiter chaque jour leur ruine, déjà commencée par les causes de destruction qu'ils portaient en eux-mêmes. Nous avons signalé les premières luttes qu'ils avaient eues à soutenir avec les princes dépossédés ou tyrannisés des divers royaumes de l'Inde. Ces luttes, fomentées et soutenues avec ardeur par les Arabes, et surtout par le sultan du Caire, avaient eu, sans doute, presque toujours une issue funeste. Mais un adversaire plus belliqueux et plus acharné que les khalifes fatimites des bords du Nil, apparut bientôt sur la scène : en 1517, les Turcs se rendirent maîtres de l'Égypte, et dès lors commença, entre ce jeune et vigoureux peuple et l'empire portugais d'Orient, une guerre qui, pendant près d'un siècle, rougit de sang ottoman et de sang chrétien la mer qui baigne les rivages de l'Arabie et les côtes occidentales de l'Inde. Sans doute, dans cette longue bataille, où, malgré d'assez nombreux revers, le Portugal se couvrit de gloire, celui-ci

rendit à la chrétienté, encore une fois menacée, un immense service en occupant, au loin, une partie des forces de cette puissance envahissante des Osmanlis, qui fit trembler l'Europe et amena ses hordes victorieuses jusque sous les murs de Vienne; sans doute aussi, les flottes infatigables du sultan de Constantinople finirent un jour, vaincues et lassées, par disparaître des mers de l'Inde. Mais les ressources des Portugais s'usèrent dans ce conflit; d'énormes pertes d'hommes s'ensuivirent fatalement pour eux, et les peuples conquis, entretenus dans une habitude de rébellion funeste au conquérant, apprirent, par les quelques victoires des Turcs, que leurs dominateurs n'étaient pas invincibles. En dernier résultat, quand ces agresseurs opiniâtres disparurent du champ de bataille, les Portugais étaient si affaiblis, que les Persans, s'y montrant à leur tour, sous le règne d'Abbas le Grand, au commencement du XVII[e] siècle, ne tardèrent pas à se rendre prépondérants dans les eaux du golfe Persique, et finirent par les chasser de leur magnifique établissement d'Hormouz.

Ce n'est pas tout; des complications survenues dans la politique intérieure du Portugal hâtèrent le mouvement de décomposition qui s'opérait dans son empire d'Orient. Après la malheureuse expédition faite en Afrique, par le roi Dom Sébastien, expédition qui coûta la vie à ce jeune prince, le cardinal Henri, son oncle, avait occupé le trône pendant deux ans; mais, à la mort de celui-ci, les deux branches masculines de la maison régnante se trouvant éteintes, une guerre de succession s'alluma entre l'Espagne et le Portugal, qui, peu de temps après, en 1580, passa sous la domination espagnole. Cependant les Portugais ne

se soumirent qu'avec une répugnance manifeste, et il résulta, pour eux, de la perte de leur indépendance, un état d'anarchie morale, de dégoût et de découragement qui se propagea jusque dans leurs établissements les plus éloignés. L'esprit de nationalité ayant cessé de les stimuler au milieu des luttes qu'ils avaient continuellement à soutenir dans l'océan Indien, ils se battirent avec moins de courage, plus soucieux de leurs intérêts privés que d'une gloire qui ne rejaillissait plus directement sur la patrie, mais sur l'Espagne. Lorsque, soixante ans plus tard, une révolution nouvelle arracha aux successeurs de Philippe II le trône de Portugal, et y fit monter la maison de Bragance, le mal était fait et en grande partie irrémédiable. De plus, les guerres qui s'ensuivirent entre les deux nations furent, pour le Portugal, une nouvelle cause d'affaiblissement, et le mirent ainsi hors d'état de s'occuper sérieusement de la conservation de ses possessions de l'Inde et de lutter avec avantage contre les nouveaux compétiteurs entrés dans la lice pour les lui disputer, vers la fin du XVIe siècle.

En effet, l'Europe, au sein de laquelle se formaient de puissantes nations, ne pouvait ignorer longtemps la route qui avait conduit les Portugais vers ces pays lointains dont la possession les enrichissait et faisait pour tous le sujet permanent d'une jalouse envie. Déjà les Espagnols, leurs rivaux de gloire et de génie dans la carrière des découvertes maritimes, étaient venus les inquiéter à l'extrémité orientale de leur empire. En 1520, Magellan franchissait le détroit auquel il a donné son nom, traversait l'océan Pacifique, et se heurtait contre eux dans l'archipel des Moluques, mettant, par cette rencontre, dans un grave embarras l'infaillibilité

du pape, dont les bulles avaient attribué à la couronne de Portugal les contrées à découvrir du côté de l'Orient, et à la couronne d'Espagne, celles que ses navires rencontreraient du côté de l'Occident. En cette circonstance, les Portugais ne durent le maintien de leur domination dans l'archipel des Moluques qu'à un heureux traité passé, en 1529, par le roi Jean II avec l'empereur Charles-Quint, qui, plus occupé des affaires continentales que de celles d'outre-mer, et réduit, par son ambition, à avoir toujours besoin d'argent, consentit, moyennant une somme de 35,000 ducats, à engager ces îles au roi de Portugal.

Mais des rivaux plus opiniâtres et moins accommodants devaient se présenter bientôt sur la scène. Sous le règne de Philippe II, maître alors du Portugal, la Hollande, petite république de pêcheurs et de marchands, commençait à devenir une des puissances maritimes les plus importantes, grâce à l'austérité des mœurs de ses habitants, à la sagesse de ses lois et de sa constitution, à sa tolérance et au génie entreprenant de son commerce, auquel les principaux habitants d'Anvers, de Gand et de Bruges, fuyant la tyrannie du sombre monarque de l'Escurial, étaient venus porter le secours de leurs capitaux et de leur industrie. Les Hollandais, dont les flottes militaires protégeaient efficacement les flottes marchandes, et avaient plus d'une fois humilié la marine espagnole, sentaient leur ambition s'accroître par suite de leurs premiers succès, et cherchaient à étendre partout leur commerce. Déjà ils étaient maîtres, en quelque sorte, du marché de Lisbonne, où ils achetaient les denrées de l'Inde pour les revendre dans toute l'Europe; et lorsque Philippe, en l'année 1594, défendit à ses nouveaux sujets toute

relation commerciale avec eux, cette interdiction impolitique n'eut pas seulement pour résultat de faire perdre aux marchands portugais les bénéfices qu'ils faisaient avec la Hollande, elle força celle-ci, dont le commerce ne pouvait se soutenir sans les denrées de l'Orient, à rechercher sérieusement le moyen d'aller les prendre elle-même à leur source première. Après quelques tentatives pour trouver un passage vers la Chine et le Japon par les mers du Nord, les Hollandais écoutèrent les propositions d'un de leurs marchands, nommé Cornélius Houtman, homme de tête et d'un génie hardi, qui, prisonnier pour dettes à Lisbonne, offrit aux négociants d'Amsterdam de leur ouvrir la route de l'Inde et de les renseigner sur le commerce de cette contrée, s'ils voulaient faire cesser sa captivité. L'offre ayant été acceptée, Houtman sortit de prison, et ses libérateurs, ayant formé une association sous le nom de *Compagnie des pays lointains*, lui confièrent, en 1595, quatre vaisseaux, avec lesquels il doubla le cap de Bonne-Espérance, toucha à Madagascar, aux Maldives, et se rendit enfin aux îles de la Sonde.

Dès ce jour, les Hollandais ne sortirent plus des mers de l'Orient, où ils eurent pour auxiliaire la haine que les peuples de l'Indo-Chine avaient vouée aux Portugais, haine que les nouveaux venus devaient mériter et subir à leur tour, lorsque, corrompus par le pouvoir et l'opulence, ils laisseraient l'orgueil et la cruauté remplacer dans leur cœur cette austère simplicité et cette mansuétude qui les avaient aidés à supplanter leurs rivaux.

Mais la Hollande ne fut pas la seule ennemie à laquelle le Portugal dut disputer ses possessions : une rivale non moins envahissante vint aussi demander sa part de la cu-

rée. L'Angleterre, au sein de laquelle s'étaient réfugiés (cause première de sa prospérité commerciale et manufacturière) d'habiles fabricants chassés de la Flandre par les cruautés du duc d'Albe, et des ouvriers de toutes sortes poussés hors de la France par les persécutions des catholiques contre les réformés, l'Angleterre, disons-nous, sous le gouvernement ferme et éclairé de la reine Élisabeth, avait fait des progrès remarquables dans le commerce et la navigation. Après avoir, pendant quelque temps, demandé à la Turquie les marchandises de l'Orient, ses marchands à leur tour songèrent à s'ouvrir une route directe vers l'Inde. Déjà plusieurs tentatives avaient été faites sous Henri VIII, mais sans succès, pour se frayer, vers la Tartarie, la Chine ou le Cathay, ce passage par le nord-ouest, encore vainement cherché de nos jours. Mais bientôt, s'élançant par des routes plus sûres et plus faciles, les navigateurs anglais pénétrèrent aux Indes, soit par la mer du Sud, soit par le cap de Bonne-Espérance : tels furent Francis Drake, en 1579; le capitaine Stéphens, en 1582; et Cavendish, en 1587. Ces voyages furent assez fructueux pour déterminer les principaux négociants de Londres à former, en l'année 1600, une société qui obtint le privilége exclusif du commerce de l'Inde.

Tels étaient (et nous ne parlons pas de la France, qui ne fit son apparition dans ces mers qu'en 1664, sous Colbert), tels étaient les nouveaux ennemis qu'allaient avoir à combattre les Portugais déjà affaiblis, d'un côté, par leurs fautes, leurs vices et leurs crimes, de l'autre par les révoltes des peuples conquis et les hostilités acharnées des sultans de Constantinople que devaient bientôt remplacer celles de la Perse, et plus tard celles de l'Omân.

Par quel moyen pouvait-elle résister à tant d'éléments de destruction, cette puissance dont l'éclat et l'étendue étaient en quelque sorte factices? Quelque splendide et vaste que soit sa feuillée, et à cause de son exubérance même, un arbre sans racines ne résiste pas à la tempête. Tel est le sort des empires fondés et exploités par la conquête : ils vivent à la surface du sol, brillants comme le sable, et comme lui mobiles! La conquête!.... Pour qu'elle pénètre dans le sol et s'y consolide, il faut qu'elle soit aussi bienfaisante pour les populations conquises qu'avantageuse pour les conquérants; mais si elle n'est autre chose que l'exploitation du faible par le fort, du vaincu par le vainqueur, une sorte de piraterie intérieure, un pillage organisé au profit d'une oligarchie de marchands et de soldats, elle ne se créera pas d'assises solides, et les siècles ne s'accumuleront pas sur elle. Ainsi en a-t-il été pour la conquête portugaise comme pour tant d'autres, et un avenir prochain nous dira si ces principes doivent recevoir un démenti de l'expérience que poursuit, depuis deux siècles à peine, la puissante Angleterre, qui possède aujourd'hui, dans les mêmes contrées, des domaines encore plus vastes que ceux dont les Portugais furent jadis les maîtres.

Nous allons revenir maintenant à la côte orientale d'Afrique, et nous suivrons désormais, sans digression, le cours des événements qui s'y passèrent. Nous avons déjà dit qu'après la destruction de Mombase par Nuno da Cunha, en l'année 1529, la domination portugaise avait été, sur toute l'étendue de cette côte, exempte de contestation sérieuse. Mombase elle-même, si prompte à la révolte, resta longtemps inoffensive, au moins si nous en jugeons par le silence des traditions à cet égard. Un fait rapporté par Faria

y Souza nous en donne même la preuve positive; il nous apprend, en effet, qu'à la fin de l'année 1554, le navire *l'Espadarte*, faisant partie de la flotte envoyée dans l'Inde, sous les ordres de Dom Pedro de Mascarenhas, relâcha à Mombase, circonstance qui fait penser non-seulement que le sultan de cette ville était alors en paix avec les Portugais, mais encore que, si l'histoire est muette, c'est qu'elle n'avait rien à enregistrer, puisqu'elle ne reste pas indifférente à un fait si peu important que la relâche d'un navire.

Pendant le temps écoulé jusqu'à l'époque que nous venons de citer, la domination portugaise à la côte orientale d'Afrique s'était à la fois fortifiée et organisée. Puis, quand elle fut ainsi maîtresse assurée du littoral, l'ambition des capitaines s'accrut, et ils en vinrent à rêver de porter la conquête jusqu'au milieu des immenses régions de l'intérieur. Pour de pareils projets, si disproportionnés avec les moyens d'action de ceux qui les concevaient, le sabre ne saurait être que le jouet d'un enfant ou d'un fou, impuissant contre l'obstacle, et dangereux pour la main qui le manie. C'est dans ces cas que les influences pacifiques viennent montrer leur supériorité sur la puissance matérielle et rappeler à celle-ci que, soumise aux lois physiques, il lui faut proportionner la force à la résistance. La foi et l'intérêt, qui, tous les deux, transportent les montagnes, pouvaient seuls, par la religion et le commerce, conquérir peu à peu, mais plus vite encore et plus sûrement que la guerre, l'empire convoité. La religion, comme nous l'avons déjà indiqué, n'avait pas été inactive dans les colonies portugaises. La première des missions apostoliques qui travaillèrent de concert à la propagation de la foi catholique fut fondée et di-

rigée par saint François Xavier et ne paraît pas avoir créé d'établissement religieux à la côte orientale d'Afrique; mais la seconde, qui fut celle de Saint-Dominique, en fonda un à Mozambique; celle des Augustins, qui vint après, en organisa un autre à Mombase; enfin, la compagnie de Jésus, dont les missions se répandirent dans le monde entier, en établit plusieurs à Mozambique et sur les bords du fleuve Couama. C'est à ce dernier ordre de religieux que sont dues les premières tentatives faites pour conquérir, à l'intérieur de l'Afrique orientale, une influence pacifique. En 1560, le père Gonçalves da Sylveira, jésuite portugais, réussit à baptiser (1) l'empereur régnant du Monomotapa et sa mère, dont un nombre considérable des principaux personnages de l'empire suivirent l'exemple. Mais les cérémonies du culte ne font pas le chrétien, et les conversions ne sont pas solides quand les signes extérieurs seuls y ont présidé et que l'esprit n'y a pris aucune part. En effet, un an à peine écoulé, l'empereur, cédant aux suggestions de ses favoris, qui étaient mahométans, abjura sa nouvelle religion et fit mettre à mort celui qui la lui avait enseignée,

(1) Quand nous parlons de la puissance du prosélytisme religieux, nous ne l'envisageons qu'au point de vue absolu. Nous n'avons garde d'oublier la vanité des efforts (efforts glorieux sans doute) tentés par les missionnaires religieux au sein des populations de l'Asie et de l'Afrique, depuis les découvertes des Portugais jusqu'à nos jours. Une religion s'impose vite et sûrement à une société, quand celle-ci est déjà préparée, par son état moral, à la recevoir, mais seulement alors. Ainsi fut-il du catholicisme pour la société gréco-romaine. Quant aux peuples de l'Orient, leurs mœurs, on ne peut plus le nier, les rendent réfractaires au catholicisme. Essayer de les convertir avant d'avoir, par d'autres moyens, modifié les mœurs et cultivé les intelligences, c'est vouloir commencer un édifice par le faîte et donner au monde le regrettable spectacle de l'infécondité du sang des martyrs.

et cinquante de ses nouveaux prosélytes. Mais les conseillers eurent le tort qu'avaient eu déjà les convertisseurs, de compter sans la mobilité d'esprit du monarque. En effet, celui-ci se repentit bientôt de sa précipitation et fit punir les mahométans du dernier supplice. Aussi, quand les jésuites de Cochim, informés du revirement qui s'était opéré dans les dispositions de leur catéchumène, envoyèrent deux des leurs faire une nouvelle tentative auprès de lui, ceux-ci le décidèrent sans peine à revenir sur son abjuration, et obtinrent de lui pleine liberté de propager leur religion dans ses États. Ils avaient ainsi l'occasion de conquérir une immense influence; mais l'imprudence de Dom Sébastien, alors roi de Portugal, vint bientôt faire évanouir leurs espérances, en substituant à l'action lente, mais pacifique, des missionnaires un projet ambitieux d'agression et de conquête.

Cette conquête, c'était celle des mines d'or et d'argent du Monomotapa (1). L'expédition fut confiée à Francisco

(1) Voici, en résumé, ce que les historiens portugais postérieurs à Barros nous ont appris au sujet du Monomotapa :

Le Monomotapa se divise en empire oriental et en empire occidental. Ce dernier, le plus étendu, se nomme Mocaranga et comprend huit royaumes, savoir : Corrouro-Medra, Moudjâou (*), Mococo, Tourgéno, Gengir-Bomba, Manoemougess (**), Rouenga et Bororo. L'empire oriental, qui s'appelle plus particulièrement le Monomotapa, comprend aussi huit royaumes, qui sont les suivants : Chicova, Sacoumbé, Ignabasaé, Mougnare, Chiroro, Manica, Chingamira et Sofala. Tous ces royaumes sont tributaires de l'empereur du Monomotapa, excepté Sofala, dont les Por-

(*) Les historiens portugais nous paraissent avoir donné au pays le nom que les indigènes donnent à ses habitants. Moudjâou, ou plutôt Mouiâo, et, par contraction, M'iâo, signifie un homme du pays de Iaô. (Voyez ci-après la note 1 de la page 399.)

(**) Nous ferons, au sujet de ce mot, la même observation qu'à la note ci-dessus. Manoemougess, ou plutôt Mounyamouézy, et par contraction M'nyamouézy, signifie un homme du pays de Nyamouézy.

Barreto, naguère gouverneur des Indes, et qui, au sortir de ce poste éminent, accepta, par dévouement à son pays, le titre précaire de gouverneur du Monomotapa.

Barreto vint mouiller à Mozambique vers la fin de l'année 1569, avec une flottille de trois vaisseaux et mille hommes de troupes destinées à l'expédition. A son arrivée sur la côte, il eut d'abord à châtier le sultan de Patta, qui s'était révolté contre l'autorité portugaise. Il fit ensuite ses dispositions pour la conquête qu'il avait mission d'entreprendre. Le personnel et le matériel de l'expédition furent transportés par mer jusqu'à l'embouchure de la rivière Couama (1) (*rio dos bons sinaes*), et remontèrent jusqu'à Sena, d'où l'armée se rendit à Iranapola.

tugais sont possesseurs exclusifs. Tout ce territoire est riche en mines d'or et de pierres précieuses, fertile en cannes à sucre, riz, blé, légumes, bétail, et en toutes sortes de productions; il abonde en éléphants et en chevaux marins. Les montagnes sont très-froides et les vallées brûlantes. Il est parcouru, du nord au sud, par une cordilière qui porte le nom de montagnes de Loupata; ces montagnes sont très-élevées et toujours couvertes de neige.

Les naturels sont régis par un gouvernement despotique, dont le chef a un titre analogue à celui d'empereur. Ils croient à un être suprême mais ne lui rendent aucun culte; ils sont superstitieux et ont foi aux philtres et aux enchanteurs; ils ont des jours fériés, parmi lesquels est celui de la naissance de l'empereur. Celui-ci a une cour et une garde d'honneur; les lieux où il réside se nomment *Zimboë*.

Ces quelques détails, joints à la grande description de Barros (ci-devant page 337, note 1), suffiront à l'intelligence du récit qui va suivre et des autres faits que nous aurons à raconter plus tard. Du reste nous avons déjà recommandé au lecteur curieux de renseignements plus détaillés sur cette région le livre, fort intéressant, de Dom Sebastien Xavier Botelho.

(1) La rivière Couama ou le Zambèze est un des fleuves les plus remarquables de l'Afrique. La source en est inconnue, et quelques auteurs ont supposé qu'elle était la même que celle du Nil. Elle se divise en deux

A partir de ce point, la marche des Portugais se trouva entravée par de sourdes hostilités de la part des indigènes, et Barreto, jugeant nécessaire de s'assurer d'abord l'adhésion de l'empereur du Monomotapa, envoya des ambassadeurs à ce prince et lui fit offrir le concours des forces dont il disposait pour ramener à l'obéissance le roi de Mongas, révolté contre son suzerain. L'offre de Barreto n'avait d'au-

bras sur le territoire de Quipango, 30 lieues au-dessus des embouchures par lesquelles elle se jette à la mer. Le bras le plus au sud porte le nom de Louabo, emprunté du territoire qui en borde la rive gauche; celui du nord prend le nom de Quilimane. Du côté de la terre ferme, le fleuve arrose, au nord, les terres de Botonga; au sud, celles de Bororo. Les deux bouches sont séparées l'une de l'autre par un intervalle de 18 lieues, et le delta circonscrit entre les deux divisions principales du fleuve s'appelle l'île de Chingoma. Ce sont, à proprement parler, deux îles très-rapprochées que sépare seulement un bras de rivière; elles portent le nom d'îles Louabo et Mayndo. Cette dernière est un *prazo* de la couronne de Portugal; autrefois fort riche, elle est aujourd'hui très-pauvre de colons et de culture.

Le Zambèze reçoit plusieurs affluents considérables. L'un d'eux, le Chiri, s'y jette 10 lieues en dessous de la ville de Sena, un peu au-dessus de son confluent, enceint l'île d'Ignagone.

Le Zambèze remonte ensuite vers Sena, coupe en deux la cordilière de Loupata, baigne le territoire de Mongas, reçoit les eaux de la rivière de Chireira, et arrive à Tete, distante de Sena de 60 lieues. Au-dessus de Tete, le fleuve est navigable jusqu'au royaume de Lacoumbé; puis, pendant vingt-quatre lieues, jusqu'au royaume de Chicova, il ne l'est plus, à cause des rapides et des roches qui s'y rencontrent fréquemment. Au-dessus du royaume de Chicova, il redevient navigable, et on ignore où il cesse de l'être.

C'est par la barre du nord, autrement dit celle de Quilimane, que les navires entrent dans le Zambèze, le bras dit Louabo étant d'une navigation très-irrégulière et périlleuse; aussi la ville de Quilimane est-elle devenue de bonne heure fort importante comme centre du commerce qui s'est établi entre Mozambique et les villes de Sena et de Tete. (Voir l'ouvrage de Xavier Botelho déjà cité, et, pour certains points de cet ouvrage, les assertions contraires contenues dans le Rapport manuscrit de M. Loarer au ministre de l'agriculture et du commerce.)

tre but que de justifier, aux yeux de l'empereur, l'invasion du territoire de Mongas, qui, placé sur la route de Sena aux mines, devait être nécessairement traversé par l'expédition. Les ambassadeurs furent bien accueillis du prince, qui accepta les propositions de Barreto et voulut même, prétend l'historien portugais, placer sous ses ordres cent mille de ses guerriers, que le général portugais refusa. L'armée se dirigea alors vers le territoire de Mongas, et, sans être arrêtée par les difficultés de la route et la résistance des indigènes, arriva devant la ville du même nom et s'en empara. Effrayés des rapides succès des Portugais et de l'usage terrible qu'ils faisaient de leurs armes à feu, les indigènes demandèrent la paix, et la marche de l'expédition allait, sans doute, devenir plus facile, grâce aux négociations qui se poursuivaient dans ce but, lorsque la nouvelle de la révolte d'un de ses lieutenants, à Mozambique, fit penser à Barreto que sa présence y était nécessaire. Il laissa donc le commandement de l'expédition à Vasco Fernando Homem, et se hâta de retourner vers la côte. Son arrivée à Mozambique y rétablit l'ordre, ce qui le laissa libre d'aller reprendre la conduite de l'expédition; mais, à son passage à Sena, il mourut. Vasco Homem, désigné pour succéder à Barreto dans le commandement, fut détourné de poursuivre sa route par les suggestions du R. P. jésuite Monclaros, et ramena ses troupes à Mozambique. Mais ce religieux vint à mourir, et Homem, cessant d'être sous son influence, prit de nouveau la résolution de tenter la conquête des mines. Cette fois, il choisit, pour y pénétrer, la voie de Sofala, offrant beaucoup moins de difficultés que celle qui avait été précédemment suivie par Barreto. Elle le conduisait plus directement aux mines de Man-

chika, situées dans le royaume de Chicanga, qui borde, du côté de l'ouest, celui de Quiterve. Après avoir vainement cherché à se concilier le bon vouloir du chef de ce dernier royaume, Vasco Homem s'engagea à travers les États de ce prince, et défit plusieurs bandes de Cafres qui tentaient de s'opposer à son passage. Le roi de Quiterve ordonna alors à ses sujets d'abandonner leurs villages et de fuir, en emportant tout ce qu'ils possédaient, devant les envahisseurs : il espérait ainsi affamer les Portugais, qui, en effet, souffrirent beaucoup de la disette. Mais cela n'empêcha pas Vasco Homem d'arriver à *Zimbaze* (1), la ville capitale du pays, que le roi avait lui-même quittée pour se retirer dans les montagnes. Vasco Homem brûla cette ville et continua sa marche vers le pays de Chicanga, où la crainte, plus que la sympathie, le fit recevoir avec de grandes démonstrations d'amitié. Il obtint du souverain de cette contrée la liberté du passage pour arriver jusqu'aux mines; mais, pour en extraire les produits, il fallait beaucoup de travail, et plus de bras et d'instruments que les Portugais n'en avaient à leur disposition : aussi, parvenus au but de leur voyage, ils s'aperçurent bientôt de la vanité de leurs espérances. Vasco Homem prit donc le parti de retourner sur ses pas, et rentra dans le Quiterve, dont le roi, revenu de ses préventions, lui permit de pénétrer jusqu'aux mines de Manninas, à la condition de payer un tribut annuel. De là, il passa dans le royaume de Chicova, où on l'avait flatté de trouver des gîtes argentifères d'une grande richesse. Vasco Homem, après y avoir assis son camp, apporta tous ses soins à se

(1) Il s'agit probablement ici d'un *Zimboë* ou résidence du souverain.

procurer des informations précises. Mais les indigènes, jugeant que, si les mines étaient connues, leurs intérêts en souffriraient beaucoup, employèrent divers stratagèmes pour rendre inutiles les recherches des Portugais ; alors, désappointé de l'insuccès des fouilles qu'il avait fait exécuter, voyant, en outre, que les provisions commençaient à manquer, Vasco Homem prit le parti de se retirer, laissant dans le pays le capitaine Antonio Cordoso d'Almeïda, avec deux cents hommes et le matériel nécessaire pour continuer les travaux commencés. Après le départ de Vasco Homem, Cordoso d'Almeïda et sa troupe s'étant laissés aller aux fallacieuses promesses des indigènes, tombèrent dans une embuscade, où ils périrent tous.

Telle fut la fin du prétendu gouvernement portugais dans le Monomotapa : il n'eut pas plus de réalité que de durée, puisque, des deux personnages qui portèrent le titre de gouverneur, l'un périt, presque en arrivant, du chagrin, dit-on, de se voir outragé par un homme d'église (1), et que l'autre, à peine sur les lieux, se laissant tromper, comme un enfant, par les ruses de quelques sauvages, se décida à une retraite presque immédiate. Quoi qu'il en soit, la paix ne fut nullement troublée par les tentatives qui venaient

(1) En arrivant à Sena, Barreto avait reçu du Père Monclaros les reproches les plus sanglants et les invectives les plus imméritées à propos de cette malencontreuse expédition, dont Barreto était loin d'être l'auteur, et qu'il n'avait entreprise que sur les ordres du roi Dom Sébastiam. Les historiens portugais attribuent la mort prématurée de Barreto au chagrin que lui causèrent les attaques violentes dont il fut l'objet de la part du jésuite que nous venons de nommer.

L'auteur d'*Oriente conquistado* a protesté contre cette allégation et l'a déclarée calomnieuse. (Voyez *Oriente conquistado*, etc., tome II, conq. v, d. I, § 12.)

d'être faites, et les relations commerciales n'en subsistèrent pas moins entre les Portugais et l'empereur du Monomotapa.

Le maintien de leur domination à la côte d'Afrique exigeait que les Portugais ne se départissent jamais d'une grande prudence et d'une grande modération dans leurs rapports avec les peuples de l'intérieur. L'expédition dont nous venons de rendre compte n'était pas seulement insensée au point de vue de la disproportion qui existait entre les moyens de l'attaque et ceux de la défense ; elle exposait encore les établissements de la côte à un double péril, en leur suscitant des ennemis du côté du continent, alors qu'ils pouvaient craindre, à chaque instant, d'être attaqués du côté de la mer. Dans cette dernière prévision, il était d'une saine politique de se ménager toujours l'amitié ou, tout au moins, la neutralité des nations indigènes. Le gouvernement de Lisbonne se trouvait dans l'impossibilité d'entretenir des forces suffisantes sur tous les points de l'immense littoral de son empire ; et si la paix qui, depuis longtemps, régnait à peu près complète à la côte d'Afrique, lui avait permis de n'y entretenir que des forces peu importantes, cet état de choses pouvait changer d'un moment à l'autre, comme le prouvent les événements qui survinrent quelques années après la folle tentative faite dans le Monomotapa.

Les agressions des Turcs n'avaient pas encore été dirigées contre les établissements portugais de l'Afrique orientale ; mais, en l'année 1586, un aventurier de cette nation, connu sous le nom de l'émir Ali-Bey, réputé pour sa bravoure, son audace et son activité, et qui s'était rendu célèbre, quelques années auparavant, par une attaque hardie

contre Mascate, qu'il avait saccagée, résolut d'exécuter, sur la côte d'Afrique, une entreprise digne de la réputation qu'il s'était faite. Il partit de la Mekke avec deux navires en si mauvais état, que l'un d'eux périt bientôt de vétusté. Avec l'autre, il vint se présenter devant Moguedchou et annonça aux chefs de cette ville que, sur l'ordre de son souverain, il venait faire reconnaître l'autorité de celui-ci par tous les cheikhs de la côte de Melinde, et qu'il avait, pour l'appuyer dans cette mission, une grande flotte, qu'il précédait. La population de Moguedchou s'empressa de reconnaître la suzeraineté du sultan de Constantinople. Ali-Bey se transporta ensuite à Louziva, où, aidé par la trahison du cheikh de la ville, il s'empara d'un navire richement chargé. Roque de Brito, qui le commandait, et son équipage parvinrent à s'échapper et se réfugièrent à Lâmou; mais le cheikh de cette île, prenant parti pour Ali-Bey, les lui livra. Roque de Brito fut, avec ses compagnons, réduit en esclavage, et mourut à Constantinople. A Patta, un autre navire portugais eut le même sort que celui de Brito, et Ali-Bey se vit bientôt à la tête d'une flottille de bateaux capturés, à l'aide desquels il trafiqua dans toutes les villes du littoral, prêchant partout la révolte. En peu de temps, il décida ainsi les gens d'Ampaza (Paza ou Faza), de Lâmou, de Mombase, de Kilifi, de Braoua, de Jougo (1) et autres villes à se soumettre au sultan de Constantinople, comme avaient fait ceux de Moguedchou. Tout cela fut exécuté sans obstacle, au moyen de la fausse nouvelle, qu'il répandait partout, de l'arrivée prochaine d'une flotte turque nombreuse.

(1) Ce nom est tout à fait inconnu; c'est probablement de *Koujou* ou de Joubo que les historiens ont voulu parler.

Car les forces avec lesquelles il se présentait n'étaient pas de nature à effrayer beaucoup : il n'avait eu, pour armer ses prises, que les quatre-vingts hommes qui étaient sur sa galère; et celle-ci se trouvait, d'ailleurs, en si mauvais état, qu'à son retour elle s'entr'ouvrit et sombra dans le port de Massouah, sur la côte d'Abyssinie, où il avait relâché.

Le cheikh de Melinde seul était resté fidèle au gouvernement portugais. Instruit par lui de ce qui se passait, le vice-roi Dom Duarte de Menezes fit partir de Goa une flotte de dix-huit navires, sous le commandement de Martim Affonso de Melo Bombeyro. Celui-ci, s'étant présenté successivement devant Mombase et les autres villes où l'insurrection avait éclaté, incendia la première et réduisit les autres à l'obéissance.

Quelque éphémère qu'ait été le succès de cette romanesque échauffourée, il montre combien était précaire l'état de soumission de la côte orientale d'Afrique. Aussi dut-il faire comprendre aux populations soumises combien étaient grandes les chances de la révolte; aux ennemis des Portugais, à quel point était vulnérable leur domination dans ces parages.

L'émir Ali-Bey ne tarda pas à mettre à profit les enseignements qu'il avait puisés dans le cours de son expédition, et on le vit bientôt se remettre en campagne. Parti de Moka dans les premiers jours de 1589, avec une flottille de cinq voiles, il se présenta devant Melinde; mais une vaillante résistance de Mattheos Mendes de Vasconcellos l'obligea de renoncer à son entreprise sur cette ville. Alors il se dirigea sur Mombase, pour préparer dans ce port une nouvelle attaque contre Melinde. En même temps, le gouverneur de l'Inde, Manoel de Souza Coutinho, qui avait été prévenu de la pro-

chaine arrivée de l'émir Ali-Bey à la côte, envoya, pour mettre obstacle à ses desseins, une flotte de vingt navires, montée par neuf cents hommes et commandée par son frère Thomé de Souza Coutinho. Après avoir relâché à Braoua, Ampaza, Lâmou et Melinde, le capitaine portugais vint jeter l'ancre, le 5 mars 1589, devant Mombase, où s'était retranché l'émir Ali-Bey. Pendant qu'il s'apprêtait à attaquer la ville par mer, une armée nombreuse d'indigènes se trouvait campée sur la terre ferme, autour de l'étroit canal qui la sépare de l'île.

Ces indigènes étaient un essaim sorti d'une nombreuse peuplade de Cafres connus sous le nom de *Zimbas* (1), et sur le compte desquels nous aurons bientôt occasion de revenir. Ils avaient quitté les territoires qu'ils occupaient sur les bords du fleuve Couàma, et s'en allaient à travers les régions intérieures de l'Afrique orientale voisines du littoral, ravageant tout sur leur passage, égorgeant et dévorant tout ce qui avait vie, hommes et animaux, ne laissant après eux qu'un vaste désert (2). Quelques mois avant d'arriver devant Mombase, ils s'étaient arrêtés devant Kiloua, et avaient assis leur camp sur les bords du bras de mer qui enceint l'île où était bâtie cette cité. Kiloua se trouvait, de la sorte, bloquée et ne recevait plus du continent les approvisionne-

(1) Nous croyons que Zimba était le nom du pays habité par cette peuplade, et qu'il faut dire les Ouazimba, c'est-à-dire *les hommes du pays de Zimba*; au singulier, Mouzimba ou M'zimba, *un homme du pays de Zimba*. Les monosyllabes *mou* et *oua* sont les abréviations des mots souahhéli *moutou* et *ouatou*, par lesquels on désigne *un homme* et *des hommes*.

(2) Voyez, pour les détails concernant cette peuplade, chapitre XVII, page 83, IIe décade de l'*Asie*, par Diogo do Couto.

ments qu'elle avait coutume d'en tirer. D'ailleurs, tous les bestiaux et toutes les plantations que les Maures possédaient sur la terre ferme avaient été, en peu de temps, détruits ou consommés par les Ouazimba. Mais ceux-ci, dépourvus de barques, ne pouvaient pénétrer dans l'île. La trahison vint alors à leur secours. Un Maure ambitieux et cupide sortit secrètement de l'île, pendant la nuit, en suivant un gué qui existait à mer basse, et alla offrir au chef de cette multitude de lui indiquer ce passage, s'il voulait assurer la vie sauve à tous les membres de sa famille et lui faire sa part dans le butin. Ces propositions furent acceptées, et les Ouazimba pénétrèrent dans l'île sur les pas du traître, pendant que les habitants se livraient au sommeil dans la plus complète sécurité. Une grande partie d'entre eux furent massacrés, et les autres faits prisonniers, à l'exception de quelques-uns qui parvinrent à s'enfuir et à se tenir cachés dans les bois, jusqu'à ce que leurs ennemis, rassasiés de massacres et de pillage, et laissant la ville à demi ruinée, fussent repassés sur la terre ferme. Le sort des prisonniers fut encore plus misérable que celui des victimes qui avaient succombé. Ils devinrent, les jours suivants, la proie des appétits monstrueux de ces barbares, qui étaient anthropophages. Selon Diogo do Couto, mais nous n'admettons cette assertion que sous réserve, trois mille Maures, hommes et femmes, furent dévorés en cette circonstance.

Après la destruction de Kiloua, la horde dévastatrice se porta vers le nord et vint établir ses campements en face de l'île de Mombase, où ils se trouvaient, comme nous l'avons dit, lorsque la flotte de Thomé de Souza se présenta devant la cité rebelle; les infortunés habitants de cette ville se

trouvaient donc pris entre deux feux, et de toute part ils avaient à combattre des ennemis impitoyables.

Quand le chef m'zimba vit les hostilités engagées par les Portugais et leurs affaires en bon train du côté de la mer, il leur offrit sa coopération, qui fut acceptée par eux avec une déplorable imprudence. Mais la haine et la vengeance ne laissaient aucune place dans leurs esprits à une politique plus humaine. Les Ouazimba passèrent alors le gué, pénétrèrent dans la ville, et firent de ses habitants Maures et Turcs un carnage épouvantable. Ces malheureux, pour échapper aux flèches et à la sagaie des nègres, se précipitaient à la mer, où les attendaient l'épée et le mousquet des chrétiens, qui complétaient l'œuvre de destruction. Quelques-uns furent cependant épargnés, et, en devenant captifs des Portugais, ils échappèrent au sort affreux qu'avaient subi les prisonniers faits à Kiloua par les Ouazimba, et qui fut aussi celui des gens de Mombase tombés aux mains de ces sauvages.

Au nombre des individus pris par les Portugais se trouvait l'audacieux Ali-Bey, qui, envoyé à Lisbonne, y mourut après avoir embrassé le christianisme.

De Mombase, Thomé de Souza se rendit à Lâmou; et, pour terrifier les rebelles par un acte éclatant de sévérité contre les principaux fauteurs de la révolte, il fit décapiter le cheikh de cette ville, le frère du cheikh de Kilifi, et deux personnages marquants de Patta qui avaient été pris combattant dans les rangs des Turcs. Les cheikhs de Patta, de Sio (Sihoui) et de Paza furent forcés d'assister à ces exécutions, et leurs villes furent condamnées à payer les frais de la guerre : le cheikh de Sihoui fut, en outre, emmené prison-

nier. Les habitants de Mandra subirent aussi un châtiment exemplaire : leur ville, située sur une île au sud de Patta, et les plantations de cocotiers qui l'entouraient, furent saccagées et détruites.

L'effroi que ces terribles représailles répandirent parmi les populations les fit encore une fois rentrer sous le joug, et leurs chefs prêtèrent de nouveau serment de fidélité au roi de Portugal, s'engageant à repousser les Turcs toutes les fois qu'ils se présenteraient.

Quant aux singuliers alliés d'un jour qui avaient coopéré, avec les troupes de Thomé de Souza, au sac de Mombase, ils se dirigèrent vers le nord, poursuivant le cours de leurs dévastations; et, peu de temps après que le capitaine-major eut quitté la côte, ils allèrent se présenter devant Melinde, qui se vit ainsi menacée du sort déjà éprouvé par Kiloua et Mombase. Mais la fermeté du sultan de cette ville et, surtout, le courage de Mattheos Mendes de Vasconcellos la sauvèrent de l'invasion. Trois mille Mosséguejos (1) s'étant joints à la petite troupe de Melinde, l'armée des Ouazimba fut attaquée et mise en déroute.

Peu de temps avant l'époque où les villes rebelles de la côte de Melinde recevaient la cruelle leçon dont nous avons raconté les détails, une atteinte avait été portée à l'autorité

(1) Par les raisons données à la note 1 de la page 399, nous croyons qu'il faut dire les Ouacegueyo. Les Ouacegueyo étaient une tribu d'indigènes qui habitaient la côte de Melinde et les territoires environnants. Diogo do Couto les signale comme des hommes très-barbares, très-féroces et très-belliqueux, chez lesquels une éducation toute particulière entretenait la force du corps et un courage à toute épreuve ; ils passaient pour être très-fidèles dans leurs amitiés. (Voyez XI[e] décade, chap. XXI, page 93 et suiv.)

dès Portugais dans l'île de Pemba. Pemba était très-fertile en vivres de toute espèce, et particulièrement en riz : le bétail y était beau et en grande abondance. Le pays, coupé par de nombreux ruisseaux, était couvert de bois d'orangers et de citronniers donnant leurs fruits à qui voulait les cueillir. Malheureusement si fraîche, si boisée et si fertile qu'elle fût, elle était fort malsaine. Néanmoins, plus charmés de ses avantages qu'effrayés des inconvénients qui faisaient ombre au tableau, beaucoup de Portugais, commerçants ou soldats, s'y étaient établis, bravant les maladies pour jouir de l'existence facile et confortable qu'on y menait.

Mais là, comme ailleurs, les Maures du pays avaient à souffrir, de la part de leurs dominateurs, des violences et des humiliations de toutes sortes. Les fourberies des Portugais de Pemba étaient même passées en proverbe : *les fourberies de Pemba!* disait-on sur toute la côte. Or il arriva que les Maures, lassés du joug ignominieux qui pesait sur eux, résolurent de se soulever contre les Portugais et contre leur propre cheikh, qui s'entendait avec ces étrangers. Peut-être l'effet produit par la récente apparition de l'émir Ali-Bey dans ces parages entra-t-il pour quelque chose dans cette détermination. Quoi qu'il en soit, ils profitèrent d'une nuit pour assaillir les Portugais dans leur village, massacrèrent hommes, femmes et enfants, et envahirent aussi la demeure de leur cheikh. Ce dernier, cependant, parvint à s'échapper avec quelques Portugais, et ils quittèrent l'île, à l'aide de barques qui se trouvaient près du lieu du massacre. Ils se réfugièrent à Melinde, et se trouvaient dans cette ville au moment où le capitaine-major Thomé de Souza Coutinho y arrivait, envoyé par le vice-roi, son frère,

contre l'émir Ali-Bey. Cet officier s'empressa de secourir le cheikh dépossédé, et le rétablit dans son gouvernement. Mais, quelques années après, les Maures de Pemba s'insurgèrent de nouveau, et notifièrent à leur cheikh qu'ils lui refusaient à jamais obéissance. Celui-ci se retira alors dans la forteresse de Mombase (1), où, après s'être fait chrétien, il épousa une Portugaise prise parmi les orphelines que la métropole envoyait dans ses colonies.

Pemba n'était pas la seule localité où la domination portugaise fût contestée ou précaire. Il résulte de certains passages de la relation d'un voyage exécuté, en 1591, aux Indes orientales, par J. Lancaster (2), que, lorsqu'il se présenta, en septembre de cette même année, à Zanzibar, il s'y trouvait un petit comptoir et quelques facteurs portugais; que ceux-ci firent tous leurs efforts pour empêcher les Maures de cette île d'avoir des communications avec les Anglais, mais qu'ils n'avaient aucune force pour s'y opposer, ni assez d'autorité sur le cheikh du pays pour obliger lui et ses administrés de souscrire à leurs exigences. Cependant il est bien certain, et Lancaster lui-même en eut la preuve durant son séjour à Zanzibar, que cette île était comprise au nombre des localités où les Portugais exerçaient un droit d'inspection et de souveraineté extérieure; mais, outre que cette souveraineté et ce droit étaient bornés et conditionnels, là comme dans toutes les localités où le sou-

(1) Comme la forteresse de Mombase ne fut construite qu'en 1594, c'est postérieurement à cette date que dut avoir lieu la dépossession définitive du cheikh de Pemba.

(2) Voyez le récit du voyage de Jacques Lancaster aux Indes orientales, *Histoire générale des voyages*, tome I, liv. II, chap. XVI.

verain ne pesait pas sur les populations à l'aide de forces suffisantes, la révolte ou la résistance se produisaient avec une désespérante facilité.

Si les choses se passaient ainsi sur le littoral, les Portugais ne jouissaient pas de plus de calme et de sécurité sur les points de l'intérieur où ils avaient des établissements. Dans leur État de Mozambique, Sena et Tete, qui en étaient les principales dépendances, se trouvaient, par leur situation au cœur du pays, en rapport, en contact même avec diverses peuplades des plus remuantes et des plus belliqueuses. Comme Sena, que nous avons eu l'occasion de citer à propos de l'expédition de Barreto, Tete était une forteresse portugaise, bâtie sur la rive droite du Zambèze, et autour de laquelle il y avait onze villages habités par des Cafres vassaux du Portugal. Ces villages étaient placés sous le commandement direct de chefs cafres, qui, dans le langage du pays, portaient le nom d'*Encosses*; mais ceux-ci étaient sous l'autorité souveraine du capitaine de Tete, qui pouvait, selon son bon plaisir, les nommer et les déposer. Ces Cafres étaient essentiellement guerriers, et, livrés à eux-mêmes, ils eussent été sans cesse occupés à guerroyer. « Il vaut mieux se battre, disaient-ils, que de labourer la terre. Le guerrier qui meurt en combattant n'a plus besoin de travailler; celui qui survit est riche des dépouilles de ses ennemis. » Sitôt que l'intérêt public réclamait leur assistance, au premier appel de l'autorité portugaise, chaque village envoyait son contingent de combattants, armés d'arcs, de flèches, de sagaies, de haches, rangés en bon ordre sous le commandement de leurs *Encosses*, et marchant, drapeaux en tête, au son des tambours et des trom-

pes. Le Capitaine de Tete pouvait ainsi disposer de plus de deux mille soldats, pleins de courage et prêts à tout (1). En face du fort de Tete, dans le nord-est et l'est du fleuve Zambèze, étaient établies deux peuplades non vassales, les Zimbas ou Mouzimbas (2), dont nous avons déjà parlé, et les Moumbos : toutes deux étaient anthropophages et, au dire de Diogo do Couto (3), tenaient boutique de chair humaine. En 1592, il y avait, parmi les Cafres Moumbos, un homme du nom de Quizoura, qui, ayant attaqué à main armée un Cafre vassal des Portugais, lui avait ravi ses propriétés et enlevé, égorgé et dévoré plusieurs esclaves. Le Cafre spolié ayant réclamé l'intervention du capitaine de Tete, Pedro Fernandes de Chaves, ce dernier traversa le fleuve à la tête d'un corps de troupes composé de soldats portugais et de Cafres; puis il se dirigea sur Chicarougo, propriété de l'individu dépouillé, et dans laquelle Quizoura s'était renfermé et fortifié. Six cents Moumbos étaient réunis autour de lui. Fernandes de Chaves les attaqua et, malgré la résistance énergique qu'ils lui opposèrent, les battit et les passa au fil de l'épée.

Dans la même année, le capitaine de Sena, Andre de Santiago, inquiété par les Ouazimba et n'ayant pas assez de forces pour leur résister, fut obligé de demander des se-

(1) Diogo do Couto, décade XI, chap. xv, p. 76.

(2) Diogo do Couto, à qui nous empruntons ces détails, en donnant ces deux mots comme pouvant désigner une même peuplade, confirme ce que nous avons dit précédemment, que Zimba était le nom d'un pays dont les habitants devaient être nommés Ouazimbas; seulement l'auteur portugais semble ne connaître que la forme du singulier, Mouzimba. (Voyez décade XI, chap. xv.)

(3) Diogo do Couto, décade XI, chap. xv, pages 77-78.

cours au capitaine de Tete. Celui-ci se mit en route pour lui amener du renfort; mais les Ouazimba, informés de ce mouvement, se portèrent à sa rencontre, et, avant qu'il eût opéré sa jonction avec Andre de Santiago, l'attaquèrent, le mirent à mort et dispersèrent la troupe qu'il conduisait. Quelques jours après, les vainqueurs se présentèrent de nouveau devant Sena, et Andre de Santiago, voyant l'impossibilité de leur résister, tenta de s'échapper pendant la nuit; mais il tomba entre les mains de l'ennemi avec plus de cent trente Portugais, et tous furent tués et dévorés par ces cannibales.

Après cette double victoire, les Ouazimba se livrèrent sans obstacle à la dévastation des dépendances de Sena et de Tete, inquiétant et arrêtant les mouvements des commerçants portugais sur le fleuve. Ils leur causèrent de tels dommages, que le capitaine de Mozambique, Dom Pedro de Souza, se vit forcé de prendre des dispositions pour mettre fin à un pareil état de choses. Il se rendit à Sena, emmenant avec lui quelques soldats, et de là, après avoir pris connaissance de la situation des Ouazimba et de leurs forces, marcha contre eux avec environ deux cents Portugais et quinze cents Cafres, traversa le Zambèze et arriva devant le camp où s'étaient fortifiés ses ennemis. Il en fit inutilement le siége pendant deux mois, et, se voyant près d'être abandonné d'une grande partie de sa troupe, composée plutôt de marchands et de cultivateurs que d'hommes de guerre, il se décida à se retirer. Mais il ne put le faire sans que l'ennemi en fût averti, et celui-ci, fondant à l'improviste sur les Portugais au milieu du désordre de leur retraite, en massacra une partie et mit le reste en fuite. Pedro de Souza,

obligé de renoncer à ses projets, revint à Sena, et de là à Mozambique. Il y reçut bientôt un message, dans lequel le chef des Ouazimba, après avoir justifié ses hostilités envers les Portugais par l'initiative que ceux-ci avaient prise à son égard, témoignait le désir de vivre désormais en bonne intelligence avec eux et proposait la paix : Pedro de Souza l'accepta avec empressement.

Heureusement, sur d'autres points, la fortune servait mieux les Portugais. En cette même année 1592, ils virent augmenter leur influence dans leurs possessions du nord par un double triomphe obtenu, de concert avec le cheikh de Melinde, contre les cheikhs de Kilifi et de Mombase, qui, après la retraite de la flotte de Thomé de Souza et la destruction des Ouazimba, avaient repris possession de leur territoire et restauré leurs villes. Le cheikh de Kilifi, parent et vassal de celui de Mombase, se livrant incessamment à des déprédations contre les sujets du cheikh de Melinde, ce dernier, après s'être concerté avec le capitaine de la côte, se décida à en tirer vengeance. A sa troupe, augmentée des quelques soldats portugais qui formaient la garnison de Melinde, se joignit un corps nombreux de Ouacegueyo. On marcha sur Kilifi, qui fut prise après une résistance acharnée, et dont le cheikh fut tué dans l'action. Ceux de ses habitants qui échappèrent au carnage se réfugièrent à Mombase.

Informé, par les fuyards, de ce qui venait de se passer, le cheikh de Mombase rassembla environ cinq mille hommes pris parmi les Cafres, ses vassaux, qui habitaient le territoire continental voisin de son île, et entreprit d'aller venger la défaite et la mort de son parent. Toutefois, avant d'en-

trer sur le territoire de Melinde, il jugea prudent de disperser la troupe des Ouacegueyo, qui, dévouée au cheikh de cette ville, pouvait se porter à son secours et mettre les Mombasiens entre deux feux, comme avaient fait, quelques années auparavant, les Ouazimba, lors de l'attaque de Mombase par la flotte de Thomé de Souza. Mais les Ouacegueyo, loin d'être effrayés de son approche, s'avancèrent à sa rencontre et mirent son armée en fuite, malgré la résistance de quelques Maures des premières familles de Mombase groupés autour du cheikh, qui lui-même fut tué avec trois de ses fils, et les Ouacegueyo, profitant de leur victoire, passèrent sur l'île de Mombase et prirent possession de la ville. Ils expédièrent ensuite un bateau au cheikh de Melinde, pour l'informer qu'ils étaient maîtres de Mombase et prêts à la lui livrer. Comme signe de leur triomphe, ils avaient mis à bord de ce bateau un jeune fils du cheikh défunt.

A la nouvelle inespérée d'un tel succès, le cheikh de Melinde se rendit en toute hâte dans la ville conquise, où les vainqueurs l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie ; il s'y établit dès lors comme souverain et confia aux soins d'un gouverneur la garde de Melinde.

D'après une chronique arabe de Mombase (1), dont l'original en langue arabe fut trouvé, il y a quelques années, entre les mains d'un habitant de cette ville, le sultan régnant lors des événements dont il vient d'être question se nommait Chaho-Ben-M'chahham, désigné encore sous le nom de *Chao-mou-M'vita*. Il fut le dernier prince de cette famille de cheikhs ou sultans schiraziens qui avaient gou-

(1) Voyez à l'appendice, pièce n° 2.

verné Mombase depuis qu'elle avait cessé d'être dépendante de Zanzibar. D'après cette même chronique, le cheikh de Melinde, successeur de Chaho dans le gouvernement de Mombase, avait pour nom Ahhmed.

L'avénement de la famille souveraine de Melinde au gouvernement de Mombase entraîna naturellement l'occupation permanente de ce point par les Portugais. Cette famille, restée toujours fidèle à ses alliés, et qui n'avait dû qu'à leur protection de se maintenir dans ses États, en dépit de l'animosité et des agressions répétées de ses voisins, allait trouver dans cette occupation une garantie de sécurité contre les protestations qui pourraient s'élever à propos de sa nouvelle possession. De leur côté, les Portugais devaient désirer de tenir enfin sous leur dépendance immédiate, à l'aide d'un établissement fort et durable, cette ville de Mombase, si importante par son port, constamment rebelle à leur domination, et qui, plusieurs fois réduite par eux, s'était toujours relevée de ses ruines pour devenir le foyer de nouvelles révoltes.

Dans ce but, une forteresse y fut construite en 1594, par les ordres du vice-roi Mathias d'Albuquerque. Nous voyons, en outre, dans la douzième décade de Diogo do Couto, qu'à son arrivée à Mombase, en décembre 1596, le vice-roi Dom Francisco da Gama y trouva établi, comme capitaine, Antonio Godinho d'Andrade, et qu'obligé d'y passer l'hivernage, la saison ne lui permettant pas de se rendre à Goa, il fit ajouter à cette forteresse quelques ouvrages nécessaires pour en assurer la défense. En même temps, le vice-roi régla, de concert avec le sultan, le régime des douanes, pour l'exécution duquel ce dernier s'engageait

à fournir tous les agents nécessaires. A son départ pour l'Inde, Dom Francisco da Gama emmena avec lui le cheikh déchu de Pemba, lui faisant la promesse d'envoyer plus tard une flotte pour le rétablir dans le gouvernement de son île.

Mombase soumise, les Portugais semblaient devoir jouir paisiblement de leur souveraineté à la côte orientale d'Afrique; mais, par suite des complications politiques survenues en Europe, cette tranquillité ne pouvait être de longue durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis les derniers événements dont nous venons de faire le récit, que les Hollandais, poussés vers l'Orient, comme nous l'avons dit, par la fausse politique de Philippe II, parurent dans les mers de l'Inde. En juillet 1597, deux vaisseaux de cette nation, ayant besoin de faire de l'eau, se présentèrent dans le port de Quintangone, à quelques lieues au sud de Mozambique. Cette apparition des Hollandais était bien propre à causer des inquiétudes aux autorités portugaises. Aussi, le capitaine de Mozambique, Fernandes de Noronha, s'empressa-t-il d'en donner avis au vice-roi (1). Toutefois les deux navires n'occasionnèrent d'autre dommage aux Portugais que la perte de quelques bâtiments marchands aux environs du cap Comorin. Mais les Hollandais étaient entrés dans les mers de l'Asie pour n'en plus sortir, et ils ne tardèrent pas à démembrer à leur profit l'empire colossal que les Portugais y avaient élevé. Cependant la côte orientale d'Afrique n'eut guère à souffrir de leurs tentatives. Les premières hostilités qu'ils dirigèrent contre elle eurent lieu en 1607. Le 29 mars

(1) Voyez la XII[e] décade de Diogo do Couto, liv. I, chap. VII.

de cette année, l'amiral Van Caerden, conduisant une flotte de huit vaisseaux, montée par plus de mille hommes, matelots et soldats, se présenta devant Mozambique, dont Estevam d'Ataïde était capitaine. Le lendemain, il s'empara de deux caraques mouillées dans le port; puis il fit des dispositions pour opérer, le jour suivant, un débarquement. La descente, retardée jusqu'au 1er avril au matin, fut effectuée sans perte pour les assaillants, malgré les vives décharges de mousqueterie faites par la garnison qui avait pris position dans la ville, mais qui bientôt se retira sans faire plus de résistance. La ville occupée, les habitants furent désarmés, et Van Caerden, ayant fait avancer ses troupes, serra de près la citadelle, et en commença le siége. Les opérations furent continuées régulièrement pendant un mois, après lequel, les maladies ayant sévi avec une grande intensité sur les assiégeants, l'amiral hollandais se vit contraint, au commencement de mai, de rembarquer ses hommes et son matériel. Avant de s'éloigner, il écrivit au commandant de la forteresse, pour le sommer de payer une rançon, s'il voulait sauver les maisons et édifices qui se trouvaient en dehors de la citadelle, et, après un énergique refus d'Estevam d'Ataïde, il les incendia, ainsi que les caraques et toutes les barques mouillées devant l'île. De leur côté, les Portugais causèrent un grand dommage aux vaisseaux hollandais, qui, en sortant du port, avaient à passer sous le feu des batteries de la citadelle, et l'un d'eux, s'étant échoué, fut tellement désemparé par l'artillerie ennemie, que l'amiral Van Caerden fut obligé de le décharger et de le brûler. Le reste de la flotte resta quelques jours mouillé hors de la portée des canons du fort pour

réparer ses avaries, et alla ensuite se ravitailler aux îles Comores.

Après y avoir séjourné six semaines, Van Caerden retourna vers Mozambique, et parut le 23 juillet à l'entrée du port, où se trouvaient trois nouvelles caraques venues de Lisbonne. Il tenta d'abord, mais vainement, de s'en emparer; puis, ayant appris que trois autres caraques étaient attendues d'Europe, il alla croiser sur la côte dans l'espoir de leur couper la route. La force des vents et des courants l'obligeant à abandonner cette nouvelle entreprise, il se dirigea vers l'Inde, but principal de son voyage (1).

A la suite de ces premières agressions des Hollandais, le siége du gouvernement, fixé jusqu'alors à Sofala, fut transporté à Mozambique, qui était, en effet, le point le plus important de ce gouvernement. Néanmoins Estevam d'Ataïde, eu égard à sa belle défense, conserva le commandement de ce poste avec le titre de gouverneur.

L'attaque infructueuse de Van Caerden ne fut pas la dernière tentative faite par les Hollandais contre les possessions portugaises de l'Afrique orientale. En juillet 1608, l'amiral Verhoeven parut avec une flotte de treize vaisseaux devant le port de Mozambique, où se trouvaient une caraque et deux petits bâtiments, qui furent enlevés immédiatement. Le jour même de son arrivée, l'amiral débarqua ses troupes : elles prirent position devant le fort et exécutèrent les premiers travaux d'un siége, sans que les Portugais fissent rien pour s'y opposer; mais, la tranchée ayant été

(1) Voyez *Histoire générale des voyages*, par l'abbé Prévost, vol. VIII, page 378 et suivantes, second voyage de Van Caerden aux Indes orientales.

ouverte, ceux-ci accueillirent les assaillants par un formidable feu de mousqueterie, et, opérant une vigoureuse sortie, forcèrent les Hollandais à la retraite. L'amiral fit alors élever d'autres batteries et bloquer l'île au moyen de chaloupes armées, afin d'intercepter toute communication entre les assiégés et ceux qui pouvaient les secourir; puis il envoya sommer le gouverneur de lui rendre la place. Les Portugais répondirent par une sortie, dans laquelle ils tuèrent quelques hommes aux Hollandais, dont ils détruisirent, en outre, les ouvrages. De nouvelles batteries établies par les assiégeants éprouvèrent encore le même sort. Enfin, rebuté par tant d'échecs et par l'héroïque résistance de ses adversaires, l'amiral hollandais prit le parti de se retirer, ajoutant à la honte de sa défaite celle d'un acte de barbarie inqualifiable : sous le prétexte du refus que lui avait fait le capitaine de la forteresse de lui livrer un déserteur, il ordonna de conduire à la tranchée tous les prisonniers portugais enchaînés et de les fusiller sous les yeux de la garnison. Après cette lâche vengeance, il abandonna l'île, sur laquelle il avait préalablement exercé toutes sortes de ravages.

En quittant Mozambique, les Hollandais s'emparèrent du galion *le Bon-Jésus*, qui, faisant route vers ce port, se trouva inopinément au milieu de la flotte ennemie. Ils se dirigèrent ensuite vers Goa, puis vers Calicut, où Verhoeven ratifia un traité antérieurement conclu avec le Zamorin, par l'amiral van der Hagen, traité qui établissait une alliance offensive et défensive, entre ce prince et les Hollandais, contre les Portugais, leur ennemi commun. A cette époque, l'influence des Hollandais était déjà puissante dans

les Indes, et leur alliance était hautement appréciée à Sumatra, Johor, Bantam et autres lieux (1).

Dans cette même année 1608, les Anglais se montrèrent aussi à la côte orientale d'Afrique. L'Angleterre n'était plus en guerre avec l'Espagne, ni par conséquent avec le Portugal, depuis l'avénement de Philippe III ; mais sa concurrence commerciale était déjà redoutable aux Portugais. On lit dans la relation d'un voyage effectué par le capitaine anglais Sharpey dans les Indes orientales, que cet officier toucha à Pemba, dans le courant du mois de décembre, et que les Portugais, à qui portait ombrage la venue des Anglais, poussèrent les Maures de cette île à attaquer traîtreusement les gens de son équipage, après les avoir attirés à terre par de feintes démonstrations d'amitié (2).

Dans le mois de février de l'année suivante, 1609, le capitaine Rowles, commandant le navire anglais *l'Union*, séparé, par une tempête, de celui de Sharpey, se présenta à Zanzibar : les habitants de cette île, qui lui avaient fait d'abord un bon accueil, manifestèrent, plus tard, des dispositions hostiles, et deux de ses hommes furent tués dans une embuscade. Il est probable que, dans cette dernière circonstance comme dans la première, les violences qui furent exercées contre les Anglais eurent pour principale cause les

(1) Voyez *Hist. gén. des voyages*, vol. VIII, page 386. Voyage de Villems Verhoeven.

(2) Ce fait de la présence des Portugais à Pemba lors du passage du capitaine Sharpey donne à penser que leur autorité avait été rétablie dans l'île. Le vice roi Dom Francisco da Gama avait-il réalisé la promesse faite au cheikh déchu de Pemba, et que nous avons mentionnée (voyez ci-devant, page 411)? Les historiens portugais ne s'expliquent pas sur ce point.

suggestions perfides des Portugais, qui, du reste, souverains de ces pays, étaient responsables des actes commis contre les sujets d'une puissance en paix avec le Portugal; mais les Portugais se sentaient dès lors trop faibles pour ne pas être perfides et violents. Leur empire d'Orient se lézardait déjà de toutes parts sous les coups redoublés des Hollandais, qui l'attaquaient à la fois par les armes et par la concurrence commerciale. Dans une pareille situation, même les actes les plus inoffensifs d'un peuple ami leur devenaient un sujet de jalousie et de haine, et ils s'abandonnaient à ces passions, au risque de s'attirer encore un ennemi de plus, ennemi dont ils connaissaient pourtant la force; car, peu de temps auparavant, sous le règne de Philippe II, la marine anglaise avait plus d'une fois vaincu celle de l'Espagne.

Quoi qu'il en soit, le moment n'était pas encore venu où les Anglais devaient porter de si terribles coups à la puissance portugaise dans l'Orient, et, pour ce qui regarde particulièrement la côte orientale d'Afrique, ni de leur part ni de celle des Hollandais, les Portugais n'eurent, postérieurement aux tentatives des amiraux Van Caerden et Verhoeven, aucune attaque sérieuse à repousser. Aussi peut-on dire que, jusqu'à l'intervention des Arabes d'Omân, ils n'eurent jamais, sur cette côte, de plus grands ennemis qu'eux-mêmes.

Orgueil et cupidité, fourberie et violence : ces quatre mots semblent résumer désormais l'histoire de la domination portugaise dans ces contrées. Mombase, plus que toute autre localité, devait en être la preuve. Elle paraissait, dit Faria y Souza, destinée à avoir pour commandants de sa forteresse les officiers les plus insolents et les plus avides.

On n'a pas oublié qu'après l'occupation de Mombase par les Ouacegueyo, le cheikh de Melinde avait été installé dans la cité conquise, devenue siége de son gouvernement érigé en sultanie. Cet avénement des sultans melindi, dont la fidélité ne s'était pas démentie une seule fois depuis le temps de Vasco da Gama, et l'érection d'une forteresse auraient dû assurer le maintien de l'autorité portugaise à Mombase, pour peu qu'elle eût été sage et prudente. Mais sagesse et prudence étaient des mots vides de sens pour des hommes que la soif du gain dévorait, et qui, songeant bien plus à leurs intérêts privés qu'à ceux de la patrie, restaient inaccessibles aux idées de justice et aux sentiments de reconnaissance que devaient leur inspirer pour Ahhmed (1) les nombreux et loyaux services rendus aux rois de Portugal par tous ses ancêtres, les sultans de Melinde.

En 1614, la forteresse de Mombase avait pour capitaine un homme plus insolent encore et plus avide que tous ses prédécesseurs; il s'appelait Manoel de Melo Pereira. Sa haine contre le malheureux sultan et les vexations dont il l'accablait avaient leur source dans la résistance opposée par celui-ci à la rapacité cynique de son persécuteur, qui cherchait tous les moyens de le dépouiller. Malheureusement, cette haine avait pour complice l'ambition astucieuse

(1) Faria donne au premier sultan de Melinde et de Mombase réunies le nom de Hazen; mais nous pensons que l'historien espagnol a commis une erreur. La chronique de Mombase, que nous avons déjà citée et que nous donnons en entier à l'appendice, nous paraît offrir plus de garantie d'exactitude que les documents portugais d'après lesquels Faria a écrit. Il est possible que le sultan s'appelât *Ahhmed-Ben-Hazen* (ou plutôt Hhacen), et que les chroniqueurs portugais n'aient retenu et noté par inadvertance que la dernière partie du nom composé.

d'un oncle d'Ahhmed, nommé *Mounganaje*, vieillard d'un esprit méchant, qui, cherchant à s'emparer du pouvoir au détriment de son neveu, ne reculait, pour y arriver, devant aucune intrigue, si odieuse qu'elle fût. Il avait commencé par feindre un zèle ardent pour les intérêts portugais : c'était un moyen de plaire à Melo, moyen superflu, sans doute, car les passions de ces deux hommes suffisaient pour les unir. Cette union eut lieu en effet, et, du moment où ils se furent entendus, le pauvre Ahhmed n'eut plus le moindre repos.

Un jour, Mounganaje entre précipitamment dans la citadelle, s'écriant que le sultan a voulu l'assassiner. L'accusation était, à n'en pas douter, sans fondement; mais elle fournit à Melo un prétexte pour envahir et occuper la ville maure. Ahhmed ne songea pas plus à la résistance qu'il n'avait songé au crime qu'on lui imputait. Il se contenta de quitter sa demeure, et, faisant porter devant lui la bannière de l'ordre du Christ (1), il se retira au milieu des Cafres de Kilifi. Démarche imprudente, dont ses ennemis ne devaient pas manquer d'abuser!

Au récit du guet-apens dont il était victime, les Cafres, indignés, éclatèrent en menaces, et insistèrent près de lui pour le décider à reconquérir par les armes son pouvoir et son repos. Ahhmed, aimant mieux tout perdre que de faire suspecter sa fidélité, repoussa leurs propositions et s'efforça de calmer leur fureur. Mais, ses efforts étant inutiles, il leur déclara qu'il ne les suivrait pas, les suppliant de respecter

(1) On sait que la bannière de l'ordre du Christ flottait sur les établissements portugais, à l'est du cap de Bonne-Espérance. Le roi Emmanuel avait accordé ce privilége à l'ordre, en récompense des grands services rendus par ses membres dans la conquête des Indes orientales.

les Portugais et de n'attaquer que les habitations des Maures, complices de Mounganaje.

Cependant ceux-ci s'étaient réfugiés auprès des Portugais dans la forteresse, et les Cafres, soit qu'ils fussent arrêtés par cet obstacle, soit qu'ils voulussent obéir aux recommandations du sultan, revinrent sur leurs pas. Melo, qui épiait leurs mouvements, les atteignit pendant leur retraite, et, tombant sur eux à l'improviste, en massacra une grande partie.

Peu de jours après, le sultan rentra dans sa demeure. Son retour ne donna lieu, de la part de Melo, à aucune manifestation; mais le silence du capitaine cachait une machination infâme. Pendant que le malheureux Ahhmed s'abandonnait à une sorte de sécurité, Melo dressait contre lui, auprès du vice-roi, une accusation circonstanciée de complot et de trahison. Le vice-roi, qui était, à cette époque, Dom Jeronimo d'Azevedo, accueillant avec trop de crédulité les impostures de son lieutenant, ordonna d'arrêter le sultan et de le diriger sur Goa : Simon de Melo Pereira, qui allait remplacer à Mombase son frère Manoel, fut chargé de l'exécution de cet ordre. Ahhmed, instruit du sort qu'on lui destinait, s'enfuit à Rabaye, lieu habité par ses esclaves, au milieu desquels il croyait être en sûreté; mais Simon de Melo parvint soit à corrompre, soit à effrayer un certain nombre d'entre eux, et ces misérables assassinèrent leur maître; puis ils lui tranchèrent la tête, et ce sanglant trophée fut envoyé à Goa par le nouveau capitaine de Mombase. Mounganaje recueillit alors le fruit de ses abominables intrigues; le gouvernement fut remis entre ses mains; mais on lui adjoignit comme collègue le gouverneur de Melinde, Mohhammed,

frère du sultan si lâchement assassiné. Ce partage de l'autorité ne pouvait convenir à l'ambitieux Mounganaje. Les mêmes piéges où s'était perdu Ahhmed furent tendus à son frère, qui ne tarda pas à être, comme lui, traîtreusement égorgé (1).

Pendant que ces choses se passaient à Mombase, des événements importants avaient lieu dans la capitainerie de Mozambique, à propos des mines du Monomotapa; mais, pour en faire le récit, nous sommes obligé de revenir de quelques années en arrière.

Il a été dit précédemment que, lors de la première expédition dans le Monomotapa, l'empereur avait triomphé avec le secours des Portugais des agressions d'un de ses vassaux, le roi de Mongas. En reconnaissance des services à lui rendus dans ces graves circonstances, il avait fait donation perpétuelle de toutes les mines de son pays au roi de Portugal. Le premier août 1607, cette donation fut acceptée, au nom de son souverain, par le capitaine de Tete, Diogo Simoens Madeira, l'un des officiers qui avaient combattu pour l'empereur dans les dernières affaires. L'acte de donation portait en substance : « Que l'empereur donnait toutes les « mines d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de fer et de « plomb qui se trouvaient dans son empire au roi de Por- « tugal, à la condition que ce prince l'aiderait de ses forces « militaires et le reconnaîtrait pour son frère d'armes; « que, l'année suivante, il enverrait un de ses fils, avec « un ambassadeur, à Goa; qu'il remettait dès à présent « aux mains de Diogo Simoens deux autres de ses fils, et

(1) Voyez *Asia portugueza*, par Faria y Souza, tome III, partie III, chap. III.

« qu'il lui confierait bientôt encore deux de ses filles pour « les faire chrétiennes. »

L'occasion se présenta immédiatement d'exécuter une des clauses du traité : l'empereur se mettait en campagne contre un de ses vassaux, nommé Ancogne. Diogo Simoens Madeira l'accompagna avec ses soldats. Le rebelle fut vaincu, et le capitaine portugais revint à Tete, emmenant avec lui les deux enfants que l'empereur lui avait confiés. Ces deux jeunes princes furent instruits dans la religion catholique et baptisés, l'un, sous le nom de Dom Philippe, l'autre, sous le nom de Dom Diogo : celui-ci resta à Tete; celui-là, sur instances de sa mère, retourna, au bout de peu de jours, auprès de ses parents.

Cependant l'empereur, s'attribuant tout le mérite des succès obtenus en commun avec les Portugais, s'imagina bientôt qu'il pourrait, avec ses seules forces, dompter ses ennemis. Mais cette présomption lui devint funeste. Son armée, étant entrée dans le royaume de Baroë, y fut mise en déroute. D'un autre côté, chez les Moungas, ses troupes furent encore vaincues, et on lui tua un fils. Enfin, un autre de ses ennemis, nommé Matouziagne, se rendit maître d'une grande partie du Monomotapa. Heureusement, il pouvait toujours, aux termes du traité, réclamer l'assistance des Portugais; il s'adressa donc au capitaine-major du Mozambique, qui était alors (1609) Nuno Alvares Pereira. Sur l'ordre qu'il reçut de ce dernier, Diogo Simoens Madeira marcha de nouveau au secours de l'empereur. Ce monarque fut rétabli dans ses États, à la suite de deux victoires remportées par les Portugais sur Matouziagne, qui perdit la vie dans la seconde rencontre.

Estevam d'Ataïde, qui avait succédé à Nuno Alvares Pereira comme capitaine-major, eut aussi l'occasion d'employer les armes portugaises contre d'autres ennemis de l'empereur du Monomotapa. Ces ennemis étaient des Cafres pillards appartenant au district de Quizinga, qui couraient le pays et causaient de grands dommages au commerce. Dans le but de les combattre avec plus de succès, peut-être aussi avec l'arrière-pensée de s'établir plus fortement dans un pays où un intérêt sérieux, l'exploitation des mines, réclamait une protection de tous les instants, Estevam d'Ataïde avait fait construire un fort dans le district de Massapa, voisin de celui de Quizinga, et y avait mis une garnison portugaise, sous le commandement de Diogo de Carvalho. Nous n'entrerons dans aucun détail au sujet des rencontres sans importance qui eurent lieu entre la garnison du fort de Massapa et les maraudeurs, dont elle était destinée à réprimer les brigandages; nous passerons immédiatement au récit d'un fait qui eut pour les Portugais des conséquences désastreuses, dont ils ne pouvaient, d'ailleurs, accuser qu'eux-mêmes. Voici ce qui se passa.

Toutes les fois qu'un nouveau capitaine-major était nommé pour le Mozambique, l'usage voulait que ce fonctionnaire envoyât un présent à l'empereur du Monomotapa. Ce présent, nullement facultatif, était comme un droit payé en échange de l'or que les Portugais retiraient des domaines de l'empereur. La quantité de ce métal qu'on en extrayait était alors considérable, et rapportait au capitaine-major du Mozambique d'énormes bénéfices, tandis que le présent que celui-ci avait à faire valait à peine 5,000 ducats.

Or, à son avénement, Estevam d'Ataïde, informé que

des ambassadeurs envoyés, peu de temps auparavant, à Nuno Alvares Pereira allaient rejoindre leur souverain, voulut profiter de leur départ, et ordonna à Diogo de Carvalho de les accompagner pour réclamer la remise des mines. Cet officier était, en même temps, chargé de porter à l'empereur la redevance obligée de tout nouveau capitaine-major.

Le commandant du fort de Massapa ne remplit que la moitié de sa mission ; il se fit remettre les mines, et revint sans faire aucune mention du présent. L'empereur, choqué de cet oubli, garda néanmoins quelque temps le silence ; puis il adressa à Carvalho des réclamations qui n'amenèrent aucune réponse satisfaisante. Alors, indigné de l'impudence avec laquelle les Portugais venaient enlever l'or de ses terres, sans se soucier de remplir les conditions du contrat, l'empereur ordonna à ses gens de faire main basse sur tous les objets apportés pour les échanges par le commerçant portugais. L'exécution de cet ordre fit perdre à ceux-ci une immense quantité de marchandises, et donna lieu à des collisions où quelques-uns d'entre eux perdirent la vie. Carvalho, furieux de la spoliation dont les Portugais étaient victimes (par sa faute cependant), eut recours, pour en tirer vengeance, à une infâme trahison. Il avait auprès de lui un grand nombre de nègres que l'empereur lui avait envoyés pour l'aider à se procurer des subsistances et à combattre les pillards de Quizinga ; il fit une alliance secrète avec ceux-ci, et une nuit, de concert avec eux, il surprit les gens du Monomotapa pendant leur sommeil, et en égorgea une grande partie. Ceux de ces malheureux qui réussirent à prendre la fuite allèrent répandre partout la nouvelle de

cet horrible guet-apens, et l'horreur qu'inspirèrent l'ingratitude et la déloyauté des Portugais souleva contre eux tout le pays.

Effrayé des suites de son crime, Carvalho abandonna le fort et revint à Tete.

C'était Estevam d'Ataïde qui avait lui-même conseillé secrètement à Carvalho de ne point remettre le présent dont il était porteur à l'empereur du Monomotapa et de l'abuser par de fausses promesses. Quand il vit les fâcheux résultats dont sa duplicité était la cause première, il n'osa sévir contre son subordonné pour la trahison que celui-ci venait de commettre, et, au lieu de chercher à apaiser l'empereur, il se disposa à lui faire la guerre, et se rendit à Sena. De là, après avoir publié « qu'il était, à son grand regret, obligé de reprendre, par la force, les mines dont on le dépossédait, » il partit pour Tete, et envoya Carvalho élever un fort à trois journées au delà de cette ville; mais, ayant été informé que les Hollandais voulaient faire une troisième tentative contre Mozambique, il retourna en toute hâte à la côte, laissant à Tete, pour capitaine, Diogo Simoens Madeira. On était alors au mois de mars de l'année 1612.

Après avoir vainement attendu la flotte ennemie pendant six mois, Dom Estevam repartit pour Tete. La guerre dans le Monomotapa avait été, durant son absence, suivie de tels succès, qu'à son arrivée des envoyés de l'empereur vinrent lui proposer de cesser les hostilités et de se conformer de part et d'autre à l'exécution du traité. Toutefois l'empereur ne renonçait pas au présent qui lui avait été dénié, et demandait qu'il lui fût enfin remis. Estevam ne voulut ni voir ni entendre ces envoyés. Et, pourtant, le présent qu'on

lui réclamait à si juste titre était, comme nous l'avons dit, d'une valeur minime auprès de ce que les mines pouvaient lui rapporter. Déjà, en refusant de le payer, il avait attiré aux Portugais des ennemis innombrables, il perdait tout le fruit de 30,000 ducats dépensés pour l'établissement de Massapa, il avait légitimé la spoliation ruineuse exécutée par les Cafres contre les marchands de sa nation, il se condamnait, enfin, à une guerre longue et dispendieuse. Mais la passion ne calcule pas ; Estevam d'Ataïde commença cette guerre injuste. Cependant la réflexion lui fit reconnaître bientôt ce qu'il y avait eu d'insensé dans sa première détermination. Peut-être aussi voulut-il attendre des nouvelles du Portugal et de l'Inde, pour savoir comment sa conduite, dans cette circonstance, était jugée par ses supérieurs. Quoi qu'il en soit, il s'arrêta dans sa marche agressive, et, en juillet 1613, il reçut l'ordre de laisser le commandement du fort de Tete à Diogo Simoens Madeira, de remettre le gouvernement du Mozambique à Dom João d'Azevedo, frère du vice-roi, et de se rendre à Goa.

Diogo Simoens de Madeira poursuivit l'exécution des projets belliqueux d'Estevam d'Ataïde, quoiqu'il n'eût à sa disposition que cent quarante soldats portugais presque entièrement dépourvus de toutes les choses nécessaires à une pareille campagne ; il avait, il est vrai, pour auxiliaires six mille indigènes pris parmi les populations soumises à la juridiction de la forteresse. Il se mit en route, avec cette armée, au commencement de septembre. Le premier ennemi qu'il résolut d'attaquer était un Cafre puissant du nom de Chomba. Celui-ci, pour contre-balancer la supériorité que donnaient à son adversaire ses fusils et deux canons qu'il traînait avec

lui, avait élevé une immense fortification, qui, au dire de Faria, n'avait pas moins d'une 1/2 lieue carrée. Dans cette enceinte étaient retranchés plus de huit mille hommes. Diogo Simoens Madeira livra plusieurs assauts infructueux, et, malgré un renfort de quarante fusiliers portugais et de trois mille indigènes, qui lui fut envoyé par Diogo Pires Brandam, capitaine de Sena, il eût été arrêté indéfiniment devant cet obstacle, si l'un des Cafres assiégés désertant les siens ne fût venu dans le camp portugais, et n'eût enseigné à Simoens Madeira un endroit où l'enceinte se trouvait plus abordable. En effet, le 14 novembre, après un assaut donné sur le point désigné, l'enceinte fut emportée. Les Portugais mirent alors en déroute l'armée ennemie et forcèrent son chef, Chomba, de prendre la fuite. Diogo Simoens Madeira confia la garde de l'enceinte fortifiée à Quitambo, Cafre vassal qui avait mis au service du Portugal un grand courage et une grande fidélité.

Diogo Simoens Madeira se dirigea ensuite vers Chicova pour s'emparer des mines d'argent de ce district. Quand l'empereur du Monomotapa eut connaissance de la marche des Portugais, il fit dire à leur chef qu'il était prêt à lui remettre les mines, ainsi qu'il l'avait déjà fait une première fois, entre les propres mains de Simoens Madeira, à la condition que celui-ci renoncerait à s'y faire accompagner par des gens en armes. Le capitaine de Tete saisit cette ouverture avec empressement, et fit prier l'empereur de nommer des agents chargés de lui faire la remise des mines et de recevoir en même temps une valeur de 4,000 ducats en étoffes pour le présent dont on lui était redevable. Ainsi fut terminé, par la sagesse et la modération de cet officier, un

différend qui ne s'était élevé que par suite de la mauvaise foi d'Estevam d'Ataïde. Tout parut, d'ailleurs, réglé à la satisfaction générale, et le capitaine portugais, aux applaudissements de la population de Chicova, fut mis, le 8 mai 1614, en possession des mines de ce territoire, par Ignanchangue, cousin de l'empereur. Simoens Madeira y fit aussitôt commencer la construction d'un fort, pour mettre ses gens en sûreté. Il contracta ensuite une alliance avec un Cafre puissant, qui lui avait offert son amitié et qui créa aux Portugais des relations fort utiles avec ses vassaux. Ce Cafre se nommait *Sapoë*, et le territoire qui lui était soumis, *Bororo*.

Cependant, après avoir donné toutes les preuves possibles de bon vouloir, l'empereur du Monomotapa en vint à regretter d'avoir fait donation des mines de Chicova, et, lorsque le moment fut arrivé d'en signaler les gisements, il eut recours à des ruses et à des détours qui ne tardèrent pas à indisposer ses alliés contre lui. Sur ces entrefaites, une discussion s'étant élevée entre un Portugais et un Cafre, il s'ensuivit une lutte dans laquelle ce dernier fut tué. Ce fatal événement détermina un soulèvement général des populations environnantes, et la guerre se ralluma, au grand contentement de l'empereur.

Dans le courant du mois de mars 1615, une armée de près de dix mille Cafres vint assaillir le fort, défendu seulement par quarante Portugais. Simoens Madeira, qui était parti pour Tete quelque temps avant ces événements, revint, avec ses troupes, au moment où l'ennemi tentait un dernier assaut avec une furie incroyable, qu'augmentait, à chaque instant, l'espoir du succès. Cet espoir fut déçu et anéanti par une

éclatante défaite. Après sa victoire, Simoens Madeira réussit, en employant la menace, à se faire donner des renseignements exacts sur les lieux où étaient les mines d'argent. Les fouilles qui y furent pratiquées ayant eu un résultat satisfaisant, il put envoyer en Portugal de beaux échantillons, qui, de là, transportés à Madrid, y mirent en émoi toutes les imaginations.

Mais la conquête si heureusement effectuée par Diogo Simoens Madeira se trouva bientôt compromise. Les maladies occasionnées par les chaleurs excessives de ce climat décimèrent la forte garnison de Chicova. Les soldats étaient emportés en quelques jours et mouraient désespérés de se voir, à leur dernière heure, privés des sacrements (1). Ce n'est pas tout : à ce premier fléau vint s'en joindre un autre non moins terrible, la famine. Pour échapper à ce double péril, les Cafres qui servaient dans le fort s'enfuirent, et leur absence, au lieu de diminuer la détresse, l'augmenta, car seuls ils pouvaient procurer des vivres à la garnison. Les hommes qui survivaient ne soutenaient plus leur débile existence qu'en mangeant un petit fruit tellement âpre, qu'ils étaient obligés, pour l'avaler, de le saupoudrer de cendre. Plusieurs fois, avant d'en être réduit à cette extrémité, Diogo Simoens avait fait savoir au vice-roi que, s'il ne recevait de prompts secours, il serait obligé d'abandonner la conquête; mais on avait mis peu d'empressement à répondre à ces demandes. Néanmoins les approvisionnements seraient encore arrivés à temps, s'ils n'avaient été arrêtés à

(1) A cette occasion accourut de Sena, pour remplir son pieux ministère, le frère João dos Santos, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, connu pour un livre curieux qu'il a écrit sur l'Afrique orientale.

Mozambique par suite du calcul le plus infernal que l'envie puisse inventer.

L'ouvidor Francisco de Fonseca Pinto venait d'être envoyé dans cette île, pour y déposséder de la capitainerie Ruy de Melo e Sampayo, que ses excès y avaient rendu odieux à tous; il était en outre, chargé d'accompagner les vivres et instruments d'exploitation destinés, par le gouvernement central, à la garnison de Chicova, et de les conduire jusqu'au fort. Il devait aussi s'assurer de l'existence réelle des mines, dont, à ce qu'il paraît, on doutait encore. Malgré les avis répétés de Diogo Simoens, qui l'instruisait du triste état où l'établissement se trouvait, Fonseca Pinto, qui nourrissait contre le capitaine des sentiments d'envie et de haine, s'arrangea de manière à perdre trois mois à Mozambique. A Tete, il reçut de Diogo Simoens une dernière dépêche, qui le rendait responsable de la perte de la conquête : il y répondit par un arrêt de confiscation lancé contre les terres appartenant à cet officier; puis il en envahit une partie à main armée, les livra au pillage et enleva les esclaves, qu'il fit vendre à Sena. Il défendit ensuite aux habitants de Tete, sous peine de mort, d'avoir aucune communication avec la garnison de Chicova et de la secourir. D'un autre côté, il envoya dire à l'empereur du Monomotapa qu'il pouvait courir sus à Diogo Simoens Madeira, accusé d'avoir, sans ordres du vice-roi, envahi les mines comme un bandit de grand chemin. Enfin il se mit en route pour Chicova, se faisant précéder par des affidés qui devaient s'assurer, par ruse, du malheureux capitaine.

Mais celui-ci, pressentant qu'on en voulait à sa vie, se tint éloigné du fort. L'ouvidor, informé de cette absence, et quoique très-près du fort, revint sur ses pas sans avoir

communiqué avec la garnison, sans lui envoyer aucun secours, sans même visiter les mines, comme il en avait reçu l'ordre. Diogo Simoens, voyant l'infâme trahison dont il était victime, se décida à évacuer le fort, et revint à Tete, versant des larmes de douleur, moins à cause de sa conquête perdue que pour le déshonneur que faisait rejaillir sur son pays le misérable acharné à sa ruine. En arrivant à Marenga, il trouva un édit de l'ouvidor, qui lui enjoignait de se présenter, sous neuf jours, à Sena, pour rendre compte de sa conduite. Fonseca Pinto croyait encore Diogo Simoens au fort de Chicova ; quand il apprit que le capitaine revenait à Tete, il envoya deux mille Cafres se mettre en embuscade pour l'attendre sur le chemin et le tuer à son passage, et il se trouva un Portugais qui accepta le commandement de cette troupe d'assassins. Toutefois ceux-ci craignirent de commettre le crime dans un pays où l'homme qu'ils voulaient égorger s'était acquis une grande influence et pouvait, s'il échappait à leurs coups, leur faire un mauvais parti ; ils le laissèrent donc passer sain et sauf, et Diogo Simoens, instruit du péril auquel il avait failli succomber, se réfugia à Ignambanzo, dans une terre qui lui appartenait.

Fonseca Pinto rendit alors un jugement qui déclarait Diogo Simoens Madeira rebelle, pour avoir abandonné le fort de Chicova; puis il se disposa à partir pour l'Inde. Mais, voulant que, même après son départ, sa victime ne pût rester en repos, il écrivit à l'empereur du Monomotapa de poursuivre Diogo Simoens jusque dans la retraite où il se croyait en sûreté. Chassé de ce dernier asile, celui-ci finit par rentrer à Tete. Sa perte était accomplie.

Ainsi se termina la seconde conquête des mines du Mo-

nomotapa : la première avait causé la mort de Barreto ; la dernière ravit à Simoens Madeira tout ce qui fait qu'on ne veut pas mourir, honneurs, considération, richesses.

Nous avons extrait le récit qui précède de l'ouvrage de Faria, le seul historien que l'on puisse consulter pour les faits de cette époque ; malgré les lacunes et les obscurités qu'il présente, il montre à quel degré d'abaissement les caractères étaient descendus chez les conquérants de l'Inde, et combien ces maîtres de l'Orient, qui ne savaient pas défendre leurs meilleurs capitaines contre la jalousie et l'intrigue, offraient une proie facile à leurs nombreux ennemis Parmi ceux-ci se trouvait depuis peu Abbas, Chah de Perse. Déjà ce prince avait, en 1615, fait une démonstration contre le fort de Comoran (Gambroun), sous prétexte d'un tribut non payé. Abbas cherchait une occasion de déclarer la guerre. Il avait toujours vu d'un œil de convoitise le brillant royaume d'Hormouz, et depuis longtemps il en rêvait la conquête. En 1620, d'autres démonstrations hostiles eurent lieu de sa part ; mais la plus grave fut l'alliance offensive qu'il contracta avec les Anglais, qui, sans être en guerre avec le roi d'Espagne, avaient eu déjà des collisions avec ses vaisseaux sur la côte de l'Inde. Cette alliance donnait au Chah de Perse les forces maritimes qui lui manquaient, pour qu'il pût diriger avec fruit ses agressions contre les établissements portugais ; aussi poursuivit-il, dès lors, avec acharnement une guerre dont l'issue pouvait satisfaire son ambition. Dès cette même année 1620, les confédérés canonnèrent le fort de Queixome (Kéchm'), que faisait construire Ruy Freire d'Andrade. Cette première attaque ne fut suivie d'aucun résultat ; ce ne fut que deux ans plus tard qu'ils réussirent à s'en emparer,

malgré la courageuse défense faite par le même capitaine.

Mais Hormouz était la proie convoitée, et tout succès importait peu tant qu'Hormouz n'avait pas été conquise. Aussi le siége fut-il bientôt mis devant cette ville, et poussé avec énergie. Ses défenseurs n'ayant pas su opposer aux assaillants la fermeté et le courage dont Ruy Freire avait donné l'exemple dans Queixome, Hormouz fut bientôt emportée et à jamais perdue pour le Portugal, qui n'eut pas même, dans cette circonstance, la consolation de voir ses capitaines vaincus se retirer l'honneur sauf.

La perte d'Hormouz devait avoir, pour les Portugais, des suites fort graves. Placée dans une admirable situation commerciale, Hormouz, que la nature avait traitée en marâtre, était la plus étonnante création qui soit jamais sortie des efforts combinés du commerce et de l'industrie humaine. L'un et l'autre avaient fait de ce bloc de sel et de sable, sans végétation et sans eau, le plus merveilleux joyau que jamais prince d'Orient ait attaché à sa couronne; mais c'était peu que la perte de tant de merveilles et de richesses; c'était peu que celle d'un point commercial sans pareil : comme position politique et militaire, Hormouz était d'une bien autre importance; elle tenait en échec à la fois, au nord, les côtes de la Perse; à l'ouest, au fond du golfe, les ports dépendants de la Turquie; dans le sud, l'Omân. Mais cette place enlevée au Portugal, une double conséquence se produisait : en même temps que la situation des autres possessions portugaises dans ces parages devenait précaire, les populations voisines, dont l'essor avait été jusque-là comprimé, acquéraient une plus grande liberté d'action. C'est ainsi que furent amenées et la chute

de la forteresse de Mascate par l'Imam d'Omân, et la prépondérance des Arabes de ce pays non-seulement dans le golfe Persique, mais encore, ainsi qu'on le verra bientôt, à la côte orientale d'Afrique.

En faisant un récit lamentable de la perte de leur belle colonie, les historiens portugais et espagnols semblent avoir cherché un soulagement à leur douleur dans des récriminations contre les hommes qui ont figuré au milieu de ces événements. Ils ont accusé la lâcheté des uns, l'insouciance des autres, les mauvaises passions de tous; l'insolence des Anglais contre les Portugais à Surate, la duplicité d'Abbas-Shah; que savons-nous encore? des retards apportés aux secours par des accidents de mer. Pauvres raisons, dont se payent l'orgueil et l'imprévoyance des peuples! Il ne faut jamais attribuer à de petites causes les grands événements. Les Portugais étaient partout ce que les avaient faits la nature de leur conquête et leur manière de l'exploiter. De Sofala au fond de l'Indo-Chine, l'esprit des conquérants était le même, et les mêmes faits se produisaient; fautes semblables et semblables désastres. Et, vraiment, les personnalités devraient disparaître lorsqu'on raconte la décadence d'un empire puissant, sous peine de faire de la chronique et non de l'histoire. Si les malheurs des maîtres de l'Inde, comme leurs crimes, n'eussent pas tenu à des causes générales qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, auraient fatalement agi, malheurs et crimes se seraient individualisés et localisés; mais ils éclataient et étaient commis partout. Les faits accomplis dans des contrées diverses pourraient, jusqu'à un certain point, être dépeints par les mêmes récits, en changeant seulement le nom des lieux et celui des per-

sonnes. L'histoire a sa logique, et, avec des prémisses identiques, elle conclut toujours de la même manière.

Revenons maintenant à la côte d'Afrique.

Ahhmed, le premier des sultans melindi de Mombase, avait laissé un fils du nom de Youceuf. Après la mort tragique de son père, cet enfant, alors âgé de sept à huit ans, fut envoyé à Goa et confié aux religieux de Saint-Augustin, pour être élevé dans les principes du catholicisme. Baptisé en 1627, sous le nom de *Dom Geronimo Chingoulia*, il écrivit, à cette époque, une lettre de soumission au souverain pontife. Il semblerait, d'après Faria, qu'il aurait été, dans cette même année, appelé à la sultanie de Mombase; mais la chronique arabe déjà citée par nous affirme textuellement que son élection eut lieu le samedi 7 de moharrem de l'an 1040 de l'hégire, c'est-à-dire, le 25 août 1630. Après son père avait régné, pendant un temps fort court, comme nous l'avons raconté, son oncle Mohhammed, gouverneur de Melinde, que les machinations de son collègue Mounganaje conduisirent à la mort. Ce qui se passa depuis ce dernier fait jusqu'à l'avénement de Youceuf, l'histoire ne le mentionne pas. Ce qu'il nous est permis de présumer, c'est que les excès commis par les Portugais contre les sultans de Mombase durent continuer; du moins, savons-nous que, dès son entrée au pouvoir, le jeune sultan (il avait vingt-trois ou vingt-quatre ans) eut à subir les mêmes avanies et les mêmes persécutions que ses prédécesseurs. Le capitaine de la forteresse était alors Pedro Leytam de Gamboa.

La foi de Geronimo Chingoulia était-elle sincère? ou n'avait-il fait acte de chrétien qu'afin d'obtenir le pouvoir

qu'il ambitionnait? ou bien rêvait-il dès lors quelque terrible vengeance, dont il prévoyait les difficultés et préparait d'avance les moyens? On l'ignore!....... La conscience a de mystérieuses profondeurs où se cachent aussi bien les grandes passions que les petits calculs, et, pour décider si un homme a une âme vulgaire ou un grand caractère, il faut attendre que les circonstances lui aient permis de se révéler tout entier.

Si nous en croyons l'auteur de la chronique de Mombase, « quand Youceuf eut en main le pouvoir, il gouverna très-tyranniquement; il força le peuple à manger de la chair de porc, et il fut méchant et infidèle, etc. » Était-ce un rôle que jouait Youceuf en exerçant et autorisant de pareilles vexations? Il faudrait avouer alors qu'il ne négligeait rien pour paraître sincère, et une telle duplicité fait horreur. Mais, dans l'intimité de sa vie privée, comme nous l'apprennent les documents portugais, il rendait au souvenir de son père ce culte fervent qui dénote la noblesse des sentiments. Il avait coutume de visiter souvent le tombeau où reposaient les restes d'Ahhmed et, en offrant à cette dépouille vénérée le tribut de ses larmes, d'accomplir, quoique catholique, des cérémonies funèbres selon l'ordre prescrit par la religion musulmane. Quelle révélation sortit pour lui de cette tombe? Ces ossements mutilés lui racontèrent-ils seulement la triste destinée de son père comme une prophétie de celle qui l'attendait? ou lui inspirèrent-ils l'idée de la vengeance comme un devoir imposé à sa piété filiale? ou plutôt, enfin, allait-il épancher, dans l'enceinte funéraire, le secret longtemps gardé dans son cœur, et dire à l'ombre paternelle de patienter encore?... Dieu le sait! Mais

les représailles accomplies par lui furent bien terribles et bien complètes, pour qu'il ne les eût pas longtemps méditées.

Un jour que Youceuf rendait aux mânes de son père l'hommage accoutumé, son secret fut surpris par un Portugais. Cet homme, qui soupçonnait le sultan de n'être chrétien que de nom, l'épiait depuis quelque temps : il informa aussitôt de ce qu'il venait de découvrir le capitaine Gamboa. Celui-ci lui répondit qu'il ferait arrêter le renégat et l'enverrait à Goa. Le délateur, soit indiscrétion, soit remords, s'empressa d'aller avertir Chingoulia du projet du capitaine. Le rusé sultan accueillit cette révélation avec de grandes protestations de reconnaissance : mais, redoutant que l'exécution du plan arrêté, à l'instant même, dans sa pensée ne fût entravée par quelque nouvelle indiscrétion qui éveillerait les soupçons de Gamboa, il fit suivre et égorger secrètement par des hommes sûrs l'imprudent donneur d'avis.

Ce premier pas fait, Youceuf n'hésite plus : il précipite l'exécution de ses desseins et marche au sinistre dénoûment avec la rapidité de l'homme qui sait que pour lui il n'y a plus de lendemain. Il assemble à la hâte trois cents Cafres dévoués, les arme et s'introduit avec eux dans la forteresse, sous prétexte de faire une visite au capitaine qui la commandait. La garnison et son chef, sans défiance, se laissent surprendre. Tandis que les Cafres se jettent sur les gardes et les frappent sans merci, Youceuf poignarde Gamboa de sa main. L'épouse et la fille du capitaine, le prêtre même qui leur disait en ce moment la messe, tombent, au pied de l'autel, sous les coups des meurtriers. Enfin le jeune sultan reste maître de la place.

Mais le sang déjà versé exalte la rage des assassins : ils envahissent la ville portugaise, la livrent aux flammes et massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils peuvent atteindre.

Les Portugais qui échappèrent au fer et à l'incendie coururent se réfugier dans le couvent des Augustins, s'y renfermèrent et s'y défendirent pendant sept jours. Alors Youceuf leur fit promettre la vie sauve, s'ils voulaient sortir sans armes. Rien n'arrêtait cet homme. Pour assouvir sa vengeance, qu'était un parjure de plus? Sur la foi de sa parole, les malheureux quittèrent leur refuge, et il les fit, sans pitié comme sans honte, tuer à coups de flèches. Femmes, enfants, prêtres, religieux, tous furent immolés, et tout ce qui servait au culte sacré, chapelles, vases, saintes images, fut profané et détruit.

L'œuvre sanglante achevée à Mombase, Youceuf, après avoir répudié hautement le titre de chrétien, qu'il avait, disait-il, porté si longtemps comme un odieux fardeau, se hâta d'instruire les cheikhs ses voisins de ce qu'il venait d'accomplir, et les engagea à se débarrasser, ainsi qu'il l'avait fait, de tous les Portugais qui se trouvaient dans leurs domaines. Les cheikhs de Montangante (M'tanggata), de Tanga (Tanggata) et de Motone (1) s'empressèrent de suivre et son exemple et ses avis. Les autres lui envoyèrent des secours.

(1) Parmi les localités voisines de Mombase, nous ne connaissons aucun nom qui puisse être assimilé à celui que nous annotons. Le seul connu de nous qui s'en rapprocherait serait M'toni, lieu situé sur la côte ouest de Zanzibar, mais qui n'a jamais dû être assez important pour avoir d'autre chef que celui de l'île même.

A la nouvelle des funestes événements de Mombase, le vice-roi dom Miguel de Noronha, comte de Linhares, fit préparer une galère, une patache et quatorze autres petits bâtiments, parmi lesquels étaient sept galiotes : le tout monté par cinq cents Portugais. Il nomma son fils major de cette flotte, et en confia le commandement à Francisco de Moura, homme éprouvé, qui avait déjà servi dans l'Inde et au Brésil. La flottille quitta Goa au milieu de décembre 1631. Le 2 janvier de l'année suivante, elle toucha à Ampaza, où l'on apprit de quelques Portugais tout ce qui s'était passé depuis la révolte de Chingoulia. Le 10, la flottille entra dans le port de Mombase; là vinrent se joindre à elle trois bâtiments, avec cent hommes envoyés de Mascate par Ruy Freire d'Andrade. Il vint aussi, d'autres endroits, quelques navires, qui portèrent le nombre des combattants à huit cents, marins et soldats. Mais ces forces avaient devant elles des ennemis nombreux et paraissant disposés à se défendre vigoureusement dans la forteresse où ils s'étaient établis. Francisco de Moura commença par débarquer son monde, opération qui fut difficile à cause de la grosse mer. Le 11, il alla, avec le fils du vice-roi, dans le canot de la galère, reconnaître la passe de M'coupa, près de laquelle il fit mouiller des navires destinés à intercepter le passage de la terre ferme sur l'île; il en plaça d'autres à l'entrée du port pour empêcher la fuite de l'ennemi et l'arrivée des secours par mer; enfin il fit mettre à terre le matériel nécessaire pour un siége. Dès les premiers instants de son arrivée il s'était emparé de deux bâtiments que le sultan avait préparés pour sa fuite en cas de défaite.

Ces préliminaires accomplis, le commandant de l'expédi-

tion, se croyant sûr d'un prompt succès, expédia à Mozambique une lettre destinée au roi d'Espagne, dans laquelle il promettait de recouvrer en peu de temps la forteresse perdue.

Mais l'homme propose, et la fortune décide : elle refusa, dans cette circonstance, de faire honneur, aux engagements de Francisco de Moura. Après trois mois d'un siége très-meurtrier pour les Portugais, désespérant du succès et jugeant que pour l'obtenir il fallait des forces plus considérables, il prit le parti de rembarquer son monde, pour ramener la flottille à Goa. Or on était, en ce moment, au milieu de mars, et plus de deux mois devaient s'écouler avant le mauvais temps; aussi Francisco de Moura fut-il, par la suite, accusé de s'être trop hâté. Quoi qu'il en soit, dès que sa décision fut arrêtée, il s'occupa des préparatifs du départ. Mais l'ennemi, ayant été averti de ce qui se passait par un déserteur, fit braquer un canon sur l'aiguade, et rendit très-difficile aux Portugais l'approvisionnement d'eau nécessaire pour le retour de la flottille dans l'Inde; de sorte que les derniers bâtiments ne purent prendre la mer qu'à la fin de mai. Deux navires, ayant à bord quelques soldats et des gens de Zanzibar, restèrent au mouillage extérieur pour bloquer le port : l'un commandé par Pedro Rodrigues Botelho, l'autre, par Andre de Vasconcellos. Ils étaient chargés de garder la côte et d'empêcher les assiégés de recevoir aucun secours. Les capitaines, dès qu'arriveraient les gros temps de la mousson, qui ne permettent pas de rester à l'ancre devant le port, devaient, d'après leurs instructions, se réfugier l'un à Patta, l'autre à Zanzibar. Cependant Botelho et de Vasconcellos ayant, on ne sait pour quelle raison, aban-

donné leurs navires, ceux-ci furent enlevés par les gens de Mombase. Le sultan, qui pensait bien que les Portugais reviendraient à la charge, et qu'il ne pourrait pas résister à une nouvelle attaque, résolut de mettre à profit, pour prendre la fuite, le moyen inespéré que la fortune lui offrait. Il transporta donc à bord des deux prises portugaises toute l'artillerie de la citadelle, la démantela, détruisit la ville maure de fond en comble et rasa tous les arbres à fruit; enfin, après avoir promené partout le fer et la flamme, il s'embarqua avec toutes ses richesses, et, accompagné de quelques Maures et de quelques esclaves, il se dirigea vers les côtes de l'Arabie, où il visita successivement Kechen, Chaël (Chehheur) et Aden.

Pendant deux mois après le départ de Youceuf, l'île de Mombase ne fut qu'un désert silencieux, où ne s'élevait que cette mystérieuse voix des ruines qui donne aux hommes de si austères et souvent de si inutiles leçons.

Enfin quelques Maures informèrent Pedro Rodrigues Botelho, alors à Zanzibar, des faits qui venaient de se passer à Mombase. Il s'y rendit aussitôt, reprit possession de l'île, et commença à relever de ses décombres la forteresse et la cité qui, tant de fois déjà, avaient accompli de si lugubres destinées.

En 1636 (Rezende dit à la fin de 1635), l'ex-sultan de Mombase, après avoir erré quelque temps sur les rivages de l'Yémen, vint chercher un refuge à Madagascar, où il se concilia la faveur du sultan de Masselege (1) et de quel-

(1) Il s'agit de la baie de Bouéni, côte ouest de Madagascar, où était établie une colonie d'Arabes venus de différents points de l'Afrique orientale, et particulièrement de Patta.

ques Maures originaires de Patta. Dès que les Portugais de Mozambique eurent connaissance de ce fait, ils résolurent d'aller attaquer l'auteur abhorré de la catastrophe de Mombase. Ils armèrent deux navires et quelques barques, sur lesquels montèrent soixante soldats portugais et cent dix Cafres. L'expédition était commandée par Roque Borges, qui avait sous ses ordres les capitaines Andre Borges et Antonio de Oliveiro.

Le 17 mai, cette petite troupe de vengeurs fit une descente sur la côte malgache et se porta vers l'enceinte fortifiée où s'était retiré Youceuf. Mais les assiégés étaient nombreux, et de plus ils occupaient une position inexpugnable. Cette dernière circonstance se rencontra fort à propos pour couvrir l'honneur des assaillants, qui furent obligés de se retirer sans avoir pu mettre la main sur le renégat Dom Geronimo Chingoulia. En revanche, ils brûlèrent quelques bateaux et de misérables villages, égorgèrent de malheureux noirs qui n'étaient pour rien dans le massacre de Mombase, emportèrent, pour trophée, des agrès, des munitions (1) sur les barques incendiées; et, comme ils rentrèrent à Mozambique avec ce butin, la vanité portugaise put se déclarer satisfaite de ce dénoûment, quoique le but de l'expédition eût été manqué.

Après ce dernier épisode, nous ne trouvons, dans Faria y Souza, dont le récit se termine avec l'année 1640, rien qui ait rapport à la côte orientale d'Afrique.

Ce qui arriva à la suite de la reprise de Mombase est résumé dans une inscription qui existe encore de nos jours

(1) C'était une partie des canons que Youceuf avait enlevés à la forteresse de Mombase.

au-dessus de la porte de la forteresse de l'île (1). Il paraît, d'après cette inscription, qu'en 1635, le capitaine-major Francisco de Sexas e Cabra releva la forteresse; qu'il réduisit la côte de Melinde, soulevée à la voix de Youceuf; qu'il rendit tributaires les cheikhs d'Otondo, de Mandra, de Louziva et de Jaca; enfin qu'il châtia Patta, dont les murailles furent rasées, Pemba et toutes les populations rebelles, livrant au supplice, sous sa responsabilité, les gouverneurs révoltés.

Rezende nous apprend, en outre, qu'à cette époque, la ville maure de l'île Mombase n'avait pas encore été repeuplée ; il n'y existait qu'un seul habitant, du nom de Faquevalle (2), que le vice-roi nomma gouverneur du territoire de Mombase et de Melinde, à cause de son origine et de sa fidélité envers les Portugais : tous ses coreligionnaires, s'étant trouvés compromis dans la révolte de Youceuf, avaient pris la fuite après le départ de celui-ci. La population portugaise était aussi, comme on le pense bien, très-bornée, par suite du massacre général opéré précédemment, et vu le peu de temps écoulé depuis la reprise de possession. Le vice-roi fut donc obligé de faire venir de Patta et de Zanzibar une vingtaine de Portugais mariés pour peupler (3) la ville à mesure qu'on la réédifiait.

La sanglante expédition exécutée contre les villes de la côte de Mombase assura pour un certain temps leur sou-

(1) Voir appendice, pièce n° 3.

(2) Probablement Feki-Ali.

(3) C'est peut-être à cette époque que les Ouakilindini, tribu précédemment établie sur la terre ferme, se transportèrent sur l'île, avec l'autorisation des Portugais, fait dont il sera parlé dans la relation. (Voyez IIe partie, chap. XXIII.)

mission. Mais on comprendra aisément qu'elle restât précaire, si l'on se rappelle que la domination portugaise était alors partout ailleurs en décadence, et que cet état de choses devait, sur les points où elle existait encore, surexciter les désirs de rébellion. Avant d'entreprendre le récit de ce qui eut lieu ultérieurement à la côte orientale d'Afrique, arrêtons-nous un moment pour faire un résumé de l'état où était cette contrée lorsqu'elle passa sous la souveraineté des Portugais, et donner une idée générale de l'organisation de celle-ci à l'époque où Rezende écrivit son traité.

Quand les Portugais abordèrent à la côte orientale d'Afrique, ils y trouvèrent les établissements arabes dans une situation dont quelques-uns des documents examinés par nous dans le livre précédent ont pu déjà donner l'idée. Les récits d'Ibn-Bathouta ont surtout édifié le lecteur au sujet des villes de Moguedchou et de Kiloua. Si l'on en juge d'après certains détails de la chronique de ses sultans, Kiloua avait, à la fin du xve siècle, perdu une partie de ses anciennes dépendances; mais, sous le rapport politique et commercial, cette ville était encore fort importante : elle comptait parmi ses possessions, Mozambique, si riche d'avenir, et Sofala, le comptoir le plus productif de toute cette partie du continent africain. Du reste, le développement successif de toutes les localités de second ordre créées par l'initiative des cités mères avait été la principale cause de l'amoindrissement de celles-ci. Dès qu'un centre de population s'était formé, il voulait vivre de sa vie propre et ne dépendre que de lui-même. C'est ainsi que l'État de Kiloua avait perdu, entre autres points, l'une de ses principales annexes, l'île

de Zanzibar, dont le cheikh avait pris le titre de sultan. Cette dernière, Mombase, Melinde et Kiloua paraissaient être, lors de la venue des Portugais, les localités les plus considérables de la côte.

Mais, dans tous les lieux où étaient établis des Arabes ou des descendants d'Arabes, il existait des signes manifestes d'une certaine prospérité. Mozambique, qui eut l'honneur d'être le premier point visité par Gama, Mozambique, quoiqu'elle ne fût encore qu'un établissement de troisième ordre, pouvait déjà causer quelque surprise aux Portugais. Les maisons des habitants étaient en bois; mais au-dessus d'elles s'élevaient des mosquées, et la maison du cheikh, bâties en pierre, et, quand l'amiral vit venir au-devant de lui ce cheikh vêtu de soie et de velours brodés d'or, chaussé de sandales de soie, armé du sabre et du poignard, accompagné d'une suite nombreuse de Maures richement habillés eux-mêmes, marchant au son de divers instruments de musique, il dut comprendre le dédain avec lequel furent accueillis les modiques présents qu'il offrait à son hôte. Les Portugais s'étaient imaginé trouver au delà du cap de Bonne-Espérance des peuplades sauvages, semblables à celles qu'ils avaient rencontrées sur la côte occidentale du même continent; ils étaient détrompés. Ce fut bien autre chose lorsqu'ils mouillèrent devant Mombase! Il y avait dans le port un grand nombre de petits bâtiments de commerce, et l'île, riche en productions de toutes sortes, était couverte de vergers plantés de cocotiers, de grenadiers, de figuiers d'Inde, d'orangers et de citronniers. La ville était grande; la plupart des maisons, bâties en pierre, avaient forme de celles d'Espagne, avec des plafonds de plâtre tra-

vaillés en compartiments. Dans ses rues, fort belles, circulaient de nombreux piétons et d'adroits cavaliers, tous brillamment parés. Les femmes s'y faisaient remarquer par le luxe et l'élégance de leurs vêtements, qui étaient en soie, enrichis d'or et de pierres précieuses. Mombase recevait du continent une grande quantité d'ivoire, de cire et de miel.

A Melinde, nouveau sujet d'étonnement! Les Portugais, dit l'histoire, y admirèrent la beauté des rues, la régularité des maisons, bâties en pierre, à plusieurs étages, avec des plates-formes et des terrasses au sommet. La ville était peuplée d'Arabes possédant de spacieuses habitations, se piquant d'élégance et de politesse, vêtus de soie ou de fines étoffes de coton, portant des sabres et des poignards travaillés avec assez d'art et de goût. Les femmes, comme à Mombase, s'y distinguaient par la richesse de leur parure, et de plus elles étaient fort belles; aussi disait-on sur toute la côte : « femmes de Melinde, cavaliers de Mombase. » Melinde comptait aussi, dans sa population flottante, beaucoup de marchands du Cambaye et de Gouzerate, qui venaient chercher de l'or, de l'ambre, de l'ivoire, des résines et de la cire en échange des épices, du cuivre, du mercure et du calicot qu'ils apportaient de l'Inde. La campagne qui s'étendait derrière la ville était couverte de cocotiers et d'autres arbres donnant d'excellents fruits; le bétail, la volaille et les céréales y abondaient.

Gama avait éprouvé une grande joie de trouver une ville qui ressemblait à celles de sa patrie; il se sentit plus heureux encore quand il se vit accueilli avec une bienveillance et une cordialité inespérées par les principaux per-

sonnages du pays, dont l'aspect ne pouvait manquer de produire une vive impression sur lui et ses compagnons. En effet, lorsque la flotte fut visitée par le fils du cheikh de Melinde, ce prince était dans sa barque, assis sur un beau fauteuil ; une longue robe de damas cramoisi doublé de satin vert couvrait ses autres vêtements, une riche écharpe était élégamment roulée en forme de turban autour de sa tête ; vingt Maures ou Arabes somptueusement vêtus formaient sa suite, et l'un d'eux, debout à son côté, portait dans ses mains une magnifique épée à fourreau d'argent. En même temps, à mesure que les barques qui amenaient les visiteurs circulaient entre les navires, divers musiciens faisaient retentir l'air du son de leurs instruments.

Nous rappelons toutes ces particularités pour prouver l'opulence des villes auxquelles elles se rapportent et le degré de civilisation relative qu'elles avaient atteint. Du reste, la plupart des autres villes de la côte étaient, à des nuances près, aussi prospères. L'histoire des premières années de la conquête témoigne hautement de l'état florissant de Sofala, de Zanzibar, de Lâmou, de Patta, d'Oja, de Jaca, de Braoua. Meurka manque à cette nomenclature, et les Portugais paraissent ne l'avoir pas connue; du moins n'est-elle mentionnée par aucun de leurs historiens. Quant à la ville de Moguedchou, Vasco da Gama, revenant de son premier voyage à Calicut, la rangea d'assez près pour distinguer qu'elle était grande et fort belle, qu'elle avait une ceinture de murailles et des édifices remarquables, enfin qu'un nombre considérable de bateaux étaient mouillés dans son havre. Nous avons dit que, plus tard, lorsque Tristam da Cunha se présenta devant cette ville, avec l'intention de la

soumettre ou de la détruire, il la trouva dans des conditions de défense assez imposantes pour qu'il jugeât prudent de renoncer à son projet.

Ce qui manquait à tous les établissements arabes de l'Afrique orientale, c'était une force militaire organisée; mais il ne faut pas oublier qu'ils ne devaient pas leur origine à la conquête : fondés par des marchands ou des proscrits, ils s'étaient développés peu à peu par l'action lente, mais sûre du commerce, presque toujours sans violence et du consentement des indigènes, souvent même avec leur concours. Aussi n'avaient-ils jamais eu à redouter que les jalouses compétitions qui les armaient les uns contre les autres, et les irruptions faites à de rares intervalles par certaines peuplades sauvages de l'intérieur. Contre de tels ennemis, quelques pans de muraille, de médiocres mousquets, l'arc, les flèches et la sagaie étaient de suffisants moyens de défense. Grâce, d'ailleurs, aux allures pacifiques de ces colonisateurs sans nom comme sans désir de gloire, l'union des races avait pu se faire dans la zone voisine de la côte, favorisée en outre, jusqu'à un certain point, par quelques heureux résultats de propagande religieuse. Ainsi le Cafre, l'Africain, dont le caractère a beaucoup plus d'affinités avec l'Arabe qu'avec l'Européen, s'était habitué à voir sans défiance circuler dans ses domaines, s'avancer même bien loin dans l'intérieur, les petits-fils des émigrés de l'Yémen et de l'Omân. Bref, toutes ces circonstances avaient amené, entre les colons et les indigènes, des relations solides et un vaste système d'échange, qui, par mille et mille canaux, faisait affluer les esclaves, l'or, l'ivoire et les autres productions du continent vers la côte, le long de laquelle la mer était sillonnée de

barques innombrables, faisant escale aux villes mentionnées plus haut, que ce trafic ne cessait d'enrichir.

Aussi, quand les Portugais eurent sous les yeux un aperçu du tableau vivant et animé qu'offrait cette activité commerciale et de la prospérité qu'elle avait engendrée, conçurent-ils le désir de déposséder les Arabes de ce magnifique monopole et de se substituer à eux pour l'exploiter. Une double raison devait encore leur rendre précieuse la possession des établissements qu'ils venaient de découvrir : c'était, d'une part, la situation de la côte orientale d'Afrique sur la route de l'Inde; de l'autre, la richesse des gîtes aurifères du Sofala. Trouver à la fois un lieu de repos et de ravitaillement pour les flottes du Portugal, qui avaient à faire la longue traversée d'Europe en Asie, et un pays dont la fécondité de ses mines avait rendu depuis longtemps le nom célèbre, même à la cour de Lisbonne, il n'en fallait pas tant pour décider celle-ci à une conquête qui lui parut, avec raison, exempte de grandes difficultés. Cette conquête fut le but de l'expédition de Dom Francisco d'Almeïda, premier vice-roi de l'Inde. Nous avons fait le récit de ses rapides victoires et dit comment des forteresses avaient été construites à Kiloua et à Sofala, et que celle de Kiloua ayant été bientôt abandonnée, Sofala était alors devenu, au double point de vue hiérarchique et commercial, le premier établissement portugais de la côte. Le roi Emmanuel, préoccupé, sans doute, des intérêts de son trésor, voulut même, d'abord, conserver ce gouvernement de Sofala sous sa direction propre et en dehors de l'action immédiate du vice-roi. Plus tard, cependant, il fut placé sous la juridiction du gouvernement central de Goa, en conservant son rang de

capitainerie majeure jusqu'au jour où ce titre, avec les prérogatives qu'il entraînait, passa, ainsi que nous l'avons raconté, après l'attaque des Hollandais en 1607, à l'établissement de l'île de Mozambique (1), sur laquelle, comme on le sait déjà, une forteresse avait été construite dès les premières années de la conquête (2). A part ces deux forteresses et celle de Mombase, dont l'érection n'eut lieu qu'en 1594, il n'existait sur toute la côte que quelques petits forts placés sur diverses îles ou sur des points de la terre ferme; plusieurs des endroits occupés par les Portugais n'avaient même pour toute force militaire que de simples garnisons. Melinde était dans ce dernier cas, probablement à cause du bon accord qui n'avait cessé de régner entre les cheikhs de cette ville et les Portugais; aussi est-il présumable que le petit nombre de soldats qu'on y entretenait était moins destiné à servir de garantie contre ces cheikhs, qu'à les défendre contre leurs propres ennemis. Au surplus, en substituant leur souveraineté à celle que les Arabes ou Maures exerçaient sur la côte, les Portugais n'eurent garde de les déposséder de leur autorité. Ces chefs, en effet, étaient, entre leurs vainqueurs et les populations maures ou cafres du littoral, des intermédiaires précieux qu'il valait mieux utiliser que supplanter. La cour de Lisbonne se contenta donc, autant que l'esprit de soumission des premiers occupants le lui

(1) Le capitaine qui commandait à Mozambique avant le changement dont il est fait ici mention avait, comme dans tous les établissements placés au même rang, le titre de *castellão* (commandant de château).

(2) Cette forteresse fut, plus tard, modifiée et agrandie, d'après les plans de Dom João de Castro, qui la trouva mal construite et insuffisante, lorsque, allant prendre la vice-royauté de l'Inde en 1545, il toucha à Mozambique.

permit, d'établir entre ceux-ci et elle des rapports de vassal à suzerain (1) et de leur imposer un tribut annuel. Les cheikhs, de leur côté, étaient trop prudents et trop bons calculateurs pour n'avoir pas compris tout de suite l'impossibilité d'une résistance soutenue, puisque les Portugais se trouvaient maîtres de la mer, et le danger auquel ils s'exposaient en l'essayant, de perdre le plus beau, le véritable joyau de leurs chétives couronnes, c'est-à-dire les bénéfices du trafic qu'ils faisaient, des produits de l'intérieur, avec les marchands affluant dans leurs ports de tous les points de l'Inde et de

(1) Nous avons trouvé, dans un ouvrage portugais intitulé *Documentos Arabicos para a historia portugueza, copiados dos originaes da Torre do tombo e vertidos em portuguez por Fr. João de Souza*, Lisboa, 1790, deux lettres écrites peu d'années après la conquête. Elles montrent dans quelle étroite dépendance étaient maintenus les cheikhs de la côte d'Afrique, même ceux dont la soumission datait des premiers jours de la découverte, et dont la fidélité n'avait jamais été douteuse. En voici la traduction :

Lettre du roi de Melinde au roi D. Manoel.

Après les compliments d'usage.

. . . .

« Et il (le roi de Melinde) vous demande votre protection et votre agrément afin qu'il soit plus honoré et considéré par vos serviteurs, lui permettant de pouvoir naviguer tous les ans une fois pour Goa et Mozambique dans un sien navire pour qu'il soit utilisé, sauf votre respect, et que vous n'oubliiez pas cette supplique. . . . .

. . . .

« C'est pourquoi votre serviteur le cheikh Ouagerage (*) vous demande que vous jetiez sur le peuple de Melinde des regards d'autant plus favorables et cléments que vous êtes la gloire, l'abri et le respect des hommes ; et comme le cheikh de Melinde n'a pas encore voyagé à Mozambique il espère que vous lui concéderez licence pour y aller et si quelqu'un, soit portugais, soit musulman lui disait quelque chose ou lui fai-

(*) Le cheikh Ouagerage était le seigneur de Melinde avec qui Vasco da Gama fit alliance en 1499, et dont il emmena l'ambassadeur en Portugal.

l'Arabie. Presque tous se résignèrent donc à leur mauvaise destinée et se soumirent après plus ou moins de tergiversations et avec plus ou moins de sincérité, jugeant qu'il valait mieux partager la proie que la perdre entièrement. A l'aide de ces derniers, les Portugais parvinrent à connaître la nature et les habitudes du commerce établi depuis si longtemps sur cette immense côte et à y prendre une part active. Ce commerce opérait principalement (à part quelques objets d'échange envoyés d'Europe) au moyen de certaines étoffes que les Portugais tiraient de leurs comptoirs indiens,

sait quelque dommage il répondra que le roi l'a voulu ainsi et de même qu'il commande et décide en Melinde comme il veut, l'autorité du monarque n'a pas de limite; et avec cette grâce qu'il espère, on dira, le cheikh de Melinde a été à Mozambique sans craindre les insultes des Portugais et tous sauront qu'il mérite cette faveur pour avoir toujours coopéré à l'élévation de votre nom, de votre crédit et de votre réputation, ainsi que pourront le témoigner vos serviteurs Simon d'Andrade, Francisco Pereira et tous autres aussi bien chrétiens que musulmans.

« Finalement, Monseigneur, je suis à votre service avec mes fils et mes biens, etc.

« Elle (cette lettre) a été écrite le 28 de zoukhada de 921 (30 septembre 1515). »

Lettre du chérif Mahomed-el-Aloui (*) *de Mozambique, écrite au roi D. Manoel.*

Après les compliments d'usage.

« . . . . Ce que je sollicite de votre bienfaisance, Monseigneur, est que vous n'oubliiez pas de m'envoyer la lettre que je vous ai déjà demandée, par laquelle je sois préservé de l'invasion et de l'hostilité de vos sujets dans l'État de l'Inde et puisse naviguer librement et avec toute sécurité en un mien navire sans que personne me violente ou me fasse aucun dommage. Telle est la faveur que j'implore de vous et grâce à elle je serai élevé parmi les musulmans et vous en aurai de la reconnaissance tous les jours et toutes les nuits de ma vie.

« Elle (cette lettre) a été écrite le 25 de rebi de 923 (27 mai 1517). »

(*) Le chérif Mahomed, qui gouvernait Mozambique à cette époque, était celui avec lequel Vasco da Gama fit connaissance et amitié lors de son second voyage dans l'Inde, en 1502

comme avaient fait jusqu'alors les Arabes leurs prédécesseurs. L'autorité suprême des vice-rois ou gouverneurs de l'Inde s'exerçait, dans les possessions d'Afrique, par l'intermédiaire d'officiers dont le grade était en rapport avec l'étendue des circonscriptions placées sous leurs ordres. Celles-ci subirent des changements à mesure que se modifiaient les convenances politiques ou administratives qui les avaient limitées; mais voici à peu près ce qu'elles étaient en 1635, époque à laquelle Barreto de Rezende, secrétaire du vice-roi comte de Linhares, écrivit, sur les colonies portugaises de l'Inde et de l'Afrique orientale, le traité dans lequel nous avons puisé la plupart des détails qui suivent (1).

Il existait deux circonscriptions principales, celle de Mozambique et celle de Mombase.

La première, et la plus considérable, comprenait les districts de Sofala, de Mozambique et de ce qu'on appelait Os rios de Couama (2), autrement dit les établissements placés sur les bords du fleuve Zambèze.

L'établissement de Sofala, situé, par 21° de latitude sud, sur une langue de terre de 400 brasses de tour, dont un bras de mer faisait une île à marée haute seulement, consistait en un simple fort carré de peu d'étendue, ayant un bastion à chaque angle; quelques cases, habitées par cinq ou six

(1) Ce traité, resté manuscrit et dont un exemplaire se trouve à la bibliothèque nationale, a pour titre : *Breve tratado feito por Pedro Barreto de Rezende, secretario do senhor conde de Linhares vizorrey do Estado da India*. No anno 1635.

(2) Sur la plus grande des îles comprises dans le delta du Zambèze existait, lors de la conquête, un village nommé Couama. C'est, dit-on, par suite de cette circonstance que les Portugais ont donné le nom de *Rios de Couama* à la région découpée en îles par les nombreuses branches du fleuve et à ces branches elles-mêmes.

ménages portugais, étaient disséminées autour de cette fortification. Celle-ci ne contenait pas de garnison; et il ne s'y trouvait aucun autre militaire que le capitaine; mais les Portugais qui vivaient sous la protection de ce fort possédaient un certain nombre de Cafres esclaves, dont on pouvait faire, au besoin, des soldats pour le défendre.

Le capitaine de Sofala avait le monopole du commerce sur toute la côte comprise entre ce point et le cap de Bonne-Espérance, où il existait deux comptoirs assez importants, l'un, par 26° de latitude sud, dans la baie d'*Alagoa* ou de Lourenço Marques, nom du premier Portugais qui, pour la traite de l'ivoire, alla y établir des relations régulières avec les Cafres; l'autre, celui d'Inhambane, près du cap Corrientes, par 23° 30' sud. Inhambane fut le premier village notable que reconnurent les Portugais quand ils vinrent aborder à la côte orientale d'Afrique, en 1497; il faisait partie d'un royaume nommé, comme sa capitale, Tongue ou Otongue (1).

Quant à l'établissement de Sofala proprement dit, dépourvu d'une ville et n'ayant pour port qu'un petit bras de mer dans lequel ne pouvaient entrer que des bateaux d'un faible tonnage, il n'avait guère d'autre utilité que de servir d'entrepôt pour le commerce de l'or, dont la traite se

(1) Nous n'avons pu découvrir la date de la fondation du comptoir d'Inhambane; nous savons seulement qu'au milieu du XVIe siècle il était en pleine exploitation. En 1560, le R. P. jésuite Gonçalo da Sylveira parcourut en missionnaire le royaume d'Otongue, et se rendit même dans la capitale, auprès du roi du pays; son influence y était, dit-on, fort grande. L'année précédente, le cousin, d'autres disent le fils de ce prince, avait été baptisé à Mozambique, ayant pour parrain Dom Sébastien de Sà, capitaine de la forteresse. (Voyez *Oriente conquistado*, conq. V, d. II, p. 829 et suiv.)

faisait à 60 lieues environ dans l'intérieur. De ce côté s'étendait, autour de Sofala, un vaste territoire que les commerçants portugais pouvaient parcourir en toute sécurité (1). Le roi de ce pays s'appelait le Quitève, comme le pays lui-même. Autrefois sujet de l'empereur du Monomotapa, il avait rendu cette dépendance purement nominale en profitant de l'appui qu'il recevait des Portugais, et, désirant se maintenir en paix avec ses dangereux voisins de la côte, il favorisait leur libre circulation dans toute l'étendue de son royaume.

A l'aide de leurs établissements du Zambèze, les Portugais exerçaient leur domination jusqu'au cœur de l'Afrique orientale. Ce beau fleuve leur permettait de transporter facilement à plus de 100 lieues dans les terres les marchandises destinées à la traite. On les expédiait de Mozambique à Quilimane par mer, en mars ou en octobre. Arrivées à ce dernier point, situé sur la rive gauche du bras de mer appelé rivière de Quilimane, à 4 lieues au-dessus de son embouchure, elles étaient débarquées et déposées dans des magasins à la garde d'un facteur, pour être transportées, au moment favorable, sur le fleuve, qu'elles remontaient dans des bateaux appropriés à sa navigation (2).

(1) Les royaumes compris entre le pays d'Inhambane et la barre de Louabo étaient les suivants : au nord d'Inhambane, le royaume de *Chicanga*, ayant pour limite septentrionale la rivière *Sabia ;* puis le royaume de *Sedenda*, qui venait confiner aux terres de Sofala; ici commençait le royaume de Quitève, se terminant à une rivière que les Portugais nommaient *Tendanculo ;* le territoire compris entre celle-ci et la rive droite du Zambèze était regardé comme possession portugaise. Tous ces royaumes faisaient partie de l'empire du Monomotapa. (Voyez *Oriente conquistado*, conq. V, d. II, p. 853.)

(2) Toutes les descriptions qui nous ont été données par les auteurs

Le fort de Quilimane était situé sur le territoire de Bororo. Aussi peu considérable que celui de Sofala, on l'avait laissé sans artillerie jusqu'en 1635, époque à laquelle une caravelle venue de Portugal avec des mineurs y apporta six pièces de faibles calibres. Dépourvu de garnison, sa défense était confiée aux quelques Portugais établis dans le pays; mais leurs esclaves pouvaient être armés, et à ceux-ci s'adjoignaient, au besoin, un certain nombre de Cafres vassaux du roi de Portugal, habitant les territoires voisins. Quand une guerre devenait imminente, la petite population disséminée autour du fort s'y enfermait et envoyait prévenir le capitaine de Sena ou celui de Mozambique.

Du reste, les relations des Portugais avec les indigènes étaient ordinairement pacifiques, à part quelques rares démêlés qu'ils avaient avec un chef indigène nommé le

portugais représentent le Zambèze comme se divisant, à 30 lieues dans l'intérieur, en deux bras qui viennent se jeter dans la mer, à 18 lieues de distance l'un de l'autre; celui du sud, qui est le plus considérable, porte le nom de Louabo; celui du nord est nommé *rivière de Quilimane*. Cependant, si l'on en croit M. Loarer, qui s'exprime à ce sujet d'une manière très-explicite, cette prétendue rivière de Quilimane ne serait qu'un bras de mer d'une vingtaine de lieues de profondeur, aboutissant, à l'ouest, à un cul-de-sac nommé *Bocca do Rio*, et séparé du fleuve par une langue de terre de 25 à 26 milles seulement, que les Portugais nomment *O Mazaro*. Les objets de traite seraient alors transportés, à travers cet isthme, jusqu'aux bateaux qui doivent leur faire remonter le Zambèze. Selon Xavier Botelho, déjà cité, le Zambèze, à certaines époques de l'année, c'est-à-dire dans la saison des pluies, communique avec le bras de mer de Quilimane, et cette communication aurait lieu pendant quatre mois, laps de temps suffisant pour légitimer le nom de rivière donné au bras de mer en question. Mais M. Loarer affirme que cette communication n'existe que pendant quelques jours, à la suite de pluies violentes et par un débordement du fleuve. (Voyez le rapport manuscrit de M. Loarer au ministre de l'agriculture et du commerce.)

Mozoura, souverain du pays compris entre le Samoroco, 10 lieues au nord de Mozambique et le territoire dépendant de Quilimane. D'après Rezende, ce territoire s'étendait, le long de la côte, sur une zone de 10 lieues de large, jusqu'à la rivière des Bons-Signes, et, le long du fleuve, jusqu'à Morabone, 5 lieues au-dessus de Quilimane, où se trouvait un cheikh maure ami des Portugais. Au sud de Quilimane, les Portugais possédaient le vaste et fertile territoire enfermé dans le delta du Zambèze (1), et qui n'avait pas moins de 80 lieues de circuit. Une partie de ce territoire était occupée par eux; le reste était entre les mains de chefs indigènes, ayant dans le pays le titre de Foumo (2), vassaux et tributaires de la couronne de Portugal. Malgré la fertilité de ces immenses possessions, la production n'y était pas développée au delà des besoins de leurs habitants; mais elles fournissaient un assez grand nombre d'hommes de guerre, que l'autorité portugaise pouvait, à volonté, appeler aux armes moyennant une faible rétribution en étoffes.

La fidélité de toutes ces populations noires des environs

(1) D'après Rezende, le delta du Zambèze renfermait deux îles, séparées seulement par un bras étroit de la rivière : l'une, appelée Louabo, donnait son nom à la branche du sud, dont elle formait la rive nord; l'autre se nommait Maïndo. Selon l'auteur d'*Oriente conquistado*, il y avait trois îles : celle du milieu, qui était de beaucoup la plus grande, prenait le nom de *Chingoma*; la seconde, qui était au sud de Quilimane, s'appelait l'île de *Linde*; la troisième enfin, et la plus petite, était l'île de *Louabo*, près de la barre du même nom.

Xavier Botelho, au contraire, n'en signale qu'une nommée *Chingoma*.

(2) Foumo, seigneur. C'est le titre que les indigènes du Sofala donnaient à leurs chefs. Il paraît avoir été adopté sur d'autres points de la côte fort éloignés de Sofala, et il est encore aujourd'hui employé par les Souahhéli de Patta, qui en font précéder le nom de leurs sultans : on en verra des exemples au livre suivant.

de Quilimane était garantie par le besoin qu'elles avaient des Portugais pour se défendre contre des voisins farouches, ceux de Bororo, par exemple, qui étaient adonnés à l'anthropophagie, et dont la cruauté leur inspirait une extrême terreur.

Quoi qu'il en soit, cet état de choses suffisait à protéger les mouvements de la navigation sur le fleuve, et les bateaux pouvaient, sans être inquiétés, remonter jusqu'à Sena et à Tete, et en redescendre avec leur riche cargaison.

Sena était une ville assez florissante, élevée sur la rive droite du fleuve, à 30 lieues de son embouchure et sur le territoire de Botonga. Siége du gouvernement central des établissements du Zambèze, un capitaine, à la nomination du gouverneur de Mozambique, y exerçait l'autorité. Il avait sous sa juridiction tous les postes portugais compris entre la barre de Louabo et la rivière nommée Arvegna, dont le cours passe à 50 lieues au-dessus de Sena, et au delà de laquelle commençaient les dépendances de Tete.

Aucun fort ne défendait la ville de Sena ; elle en avait eu un autrefois, armé de huit fauconneaux, mais, tombé en ruines, il ne fut jamais restauré. Le gouverneur de Mozambique entretenait à Sena un facteur, qui en occupait la principale maison. La population se composait d'une trentaine de Portugais mariés, tous munis de mousquets et possédant, chacun, de trente à cinquante esclaves susceptibles d'être utilisés comme hommes de guerre.

On comptait quatre églises dans cette petite ville : parmi les indigènes sujets du Portugal se trouvaient, il est vrai, un certain nombre de gens baptisés qui grossissait celui

des fidèles; mais, comme le fait observer Rezende, ils n'étaient chrétiens que de nom.

Le capitaine de Sena remplissait les fonctions de juge; toutefois on appelait de ses arrêts à l'ouvidor de Mozambique.

Les Portugais prétendaient être maîtres de tout le territoire qui s'étend du fond de la rivière de Quilimane (*bocca do rio*) jusqu'à plus de 120 lieues en amont, et ayant en largeur un espace s'avançant jusqu'à 30 et 40 lieues dans le sud du fleuve. Au reste, qu'elle fût illusoire ou réelle, cette souveraineté ne rapportait pas de grands bénéfices, d'abord parce que les bras manquaient pour la culture, ensuite parce que les Cafres qui habitaient ces régions, ayant souvent guerroyé contre leurs nouveaux maîtres, gardaient un secret ressentiment des nombreux revers que ceux-ci leur avaient fait autrefois essuyer.

Le territoire de Sena confinait au royaume de Baro, dont le chef, nommé le *Machone*, était en paix avec les Portugais, et qui leur garantissait, en échange d'une certaine quantité d'étoffes, la possibilité de voyager librement et avec sécurité à travers ses États. En passant par ce royaume de Baro, on se rendait dans celui de Manica, où se trouvait un fort nommé *Chipangoura*, qui servait d'asile aux marchands portugais lorsqu'ils parcouraient le pays pour faire la traite, et près duquel était une mine en exploitation. Un autre fort moins considérable existait encore dans le royaume de Manica; il portait le nom de *Matouca*.

A 60 lieues en amont de Sena, et comme elle au sud du fleuve, sur un plateau salubre faisant partie du royaume de Mocranga, était le comptoir de Tete, enceint d'une mu-

raille haute de 1 brasse 1/4, défendue par six bastions armés de fauconneaux. Là vivaient une vingtaine de Portugais mariés, quelques métis et noirs, tous pourvus de mousquets. Le capitaine de Tete était nommé par celui de Mozambique; il remplissait les fonctions de juge dans les mêmes conditions que celui de Sena : sa juridiction s'étendait depuis la rivière Arvegna jusqu'aux limites des possessions portugaises, 10 lieues à peu près au-dessus de Tete. Il pouvait, au dire de Rezende, lever dans cette étendue de terre environ huit mille hommes de guerre parmi les Cafres soumis à l'autorité portugaise.

L'établissement de Tete était au centre même de la contrée où existaient les mines, et cette situation lui donnait une importance d'autant plus grande que les objets d'échange étaient amenés jusque sous ses murs par la voie du fleuve, encore navigable bien au-dessus de ce point. D'autres petits forts avaient été construits, par les Portugais, dans diverses localités où les traitants pouvaient avoir besoin de trouver un refuge ou une protection : c'était, sur les terres de Botonga, le fort de *Mayavao*, à 10 lieues de Tete; à 40 lieues de cet établissement, dans le royaume du Monomotapa, le fort de *Louanze;* puis celui d'*Ambérane*, celui de *Massapa*, dont nous avons parlé précédemment; celui de *Matafouma*, celui de *Chiperivici;* enfin un autre, le plus important de tous, dans la résidence même de l'empereur du Monomotapa. Le gouvernement de Mozambique entretenait dans ce dernier fort trente soldats commandés par un officier, et qui d'ordinaire suivaient l'empereur dans ses guerres.

Les Portugais avaient avec ce monarque des relations le plus souvent amicales. Nous avons déjà parlé du traité qui

ouvrait toutes les terres de son royaume à leur commerce, moyennant le présent que devait lui envoyer chaque nouveau capitaine-major; la situation des Portugais dans le Monomotapa était ainsi très-avantageuse; ils pouvaient aller trafiquer dans les parties les plus reculées de ce pays, et les Cafres eux-mêmes se faisaient leurs colporteurs, colporteurs d'une fidélité rare, à qui ils confiaient toute espèce de marchandises, sans avoir jamais à craindre qu'on ne leur en rapportât pas la valeur en or, en ivoire et autres objets précieux.

Ce fonctionnaire avait, moyennant une redevance payée au roi de Portugal, le monopole des objets d'échange employés, pour la traite, dans toute l'étendue du district de *Rios de Couama*, comme dans celui de Sofala. C'était lui qui, par conséquent, approvisionnait les magasins de dépôt existant à Quilimane, à Sena et à Tete. Lorsque le gouvernement, comme cela arrivait quelquefois, se réservait l'exploitation du commerce de ce district, il concédait au capitaine-major, ainsi qu'aux facteurs, le droit de partiper, dans une certaine proportion, au fret des bateaux employés pour le transport des marchandises.

Le capitaine de Mozambique, nommé par le gouvernement de Lisbonne, ne conservait sa charge qu'un petit nombre d'années. Il résidait sur l'île, dont les Portugais avaient fait le plus beau, le plus puissant de tous les établissements de l'Afrique orientale. La bonté de son port en avait fait le point de ralliement de tout le commerce de ces parages; aussi était-elle la seule localité de la côte d'Afrique qui eût, en réalité, une ville portugaise, ville déjà fort remarquable en 1635. D'un autre côté, tout ce que l'art des

fortifications offrait de ressources à cette époque avait été employé dans la construction de la citadelle et des forts élevés sur plusieurs points de l'île, devenue, par suite, le dépôt des munitions et du matériel naval ou de guerre nécessaire soit aux bâtiments de l'État, soit aux garnisons des autres villes de la côte.

Il y avait à Mozambique une administration des affaires ecclésiastiques ne relevant que de la métropole de Goa, et dont l'action s'étendait à tous les lieux de l'Afrique orientale où l'on pratiquait le culte catholique. Les églises et les couvents y étaient nombreux, et il en existait dans toutes les localités importantes de la circonscription. Sur les points de l'empire du Monomotapa où les Portugais occupaient quelques fortins isolés, il se trouvait même de petites chapelles, dans lesquelles un prêtre attendait l'occasion de convertir quelque idolâtre ou d'offrir aux soldats et aux traitants portugais malades les secours de la religion.

Un ouvidor, envoyé de Goa par le vice-roi, rendait la justice; il avait des pouvoirs très-étendus. On a vu, par l'affaire de Diogo Simoens Madeira, qu'ils étaient presque illimités.

Enfin un administrateur, désigné sous le titre d'*Escrivao da Fazenda de Sua Majestade e Feitoria*, surveillait les intérêts du trésor royal.

Au milieu de tous les avantages dont la nature et l'art avaient doté Mozambique, une chose essentielle lui manquait, c'étaient les denrées alimentaires. Exclusivement adonnés au commerce, les Portugais ne s'étaient jamais occupés de la culture des terrains fertiles que leur offraient les environs de l'île même, ni de celle des terrains, bien plus vastes,

qu'ils possédaient dans le delta du Zambèze et tout le long de la rive droite de ce fleuve. Aussi les habitants de cette importante place de guerre et de commerce étaient-ils obligés de s'approvisionner à Madagascar, à Pemba, à Zanzibar et sur quelques points de la côte compris entre le cap Delgado et Mombase.

Pour terminer ce qui a trait à la circonscription de Mozambique, il nous reste à parler des îles d'Angoxo et de Querimba, qui en étaient dépendantes.

L'île d'Angoxo, la plus grande du premier groupe et qui lui a donné son nom, est située à 30 lieues dans le sud de Mozambique, devant l'embouchure d'une rivière, où elle s'enfonce d'à peu près la moitié de sa longueur, y formant ainsi deux canaux assez profonds. Elle était peuplée de Maures et de noirs, esclaves, au nombre d'environ quinze cents; le chef de l'île se considérait comme vassal du roi de Portugal. Le capitaine de Mozambique y entretenait un facteur chargé de trafiquer avec les indigènes de la terre ferme. Pendant longtemps un prêtre y avait résidé; mais, en l'année 1627, les Maures ayant assassiné celui qui s'y trouvait, il ne fut pas remplacé.

Les autres îles du groupe, situées dans le sud-est de la précédente, étaient toutes inhabitées.

Les îles Querimba forment une chaîne d'îlots très-voisins de la terre ferme, commençant à une soixantaine de lieues de Mozambique et s'étendant le long de la côte jusqu'au cap Delgado. Ces îles avaient peu d'importance à l'époque où Rezende en fit la description dans son traité; elles étaient la propriété de quelques colons portugais, qui payaient, chaque année, au capitaine de Mozambique une faible redevance en millet.

Matemo, la plus grande de ces îles (elle a 7 lieues de circuit), produisait, outre cette céréale, quelques autres plantes vivrières; les cocotiers y abondaient, et on y élevait beaucoup de petit bétail.

Les autres îles étaient, pour la plupart, inhabitées, sans étendue notable, dépourvues d'eau douce et de culture, n'ayant même qu'une végétation à peine suffisante pour nourrir quelques chèvres : il nous paraît donc inutile de reproduire la description détaillée qu'en a donnée Rezende, et nous nous bornerons à extraire de celle-ci les particularités caractérisant leur sujétion à l'autorité portugaise.

A Querimba, celle des îles dont le groupe porte le nom, se trouvait une église desservie par un vicaire appartenant à l'ordre de Saint-Dominique, et où les colons des autres îles étaient obligés d'aller entendre le service divin aux quatre principales fêtes de l'année. Sur O Ibo et Malacoe, toutes deux assez voisines du continent pour faire craindre à leurs habitants quelque attaque de ce côté, on avait élevé des maisons en pierre armées de fauconneaux et décorées par les Portugais du nom de forts. En résumé, la possession des Querimba était, au point de vue politique et militaire, sans utilité pour le gouvernement portugais; on ne s'y procurait d'autre article de commerce qu'un peu d'ambre jeté par la mer sur le rivage sablonneux de ces îles.

A partir du cap Delgado commençait la seconde circonscription dont nous avons parlé; Mombase en était le chef-lieu, et il y résidait un capitaine-major, dont la juridiction s'exerçait depuis le cap susnommé jusqu'au cap Guardafui.

La soumission des villes situées au nord de Patta, telles que Braoua, Meurka, Moguedchou, etc., était, il est vrai,

bien problématique; mais, par suite des dispositions prises, ces localités portaient, comme toutes les autres, le poids de la domination portugaise. Chaque année, le capitaine de Mombase devait envoyer un navire avec vingt-cinq soldats parcourir les îles et la côte jusqu'à Guardafui, pour faire acte de souveraineté; sa mission principale consistait à forcer les bateaux qui, de Diou, Daman, Baçaïm et Chaul, venaient aborder à la côte d'Afrique avec des vivres et des étoffes, d'aller à Mombase, où une douane avait été établie pour percevoir des droits sur tous ceux qui trafiquaient dans l'étendue de la circonscription.

La forteresse de Mombase était, après celle du Mozambique, la plus considérable, disons mieux, la seule digne de ce nom dans les établissements de l'Afrique portugaise. Elle contenait une garnison de cent soldats environ, commandés par un capitaine sous l'autorité supérieure du capitaine-major.

Il existait, en outre, de l'autre côté de l'île, en face de la passe de M'Koupa, trois fortins destinés à empêcher les Mozoungalos (1), peuplade cafre qui occupait la zone de la terre ferme environnant Mombase, de s'introduire dans l'île en passant le gué; toutefois un certain nombre de ces maraudeurs parvenaient, dans les nuits obscures, à le franchir, malgré cet obstacle.

Les Mozoungalos étaient la terreur des gens de Mombase :

(1) Ce nom, qui figure aussi dans l'inscription gravée au-dessus de la porte de la citadelle, n'appartient aujourd'hui à aucune peuplade des environs de Mombase. Nous n'en saurions dire la signification propre ; mais peut-être était-ce celui par lequel les habitants de l'île et les Portugais désignaient alors les Oua-Nika, qui, dès cette époque, devaient occuper la partie du littoral où Rezende place les Mozoungalos.

Rezende fait un tableau sinistre du penchant de ces Cafres au vol et au meurtre et de l'effet terrible de leurs flèches empoisonnées. La crainte de les voir envahir l'île avait toujours été telle, qu'on ne se contentait pas seulement d'y faire bonne garde et de surveiller les mouvements de leurs embarcations : le sultan de Mombase, dont ils acceptaient l'autorité, avait soin, en outre, de se concilier leurs chefs et de les intéresser au maintien de la paix en leur payant une sorte de redevance en étoffes. Depuis la disparition de Youceuf, le roi de Portugal ayant hérité de tous les droits de souveraineté dont jouissait, avant sa révolte, le sultan infidèle, les Mozoungalos se disaient vassaux des Portugais; mais ils n'en exigeaient pas moins de ceux-ci le tribut accoutumé, dont l'acquittement ne garantissait pas néanmoins au tributaire une tranquillité parfaite.

Quelque peu solides que fussent les relations des Portugais avec cette peuplade, ils en obtenaient, moyennant échange, de grandes quantités de grains, et s'appropriaient de la même façon tout l'ambre ramassé sur les côtes voisines, substance dont la vente donnait lieu à de grands bénéfices pour le trésor royal. La douane de Mombase procurait également au trésor un revenu considérable, un peu diminué, toutefois, depuis l'attentat de Youceuf.

Les localités comprises dans la capitainerie de Mombase étaient les suivantes :

1° *L'île de Patta.* On y trouvait, outre la ville du même nom, celle d'Ampaza et celle de Sihoui. Les cheikhs de ces trois villes étaient Arabes ou de race arabe; ils se reconnaissaient vassaux du roi de Portugal et lui payaient tribut. Celui de Patta, qui prenait le titre de sultan, était de beau-

coup le plus puissant des trois, et ses prédécesseurs avaient plusieurs fois commis, à l'égard des Portugais, des actes d'insubordination. Le cheikh qui vivait à l'époque où écrivait Rezende était soumis et fidèle; néanmoins il n'avait jamais voulu consentir à laisser construire une église sur son territoire. Le vice-roi comte de Linhares y avait établi une douane qui servait de succursale à celle de Mombase; les bateaux s'y rendaient pour acquitter les droits, lorsque la mousson ou quelque autre circonstance ne leur permettait pas d'aller jusqu'à Mombase. Le capitaine de Mozambique entretenait à Patta un facteur chargé des intérêts de son commerce.

A Ampaza, il y avait une église desservie par un vicaire appartenant à l'ordre de Saint-Augustin.

Les trois villes de l'île Patta comptaient un assez grand nombre de soldats maures; leurs habitants possédaient, tant sur l'île que sur la côte environnante, de grandes plantations de cocotiers; ils y cultivaient, en outre, beaucoup de millet et d'autres substances alimentaires. Cette île et ses dépendances contenaient une nombreuse population.

2° *L'île de Lâmou*. Elle était, comme la précédente, peuplée d'Arabes et de Maures, et son cheikh payait tribut.

3° *Melinde et son territoire*. Cette localité ne rapportait rien aux Portugais. Il fallait même que ceux-ci envoyassent, tous les ans, au cheikh de la ville une certaine quantité de fer et de pièces de toile, destinée à être distribuée aux Cafres ouacegueyos qui infestaient le voisinage; à ce prix seulement, la ville se mettait à l'abri de leurs agressions.

4° *L'île de Pemba et les îlots adjacents*. Cette île, remar-

quable par sa fertilité, était alors fort peuplée. Rezende assure qu'elle pouvait mettre cinq mille hommes sous les armes ; elle contenait quatorze villages. La population se composait de Maures et de Cafres, que les premiers y attiraient pour les employer à l'agriculture. Quoique les excès commis par les colons portugais qui l'avaient habitée autrefois les en eussent fait expulser, Pemba n'en était pas moins restée soumise à une redevance annuelle de 600 *macaudas* de riz. Cette denrée y était très-abondante et de meilleure qualité que dans l'Inde. Elle produisait aussi d'excellent sésame, beaucoup de légumes et de fruits, du beurre, enfin une quantité considérable de gros bétail et des porcs à l'état sauvage, provenant de ceux que les anciens résidents portugais y avaient laissés. Les plantations de cocotiers étaient nombreuses sur la grande île et même sur les îlots; on pouvait tirer de la première de beaux bois de construction. Aussi Pemba fournissait-elle à Mozambique et à Mombase la plus grande partie de leurs approvisionnements.

Pour échapper aux tracasseries et aux inquiétudes que causait à la garnison de Mombase le voisinage des Mozoungalos, le gouvernement portugais avait eu, pendant quelque temps, le projet de faire évacuer cette forteresse et d'établir le siége de la capitainerie à Pemba ; mais il y avait renoncé, à cause de l'insalubrité de l'île et parce qu'on ne croyait aucun de ses ports susceptible de contenir de grands navires.

5° *L'île de Zanzibar*. Au temps de Rezende, elle avait cessé d'être vassale et tributaire; mais son cheikh ou sultan conservait les meilleures dispositions pour les Portugais. Ceux-ci avaient beaucoup de leurs compatriotes établis sur

l'île avec leurs familles et faisant valoir leurs plantations dans une complète sécurité. Il s'y trouvait une église desservie par un frère de l'ordre de Saint-Augustin, et le culte catholique y était activement protégé par le cheikh.

Zanzibar, non moins fertile et verdoyante que Pemba, pouvait fournir d'excellents bois pour la construction des navires de toutes sortes, et le cheikh n'en refusait jamais aux Portugais.

Le capitaine de Mozambique avait, à Zanzibar comme à Patta, un facteur chargé de faire des ventes et des achats pour le compte de ce fonctionnaire.

6° *L'île de Mafiia.* Bien que les habitants fussent sujets du sultan de Kiloua (1), le capitaine de Mozambique n'en avait pas moins un facteur sur l'île de Mafiia. Il y existait aussi, près du bord de la mer du côté de l'est, un petit fort qui recevait, en temps de guerre, douze soldats portugais fournis par la garnison de Mombase. Ce fort n'était, au reste, qu'une maison bâtie de pierres et de chaux, n'ayant pour toute arme défensive que les mousquets portés par les soldats.

On élevait à Mafiia beaucoup de gros bétail, dont la chair n'était pas bonne, mais qui donnait du beurre en abondance. Le capitaine de Mombase s'y procurait, en échange d'étoffes, beaucoup de résine (2), dont il devait fournir chaque année une certaine quantité au gouvernement.

(1) Nous avons vainement cherché, dans le traité de Rezende, quelque mention de Kiloua autre que celle qui en est faite à propos de l'île de Mafiia. Le silence gardé par l'auteur relativement à une ville autrefois si importante est d'autant plus étonnant qu'il semblerait indiquer la cessation de tout rapport entre les Portugais et le chef de cette localité.

(2) Il est probablement question ici de la résine copal, qu'on trouve en grande abondance sur toute la côte.

Enfin auprès de l'île Mafiia se trouvaient trois îlots nommés *Auxoly*, *Coa* et *Zibondo* (1), le premier ayant une 1/2 lieue de tour et les deux autres 3 lieues. Ils étaient peuplés de Maures, pour toute redevance, ayant la charge de nourrir les Portugais qui abordaient chez eux, pendant la première journée de leur séjour.

En résumé, presque tous les points dont nous venons de parler contribuaient, pour une forte part, à l'approvisionnement de Mozambique, en y envoyant du millet, du riz et du bétail : c'était la plus sérieuse des raisons qui faisaient considérer aux Portugais comme d'une nécessité urgente le maintien de leur domination sur cette partie de la côte.

Au point de vue commercial, les principaux articles fournis par la circonscription de Mombase étaient l'ivoire, l'ambre, la civette et les esclaves qu'on exportait dans l'Inde. En échange de ces objets, Mombase recevait du même pays des étoffes, que les Cafres et les Maures appréciaient par-dessus tout; puis du fer et du riz; car, à part l'île Pemba et les bords de l'Oufidji, on ne cultivait sur toute la côte que du millet, dont les indigènes font leur principale nourriture.

Les établissements de l'Afrique orientale rapportaient à leur métropole d'assez grandes richesses, même en faisant la part des exagérations portugaises. Outre les tributs et le produit des douanes, le trésor royal percevait de brillants

(1) Il s'agit ici des îlots situés dans le nord-ouest de Mafiia. Nous croyons les noms donnés par Rezende entachés d'erreur ; nous n'y retrouvons pas, par exemple, celui de Coualey, que porte aujourd'hui l'un d'eux, le plus intéressant comme escale de commerce pour les bateaux, ni celui de Kouma, qui en désigne un autre.

revenus, provenant soit des monopoles que le gouvernement se réservait, soit de leurs fermages quand il n'en dirigeait pas lui-même l'exploitation. Ces fermages étaient ordinairement donnés à bail aux capitaines-gouverneurs, à charge, par eux, de subvenir aux dépenses publiques de leur district et de servir une rente au trésor.

Mais le gouvernement de Lisbonne ne réalisait tous ces bénéfices qu'à la condition de fermer les yeux sur les exactions, les violences et les concussions de ses agents, qui, afin d'amasser une rapide fortune pendant leurs courtes fonctions, pressuraient les populations, les trompaient, les spoliaient souvent, et les désaffectionnaient à jamais, de sorte qu'en moins d'un demi-siècle, avec l'or dont il regorgeait, le Portugal avait recueilli de sa conquête deux fruits bien amers : la corruption irremédiable des conquérants et la haine inextinguible des peuples conquis.

Les historiens portugais ont systématiquement attribué la décadence de leur empire d'Orient à l'avénement de la maison d'Espagne au trône de Portugal. Durant la période d'annexion, la politique de l'Escurial suscita, en effet, à ce peuple des ennemis qu'il n'aurait peut-être pas eus sous un gouvernement indépendant. Mais est-il supposable que la Hollande et l'Angleterre, qui, cherchant à étendre leur commerce et à fonder des colonies, s'étaient déjà frayé une route vers l'Inde, n'eussent pas, quoique restées en paix avec le Portugal, saisi ou fait naître, un jour ou l'autre, l'occasion de prendre leur part du splendide festin? Et du reste, bien avant l'annexion, le caractère des conquérants de l'Inde avait commencé à se dégrader, et l'*auri sacra fames*, l'ardente soif de l'or, s'était emparé de leur cœur;

bien avant cette époque, leur orgueil et leur cruauté avaient mis la rage et le désespoir dans l'âme des peuples conquis. Nous l'avons dit en d'autres termes, toute hypothèse qui fait résulter les grands événements de causes accidentelles est menteuse et inféconde ; l'histoire ainsi interprétée serait sans autorité morale et n'aurait plus d'enseignements utiles pour la postérité. Nous ne saurions nous placer à un tel point de vue, et notre conviction est que, sous la maison de Bragance comme sous les descendants de Charles-Quint, l'empire portugais devait, par les raisons que nous avons énumérées, s'écrouler fatalement et donner, une fois de plus, à l'histoire sujet de flétrir toute conquête égoïste et brutale, c'est-à-dire n'ayant pas pour excuse l'amélioration du sort des vaincus.

Toutefois, après avoir repoussé ce qu'il y a d'absolu dans l'opinion des historiens portugais, nous reconnaissons que le passage d'une dynastie étrangère sur le trône d'Emmanuel dut contribuer à ébranler l'empire que ce grand roi avait fondé en Orient, et hâta probablement sa chute : si bien qu'en 1640, lorsque le duc de Bragance, Jean IV, rétablit l'indépendance du royaume de Portugal, il était trop tard pour que cet événement influât d'une manière notable sur les destinées des possessions portugaises de l'Inde. Déjà l'Angleterre et la Hollande y avaient fait de larges brèches, et les guerres que la métropole eut à soutenir en Europe pour assurer son indépendance reconquise ne permirent pas d'envoyer, dans les colonies, des forces proportionnées aux exigences de leur situation. Quant aux établissements de la côte d'Afrique, les conséquences funestes de la perte d'Hormouz allaient bientôt se faire sentir pour eux ; car sur les ruines de

la domination portugaise, dans le golfe Persique, grandissait la puissance des imams d'Omân, à qui l'indomptable Mombase devait un jour demander, pour soutenir sa lutte contre l'oppression, un appui aussi utile à sa cause que périlleux pour ses dominateurs.

Cette intervention de l'Omân dans les affaires de l'Afrique orientale et les événements politiques qui en résultèrent seront le sujet du livre suivant. Nous entrerons en matière par quelques recherches géographiques et historiques sur les origines et le développement de cette nationalité, dont le représentant actuel est le prince connu, en Europe, sous le nom d'Imam ou Sultan de Mascate.

LIVRE V.

PÉRIODE OMÂNIENNE.

Les Arabes d'Omân substituent leur domination à celle des Portugais sur la côte comprise entre les caps Delgado et Guardafui.

Le pays d'Omân est cette partie nord-est de l'Arabie dont le littoral, baigné par les eaux de l'océan Indien, est compris entre l'île Mocira et le cap M'cendem. On peut lui assigner des limites différentes du côté de l'intérieur, selon qu'on envisage la contrée sous les divers rapports de la géologie, de l'ethnologie ou de la politique. A ce dernier point de vue, et c'est celui sous lequel nous avons à nous en occuper plus spécialement, ces limites paraissent avoir varié sous l'influence des événements politiques et religieux qui s'y sont produits depuis l'époque de l'établissement en ce pays des Arabes de la tribu d'Azd, jusqu'à celle où nous sommes arrivé à la fin du livre précédent. Au reste, nous ne prétendons pas écrire ici l'histoire de l'Omân; notre tâche doit se borner à signaler l'origine et à esquisser à grands traits le développement de cette puissance nouvelle, en face de laquelle les Portugais se trouvèrent à l'époque de leur décadence, et qui contribua à faire cesser leur do-

mination dans une partie de la côte orientale d'Afrique.

Les plus anciennes notions qu'on possède sur ce pays sont dues à Pline le naturaliste; elles ne présentent qu'une description succincte des principaux points du littoral, et, si les indications que l'auteur donne relativement à certaines localités permettent de rapporter celles-ci à des points connus depuis sous d'autres noms (1), il ne s'y trouve, du moins, aucun détail ayant trait au sujet historique que nous avons à élucider.

La géographie de Ptolémée et le Périple de la mer Érythrée sont encore moins explicites (2), et les historiens des

(1) Voyez *Historical geography in Arabia*, par le révérend Charles Forster, vol. II, section IV, page 227 et suivantes.

(2) Tout ce que nous pouvons tirer de ces deux documents, c'est qu'à l'époque où ils furent écrits le nom d'Omân (*) était déjà appliqué à la partie orientale de l'Arabie Heureuse, et que plusieurs points de son littoral étaient fréquentés par les navigateurs gréco-égyptiens. Il paraît même que les Romains y auraient eu des établissements : on pourrait, entre autres faits à l'appui de cette opinion, rappeler qu'en 1601, les Portugais trouvèrent enterrées, dans la citadelle de Sohhar, des monnaies frappées sous le règne de Tibère, en quantité telle (dit l'écrivain qui rapporte le fait), qu'on ne pouvait douter qu'il n'y eût existé une colonie de Romains (**).

Quant aux assimilations qui ont été proposées par certains commentateurs entre les points mentionnés dans Ptolémée et le Périple, et diverses localités connues aujourd'hui, telles que Keulhât, Mascate, Sohhar, elles nous paraissent complétement arbitraires, et quelquefois même en désaccord avec les indications positives des deux auteurs grecs. Au surplus, il n'entre pas dans le plan de ce livre d'établir une discussion à ce sujet, puisque nous ne nous occupons de l'Omân qu'en ce qui rattache politiquement ce pays à la côte orientale d'Afrique.

(*) Dans une chronique arabe composée par le cheikh Abou-Soleiman-Mohhammed-ben-Amir-ben-Rachid-el-Maouli, et dont le manuscrit se trouvait à Zanzibar, nous avons lu que le nom d'Omân était primitivement celui d'une vallée située dans le pays dont il s'agit, et que les Persans l'avaient ensuite appliqué au pays tout entier.

(**) Voyez le paragraphe relatif à Sohhar dans le traité de Barreto de Rezende, manuscrit portugais déjà cité.

premiers siècles de notre ère ne nous apprennent rien de l'Omân, si ce n'est la prospérité commerciale de la ville de Sohhar, qui en était alors le marché le plus important et qui servait de point de relâche aux bâtiments naviguant dans le golfe. Il faut arriver aux écrits des géographes et des chroniqueurs arabes pour avoir quelques renseignements sur l'ethnologie et l'état politique de ce pays.

D'après les chroniques arabes, la population de l'Omân, d'abord composée de tribus descendantes d'Adnan, descendant lui-même d'Ismaël, se recruta, plus tard, d'Arabes de la tribu d'Azd, issue de Kahtan ou Jectan, quand l'annonce de la rupture prochaine de la digue de Mareb porta les habitants de ce pays à émigrer en diverses parties de l'Arabie, pour échapper au danger dont ils se croyaient menacés. A l'arrivée des Azdites, l'Omân était sous la dépendance du roi des Perses et gouverné, au nom de ce souverain, par un satrape qui refusa aux émigrés la permission de s'y établir. Malek-ben-Fehm (ou Fahm), qui les conduisait, attaqué par l'armée de ce gouverneur, la défit et parvint à affermir son autorité dans le pays, après en avoir expulsé les troupes persanes qui le gardaient. Il y accueillit ensuite d'autres tribus arabes, et il paraît même que quelques populations d'origine persane continuèrent d'y résider sous la domination des Azdites, ou qu'elles y fondèrent, plus tard, de nouveaux établissements (1).

(1) On lit, dans l'*Histoire des rois de Perse*, par Nibki-ben-Massoud (manuscrit persan, nº 61), que « Schabour, fils de Narsi, à la suite de sa victoire sur les Arabes, assigna la province de Bahhrin et le Teama pour résidence aux enfants de Taleb, et ordonna aux tribus de Kaïs et de Thémim de s'établir sur les côtes d'Omân et de Yémen, et de s'y

Le règne des descendants de Malek-ben-Fehm ne fut pas d'aussi longue durée dans l'Omân que dans l'Irak; peu de temps après sa mort, le gouvernement échut à la famille d'El-Djelindi, fils d'El-Moustenir, à laquelle les Sassanides, devenus maîtres de la Perse, imposèrent une sorte de vassalité. Ceux-ci entretenaient sur le littoral quatre mille cavaliers et un gouverneur, pendant que les montagnes et les plaines de l'intérieur étaient au pouvoir des Azdites. Cet état de choses dura jusqu'à l'adhésion des habitants de l'Omân à l'islamisme, c'est-à-dire jusqu'aux premières années de l'hégire (1).

transporter avec leurs bagages et leurs troupeaux. » (Voyez la Notice de M. de Sacy, au tome II des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi.*)

(1) Les détails que nous donnons ici relativement à la situation politique de l'Omân depuis l'immigration des Azdites jusqu'à l'hégire sont extraits du *Kitab-Ansab-el-Arab* (livre des généalogies des Arabes), folio 412 à 438, manuscrit dont l'auteur est le savant cheikh Selma-ben-Moslem-el-Antabi-es-Sohhari (de Sohhar), qui a écrit aussi un livre intitulé El-Zia (la lumière). Nous nous sommes procuré un exemplaire de ce manuscrit à Zanzibar; M. Kazimirsky de Biberstein a bien voulu nous en faire l'analyse et nous donner en même temps la traduction de certains fragments de cet ouvrage qui se rapportent au sujet que nous traitons. Comme ce manuscrit ne se trouve pas dans la collection de la bibliothèque nationale et que nous le croyons fort rare, nous insérons ici un résumé sommaire de ce qui a trait à cette phase de l'histoire de l'Omân.

« *Dispersion des Azdites lors de l'inondation des digues* (*) (folio 412). — Ils se rendirent d'abord à la Mekke, où les uns restèrent, tandis que les autres allèrent dans l'Omân. Ce pays n'a été appelé ainsi que depuis qu'une partie d'émigrants azdites s'y furent établis; ils lui donnèrent ce nom en souvenir des localités appelées Omân dans le Mareb, qu'ils avaient quittées lors de l'inondation des digues (folio 413). — Ma-

(*) L'époque de la rupture des digues est rapportée par M. Noël Desvergers aux dernières années du 1er siècle de notre ère ou aux premières années du second.

Plus tard, à la suite de la scission opérée dans le khalifat par l'usurpation de Moawiah au préjudice d'Ali, quelques anciens partisans de ce dernier, mécontents de la faiblesse qu'il avait montrée en cette circonstance, abandonnèrent sa cause. Ne voulant pas, néanmoins, reconnaître le khalife choisi par leurs adversaires, qu'ils regardaient comme re-

lek-ben-Fehm se rendit dans l'Omân avec une partie de la tribu de Kodaa; ils y trouvèrent les Perses obéissant alors à Dara (Darius), fils de Dara, fils de Behmen, fils d'Isfendiar. Un satrape gouvernait le pays au nom du roi de Perse. Malek-ben-Fehm lui envoya des messagers pour lui demander la permission de s'établir dans une partie de l'Omân; en attendant la réponse, il campa à Eldjouf-el-Feledj, lieu nommé depuis *El-Feledj* ou *Feledj-Malek*. Le satrape résidait à Sohhar. Après avoir refusé d'accueillir les Azdites, il se prépara à les repousser; il marcha contre eux à la tête de trente à quarante mille cavaliers : il avait des éléphants dans son camp. Après quatre jours de combats acharnés, les Perses se retirèrent à Sohhar, et offrirent la paix aux Azdites, à condition que ceux-ci occuperaient les plaines, et les Perses Sohhar, ses environs et le littoral. Un armistice fut conclu ; le satrape en profita pour demander des secours au roi de Perse. Les renforts étant arrivés, les Azdites furent attaqués à l'improviste. Malek se prépara aussitôt à la guerre, combattit les Perses et les chassa de l'Omân (folio 425). Ici l'auteur cite divers poëmes arabes sur la conquête de l'Omân par les Azdites. Malek-ben-Fehm s'établit dans ce pays, et accueillit d'autres tribus arabes (folio 430). Malek-ben-Fehm fut tué par son fils Sélima; alors celui-ci s'expatria et se rendit dans le Fars et dans le Kerman. Les fils de Malek étaient Hénat, Maan, Sélima; — Djodhaïma, régnant à Hira; — Thalaba, régnant à Tenoukh; — enfin Fecahid.

« Sélima conquit le Kerman (folio 433 et suivants). Son frère Hénat l'assista dans son entreprise en lui envoyant trois mille cavaliers azdites. Sélima avait dix fils : après sa mort, la discorde éclata entre ses enfants. Les Persans du Kerman et du Fars en profitèrent pour mettre fin à la domination des Arabes. Les Azdites se répandirent dans le Kerman, le Fars (folio 438), et les îles du Fars; une partie des Azdites se rendit dans les montagnes d'Omân. On compte parmi les descendants de Sélima les Arabes qui habitent les montagnes de Kafes dans le Kerman, les habitants d'El-Kerd, les Benou-Bélal, la famille d'El-Djelendi, fils de Kerker. Ce dernier est le grand-père d'Es-Saffah. Parmi les des-

belles et coupables envers Dieu, ils se séparèrent également du parti de Moawiah, et formèrent une secte à laquelle on donna le nom de Khouaridj ou Khouaredjites (ceux qui sortent de la vraie voie).

Le premier soin des sectaires avait été de se donner un chef de leur choix, se fondant sur ce qu'Ali avait perdu son

cendants de Sélima, on compte encore les rois qui ont régné à Hern jusqu'à ce jour. Il y a beaucoup de descendants de Sélima dans le Fars et dans le Kerman, tandis qu'il y en a fort peu dans l'Omân (folio 438).

« Les Benou-Samit, descendants de Sélima, habitent en grand nombre les montagnes de Maugal (folio 439). On reprend, folio 448, le récit de l'histoire de l'Omân. Depuis que Malek-ben-Fahm s'empara de l'Omân, ce pays ne retourna plus sous la domination des Perses. Après lui, le royaume de l'Omân échut à la famille d'El-Djelendi, fils d'El-Moustenir. Le Fars passa sous la domination des Sassanides ; entre ceux-ci et la famille d'El-Djelendi, il y eut trève dans l'Omân ; mais il y avait, dans ce pays, pendant la trêve, quatre mille cavaliers perses avec leurs chefs et leur gouverneur, et, tandis que le littoral appartenait aux Perses, les montagnes et les plaines étaient au pouvoir des Azdites, et même, lorsque le roi de Perse voulait exiler quelqu'un de son royaume, il l'envoyait dans l'Omân. Ceci dura jusqu'à la propagation de l'islam dans l'Omân. A ce sujet, l'auteur cite une lettre de Mahomet adressée à Djeifer-el-Abd, fils d'El-Djelendi (folio 450). »

Il ne nous a point échappé que la version de l'auteur du *Kitab-Ansab-el-Arab*, relativement au rôle qu'elle prête à Malek-ben-Fehm, est en désaccord avec la version de Massoudi, ainsi qu'avec l'opinion de nos auteurs modernes, sur ce même Malek, considéré par eux comme le fondateur du royaume de Hira. Mais, ces derniers auteurs confessant *que les débuts de cette monarchie ont laissé bien peu de traces dans les traditions parvenues jusqu'à eux*, nous avons cru devoir ne pas dédaigner une indication nouvelle, surtout quand celle-ci était présentée par un habitant de l'Omân, mieux à portée, par cela même, que Massoudi et autres auteurs arabes de recueillir les traditions de son pays, d'ailleurs fort négligé dans les ouvrages anciens qui traitent de l'Arabie.

Les hommes compétents jugeront du crédit qu'il faut donner aux assertions de notre auteur.

droit à cet office en permettant que la contestation suscitée par la révolte de Moawiah fût décidée par le jugement des hommes au lieu de l'être par celui de Dieu ou de l'imam, son représentant. Ils s'étaient réunis alors aux environs de Koufa, et, en excitant autour d'eux la défection, ils travaillaient à miner le pouvoir qu'Ali conservait encore dans la Mésopotamie et la Perse ; mais, attaqués par ce khalife à la tête d'un corps de troupes considérable, ils furent mis en déroute à Nharouan, sur les bords du Tigre. Du petit nombre de ceux qui échappèrent à cette défaite, deux allèrent chercher un refuge dans l'Omân.

Les principes des Khouaridj, dont l'esprit était tout à fait en harmonie avec le caractère indépendant des Arabes, furent facilement acceptés par les habitants de l'Omân, et le schisme s'organisa sans entraves et se maintint paisiblement jusqu'au khalifat d'Abd-el-Melik (1). Sous le règne de ce prince, le fameux Hhadjadj, devenu gouverneur de l'Irak, envoya des forces en Omân pour y faire reconnaître l'autorité du khalife : deux frères, Seliman et Saïd, de la descendance de Djelendi, y exerçaient alors le pouvoir. Ils battirent, dans toutes les rencontres, les troupes d'Hhadjadj, qui se vit contraint de demander des renforts au khalife. Une armée nombreuse lui ayant été envoyée, il finit, grâce à ce secours, par triompher de ses adversaires, et força Seliman et Saïd de s'expatrier avec leurs familles. Dès ce moment, le gouverneur de l'Irak eut sous sa dépendance le pays conquis et en nomma le chef. Quelques années après, le khalife Se-

(1) Les détails qui suivent sont extraits de la chronique du cheikh Abou-Soleiman-Mohhammed, déjà citée à la note 2 de la page 474.

liman-ben-Abd-el-Melik rendit aux habitants le droit d'élire leur souverain ; toutefois un délégué du gouverneur de l'Irak continua d'y résider, dans le but de surveiller la gestion du souverain élu : il en fut ainsi jusqu'au khalifat d'Aboul-Abbas-es-Saffah.

A cette époque, de grands désordres se produisirent en Omân; d'abord des sectaires, désignés sous le nom d'Ibadhi (1), attaquèrent le représentant du khalife, le défirent et lui substituèrent un des leurs, nommé Djelen'di-ben-Meçaoud, qui fut tué, deux ans après, à la suite d'une invasion de l'Omân par les Djebaber (2), et la guerre désola le pays jusqu'à l'avénement de l'imam

(1) Il s'agit ici des partisans de l'hérésie prêchée par Abdallah-ben-Ibadhi, de la famille de Sarih, issue de Temim. Le Hhadji-Khalfan dit, dans son *Djihan-Numa*, que ce fut sous le règne de Merwan, dernier khalife des Ommiades, c'est-à-dire entre l'an 127 et l'an 132 de l'hégire (744 et 749 de J. C.), que cet Abdallah parut, et qu'il fut vaincu et mis à mort. Mais il se trompe lorsqu'il fixe l'apparition des Ibadhi en Omân à l'année 674 de l'hégire, à moins, toutefois, que les mots *à Omân*, employés par lui, signifient seulement la ville ainsi nommée, et non le pays tout entier, ce qui ferait disparaître la contradiction que nous venons de signaler entre son assertion et celle de l'auteur de la chronique. On comprendrait, en effet, que les principes des Ibadhi, d'abord acceptés par les anciens dissidents (les Khouaridj ou Chera) établis à Nazoua, et s'étant entés sur ceux de ces derniers, ne se soient répandus que plus tard dans les villes du littoral. (Voyez la partie *Asie* de l'ouvrage cité, traduction manuscrite d'Armain, au paragraphe qui traite du pays d'Omân.) — Niebuhr, en signalant cette secte comme la plus importante de l'Omân, donne à ses adhérents le nom de Beïasi, et Abadhi. Nous avons toujours entendu les indigènes se servir du mot Ibadhi.

(2) La forme de ce nom est douteuse; peut-être s'agit-il des Beni-Djebre ou plutôt Beni-Djerbé, qui sont signalés, bien postérieurement, il est vrai, comme faisant presque chaque année, à l'époque des récoltes, une invasion dans l'Omân pour en piller les campagnes.

Rĕzan, qui, à ce titre, exerça le pouvoir pendant environ quinze ans, et mourut l'an 207 de l'hégire (822 de J. C.).

A partir de cette époque, les imams se succédèrent régulièrement pendant un espace d'environ soixante-dix ans. Mais, au commencement du règne du khalife El-Motadhed, Azzan-ben-Temin el Mekhezoumi étant imam, des troubles graves vinrent agiter l'Omân, des partis nombreux s'y disputèrent l'autorité, et leurs luttes semblaient interminables. Deux de ses habitants, dont la tradition a conservé les noms, Mohhammed-ben-Qâcem et Béchir-ben el Men'deur, se rendirent auprès du gouverneur du Bahharin', Mohhammed-ben-Nour, pour solliciter son intervention et lui offrir le pouvoir. Ce dernier voulût, avant tout, s'assurer l'agrément du khalife; on se rendit à Bagdad pour l'obtenir, et, cette démarche ayant eu un plein succès, Mohhammed-ben-Nour envahit l'Omân à la tête de vingt-huit mille hommes (1). A son approche, la terreur s'empara des habitants; les uns prirent la fuite, le plus grand nombre se soumit. Azzan-ben-Temin, qui résidait à Nazoua, vit ses parti-

(1) Ce fait se trouve mentionné dans le traité du cheikh Abou-Ishak el Estakhry; il y est dit que, sous le khalifat d'El-Motadhed, une querelle s'étant élevée entre les sectaires de la tribu des Beni-Sama el Louy, l'une des plus puissantes du pays, le cheikh de cette tribu, Mohammed-ben-el-Qacem es Sami, se rendit auprès du khalife et réclama sa puissante intervention; celle-ci amena la soumission de l'Omân au khalifat, en témoignage de quoi la khotba fut dite dans les mosquées pour le khalife. El Estakhry ajoute que le schisme n'en persista pas moins et que les sectaires se retirèrent dans une partie de leur territoire nommée Nezoua (Nazoua), où ils étaient encore, avec leur imam et leurs trésors, à l'époque où l'auteur écrivait. (Voyez le traité d'El Estakhry, folio 7, verso, édition du docteur J. A. Moeller, sous le titre *Liber climatum.*) — D'après M. Reinaud, El Estakhry voyageait vers l'an 340 de l'hégire (951-52 J. C.).

sans l'abandonner peu à peu à mesure que l'ennemi s'avançait vers cette ville; il voulut chercher un autre asile avec une poignée d'hommes qui lui restaient, mais atteint par les soldats de Mohhammed, il périt dans un combat inégal. Les Ibadhi, dans la personne de leurs imams, avaient gouverné cent soixante-trois ans.

Mohhammed-ben-Nour, proclamé souverain, s'établit à Nazoua. Toutefois, il ne jouit pas en paix du pouvoir conquis par lui; il eut bientôt à combattre des révoltes sérieuses, qui lui firent prendre en haine ses nouveaux sujets. Dans son exaspération, il ravagea le pays, commit des cruautés sans nombre, et se décida enfin à rentrer dans le Bahharin, laissant le gouvernement de l'Omân à Ahhmed-ben-Hilal (1). Celui-ci, renversé peu après par une insurrection victorieuse, eut pour successeur Mohhammed-ben-el-Hassen.

Ici commença, pour l'Omân, une nouvelle période d'indépendance, qui se prolongea jusqu'à l'invasion de son territoire par les Carmathes (2). Cette invasion ne fut pas de longue durée, et, lorsque les envahisseurs eurent été chas-

(1) On lit, dans le *Moroudj-ed-Dzeheb*, manuscrit 598, folio 45, « qu'en l'année 304 de l'hégire, lorsque Massoudi arriva à Sohhar, capitale de l'Omân, l'émir de ce pays était Ahhmed-ben-Hilal. » C'est sans doute le même personnage mentionné dans la chronique à laquelle nous empruntons ces détails.

(2) La secte des Carmathes eut pour fondateur un certain Handan, fils d'El-Aschath, surnommé *Carmath*. Elle acquit une grande puissance, et, pendant plus d'un siècle, ensanglanta l'Arabie, la Syrie, l'Égypte, en dépit des efforts faits par les derniers khalifes abassides pour arrêter les progrès de ces sectaires. Nous ignorons l'époque précise à laquelle ceux-ci envahirent l'Omân; mais, d'après la place qu'occupe cette invasion dans la série des faits énumérés par la chronique, ce dut être dans les dernières années du IIIe siècle de l'hégire (premières années du Xe siècle de J. C.).

sés, Mohhammed-ben-Izid el Kendi fut appelé à l'imamat.

Cependant la série des imams ne tarda pas à être encore une fois interrompue; des troupes envoyées de Bagdad s'emparèrent de nouveau de l'Omân et mirent en fuite Mohhammed-ben-Izid; le khalife donna alors le gouvernement à El-Hhakem-ben el Mâala. Enfin, à la mort de ce dernier, les Arabes d'Omân reconquirent le privilége d'élire leur chef, et nommèrent Saïd-ben-Abdallah-ben-Mohhammed. L'auteur de la chronique ignorait la date à laquelle cet imam fut élu; mais il donne celle de sa mort, qui eut lieu en l'année 328 de l'hégire (939-40 de J. C.). Après Saïd-ben-Abdallah, les imams se succédèrent jusqu'en 557 (1161 de J. C.).

L'auteur du document arabe auquel nous devons les renseignements précédents pense qu'à partir de cette époque il y eut un interrègne jusqu'en l'année 809 (1406-07 de J. C.). Selon lui, pendant cette longue période, l'Omân eut à souffrir des malheurs tels qu'il n'en avait jamais éprouvé; mais il n'entre dans aucun détail à ce sujet, et les seuls faits dont il fasse mention sont les suivants :

1° En 660 (1261-62 de J. C.), l'émir d'Hormouz, Mahmoud-ben-Ahhmed el Kousi, vint débarquer à Keulhât avec des troupes nombreuses, et somma les chefs de l'Omân de lui payer un tribut (1); ce pays avait alors pour sultans Abou-el-M'salli-ben-Nebehan' et son frère Omar.

2° En 674 (1775-76 de J. C.), le raïs de Chiraz, Fekeur-Eddin-Ahhmed-ben-ed-Daya, envahit l'Omân, s'empara de Nazoua et séjourna quatre mois dans le pays. Une tentative infructueuse fut faite par lui contre Behla. La mort du raïs

(1) Nous aurons occasion de revenir bientôt sur cette expédition du sultan d'Hormouz contre l'Omân.

vint bientôt délivrer le pays du joug de ses envahisseurs. Ces événements se passèrent sous le règne du sultan Omar-ben-Nebehan'.

3° Enfin, en 675 (1776-77 de J. C.), les enfants du raïs envahirent de nouveau l'Omân, qui avait alors pour sultan Hilal-ben-Omar-ben-Nebehan' (1) : celui-ci finit par triompher de ses ennemis, dont les premières opérations avaient été désastreuses pour le pays.

Quand nous avons parlé ci-dessus d'un interrègne, il ne s'agissait, bien entendu, que de l'absence d'une autorité spirituelle : l'auteur de la chronique a écrit la chronologie des imams d'Omân, et non l'histoire de ce pays, et cela explique le silence presque complet qu'il garde sur les événements arrivés dans l'intervalle de l'année 557 de l'hégire à l'année 809. Mais, en dehors des imams, l'autorité purement temporelle était exercée, dans l'Omân, par d'autres chefs, délégués du khalife ou de quelqu'un de ses représentants. Seulement il arrivait, à certaines époques, que le schisme, toujours vivant à l'intérieur, reprenait plus d'empire, et que les sectaires parvenaient à imposer leur propre chef à une plus grande partie du pays. Quant aux villes maritimes, et surtout à celles dont le mouvement commercial mettait incessamment les habitants en contact avec les partisans des sectes orthodoxes, leurs populations durent perdre peu à peu de leur ferveur dissidente, contenues qu'elles étaient, sans doute, d'abord par la surveillance plus facile que l'émir du khalife pouvait y exercer, puis par les

(1) Cette famille des Nebehân' paraît avoir joué un rôle important dans l'histoire de l'Omân; nous retrouverons, dans le récit d'Ibn-Bathouta, un Nebehan' sultan de Nazoua.

immigrations de Schiites, de Sunnites et de Métaoualis qui s'y incorporèrent à diverses époques. Mais, pour avoir quelques notions sur ces villes, dont l'auteur de la chronique ne cite pas même les noms, il nous a fallu recourir aux géographes et voyageurs arabes, et voici le résumé des renseignements que nous avons puisés dans leurs écrits :

Au commencement du IVe siècle de l'hégire, Massoudi et Abou-Zéid nous représentent Sohhar comme la capitale (1) de l'Omân, et Mascate comme un lieu où les navigateurs venant du golfe s'arrêtaient, dans leur route vers l'Inde, pour y prendre de l'eau et du bétail (2). A l'époque où écrivaient ces deux auteurs, Mascate n'avait donc pas encore une population notable; Massoudi, en effet, ne la désigne que comme un village.

Dans un passage du traité d'El-Estakhry, auquel nous avons déjà emprunté quelques renseignements sur l'état religieux de l'Omân, l'auteur dit aussi que Sohhar en était la capitale, et la plus peuplée, la plus riche et la plus commerçante non-seulement des villes de cette contrée, mais de toutes les villes musulmanes situées sur la mer de Perse (3).

Avec Édrisi, nous commençons à acquérir quelques connaissances de l'intérieur du pays, outre ce qu'il ajoute au petit nombre de celles que nous possédions sur le littoral. Il signale d'abord, le long de ce dernier, les deux villes ma-

(1) Nous ne pensons pas qu'il faille donner au mot *capitale* un autre sens que celui de ville principale du pays au point de vue commercial, car nous ne savons rien qui puisse mériter ce titre à Sohhar, au point de vue politique.

(2) Voyez *Relation des voyages arabes et persans*, Discours préliminaire, page 80, et Chaîne des chroniques, page 15.

(3) Voyez le traité déjà cité, folio 7, verso.

ritimes de Soûr et de Keulhât (1), petites, mais ayant beaucoup d'habitants; puis le bourg de Damar (2), renommé par la beauté des perles qu'on y pêche; enfin les villes de Mascate et de Sohhar, l'une et l'autre bien peuplées. Toutefois, selon l'auteur, cette dernière avait déjà perdu de son ancienne prospérité et de son importance commerciale. Édrisi impute ce résultat aux déprédations exercées par la marine d'un certain gouverneur de Keich (l'île de Kechm) contre les navires qui commerçaient dans le golfe Persique; ce qui, dit-il, avait contraint ces derniers à se détourner de la voie d'Omân et à se porter sur Aden (3). Il paraît, cependant, que l'activité de Mascate s'était accrue; car, sans cela, comment cet ancien *village* fût-il devenu une ville *bien peuplée*, telle que la représente Édrisi. Il est même probable que les faits rapportés par ce géographe n'étaient pas la seule cause de la décadence de Sohhar, à laquelle les commodités et les avantages propres au port de Mascate avaient dû contribuer aussi.

Quant à l'intérieur du pays, voici ce qu'en dit Édrisi :

« Vis-à-vis de Sohhar, à une distance de deux journées

(1) C'est la ville nommée Calayat par les auteurs portugais; João de Barros la rapporte à la *Metacum* de Ptolémée, mais il n'y aurait, ce nous semble, pas moins de raisons d'identifier celle-ci avec Soûr, ville très-ancienne et qu'on suppose avoir été occupée par les Syriens. Quoi qu'il en soit, l'existence de Keulhât au commencement du XI[e] siècle nous est signalée positivement par la chronique des rois d'Hormouz, dont Texeira a donné une version portugaise. (Voyez *Histoire des rois de Perse*, par Texeira.)

(2) Probablement Bendeur-Daghmar, petit port près et au sud-est de Keriat.

(3) Voyez *Géographie d'Édrisi*, traduction de M. Jaubert, page 151 et suivantes.

« par terre, sont les deux villes S'al et O'fra. Elles sont « l'une et l'autre peu considérables, mais bien peuplées et « entourées de champs cultivés et de palmiers. La contrée « dont elles dépendent s'appelle Nazoua. À une demi-jour- « née de ces villes est celle de Mandj, qui est de peu d'im- « portance et située au pied de la montagne de Charam, « où sont les sources de la rivière El-Fah. Cette rivière est « considérable; ses bords sont couverts de champs cultivés « et de villages jusqu'à la mer, où elle se jette auprès de « Djolfara (Djulfar). Beaucoup des habitants d'Omân sont « des dissidents (chera), dont la plupart vivent aujourd'hui « réunis dans un pays nommé Bechroun, à l'ouest d'Omân, « sur une montagne où sont leurs villages fortifiés, et qui « leur appartient. Bechroun est situé au bas de cette mon- « tagne (1)..... »

Ici nous retrouvons la trace de ces sectaires dont il a déjà été fait mention, et nous les voyons, au commencement du XII[e] siècle de notre ère, établis au centre du pays, ayant

(1) Après l'analyse faite par nous, au livre III, de la description de la côte orientale d'Afrique contenue dans le traité d'Edrisi, on ne peut s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans ses données géographiques sur l'Omân, surtout quant aux distances. Pour ce qui est des noms de lieux mentionnés au passage reproduit ci-dessus, d'après la traduction de M. Jaubert, nous les soupçonnons d'être entachés, au moins, de ces erreurs de copiste qui ne sont que trop communes dans les manuscrits dont le traducteur a fait usage. Ainsi cette rivière El-Fah, aux bords couverts de champs cultivés et de villages, nous semble ne pouvoir être que le Sib, dont le lit est côtoyé par la route qui mène à Nazoua. La ville désignée sous le nom de Mandj ou Maindj est peut-être Minna, nom qui lui-même doit être une rectification du mot Manna, donné par *João de Barros* à une ville voisine de Nazoua, et dont il sera fait mention ci-après. Au reste, pour la topographie du pays d'Omân, voyez la carte annexée à la relation que le lieutenant Wellsted a faite de son voyage en Arabie. (*Travels in Arabia*. London, 1838.)

leurs villages fortifiés sur une montagne aux environs d'une localité nommée Nazoua (qui nous est bien connue), voisine elle-même de la ville de Mandj.

Ce qu'Édrisi a écrit touchant la décadence de Sohhar était, à ce qu'il paraît, au moins exagéré; car, un siècle environ après lui, Yacout signalait encore cette ville comme la plus importante du pays. « Sohhar est, dit-il, la Kasba (ville principale) de l'Omân du côté des montagnes, comme Touam est la Kasba du côté de la mer (1). C'est une ville riche et pleine de ressources; ses maisons sont bâties en briques et en bois de tek. »

Dans le dictionnaire du même auteur, on trouve au mot Nézoua : « C'est une montagne de l'Omân. Aucune tribu de cette localité n'a de station considérable sur le bord de la mer : on désigne leur réunion par le nom de leur district. Elles sont *Ibadhi*. »

Au temps d'Yacout, quelques-unes des villes de la côte d'Omân étaient, d'après la chronique des rois d'Hormouz, déjà dépendantes de ce royaume. Il y est dit que la fondation de celui-ci est due à un prince régnant en Arabie, et qui, inquiété par un de ses voisins avec lequel il était en guerre, alla s'établir dans le Moguestan, où son fils Mohhammed, surnommé *Derem-Kou*, fonda la ville d'Hormouz. Le port de Kalayat (Keulhât), sur la côte d'Omân, avait été le point de départ des émigrants : ceux-ci, selon le chroniqueur, s'étaient assuré la possession de cette ville, pour s'en ser-

(1) On ne sait à quel point de la côte peut se rapporter ce nom de Touam, employé dans plusieurs ouvrages arabes pour désigner un lieu évidemment voisin de Sohhar. M. de Hammer pense qu'il s'applique à la partie de la ville de Sohhar qui est tournée vers la mer.

vir comme d'un lieu de retraite en cas de besoin (1). La date de cette émigration n'est point indiquée; mais, par une supputation de la durée approximative de chacun des règnes antérieurs à celui de Rokn'-Ouddin-Mahmoud, qui commença en l'an 641 de l'hégire, on peut admettre qu'elle eut lieu vers l'année 450 de la même ère, fin du XI[e] siècle de l'ère chrétienne.

Les conquêtes de plusieurs des successeurs de Mohhammed agrandirent le territoire de cette principauté : ainsi fut constitué le royaume d'Hormouz, dont les dépendances s'étendirent jusqu'à Zafar (2), sous le règne de Rokn'-Ouddin-Mahmoud (3). Il est probable que c'est de ce règne,

(1) A la fin du XIII[e] siècle de notre ère, Marco Polo signale Calatû (Keulhât) comme servant à la fois de refuge et de point d'agression au Mélic de Cormose (Hormouz) contre les exigences du soudan du Kerman. Le Mélic de Cormose, dit-il, se retire alors à Calatû, d'où il intercepte la navigation du golfe; de telle sorte que le soudan du Kerman, auquel cela cause un grand dommage, fait la paix avec le Mélic de Cormose. (Voyez *Voyage de Marco Polo,* chap. CXCVI, édition de la Société de géographie de Paris.)

(2) Sans doute Zafar a été mis ici pour Dhofar ou Djulfar. D'après Amyn-Ahmed-Rāzy, il faudrait dire Djulfar. Nous lisons, en effet, dans son traité intitulé *Heft-Iclym*, le passage suivant, que l'auteur a lui-même extrait du *Madjma-oul-Ansab* : « Ce fut ainsi qu'en l'an 647 il (Rokn'-Ouddin-Mahmoud) se rendit maître, sans opposition, d'Hormouz, et annexa ensuite Kis (Kechme), Bahren et Djulfar à ses États. » (Voyez *Heft-Iclym*, manuscrit persan de la bibliothèque nationale. Fonds Bruyes, n° 17, folio 21, verso.)

(3) D'après la concordance des dates et l'analogie des noms, ce souverain est, sans nul doute, celui dont nous avons parlé précédemment, d'après la chronique du cheikh Abou'l-Soleyman-Mohhammed, comme ayant fait, dans l'année 660, une expédition en Omân pour imposer un tribut à ses habitants. Les détails qui y sont donnés concernant cette expédition justifient ce qui est dit des conquêtes de Rokn'-Ouddin-Mahmoud, dans le *Madjma-oul-Ansab*, et font présumer en quelles circonstances les villes maritimes de l'Omân auraient passé sous la dépendance

compris entre les années 641 et 676 (1) de l'hégire (1245

du sultan d'Hormouz. Voici à peu près comment s'exprime l'auteur de la chronique en question :

« L'émir d'Hormouz, qui s'appelait Mahmoud-ben-Ahhmed-el-Kousi fit « une expédition contre la ville de Keulhât. Or, à cette époque, celui qui « avait le pouvoir dans l'Omân était Abou'l-M'salli-Kahlan-ben-Nebehân', « ainsi que son frère Omar-ben-Nebehân'. En arrivant à Keulhât, Mah- « moud fit appeler Abou'l-M'salli, et, lui déclarant qu'il imposait un tri- « but aux habitants de l'Omân, il le somma d'en assurer la perception. « Le sultan allégua que son pouvoir en Omân ne s'étendait qu'à une « bien petite province. Mahmoud lui répondit : Prends de mes soldats « tant que tu en voudras, et réduis par la force ceux d'entre les gens de « l'Omân qui te résisteraient. Abou'l-M'salli répliqua que ceux-ci étaient « trop pauvres et ne pouvaient payer le tribut. Mahmoud, irrité, agit de « ruse, et, ayant invité les émirs ou notables du pays à se rendre au- « près de lui, il leur remit des vêtements d'honneur et d'autres cadeaux; « puis il obtint d'eux la promesse de l'aider contre les gens de l'Omân « et de l'accompagner dans l'expédition qu'il allait faire. Il se rendit en- « suite, par mer, à Dhofar, où il fit mettre à mort un grand nombre « d'individus et s'empara de richesses considérables. Il retourna alors « en Omân en suivant la route de la terre ferme ; mais les vivres et l'eau « commencèrent bientôt à lui manquer, et la soif et la faim tuèrent « 5,000 hommes de ses troupes, outre ceux qui périrent en combattant. « Ceci se passa en l'an 660. »

Le mot Dhofar employé ici justifie la première assertion émise par nous à la note de la page 489, savoir, que le nom de Zafar, écrit dans la chronique des sultans d'Hormouz, l'avait été pour celui de Djulfar. Il n'est point admissible que Mahmoud, ayant à faire une expédition en Omân, accompagné des notables de ce pays, se soit rendu à Zafar ou Dhafar, sur la côte sud de l'Arabie, et soit revenu sur ses pas par terre, en traversant un espace de 200 lieues environ; tandis que le double mouvement par terre et par mer s'explique fort bien lorsqu'il s'agit de Djulfar ou de Dofar, situés l'un près du cap M'cendem, et l'autre dans le domaine de Sîr ou Ser, limitrophe d'un des quatre grands districts (*) dont la réunion a formé ce qu'on appelle aujourd'hui l'Omân.

(1) Cette date et la durée de trente-cinq ans que nous assignons au

(*) Ce n'est que par suite des événements politiques survenus dans l'Arabie durant les deux derniers siècles que le nom d'Omân a été définitivement employé pour désigner tout le pays ; de notre temps encore, les indigènes n'appliquent ce nom d'Omân qu'à sa partie centrale ; le reste est divisé en trois autres districts, nommés par eux Djaïlan, Bathna et Dhorrah. (Voyez *Travels in Arabia*, page 270 et suiv.)

et 1277 de J. C.), que date l'annexion de toutes les villes maritimes d'Omân au royaume d'Hormouz, dont elles faisaient encore partie lors de l'arrivée des Portugais.

A peu près à l'époque où fut opérée l'annexion dont nous venons de parler, la ville de Keulhât, la plus ancienne dépendance d'Hormouz, nous est représentée, par Ibn-Sayd, comme la ville capitale de l'Omân. Voici ce que nous lisons dans la partie de son traité relative à l'Omân :

« Keulhât, sise au commencement de l'Omân, et capi-
« tale actuelle de ce pays, est en latitude sur la limite
« nord du premier climat, etc. » Puis encore : « Entre
« Keulhât, capitale actuelle de l'Omân et Sohhar, se
« trouve Maskat, port situé sur un grand golfe de la mer
« de Perse. » Quant à Sohhar, « c'est, dit-il, l'ancienne
« ville appelée Omân (1) ; entre elle et les sables mobiles
« (le désert) est la montagne de Nizoua, qui se prolonge
« du sud au nord ; elle est habitée par les Khouaredjites (2),

règne de Mahmoud ne sont pas d'accord avec la version du *Madjma-oul-Ansab*, reproduite par Amyn-Ahmed-Razy. D'après cette dernière, Mahmoud aurait régné pendant trente ans seulement et serait mort en l'année 685 de l'hégire ; mais nous préférons nous en rapporter à la chronique des sultans d'Hormouz, écrite, on le sait, par l'un d'eux.

(1) Peut-être Ibn-Sayd, qui cite quelquefois Ptolémée dans ses écrits, fait-il allusion ici à l'*Ommanum emporium* de ce géographe ; mais nous ne pensons pas qu'il veuille parler de la ville appelée Omân par quelques auteurs musulmans, qui, tous, représentent Sohhar et Omân comme deux cités différentes et contemporaines.

(2) La dénomination de Khouaredjites employée par Ibn-Sayd n'implique pas contradiction avec la qualité d'Ibadhi, attribuée par Yacout et par la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed aux habitants de Nizoua ou Nazoua. Le premier auteur constate simplement, par l'expression dont il se sert, leur état de dissidence. Les autres caractérisent cette dissidence en indiquant qu'ils étaient de la secte d'Ibadhi.

« qui en ont fait leur chef-lieu et l'ont nommée Nizoua (1). »

Moins d'un siècle après Ibn-Sayd, Aboulféda, dans sa géographie, cite Sohhar et la représente comme une petite ville en ruine, celle d'*Omân* étant seule en prospérité. Au sujet de cette dernière, il reproduit le passage suivant, emprunté au traité intitulé *Azizi*, écrit à la fin du IVe siècle de l'hégire ou du Xe (2) de notre ère.

« Omân est une jolie petite ville, avec un port où abon-
« dent les navires du Sind, de l'Inde, de la Chine et du
« pays de Zanguebar. Auparavant, la capitale était Soh-
« har ; on ne trouvait pas de plus belle ville sur le golfe
« Persique. »

C'est tout ce qu'Aboulféda nous apprend concernant les villes de l'Omân ; il ne cite même pas Mascat (3). Mais nous

(1) Manuscrit de la bibliothèque impériale (n° 1,095, supplément arabe, folios 23, verso, et 37).

(2) Voyez, pour cet ouvrage et son auteur, l'*Introduction à la géographie d'Aboulféda*, page 42.

(3) Dans sa traduction de la géographie d'Aboulféda, page 136, M. Reinaud, à propos du passage ci-dessus reproduit, émet la pensée que le géographe arabe désignait sous le nom d'Omân la ville de Mascate.

Nous lisons, en outre, dans le *Djihan-Numa* (partie Asie, traduction d'Armain, déjà citée), au sujet de la ville d'Omân :

« L'Omân propre est une ville fortifiée située au bord de la mer et au-
« près de laquelle il coule plusieurs sources. Il y a auprès d'Omân une
« montagne; la rivière (peut-être les eaux) d'Omân vient de cette mon-
« tagne. Cette ville a beaucoup de plantations de dattiers et de jardins,
« et toutes sortes de fruits y sont à bon marché; le pays produit, d'ail-
« leurs, du froment, de l'orge, du riz et du millet. La rivière (peut-être
« l'eau) qui passe à Omân y a été conduite par un mage fort riche qui
« portait le nom d'Eboul-Feredz, et qui a fait bâtir dans la ville d'Omân
« de grands khans (édifices publics où logent les étrangers) pour les mar-
« chands. On dit que le prince d'Omân retire des fermes de cette ville
« 80,000 sequins par an. Il aborde dans son port beaucoup de bâtiments
« de la Chine, des Indes, du Zanguebar et d'autres endroits, etc..... »

voici enfin en présence de documents positifs recueillis *de visu* par celui qui les a publiés.

En l'an 781 de l'hégire (1330 de J. C.), Ibn-Bathouta aborda à Keulhât; on lit, dans sa relation, que cette ville

Quiconque a vu Mascate, sa situation, son aiguade, y a trouvé réalisés presque tous les détails de cette description, et, pour notre compte, nous n'hésiterions pas à identifier avec Mascate l'Omân de l'*Azizi* et du *Djihan-Numa*, s'il n'était fait dans ce dernier traité, outre la description que nous avons reproduite, une mention distincte de Mesket (Maskat). Rappelons, toutefois, que le texte imprimé (*) du *Djihan-Numa*, traduit par Armain, a été augmenté, par l'éditeur, de plusieurs indications empruntées aux écrits européens; et dès lors on pourrait penser que, la ville d'Omân ayant été seule mentionnée dans la rédaction primitive de Hhadji-Khalfa, Ibrahim-Effendi, en éditant l'ouvrage, a compris, dans ce qu'il y intercalait, une description de Maskat, alors plus connue sous ce nom que sous celui d'Omân, sans avoir conscience du double emploi qu'il faisait ainsi d'une même ville en laissant figurer au texte imprimé ce qui était dit de celle d'Omân dans le traité original. Il est certain, du moins, qu'une partie de ce qu'on lit, au sujet de Mascate, dans ce texte (la reprise de cette ville sur les Portugais par les Arabes) n'a pu exister dans le manuscrit de Hhadji-Khalfa, composé dix ans avant l'accomplissement du fait dont il est question.

L'argument à tirer de ce que le *Djihan-Numa* signale Omân et Mascate comme deux lieux différents étant ainsi annihilé, toutes les probabilités nous semblent en faveur de l'opinion de M. Reinaud; car Omân était, d'après les descriptions de plusieurs auteurs, une ville maritime importante : ces descriptions, par tous leurs détails, désignent la ville et le port de Mascate, et non Sohhar, puisque les mêmes auteurs font de cette dernière une mention spéciale et distincte. Remarquons, de plus, que l'*Azizi* remonte à la fin du xe siècle, c'est-à-dire entre l'époque de Massoudi et celle d'Édrisi, qui, tous les deux, ont cité Maskat, sans parler d'Omân. Or, au temps de Massoudi, Maskat ou Mesket n'était, comme l'indique son nom, qu'un village à aiguade où les bateaux s'arrêtaient pour faire de l'eau et des provisions fraîches. Bientôt cette localité, prenant de l'importance par le grand nombre de bateaux qui y relâchaient,

(*) Le *Djihan-Numa*, c'est-à-dire le tableau ou le miroir du monde, est un traité de géographie divisé en deux parties. Il a été composé, en 1648, par el Hhadji-Moustapha-Khalifeh ou Khalfa. La première partie de ce manuscrit, contenant la description de l'Asie, a été imprimée, en 1733, à Constantinople, par les soins d'Ibrahim-Effendi, qui y a fait plusieurs additions

avait une mosquée richement ornée à l'intérieur, et que la plupart de ses habitants étaient schismatiques (1), mais qu'ils ne manifestaient pas ouvertement leurs croyances, parce qu'ils dépendaient du sultan d'Hormouz, qui était sunnite.

De Keulhât, le voyageur s'avança à six ou sept journées dans l'intérieur, pour visiter le pays d'Omân, dans lequel, pour lui, cette ville n'était pas comprise (2). Voici comment il s'exprime en racontant cette excursion :

« Elle est située au pied d'une montagne; des canaux « l'entourent, ainsi que des vergers, et elle possède de « beaux marchés et des mosquées magnifiques et propres. « Ses habitants ont coutume de prendre leurs repas dans « les cours des mosquées, chacun d'eux apportant ce qu'il « possède; ils mangent ainsi tous ensemble, et les voya- « geurs sont admis à leur festin. Ils sont forts et braves, « toujours en guerre entre eux. Ils sont de la secte ibadhite « et font quatre fois la prière du vendredi, à midi. Après « cela, l'Imam lit des versets du Coran et débite un dis-

devint une ville qui, probablement, reçut d'abord le nom d'Omân; mais celui de Maskat, sous lequel la localité avait été d'abord connue, ne continua pas moins de la désigner, et, comme il était plus familier que l'autre aux navigateurs, le nom d'Omân cessa bientôt d'être usité. Aussi voyons-nous Édrisi, Yacout et Ibn-Sayd n'en pas faire mention et citer seulement Maskat. Que plus tard, l'ancien nom d'Omân ait été employé par Aboulféda et Hhadji-Khalfa, cela n'a rien d'étonnant, puisque leurs traités de géographie ne sont que des compilations d'ouvrages déjà vieux de deux et trois siècles pour Aboulféda, et de cinq à six siècles pour Hhadji-Khalfa.

(1) Le voyageur ne dit pas de quelle secte ils faisaient partie, mais l'auteur du *Marasid-el-Ittilàa* s'exprime ainsi au sujet de Keulhât : « ..... Cité d'Omân sur le bord de la mer; elle est bien habitée et popu- « leuse; tous les habitants sont schismatiques de la secte d'Ibadhi... » Les sectaires dont parle Ibn-Bathouta étaient donc des Ibadhi.

(2) Voyez, page 490, ce qui est dit au renvoi (*).

« cours à l'instar du prône, dans lesquels il fait des vœux « pour Abou-Becr et 'Omar, et passe sous silence 'Othman « et 'Aly. Quand ces gens veulent parler de ce dernier, ils « emploient comme métonymie le mot *homme*, et ils di- « sent : « On raconte au sujet de *l'homme.* » Ou bien : « *L'homme dit.* » Ils font des vœux pour le scélérat, le « maudit Ibn-Moldjam (1), et l'appellent « le pieux servi- « teur de Dieu, le vainqueur de la sédition. » Leurs fem- « mes sont très-corrompues, et ils n'en éprouvent aucune « jalousie et ne blâment point leur conduite.

« DU SULTAN D'OMÂN.

« Son sultan est un Arabe de la tribu d'Azd, fils d'Al- « ghaouth, et qui est connu sous le nom d'Abou-Moham- « med, fils de Nebhân. Chez ces peuples, Abou-Mohammed « est une dénomination usitée pour tous les sultans qui « gouvernent l'Omân, comme celle d'atâbec est employée « pour les rois des Loûr. Il a l'habitude de s'asseoir, pour « donner ses audiences, dans un endroit situé hors de son « palais; il n'a ni chambellan ni vizir, et tout individu, « soit étranger ou autre, est libre de l'approcher. Ce sultan « honore son hôte suivant la coutume des Arabes; il lui « assigne le repas de l'hospitalité et lui fait des présents « proportionnés à son rang.....

« Parmi les villes de l'Omân est celle de Zaky (*); je ne « l'ai point visitée, mais l'on m'a assuré que c'est une « grande cité. Il renferme aussi Alkouriyyât (**), Chaba,

(1) Ibn-Bathouta fait ici allusion au meurtrier d'Ali, le Khouaridj Abderrhaman-ben-Moldjem.

(*) Zekki.

(**) Quériat.

« Calba (*), Khaour-Fouccân (**) et Souhâr (***). Ce sont « toutes des villes bien pourvues de canaux, de jardins et « de palmiers. La plus grande partie du pays d'Omân est « placée sous le gouvernement d'Hormouz (1). »

D'après les renseignements fournis par Ibn-Bathouta, voici donc quel était, au commencement du XIVe siècle, l'état de l'Omân. Au point de vue religieux, la plus grande partie des habitants de l'intérieur professaient le schisme ibadhite, qui comptait de nombreux prosélytes, même dans les villes dépendantes du royaume d'Hormouz. Sa population préludait ainsi, par la liberté de conscience, à l'indépendance nationale. Au point de vue politique, toute la zone maritime reconnaissait encore l'autorité du sultan d'Hormouz, et l'intérieur, ou plutôt l'Omân proprement dit, ayant pour capitale Nazoua, était gouverné par un chef dont le titre, Abou-Mohhammed, semblait attribuer à celui qui le portait la qualité de descendant du Prophète. Son autorité, d'après ce que raconte Ibn-Bathouta du titulaire alors en fonction, s'exerçait sous une forme libérale et patriarcale à la fois. Enfin le caractère belliqueux et intrépide des habitants du pays suscitait et entretenait parmi eux des luttes intestines; mais on comprend qu'un chef habile pouvait, en substituant à l'antagonisme de tribu à tribu le sentiment de la nationalité, trouver dans ces instincts guerriers un puissant moyen d'action en cas de lutte contre l'étranger.

(*) Quelba.

(**) Kour-Fekan.

(***) Sohhar.

(1) Voyez la traduction d'Ibn-Bathouta, par MM. de Frémery et Sanguinetti.

La relation d'Ibn-Bathouta est le plus récent des ouvrages arabes connus qui nous ait fourni des renseignements sur l'Omân (1). Or un intervalle de près de deux siècles sépare l'époque où elle fut écrite de celle à laquelle se passèrent les événements dont les historiens portugais nous ont transmis le récit.

Les seules données que nous possédions sur cette longue période sont contenues dans la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed ; encore ne sont-elles pas de nature à nous intéresser ni à nous éclairer beaucoup. La série des imams, commencée en l'année 809, avec l'avénement de Malek-ben el Hhouari, paraît n'avoir plus subi d'interruption ; mais il y eut, dans l'étendue du pouvoir de ces digni-

(1) Nous avons eu, il est vrai, à notre disposition la partie Asie du *Djihan-Numa*, traduction d'Armain déjà citée ; mais cet ouvrage, bien qu'il ait été composé vers 1648, c'est-à-dire plus de trois siècles après le voyage d'Ibn-Bathouta, ne contient pas le moindre détail propre à nous éclairer sur l'histoire de l'Omân pendant cette longue suite d'années. On n'y trouve même aucune indication de la dépendance en laquelle, près d'un siècle et demi avant qu'il fût écrit, toutes les villes maritimes de ce pays étaient tombées à l'égard des Portugais. Le nom de ces conquérants fameux, dont l'arrivée dans les mers de l'Inde avait, entre autres événements bien plus sérieux, changé la situation politique de toutes les villes dont parle l'auteur, n'est cité qu'une fois au sujet de Mascate ; encore, comme nous en avons fait précédemment la remarque, cette mention de la reprise de Mascate sur les Portugais par les Arabes n'a-t-elle été introduite dans le texte que plus tard, sans doute, par l'éditeur du *Djihan-Numa*.

Nous avons aussi consulté sans plus de fruit la relation du voyage qu'Abd-el-Razzak fit d'Hormouz dans l'Inde, en l'année 845 de l'hégire, et qui lui donna l'occasion de toucher à Mascate et de séjourner à Keriat et à Keulhât. L'auteur ne dit rien de l'état politique ni de l'Omân en général, ni des points du littoral visités par lui ; il ne parle que de l'insalubrité de ce dernier et des maladies qu'il y contracta. (Voyez la traduction de cette relation, par M. Quatremère ; *Notice des manuscrits du roi*, tome XIV.)

taires et le degré d'influence dont ils disposaient, de fréquentes variations, occasionnées soit par l'esprit versatile des populations, soit par l'ambition plus ou moins envahissante des sultans ou émirs qui gouvernaient les principaux districts et les villes les plus considérables.

Un des résultats de cette instabilité des hommes et des choses, qui fait le fond de l'histoire de l'Omân et que nous verrons s'accroître sans cesse, fut la translation du siége de l'imamat de Nazoua à Behla, translation qui dut avoir lieu sous le règne de l'imam Mohhammed-ben-Ismaïl, élu l'an 906 de l'hégire (1500-01 J. C.), et mort l'an 942 (1535-36 J. C.). En effet, la chronique nous apprend que Beurkat, son fils et son successeur, fut, en 965 (1557-58 J. C.), chassé de Behla par Mohhammed-ben-Hilal el Djeberi, mais que, trois ans après, dans le cours de l'année 968 (1560-61 J. C.), ce dernier fut assiégé dans cette ville par le même Beurkat, et contraint de la quitter à son tour.

Peu de temps auparavant, en 964, le sultan très-puissant Soultan'-ben-el-Mohassen-ben-Selyman-ben-Nebebân' avait pris possession de Nazoua : c'était un membre de cette même famille qui fournit tant de chefs à l'Omân, et, entre autres, le sultan régnant lors du voyage d'Ibn-Bathouta, ainsi que nous l'avons déjà vu. Selon la chronique, les fils et petits-fils de ce sultan lui succédèrent dans l'exercice du pouvoir, et étendirent leur autorité sur toutes les parties de l'Omân, jusqu'en l'année 1024 de l'hégire (1615 J. C.), époque à laquelle Selyman-ben-el-M'doffeur-ben-Soultan', après de longues luttes avec l'émir de Samaïl Amir-ben-Hhamir, perdit à la fois ses États et la vie, laissant l'Omân en proie à l'anarchie et aux dissensions.

Au reste, notre intention n'est pas de nous engager dans les détails du récit confus, souvent incompréhensible, presque toujours sans intérêt, que présente la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed. Si nous avons signalé quelques dates et le nom de quelques souverains, c'est qu'au règne d'un de ceux-ci, l'imam Mohhammed-ben-Ismaïl, correspond l'arrivée des Portugais sur les côtes de l'Omân, et de plus, l'époque du changement de résidence des imams, de Nazoua à Behla, circonstance qui concorde, comme nous le verrons bientôt, avec certaines indications données par João de Barros.

Lorsque, en 1507, la flottille portugaise, conduite par Affonso d'Albuquerque, parut dans les eaux du golfe Persique, toutes les villes maritimes de l'Omân dépendaient encore du sultan d'Hormouz; les plus importantes d'entre elles étaient occupées par des garnisons que ce souverain y entretenait, et administrées par des gouverneurs de son choix. On sait comment le grand capitaine s'empara successivement des villes de Keulhât, Keriat, Mascate, Sohhar et Khour-Fekan'; on sait aussi que celles de ces villes qui ne furent pas incendiées durent se reconnaître vassales du roi de Portugal et s'engager à lui payer tribut comme elles le faisaient auparavant au sultan d'Hormouz. Huit ans plus tard, l'île du même nom, siége du gouvernement de ce prince, tomba définitivement au pouvoir des Portugais, et le sultan Touran-Chah, qui régnait alors, devenait le vassal du roi Dom Emmanuel; toutes ses possessions d'Omân furent, par suite, placées sous la direction plus ou moins immédiate du vice-roi de l'Inde et comprises dans la capitainerie d'Hormouz.

Barros (1) nous représente l'intérieur de l'Omân comme étant, à cette époque, dans une situation politique à peu près semblable à celle où l'avait vu Ibn-Bathouta plus d'un siècle et demi auparavant. Le pays paraissait tranquille, et l'imam, que Barros appelle l'imam de Behla, y exerçait une autorité incontestée. Cet imam, qui était, comme il a été dit, Mohhammed-ben-Ismaïl, avait réussi, sans doute, à apaiser les rivalités et la turbulence habituelles aux gens de l'Omân, puisque la durée attribuée par la chronique à son règne (de 906 à 942 de l'hégire) explique le calme et la prospérité constatés par l'historien portugais. D'après celui-ci, l'imam n'était pas seulement chargé de la direction spirituelle que sa dignité lui conférait sur tous les fidèles; on en appelait aussi à sa juridiction pour les débats et les contestations qui s'élevaient dans le pays; enfin une dîme y était prélevée à son bénéfice sur tous les produits agricoles et industriels, « voire même sur les joyaux que les maris donnaient chaque année à leurs femmes (2). » Au reste, l'apaisement momentané des luttes politiques n'entraînait pas l'extinction de l'esprit de secte : celui-ci, toujours très-vivace parmi les populations, s'exaltait encore aux discussions des lettrés, si nombreux, dit Barros, qu'il semblait que Mahomet y eût rassemblé toute son école.

Les plus importantes cités de la contrée étaient : Manà (Minna), Nazoua, Bayla (Behla), ayant des dépendances dont plusieurs, telles que Zekki, comptaient jusqu'à dix mille âmes de population. Ces cités, qui jadis avaient cha-

(1) Voyez la IIe décade de l'*Asie*, par João de Barros, liv. III, chap. II.
(2) Expressions textuelles de l'auteur. (Voy. *loc. cit.*)

cune un sultan, s'étaient, au dire de Barros, affranchies de cette autorité, et se gouvernant depuis en forme de républiques, constituaient une sorte de fédération pour se protéger mutuellement contre les agressions de leurs rapaces voisins du désert, les Bengèbres (sans doute pour Beni-Djerbé). Cette dernière peuplade, alors la plus puissante de l'Arabie, et qui possédait un territoire de près de 300 lieues de circonférence, inquiétait d'abord les populations de l'Omân par les razzias qu'elle y faisait chaque année, à l'époque de la maturité des dattes et des autres produits de la terre; mais l'imam avait mis le pays à l'abri de ces dévastations en payant sur son revenu des dîmes un tribut annuel aux Beni-Djerbé.

Enfin, entre le territoire central où se groupaient les villes confédérées et le littoral dont les villes étaient encore dépendantes d'Hormouz, se trouvaient d'autres populations arabes commandées par des cheikhs à peu près indépendants et ne reconnaissant ni l'autorité de l'imam ni celle du souverain d'Hormouz. Aussi étaient-elles toujours en hostilité avec les corps de troupes persans que ce dernier souverain entretenait dans les villes du littoral, sans l'être toutefois avec les résidents arabes, parmi lesquels elles comptaient de nombreux parents ou amis, moins disposés, par conséquent, à soutenir les Persans qu'à se tourner contre eux. Ce fut par suite de cet antagonisme latent entre les garnisons et les habitants des villes maritimes de l'Omân, que les Portugais purent facilement rentrer en possession de celles-ci, lors de l'insurrection générale qui éclata contre eux, en 1522, dans toutes les parties de l'ancien royaume d'Hormouz. On lit, en effet, dans Barros, que, pour la re-

prise de Sohhar, Dom Luiz de Meneses, chargé de la réduire, recourut à l'intervention de deux chefs arabes qui campaient dans le voisinage de cette place. L'un d'eux, nommé Soultan'-Massoudi, disposait d'une force de deux mille hommes de pied et deux cent cinquante cavaliers; l'autre, un *capitaine du grand* Bengèbre nommé Hhocen-ben-Saïd, marchait à la tête de quatre mille hommes de pied et trois cents cavaliers; et la confiance des Portugais dans l'inimitié de ces cheikhs contre les Persans d'Hormouz était telle, que Dom Luiz, après s'être emparé de la forteresse de Sohhar, y laissa pour *guazil* et capitaine ce Hhocen-ben-Saïd, qui consentait à la tenir pour le roi de Portugal (1).

Nous n'entreprendrons pas le détail des faits mentionnés par Barros comme ayant eu lieu, durant le cours de la domination des Portugais sur les villes du littoral de l'Omân, jusqu'à l'époque où l'île d'Hormouz leur fut enlevée par les Persans, assistés de quelques vaisseaux anglais : ces faits sont, d'ailleurs, de peu d'intérêt pour le sujet que nous traitons. Keulhât, Mascate, Sohhar paraissent être les seules de ces places où les Portugais aient établi des agents chargés des intérêts de leur commerce et de la recette des douanes, et, politiquement parlant, ces places n'eurent pour eux, jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, qu'une importance toute secondaire. Ils n'en occupaient aucune militairement, sauf Mascate; et celle-ci même ne fut dotée de sérieux moyens de défense qu'après avoir été deux fois, en 1552 et 1581, momentanément prise, puis saccagée par les flottilles turques de Piri Reis et de l'émir Ali-Bey. En 1588 seulement,

(1) Voyez la III[e] décade de l'*Asie*, liv. VII, chap. V.

le vice-roi Manoel de Souza Coutinho y fit élever la forteresse qu'on voit encore de nos jours.

Lorsqu'ils se virent chassés d'Hormouz, ce boulevard de leur puissance dans le golfe Persique, les Portugais concentrèrent à Mascate tous les moyens d'action qu'ils entretenaient auparavant dans le premier établissement. Mais, pour s'assurer la conservation de cette place, qui tirait de la campagne environnante tous ses moyens de subsistance, il ne suffisait pas d'en augmenter les fortifications, il ne suffisait pas même de lui assurer des communications constantes avec les forces maritimes que le gouverneur de Goa maintenait dans le golfe, il fallait encore, et surtout, conserver des relations d'amitié durable avec les gens de l'intérieur, pour le cas où la mousson régnante rendrait les arrivages de l'Inde impossibles ou trop difficiles. Dans le but de remplir les deux premières conditions, toutes les places quelque peu importantes du littoral situées entre Ras-el-Hhad et Ras-M'cendem furent enlevées, de gré ou de force, à leurs chefs indigènes, et reçurent chacune une petite garnison protégée par quelques ouvrages de défense. Ce fut ainsi que les Portugais occupèrent successivement, dès cette époque, les places de Keriat, Meutrah, Sibo, Beurka, Kel'ba, Khour-Fekan', Libiddia, Dibba, Doubo et Mocambin : la forteresse de Sohhar était déjà entre leurs mains depuis 1616 (1). Mais, pour s'assurer, du côté de la terre ferme, des moyens de ravitaillement, des amitiés sincères, voire même de simples garanties de paix, il fallait bien

(1) Voyez Faria y Souza, *Asia portuguesa*, tome III, part. III, chap. xi, et le *Diario portuguese*, tome Ier, mois de mars. L'auteur de ce dernier ouvrage indique le 16 mars comme date de l'événement dont il s'agit.

autre chose que le bon vouloir des conquérants et même que l'esprit de conduite, qu'ils étaient d'ailleurs loin de posséder : le temps et les événements avaient amené, dans la situation politique de l'intérieur de l'Omân, des changements graves contre lesquels ne pouvaient rien désormais ni les sages et prudentes combinaisons de la diplomatie, ni la force matérielle dont s'appuyait la domination portugaise sur le littoral. La chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed va nous édifier complétement à ce sujet.

La mort de Selyman, le dernier des sultans nebehân', avait, nous l'avons dit, livré l'Omân à toutes les agitations, à tous les désastres qu'engendre l'absence d'un pouvoir unitaire et fort dans un pays de quasi-féodalité, où chaque chef de province est assez ambitieux pour troubler l'État, mais pas assez puissant pour imposer son autorité à ses rivaux. Les principaux personnages figurant en Omân pendant l'interrègne qui suivit la chute du sultan de Nazoua étaient Amir-ben-Hamir, à Samaïl; Sîf-ben-Mohhammed el Henaouï, à Behla; Malek-ben-Abou'l-Arab, le Yârebite, dans le Reustak, et El-Haïour, dans le Dahhara. Aucun de ces hommes n'avait le génie et la force qui sauvent un pays; tous avaient les passions qui le perdent. Les désordres et l'anarchie résultant de cet état de choses durèrent près de dix années, de 1024 (1615 J. C.) à 1034 (1624-25 J. C.), menaçant d'anéantir les bons effets qu'avaient déjà produits les longs règnes des imams Mohhammed-ben-Ismaïl et Beurkat, son fils, qui s'étaient maintenus pendant une soixantaine d'années, et celui de Soultan'-ben-el-Mohassen et de ses successeurs, restés maîtres du pouvoir temporel durant le même laps de temps. Mais laissons parler le

cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed, qui fait un tableau saisissant de cette époque critique dans l'histoire de sa patrie :

« ..... Les choses en furent là jusqu'au moment où parut l'imam Naçeur-ben-Meurched, le Yârebite, qui fit la conquête de tout l'Omân. En effet, toutes les contrées se soumirent à lui, et il réprima le crime et les inimitiés, l'infidélité et les excès, et fit régner la justice et la vraie foi. Il rendit à chacun son dû et pratiqua la bienfaisance jusqu'à ce qu'il plut à Dieu de le recueillir dans le séjour des bienheureux..... Nous allons raconter l'apparition de cet imam.

« Lorsque les habitants de l'Omân dépassèrent, à l'égard les uns des autres, toute mesure en fait de violences et de pillage, lorsqu'ils furent devenus, les uns pour les autres, comme des loups, lorsqu'ils eurent abandonné leurs cœurs impétueux aux mauvaises passions, aux penchants violents, aux désirs sans bornes, se dépouillant de toute bienveillance et ne cherchant que leurs plaisirs, Dieu leur retira sa faveur jusqu'au moment où il vint enfin à leur aide par l'imam fort et l'homme illustre, Naceur-ben-Meurched. A l'époque de son apparition, il y avait une grande diversité d'opinion et une scission profonde entre les gens du Reustâk; leur sultan était Malek-ben-Abou'l-Arab, le Yârebite; les hommes dévoués à la science demandèrent aux hommes connus par leur foi orthodoxe leur avis en matière de religion, et les prièrent de désigner un imam capable d'*ordonner le bien* et de *défendre le mal* (*). Ceux-ci jetaient partout leurs regards

(*) Paroles sacramentelles qui s'appliquent à l'exercice de l'autorité suprême spirituelle chez les musulmans.

« et réfléchissaient dans le fond de leur pensée pour trou-
« ver celui qui pourrait être propre à ce poste.....

« Tous furent enfin d'avis qu'il fallait élever Naceur-ben-
« Meurched au rang d'imam. Ils allèrent donc le trouver
« pour lui exprimer leur demande à ce sujet et les vœux
« qu'ils faisaient de le voir se charger de l'autorité destinée
« à *commander le bien* et à *défendre le mal*. Il se rendit à
« leurs désirs, et tous s'engagèrent à le reconnaître désor-
« mais pour imam. Ceci se passait en l'année 1034 (1624-25
« J. C.). »

A peine investi de cette dignité suprême, Naceur-ben-Meurched, que des hommes considérables du pays assistent de leurs personnes et de leurs biens, attaque dans la forteresse de Reustâk ses cousins, qui s'y étaient installés depuis la mort récente de Malek-ben-Abou'l-Arab, leur grand-père, et les en chasse. Puis il marche sur Nakhel, où s'est enfermé son oncle Soultan'-ben-Abou'l-Arab, et s'en empare. De tous côtés, on vient vers le nouvel élu : les gens de Nazoua, ceux de Samaïl accourent lui offrir le pouvoir. En vain les anciens agitateurs du pays, et parmi eux El-Haïour et le sultan de Behla, Sîf-ben-Mohhammed el Henaouï, se liguent contre lui : partout il combat avec énergie et avec bonheur, partout il trouve des auxiliaires dans les populations que le désordre avait lassées, que son esprit de justice et de modération, joint à la vigueur de son gouvernement, rallie à sa cause victorieuse.

Ainsi, au bout de peu d'années, l'Omân presque tout entier était soumis à l'autorité spirituelle et temporelle de l'imam Naceur-ben-Meurched.

En face de cette puissance si rapidement et si forte-

ment constituée, ayant pour point d'appui une nation habituée, par le travail des siècles, à regarder l'imamat comme le symbole de son indépendance politique et religieuse, et pour moteur un homme qui fut, dans sa sphère, un grand homme, en face de cette puissance, disons-nous, allait se trouver la domination portugaise, ébranlée, dans la mer d'Omân, par la perte d'Hormouz, battue en brèche, dans toute l'étendue de l'océan Indien, par des adversaires nombreux. Les succès du chah de Perse contre l'ennemi commun et l'affaiblissement croissant de celui-ci étaient des enseignements trop positifs et des circonstances trop favorables pour ne pas stimuler l'ambition de Naceur-ben-Meurched. L'imam sentait bien que, dans l'intérêt de son pouvoir et du pays qu'il venait de sauver par son énergie, il importait d'étendre ses domaines jusqu'à leur limite naturelle; cette limite était, du côté du nord, le rivage du golfe Persique, par lequel seulement l'intérieur du pays pouvait s'ouvrir des communications faciles au dehors. Il n'en eût pas fallu davantage pour que le chef de l'Omân fût irrésistiblement entraîné à agir de ce côté; à plus forte raison devait-il en être ainsi alors que les vaincus d'Hormouz représentaient l'obstacle contre lequel il devait employer ses moyens d'action.

Dans cette situation menaçante, si les Portugais avaient su jadis attacher à leur cause par une communauté d'intérêts et la mansuétude de leur domination les populations arabes occupant la zone intermédiaire et les environs de leurs établissements, ils auraient pu s'en faire d'utiles auxiliaires; mais, entravées dans leur commerce et leurs habitudes par l'avidité des capitaines et des facteurs portugais, ou le régime fiscal auquel elles étaient assujetties, froissées

dans leurs sentiments religieux par le contact de ces chrétiens non moins fanatiques qu'elles-mêmes, ces populations devaient, autant que celles de l'intérieur, souhaiter de se voir délivrer d'étrangers monopoleurs et infidèles. Au moment où la lutte s'engagerait entre l'imam d'Omân et les Portugais, elles ne pouvaient donc manquer de prendre parti pour le premier, fût-ce au prix du sacrifice d'une indépendance territoriale rendue, d'ailleurs, à peu près illusoire par la présence des seconds sur le littoral. Du reste, à l'époque où les Portugais prenaient, pour s'y maintenir, toutes les mesures que nous avons énumérées, la soumission de la plupart des chefs de ces tribus était déjà acquise à l'imam : les cheikhs des environs de Mascate conservaient presque seuls des rapports de bonne intelligence avec les Portugais ; encore n'en agissaient-ils, sans doute, ainsi que par le désir de ne pas perdre leurs *quiazes*, c'est-à-dire la portion du revenu des douanes de ce port qu'ils recevaient, chaque année, en vertu du traité par lequel eux ou leurs prédécesseurs avaient autrefois abandonné la place aux Portugais.

Voici donc quelle était, vers l'année 1630, la situation des deux adversaires en présence :

Là, une population nombreuse et aguerrie, dont les habitudes belliqueuses, ne trouvant plus, comme autrefois, un aliment dans les guerres civiles, devaient, avec d'autant plus d'ardeur, se donner carrière contre des étrangers, que des raisons de toute sorte les portaient à combattre sans merci. A la tête de cette population, un homme hardi, entreprenant, entouré du prestige qu'engendrent la gloire acquise et la sainteté de la vie privée, un souverain ab-

solu, parlant au nom du Prophète et disposant de toutes les forces et de toutes les ressources du pays : sectaire enthousiaste qui, s'intitulant restaurateur de la loi de Mahomet, allait, selon les préceptes de cette loi, proclamer la guerre sainte et courir sus aux chrétiens.

Ici, quelques centaines de Portugais, répartis en garnisons isolées, toujours trop faibles pour prendre l'offensive, et obligés, par suite, de rester enfermés dans leurs murailles, où, s'ils n'étaient pas secourus et ravitaillés à propos, le manque de vivres et munitions les mettrait bientôt dans l'impossibilité de tenir. Or, à cette époque, les embarras de la guerre que le gouvernement de Goa avait à soutenir contre les Hollandais et les Anglais, absorbaient tous les moyens d'action de la vice-royauté.

L'issue de la lutte qui allait éclater entre les Arabes d'Omân et les Portugais ne pouvait donc être que fatale à ceux-ci. Il nous reste à en signaler les principaux événements jusqu'au moment où, l'intervention de l'imam d'Omân venant à se produire dans les possessions portugaises de l'Afrique orientale, nous reprendrons le cours de l'exposé historique relatif à cette contrée, que nous avons suspendu à la fin du livre précédent.

Nous ignorons la date précise à laquelle Naceur-ben-Meurched engagea les hostilités contre les Portugais. Aucun des documents que nous avons pu consulter ne nous a fourni beaucoup de détails sur cette lutte. Les renseignements donnés par Rezende se bornent à peu près aux suivants :

Le siége du gouvernement de l'imam était toujours à Nizoua (Nazoua), l'une des plus grandes cités de toute l'Arabie. Ce prince disposait de quatorze à quinze mille bons

fusils arabes, et mettait en campagne, quand les circonstances l'exigeaient, un bien plus grand nombre d'hommes, qui, à défaut de fusils, ceignaient une épée droite, courte, mais large, et se servaient de javelots et autres armes en usage dans la cavalerie. Il avait peu de celle-ci, mais bon nombre de gens montés sur des chameaux, qui, pour l'agilité et l'aptitude à supporter la fatigue et les privations, ne se prêtaient pas moins à la guerre que les chevaux. Les rapports de cet imam avec les Portugais étaient très-variables, tantôt pacifiques, tantôt hostiles, selon sa convenance et les moyens de résistance qu'ils pouvaient lui opposer; souvent même, dit Rezende, feignant de vouloir négocier et proclamant son assentiment à la paix, il usait de trahison pour leur enlever des places (1).

Que cette dernière assertion de l'historien portugais soit fondée ou non, toujours est-il que Naceur-ben-Meurched dirigea, à plusieurs reprises, des agressions sérieuses contre les établissements des chrétiens : nous avons lu, dans un manuscrit arabe, sorte de recueil d'éphémérides, conservé par un des anciens cheikhs de Mombase, que, vers la fin de m'hharem de l'an 1043 de l'hégire (fin de juillet 1633 de J. C.), sous le règne de cet imam, les musulmans assiégeant Sohhar livrèrent, dans les environs de cette ville, un combat aux Portugais.

Quant à la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed, voici les détails que nous y avons trouvés :

« L'Imam équipa une armée et en donna le comman-
« dement au cheikh Mas'oud-ben-Ramadhan, à qui il or-

(1) Voyez le manuscrit déjà cité, § Mascate.

« donna de se diriger vers Mascate; celui-ci se mit en
« marche et atteignit Meutrah, où la lutte s'engagea entre
« les musulmans et les idolâtres (chrétiens); mais Dieu se-
« courut les musulmans, qui mirent en ruine, à Mascate,
« des tours élevées et des édifices superbes (*); les idolâ-
« tres, ayant eu un grand nombre des leurs tués dans cette
« circonstance, demandèrent la paix. Elle leur fut accor-
« dée, moyennant la restitution des biens qu'ils avaient
« entre les mains et qui appartenaient à Sîf de Sohhar.....
« Ils se soumirent à cette condition... »

Il résulte d'un autre passage de la chronique que l'Imam ayant envoyé contre Djulfar, « qui est la même chose que « Sîr, » une armée commandée par Ali-ben-Ahhmed, celui-ci s'en empara, malgré la résistance combinée des Persans qui occupaient la ville, et des Portugais, dont les navires canonnaient les assiégeants.

La chronique fait ensuite mention du combat livré près de Sohhar en 1043, et que nous avons rapporté ci-dessus comme puisé à une autre source.

Plus loin, le chroniqueur s'exprime ainsi :

« L'Imam équipa une armée contre Sour, assiégea cette
« place, et la prit : une partie de l'armée marcha alors
« contre Keriat, où il y avait une forteresse appartenant
« aux chrétiens; les musulmans la prirent, puis s'empa-
« rèrent de tout le pays de l'Omân, à l'exception de Soh-
« har et de Mascate. »

(*) Nous pensons que l'auteur de la chronique commet ici une erreur : il ne peut s'agir que d'un château dominant la baie de Meutrah et destiné à protéger cette ville. On ne comprendrait pas comment les tours et édifices de Mascate eussent pu être endommagés à l'issue d'une lutte engagée près de Meutrah.

La chronique termine le récit du règne de Naceur-ben-Meurched comme il suit :

« Il ne restait plus dans l'Omân qu'une troupe de chré-
« tiens retranchés dans les murailles de Mascate. Mais, de-
« puis que la guerre leur fut déclarée, ils devinrent très-
« faibles, leur puissance baissa, leurs auxiliaires furent
« dispersés; la mort, tant naturelle que par les armes, en
« détruisit le plus grand nombre (*). Dieu fortifia l'Imam,

(*) Les combats des imams d'Omân contre les Portugais ont été célébrés dans des poésies arabes composées sous forme épistolaire et simulant une correspondance entre les chefs des deux parties adverses. Nous avons eu entre les mains quelques-unes de ces poésies, et nous insérons ici deux d'entre elles comme spécimen, et comme pouvant donner une idée de l'exaltation qui animait les Arabes. La traduction en a été faite par M. Vignard.

Lettre des chrétiens.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Dis : O Dieu! tu as créé le ciel et la terre; tu connais les actions cachées et celles qui sont faites au grand jour. C'est toi qui fais justice entre tes esclaves pour les fautes qu'ils ont commises. (Tiré du Coran.)

Sachez que nous sommes les légions de Dieu, créées dans sa colère et envoyées, pour leur châtiment, à tous ceux qui se sont attiré son ressentiment. Aucune plainte ne peut nous attendrir, aucun pleur ne peut nous faire faire grâce. Dieu a enlevé la miséricorde de nos cœurs. Malheur! cent fois malheur à quiconque ne suivra pas nos ordres; car c'est nous qui avons saccagé les villes, en avons fait périr les habitants et avons rempli la terre de désordres. Nos cœurs sont comme des montagnes, et nos bataillons plus nombreux que des grains de sable. Les populations sont tombées en notre pouvoir, et nous avons taillé en pièces les armées. Si vous acceptez nos avis et que vous vouliez ce que nous voulons, vous aurez ce que nous aurons et partagerez notre sort; mais, si vous refusez et êtes d'un avis contraire, si vous voulez nous défier et nous désobéir, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, et le blâme retombera sur vous. Or, les citadelles ne nous repoussent pas, et les armées devant nous ne peuvent plus avancer. Vos imprécations et vos vœux contre nous n'auront pas plus d'effet et ne seront pas entendus, car vous

« et tous les hommes de bien furent satisfaits de lui et se « reposaient de tout sur son autorité. Sa mort eut lieu le « vendredi 11 du mois de rebi second de l'année 1059 de « l'hégire (23 avril 1649). »

Les chroniques arabes disent que Naceur-ben-Meurched n'eut d'autre enfant qu'une fille, et lui donnent pour suc-

avez mangé des nourritures défendues et avez laissé de côté toutes les règles de la religion. Mais aujourd'hui a sonné l'heure du châtiment; recevez donc l'annonce de la honte et de l'abaissement dans lesquels vous allez tomber. Oui, c'est aujourd'hui le jour du grand châtiment. Si ce que nous vous ordonnons de faire vous plaît, sachez que nous sommes infidèles, et que nous vous considérons comme des êtres vils. Ce qui vous semble être beaucoup nous paraît peu de chose, et ce que vous élevez au suprême degré est chez nous quelque chose de bas. Nous avons pris la peine de vous expliquer ces choses et de vous envoyer les perles de cet écrit; mais répondez vite, avant que les événements prennent leur cours, car alors il n'y aurait plus d'espoir pour vous, et les trompettes de la mort et de la ruine sonneraient sur vos têtes. *Les voyez-vous faire le moindre mouvement, ou les entendez-vous pousser le moindre souffle?* (Coran.)

Réponse.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Dis : O Dieu, tu possèdes la souveraine puissance, et tu la donnes et la retires à qui tu veux. Tu élèves ou abaisses les hommes à ton gré. Dans ta main est le bien, et tu peux tout. (Coran.)

Puis nous avons lu cette lettre, qui a été préparée près de très-haute et noble personne, et très-redoutable fléau, qui atteste tout d'abord que Dieu a enlevé la miséricorde et la pitié de vos cœurs. Certes, c'est là un de vos plus grands vices et une des plus vilaines choses entre celles par lesquelles vous vous dépeignez. En dernier lieu, vous dites : Nous sommes infidèles. *Que la malédiction de Dieu soit sur les infidèles!* Les gens faits pour aller à la tête de tous ne doivent même pas penser à fuir. Nous sommes les vrais croyants; aucun vice ne nous tache, aucune faute ne peut s'introduire en nous. C'est pour nous et sur nous que le Coran a été envoyé; il nous couvre d'une miséricorde qui ne doit pas finir; nous sommes pleins de sa grâce et de ses bons effets en général, et particulièrement protégés par sa splendeur; il nous couvre comme d'une cui-

cesseur Soultan'-ben-Sîf-ben-Malek (1), son cousin germain.

Le nouvel imam, continuant le système de politique militante inauguré par son prédécesseur, poussa avec autant de vigueur que de succès les hostilités contre les Portugais.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, le cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed.

« Il était zélé pour la cause de Dieu, et ne lui fit pas dé-
« faut; il commença la guerre contre ce qui restait encore
« de chrétiens à Mascate, et marcha contre eux en per-
« sonne. Dieu le secourut dans cette entreprise, et il vain-
« quit les chrétiens, et il fit la conquête de Mascate (2). Il

rasse. Certes, c'est pour vous que le feu de l'enfer a été créé, et pour vos peaux qu'il petille éternellement. Vous ajoutez : Nos cœurs sont comme des montagnes et nos bataillons plus nombreux que les grains de sable. Le boucher s'est-il jamais enquis du nombre des brebis? Un peu de feu ne suffit-il pas pour allumer un grand bûcher? Les cieux se sont-ils entr'ouverts, ou bien, prodige des prodiges, les boucs font-ils fuir les lions, les hyènes chassent-elles, dans leurs courses, les rois des carnassiers, le lâche imprime-t-il la terreur au brave? Nos chevaux sont marins et terrestres; notre conseil est sage et élevé. Si nous vous tuons, ce sera bonne marchandise (pour l'enfer); si vous nous tuez, sachez qu'entre nous et le paradis il n'y a qu'une heure. *Certes, ne croyez jamais que ceux qui sont tués pour la cause de Dieu soient réellement morts; bien au contraire, ils sont pleins de leur maître, comblés de biens.* (Coran.) Dites à celui qui a écrit votre lettre avec soin et en a paré les phrases avec minutie, que nous l'avons lue et qu'elle nous a produit l'effet du son aigre et strident d'une porte qui crie sur ses gonds ou du bourdonnement d'une mouche. Nous lui écrirons bientôt ce qu'il devrait dire, en lui faisant, en même temps, tenir une correction. Vous demandez une chose tellement forte, que les cieux sont sur le point de s'entr'ouvrir et d'abîmer la terre, et les montagnes de descendre de leurs faîtes élevés.

(1) C'est sans doute celui que Niebuhr, en parlant des imams de la famille El-Yâreby, mentionne sous le nom de Soultan'-ben-Malek-ben-Beul-Arrab-ben-Soultan'; mais, dans la généalogie ascendante qu'il produit, il aura omis un degré.

(2) D'après les renseignements qui nous ont été donnés par les Arabes

« ne cessa pas de les combattre par terre et par mer ; il « conquit la majeure partie de leur pays, détruisit un « grand nombre de leurs navires, et s'empara d'une grande « partie de leurs biens ; il bâtit la forteresse qui est dans « Nazoua du produit du butin pris sur l'ennemi. »

Après avoir expulsé les Portugais de Mascate (1), leur

de Zanzibar, la prise de Mascate devrait être attribuée à l'imam Sif-ben-Soultan'-ben-Sif, fils de celui qui nous occupe. Sur ce point, ces renseignements sont d'accord avec le lieutenant Wellsted et le savant Ritter. (Voyez *Travels in Arabia*, tome Ier, page 392, et l'*Arabie* de Ritter, § Omân.) Mais, d'un autre côté, Niebuhr confirme l'assertion du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed en représentant Soultan'-(ben-Sif)-ben-Malek comme maître du littoral de l'Omân, de Ras-el-Hhad à Djulfar. Nous acceptons de préférence la version admise par ces deux dernières autorités. D'ailleurs, Wellsted et Ritter donnent pour date à la prise de Mascate l'année 1658, et on verra plus loin que le règne de Soultan'-ben-Sif a duré jusqu'au commencement de 1668.

Niebuhr attribue aussi à Soultan'-ben-Malek la prise du port de Kong et des îles de Kechm' et de Bahharin'; mais nos documents n'en font pas mention, et Wellsted attribue ces faits à Sif-ben-Soultan'.

(1) Cette prise de Mascate est racontée par divers auteurs avec des circonstances différentes.

Selon le voyageur Dellon, qui passa en ce port dans l'année 1672, les Portugais auraient perdu Mascate « par l'avarice d'un gouverneur, qui vendait à un prix excessif aux Arabes les provisions qu'il avait, dans l'espérance qu'il lui en viendrait de nouvelles. Mais, avant cela, il fut assiégé par le roi du pays, qui emporta la place et contraignit les Portugais de se rendre à discrétion ; depuis ce temps-là, ils ont toujours continué la guerre sans pouvoir recouvrer ce qu'ils avaient perdu. » (Voyez *Voyage de Dellon aux Indes orientales*, tome II, pages 78 et 79.)

La version d'Hamilton est beaucoup plus détaillée et surtout plus vraisemblable ; en voici la traduction :

« Vers le milieu du XVIIe siècle, le roi de la province, étant alors en guerre avec les Persans, rassembla une armée de quarante mille hommes dans le but d'opérer une descente sur la côte de Perse, et réunit un nombre suffisant de barques, nommées trankies, pour le transport de cette armée, qui campait à peu de distance de Maskate : la flottille était mouillée dans la petite baie de Meutrah. Le roi envoya au gouverneur portugais un

dernière possession sur le territoire d'Omân, Soultan'-ben-Sîf créa une flotte pour mettre le littoral à l'abrî de leurs agrèssions, et ne tarda pas à prendre l'offensive contre leurs établissements de l'Inde et de la côte d'Afrique. C'est ainsi qu'il porta la désolation dans Bombay, et que, sollicité par une démarche que firent auprès de lui les habitants de Mom-

message poli, dans lequel il lui exprimait le désir de pouvoir s'approvisionner sur son marché. Le gouverneur y répondit par l'envoi au sultan arabe d'une pièce de porc, en lui faisant dire que, s'il manquait de cette sorte de provision, il pourrait la lui fournir. A cette réponse inconvenante et injurieuse à l'égard d'un musulman, le sultan, quoique profondément outragé, semblait vouloir cacher son ressentiment et en ajourner l'effet jusqu'au retour de son expédition de Perse. Mais l'armée, irritée, demandait une vengeance immédiate, et la femme du sultan, qui était de la famille des Séids (tribu de la descendance de Mahomet par Fatima, sa fille, et Ali, son apôtre), reprochant à son mari de tolérer un si grossier affront, jura, par le Prophète, qu'elle ne sortirait pas de la tente où elle était, que Maskate n'eût été enlevée aux Portugais. L'armée applaudit à cette déclaration et menaça de se révolter si on ne la conduisait immédiatement à l'assaut des murailles. Le sultan, voyant à regret, car le jour était déjà avancé, qu'il lui serait impossible d'arrêter la fougue des soldats, ordonna l'attaque de la ville. Les assaillants ne reculèrent pas devant la canonnade et la fusillade parties des forts portugais, et, sans se laisser intimider par le grand nombre de leurs morts, ils se firent de ces corps inanimés un moyen d'escalader les murs. Vers le coucher du soleil, ils forcèrent deux des portes de la ville et poursuivirent les assiégés si rudement, que pas un n'échappa, malgré la vitesse que ces derniers mirent à s'enfuir vers le grand fort où se tenait le gouverneur. Dans l'impossibilité d'emporter cet ouvrage, les Arabes en firent le blocus. Ils avaient perdu dans l'attaque de la ville quatre ou cinq mille de leurs meilleurs soldats; mais les Portugais étaient réduits, dans les forts qu'ils conservaient, à soixante ou soixante-dix personnes. Ceux d'entre eux qui occupaient les petits forts se rendirent par manque de provisions et de munitions. Ils furent tous passés au fil de l'épée, sauf quelques-uns qui, pour sauver leur vie, abjurèrent la foi chrétienne. Les Portugais du grand fort tinrent pendant environ six mois; mais, ayant perdu l'espoir d'être secourus, ils résolurent de se rendre; ce que voyant, le gouverneur, qui avait été par sa folle jactance la cause de cette calamité, se précipita du

base pour lui demander de les délivrer du joug des Portugais, il entreprit le siége de cette ville (1).

Il importe de fixer la date de ce dernier événement, car il est le chaînon qui doit souder à la partie achevée de notre récit historique celui des événements qui se passèrent ultérieurement à la côte orientale. Le silence que garde à ce sujet la chronique de Mombase est fâcheux, mais n'est pas irréparable : en effet, dans la relation d'un voyage exécuté, en 1663 (1074-75 hégire), par le Père Manoel Godinho, qui se rendait de l'Inde en Portugal en passant par le golfe Persique, l'auteur, après avoir rappelé la prise de

haut de la tour dans la mer, dans un endroit où, les eaux étant très-basses, il se brisa sur les rochers. La garnison, forcée de se rendre à discrétion, fut massacrée, à l'exception d'un petit nombre d'individus, qui embrassèrent l'islamisme. » (Voyez *Hamilton's new account of the East Indies*, etc.; 2 vol. in-8°. London, 1727.)

Enfin voici ce qu'on trouve dans le texte imprimé du *Djihan-Numa*, publié l'an 1733, et dans lequel, on le sait, des additions ont été faites au traité original :

« Les Portugais s'étaient ci-devant emparés de cette forteresse (Mascate); mais, vers l'an 1070 de l'hégire (1659 de J. C.), un fakir, avec son monde, la reprit sur eux, fit esclaves tous les Portugais qui y étaient, et s'empara de tous leurs bâtiments. Depuis ce temps, le prince de Mesket est toujours en guerre avec les Portugais. » (Voyez le *Djihan-Numa*, partie Asie, § Omân, traduction française d'Armain.)

(1) La chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed ne fait aucune mention de l'expédition de Mombase.

La chronique de Mombase, déjà citée plusieurs fois dans le livre précédent, rapporte que, lorsque les habitants de cette ville allèrent en Omân réclamer l'assistance de l'imam de ce pays pour se délivrer du joug des Portugais, cet imam était *Soultan'-ben-Sif*; qu'il rassembla des troupes pour faire la guerre aux Portugais, et qu'il la continua pendant cinq ans, après lesquels il parvint à les chasser de la forteresse, où il laissa pour gouverneur Mohhammed-ben-M'bareuk. L'indication est précise quant au nom de l'imam; malheureusement elle n'est accompagnée d'aucune date relative à cet événement.

Mascate par l'imam d'Omân, ajoute : « Et, non content de « nous avoir expulsés de ses terres, il osa nous venir cher« cher sur les nôtres, *assiégeant Mombase*, désolant Bombay « et s'emparant, au moyen de sa flotte, d'autant de navires « portugais que celle-ci en rencontrait en mer, etc. » La prise de Mascate par les Arabes a donc précédé le siége de Mombase par ces mêmes Arabes, et le premier événement ayant eu lieu en 1658 (1068-69 hégire), selon Reynal, Wellsted et Ritter, en 1659 (1069-70 hégire), d'après le *Djihan-Numa*, le second, c'est-à-dire le siége de Mombase, a dû se passer entre l'année 1658 et l'année 1663 (1074-75 hégire). En conséquence, nous croyons ne pas être loin de la vérité en adoptant l'année 1660 (1071 hégire) pour l'affaire de Mombase.

Ainsi donc, vers cette époque à peu près, Soultan'-ben-Sîf, second imam de la famille des Yâreby, cédant aux prières des députés mombasiens (1), envoya une flotte devant leur ville, pour en entreprendre le siége. Toutefois, ce ne fut qu'après cinq années d'efforts, qu'il réussit à faire évacuer la citadelle par les Portugais ; dès qu'il en eut pris possession, il la fit restaurer et approvisionner, et y plaça pour gouverneur Mohhammed-ben-M'bareuk. Cette première occupation ne fut pas de longue durée; bientôt les Portugais revinrent en force, assiégèrent à leur tour la forteresse, défendue par la garnison arabe, et parvinrent de nouveau à s'en rendre maîtres. Ils remirent ainsi sous le joug la population de Mombase et du territoire dépendant de cette cité. Alors, au lieu de profiter des enseignements du passé,

(1) Voir la chronique de Mombase, à l'appendice, pièce n° 2.

ils redoublèrent de violence envers les vaincus et livrèrent à la mort un grand nombre des principaux habitants de la ville rebelle, pour la punir d'avoir sollicité l'appui de l'Imam. Cette sanglante réaction, loin de raffermir leur autorité, ne pouvait que la rendre plus précaire, en préparant de terribles représailles ; mais, exaspérés par les nombreux échecs qu'ils essuyaient, voyant l'édifice de leur domination s'écrouler de toutes parts sous les coups de nombreux ennemis, ne trouvant dans les populations jadis soumises que haine et révolte, ils s'acharnaient avec la férocité du désespoir contre celles qu'ils maintenaient encore sous le joug, se flattant, vain espoir! d'imposer par la terreur une soumission que ne commandaient plus, comme autrefois, la supériorité de leur courage et la magie de leurs éclatantes victoires. Cependant leur aveugle et cruelle conduite à Mombase n'eut pas immédiatement pour effet d'y rappeler les forces de l'Imam.

Soultan'-ben-Sîf mourut vers l'année 1079 de l'hégire (1668-69 de J. C.), laissant deux fils, Belâreub et Sîf : le premier lui succéda.

Sous le règne de Belâreub, en 1670 (1080-81 de l'hégire), les Arabes de Mascate firent une descente dans l'île de Diou et en pillèrent la ville portugaise. Mais cette expédition n'amena aucun résultat plus important : le gouverneur de la citadelle, dans laquelle une partie de la population s'était retirée, ayant promis de rendre libres tous les esclaves qui voudraient se joindre à la garnison pour combattre l'ennemi, réunit autour de lui environ quatre mille hommes, avec lesquels il tomba sur les assaillants et les chassa de la ville, sans néanmoins empêcher ceux-ci

d'emmener bon nombre de prisonniers des deux sexes (1).

Mais l'imam Belâreub se trouva bientôt empêché de suivre, à l'extérieur, le cours de ses expéditions : des dissentiments surgirent entre lui et son frère Sîf, et la guerre civile troubla de nouveau l'Omân. Malgré l'appui que lui prêtèrent bon nombre de personnages distingués par leur piété, leur savoir et leur position sociale, Belâreub vit sa cause abandonnée peu à peu par la plus grande partie des gens du pays ; les habitants de Nazoua lui refusèrent l'entrée de leur ville, et il se trouva réduit, après de nombreux combats, à n'avoir plus pour lui que le bourg où il s'était réfugié. Sur ces entrefaites, Sîf, ayant été élevé à l'imamat, vint assiéger son frère dans son dernier asile. Belâreub mourut pendant le siége, et Sîf se trouva dès lors, de droit comme il l'était déjà de fait, maître du rang suprême.

Toutes les traditions ont reconnu le caractère belliqueux du nouvel imam : pendant tout son règne, il se distingua par ses entreprises guerrières. En 1694 (1105-06 hégire), une expédition semblable à celle de Diou fut dirigée par ses ordres contre Daman et contre l'île Salsette. Ici les Arabes d'Omân commirent de grandes déprédations, pillèrent et incendièrent les églises, massacrèrent les prêtres et emmenèrent avec eux environ mille quatre cents prisonniers (2).

Du reste, Sîf ne s'en prenait pas seulement aux Portugais : l'année suivante, s'étant brouillé avec le rajah du Carnatic, il envoya une flotte, de Mascate, devant Barsalore

(1) Voyez *Hamilton's new account of the East Indies*, etc.; ouvrage cité précédemment.

(2) Voyez même ouvrage que ci-dessus.

et Mangalore ; des débarquements ayant été alternativement opérés dans ces deux villes, elles furent pillées et incendiées (1).

Les succès obtenus par Sîf-ben-Soultan', les soins et l'activité que réclamait la conservation de ses conquêtes, l'auraient peut-être empêché de renouveler l'agression faite par son père contre les établissements portugais de la côte d'Afrique; mais les représentants du gouvernement portugais à Mombase semblaient avoir pris à tâche de se rendre odieux aux habitants de cette localité et de les pousser à la révolte par le désespoir. L'oppression, toujours aussi stupide que cruelle, qui pesait sur ces malheureux les décida encore une fois à faire appel à l'intervention de l'imam d'Omân. Ce nouvel appel fut d'autant mieux accueilli par Sîf, que son père lui avait laissé de ce côté une revanche à prendre contre les Portugais : il se mit en mesure de l'obtenir décisive.

Les dispositions des populations de la côte devaient partout seconder ses efforts et lui préparer les voies pour le succès de ses armes. Déjà quelques-unes d'entre elles s'étaient soustraites d'elles-mêmes à un joug détesté (2). Ce fut naturellement contre la citadelle de Mombase que Sîf-ben-Soultan' dirigea d'abord ses forces, et cette place tomba en son pouvoir le 9e jour de djoumadi second de l'an 1110 de l'hégire (le jeudi 14 décembre de l'an 1698) (3). L'Imam

(1) Voyez l'ouvrage d'Hamilton déjà cité.

(2) On lit, dans la relation d'Hamilton, qu'en 1692 les ports et le marché de Patta étaient fermés à tous les commerçants étrangers, y compris les Portugais : on n'y admettait que les Arabes.

(3) Nous avons trouvé cette date dans un chant guerrier fait en l'honneur des exploits de l'imâm Sîf, et dont le manuscrit était entre les mains

fit occuper la citadelle et y laissa un gouverneur. Maître de ce point principal, il descendit la côte et sa souveraineté fut reconnue à Zanzibar et à Kiloua. D'après des traditions locales, il se serait même présenté devant la citadelle de Mozambique et en aurait entrepris le siége; mais il renonça, disent-elles, à son entreprise, à cause de l'épouvante jetée au milieu de ses soldats par l'explosion d'une mine que firent habilement jouer les assiégés. Nous n'avons trouvé aucun document authentique propre à nous éclairer sur la vérité de ces traditions.

Le succès définitivement obtenu à Mombase par les Arabes avait été le signal du massacre ou de l'expulsion des Portugais, non-seulement de toutes les dépendances de cette ville, mais encore des divers points de la côte où il en existait à cette époque, et, pour se mettre à l'abri des représailles que pouvait attirer sur elles leur rébellion, les populations indigènes s'empressèrent de reconnaître la suzeraineté protectrice de l'Imam. Ce fut ainsi que tout le littoral au nord du cap Delgado cessa de faire partie des possessions portugaises de l'Afrique orientale. La cité de Mo-

d'un Arabe de Mascate. Toutefois, un autre document, au moins aussi positif, nous porterait à la croire inexacte : dans une instruction sur la route d'Europe aux Indes, faisant partie d'une collection communiquée par la Compagnie des Indes au dépôt des cartes et plans de la marine, on trouve, au sujet de Mombase, le passage suivant : « C'est la meilleure relâche, etc.........; mais les Arabes s'en sont emparés sur les Portugais. L'an 1696, nous sortîmes de Goa et fîmes route avec les vaisseaux de guerre portugais qui allaient secourir la place, en compagnie desquels nous continuâmes jusqu'à la côte déserte de l'Éthiopie; nous la côtoyâmes jusqu'aux îles de Brava, en intention de les aider, et, comme ils mettaient trop de temps, nous les quittâmes pour venir en Europe. Ils arrivèrent à Mombase, qui était prise. »

guedchou elle-même, qui était toujours restée indépendante, se serait, à cette époque, reconnue, selon le dire des Arabes, vassale du chef de l'Omân.

En devenant sujettes d'un nouveau maître, les populations africaines conservèrent cet état mixte d'indépendance et de vassalité dans lequel elles avaient vécu sous l'autorité portugaise, comme nous l'avons exposé à la fin du livre précédent. L'autorité immédiate de l'imam Sîf-ben-Soultan' ne s'exerça même alors qu'à Mombase, dont il fit restaurer la citadelle, où il mit une garnison et plaça un gouverneur de son choix. Les guerres que lui et ses successeurs eurent à soutenir ou à diriger contre leurs voisins dans le golfe Persique et contre les Portugais, les troubles intérieurs, qui survinrent plus tard en Omân, rendirent pendant longtemps la souveraineté des imams purement nominale dans leurs nouvelles possessions et n'y rétablirent pas le calme et la prospérité qui semblaient devoir résulter, pour elles, d'une domination plus appropriée à la religion, aux mœurs et aux habitudes commerciales des populations. De graves et fréquents désordres s'y produisirent et agitèrent longtemps celles-ci; mais nous les mentionnerons à mesure que se dérouleront les événements dont l'Omân et ses dépendances furent le théâtre.

Sous le règne de Sîf, malgré les guerres nombreuses qu'il eut à soutenir, l'Omân fut très-florissant au double point de vue de la production et du commerce. Cet imam possédait personnellement des capitaux énormes; sa marine militaire, dit le cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed, comptait de vingt-quatre à vingt-huit navires et portait quatre-vingts canons.

D'après les chroniques arabes, la mort de Sîf-ben-Soul-

tan'-ben-Sîf-ben-Malek eut lieu à Reustak, le jeudi 2 (1) de ramazan 1123, c'est-à dire le mardi 14 octobre 1711. Il eut pour successeur son fils Soultan', cinquième imam de la famille des Yâreby.

« Celui-ci, dit, dans sa chronique, l'auteur que nous « venons de nommer, tint une conduite droite et fit aux « ennemis une guerre suivie sur terre et sur mer; il com- « battit les Persans sur plusieurs points, et les chassa de « leurs possessions et de leurs demeures dans le Bahharin', « dans les îles de Kechm', de Lark et d'Hormouz. »

En effet, l'état où se trouvait alors la Perse ne permettait pas au Chah de protéger efficacement ses dépendances maritimes. L'empire d'Abbas-le-Grand n'avait pas conservé longtemps l'éclat qu'il devait à ce prince. L'incapacité ou la faiblesse de ses successeurs, hommes cruels et débauchés, presque toujours abrutis par l'ivrognerie, causa une décadence rapide, et l'esprit de révolte, excité par les exactions et la tyrannie des grands et des eunuques, se glissa peu à peu dans les diverses provinces. Au commencement du XVIII[e] siècle, sous le faible Husseyn, les Afghans donnèrent l'exemple de l'insurrection, qui fut bientôt suivi par les Abdollis Hérats, les Tartares Uzbeks et les Tartares Lesgiens. Il en résulta de longues guerres qui amenèrent successivement le renversement de la dynastie des sophis par les usurpateurs afghans, les invasions des Turcs, puis le rétablissement de la dynastie légitime dans la personne du fils de Husseyn, Tahmas; enfin, l'expulsion des Afghans par Nadir-Kouli-Kan. Celui-ci ne tarda pas, à son tour, à supplanter le jeune roi

(1) Dans la nuit de vendredi, selon le cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed.

Abbas III, et il monta sur le trône des chahs de Perse dans l'année 1736, en attendant qu'une révolution nouvelle fît tomber de sa tête la couronne usurpée.

Au milieu de toutes ces vicissitudes politiques et militaires, l'Omân était devenu pour la Perse un ennemi dangereux et difficile à vaincre. Aussi voyons-nous, dans le récit du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed, Soultan'-ben-Sîf mettre à profit, pour ses agressions, les embarras de ce dernier royaume, et, par d'audacieux coups de main, faire passer de l'autorité des sophis sous la sienne les principales îles du golfe Persique. Plusieurs de ces faits se trouvent, d'ailleurs, en partie, confirmés par Hamilton.

« Au commencement du XVIIIe siècle, dit cet écrivain, » par conséquent sous le règne de Soultan'-ben-Sîf, « ils « (les Arabes de Mascate) s'emparèrent des îles Bahharin ; « mais les pêcheurs de perles ayant abandonné ces îles, et « les Arabes voyant que, privés, par là, des bénéfices qu'ils « en espéraient, leur possession coûterait plus qu'elle ne « leur rapporterait, ils l'abandonnèrent et les pêcheurs y « retournèrent. »

On lit dans un autre passage de la relation d'Hamilton : « Vers 1719, » dernière année du règne de Soultan'-ben-Sîf, « les Arabes de Mascate vinrent avec deux flottes devant « Hormouz, y débarquèrent cinq à six mille hommes et as- « siégèrent le château ; mais, après trois mois d'opérations, « ne pouvant réussir à s'en emparer, ils se retirèrent (1). »

(1) Niebuhr dit que, sous le règne de l'imam Soultan'-ben-Sîf, Nadir-Chah envoya une armée du côté de Djulfar, pour pénétrer en Omân. Cette agression, qui semblerait avoir pu être naturellement amenée en représailles des hostilités commises par les Arabes de Mascate contre les

Au surplus, le degré de puissance matérielle auquel étaient parvenus les imams d'Omân devait être considérable, si l'on en juge par les forces maritimes que possédait Soultan'-ben-Sîf : en voici un aperçu que nous empruntons encore au même auteur.

« En 1715 (1127-28 hégire), dit Hamilton, la flotte de « Mascate comptait un vaisseau de 74 canons, deux de 60 « et un de 50 ; dix-huit navires de 32 à 12 et quelques « tranquies de 8 à 4 pièces d'artillerie, avec lesquels les « Arabes de Mascate répandaient la terreur sur toutes les « côtes, du cap Comorin à la mer Rouge. »

Mais tous ces armements et toutes ces expéditions militaires coûtèrent beaucoup à l'Omân ; la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed le constate en ces termes :

« ..... Il (Soultan'-ben-Sîf) dépensa non-seulement tout « l'argent qu'il avait hérité de son père, mais encore il « en emprunta beaucoup aux mosquées et aux *Ouakfs*, — « c'étaient des milliers et des laks, — sans que personne fît « la moindre démonstration pour s'y opposer. On se taisait, « sans doute, par suite de la crainte et du respect que son « père avait su inspirer aux habitants de l'Omân. »

Ce prince mourut le mercredi 6 du mois de djoumadi se-

possessions de ce prince, n'est pas mentionnée dans les documents arabes que nous possédons. De plus, il est permis de penser que Niebuhr a fait ici une confusion de règnes, car, dans une note relative à cette prétendue invasion et à la déroute des Persans qui en aurait été la suite, il exprime la pensée que ces événements sont vraisemblablement ceux qui se trouvent racontés par Otter, dans son *Voyage en Turquie*. Or Otter, qui était dans le golfe Persique lorsque eurent lieu ceux dont il donne le récit, dit qu'ils se passèrent dans l'année 1742 (1155-56 hégire), à la suite de la déposition de l'imam Sîf-ben-Soultan', c'est-à-dire, comme on va le voir, vingt-trois ans après la mort de celui qui nous occupe.

cond de l'an 1131 de l'hégire (20 avril 1719, J. C.), dans le château fort d'El-Khourram qu'il avait fait bâtir pour y transférer sa résidence du Reustak.

Soultan'-ben-Sîf laissait un fils en bas âge nommé Sîf. L'extrême jeunesse de cet enfant parut, aux yeux d'une grande partie des habitants de l'Omân, rendre impossible son élévation immédiate à l'imamat. Le cadi suprême, les ulémas et beaucoup d'autres personnages marquants se rassemblèrent alors secrètement à Reustak et élurent imam Mehena-ben-Soultan'-ben-Madjed-ben-M'bareuk, beau frère de Soultan'-ben-Sîf. Mais le jeune fils de ce dernier comptait quelques partisans dévoués, et ceux-ci conspirèrent le renversement de Mehena, qui cependant gouvernait l'Omân avec sagesse. Pour arriver à leur but, ils suscitèrent contre lui Yâreub-ben-Belâreub, cousin germain du dernier imam, qui parvint, après plusieurs combats heureux, et grâce, sans doute, au prestige de sa naissance, à gagner à sa cause les partisans de Mehena. Celui-ci, se voyant ainsi abandonné, demanda l'*aman*. En retour de sa soumission on lui promit la vie sauve; néanmoins, dès qu'il eut quitté sa retraite, il fut saisi, garrotté et mis à mort. Il n'avait régné que pendant une année.

Yâreub-ben-Belâreub demeura donc en possession du pouvoir; il était censé exercer la régence pendant la minorité de Sîf : à ce titre seulement toutes les villes fortes comme la population des campagnes reconnurent son autorité, en l'année 1133 (1720-1721, J. C.). Toutefois, l'année suivante, ayant fait amende honorable entre les mains du cadi suprême, il fut nommé imam et il s'établit à Nazoua.

Cependant il existait toujours à Reustak, en faveur de

Sîf-ben-Soultan', un parti puissant, qui, mécontent de l'avénement d'Yâreub, prit pour chef Belâreub-ben-Naceur, oncle maternel du jeune prince, et leva l'étendard de la révolte. Le cadi fut tué et mis en croix, Yâreub contraint de se démettre du pouvoir, et Sîf-ben-Soultan' proclamé imam, sous la régence de Belâreub-ben-Naceur, dont l'autorité fut acceptée.

Des difficultés s'élevèrent bientôt entre Belâreub et plusieurs tribus, qui lui opposèrent Mohhammed-ben-Naceur-ben-Ameur ; celui-ci sut attirer adroitement dans son parti Yâreub-ben-Belâreub ; la guerre s'alluma et, après quelques sanglantes rencontres, Mohhammed, ayant forcé Belâreub-ben-Naceur à abdiquer, se fit reconnaître partout comme sultan exerçant l'autorité au nom de Sîf-ben-Soultan'.

Mohhammed-ben-Naceur, connaissant les sympathies de la population pour Sîf, proclamait hautement que ce jeune prince était le seul imam d'Omân ; mais il aspirait secrètement à l'imamat, et en l'année 1137 (1724-25 J. C.), il parvint à se faire conférer cette dignité dans une assemblée générale des notables et des chefs de tribus. Il resta possesseur de ce titre jnsqu'à sa mort, qui eut lieu à Sohhar. Sîf-ben-Soultan' fut alors solennellement proclamé imam, le vendredi premier de châaban de l'année 1140 (12 mars 1728, J. C.). Il eut d'abord à lutter contre un compétiteur nommé Belâreub-ben-Hamyro, qui, ayant quelques tribus pour lui, réussit à s'établir à Nazoua. Sîf appela à son aide les sultans du Mekram, et obtint d'eux, comme renfort, un corps de soldats beloutchis ; mais, dans la première affaire à laquelle ces troupes auxiliaires prirent part, elles furent vaincues et perdirent leurs chefs. Sîf recourut alors aux Persans : ceux-ci

envoyèrent à son secours une armée nombreuse, qui débarqua à Khour Fekan' le 14 du mois de deul-hhidja de l'année 1149 (16 avril 1737 J. C.) et alla camper à Sir, où Sîf-ben-Soultan', parti de Mascate, se rendit aussitôt. Une rencontre eut lieu, à l'endroit nommé Feldj-el-Semini, entre l'armée persane et celle de Belâreub : cette dernière fut défaite et dispersée. Les Persans, vainqueurs, voulurent agir en maîtres; leurs exigences devinrent grandes, et Sîf fut obligé de les combattre : toutefois, une réconciliation ne tarda pas à s'effectuer entre eux.

Pendant ce temps-là, Belâreub avait réussi à se maintenir à Nazoua et à s'emparer de Behla; mais, des renforts étant arrivés aux Persans, ceux-ci marchèrent contre ces deux villes et parvinrent à en chasser Belâreub, qui fut révoqué dans le cours de l'année 1151 (1738 J. C.). Les gens de l'Omân confirmèrent Sîf dans la dignité d'imam.

Ce fut, probablement, pendant les luttes intestines dont nous venons de faire le récit abrégé que les possessions d'Afrique, abandonnées à leurs seules ressources et subissant peut-être le contre-coup de ce qui se passait en Omân, retombèrent momentanément au pouvoir des Portugais. Nous avons dit plus haut que Mombase avait été le seul point de cette côte que l'Imam eût fait occuper militairement et où il exerçât son autorité par la présence d'un gouverneur de son choix. Plusieurs individus envoyés d'Omân s'y étaient succédé à ce titre, mais les seuls noms qui nous soient connus sont ceux de Sîf-ben-Saïd et de Naceur-ben-Abdallah, qui était en fonction quand se passèrent les faits que nous allons raconter.

A la suite de mécontentements inspirés à la garnison par ce dernier, les soldats résolurent de le déposer. Ils se saisi-

rent de lui, le mirent en prison et élurent à sa place Sécé Rom'bé, leur commandant. Les habitants de Mombase, instruits de la révolte qui venait d'éclater, protestèrent et refusèrent de reconnaître le nouveau gouverneur. Leurs chefs souahhéli, indignés de cette usurpation et ne voulant pas être à la merci d'un homme dont l'autorité était illégitime, le sommèrent d'abandonner la citadelle, ce à quoi lui et ses soldats se refusèrent; dès lors, les hostilités commencèrent entre la garnison du fort et les habitants de Mombase. Les choses en étaient là lorsque les Portugais parurent devant cette place. C'était, sans doute, la flotte de Louis Mello de Sampayo, capitaine général qui, en 1728, au dire des historiens de cette nation (1), rétablit l'autorité du roi de Portugal sur toute la côte de Patta à Kiloua.

Comme, d'après la chronique de Mombase, ce fut dans les circonstances que nous venons de rapporter que les Portugais se rendirent, pour la dernière fois, maîtres de la forteresse, et que les événements qui amenèrent cette reprise de possession se trouvent coïncider, dans ladite chronique, avec l'apparition des navires portugais devant Patta, nous sommes autorisé à admettre un rapport synchronique entre ces événements et le fait général consigné dans le *Diario portuguese*. Nous assignerons donc pour date aux particularités locales dont nous avons commencé et dont nous allons poursuivre l'exposé succinct celle de 1728. Voici maintenant, suivant la chronique indigène, comment les Portugais furent amenés devant Mombase :

Un habitant de Patta nommé Ahhmed-ben-Koubaï, ayant

(1) Voir le *Diario portuguese*, tome Ier, mois de mars.

eu des différends avec le sultan de cette ville, qui était alors Bouana-Tamou-M'Kouhou (1), résolut, pour en tirer vengeance, d'aller solliciter l'aide des Portugais. Il se rendit à Mozambique, et, faisant entrevoir aux autorités de cette place la possibilité de s'emparer facilement de Patta au moyen des intelligences qu'il y avait, il obtint d'elles un armement de quatre bâtiments avec lesquels il se présenta devant l'île pour faire la guerre à son adversaire. Intimidé par cette démonstration, le sultan jugea plus sage d'entrer en arrangement que de soutenir la guerre. Les ouvertures qu'il fit dans ce sens à Koubaï furent accueillies par ce dernier, et, du moment qu'ils se furent réconciliés, les deux Arabes ne songèrent plus qu'à débarrasser leur pays des Portugais. Dans ce but, ils firent connaître à ceux-ci que les habitants de Mombase, se trouvant en état d'hostilité avec la garnison de la forteresse, ils les engageaient à profiter de cette circonstance pour reprendre cette place ; ils joignirent, sans doute, à ces suggestions des promesses d'obéissance, promesses dont les Arabes sont toujours prodigues en présence de la force ; enfin ils offrirent aux Portugais de leur servir d'auxiliaires dans cette expédition. Soixante-dix bateaux montés par les gens de Patta furent donc réunis aux quatre navires portugais, et ces forces combinées se portèrent devant la ville qu'elles se proposaient d'attaquer. La flottille mouilla dans le bras de mer du Sud, en face du village occupé par la tribu des Kilen'dini, du côté de l'île opposé à celui que commande la citadelle. Les alliés entrèrent en pourparlers avec les habitants et se présentèrent à eux comme étant venus pour

(1) *Bouana* est un mot souahhéli qui équivaut, comme *moigni*, à *monsieur*, *le sieur*.

les aider à chasser Sécé Rom'bé de la forteresse. Celui-ci, ne pouvant espérer de résister aux efforts des coalisés, se rendit bientôt sans combattre, et les Portugais se retrouvèrent ainsi maîtres de cet ancien boulevard de leur puissance. Tels sont, d'après la tradition indigène, les faits que les historiens portugais ont qualifiés pompeusement de reprise de possession de toute la côte.

Quoi qu'il en soit, les Portugais ne jouirent pas longtemps de leurs succès; les mauvais traitements qu'ils firent subir à la population de Mombase, n'épargnant même pas à ses cheikhs et aux personnes du rang le plus élevé l'humiliation d'un travail forcé, ravivèrent l'esprit de révolte parmi les habitants de cette malheureuse cité. En conséquence, ils firent porter à l'imam d'Omân et leurs plaintes et le vœu qu'ils formaient d'être délivrés de la présence des chrétiens. Mais les retards de l'aller et du retour ne convenaient pas à l'impatience des Mombasiens, et, ne voulant pas rester inactifs en attendant le résultat de leurs démarches, ils répandirent dans la garnison le bruit de la prochaine apparition d'une flotte envoyée par l'Imam contre Mombase. Au moyen d'un stratagème, et sous prétexte d'assurer la subsistance de la garnison pendant le siége dont ils la disaient menacée, ils se firent livrer tout le riz en paille et le maïs qu'il y avait dans les magasins, s'engageant à les préparer pour la consommation. Puis, profitant d'un jour de fête où la plus grande partie de la garnison, sortie de la forteresse, s'était rendue aux églises, ils se soulevèrent et massacrèrent ou firent prisonniers les Portugais qui se trouvaient dans la ville. Le petit nombre de ceux qui étaient restés dans le fort, dépourvus de provisions, furent

bientôt réduits à capituler, à la seule condition qui leur fut accordée d'avoir la vie sauve et la liberté de retourner à Mozambique. En 1824, les habitants de Mombase signalaient encore avec orgueil à l'attention des étrangers une large masse de maçonnerie, tombeau où avaient été déposés les cadavres de ceux de leurs ancêtres qui étaient morts en délivrant une dernière fois le pays du joug des Portugais (1).

A la suite de ces événements, les Mombasiens, restés maîtres de la citadelle, y mirent pour garnison un homme de chaque tribu ; puis ils envoyèrent une députation à l'Imam pour lui demander protection et lui faire hommage d'obéissance. Cette députation comprenait un chef de chacune des tribus composant la population de l'île, et un délégué de chacun des villages de Ouanika. Enfin les populations de Ouacine, de Tangate et de M'tangata, villes maritimes dépendantes de Mombase et situées au sud de ce point, étaient également représentées.

L'Imam expédia à Mombase trois navires avec des troupes qui, à leur arrivée, prirent possession de la forteresse sous l'autorité de Mohhammed-ben-Saïd el Maamiri, gouverneur nommé par l'Imam. Une petite garnison fut également placée à Zanzibar. Quant aux autres villes et îles adjacentes, elles rentrèrent sans doute, à l'égard du souverain d'Omân, dans un état de vassalité analogue à celui qu'elles avaient précédemment accepté.

Au reste, nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur les événements arrivés dans ces localités depuis la première intervention des imams d'Omân dans les

(1) *Voyage to the Shores of Africa by captain Boteler*. Tome II, chap. Ier, page 20.

affaires de la côte orientale d'Afrique, ni même sur les faits qui s'y passèrent après ceux que nous venons de raconter; nous pouvons seulement en signaler quelques-uns relatifs à Patta.

Lorsque cette ville avait reconnu, pour la première fois, la suzeraineté de l'imam d'Omân, c'est-à-dire sous le règne de Sîf-ben-Soultan'-ben-Sîf-ben-Malek, le sultan indigène se nommait, dit-on, Bouana ou Foumo Chah-Ali (1). L'Imam y avait placé alors pour gouverneur un Arabe de la tribu des Nebehan', qui s'était allié, par mariage, à la famille du sultan, et dont un fils, issu de cette alliance, succéda plus tard à Chah-Ali, sous le nom de Bouana Tamo. C'est lui qui était sultan de Patta lorsque, en 1728, les Portugais reprirent momentanément possession de cette place avant de se rendre devant Mombase. A Bouana Tamo succéda son fils Foumo Bakari, sous le gouvernement duquel, par des causes que nous ignorons, la sultanie de Patta comptait pour dépendances les villes de Lâmou, de Mandra, l'île de Pemba et tout le littoral compris entre la rivière de Kilifi et l'embouchure du Djoub. Nous retrouverons bientôt ce personnage exerçant le pouvoir à Patta et mêlé aux événements que nous avons à décrire.

En ce qui concerne Mombase, après la dernière expulsion des Portugais, nous ne connaissons plus d'autres faits relatifs à cette ville et ayant eu lieu sous le règne de Sîf-ben-Soultan' que le suivant : en 1735 (1148 hégire), cet imam remplaça dans le gouvernement de Mombase Moh-

(1) Ici on retrouve, comme nous l'avons annoncé à la note 2 de la page 456, le titre de Foumo appliqué à leurs chefs par les habitants de Patta.

hammed-ben-Saïd par Salêh-ben-Saïd el Hhadeurmi, qui, lui-même, fut, en 1739 (1152 hégire), remplacé par Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui.

En Omân, le règne de Sîf-ben-Soultan' n'avait pas répondu aux espérances de ses partisans, et sa conduite faisait de nombreux mécontents : la popularité qui l'avait d'abord soutenu se retira de lui; ses désordres, poussés jusqu'à la violation de certaines prescriptions du Coran, ceux qu'il laissait commettre à ses favoris et à ses soldats, irritèrent même à un tel point la plus grande partie de ses sujets, qu'ils résolurent de le déposer. Ils élurent à sa place un de ses parents, nommé Soultan'-ben-Meurched-ben-Djadi (1). D'après Otter, cette révolution aurait eu lieu en 1742 (1154-55 hégire), le 10 du mois de deul-hhidja 1154, selon le cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed. Elle occasionna naturellement des troubles, qu'une autre invasion de l'Omân par les Persans vint encore compliquer.

Le nouvel imam, acclamé dans presque tout le pays, s'était emparé, en peu de temps, des quelques villes qui tenaient pour son rival, et avait réduit ce dernier à se réfugier dans Mascate avec ses partisans. Sîf, ayant dans ce port quelques vaisseaux de guerre et des soldats dévoués dans la ville et les forts, parvint à s'y maintenir malgré les tentatives faites par Soultan'-ben-Meurched pour s'en rendre maître. Mais ce dernier, s'étant établi à Meutrah, prit de telles mesures pour attirer le commerce sur ce point, que les navires et les marchands y abordèrent de préférence. Sîf, privé ainsi des ressources qu'il aurait pu attendre de la

(1) La mère de Soultan'-ben-Meurched était fille du premier Sîf-ben-Soultan'.

possession de Mascate, se décida à recourir à l'assistance des Persans.

Dans cette même année, en achetant, bon gré mal gré, quelques navires aux Européens qui commerçaient dans le golfe, et en y joignant ceux qu'il avait fait construire à Surate, Nadir-Chah était parvenu à rassembler une flotte dont il avait donné le commandement à Taki-Khan. Lorsqu'il prit la mer, l'amiral persan avait sans doute pour mission de donner suite aux projets de vengeance que Nadir-Chah nourrissait contre les Houlès (1), et au mois de juin 1742 il avait débarqué six mille hommes à Djulfar. Ce fut là, d'après Otter, que Sîf, ayant laissé bonne garde dans le fort de Mascate, se rendit pour s'entendre avec les Persans. Il se fit débarquer au port de Khour-Fekan', d'où il se transporta, par terre, à Djulfar. La négociation qui suivit eut pour résultat un traité par lequel Sîf s'engageait à reconnaître la suzeraineté de Nadir-Chah, qui, de son côté, devait employer ses forces à rétablir le prince arabe dans la dignité d'imam. Les opérations de l'armée persane furent dès lors, de concert avec ce dernier, dirigées dans ce but. Mais la conduite de Sîf acheva de lui aliéner l'esprit de ses sujets; un grand nombre de ses partisans même l'abandonnèrent en le voyant confondre sa cause avec celle des ennemis du pays, et se rallièrent au nouvel imam. Les Persans perdirent ainsi les ressources et les auxiliaires sur lesquels ils avaient compté pour s'emparer des principales places de l'Omân, et échouèrent dans leur première tentative sur Soh-

(1) Les Houlès étaient une tribu d'Arabes établie sur les deux côtés du détroit, et qui, à la fin de 1740, s'était révoltée contre l'autorité de Nadir-Chah.

har et Mascate. Au commencement de 1743, le général persan Kielb-Ali-Khan, à la tête de six mille soldats, avait mis le siége devant la première de ces places; mais la vigoureuse résistance d'Ahhmed-ben-Saïd, qui en était gouverneur, le contraignit à le lever. A Mascate, les Persans n'eurent pas plus de succès : après être entrés dans cette ville presque abandonnée de ses habitants, et dont les forts seuls restaient au pouvoir des partisans de Sîf, ils en furent chassés par Soultan'-ben-Meurched, qui, de Meutrah, où il s'était retiré à l'approche de l'ennemi, tomba sur eux à l'improviste et les surprit en désordre dans la ville.

A quelque temps de là, la flotte persane, commandée par Taki-Khan, se présenta devant Mascate. Sîf-ben-Soultan', dont elle servait en apparence la cause, accompagnait l'amiral et facilita la remise de la ville entre les mains de ses alliés; mais il refusa de leur livrer les forts; ceux-ci continuèrent à être occupés par les troupes et les chefs dévoués à qui il en avait confié la garde. L'amiral persan, ne voulant pas éveiller les soupçons de Sîf sur les projets de son maître, ne s'opposa pas à cette mesure; mais il se promit d'obtenir par la ruse ce qu'il ne croyait pas pouvoir exiger encore. Connaissant le goût exagéré du prince pour les liqueurs fortes, il l'invita à un dîner à bord de son vaisseau, et, profitant de l'ivresse dans laquelle Sîf se trouva plongé à la fin de ce repas, pour lui dérober une bague sur laquelle était gravé le sceau officiel, il apposa ce sceau au bas d'une lettre écrite au nom du Prince, et par laquelle celui-ci enjoignait aux trois commandants des forts d'en donner l'entrée aux troupes persanes. La perfidie de Taki-Khan eut un plein succès; il se trouva ainsi maître de la ville et des forts, et Sîf, quand il eut re-

couvré l'usage de sa raison, s'aperçut, mais trop tard, du piége dans lequel il était tombé. Il ne lui restait plus, dès lors, d'autre parti que de s'abandonner aux volontés de Taki-Khan et de suivre les Persans dans leurs opérations.

Soultan'-ben-Meurched s'était retiré vers Sohhar, où il espérait, avec l'assistance d'Ahhmed-ben-Saïd, qui avait déjà vaillamment défendu cette place, faire tête à l'ennemi. Les Persans l'y suivirent bientôt et renouvelèrent leur attaque sur la ville; alors les assiégés firent une sortie désespérée, et Soultan'-ben-Meurched, qui combattait au premier rang, ayant vu tomber près de lui plusieurs de ses proches parents, devint si furieux, qu'il se jeta aveuglément dans la mêlée, où il fut frappé d'un coup mortel. Peu après, Sîf-ben-Soultan', qui avait abandonné les Persans et s'était retiré à Reustak, mourut du chagrin d'avoir fait, par sa conduite, son propre malheur et celui de son pays.

Après la mort de ces deux rivaux, un parent de Soultan'-ben-Meurched, nommé Belâreub-ben-Hamyro, ancien compétiteur de Sîf-ben-Soultan', prit le titre d'imam et fut acclamé par une partie de la population; mais dans la chronique du cheikh Abou-Soleyman-Mohhammed il n'est pas mention de ce fait, et l'auteur désigne Soultan'-ben-Meurched comme le dernier imam de la dynastie des Yâreby.

Le reste de la population se partagea en deux fractions, qui se placèrent l'une sous l'autorité de Mattar, le cheikh du domaine de Sêr, et l'autre sous un chef parent de la famille de Soultan'-ben-Meurched : cette division des forces du pays favorisa encore la marche des envahisseurs. Cependant la mort du dernier imam devant Sohhar ne leur avait pas livré cette place. Ahhmed-ben-Saïd en avait si bien di-

rigé la défense, qu'il s'y était maintenu pendant huit mois et avait amené les Persans à lui offrir une capitulatiou aux termes de laquelle il resterait en possession du gouvernement de cette ville, à la condition de reconnaître l'autorité de Nadir-Chah et de lui payer le tribut. Il se conduisit même si habilement, que Taki-Khan lui donna, en outre, le gouvernement de Beurka. L'amiral persan, après avoir pris des mesures relatives à l'administration du pays conquis, et particulièrement pour la conservation de Mascate, dans les forts de laquelle il laissa une garnison et un gouverneur de sa nation, partit avec sa flotte pour retourner en Perse (1). Les faits que nous venons de raconter durent se passer dans le cours de l'année 1743, et peut-être, dans le commencement de 1744.

Ahhmed-ben-Saïd mit à profit le départ de Taki-Khan. Il s'abstint, sous prétexte d'impossibilité, d'envoyer aux commandants persans de Mascate le subside qu'il devait payer, de telle sorte que l'argent manquant à ces derniers, ils virent peu à peu diminuer leurs troupes. Alors Ahhmed les engagea à se rendre à Beurka, où il résidait, afin de s'entendre avec lui sur les moyens de se procurer de l'argent. Les chefs persans s'y transportèrent, accompagnés de quel-

(1) Dans son récit des faits survenus à cette époque en Omân, Otter parle d'un combat naval engagé à la hauteur de Sevadi, entre la flotte persane et les forces combinées des Houlès et des Meskiétins. En cette rencontre, le cheikh Chahin', qui commandait les dernières, aurait enlevé trois vaisseaux aux Persans et poursuivi le reste. Si cet événement eût lieu en effet, il est vraisemblable que ce dut être au moment où la flotte de Taki-Khan opérait son retour, car on ne comprendrait pas comment, s'il avait eu lieu au début de cette opération, les Persans auraient pu, après une pareille défaite, poursuivre leurs agressions sur le territoire de l'Omân.

ques soldats, et l'entrevue eut lieu d'abord en rase campagne. Mais Ahhmed ayant su, dans ce premier entretien, inspirer toute confiance à ses interlocuteurs, ceux-ci se laissèrent attirer, avec leur escorte, à l'intérieur de la ville, et acceptèrent un dîner que le gouverneur leur offrit dans le fort. Là ils furent arrêtés, et l'on eut ensuite facilement raison de leurs soldats disséminés dans la ville. Après ce coup hardi, Ahhmed-ben-Saïd envoya sommer les troupes restées dans les forts de Mascate de les évacuer, ajoutant à cette injonction l'appât d'une somme d'argent pour quiconque se rendrait de bonne volonté, et, pour ceux qui résisteraient, la menace d'être traités en prisonniers de guerre. La condition de ces hommes étant très misérable, presque tous choisirent le premier parti. Ahhmed-ben-Saïd en fit mourir quelques-uns, laissa les autres libres de retourner en Perse, et il se trouva, dès lors, maître de tout le pays entre Sohhar et Mascate. Ainsi favorisé par la fortune, il aspira au pouvoir suprême et à la dignité d'imam, quoique Belâreub-ben-Hamyro eût déjà pris ce titre et fût considéré comme tel dans une partie de l'Omâm. Pour y arriver, il eut recours à l'influence du chef des cadis, dont il parvint à se concilier l'affection et qu'il gagna à ses intérêts. Ce chef, dans le but de favoriser le dessein d'Ahhmed, convoqua une grande assemblée à laquelle il soumit cette question : « L'homme qui a délivré sa patrie n'est-il pas le plus digne de la gouverner? » La réponse de l'assemblée, au sein de laquelle on s'était, sans doute, assuré des adhérents, fut affirmative. Celui qui l'avait réunie prononça alors un long discours dans lequel, après avoir fait un éloge pompeux des vertus et de la valeur d'Ahhmed, et des services rendus à

son pays par son client, il proclama Ahhmed-ben-Saïd imam d'Omân, et lui baisa la main pour lui rendre hommage. La nouvelle de cette élection se répandit aussitôt dans la ville, que les crieurs publics parcoururent, annonçant au bruit du tambour qu'Ahhmed-ben-Saïd-ben-Ahhmed-ben-Abdallah-ben-Mohhammed-ben-M'bareuk el bou-Saïdi était nommé imam d'Omâm, et que chacun eût à le reconnaître en cette qualité.

Dès que Belâreub-ben-Hamyro fut informé de ce qui s'était passé, il marcha contre son rival : celui-ci, n'ayant pas de forces autour de lui et trouvant ses communications coupées avec Mascate, se jeta dans Afi, petite citadelle bâtie sur une montagne et dans laquelle il avait enfermé ses trésors. Belâreub, qui était à la tête de cinq à six mille hommes, prit ses dispositions pour l'y bloquer, et c'en était fait d'Ahhmed s'il n'était parvenu à s'échapper. Mais, à la faveur d'un déguisement et suivi seulement de deux de ses serviteurs, il réussit à gagner la campagne et arriva bientôt à Sohhar, qui n'est qu'à une journée d'Afi. Dans cette ville qu'il avait gouvernée pendant longtemps et où il avait su faire aimer son autorité, il put rassembler quelques centaines d'hommes et il se porta immédiatement à la rencontre de son ennemi, qui le supposait encore bloqué dans Afi. Belâreub avait établi son camp dans les vallons formés par la montagne d'Afi et les montagnes voisines. Ahhmed-ben-Saïd distribua sa troupe de manière à en fermer les défilés, à l'entrée de chacun desquels il plaça des détachements avec quelques trompettes, qui avaient ordre de sonner au signal qu'en donnerait le corps principal, dont il s'était réservé le commandement; il espérait ainsi tromper son ennemi sur le nombre d'hommes avec

lesquels il allait l'attaquer. Ayant pris toutes ses mesures, Ahhmed, engageant le combat, fit entendre le signal convenu, qui fut aussitôt répété sur tous les points occupés par ses soldats. Ceux de Belâreub, se croyant entourés d'ennemis nombreux, se débandèrent pour chercher leur salut dans la fuite; lui-même, marchant vers l'un des défilés, se trouva en présence d'Hilal, fils d'Ahhmed, qui, l'ayant reconnu, le tua et lui trancha la tête, qu'il porta aussitôt en triomphe à son père. La mort de Belâreub acheva la déroute de son armée et jeta le découragement parmi ses partisans. Le nouveau succès et la réputation d'Ahhmed augmentèrent, au contraire, le nombre des siens, et il ne lui fut pas difficile de réduire à néant les efforts tentés par quelques-uns des membres de la famille des Yâreby pour lui disputer le pouvoir. Ce fut en vain qu'un fils de Soultan'-ben-Meurched voulut faire valoir ses droits au titre d'imam; il dut se contenter de la possession de la ville de Nakhel et du territoire dépendant qu'il obtint, pour lui et sa famille, de la générosité d'Ahhmed. D'autres membres de la dynastie déchue, Belâreub-ben-Soultan' et deux fils de Sîf-ben-Soultan', se trouvèrent aussi réduits, par l'élection d'Ahhmed, à la seule considération que pouvait leur donner leur fortune particulière. Enfin le nouvel imam, par son alliance avec une fille de Sîf-ben-Soultan', ajouta encore au prestige de l'élévation qu'il devait à ses mérites celui qui s'attachait à la famille des imams Yâreby. L'élection d'Ahhmed dut avoir lieu à la fin de 1744.

La disgrâce de Taki-Khan, qui, peu après son retour en Perse, avait excité une révolte contre Nadir-Chah, les embarras qui assaillirent ce monarque dans les trois dernières

années de son règne, ôtèrent à Ahhmed tout souci de ce côté, et lui permirent d'affermir en Omân le pouvoir que lui avaient acquis son courage et ses talents. Un de ses premiers soins fut de le faire reconnaître dans les dépendances africaines de l'imamat.

Nous avons dit, plus haut, que Mohhammed-ben-Osman avait été envoyé, en 1739, par l'imam Sîf-ben-Soultan', pour prendre le gouvernement de Mombase. Son arrivée mit fin aux troubles et aux luttes de parti causés, dans cette localité, par l'imprudente conduite de son prédécesseur. Depuis lors, il y exerça son autorité sans conteste, aimé et respecté des chefs, ainsi que de la population. Mais, quand il reçut la nouvelle de l'élection du dernier imam, il se laissa imprudemment emporter à des récriminations et à des menaces, disant qu'Ahhmed-ben-Saïd n'était pas de la famille héréditaire, qu'il n'était que son égal, qu'il n'avait pas plus de droit sur l'Omân que sur Mombase; qu'enfin, puisque l'ancien gouverneur de Sohhar avait usurpé la souveraineté de l'Omân, lui, gouverneur de Mombase, pouvait, à aussi juste titre, se déclarer souverain de cette île.

Aussitôt que ces paroles parvinrent aux oreilles de l'Imam, celui-ci résolut de vaincre à tout prix une résistance qui menaçait son autorité naissante. Il envoya donc à Mombase, sous la conduite d'un certain Sîf-ben-Kheleuf, six autres hommes dont le dévouement lui était assuré. Les agents du sinistre projet d'Ahhmed, arrivés auprès du malheureux gouverneur, se servirent, pour accomplir leur mission, d'une ruse infâme. Ils se présentèrent comme des ennemis de l'Imam, qui avaient fui l'Omân en révoltés, et s'étaient dirigés vers l'Afrique, afin d'offrir leurs services à Mohhammed et de le

soutenir dans la lutte qu'il allait entreprendre contre l'usurpateur. Pour mieux endormir sa défiance, ils se dirent pauvres et lui demandèrent quelques secours en argent pour se rendre à Kiloua et sur d'autres points de la côte d'Afrique, où ils espéraient trouver des auxiliaires. Le gouverneur, abusé, accéda à cette demande, et ils firent ostensiblement des préparatifs de voyage.

La veille de leur prétendu départ, ils se rendirent à la citadelle sous le prétexte de prendre congé de Mohhammed. Celui-ci, ne soupçonnant pas le péril dont il était menacé, les reçut seul dans sa demeure; au milieu de l'entretien, l'un d'eux, donnant le signal, le frappa d'un bras mal assuré, et le blessa seulement. Le courageux M'zourouï, saisissant son couteau, s'élança contre son agresseur, et le tua; mais les autres conjurés se jetèrent sur lui, le désarmèrent et le firent tomber sous leurs coups. Au moment où il expirait, son frère Ali-ben-Osman arrivait à la porte de la citadelle et allait, sans doute, subir le même sort; mais, ayant rencontré une des femmes de Mohhammed qui fuyait emportant le jeune fils de la victime, il fut informé, par elle, de ce qui venait de se passer, et, prenant l'enfant dans ses bras, il courut vers la ville et se réfugia dans l'une des anciennes églises portugaises, dite *Gueriza M'dogo* (Gueriza, corruption du mot portugais *Igreja*), et qui servait alors de demeure à un commerçant anglais.

Le meurtre de Mohhammed étant ainsi accompli, Sîf-ben-Kheleuf, secondé par ses compagnons, s'empara du commandement et fit jeter en prison ceux des principaux membres de la tribu du gouverneur dont il put se saisir : il mit aussi tout en œuvre pour s'emparer d'Ali, et, dans l'espoir de

l'attirer, il lui envoya même dire qu'il était appelé par son frère mourant. Malgré la juste défiance que lui inspirait l'assassin, Ali, rassuré, d'ailleurs, par les promesses de l'Anglais, qui lui garantissait la vie sauve et la liberté, Ali céda à des sollicitations plusieurs fois renouvelées, et se rendit dans la forteresse, où il fut aussitôt emprisonné. L'Anglais protesta vivement contre la mauvaise foi du nouveau gouverneur et réclama l'élargissement d'Ali; mais ce fut en vain. A la fin, voyant l'inutilité de ses réclamations, il eut recours, pour délivrer son protégé, à de plus puissants auxiliaires. Il se mit en rapport avec les chefs de Kilen'dini et des tribus ouanika qui n'avaient point approuvé la conduite de Sîf-ben-Kheleuf et qui regrettaient le gouvernement de Mohhammed. Il leur rappela que c'était à la suite des démarches faites par eux auprès de l'imam Sîf que Mohhammed et Ali, son frère, avaient été envoyés à Mombase, et, que par là, ils avaient établi entre eux et les chefs m'zara une solidarité qui ne leur permettait pas de rester insouciants ou inactifs en présence de l'assassinat de l'un et de l'emprisonnement de l'autre. Il ranima l'esprit d'animosité et d'antagonisme qui avait existé de tout temps entre les Ouam'vita (1) et les Ouakilen'dini (2),

(1) Les Ouam'vita ou les hommes de M'vita (nom indigène de l'île de Mombase) étaient la population de la ville même. Cette population comprenait, outre les Ouam'vita proprement dits, descendants des premiers colons qui s'y établirent, huit autres tribus, débris des populations de colonies arabes voisines abandonnées ou détruites pendant la domination portugaise.

(2) Les Ouakilen'dini ou les hommes de Kilen'dini étaient une population d'origine africaine, dont les premiers groupes venus de l'intérieur s'étaient établis et développés dans plusieurs villages sur le côté sud du bassin de Mombase. Elle s'était ensuite recrutée de quelques familles de colons arabes arrivées postérieurement à l'établissement des Schiraziens;

et fit si bien, qu'il décida ces derniers à prendre parti pour Ali. Bientôt, à l'aide d'intelligences établies entre eux et les soldats de l'ancienne garnison restés dans le fort avec les gens du nouveau gouverneur, ils préparèrent l'évasion du prisonnier, qui s'échappa, en effet, et se retira chez les Ouanika, au village de M'rera. Là, grâce aux bons offices de l'Anglais, qui mit à son service les ressources dont la présence d'un de ses navires dans le port lui permettait de disposer, Ali put organiser ses moyens de vengeance. Les Ouakilen'dini et les Ouanika lui fournirent une force suffisante pour attaquer la citadelle, dont il s'empara malgré la résistance de Sîf-ben-Khçleuf et de ses gens. Tous ceux-ci furent tués dans la lutte, et leur chef, forcé de se rendre et pris vivant, fut décapité en représailles du meurtre commis sur la personne de Mohhammed. Une fois maître de la place, Ali, nommé gouverneur par la population, abandonna à celle-ci les richesses qui se trouvaient dans l'enceinte fortifiée, ne se réservant que les armes et les munitions de guerre. Enfin, pour consolider son autorité et intéresser les habitants de l'île à la maintenir, il leur concéda, ainsi qu'aux Ouanika, plusieurs priviléges dont ils n'avaient pas encore joui sous ses prédécesseurs.

Les événements que nous venons de raconter durent se passer dans le cours des années 1745 et 1746 (1) : Mom-

enfin une partie de cette population mélangée, ayant passé de la terre ferme sur l'île avec l'assentiment des Portugais qui dominaient alors à Mombase, y avait fondé, dans la partie sud, la ville de Kilen'dini.

(1) Ces deux termes extrêmes nous paraissent indiqués à la fois par l'élection d'Ahhmed-ben-Saïd, en Omân, et par l'épitaphe placée sur le tombeau de Mohhammed-ben-Osman, épitaphe dont nous donnons la traduction à l'appendice, pièce n° 4.

base, par l'élection d'Ali-ben-Osman, fut soustraite, au moins pour un temps assez long, à la domination de l'imam d'Omân.

A l'époque de l'avénement d'Ahhmed-ben-Saïd, Patta avait pour sultan Foum Bakari, fils de Bouana Tamo, et mentionné précédemment : les indigènes, ne voulant pas reconnaître l'autorité du nouvel imam et craignant que l'influence des Arabes établis dans l'île n'aidât celui-ci à s'en emparer, tuèrent une partie de ses gens et expulsèrent le reste. La famille des Nebehan' même se trouva comprise dans cette exécution, à l'exception des enfants, qu'on épargna, et que nous verrons plus tard recouvrer leur droit de succession. Foumo Bakari fut alors remplacé dans le gouvernement par un individu nommé Bouana M'Kouhou, surnommé Melani-Gniombé, qui dut bientôt le céder à une fille de Bouana Tamo nommée Mouana Mimi (1), ou plutôt à un chef nommé Foum' Omar, exerçant l'autorité au nom de cette femme, à titre de vizir, et qui maintenait l'indépendance de Patta à l'égard de l'imam d'Omân.

Ahhmed-ben-Saïd fut plus heureux en quelques autres points de la côte qui n'avaient pas les mêmes moyens que Mombase et Patta de résister aux injonctions venues de Mascate. L'île Zanzibar reçut une garnison et fut placée sous l'autorité d'un gouverneur nommé Abdallah-ben-Djaad, de la famille des Abou-Saïdi. Le sultan de Kiloua reconnut, au moins nominalement, la suzeraineté de l'Imam. Enfin le cheikh de Meurka envoya, à Mascate, deux des principaux habitants de sa ville en signe d'hommage et d'obéissance.

(1) *Mouana* a, devant les noms de femme, le même rôle que *Bouana* devant un nom d'homme.

Quant à Moguedchou, Braoua, Lâmou, de même que toutes les dépendances de Mombase qui s'étendaient alors, au sud, jusqu'à Qouavi, elles s'abstinrent de reconnaître Ahhmed-ben-Saïd comme leur souverain. Toutefois cette détermination de leur part ne constitua pas, pour elles, un état d'hostilité à l'égard de l'Omân, et leurs anciennes relations commerciales avec ce pays, de même qu'avec l'Inde et la mer Rouge, restèrent à peu près ce qu'elles étaient auparavant.

Mais quelques-unes de ces populations, en devenant maîtresses d'elles-mêmes, perdirent de leur tranquillité intérieure par suite des rivalités qui s'élevèrent bientôt d'état à état et qui, en l'absence d'un pouvoir médiateur, devaient nécessairement amener d'incessantes collisions. Peu de temps après l'élection d'Ali-ben-Osman au gouvernement de Mombase, la guerre éclata entre cette ville et celle de Patta au sujet de l'île de Pemba, que nous avons vue précédemment figurer au nombre des dépendances de cette dernière. Les habitants de Pemba, mécontents de l'administration de Foum' Omar, vizir de leur suzeraine Mouana Mimi, offrirent au gouverneur de Mombase de se placer sous sa souveraineté. Ali-ben-Osman acquiesça à cette proposition et dirigea vers Pemba une petite expédition qui, de concert avec les gens du pays, chassa les agents et les soldats de Foum' Omar, et y établit pour gouverneur un oncle maternel d'Ali, nommé Khamis-ben-Ali.

Les Ouam'vita n'avaient vu qu'à regret l'avénement d'Ali-ben-Osman, et ils se trouvaient lésés dans leurs intérêts par les priviléges accordés aux Ouakilen'dini et aux Ouanika; la bonne intelligence qui avait régné entre ces deux populations

et l'ex-gouverneur Mohhammed, la prédilection évidente qu'elles inspiraient à son frère Ali, reconnaissant de l'appui qu'il en avait reçu, avaient convaincu les Ouam'vita que, tant que cette famille conserverait le gouvernement, ils ne pouvaient espérer de recouvrer leurs anciennes prérogatives. Ils cherchèrent donc, à l'occasion de la prise de Pemba, à exploiter le mécontentement du vizir de Patta. Quelques-uns d'entre eux se rendirent, à cet effet, auprès de Foum' Omar et lui offrirent le concours de leur tribu pour l'aider à tirer vengeance de la perte qu'Ali lui avait fait subir. Une flottille armée partit bientôt de Patta et vint mouiller dans le bras de mer du Sud, en face de Kilen'dini, qui fut attaquée, prise et incendiée. Ses habitants se réfugièrent à l'abri des murailles de l'ancienne ville portugaise, désignée par les indigènes sous le nom de *Gavana* (abréviation corrompue du mot portugais *governo*, et indiquant, dans leur pensée, le lieu, la ville où siégeait le gouvernement). Là, les Ouakilen'dini se trouvaient protégés par la citadelle; mais les gens de Patta, secrètement appuyés par les Ouam'-vita, entrèrent, sans opposition, dans la ville dite *Hhara-el-Quedima*, ancienne ville de Mombase (la ville noire des cartes portugaises). Alors on entra en pourparlers avec Ali, et, soit qu'ils fussent satisfaits des explications données par le gouverneur, soit qu'ils eussent été gagnés, comme on l'a dit, par des présents, les assaillants, au bout de trois jours, se rembarquèrent et retournèrent à Patta.

Après avoir consacré quelques années à affermir son pouvoir à Mombase et sur d'autres localités qui en dépendaient, Ali-ben-Osman entreprit une expédition contre Zanzibar dans le double but d'annexer à ses possessions cette île impor-

tante et de se venger ainsi d'Ahhmed-ben-Saïd, dont elle s'était reconnue vassale. La position de Pemba, dépendance de Mombase, dans le voisinage de Zanzibar, facilitait encore l'exécution de ce projet; les préparatifs en furent faits avec le concours de Messaoud-ben-Naceur, cousin germain d'Ali, et nommé, quelque temps avant, par lui, au gouvernement de Pemba, en remplacement de Khamis-ben-Ali décédé. Les forces réunies de Mombase et de Pemba que dirigeait, en personne, Ali-ben-Osman assisté de Kheleuf-ben-Qodib, son neveu, et de Messaoud, arrivèrent bientôt devant Zanzibar; le débarquement ayant eu lieu, les assaillants parvinrent, en peu de temps, à se rendre maîtres de la plus grande partie de la ville, ne laissant à ses défenseurs que le fort où ils s'étaient retirés et le quartier environnant. La tentative d'Ali eût été, sans doute, couronnée d'un plein succès; car la ville, ainsi attaquée à l'improviste dans une saison où la mousson régnante s'opposait à l'envoi de secours de Mascate, serait inévitablement tombée en son pouvoir. Mais l'ambition de Messaoud vint donner à l'entreprise une issue fatale pour Ali. Ce dernier n'ayant pas d'enfants et le pouvoir devant, à sa mort, échoir à son plus proche parent, Messaoud, celui-ci voulut en hâter le moment : dans ce but, il poursuivit Kheleuf-ben-Qodib de suggestions perfides, exagérant à ses yeux quelques torts que son oncle avait eus récemment envers lui, et le décida à poignarder secrètement Ali-ben-Osman, qui mourut ainsi assassiné après huit ans de gouvernement, c'est-à-dire en 1753. Cet événement mit le trouble et la division dans le personnel de l'expédition. Kheleuf, justement soupçonné d'avoir commis le crime, fut sommé de s'en expliquer devant les autres chefs, et, au

milieu du conseil tenu à cet effet, le meurtrier fut tué sur place par un chef de la tribu des Ouacegueyo, ami d'Ali. Messaoud ramena la flottille à Mombase, où, le pouvoir lui ayant été offert, il feignit, pendant quelque temps, de le refuser, sous prétexte que son parent Abdallah-ben-Zaheur, qui était son aîné, y avait plus de droits que lui. Mais ce dernier n'ayant pas voulu s'en charger, Messaoud céda facilement à de nouvelles instances et fut nommé *ouali* (gouverneur).

Pendant son gouvernement, des querelles intestines survenues à Patta amenèrent un nouveau conflit entre la population de cette île et celle de Mombase. La mésintelligence s'était mise entre Mouana Mimi et son vizir Foum' Omar, qui, dit-on, avait manifesté la prétention de l'épouser et de s'assurer, par cette alliance, une autorité plus légitime que celle qu'il exerçait de fait. Mouana Mimi, voulant l'éloigner, l'envoya faire la guerre à Braoua, dans le but apparent de terminer une contestation qui existait depuis quelque temps entre les cheikhs de cette ville et les sultans de Patta au sujet de la souveraineté du Djoub. Foum' Alote, frère cadet de Mouana Mimi, avait pris le gouvernement en l'absence de Foum' Omar; lorsque ce dernier revint de Braoua, il voulut ressaisir le pouvoir; mais, son remplaçant ne se souciant pas de le céder, une lutte se prépara entre les deux rivaux. L'intervention de Messaoud ayant été réclamée par l'un et l'autre prétendant, le gouverneur de Mombase fit partir des troupes pour Patta, sous le commandement d'Ahhmed-ben-Mohhammed. Cette intervention s'exerça définitivement en faveur de Foum' Alote, mais ne suffit pas, à ce qu'il paraît, à le faire promptement triompher de son adversaire.

En effet, après cinq ans de luttes, Foum' Omar, qu'on avait attiré à Mombase pour l'y retenir prisonnier, ayant échappé à ce guet-apens, était revenu à Patta et allait peut-être l'emporter sur son compétiteur lorsqu'il fut assassiné. Foum' Alote fut alors nommé sultan, à la condition, toutefois, de reconnaître la suzeraineté du gouverneur de Mombase, qui installa, comme son représentant, près du nouvel élu, Abdallah-ben-Messaoud el Bouhouri. Cet Abdallah fut remplacé dans la suite par Kheleuf-ben-Naceur; mais ce dernier ne remplit pas longtemps ses hautes fonctions. Voici, en effet, ce qui arriva :

Le sultan Foum' Alote avait un frère nommé Foum' Amadi, qui ne mentait pas à son origine et qui méritait, à tous égards, de figurer dans cette interminable lignée d'ambitieux assassins. Il convoitait le pouvoir de son frère, en même temps qu'il formait le projet (dont il prétendait peut-être se faire une excuse) de soustraire Patta à l'autorité de Mombase. Il avait pour partisans les Badjougne ou Ouagougne : on appelait ainsi les habitants de Pazza, une des villes de l'île. Ces Badjougne se révoltèrent, et Kheleuf et Foum' Alote, s'étant portés à la rencontre des insurgés, périrent fort à propos dans la mêlée. Foum' Amadi gagna, à cet événement, le double honneur d'être élu sultan et de rendre à Patta son indépendance. Le sultan de Mombase ne tira vengeance de cette rupture et du meurtre de son agent qu'en faisant assassiner celui du sultan de Patta à Pemba, et qui s'appelait Badi-Séliman : l'avénement de Foum' Amadi avait eu lieu dans les derniers jours de 1774, et la mort de Messaoud, qui n'en fut séparée que de quelques mois, prévint, sans doute, de plus sérieuses hostilités entre les deux cités.

Abdallah-ben-Mohhammed succéda à Messaoud, et pendant son règne, qui dura sept ans, il ne se passa aucun fait remarquable. L'épitaphe inscrite sur son tombeau, qui existe encore à Mombase (1), porte qu'il mourut le mercredi 12 du mois de m'hharrem de l'an 1197 de l'hégire (18 décembre 1782).

Le choix du successeur à donner à Abdallah fut l'occasion de quelques débats parmi les M'zara (2), tribu au sein de laquelle figuraient trois familles principales, celle d'Ali et de Qodib, celle d'Abdallah-ben-Zaheur et celle de Messaoud, qui, toutes, avaient vu tour à tour leur chef au pouvoir. Les partisans de la première voulaient élire Ahhmed-ben-Mohhammed, frère du dernier gouverneur et neveu d'Ali-ben-Osman; les partisans de la seconde lui opposaient Salem-ben-Abdallah; enfin ceux de la troisième préféraient à l'un et à l'autre Abdallah-ben-Messaoud. Ces divers partis réussirent cependant à s'entendre au moyen d'une transaction par laquelle Ahhmed-ben-Mohhammed eut le gouvernement suprême avec la moitié des revenus, l'autre moitié devant être partagée entre ses deux compétiteurs, dont l'un, Abdallah, aurait, en outre, le gouvernement de Pemba, et Salem celui de Gueriama. Mais ce pacte, d'abord consenti par les intéressés, fut bientôt rompu par les deux adversaires d'Ahhmed, qui tentèrent de le déposséder violemment du pouvoir, et furent sur le point de s'emparer de la citadelle. Cependant les gens d'Ahhmed firent bonne contenance et parvinrent à repousser les assaillants, dont les

(1) Voir, à l'appendice, la pièce n° 4.

(2) M'zara, pluriel de M'zouroui, nom de la tribu dans laquelle étaient pris les gouverneurs de Mombase.

chefs s'enfuirent à Zanzibar, où ils firent les préparatifs d'une contre-expédition sur Pemba. Ahhmed, informé de leur projet, envoya aussitôt son cousin Séliman-ben-Ali avec quelques forces, pour prendre possession du gouvernement de cette île. Toutefois ce n'était pas réellement sur ce point que les révoltés comptaient diriger leur agression; ils n'en avaient fait répandre le bruit que pour masquer leur véritable intention, qui était d'attaquer Mombase, et ils étaient déjà en route vers cette île au moment où Séliman-ben-Ali s'avançait, de son côté, sur Pemba. Les bateaux qui l'y portaient avec ses gens, contrariés par la mousson de sud-ouest, avançaient péniblement à la perche, côtoyant de très-près le rivage, et étaient arrivés par le travers de Gassi : le besoin de renouveler leur provision d'eau les ayant obligés d'aborder en cet endroit, quelques hommes débarqués à cet effet se trouvèrent inopinément en présence de la troupe des révoltés, qui, se rendant, par terre, à Mombase, suivaient également la côte; un petit engagement eut lieu, et Séliman, averti de ce qui se passait, se hâta de retourner à Mombase prévenir Ahhmed de la prochaine arrivée de ses ennemis. Ceux-ci, ayant continué leur route, arrivèrent aussitôt que lui et se portèrent sur Kilen'dini, dont ils s'emparèrent, après en avoir tué le commandant, Kacem-ben-Djemmaâ el Maâmiri. Cependant assaillis bientôt eux-mêmes par les troupes d'Ahhmed, ils furent défaits et forcés de se retirer sur la grande terre, à Guerriama et à M'taoué; mais les Ouanika habitant ces deux villages ne leur donnèrent pas asile et ils massacrèrent leurs principaux chefs, notamment Abdallah et Salem, dont ils envoyèrent les têtes au gouverneur. La mort de ces deux personnages fit cesser les em-

barras que leur caractère turbulent et leurs ambitieuses prétentions avaient commencé de créer à Ahhmed dans l'exercice de son gouvernement ; mais de graves événements arrivés à Mascate vers la même époque vinrent lui susciter de nouveaux ennemis et des périls plus grands, qui remirent en question son pouvoir et l'indépendance de Mombase.

Pendant que les faits que nous venons de raconter se passaient à la côte orientale d'Afrique, Ahhmed-ben-Saïd s'était abstenu d'y intervenir. Les soins que nécessitait la consolidation de la dynastie nouvelle, les difficultés que pouvait amener pour lui la lutte de l'Angleterre et de la France, dont les navires avaient des rencontres sanglantes jusque dans le port de Mascate (1) ; enfin ses démêlés avec Kérim-Khan, régent de Perse, qui, pour arriver en Omân, avait attaqué Bassora (2) et forcé l'Imam d'accourir à la défense de cette ville; toutes ces préoccupations, disons-nous, avaient rendu la présence d'Ahhmed nécessaire dans le golfe Persique et détourné son attention de toute autre affaire moins sérieuse ou d'un intérêt moins direct. Il s'était donc contenté d'exploiter commercialement les points du littoral africain ayant reconnu sa souveraineté, c'est-à-dire d'y expédier chaque année trois ou quatre navires, qui ramenaient à Mascate les esclaves, l'or, l'ivoire, enfin tous les produits de la côte affluant alors sur les riches marchés de Kiloua et de Zanzibar. Quant aux autres places réfractaires à son autorité, quoi-

(1) Voyez l'*Affaire du comte d'Estaing*, à la IIe partie, chap. III.

(2) On trouve des détails intéressants, au sujet des affaires de Bassora et de la part qu'y prit l'imam de Mascate, dans une correspondance de M. Rousseau, alors agent consulaire de France à Bagdad, correspondance qui se trouve aux archives des affaires étrangères.

que des relations existassent toujours entre elles et ses sujets d'Omân, il était resté, sous le rapport politique, complétement inactif à leur égard.

Cette inaction de l'Imam dura jusqu'à sa mort, qui eut lieu à la fin de 1783 ou au commencement de 1784 (1198 de l'hégire), c'est-à-dire un an environ après l'élection d'Ahhmed-ben-Mohhammed au gouvernement de Mombase. Mais la situation changea peu de temps après l'avénement du successeur d'Ahhmed-ben-Saïd, qui fut Saïd-ben-Ahhmed, l'aîné de ses fils. Sîf-ben-Ahhmed, frère cadet du nouvel imam, convoitait le pouvoir : voyant qu'il ne pourrait, en Omân, le disputer avec succès, il réunit ses partisans sur quelques navires, et partit avec eux pour la côte d'Afrique, dans le but de soumettre à ses lois Zanzibar et les anciennes dépendances de l'Omân sur cette côte (1).

Arrivé devant Zanzibar dans les premiers mois de 1784 (1198 hégire), il somma le gouverneur de l'île, Khelfan-ben-Ahhmed, de lui remettre la place et de reconnaître son autorité. Ce gouverneur s'y étant refusé, Sîf débarqua avec ses gens et s'établit dans la partie de la ville la plus éloignée du fort, où Khelfan s'était retiré avec la garnison et d'où il protégeait l'autre partie de la ville, dont les habitants étaient restés fidèles à l'Imam. Au bout de quelque temps, de nombreuses défections éclaircirent les rangs des assiégés et grossirent la troupe de Sîf, qui parvint dès lors à investir complétement le fort. Il allait infailliblement s'en rendre maître, lorsqu'une flotte expédiée de Mascate, sous

(1) Pour l'intelligence de tous les événements de famille mentionnes dans la suite de ce récit, nous engageons le lecteur à consulter le tableau généalogique, pièce n° 5 de l'appendice.

le commandement d'Ahhmed, fils de l'Imam, arriva à Zanzibar dans les derniers mois de la même année, et y changea la face des choses. Soultan', autre frère de Saïd que celui-ci avait chargé d'accompagner son neveu, eut une entrevue avec Sîf. Il le convainquit aisément de l'inutilité d'une tentative de résistance, et, l'ayant décidé à quitter Zanzibar, il favorisa son évasion. Sîf se retira alors à Lâmou, où il mourut peu après.

L'expédition envoyée par Saïd à la côte d'Afrique n'avait pas seulement pour but de faire avorter le projet de son frère, révolté contre lui, elle devait aussi servir à replacer sous sa souveraineté les points de cette côte, dont les chefs indigènes s'étaient déclarés indépendants de l'imamat lors de l'avénement d'Ahhmed-ben-Saïd, son père. A cet effet, quand il eut raffermi l'autorité de Saïd à Zanzibar, Ahhmed se présenta avec un seul bateau devant Mombase, où il débarqua le 9 de rebi-el-aouel 1199 (20 janvier 1785). Il descendit à terre sans se faire annoncer, voulant garder l'incognito, afin de sonder les dispositions des habitants à l'égard du gouverneur. Mais un des Arabes de la ville, qui l'avait vu en Omân, le reconnut, et répandit aussitôt la nouvelle de l'arrivée du fils de l'Imam. Alors le gouverneur, suivi de ses principaux officiers, se porta à sa rencontre pour lui faire honneur, le reçut avec tous les égards dus à son rang et l'amena en grande cérémonie dans sa maison. Là, après quelques compliments échangés, Ahhmed, s'étant levé au milieu de l'assemblée et s'adressant à son hôte, lui demanda, d'un ton qui ne semblait pas admettre le doute, à qui appartenait la ville. L'air d'autorité et d'énergique résolution empreint sur les traits et dans la contenance

d'Ahhmed, qui, disent les Arabes, ressemblait en ce moment *à un lion*, imposa tellement au vieux et prudent gouverneur, qu'il répondit aussitôt à son interlocuteur que la ville était à l'Imam. Ahhmed ne se contenta pas de cette réponse verbale, que les Arabes ont, d'ailleurs, l'habitude de prodiguer, en forme de politesse, à tout étranger qui se présente chez eux ; il demanda que la déclaration fût faite par écrit et signée du gouverneur lui-même. Ce dernier crut devoir encore condescendre à cette demande, malgré l'avis opposé de quelques-uns de ses parents. Mais ce qui donne à penser que le vieux M'zourouï, en cédant aux premières exigences, avait agi avec plus de politique que de désintéressement, c'est qu'on ne voulut pas laisser le fils de l'Imam visiter la citadelle. Quoi qu'il en soit, Ahhmed-ben-Saïd quitta Mombase, emportant avec lui l'acte qui constatait l'apparente soumission du gouverneur, et décidé à la rendre ensuite plus effective, si la conduite de celui-ci l'exigeait.

Il paraît que la situation des affaires, à Patta, était, lors de l'expédition dont nous venons de parler, favorable aux vues de l'Imam, car, dans le détail des opérations de la flotte et des actes de son chef, nous n'avons jamais entendu faire mention d'aucune mesure prise à l'égard de cette île. Nous trouvons, de plus, dans nos documents, qu'en l'année 1190 de l'hégire (1776-77 J. C.), c'est-à-dire environ deux ans après l'élection de Foum' Amadi à la sultanie de Patta, cette île et ses dépendances avaient été amenées à reconnaître la souveraineté de l'Imam par les suggestions d'un certain Naceur-ben-Mohhammed, de la famille des Abou-Saïd, que le chef de l'Omân y avait envoyé dans ce but.

Enfin quelques passages d'un rapport de M. Saulnier de Mondevit, commandant la corvette du roi *la Prévoyance*, et qui, en 1786, visita les principaux points du Zanguebar, nous permettent de constater que, sur toute la côte comprise entre Mombase et le cap Delgado, l'autorité de l'Imam n'était niée dans aucune localité importante (1).

La suzeraineté de Saïd ainsi rétablie dans toute la partie de la côte orientale d'Afrique jadis soumise aux imams de la dynastie des Yâreby, les choses restèrent en cet état pendant tout le temps qu'il conserva le pouvoir en Omân. Cependant, par son caractère doux et pacifique, et son esprit profondément religieux, ce prince était plus apte à la direction des affaires spirituelles qu'au gouvernement d'un pays souvent agité soit par l'esprit turbulent des populations, soit par les rivalités et les prétentions qui s'élevaient si fréquemment parmi les membres de la famille souveraine. Tant que son fils vécut, celui-ci, doué d'autant de sagesse que de fermeté, sut, il est vrai, faire respecter, parmi les populations de l'Omân, l'autorité de l'Imam. Mais quelques années après l'expédition racontée ci-dessus, Ahhmed-ben el imam Saïd mourut, et les ferments de désordre, jusqu'alors contenus par son administration énergique et habile, se ravivèrent à la faveur de la confusion et du relâchement qui se produisirent dans l'exercice du gouvernement, lorsque son père s'en trouva seul chargé. Soultan'-ben-Ahhmed, le plus entreprenant et le plus ambitieux d'entre les frères de Saïd, profita des troubles qui s'élevèrent

(1) Voir le rapport de M. Saulnier de Mondevit, lieutenant de vaisseau, inséré au tome VI des *Nouvelles annales des voyages*, sous le

et dont il avait été le plus actif instigateur. Entraîné par son caractère remuant et belliqueux, Soultan' avait, dès son enfance, quitté la maison paternelle pour aller vivre parmi des tribus de Bédouins où il s'était fait bientôt un parti assez puissant pour tenter une usurpation même du vivant de son père. Les circonstances dont nous venons de parler favorisèrent la réalisation de ses désirs, et vers 1791 (1205-06 hégire) (1) il parvint, à la tête de ses Bédouins, malgré la résistance de l'Imam qu'appuyaient ses autres frères, à s'emparer de tout le littoral et notamment du port de Mascate. Il laissa à Saïd le titre d'imam et la résidence de Reustak avec le territoire qui en dépendait, et ses deux frères, Qis et Mohhammed, conservèrent, le premier, le gouvernement de Sohhar, le second, celui de Souïgh, qui leur avaient été donnés par leur père : ainsi Soultan' eut tous les pouvoirs que donnait l'imamat, sans être revêtu de cette dignité, et même après la mort du titulaire, qui eut lieu en 1215 de l'hégire (1802 ou 1803), il sembla dédaigner de se la faire conférer, soit que l'élection au rang d'imam entraînât, quant à la conduite du dignitaire, certaines restrictions auxquelles il ne voulait pas se soumettre, soit qu'il comprît toute la vanité d'un titre qui ne lui avait pas été nécessaire

titre : Observations sur la côte du Zanguebar; voyez aussi, au dépôt des cartes et plans de la marine, le mémoire qu'après son exploration, le même officier rédigea *sur la nécessité de fonder un établissement à Mongalo.*

(1) Cette date, résultant des documents que nous possédons, est confirmée par le capitaine Dubois. On trouve, en effet, dans le récit de son voyage un passage ainsi conçu : « Mascate est actuellement (1793) gou- « vernée par le sultan frère de l'Imam. Il parvint, *il y a deux ans*, à « chasser son frère du gouvernement. » (Voyage du capitaine Dubois, *Annales de Malte-Brun*, t. II, pages 64-65.)

jusqu'alors pour exercer dans toute sa plénitude l'autorité souveraine.

Peu de temps après son usurpation, Soultan' occupa les îles de Kechm' et d'Hormouz, et par le fait de cette prise de possession il se substitua au cheikh qu'il en dépouillait dans le fermage de Bendeur-Abbas et dépendances que la Perse louait depuis longtemps à ce cheikh et à ses prédécesseurs.

Quelques années plus tard, en 1800 (1215 hégire), il se rendit maître des îles Bahharin', qui étaient au pouvoir de la tribu arabe des Attouby. Durant le siècle qui venait de s'écouler, tous les bateaux du golfe commerçant avec les côtes de l'Inde, de l'Arabie ou de l'Afrique payaient à l'imam d'Omân un impôt, qu'ils devaient acquitter en passant devant Mascate pour rentrer dans le golfe : les Attouby s'y étant refusés, Soultan' envoya contre eux une expédition qui les chassa de Bahharin', où il mit alors pour gouverneur son fils Salem ; mais cette conquête lui échappa au bout de deux ans, et les embarras que lui donnaient, à cette époque, les succès croissants de la secte des Ouahabites et les projets hostiles de leur chef Souhoud contre l'Omân, empêchèrent Soultan' de rétablir son autorité dans ces îles. Sa position devint même très-critique en cette circonstance : menacé dans ses propres États, il dut employer, pour les mettre à l'abri de l'invasion de son puissant ennemi, toutes ses forces de terre, en même temps que sa flotte avait à protéger son commerce contre les agressions des hardis pirates de Djulfar et de Ras-el-Khima, appelés les Djouassim, qui, ayant adopté les principes de la nouvelle secte, étaient devenus les alliés de Souhoud. Après avoir vainement essayé, par quelques concessions, de contenter l'ambition de ce dernier, Soultan' avait fait alliance

avec le pacha de Bagdad, dont le territoire était aussi menacé par les Ouahabites. Le concours qu'il attendait de son allié pour agir contre l'ennemi commun ne s'effectuant pas assez tôt au gré de ses désirs, il voulut juger, par lui-même, de la réalité et de l'importance des préparatifs qu'on lui annonçait comme étant faits dans ce but, et fit voile avec une flotte de 15 navires de guerre vers Bassora, au commencement de la lune de rejeb 1219 (octobre 1804). Arrivé devant ce port, il y reconnut, avec autant d'irritation que de regrets, la vanité des promesses dont on l'avait leurré : aucun mouvement de troupes n'était préparé. Alors, déçu dans ses espérances, Soultan' prit le parti de ramener sa flotte à Mascate, menaçant de se joindre à Souhoud pour se venger de l'inaction du pacha.

La flotte étant parvenue aux environs du détroit, Soultan' en laissa le commandement à son lieutenant et s'embarqua, avec quelques individus de sa suite, sur un bâtiment léger, pour se rendre à l'île de Kechm', d'autres disent à Bendeur-Abbass. Chemin faisant et le soir même, le bateau qu'il montait fut rencontré, dans les parages de Bassidou, par cinq bateaux des Djouassim; une lutte acharnée s'engagea, et Soultan' y fut tué d'un coup de feu. Cet événement eut lieu le 14e jour de châaban de l'an 1219 de l'hégire (18 novembre 1804).

Soultan' laissait deux enfants encore adolescents : l'aîné, Syed Salem, était d'un naturel doux et peu ambitieux; le cadet, Syed Saïd, né en l'an 1204 (1789-1790), et qui entrait ainsi dans sa seizième année, annonçait déjà le caractère entreprenant et énergique de son père, et ne semblait pas disposé à permettre jamais qu'on le frustrât de son hé-

ritage. Cependant Qis-ben el imam Ahhmed, frère aîné de Soultan', dont il n'avait toléré l'usurpation que par impossibilité de lutter contre lui, crut le moment favorable pour ressaisir le pouvoir, auquel son droit de primogéniture aurait dû l'appeler à la mort de l'imam Saïd. Prétextant, d'ailleurs, la grande jeunesse des deux princes et leur incapacité, au moins momentanée, à gérer les affaires du pays, il marcha sur Mascate, devenue, sous le dernier règne, le siége du gouvernement. Mais, d'un autre côté, se présentait un troisième compétiteur : c'était Bedeur, fils de Sîf, mort, on se le rappelle, à Lâmou après son échauffourée dans les possessions africaines de l'imamat. Bedeur avait été, de même que Qis, quoiqu'à un moindre degré, lésé par l'usurpation de Soultan', puisque son père était l'aîné de celui-ci : il pouvait donc, au nom du même principe, contester aux enfants de Soultan' leur droit de succession. Au moment où Bedeur apprit la mort de son oncle, il vivait retiré auprès des Ouahabites, dont il avait accepté les principes religieux. Dans le but de faire valoir ses prétentions, aussi légitimes à l'égard des enfants de Soultan' qu'elles l'étaient peu à l'égard de Qis, le frère aîné de son père, il revint aussitôt en Omân, emmenant avec lui des troupes que Souhoud lui avait confiées. Instruit de ce fait, Saïd écrivit immédiatement à son cousin pour l'engager à se séparer des Ouahabites, lui promettant de partager avec lui les prérogatives du rang suprême, et de le traiter comme son aîné et son supérieur. Bedeur pensa sans doute avoir facilement raison de ses deux jeunes parents, et se décida, en conséquence, à répondre à l'appel de Saïd : il renvoya les soldats ouahabites qui l'accompagnaient et se rendit à Mascate. Là une alliance fut

conclue entre lui et ses cousins, et leurs partisans réunis l'emportèrent sur ceux de Qis, lequel se vit contraint de s'en tenir encore une fois à son gouvernement de Sohhar. L'expérience et la maturité de Bedeur, son titre d'oncle maternel de Saïd, l'un des deux jeunes princes, lui acquirent bientôt une influence marquée dans la direction des affaires publiques, influence qui augmenta naturellement le nombre de ses partisans personnels. Fort de la situation que les circonstances et ses intrigues lui avaient faite, il songea à en profiter, et ne tarda pas, en effet, à manifester par tous ses actes l'intention qu'il avait de supplanter ses deux cousins.

Ainsi il les amena tous les deux à quitter la capitale, en faisant accepter à Salem le gouvernement de Monsanah, situé près de Mascate, et à Saïd le gouvernement de Beurka. Par cet arrangement, qui satisfaisait, au moins momentanément, l'amour-propre du premier et l'ambition de l'autre, il aurait, pendant quelques années peut-être, conservé sa position; mais des périls plus pressants allaient surgir pour lui du côté de l'extérieur : une invasion des Ouahabites devait porter un coup terrible à la stabilité de son pouvoir naissant. En effet, la mort de Soultan', dont le courage et l'activité mettaient seuls obstacle, depuis plusieurs années, au progrès des Ouahabites en Omân, avait inspiré à Souhoud l'espoir qu'en facilitant l'arrivée de Bedeur au pouvoir il lui ferait accepter sa suzeraineté. Voyant que celui-ci s'occupait exclusivement de ses intérêts, il fit entrer dans le pays des forces considérables. Bedeur, dont la bravoure était éprouvée, marcha à leur rencontre avec toutes les troupes qu'il avait de disponibles, et s'efforça d'arrêter la marche des envahisseurs; cependant, accablé par la supériorité nu-

mérique de ceux-ci, et réduit à s'avouer que l'unique moyen d'éviter une complète déchéance était de traiter avec Souhoud, il accepta les conditions imposées par ce dernier. La soumission de Bedeur au chef des Ouahabites, toute forcée qu'elle fût, n'en était pas moins ignominieuse et lui nuisit beaucoup dans l'esprit de ses sujets. Ce traité portait en substance : que Syed Bedeur conserverait la souveraineté de l'Omân sans y être désormais inquiété, mais qu'il enverrait, chaque année, à Déraïeh un tribut de 50,000 piastres; qu'un agent de Souhoud résiderait à Mascate, et veillerait à ce que les habitants de cette ville observassent rigoureusement le rite et les cérémonies de la religion d'Abd-el-Ouahab; qu'un corps de quatre cents cavaliers ouahabites, chargé de prévenir les infractions au traité, occuperait le voisinage de Beurka; enfin que Bedeur, en qualité de vassal et de néophyte de la foi nouvelle, se conformerait, en toutes choses, aux ordres de Souhoud, et l'assisterait toutes les fois qu'il serait requis de le faire. Quelque amertume que dût ressentir Bedeur en se voyant soumis à tant d'humiliations, il y trouvait comme compensation l'avantage d'avoir obtenu, par ce traité, la reconnaissance de son titre de sultan et de chef de la famille souveraine, et il espérait, dès lors, que la puissante protection de Souhoud le mettrait à l'abri de prétentions ou réclamations qui pourraient surgir ultérieurement de la part de ses cousins. Mais cette situation, dans laquelle il croyait trouver des garanties solides, ne servit à retarder sa chute que de quelques mois, si tant est que celle-ci ne fut pas accélérée par l'impopularité que lui attira son abaissement. Plusieurs mesures adoptées par lui à la suite de ce traité, et particuliè-

rement le licenciement du corps de troupes qui avait formé la garde personnelle de Soultan', et qui était très-attaché à ses fils, déterminèrent ces soldats, tous Belout'chis natifs du Mekran et du Sind, à servir les projets de Saïd, lequel, de son côté, conspirait déjà contre l'usurpateur. Le résultat de l'accord qui s'établit entre cette force armée et le jeune prince ne se fit pas longtemps attendre : des intrigues ourdies par ce dernier avec autant de résolution que d'habileté amenèrent Bedeur à une imprudente démarche, à la suite de laquelle il fut assassiné. C'était le 15e jour du mois de djoumadi premier 1221 (31 juillet 1806). Quarante jours après, Syed Saïd, quoique plus jeune que son frère, fut, du consentement de ce dernier, proclamé sultan le premier de redjeub 1221 (14 septembre 1806). Les détails relatifs à ces deux événements et aux principaux actes du gouvernement de Saïd, qui exerce encore aujourd'hui le pouvoir en Omân, trouveront leur place dans un chapitre spécial de la relation (1); mais il était nécessaire de les mentionner ici pour l'intelligence des faits qui terminent notre résumé de l'histoire politique de l'Afrique orientale.

Cette succession plus ou moins révolutionnaire de plusieurs des enfants d'Ahhmed au gouvernement de l'Omân, et les troubles qu'elle produisit dans ce pays, ne paraissent pas avoir eu leur contre-coup dans les États africains dépendants de l'imamat. Pour ceux qui avaient accepté volontairement la suzeraineté de l'Imam, comme pour ceux à qui elle avait été imposée, la soumission était devenue d'autant plus facile que les préoccupations des divers souverains

(1) Voyez IIe partie, chapitre III.

qui avaient tour à tour gouverné la métropole et les difficultés de leur situation personnelle rendaient leur autorité peu active à l'égard de ces possessions éloignées. Au moment de l'élection de Saïd-ben-Soultan¹, aucun changement politique n'était survenu à Patta, Mombase, Zanzibar, Kiloua, depuis l'expédition faite, par Ahhmed-ben-Saïd, peu après l'avénement de son père à l'imamat. Mombase était toujours gouvernée par le cheikh Ahhmed-ben-Mohhammed, et Foum' Amadi avait conservé son autorité dans la sultanie de Patta. Ces deux chefs reconnurent le nouvel élu de l'Omân, et le gouverneur de Mombase suivit, à l'égard de Saïd, la conduite prudente qu'il avait tenue vis-à-vis de ses prédécesseurs. Mais la mort de Foum' Amadi, qui eut lieu le 17 de deul-qâada 1221 (28 janvier 1807), vint encore une fois troubler les bonnes relations d'abord entre Patta et Mombase, et par suite entre cette dernière cité et le souverain d'Omân.

Quand il s'agit d'élire un successeur à Foum' Amadi, la population de Patta et de ses dépendances se divisa en deux partis : l'un appuyait les prétentions de Foum' Alote, fils du sultan défunt, et l'autre voulait élire un certain Ouizir, gendre du même sultan, et fils du Foum' Alote dont nous avons mentionné précédemment l'assassinat par Foum Amadi. Les deux partis ne pouvant s'entendre, l'intervention de Mombase fut réclamée, et s'exerça d'abord sous la forme d'une simple médiation : trois individus, successivement envoyés par le cheikh de Mombase, en furent les agents. Mais les négociations n'ayant pas suffi pour mettre d'accord les deux adversaires, Ahhmed-ben-Mohhammed se décida à trancher le différend par une intervention armée

en faveur de Ouizir, et se rendit lui-même à Patta à la tête de l'expédition. Il réussit, après quelques escarmouches, à faire triompher son client, qui fut élu sous le nom de sultan Ahhmed, et auprès duquel dut résider, comme agent du gouvernement de Mombase, un certain Ali-ben-Abdallah, en témoignage de la vassalité consentie, à l'égard de ce gouvernement, par le nouveau sultan de Patta.

A la suite de sa défaite, Foum' Alote, emmené à Mombase et jeté dans une prison, y fut, dit-on, étranglé quelque temps après. Ses partisans s'étaient retirés à Lâmou, dont ils avaient décidé la population à ne pas reconnaître l'autorité du nouveau chef de Patta. Lâmou devint, à cette occasion, le théâtre d'une lutte à laquelle le cheikh de Mombase prit personnellement une part active. Il marcha contre la ville, et, n'ayant pu s'en emparer dans une première attaque, il en fit le siége. Une seconde attaque tentée par lui sembla d'abord être plus heureuse. Il était arrivé avec ses troupes au pied des murailles, dont l'une des portes était déjà brisée, lorsque les habitants firent une vigoureuse sortie, forcèrent les assiégeants à s'enfuir, et, les poursuivant jusque sur le rivage, en tuèrent bon nombre et obligèrent le reste à s'embarquer. Ahhmed-ben-Mohhammed, vaincu, retourna à Mombase. Ces derniers événements occupèrent l'intervalle compris entre la fin de 1221 et celle de 1225 (de 1807 à 1811).

Pour se mettre à l'abri de nouvelles tentatives de la part des Mombasiens contre leur ville, les habitants de Lâmou réclamèrent la protection de Syed Saïd, et l'un d'eux, nommé Abd-er-Rahman-ben-Nour-eddin, se rendit, à cet effet, à Mascate. Le sultan consentit à envoyer un gouverneur

à Lâmou, et choisit Kheleuf-ben-Naceur. Celui-ci, aussitôt arrivé, fit, par ordre de son maître, travailler à l'érection d'un fort, pour assurer la défense de la ville. Il fut remplacé bientôt par un certain Aross-ben-Kélébi, qui, lui-même, dut céder ce poste à Mohhammed-ben-Naceur el Bou-Saïdi, sous le gouvernement duquel le fort fut terminé.

Environ trois ans après l'échec subi par lui devant Lâmou, le gouverneur de Mombase, Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman, mourut. L'épitaphe inscrite sur son tombeau (1) indique qu'il mourut dans la nuit du vendredi, 23e jour de rebi second, l'an 1229 de l'hégire (le jeudi 14 avril 1814).

Son fils Abdallah lui succéda : quoique d'un âge déjà assez avancé, il était encore d'un caractère énergique et d'une grande bravoure; il passait même pour le plus vaillant guerrier de la famille et le plus capable de soutenir la prépondérance de Mombase. Dès son avénement au pouvoir, il manifesta l'intention de se rendre indépendant de Mascate. Au lieu d'envoyer, ainsi que l'avait fait chaque année son prédécesseur, des présents au sultan, Abdallah s'en abstint, et, à la réclamation qui lui fut adressée à ce sujet au nom de Syed Saïd, il répondit par l'envoi d'un deraï (espèce de cotte de mailles) (2), d'un kibaba (petite mesure de capacité), d'un peu de poudre et de quelques balles. Syed Saïd n'accepta pas tout d'abord le défi que cachait ce singulier cadeau; mais il se promit, sans doute, de tirer vengeance de l'insulte, dès qu'une occasion favorable s'offrirait. Abdal-

(1) Voir l'appendice, pièce n° 4.

(2) Cette cotte de mailles n'entrait pas dans l'armure des guerriers du pays; elle avait été donnée à son père par un étranger.

lah ne se fit pas illusion sur le silence et l'inaction du sultan, et, prévoyant qu'il aurait bientôt une lutte à soutenir contre ce prince, il eut l'idée de s'assurer la protection du gouvernement anglo-indien : dans ce but, il se décida à faire un voyage à Bombay. Peu de jours après son départ, une voie d'eau qui se déclara dans son bâtiment le fit relâcher à Meurka, dont les habitants s'étaient précédemment montrés animés de sentiments peu bienveillants à l'égard du gouvernement de Mombase : en cette circonstance, une rixe s'étant engagée entre eux et les gens d'Abdallah, ceux-ci envahirent la ville et la mirent à sac. Arrivé enfin à Bombay, Abdallah y fut bien accueilli par le gouverneur, et il paraît que, depuis cette démarche, des relations continuèrent d'exister entre cette présidence et le gouvernement de Mombase.

La conduite habile d'Abdallah, la position hardie prise, aussitôt après son élection, à l'égard de Syed Saïd, le châtiment récemment infligé par lui aux habitants de Meurka, avaient donné dans toutes les villes de la côte une haute idée de sa puissance, et semblaient le désigner pour être l'arbitre naturel des dissensions qui s'élevaient si fréquemment parmi leurs habitants. C'est ainsi qu'il fut appelé à intervenir au sujet d'un différend survenu entre les diverses tribus composant la population de Braoua. Les troubles de cette ville avaient eu pour origine une cause assez minime : l'imam de la grande mosquée dite Djemmâa étant mort, chacune des deux tribus chérifs (1), Bidda et Hhattémia, prétendait à l'honneur de nommer un de ses mem-

(1) On désigne par le nom de chérifs tous les descendants des premiers colons arabes qui fondèrent la ville de Braoua.

bres à cette dignité, et, les tribus soumal prenant parti pour l'une ou pour l'autre, la population se trouva ainsi divisée en deux camps. Le cheikh des Hhattémia, le Hhadji Rouffaï, se rendit alors à Mombase et pria Abdallah de se déclarer et d'agir en faveur de son parti, lui offrant de placer la ville sous sa suzeraineté. La démarche de ce cheikh eut alors pour seul résultat de grossir son parti de quelques hommes de renfort fournis par le gouverneur de Mombase, mais elle donna, plus tard, à l'un des successeurs d'Abdallah un prétexte pour revendiquer la souveraineté de Braoua.

Pendant que se passaient les événements que nous venons de mentionner, un nouveau changement s'opéra dans le gouvernement de Patta. Le plus jeune des fils de Foum' Amadi, Bouana Cheikh, qui était allé à Mascate, lors du triomphe de Ouizir ou Sultan Ahhmed, afin de réclamer contre ce dernier l'intervention de Syed Saïd, revint à Patta avec quelques soldats que ce dernier lui avait donnés pour appuyer ses prétentions. Ces soldats étaient sous le commandement d'Abd-el-Adi, qui, dès son arrivée, attaqua Sultan Ahhmed, le força à se retirer sur la grande terre, et fit élire, dans l'île dont il s'était emparé, Bouana Cheikh comme sultan de Patta, sous l'autorité souveraine de Syed Saïd. Le jeune sultan s'appela depuis Foum' Alote-es-serir (le petit, le jeune, pour le distinguer de son frère aîné, qui portait le même nom). Mais, à la mort de Sultan Ahhmed, survenue peu après, un de ses parents fit la guerre à Foum' Alote, qui eut recours, ainsi que l'avaient fait tant de fois ses prédécesseurs, à l'intervention de Mombase : elle lui fut accordée par Abdallah-ben-Ahhmed, de qui il dut reconnaître la suzeraineté.

Foum' Alote-es-serir vécut peu, et sa mort souleva de nouvelles contestations entre son fils Bouana Kombo-ben-Cheikh et le même Ouizir, contre lequel Foum' Alote-es-serir avait déjà eu à lutter. L'appui du gouverneur de Mombase fut continué au fils aux mêmes conditions qu'il avait été donné au père, et Bouana Kombo réussit à être élu; mais la protection dont il était l'objet causa bientôt sa chute. Les partisans de son adversaire en appelèrent au sultan d'Omân. Ce prince, de plus en plus irrité contre la ville de Mombase, mécontent de l'influence toujours croissante qu'elle avait acquise depuis qu'Abdallah en était devenu le chef, se décida à entrer en hostilité contre lui à propos de Patta, où le concours de l'un des partis en lutte lui permettait de compter sur un succès qu'il n'eût pas espéré obtenir en agissant directement à Mombase. Syed Saïd envoya donc à Bouana Kombo l'ordre de quitter le gouvernement de Patta, écrivant en même temps à Abdallah pour qu'il eût à retirer ses troupes de cette île, dont le territoire ne lui appartenait pas : cette double injonction étant restée sans effet, il expédia alors contre Patta, au commencement de l'année 1238 (fin de 1822), une flottille sous le commandement de l'émir Hhammad-ben-Ahhmed el bou-Saïdi. Dans sa route, la flottille mouilla devant Braoua pour y faire de l'eau, et, soit que l'émir en eût reçu l'ordre de son maître, soit de son propre mouvement, et sûr que ce dernier lui saurait gré d'avoir ajouté cette ville à ses possessions, il fit débarquer des troupes et somma les habitants de reconnaître l'autorité de Saïd. Le vieux cheikh des Hhattémia, le même Hhadji Rouffaï qui, quelques années auparavant, s'était rendu à Mombase pour offrir au gouverneur Abdal-

lah la suzeraineté de Braoua, conseilla prudemment à la population de ne pas exposer la ville à être saccagée par les troupes de l'émir et de se résigner à la soumission qu'il réclamait. Un acte, par lequel elle reconnaissait la souveraineté du sultan de Mascate, fut rédigé et signé des cheikhs de Braoua. Ils firent, en outre, un présent en ivoire et en semen au chef de l'expédition, qui poursuivit sa route vers Patta. A l'arrivée de Hhammad, les troupes que Mombase entretenait sur cette île, et qui étaient destinées, avec le parti de Foum' Alote, à la défendre contre l'expédition envoyée de Mascate, se trouvaient commandées par M'bareuk, frère d'Abdallah, qui fit d'abord éprouver un échec aux troupes de Hhammad. Mais les munitions et les vivres vinrent à lui manquer; en effet, ces derniers lui étaient fournis par Pemba, et les munitions par Mombase : or la mousson de nord-est qui régnait alors rendait très-difficiles les communications entre ces points et Patta. D'autre part, Hhammad le pressait d'opérer sa retraite, afin d'empêcher une nouvelle effusion de sang : à l'appui de ses instances, il faisait valoir que la plus grande partie des habitants de Patta avaient, de leur propre mouvement, appelé l'autorité de Syed Saïd, et qu'en soutenant la cause du sultan révolté il soutenait une cause injuste. M'bareuk, voyant qu'il était dans l'impossibilité de continuer la lutte, feignit de se rendre aux représentations de Hhammad, et, profitant de la voie qui lui était offerte pour se retirer sans que son adversaire eût connaissance du dénûment et de la situation difficile dans lesquels il se trouvait, il retourna à Mombase. La prise des trois villes de Patta, Sihoui et Pazza mirent Hhammad en possession de l'île, et il y fit reconnaître pour

chef, sous l'autorité de son maître, ce parent ou fils de Ouizir, en faveur de qui Syed Saïd était intervenu. Le nouveau chef de Patta prit le nom de Sultan Ahhmed-es-serir.

Le succès obtenu par Hhammad à Patta ne produisit pas tout de suite une grande impression à Mombase; mais le cheikh de cette ville se trouva bientôt atteint lui-même dans ses propres intérêts. Le gouverneur de Zanzibar pour Syed Saïd, Mohhammed-ben-Naceur, informé de la présence et des succès de l'émir Hhammad à Patta, et comptant, au besoin, sur l'appui de ses troupes, prépara une expédition contre Pemba, la plus importante dépendance de Mombase. Il profita, pour l'y conduire, de l'absence du gouverneur de cette île, qui faisait chaque année un voyage à Mombase, et il parvint à prendre possession de Pemba presque sans coup férir. Dès qu'il eut connaissance du coup de main que venaient d'opérer les gens de Zanzibar, Abdallah-ben-Ahhmed fit partir des troupes dirigées par M'bareuk et trois autres de ses frères pour reprendre Pemba. Les bateaux qui les portaient abordèrent à Sizini, dans le nord de l'île, où ils furent laissés au mouillage sous la garde de quelques hommes seulement, et M'bareuk s'avança avec sa troupe contre les points occupés par l'ennemi. Pendant qu'on guerroyait des deux côtés, un grand boutre armé de Zanzibar arriva à Sizini et s'empara des bateaux-transports de l'expédition; les gens de Mombase, n'ayant pas eu l'avantage dans la lutte qu'ils avaient engagée, et trouvant leur retraite coupée, furent obligés de subir les conditions du vainqueur. M'bareuk n'obtint la liberté de ses gens et leur transport à la grande terre qu'en signant un acte qui stipulait l'abandon de Pemba

au sultan de Mascate. Un individu nommé Naceur-ben-Seliman el Meskeri, élevé et enrichi par les bienfaits des M'zara, et qui, oubliant toute gratitude, avait contribué, par ses intelligences avec le chef de Zanzibar, à leur faire perdre cette île, fut, en récompense de sa défection, investi du gouvernement de Pemba, devenue dès lors dépendante de celui de Zanzibar.

M'bareuk et ses gens, transportés à Fon'zi, point de la côte situé entre Ouacine et Tchalè, étaient rétournés par terre à Mombase. En apprenant ce nouvel échec, Abdallah, malade depuis quelque temps déjà, entra dans un accès de colère qui aggrava son état; il reprocha amèrement à ses frères leur faiblesse en cette circonstance, et les humilia tellement, qu'ils résolurent de retourner à Pemba pour tenter de prendre une revanche de la défaite qu'ils avaient essuyée. Les bateaux manquant à Mombase, ils se rendirent, par terre, à M'tangata, petit port de la côte en face de Pemba, et où se trouvaient plusieurs boutres sur lesquels ils pouvaient compter pour leur transport sur l'île : s'y étant embarqués, ils franchirent le canal pendant la nuit, abordèrent à Pemba et combattirent plusieurs jours avec acharnement. Mais, dans l'intervalle qui s'était écoulé entre cette attaque et leur précédente retraite, une partie des forces placées sous le commandement de Hhammad avait, en prévision d'une seconde tentative des gens de Mombase contre Pemba, rallié cette île pour renforcer la garnison que le gouverneur de Zanzibar y avait laissée. D'ailleurs, l'arrivée de troupes envoyées de l'Omân était imminente; M'bareuk et ses frères, voyant leurs efforts inutiles contre celles qui s'y trouvaient déjà, se retirèrent encore une fois sans avoir

atteint le but qu'ils s'étaient proposé. Ils ne rentrèrent à Mombase que pour assister aux derniers moments de leur aîné, qui succombait peut-être plus encore au chagrin causé par ses derniers revers qu'aux ravages de la maladie. L'épitaphe inscrite sur son tombeau (1) porte qu'il mourut le dimanche 12 du mois de ramazan l'an 1238 (le lundi 12 mai 1823).

A la mort d'Abdallah, le gouvernement devait régulièrement passer à son frère Salem, l'aîné des autres enfants d'Ahhmed. Mais l'un d'eux, M'bareuk, contesta à Salem son droit de succession; une guerre civile allait infailliblement résulter de ces prétentions opposées; et, dans la situation où se trouvait Mombase, menacée d'une agression prochaine de la part de Saïd, ces luttes intestines eussent été plus que jamais funestes au pays. Voyant que ni l'un ni l'autre des deux frères ne voulait céder, les membres influents de la famille des M'zara s'entendirent pour nommer provisoirement gouverneur Séliman-ben-Ali, ex-gouverneur de Pemba et oncle des deux prétendants. Cette transaction maintint l'ordre et la tranquillité dans le pays.

Mais Séliman, alors fort âgé et naturellement peu énergique, n'était pas l'homme capable de rétablir la suprématie politique longtemps exercée par Mombase sur les autres petits États de la côte, ni surtout de s'opposer aux projets d'envahissement que Saïd méditait. Après avoir fait successivement reconnaître son autorité à Patta, Lâmou, Braoua, et imposé à Pemba sa domination immédiate, le sultan arabe ne pouvait manquer d'agir bientôt contre Mombase elle-

(1) Voir à l'appendice, la pièce n° 4.

même, dont l'importance militaire lui faisait convoiter la possession. Déjà on y avait appris que Saïd, voulant effectuer le blocus de cette île, armait une flottille à Mascate, et que des ordres étaient donnés dans tous les ports soumis au sultan, afin qu'on s'abstînt d'en expédier des bateaux pour Mombase. Les entraves qui allaient être ainsi apportées au commerce de cette ville devaient augmenter encore l'état de souffrance et d'appauvrissement qui était résulté pour elle de la perte de Pemba, dont le sol fertile fournissait à la fois, au gouvernement, son plus important revenu, et à la population une grande partie de ses moyens d'alimentation. La place était, à la vérité, capable de résister aux attaques de Saïd; mais la supériorité des forces maritimes de ce prince lui assurerait au moins la possibilité d'en maintenir indéfiniment le blocus, et ce blocus entraînerait la ruine complète de Mombase. Ce fut sous la pénible impression produite par l'éventualité d'un tel désastre que Séliman, de concert avec les principaux habitants, résolut de se mettre sous la protection des Anglais, et de faire appel aux navires qui, sous les ordres du capitaine Owen, travaillaient, à cette époque, à l'hydrographie de la côte. Que cet appel eût été ou non effectué par les Mombasiens, toujours est-il que l'un de ces navires, le brick *Barracouta*, commandé par le capitaine Vidal, mouilla dans le port le 3 décembre 1823. Le lendemain, M'bareuk se rendit à bord avec une suite nombreuse; au nom du cheikh, son oncle, et de la population de Mombase, il demanda au capitaine l'autorisation d'arborer le pavillon anglais sur le fort et de placer la ville et son territoire sous la protection de Sa Majesté Britannique. D'après les détails qu'on trouve à

ce sujet dans les relations d'Owen et de Botler, le capitaine Vidal n'aurait pas accepté la proposition du cheikh de Mombase, et il se serait seulement chargé de la transmettre soit à ses chefs directs, soit aux autorités du Cap, de Bombay ou de l'île Maurice; mais ce qui suivit permet de penser que, si cet officier refusa, ce fut en des termes qui laissaient aux habitants la faculté de l'initiative. Quoi qu'il en soit, le brick anglais quitta Mombase le 7 décembre, et bientôt la flottille de Mascate, dont la prochaine arrivée avait été annoncée et que commandait Abdallah-ben-Séliem, parut devant la ville. Deux grands beurrhela de guerre jetèrent l'ancre dans la passe et y établirent le blocus. Ce fut peut-être à l'apparition de cette flottille que les habitants de Mombase arborèrent le pavillon anglais sur la citadelle : il y flottait quand, le 7 février 1824, le capitaine Owen, montant la frégate *Leven*, arriva dans le port. Immédiatement, et sans tenir compte de l'état de blocus constaté par la présence de la flottille arabe, cet officier entra en communication avec les autorités de la ville, et, le lendemain, on passa, sous réserve d'acceptation par le gouvernement de la métropole, une convention stipulant que le port de Mombase et ses dépendances (l'île Pemba et le littoral compris entre Melinde et la rivière Panggani) étaient placés sous le protectorat de l'Angleterre aux conditions ci-après, savoir :

Que l'Angleterre ferait rentrer le gouverneur de Mombase dans ses anciennes possessions;

Que la souveraineté intérieure dudit État continuerait d'être exercée par le chef des M'zara et de se transmettre dans sa famille;

Qu'un agent du gouvernement protecteur résiderait auprès de ce chef;

Que les droits de douane seraient partagés, par moitié, entre les deux parties contractantes;

Que le commerce avec l'intérieur serait permis aux Anglais;

Enfin que la traite des esclaves était désormais abolie à Mombase (1).

Il paraît, d'ailleurs, que le commandant de la division du blocus, au lieu de protester contre cette irrégulière intervention du capitaine Owen, se rendit à son bord, et lui déclara qu'il était prêt à lui obéir en toutes choses, ajoutant que telle était la volonté de Syed Saïd : aussi, dès que la convention fut réglée, les navires du sultan allèrent mouiller dans le port, et des relations amicales s'établirent entre leurs équipages et les habitants.

L'un des articles du traité stipulait, on l'a vu, que l'état de Mombase serait remis en possession de ses anciennes dépendances, et, comme première conséquence de cet engagement, Owen consentit à embarquer sur sa frégate M'bareuk et cinquante de ses hommes, pour les déposer à Pemba.

(1) D'après certaines versions, l'établissement du protectorat anglais à Mombase n'aurait pas été aussi fortuitement amené que nous venons de le dire. On nous a assuré, en effet, qu'à la suite d'ouvertures faites en ce sens au gouverneur de Bombay par Seliman-ben-Ali, et même par son prédécesseur, le gouverneur de cette présidence avait pris des dispositions en conséquence; que le capitaine Owen, arrivant de Mozambique à Bombay au mois de novembre précédent, avait reçu les instructions nécessaires; qu'en passant peu après à Mascate, il s'était entretenu de l'affaire avec le sultan intéressé, afin de juger, sans doute, de ses dispositions et de la validité de ses prétentions; enfin que l'établissement du protectorat anglais à Mombase n'était que le résultat tout naturel de ces précédents.

Après avoir laissé à Mombase le lieutenant Reitz, du *Leven*, un midshipman, un caporal de *marines* destiné à former des soldats indigènes, et trois matelots, la frégate fit route, le 13 février, pour Pemba, et mouilla, le 15, devant l'un des villages de la côte ouest de cette île, où M'bareuk et ses gens furent descendus à terre; puis le capitaine anglais se transporta à Zanzibar, ayant l'intention de déterminer le gouverneur de cette île, Saïd-ben-Mohhammed el Akhabiri, à se désister volontairement de la possession de Pemba. Mais cette démarche ne réussit pas; Saïd-ben-Mohhammed déclara nettement qu'une pareille cession ne pouvait être faite que par le sultan son maître, et invita le capitaine à s'adresser à ce dernier.

Au départ du *Leven*, qui, dans sa nouvelle tournée, devait toucher à Maurice, M'bareuk s'y rembarqua pour se rendre auprès du gouverneur de cette colonie, et l'intéresser sans doute à la ratification du traité conclu entre le chef de sa famille et le capitaine de la frégate. A son arrivée à Maurice, il y fut reçu avec les honneurs militaires et présenté au gouverneur L. F. Cole. Mais il n'obtint pas de lui la ratification qu'il désirait, ce fonctionnaire ayant cru lui-même devoir en référer à Londres; néanmoins le prince m'zouroui, en retournant dans son pays, emporta l'espoir que la convention serait approuvée par le gouvernement anglais.

Telle était aussi, à ce qu'il paraît, la conviction du capitaine Owen, car, peu après la rentrée de M'bareuk à Mombase (dans les premiers jours de novembre 1824), le *Leven* reparut dans ce port. Pendant l'absence de ce navire, le lieutenant Reitz, mort en tentant une exploration de la rivière Panggani, avait été remplacé par les soins du com-

modore Nourse, qui s'était rendu à Mombase avec la frégate *Andromache*, dans le but d'y déposer un autre agent, le lieutenant Émery. Celui-ci eut à signaler au capitaine Owen une tentative d'infraction faite à l'article du traité concernant le commerce des esclaves, par le patron d'un bateau arabe. Les esclaves déjà embarqués à bord dudit bateau avaient été saisis par ordre du nouvel agent, et mis à terre sur une propriété dont on avait fait présent aux Anglais après la signature de l'acte relatif au protectorat. Dès que l'arrivée de la frégate fut connue, le propriétaire des noirs saisis essaya de les recouvrer frauduleusement, se proposant d'attribuer leur enlèvement à quelques maraudeurs ouanika ; mais il échoua dans son entreprise, et l'un des individus qu'il avait chargés de ce coup de main, ayant été arrêté, fut jugé à bord du *Leven* et condamné à être déporté aux Seychelles, sentence qui reçut son exécution. La conduite d'Owen, en cette circonstance, prouverait à elle seule à quel point il prenait le traité au sérieux, et la conviction où il était qu'il serait ratifié par son gouvernement. Au reste, d'autres faits encore montrent combien il tenait à donner à cet acte son plein et entier effet. En partant de Mombase le 9 décembre, il prit à son bord l'un des chefs m'zara, Racheud-ben-Ahhmed, et sa suite, pour les transporter en plusieurs ports de la côte dont on espérait, sans doute, pousser les chefs à se rallier à la cause de Mombase et à se placer comme elle sous la protection des Anglais. Après une courte relâche aux Seychelles, le *Leven* vint aborder, à Moguedchou en janvier 1825, et y débarqua le représentant de Mombase. Les dispositions des habitants de cette ville étaient, depuis un an, tout à fait hostiles au sultan de Mascate. Cet esprit d'hos-

tilité reconnaissait pour cause l'inconcevable conduite d'Abdallah-ben-Séliem, ce même officier que le sultan avait envoyé à la côte d'Afrique, en 1823, pour faire le blocus de Mombase. Dans sa route, Abdallah ayant mouillé devant Moguedchou et mandé à son bord les chefs de la ville, sous le prétexte de leur transmettre des ordres de Syed Saïd, deux des plus marquants s'y rendirent aussitôt avec quelques présents; mais à peine y étaient-ils arrivés qu'Abdallah, mettant à la voile, faisait route pour Zanzibar, où on les jeta en prison pour les contraindre à payer chacun une rançon de 2,000 piastres.

Toutefois, malgré les justes rancunes que les habitants de Moguedchou conservaient contre le sultan, depuis la violence exercée à leur égard par l'un de ses agents, il paraît qu'ils se montrèrent peu disposés à accueillir les propositions de Racheud-ben-Ahhmed. Le chef de la ville était à quelque distance dans l'intérieur, et la population, plus que jamais défiante, ne permit ni au député de Mombase ni aux officiers du *Leven* de parcourir la ville. La frégate fit alors route vers Braoua, où les négociations eurent plus de succès. L'un des cheikhs des tribus chérifs, Mohhammed-ben-Abou-Bekr, se fit conduire à bord avec quelques-uns des principaux habitants pour demander un pavillon et placer leur ville sous la protection des Anglais à titre de dépendance de Mombase, ce à quoi le capitaine Owen consentit, à la condition qu'ils renonceraient au commerce des esclaves. Enfin le *Leven* retourna à Mombase où, pendant son séjour, le capitaine Owen tint plusieurs conseils et prit diverses dispositions législatives concernant le gouvernement des indigènes. Le 2 février de la même année, il quitta définitive-

ment cette localité, promettant aux habitants d'écrire à Saïd pour réclamer de lui qu'il les remît en possession de Pemba. Il fit voile ensuite vers cette île, où il eut avec Naceur-ben-Séliman, l'agent du sultan, des conférences sur l'administration et la politique du pays; enfin il toucha à Zanzibar et prit avec Saïd-ben-Mohhammed el Akhabiri, les arrangements propres à maintenir la paix et le *statu quo* dans les petits États du littoral jusqu'à ce que l'Angleterre eût fait connaître sa détermination au sujet de ceux de ces États qui avaient réclamé son protectorat.

Sous l'heureuse influence de la paix momentanée que lui procurait la protection du pavillon britannique, Mombase avait repris et même développé ses relations commerciales. Mais la sécurité dont elle jouissait du côté de l'extérieur ouvrit bientôt un libre cours aux ambitions personnelles que l'imminence d'une agression de la part du sultan retenait seule. Depuis que M'bareuk était revenu de Maurice, il avait été amené à reconnaître le droit de succession contesté par lui à Salem lors de la mort d'Abdallah, leur frère : cet accord entre les deux prétendants devait, d'après les conditions établies à l'avénement de leur oncle, mettre un terme à l'espèce d'intérim confié à ce dernier. Mais, comme Séliman-ben-Ali ne paraissait pas disposé à quitter le pouvoir, et qu'il était à craindre qu'il ne repoussât les justes réclamations de Salem au moment où elles seraient produites publiquement, celui-ci, pour prévenir toute résistance de la part de son oncle, s'entendit avec les autres enfants d'Ahhmed, qui s'emparèrent de la personne de Séliman. On arrêta aussi et l'on conduisit à la citadelle les deux fils et le petit-fils de celui-ci, qu'on supposait capables d'une opposition plus ou moins sé-

rieuse : l'élection de Salem se fit alors sans obstacle. L'agent anglais ne prit, dit-on, aucune part à ce changement de personne dans le gouvernement de Mombase, changement qui lui fut, d'ailleurs, présenté sous un jour tout favorable à Salem, et comme l'exécution d'un engagement pris par Séliman lui-même au moment où il avait été élu.

L'avénement de Salem au pouvoir eut lieu en 1242 (dans le courant de l'année 1826), et, bientôt après, l'Angleterre n'ayant pas ratifié la convention relative à l'établissement de son protectorat à Mombase, le pavillon britannique cessait de flotter sur la citadelle, et les agents anglais quittaient la ville, la laissant livrée à ses seules ressources pour résister aux agressions nouvelles que Syed Saïd allait diriger contre elle. En effet, quand ce prince eut appris que le gouvernement anglais, cédant à ses représentations, n'avait pas adhéré aux arrangements pris par le capitaine Owen et se vit ainsi maître d'agir pour faire reconnaître son autorité à Mombase, il adressa, en 1242 (fin de 1826), à Salem, une lettre dans laquelle il lui demandait la remise de la citadelle, lui déclarant qu'un refus serait le signal du renouvellement des hostilités. Le porteur de ce message, qui avait aussi des pouvoirs pour prendre le commandement de la place, fut bien reçu par le gouverneur, mais ne put cependant le décider à obéir à la sommation qu'il était chargé de lui transmettre. Salem protesta de ses dispositions à reconnaître la suzeraineté de Saïd, ajoutant, néanmoins, qu'il ne livrerait pas la citadelle sans y avoir été contraint par la voie des armes. Il s'engagea d'ailleurs, pour témoigner de son désir d'une solution pacifique, d'envoyer bientôt à Mascate un de ses frères et quelque autre de ses pa-

rents donner au sultan les explications que celui-ci pouvait attendre à ce sujet. Cette réponse fut expédiée au commencement de la mousson de sud-ouest de 1242 (mai 1827), et les derniers vents de la même mousson emportèrent, quelques mois après, vers Mascate les envoyés de Salem, Racheud-ben-Ahhmed et Abdallah-ben-Zaheur.

La solution présentée par le cheikh de Mombase ne satisfit pas le sultan ; n'y voyant qu'un moyen dilatoire employé pour gagner du temps, il n'en donna que plus d'activité aux préparatifs de l'expédition qu'il avait projetée. Cette expédition, vraiment formidable relativement aux moyens de résistance de la localité contre laquelle elle était destinée à agir, se composait d'un vaisseau de 74, le *Liverpool;* d'une frégate de 64, le *Chah-Alleum;* de deux corvettes à batterie barbette, et de six ou sept beurrhela de guerre de 4 à 6 canons ; elle comptait douze cents hommes de débarquement, avec les vivres et les munitions nécessaires. La flotte, commandée par Saïd lui-même, qui montait le *Liverpool*, partit de Mascate au commencement de la mousson de nord-est de la même année. Le sultan voulait arriver à l'improviste à Mombase pour surprendre la population, et, pour mieux réaliser ce plan, il avait, dit-on, fait mettre embargo sur tous les bateaux du golfe Persique qui, vers cette époque, se disposaient à partir à la côte d'Afrique, afin que la nouvelle de ses armements n'y parvînt pas avant lui. Il résulta de ces combinaisons que le bateau qui portait les envoyés de Salem rencontra la flottille de Mascate dans les eaux de Socotra, et communiqua avec elle. Racheud-ben-Ahhmed et Abdallah-ben-Zaheur se rendirent alors à bord du vais-

seau amiral, pour informer le sultan de leur mission, puis retournèrent avec l'expédition à Mombase.

La flotte, arrivée devant le port dans les premiers jours de djoumadi second 1243 (premiers jours de janvier 1828), mouilla dans la passe à portée de la seule batterie existant de ce côté et qu'on appelle Séra-Koupa. Saïd garda près de lui Racheud, celui des deux envoyés qui s'était montré le plus opposé à ses prétentions, fit mettre à terre Abdallah qu'il croyait gagné à sa cause, et dont il avait, dit-on, acheté la défection par un cadeau de 300 piastres. Quoi qu'il en soit, Abdallah alla trouver le gouverneur Salem et s'efforça, en effet, de lui démontrer l'invincible supériorité de son adversaire et la nécessité de se soumettre à lui. Il parcourut ensuite la ville et chercha à décider les principaux habitants à se soumettre, au lieu d'engager une lutte qui, vu la disproportion des forces, ne pouvait avoir que de fâcheux résultats; mais il ne fut pas plus écouté d'un côté que de l'autre et ne réussit à effrayer personne, quoique, pour témoigner de la sincérité de ses appréhensions, il eût ostensiblement fait passer sur la terre ferme sa femme et une partie de sa famille.

Cette première démarche de Syed Saïd fut suivie de l'envoi d'un négociateur, Saïd-ben-Khelefan, qui entra en pourparlers avec les chefs m'zara; toutefois, au bout de trois jours, les deux partis n'ayant pu s'entendre pour arriver à une transaction, le sultan prit le parti de commencer les hostilités. La corvette *le Moussapha* et les beurrhela mirent sous voile et donnèrent dans le port du nord, échangeant quelques coups de canon avec les batteries qui se trouvaient

sur leur passage, pendant que le *Chah-Alleum* protégeait leurs mouvements, en dirigeant son feu sur la batterie de Séra-Koupa. Après avoir dépassé la citadelle, la corvette mouilla devant la ville, qu'elle se mit à canonner; des coups de fusil seulement répondirent d'abord à son artillerie; les habitants travaillaient à élever une batterie en cet endroit pour égaliser la lutte, quand le feu de la corvette fut suspendu par l'arrivée du sultan, qui s'était rendu en canot à bord du *Moussapha*. Un nouveau parlementaire fut alors expédié par son ordre, pour aller inviter Salem et son frère M'bareuk à venir à bord, afin de s'entendre avec lui. Les M'zara y consentirent, à la condition que deux personnes de la famille du sultan fussent envoyées à terre en otages. Mohhammed-ben-Séliman et Saïd-ben-Khelefan débarquèrent en cette qualité, et, aussitôt après, Salem et M'bareuk, suivis d'une douzaine de M'zara, se transportèrent à bord du *Moussapha*. Ils y furent reçus avec beaucoup d'égards par le sultan; puis, après l'échange des compliments d'usage, ils entrèrent en conférence secrète avec lui. A la suite de cet entretien, où les deux parties s'accordèrent, une convention fut arrêtée, et chacune d'elles s'engagea, par serment sur le Coran, à en exécuter les clauses. Ce pacte contenait, assure-t-on, les dispositions suivantes : la citadelle, remise au sultan, recevrait une garnison de cinquante hommes, prise dans la tribu des Henaoui (1), amie de celle des M'zara; toutefois, Salem et les membres de sa famille continueraient d'y demeurer. Les droits de sou-

(1) Les Henaoui ou Henaouine sont une des principales familles de l'Omân, dont les rivalités avec les Raffeuri ou Raffeurine ont souvent troublé ce pays.

veraineté du sultan sur Mombase étaient reconnus; néanmoins Salem en conserverait le gouvernement pour lui et ses descendants, sans autre charge ni obligation que celle de partager avec le sultan la recette annuelle des douanes, dont le chef ou collecteur serait nommé par le gouverneur. Cette convention signée, Syed Saïd fit son entrée dans la citadelle le 23 de djoumadi second (11 janvier), et l'acte de prise de possession fut consommé.

A cet effet, un détachement de cinquante hommes, sous le commandement de Saïd-ben-Khelefan, fut introduit dans la citadelle pour en composer la garnison, conformément au traité; toutefois, sur ce point comme sur les autres, Saïd, à peine en possession du fort, chercha, par tous les moyens, à se soustraire aux conditions qu'il avait acceptées. En même temps qu'il travaillait, au moyen de cadeaux, à détacher de la cause des M'zara les principaux habitants de la ville, un certain nombre de nouveaux soldats, sous le prétexte de voir leurs camarades, pénétraient, chaque jour et par son ordre, dans la citadelle, d'où il n'en sortait qu'une partie le soir, de telle sorte qu'après peu de jours il s'y trouva deux cents soldats absolument dévoués à sa personne. Se sentant alors assez fort pour agir en maître, il fit entendre à Salem qu'il eût à cesser d'y demeurer et à s'établir dans la ville, ainsi que tous les membres de sa famille, voilant, d'ailleurs, sous des formes amicales et de prétendus motifs de convenance cette flagrante infraction au pacte qu'il avait juré. Salem et M'bareuk comprirent enfin combien peu ils devaient compter sur les promesses de Saïd; mais il ne leur était déjà plus possible de résister à ses exigences; ils se résignèrent donc, remettant à un moment plus favorable et à

la volonté d'Allah le jour de la vengeance. Saïd visita la citadelle, y ordonna quelques travaux de réparations, et, après une station de quinze à vingt jours à Mombase, en partit, laissant dans le fort une garnison de trois cent cinquante hommes, composés de Beloutchis, de Zeudgali et d'Arabes; ces derniers, commandés par Séid-ben-Mohhammed-ben-Oulid, les autres par le Zeudgali Tchaho, dès longtemps attaché à sa fortune, et qui, sous le titre de *djemadar*, avait le commandement en chef de la citadelle.

La flotte, moins le *Moussapha*, qui avait été dirigé sur Mascate, fit route avec le sultan vers Zanzibar : ce prince se montrait pour la première fois dans cette île depuis son avénement au pouvoir. Il y fut reçu en grande pompe et s'installa à M'tony, où on travaillait déjà à lui construire le palais ou plutôt la demeure qu'il ne cessa d'habiter du jour où il fixa sa résidence à Zanzibar. M'bareuk l'y avait suivi, d'après le désir qu'en avait exprimé Syed Saïd. Outre la satisfaction que la vanité du prince tirait de ce témoignage public de la soumission des M'zara à son autorité, il espérait encore, par des conseils répétés, par de bons procédés et par le prestige de grandeur dont il était entouré, éteindre dans leur esprit tout espoir de recouvrer leur indépendance et la possession de Mombase.

Le sultan semblait vouloir prolonger son séjour à Zanzibar. Peut-être forma-t-il alors le projet, réalisé plus tard, de s'y établir définitivement, car il s'occupa d'y créer de grandes plantations de girofliers, et d'augmenter les propriétés et les habitations qu'il y avait. Mais, environ trois mois après son arrivée dans l'île, il fut arraché à ces paisibles occupations par une nouvelle que le *Moussapha* lui apporta de Mascate

Des troubles graves avaient récemment éclaté en Omân, et Mascate, menacée par une insurrection victorieuse, réclamait impérieusement sa présence. Cette insurrection avait pour chef Sâhoûd-ben-Ali-ben-Sîf, neveu de Bedeur et petit-cousin en même temps que gendre de Syed Saïd : nous donnerons les détails qui concernent cette affaire dans un des chapitres de la relation (1).

A la réception de cet avis, Syed Saïd partit immédiatement pour l'Omân avec le *Liverpool* et deux corvettes : ce prompt retour arrêta les projets ultérieurs de Sâhoûd. En quittant Zanzibar, le sultan avait donné ordre à l'émir Hhammad-ben-Ahhmed de ramener le reste de la flottille à Mascate : ce dernier devait, en outre, s'arrêter devant Moguedchou, afin d'opérer une démonstation contre cette ville, et de l'obliger à se soumettre comme venait de le faire Mombase. En effet, Hhammad se présenta devant Moguedchou avec trois navires, deux beurrhela et deux bettils, à bord desquels se trouvaient une partie des troupes de l'expédition précédente. A son arrivée, il se rendit à terre pour parlementer, dit-on ; mais, voyant la plage couverte d'hommes armés et manifestant des intentions hostiles, il revint à bord sans avoir communiqué et fit canonner la place. Elle fut alors abandonnée par un grand nombre de ses habitants, et Hhammad profita de cette circonstance pour jeter à terre trois ou quatre cents hommes, qui, ayant presque sans résistance envahi la ville, la saccagèrent. Après ce coup de main, Hhammad rembarqua son monde et continua sa route vers l'Omân. Mais, dans le débarquement qui avait eu lieu, Ab-

(1) Voyez IIe partie, chap. III.

dallah-ben-Séliem, fort aimé de Syed Saïd, avait été tué : cette mort, quoiqu'elle ne fût cependant qu'un accident de guerre, pouvait amener sur les habitants des représailles terribles ; du moins le crurent-ils, et, dans leur effroi, ils se décidèrent à envoyer leur soumission et à demander l'*aman*.

Revenons maintenant aux affaires de Mombase.

Avant le départ du sultan pour Mascate, le gouverneur de Pemba, Naceur-ben-Séliman, qui avait déjà joué un rôle actif dans la politique locale, était, dit-on, parvenu à lui persuader que les M'zara profiteraient de cette circonstance pour rompre le traité : il espérait ainsi se faire agréer pour remplacer Salem dans le gouvernement de Mombase.

Une autre version attribue à Saïd lui-même l'initiative de ce projet de remplacement, et l'accuse, en outre, d'avoir autorisé Naceur à faire arrêter Salem, M'bareuk et les principaux M'zara, et il faut reconnaître que le peu de scrupule qu'il avait déjà mis à remplir ses engagements envers ceux-ci n'enlève pas à cette version toute vraisemblance. Quoi qu'il en soit, le sultan consentit au moins au changement dont Naceur lui avait donné l'idée, et ce dernier se rendit à Mombase avec l'assentiment de Saïd. Après s'y être entendu avec le commandant de la citadelle, il s'établit dans une maison de la ville, attira chez lui les principaux Souahhéli, leur fit des présents et finit par déclarer que le sultan l'envoyait pour exercer le pouvoir à la place de Salem.

Informés des propos et des actes de Naceur, Salem et M'bareuk lui firent demander l'ordre écrit que le sultan

avait dû lui remettre en l'envoyant prendre possession du gouvernement de Mombase, contrairement aux stipulations du traité. Naceur déclara que sa *figure* suffisait pour témoigner de la volonté du sultan, ce à quoi M'bareuk répliqua que la *figure* de Naceur n'était pas même bonne à représenter le dessous de la sandale de Saïd ; et il fit signifier au prétendant qu'il eût à quitter la place dans les vingt-quatre heures. Naceur, ne se sentant pas assez en force dans la ville pour terminer le débat à son avantage, se retira dans le fort en disant que, puisque Salem ne voulait pas se conformer aux volontés de Syed Saïd, il allait faire tirer sur la ville. Les actes suivirent de près la menace, et la citadelle ouvrit bientôt son feu. Dès lors, Salem, soutenu par les Souahhéli, qu'exaspérait la conduite tenue par les agents du sultan, se crut autorisé à user de représailles; des retranchements en terre et en sable, palissadés, furent élevés en face du côté de la citadelle qui battait sur la ville, et, protégés par ces fortifications improvisées, les citadins ripostèrent à coups de fusil au feu des bastions, qui finit par se ralentir : le peu de munitions dont disposaient les assiégés contribua sans doute aussi à ce résultat. Dès lors, le canon du fort ne se fit plus entendre que de loin en loin, et comme pour témoigner de la continuation des hostilités; mais la garnison, s'y trouvant étroitement bloquée et n'ayant dans ses magasins que très-peu de provisions, se voyait déjà menacée de disette. Deux fois le gouverneur de Zanzibar, qui avait eu connaissance de la situation, essaya d'introduire dans la place des vivres et des renforts ; ces tentatives échouèrent, et Naceur, ainsi que les siens, en proie à la famine, furent, dit-on, réduits à manger le cuir de

leurs boucliers et les animaux les plus immondes. Poussés au désespoir par le besoin, quelques hommes de la garnison s'échappèrent du fort en descendant au moyen de cordes dans le fossé, et se rendirent à l'ennemi, auquel ils apprirent l'état de dénûment complet où se trouvaient les assiégés. Les Souahhéli résolurent alors de tenter une escalade de nuit; mais, au début de l'exécution, une des échelles s'étant rompue, cet accident causa parmi les assaillants une émotion un peu bruyante, qui donna l'alerte aux sentinelles des remparts, et, la panique s'emparant des premiers, ils renoncèrent à leur entreprise. Cependant la garnison fut bientôt réduite à la dernière extrémité, et elle demanda à capituler : des pourparlers eurent lieu et amenèrent une convention aux termes de laquelle chefs et soldats devaient, en évacuant le fort, s'embarquer sur des boutres qui les transporteraient hors du territoire de Mombase. Puis les M'zara, se ravisant, craignirent que Naceur, redevenu libre, ne leur suscitât encore des embarras, et ils exigèrent pour condition de sa mise en liberté le payement d'une forte somme qu'ils savaient n'être pas à la disposition de leur prisonnier. Celui-ci demeura donc entre leurs mains. Les hostilités, commencées, dit-on, le mercredi 5 du mois de deulqâada 1243 (12 mai 1828), peu après le départ du sultan pour Mascate, avaient duré plus de sept mois; et quand la nouvelle lui en était parvenue, soit que toutes ses forces fussent occupées en Omân et qu'il ne pût les employer ailleurs, soit que le conflit survenu à Mombase ne lui parût pas assez sérieux pour nécessiter des mesures plus énergiques, il s'était contenté d'y expédier l'émir Hhammad-ben-Ahhmed avec la frégate *le Chah-Alleum* et quelques soldats.

Mais, lorsque ces renforts arrivèrent à leur destination, la place était, depuis plusieurs jours, au pouvoir des M'zara, et l'émir repartit aussitôt pour l'Omân.

L'évacuation de la citadelle par les troupes de Saïd rétablit l'ancien état de choses, et cette restauration du gouvernement des M'zara ne donna lieu, pour le moment, à aucune protestation armée de la part de Saïd. Ce prince était, à cette époque, engagé dans une guerre contre Bahharin', et il ajourna les mesures de répression qu'il comptait prendre à l'égard de Mombase. Ce fut deux ans après environ, vers le milieu de 1245 (fin de décembre 1829), qu'il se présenta pour la seconde fois devant cette ville avec une flotte composée du *Liverpool*, des trois corvettes *le Soultan'*, *le Rhamani* et *le Men'tès*, et de trois beurrhela, portant ensemble un effectif de quatorze cents hommes de débarquement. Naceur-ben-Séliman, retenu, comme il a été dit, dans Mombase à la suite de la capitulation, y avait été traité en prisonnier sur parole; puis, mis en prison et aux fers après deux tentatives d'évasion; il y était encore quand parut la flotte du sultan. Alors, prévoyant que l'un des premiers actes de Saïd serait de le réclamer, s'il le savait encore vivant, on le fit étrangler dans sa prison. Conformément à la marche suivie lors de la première expédition, les bâtiments mouillèrent à l'entrée du port, et on échangea des messages par lesquels, avec plus ou moins de raison, chacun des deux adversaires accusait l'autre d'avoir manqué à son engagement : Saïd concluant à ce que la citadelle lui fût de nouveau remise, Salem déclarant que la force seule pourrait le faire céder à cette exigence. Le sultan, dont la colère n'eut plus de bornes quand il apprit le meurtre ré-

cent de son serviteur, fit ses dispositions pour attaquer la place. Deux des corvettes entrèrent dans le port du sud, afin d'agir d'abord sur Kilen'dini, et les trois beurrhela chargés de troupes, donnant en même temps dans le bras de mer du nord, allèrent mouiller devant Kiçaouéni, pour opérer une diversion contre la ville de Mombase. Les M'zara divisèrent leurs forces de manière à faire face à cette double agression. Celles qui étaient chargées de la défense de Kiçaouéni dirigèrent, à l'abri des broussailles et des arbres qui recouvrent cette pointe, une fusillade tellement vive sur les bateaux dont l'un coulait déjà sous le feu de la citadelle, que leurs équipages, après avoir perdu bon nombre d'hommes sans pouvoir en quelque sorte riposter, se virent obligés de débarquer sur la grande terre, où les embarcations des navires stationnant au mouillage extérieur les recueillirent. Deux beurrhela, restés à flot aux mains des Mombasiens, furent déchargés de ce qu'ils contenaient et ensuite détruits, afin que Saïd ne pût les reprendre, si la lutte se terminait à son avantage. Du côté de Kilen'dini, son attaque n'avait pas eu plus de succès : dans le transport des troupes à la plage, deux embarcations trop chargées coulèrent bas, et beaucoup d'hommes furent noyés; les autres, accueillis, au débarquement, par une vive fusillade qui en tua encore une partie, poussèrent jusqu'au village, où quelques canons qu'on y avait mis en batterie et dont ils tentèrent vainement de s'emparer, les arrêtèrent.— Bref, après sept ou huit jours d'escarmouches sans autre résultat décisif que les pertes essuyées par lui, Saïd prit le parti de rentrer dans la voie des négociations. Les deux parlementaires qu'il choisit, à cet effet, Belâreub, cheikh de la

tribu des Mâheuli, et Séliman-ben-Jahha, se rendirent auprès de Salem; ils exprimèrent, au nom de leur maître, un vif regret de la reprise des hostilités : en proie, dirent-ils, au chagrin et au ressentiment que lui avait fait éprouver le meurtre de Naceur, Saïd s'était laissé aller à des actes contraires à ses intentions, d'abord toutes pacifiques; mais ayant reconnu les torts de son serviteur, seule cause des maux que lui, Saïd, déplorait plus que tout autre, il proposait l'oubli du passé et le rétablissement de la paix aux conditions du premier traité. Salem répondit qu'il était disposé à accepter ces conditions, sauf celles qui avaient rapport à la remise de la citadelle et à son occupation par les troupes de Saïd, se bornant, sur ce point, à des assurances de dévouement et de respect pour le sultan. Saïd comprit qu'il insisterait inutilement; il se borna à réclamer la somme qui lui revenait, pour les années échues, sur la recette des douanes, en vertu des stipulations dudit traité : le montant en fut débattu et on convint que le payement aurait lieu entre les mains de l'agent du sultan à Bombay, à la fin de la prochaine mousson de sud-ouest. Saïd demanda aussi, en témoignage de cette réconciliation, que des parents de Salem l'accompagnassent à Zanzibar, où il allait se rendre, désir que satisfit également le gouverneur en chargeant de cette mission ses deux frères Râcheud et Naceur. Ce fut avec ce vain simulacre d'une soumission qu'en réalité il n'avait pu obtenir que le sultan fît triomphalement son entrée à Zanzibar. Cette fois il y resta un peu plus longtemps, manifestant toujours l'intention d'y établir le siége de son gouvernement; mais il fut, cette fois encore, obligé de retourner à Mascate, où des troubles venaient de se produire à l'instigation de

Hhamoud-ben-Azeran-ben-Qis, qui, à la mort de son grand-père, avait été dépossédé de son héritage par Saïd. Profitant de l'absence de celui-ci, il s'était emparé de tout le littoral jusqu'à Beurka, de la ville de Reustak, et menaçait Mascate. Toutefois un arrangement fait, à son arrivée, avec Hhamoud le laissa bientôt libre de reporter son attention vers les côtes d'Afrique (1).

Lors de sa dernière expédition contre Mombase, Saïd ne s'était sans doute arrêté dans ses exigences à l'égard des M'zara qu'à cause de son impuissance à obtenir la reddition de la citadelle; mais, dès que la tranquillité fut rétablie à Mascate, il songea de nouveau à s'emparer de cette place, et, manquant une seconde fois à ses engagements, il dénonça le traité et dirigea sur Mombase une de ses corvettes et deux beurrhela pour en faire le blocus pendant toute la mousson de nord-est de 1246-47 (de novembre 1831 à avril 1832); puis, l'année suivante, il s'y rendit lui-même avec quatre corvettes, et plusieurs beurrhela et bettils : cette flottille, ne comptant pas des navires d'un aussi haut rang que celles des deux précédentes expéditions, n'en était que plus propre à opérer dans le port sinueux et resserré où elle était destinée à agir. Les troupes de débarquement n'y étaient, d'ailleurs, pas moins nombreuses, et elles eussent été bien suffisantes si elles avaient eu à leur tête des chefs énergiques et habiles. Elles étaient conduites par l'émir Saïd-ben-M'sellem; mais l'émir Hhammad-ben-Ahhmed commandait en chef l'expédition, sous l'autorité supérieure de Saïd. Une partie de ses troupes fu-

(1) Voir IIe partie, chap. III.

rent débarquées sur la terre ferme du côté du nord, et campèrent un peu à l'ouest de Nizingani; une batterie de quatre canons et d'un mortier y fut établie, et ouvrit son feu à la fois sur la citadelle et sur la ville. Les Mombasiens ne s'effrayèrent pas de cette canonnade; les femmes et les enfants avaient été mis hors de la portée des projectiles de l'ennemi, et l'artillerie du fort, ainsi que quelques pièces transportées sur deux autres points du rivage, répondirent au feu des assiégeants. Les coups, aussi mal dirigés d'un côté que de l'autre, ne produisaient pas grand effet. Ceux de l'ennemi, pointés trop haut, ébréchaient à peine les créneaux de la citadelle ou passaient par-dessus la ville, et des quelques bombes qui tombèrent dans l'enceinte de celle-ci, la plupart n'éclatèrent pas. Cette canonnade, qui, d'ailleurs, ne fut appuyée par aucune démonstration de la part de Saïd, n'amena point de résultat décisif.

Au bout de quelques jours, cependant, les Mombasiens, enhardis par la mollesse de l'attaque, formèrent le projet de passer sur la grande terre, et, par un vigoureux coup de main, de s'emparer de la batterie arabe. Ayant effectué ce passage pendant la nuit, ils divisèrent leurs forces en deux groupes : l'un, destiné à simuler un mouvement sur le front de l'ennemi, n'avait d'autre but que de l'attirer en dehors de ses retranchements, tandis que l'autre groupe, manœuvrant pour le prendre en flanc, se précipiterait sur les derrières du camp : tous les deux devaient attaquer simultanément, à un signal convenu. L'affaire était conduite par Mohhammed-ben-Ahhmed, réputé le plus brave des M'zara depuis la mort de M'bareuk. Mais la simultanéité d'action dont dépendait le succès n'eut pas lieu. L'une

des deux troupes, s'engageant avec trop de précipitation, ne fut pas soutenue à temps par l'autre, et trouva ainsi plus de résistance qu'elle n'en attendait. La lutte commencée dans ces conditions devint sanglante et acharnée, et, Mohhammed-ben-Ahhmed y ayant été mortellement blessé, cet accident décida la retraite des Mombasiens, qui abandonnèrent le champ de bataille. Toutefois Saïd ne profita pas de cet avantage; il se borna à continuer de tirer inutilement sur la citadelle et sur la ville; puis, la fin de la mousson approchant, il fit rembarquer son monde et partit pour Zanzibar, et de là pour Mascate, sans avoir obtenu aucun résultat de cette expédition. Ceci se passait dans les mois de ramazan et de choual de l'année 1248 (février et mars 1833).

L'année suivante, l'autorité et la puissance du sultan subirent encore un échec à l'occasion de troubles survenus dans l'île de Patta. Les habitants de Sihoui, l'une des trois villes de cette île, voulant se soustraire à la dépendance du sultan, avaient mis à leur tête Bouana Ouizir, personnage qu'on a déjà vu figurer comme chef de parti dans les dernières luttes dont Patta avait été le théâtre. Le poste d'une cinquantaine d'hommes entretenus par Saïd dans Patta, joint à la faible population de cette ville, ne suffisant pas pour arrêter les révoltés, Syed Saïd avait envoyé aux gens de Lâmou l'ordre de se réunir à ses partisans pour réduire Sihoui, devant laquelle il se présenta bientôt lui-même. Mais les rebelles avaient, de leur côté, réclamé l'assistance des M'zara, et Salem s'était porté à leur secours avec quelques hommes de Mombase. En arrivant sur les lieux, le sultan trouva donc ses adversaires plus forts qu'il ne l'avait prévu. Ne

comptant pas sur cette complication et pensant que sa présence et celle de quelques navires et bateaux qui l'accompagnaient suffiraient pour rétablir l'ordre dans l'île, il n'amenait pas de troupes de débarquement. Il ne put donc réduire Sihoui, et il dut se contenter d'adresser à Salem des remontrances sur son intervention dans les affaires de Patta, l'engageant à se retirer et à borner son ambition à la possession de Mombase. Puis il partit ; toutefois, en s'éloignant, le rusé sultan laissa devant Patta deux ou trois de ses bateaux, qui devaient tâcher de s'emparer de Salem lorsqu'il retournerait à Mombase, et, dans le cas où ce dernier prolongerait son séjour à Sihoui, d'aller l'attendre à l'entrée de Mombase même. Ces dispositions n'échappèrent pas à Salem, qui essaya de faire enlever les bateaux par un coup de main que dirigeait son frère, Râcheud-ben-Ahhmed ; mais cette tentative échoua, et Râcheud y perdit la vie. Cependant Salem parvint à sortir de Sihoui à la faveur de la nuit, et, quoique poursuivi par les bateaux de Saïd, put gagner l'embouchure de la rivière de Kilifi, d'où il se rendit par terre à Takaonggo. Là deux boutres envoyés à son secours dès qu'on l'avait su bloqué à Sihoui le rejoignirent, et ils le ramenèrent à Mombase, où il mourut quelques mois après, en m'hharem 1251 (mars ou avril 1835).

Disons maintenant quelle fut l'issue du conflit élevé à Patta : Bouana Ouizir, ayant réussi à chasser de l'île Bouana Cheikh, que l'intervention du chef de l'Omân y avait fait reconnaître pour sultan, se transporta à Mascate, dans l'espoir que ses prétentions seraient confirmées par Syed Saïd. Celui-ci sembla disposé à les appuyer, et Ouizir revint à Patta suivi d'un agent du prince, Mohhammed-ben-Séliman el

Marouzouki ; mais bientôt Mohhammed, dont la mission était, en apparence, de soutenir le nouveau sultan, travailla, au contraire, à le renverser, ayant sans doute reçu de son maître des instructions dans ce sens. Bref Ouizir mourut assassiné et fut remplacé par Foum' Bakari, fils de Bouana Cheikh.

A Mombase, la succession de Salem avait donné lieu à quelques débats entre les autres enfants d'Ahhmed. Des deux compétiteurs qui pouvaient y prétendre, l'aîné, Khamis, était le moins en faveur dans l'esprit de la population ; il l'emporta cependant sur son frère Naceur, grâce à l'influence exercée dans le conseil par le vieux Râcheud-ben-Salem-ben-Abdallah, qui crut voir dans la prise en considération du droit d'aînesse de Khamis plus de garantie de tranquillité pour le pays. Naceur n'en continua pas moins de chercher à se faire un parti, et, servi par le mécontentement général qu'excitaient la conduite et les exactions de Khamis, il ne tarda pas à marcher directement à son but. A cet effet, il rallia les mécontents, leur prodigua les promesses pour les attacher à sa cause et forma avec eux le projet d'arrêter le gouverneur. Le cadi Khelefan-ben-Salem-ben-Qodib parut tremper lui-même dans le complot en se faisant l'instrument indirect de sa réalisation. Il feignit d'être malade, ne doutant pas que Khamis, dont il était le proche parent, ne vînt le visiter. Or ce dernier ne sortait ordinairement du fort que le soir, et Naceur, assisté de quelques-uns des affidés, devait profiter de cette sortie nocturne pour s'emparer de lui ; mais la plupart des personnes qui semblaient agir de concert avec Naceur, en favorisant son avénement, travaillaient, en réalité, pour un autre et ne voulaient pas plus de lui que de Kha-

mis. Leur candidat était Râcheud-ben-Salem-ben-Ahhmed, qui, instruit de la trame ourdie par son compétiteur, se disposait à la faire tourner à son profit en courant s'enfermer dans la citadelle aussitôt que Khamis en serait sorti, et s'y faisant proclamer *Ouali*. Cette combinaison ne fut pas de trop pour se débarrasser de Khamis, car, Naceur ne s'étant pas senti le courage de l'arrêter, conformément au plan adopté, celui-ci serait rentré dans le fort, si Râcheud ne s'y était déjà établi. L'élection de Râcheud fut confirmée par la population en ramazan 1252 (décembre 1836). Malheureusement, pendant que toutes ces intrigues étaient mises en jeu, parmi les M'zara, le cheikh des Ouakilen'dini, Maallem-ben-M'chafi, qui avait eu personnellement à se plaindre de Khamis, exploitait aussi dans l'intérêt de son propre ressentiment l'aversion que les actes du gouverneur avaient inspirée à tous. Chez beaucoup de Souahhéli, d'ailleurs, le mécontentement s'appliquait à la famille entière des M'zara, dont les luttes incessantes contre le sultan de Mascate n'offraient au pays que la perspective de guerres et de misères sans fin. Les désirs de vengeance du vieux cheikh avaient donc été facilement accueillis par les chefs de cette population, et ceux-ci, après s'être concertés sur les moyens d'en finir avec une domination qui leur était antipathique, décidèrent que quelques-uns des leurs se rendraient immédiatement à Mascate pour engager le sultan à entreprendre une nouvelle attaque contre Mombase, lui promettant le concours de tous les Souahhéli. Deux d'entre eux furent adjoints à Maallem pour remplir cette mission, et ils partirent en effet ; or, à leur arrivée à Mascate, le sultan faisait déjà de lui-même des préparatifs pour l'expédition qu'ils venaient solliciter, et leur démarche,

en augmentant sa confiance dans le succès, lui fit encore hâter son départ : il arriva devant Mombase dans le courant du mois où Râcheud avait été reconnu gouverneur. Il résulta de ces divers incidents que ce dernier était depuis sept jours seulement maître de la forteresse, quand il lui fallut la défendre à la fois contre les forces de Saïd et contre les dispositions hostiles d'une partie de la population souahhéli. Dès que la flotte eut jeté l'ancre, le sultan dépêcha vers Râcheud un parlementaire qu'on renvoya sans l'avoir écouté. A la nuit, le vieux Maallem fut mis à terre pour aller disposer les habitants en faveur du sultan et lui créer des intelligences dans la place. Il débarqua sur le continent en face de Kilen'dini, dans un village de Ouanika, où vinrent le trouver tous ceux qui avaient conspiré contre l'autorité des M'zara. L'un de ceux-ci, Naceur, qui conservait ses prétentions, fut bientôt gagné au parti du sultan et amené à une entrevue nocturne avec Saïd : ce prince lui fit, dit-on, entrevoir que leurs intérêts étaient communs, et que le succès de l'un pouvait seul assurer la réalisation du désir de l'autre. Dès lors, les mouvements de Saïd furent combinés d'après les avis que lui transmettaient tous ceux qui espéraient obtenir quelque avantage en servant sa cause.

De même que dans la dernière expédition, des soldats et de l'artillerie furent établis sur la côte en face de la ville. Un des navires et un bateau portant un autre corps de débarquement entrèrent aussi dans le port du sud, et les hostilités commencèrent. Les troupes débarquées de ce côté se dirigèrent vers Kilen'dini et s'emparèrent, sans grande résistance, de ce village, dont les chefs appartenaient à Saïd. Une partie de ses habitants avaient, à l'approche de l'ennemi,

émigré sur la terre ferme dans les villages Ouanika; les autres partisans des M'zara étaient rentrés avec eux dans *Gavana* pour prendre part à la défense de cette ville.

Une fois en possession de Kilen'dini, que ses soldats palissadèrent avec des troncs de cocotiers de manière à en faire une sorte de camp retranché, Saïd fit occuper le petit fort de M'koupa, qui commande la communication entre la partie ouest de l'île et le continent. Au reste, le sultan comptait moins encore sur ses forces pour enlever la place que sur la défection fomentée par ses intrigues dans le parti de ses adversaires. Aussi ne tenta-t-il d'abord aucune attaque sérieuse contre la ville. Les opérations quotidiennes du corps campé à Kilen'dini se bornaient à échanger quelques coups de fusil avec les gens de *Gavana,* tandis que des détachements de ce corps se répandaient impunément dans le vieux quartier, dit M'djioua-Kalé ou Ara-el-Kédima, dont les habitants, loin de les repousser, fraternisaient, pour la plupart, avec eux. Après chacune de ces escarmouches, des parlementaires étaient envoyés aux M'zara par le sultan. Mais ces parlementaires ne furent point écoutés tant que Râcheud et les siens purent se faire illusion sur les sentiments de la population de l'île à leur égard; ce fut seulement quand ils s'aperçurent de sa connivence avec l'ennemi, quand ils virent la désertion réduisant, chaque jour, le nombre de leurs partisans et leurs moyens de résistance, qu'ils comprirent l'impossibilité de continuer fructueusement celle-ci. Voulant alors se ménager le pouvoir sous la souveraineté de Saïd, ils consentirent à négocier. Les conditions du nouveau traité ne différèrent de celles du premier que par l'obligation imposée aux gouverneurs

m'zara d'abandonner entièrement la citadelle et de résider désormais dans la ville. Ce traité fut conclu au mois de deul-qâada de 1252 (février 1837).

Le sultan, ayant pris possession de la citadelle, y mit une garnison de cinq cents hommes, Beloutchis et Arabes, sous le commandement d'Ali-ben-Mansour; puis il partit avec sa flottille pour Zanzibar. Les choses se trouvèrent ainsi établies à Mombase, quant aux rapports de cette ville avec le sultan, telles qu'elles l'avaient été à l'issue de la première expédition.

Quelques mois après, Râcheud-ben-Salem se transporta à Zanzibar pour rendre hommage à Saïd. Il était accompagné de ses parents, Khamis et Naceur, et de quelques autres individus attachés à sa personne. Le sultan affecta de les traiter avec beaucoup d'égards et de bienveillance; mais, se défiant toujours de la fidélité des M'zara, il employa toutes sortes de séductions pour décider Râcheud à se désister volontairement de son gouvernement et à se fixer à Zanzibar. Le gouverneur de cette île, Séliman-ben-Ahhmed, fut chargé d'entretenir Râcheud des désirs du sultan et de ses propositions d'indemnité en échange du désistement demandé. On laissait à Râcheud le choix entre ces trois partis : un établissement à Zanzibar avec une somme de 10,000 piastres une fois donnée et une rente viagère annuelle d'environ 300 piastres; ou le gouvernement de Mâfiia; ou enfin, celui de Pemba. Séliman se montra très-pressant : c'était, surtout, au nom des intérêts de Râcheud et par affection pour lui qu'il l'engageait à accepter les offres du sultan; puis, ajoutait-il, Saïd est un homme puissant, dont les désirs méritent de la déférence, et à qui chacun doit craindre de déplaire. D'au-

tres personnes encore parlaient à Râcheud dans le même sens et toujours au nom de son intérêt personnel. Mais ses parents le détournèrent de suivre ces conseils : selon eux, la position qu'on prétendait lui faire était une humiliante déchéance pour lui et les siens, et ils lui répétaient sans cesse qu'il était plus honorable de conserver son titre, fût-ce au prix de la pauvreté. Ces derniers avis prévalurent, Râcheud refusa tout et retourna bientôt à Mombase avec sa suite, dont les personnes marquantes reçurent chacune un présent de Saïd.

Les chefs souahhéli de Mombase, venus aussi rendre hommage au sultan, restèrent à Zanzibar après le départ du gouverneur et travaillèrent, dit-on, à augmenter la défiance déjà si vive que Saïd nourrissait à l'égard des M'zara. Ceux d'entre ces chefs surtout qui, dans la dernière lutte, avaient pris parti pour le sultan contre le gouverneur sentaient bien que, tant que les M'zara auraient quelque pouvoir à Mombase, ils n'avaient à espérer ni places, ni avantages, et qu'ils couraient même le risque d'être inquiétés dans leurs personnes ou dans leurs biens. On comprendrait donc que, désirant d'en finir avec cette famille, ils eussent calomnieusement prêté à Râcheud et aux M'zara des sentiments hostiles et des intentions de révolte contre le sultan, et qu'en lui présentant ses propres soupçons comme des réalités ils l'eussent poussé à prendre une mesure violente. Toujours est-il que Saïd fit partir pour Mombase, moins de deux mois après que Râcheud y était rentré, une corvette portant son fils, Syed Kaled, et Séliman-ben-Ahhmed, chargés l'un et l'autre, par lui, d'arrêter tous les membres de la famille d'Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman.

Arrivés à Mombase, les deux chefs attendirent à bord la visite que, selon l'usage, les diverses autorités locales devaient faire au fils du sultan. Les chefs de la garnison se présentèrent les premiers et reçurent, sans doute, des instructions relatives à ce qui allait se passer. Le gouverneur Râcheud y vint aussi, accompagné de plusieurs membres de sa famille, et tous s'en retournèrent sans avoir été inquiétés et sans prévoir le sort qu'on leur réservait. Ce fut seulement deux jours plus tard que l'atroce décret de Saïd fut mis à exécution.

Leurs mesures étant prises, Syed Khaled et Séliman descendirent à terre sur le soir, et s'acheminèrent vers la forteresse. Ce dernier pénétra dans l'intérieur; Khaled resta en dehors sous la *beurza* (1), pour recevoir ses visiteurs. Râcheud, en ayant été averti, s'y rendit pour lui donner le salut. Après l'échange des compliments d'usage, le prince invita le gouverneur à rejoindre Séliman, qui, disait-il, avait à lui parler d'affaires; le malheureux entra sans défiance et fut immédiatement saisi et emprisonné. Le même moyen fut employé à l'égard de plus de vingt autres personnes, qui, par groupes de deux ou trois, allèrent tomber dans le guet-apens qu'on leur avait préparé.

Cette manœuvre, répétée pour tant d'individus qu'on ne voyait plus sortir du fort, éveilla des soupçons parmi les assistants; le bruit de l'arrestation des M'zara circula rapidement dans la ville, et, pendant la nuit, tous ceux qui avaient échappé au piége s'enfuirent sur la grande terre avec leurs

(1) Sorte de salle d'attente extérieure où le gouverneur, quand il habitait la citadelle, donnait ses audiences.

familles, sauvant ainsi leur liberté au prix de tout ce qu'ils possédaient.

Les individus arrêtés dans la citadelle, au nombre de vingt-cinq à trente, furent transportés à bord de la corvette pour être conduits à Zanzibar. Khaled et Séliman terminèrent leur mission en faisant publier que tous les autres M'zara pouvaient rentrer sans crainte dans la ville; que la volonté de Saïd étant satisfaite par l'arrestation des principaux perturbateurs, chacun devait désormais avoir confiance en ses intentions équitables et clémentes. Les fugitifs, on le comprend, demeurèrent sourds à cet appel. Khaled et Séliman quittèrent alors Mombase, dont le gouvernement fut laissé au commandant de la citadelle.

Après être restés environ un mois à Zanzibar, à bord de la corvette, et avoir en vain demandé d'être soumis à une simple déportation sans captivité, les prisonniers furent dirigés vers Mascate et de là sur Minou et Bender-Abbas, où on les jeta en prison. Tenus aux fers et condamnés aux plus dures privations, beaucoup d'entre eux ont péri, et leur triste agonie n'a pu exciter, nous ne dirons pas les sentiments généreux, mais la compassion du sultan à l'égard de ceux qui ont survécu. Tous sont, probablement, destinés par lui à une horrible fin, en expiation de leur longue et courageuse résistance à sa politique et à son ambition.

Ainsi périt misérablement, plutôt vaincue par ses divisions et ses luttes intestines que par les armes de ses adversaires, cette famille des M'zara qui sut jeter quelque intérêt et un certain lustre sur l'histoire de la cité longtemps gouvernée par elle. Avec sa domination finit l'indépendance de la province de Mombase, sur laquelle, depuis un

siècle, la souveraineté des imams n'avait été qu'illusoire; et, du jour où cette ville avec sa forteresse fut aux mains de Saïd, la domination de ce prince s'étendit sans conteste sur toute la côte au nord du cap Delgado. Depuis ce temps-là jusqu'au moment où nous écrivons, Saïd a régné paisiblement sur ses possessions africaines, sans voir se produire contre lui autre chose que de rares et impuissantes protestations.

Dans ce dernier livre, nous ne nous sommes plus occupé de la partie de côte située au sud des États du sultan de Mascate et restée aux mains débiles des Portugais. Si quelque intérêt pouvait s'attacher à l'histoire d'une longue agonie sans gloire, et si, d'ailleurs, tout ce qui se rapporte au Mozambique n'était bien connu ou aisé à connaître pour tous, nous aurions suivi de chute en chute cette lamentable décadence et montré jusqu'où peut tomber un peuple, quelque grande qu'ait été son élévation. Et pourtant, le riche et fertile Mozambique, ce magnifique débris d'un empire colossal miné par l'orgueil et l'avarice, avait de si grands éléments de prospérité, qu'il eût peut-être, si quelque vitalité eût réellement persisté dans la nation portugaise, suffi à lui seul pour la consoler de ses nombreux revers. Mais, ébranlé déjà par les causes générales qui avaient ruiné de fond en comble l'Asie portugaise, l'État de Mozambique reçut le coup mortel le jour où il fut envahi par le honteux fléau de la traite des nègres. Ce déplorable trafic entraîna loin du travail industriel et de la culture des terres un peuple déjà trop enclin aux gains faciles et qui, devant l'or convoité, ne s'inquiétait ni de la pureté des sources où il le puisait, ni des périls cachés sous la satisfaction de son

aveugle cupidité. Dès lors, malgré quelques tentatives faites à diverses reprises par le gouvernement central pour développer la richesse agricole de cette colonie, elle n'a plus été qu'un vaste comptoir de marchandise humaine, dont l'activité s'est trouvée réduite aux plus insignifiantes proportions dans ces dernières années, par suite d'une répression plus énergique de la traite.

Aujourd'hui le Mozambique n'est plus qu'un vestige d'État, une sorte de cadavre poussière conservant sa forme grâce à l'immobilité du milieu où il se trouve, et n'attendant plus, pour se dissoudre, qu'un doigt qui veuille le toucher. Et ce qu'il y a de profondément triste dans la situation de cette misérable colonie, c'est qu'après l'avoir comparée aux possessions du sultan de Mascate, on ne sait trop qui porte plus bas son drapeau, du prince musulman et barbare, ou du représentant de l'Europe chrétienne et civilisée.

Qu'adviendra-t-il de ces deux dominations qui se partagent la vaste étendue de côtes que l'Afrique déploie en regard de la mer des Indes? Le Portugal, voyant le Mozambique devenu un sujet de pitié ou de scandale pour les puissances maritimes dont le souffle du progrès enfle les voiles, fera-t-il un effort héroïque pour sauver d'une ruine complète, ou, mieux, pour rappeler à la vie une colonie renfermant tant de germes de force et de richesse, dotée par la nature de tout ce qui pourrait la rendre florissante, et qui, d'ailleurs, est aujourd'hui la plus importante de ses rares possessions d'outre-mer? Ne serait-ce pas trop lui demander, et le tronc conserve-t-il assez de séve encore pour que ses branches rabougries puissent porter de tels fruits? Un

avenir prochain nous l'apprendra. Disons seulement, en passant, qu'il existe dans le Mozambique une cause d'annihilation prochaine pour la souveraineté portugaise : c'est la prééminence, non apparente peut-être, mais réelle, de la population maure, couvant de l'œil ses dominateurs aux abois, semblable aux vautours qui planent silencieusement au-dessus d'un animal blessé, et n'attendent, pour se précipiter sur leur proie, que le moment où ils seront protégés par la solitude et le silence; car ce ne sont pas les derniers efforts de la victime qu'ils redoutent, mais la lutte avec d'avides compétiteurs. Les Maures n'ont pas perdu le souvenir de leur antique suprématie; le sentiment de leur force et le spectacle de leurs vainqueurs agonisants leur en font désirer et entrevoir le retour. Le Mozambique appartiendra aux Maures le jour où ceux-ci pourront espérer qu'aucune puissance civilisée n'interviendra dans la lutte. Quant aux États africains du sultan de Mascate, nous exposerons ailleurs nos idées sur leur situation actuelle et l'avenir qu'il est possible de prévoir ou de souhaiter pour eux.

Nous avons maintenant accompli, selon la mesure de nos facultés, la tâche que nous nous étions imposée dans cette première partie de notre ouvrage. Un pareil travail a pu nous paraître long et ardu, mais nous avons tenu à l'achever parce que nous ne le croyons ni hors de propos ni dépourvu d'intérêt. L'histoire d'une contrée qui, au milieu des bruits vagues et incertains de son premier âge, a pu entendre murmurer les noms de Tyr et de Salomon; qui a été associée aux grands mouvements de conquête et de civilisation résumés par les noms d'Alexandre et des Césars; qui a ressenti le contre-coup de l'ébranlement donné au monde par

l'avénement de Mahomet; qui a eu son Vasco da Gama comme l'Amérique son Christophe Colomb; qui a vu le flot de ses mers rougi par les luttes gigantesques de l'Orient et de l'Occident; que les enfants du Christ et ceux du Prophète se sont longtemps disputée; l'histoire d'une contrée, enfin, qui, bien que jetée aux extrémités du monde, loin du centre de l'activité humaine, s'est trouvée en rapport avec toutes les grandes nations et mêlée à tous les grands événements, valait la peine qu'on essayât de l'écrire, et mérite, nous le pensons, d'être lue. Que d'autres plus habiles viennent maintenant mettre sur cette ébauche des couleurs dignes du sujet; l'œuvre, dans des conditions plus parfaites, eût été au-dessus de nos forces : c'était assez pour nous de rassembler, de coordonner des notions historiques qui, disséminées jusqu'ici dans un grand nombre d'ouvrages où les érudits seuls peuvent songer à les chercher, restaient, à cause de cet état de dispersion, à peu près inutiles pour faire connaître l'Afrique orientale.

APPENDICE.

Pièce n° 1.

INSCRIPTION DE LA MOSQUÉE DE HHAMEUR-OUINE, ENCORE AUJOURD'HUI AFFECTÉE AU CULTE.

Sur le minaret.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

On a commencé à bâtir ce minaret dans les premiers jours du mois de m'hharem de l'an 636 de l'ère de l'hégire (1).

Que celui qui a institué cette ère soit l'objet des bénédictions de Dieu. Que Dieu pardonne (ses fautes) à celui qui l'a bâti (ce minaret) et s'est chargé de cela; qu'il pardonne à lui, à son père et à sa mère, et à tous les musulmans.

La toute-puissance appartient à Dieu unique et fort.

Au-dessus de la porte de la mosquée.

O Dieu, tous les actes de ton serviteur Mohhammed-ben-Abd-ach-chedad sont faits à ton intention. Que Dieu fasse grâce à lui, à son père et à sa mère, et à tous les musulmans et musulmanes.

INSCRIPTION DE LA MOSQUÉE RUINÉE SISE ENTRE HHAMEUR-OUINE ET CHINGGANI, LES DEUX PARTIES DE LA VILLE DE MOGUEDCHOU.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Fais tes prières pendant le jour, et au commencement et à la fin de la nuit.

Certes, les bonnes actions effacent les mauvaises. En foi de quoi je prierai pour ceux qui prieront pour son maître et

(1) Août 1238 de l'ère chrétienne.

possesseur le Hhadji-Mohhammed-ben-Abdallah-Bahh'rani.

A la fin de chàaban de l'an 667 (1).

Pièce n° 2.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

C'est à lui que je demande aide.

Louange à Dieu, maître des deux mondes. Que la prière et le salut soient sur nous, seigneur Mohhammed, le dernier des prophètes.

Or ceci est l'histoire des anciens temps de Mombase et de ce qui s'y est passé entre les Arabes de l'Omân, les Portugais et les Souahhéli qui l'habitaient. Nous avons appris de ceux dont le récit nous inspire de la confiance et sur la parole desquels on peut se fier, que le dernier des cheikhs chiraziens qui gouvernaient les gens de Mombase fut Chahho-M'chahham ou fils de Michhâm, le même qu'on appelait encore Chahho Mou-M'vita. Après, les cheikhs furent pris parmi les Melindi. Les Portugais arrivèrent à Mombase du temps de Chahho-ben-Michhâm et apportèrent des pierres toutes taillées de Reinou (2) à Mombase, dont ils bâtirent la forteresse qui existe encore, et y mirent garnison en soumettant les habi-

(1) Avril 1269 de l'ère chrétienne.

(2) Dans aucune des contrées plus ou moins voisines de Mombase, il n'existe de ville du nom de *Reinou*. Voici, et nous croyons ne pas nous tromper, l'explication toute naturelle de ce mot.

Do reino signifie, en portugais, *du royaume*. Les Portugais employaient sans cesse ces mots. Il arrivait des nouvelles ou des ordres *do reino* (*du royaume*); il venait des navires *do reino;* pour bâtir des citadelles, on envoyait des pierres taillées *do reino;* les indigènes répétaient après eux *do reino,* et peut-être en ont-ils fait une ville : nous disons *peut-être*, car le mot ville n'est pas dans le texte; il y a seulement *de Reinou,* de même que dans les pages qui suivent on trouve *le sultan de Reinou* (le chef du royaume) pour *le roi* ou les agents *du roi de Portugal.* Tel est, selon nous, le sens des mots dont il s'agit. Mais, afin de rendre fidèlement le texte arabe, nous avons préféré les conserver dans notre traduction, qui se trouve ainsi conforme à la traduction anglaise donnée dans le voyage du capitaine Owen, et dans laquelle le passage en question est rendu comme il suit : *And sent stones ready cut from Rainú.* Et plus loin : *The sultan of Rainú.*

tants de Mombase. Les Souahhéli virent alors disparaître leur puissance; l'injustice et la loi du plus fort apparurent après. Ils ne purent cependant supporter cette dure position et formèrent le projet d'aller en Omân, près de l'imam Soultan'-ben-Sîf, chef de la famille des Yâreby et de l'Omân. Arrivés près de lui, ils se plaignirent du joug de fer et de l'injustice que les Portugais faisaient peser sur eux, et des mauvaises actions de toutes sortes qu'ils commettaient à Mombase. L'Imam rassembla alors des troupes pour y porter la guerre contre les Portugais, et la leur fit pendant cinq ans, jusqu'à ce qu'il les eût obligés à évacuer le fort. Il en prit alors possession et y laissa pour gouverneur Mohhammed-ben-M'bareuk. Mais les Portugais rassemblèrent à leur tour des troupes, qu'ils conduisirent à Mombase pour y combattre les Arabes; ils les contraignirent de quitter le fort, et l'autorité et le pouvoir retournèrent entre leurs mains. Avec eux reparurent encore la force injuste et les mauvaises actions. Ils soumirent à toutes sortes d'exactions les habitants de la ville, et ils en condamnèrent même à mort pour avoir été en Omân demander des secours à l'Imam. Les Souahhéli ne purent rester plus longtemps dans le pays sous un tel régime, et ils se rassemblèrent en conseil. Dans ce conciliabule, il fut décidé qu'on enverrait vers l'Imam d'Omân; celui-ci s'appelait alors Sîf-ben-Soultan' el Yâreby el Amani. Les députés des Mombasiens portèrent de nouveau à ce souverain les plaintes de leurs compatriotes contre les Portugais, et la façon inique dont ceux-ci administraient le pays. L'Imam forma une armée pour aller les combattre. Et il les combattit, et il les vainquit, car Dieu lui prêta son secours; et il les chassa du fort, en y laissant pour gouverneur Naceur-ben-Abdallah el M'zouroui. Or il y avait, dans ce fort, pour garnison, des serviteurs de l'Imam qui se prirent à désirer quelque chose et à se lever contre l'ordre du maître; ils formèrent un conseil et résolurent de garrotter le gouverneur Naceur-ben-Abdallah, et de mettre à sa place leur chef Sécé Rom'bé. Ils mirent, en effet, ce projet à exécution et nommèrent gouverneur Sécé Rom'bé susmentionné, en envoyant prévenir les gens de Mombase de cela. Les Souahhéli leur firent répondre qu'ils ne se soumet-

traient jamais à un homme qui exerçait une autorité illégitime, et qu'il eût à sortir de la forteresse. La réponse des révoltés fut que, si le soleil et la lune venaient à descendre du ciel, ils descendraient eux aussi du fort. Les Souahhéli leur firent donc la guerre ; leurs chefs étaient, à cette époque, Cheikh, fils d'Ahhmed el Melindi, Mâallem-Daou, fils de Mouchafi ; Moigni Gouti-ben-Zago, et Moigni Mouli-ben-Hhadji. Sur ces entrefaites, Dieu leur envoya les Portugais. En voici la cause. Un homme de Patta, dit Moigni Ahhmed-ben-Koubaï, avait eu des différends avec le sultan de Patta, Bouana Tamo-M'kouhou. Il se rendit à Mozambique en demandant des Portugais pour aller faire la guerre à Patta ; il en trouva, et ils arrivèrent à Patta avec quatre bâtiments. Dès leur arrivée, Moigni Ahhmed-ben-Koubaï envoya prévenir le sultan qu'il revenait pour le combattre ; ce à quoi le sultan Bouana Tamo-M'kouhou fit répondre : « N'y a-t-il pas moyen de nous réconcilier? Nous n'avons, après tout, aucun intérêt à porter la guerre dans notre propre pays. » Moigni Ahhmed céda à ces paroles de paix, et la réconciliation eut lieu. « Mais, dit-il au sultan, que ferez-vous des Portugais que j'ai amenés de leur pays pour faire la guerre. » Le sultan lui dit alors : « Les gens de Mombase se battent avec leur gouverneur, et Naceur-ben-Abdallah a été mis aux fers ; envoyons-y les Portugais ; ils conquerront Mombase, et nous les ferons ainsi sortir de chez nous. » Moigni Ahhmed trouva bon ce conseil du sultan, et ce dernier, après avoir rassemblé quelques troupes, partit pour Mombase avec les quatre bâtiments et soixante-dix m'sifia (embarcations de la côte), qui étaient montées par des Badjougne habitant la terre ferme au nord de Patta. A leur arrivée, ils entrèrent du côté de Kilen'dini, et s'entendirent avec les gens de Mombase pour combattre Sécé Rom'bé et le chasser du fort ; puis ils lui envoyèrent une députation pour le sommer d'en sortir et de le livrer aux Portugais. Il en sortit sans combattre, et les Portugais se retrouvèrent encore maîtres des gens de Mombase et possesseurs du fort. Le sultan de Patta prit alors congé d'eux, en leur disant : « Je retourne à Patta, mais vous recommande de faire souffrir les Mombasiens et de les faire travailler comme des nègres. »

Le sultan retourna, en effet, à Patta, et les Portugais suivirent son conseil et firent endurer à la population toutes sortes de maux ; les injustices reparurent et les cheikhs furent forcés au travail, et entre autres Cheikh, fils d'Ahhmed el Melindi; ils firent un malheureux sort aux musulmans; ils entraient dans les maisons, en chassaient les propriétaires et violaient ensuite les femmes, à tel point que tous les Mombasiens tombèrent dans un piteux état. Ne pouvant supporter cette situation, ils résolurent de faire la guerre aux Portugais, tinrent conseil, et après allèrent les trouver. « Nous avons entendu dire, avancèrent-ils, que l'imam d'Omân rassemble une armée pour venir vous assiéger; que pensez-vous faire? — Et vous, leur fut-il répondu, qu'en dites-vous? — Nous, dirent les Souahhéli, nous pensons que vous devez distribuer le riz en paille que vous avez aux habitants, afin qu'ils le pilent, et de telle sorte qu'il n'en reste plus dans le fort, et qu'on vous le rende tout blanc et pilé. » Cet avis fut goûté, et tout le riz en paille qui se trouvait dans le fort fut distribué aux habitants de la ville, afin d'être pilé; il n'en resta que fort peu. Mais les Mombasiens ne rendaient pas le riz, et tout individu qui en avait reçu une quantité quelconque pour le piler le gardait après l'opération faite. Enfin le jour de la fête des Portugais arriva, et tous sortirent du fort, à l'exception d'un très-petit nombre, qui y restèrent. Ils furent entourés par les Souahhéli, qui les égorgèrent, et garrottèrent le fils du sultan (sans doute le fils du gouverneur portugais). La guerre éclata, et les Portugais se trouvèrent bientôt réduits à une fâcheuse position. Alors le fils du sultan envoya vers son père, et lui fit dire : « Fais la paix avec les Mombasiens et rends le fort, sans quoi ils ne me feront pas grâce, et je suis mort. » La paix fut donc conclue entre les deux partis; on garantit aux Portugais la sûreté de leur personne, et on les transporta à Mozambique avec leurs bâtiments et leurs effets. Mombase resta alors sans gouverneur ; quant aux serviteurs de l'Imam qui avaient garrotté Naceur-ben-Abdallah et nommé à sa place leur chef Sécé Rom'bé, ils avaient été, à l'arrivée des Portugais, emprisonnés et mis aux fers ; mais, plus tard, on leur permit d'aller où bon leur semblerait : tou-

tefois ils envoyèrent leur chef, Sécé Rom'bé, à Mozambique, où il resta jusqu'à sa mort. Pour Naceur-ben-Abdallah, il fut mis en liberté et retourna en Omân. A la suite de ces événements, les gens de Mombase prirent les clefs du fort et y mirent un homme de chaque tribu préposé à la garde de ce qu'il renfermait ; puis ils allèrent en Omân trouver l'Imam. Les députés principaux furent Cheikh-ben-Ahhmed el Melendi, Moigni Gouti-ben-Zago, de Kilen'dini ; M'chahhali-ben-Dadé, de Chinggani. Toutes les autres tribus de Mombasiens et toutes les villes ouanika envoyèrent aussi un député ; ceux des Ouanika furent Magnagnié, de M'taoué ; Mamanko, de Tihoui ; les autres villes qui envoyèrent furent Rebabé, Cheboubi, Kambé, Kouma, Djébané, Rabaye, Gueriama, Dérouma, M'taoué Chim'ba, Lounggo, Debgou. Ils allèrent tous en Omân trouver l'imam Sîf-ben-Soultan' el Yâreby, et l'instruire de leur position actuelle vis-à-vis des Portugais et de la guerre qui avait eu lieu entre eux. L'Imam envoya des troupes sur trois bâtiments nommés Kouberas, Malek, et un troisième dont le nom nous échappe, et nomma Mohhammed-ben-Saïd el Mâamiri pour gouverneur. Toutes les richesses et effets que contenait le fort furent distribués aux habitants, à l'exception de la poudre, du plomb et du cuivre. Ensuite on remplaça d'Omân Mohhammed-ben-Saïd par Salahh-ben-Mohhammed el Hhadeurmi. Ce dernier commit des exactions dans son gouvernement et abusa de son pouvoir envers quelques habitants. Plainte en fut portée à l'Imam, qui leur ordonna de le saisir et de le garrotter, ce qui fut fait ; on le garda ainsi quelque temps, puis ensuite, de l'avis de tous, on lui rendit la liberté. Mais, dès qu'il l'eut recouvrée, il se mit à faire la guerre à Cheikh-ben-Ahhmed el Melendi et aux Ouakilen'dini, qui ne purent rester davantage à Mombase, et qui se réfugièrent chez les Ouanika. Les gens de Mombase avaient pris parti pour Salahh contre Cheikh et les Kilen'dini, et Cheikh avait envoyé son fils Moigni Kombo près de l'Imam avant cette guerre, et l'Imam lui avait donné de l'argent et des étoffes en cadeau. Lorsqu'il revint à Mombase, ignorant les hostilités qui existaient, il tomba entre les mains de Salahh avec toutes ses richesses. Dès que Cheikh apprit l'arrivée

de son fils et comment il était tombé entre les mains de Salahh, il ne put goûter aucun repos ni attendre plus longtemps pour le voir, et il alla trouver Salahh. Celui-ci le reçut fort bien, lui portant honneur et respect, et lui donnant le droit de commandement et la libre action dans le fort. Mais tout cela n'était que trahison. Dans ce moment, il n'y avait pas d'approvisionnement de bouche dans le fort, et le gouverneur partit pour Pemba afin d'en aller prendre; il intima, en partant, l'ordre verbal de ne laisser sortir Cheikh et son fils du fort, sous aucun prétexte, jusqu'à son retour. Quand il revint, il les fit tous deux mettre à mort. Avant cet événement, Cheikh-ben-Ahhmed et son fils Ahhmed-ben-Cheikh, de concert avec les Kilen'dini, avaient dépêché une armée de Ouanika pour porter la guerre dans le vieux quartier de Mombase, et les habitants de cet endroit furent tués et pillés, à cause de leur entente avec le gouverneur Salahh. Cependant le bruit des méchantes actions de Salahh et de son gouvernement oppresseur arriva jusqu'à l'Imam, qui le fit remplacer par Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui; Salahh retourna en Omân. Le nouveau gouverneur envoya des émissaires à Ahhmed-ben-Cheikh et aux Kilen'dini qui étaient réfugiés chez les Ouanika, les engageant à revenir, afin de faire la paix avec lui et pour que le pays rentrât dans l'ordre. Ahhmed et ses partisans arrivèrent en effet, et, s'étant arrangés avec le gouverneur, celui-ci leur fit faire la paix avec les autres habitants du pays, et tout redevint tranquille. Puis l'Imam mourut en Omân, et Ahhmed-ben-Saïd el Bou-Saïdi parvint à le remplacer. Dès que le gouverneur apprit l'avénement au pouvoir de l'imam Ahhmed-ben-Saïd, qui n'était pas de la famille des imams, il se déclara chef de Mombase, sans vouloir reconnaître le pays comme possession de l'Imam, disant : « Avant, l'Imam était mon égal; il s'est emparé de l'Omân, je m'empare de Mombase. » Dès que ces paroles parvinrent à l'Imam, il envoya à Mombase Sîf-ben-Kheleuf, Sîf-ben-Naceur, Sîf-ben-Saïd, Sîf el Bettache et Mâani-ben-Kelit, afin d'assassiner par trahison Mohhammed-ben-Osman. A leur arrivée à Mombase, ils circonvinrent le gouverneur et lui dirent : « Nous nous sommes révoltés contre l'Imam et

sommes venus vers vous, désirant être de votre parti, voulant ce que vous voudrez, suivant votre fortune; nous demandons que vous nous donniez quelque argent, afin de nous rendre à Kiloua et autres points de la côte d'Afrique. Le gouverneur leur accorda ce qu'ils demandaient, et, tandis qu'il préparait leur voyage, ils s'introduisirent un jour auprès de lui et le tuèrent traîtreusement. Ils s'emparèrent aussi de son frère Ali-ben-Osman, de Kheleuf-ben-Qodib et d'Abdallah-ben-Khamis, tous M'zara, de même que de Mohhammed-ben-Khamis el Afifi, et les mirent en prison. Alors, maîtres du gouvernement de Mombase, ils élurent pour gouverneur Sîf-ben-Kheleuf. Mais il y avait dans le fort Hhabib-ben-Râcheud-ben-Ali el Djiferi, El-Kheroudi et Hhamid, fils d'Abid el Beloutchi, qui étaient dévoués à Ali. Ces deux individus s'ingénièrent pour faciliter l'évasion des prisonniers, et, ayant attaché une longue pièce de khami allant du haut du fort jusqu'en bas, ils les firent tous descendre par là à l'insu de la garnison. Ils furent reçus par les cheikhs de la ville, et ceux de Kilen'dini, Mouchafi-ben-Mâallem el Hadji, Moigni Gouti-ben-Khamis-ben-Miafé et Ahhmed-ben-Daou, qui les emmenèrent chez les Ouanika, dans le port de M'réra. Les gens de Mombase étaient, à cette époque, du parti du gouverneur Sîf-ben-Kheleuf. Il se trouvait dans le port de Kilen'dini un bâtiment anglais dont le capitaine était appelé, par les indigènes, M'zoungo-Kogoû-Gou (1). Il était lié d'amitié avec Ali-ben-Osman et se rendit à M'réra. Il lui conseilla de faire la guerre et dit : « Si vous êtes vainqueur, vous aurez atteint le but de vos désirs; sinon, je vous prendrai vous et votre suite à mon bord, et vous emmènerai à Bombay; puis, l'année prochaine, je vous renverrai avec des bâtiments pour faire de nouveau la guerre à Sîf-ben-Kheleuf et le chasser du fort. » Le conseil de l'Anglais fut trouvé bon, et il leur ordonna de construire une échelle de la hauteur du fort, ce qui fut fait. Alors les Ouanika formèrent une armée et entrèrent à Mombase de nuit. Ils appliquèrent l'échelle et montèrent tous par là à l'improviste. Ils tuèrent les soldats

(1) Peut-être le *blanc Cook* ou *master Coog*.

du fort et forcèrent Sîf-ben-Kheleuf à se réfugier dans un grand magasin bastionné situé à l'intérieur du fort; là il se défendit pendant trois jours, sans qu'on pût s'emparer de lui; après quoi l'Anglais descendit un canon de son bord, l'ajusta en face du magasin, et se mit à tirer jusqu'à ce qu'il en eût démoli un côté. Alors le gouverneur cria grâce et rendit les armes; il fut pris et décapité, et Ali-ben-Osman reconnu gouverneur. Les richesses qui étaient dans le fort furent distribuées aux Mombasiens, à l'exception des armes, de la poudre et du plomb. Ensuite le gouverneur Ali-ben-Osman fit avec les habitants un pacte par lequel il leur accordait divers priviléges, et il agit de même avec les Ouanika. Puis il se prépara à aller faire la guerre à Zanzibar. Il y alla, descendit dans l'île, bloqua les habitants de telle sorte, qu'ils n'avaient presque plus de place. Mais Kheleuf-ben-Qodib fut poussé par le diable à tuer le gouverneur Ali; il s'introduisit près de lui à l'improviste et le frappa d'un coup de poignard dont Ali mourut. Meçaoud-ben-Naceur le remplaça et ramena les troupes à Mombase, où il fut nommé gouverneur, place qu'il occupa jusqu'à sa mort. Le règne d'Ali-ben-Osman fut de huit ans, et celui de Meçaoud de vingt-quatre. Après lui, Abdallah-ben-Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui parvint au pouvoir et y resta huit ans, jusqu'à sa mort.

Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui lui succéda. Son règne fut de trente-quatre ans. Après lui, on choisit Abdallah-ben-Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui, qui vécut huit ans dans l'exercice du pouvoir et mourut. Il fut remplacé par Séliman-ben-Ali-ben-Osman el M'zouroui, qui est actuellement gouverneur. Dieu sait mieux que personne ce qui est juste et raisonnable. Or nous avons abrégé cette histoire pour en élaguer les longueurs et la profusion des paroles. Nous prions Dieu qu'il nous donne la meilleure fin lors de notre mort. Amen.

Et cette copie a été faite le 28 de châaban 1239.

Post-scriptum. Lorsque Chahho, fils de Michham, mourut, il n'y eut point, après lui, de cheikh chirazien. Ce furent les cheikhs de Melinde qui lui succédèrent : le premier de ceux-ci fut le sultan Ahhmed; le second, le sultan Mohham-

med ; le troisième, le sultan Youceuf. Celui-ci avait été élevé parmi les Portugais ; il mangeait du porc comme eux, et usait, en général, de tous les aliments qui leur sont habituels. Il commença de régner le samedi 7 de m'harem, à la 10e heure, en l'an 1040 de l'hégire (23 août 1630). Quand il eut en main le pouvoir, il gouverna très-tyranniquement ; il força le peuple à manger de la chair de porc, et il fut méchant et infidèle. Et il était dépendant du sultan de Reinou ; mais il y eut entre eux un conflit d'autorité, et il se révolta : de sorte que le sultan de Reinou marcha contre lui et le chassa de la citadelle. Youceuf s'enfuit alors dans l'Yémen, et mourut dans le port de Djedda. Après lui, il n'y eut plus de sultan, mais des cheikhs seulement. Dieu est celui qui sait le mieux.

Pièce n° 2.

INSCRIPTION GRAVÉE AU-DESSUS DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CITADELLE DE MOMBASE.

« Em 1635, o Capitao Mor Francisco de Seixas e Cabreira o foi d'esta fortaleza por 4 annos sendo de idade de 27 annos, e redificou de novo e fes este corpo de guarda. E reduzio a S. Mge a costa de Melinde achandoa alevantada pelo rei tirano e fes lhe tributarios os res de Otondo, Mandra, Luziva e Jaca ; e deu pesoalmente a Pate e Sio hum castigo não esperado na India athe arazarlhe os muros ; apenou os Muzungulos, castigou Pemba e os povos rebeldes, matando a sua custa os regedores alevantados e todos mais de fama ; e fes pagar as parias todos avião negadas a sua Mge —. Por tais serviços o fes fidalguo de sua caza tendoo ja despachado por otros tais com o abito do Christo com mil res de tença e 6 annos de governo de Jafampatão, e 4 de Biligao com a faculdade de poder nomear tudo em sua vida e morte. Sendo V. Rey. Po da Silva. Era D. 1639. »

Traduction française.

En 1635, le capitaine Major Francisco de Seixas et Cabreira

fut capitaine de la forteresse pour quatre années, étant âgé de vingt-sept ans; il la réédifia et construisit ce corps de garde. Il soumit de nouveau à Sa Majesté la côte de Melinde, qu'il avait trouvée soulevée en faveur du tyran, et il fit tributaires les rois d'Otondo, Mandra, Luziva et Jaca; il infligea personnellement à Paté et à Sio (1) un châtiment inespéré dans l'Inde, jusqu'à raser leurs murailles; il punit les *Mouzougoulos*, châtia Pemba et les peuples rebelles, faisant mettre à mort, sous sa propre responsabilité, les rois soulevés et tous les principaux chefs; il fit payer enfin les tributs que tous avaient refusés à Sa Majesté. Pour tous ces services, elle le fit gentilhomme de sa maison, l'ayant déjà récompensé, pour des services antérieurs, par la décoration de l'ordre du Christ, avec 50,000 reis de pension, six années de gouvernement de Jafampatan et quatre de celui de Béligan, avec la faculté de pouvoir nommer à tous les emplois sa vie durant.

Pedro da Silva étant vice-roi. Année 1639 de l'ère du Seigneur.

Pièce n° 4.

ÉPITAPHES DES TOMBEAUX
DE QUELQUES-UNS DES GOUVERNEURS M'ZARA DE MOMBASE,
AUXQUELLES IL EST FAIT ALLUSION DANS LE LIVRE V.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allàh, et que Mohhammed est son prophète; qu'il le couvre de bénédictions et le sauve. Ceci est le tombeau du cheikh Mohhammed-ben-Osman-ben-Abdallah el M'zouroui. Allah! jette un voile sur ses fautes comme sur celles de son père et de sa mère, et celles de tous les musulmans 1159 (2).

8642. (Nombre cabalistique pour conjurer le mal et préserver le tombeau.)

(1) Patta et Sihoui.
(2) 1746 de J. C.

J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, et que Mohhammed est son prophète; qu'il le couvre de bénédictions et le sauve. Ceci est le tombeau du cheikh très-illustre le gouverneur feu Abdallah-ben-Mohhammed-ben-Osman-ben-Abdallah-ben-Mohhammed-ben-Abdallah-ben-Kehelan' el M'zouroui, mort le mercredi 12 du mois de m'harrem de l'an 1197 (1) de l'hégire. Que le salut et les prières les meilleures soient sur eux, qui ont fui dans ce temps (mots illisibles). Jette un voile sur ceux qui ont rallié et embrassé ta cause, et compris les châtiments de ton feu ardent. O notre maître, fais-les entrer dans ces jardins, édens que tu as promis à ceux qui auront fait de bonnes actions et se seront bien conduits, car tu es l'être cher et juste par excellence.

J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, et que Mohhammed est son prophète; que Dieu le couvre de bénédictions et le sauve. Ceci est le tombeau du puissant, du gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui. Il mourut dans la nuit du vendredi 23 de rebi second de l'an 1229 (2). Allah! jette un voile sur ses fautes, et que ta miséricorde lui pardonne. Allah! fais-le, par un effet de ta miséricorde, habiter largement dans tes jardins durables et pleins de délices, ô toi le plus miséricordieux des miséricordieux.

J'atteste qu'il n'y a de Dieu qu'Allah, et que Mohhammed est son prophète; qu'il le couvre de bénédictions et le sauve. Ceci est le tombeau du cheikh gouverneur Abdallah, fils du gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman el M'zouroui. Allah! jette un voile sur ses fautes, celle de son père et de sa mère, de tous les musulmans et musulmanes, vrais et vraies croyants, tant ceux qui sont vivants que ceux qui sont morts. Que ce soit un effet de ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Il est mort le dimanche 12 du mois de ramazan de l'an 1238 (3).

(1) 18 décembre 1782.
(2) Le jeudi 14 avril 1814.
(3) Le lundi 12 mai 1823.

Ahhmed-ben-Saïd-ben-Ahhmed-ben-
Saïd-ben-el Imam Ahhmed, élu en
Soultan'-ben-el Imam Ahhmed, usu
Bedeur-ben-Sîf-ben-el Imam Ahhm
Saïd-ben-Soultan'-ben-el Imam Ah

Hilal-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANT DE HILAL.

Ali-ben-Hilal.

Saïd-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANTS DE SAÏD.

Hhamed-ben-el Imam Saïd.
Ahhmed-ben-el Imam Saïd.

ENFANT DE HHAMED.

Hilal-ben-Hhamed.

ENFANTS D'AHHMED.

Hhamed-ben-Ahhmed.
Aabeud-ben-Ahhmed.
Naceur-ben-Ahhmed.
Soultan'-ben-Ahhmed.

Qis-ben-el Imam Ahh

ENFANT D

Az'ran-ben-Qis.

ENFANTS D

Hhamoud-ben-Az'
Qis-ben-Az'ran.

ENFANT DE H

Sîf-ben-Hhamoud

1) Parmi les femmes de cette descendance, deux seulement nous sont historiquement connues : l'une fille de l'Imam Ahhmed; l'autre, Adza, fille de Mouza, et femme légitime du sultan Saïd.

DYNASTIE DES ABOU-SAÏDI.

-Ahhmed-ben-Abdallah-ben-Mohhammed-ben-M'bareuk el Bou-Saïdi, élu en 1744-45, mort en 1783-84
hmed, élu en 1783-84, mort en 1800 d'après certaine version, en 1802 d'après une autre.
Ahhmed, usurpe le pouvoir en 1791, et le conserve jusqu'en 1804, sans avoir le titre d'Imam.
l Imam Ahhmed, prend le gouvernement au commencement de 1805, et meurt assassiné le 31 juillet 18(
-el Imam Ahhmed, sultan actuel, élu le 14 septembre 1806.

DESCENDANTS MÂLES D'AHHMED-BEN-SAÏD (1).

-el Imam Ahhmed.

ENFANT DE QIS.

an-ben-Qis.

ENFANTS D'AZ'RAN.

moud-ben-Az'ran.
ben-Az'ran.

ENFANT DE HHAMOUD.

ben-Hhamoud.

Sîf-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANTS DE SÎF.

Bedeur-ben-Sîf.
Ali-ben-Sîf.

ENFANTS DE BEDEUR.

Hhamoud-ben-Bedeur.
Sîf-ben-Bedeur.

ENFANT D'ALI.

Sâoud-ben-Ali.

ENFANT DE SÂOUD

Ali-ben-Sâoud.

Soultan'-ben-el Imam Ahhr

ENFANTS DE SOULT

Salem-ben-Soultan'.
Saïd-ben-Soultan'.

ENFANTS DE SALE

Mohhammed-ben-Salem
Ahhmed-ben-Salem
Seurhhan'-ben-Salem.

ENFANT DE MOHHAM

Ali-ben-Mohhammed.

ENFANTS DE SAID

Hilal-ben-Saïd.
Khaled.
Tsouéni.
Mohhammed
Teurki.
Madjeud
Ali.
Beurqeuch.
Hhamedan
Djemehir.
Chenoun'.

ENFANTS DE HILAI

Sâoud-ben-Hilal.
Mohhammed-ben-Hilal
Chenoun'-ben-Hilal

fille de l'Imam Ahhmed, et qui figure dans notre récit sous le nom de Mouza-Bent-

DYNASTIE DES ABOU-SAÏDI.

…ah-ben-Mohhammed-ben-M'bareuk el Bou-Saïdi, élu en 1744-45, mort en 1783-84.
…, mort en 1800 d'après certaine version, en 1802 d'après une autre.
…pouvoir en 1791, et le conserve jusqu'en 1804, sans avoir le titre d'Imam.
…end le gouvernement au commencement de 1805, et meurt assassiné le 31 juillet 1806.
…sultan actuel, élu le 14 septembre 1806.

DESCENDANTS MÂLES D'AHHMED-BEN-SAÏD (1).

…d.

Sîf-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANTS DE SÎF.

Bedeur-ben-Sîf.
Ali-ben-Sîf.

ENFANTS DE BEDEUR.

Hhamoud-ben-Bedeur.
Sîf-ben-Bedeur.

ENFANT D'ALI.

Sâoud-ben-Ali.

ENFANT DE SÂOUD

Ali-ben-Sâoud.

Soultan'-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANTS DE SOULTAN.

Salem-ben-Soultan'.
Saïd-ben-Soultan'.

ENFANTS DE SALEM.

Mohhammed-ben-Salem.
Ahhmed-ben-Salem.
Seurhhan'-ben-Salem.

ENFANT DE MOHHAMMED.

Ali-ben-Mohhammed.

ENFANTS DE SAÏD.

Hilal-ben-Saïd.
Khaled.
Tsouéni.
Mohhammed.
Teurki.
Madjeud.
Ali.
Beurqeuch.
Hhamedan.
Djemehir.
Chenoun'.

ENFANTS DE HILAL.

Sâoud-ben-Hilal.
Mohhammed-ben-Hilal.
Chenoun'-ben-Hilal.

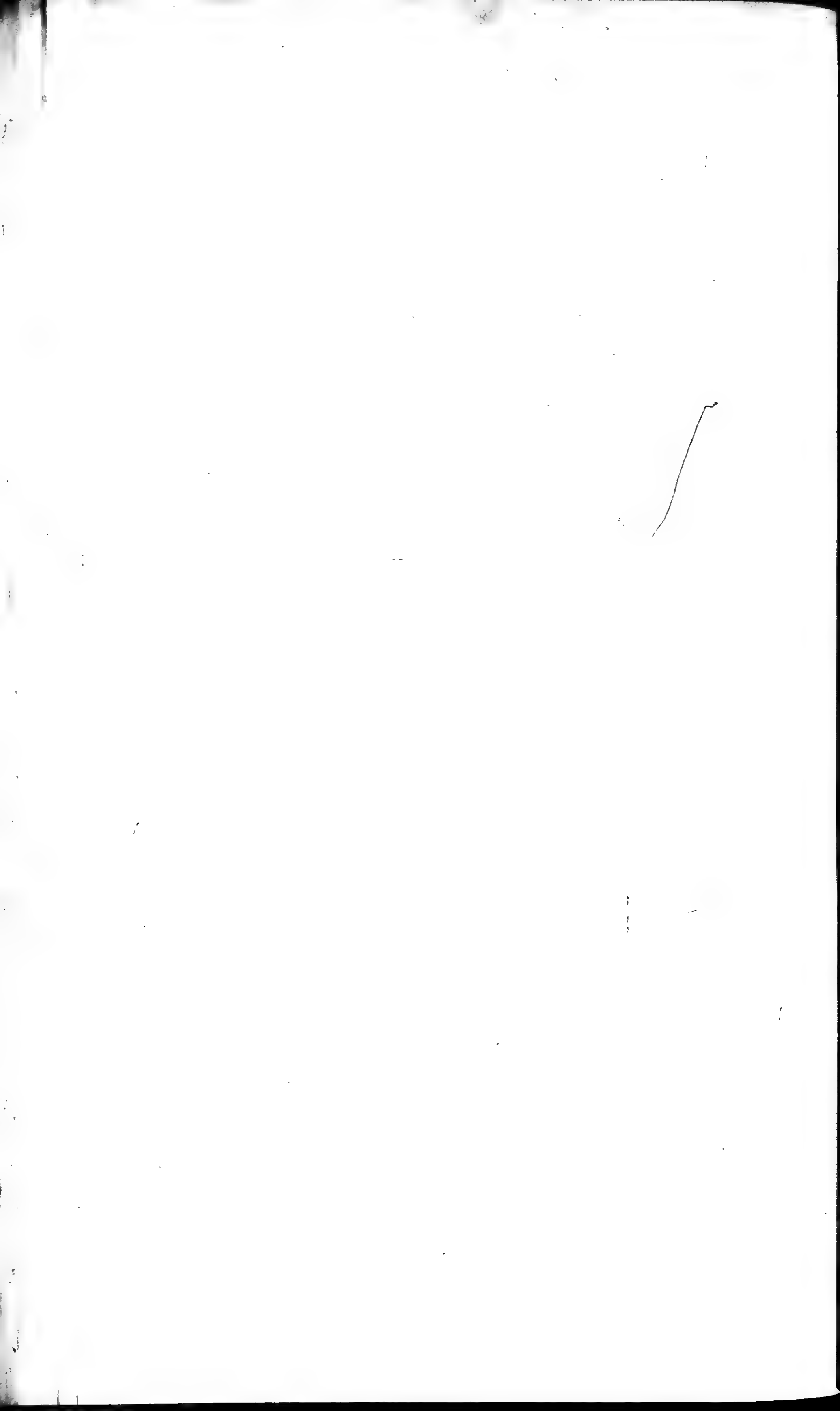
…ed, et qui figure dans notre récit sous le nom de Mouza-Benti-

Taleub-ben-el Imam Ahhmed, mort sans laisser d'enfants.

Mohhammed-ben-el Imam Ahhmed.

ENFANT DE MOHHAMMED.

Hilal-ben-Mohhammed.



ERRATA.

Page 76, ligne 21, au lieu de : Il prouve *encore*, de plus, que, si les navires,
lisez : Il prouve de plus, que si les navires.

Page 96, ligne 4, au lieu de : calculer, *très-approximativement*,
lisez : calculer *presque exactement*.

Page 101, note 2, au lieu de : Chapitre *XVI*,
lisez : Chapitre *XV*.

Page 103, note 1, au lieu de : Chapitre *XVI*,
lisez : Chapitre *XX*.

Page 129, ligne 7, au lieu de : la copie *de* texte,
lisez : la copie *du* texte.

Page 160, ligne 21, au lieu de : Alm*éy*da,
lisez : Alm*eï*da.

Page 160, ligne 23, au lieu de : Hhoucin,
lisez : Hhoucein.

Page 181, ligne 32 de la note et partout où le mot Capral se trouve, au lieu de : Pedro Alvarez Ca*p*ral,
lisez : Pedro Alvare*s* Ca*b*ral.

Page 181, ligne 32, au lieu de : Jo*á*n de Nova,
lisez : J*ua*n de Nova.

Page 181, ligne 33, au lieu de : Vasco *de* Gama,
lisez : Vasco *da* Gama.

Page 182, ligne 9, au lieu de : *ou* l'époque,
lisez : *ni à* l'époque.

Page 195, ligne 11, au lieu de : Diego Fernande*z* Pereira,
lisez : Diogo Fernande*s* Pereira.

Page 213, note 2, ligne 9, au lieu de : côtoyaie,
lisez : côtoyaie*nt*.

Page 213, note 2, ligne 10, au lieu de : sur ses bords ou même,
lisez : sur ses bords *et* même.

Page 263, ligne pénultième de la note (**), au lieu de : bananier, coffo;
lisez : bananier coffo.

Page 302, ligne 12, au lieu de : a dit*e*,
lisez : a dit.

Page 380, ligne 28, au lieu de : *se prirent* en pitié,
lisez : *furent pris* en pitié.

Page 381, lignes 17 et 18, au lieu de : soutenir *avec les princes dépossédés ou tyrannisés des divers royaumes de l'Inde*,
lisez : *soutenir contre les divers souverains de l'Inde tyrannisés ou dépossédés par eux.*

Page 392, ligne 11 de la note, au lieu de : s'y jette,
lisez : *qui* s'y jette.

Page 421, ligne 12, au lieu de : sur instances,
lisez : sur *les* instances.

Page 444, ligne pénultième, au lieu de : avaient forme,
lisez : avaient *la* forme.

Page 452, ligne 19, au lieu de : 21° de latitude,
lisez : 20° 10' de latitude.

Page 469, ligne 4, au lieu de : peuplés de Maures, *pour toute redevance ayant la charge de nourrir*,
lisez : peuplés de Maures *obligés de nourrir, à titre de redevance.*

Page 480, ligne 2 de la note, au lieu de : Le Hhadji-*Khalfan*,
lisez : Le Hhadji-*Khalfa*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE V.

PÉRIODE OMÂNIENNE.



DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU ;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic*.

—

TOME PREMIER.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

AVANT-PROPOS.

J'ai dit, dans la préface de cet ouvrage, que la seconde partie en était consacrée à la relation d'un voyage d'exploration à la côte orientale d'Afrique. D'après les instructions qui m'avaient été données au départ, cette exploration devait embrasser, outre quelques localités maritimes de Madagascar, tout le littoral compris entre le cap Guardafui et le cap Corrientes. On verra, dans le cours du récit, comment le *Ducouëdic*, au lieu de parcourir ce vaste itinéraire, s'est trouvé condamné à se mouvoir dans l'espace, comparativement très-restreint, limité au nord par le cap Guardafui et au sud par l'île Mafiia, c'est-à-dire compris entre les parallèles de 8° sud et de 12° nord.

Au point de vue anthropologique, la région dont

il s'agit se divise en deux parties, dont l'embouchure du Djoub est le trait de séparation (1). L'une, celle du nord, appartient au pays des Soumal, et les Arabes la désignent sous le nom de Bar-es-Soumal; l'autre est nommée Souahhel, d'où ses habitants sont appelés Souahhéli. La première est partagée en plusieurs subdivisions ayant chacune un nom qui s'applique à toute son étendue. Il n'en est pas de même du Souahhel, dont les différents points peuvent être indiqués par les noms de villes ou villages maritimes qu'on trouve sur tout ce littoral.

La dénomination de Souahhel ou Saouâhil, qui désigna d'abord un pays commençant (d'après Ibn-Bathoutha) à deux journées de navigation dans le sud de Mombase, c'est-à-dire la partie de côte très-basse comprise entre la pointe Pounah et Kiloua, remonte probablement à l'époque où cette dernière cité fut fondée. La domination portugaise amena ensuite, comme on l'a vu, de fréquents déplacements parmi les habitants de la côte; les Souahhéli proprement dits se répandirent alors dans ses diverses parties, et tout le littoral en question reçut le nom de Souahhel.

(1) Le Djoub débouchant par 0° 15' sud, on pourrait, sans erreur sensible, considérer l'équateur comme servant de ligne de démarcation aux deux côtes.

Les deux grandes divisions que je viens de signaler sont occupées par des populations de sang mêlé, dont le type général se rapproche davantage de celui de la race noire à mesure qu'on avance vers le sud. L'esclavage s'y maintient avec le caractère d'une institution religieuse et politique à la fois. L'état social résultant de l'introduction du mahométisme est resté semi-sauvage, semi-barbare, et a rendu réfractaires au progrès des peuples que l'influence du climat disposait déjà à la torpeur et à l'impuissance; aussi, sous le rapport moral et intellectuel comme sous celui de l'industrie et du commerce, on les retrouve à peu près ce qu'ils étaient il y a des siècles.

Il ne faudrait pas se flatter que la propagande catholique, ou toute autre, puisse détrôner l'islamisme dans ce pays, et y frayer les voies à la civilisation. Qui ne sait combien les peuples mahométans restent inébranlables dans leur croyance religieuse? S'il est une puissance ayant, à cet égard, quelque chance de succès, c'est le commerce, parce qu'il s'adresse à des passions identiques sous toutes les latitudes et dans toutes les formes de société : l'intérêt et le luxe. Son action sera, d'ailleurs, rendue plus forte, si les diverses parties du littoral sont réunies sous une même autorité, c'est-à-dire reliées par la centralisation politique et administrative. Le sultan Saïd a com-

mencé cette œuvre, mais avec des moyens insuffisants, ou plutôt au seul point de vue étroit et mesquin de son trésor ; en sorte que l'intervention, au moins médiate, d'une ou de plusieurs nations européennes semble être, pour cette contrée, la condition *sine quâ non* d'une transformation progressive.

Au reste, chacun pourra juger, en me lisant, de l'exactitude de ces assertions : je n'ai voulu présenter ici au lecteur qu'une idée générale du terrain sur lequel il va s'engager avec moi, terrain jusqu'à présent bien peu connu. D'autres, pourtant, l'avaient déjà exploré, et je signalerai plus particulièrement le capitaine Owen et ses officiers, qui, en 1823 et 1824, firent l'hydrographie de toute la côte au sud de Guardafui. Ce voyage donna lieu à de beaux et importants travaux, dont le besoin était depuis longtemps senti par les navigateurs ; mais elle fut accomplie dans ce but tout spécial. Aussi, quoique les deux relations qui en furent publiées et que j'ai plusieurs fois citées dans mon précédent volume contiennent des récits intéressants, elles ne fournissent sur les pays reconnus par les explorateurs que des notions fort incomplètes quant à l'histoire et à l'état social de leurs populations.

La mission du *Ducouëdic*, conçue à un point de vue plus général, mais forcément ramenée, quant à

l'étendue de côte visitée, à des limites bien plus étroites que celle du capitaine anglais, n'a pu également conduire qu'à des résultats partiels. Néanmoins les renseignements qui ont été recueillis seront, je crois, d'une utilité réelle pour les voyageurs chargés, plus tard, de continuer cette œuvre intéressante, et ils faciliteront dès à présent, je l'espère, les rapports qu'on voudrait établir avec les localités décrites dans la relation qui va suivre.

Je ne terminerai pas ces quelques lignes sans payer un juste tribut d'éloges et de remercîments aux artistes qui ont reproduit les vues et les portraits composant l'album de l'expédition : grâce à leur talent, cette reproduction, exécutée d'une façon souvent remarquable, est surtout d'une fidélité rare dans les albums de voyage (1).

(1) Malgré les soins apportés à l'album par l'éditeur, il est résulté de mon éloignement de Paris et de la difficulté de s'entendre à distance, que le numérotage des planches laisse à désirer. Ainsi, la gravure des cartes ayant été dirigée par le Dépôt de la marine, on y a inscrit le numéro d'ordre d'après lequel elles sont classées dans son catalogue : il aurait donc fallu, avant le tirage qui en a été ensuite fait pour l'ouvrage, substituer à ce numéro celui qui résultait de leur place dans l'album. La nomenclature donnée, en forme de table, à la fin de ce dernier, réparera, autant que possible, l'omission que je viens de signaler. Enfin, dans la quatrième livraison de planches, on a introduit le plan d'Ambavaranou ; bien que faisant partie des travaux hydrographiques exécutés pendant la campagne, il est sans objet dans l'album, cette localité étant, ainsi que beaucoup d'autres points visités par le *Ducouëdic*, étrangère la mission spéciale dont ce livre est le compte rendu.

Et maintenant voici les instructions qui me furent remises à mon départ de Bourbon.

Monsieur le commandant,

S. Exc. le ministre de la marine, animé d'une ardente sollicitude pour les intérêts du commerce français et le progrès des sciences, a décidé qu'un bâtiment de la division navale de Bourbon serait détaché du service spécial de la station pour accomplir une exploration minutieuse, intelligente, approfondie de la côte orientale d'Afrique comprise entre la baie *da Lagoa* et le cap Guardafui, et du littoral occidental de Madagascar.

En vous confiant le commandement du brick *le Du-couëdic*, M. le ministre a eu principalemont en vüe de vous voir chargé de cette mission importante et difficile aussitôt que les devoirs généraux confiés à la division navale me permettraient de réduire les moyens d'action dont je dispose ici.

Son choix devait se porter naturellement sur vous, monsieur le commandant.

Vos travaux antérieurs dans ces mers, l'étude que vous avez déjà faite avec tant de succès de la question intéressante dont la solution préoccupe en ce moment le gouvernement du Roi, tous vos précédents, enfin, vous appelaient à diriger cette explora-

tion commerciale, politique et scientifique : à vous donc l'honneur de la mener à bonne fin.

S. Exc. le ministre de la marine, en me chargeant de tracer votre itinéraire et vos instructions spéciales, m'a exposé, dans une dépêche dont vous trouverez, ci-joint, une copie, les vues d'intérêt général qui l'ont déterminé à ordonner cette mission. Je ne puis mieux faire que de vous livrer cet important document, qui sera votre guide et dont toutes les dispositions devront être fidèlement observées par vous.

Je vais, néanmoins, vous entretenir de quelques dispositions renfermées dans cette dépêche et qui me paraissent nécessiter, de ma part, une explication ou interprétation plus précise.

Le département de la marine, d'accord avec celui du commerce, a jugé utile de vous associer, pour votre exploration, un agent commercial chargé particulièrement d'étudier, au point de vue pratique, la question du commerce d'échange.

J'appelle votre attention, monsieur le commandant, sur ce paragraphe dont j'ai souligné les dispositions qui me paraissent de nature à assurer à l'expédition le concours efficace et constant de cet agent. Quant à la portion *d'indépendance et d'action propre* qui sera laissée à M. Loarer en présence de votre autorité, elle a ses bornes naturelles et obligées dans le cercle

des études spéciales confiées à son zèle. Ses mémoires ou rapports devront, selon les intentions de Son Excellence, *me parvenir par votre intermédiaire.*

M. Loarer jouira, à bord, de tous les priviléges attachés au rang d'officier : vous devez, monsieur le commandant, en raison de la mission spéciale qu'il a reçue d'un ministère étranger à la marine, lui donner le pas, dans les visites, présentations ou cérémonies publiques, sur les officiers du bâtiment.

Le navire du commerce *le Memnon* transporte à Mayotte, où vous les trouverez, les échantillons d'articles de nos manufactures mis à la disposition de M. Loarer. Pour me conformer aux intentions du ministre, j'écris à M. le commandant Passot pour l'engager à vous remettre en tout ou en partie la collection qu'il possède à Mayotte, et qui devra lui être réintégrée plus tard ou remplacée par les objets de cette nature qui resteront au retour de l'expédition.

L'administration de Bourbon, sur ma demande, a mis à votre disposition une somme de 10,000 francs, qui est destinée non-seulement à l'achat des rafraîchissements nécessaires à votre équipage, mais aussi à toutes les menues dépenses éventuelles de votre mission, et particulièrement à l'acquisition, qui devra être faite par vos soins et ceux de M. Loarer, d'une collection, aussi complète que possible, des produits

de tous genres qui peuvent être fournis par les pays soumis à votre exploration ou que d'autres nations vont porter sur les marchés de ces pays.

Je ne crois nullement nécessaire de transmettre à M. Loarer les recommandations de Son Excellence relativement à l'emploi des objets d'échantillon dont il aura la faculté de disposer ; il sait, et je suis convaincu que vous n'aurez pas à le lui rappeler, que ces objets ne doivent lui servir qu'à faire connaître aux populations africaines les produits de notre industrie ou à comparer ces produits avec les similaires que les autres nations commerçantes importent dans ces contrées.

Quant aux cadeaux, dont vous avez seul la disposition, monsieur le commandant, j'éprouve le plus vif regret de ce que vous n'en soyez pas encore nanti. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour qu'un bâtiment de la division les transporte, plus tard, à Zanzibar, où ils pourraient rester en dépôt chez notre consul, jusqu'à ce que vous puissiez les y aller chercher ; mais il faudrait, pour cela, qu'ils arrivassent à Bourbon en temps opportun, c'est-à-dire alors que j'y serais moi-même, et que j'eusse en ce moment-là un bâtiment à ma disposition pour le diriger sans délai sur Zanzibar.

Je ne crois pas nécessaire de vous rappeler que

Son Excellence laisse à M. le délégué du commerce la faculté de vous faire, en certains cas, des propositions pour l'emploi de ces cadeaux ; je sais combien vous avez à cœur de maintenir à bord de votre bâtiment le bon accord et ces relations de bienveillance qui sont un puissant élément de succès dans une mission aussi laborieuse que la vôtre.

J'ai maintenant à vous entretenir de l'itinéraire que vous avez à suivre, et j'établis d'abord en principe que, pour qu'une mission de la nature de celle qui nous occupe soit bien remplie, il est de toute nécessité que l'officier appelé par le gouvernement à la diriger ait une grande liberté de mouvements et qu'il fasse lui-même le canevas de son travail.

C'était surtout ici une nécessité, monsieur le commandant, puisque, depuis longtemps, vos études, vos méditations se sont portées avec prédilection sur cette belle et utile entreprise.

C'est donc d'après les notes que vous m'avez fournies vous-même que je vais tracer le plus brièvement possible le plan de campagne du *Ducouëdic*.

Ainsi que vous me l'avez proposé, l'exploration dont vous êtes chargé devra être exécutée en trois campagnes et dans l'ordre ci-après indiqué :

1re *campagne*. Départ de Bourbon à la fin d'août ; relâche à Mayotte pour y compléter les vivres du *Du-*

couëdic, puis à Zanzibar, qui est le point de départ de l'expédition.

Exploration du littoral au nord et dans le voisinage de ce dernier point jusque vers le 15 octobre, époque à laquelle le *Ducouëdic* se dirigera vers la côte occidentale de l'Inde.

Relâches à Diou, Surate, Bombay et Goa ; départ de Goa en décembre et exploration de la côte d'Afrique à partir du cap Guardafui, en descendant vers Zanzibar.

Retour à Bourbon en avril 1847.

2e *campagne*. Départ de Bourbon vers le 1er juin 1847, exploration depuis Mozambique jusqu'au point où se sera arrêtée la campagne précédente.

Ravitaillement, en octobre, à Zanzibar, s'il est possible, ou tout au moins à Mayotte, et reprise des travaux jusqu'en février ou mars.

Retour à Bourbon en avril 1848.

3e *campagne*. Départ de Bourbon dans le courant de mai ; exploration de la côte orientale depuis la baie *da Lagoa* jusqu'à Mozambique.

Ravitaillement à Mayotte, suivi de la reconnaissance de quelques points de la côte occidentale de Madagascar.

Retour à Bourbon en décembre 1848.

Je ne vous entretiendrai, dans les présentes instructions, que de votre première campagne, et je

me hâte de vous dire tout d'abord que je n'entends pas fixer vos mouvements d'une manière absolue; je vous autorise, au contraire, après examen des lieux et selon les circonstances de votre navigation, à apporter dans votre itinéraire et dans l'ordre de vos explorations telles modifications qui vous paraîtront nécessaires au résultat définitif de votre mission, et qui n'en dérangeront en rien, toutefois, le plan général.

Vous quitterez le plus tôt possible la rade de Saint-Denis et vous vous rendrez directement à Mayotte.

Vous prendrez au *Voltigeur*, qui y stationne, les vivres dont vous aurez besoin pour remplacer les consommations faites d'ici-là.

Vous trouverez très-probablement à Mayotte le transport *le Dromadaire*, envoyé de France pour servir de ponton d'abatage et de stationnaire à Dzaoudzi. M. Sévin, lieutenant de vaisseau qui a amené ce bâtiment de Cherbourg à Mayotte, doit, d'après les ordres de S. Exc. le ministre de la marine, être employé dans le service de la division navale.

Je vous autorise à donner à cet officier, que de longs et honorables services recommandent tout particulièrement, l'ordre d'embarquer sur le *Ducouëdic*, pour y remplir les fonctions de premier lieutenant. Dès lors, M. Sonolet, qui exerce en ce moment ces

mêmes fonctions, devrait vous quitter, et vous le mettriez en subsistance sur le *Voltigeur* jusqu'à ce que je puisse lui donner une autre destination.

Vous quitterez Mayotte aussitôt que possible et vous vous rendrez à Zanzibar.

Comme vous l'avez fort bien senti, monsieur le commandant, cette île, par sa position, par l'importance de son commerce aussi bien que par la suprématie politique que le gouvernement du Sultan exerce sur la plus grande partie des lieux à explorer, doit être non-seulement le point de départ de l'expédition, mais aussi votre centre d'opérations sur cette côte.

Vous ferez connaître à Syed Saïd que la mission dont vous êtes chargé a pour but essentiel d'ouvrir et de faciliter, au commerce arabe comme à celui de notre pays, des voies ainsi que des ressources nouvelles, et de resserrer, par d'actives et toujours bienveillantes relations, des liens d'amitié et de bon vouloir réciproques, dont le traité du 17 novembre 1844 ne doit pas être un vain et stérile témoignage.

L'accueil de ce prince sera gracieux et empressé ; vous lui ferez comprendre que vous avez besoin qu'il vous donne des firmans protecteurs pour être remis, par vous ou vos officiers, aux chefs de la côte dépendante de son autorité souveraine.

Il est peut-être à désirer que vous preniez à Zanzibar un pratique de la côte, si vous en trouviez un à des conditions raisonnables.

Je crois avoir déjà mis entre vos mains, monsieur le commandant, des extraits de rapports dans lesquels j'ai entretenu S. Exc. le ministre de la marine 1° de l'assassinat de M. Maizan par un chef de la côte, sujet du Sultan, et de la démarche que j'avais faite près de ce prince pour que le coupable me fût livré; 2° d'une nouvelle réclamation qu'au mois de février dernier je m'étais trouvé dans l'obligation de faire au Sultan, relativement à l'énorme dépréciation dont, malgré des promesses antérieures qui m'avaient été faites, l'argent français était frappé sur la place de Zanzibar comme sur tous les marchés qui en dépendent. Je suis convaincu que la solution de ces deux questions n'a pas fait un pas depuis mon dernier voyage dans ce pays; mais j'attache trop d'importance au succès de ces justes démarches pour les laisser tomber en oubli.

Vous déclarerez au Sultan, avec toute la convenance possible d'ailleurs, que j'ai rendu compte au gouvernement du roi de la promesse formelle qu'il m'a faite de me livrer le chef Pazzi; que je le lui demande de nouveau non-seulement comme chef des forces navales de la France, mais comme plénipo-

tentiaire de notre puissant souverain ; vous ajouterez que, en mettant entre mes mains l'assassin du premier Français qui, sur la foi d'un traité, a foulé la terre qui lui est soumise, Sa Hautesse fera non-seulement un acte de haute justice qui profitera à tous dans l'avenir, mais encore qu'elle donnera à la France une preuve éclatante de la valeur qu'elle attache au traité d'amitié et de commerce qui unit les deux nations.

Quant à la question du cours de l'argent, je laisse à votre appréciation le soin de faire comprendre au souverain arabe combien il importe, à tous égards, que l'argent français soit admis dans ses États, comme il l'est aujourd'hui partout, avec la valeur relative qui lui appartient, et combien il est facile de déterminer cette valeur relative.

J'estime que vous ne pourrez quitter Zanzibar que dans les derniers jours de septembre : votre premier travail se bornera donc, je pense, à un examen de la partie de la côte la plus voisine de cette île, et particulièrement de la rivière Pangany, qui, aux points de vue commercial et géographique, sera, ainsi que vous l'avez jugé vous-même, l'objet de vos plus intéressantes explorations.

Ainsi que nous en sommes convenus, monsieur le commandant, vous réglerez la durée de vos premiers

travaux de manière à pouvoir atteindre la côte de Malabar vers l'époque du renversement de la mousson ; vous visiterez Diou, Goa, où vous avez d'intéressantes questions à étudier, particulièrement en ce qui concerne les relations entre ces ports et les établissements arabes et portugais de la côte d'Afrique : je vous autorise également à toucher à Surate, si vous jugez que cette relâche puisse être utile à votre mission. Vous vous ravitaillerez à Bombay. J'espère que vous pourrez quitter cette côte dans la seconde quinzaine de décembre, pour reprendre au cap Guardafui une exploration qui ne doit être interrompue qu'à l'époque où il deviendra nécessaire de venir, à Bourbon, donner à votre équipage un repos dont il aura grand besoin.

Partout où vos opérations nécessiteront l'emploi d'un bateau quelconque du pays pour suppléer au peu de ressources qu'offrent les embarcations du *Ducouëdic*, je vous autorise à pourvoir à ces besoins éventuels par la location d'un bateau, que vous aurez, d'ailleurs, soin d'équiper de manière à être toujours en mesure d'imposer aux naturels de la côte qui seraient tentés de vous inquiéter dans le cours des travaux de l'expédition.

J'ai mis à votre disposition, pour toute la durée de votre mission, M. Vigniard, interprète de langue

arabe attaché au service de la division navale. Ce jeune drogman est intelligent et studieux ; j'espère qu'il vous sera d'une utilité réelle.

S. Exc. le ministre de la marine m'a adressé, en me le recommandant tout particulièrement, M. Boivin, botaniste qui avait obtenu la faveur de faire partie de votre expédition.

Ce naturaliste, en raison de l'impossibilité où vous vous trouvez de le recevoir et de le loger convenablement à bord du *Ducouëdic*, m'a demandé à l'utiliser, en attendant des temps meilleurs, sur les côtes de Madagascar : j'ai accédé à sa demande.

Je viens de vous tracer aussi succinctement que possible, monsieur le commandant, le plan général de votre première campagne d'exploration. Je me fais un devoir de vous laisser, pour toutes les recherches et travaux que vous allez entreprendre dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, la plus entière liberté de mouvements et d'action ; c'est pour moi le plus sûr garant de la réussite de votre entreprise.

Je ne dois pas omettre de vous rappeler que l'intention formelle du gouvernement du roi est d'entretenir les plus bienveillantes relations avec le sultan de Maskate, et qu'en conséquence votre rôle vis-à-vis des chefs de la côte d'Afrique qui, à tort ou à raison, prétendent s'affranchir de l'autorité du sultan

Saïd doit être, en toute circonstance, celui de la plus parfaite neutralité.

Tous vos rapports, soit partiels, soit définitifs, devront, ainsi que ceux de M. Loarer, m'être adressés directement à Bourbon; telle est l'intention de Son Excellence, exprimée dans sa dépêche du 10 mars, dont vous avez une copie; néanmoins, monsieur le commandant, je vous autorise pleinement à correspondre *officiellement* avec le ministre lorsque vous le jugerez nécessaire, en m'adressant, dans ce cas, des copies de vos dépêches.

J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour que la composition de votre équipage soit aussi bonne et aussi complète que possible, et, dans le but d'éviter à vos matelots certaines fatigues auxquelles ils ne résisteraient pas sous l'influence d'un climat brûlant, j'ai porté à vingt le nombre de vos malgaches. Je sais avec quelle sollicitude vous vous êtes déjà préoccupé de tout ce qui peut assurer la santé de l'équipage du *Ducouëdic* durant la longue épreuve qu'il va subir; je m'abstiendrai donc ici de recommandations qui seraient superflues, mais je tiens à ce que vous sachiez que j'approuverai avec empressement les dépenses que vous aurez jugé nécessaire de faire pour conserver au roi et au pays les marins dont le sort est confié à votre prévoyance, et que je considérerai

comme le plus beau résultat d'une mission déjà si belle en elle-même le retour en bonne santé du personnel dont vous avez le commandement.

Je ne puis terminer ces instructions sans faire un retour un peu égoïste sur moi-même, et sans vous exprimer un regret vivement senti de vous voir pour longtemps vous éloigner des parages où mes devoirs me retiennent. Votre départ laissera un vide bien sensible dans le service dont la direction m'est confiée.

Recevez ici, monsieur le commandant, tous mes vœux pour vos succès, et veuillez agréer, etc.

Le commandant de la division navale
de Bourbon et de Madagascar,

ROMAIN-DESFOSSÉS.



RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION

EXÉCUTÉ,

PAR LE BRICK LE DUCOUËDIC,

pendant les années 1846, 1847 et 1848.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée à Zanzibar. — Aspect de la ville et de la rade. — Première visite au Sultan. — Le consulat de France. — Entretien avec notre consul. — Détails sur la fin tragique de l'enseigne de vaisseau Maizan. — Les consuls anglais et américain. — Syed Séliman, gouverneur de Zanzibar. — Mesures hygiéniques prises à bord du brick. — Travaux relatifs à la mission. — Dîner à M'toni. — Conférence avec le Sultan au sujet de l'affaire Maizan et de la fixation du cours de la monnaie française. — Promenade à la plantation de Tahyef. — Propriétés rurales du Sultan. — Conventions diverses entre le gouvernement anglais et le Sultan, concernant l'abolition de la traite dans les États de ce prince. — Arrivée de la corvette anglaise *Cléopâtre*. — Dispositions de départ.

Le 31 août 1846, conformément aux instructions dont on vient de lire la teneur, le *Ducouëdic* partit de Saint-Denis pour se rendre à Maïotte, où nous arrivâmes après onze jours de traversée. Je n'y restai que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de ce qu'il m'avait été prescrit de faire dans cette relâche, et le 16 septembre nous quittâmes Maïotte, pour nous diriger vers Zanzibar.

Favorisés par une jolie brise variable du sud-ouest au

sud, nous étions, le 19, dans la matinée, en vue de l'île Mafiia, et à quatre heures de l'après-midi nous distinguions, dans le nord-ouest, la pointe que les indigènes désignent sous le nom de Pounah, pointe située, sur le continent, à l'entrée du canal qui sépare l'île Zanzibar de la terre ferme. Cependant, le vent étant tombé au coucher du soleil, nous ne pûmes donner dans le canal, et, entraînés par le fort courant du sud qui règne le long de la côte, nous nous trouvâmes, le lendemain matin, à une vingtaine de milles dans le nord de cette pointe, presque est et ouest de la partie sud de l'île Zanzibar. La brise, encore très-faible et variable du sud-sud-est au sud-sud-ouest, ne nous permettant pas de doubler cette dernière à la bordée, j'essayai de reprendre du sud en louvoyant; mais il nous fut impossible de nous élever contre le courant. A midi, il nous avait déjà portés à la hauteur du parallèle moyen de l'île, de telle sorte que nous eussions atteint l'extrémité nord de celle-ci avant la nuit. Aussi ma première idée fut-elle de côtoyer l'île et de gagner le port en passant entre Zanzibar et Pemba; puis, craignant qu'une fois dans cette position il ne nous advînt ce qui était arrivé la veille, c'est-à-dire que, empêchés par un calme complet, nous ne fussions encore drossés dans le nord, je me décidai à serrer le vent tribord amures, pour gagner le large, où, le courant étant moins fort, nous louvoierions plus avantageusement pour faire du sud. Cette contrariété, éprouvée à l'atterrage, retarda de quatre jours notre arrivée à destination : ce ne fut que dans la nuit du 24 au 25 que nous ralliâmes l'entrée sud du canal. Le 25, au jour, dirigeant la route de manière à atterrir sur la pointe Pounah, en passant à une douzaine de milles dans le

sud du banc de Latham, nous vîmes autour du navire plusieurs bandes d'oiseaux de mer, et la vigie placée sur les barres annonça des roches devant nous. Ces roches ne pouvaient être que l'îlot qui couronne le banc au sud duquel la route donnée devait cependant nous porter; mais le courant du sud avait été plus fort que je ne l'estimais. Deux heures de nuit encore, et nous courions risque d'aller faire tête sur le banc, car sa partie découverte est tellement basse, qu'on ne saurait l'apercevoir que de très-près, même par une nuit claire. Dans une précédente campagne, j'avais passé en vue de cet îlot, et je fus étonné de ne plus lui trouver l'aspect dont le souvenir m'était resté; au lieu d'un plateau de sable terminé au sud-ouest par une falaise rocheuse, tel que je l'avais vu alors, il me semblait maintenant dominé par deux monticules isolés ayant la forme de tentes : toutefois cette nouvelle apparence me fut bientôt expliquée. En effet, en approchant, on distingua deux grandes cases entourées de pieux. Était-ce un petit établissement formé là par quelques pêcheurs de Zanzibar, pour exercer leur industrie plus en grand, ou bien quelque spéculateur s'était-il établi à Latham dans le but d'exploiter l'épaisse couche de guano déposée sur ce banc, gîte habituel de nombreux oiseaux marins? N'était-ce pas plutôt un asile momentanément occupé par l'équipage de quelque navire naufragé? Telles furent les pensées qui me vinrent à l'esprit devant ces vestiges d'habitation, et la dernière m'impressionnait naturellement plus que les deux autres; mais nos lunettes, braquées sur l'îlot vers lequel nous avancions rapidement, ne nous y firent distinguer aucun être humain, et force me fut d'attendre notre arrivée à Zanzibar, pour savoir ce que mes supposi-

tions avaient de fondé (1). Nous passâmes sur la partie nord du banc par 8 ou 9 mètres d'eau ; le fond se voyait clairement sous le bâtiment, et sur le sable se dessinaient de larges plaques de rochers ou de corail. Le courant nous parut, d'après la dérive que nous subissions , n'être pas moindre de 2 milles à 2 milles et 1/2 à l'heure ; les remous en étaient très-marqués et produisaient un bruyant clapotis. Des séries de hauteurs prises à petite distance de l'îlot placeraient son milieu par 37° 39′ 36″ de longitude est.

Deux heures après avoir dépassé le banc de Latham, nous avions en vue les terres qui sont à l'ouvert sud du canal, et dont l'extrémité nord-est forme la pointe Pounah. Ces terres sont de moyenne hauteur et bien boisées. Ayant donné dans le canal et longeant la côte sud, nous aperçûmes les petites îles qui la bordent. Plusieurs bateaux du pays s'y montraient, les uns à la voile, louvoyant à la faveur de la marée, sans doute pour sortir du canal ; les autres à l'ancre, dans les anses que forment les sinuosités du rivage. La route que nous suivions tendait à nous rapprocher de la côte sud-ouest de l'île ou des îlots qui l'avoisinent ; mais, la brise ayant été faible jusqu'à deux heures de l'après-midi, ce ne fut que

(1) Voici ce que j'ai appris à ce sujet à mon arrivée à Zanzibar. Après la conclusion du traité entre l'Angleterre et le Sultan, le négociateur anglais, M. Cogan, capitaine dans la marine de la compagnie des Indes, obtint de Syed Saïd l'autorisation d'exploiter le guano existant sur Latham. En attendant le navire qui devait venir prendre cet engrais, quelques Souahhéli, chargés de l'extraire et de l'amonceler, avaient été envoyés sur l'îlot. Ces hommes construisirent, pour se loger, deux cases en paille ; c'étaient celles qui avaient attiré notre attention. Mais, comme le navire annoncé ne vint pas, cet établissement provisoire fut abandonné, ce qui explique pourquoi nous n'y avions vu personne. Du reste, les cases n'existent plus : en 1847 un raz de marée les a emportées.

vers quatre heures que nous atteignîmes l'île Choumbi (nommée, dans quelques instructions nautiques, île de la Passe), d'où nous gouvernâmes pour gagner le mouillage par la passe du sud.

Une demi-heure plus tard, nous jetions l'ancre devant la ville. Grâce à la quantité de navires et surtout de bateaux qui s'y trouvaient en ce moment, le port de Zanzibar présentait un tableau assez animé. Trois bâtiments de la marine du Sultan y étaient à l'ancre : la frégate *le Chah-Alleum*, battant pavillon amiral quoique désarmée et réduite au rôle de stationnaire; la corvette *la Caroline*, en réparation; un brick armé et prêt à prendre la mer. A côté de ce dernier étaient un brick marchand anglais, un trois-mâts américain et une goëlette-brick de Hambourg; puis, en dedans de ces navires et tout près du rivage, une foule de bateaux de tout genre et de divers pays, sur lesquels on voyait flotter, auprès du pavillon arabe, les couleurs d'Anjouan, de Comore, des ports de la mer Rouge, du golfe Persique, du Keutch, et enfin le pavillon de la compagnie arboré par les bateaux des ports de l'Inde anglaise ou des États protégés. Vue au travers de cette forêt de mâts pavoisés, la ville offrait un aspect presque riant. Le côté qui fait face au mouillage est, d'ailleurs, celui qui en peut donner l'opinion la moins défavorable; il présente une file à peu près continue de maisons blanches à terrasses, dont quelques-unes, de construction récente, ont un air assez confortable. On y remarque les résidences consulaires signalées par les pavillons de France, d'Angleterre et des États-Unis. Mais les objets les plus saillants de ce premier plan sont un vieux fort surmonté, à chacun de ses quatre

angles, d'un bastion de forme octogone, et un massif et long édifice percé, dans sa partie supérieure seulement, de fenêtres grillées, qui le font ressembler beaucoup à une prison. Sous certain rapport, cette apparence n'est pas trop contraire à la réalité, car cet édifice est le harem du Sultan; mais, comme c'est aussi là qu'ont lieu les réceptions officielles du prince, eu égard à ce dernier emploi, on le désigne pompeusement sous le nom de palais du Sultan.

Au-dessus de la partie de la ville dont je viens de décrire l'aspect, et qui se projette sur un ciel diaphane, brillant de tous les feux d'un soleil torride, quelques cocotiers élèvent leurs ondoyants panaches mollement balancés par la brise, et contribuent, avec le minaret de la mosquée, à donner à la ville de Zanzibar un cachet tout oriental; mais, si l'on porte ses regards à gauche, pour en suivre le développement le long du rivage, le coup d'œil devient beaucoup moins satisfaisant. On n'aperçoit plus, en effet, de ce côté, qu'un amas confus de cabanes en bois ou en torchis, de pans de murailles surmontés de toitures en paille ou en feuillage, de hangars faits d'une misérable charpente à moitié recouverte par des lambeaux de voiles ou de nattes, le tout bordé d'une plage encombrée de monceaux de fumier, dont le regard se détourne avec dégoût. Disons, toutefois, pour compléter le tableau, que, après avoir subi cette impression fâcheuse, la vue se repose agréablement sur la zone de verdure qui borde la partie orientale de la baie. On découvre au fond de celle-ci, au milieu d'un massif d'arbres touffus, un bâtiment isolé ayant l'apparence d'un petit fort, et sur lequel flotte le pavillon arabe. C'est une des maisons de campagne du Sultan et sa

résidence favorite. On la désigne sous le nom de M'toni, du nom de l'endroit où elle est bâtie. C'est devant M'toni que restent mouillés les navires du Sultan quand ils sont désarmés; nous y vîmes quatre corvettes et bricks.

En ce moment, la ville paraissait animée d'un mouvement extraordinaire. Un grand concours de peuple affluait et s'agitait sur la partie de la plage devant laquelle les bateaux étaient à l'ancre et aux abords de la maison du Sultan. Du sein de cette foule, visiblement émue, à laquelle les costumes bigarrés des individus qui la composaient donnaient un air de fête, s'élevait un bruit confus de voix dominé par l'assourdissante musique du tam-tam et des hurlements sauvages qui accompagnent les danses des Africains. A de courts intervalles, s'ajoutait à ce joyeux tapage la détonation de quelque arme à feu, accessoire indispensable des réjouissances publiques dans tout l'Orient.

C'est que nous arrivions à Zanzibar aux derniers jours de la fête nommée, par les Arabes, *Aïd-el-feteur* (fête de la rupture, de la cessation du jeûne), et par les Souahhéli Sicou-couhou-ia-aïdi (1). Or, depuis trois jours que la lune de choual a fait briller son croissant argenté aux yeux des croyants, toutes les jouissances de la matière ont remplacé, pour eux, le jeûne et les pratiques austères du ramazan. Chacun se pare alors de ses plus beaux vêtements; on se réunit, on se félicite. Partout éclate la joie la plus vive et la plus bruyante, et, pour toutes les classes de la population, les plaisirs sensuels, poussés jusqu'à la licence,

(1) Les Arabes désignent encore cette fête par le nom d'Aïd-es-serir (la petite fête). C'est aussi celle que les Turcs appellent le Beïram Kutchuk (le petit Beïram).

compensent, pendant les premiers jours de choual, les privations du mois précédent. Cette année se trouvant être l'une de celles dans lesquelles la fête a lieu au moment où un très-grand nombre de bateaux stationnent dans le port de Zanzibar, aux manifestations joyeuses de la population, aux chants, aux danses des groupes réunis sur la plage, répondaient les cris des matelots, accompagnés par le tam-tam de chacun des bateaux présents au mouillage.

Nous ne pouvions faire le salut accoutumé avec plus d'à-propos, et, par une salve de vingt et un coups de canon, adressée, selon l'usage, au pavillon du Sultan, le *Ducouëdic* sembla prendre part à la solennité du jour. La frégate *le Chah-Alleum* nous rendit immédiatement notre salut.

Mes premiers regards, en découvrant la ville, s'étaient portés du côté de la demeure du consul de France, M. Broquant, et, en y voyant flotter le pavillon, j'avais été sinon complétement rassuré sur la santé de notre agent, du moins certain que la triste nouvelle de sa mort, que je venais d'entendre annoncer à Bourbon, s'y était prématurément répandue. Dès que nous eûmes jeté l'ancre, j'envoyai un officier saluer en mon nom ce fonctionnaire, et lui remettre, avec ses paquets, un pli adressé au Sultan par le commandant de la station. J'y joignis une lettre, dans laquelle, présentant mes hommages à Son Altesse, je lui demandais la faveur d'être reçu par elle avec mon état-major. Pendant que mon messager se rendait à terre, M. Broquant m'écrivait, de son côté, pour m'apprendre que Syed Saïd était, en ce moment, à sa maison de ville, mais qu'il devait retourner le lendemain à sa résidence de M'toni. Il me priait, en conséquence, dans le cas où j'aurais le désir de faire, le soir

même, une visite à Son Altesse, de le lui écrire, afin qu'il l'en prévînt et prît son heure. Ayant déjà moi-même rempli cette formalité, il ne me restait qu'à remercier notre agent de son obligeante communication et à attendre le résultat de ma démarche; d'ailleurs le jour finissait et l'heure me semblait peu convenable pour une visite d'arrivée. L'audience fut, en effet, remise au lendemain par le Sultan. Une nuit magnifique suivit cette première journée; seulement l'atmosphère, saturée, pendant le jour, des tièdes vapeurs de la terre, les déposait en gouttes perlées sur sa surface refroidie. Pour nous préserver des pernicieux effets de cette abondante rosée, la grande tente et le marsouin furent établis depuis le branle-bas du soir jusqu'à celui du matin. Le lendemain, 26 septembre, de très-bonne heure, un bateau, venant de terre, aborda le brick; il apportait sept cabris, un mouton et de nombreuses couffes d'oranges, de bananes et de patates douces : c'était un présent de bienvenue que nous envoyait le souverain du pays. La personne qui avait été chargée de le remettre me fit, en même temps, de sa part, les compliments accoutumés, et m'informa que Son Altesse me recevrait dans la matinée, à neuf heures.

A l'heure indiquée, je me rendis à terre avec M. Loarer, agent du ministère du commerce, l'interprète de la mission, M. Vignard, et une partie de l'état-major du brick. Nous abordâmes devant le palais, où se trouvaient un assez grand nombre d'individus, les uns attachés au service du Sultan, les autres attirés par la curiosité qu'excitaient notre qualité d'étrangers et la cérémonieuse réception qui allait avoir lieu.

A peine avions-nous débarqué, que le Sultan parut sur le

seuil du palais, suivi de plusieurs de ses fils et de ses principaux officiers. A notre approche, il descendit les quelques degrés qui séparent la porte du sol, et nous fit un accueil tout à la fois cordial et digne : il est rare de réunir à un si haut degré que le sultan Saïd la majesté de la taille, la noblesse de la physionomie et la grâce parfaite du geste. A l'hommage de mon respect, que je lui présentai par l'intermédiaire de notre interprète, il répondit en me faisant exprimer le plaisir qu'il éprouvait de me voir encore une fois dans son pays; puis il voulut serrer la main de chacun des officiers qui m'accompagnaient. Or nous étions dix, et toute cette cérémonie se passait au dehors sous un grain d'orage qui nous avait pris au débarquement, et dont les larges gouttes tombaient d'aplomb sur nos têtes, non protégées, comme la sienne, par un épais et large turban, mais tenues, au contraire, respectueusement découvertes. Cependant, aussi peu ému du bain qu'il nous faisait prendre que s'il s'était agi de ces ablutions d'eau de rose dont les Orientaux gratifient leurs visiteurs, le Sultan ne nous fit grâce d'aucun détail du cérémonial.

Enfin nous entrâmes, non précédés, mais suivis par le prince, honneur assez embarrassant pour un étranger, car, ne connaissant pas les êtres, il ne sait où il doit s'arrêter tant qu'il trouve des portes ouvertes devant lui. Pour moi, qui, dans mes précédents voyages à Zanzibar, avais été plusieurs fois reçu dans ce palais, je me dirigeai vers la salle de réception située au rez-de-chaussée et ouvrant sur le côté droit du large vestibule qui suit la porte d'entrée. De cette salle on a vue sur la rade. Le Sultan, ses fils et le gouverneur de la ville, Syed Séliman, y entrèrent seuls avec nous;

le cortége du prince resta dans le vestibule. Ayant invité chacun à s'asseoir, le Sultan s'enquit d'abord de la santé du roi des Français et de la famille royale, et, après s'être pieusement réjoui des nouvelles que je lui en donnais, il m'adressa des questions analogues au sujet du commandant Romain-Desfossés et du gouverneur de l'île Bourbon. Mes réponses à toutes ces questions furent naturellement empreintes de gratitude pour celui qui me les adressait, de respect pour ceux qui en étaient l'objet, et j'y joignis, autant que les convenances le permettaient, quelques compliments pour Son Altesse.

Peu après, le café nous fut servi : la préparation de la liqueur et les tasses qui la contenaient étaient conformes aux usages de l'Orient; seulement une petite cuiller, plongée dans chaque tasse et destinée à faciliter la fusion de quelques cristaux de sucre candi qu'on y avait mis, décelait une concession polie faite à nos habitudes. Les sorbets à la rose suivirent le café; mais le Sultan ni aucune des personnes qui se tenaient près de lui ne prirent part à cette double libation.

Toutes les formes de l'étiquette orientale étant ainsi accomplies à notre égard, j'exposai, en quelques mots, à Son Altesse le programme de ma mission, dont le but était d'éclairer nos commerçants sur le genre de spéculations à entreprendre dans ses États, et de donner ainsi au traité de 1844 (1) toutes les conséquences avantageuses que pouvaient en attendre les sujets des deux puissances contractantes. Cette ouverture m'offrit l'occasion de présenter plus

(1) On trouvera ce traité textuellement reproduit à l'appendice de la IIe partie.

particulièrement au Sultan l'agent du ministère du commerce, M. Loarer. Le prince dit alors gracieusement qu'il était toujours heureux de voir des Français dans ses États, et que, selon son désir, ils devaient s'y considérer comme dans leur propre pays. Il m'invita à demander tout ce qui, soit en matériaux, soit en argent, me serait nécessaire pour l'accomplissement de ma mission, m'assurant que mes besoins seraient immédiatement satisfaits. Quelques mots de remercîments de ma part, sur la générosité de Son Altesse et sur la bienveillance dont elle avait toujours daigné m'honorer, terminèrent l'audience. Nous fûmes reconduits par le Sultan jusqu'au bas de l'escalier extérieur, où chacun de nous reçut de lui une nouvelle poignée de main. Notre interprète, M. Vignard, retenu un instant par Son Altesse, fut chargé de me transmettre l'invitation d'aller, avec mon état-major, dîner le surlendemain à la résidence de M'toni.

Après notre visite à Syed Saïd, je me rendis chez le consul, qui, pour cause d'indisposition, s'était abstenu d'assister à cette cérémonie. M. Broquant avait été rudement éprouvé, depuis son arrivée à Zanzibar, par les maladies endémiques, qui rendent ce séjour fatal aux Européens; cependant je le trouvai beaucoup mieux que je ne l'espérais. Sa maison était d'assez mesquine apparence pour une résidence consulaire; elle avait surtout l'inconvénient de n'être pas située dans le quartier le moins malsain de la ville; mais le Sultan, qui voulait pourvoir lui-même au logement de notre consul, ayant mis cette maison à la disposition de M. Broquant, lors de son installation, celui-ci avait dû l'accepter par un motif de convenance. L'intérieur du consulat était en harmonie avec l'extérieur. La maison, bâtie en fer à cheval sur

trois côtés d'une petite cour dont une muraille complétait l'enceinte, consistait en un rez-de-chaussée et un premier étage. Deux petites pièces, où le jour pénétrait à peine, avaient été destinées au chancelier du consulat et restaient vacantes depuis la mort du titulaire. On devait avoir, en effet, de la peine à vivre dans un pareil bouge, peu différent des noirs et humides magasins qui, avec les deux pièces du pauvre chancelier, composaient tout le rez-de-chaussée.

Le premier étage, occupé par le consul, présentait une enfilade de petites chambres, dont les murailles à peine crépies, les planchers mac-adamisés, les embrasures grossièrement percées, garnies de portes et de fenêtres massives et mal ajustées, excluaient toute possibilité d'en faire un logement décent et tant soit peu confortable. Quelques meubles apportés de France ou de Bourbon, une demi-douzaine de petits tapis de Perse formaient tout l'ameublement de cette triste demeure. C'était à inspirer de la pitié pour le malheureux fonctionnaire malade qui l'habitait, et pourtant ce sentiment de compassion n'était pas le plus pénible de ceux que j'éprouvais alors; j'étais froissé dans mon amour-propre national, comme avait dû l'être M. Broquant avant de subir les conséquences physiques des conditions déplorables de sa résidence. Je ressentis même une certaine humiliation lorsque, visitant les consuls anglais et américain, j'eus occasion de comparer leurs habitations luxueuses à celle de notre consul. Cette différence de situation est facile à expliquer : le consul anglais, M. Hamerton, reçoit du gouvernement britannique un traitement de 25,000 fr., auquel s'ajoute une somme triple que lui paye le gouvernement de l'Inde, à titre de résident de la compagnie près

du sultan de Mascate; le consul américain, de son côté, est autorisé, comme tous ses compatriotes remplissant, dans d'autres pays, les mêmes fonctions, à se livrer à des spéculations particulières ; il est tout à la fois agent consulaire, associé gérant d'une riche maison de commerce et consignataire d'une partie des navires américains qui apportent annuellement leur cargaison sur le marché de Zanzibar; après quelques années d'exercice dans ce triple emploi, sa fortune est faite, et avec une telle perspective on peut accepter les chances fâcheuses de l'insalubrité du climat. Qu'on se représente maintenant, à côté de ses deux collègues, notre consul recevant un traitement annuel de 15,000 francs, et condamné, par l'exiguïté de cette somme, à une infériorité de position humiliante sous tous les rapports! Personne n'ignore, sans doute, que si, dans nos pays civilisés de l'Europe, la considération s'acquiert en raison du mérite personnel et de l'importance des fonctions, il n'en est pas ainsi chez les nations moins avancées en civilisation, et surtout chez les peuples barbares : là tout ce qui parle aux yeux, tout ce qui brille, est considéré, et la richesse a une éloquence irrésistible qui impose le respect, tandis que la pauvreté n'inspire que le dédain et engendre l'impuissance. Il n'est pas douteux que l'influence de M. Broquant ne fût en rapport avec sa modeste position financière, et c'était la France, après tout, qui en souffrait le plus. Au reste, ce qui prouve l'extrême disproportion qui existe entre les risques attachés à ces pénibles fonctions et les émoluments accordés par l'État, c'est l'impossibilite où fut le ministère des affaires étrangères de trouver un seul de ses agents titulaires disposé à aller occuper le consulat de Zanzibar, quand,

moins d'un an après ma visite à M. Broquant, ce malheureux eut succombé aux atteintes combinées de la fièvre et de la dyssenterie.

Cependant, lorsque je le vis, notre consul ne me parut pas, quoique visiblement affaibli, pressentir sa triste fin. Nous nous entretînmes de l'état politique et commercial du pays, et je pus, sans délai, me concerter avec lui au sujet des démarches qu'en vue de mes instructions j'avais à faire auprès du Sultan. Ces démarches se rapportaient principalement à deux questions pendantes depuis plus de deux ans, et dont j'étais chargé de presser la solution : il s'agissait d'obtenir, 1° quant au cours de notre pièce de 5 francs relativement à la piastre du pays, la fixation d'un taux légal plus en harmonie avec la valeur intrinsèque de chacune d'elles ; 2° que des mesures sérieuses fussent prises, par les autorités locales, pour l'arrestation du meurtrier du malheureux Maizan. Comme l'affreux événement auquel je viens de faire allusion n'a été connu, en France, que très-vaguement, je crois utile d'en donner ici les principaux détails. C'est, d'ailleurs, pour moi qui ai connu M. Maizan et qui l'avais eu sous mes ordres dans un précédent voyage, un tribut que je dois à la mémoire de ce jeune officier. Et puis, dire par quel concours de circonstances il a si malheureusement échoué dans l'exécution de son hardi projet, ce sera signaler aux explorateurs futurs les écueils à craindre et à éviter, s'ils prenaient pour point de départ quelqu'un des ports de la côte du Zanguebar.

A la fin de 1843, au retour d'une campagne qu'il avait faite dans les eaux de l'Afrique orientale, à bord de la corvette *la Dordogne*, que je commandais, l'enseigne Maizan,

ancien élève de l'école polytechnique, conçut le dessein de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest, en partant d'un des points du continent africain qu'il venait de visiter. Son plan fut accepté, dans le courant de l'année 1844, par le gouvernement, et il fit dès lors ses préparatifs. J'eus occasion de le voir vers le milieu de l'été de cette même année, et il voulut bien me demander quelques conseils. Peu de temps après, il partit et se rendit d'abord à Bourbon, avec l'appui et les secours des divers ministères intéressés à la mission. Là, le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés (1), commandant la corvette *le Berceau*, le prit à son bord et le transporta, dans les derniers mois de l'année 1844, à Zanzibar, où il allait installer M. Broquant et signer le traité qui, depuis le 21 novembre 1844, règle nos relations commerciales avec le sultan de Mascate.

Maizan perdit beaucoup de temps à Zanzibar; il y resta plus de huit mois, faisant chaque jour subir à son plan et à son itinéraire des modifications qui annonçaient, tout au moins, qu'il ne l'avait pas suffisamment mûri. Pendant ce temps-là aussi, il grossissait imprudemment son bagage, oubliant que, pour cheminer sans trop de péril à travers des populations aussi ardemment cupides que celles de l'Afrique, *il aurait dû, en quelque sorte, le réduire*, comme le dit, dans un langage aussi juste qu'expressif, le rapport de M. le commandant Romain-Desfossés, *à la simple besace du pèlerin*.

Le projet du voyageur était, du reste, devenu de notoriété publique. Tous les chefs des peuplades voisines de la

(1) Aujourd'hui vice-amiral.

côte savaient qu'un *m'zongou* (un blanc) voulait traverser leur pays. Il n'est pas douteux alors que, soit par convoitise, soit par suite d'un calcul politique, peut-être par ces deux causes à la fois, le sort de l'infortuné Maizan ne fût dès longtemps arrêté dans l'esprit de ses meurtriers.

Suivant le conseil qui lui en avait été donné, Maizan s'était d'abord entendu avec le chef d'une caravane qui se disposait à aller chercher de l'ivoire dans le pays de Nyamouézy, situé à 100 lieues environ à l'intérieur; mais il laissa partir la caravane, prétendant qu'il lui serait impossible de la suivre avec son bagage. Ce fut une idée fatale. Il eût, c'est probable, sous la protection d'une troupe nombreuse, traversé sain et sauf les zones les plus dangereuses du pays. On s'est demandé s'il avait pensé à se munir d'un firman protecteur du Sultan. Ces sortes de pièces n'ont malheureusement qu'une valeur fort restreinte, lorsqu'elles s'adressent à des populations disséminées sur de vastes espaces qui leur assurent presque toujours une complète indépendance de fait et un refuge en cas de désobéissance ou de rébellion. Néanmoins il ne serait pas déraisonnable de croire que, pour des chefs établis à une médiocre distance et presque en contact avec le souverain, les ordres de celui-ci doivent avoir une notable influence, s'ils sont dictés avec toute l'énergie que peut donner un bon vouloir certain. Mais il faut dire, afin d'être juste, que l'autorité de Syed Saïd sur les chefs des peuplades qui avoisinent la côte est plus nominale qu'effective, et qu'il a grand besoin de ménager leur susceptibilité pour qu'elles ne gênent pas la circulation des caravanes qui, de l'intérieur, se rendent à Zanzibar, en traversant leur territoire. Ainsi un firman de

lui n'aurait, sans doute, d'efficacité qu'à une faible distance du rivage, et en délivrer un pour des contrées plus éloignées serait, de sa part, un de ces actes d'ostentation auxquels se laisse entraîner l'impuissance qui ne veut pas s'avouer. Au reste, en ce qui regarde Maizan, il y a tout lieu de penser que ce moyen problématique de sûreté ne fut ni demandé ni offert; il paraît seulement avéré que le Sultan proposa au jeune voyageur des guides que celui-ci, par méfiance ou par incurie, ne voulut pas accepter.

Après tout, ses irrésolutions étaient grandes; il entrevoyait, peut-être, au moment de l'exécution, des obstacles ou même des impossibilités qu'il n'avait pas prévus lors de la conception de son entreprise, et, retenu par cette fausse honte qu'éprouvent si souvent les jeunes hommes (Maizan avait à peine vingt-six ans), il ne se décidait ni à poursuivre son projet ni à l'abandonner. De là ce séjour dans l'île, prolongé d'une façon si regrettable!

Sur ces entrefaites, un navire de guerre français paraît en vue de Zanzibar. Maizan le prend pour le *Berceau*. Éperdu, troublé, il pense que son honneur est compromis, si M. Romain-Desfossés le retrouve dans cette ville. Il s'embarque immédiatement dans un bateau et se fait transporter sur la grande terre.

Ici il s'arrête encore; il vient d'apprendre qu'un individu nommé Pazzi, chef d'une tribu voisine, est le plus acharné et le plus redoutable des ennemis qu'il ait à craindre. Après avoir stationné quelque temps sur le littoral, d'où il correspond avec le consul, il se détermine enfin à tourner le pays de Zaramons, pour éviter de passer sur les terres de Pazzi; mais celui-ci le suivait à la piste.

Maizan arrive, après vingt jours de marche, au village de Daguélamohor, qui n'est cependant qu'à trois journées de la côte, en suivant la ligne directe. Il croit pouvoir s'y reposer et attendre en sûreté ses bagages, laissés derrière lui, sous la conduite d'un domestique arabe, qui sans doute le trahissait. De ce village, il écrit, vers la fin de juillet, à M. Broquant une dernière lettre pleine de découragement. On eût dit qu'il pressentait la triste destinée qui lui était réservée, et qui ne tarda pas à s'accomplir. C'est, en effet, dans ce moment qu'il fut enlevé par Pazzi en personne, sans avoir opposé la moindre résistance, et peu après mis à mort.

Maizan avait avec lui un jeune serviteur malgache, qui assista au meurtre de son maître et fut épargné. Racheté plus tard par le Sultan, moyennant une somme de 100 piastres, cet enfant raconta au commandant Romain-Desfossés que Maizan, traîné hors de sa case par ses meurtriers, avait été garrotté aux pieux d'une palissade, et qu'on lui avait coupé la gorge, puis les articulations des membres.....

Après ce lugubre récit, je ne me sens pas le courage de rechercher jusqu'à quel point Maizan a été l'artisan de son propre malheur. Dans ces sortes d'entreprises, où ceux qui les exécutent ont à braver tant de causes de mort, l'insalubrité du climat, les intempéries, la soif et la faim, tous les fléaux que la nature amoncelle au sein d'un pays vierge; et, en outre, la férocité des sauvages ou barbares que leurs passions, leurs préjugés, leurs terreurs, leurs caprices même entraînent au meurtre; dans ces sortes d'entreprises, disons-nous, — bien qu'il faille nous résigner à compter des martyrs pour tous les progrès accomplis dans l'humanité, —

il serait à désirer qu'on ne vît jamais s'aventurer que des hommes d'un caractère calme, ferme et résolu, parce que leur clairvoyance prévoit mieux les obstacles, parce que leur force d'âme réussit souvent à les écarter, parce qu'enfin, n'ayant pas à craindre qu'on doute d'eux, ils se résignent facilement à céder devant l'impossible, et s'abstiennent, à temps et à propos, des témérités à outrance.

Mais on ne saurait trouver cette prudence chez un homme qui, dans le seul désir de s'illustrer, se dévoue aux grandes choses, ignorant de sa faiblesse et ne se préoccupant que du but à atteindre, sans tenir compte des obstacles qui l'en séparent : celui-ci, sentant, aux difficultés premières de l'exécution, qu'il a trop présumé de lui-même, et ne voulant pas s'avouer vaincu, ensevelit sa honte d'enfant et ses déceptions dans une dernière folie, la sublime folie de la mort. Et pourtant il y a dans cet enthousiasme naïf quelque chose de si respectable, dans cette agonie du désespoir quelque chose de si douloureux, que je ne saurais écrire un mot de blâme, ni avoir dans le cœur un autre sentiment que celui d'une sincère compassion à l'égard de ceux qui tombent victimes de quelque héroïque témérité. Tout ce que je veux, tout ce que je dois me rappeler de Maizan, c'est qu'il était intelligent, instruit, courageux, et qu'il a péri misérablement à la fleur de l'âge, au début d'une entreprise où il aurait pu rencontrer la gloire.

Lorsque la nouvelle de ce tragique événement parvint au commandant de la station, il se rendit aussitôt à Zanzibar et obtint du Sultan la promesse de faire rechercher activement les meurtriers du malheureux enseigne de vaisseau. Cette promesse, comme celle de s'occuper de la taxa-

tion de nos pièces de 5 francs, avait été complétement oubliée après le départ de M. Romain-Desfossés. M. Broquant m'affirma qu'il n'avait eu connaissance d'aucune démarche tentée, d'aucune mesure prise pour s'emparer de Pazzi, et il était néanmoins convaincu que, si le Sultan le voulait sérieusement, cette arrestation serait facile; mais il supposait qu'au fond celui-ci désirait s'en dispenser, craignant, sans doute, que cet acte d'autorité ne lui causât des embarras à la grande terre; notre agent en concluait que Son Altesse ne se déciderait à agir que devant une persévérance énergique dans nos réclamations et la résolution manifestée, de notre part, d'arriver à un résultat satisfaisant, même avec nos seuls moyens, s'il nous refusait sa participation.

Quant au cours de la pièce de 5 francs sur le marché, M. Broquant ne croyait pas que j'obtinsse une réduction sur l'agio de 12 1/2 pour 100 établi en faveur de la piastre d'Espagne relativement à cette pièce; il semblait même admettre que cet agio était justifiable par l'extrême difficulté où se trouveraient les négociants qui auraient entre les mains une somme en pièces de 5 francs d'écouler cette monnaie sans perte, s'ils l'avaient reçue à sa valeur intrinsèque ou même au taux de 2 et 3 pour 100 au-dessous de cette valeur. Notre consul ne s'était pas assez préoccupé des relations de Zanzibar avec Maïotte et Nossi-bé, et n'avait pas songé que ces deux établissements seraient bientôt des débouchés naturels pour la monnaie française restée à la suite des transactions annuelles sur ce premier marché. Au surplus, ses opinions sur le commerce possible avec la côte d'Afrique me montrèrent qu'il ne l'avait pas compris d'une autre manière que par la voie de Zanzibar et qu'il n'avait nullement

conscience du rôle que Maïotte est appelée à jouer comme entrepôt de ce commerce.

En quittant M. Broquant, et, avant de faire à ses collègues étrangers la visite d'usage, je le questionnai sur la nature de ses relations avec eux. Il me répondit qu'il était dans d'excellents termes avec M. Hamerton, le consul anglais, dont il n'avait qu'à se louer. Quant au consul américain, il avait cessé de le voir; voici à quelle occasion : le jour de la fête du roi des Français, la ville et la rade arborèrent leurs pavillons par ordre du Sultan, à qui M. Broquant avait annoncé officiellement la célébration de cette solennité nationale. L'agent anglais arbora aussi son pavillon; mais le consul américain se dispensa de hisser le sien. Ce fait était d'une inconvenance telle, que M. Broquant se décida à cesser tout rapport avec celui qui en était l'auteur, et, quoique ce dernier eût essayé, depuis, de renouer les relations rompues, notre consul avait persisté dans sa résolution. Mon opinion sur la conduite antérieure de l'agent américain étant conforme à celle de M. Broquant, je crus devoir me borner à visiter le consul anglais.

Le capitaine Hamerton, officier d'infanterie dans les troupes de la compagnie, avait été, depuis l'année 1840, placé, par le gouvernement de l'Inde, près du sultan de Mascate, à titre d'agent politique; mais, tout en conservant cette qualité, il fut, à la suite du traité conclu entre la reine Victoria et Syed Saïd, nommé consul de Sa Majesté Britannique. Je le trouvai chez lui; sa maison, située sur le rivage, dans la partie la plus saine et la mieux aérée de la ville, était jolie et munie de tout le confort que savent se créer les fonctionnaires anglais dans les pays étrangers même

les plus dénués des ressources nécessaires à la vie civilisée ; il entretenait un domestique très-nombreux et jouissait de tout le luxe qu'on peut se procurer au moyen des beaux revenus que lui rapporte sa double fonction. Il m'accueillit avec la plus grande cordialité et un entrain des plus aimables ; c'est, pour me servir d'une expression de ses compatriotes, un *good fellow* et un franc viveur. Mais, sous les dehors d'une bonhomie et d'une franchise parfaites, le joyeux capitaine Hamerton cache un esprit rusé et une profonde connaissance des affaires politiques. Il a voyagé en diverses parties de l'Asie, et la compagnie l'a employé dans plusieurs des résidences entretenues par elle, auprès des princes dont les territoires sont soumis à sa souveraineté médiate ou immédiate. Dans ces différentes positions, il a vu et connu toutes les intrigues, toutes les menées tortueuses qui caractérisent la politique machiavélique et profondément égoïste du gouvernement de l'Inde. En servant ses maîtres avec dévouement et perspicacité, il s'est fait, en quelque sorte, à leur image, et, dévoué corps et âme à ceux dont il a reçu son mandat, il déploie, dit-on, à leur service, tous ses talents et toute son expérience. L'ardeur de son zèle, sa bouillante activité égalent, d'ailleurs, sa finesse et son savoir-faire, et il passe pour avoir à Zanzibar une influence qui n'est pas toujours modérée ni discrète. Il est, du reste, tenu parfaitement au courant de tout ce qu'il a intérêt à connaître, et il a, dit-on, l'oreille un peu partout, très-près même des plus hautes régions du gouvernement local. Bref, sa réputation est de placer fort bien, et à beaux bénéfices, l'argent que lui donnent la reine et le gouvernement de la compagnie. Au milieu de cette agitation politique, dissimu-

lée sous les gais propos et les plaisirs goûtés avec ivresse, le capitaine Hamerton attend patiemment le terme de sa résidence à Zanzibar et la brillante pension de retraite qui lui est assurée à la fin de sa carrière, ne prenant souci ni des fatigues de son existence ni des perfidies du climat, et dépensant la vie avec une prodigalité et un oubli du péril qui feraient croire à l'inutilité de l'hygiène et de toutes les prescriptions médicales. Je sortis de chez le capitaine Hamerton charmé de son accueil.

Pour en finir au sujet de mes relations avec les consuls, je dirai tout de suite que celui des États-Unis, qui avait été informé de ma visite à son collègue de la Grande-Bretagne, vint me voir à bord peu de jours après. Cette avance me parut, ainsi qu'à M. Broquant, dictée par l'intention manifeste de nous faire oublier une offense qui avait pu être involontaire (le consul américain s'était tout d'abord excusé en alléguant une indisposition qui l'aurait retenu au lit le jour de la fête). En conséquence, il fut salué, à son départ, de dix coups de canon, comme l'avait été le consul anglais, et je lui rendis sa visite.

Je terminai les courses de ma première journée à Zanzibar en allant chez Syed Séliman, parent éloigné du Sultan (1) et gouverneur de la ville. C'était pour moi une an-

(1) Voici les généalogies correspondantes de Syed Saïd et de Syed Séliman :

Séliman-ben-Ahhmed, ben-Saïd, ben-Mohhammed, ben-Abdallah, *ben-Kheleuf.*

Saïd-ben-Soultan', ben-Ahhmed, ben-Saïd, ben-Mohhammed, *ben-Kheleuf.*

Leur parenté remonte, comme on le voit, à une souche commune dans la personne de Kheleuf, à travers cinq générations.

cienne connaissance; je l'avais déjà vu en 1838 et 1840, occupant le poste élevé où je le retrouvais en 1846.

Syed Séliman était, à cette époque, âgé de cinquante-sept ans. C'est un homme de taille moyenne, mais fortement constitué, au teint bronzé, aux grands yeux noirs, au nez aquilin et délié, avec la lèvre supérieure un peu grasse et tombante, indice de luxure et de cruauté satisfaite (un mensonge de ses traits, car, si tant est qu'il soit voluptueux, il n'est nullement sanguinaire); sa barbe est longue et grisonnante, sa physionomie noble et son front inspiré : il offre, en un mot, un échantillon remarquable du type arabe (1). Au moral, il est doué de beaucoup de sens, d'un esprit libéral et tolérant, que sembleraient devoir exclure les dogmes religieux qu'il professe. Lors de mon premier voyage à Zanzibar, dans une visite que je lui fis, il me donna une preuve aussi flatteuse que convaincante de cette tolérance en me présentant à sa femme et à sa fille, sans même qu'elles fussent voilées. On sait que, d'après la loi de Mahomet, tout bon musulman a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et peupler son harem d'autant de concubines qu'il lui est possible d'en nourrir. Séliman, qui connaissait tous les inconvénients de cette sorte de luxe oriental et toutes les tribulations que traînent à leur suite les rivalités, les jalousies et les discordes intestines, quand l'amour du chef de famille doit se reporter sur plusieurs têtes auxquelles des prétentions égales sont permises, Séliman, dis-je, avait, en homme sage, renoncé au premier de ces droits et s'était contenté, tout comme un simple chrétien d'Europe, d'être le mari d'une

(1) Voyez l'album, planche 29.

seule femme légitime; mais, sur le second article, il n'avait pas pensé qu'il y eût urgence ou opportunité à faire les mêmes sacrifices, et le nombre de ses concubines était considérable. Parmi ces dernières, on remarquait plusieurs Abyssiniennes, dont les charmes pourront être appréciés d'après les portraits daguerréotypés qu'on trouvera dans l'album du voyage (1).

L'épouse de Syed Séliman, qui, je le dis en passant, n'avait ni assez de beauté ni assez de jeunesse pour justifier la préférence exclusive dont elle avait été l'objet, était morte depuis quelques années, et, soit qu'il conservât au souvenir d'une affection d'ancienne date une fidélité peu en harmonie avec les mœurs orientales, soit qu'après s'être contenté d'une seule femme légitime il crût encore plus sage de n'en pas avoir du tout, il ne mit personne à la place laissée vacante par son épouse bien aimée; et il persistait courageusement dans un célibat tempéré, toutefois, par les consolations que lui offraient ses brunes filles d'Abyssinie et leurs compagnes.

Séliman est absorbé par les soins de son gouvernement et celui de ses affaires privées, qui consistent en spéculations commerciales et en exploitations agricoles, les unes et les autres assez étendues. Il accroît ainsi tous les jours la somme de ses richesses, et il est devenu le plus grand propriétaire du pays après le Sultan.

Nonobstant ses occupations multipliées, il a le temps de se montrer très-obligeant envers les Français, et, pour mon compte, je l'ai trouvé constamment disposé à me rendre les

(1) Voyez planche 30.

petits services dont je pouvais avoir besoin. La réception qu'il me fit cette fois fut telle que je devais m'y attendre d'après ses antécédents; il témoigna un vif plaisir de me revoir et ne manqua pas de se mettre à ma disposition avec sa bonne grâce habituelle.

A part ce qui m'était personnellement agréable, notre conversation fut, dans cette visite, tout à fait insignifiante; les occasions de m'entretenir de sujets sérieux avec Syed Séliman ont été, d'ailleurs, fort rares, chacun de nous évitant avec soin de traiter des questions de politique locale ou extérieure, lui parce qu'il a à se préoccuper, avant tout, de ne rien faire ni dire que son maître n'approuverait pas, moi parce que j'eusse été désolé d'exposer un homme toujours si empressé pour mes compatriotes et pour moi-même à encourir le moindre soupçon de la part de Syed Saïd. Ce jour-là, d'ailleurs, je dus abréger ma visite à cause d'une indisposition dont je ressentis les atteintes; j'éprouvai subitement des nausées accompagnées de lassitude générale, et ces symptômes me rappelèrent ceux de même nature qui m'avaient déjà assailli, lors de mon voyage à Zanzibar sur la corvette *la Prévoyante*, au début d'une fièvre intermittente pernicieuse qui faillit me mettre dans l'impossibilité de faire jamais aucune campagne d'exploration. La Providence m'ayant permis de commencer celle qui m'amenait encore une fois dans cette île, je pensai qu'il était sage de me conserver en état de l'achever, et je me hâtai de prendre congé de mon hôte pour revenir à bord.

Quoique nous fussions arrivés à Zanzibar dans la belle saison, il était urgent, néanmoins, de ne négliger aucune des précautions hygiéniques dont la prudence fait une im-

périeuse loi en ces contrées malsaines ; aussi je pris tout d'abord les mesures nécessaires pour que l'équipage eût, chaque jour, deux repas de viande fraîche ou de poisson ; et je fis acheter, pour les malades, des volailles, des œufs et du lait. Le Sultan me vint gracieusement en aide dans cette occasion, car, ainsi que cela avait eu lieu à notre arrivée, des envois quotidiens de fruits et de légumes à bord du brick continuèrent, de sa part, pendant toute la durée de notre relâche. Outre les soins donnés au régime alimentaire, je décidai que toutes les corvées fatigantes, telles que l'approvisionnement de l'eau, du sable, des balais, seraient faites par les matelots malgaches embarqués à Bourbon, et qu'aucun exercice ou travail dans la mâture n'aurait lieu de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. Le soir, quand le canot partait du bord pour aller chercher les personnes qui étaient à terre, un fanal, hissé en tête de mât, était pour celles-ci le signal de ralliement, afin que les canots ne séjournassent pas à la plage, d'où s'exhalent, à mer basse, des miasmes infects. Le jour, cette précaution eût été superflue, les couches inférieures de l'atmosphère étant constamment renouvelées par les brises fraîches qui soufflent alors. Je réglai aussi le service de nuit de manière que les quarts fussent faits par une moitié de l'équipage seulement, ce qui laissait aux hommes une nuit complète de repos sur deux. Chaque moitié de service était divisée en quatre sections, qui se partageaient les onze heures s'écoulant d'un branle-bas à l'autre. Enfin la tenue de nuit était la chemise de laine et le pantalon de drap ; j'ai déjà dit que le navire restait tenté du grand mât, à l'avant, du soir jusqu'au matin.

J'aurais désiré profiter de ce séjour à Zanzibar pour lever

le plan de la rade et des passes nombreuses qui y mènent; mais, comme le temps que je présumais devoir y passer n'aurait évidemment pas suffi à une pareille tâche, et que, d'ailleurs, ce plan est compris dans les travaux hydrographiques du capitaine Owen, je me bornai à faire sonder les principales de ces passes et à chercher des alignements propres à en rendre la pratique facile à ceux de nos navires qui aborderaient pour la première fois à Zanzibar.

Pendant que mes officiers s'occupaient de ce travail, M. Loarer recueillait, pour le ministère du commerce, des renseignements sur la nature des objets d'échange qui pourraient être importés par nos nationaux, et composait une collection d'échantillons tant des produits du pays que de ceux qu'y envoient les commerçants étrangers. Quant aux échantillons des produits de nos manufactures dont il avait été muni par le ministère du commerce, ils furent descendus et exposés dans une pièce du consulat que M. Broquant s'était empressé de mettre à notre disposition. Là chacun eut la faculté d'en prendre connaissance. Le fermier des douanes Djiram et les principaux marchands les examinèrent en détail, et ils exprimèrent l'opinion que plusieurs de nos indiennes et étoffes étaient convenables pour le marché, et susceptibles d'y obtenir un débit avantageux. Le Sultan lui-même pria M. Loarer de se transporter chez lui avec ses livrets de montre, et lui demanda les renseignements nécessaires au sujet de quelques commandes qu'il désirait faire tout de suite. M. Loarer put ainsi tenir note des objets de commerce qui, pour les prix, la nature et la qualité, paraissaient pouvoir trouver place dans la consommation locale ou dans le mouvement d'échange dont le mar-

ché de Zanzibar est le centre. De mon côté, je ne négligeais rien pour recueillir des renseignements de tous genres sur l'île et sur les pays que je devais ultérieurement visiter. Tous les détails concernant Zanzibar seront consignés dans les chapitres suivants. Je terminerai celui-ci par le récit de quelques faits qui se passèrent pendant le reste de notre séjour sur cette rade.

J'ai dit précédemment que le Sultan nous avait fait l'honneur d'une invitation à dîner. Au jour fixé, je me rendis à M'toni accompagné de toutes les personnes de l'état-major dont le service ne réclamait pas la présence à bord; je savais que dix couverts étaient préparés et que Son Altesse serait satisfaite de voir toutes les places occupées.

La résidence de M'toni est située près du rivage de la mer, à une lieue environ dans le nord-est-demi-est de la ville, sur le bord d'un ruisseau; elle a tiré son nom de cette dernière circonstance : en effet, *M'to*, en langage souahhéli, signifie *ruisseau*, et, en ajoutant à ce mot la particule *ni* (*là* ou *il y a*), les indigènes en ont fait le nom de la demeure champêtre du Sultan. Il ne faut chercher dans cette villa princière ni richesse ni élégance au point de vue de l'art; elle doit tout son charme et ses agréments à sa position pittoresque et aux frais ombrages des magnifiques bosquets au milieu desquels elle s'élève. Le principal corps de logis est un long bâtiment à terrasse n'ayant qu'un étage; il est dominé par un kiosque construit en avant de la façade qui regarde la mer, près de la porte d'entrée principale. A droite et à gauche sont quelques dépendances du plus misérable aspect. Mais si la main de l'homme n'a guère contribué à embellir cette paisible retraite où le vieux Saïd passe ré-

gulièrement quatre jours de la semaine, la nature, en revanche, lui a prodigué tous les ornements que la végétation exubérante des tropiques peut produire pour récréer les yeux. De superbes orangers, des massifs de manguiers, de girofliers et de muscadiers forment autour de ce pâté de maçonnerie un nid de verdure parfumée qui en déguise la forme lourde et disgracieuse; et, vue ainsi à travers cet épais rideau de feuillage aux découpures et aux teintes si variées, la résidence de M'toni ne laisse pas que d'offrir une perspective assez riante (1).

Nos canots nous déposèrent sur la plage en face de l'entrée principale, où l'on arrive par une allée d'orangers et de citronniers, sur la gauche de laquelle s'étend une plate-forme de niveau avec le pied de la maison et plantée d'arbres de même espèce. Au milieu de cette sorte de terrasse est une pièce d'eau qui, au moyen d'un tuyau de conduite, s'alimente au ruisseau dont j'ai déjà parlé, tandis qu'un autre tuyau emporte l'eau du bassin au bord de la mer et sert d'aiguade pour les navires.

Le Sultan vint nous recevoir sur le seuil de son modeste palais rustique, accompagné de son fils Syed Hilal et du gouverneur Syed Séliman. Une douzaine de soldats noirs, les pieds nus et sans linge sur la peau, vêtus d'uniformes semblables à ceux des cipayes de l'Inde, mais dans un état de délabrement et de vétusté qui rappelait la mise en scène de nos théâtres forains, débraillés, enfin, avec un sans-façon justifié peut-être par la chaleur du climat, mais, à coup sûr, peu conforme au rigorisme de la tenue

(1) Voyez la planche 5 de l'Album.

militaire; une douzaine de soldats, disons-nous, faisaient la haie dans le vestibule, et nous rendirent les honneurs avec un sérieux de meilleur aloi et conservé avec moins d'effort que le nôtre. Ce plaisant tableau me remit en mémoire ces belles histoires si naïvement racontées par l'un des écrivains arabes dont j'ai mentionné le récit dans le premier volume, et notamment la prise de possession de Moguedchou par les singes. J'aurais pu me demander si Zanzibar n'avait pas eu le même sort à une récente époque, avec cette différence, à son avantage, qu'une partie des conquérants auraient consenti à rester sur les lieux pour servir de gardes du corps au magnanime Sultan.

Quand nous eûmes franchi ce petit cordon de troupes, nous pénétrâmes, à droite du vestibule qui fait suite à l'entrée, dans une longue salle aux murailles nues et n'ayant pour mobilier que quelques chaises et fauteuils rotinés. Au fond se dressait, toute servie, la table préparée à notre intention; le Sultan nous invita à nous y placer, nous priant d'en agir comme chez nous. Pour lui, il alla, avec les personnes qui l'accompagnaient, s'asseoir à quelque distance, de façon à assister au repas sans y prendre part. C'était là, sans nul doute, un acte de courtoisie; il pouvait bien, cependant, s'y mêler quelque curiosité, non à cause de la nature du spectacle, qu'il s'était souvent procuré déjà dans des circonstances analogues, mais parce que les acteurs étaient nouveaux. Au reste, chacun de nous se disait peut-être *in petto* que la meilleure place était, contre l'ordinaire, occupée par celui qui regardait manger, et non par ceux qui mangeaient. On en jugera d'après le menu du festin, dont voici un aperçu : de grandes pièces de mouton rôti, des volailles rôties et

bouillies, des pilaus de diverses espèces, des pâtisseries, massives et compactes comme les murailles de M'toni, des achards de mangues et de citron, des confitures de Perse surchargeaient pêle-mêle la table et rassasiaient, à la seule vue, les estomacs les mieux disposés. Au milieu de tous ces aliments grossiers, on cherchait vainement le pain d'abord, si indispensable à tout appétit gaulois; puis quelques-uns des fruits excellents qui viennent en si grande abondance dans l'île. Quant aux liquides nécessaires à la digestion de tant de lourds matériaux, l'hospitalité du sultan n'avait pas été poussée jusqu'à nous procurer ceux qui sont chers à nos palais d'infidèles. Nous n'avions, pour nous désaltérer, que des limonades et des sorbets à la rose et à l'eau de fleurs d'oranger, boissons fort agréables sans doute, mais dans toute autre circonstance.

On conçoit, jusqu'à un certain point toutefois, qu'un chef arabe, en pleine Cafrerie, quelles que soient sa puissance et sa richesse, n'ait pas, dans son office, un Brillat-Savarin pour conseiller, et près de ses fourneaux un Vatel. La gastronomie est une science qui ne s'implante pas du premier coup; il lui faut un terrain choisi, car les grands artistes en cuisine ne prospèrent que là où il y a des intelligences pour les comprendre et des palais pour les apprécier. Aussi ne pouvions-nous être difficiles quant à la nature des préparations culinaires qui nous étaient servies, et il eût été hors de propos de nous étonner de leur infériorité. Ce qui, à meilleur droit, nous paraissait inexplicable et inexcusable même, c'était la modestie, disons mieux, la pauvreté du service en vaisselle et en argenterie. Quelques cuillers et fourchettes dépareillées et en nombre à peine suffisant, des

plats et des assiettes de faïence anglaise, la plus commune, des *cristaux* de verre fondu : voilà tout ce que Syed Saïd, le chef d'une espèce d'empire et le possesseur de grandes richesses, avait trouvé pour orner sa table, quand il y conviait les représentants des puissances européennes, avec lesquelles il se flatte de traiter presque d'égal à égal.

Quoi qu'il en soit, obligés de faire honneur aux mets qui leur étaient présentés, la plupart des convives attaquèrent les plats avec assez d'entrain; quelques-uns, il est vrai, satisfaisaient ainsi leur curiosité plutôt que leur appétit. Pendant ce temps-là, des personnes attachées d'habitude ou par circonstance au service du Sultan, espèces de maîtres Jacques que son bon plaisir emploie à une foule de fonctions, surtout à cause de leur aptitude à baragouiner quelques mots des langues étrangères, s'empressaient autour de nous, changeant nos assiettes, avançant les plats, offrant à boire, tout cela avec le zèle, sinon avec la dextérité des laquais de bonne maison. Parmi ces domestiques d'occasion brillait, au premier rang, Khamis-ben-Osman, sorte de factotum, courtier ou agent d'affaires à la disposition de tous les étrangers qui abordent dans le pays ou y séjournent; grand polyglotte qui possède à peu près le fond de toutes les langues et ne reste court devant aucun interlocuteur, celui-ci fût-il Français, Anglais, Portugais, Hindou, Malgache, Souahhéli ou Arabe; comme il a fait un peu de tout, ainsi que Figaro, il a été négrier et doit avoir, j'oserais l'affirmer, quelque teinture de la langue espagnole. Muni de ce bagage, aidé d'une grande activité et d'une intelligence très-vive, il sait se rendre utile, indispensable même, en toute espèce de commerce à faire comme dans

toute intrigue à mener. Ce jour-là, Khamis ne pouvait manquer d'être l'interprète des gracieusetés que nous adressait le Sultan. De plus, ayant navigué, je ne sais à quel titre, avec le capitaine Owen pendant la longue exploration de celui-ci sur la côte, il l'avait suivi en Angleterre. De semblables antécédents le posant en oracle parmi ses adjoints, Khamis se constituait maître d'hôtel tout naturellement, dans un repas offert à des Européens; aussi commandait-il la manœuvre autour de la table du festin avec une prestesse et une autorité dignes de son génie et de son expérience.

Nous avions besoin de nous amuser des allées et venues et de tout le remue-ménage de Khamis. Syed Saïd ne se départant, en aucune façon, du silence majestueux qui était, sans doute, dans les nécessités de son rôle, ce silence nous commandait une égale réserve à son égard : dans de pareilles conditions, prolonger beaucoup le repas n'eût été ni agréable pour nous ni convenable envers nos hôtes, qui se fussent bientôt ennuyés de nous regarder. Au bout d'une demi-heure, je me levai pour porter un toast au Sultan, que je remerciai, au nom de tous mes compagnons, de l'hospitalité dont il nous avait honorés. Quand le toast, ainsi que l'allocution dont je l'avais fait suivre lui eurent été expliqués, il témoigna qu'il était sensible à cette marque de déférence. Alors nous quittâmes la table pour nous rapprocher de lui; on apporta le café et on nous offrit des pipes. Cette dernière offre n'était qu'une pure politesse, et non la mise en pratique du cérémonial usité en pareil cas chez la plupart des Orientaux. A Zanzibar, de même qu'en Omân, on ne fume pas devant le Sultan; les Arabes s'abstiennent même d'y priser, et, connaissant l'usage établi, nous dûmes

nous y conformer, en ne profitant pas de l'exception que Son Altesse voulait bien faire en notre faveur. Enfin la conversation s'engagea entre le Sultan et moi, et elle roula alternativement sur le dernier attentat commis, en France, contre la vie du roi Louis-Philippe et sur les affaires de Madagascar. On venait d'apprendre, à Zanzibar, l'ajournement indéfini de l'expédition que la France préparait, au moment de mon départ de Toulon, pour tirer vengeance des mauvais traitements infligés à nos traitants de Tamatave et de Foulpointe par le gouvernement de la reine des Hovas, Ranavalou-Mandjaka. Syed Saïd, ayant eu lui-même à se plaindre de cette souveraine, s'était réjoui des préparatifs faits par le gouvernement français contre elle, et il aurait été heureux de lui voir infliger un châtiment exemplaire. Il me demanda pourquoi la France s'était déterminée à abandonner ainsi la poursuite de sa vengeance, qui, au reste, n'intéressait Son Altesse que parce qu'elle eût servi ses propres rancunes. Il m'interrogea aussi sur le nombre et la force des navires qui composaient la station de Bourbon. Je répondis de mon mieux à toutes ces questions. En prenant congé de notre hôte, je sollicitai de lui une audience particulière, afin de l'entretenir des deux réclamations dont j'ai parlé précédemment ; elle me fut accordée pour le lendemain matin de très-bonne heure, et nous revînmes à bord.

Le jour suivant, à l'heure indiquée, j'étais à M'toni. Il s'agissait, dans cette nouvelle entrevue, de quelque chose de bien plus sérieux et de bien autrement difficile qu'un lourd dîner à digérer. Avec les Arabes, il n'y a rien à espérer du bon sens et de la logique pour apporter quelque modification à leurs idées ; ils vous écoutent avec calme, pa-

raissent frappés de vos raisonnements ; puis, quand vous croyez avoir gain de cause, ils répètent imperturbablement, mot pour mot, ce qu'ils vous disaient auparavant, et vous vous apercevez que la discussion n'a pas avancé d'un pas. Contre de pareils lutteurs, il faut de la patience et de la résolution. Je m'armai, autant que possible, de l'une et de l'autre. Je traitai d'abord la question de l'arrestation de Pazzi. Le Sultan m'expliqua longuement qu'il avait fait tout ce qui dépendait de lui pour prévenir le triste accident qu'il déplorait autant que nous, rappelant ses offres réitérées à M. Broquant de donner des gardes à Maizan, regrettant que notre infortuné compatriote ne les eût pas acceptés, et exprimant enfin la conviction que, si Maizan avait suivi ses conseils, il ne lui serait rien arrivé de fâcheux, au moins dans les parties du pays sur lesquelles s'étend son pouvoir. Je répondis que ce malheureux événement étant accompli, il ne nous restait plus qu'à en obtenir toute la réparation possible, et que nous l'attendions de Son Altesse, puisque le crime avait été commis sur son territoire et par un de ses sujets, au mépris du traité qui garantissait à tout Français la faculté de circuler librement dans ses États. A ces mots, le Sultan me déclara formellement que Daghelamohor, théâtre du meurtre, était complétement en dehors de son autorité ; que non-seulement Pazzi n'était pas un de ses sujets, mais qu'il ne se reconnaissait aucune influence sur lui ni sur les autres chefs établis à l'intérieur, même à très-petite distance du rivage. Aux signes d'étonnement que je laissai paraître et qu'il prit pour des marques d'incrédulité, il insista encore, ajoutant que chacun, dans le pays, confirmerait, au besoin, ses paroles. Devant une semblable

affirmation, il ne m'était plus possible de raisonner au point de vue du traité; je me rejetai donc sur la promesse que le Sultan avait faite au commandant Romain-Desfossés de lui livrer le meurtrier; mais, pour un Arabe, chose qui n'est pas écrite n'est pas dite, et Son Altesse nia, sans hésiter, qu'elle eût pris un tel engagement. J'avais le droit de m'en étonner moins que tout autre, attendu qu'un jour, et dans une circonstance analogue, Syed Saïd, se trouvant embarrassé de ce que je me faisais une arme de ses propres paroles, me demanda si j'avais un écrit où elles fussent reproduites. Cette fois-ci, il m'était interdit de rien répondre à la dénégation de mon interlocuteur, et, à bout d'arguments directs, je lui témoignai le regret que le commandant Romain-Desfossés eût cru pouvoir compter sur l'intervention de Son Altesse, à défaut de quoi cet officier eût obtenu, sans doute, par ses propres moyens, la réparation qui nous était due. J'exprimai l'intime conviction que le chef des forces navales de la France ne souffrirait pas que le crime restât sans châtiment, auquel cas le Sultan n'aurait point à s'étonner des moyens que nous emploierions, puisqu'il déclinait la possibilité de réussir lui-même et affirmait, d'ailleurs, n'avoir autorité ni sur le meurtrier ni dans le pays où le meurtre avait été commis. Je croyais toucher à une corde très-sensible, l'orgueil de Syed Saïd et ses prétentions à la puissance, mais je m'abusais; du moins sa physionomie ne trahit-elle pas la moindre émotion, et il me fit dire, avec beaucoup de calme, qu'il serait bien aise que nous en agissions ainsi et que nous prissions ce Pazzi, de qui il avait lui-même beaucoup à se plaindre, et qu'il était obligé, pourtant, de laisser impuni.

La question relative aux meurtriers de Maizan étant, pour le moment, épuisée, j'entamai celle du cours à donner à la monnaie française dans les domaines du Sultan. Il m'arrêta tout d'abord, en disant que c'était chose jugée depuis les premières démarches du commandant Romain-Desfossés, une réunion des principaux marchands de Zanzibar ayant reconnu que le cours de la piastre française ne pouvait être changé. Je déclarai qu'une pareille solution était inacceptable, parce qu'elle était inique et injustifiable, eu égard aux relations établies entre les États de Son Altesse et nos possessions coloniales. Afin de ne pas la fatiguer des détails de cette question, que, j'en étais convaincu, elle ne trancherait pas sans avoir, de nouveau, entendu les banians, je la priai de vouloir bien provoquer une seconde réunion de marchands, à laquelle j'assisterais et où j'exposerais toutes les raisons que j'avais à faire valoir. Il me fut répondu que des ordres allaient être donnés en conséquence, et que l'assemblée aurait lieu soit au consulat de France, soit dans la maison de Syed Séliman.

La conférence se termina par la demande d'un pilote de la côte que j'avais à parcourir et des firmans nécessaires pour m'assurer un bon accueil sur tous les points où le Sultan tient des gouverneurs : il s'engagea à y satisfaire avant mon départ.

Je n'avais pas, comme on l'a vu, à m'applaudir du résultat de l'entretien que je viens de rapporter, surtout en ce qui regardait l'affaire Pazzi. D'un autre côté, les renseignements que je puisai à diverses sources me portèrent à penser que Son Altesse n'avait tenté, en aucune façon, de remplir la promesse faite à M. Romain-Desfossés, et qu'elle

m'avait peut-être trompé en m'assurant que cette affaire lui coûtait déjà inutilement plus de 2,000 piastres. J'appris aussi que Pazzi s'était rendu plusieurs fois à un village de la côte nommé Bouha-Mayi, dont le chef était son gendre et reconnaissait l'autorité de Syed Saïd. Bref, l'opinion de toutes les personnes consultées par moi était que celui-ci pouvait, s'il le voulait réellement, faire arrêter et nous livrer Pazzi.

Dans cette occurrence, il me parut bon d'obtenir du Sultan une réponse écrite à ma communication et d'y voir figurer en toutes lettres l'aveu sorti de sa bouche, que sa souveraineté s'exerçait seulement sur quelques points du rivage, au delà desquels il disait être sans influence. Il me semblait surtout nécessaire que, dans le cas où le chef de la station prendrait le parti d'agir par lui-même contre Pazzi, il eût d'abord entre les mains un témoignage irrécusable des intentions négatives du Sultan. Cependant, avant de lui adresser ma requête, je jugeai convenable de m'entretenir de l'affaire avec Syed Séliman ; j'étais certain que toutes mes paroles arriveraient ainsi à Son Altesse sans m'exposer à lui déplaire par une insistance trop directe et trop opiniâtre. En conséquence, dans une longue conversation que nous eûmes ensemble, je fis sentir au gouverneur tout le mécontentement qu'éprouverait le commandant de la division française quand il saurait la réponse de Son Altesse ; je lui parlai de la mauvaise impression que produirait, en France, où l'on avait une haute idée de la puissance de son maître, l'aveu fait par ce prince, que non-seulement il n'était pas en son pouvoir de s'emparer d'un malfaiteur dont les brigandages s'exerçaient à deux ou trois

journées de Zanzibar, mais encore qu'il n'avait pas assez d'empire sur les populations et les petits chefs du littoral pour se faire livrer ce bandit; puis, ajoutais-je, quel serait le désappointement de Son Altesse, si elle apprenait que ce meurtrier, qu'elle déclarait insaisissable, malgré tous les moyens d'action dont elle disposait, les marins français étaient allés le prendre à 30 lieues de la côte, dans un pays qu'ils ne connaissaient pas et où ils n'avaient aucune relation? Enfin, que penserait notre gouvernement du bon vouloir de Saïd à son égard?

Syed Séliman se montra entièrement de mon avis; il m'assura même avoir plusieurs fois représenté à son maître qu'il fallait absolument arrêter Pazzi, sans quoi il se créerait de grands embarras avec nous.

J'attendis quelques jours l'effet de cette conversation, que Syed Séliman m'avait promis spontanément de répéter à Son Altesse. Bientôt fut préparée, pour le commandant de la station, une lettre-réponse qui s'exprimait ainsi, d'après la traduction française dont on avait confié le soin à M. Vignard :

« Quant à ce qui est de M. Maizan, nous n'avons pu « nous rendre maître de son meurtrier, qui, depuis lors, « se tient toujours à l'écart et sur la défensive, et, s'il « plaît à Dieu, tout ce que nous pourrons faire, nous le « ferons. »

Mais cet écrit ne contenait pas, selon moi, une solution acceptable. Je me décidai donc à adresser au Sultan une note officielle accompagnée d'une lettre, où je lui exposais toutes mes observations et où je ne lui cachais rien de ce que m'avaient appris les renseignements recueillis par moi.

Je demandais, pour le plus bref délai, une réponse précise et écrite que je pusse transmettre au commandant de la station française. Le coup porta et produisit une certaine émotion; on rédigea une réponse, que le secrétaire du Sultan vint montrer au consul de France, pour savoir s'il la jugeait de nature à me satisfaire. M. Broquant l'ayant trouvée encore trop peu explicite, on la remit sur le métier. Enfin, le jour suivant, la minute définitive et officielle me fut envoyée; en voici la teneur, dégagée de ses accessoires :

« Nous avons reçu votre noble lettre, et avons compris « ce que vous nous marquez et ce que vous nous dites du « très-noble commodore Romain-Desfossés, qui vous a « chargé de réclamer l'accomplissement de notre promesse « au sujet de l'affaire de M. Maizan. Nous vous avons ré« pondu, l'autre jour, que nous avions tenu notre pro« messe en faisant tout ce qui dépendait de nous, sans que « nos efforts, jusqu'à ce jour, aient pu aboutir à nous ren« dre maître de lui (Pazzi). Nous allons encore recom« mencer et n'épargner ni dépenses ni démarches. Dieu « est le maître. Quant à ce que vous nous dites des rap« ports qu'on vous a faits, qu'il venait jusqu'au littoral, « vous ne devriez pas, ô mon ami, admettre de pareilles as« sertions, car vous êtes un homme sage qui connaissez les « affaires; si le *rafaa* avait eu la nouvelle sûre d'une telle « chose, il me l'eût fait connaître, et je lui eusse envoyé « les soldats nécessaires pour s'emparer de ce malfaiteur, « s'il venait à paraître sur le littoral ou à en approcher. « Enfin notre intention est, si nous ne pouvons parvenir à « le prendre et à terminer cette affaire, d'envoyer des sol-

« dats jusque dans son pays. Dieu secourt ceux qu'il veut.

« Vous nous annoncez que votre départ est fixé à jeudi « prochain et que vous désirez obtenir une audience; de- « main, s'il plaît à Dieu, trois heures après le lever du so- « leil, veuillez venir, nous vous attendrons. Veuillez nous « faire savoir tout ce en quoi nous pourrons vous être utile. « Salut. »

« A la date du 15 choual 1262 (7 octobre 1846). »

Cette affaire étant réglée à ma satisfaction, je m'occupai de celle qui concernait la taxation de nos pièces de 5 francs; mais, en cette circonstance, mes convictions n'étaient pas, je dois le dire, complétement d'accord avec la teneur de mes instructions. Lorsque les négociants de Zanzibar ne voulaient entendre parler d'aucune fixation absolue et constante, à laquelle ils seraient légalement obligés de se soumettre, et que le Sultan, de son côté, ne croyait pas pouvoir les y contraindre, celui-ci comme ceux-là me paraissaient avoir raison en droit aussi bien qu'en pratique commerciale. Dans les États du Sultan, il n'est aucune monnaie qui soit particulière au pays. Sur le marché de Zanzibar, on évalue le prix des denrées en piastres; mais cette piastre n'est réellement qu'une monnaie de compte, dont les signes représentatifs sont également, quoique ayant un titre différent, la piastre d'Espagne et le *thalari Marie-Thérèse*. Ces deux espèces métalliques y sont en assez grande quantité, et grâce, sans doute, au cours élevé qu'elles y ont, et surtout parce qu'on ne connaît pas d'autres pièces d'argent sur les côtes d'Afrique et d'Arabie, elles sont restées jusqu'à présent le numéraire le plus recherché à Zanzibar et à Mascate, comme étant, en ce

genre, le plus commode instrument d'échange. Il n'existe pas, à Zanzibar, d'industrie qui fasse emploi de métaux précieux, pas de changeurs qui puissent vivifier, par une circulation calculée et intelligente, une monnaie qui n'a pas cours sur le marché ou qui n'y trouve qu'une valeur vénale trop inférieure à sa valeur réelle; il n'y a que des négociants dont les relations ont été jusqu'à ce jour exclusivement bornées aux pays que le cours régulier des moussons met en communication facile avec cette île, c'est-à-dire à la côte occidentale de l'Inde, d'où la plupart de ces négociants sont natifs, aux côtes du golfe Persique, de la mer Rouge et de l'Afrique orientale, contrées avec lesquelles, on le sait, nous ne faisons que peu ou point d'affaires. Une monnaie, pour eux, n'est qu'une marchandise qu'ils acceptent afin de l'échanger de nouveau, sinon avec gain, du moins sans perte; la seule valeur de toute monnaie est, à leurs yeux, sa valeur vénale. Or, quand ces négociants reçoivent des pièces de 5 francs, qu'en peuvent-ils faire? Elles n'ont pas cours dans les pays où ils ont des fonds à envoyer; à Maïotte et à Nossi-bé, ils n'ont pas d'argent à porter, car, dans leur état actuel, ces établissements achètent plus qu'ils ne vendent : ceci s'explique par l'abondance de l'argent qu'y introduit, chaque année, le gouvernement pour la solde des fonctionnaires et les frais de travaux d'établissement, travaux qui n'augmentent pas leur production mercantile. Ces pièces ne peuvent pas non plus être consommées, sur les lieux mêmes, pour l'orfévrerie. Aussi, jusqu'à présent, ont-elles été achetées à vil prix par quelques banians qui les envoient dans l'Inde pour la fonte, où ils ne les placent qu'au-dessous de leur valeur intrinsèque : or ces spé-

culateurs ont à couvrir les frais de transport et l'intérêt de l'argent, pendant un espace de temps qui varie de six à quinze mois ; ils doivent, de plus, prélever un bénéfice sur ce maniement de fonds. D'après cela, il est facile de comprendre qu'ils ne veuillent échanger ces pièces contre des thalaris qu'à 12 1/2, 13 et 14 pour 100 d'agio en faveur de ceux-ci, dont la valeur vénale est, comme je l'ai déjà dit, égale à celle de la piastre à colonnes sur le marché de Zanzibar.

Dans de telles conditions, le Sultan a-t-il équitablement le droit de décréter que l'argent français sera reçu à tel ou tel taux, si ceux qui l'auront accepté à ce taux ne peuvent pas le changer, plus tard, pour une valeur égale? La valeur vénale d'une monnaie ne dépend d'aucune autorité : elle est soumise aux besoins du marché, à la loi de l'offre et de la demande; et le Sultan ne peut pas forcer un commerçant à prendre en échange de sa marchandise une autre marchandise qui n'a pas, à ses yeux, une valeur équivalente à celle qu'il livre, et pour laquelle, quand il s'en défera, il recevra moins qu'il n'a donné. Un pareil ordre n'aurait évidemment d'autre effet que d'arrêter les transactions, en obligeant le marchand de garder ses denrées ou d'en élever le prix de manière à couvrir la perte qu'il sait devoir subir en recevant une monnaie taxée à une valeur vénale exagérée.

Telles étaient mes réflexions sur ce sujet; mais, comme mon rôle se bornait, après tout, à exécuter les instructions qui m'avaient été données, et non à juger de leur plus ou moins d'opportunité, je poursuivis auprès du Sultan les démarches commencées. Les négociants s'étaient assemblés; le taux auquel j'avais pensé, d'accord en cela avec le consul,

devoir, pour le moment, limiter mes prétentions était de 10 pour 100 en dehors : il ne me semblait pas, en effet, possible, alors que des nécessités financières et commerciales nous obligeaient à établir ce rapport dans nos propres colonies d'Alger, de Bourbon, de Maïotte, de Nossi-bé, de proposer qu'il en fût autrement dans un pays où le seul moyen d'écouler l'argent français, qui demeurerait à la suite des transactions annuelles, serait de le présenter dans l'une de ces trois dernières localités; que, plus tard, quand le mouvement commercial entre Zanzibar, Maïotte et Nossi-bé, aurait pris du développement et créé de nouvelles conditions d'échange et de circulation, on en vînt à réclamer pour que le cours de notre piastre fût en rapport avec sa valeur intrinsèque relative, cela pouvait se comprendre; mais l'exiger actuellement, c'était aller contre les règles de la matière et s'exposer à un refus.

J'en eus la preuve dans la réunion dont je viens de parler, car il me fut impossible, malgré tous mes efforts, d'obtenir même ce qui m'avait paru raisonnable.

Je revins à la charge auprès du Sultan, qui, désirant au moins faire acte de bon vouloir, décida que le change de 100 piastres serait de 11 piastres, sans, toutefois, l'imposer aux négociants, mais s'offrant, à leur défaut, de changer lui-même à ce taux, pour des *thalaris*, toutes les pièces de 5 francs que présenteraient nos marchands.

Je n'acceptai cette solution que conditionnellement et sous toute réserve; mais, dans la situation d'esprit où se trouvait Son Altesse, à qui cette affaire et celle de Pazzi donnaient plus de soucis qu'elle n'en laissait paraître, il n'eût été ni avantageux ni convenable d'insister davantage.

Pendant que ces négociations allaient leur train, j'avais profité d'un jour de loisir pour visiter une des propriétés rurales du Sultan, nommée Tahyef, dont on m'avait fait beaucoup de récits et sur laquelle se trouvait, disait-on, une magnifique plantation de girofliers. Selon le désir que j'en avais manifesté, Syed Saïd mit à ma disposition les guides et les montures nécessaires, comprenant trois chevaux arabes, outre un certain nombre de bourriquets. Nous fîmes à peu près un mille et demi sur la plage, puis nous entrâmes dans la campagne par un sentier assez étroit pour que deux cavaliers n'y pussent pas toujours marcher de front. Sur un espace d'environ quatre milles, que nous parcourûmes ensuite avant d'arriver à la plantation, le terrain était en friche, et quelques rares carrés de manioc ou de millet rompaient seuls l'uniformité du sol, couvert de halliers et de hautes herbes. Près des endroits cultivés on voyait ordinairement sortir, du milieu d'un bouquet de manguiers et de bananiers, une spirale de fumée grise, annonçant un lieu habité.

L'île fut, sans doute, autrefois couverte de cocotiers, car, partout où la terre avait été défrichée, des troncs et des racines de ces arbres gisaient à la surface et occupaient, de tous côtés, de vastes espaces.

Nous arrivâmes à Tahyef par une large allée ménagée au milieu des girofliers et ornée, de distance en distance, d'arcades en bois peint simulant des guirlandes de fleurs. Nous avions fait près de deux milles, et les girofliers se montraient encore de toutes parts, quand nous prîmes une allée de traverse conduisant à la chétive habitation, qui, malgré son humble aspect, n'en passait pas moins, à Zanzibar, pour

une maison de plaisance du Sultan. Nous l'eûmes bientôt examinée; elle consistait tout juste en trois pièces et les combles. Deux d'entre ces pièces étaient entièrement nues; la troisième était meublée de quelques chaises de fabrique chinoise, d'une mauvaise table et de trois petits lustres, le tout placé non pas sous des lambris dorés, mais entre quatre murailles peintes à la chaux, décorées de quelques glaces, véritables antiquités de ménage. Le luxe oriental faisait ici complétement défaut.

Mais la belle et bonne nature, toujours plus jeune et plus riche que les palais des hommes, fussent-ils empereurs ou sultans, était là pour nous dédommager de toutes ces pauvretés. La campagne offrait un point de vue délicieux. Au pied de petites collines couronnées de cocotiers, entourée de bosquets d'une luxuriante verdure que diapraient les fruits dorés de l'oranger, s'étendait la magnifique plantation de Tahyef. La hauteur des girofliers, tous soigneusement taillés en forme de cône; la rigoureuse symétrie de leur distribution sur le sol parfaitement sarclé, lui donnaient l'aspect d'un vaste jardin. Nous la parcourûmes en diverses directions et nous constatâmes que le nombre de pieds d'arbres était considérable. Je ne saurais dire, même approximativement, à combien il se montait; mais, en le calculant sur le rapport connu de la plantation, à raison de cinq livres de girofle par pied, il n'y en aurait pas moins de quinze à seize mille : six à sept cents esclaves sont employés à l'exploiter et à l'entretenir, en même temps qu'à l'étendre par de nouveaux défrichements.

Pendant notre promenade à travers la propriété de Tahyef, un copieux déjeuner nous avait été préparé conformément

aux ordres du maître : il nous fallait donc goûter encore de la cuisine arabe. C'était toujours le même système; cependant le repas avait, cette fois, quelque chose de plus homérique; un mouton rôti tout entier s'élevait au milieu de la table, déjà chargée à profusion : heureusement nous étions, ce jour-là, moins disposés à nous effrayer de la prodigalité de notre hôte; l'appétit de tous les convives avait été excité par une longue course, et, en outre, instruits par l'expérience, nous nous étions prémunis contre l'usage exclusif des sorbets auquel nous avions été précédemment condamnés. Nos guides n'en furent pas visiblement scandalisés, et le dieu de Mahomet laissa dormir son tonnerre.

Le soir, nous prîmes, pour revenir, une autre route, afin de visiter une maison en construction destinée au Sultan. Elle est à environ deux milles du rivage, sur une élévation qui domine la rade, et d'où le regard embrasse tout le canal que forme l'île avec la terre ferme. Chemin faisant, nous eûmes occasion de voir quelques carrés de girofliers cultivés par les habitants. Le giroflier n'est pas originaire de Zanzibar; il y a été introduit au commencement de ce siècle ou à la fin du précédent. C'est un M. Sausse, créole de Bourbon ou de l'île de France, qui a doté Zanzibar de cette culture, parvenue aujourd'hui à un haut degré de prospérité.

Indépendamment de Tahyef, le Sultan possède sur l'île plusieurs autres domaines ruraux, dont l'acquisition remonte à diverses époques, et qu'il tire de sources d'une pureté souvent douteuse. Ce fut, probablement, en l'année 1828, lors de son premier voyage à Zanzibar, qu'il forma le projet

d'y transporter le siége de son gouvernement; du moins s'occupa-t-il, dès ce moment, d'augmenter ses propriétés immobilières et de créer des plantations. La maison qui est aujourd'hui son palais de ville fut achetée de Messaoud-ben-Salem, durant ce séjour. Diverses habitations lui appartenaient déjà : celle de Kikuelé, héritée d'Yacout, son esclave, dont il avait fait à la fois le gouverneur de Zanzibar et le fermier des douanes de ce port; puis celle de Bomboui, qu'il reprit à la mort d'Alkida Tenguéni, un autre de ses esclaves; enfin M'toni et Kizimbani, provenant de confiscations exercées contre Saleh, leur propriétaire. Ce Saleh avait acquis de grandes richesses par la traite des noirs, à laquelle il s'employait pour les Européens, et excité ainsi l'envie des chefs de la localité. Comme Syed Saïd s'était déjà engagé, par une convention avec l'Angleterre, à empêcher la traite sous pavillon européen, dans ses États d'Afrique, les envieux lui dénoncèrent les opérations illégales et frauduleuses de Saleh, et provoquèrent la confiscation de ses biens, dont Syed Saïd profita avec toute apparence de justice. D'un autre côté, il acheta du fils de ce même Saleh la propriété de Moukangagnéné. Cette dernière et celle de Kizimbani et de Bomboui étaient déjà plantées de girofliers lorsqu'il s'en rendit acquéreur. C'était à Kizimbani qu'avait eu lieu la visite racontée ci-dessus : le Sultan avait remplacé ce nom par celui de Tahyef, en souvenir d'une maison de campagne, ainsi nommée, qu'il possède à Mascate.

Au reste, depuis qu'il est à Zanzibar, Syed Saïd n'a pas cessé de grossir son avoir en immeubles; il a, pour cela, dit-on, un moyen peu dispendieux et qui ne se comprend que sous un gouvernement de bon plaisir : quand un ter-

rain voisin d'une de ses propriétés et planté de girofliers est à sa convenance, il mande le propriétaire et lui offre un échange qui se trouve rarement convenir au défendeur. Mais un souverain absolu a toujours des façons d'offrir qui ne laissent pas la moindre possibilité d'un refus, et le dépossédé doit encore s'estimer heureux qu'à la place de son bien on lui donne quelque chose. On voit qu'à Zanzibar, comme ailleurs, *il ne fait pas bon de se trouver trop près du soleil.*

Pendant notre séjour sur l'île, une question grave agitait les esprits et entretenait dans toutes les classes de la population libre une effervescence assez grande pour que Syed Saïd s'en préoccupât sérieusement : l'abolition de la traite dans les États du Sultan allait avoir une phase nouvelle, grâce aux infatigables obsessions de l'Angleterre pour amener ce prince au but qu'elle poursuit avec tant d'opiniâtreté. Afin de faire bien comprendre ce que nous avons à dire à ce sujet, nous croyons utile de donner l'historique des concessions que le gouvernement de la Grande-Bretagne avait déjà obtenues du sultan de Mascate à diverses époques.

La traite a eu, de tout temps, un développement considérable à la côte orientale d'Afrique; Zanzibar et Kiloua en étaient, depuis le milieu du dernier siècle, les foyers principaux. Pour nous en tenir à ce qui regarde Zanzibar, nous savons que son marché était des plus importants et fournissait abondamment aux besoins locaux et aux demandes du dehors. D'après un rapport du capitaine Thomas Smée, commandant du navire de la compagnie des Indes *le Ternate*, qui fit, en 1811, un voyage d'exploration sur cette

côte (1), le nombre des esclaves annuellement exportés alors du port de Zanzibar à Mascate, dans l'Inde, à l'île de France, etc., n'était pas moindre de six à dix mille; les hommes libres composaient seulement le quart de la population, et parmi eux il y avait de riches particuliers qui possédaient jusqu'à huit et neuf cents esclaves.

Tarir, diminuer ou gêner même une source si féconde de richesses, c'était jeter dans les intérêts de la population marchande, habituée à ce trafic que son code religieux approuve implicitement, une perturbation aussi énorme qu'injustifiable à ses yeux et semer dans les esprits des rancunes implacables. L'Angleterre ne s'émut ni de l'une ni des autres, et, ceci est à sa gloire, quel que soit le mobile qui l'entraîne, calcul politique, intérêt commercial ou ardeur philanthropique, elle a su constamment mettre au service de cette œuvre généreuse une patience et une énergie dont nous devons regretter de n'avoir pas donné l'exemple, quoique, plus tard, nos efforts se soient joints aux siens. Je l'avoue, pour mon compte, rien ne me prouve l'égoïsme machiavélique dont on accuse cette grande nation, à propos de la grave question qui nous occupe. Tout au plus est-il permis d'insinuer que son intérêt est ici heureusement d'accord avec le but moral qu'elle a en vue, et que si elle poursuit avec tant de persistance l'exécution de son entreprise, c'est que le résultat ne doit lui causer, dans le présent ni dans l'avenir, aucun préjudice notable. Mais, alors même que cette dernière supposition ne serait pas toute gratuite, il n'en faudrait pas moins reconnaître qu'il y a un mérite incon-

(1) Voyez *Transactions of the Bombay geographical Society*, de 1841 à 1844, page 43 et suiv.

testable, une grandeur manifeste chez un peuple qui se passionne tout entier, gouvernants et gouvernés, pour la réparation d'un crime social tel que l'est l'institution de l'esclavage, et qui, pour le succès de sa noble mission, prodigue ses trésors, ses vaisseaux, ses marins, et s'expose, chaque jour, à de sanglantes querelles. Se trompât-il (non sur le principe, qui ne saurait être contesté, mais sur ses applications), il n'en aurait pas moins l'impérissable honneur d'avoir travaillé sans relâche, et longtemps seul contre tous, à l'une des plus importantes réformes humanitaires des temps modernes.

Quoi qu'il en soit, dès que l'Angleterre, rendue à toute son activité maritime par la paix de 1815, put entretenir des relations suivies avec le gouvernement de Mascate et de Zanzibar, un des premiers usages qu'elle fit de l'influence que sa situation dans l'Inde et ses forces navales lui donnaient sur Syed Saïd fut de solliciter de lui des mesures restrictives du trafic immoral dont elle voulait l'abolition. Elle ne tarda pas à les obtenir, et, dans le courant de l'année 1822, un premier traité fut passé entre le sultan de Mascate et le capitaine Fairfax Moresby, muni, à cet effet, des pleins pouvoirs de S. Exc. sir Robert Farquhar, gouverneur de l'île Maurice et dépendances. Par cette convention, le Sultan s'engageait à prohiber, dans toute l'étendue de ses Etats d'Arabie ou d'Afrique, la traite au profit des nations étrangères et accordait aux croiseurs anglais le droit, non-seulement de saisir en tout lieu les navires arabes chargés d'esclaves en destination de pays étrangers, mais encore de les capturer, quelle que fût leur destination, s'ils étaient rencontrés à l'est d'une ligne qui, partant du cap

Delgado, allait rejoindre, en passant à 60 milles à l'orient de l'île Socotra, le cap Diou, c'est-à-dire l'extrémité occidentale du golfe de Cambaie. Les croiseurs pouvaient aussi s'emparer des navires arabes se rendant à Madagascar ou en revenant chargés d'esclaves. Suivant une clause dudit traité, tout bâtiment sortant des ports du sultan de Mascate devait être, sous peine de saisie et de confiscation, porteur d'un certificat des autorités locales, constatant à quel port il appartenait et quel était le but de son voyage.

Ce premier traité accordait à l'Angleterre la suppression du transport des esclaves des domaines de Syed Saïd vers les contrées étrangères, soit sous pavillon européen, soit sous pavillon arabe. Mais cette restriction, importante, sans doute, pour elle, ne causait aux traitants indigènes qu'un léger préjudice, puisque leurs opérations n'étaient prohibées que pour Madagascar et pour l'Inde, et qu'ils conservaient leurs principaux débouchés, les ports de l'Afrique, ceux de l'Arabie et du golfe Persique restant ouverts au commerce des esclaves, sous pavillon arabe.

Entre autres raisons déterminantes, l'Angleterre, en faisant aboutir au cap Diou la ligne de démarcation acceptée par le Sultan, avait dû se préoccuper de la nécessité de mettre à l'abri de toute importation d'esclaves son empire de l'Inde, qui ne s'étendait pas alors au delà du golfe de Cambaie, et elle s'était, apparemment, étayée de cette nécessité, comme d'un prétexte plausible aux yeux des Arabes. Plus tard, lorsqu'elle se fut emparée du Scinde et du port de Kouratchi, elle put se servir du même argument pour reculer cette limite vers l'ouest et restreindre, de plus en plus, aux côtes de l'Arabie, la liberté de la traite, dont elle

avait, d'autre part, assuré la suppression dans le golfe Persique par des conventions avec les cheikhs indigènes.

Au mois de décembre 1839, elle ouvrit donc de nouvelles négociations avec le sultan de Mascate, et obtint de ce prince des clauses additionnelles au traité de 1822. La première spécifiait que la ligne de démarcation établie d'abord du cap Delgado à l'extrémité ouest du golfe de Cambaie atteindrait désormais Pussein ou Pousseni, point situé à l'extrémité orientale de la côte de Guadel. La seconde, plus gênante pour les trafiquants arabes, stipulait que la vente des individus des deux sexes, jeunes ou adultes, en possession de leur liberté, étant contraire à la loi de Mahomet et les Soumal étant libres, la vente de tout Soumali, homme ou femme, enfant ou vieillard, serait considérée comme acte de piraterie et punie comme tel.

On le voit, le champ allait toujours se rétrécissant ; si la première clause était évidemment sans importance pour les sujets du Sultan, la seconde atteignait directement leurs intérêts ; elle mettait, pour ainsi dire, l'ennemi au cœur de la place. Et pourtant ce n'était pas tout encore, et le coup décisif ne fut porté que dans le courant de l'année 1845, lorsque l'Angleterre amena Syed Saïd à accéder à une mesure qui aggravait considérablement les prohibitions déjà consenties. Il ne s'agissait de rien moins que de supprimer la traite au nord de l'équateur, ce qui anéantissait le commerce d'esclaves que les établissements du sud faisaient avec ceux du nord et avec l'Arabie.

Dès que le traité qui sanctionnait cette dernière concession fut connu de la population commerçante, il y produisit une grande rumeur ; il lui enlevait la plus lucrative de ses opé-

rations. On accusait le Sultan de sacrifier les intérêts de ses sujets aux exigences égoïstes d'une puissance chrétienne, dont le seul but, disait-on, était d'appauvrir le pays. Les fanatiques y voyaient une atteinte portée à l'esclavage, institution consacrée par le Coran, et criaient à l'impiété. Les politiques, de leur côté, présageaient que l'exécution d'une telle mesure ne manquerait pas de faire éclater dans l'Omân une insurrection contre l'autorité du souverain, et regardaient sa déchéance comme inévitable. Mascate se trouvait, en effet, par ce traité, dépouillée de tout son commerce d'esclaves, et l'on sut qu'elle en avait appris la conclusion avec un vif mécontentement. Enfin chacun, quelle que fût sa manière d'envisager le fait, au point de vue religieux, politique ou commercial, déplorait la faiblesse de Syed Saïd et maudissait le gouvernement anglais. Il paraît même que le Sultan, inquiet de l'agitation manifestée dans tous ses États et surtout en Omân, où son absence laissait le champ libre aux mécontents, avait cru devoir demander que la reine de la Grande-Bretagne voulût bien consentir à ce que l'époque de la mise à exécution fût prorogée. Le capitaine Hamerton, d'après les confidences qu'il me fit, semblait avoir admis lui-même la nécessité de cette prorogation et pensait qu'elle serait accordée.

Les choses en étaient à ce point lorsque, au moment où je m'apprêtais à quitter l'île, la corvette anglaise *la Cléopâtre* vint mouiller sur la rade. Le bruit courut aussitôt que ce navire apportait le traité à la ratification du Sultan; mais, pendant les deux jours qui s'écoulèrent avant mon départ, je ne pus savoir si tel était réellement le motif de sa venue à Zanzibar. Le temps pressait à cause du prochain ren-

versement de la mousson ; je pris donc, dans une dernière audience, congé du Sultan, qui me présenta le pilote désigné pour me suivre et à la solde duquel il avait lui-même voulu pourvoir. Je reçus aussi de lui les lettres destinées à nous assurer un bon accueil sur tous les points de la côte d'Afrique que le brick devait visiter. Après quoi, je rentrai à bord pour achever les préparatifs du départ.

Mais, avant de poursuivre notre itinéraire, je vais donner la série de renseignements recueillis sur la localité dans cette première relâche, qui dura quinze jours.

CHAPITRE II.

Situation géographique de l'île. — Moussons régnantes; mode d'atterrage pour chacune d'elles. — Mouillage de la ville. — Superficie de l'île. — Nature du sol. — Météorologie. — Population. — Costume des deux sexes. — Maladies. — Insalubrité du climat. — Linguistique. — Religion. — Superstitions. — Vie individuelle et de famille. — Relations sociales. — Description de la ville de Zanzibar. — Cultures et industries agricoles.

L'île de Zanzibar ou, mieux, *Zendzibar* tire son nom de la partie du continent africain dont elle dépend, et que les Arabes nomment Zendjibar, terre des Zendjes ou des noirs. Les Souahhéli, dans le pays desquels elle est comprise, la désignent sous le nom d'*Anggouya*; elle s'étend, en longueur, entre les parallèles de 5° 43′ et 6° 28′, et, en largeur, entre 36° 5′ et 37° 16′ de longitude; son gisement est à peu près nord-nord-ouest et sud-sud-est, à une distance moyenne de vingt et un milles de la terre ferme. Cette île est basse; du pont d'un navire on aperçoit à peine, à quatre ou cinq lieues, les têtes de cocotiers qui dominent ses points les plus élevés. Elle paraît bien boisée et l'aspect général en est riant; son rivage présente presque partout une plage, sauf à ses deux extrémités nord et sud, où il est plus accore et terminé par des falaises rocailleuses.

En plusieurs endroits de sa côte ouest, le rivage est bordé d'une chaîne d'îlots et de bancs de sable ou de corail, qui

y forment des havres parfaitement abrités. Sur toute l'étendue de cette côte, les navires peuvent, au besoin, jeter l'ancre; mais le mouillage principal auquel on donne le nom de port de Zanzibar est situé devant la ville. Il est protégé, au nord et à l'ouest, par une ceinture de bancs et d'îlots, dont les principaux, en allant de l'est à l'ouest, ont reçu les noms de Chapagny (1), Kibandéco, Changou et Bãouî. Ces îlots et bancs laissent entre eux des intervalles où le brassiage est assez grand pour les navires, et qui constituent ce qu'on appelle les passes de Zanzibar. L'intervalle compris entre eux et la partie nord-ouest de l'île est d'environ 3,7 milles carrés. Parmi les passes qui y conduisent, il en est trois principales, entre lesquelles on choisit selon la mousson régnante et selon que l'on a atterri par le nord ou par le sud de l'île.

Le rivage oriental de Zanzibar ou, autrement, la côte du large est roide, accore et sans mouillage, sauf la baie située à sa partie moyenne, à l'ouvert de laquelle, durant la mousson de sud-ouest, un navire pourrait mouiller en cas de nécessité, mais qui n'est fréquentée, d'ailleurs, que par les bateaux du pays.

Il a été dit, précédemment, ce que sont les vents généraux de la mer de l'Inde, connus sous le nom de moussons, qui soufflent, sans interruption, du nord-est une partie de l'année, et du sud-ouest pendant l'autre. Il ne faudrait pas considérer ces désignations comme absolument invariables; il est vrai qu'au large, la mousson régnante souffle presque constamment suivant l'une de ces directions ou à peu près;

(1) Cet îlot porte sur certaines cartes le nom d'*Ile des Français*.

mais, aux approches de la terre, il n'en est plus ainsi, et elle subit des déviations, quelquefois de plusieurs quarts, qui sont dues soit aux contours du rivage, soit à l'élévation des montagnes, soit à la saillie des promontoires, soit enfin aux accidents météorologiques qu'engendre le voisinage des grands continents : inutile de dire que les renversements de mousson se font sentir plus ou moins tard dans les diverses localités, selon que celles-ci se trouvent plus ou moins éloignées du point de départ de la mousson. En ce qui regarde particulièrement l'île de Zanzibar, voici, selon les renseignements fournis par la pratique des navigateurs indigènes, et avec lesquels nos propres observations s'accordent, comment s'y comportent les moussons : celle de nord-est, qu'ils nomment *Mouceum* ou *Azieub*, arrive à la fin de novembre et finit dans la dernière quinzaine de mars ; elle acquiert sa plus grande force de la mi-décembre à la mi-février ; dans cet intervalle, elle souffle souvent du nord et du nord-nord-ouest. La mousson de sud-ouest commence dans la dernière quinzaine d'avril ; elle est assez improprement nommée par rapport à Zanzibar, car, pendant le jour surtout, elle vient bien plus souvent du sud-sud-est et sud-est que de l'ouest du sud ; elle dure jusqu'au mois de novembre ; les Arabes la divisent en deux parties distinctes : la première, qu'ils nomment *Qouss* (en souahhéli, *Qouci*), est la plus intense et se prolonge jusqu'au commencement de septembre ; ils donnent à la seconde le nom de *Dimân'* (en souahhéli, *Dimani*). La mousson de sud-ouest est considérée comme terminée après le mois d'octobre. De cette époque à la fin de novembre, le vent tourne du sud-ouest à l'est, avec intermittences de

calme. Du reste, à la fin de chaque mousson et durant le laps de temps qui les sépare, il y a, dans la journée, des brises de mer qui se rapprochent plus ou moins de la direction générale de l'une des deux moussons, et auxquelles succèdent, après quelques heures de calme, des brises d'ouest et de sud-ouest, venant du continent; ces dernières se font sentir vers deux ou trois heures de la nuit et cessent à huit ou neuf heures du matin. Alors le calme reparaît, pour faire place ensuite à la brise du large, qui commence vers midi et tombe dans la soirée, entre le coucher du soleil et dix ou onze heures du soir.

D'après les indications qui précèdent sur le gisement de l'île, la position et les abords de son mouillage, et les vents généraux qui soufflent dans les parages où elle est située, il est facile de comprendre qu'on devra atterrir différemment, selon la direction de la mousson actuelle et aussi selon qu'on viendra du nord ou du sud.

Pendant la mousson de sud-ouest, quand on veut gagner le mouillage de Zanzibar, il faut bien tenir compte des courants portant au nord-ouest, qui règnent depuis les premiers jours d'avril jusque vers la fin de novembre, et qui augmentent de vitesse à l'approche de la côte, en même temps qu'ils prennent une direction plus nord : je les ai trouvés, généralement, de 30 à 40 milles en vingt-quatre heures.

Si on a la certitude de reconnaître, avant la nuit, la pointe Pounah, située à l'ouvert sud du canal qui sépare l'île du continent, il faut faire valoir la route de façon à atterrir sur cette pointe; dans le cas contraire, on doit atterrir de manière à voir, avant la nuit, la partie nord de

l'île Maffia, d'où l'on se dirigera, sous petite voilure, vers la pointe Pounah sans craindre de rencontrer le banc de Latham, dont l'approche est très-dangereuse dans les ténèbres. Plusieurs îlots et récifs gisent dans le nord de Maffia, mais restent bien à l'ouest de la route à faire, du point où l'on a reconnu l'île, pour atteindre la pointe Pounah. Si la nuit est claire, il ne faut pas hésiter à rallier la côte un peu au sud de cette pointe, afin de bien la distinguer et de prendre en temps opportun la direction du canal.

A sept ou huit lieues au sud de ladite pointe, la terre est basse et parsemée de cocotiers, dont les panaches isolés s'aperçoivent bien avant qu'on voie la côte. En deçà, les arbres sont plus massés et se confondent avec elle, la faisant paraître ainsi d'une hauteur modérée et uniforme, sauf deux monticules qui restent dans le sud-ouest de la pointe Pounah, à quelques milles dans l'intérieur.

Après avoir doublé cette pointe, on peut se diriger vers les îlots Koualey et Kiçoueni (1), qui sont à la partie sud de Zanzibar. Il faut bien se garder de mettre en panne ou même de chercher à se maintenir, en louvoyant, aux environs de la pointe Pounah, sans être déjà entré dans le canal, parce qu'on serait drossé par les courants, qui, en dehors, portant au nord, feraient, en quelques heures, dépasser au navire la pointe sud de Zanzibar. Si on a reconnu Koualey et Kiçoueni pendant la nuit et qu'on n'ait pas la pratique des localités, il sera convenable ou de jeter l'ancre près de l'un d'eux, ou de mettre en travers, en les

(1) Ce sont les îles Kwaly et Kiseewen imgovany Hoy de la carte d'Owen.

conservant à vue jusqu'au jour, pour se diriger alors vers l'île de la passe (île Choumby des cartes).

Vue de l'est, la partie sud de l'île se termine par une pointe rocailleuse et de peu de hauteur, où il n'existe pas d'arbres sur une étendue d'environ un mille. A partir de là, l'île est très-boisée et le rivage vient mourir à la mer par une plage de sable blanc. En supposant que, drossé par le courant plus qu'on ne s'y attendait, au lieu d'atterrir sur Pounah, on atterrisse à la partie est de Zanzibar, cette plage et la disposition des cocotiers, qui forment sur la crête de l'île de gros bouquets épars çà et là, la feront distinguer des terres de Pounah, dont le rivage se présente en falaise de terre rougeâtre et dont les arbres offrent, comme je l'ai déjà dit, une masse continue. Quoi qu'il en soit, dans ce dernier cas, il n'y a pas à songer à louvoyer sur la côte pour doubler l'île au sud; on doit se hâter de faire porter vers sa pointe nord pour donner dans le canal par le nord, ou bien faire un bord de 150 à 200 lieues au large, où, les courants étant moins violents, on pourra regagner dans le sud jusqu'à ce qu'on soit en position d'atterrir sur Pounah. Le premier moyen est de beaucoup préférable, puisqu'il occasionne une perte de temps bien moindre. On a vu, au chapitre précédent, par le récit de notre arrivée à Zanzibar, que le choix du second nous avait fait perdre cinq jours.

Enfin, quand on est parvenu à entrer dans le canal par l'ouvert sud, on aperçoit d'abord, du côté du nord, les arbres de la partie sud de Zanzibar, puis ceux des îlots dont j'ai déjà parlé comme lieu de station pendant la nuit, ensuite toute la côte sud et sud-sud-ouest de la grande île, et enfin l'île de la passe. Dans ce trajet, il n'y a nul danger à

craindre; je n'ai reconnu, dans cette partie du canal, aucun banc ou haut fond qui ne soit porté sur la carte.

Après avoir contourné l'île Choumby à l'ouest, on a devant soi plusieurs passes conduisant au port; je les ai fait explorer pour chercher des alignements au moyen desquels on pût s'y diriger; mais l'aspect uniforme des terres n'offre qu'un petit nombre d'amers : nous avons pourtant trouvé un alignement pour faire la passe du sud. En donnant dans les autres, il faut avoir de bonnes vigies; les bancs sont généralement de sable blanc et signalés par la décoloration de l'eau qui les couvre. Voici les renseignements recueillis sur les passes de Zanzibar :

Passe du sud. — Quand on vient du sud, la passe à l'ouest de Choumby est indiquée par un alignement facile à reconnaître. Étant à un demi mille à l'ouest de cette île, on aperçoit sur la droite de la ville, au bord de la mer, un petit édifice de forme rectangulaire, qui est un temple hindou, et au-dessus le minaret d'une mosquée située dans le nord-est. En conservant le minaret par le temple hindou, on passe entre les deux bancs qui sont au nord de Choumby, et le haut fond désigné, par Horsburg, sous le nom de Middleground (banc du milieu) (1). On gouverne

(1) Le Sultan avait fait placer deux bouées pour marquer cette passe; l'une était mouillée à trois milles dans le nord 5° est de l'île Choumby, à l'extrémité d'un banc qui longe la côte; on la laissait sur tribord en venant au mouillage. L'autre bouée, qu'on devait laisser à bâbord, était placée à l'accore sud-est du Middleground, dont le milieu assèche dans les basses mers de syzygies. Ces bouées, soit qu'elles eussent été mal mouillées, soit par toute autre cause, avaient disparu lors de notre dernière relâche; c'est en prévision de pareils accidents que j'ai cru utile de donner les renseignements nautiques qui précèdent et ceux qui suivent.

ainsi au nord, 25° 30' est du compas. Cette direction doit être suivie jusqu'à un demi-mille du temple hindou; on a dépassé les bancs quand on relève l'extrémité nord de l'île Baouï au nord-ouest ¼ nord du compas; on vient alors sur bâbord, gouvernant, pour ranger la côte, jusqu'à la pointe où est bâtie la ville. Cette pointe, qu'on appelle *Changani*, est accore, et on peut la contourner de très-près pour aller au mouillage. L'alignement dont nous avons parlé se distingue facilement, en ce que le temple hindou est la seule construction que l'on voie au sud-ouest; le minaret est aussi le seul qui existe dans Zanzibar : les deux points paraissent à travers une éclaircie de palmiers.

Passe de l'ouest. — Cette passe, située entre le récif de Baouï et le plus nord des bancs compris entre cet îlot et celui de Choumby, n'est large que d'un demi-mille; on n'a, pour la suivre, aucun alignement, et il n'est ni utile ni avantageux de la préférer à l'autre.

Passe du nord-ouest. — Il n'existe non plus aucun alignement pour la passe entre Baouï et Changou. Cette passe est large et facile à faire avec la carte du capitaine Owen, et en veillant bien la couleur de l'eau pour deux hauts fonds qui s'y trouvent. Ceux-ci ne sont, à vrai dire, que des pâtés de corail, dont le plus grand est comme un prolongement avancé du banc de Changou; il en est séparé par une coupée d'un tiers de mille de large, dans laquelle il y a au moins 8m,6 d'eau, et il est situé à un peu plus d'un mille et demi à l'ouest 20° nord (vrai), du fort de la ville. L'autre pâté, beaucoup plus petit, est à trois quarts de mille dans l'est-sud-est de Baouï; et, placé à son centre, on relève au nord 30° est le milieu de l'île Changou. Au surplus, ni

l'un ni l'autre n'exigent de précautions que de la part des navires ayant un fort tirant d'eau, car il reste toujours, dans les plus basses marées, 6 mètres d'eau sur le premier de ces pâtés, et plus de 5 mètres sur le second.

Passe du nord. — Pour faire la passe entre Zanzibar et l'île aux Français ou Chapany, il faut se défier du banc qui se projette dans le sud-est dudit îlot; on devra donc toujours, en y donnant, se tenir à une distance d'un quart à un demi-mille de la côte de la grande île, qui est assez accore. Le Sultan avait fait placer une bouée à l'extrémité sud-est de ce banc; elle y était encore quand nous avons quitté Zanzibar pour la dernière fois; mais j'ignore si, depuis, elle n'a pas subi le même sort que celles dont j'ai parlé dans la note de la page 60. Les passes que je viens de décrire ne sont défendues par aucune fortification.

Les navigateurs auraient tort de s'inquiéter de cette multiplicité de bancs qui gisent aux abords du mouillage de Zanzibar et de croire à de grandes difficultés pour faire les passes; avec la carte d'Owen et une bonne vigie, il n'y a rien à craindre. Mais ce qui est véritablement important lors d'un premier voyage, c'est, et nous le répétons à dessein, de bien calculer son atterrage, afin de se trouver en temps opportun à l'ouvert sud du canal, et, pour cela, de tenir soigneusement compte du courant en faisant valoir la route.

Voici maintenant quelles sont les précautions à prendre pour atterrir avec la mousson de nord-est.

Si l'on arrive du nord, il faut naviguer de façon à pouvoir s'engager directement dans le canal qui sépare l'île Pemba du continent. Là, si des calmes surviennent, on n'a plus

rien à redouter des courants, qui portent directement le navire vers le port ; tout au plus y aurait-il une précaution extrême à prendre, celle de se tenir à peu près à mi-canal.

Si, venant de tout autre côté, on ne se trouve pas en position de suivre la voie indiquée, il faut, du moins, faire en sorte d'atterrir sur la partie sud de Pemba, afin de donner, sans perdre de temps, dans le canal qui sépare cette île de Zanzibar ; car, si, à l'atterrage, le vent tombait, comme la première est un peu plus est que la seconde, il serait à craindre, vu la force des courants, qu'on ne fût drossé, dans le sud, avant d'avoir pu doubler l'extrémité nord de Zanzibar. Les courants, entre les mois de décembre et d'avril, portent au sud-ouest et ont parfois une vitesse de 20 à 30 milles (1). Quand on a réussi à s'engager dans le canal précité, on doit passer à l'ouest de l'île Toumbat, qui est à la partie nord-ouest de la grande île ; puis on range la côte de celle-ci, en ayant soin de ne pas s'en éloigner de plus de deux milles, pour éviter deux hauts fonds qui sont dans le sud 30° ouest de la pointe Ousououembi, l'un à cinq milles, l'autre à huit de cette pointe. Le premier est à deux milles et un tiers, le second à quatre milles et demi du rivage (2). On

(1) Nous avons déjà dit que la mousson de sud-ouest est plus forte que celle de nord-est, et les courants sont naturellement en proportion de la force de chacune d'elles.

(2) Il en existe un troisième, marqué sur la carte d'Owen, à trois milles dans le sud de ce dernier; mais il est à cinq milles et demi du rivage. Si l'on en croit le docteur Ruschemberger (*), le navire sur lequel il se trouvait aurait touché deux fois, en se rendant de l'île Toumbat au mouillage de Zanzibar, sur des pâtés de coraux que n'indique pas, dit-il, le nouveau plan d'Owen.

(*) Voyez *Narrative of a voyage round the world during the years* 1835, 1836, 1837; by W. S. W. Ruschemberger, M. D. Le navire de l'expédition était le *Peacock*, de la marine américaine.

gagne ensuite le mouillage par l'une des deux passes du nord.

Lorsqu'on atterrit pendant la mousson de nord-est, s'il arrive qu'on ne soit pas en position de s'engager dans le canal en doublant la pointe nord de Zanzibar, il faut alors laisser porter, pour venir ranger le côté sud de l'île jusqu'à l'îlot Choumby, à partir duquel on louvoiera, en dehors de tous les bancs, jusqu'à ce qu'on puisse donner dans la passe entre Baoui et Changou.

Il nous reste à dire comment on s'éloigne du port pour prendre la mer.

Dans le fort de la mousson de sud-ouest, de juin à la mi-août, on sort généralement par le nord du canal : à toute autre époque de l'année, on le fait par le sud, sans difficulté, même pendant les autres mois de la mousson de sud-ouest, en profitant des brises de terre et du mouvement favorable de la marée. Si l'on doit se diriger vers un point situé au sud de Zanzibar, il est d'autant plus avantageux de sortir par le sud du canal que le choix de la voie opposée obligerait, la mousson de sud-ouest régnant, à passer sous le vent de Pemba : il faudrait, en effet, pour la doubler au vent, un concours de circonstances qui permît de le faire à la bordée, et il se présente rarement; d'autre part, le courant portant avec violence au dedans des îles, il serait impossible de gagner dans l'est en louvoyant. Or, en sortant du canal par l'extrémité nord de Pemba, on se trouve sous-venté d'une quarantaine de lieues, qu'on ne regagne ensuite qu'avec beaucoup de temps et de peine. Revenons au mouillage principal.

C'est ordinairement devant la partie de la ville comprise

entre la pointe Changany et le palais du Sultan qu'on jette l'ancre : les petits navires à deux encablures de terre, par 8 ou 10 mètres, fond de sable vaseux ; les grands navires, à un demi-mille du rivage, par 10 ou 12 mètres. La tenue y est très-bonne et la mer toujours belle, quelle que soit la force de la brise : le seul inconvénient qu'on y rencontre, c'est que, dans les grands vents du nord, qui soufflent parfois en décembre et janvier, le débarquement devant la ville est rendu difficile par la mer qui déferle à la plage. Dans ces circonstances, on peut aller débarquer au sud de la pointe Changany.

Les mouvements de marée ont lieu ainsi qu'il suit sur la rade. D'après le capitaine Owen, la mer marne de 2m,74 ; l'établissement du port est 4 heures 45 minutes. Au mouillage et dans les passes qui y conduisent, le flot porte, selon la direction de celles-ci, entre le nord et l'est ; le jusant entre le sud et l'ouest.

Un bâtiment trouve, dans cette relâche, des rafraîchissements en abondance et à bas prix. Comme les seuls puits de la ville qui fournissent de l'eau potable sont fort loin du rivage, il vaut mieux aller en prendre à l'aiguade de M'toni, où elle est assez bonne et se fait très-commodément, ce qui compense bien la perte du temps employé pour l'allée et le retour de l'embarcation.

L'île a 160,000 hectares environ de superficie ; sa surface est ondulée par des collines de peu d'élévation et très-rapprochées les unes des autres, qui atteignent leur plus grande hauteur vers le centre du pays. Elles laissent entre elles, dans certains endroits, de petites vallées étroites, quelquefois assez profondes, où viennent s'amasser les eaux

pluviales, qui, ne trouvant pas d'issues suffisantes, y forment des marécages. C'est peut-être là une des causes de l'insalubrité de Zanzibar. Nous avons pu constater l'existence de plusieurs de ces marécages dans les courses que nous avons faites à l'intérieur, puis entre M'toni et la ville, et enfin aux environs du ruisseau qui débouche à Bomboui, à quelques milles au nord de M'toni. Les cours d'eau ne sont ni nombreux ni considérables : ce sont, à proprement parler, des ruisseaux qui, lors des grosses pluies, se transforment en torrents, et dont les eaux, se mêlant, à leur embouchure, avec celles de la mer, y font croître une grande quantité de palétuviers, foyer de miasmes pestilentiels. Le sol est généralement riche, et, sauf quelques parties où la terre est légère et sablonneuse, et qu'occupent surtout les cocotiers, la végétation y est aussi belle que variée. Il est propre à toutes les cultures intertropicales : la canne à sucre, l'indigotier, le giroflier y viennent à merveille, ainsi qu'un grand nombre de plantes vivrières, telles que le riz, le millet, le maïs, etc. Mais, soit manque de débouchés, soit que les indigènes préfèrent s'adonner à d'autres industries qui leur paraissent plus lucratives, l'agriculture est à peine assez développée pour fournir aux besoins de la consommation. Cependant, depuis l'introduction du giroflier, on se livre un peu plus aux exploitations agricoles. Quant aux arbres fruitiers, tels que les orangers, les citronniers, les manguiers, les bananiers, les grenadiers, etc., ils y sont en grande quantité. Il existe aussi, dans les endroits boisés de l'île, plusieurs essences propres à la construction; mais on ne fait rien dans le pays pour mettre à profit ces richesses naturelles. Les ruisseaux dont nous parlions tout à l'heure ne sont

nulle part utilisés ni comme force motrice ni pour les irrigations ; d'ailleurs, si ce n'est pendant quelques années de sécheresse qui se présentent de loin en loin, les pluies et les rosées suffisent à l'arrosement du sol. Les pluies périodiques tombent principalement à l'époque du renversement de la mousson de nord et dans les trois ou quatre premiers mois de la mousson de sud. Il y a, de plus, en décembre et janvier, de fréquents orages, qui amènent des pluies abondantes ; ces orages se forment au-dessus de la grande terre, et, lorsqu'ils éclatent dans la mousson de nord, ils donnent lieu à de violents coups de vent.

La température est très-variable, et les brusques transitions qu'elle subit sont pour beaucoup dans les maladies qui désolent le pays. La chaleur y est toujours très-forte dans le jour ; mais, pendant la mousson de sud, dès que le soleil est couché, l'air devient assez frais pour qu'on soit obligé de mettre des vêtements d'hiver.

Voici le résumé des observations barométriques et thermométriques faites, à des époques différentes de l'année (1), durant nos divers séjours sur rade :

(1) Les observations barométriques ont été faites, pendant toute la campagne, de six heures en six heures : à midi, à minuit, à 6 heures du matin et à 6 heures du soir.

OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES ET BAROMÉTRIQUES.

ZANZIBAR.

	DU 3 AU 10 OCTOBRE 1847.				DU 21 AVRIL AU 8 MAI 1848.				DU 6 AU 25 NOVEMBRE 1848.
	Midi.	Minuit.	6 h. du soir.	6 h. du matin.	Midi.	Minuit.	6 h. du soir.	6 h. du matin.	9 h. du matin.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyenne de la série. .	27,7	26,5	28	26,2	28,3	27,6	28,2	28,4	28,4
Maximum. .	28	28	29	27,5	30	29	29,5	30	29
Minimum. .	27	25	27	25	26,5	26	27	27	27,5
	Baromètre; moyenne, 762,4.				Baromètre; moyenne, 758,3.				Baromètre; moyenne, 760,9.

D'où il résulte que le maximum de température, à *Zanzibar*, a eu lieu, dans le mois d'avril 1848, à midi et à 6 heures du matin,
Et le minimum — — — dans le mois d'octobre 1847, à minuit et à 6 heures du matin.

Il existe, à Zanzibar, une population libre et une population esclave. La première est un mélange d'individus appartenant à trois races différentes : les Souahhéli, qui sont les indigènes et forment la majorité de la population, les Arabes ou descendants d'Arabes, et les Indiens.

Les Souahhéli doivent leur origine aux colons arabes qui s'établirent sur la côte à diverses époques, dans les temps reculés, et notamment lors des grandes émigrations musulmanes dont j'ai esquissé l'histoire au livre III de la première partie de cet ouvrage; ce sont eux que les Portugais trouvèrent maîtres du pays et désignèrent sous le nom de Maures. Le type des fondateurs de ces établissements s'est altéré de plus en plus par suite des alliances qu'ils ont contractées avec les individus de race africaine, et les caractères de cette dernière en sont venus à prédominer sur ceux du type primordial. Cette dégénérescence physique ne s'est pas produite, on le comprend, sans entraîner avec elle une dégénérescence morale analogue qui justifie, jusqu'à un certain point, l'état d'infériorité sociale des Souahhéli de Zanzibar par rapport aux Arabes. A cette cause incessante d'abaissement s'en joignit une autre, qui prit sa source dans les changements politiques survenus au sein du pays, et que je dois mentionner sommairement ici, afin de faire ressortir les conséquences qu'elle eut pour la population qui nous occupe.

L'établissement des Portugais sur plusieurs points de la côte, leur suzeraineté reconnue par les chefs indigènes avaient plus ou moins subalternisé ceux-ci. Toutefois, comme, sur la plupart de ces points et particulièrement à Zanzibar, les conquérants n'avaient pas d'établissement

militaire, mais seulement des facteurs et quelques négociants qui trafiquaient pour leur compte particulier, l'état social des populations indigènes y était demeuré le même, et, tout en acceptant la suzeraineté plus ou moins nominale du Portugal, leurs sultans ou cheikhs avaient conservé la souveraineté effective et gouvernaient comme avant la conquête. Il a été dit, en effet, ailleurs (1), d'après les renseignements puisés dans Rezende, que Zanzibar ne payait pas de tribut et que les Portugais n'avaient qu'à se louer de leurs relations avec les indigènes, ceux-ci les affectionnant et facilitant leurs opérations commerciales. Cette situation laissait donc le petit nombre de Portugais établis dans chaque localité en dehors de sa population, et les Souahhéli gardaient ainsi la supériorité relative et la prépondérance qu'ils tenaient de leur origine. Telle fut, particulièrement à Zanzibar, la position de cette caste jusqu'au moment où les Portugais, se départant de la ligne de modération qu'ils avaient antérieurement suivie, poussèrent les populations de la côte à se révolter contre leur domination oppressive, révolte dont le signal fut donné par la cité de Mombase. Zanzibar fit aussi sa révolution, massacrant une partie des Portugais et chassant les autres; mais, cette indépendance recouvrée, il fallait la conserver. Or les sultans de Zanzibar n'étaient pas de force à soutenir seuls une lutte contre les Portugais; ils réclamèrent donc, comme l'avait fait Mombase, le secours de l'imam d'Omân. On a vu, au livre V de la première partie, que la supplique fut agréée.

Ces sortes de services se font toujours payer chèrement.

(1) Livre IV, page 467 de la Ire partie.

Quand le cheval de la fable demanda l'assistance de l'homme pour se venger de son ennemi, cette assistance lui coûta la liberté. Les Souahhéli de Zanzibar ne furent pas secourus à meilleur marché, et l'intervention de l'Imam ressembla moins à un protectorat qu'à une prise de possession. Les Arabes venus d'Omân n'eurent pas seulement la haute main dans les affaires du pays et la suprématie politique, ils se posèrent encore en conquérants, et les Souahhéli devinrent alors, sous leurs nouveaux maîtres, une sorte de caste taillable et corvéable à merci. Ils portèrent même, à compter de cette époque, un nom qu'ils conservent encore aujourd'hui et qui fut comme le cachet de leur condition inférieure ; on les appela *Moukhadim'* (homme de labeur) (1).

Cependant les Moukhadim' (2) restaient constitués entre eux ainsi qu'ils l'étaient auparavant, et ils continuèrent à être gouvernés par leurs cheikhs ou sultans, issus de la famille des sultans de Kiloua et se succédant comme par le passé ; le sultan des Moukhadim' fut toujours l'intermédiaire officiel entre les chefs arabes et la population. Son prestige et son influence ne diminuèrent, d'ailleurs, que progressivement, et, dans les commencements, l'un était même assez réel, et l'autre jugée assez utile aux vues du suzerain pour qu'il y ait eu des sultans souahhéli qui furent

(1) Ce mot paraît dériver de l'arabe *khedem* ou *khadama*, indiquant l'état de serviteur ou d'esclaves travaillant, et qui a reçu une forme souahhéli ; précédé de la syllabe *mou*, abréviation de *moutou*, il signifie ainsi, dans cette dernière langue, homme de labeur, homme esclave ou vaincu, d'après les règles des sociétés barbares.

(2) Les Moukhadim' sont plus noirs que les Souahhéli en général ; cela tient, sans doute, à ce que ces derniers ont eu moins de croisements avec la race africaine pure.

en même temps gouverneurs pour l'Imam. On cite, entre autres, Saïd-ben-Gobedin', qui remplaça le premier gouverneur envoyé d'Omân; Saïd-ben-Gahnen' el Maôuli, qui garda ces fonctions pendant sept ans. Mais, peu à peu, la situation politique et sociale de ces sultans et de leurs gouvernés s'est considérablement amoindrie, résultat fatal auquel les imams d'Omân devaient naturellement travailler par raison d'État. Aujourd'hui le sultan des Moukhadim' ne l'est plus que de nom. Sa plus importante prérogative consiste à faire rentrer et à transmettre au souverain l'impôt de capitation qui a remplacé, depuis le règne de Syed Saïd, le droit de corvée, non aboli cependant d'une manière complète. Cet impôt est de 2 piastres par tête. Sur la somme totale, le sultan des Moukhadim' garde 2,000 piastres pour lui et verse le reste entre les mains du sultan Saïd, qui lui fait un présent d'environ 2,000 autres piastres. Les femmes, les enfants et les célibataires n'y sont pas soumis.

Je ne possède aucun renseignement sur la série des sultans souahhéli qui se succédèrent à Zanzibar; je sais seulement que, lors de l'avénement d'Ahhmed-ben-Saïd en Omân, le titulaire s'appelait Ahhmed-ben-Soultan'-ben-Hhacen el Alaoui.

Le lecteur a, sans doute, compris que parmi les Souahhéli dont nous avons parlé n'ont pas été comptés ceux qui sont ou venus ou nés à Zanzibar postérieurement à la prise de possession de l'île par les imams. Cette dernière classe, bien moins nombreuse que l'autre, n'a pas subi la même déchéance sociale que les Moukhadim'; aussi les individus qui la composent ne sont-ils jamais désignés sous ce nom, qui s'applique exclusivement aux anciens indigènes de Zan-

zibar. Quant à ceux-ci, ils sont très-nombreux; mais je n'ai pu me procurer que des renseignements fort incertains sur le chiffre auquel ils atteignent. Au dire d'un personnage important du pays, ils compteraient dix-huit mille chefs de famille, ce qui ferait supposer une population au moins quadruple; mais on m'a assuré, d'un autre côté, qu'il n'y en avait pas plus de sept mille, se fondant sur ce que le revenu de l'impôt, auquel les chefs de famille seuls sont astreints, était de 14,000 piastres. Ce dernier renseignement me paraît exact, car il m'a été confirmé par diverses personnes. Maintenant il reste à savoir si Syed Saïd n'est pas trompé par le mandataire qui lui sert de percepteur, et, alors même qu'on aurait toute garantie à cet égard, il serait encore difficile de déterminer, d'après ce chiffre, celui de la population dont il s'agit; car, quoique nous connaissions les classes exemptées de l'impôt, nous sommes loin de pouvoir les dénombrer, d'autant plus que, parmi elles, se trouvent les femmes, dont le nombre surpasse, dit-on, chez les Moukhadim, la proportion ordinaire entre les deux sexes.

La population arabe se compose des descendants d'Arabes venus dans le pays lorsqu'il passa sous l'autorité des imams, puis de ceux qui, à diverses époques, s'y sont établis dans un but de convenance ou d'intérêt : c'est parmi eux que le Sultan choisit ses principaux dignitaires ou fonctionnaires. Je ne saurais évaluer au juste le nombre des Arabes résidant sur l'île; mais il est relativement très-petit et ne dépasse pas, je crois, 3,000 âmes (1). Plusieurs circonstances ren-

(1) Dans ce nombre est comprise une population flottante de trois à quatre cents individus provenant de la côte sud-est d'Arabie, dont je

dent cette évaluation difficile : d'abord beaucoup de Souahhéli peuvent être pris pour des Arabes, ne se distinguant de ceux-ci ni par les traits ni par le costume; ensuite les femmes d'Arabes ne se montrent pas dans les rues, et les enfants restent enfermés avec elles.

Je dois dire, en passant, que la difficulté n'est pas moindre pour se faire une idée de la population générale de l'île : le gouvernement local ne sait pas ce que c'est qu'un recensement, et il n'est point de voyageur, ayant écrit sur Zanzibar, qui ait parcouru toutes les parties habitées de l'île pour se rendre compte, autant que cela est possible à vue d'œil, du nombre de ses habitants. D'un autre côté, voici un fait qui édifiera le lecteur sur la valeur des renseignements qu'on obtiendrait des personnages importants du pays. Un

dois faire une mention particulière. Ces hommes se transportent sur tous les points où ils savent pouvoir se procurer du travail et amasser, par ce moyen, un petit pécule, avec lequel ils retournent ensuite dans leur pays natal. Ils sont connus, à Zanzibar, sous le nom de *Hammalin'* (porte-faix), parce que c'est l'emploi auquel la plupart d'entre eux se livrent. Il en est aussi, cependant, qui s'engagent comme maçons, laboureurs et même comme soldats.

A en juger par la réputation qu'ils se sont acquise à Zanzibar, ce sont des hommes honnêtes, laborieux et durs à la fatigue. Bien pris du corps, d'un caractère vif et énergique, ils paraissent, pour l'activité physique et pour l'intelligence, fort au-dessus des naturels des Comores et de tout le Souahhel. Ils présentent, en un mot, toute la supériorité de la race arabe pure sur la race bâtarde des Souahhéli. Le Sultan en entretient un assez grand nombre, à sa solde, dans les garnisons d'Afrique et d'Omân ; ils y sont connus sous le nom de Hhadeurmi (hommes du Hhadeurmaut). A Aden, beaucoup de ces mêmes hommes sont employés, à divers titres, au service du gouvernement; ils y reçoivent, m'a-t-on dit, un soumouni par jour, outre la nourriture. Il y a donc lieu de croire qu'on trouverait également, dans cette population, des travailleurs libres pour Maïotte, dont ils supporteraient le climat tout aussi bien que les indigènes des autres Comores et du Zanguebar.

jour que je demandais au Sultan à combien de têtes il évaluait la population de Zanzibar : « Comment pourrais-je le « savoir, me répondit-il, puisque j'ignore même combien « de personnes demeurent dans ma maison. » N'ayant pas la prétention d'être mieux informé, à cet égard, que le Sultan, je n'adopterai aucun chiffre depuis celui de deux cent mille, écrit (sous toutes réserves, il est vrai) par le capitaine Th. Smée, jusqu'à celui de soixante mille, le plus faible qui ait été indiqué. Je puis dire seulement qu'il nous a été affirmé que la population allait s'accroissant d'une manière notable. Pour celle qui appartient en propre à la ville, comme elle est plus facilement appréciable, il m'est permis de me montrer moins timoré, et j'estime qu'elle doit être de 20,000 ou 25,000 âmes, esclaves compris.

Il me reste à parler de la troisième des classes formant la population libre de Zanzibar, c'est-à-dire la classe des Indiens. Celle-ci se compose d'Hindous proprement dits, natifs de Surate, de Bombay ou de quelques autres points de la côte de l'Hindoustan, et de banians, originaires du Keutch. Non-seulement les Indiens diffèrent complétement de mœurs et de religion avec les gens du pays, mais encore ils vivent à part, ne contractant avec eux ni relations intimes ni alliances de famille, et n'ayant pas dans l'île de résidence fixe. C'est une population commerçante mobile, se renouvelant périodiquement, et pour laquelle Zanzibar n'est qu'un comptoir où chaque individu vient faire valoir ses capitaux ou ceux qui lui ont été confiés, et, au bout de quelques années, s'en retourne enrichi dans son pays, laissant la place à des compatriotes nouvellement arrivés. Du reste, ils sont tout au plus 500.

Les esclaves forment les deux tiers ou les trois quarts de la population totale ; ce sont des Africains provenant de toutes les peuplades qui occupent les régions intérieures de l'Afrique orientale comprises entre le Mozambique et le Djoub. Inutile de mentionner spécialement des individus isolés appartenant à d'autres contrées, tels que, par exemple, les esclaves abyssiniennes qui ornent le harem du Sultan et celui de quelques hauts dignitaires.

La majeure partie des gens libres habitent la ville, seul grand centre de population qui soit sur l'île ; quelques-uns seulement résident sur leurs propriétés rurales, qu'ils exploitent à l'aide d'esclaves. Quant à ceux-ci, ils sont surtout répandus dans les campagnes, où on les emploie aux travaux de l'agriculture.

Enfin on compte encore, parmi les habitants de la ville, les étrangers établis à Zanzibar pour faire du commerce ; ce sont des Anglais, des Américains ou des Français ; mais le nombre en est excessivement restreint, et le climat ne leur permet jamais un séjour de bien longue durée.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer, dans cette localité, beaucoup de ces belles physionomies arabes dont le type est connu. Il y existe des individus qui se donnent pour Arabes et qui ont les traits plus africains que bien des Souahhéli ; le type primitif, dans toute sa pureté, n'est conservé que chez quelques familles principales ou récemment établies dans le pays. Quant aux Souahhéli, il y a parmi eux une grande variété de caractères physiques, qui tient au plus ou moins de croisements opérés dans l'ascendance de chacun d'eux entre les races arabe et africaine : les uns se rapprochent du premier type, mais ils sont rares ; les autres s'en éloignent

de plus en plus, jusqu'à se confondre presque entièrement avec le second; aussi leur teint varie-t-il de l'olivâtre au noir. Au reste, on pourra se faire une idée de ces différents types par l'inspection des portraits qui se trouvent dans l'album de la relation. La taille des Souahhéli est généralement assez élevée et ne descend guère au-dessous de la moyenne; toutefois, avec une certaine apparence de force, ils sont, en réalité, assez faibles, car ils n'ont, pour se maintenir robustes, ni les fatigues de la guerre ni les travaux de l'industrie ou de l'agriculture. Je pense que c'est là un mal local et que la race n'est ainsi dégénérée, à Zanzibar, qu'à cause de la grande quantité d'esclaves qu'on y possède, et dont on use et abuse de toute façon. J'ai vu quelquefois venir, de la terre ferme, des Souahhéli qui étaient d'une taille très-élevée et semblaient avoir une vigueur remarquable.

Dans cette population mêlée, qui touche, d'un côté, à l'état sauvage, de l'autre à la civilisation orientale, et se compose, en outre, de castes diverses et de races hétérogènes, le costume ne saurait être uniforme. Les Arabes et les Souahhéli aisés ou soigneux de leur personne se coiffent du turban roulé selon la fantaisie ou le goût de chacun, mais ordinairement de forme peu élevée et les bouts de l'écharpe tombant sur les épaules. Dans la maison, ils ont, de préférence, une sorte de calotte (*koufia*) en étoffe, sans aucun ornement. Cette dernière coiffure est la plus généralement adoptée; elle est toujours fort sale, mais le paraît bien moins que certains châles-turbans portés par quelques-uns. La tête est rasée, la barbe et les moustaches sont conservées, ces dernières tenues petites.

Le vêtement commun à toutes les classes de la société est

une chemise (*kan'zou*), le plus souvent de coton blanc, sans col, boutonnée au cou et ouverte devant jusqu'à la taille : les bords de cette ouverture sont, au goût de chacun, enjolivés de cordonnets blancs ou roses. La chemise, qui tombe jusqu'à mi-jambe, et dont les manches sont larges et presque flottantes, est serrée au corps par une ceinture (*hhezâm'* en arabe, et *hhazami* en souahhéli), remplacée quelquefois par une pièce de coton blanc, bordée de franges de soie rose foncé, ou de raies de couleur ménagées dans le tissu. Cette pièce d'étoffe, nommée *chouka*, est portée, par les hommes, de manière à former à la fois et la ceinture et une sorte de jupe.

Les individus de la classe aisée, et surtout les Arabes, ont, en outre, pendant la saison relativement froide, et même en toute saison, pour mettre alors plus de convenance dans leur toilette, un pantalon étroit et court, ou plutôt une espèce de caleçon qui se passe sous la chemise. Par-dessus celle-ci, le buste est aussi couvert d'un gilet (*relila* en arabe, *kizibao* en souahhéli), tantôt à manches, tantôt sans manches, en drap léger ou en soie, garni de passementeries, brodé sur le devant et pouvant se boutonner jusqu'au cou. Enfin les hommes âgés, et principalement les personnages de haut rang, quand ils sont en cérémonie ou seulement hors de leur maison, revêtent encore une longue robe flottante et ouverte, d'étoffe plus ou moins riche, connue en Europe sous le nom de cafetan, et qui, dans le pays, porte celui de *djoukha*. C'est ainsi que le Sultan se montre dans ses réceptions à la ville; c'est pareillement la tenue habituelle de son fils Khaled, du gouverneur et des principaux fonctionnaires.

Tous les habitants de Zanzibar vont les jambes nues, mais ils chaussent des sandales (*viatou* en souahhéli) lourdes et traînantes, composées d'une semelle plate de bois ou de cuir, retenue au pied par un petit rebord emboîtant à peine le talon et par une bride qui entoure le cou-de-pied : à cette bride vient se joindre, en dessus, une lanière s'attachant, par l'autre extrémité, à un court tenon en bois planté dans la semelle, et qui se loge entre le gros orteil et l'orteil suivant. Ces sandales rendent nécessairement la marche lente, et dénoteraient à elles seules les habitudes et le caractère de ceux qui en font usage ; elles se prêtent, d'ailleurs, à la coutume établie de quitter sa chaussure non-seulement à la porte des mosquées et en entrant dans l'appartement de toute personne à qui l'on doit du respect, mais encore dans l'intérieur de sa maison, surtout quand les parquets y sont recouverts de tapis ou de nattes.

Les esclaves n'ont, pour la plupart, d'autre vêtement qu'une pièce d'étoffe qui ceint le corps au-dessus des hanches et tombe, en façon de tunique courte, de manière à cacher les parties honteuses ; bien peu y ajoutent une chemise : il va sans dire que tous, sans exception, marchent pieds nus.

Autant qu'il est permis d'en juger, le costume des femmes est sans élégance et sans grâce. Quelquefois elles ne sont vêtues que d'une sorte de sarrau à manches courtes, avec une ouverture étroite pour le passage de la tête ; ce vêtement est assez ordinairement en étoffe de couleur claire, cotonnade ou soie rayée ; toutefois elles portent, le plus souvent, une chemise qui a pour complément un pantalon large (*sourouali* en souahhéli, en arabe *seroûal*), serré par une

gaîne ou coulisse au-dessus des hanches. D'autres, particulièrement les femmes souahhéli, substituent à ce dernier une longue pièce d'étoffe (*goûho*) qui se roule autour du corps et l'enveloppe depuis les aisselles jusqu'aux pieds : c'est bien le maillot le plus disgracieux et le plus contre nature qui se puisse voir ; il pèse sur la face supérieure des seins et les rabat vers le ventre, contribuant ainsi à les déformer, même chez les plus jeunes. Une semblable mode n'aurait jamais dû être acceptée dans un pays où les femmes ne peuvent compenser que par la beauté des formes l'imperfection des traits du visage.

Par-dessus les vêtements que nous venons de décrire, les femmes jettent un ample pagne (en souahhéli, *kitambi*), généralement de couleur sombre, noir ou bleu, à bordure de soie ou de coton de couleur, ou seulement garni de franges de soie ; il couvre la tête et les côtés de la face, dont on n'entrevoit, d'ailleurs, le reste qu'à travers un masque (*beurqou*). Celui-ci n'a, dans le genre, aucun rapport avec les nôtres ; il est composé de deux bandes d'étoffe de soie noire, maintenues par quelques baleines qui servent à leur donner la forme voulue : l'une de ces bandes cache le front, se joignant, en haut, avec une sorte de résille, et descend jusqu'aux sourcils ; l'autre voile la partie du visage comprise entre le milieu du nez et la lèvre supérieure. Les deux pièces sont soutenues, en avant, par une baleine étroite et plate qui suit la crête du nez, et donne ainsi au masque la forme d'une carène. Il est conservé, même dans la maison, en présence d'un homme. Ce n'est que par une faveur tout exceptionnelle, et grâce à ma qualité d'ami du maître, qu'il m'a été permis de voir quelques femmes sans ce voile gro-

tesque. Lorsque celle qui le porte veut manger, elle le relève sur la tête, comme faisaient de la visière de leurs casques nos anciens chevaliers. Nous ne savons trop ce que gagnent à une pareille invention la fidélité conjugale et la dignité des femmes ; mais tout le monde comprend ce qu'y perdent ces malheureuses sous le rapport des commodités de la vie, dans un climat brûlant.

Les femmes ont aussi les jambes nues, mais garnies, au-dessus de la cheville, d'une ou de plusieurs manilles (*hâli-hâli*), grands anneaux creux soit en argent, soit en cuivre. Leurs pieds sont nus ou chaussés de sandales semblables à celles des individus de l'autre sexe, et quelquefois de babouches à la turque.

Les hommes n'ont d'autres bijoux que des bagues simples, parfois garnies d'une cornaline sur laquelle sont gravés quelques sentences du Coran ou leur nom, et, dans ce dernier cas, ils s'en servent comme d'un cachet. Il y a cependant, par-ci par-là, quelque *lion* de haute volée qui possède une montre (*sâa*) et bat breloques comme un élégant du boulevard des Italiens, à Paris.

Les femmes, outre les anneaux qui ornent leurs jambes, ont encore des bracelets (*kikéhé*) d'or ou d'argent, de cuivre ou de verroterie, des bagues (*p'hété, ia kédôlé*) d'espèces diverses et des colliers (*m'kofou*) auxquels sont suspendues de petites cassolettes (*tchouho*). Ce ne sont point des boucles qu'elles mettent à leurs oreilles, mais des boutons doubles, ne différant que par une plus grande dimension de ceux qui servent à fermer nos chemises : il y en a d'aussi larges qu'une pièce de 2 francs. Leur nom souahhéli est *djaci* au singulier, et *madjâci* au pluriel. Ce n'est pas, du

reste, le lobule seul de l'oreille qui est percé; il y a encore plusieurs trous pratiqués dans le pli qui borde cet organe en arrière et en haut : ces ouvertures sont occupées par d'autres boutons (*kipîni*) semblables à ceux du lobule, quoique plus étroits. Ils sont en métal, en corne, en pâte de girofle très-dure, ou bien en une autre substance qu'ils appellent *tchakazi* et qui joue le corail. C'est un mélange de *tchakazi*, espèce de gomme-résine dont j'ignore l'origine, de copal dur et de cinabre, qui, mis en fusion, se coule dans la forme voulue, et qu'on polit ensuite. Enfin un bouton, de même forme et de même nature, mais qui tient le milieu, pour la largeur, entre ceux du rebord de l'oreille et celui du lobule, est aussi porté, surtout par les femmes souahhéli, dans une fente pratiquée au-dessus de l'aile du nez.

Les petites filles ont un anneau, dans le genre de nos grandes boucles d'oreilles rondes, passé dans la partie inférieure de la cloison du nez, comme cela se voit dans le portrait de la petite Aziza (1); cet anneau s'appelle *p'hététa-poua* (anneau du nez).

Je ne puis rien dire de la coiffure, la tête étant toujours couverte : Aziza avait les cheveux tressés en nattes tombantes. Au reste, les femmes souahhéli m'ont paru avoir les cheveux crépus et, par conséquent, peu susceptibles d'être lissés ou tressés. Elles ont un goût prononcé pour les parfums et emploient habituellement les essences de rose, de jasmin, de girofle, de sandal; elles aiment nos cosmétiques et accordent une estime particulière à l'alcoolat balsamique qui a rendu célèbre le nom de Jean-Marie Farina. Malgré

(1) Voyez planche 29 de l'album.

cela, comme elles sont fort sales, et ne pratiquent pas les ablutions avec toute la fréquence et les soins minutieux qu'exigerait le climat; comme elles ont des effets de toilette qui sont rarement changés et que ne protége, la plupart du temps, aucun linge, il se fait, entre les émanations qui s'exhalent de leur corps mal lavé, continuellement en transpiration sous ces vêtements inamovibles, et les parfums employés avec profusion, une lutte où ces derniers sont vaincus, au grand détriment des organes olfactifs, affreusement blessés par ces fauves senteurs humaines.

Quelques habitants du pays, hommes et femmes, ont emprunté aux Européens ou aux Indiens l'usage du parasol. Ce n'est point du parasol indien qu'ils se servent, mais du parapluie d'Europe; ils l'appellent, en souahhéli, *m'vouli*.

Aucune arme ne fait partie essentielle du costume national; le poignard, que placent ordinairement à leur ceinture les Arabes et les autres individus vêtus comme eux, n'est guère qu'un ornement; c'est le poignard recourbé des Turcs et des Arabes, connu sous le nom de *djambia*. On rencontre çà et là quelques Arabes ayant à la main ou sous le bras un sabre à lame tantôt droite (*sîf* en arabe ou *pangga* en souahhéli) et à double tranchant, tantôt recourbée comme un cimeterre; il est porté plutôt pour servir de contenance que dans une prévision d'attaque ou de défense : ainsi se présentait souvent à nous Syed Saïd, jouant avec son sabre à poignée de fer et à fourreau de cuir frappé, comme on le fait avec une canne. D'ailleurs, c'est ce dernier objet, la canne (*fimbo*), faite de liane tortue, qu'un grand nombre d'individus, surtout les vieillards, portent habi-

tuellement; il remplit là, comme chez nous, le rôle du bâton de vieillesse ou de la badine du muscadin. On rencontre parfois quelque individu armé de la sagaie africaine; mais c'est alors un nouveau débarqué de la côte ferme. Quant aux fusils (*boun douki*), on n'en voit qu'entre les mains des soldats commis à la garde du fort ou attachés au service militaire de la maison du Sultan. Ces fusils sont d'une longueur interminable et d'une mode plus qu'arriérée, car l'amorce ne s'enflamme qu'avec la mèche d'antique mémoire. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de fusils européens dans le pays; mais les troupes du Sultan, qui viennent de l'Omân ou du Beloutchistan, n'ont pas encore appris à se servir du mousquet à pierre; à plus forte raison seraient-ils embarrassés avec un fusil à piston.

On remarque encore, à Zanzibar, des hommes portant un bouclier (*teur'si*) en peau de rhinocéros : c'est un cône de 15 à 20 centimètres de hauteur et dont les côtés sont légèrement concaves. La base n'a pas plus de 25 à 30 centimètres. Le peu d'étendue que couvre un pareil bouclier montre assez qu'il est plutôt un objet de parade que de défense. Sa surface est arrondie, au sommet, en forme de gros bouton, polie partout et enjolivée de rainures et de saillies circulaires, avec un épais bourrelet à la base. Une forte poignée de cuir très-dur est assujettie à sa partie concave, et les points d'attache en sont ornés, à l'extérieur, d'étoiles ou de rosaces en métal. A cette poignée est attachée une lanière qui sert ou à le fixer autour de la main lorsqu'on veut en faire usage, ou à le suspendre à l'épaule gauche, de manière qu'il se pose, la face convexe tournée en dehors, un peu au-dessous de l'omoplate. Ces

boucliers ne sont portés que par des soldats ou des Arabes d'Omân, de passage dans le pays.

Les habitants sont sujets à des maladies endémiques assez nombreuses : les fièvres intermittentes simples et pernicieuses, la dyssenterie, les ophthalmies, l'éléphantiasis, l'hydrocèle, le sarcocèle, les hernies ombilicales, certaines maladies de la peau ont élu domicile parmi eux; au nombre de ces dernières, j'en ai surtout remarqué une, qui consiste en taches blanches plus ou moins grandes dont le corps est parsemé. Je pense que c'est l'espèce de lèpre que les Arabes, selon Niebuhr (1), nomment *bohak*, et qu'il dit n'être ni contagieuse ni funeste. Enfin les maladies vénériennes y sont fort nombreuses, et de temps en temps des épidémies de variole très-meurtrières viennent porter le ravage dans la population. Lors de son voyage en 1811, le capitaine Smee tenta d'introduire la vaccine parmi les habitants; ses efforts furent vains; les préjugés ou l'indifférence lui opposèrent une barrière infranchissable. Et cependant l'adoption de cette pratique pouvait avoir une immense utilité pour des gens dont les esclaves constituaient la principale richesse; mais l'aveuglement que produit l'ignorance chez les peuples attardés l'emporte même sur les suggestions de la cupidité. D'ailleurs, antérieurement au passage du capitaine Th. Smee, les Français avaient déjà inutilement essayé de populariser ce moyen préservatif, et, de nos jours encore, la vaccine est presque aussi étrangère aux gens de Zanzibar qu'elle l'était, en Europe, avant la découverte de Jenner.

(1) Voyez *Description de l'Arabie*, par Carsten Niebuhr; traduction de Mourier. Tome III, page 119.

La prophylaxie et le traitement des maladies sont abandonnés, pour ainsi dire, au hasard ou aux inspirations du premier venu : il n'existe pas un seul médecin dans le pays; deux ou trois individus sont réputés connaître des remèdes empiriques, et on les consulte quelquefois. Mais, en général, les soins sont administrés par la famille, selon le plus ou moins d'expérience de ceux qui la composent. Beaucoup de personnes ont recours aux conjurations ou aux prières, et font venir, à l'occasion, des savants renommés pour l'administration de ce genre d'assistance. D'autres, enfin, s'en tiennent aux aumônes et à leurs propres prières.

Nous avons rencontré souvent, dans les rues de Zanzibar, des individus ayant une partie du visage couverte d'une pâte jaunâtre qui leur donnait la plus burlesque physionomie : on s'en fût amusé comme d'une mascarade, si l'on ne s'était aperçu, à la décomposition des traits, que le sujet ne prêtait nullement à rire. C'étaient des malades qui, pour des maux de tête ou certaine fièvre, se plâtraient ainsi la figure avec une pâte dont l'ingrédient principal est la feuille du *hhenna* ou *henné*, séchée et réduite en poudre. Après avoir cru à son efficacité topique dans plusieurs maladies, on en a fait bientôt un préservatif, et, par extension encore, on s'en est servi comme d'un charme propre à sauvegarder les enfants des maléfices. C'est à ces divers titres que l'usage de pareils emplâtres est répandu sur toute la côte, aux Comores et à Madagascar.

Un de leurs moyens curatifs est la ventouse; ils appellent *kouhoumika* l'action de les appliquer : ils emploient empiriquement ce procédé de petite chirurgie; il en est,

d'ailleurs, toujours ainsi des remèdes si bornés dont se compose leur médication.

La population n'éprouve pourtant, à recevoir les secours de la médecine, aucune répugnance inspirée par la superstition, l'ignorance ou toute autre cause. Chaque fois que nous arrivions dans le pays, le médecin du bord avait quelques consultations à donner. En 1846, un officier de santé auxiliaire de la marine s'établit dans la ville, fut appointé par le Sultan et soigna beaucoup de malades; mais nous ne savons pour quelle raison il se retira au bout de deux ou trois années. Peut-être l'habitude de recourir régulièrement à un médecin n'existant pas encore dans cette population, où les gens riches sont assez nombreux cependant, l'acquisition d'une clientèle suffisante serait-elle trop lente pour rémunérer suffisamment l'homme de l'art qui irait se fixer dans cette résidence, ou bien les chances de résister aux atteintes mortelles du climat sont-elles trop précaires pour qu'aucun médecin s'expose à les braver. Quoi qu'il en soit, et le fait est là comme preuve du degré de barbarie auquel en est encore la capitale des États de Syed Saïd, les pauvres sujets du glorieux Sultan n'ont rien à attendre que des seules forces médicatrices de la nature. Tout conspire cependant, outre les chaleurs brûlantes du jour et le froid, quelquefois très-vif, des nuits, à développer ou à entretenir les maladies. Ni le gouvernement ni les particuliers ne s'occupent de prendre des mesures hygiéniques : la ville est d'une saleté affreuse; on y enterre les morts dans les cours, et on jette au bord de la mer, très-près des habitations, toutes les immondices, les cadavres des animaux, que les eaux n'entraînent pas complétement et qui répandent bientôt des

miasmes putrides dont la plus simple prévoyance empêcherait le développement. C'est pendant la mousson du sud, et surtout à l'époque des grandes pluies, que surgissent les principales affections, notamment les fièvres; mais, pour les Européens, il n'y a pas de saisons; toutes sont périlleuses au même degré. Sauf de très-rares exceptions, parmi lesquelles nous avons déjà signalé celle si remarquable du capitaine Hamerton, le consul anglais, les Européens ne peuvent pas vivre à Zanzibar; au bout de quelques années, les deux tiers de ceux qui s'y établissent succombent, et le reste est obligé de quitter le pays avec une santé délabrée. Le capitaine Owen raconte, dans l'histoire de son voyage à la côte orientale d'Afrique, que le commodore Nourse, de l'*Andromache*, qui se trouvait sur rade en août 1824, ayant accepté du gouverneur une invitation à passer la nuit à sa maison de campagne, avec les officiers de son état-major, fut, ainsi que la plupart de ceux qui l'avaient accompagné, pris de fièvre au bout de quelque temps, et que tous succombèrent (1). Deux Français, créoles de Bourbon, qui étaient allés à Zanzibar monter et diriger une sucrerie pour le compte du Sultan, périrent aussi après un court séjour. Nous n'en finirions pas, si nous voulions reproduire tous les faits qui prouvent combien le climat de cette île est meurtrier pour tous ceux qui n'y sont pas nés, à moins qu'ils ne viennent de contrées également insalubres. Ma conviction, à cet égard, est tellement forte, que j'engage tout Européen qui voudra séjourner à Zanzibar à installer son logement de nuit à bord de quelque navire stationnant sur rade : comme

(1) Voyez *Voyages to the shores of Africa*, etc.; par W. F. W. Owen. Tome I, page 430.

il s'y trouve toujours, sans compter la frégate *Chah-Alleum*, plusieurs navires du Sultan désarmés, le moyen préservatif que j'indique ne serait pas d'une pratique aussi difficile ou aussi gênante qu'il le paraît. Rester à terre entre huit heures du soir et le lever du soleil, c'est s'exposer à une mort très-probable, sinon certaine.

L'idiome presque exclusivement usité dans l'île est le souahhéli, langue africaine qui a pris son origine dans l'ancien Souahhel, c'est-à-dire la partie du littoral commençant à quelques lieues au sud de Mombase et s'étendant jusqu'au cap Delgado. Depuis, les limites de ce pays ayant été reculées, du côté du nord, jusqu'au Djoub, et dans le sud jusqu'au sein des possessions portugaises du Mozambique, l'usage du souahhéli dut recevoir une extension correspondante. Par suite, il s'est assimilé quelques mots portugais défigurés, outre les locutions que les Arabes y avaient introduites : c'est encore à ces derniers qu'il a emprunté sa manière défectueuse de représenter les sons. Tous les individus appartenant à la population sédentaire de Zanzibar parlent souahhéli ; parmi les Arabes les plus fiers de leur nationalité, il en est bien peu qui sachent s'exprimer en arabe : cette langue n'est employée que dans l'exercice du culte et dans les relations officielles du Sultan, soit avec ses sujets, soit avec les étrangers. Je ne dis rien de plus ici sur la langue souahhéli, parce que je donnerai à l'appendice un vocabulaire précédé de quelques observations grammaticales.

La religion professée à Zanzibar est le mahométisme, et ses divers rites y ont des adhérents. Dans le nombre des Arabes qui sont originaires d'Omân, le schisme *ibadhite*

compte beaucoup de sectaires, et entre autres, le Sultan. Quant aux Souahhéli, ils sont *sunnites* et ont généralement adopté le rite *chaféi*. En dehors du mahométisme, il n'y a de religion que celle des banians, qui ne sont nullement inquiétés dans l'exercice de leur culte. A part le souverain mépris que tout vrai croyant professe pour les infidèles, une grande tolérance est accordée à ceux-ci, quel que soit, au reste, le *faux dieu* qu'ils adorent.

Comme celle de tous les peuples ignorants, la religion des Souahhéli consiste plutôt en pratiques extérieures que dans l'observance des prescriptions morales du Coran. Ils exécutent avec une régularité à peu près irréprochable toute la série d'exercices pieux que la règle leur impose, tels que les prières, les purifications, les ablutions, etc.; mais cela ne les empêche pas d'être fourbes et voleurs envers l'étranger, et même quelquefois entre eux, sans plus de pudeur que s'il s'agissait tout bonnement d'un chien de mécréant : ils sont, en outre, tout aussi débauchés que s'ils avaient pour excuse l'excessive austérité d'une loi moins prudente que celle du Prophète. D'ailleurs, ainsi que tous les mauvais dévots, et je ne sépare pas, en cela, l'Arabe du Souahhéli, ils mettent, selon les circonstances, un certain apparat, une ostentation mal déguisée dans leurs dévotions, et leur ferveur s'accroît en raison de la proximité où ils sont du regard des étrangers. Ils ne boivent pas de vin, cela est vrai, au moins en public et dans les circonstances ordinaires; mais, si j'étais indiscret, je pourrais dire, tout bas, que tel et tel pécheur, craignant plus l'œil du prochain que l'œil de Dieu, a, dans la solitude ou sous prétexte de quelque maladie feinte, désobéi souvent aux injonctions d'Allah.

Cependant, pour éloigner, autant que possible, les occasions de pécher, et comme il est avec le ciel (sous quelque latitude que ce soit) des accommodements, ils ont trouvé un moyen d'adoucir la rigueur extrême du Coran au sujet des boissons fortes : ils boivent des liqueurs douces, et ils en boivent beaucoup. Certes, c'est bien là, ou jamais, abandonner *la lettre qui tue* pour *l'esprit qui vivifie*.

Ainsi vont les choses de ce monde : tout est permis, pourvu qu'on y mette la forme convenable. Il n'est pas de boisson, pas plus que d'idée de contrebande, qui ne réussisse à se faire livrer passage, si elle a soin de se masquer ou de s'habiller de certaine façon.

On serait bien étonné qu'un peuple tel que celui-ci ne payât pas un large tribut à la superstition et aux arts divinatoires. Avec un peu d'ignorance et de fanatisme (et nous n'entendons par ce mot que l'exclusivisme d'une croyance religieuse donnée), on va loin dans cette voie : que sera-ce donc quand à beaucoup de fanatisme se joint l'ignorance la plus épaisse! On connaît les superstitions des peuples musulmans; les habitants de Zanzibar les ont presque toutes acceptées. Donc ils croient aux bons et aux mauvais génies, *djinns rahmany* (divins) *et djinns scheitany* (qui procèdent de Satan); les Souahhéli les nomment *p'hépo* et *m'zouk* : les premiers sont musulmans, les seconds, tout naturellement, infidèles. Ceux-ci cherchent à causer autant de mal que possible aux vrais croyants; ils s'introduisent quelquefois dans un individu, pour le tourmenter et le faire parler à leur guise. Si l'infortuné essaye de lutter contre le malin esprit, il se sent bientôt, en punition de sa résistance, boucher les narines, clore la bouche, et il tombe suffoqué

jusqu'à ce que par des conjurations on l'ait délivré de son tourmenteur infernal. Il arrive parfois que les conjurations restent infructueuses ; c'est là un fâcheux contre-temps, car alors le pauvre possédé, considéré comme mort, est enterré, à la grande satisfaction du djinn maudit. Les djinns habitent les broussailles, la mer, les ruines, et en général les lieux isolés et ceux où se produisent des effets dont l'apparence prête au merveilleux. Ils pénètrent quelquefois dans les mosquées; mais il n'y a que les bons djinns assez osés pour cela. Tous les actes, tous les accidents heureux ou malheureux que ne peuvent s'expliquer les Souahhéli (et ils font de bien faibles efforts de raison et d'intelligence pour arriver à comprendre) sont l'œuvre d'un djinn. Il en est qui prennent la forme d'une femme pour tromper les coureurs d'aventures : sont-ce, dans ce cas, de bons ou de mauvais djinns?..... D'autres se font l'ami d'un homme marié et empêchent les tentatives d'infidélité de la part de son épouse. Il est à présumer qu'il en est, par-ci par-là, quelques-uns, moins bien intentionnés, jouant, à leur tour, un rôle plus favorable aux amants.

Le verset de la chèvre, dans le Coran, est celui qui a le plus d'efficacité pour conjurer les djinns. Une étoile filante est un djinn qui a tenté de s'introduire dans les demeures célestes et qui en est précipité par les anges ; à la vue de ce phénomène, le crédule et craintif musulman prononce ce verset : « *Je cherche un refuge en Dieu contre le génie malfaisant.* » Les djinns ont un corps d'homme recouvert de longs poils ; leurs yeux sont percés verticalement : ils se manifestent ainsi quand ils se trouvent dépouillés de leur pouvoir par un talisman d'une puissance supérieure. S'ils sont

alors aperçus d'un œil humain, ils meurent, dit-on, immédiatement. On voit que toutes les absurdités qui infestent les cervelles humaines sortent du même moule et qu'elles ont subi peu de modifications en passant d'Orient en Occident, ou *vice versâ*. Quoique leur origine se perde dans la nuit des temps, cela ne les rend pas plus respectables. L'ancienneté et le consentement universel ne sont heureusement pas toujours, pour les traditions, une consécration de leur légitimité.

On n'a pas, à Zanzibar, pour les fous ou idiots fanatiques que nous connaissons sous le nom de santons, et qu'on appelle, dans le pays, *medjanoun* (possédé d'un génie), le respect et les égards qu'on leur témoigne en Orient; et, quand ils commettent quelque acte condamnable ou scandaleux, on les fait enfermer; en quoi les Souahhéli se montrent plus sages qu'ils n'ont coutume. Mais ils ont beaucoup de vénération pour certains hommes que leur piété et leurs vertus entourent comme d'une auréole : ces saints personnages, qu'on appelle, en arabe, *oûeli* (favoris du ciel), et que les Souahhéli nomment *aabeud*, se livrent aux plus grandes austérités, poussent le jeûne à l'excès, se vêtent d'étoffes grossières et souvent de costumes bizarres. Pendant leur vie, on les visite pour leur demander des prières; après leur mort, leur tombeau devient le but de pèlerinages, et, en signe de distinction, on le recouvre d'une voûte ou même on y bâtit parfois une mosquée.

Les habitants de Zanzibar, ainsi que tous les peuples orientaux, ont leurs derviches, dont le nom est *maciquini* ou bien *moukatha*. Les Souahhéli, comme tous les bons musulmans, croient au mauvais œil (en arabe *nazar*, et en lan-

gage souahhéli *khacidi*); ils le redoutent et prennent de nombreuses précautions contre lui : aussi, par un désir de réciprocité, s'efforcent-ils d'en épargner la crainte aux autres. A leurs yeux, il est inconvenant d'exprimer une admiration trop vive pour une chose qui n'est pas à soi : ils s'en abstiennent, parce qu'ils se méfient, quant à eux, des formules admiratives exaltées qu'on pourrait leur adresser. L'éloge est soupçonné cacher l'envie et le trait du mauvais œil. Pour conjurer cette influence maligne ou prévenir le soupçon chez les autres, ils ont certaines phrases, parmi lesquelles voici la principale : « MA CHA ALLAH, OU LA QOUA ILLA BILLAH! *Ce que Dieu a voulu, et il n'y a de force qu'en Dieu!* » Elle s'emploie le plus généralement lorsqu'on est enchanté d'une chose qui appartient à un autre, afin que le diable, toujours aux écoutes, ne s'empare pas de votre pensée d'admiration pour en faire une de convoitise, auquel cas il obtempérerait immédiatement à vos désirs en gâtant cet objet. Quand on prononce ces mots, on leur donne évidemment ce sens : *la belle chose; mais c'est Dieu qui a voulu qu'elle fût telle*, et, par extension, qu'elle appartînt telle à celui qui la possède. Et, *il n'y a de force qu'en Dieu*, je ne puis aller contre ses décrets et je m'y résigne sans murmure ni envie, car ce serait agir contre sa volonté. Si une louange indirecte a été lancée sans la phrase sacramentelle, le propriétaire de l'objet admiré, pour détourner la mauvaise intention de l'admirateur imprudent, lui dit : *Bénis le Prophète;* si celui-là répond : *Dieu le bénisse!* l'heureux possesseur n'a plus rien à redouter.

D'autres phrases encore sont destinées à repousser l'esprit du mal; ainsi celle-ci, ALLAHOUM SOLLI ALA M'HHAM-

MED (*ô Dieu, répands tes grâces sur Mohhammed*)! est en usage lorsqu'il arrive à autrui un accident fâcheux ou même un malheur, généralement dans toutes les occasions de surprise; elle s'échappe naturellement de la bouche comme le ferait chez nous une exclamation. Elle est, sans doute, l'expression d'un sentiment d'abnégation, mais, de plus, une invocation contre Satan, présent partout et toujours prêt à saisir en vous une mauvaise pensée, une velléité de révolte contre la volonté de Dieu, dont il pourrait faire son profit.

En outre des phrases auxquelles les Arabes et les Souahhéli attribuent une vertu protectrice, ils ont des talismans (1) et des amulettes de diverses natures. Ils ont recours à des signes cabalistiques, parmi lesquels sont certains nombres, qu'ils gravent sur leurs cachets, sur les tombeaux, etc. Ils croient enfin aux songes et aux jours fastes et néfastes, tout comme de vrais chrétiens d'Europe. Les jours heureux sont le lundi, le jeudi et, voyez l'esprit de contradiction, le vendredi! Voilà, ma foi, un jour bien empêché, et qui, entre l'anathème catholique et la glorification musulmane, ne peut que dire :

Je n'ai mérité
Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

A Zanzibar aussi, on désire connaître l'avenir. Pour ravir les secrets du destin, on possède plusieurs pratiques plus ou moins ingénieuses : quelques hommes, plus versés que

(1) Les charmes et les talismans s'appellent, en langage souahhéli, *khinga;* en arabe, *heftab* ou bien *hhouzzi*, que les Souahhéli prononcent *hherizi*.

le vulgaire dans cette science occulte, s'en font une industrie lucrative et exploitent quelquefois assez largement la crédulité publique. Il y a partout des demoiselles le Normand, et des sots ou des ambitieux pour croire à leur savoir ou faire semblant d'y croire; mais, comme tout le monde n'est pas à même, pour chaque petit événement ou entreprise qui se présente, de payer à beaux deniers comptants la prescience du bon ou du mauvais succès, on emploie, à l'occasion, certaines combinaisons usuelles et à la portée de tous, afin de se satisfaire sans bourse délier. Il en est de fort compliquées et d'autres fort simples. La suivante appartient à cette dernière catégorie :

On a une petite règle équarrie symétriquement, sur laquelle sont écrites les quatre lettres *a*, *b*, *dj*, *d*, et qui, d'après ces caractères, s'appelle *abedjed*. On récite d'abord, avec recueillement, une invocation dont voici la traduction :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Louange à « Dieu, maître de l'univers. Que Dieu répande ses grâces « sur notre seigneur Mohhammed, le prophète, le père « (des hommes), ainsi que sur sa famille et ses compa- « gnons, et qu'il les sauve.

« Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu, être élevé « et magnifique. »

Après cela, on fait rouler la petite règle, et, lorsqu'elle s'arrête, on prend note de la lettre écrite sur la face tournée en l'air; puis on ouvre un Coran au hasard, et l'on cherche, dans la page de droite, la première ligne commençant par la lettre notée. En méditant le sens renfermé dans cette ligne du livre saint, l'on arrive à connaître si l'entre-

prise formée ou l'événement attendu doit être heureux ou malheureux.

La formule ou invocation ci-dessus est aussi une de celles qui sont usitées pour conjurer les génies, démons ou autres êtres surnaturels et malfaisants.

Dans l'opération de l'*abedjed*, les personnes instruites récitent des invocations plus longues ou plus compliquées, qui sont : 1° la 1re sourate du Coran, dite de l'ouverture du livre; 2° les sourates 112, 113 et 114, dites de la fin, de l'infortune et des hommes; 3° le 256e verset de la 2e sourate dite de la vache; 4° le 59e verset de la 5e sourate dite de la bénédiction. Tous ces morceaux du Coran doivent être répétés chacun trois fois, consécutivement, avant de passer au second, et à la fin on répète, en outre, trois fois le dernier mot du 59e verset susdit, ajoutant : *Ia Moubin! ia Moubin! ia Moubin* (ô toi qui rends tout évident, qui expliques tout) ! Après quoi, on opère comme je l'ai dit précédemment.

Il y a d'autres procédés pour atteindre le même but : ainsi on prend de petites poignées de cailloux ou de graines telles que le riz, le mil, etc.; on en retire des lots de sept ou neuf, selon celui de ces deux chiffres qui a été fixé d'avance; puis le nombre de cailloux ou de graines restés après cette opération révèle l'issue du projet qu'on a conçu; les nombres heureux sont 1, 4, 6, 5, et les malheureux 8, 7, 3, 2. Pour se les rappeler facilement, on a formé deux mots composés des lettres de l'alphabet arabe auxquels ces chiffres répondent : celui des chiffres heureux se prononce *houdan*, celui des chiffres malheureux *baguezahh*.

On se sert encore d'un rosaire (*sebbah*), dont on fait

glisser les grains entre ses doigts, en prononçant alternativement les mots *Ali*, *Gabraïl* (Gabriel), *Mohhammed* : d'après celui de ces noms qui arrive avec le dernier grain du chapelet, on peut s'attendre à un événement heureux ou malheureux à divers degrés ; car *Ali* annonce un dénoûment fâcheux, *Gabraïl* un résultat médiocre ; quant à *Mohhammed*, on est sûr, avec lui, que tout se passera très-favorablement. Cet ingénieux moyen d'obtenir des oracles ressemble beaucoup, comme on le voit, à celui qu'emploient avec moins de sérieux, mais avec plus de grâce, nos jeunes filles de France, lorsqu'elles demandent aux pétales de la marguerite qu'elles effeuillent, si tel beau jeune homme les aime *un peu, beaucoup, pas du tout*.

Voici maintenant une façon d'oracle d'une portée bien autrement savante. Nous ne déciderons pas s'il est plus sûr que celui de Calchas ; quant à la manière de s'en servir, elle est, certes, plus compliquée. C'est une espèce de tableau comme la table de Pythagore : on le nomme *Zaïrgeh*. J'en ai vu un à Zanzibar, dans la maison de Khamis, l'indispensable factotum dont j'ai parlé au chapitre précédent. A. B. Clot-Bey en donne la description suivante dans son *Aperçu général de l'Égypte*, tome II, page 60 :

« Le Zaïrgeh comprend cent petits carrés, dans chacun « desquels se trouve écrite une lettre arabe. Voici com- « ment on s'en sert. On lit d'abord le premier chapitre du « Coran et le cinquante-huitième verset du sixième : *En* « *lui sont les clefs de toute chose ; personne ne les con-* « *naît que lui. Il sait tout ce qui est sur la terre et sur* « *la mer. Il ne tombe pas une feuille sans qu'il le sache.* « *Il n'y a dans les entrailles de la terre ni un grain de*

« *sable, ni une chose verte, ni une chose sèche qui ne soient* « *écrits*. On place ensuite le doigt sur le tableau, sans re- « garder; on écrit la lettre sur laquelle il est tombé, et, à « la suite, en les alternant d'après des règles déterminées, « toutes celles qui se trouvent dans la même colonne ver- « ticale, ainsi que les lettres que renferme la cinquième « colonne à droite de celle que le sort a désignée. L'as- « semblage de ces caractères compose des mots qui expri- « ment un conseil. Les Zaïrgehs sont disposés, en général, « de manière à donner quatre réponses négatives pour une « affirmative. »

Enfin il existe un livre contenant toutes les prières préparatoires ou conjurations à réciter lorsqu'on accomplit quelque pratique de dévotion. Les Arabes et les Souahhéli le nomment *Phâl* ou *Phâli* et *Ramli*. Je ne sais trop cependant si ce dernier mot s'applique bien au livre en question ou à une branche de l'art de la divination (1).

Terminons ici cette longue litanie de pratiques et de croyances stupides, qui sont la honte de l'humanité tout entière; car il n'est pas de peuple, si avancé qu'il soit dans la civilisation, qui, à ce sujet, ait le droit de jeter la pierre à ces pauvres peuplades semi-sauvages, semi-barbares du Souahhel. Disons, pour excuser les uns et les autres, que l'enfance de toutes les races humaines est comme l'enfance

(1) « La science *ramle* appartient encore, si je ne me trompe, à la *simia* « (magie naturelle). Par elle, on prétend pouvoir dire à quelqu'un sa « destinée, moyennant qu'il donne son nom et celui de sa mère..... La « pratique des sciences *kurra* (partie de la simia) et *ramle* est décla- « rée criminelle par les principaux docteurs sunnites, car ils savent très- « bien que c'est un moyen de voler l'argent du peuple. » (*Description de l'Arabie*, par Carsten Niebuhr, tome III, page 113.)

de l'individu, le temps des erreurs, des fables et du mensonge.

Il y a plusieurs mosquées à Zanzibar : la principale, située dans la partie nord-est de la ville, est la seule qui ait un minaret; j'ai déjà dit qu'elle était l'un des points de l'alignement à suivre pour venir au mouillage par la passe du sud. Les autres sont très-petites; lorsque j'étais à Zanzibar, on en bâtissait au centre de la ville une nouvelle, qui m'a paru devoir être très-vaste : le cadi présidait à la construction, et le Sultan en faisait les frais.

Le personnel de chaque mosquée est composé de l'imam et du mouazzim; il y a en outre, pour la grande mosquée seulement, un fonctionnaire nommé *khetib*, dont l'emploi consiste à faire la prière du vendredi, la *khotba*. On sait qu'il est d'usage, dans les pays musulmans, de dire la prière du vendredi à l'intention du souverain, pour appeler sur lui les faveurs du ciel : pendant longtemps, cet usage n'a pas été suivi pour Syed Saïd, qui, aux yeux de ses sujets, manque du prestige religieux attaché au titre d'imam; mais, depuis qu'il réside à Zanzibar, il a été rétabli, grâce, m'a-t-on dit, à une gratification donnée à l'imam de la mosquée.

Chaque imam dispose, à son gré, des fonds qui lui sont remis, par les fidèles, pour le service et l'entretien de sa mosquée, ou toute autre destination; toutefois il est bienséant qu'il consulte un peu, à cet égard, les habitués du temple dont il est le desservant, et qu'on nomme *ratebin'*. Les imams et les mouazzin' vivent, au besoin, sur les revenus de la mosquée, quoique les fonctions des premiers soient ordinairement considérées comme purement honorifiques :

les mouazzin' reçoivent quelque argent de la famille qui a fait bâtir la mosquée dont ils dépendent ; ils ont aussi, et c'est leur plus grand bénéfice, les vêtements que portent les morts au moment où ils les ensevelissent.

Les fêtes principales des habitants de Zanzibar, celles qui sont célébrées avec le plus d'éclat par la population, sont l'*Aïd-el-Kebir* et l'*Aïd-es-Serir*.

L'Aïd-el-Kebir (la grande fête) est celle que les Turcs nomment le grand Beïram. Son institution se rattache au souvenir du sacrifice d'Abraham. Elle dure trois jours, en chacun desquels on égorge des moutons à l'heure dite *dohha*, d'où on appelle encore cette fête *Aïd-el-Od'hhia*. Elle est également connue sous le nom d'Aïd-el-Doua (fête de l'adieu) : les musulmans donnent pour motif de cette dénomination que Dieu, ayant, ce jour-là, cessé ses révélations au Prophète, lui dit adieu et lui confia, pour la suite, la direction des fidèles. Cette fête se célèbre les 10e, 11e et 12e jours du mois de deul-hhidja, le dernier de l'année musulmane, époque à laquelle s'accomplit le pèlerinage de la Mekke, et elle donne lieu, dans la ville sainte, à des veilles, à des cérémonies, à des sacrifices, auxquels les pèlerins procèdent avec la plus grande pompe. Eu égard à cette coïncidence, les Arabes de Zanzibar la désignent ordinairement sous le nom d'*Aïd-el-Hheudj* (fête du pèlerinage). Les Souahhéli la nomment Sicoucouhou-ia-Aïdi.

L'Aïd-es-Serir (la petite fête), le petit Beïram des Turcs, est aussi nommée *Aïd-el-Feteur* (fête du déjeuner), parce qu'elle est consacrée à solenniser la fin du jeûne du ramazan ; elle commence le 1er du mois de choual et dure trois jours. A l'occasion de cette fête, il n'y a aucun sacrifice ; on

prononce seulement quelques prières extraordinaires dans les mosquées : voilà pour la partie religieuse. Quant aux divertissements publics et privés qu'elle provoque, j'en ai déjà fait le récit au chapitre Ier.

Enfin les Souahhéli comptent au nombre de leurs fêtes principales celle du *Niroux*, c'est-à-dire du premier jour de l'année solaire, qui, pour les années 1846 et 1847, s'est trouvé correspondre au 29 août, et, pour l'année 1848, au 28 du même mois. Ce sont surtout les gens de la campagne qui font de ce jour une occasion de réjouissance. Les individus des deux sexes, et particulièrement les femmes, parés de guirlandes de feuillage, se rendent, par bandes, à la ville et en parcourent les rues, en se livrant à des manifestations bruyantes. Les Arabes de Zanzibar ne prennent aucune part à cette fête. Les Souahhéli la nomment Sicoucouhou-ia-Mouaka (le grand jour de l'année).

La naissance des enfants n'est pas fêtée ; ce n'est que très-exceptionnellement qu'elle donne lieu à une réunion à laquelle on appelle des parents et des amis. Le père, sans plus de cérémonie, impose un nom à son fils peu de temps après qu'il est venu au monde. La circoncision se pratique à des âges différents, mais le plus ordinairement vers l'âge de sept ans : c'est le sujet d'une fête pour les parents et les amis. Les femmes ne sont pas soumises à l'opération analogue qu'elles subissent en certains pays.

Tout ce qui regarde le mariage se règle, chez les Souahhéli, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux, d'après la loi musulmane. Nous donnons seulement ici un aperçu des usages qui servent de préliminaires à l'accomplissement de cet acte important.

Les négociations relatives à un mariage sont conduites par un personnage qui, dans ce cas, prend le titre d'*oulgi* (préposé à la direction d'une affaire). Avant d'entamer aucune démarche définitive, il y en a toujours une préparatoire, ayant pour but de s'assurer si l'on peut, avec espoir de succès, solliciter la main d'une femme. Lorsque les informations prises sont de nature satisfaisante, la demande ou *khitba* est faite par l'*oulgi*, qui est un parent ou un ami, au père de la fille ou, à défaut de celui-ci, au grand père ou à quelque proche parent mâle; s'il n'en existe aucun, il s'adresse à la mère, et enfin, en l'absence de parents quelconques, à l'autorité supérieure de la localité. Cette demande ayant été accueillie favorablement, ou, pour employer le style local, après l'*outoumba* heureusement effectuée, il y a, chez le père de la fille, un repas en petit comité; on y invite l'oulgi. L'*outoumba* n'est qu'une mutuelle promesse, de laquelle il est permis de se dégager pour tel ou tel motif, qu'on déguise sous des formes propres à ne pas rendre la rupture désobligeante : dans ces sortes de conjonctures, on met en avant ou des consultations prises auprès de gens compétents sur la convenance de l'union projetée, ou les résultats défavorables de quelque pratique divinatoire.

Bien que les fiancés soient en état d'*outoumba* ou promesse, la fiancée ne peut paraître le visage découvert devant son futur ni lui parler, pas même devant témoins, et, s'il veut se faire une idée de ses traits, il doit, pour savoir ce qui en est, envoyer près d'elle quelqu'une des personnes autorisées à la voir. S'il rend une visite et que le père ou tout autre parent mâle, tuteur de sa promise, soit absent de la maison, il reste dans le vestibule et se contente de faire dire à la fille qu'il est

là : celle-ci (comme consolation, sans doute) lui envoie du bétel, que le pauvre prétendant se résigne à mâcher tout seul ; puis il s'en va...... comme il était venu.

Les filles qui ont père ou grand-père se marient à tout âge ; celles qui n'en ont pas ne sont admises à se marier qu'à l'âge de puberté, qui pour elles est celui de leur majorité. Les filles de Zanzibar sont nubiles à l'âge de treize ou quatorze ans.

Chez les musulmans qui suivent le rite chafeï, ainsi que les Souahhéli, le père ou le grand-père a droit de marier sa fille sans le consentement de celle-ci.

On contracte parfois une sorte de mariage à terme, c'est-à-dire qu'on épouse avec la condition de n'entrer en possession qu'après un certain laps de temps. Ceci a lieu dans le cas de trop grande jeunesse des conjoints ou de manque d'argent ; car l'époux doit payer tout de suite la moitié de la dot et les frais de la noce, parmi lesquels figurent des présents à la mariée et les dépenses de l'*oulima*. On appelle ainsi le repas qui suit le mariage et qui est offert aux témoins, aux amis et aux connaissances : ce repas est souvent une espèce d'aumône en vivres faite aux pauvres ; il est alors servi de telle sorte que tout venant soit libre d'y participer. Enfin le retard apporté à la célébration d'un mariage a aussi pour cause le désir d'attendre une des époques regardées comme ayant une heureuse influence sur cet acte ; ces époques sont le vendredi, qui est le dimanche des musulmans, et surtout le premier vendredi après le ramazan et le jour du pèlerinage de la Mekke.

On se marie au moment de la prière du matin ou de celle qui se dit à une heure. La cérémonie se passe, en général,

dans la maison de la future, et quelquefois à la mosquée. Les parents mâles du fiancé y assistent seuls. Le cadi prend connaissance des intentions du mari, l'exhorte à bien traiter sa femme et à ne pas coucher hors de chez lui (ceci en outre des préceptes du Coran). Il va ensuite trouver le père ou, à défaut de celui-ci, le grand-père de la fille, lui fait part des dispositions du mari et s'assure de son consentement; s'il n'y a ni père ni grand-père, c'est à la fille même que le cadi s'adresse. Il constate d'abord son identité par le témoignage des femmes présentes; puis il lui demande si elle accepte les propositions qu'il a reçues du futur. Ces préliminaires accomplis, il conclut le mariage.

Le nouvel époux est conduit près de la mariée, dans une chambre obscure où elle est avec d'autres femmes, voilée et enveloppée. Le mari, guidé par ses compagnes, lui pose la main droite sur la tête et récite quelques prières en forme d'invocation. Après cela, les gens de la fête sont régalés. La journée se passe en visites reçues par l'épousée, en festins, danses et chants religieux accompagnés de trois ou quatre tambours de basque. Les deux sexes prennent part séparément à ces réjouissances, qui durent plusieurs jours, selon la richesse et la générosité du père de la fille. Quand elles sont terminées, le marié entre en possession de sa femme. S'il la trouve vierge, il lui fait un présent et livre, en témoignage de sa bonne fortune, le drap nuptial aux femmes présentes, lesquelles chantent alors les louanges de la mariée, qui a su se conserver pure. Le père récompense aussi sa fille par un présent, si la virginité a été constatée.

Le cadeau par lequel on récompense la virginité est ap-

pelé *djesiha* en souahhéli, en arabe *djazoûa*. Les danses, avec accompagnement de chants et de tambours de basque, sont nommées *tari*, du nom de cet instrument.

Dès que l'époux a pris possession de sa femme, le père de celle-ci s'absente de la maison et n'y rentre qu'après sept jours, pendant lesquels le mari a traité ses parents et ses amis.

Le temps consacré aux fêtes qui suivent la défloration est appelé *fongata; fongata* est le nombre *sept* de l'ancienne numération souahhéli. Ce temps écoulé, l'époux conduit sa femme dans une case qui est ordinairement donnée à la nouvelle mariée par son père. Il est même d'usage, si celui-ci en a le moyen, qu'il continue de nourrir sa fille jusqu'à la naissance de son premier enfant.

L'homme qui épouse une esclave ne doit entrer en contact sexuel avec elle que lorsqu'elle a fait preuve de nubilité une fois depuis le mariage.

Les femmes acconchent facilement à Zanzibar, et les accidents sont fort rares. Il y existe des sages-femmes titrées.

Lorsqu'une personne meurt, ses parents et ses amis en sont avertis, et viennent dans la maison mortuaire rendre une visite de condoléance. Ils y sont informés de l'heure de l'inhumation. Le corps, lavé peu après la mort, est enveloppé de linges neufs plus ou moins riches, selon le rang ou la fortune du défunt, et placé dans une pièce réservée aux parents. Le mari ne peut, sans profanation, toucher sa femme quand elle est morte; mais il prend part au lavage du corps en versant de l'eau sur elle, comme le font tous les parents, pour qui c'est une pieuse obligation. Quelques instants avant que le convoi se mette en marche, on en-

sevelit le mort; le linceul dont on se sert est toujours de couleur blanche et se prépare à la mosquée, où la famille envoie l'étoffe nécessaire. On introduit souvent dans ce linceul des objets de senteur; toutefois le corps n'est jamais ni embaumé (1) ni placé dans un cercueil (2). Ce sont les plus proches parents qui le portent devant la mosquée, où on s'arrête un moment pour les prières que font, en commun, toutes les personnes assistant à la cérémonie funèbre. Là on sert le café, que la famille du mort y a fait porter; puis on se dirige silencieusement vers le cimetière, où le cadavre est déposé dans la fosse; on l'y place, la tête du côté de l'Orient et le visage tourné vers la Mekke. C'est l'imam de la mosquée ou le plus savant de l'assemblée qui récite la prière et dirige la cérémonie. Quand le corps a été recouvert de terre, le mouazzin' rappelle la profession de foi musulmane, et, s'adressant au cadavre, il prononce tout haut, comme pour en instruire l'âme qui a quitté son enveloppe matérielle, les réponses qu'elle devra faire aux questions qui vont lui être adressées par le Juge suprême.

Les femmes, pas même celles qui sont esclaves, ne suivent jamais un convoi.

Quelques jours après l'inhumation, a lieu une nouvelle cérémonie que les Arabes appellent *halil*, et les Souahhéli *m'boué*. Voici en quoi elle consiste : on a rassemblé d'avance un bon nombre de ces cailloux unis, de forme

(1) Aux approches de la mort, l'usage, chez les Souahhéli, est d'administrer une cuillerée de miel au mourant, pour solliciter un effet purgatif qui précipite les excréments et facilite ainsi le lavage du corps, en nettoyant d'avance les intestins.

(2) La coutume musulmane est de mettre le cadavre des femmes dans un cercueil, mais non celui des hommes.

plus ou moins arrondie, qu'on trouve sur les rivages sablonneux, et que les marins nomment galets. Ils ont été choisis parmi ceux de petite dimension, et consacrés pour l'usage auquel on les destine par une sorte de bénédiction. D'un autre côté, on a préparé une espèce de pâte liquide, dans laquelle entrent des feuilles de roses desséchées, du patchouli, du vétiver, du catchiri, du girofle surtout, des semences de coriandre et de fenugrec. On trempe dans cette pâte les pierres bénites, qui prennent, par l'effet de cet enduit, une couleur brun noir, et on les fait sécher au soleil. Au jour convenu, les parents et les amis se réunissent dans l'endroit où le mort est inhumé, et, après avoir récité les prières d'usage, couvrent de ces pierres le dessus de la tombe (1).

Il n'y a pas de lieu formellement consacré aux sépultures; chaque famille est autorisée, sans doute, à inhumer ses morts sur l'emplacement dont elle est propriétaire, car beaucoup de maisons ont des tombes dans les cours, comme je l'ai déjà fait remarquer, ou dans de petits enclos construits près des habitations qui appartenaient aux personnes décé-

(1) Voici l'origine probable de cette cérémonie du Halil : Dans les premiers temps de l'islamisme, les chapelets étaient peu luxueux et souvent composés de pierres ramassées au hasard, ou de noyaux d'olives ou de fruits quelconques. Il est à supposer qu'on avait alors l'habitude de déposer le chapelet du mort ou d'en semer les grains sur sa tombe. Depuis, cette coutume s'est modifiée : soit que, les chapelets ayant été fabriqués avec des matériaux plus précieux, les héritiers aient voulu les conserver, soit pour toute autre cause, on les a remplacés par de petites pierres sur chacune desquelles on prononce des paroles sacramentelles, et qui, au dire des fidèles, acquièrent ainsi, pour sauvegarder le tombeau, la vertu qu'ils attribuaient autrefois aux grains du chapelet du défunt, quand sa piété avait été notoire.

dées. C'est probablement cette multiplicité d'enclos funéraires particuliers, qui a fait dire au docteur W. S. W. Ruschemberger, auteur de la relation que nous avons citée précédemment, « que les cimetières sont nombreux à Zanzibar. » Nous n'avons aperçu que trois enclos publics où les tombes fussent groupées de façon à mériter le nom de cimetière : l'un se trouve non loin de la plage, derrière le palais du Sultan, à côté des ruines d'une ancienne mosquée; l'autre, vers l'est de la ville, près du chemin qui mène à M'toni; le troisième, au sud-ouest de la ville, entre elle et le temple indien déjà mentionné. Ces champs de sépulture ne sont pas fermés, mais seulement entourés de murs peu élevés en grande partie ruinés. Le terrain est à peu près nu; il n'existe çà et là que quelques broussailles ou arbustes rabougris, qui paraissent y avoir poussé spontanément. Tout y respire l'incurie et l'abandon, bien loin d'indiquer un respect sincère pour les restes de ceux qui ont vécu. Les tombes, en maçonnerie grossièrement façonnée, sont très basses, longues d'un mètre trente à un mètre soixante centimètres, blanchies à la chaux, et sans épitaphe, sauf pour quelques-unes où de hauts personnages dorment ce dernier sommeil que petits et grands nous dormirons tous.

Chez un peuple dont la vie intime est, pour ainsi dire, cloîtrée, les renseignements sur l'intérieur de la famille, sur le premier âge, sur les relations conjugales sont très difficiles à obtenir, principalement pour le marin qui séjourne peu à terre. A part les esclaves, on ne voit guère, dans les rues, d'autres femmes que les plus pauvres, voilées et couvertes de haillons, et portant sur le dos, lorsqu'elles sont

mères, leur jeune enfant attaché avec quelque lambeau d'étoffe (1). Généralement, les enfants vivent enfermés avec les femmes jusqu'à l'âge de six ou sept ans ; s'ils appartiennent à des gens aisés, ils restent entre les mains d'esclaves femelles, qui les soignent et les gardent. A l'âge que nous venons d'indiquer, ils commencent à se rendre dans les écoles, où ils apprennent à lire et à écrire les versets du Coran, et reçoivent sans doute aussi les premières notions du calcul, car les Souahhéli savent compter de bonne heure. Ces écoles ressemblent, du reste, à celles de tous les pays musulmans : il n'y en a plus que deux ou trois à Zanzibar, et encore sont-elles peu fréquentées. Comme le commerce est la principale affaire des Souahhéli, ils ont toujours assez d'instruction pour exploiter le producteur et le consommateur ; dès lors la science, les arts industriels, la littérature sont pour eux lettres closes. En dehors des opérations du trafic, leur plus grand bonheur est de ne rien faire. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils travaillent de leurs mains ; ils ne se livrent guère à l'industrie ou à la culture que contraints par la nécessité et le manque d'esclaves. Aussi n'y a-t-il que quelques jeunes hommes qui s'adonnent à un métier, et c'est ordinairement celui de leur père. Un peuple marchand peut, s'il est resté guerrier, conserver l'activité du corps à cause de la nécessité des exercices qui

(1) « Au nombre des choses étranges qui attirèrent notre attention, » dit le docteur Ruschemberger dans son livre, « furent de jeunes enfants « portés dans les bras et sur le dos de leurs nourrices. Leur visage « était marqué de lignes noires, deux sur le front, une sur le nez, croi« sées par trois autres verticales. Les carreaux formés par ces lignes « donnaient à ces petits êtres l'air de jeunes arlequins. »

Il est probable qu'il s'agit ici de quelque pratique superstitieuse contre la maladie ou le mauvais esprit.

le préparent à la guerre; si, au contraire, l'échange est son unique occupation, il s'énerve de plus en plus. Cette dégénérescence physique chez les Souahhéli de Zanzibar a déjà été signalée. Les femmes assez riches pour avoir des esclaves passent leur vie dans l'oisiveté.

Nous ne sommes pas à même de dire quelle est la conduite des enfants envers leurs mères; mais ils ont généralement, pour leurs pères, un grand respect et une soumission absolue.

L'éducation donnée par une société qui emploie toutes ses forces à vivre en parasite sur le travail d'autrui, en accaparant les produits pour les transmettre à des acheteurs, n'est pas de nature à former des générations bien morales; la nécessité d'obtenir au meilleur marché possible, la tendance à vendre aussi cher qu'on le peut, entraînent l'habitude du mensonge et une facilité déplorable au vol, déguisées sous le nom d'habileté commerciale. Le peuple de Zanzibar en est là; l'astuce et l'avidité constituent le fond du caractère de ceux qui le composent. Ils sont paresseux et sensuels, sans bravoure et sans bonne foi. Ne vous fiez pas à leur parole et veillez de tous vos yeux à vos intérêts quand vous faites une affaire avec eux.

Graves et flegmatiques en apparence, à la moindre excitation ils s'emportent avec violence et poussent d'étourdissantes vociférations; il n'y a qu'un petit nombre de personnes de distinction qui sachent se maintenir dans un calme et une réserve imperturbables. Cependant, fanatiques à un moindre degré que les Arabes, les Souahhéli traitent les chrétiens sans morgue et avec plus de douceur; en outre, leur accueil est généralement bienveillant, et ils remplissent

avec empressement les devoirs de l'hospitalité. Il n'est pas bien certain pourtant que cette hospitalité ne cache une arrière-pensée, un calcul peu louable; ce serait, si l'on en croit des personnes qui prétendent les bien connaître, une sorte de prêt intéressé, duquel ils espèrent un rendement avantageux.

Du reste, je n'ai pas la prétention de faire ici, de ces bonnes gens de Zanzibar, un portrait achevé; je ne les ai point assez vus ni fréquentés pour dessiner, d'après mes seules observations, tous les traits qui les caractérisent; mais voici un résumé de ce qu'en dit, dans son rapport, M. Loarer, qui, étant resté plusieurs mois chez eux, a eu l'occasion de les étudier à loisir.

« Les Arabes (1) sont paresseux, brouillons, menteurs, « fourbes et voleurs effrontés, dès qu'ils trouvent une victime; « flatteurs jusqu'à la bassesse, ils vendront pour une piastre « celui qu'ils disent leur meilleur ami. Il faut se défier même « de leurs cadeaux : *et dona ferentes*. L'Arabe est enchanté « de tout ce qu'il voit chez son ami l'Européen; il demande « sans façon et se fâche d'un refus. Donnez-lui une pièce « d'étoffe, s'il y a une tache, il vous envoie demander de la « lui changer; faites-lui cadeau d'une caisse de sirop, il vous « fait dire qu'il a trouvé toutes les bouteilles cassées et vous « prie de les remplacer. *Il regarde attentivement aux dents « du cheval qu'on lui donne.* Il est fidèle à sa parole, mais « tant qu'il n'a pas le moindre intérêt à la violer. Il vous « donne, en garantie d'un payement, une propriété magni- « fique et une réputation non moins magnifique d'honnête

(1) Il ne s'agit, dans ce passage, que des indigènes de Zanzibar, Arabes et Souahhéli.

« homme ; mais, l'échéance arrivée, un autre créancier se
« présente avec une hypothèque qui absorbe le gage. Il est vrai
« que quelquefois le fripon trouve un fripon et demi dans le
« compère qui, prenant son rôle au sérieux, garde la pro-
« priété qu'il s'était engagé à sauvegarder contre le véritable
« créancier. »

On dit que les portraits les moins flattés sont les plus ressemblants. À ce compte, celui-ci serait très-fidèle ; cependant nous n'avons voulu faire qu'une citation, sans assumer une responsabilité quelconque.

Le climat doit prédisposer les Souahhéli aux plaisirs amoureux, et tout prouve, au reste, qu'ils ne s'en font pas faute. Heureusement les facilités données par la loi de Mahomet aux exigences sensuelles rendent les scandales peu fréquents ; mais Mahomet ayant infligé à l'épouse l'humiliation de la polygamie et du concubinage permis à l'époux, elle s'en venge parfois ; voilà pourquoi l'adultère existe encore dans une société où il est légal d'avoir autant de femmes qu'on a les moyens d'en entretenir. Tant il est vrai que le voile et la séquestration ne sont pas des garanties suffisantes contre la passion ou le caprice ! À ceux qui croiraient qu'avec de telles sûretés la morale ne court aucun risque, nous raconterions l'histoire suivante, qui circulait dans le pays pendant le séjour que nous y fîmes, et qui vint à nos oreilles avec toute la désinvolture d'un cancan de petite ville d'Europe.

Une belle dame (les dames sont toujours belles dans les histoires d'amour), une belle dame, citée déjà pour maints exploits amoureux, prenait un jour le frais à sa fenêtre, et, quoique voilée, selon les saines prescriptions musulmanes,

n'en laissait pas moins deviner qui elle était aux passants intéressés à le savoir, car un jeune homme, suivi de son esclave, s'arrêta pour solliciter de la belle l'aumône d'un peu de tamboul (nom arabe de la feuille de bétel). Dans ce pays, on demande du tamboul à une femme, comme en Europe on lui demande une fleur. La prière fut faite et reçue d'un ton qui annonçait d'anciennes connaissances. Avait-elle un sens mystérieux et quel était-il? nous l'ignorons; mais l'esclave, sur l'ordre de son maître, entra dans la maison. Par un hasard, très-fréquent encore dans les aventures galantes, l'esclave était beau, bien fait, jeune, un véritable Antinoüs cafre. Sans avoir lu *le Caprice* d'Alfred de Musset, notre héroïne n'en était pas à apprendre quel charme on éprouve en satisfaisant, à propos, celui que l'occasion inspire. L'occasion s'offrait avec tout le piquant de ces sortes de substitutions; elle fut saisie avec toute l'ardeur d'un désir allumé déjà pour un autre. Quant à l'esclave, ce n'était pas un Joseph, et d'ailleurs il n'avait pas le moindre pan de manteau à laisser aux mains de la tentatrice, pour sauver sa vertu en péril.

Cependant l'amoureux s'impatientait à la porte, et trouvait que le temps écoulé aurait suffi à mâcher tout le bétel que peut porter un esclave. Las enfin de se morfondre, il s'élance dans la maison. Or, dans une maison musulmane, surtout chez une femme qui a de l'expérience, les surprises ne sont pas possibles; et, avant qu'il fût arrivé au seuil de l'appartement où s'était accompli le mystère, l'esclave avait été caché. L'amant portait sur son front plissé toute la mauvaise humeur qu'entraine un désappointement de ce genre. Toutefois l'accueil est si empressé, le geste et la voix si cares-

sants, que, déconcerté dans son plan de récriminations, il accepte avec reconnaissance le bonheur offert avec ivresse. Le jeune maître, enchanté, n'eut rien à envier à l'esclave. Le temps s'écoule vite à beaucoup aimer, et, au milieu de cette alternative de contre-temps et de félicités, l'amant avait oublié que le mari n'était pas sorti pour toujours, et celui-ci revint en effet. Ce retour imprévu (on ne prévoit jamais ce qui doit naturellement arriver) fit subitement trouver au jeune homme son bonheur plus amer que ne l'avait été le supplice de l'attente. Le pauvre niais ne se doutait pas de la supériorité d'esprit de sa conquête. A l'aide de quelques mots rapidement échangés, celle-ci, sans s'émouvoir, lui dicte son rôle. Il comprend, se précipite hors de l'appartement, parcourt le logis en jetant les hauts cris et parlant d'esclave fugitif et rebelle; il passe brutalement auprès du mari, disant qu'il est sûr qu'on a caché le coupable, que cela ne peut se terminer ainsi, jure, enfin, qu'il aura raison du recélé et du recéleur; puis il franchit la porte, et court chez lui se livrer à des réflexions philosophiques sur les inconvénients des amours heureux.

Le mari, ébahi de tout ce tapage, vient demander à sa femme la cause de cette scène et de la colère de son ami; car, on l'a deviné, sans doute, l'amant heureux était un de ses intimes. Il apprend alors que ledit ami ayant voulu châtier un esclave qui avait probablement commis une faute grave, l'esclave a fui, et, se sentant poursuivi, s'est jeté dans la première maison ouverte; que, à la vue du serviteur fuyant épouvanté, devant le maître en proie à une violente colère, sa femme, dans la crainte d'un dénoûment sanglant, a caché l'un et congédié poliment l'autre. Quoique musulman,

ce mari était tout aussi mari que le premier chrétien venu ; il loue sa femme de la prudence qu'elle a montrée et promet d'aller chez son colérique ami, pour lui expliquer l'aventure, calmer sa fureur et lui demander la grâce du coupable. Un mari n'en fait jamais d'autres! Celui-ci étant parti pour accomplir l'acte de bienveillante intervention dont il s'était chargé, l'esclave fut tiré de sa cachette. Un pauvre garçon qui a passé par tant de péripéties mérite bien quelque dédommagement; la dame était trop généreuse pour le refuser : le maître et le serviteur étaient restés manche à manche; mais, grâce au dernier incident, ce fut celui-ci qui gagna la belle. Le soir, on le reconduisit chez son maître calmé, qui eut l'air de lui pardonner devant le mari, mais qui, intérieurement, le remerciait du service qu'il croyait en avoir reçu. Talent de conteur mis à part, cette anecdote n'est pas, au fond, indigne de Boccace, et ce qu'elle a surtout de piquant, c'est d'être originaire de la côte est d'Afrique et d'être née par 6° de latitude méridionale et 36° de longitude orientale.

Le commérage galant de Zanzibar ne conserve pas toujours la plaisante allure de l'histoire véridique (on me l'a, du moins, transmise comme telle) que je viens de raconter. Il prend parfois des formes tragiques et murmure aux oreilles avec des façons de mélodrame à donner la chair de poule. La voix mystérieuse dit alors que tel jeune seigneur, fils d'un haut personnage, se glisse fréquemment, à la dérobée, dans le harem paternel; que le père s'est, plus d'une fois, demandé, avec étonnement, la raison de la fécondité d'une partie du troupeau, fécondité qui n'est point en rapport avec son grand âge et la modération obligée de ses

appétits. Puis le bruit se répand, un beau jour, que deux femmes ont été secrètement transportées du palais à bord de tel navire, comme pour être envoyées en présent au chérif de la Mekke, mais que ce vivant colis n'est jamais arrivé à destination, et on ajoute que, par une nuit sombre, un homme de l'équipage, dont le nom est resté inconnu, a vu disparaître dans les flots deux masses aux formes indécises, du sein desquelles semblaient sortir des gémissements étouffés.

Il est clair que le code matrimonial, inspiré par le Coran, n'a pas si bien pris ses précautions, que l'esprit de désordre ne puisse se faire jour par quelque fissure. Si la loi musulmane a donné une large satisfaction aux passions de l'homme, elle a agi tout autrement envers la femme, et, pour peu que chez celle-ci les sollicitations du cœur ou des sens, ou même de la curiosité seule, soient énergiques, elles sont obéies dès que les précautions matérielles prises contre elles sont insuffisantes. Disons plus, il est de ces précautions, le voile et la claustration, par exemple, qui deviennent, à l'occasion, les auxiliaires de la ruse féminine. Ainsi un homme n'entre pas dans l'appartement de sa femme pendant qu'elle reçoit une visite, et, si le voile protége l'incognito de la femme coupable aussi bien que la pudeur de l'épouse vertueuse, ne protégera-t-il pas également tel Faublas d'Orient qui saura cacher sa taille juvénile sous un déguisement féminin?

Mais en voilà assez sur ce sujet, qui prouve qu'à Zanzibar, comme partout, il y a de méchantes langues. Médire des femmes n'est ni généreux ni de bon goût, même dans un pays barbare, et nous ne voulons point paraître prendre notre

part de responsabilité dans des récits qui ne sont, peut-être, après tout, que des contes inventés par les badauds de la localité. Je terminerai cette esquisse du caractère et des mœurs de la population en disant quelques mots de la classe des banians. Ici M. Loarer me viendra encore en aide; j'emprunte à son rapport les détails qui suivent :

Les banians arrivent généralement jeunes à Zanzibar et entrent, avec un emploi subalterne, dans la maison de quelque ancien commerçant de leur caste; ils se mettent ainsi au courant du commerce et de la langue du pays, et vont ensuite dans leur patrie chercher une pacotille plus ou moins importante. A leur retour dans l'île, ils trafiquent pour leur compte, et, comme ils sont patients et actifs, ils augmentent considérablement leur avoir, et partent pour ne plus revenir. Du reste, ils entreprennent tout ce qui leur offre une chance de gain, voire même le prêt sur gage et l'usure. Ils sont très-calmes en affaires, quoique irascibles lorsqu'on les blesse dans leurs croyances ou leurs préjugés; ils sont vindicatifs, mais incapables de violence, parce qu'ils sont faibles. Quand ils ont une vengeance à tirer de quelqu'un, ils s'attaquent à sa fortune ou à son commerce, et se liguent pour le ruiner. Ils trompent sur la qualité et le prix de la marchandise sans le moindre remords, et restent scrupuleux observateurs de leur parole s'il s'agit d'un payement à faire; ils ne s'offensent pas des précautions qu'on prend contre eux, ayant soin, de leur côté, d'en prendre encore davantage : ce sont les plus rusés commerçants de ces contrées, et peut-être du monde entier. L'économie est, pour eux, une habitude, et ceux qui deviennent avares le sont à un degré sordide. L'Arabe, dit M. Loa-

rer, est prodigue à côté d'eux. Ne consommant rien qui n'ait été apporté de son pays et convertissant tous ses bénéfices en espèces métalliques qu'il y envoie, le banian est, pour les contrées où il trafique, un parasite qui prend toujours et ne rend rien. Les Arabes et les Souahhéli, dont il a ruiné le commerce, le haïssent aussi cordialement qu'ils détestent l'Anglais pour les avoir privés des bénéfices immenses que leur procurait la vente des esclaves.

La nourriture des habitants de Zanzibar est plus abondante que recherchée; leur cuisine est restée à l'état barbare comme celle de tous les peuples musulmans. La base de l'alimentation des classes pauvres est le *moutama*, sorte de gros millet qui se prépare de diverses manières. Ils en font du pain et des espèces de bouillies. Il y a un autre millet plus petit, nommé *mahouélé*, qu'emploient les individus les plus pauvres. D'autres petits grains, nommés *ouimbi* et *kimangga*, servent aux mêmes usages. Ils mangent diverses espèces de faséoles et plusieurs racines nutritives, outre un peu de froment qui vient de l'Inde et de la Perse par Mascate, du maïs, du riz et des patates douces. La classe aisée mange du poisson frais, qu'on pêche en abondance dans les eaux de l'île; la basse classe fait une grande consommation de poisson salé.

On sait que la loi religieuse des musulmans leur prescrit d'égorger les animaux dont ils veulent manger, et que pour être sûr de se conformer à cette obligation un musulman ne doit faire usage que de la chair d'animaux tués par lui ou par quelqu'un de ses coreligionnaires; ainsi font les Souahhéli; ils n'ont pas de boucherie, pas d'étal; pour se procurer de la viande, ils achètent du bétail sur pied et

le tuent chez eux. Ils abattent fort peu de bœufs, non qu'ils aient une très-grande valeur sur le marché, car un bœuf ne se paye pas plus de 6 à 8 piastres à Zanzibar, mais parce qu'on préfère le mouton et le cabri. Ils mangent de la viande boucanée qui leur arrive de Madagascar. La volaille, poules et pintades, y est très-abondante, ainsi que les canards d'Inde et les pigeons. On peut se procurer, pour une piastre, deux douzaines de poulets ou douze à seize canards, ou bien encore vingt-quatre à trente pigeons; les œufs sont gardés pour être couvés, et l'on a de la peine à en avoir même à un prix assez élevé proportionnellement à celui de la volaille. Le lait n'est pas rare dans le pays.

On trouve dans l'île beaucoup de fruits, tels que des oranges, dont il n'est pas fait une consommation proportionnée à la production; des bananes, des mangues, des cocos, des dattes sèches, de la canne à sucre, des pistaches de terre ou arachides, en souahhéli *m'jogo*.

Les huiles à manger sont extraites du coco, du sésame et de la graine d'une sorte de courge (*jolifia africana*), que les Souahhéli nomment *koumé*. Ils se servent aussi du beurre fondu, quoique leur assaisonnement de prédilection pour la confection des ragoûts soit le suivant : ils râpent la pulpe d'un coco dans toute sa maturité, la pétrissent et en expriment un suc laiteux et oléagineux ayant le goût sucré. Ils emploient cette substance en guise de beurre.

Le sucre et le miel sont abondants, et on en fait un grand usage. On mange ce dernier avec le pain (*m'katé*); on le mêle aussi à une pâtisserie nommée *manan'dazy*; on en compose, enfin, une boisson avec de l'eau de riz et du fenugrec (*haleba* des Arabes, et *ouatou* des Souahhéli).

Il est, entre autres pâtisseries, un gâteau qui paraît souvent sur leurs tables; voici comment ils le façonnent et le cuisent : ils ont, parmi leurs ustensiles de cuisine, une sorte de moule conique rappelant le chapeau d'un vole-au-vent, plus ou moins orné de dessins en bosse et terminé, à la base, par un rebord concave; ils préparent une pâte semi-liquide, placent leur ustensile sur le feu, et, quand il est suffisamment échauffé, ils versent peu à peu, au sommet, cette pâte, qui se répand à la surface jusqu'au rebord. Lorsque la cuisson est à point, on décoiffe le moule et l'on a un gâteau léger, tenant de la crêpe et de la gaufre, qui plaît fort aux gens du pays.

Ils mangent une espèce de vermicelle, qu'ils fabriquent eux-mêmes avec de la pâte de riz, à l'aide d'un moule à main appelé *kinou-tchatambi* et dont on voit le dessin dans l'album, planche 50. Enfin ils font encore une sorte de galette sur une plaque légèrement convexe, où sont gravés des dessins en creux, et dont ils se servent comme on le fait de la *galettoire* en Bretagne; ils nomment cet ustensile *kipandé echa kagni*.

Leur boisson la plus ordinaire est l'eau; mais ils boivent aussi le liquide contenu dans le coco frais, surtout pendant le ramazan; le lait sucré ou miellé et les sirops, tels que celui de canne et très-souvent de calou frais. Les gens riches boivent des sorbets d'Europe, particulièrement ceux de limon et d'orgeat. Un cadeau de sirop d'orgeat est un des plus agréables qu'on puisse leur offrir. Les Souahhéli de la basse classe usent d'une boisson fermentée qu'ils tirent du *moutama* et qu'ils nomment *p'hombé*. L'usage du café est général dans la classe aisée, où, ainsi que je l'ai déjà dit,

on boit volontiers les liqueurs douces qui viennent parfois du dehors.

La description faite, au chapitre Ier, du dîner qui nous fut offert, à M'toni, par le Sultan a donné une idée du degré de luxe, d'élégance et de recherche que la table atteint chez les plus riches habitants de Zanzibar.

Dans un pays où les femmes sont tenues en charte privée et où l'enfance participe forcément à cette claustration de la mère et de la sœur, que peuvent être les relations sociales? Ce que serait la composition musicale sans les tons mineurs et avec une seule moitié de la gamme. Encore, si, en l'absence de ces deux ressorts affectifs essentiels, le sexe féminin et le sexe neutre (qu'on me passe cette expression, qui n'est pas de moi), la société possédait quelques-uns des éléments intellectuels qui naissent du besoin de se voir et de s'entendre, et le produisent à leur tour; si elle était lettrée, si elle aimait les arts et les cultivait, si elle était raffinée dans ses mœurs et dans ses coutumes! Mais elle n'a rien de cela à Zanzibar; aussi les hommes ne s'y cherchent-ils que pour parler d'affaires, et, quand les femmes se visitent entre elles, ces rapprochements n'ayant lieu qu'au sein d'un sanctuaire impénétrable, il n'en rejaillit aucun charme sur les relations générales. Zanzibar, sous ce rapport, est, pour l'Européen, une véritable Thébaïde.

Il y a bien, nous l'avons dit, quelques fêtes publiques ou privées; mais, lorsqu'elles provoquent des réjouissances, chaque sexe s'y livre à part, et ce ne sont plus alors que des amusements grossiers et bêtes du côté des hommes, niais et monotones du côté des femmes.

Ce que font les femmes dans leurs réunions particulières,

je ne saurais le dire : les riches, peut-être, quelque travail de luxe, et toutes, certainement, des causeries frivoles et sans portée, seule ressource des femmes ignorantes de tous les pays. Quant aux hommes, ils parlent trafic et s'offrent du bétel, comme on s'offre, chez nous, du tabac. Et, après mûr examen, je serais fort embarrassé de décider lequel des deux usages a le plus d'agréments ou d'inconvénients. La prise, le cigare, la pipe et la chique sont plaisirs civilisés et n'ont, en définitive, d'autre résultat que de noircir, empuantir, et faire suinter du nez et de la bouche un liquide couleur de suie ; le bétel, amusement de sauvage, noircit et rougit les dents peu à peu, les convertissant en chicots usés jusqu'au niveau des gencives ; il a pourtant une supériorité marquée sur le tabac, en ce qu'il ne donne aucune mauvaise odeur à la bouche et ne nuit, ainsi, qu'à celui qui en use, sans être désagréable aux voisins qui n'en usent pas. Au reste, quoique mâchant habituellement le bétel, les habitants de Zanzibar n'ont pas complétement renoncé au tabac ; bon nombre d'entre eux fument et se servent, à cet effet, du houka indien, nommé, dans la localité, *kika* par les Souahhéli, et *reuchba* par les Arabes.

Dans les visites, non pas chez les Arabes, si ce n'est exceptionnellement (1), mais chez les Souahhéli, c'est plutôt le bétel qu'on présente au visiteur. Chacun connaît la manière dont on le prépare pour la mastication : on prend une feuille fraîche de cette plante, on y roule un morceau de

(1) L'usage du bétel n'est pas ordinaire aux Arabes et n'est guère adopté que de ceux qui fréquentent beaucoup la côte d'Afrique ou qui y sont fixés. Chez les Souahhéli, au contraire, il est général, surtout parmi les femmes, dont on estime la beauté en proportion de la noirceur de leurs dents.

noix d'arec, que l'on saupoudre d'un peu de chaux, et l'on glisse cette sorte de chique entre les molaires et la joue; puis on mâche. C'est une volupté qui dure une heure ou deux, avantage que n'ont pas toutes les voluptés, et qu'on peut, en outre, se procurer aussi souvent qu'on le veut, avantage bien plus grand encore. La feuille s'appelle, en arabe, *tamboul*, et en souahhéli *tambouho*; la noix d'arec, *popo* en souahhéli, et en arabe *fôfeül*; le nom souahhéli de la chaux est *tchoka*, et le nom arabe *nora*. Ces divers objets sont présentés aux visiteurs sur un plateau; pour en user hors de chez soi, on les renferme dans une petite boîte (souahhéli, *kedjalouba*; arabe, *mokafel*), que l'on suspend à sa ceinture.

Quelquefois on offre des rafraîchissements, surtout quand on reçoit un étranger : ce sont des sirops ou des sorbets et du café chez les Arabes. Les pauvres gens lui présentent des cocos frais, dont ils ont ordinairement une provision chez eux ou qu'ils envoient chercher au moment même.

Si ce n'est à l'occasion de certaines fêtes, comme je l'ai dit à propos du mariage, les Souahhéli n'ont pas l'habitude de donner des repas; seulement, quand une personne arrive chez une autre pendant la réfection, les règles de la bienséance veulent qu'on lui offre de la partager. En ma qualité d'étranger, j'eus le privilége de quelques galanteries hors ligne : privilége dont je me serais bien passé, toute réserve faite en faveur de la bonne intention. Voici le récit d'un de ces dîners exceptionnels : ce n'est pas une critique, mais un échantillon de la manière de recevoir et de traiter chez ces braves habitants de Zanzibar. On concevra que le dîner de M'toni appartient à une sphère trop élevée pour que je me

permette de le présenter irrévéremment comme un type; ce n'est jamais à la cour, d'ailleurs, qu'on peut apprendre comment les choses se passent à la ville.

J'avais été invité par un riche habitant, un grand seigneur, ma foi, très-fort de mes amis et qui m'a toujours accablé de bons procédés de toute espèce. Il ne s'agissait pas d'un festin d'apparat, mais d'un dîner d'amis sans façon, d'une vraie *fortune du pot* à la musulmane. Cela m'allait : pour juger des gens au point de vue du ménage, de la toilette, comme à tout autre plus sérieux, il faut les voir en déshabillé. Mon hôte, plein de bonhomie et de tolérance, me fit prévenir, avant le jour de notre réunion gastronomique, que, connaissant notre peu de goût pour les boissons musulmanes, il m'invitait à ne pas faire violence à nos habitudes et à me munir, à cet effet, de la quantité de vin qui me serait nécessaire : désirant, avant tout, disait-il, que son dîner me fût agréable. Ayant plusieurs raisons d'en agir ainsi, je profitai de cette offre et envoyai chez mon indulgent ami quelques bouteilles de vin de Bordeaux et de vin de Champagne.

Au jour et à l'heure fixés, je me trouvai au domicile de l'amphitryon, qui m'accueillit avec sa grâce accoutumée. La table était dressée dans une vaste pièce meublée de plusieurs canapés en rotin couverts de nattes et d'un lit massif, à la mode hindoue, orné de sculptures, ayant quatre montants qui supportaient un ciel sur lequel était jetée une immense moustiquaire. La salle à manger servait donc aussi de chambre à coucher; elle avait, sans doute, encore plus d'une destination, car, dans un coin, on voyait amoncelés des échantillons d'objets de commerce, et, dans un autre, de vieilles armes rouillées. Le surplus de l'ameublement se composait

de deux glaces antiques, d'un vieux lustre et de quelques bahuts.

Cette pièce donnait, d'un côté, par une porte, sur la galerie qui entourait la cour intérieure, de l'autre, par de grandes fenêtres grillées, sur la rade, dont le spectacle récréait la vue et dédommageait des déceptions qu'éprouvaient les palais trop délicats. Nous étions quatre à table : notre hôte, deux officiers du *Ducouëdic* et moi. Un cinquième personnage nous servait d'interprète et aidait au service : je voudrais ne pas le nommer, mais on le devinerait. Qui pourrait-ce être, après tout, que l'indispensable Khamis? Il était là comme il était partout, au même titre, avec les mêmes empressements. Si Khamis vient à mourir, cet événement fera une révolution dans les relations extérieures de Zanzibar.

Mais revenons à notre dîner. La propreté douteuse de la table n'était malheureusement dissimulée par la présence d'aucune nappe; les assiettes et les plats étaient de faïence grossière; les verres dépareillés et les couteaux d'une modestie peu commune figuraient en nombre strictement nécessaire; toutefois la partie la plus curieuse du service consistait en trois ou quatre couverts d'argent, qui paraissaient aussi étonnés de se trouver dans ce lieu que nous l'étions nous-mêmes de les y voir. Il n'avait pas fallu moins que l'empressement habituel de notre hôte à nous complaire, et l'adresse connue de Khamis, pour arriver à nous procurer ces ustensiles, dont la délicatesse européenne s'est fait si maladroitement un objet indispensable. Je ne songeai pas à attribuer à mon ami la propriété de ces couverts : il les avait empruntés sans nul doute, et cela doublait le mérite de

leur présence. Qu'aurait-il fait de telles inutilités? A la manière dont il essaya de s'en servir, nous vîmes bien que jamais le contact de semblables instruments n'avait souillé sa noble main.

Je ne décrirai pas le menu du dîner : il se composait de quelques-uns des mets qui ornaient la table du Sultan, à M'toni. L'humble sujet, quelque opulent et haut placé qu'il fût, ne pouvait imiter, surtout dans un repas sans cérémonie, la profusion et la prodigalité de son maître. Cependant, comme il y a toujours, dans ces occasions, la part de la surprise, on nous offrit des raretés : des radis et de petits oignons verts! Les premiers étaient magnifiques ; leur feuillage plantureux rivalisait avec celui du navet ou turneps à bestiaux de nos grasses terres normandes ; par compensation, le renflement radical s'allongeait en fuseau mince, violacé, quelque peu dur et ligneux. L'autre légume, d'une venue phénoménale, avait la longueur et l'épaisseur d'un beau poireau de nos contrées. Le maître du logis y mordait à belles dents, comme s'il ne se fût jamais trouvé à pareil régal, et nous reggettions de suivre si mal le bon exemple qu'il nous donnait. Mais il nous émerveillait plus encore par ses efforts malheureux pour venir à bout de se servir de sa fourchette ; dans cet exercice, où il était si novice, il eut beau suer sang et eau pour nous faire honneur, en daignant se plier à nos usages, il n'y réussit pas, et, lassé de ses vaines tentatives, il jeta le manche après la..... fourchette, et recourut désormais à celle du père Adam.

Nous dînâmes aussi gaîment qu'il était possible à des gens qui ne se sont, pour ainsi dire, jamais vus, et qui, pour cau-

ser, sont forcés de recourir à un interprète. Le vin nous aida à digérer les produits peu assimilables d'une cuisine par trop primitive, et à nous maintenir en bonne humeur, malgré la monotonie de la conversation. Cependant, quoique nous ne l'eussions point ménagé, la moitié du liquide resta dans les flacons; il est vrai que Khamis et notre hôte respectèrent scrupuleusement devant nous les austères prescriptions de la loi musulmane. En fut-il de même après notre départ? Cette question paraîtra fort indiscrète et quelque peu impertinente, mais voici pourquoi je la fais : c'est que, m'étant présenté le lendemain pour rendre visite à mon aimable hôte, j'appris qu'il n'était pas visible, parce qu'un violent mal de tête l'avait saisi la veille et forcé de rester au lit.

La ville de Zanzibar est bâtie sur une petite presqu'île de forme triangulaire, dont elle occupe la plus grande partie (1) : son principal développement suit une direction nord-est et sud-ouest. La presqu'île, réunie, dans le sud, au reste de l'île, par un isthme ayant en largeur moyenne 200 mètres environ, se trouve découpée, du côté de l'est, par une lagune que produit le mouvement des marées, et qui assèche à mer basse. Le périmètre de la ville est à peu près semblable à celui de la presqu'île, et sa superficie, de 50 hectares.

L'intérieur de cette cité ne répond pas à l'idée qu'on peut s'en faire d'après l'aspect qu'elle présente, vue du mouillage. L'illusion commence déjà à se dissiper lorsqu'on aborde à la plage; le lieu de débarquement le plus ordinaire est la partie du rivage comprise entre le fort et la maison du Sul-

(1) Voyez planches 4 et 9 de l'Album.

tan. J'ai dit précédemment que la construction massive de celle-ci et la manière dont elle est percée, la font ressembler plutôt à une prison qu'à un palais, et qu'elle n'a de remarquable que ses dimensions.

Le fort, quoiqu'en très-mauvais état, a du moins conservé son cachet, et offre un assez bon spécimen du savoir-faire des Arabes en matière de fortifications. Il a la forme d'un quadrilatère irrégulier; cette enceinte est flanquée, à ses quatre angles et au milieu de son côté sud, de tours octogones qui s'élèvent au-dessus du parapet des courtines, de la moitié environ de la hauteur de celui-ci. Chacune de ces tours ou bastions est percée d'une embrasure où l'on voit poindre la bouche d'un canon de faible calibre. Les courtines présentent aussi quelques embrasures et meurtrières; celle du nord, couverte à 10 mètres en avant de la tour nord-ouest, par une batterie rectiligne armée de vingt et une pièces de 24, a été tracée avec une intention marquée d'en rendre l'approche plus difficile; elle est brisée et à crémaillère. C'est, du reste, au fond de l'angle droit formé par la retraite d'équerre opérée dans la courtine, à 15 mètres environ de la tour du nord-est, qu'est cachée la porte de ce fort, qui, gardé par une vingtaine de soldats beloutchis et arabes, est transformé aujourd'hui en lieu de détention pour les malfaiteurs; on n'y entre qu'avec une autorisation du Sultan.

Devant le fort, et parallèlement à la plage, s'étend la batterie dont nous avons parlé; elle est rasante, et consiste tout simplement en une plate-forme avec un parapet. Ses vingt et un canons en fonte servent, au besoin, à rendre les saluts faits à la terre par les bâtiments de

guerre étrangers qui arrivent sur rade; ils ne peuvent avoir d'autre utilité; car, pour la défense, ils seraient insignifiants. En effet, outre que la plate-forme et les affûts ne sont pas de nature à résister à un tir un peu actif, la muraille qui est censée protéger cette batterie n'a ni revêtement ni masque, et les premières bordées d'un navire embossé devant elle la démoliraient. D'ailleurs on la prendrait en écharpe, en venant mouiller, près de terre, devant la pointe Changany, et on la ruinerait ainsi sans s'exposer à ses coups.

Entre la batterie et le fort, au pied de celui-ci, sont entassés des boulets de divers calibres, et une cinquantaine de canons et de caronades, appartenant aux bâtiments désarmés. Au nombre de ces pièces, on en remarque quelques-unes en bronze, fort allongées et portant des légendes en langue portugaise; on m'a dit qu'elles provenaient de Mascate, où les Portugais les avaient abandonnées lors de la prise de cette ville par les Arabes.

L'intervalle qui sépare le fort de la maison du Sultan est occupé par les bâtiments de la douane; ils consistent en une vieille mosquée et un vaste hangar couvert en feuilles, où sont amoncelées toutes les marchandises d'exportation ou d'importation assujetties à des droits. Parmi ces marchandises se trouvent, bien entendu, les esclaves, qui sont aussi placés là en dépôt provisoire. Aux époques où le commerce est en pleine activité, une affluence considérable et une grande animation règnent en ce lieu; on y distingue, d'un seul coup d'œil, des individus de toutes les castes, de tous les rangs, vêtus de costumes d'une grande variété. C'est la partie de la ville située à droite de la douane, qui est la plus ré-

gulièrement bâtie, la moins sale et la moins populeuse; on y remarque les demeures des consuls anglais et américain.

Derrière les constructions dont je viens de parler, et quelques autres placées sur le même plan, s'étend la ville, la vraie ville arabe, avec ses rues jetées sans ordre, sans alignement, s'élargissant ou se rétrécissant au hasard, et formant un réseau inextricable, dans lequel on ne se dirige que par suite d'une longue habitude; bien qu'elles soient fort étroites, comme les maisons sont généralement très-basses, le soleil y donne à peu près toute la journée; ce qui, joint à la poussière du sol, aux miasmes résultant de l'absence totale de soins pour la voie publique, et aux odeurs animales se dégageant du corps des noirs, qui les parcourent constamment, rend la ville presque impraticable, pour un curieux, durant le jour. C'est seulement le matin qu'il est possible d'y circuler sans trop de gêne; le soir, il est difficile de se reconnaître dans ce dédale de ruelles : les magasins et boutiques des banians restent ordinairement ouverts jusqu'à neuf heures environ; mais ils sont trop disséminés pour que la faible lumière qu'ils projettent éclaire suffisamment la voie. Il est inutile d'ajouter qu'aucun système d'éclairage public n'est encore adopté à Zanzibar.

Les constructions peuvent se ranger en trois classes distinctes : 1° les maisons des pauvres; 2° les maisons des familles aisées, dont la disposition réalise déjà quelques idées de bien-être et de confortable; 3° les maisons des riches arabes.

Les maisons qui composent la première classe représen-

tent à peu près un tiers des habitations de Zanzibar ; elles sont plus particulièrement groupées sur les côtés est et sud de la ville, longeant la lagune, puis s'étendant de celle-ci à la pointe Changany. La construction en est des plus simples : quelques pieux sans apprêt, non équarris, enfoncés à distance de trente centimètres environ l'un de l'autre, enceignent un carré de trois à quatre mètres de côté ; cette enceinte est divisée en deux ou trois pièces dessinées par le même procédé ; puis, toutes ces clôtures, extérieures et intérieures, sont complétées en torchis. Pour la toiture, trois fortes branches, fourchues à leur bout supérieur, sont plantées, deux aux extrémités, et la troisième au centre de la case ; une ou plusieurs perches reposent sur ces fourches en guise de faîtage, et un certain nombre de chevrons, descendant des deux côtés, vont s'appuyer sur le sommet des murs extérieurs, qu'ils dépassent de soixante et quelques centimètres. Ces chevrons sont ensuite reliés entre eux par des pannes, et la charpente ainsi établie est couverte de feuilles de cocotier. Ces sortes de cases ne laissent pénétrer l'air et la lumière que par la porte et l'intervalle qui existe entre le toit et les murs. Dans un coin, deux pierres forment le foyer, et la fumée n'a pas d'autre issue que celles que nous venons de mentionner ; aussi le séjour de ces masures n'est-il tolérable que pour ceux qui en ont l'habitude. L'ameublement est encore au-dessous de la construction : deux ou trois *kibani* (1) boiteux, sur chacun desquels s'étale quelque sale et vieille natte, servent de lit la nuit et de siége le

(1) Le kibani est composé d'un châssis rectangulaire soutenu par quatre pieds et garni d'une espèce de filet en bastin ou en rotin, que l'on recouvre d'une natte ou d'une peau.

jour; une râpe à cocos, un bloc de bois creusé, sorte de mortier dans lequel on pile le riz, et enfin quelques vases de terre, constituent le matériel de la cuisine.

Les maisons de la seconde classe sont bâties avec des blocs de corail en guise de pierres, réunis par un ciment moitié chaux, moitié terre; les murs ont une épaisseur de soixante à soixante-dix centimètres, quoiqu'ils n'aient pas d'étages à supporter. Cette précaution est nécessitée d'abord parcequ'on ne fait pas ordinairement de fondations, ensuite parce que les maçons connaissent si mal leur métier, qu'ils sont incapables d'élever un mur d'aplomb. Sur la façade s'appuie la varangue, espèce de portique où des pans de murailles et souvent de simples poteaux remplacent les colonnes; elle a une profondeur de deux mètres, et une largeur proportionnée à celle de l'édifice; tout autour est placée une sorte de banquette en pierre, élevée de soixante centimètres au-dessus du sol, crépie sur toute sa surface, et dont une natte grossière tapisse le siége. C'est là que les Arabes prennent l'air et fument le houka. La maison et la varangue ont une toiture en feuilles de cocotier comme celle que j'ai décrite ci-dessus. Une lucarne ressemblant à une meurtrière éclaire chacune des pièces de l'intérieur. Çà et là, cependant, on découvre une maigre fenêtre garnie de barreaux et fermée par des volets. Quant à l'ameublement, il se compose de quelques chaises en bois, auxquelles se mêle exceptionnellement un fauteüil rotiné. On voit encore là le kibani, mais beaucoup plus grand et protégé par une sorte de rideau suspendu à un bambou fixé dans la maçonnerie et traversant la pièce. A la maison est généralement ajoutée une dépendance servant de cuisine, de logement des esclaves, etc. Quel-

ques-unes de ces maisons ont un étage; dans ce cas, le toit en feuilles est remplacé par une terrasse.

Enfin les maisons des Arabes riches occupent la zone de la ville qui borde la mer du côté nord-ouest; tout, dans leur architecture, annonce que l'argent n'y a pas été épargné, mais que l'art et l'artiste ont manqué. Comme celles du Sultan, elles ont l'air de casernes plutôt que de palais; elles sont spacieuses, percées de croisées dont les châssis sont parfois garnis de vitres de verre, ce qui est un luxe à Zanzibar. Il en est même qui ont des jalousies. La menuiserie fine vient de l'Inde, ainsi que les ferrures. Les banians sont les architectes du pays.

Un vestibule orné, sur les côtés, d'une banquette en maçonnerie recouverte de nattes donne entrée dans toutes ces maisons, dont un petit nombre seulement possède une de ces cours intérieures si fraîches, particulières aux constructions des grandes villes musulmanes. Les escaliers sont obscurs et mal faits; les chambres sans formes régulières, souvent plus hautes que larges. Il y a des salons de réception où tiendraient deux cents personnes, dans lesquels il n'en est pas réuni vingt et une fois l'an. A défaut de richesse, l'ameublement pourrait avoir une simplicité sévère; mais il ne présente qu'un mélange grotesque d'arabe, d'indien et d'européen : de la vaisselle de faïence, des vases en verre peint, de riches tapis de Perse, quelques sales tentures ou rideaux; tout ce qu'il faut, en un mot, pour faire ressortir une nudité déplorable.

C'est particulièrement dans la construction de ces maisons que se trahit la faiblesse des ouvriers. Ils n'emploient jamais la pierre taillée; aussi les fenêtres et les portes

n'ont-elles ni solidité ni élégance. Pourtant, parmi ces dernières, on en remarque dont les battants sont assez bien travaillés; on les fabrique avec un bois de couleur rouge brun, appelé *mouaninga* et tiré de la grande terre : ce bois, comme celui de teck, a la propriété de se conserver indéfiniment; son grain serré et sa dureté le rendent très-convenable pour la sculpture. C'est à Zanzibar même qu'on sculpte les portes; mais on n'y cite guère qu'un bon ouvrier. Du reste, il varie peu ses dessins : une ligne de rosaces encadre ordinairement le battant; une autre ligne en partage la surface de haut en bas. Somme toute, ces travaux d'ornement n'accusent, pour la plupart, qu'un talent fort médiocre; on y découvre rarement quelques rosaces bien détachées, se distinguant par le goût et le fini de l'exécution.

Les fenêtres présentent quelquefois, à leur partie supérieure et en dedans, des espèces de niches, où se placent des vases ou d'autres ornements et des écussons en terre cuite travaillée à jour, et qui ne manquent pas d'une certaine originalité.

On fait les planchers en bois ou en terrasses. Dans plusieurs maisons, les murs sont stuqués en dedans, ce qui les rafraîchit sensiblement; mais la plupart les ont peints à la chaux.

Zanzibar est aussi pauvre en monuments publics qu'en maisons élégantes. Nous n'y trouvons à signaler que les suivants :

Deux ponts traversent la lagune ou le marais qui entoure la ville dans l'est; ils ont été construits par les banians et rappellent, comme tout le reste, l'enfance de l'art; ils ont, je crois, une quinzaine d'arches chacun. Le plus petit, soutenu par des arches en pierre, a une longueur de cent quarante mètres environ et une largeur de trois à

quatre mètres; placé sur la partie la plus étroite de la lagune, il sert de communication entre la ville et un petit faubourg composé de cases en paille et torchis, au milieu duquel passe le chemin qui mène à M'toni.

L'autre pont, situé à trois cents mètres dans le nord du premier, n'était pas achevé en 1846.

Les mosquées se ressemblent à peu près toutes quant à la construction. A l'intérieur s'élèvent deux rangées d'arcades, presque toujours de genre mauresque, et dont les piliers sont gros et de forme carrée, ayant les angles abattus. Sur ces arcades repose le toit, construit en terrasse et ne s'élevant pas beaucoup plus haut que le plafond d'une chambre ordinaire. Les fenêtres, grillées, s'ouvrent un pied au-dessus du sol, afin que par là on puisse cracher au dehors, car il n'est pas convenable de cracher dans les lieux saints. Les murs sont stuqués et le sol, en dedans, est garni de nattes. En général, ces mosquées ne diffèrent nullement, par leur aspect, d'une simple habitation : je dois, cependant, faire exception pour celle qui est surmontée d'un minaret et que j'ai déjà mentionnée; elle est isolée de toute autre construction, à l'extrémité d'une petite place sur laquelle ouvre sa porte principale.

Dans la partie de la ville qui longe la plage du côté du nord, on brûle çà et là le corail pour le transformer en chaux; à cet effet, dans un espace circulaire de deux à trois mètres de rayon sont entassées, à une hauteur de deux mètres à peu près, des couches stratifiées de morceaux de corail et de rondins, qu'on met en combustion le soir. La lueur intense de ces foyers embrasés peut faire croire, la nuit, à un incendie.

C'est au milieu des misérables maisons qui bordent la ville vers l'est, au sein du quartier le plus populeux, que sont placés les ateliers destinés au petit nombre d'industries pratiquées à Zanzibar. D'un côté, sous un hangar, sont des forgerons dont tout l'outillage consiste en une enclume, quelques marteaux et un fourneau qu'alimente un soufflet composé d'une ou de deux outres (1); d'un autre côté, sous une tente, sont établis de petits métiers à tisser, où l'on s'occupe surtout d'ajouter, aux pièces d'étoffe préparées pour servir de vêtements, les passementeries ou les franges que la mode exige : c'est la seule confection qui s'exécute dans la localité. Ici sont des moulins à huile de sésame ou de coco, mus par un chameau; là des ouvriers travaillent aux boucliers de peau de rhinocéros. Enfin viennent des corroyeurs, des chaudronniers, puis des fabricants de tchakazi : et à cela se borne à peu près toute la fabrication du pays, fabrication aussi primitive que routinière.

Presque au centre de ce quartier de l'est se trouve le bazar, qui n'est qu'une rue tortueuse, étroite et sale, bordée de boutiques de la plus pauvre apparence : on y vend en détail les grains, les huiles, les drogues, la poterie, la grosse vaisselle, la verrerie commune; en un mot tout ce qui sert à la vie matérielle, y compris les fruits et les autres substances alimentaires.

J'ai déjà parlé des puits et de la mauvaise qualité de leur eau, qu'expliquent très-bien la proximité de la mer et le peu d'élévation du terrain. On en compte de trente à quarante dans la ville; leur profondeur moyenne est de sept à

(1) Le soufflet de forge, quand il fonctionne avec une seule outre, est appelé *m'vouho*, et *mivouho* quand il fonctionne avec deux outres.

huit mètres. On y puise avec une corde ayant en longueur le double de la profondeur du puits et portant à chacune de ses extrémités un fruit de *baobab* nettoyé et percé d'une ouverture de cinq à six centimètres carrés. L'eau très-claire et très-bonne que boivent les riches propriétaires provient d'une source située dans la campagne, au delà du faubourg du côté de M'toni.

La ville ne pourrait, quant à présent, opposer aucune résistance à une entreprise dirigée contre elle; mais, si elle était entre les mains d'une puissance européenne et que l'on employât, pour la fortifier, toutes les facilités offertes par la nature, elle deviendrait un point d'une force assez imposante. Il y aurait, il est vrai, pour en assurer la défense, à se préoccuper d'abord de faire produire à l'île les substances nécessaires à sa consommation, car elle tire du dehors presque toutes les denrées dont elle s'alimente; la culture vivrière y est très-peu développée, et cependant la nature du sol conviendrait à la plupart des productions.

On sème les divers grains à trois époques, désignées ainsi qu'il suit : *vouli*, *mouaka* et *m'tchôo*. J'ai oublié de demander quelle est la signification de ces trois mots : ce ne sont pas des noms de mois; ce ne sont pas davantage des noms de saisons, puisque le nombre des jours qui constituent ces périodes est bien loin d'être le même pour chacune d'elles. Peut-être ces mots expriment-ils seulement un état météorologique différent ou une convenance spéciale pour telle ou telle culture. Quoi qu'il en soit, *vouli* désigne un espace de trente jours comptés du vingtième après le *nirouz*; la durée de *mouaka* est de quatre-vingt-dix jours après le cent dixième, et *m'tchôo* commence vingt jours après le

deux cent quatre-vingtième : en d'autres termes, la première période, rapportée à notre calendrier, est comprise entre le 20 septembre et le 20 octobre; la seconde, entre le 20 décembre et le 20 mars; la dernière, enfin, s'étend du 10 juin au 1[er] juillet.

Dans les années très-pluvieuses et celles de grande sécheresse, la semence, risquant de pourrir ou d'être brûlée, les semailles ordinairement faites en *m'tchôo* sont retardées plus ou moins, et parfois jusqu'en *vouli*.

On sème en *vouli* le riz, le maïs, le sésame, le *mongui*; en *mouaka*, le mil, quelque peu de sésame et du riz en plus grande quantité que durant l'époque précédente, parce qu'à la fin de *mouaka* arrive la saison des pluies, et qu'alors le riz, même sur les hauteurs, se développe favorablement; tandis qu'en *vouli*, où l'on n'a pas le secours des pluies, il ne pousse que dans les terrains bas et marécageux. En *m'tchôo*, on cultive des légumes, brèdes, pipangayes, aubergines, etc., du manioc, des pastèques et plusieurs espèces de faséoles, sauf les *amberazi* (ambrévade), qu'on sème généralement vers les premiers jours qui suivent le nirouz et dont l'arbuste met un an à donner sa récolte.

La manière de préparer la terre et de l'ensemencer est fort simple : on brûle d'abord les herbes et autres végétaux qui se trouvent sur le sol, puis on remue la terre avec la pioche et on la brise, afin de la rendre bien meuble et de la niveler; on fait alors de petits trous rapprochés et peu profonds, on y jette quelques graines, et l'on recouvre.

Un certain nombre de végétaux utiles viennent spontanément à Zanzibar, tels sont la canne à sucre, l'indigotier, la

patate douce, le cocotier, le ricin, puis quelques petits fruits dont, à part la goyave, nommée, dans le pays, *mapéra*, et un autre, qui n'est qu'une variété de celle-ci, et qu'on appelle *n'gonggo*, je ne connais pas les analogues parmi les fruits de nos colonies : tels sont le *tchonggoma*, le *kamasi* et le *m'boula*, qui a l'apparence d'une noix et une odeur très-agréable.

La production du riz ne monte guère qu'à deux ou trois mille hectolitres, quantité bien inférieure à la consommation de l'île, qui n'est pas moindre de soixante et dix mille hectolitres; mais on en reçoit beaucoup de l'Inde, de quelques points de la côte et de Madagascar. On récolte peu de maïs; c'est la côte ferme et Pemba qui le fournissent. La récolte du moutama est également fort restreinte; ce dernier se sème de la mi-décembre à la mi-février et mûrit au bout de six mois. Le sésame demande le même temps pour produire sa graine; on le sème en janvier.

J'ai déjà raconté comment et par qui la culture du giroflier a été introduite à Zanzibar; j'ai dit aussi combien elle y a pris d'importance. Elle fut même, il y a quelques années, l'objet d'un engouement général; tout individu possédant un lopin de terre voulait y planter du giroflier; la production venant alors à augmenter dans des proportions qui n'étaient plus en rapport avec les débouchés, les prix ont baissé et le développement de cette culture a pris une allure plus modérée.

Le girofle se récolte à la main, et partant cette opération est fort longue; on y emploie un grand nombre d'esclaves : un pied d'arbre occupe quelquefois un homme près d'un mois. Habituellement, la cueillette commence avec

octobre et se poursuit jusqu'en mars. Dans les années pluvieuses, où la floraison est précoce et active, on y travaille beaucoup plus tôt et sans interruption pendant environ huit mois. Dans les années de sécheresse, au contraire, la cueillette, commencée vers l'époque ordinaire (le mois d'octobre), est suspendue en novembre et décembre, pour être reprise en janvier; c'est ce qui fait dire souvent qu'il y a deux récoltes par an.

La baisse survenue dans le prix du girofle décida Syed Séliman, en sa qualité de riche propriétaire, à tenter une spéculation ayant pour base la production de l'indigo. L'idée lui en fut, d'ailleurs, suggérée par un Français de qui les antécédents à Zanzibar n'étaient cependant pas propres à inspirer une grande confiance. Ce Français, dont je crois inutile de faire connaître le nom, avait été engagé, par le Sultan, à titre d'ingénieur des mines, pour rechercher si, comme on l'affirmait, il existait réellement, dans quelques parties de ses États, des richesses métallurgiques exploitables. Mais le prétendu ingénieur, ignorant le premier mot du métier, avait complétement trompé les espérances de son patron; et, réduit à l'inaction, il s'était mis en tête, pour tirer parti de ses loisirs forcés, de fabriquer de l'indigo. Pour faire un civet, il faut *avoir* un lièvre, et le dicton sous-entend, cela n'est pas douteux, qu'il faut encore *savoir* faire le civet. L'individu dont je parle n'*avait* rien et ne *savait* rien. Je ne suis pas sûr qu'il fût vraiment capable de reconnaître l'indigotier avant qu'on le lui eût montré à Zanzibar. Quoi qu'il en soit, il intéressa Syed Séliman à son projet et obtint de lui la concession d'un terrain assez étendu pour y cultiver en grand l'*Anil indigofera*, que j'ai déjà dit croître spon-

tanément sur l'île. Syed Sélimen lui fournissait, en outre, un certain nombre d'esclaves travailleurs et s'était aussi engagé à le munir de tous les ustensiles, cuves, fourneaux, etc., nécessaires à la fabrication désirée. Tout se passa bien dans le commencement; l'anil semé leva, grandit et atteignit le développement voulu. Mais alors commencèrent les perplexités de l'industriel improvisé. Comment devait-il employer ce végétal maudit, qui semblait n'avoir si bien poussé que pour le narguer? La Providence vint à son aide, sous la forme du brick *le Ducouëdic;* nous arrivâmes sur rade de Zanzibar au plus fort de ses embarras, et notre audacieux compatriote put, grâce au docteur, lire quelques ouvrages traitant de la matière. Il se mit donc à l'œuvre, et, après deux années de tâtonnements et plusieurs récoltes de feuilles non utilisées, après bien des difficultés, de la part du bailleur de fonds, au sujet de la fourniture des ustensiles qu'il avait promis, après bien des récriminations du manipuleur, qui rejetait sur le mauvais vouloir de son associé l'insuccès de ses tentatives, l'ex-ingénieur des mines parvint à faire quelques kilogrammes d'indigo de deuxième ou troisième qualité, dont j'ai eu en main un échantillon. On a prétendu, et c'est là probablement une assertion émise sans preuve par la malveillance, que les produits présentés avaient été achetés à un banian. Je n'ai pas à discuter la valeur de cette accusation; qu'il me suffise de dire que le promoteur de la fabrication de l'indigo à Zanzibar a quitté le pays, pour retourner en France, avant d'avoir réalisé son entreprise, et que, depuis, cette fabrication en est restée à ce premier et malheureux essai.

Une nation n'est, sans doute, pas responsable de l'excen-

tricité et de l'improbité dont quelques-uns de ses enfants font preuve chez les peuples étrangers ; néanmoins il est très-fâcheux pour la France qu'elle soit si souvent compromise, dans les contrées lointaines, par des aventuriers. Le résultat en est déplorable. Quant aux spéculateurs de Zanzibar, ils auraient pu facilement se procurer, s'ils avaient voulu s'adresser aux autorités de Bourbon, les hommes spéciaux nécessaires à la création de certaines industries ; mais ces gens-là ne savent ni faire une dépense à propos, ni agir avec la persévérance qui seule rend fructueuse une avance de capitaux.

La principale fabrication du pays est celle des huiles : toutefois on extrait seulement celles du coco et du sésame, négligeant de s'occuper de l'huile du ricin, dont les propriétés médicinales trouveraient cependant un emploi salutaire dans la localité. Pour faire l'huile de coco, on cueille les fruits dans leur complète maturité, puis on fend la noix pour en retirer le lait, et on la laisse rancir quelques jours. La pulpe devient molle, grasse, et se détache aisément de la coque. Alors on coupe l'amande par petits morceaux, on la met bouillir dans l'eau, et on enlève l'huile à mesure qu'elle monte à la surface. Un seul homme suffit, avec deux chaudières, à fabriquer cinq à six frazela d'huile par jour, pourvu qu'il ait le bois à brûler à sa portée et les cocos tout accommodés.

L'huile extraite par le procédé que j'indique ici sert pour le luminaire et le couroi qu'on applique sur la carène des bateaux ; j'ai dit ailleurs comment se prépare celle qu'on destine à la cuisine.

On exprime encore, quoique moins habituellement, l'huile

du coco à l'aide du moulin à huile de sésame qui porte le nom souahhéli de *kinou tcha kouchiadikia* (moulin tournant); ce moulin se compose d'un mortier creusé, en forme de cône renversé, à une profondeur d'un mètre à un mètre trente centimètres, dans un tronc d'arbre d'un bois très-dur. Un fort pilon du même bois, destiné à se mouvoir circulairement, en remplit le fond, où il est retenu par son bout inférieur, tandis que le bout supérieur va s'attacher à une solive tournant horizontalement sur un pivot fixé au plancher. A l'une des extrémités de celle-ci est attelé un chameau qui lui imprime le mouvement; à l'autre est suspendu un poids qui, agissant à la fois sur la solive et sur le pilon, augmente la puissance de trituration de ce dernier. Le point d'attache du pilon à la solive est un peu en dehors de l'axe du mortier, de manière qu'en tournant dans celui-ci il exerce une forte pression sur sa paroi intérieure. Souvent le conducteur du chameau, armé d'un long et mince épieu dont il se sert pour exciter l'animal, s'assied à l'endroit où se trouve le poids, et continue de la sorte sa besogne sans fatigue. La graine, versée dans la cuve et broyée par le pilon, rend son huile, qui est recueillie au moyen d'un bouchon de vieille toile faisant l'office d'éponge, et qu'on exprime au fur et à mesure dans une grande jarre disposée à cet effet. Un moulin travaillant sans interruption à l'aide de deux chameaux alternés peut faire, par jour, environ cent kilogrammes d'huile. Le rendement obtenu par ce procédé très-défectueux est à peu près de 35 pour 100 du poids de la graine. Cette huile, fabriquée proprement et bien convenablement épurée, est d'un goût agréable; dans sa fraîcheur, les Arabes la préfèrent aux autres huiles comestibles.

Quelque imparfaite que soit la machine dont je viens de donner la description, elle n'en est pas moins de nature à laisser supposer, chez le peuple qui s'en sert, assez d'instinct industriel pour appliquer rationnellement la force mécanique à certaines fabrications. Ce serait là, pourtant, une erreur complète. D'abord le moulin à huile de sésame est sans doute originaire de l'Arabie; et puis, pour mon compte, je n'en ai vu que deux à Zanzibar. L'isolement où se trouve chaque famille, l'habitude de préparer chez soi ce qui doit satisfaire les besoins naturellement très-bornés de gens si peu avancés en civilisation, enfin la tendance, si facilement réalisée, à se servir, en tout et pour tout, de la machine humaine, l'esclave, toujours prête à fonctionner pour épargner au maître la fatigue du corps et le travail de l'esprit; ces diverses causes, jointes à l'apathie incurable d'une race qui a dans les veines plus de sang africain que de sang arabe, entretiennent, dans ces populations, l'ignorance des procédés mécaniques et l'inaptitude à sortir de la voie routinière où elles croupissent depuis si longtemps. Ainsi les habitants de Zanzibar en sont encore, pour les grains, à la mouture domestique, chaque ménage la pratiquant en proportion de ses besoins, et y employant les engins les plus grossiers et les plus incommodes. Quant au sucre, c'est la même disette de moyens d'extraction, et cependant la canne vient à Zanzibar spontanément et en grande abondance; il s'ensuit que, au lieu d'une exploitation qui les enrichirait facilement, ils n'ont qu'une production bornée et de qualité très-inférieure. Si quelque personne intelligente, dans l'espoir de se procurer de meilleurs revenus, tente la création d'une industrie, comme l'a fait Syed Séliman

pour l'indigo, ces expériences ont lieu sans suite, sans énergie, sans la ferme volonté d'atteindre le but : alors, quand l'insuccès se produit, c'est toujours dans des conditions telles, qu'il est irréparable. Cela est arrivé à Syed Saïd, un jour qu'il se mit en tête d'établir une sucrerie. Il avait appelé deux Français de Bourbon pour la monter et la diriger. Le climat (j'ai déjà mentionné ce fait) ayant tué ces deux malheureux, l'usine en est restée là, et le spéculateur, sans persistance, n'a pas essayé de réparer son échec. Zanzibar continue donc de fabriquer, pour son usage particulier, de mauvaise mélasse et un peu de sucre grossier, en broyant la canne entre deux poutres que l'on fait mouvoir l'une contre l'autre, en sens opposé ou à l'aide de quelque appareil non moins ingénieux.

Ainsi se perdent, entre les mains d'hommes nonchalants et ineptes, toutes les richesses que la nature a prodiguées à certaines contrées. Pourquoi n'y aurait-il pas, pour les nations, des conditions de déchéance comme pour les individus, et pourquoi n'appliquerait-on pas la loi de l'expropriation à qui possède un pays sans lui faire rien produire? Les Arabes ne sont maintenant, dans l'Afrique orientale, que des parasites, comme l'est tout peuple exclusivement commerçant.

J'aborderai ce qui regarde le commerce de Zanzibar lors que, approchant de la fin de notre itinéraire, j'aurai fait connaître les plus importantes localités qui y prennent part. Le lecteur sera alors plus à même d'en saisir le mécanisme. Pour terminer la série des renseignements que je puis donner sur l'île, il me reste à dire ce que sont le gouvernement du pays et le chef qui préside à ses destinées.

CHAPITRE III.

Syed Saïd. — Notice historique sur les événements de sa vie politique.

Dans tous les gouvernements absolus, et il n'en existe pas d'autres en Orient, l'État, c'est l'homme qui règne. Ainsi, dans cette vaste étendue de pays comprenant l'Omân et la moitié du littoral de l'Afrique orientale, une seule personnalité, celle de Syed Saïd, domine, résume et absorbe tout : le sultan Saïd est le principe et la fin de toutes choses. L'histoire de ce prince sera donc celle de son gouvernement et même celle de ses peuples depuis son avénement. Je vais essayer de la tracer, et je diviserai cette étude en deux parties : la première contiendra le récit des actes de sa vie politique; dans la seconde, qui formera le chapitre suivant, j'apprécierai l'homme et le souverain, et ferai connaître les moyens de gouvernement dont il dispose.

Soultan'-ben el imam Ahhmed avait, en mourant, laissé deux fils encore adolescents. « L'aîné, Syed Salem, était, « avons-nous dit ailleurs, d'un naturel doux et peu ambi- « tieux; le cadet, Syed Saïd, à peine âgé de quinze ans, « annonçait déjà le caractère entreprenant et énergique de « son père, et ne semblait pas disposé à permettre jamais « qu'on le frustrât de son héritage. » Bedeur-ben-Sif, cou-

sin des jeunes princes, et, en outre, oncle maternel de Saïd, avait, dans l'espoir de prévenir leurs réclamations, donné à Salem le gouvernement de Monsanah, et à son frère celui de Beurka ; mais Saïd surtout n'était pas d'humeur à se contenter longtemps d'un si mince apanage. Il profita donc, pour nouer ses intrigues, des premiers embarras que rencontra son oncle et cousin dans l'exercice du pouvoir.

Le sort des armes, fatal à Bedeur, l'avait placé, dès le commencement de son règne, dans une situation humiliante par rapport au redoutable chef des Ouahhaby ; il perdait, de la sorte, tout prestige aux yeux de ses sujets. Il semblait, en effet, ne devoir le rang suprême qu'à la tolérance de son vainqueur et se trouvait, à l'égard de ce dernier, dans cet état de dépendance dont les peuples font toujours un crime au souverain qui les représente ; de plus, il avait été entraîné ou forcé à une mesure impolitique : tandis que, d'un côté, les quatre cents cavaliers ouahhaby imposés par Souhoud campaient près de Beurka, il avait licencié les béloutchis qui formaient naguère la garde particulière de Soultan ; et ces soldats, attachés déjà à Saïd par souvenir de son père, devaient naturellement être disposés à servir les projets du jeune ambitieux. Ainsi aidé par d'heureuses circonstances (et nous pouvons dire, dès à présent, qu'en toute occasion importante les circonstances heureuses eurent la plus grande part dans la fortune de Saïd), ce dernier, qui montra d'ailleurs, cette fois, beaucoup de résolution et d'adresse, avait habilement préparé le terrain, quand les événements que je vais raconter vinrent précipiter le dénoûment.

Syed Salem, ayant un jour quitté, sans autorisation, sa

résidence de Monsanah, Bedeur s'emporta en menaces qui frappèrent son cousin de terreur et le décidèrent à s'enfuir secrètement à Beurka, où Saïd lui donna asile dans la citadelle. Bedeur, instruit de ce fait, exigea que le fugitif fût remis entre ses mains, déclarant que, s'il ne lui était pas livré dans trois jours, il se rendrait en personne à Beurka pour assurer l'accomplissement de ses ordres. Saïd refusa d'obéir. Ce qu'il tramait, ce qu'il prépara pour se mettre en position de braver la colère de son parent, je l'ignore. Au milieu des versions différentes qui ont été et qui sont encore répandues, dans le pays, sur les particularités de la mort de Bedeur, il est difficile à un étranger de se prononcer, et celui qui écrit ces lignes, a, moins que personne, en raison de ses relations officielles avec le sultan de Mascate, le droit d'adopter, parmi les récits divers qu'il a lus ou entendus, ceux qui impliquent la culpabilité de ce prince. Bien des gens, il est vrai, ont attribué à Saïd lui-même le meurtre dont il s'agit; mais d'autres ont nié péremptoirement qu'il en fût l'auteur. Une troisième opinion, tout aussi sévère, selon nous, que la première, sans admettre la participation directe du Sultan, laisse peser sur lui la responsabilité d'un consentement tacite. Laquelle adopter parmi ces versions contradictoires? A l'appui de l'accusation, les détails circonstanciés n'ont pas manqué. Il a été affirmé (on peut en voir la preuve dans l'histoire de Syed Saïd par le cheikh Mansour) qu'en apprenant la venue de son oncle, Saïd, dans l'intention bien arrêtée de s'en défaire, avait informé de son projet le djemadar (chef des béloutchis); qu'il s'était même concerté, pour l'exécution d'un assassinat longtemps prémédité, avec son cousin Syed Mohhammed-ben-Naceur, qui avait

promis sa coopération ; qu'un esclave nubien, à la fois confident, témoin et complice, n'avait pas su, plus tard, retenir de graves révélations. Mais, de son côté, la défense objecte qu'aucune preuve n'a été fournie ; et l'historien impartial, n'acceptant qu'avec la plus scrupuleuse réserve des assertions sans contrôle et des témoignages qui peuvent être intéressés, doit alors, sans formuler aucun jugement, borner sa tâche à l'exposition des faits. Voici donc ceux que nous avons recueillis :

Bedeur, confiant dans son énergie et dans la supériorité que son expérience lui donnait sur ses cousins, se rendit par mer à Beurka, et, ayant débarqué, il partit imprudemment pour la ville sans avoir ordonné d'y réunir les cavaliers ouahhaby qui campaient aux environs. Il pénétra ensuite dans la citadelle et se dirigea vers l'appartement où Saïd se tenait d'habitude. Ce qui s'y passa, nul ne le saura jamais avec certitude. Mais, quelques instants après, Bedeur, blessé d'un coup de poignard, s'élança par une fenêtre et tomba sur un monceau de fumier qui amortit sa chute ; puis il se précipita vers l'écurie, s'empara d'un cheval sellé et s'enfuit dans la campagne pour rallier ses fidèles Ouahhaby.

Bientôt ceux qui avaient attenté à ses jours, revenus de leur première stupeur, se mirent à sa poursuite, et ils étaient sur le point de l'atteindre, quand Bedeur, averti de leur approche par le galop des chevaux, se jeta dans un bouquet d'arbres placé sur l'un des côtés de la route. Il put, un moment, se flatter d'avoir échappé à ses ennemis ; car déjà ceux-ci, emportés par l'ardeur de la course et le croyant toujours devant eux, avaient dépassé l'endroit où il se tenait caché, lorsqu'un de ces accidents fortuits dans lesquels

tout musulman voit un arrêt de la fatalité décida de son sort : l'animal qu'il avait monté, entendant ou sentant passer les chevaux de ceux qui poursuivaient Bedeur, se mit à hennir et fit ainsi découvrir la retraite de son cavalier; les assassins retournèrent sur leurs pas et assaillirent avec acharnement leur victime, qui, déjà affaiblie par sa blessure, ne tarda pas à succomber.

Ils rentrèrent alors dans la ville, où des bruits divers, colportés par des émissaires secrets, se répandirent immédiatement dans la population. Ici l'on accusait Syed Mohhammed-ben-Naceur d'avoir tué Bedeur; là on rejetait le crime sur les Ouahhaby. D'autre part, ceux-ci, instruits du meurtre qui avait été commis, montèrent à cheval, et, guidés soit par leurs soupçons, soit par des avis reçus, vinrent investir le château de Beurka, demandant à grands cris que le meurtrier leur fût livré.

Syed Saïd protesta de son innocence; on lui a même reproché d'avoir signalé comme le seul coupable Syed Mohhammed et invité les Ouahhaby à le rechercher activement. Quoi qu'il en soit, sur ces entrefaites, une masse d'Arabes trompés par des récits mensongers accouraient de la campagne pour venger le meurtre du Sultan : à l'aspect des Ouahhaby, ils se ruèrent sur eux en poussant des cris de mort. Il s'ensuivit une scène de confusion pendant laquelle ceux-ci, voyant l'impossibilité de prouver leur innocence, se retirèrent et se dirigèrent vers Déraïeh, menaçant Saïd de la colère de leur maître. Peu de temps après ces événements, Saïd parvint à s'embarquer pour Mascate avec quelques-uns de ses amis les plus dévoués, sans avoir communiqué son dessein à Syed Mohhammed, dont il craignait les

indiscrétions. Arrivé dans cette ville, il y trouva la population disposée en sa faveur, et, avec l'appui des béloutchis et des zeudgalis, il fut proclamé Sultan, quarante-quatre jours après l'assassinat de Bedeur. On raconte que, dans cet intervalle, Mascate ayant été attaquée par les partisans du dernier Sultan, ou de quelque prétendant à sa succession, Saïd étant encore à Beurka, Mouza-Benti-Ahhmed, sa tante, qui l'affectionnait particulièrement, sut, par sa prudence et son énergie, arrêter les agresseurs; puis, semant la désunion parmi eux à l'aide de présents adroitement distribués, elle conserva de la sorte cette ville importante, dont la possession pouvait, en ce moment, décider l'élection de son neveu. — Lors de son avénement, le prince était dans sa seizième année.

Depuis cette époque, Saïd n'a pas cessé d'avoir en main l'autorité suprême avec le titre de Sultan, mais non comme beaucoup le croient et le disent encore, avec celui d'imam : la dignité d'imam (1) a un caractère religieux et ne s'obtient qu'à des conditions que Syed Saïd n'a jamais remplies, à savoir : de faire preuve de certaines connaissances théologiques, de combattre toute sa vie les infidèles et de ne ja-

(1) On lit dans le récit du voyage de Frazer (*) : « Il paraît qu'il y a « deux sortes d'imams : l'imam e *Schawri* et l'imam e *Diffaaee* (e « châouri — e diffauhi). Du premier, on attend une vie pure et sainte; « il doit toujours être prêt à mourir pour la défense de sa foi ou dans « une guerre religieuse. On exige moins du second; il a plus du ca- « ractère laïque d'un gouverneur et peut, dans certaines circonstances, « sauver sa vie par la fuite sans déshonneur..... Ahhmed-ben-Saïd était « de cette deuxième sorte d'imams. » Je n'ai jamais entendu faire cette distinction en Omân, et je n'en ai eu connaissance qu'en lisant l'ouvrage de Frazer à mon retour en France.

(*) *Narrative of a Journey into Khorassan in the years 1821 and 1822, etc. London, 1825.*

mais aller sur mer. Le titre, du reste, lui importait probablement bien moins que la puissance; son père, Soultan', lui avait appris à s'en passer.

Dès son début dans la carrière, le jeune sultan prit à tâche de s'assurer le bon vouloir des hommes qui avaient le plus d'influence dans le pays. Pour les choses du gouvernement, il se dirigea, surtout, d'après les avis de son oncle, Syed Mohhammed-ben-Khalfan; celui-ci, acceptant la situation telle que l'avaient faite les événements, auxquels il était, d'ailleurs, resté étranger, ne songea plus, dans l'intérêt du pays, qu'à affermir le pouvoir de son neveu. Il l'exhorta donc à se conduire désormais avec une grande prudence et, comme premier pas dans cette voie, l'engagea à écrire à Souhoud en termes conciliants et à charger un cheikh du soin de porter sa lettre à Déraïeh.

Cette dernière mesure convenait à la politique astucieuse de Saïd; déjà son cousin, Mohhammed-ben-Naceur, lui avait créé de sérieux embarras; il s'était présenté à Mascate avec des paroles d'amers reproches; il faisait entendre des récriminations compromettantes; il parlait de trahison, de foi violée, et se plaignait surtout que le Sultan parjure l'eût accusé d'un meurtre dont la responsabilité devait peser sur Saïd lui-même. Sans doute la vigilance de celui-ci ne s'était pas endormie en face de ce nouveau péril; par ses intrigues et ses menaces, il avait forcé son cousin à s'enfuir. Mais retiré à Zekki, ville forte qu'il avait autrefois habitée, Mohhammed-ben-Naceur préparait ses moyens de défense, et tout d'abord, pour s'assurer une protection puissante, il s'était mis en rapport avec le chef des Ouahhaby.

Saïd écrivit donc à Souhoud : il lui témoignait tous ses

regrets du crime qui, disait-il, l'avait obligé de prendre le pouvoir, et représentait comme le seul coupable Syed Mohhammed-ben-Naceur, ajoutant que ce meurtrier n'avait cherché un refuge à Zekki que dans le but de se dérober au châtiment. Puis, faisant allusion à la demande de secours adressée à Souhoud par Syed Mohhammed, il exprimait la pensée que le puissant chef des Ouahhaby ne voudrait sans doute pas prêter appui à l'assassin, et qu'au contraire il prendrait certainement des mesures pour s'emparer de lui. Saïd se montrait, d'ailleurs, très-disposé à remplir les stipulations du traité conclu avec Souhoud par Bedeur, et il déclarait que les quatre cents cavaliers pouvaient, en toute sécurité, revenir à Beurka, où ils jouiraient en paix des priviléges que leur avait octroyés son prédécesseur. La lettre se terminait par un exposé des faits arrangé selon les vues du narrateur, et par les plus grandes protestations de respect pour les doctrines des Ouahhaby et de déférence à leur gouvernement.

Souhoud, qui avait été tenu exactement au courant de ce qui s'était passé par son résident à Mascate, répondit avec une égale dissimulation, et parut abonder dans le sens de Saïd : toutefois il ne consentit pas au retour des quatre cents cavaliers. Ce refus n'avait, au reste, d'autre cause que la répugnance invincible des Ouahhaby à courir les chances d'une destination aussi dangereuse. Enfin Souhoud manifestait le désir qu'on pardonnât à Syed Mohhammed et qu'on laissât celui-ci jouir tranquillement de la possession de Zekki. Par cette politique, le gouvernement de Déraïeh ménageait, en vue de l'avenir, le rival d'un tributaire que tant de motifs devaient lui rendre suspect.

Syed Saïd, de son côté, comprit toute l'hypocrisie de ces semblants d'amitié; néanmoins l'impossibilité dans laquelle il était alors de soutenir une lutte l'obligea de se montrer satisfait.

Ainsi l'avénement de Saïd ne changea rien à la situation dépendante où se trouvait Mascate à l'égard de Souhoud, situation qui avait pourtant le plus contribué à l'impopularité de Bedeur. Comme celui-ci, le jeune sultan s'était constitué tributaire, donnant aussi une sorte d'adhésion aux principes religieux des Ouahhaby. Mais Bedeur avait embrassé et servi avec zèle la nouvelle religion, tandis que Saïd ne s'y était pas converti; et, s'il manifestait pour elle un feint respect, cette concession n'était, de sa part, que le résultat d'un calcul. Ses sujets comprirent cela sans doute et ne se détournèrent pas de lui. Ils ne se trompaient pas, au reste, en pensant qu'au fond du cœur sa haine était grande pour les sectateurs d'Abd-el-Ouahhab, et qu'il était résolu à tout faire pour rétablir l'indépendance du pays.

Cet état de choses se prolongea cependant jusqu'en 1809, époque à laquelle le Sultan commença d'importants préparatifs de guerre, sans dire précisément quel en était le but; on sut bientôt qu'ils étaient destinés à châtier les Djouassim, dont les bateaux infestaient le golfe Persique. Ces pirates, de la secte ouahhabite, obéissaient à Souhoud; Saïd avait donc contre eux un double motif d'animosité. Un écrivain contemporain affirme (1) que ce prince aurait déjà, dans les années précédentes, tenté de réduire ces bandits, et que l'insuccès de cette première attaque n'avait fait qu'exal-

(1) Voyez *Histoire des Wahabis*, par L. A. 1810, chap. xv.

ter leur insolence et leur audace. Je n'ai plus le moyen de vérifier cette assertion, mais il me paraît peu admissible que Saïd eût osé, seul, porter les armes contre les coreligionnaires de Souhoud. Quoi qu'il en soit, un moment arriva où les pirates ne mirent plus de bornes à leurs déprédations et ne respectèrent aucun pavillon. En avril 1809, ils détruisirent une petite flotte réunie par les principales villes maritimes du golfe Persique et qui allait se joindre aux forces du sultan de Mascate. Aussi la navigation de ce golfe était-elle rendue impossible aux bateaux des pays riverains. Quand les Djouassim n'en trouvèrent plus à capturer, ils s'enhardirent jusqu'à arrêter les navires anglais. Ils s'emparèrent, entre autres, de *la Minerve*, vaisseau de la compagnie, qui se rendait de Bombay à Bassora, et massacrèrent presque toutes les personnes qui étaient à bord; une corvette, *le Mornington*, appartenant également à la compagnie, ne leur échappa qu'à la faveur d'une forte brise.

A la suite de ces événements, deux frégates de la même nation parcoururent le golfe Persique et remportèrent sur les pirates plusieurs avantages; elles emmenèrent à Bombay un certain nombre de prisonniers qui furent jugés et condamnés à mort. Toutefois, à la veille de l'exécution, on fit grâce aux coupables, dans l'espoir que cet exemple de magnanimité porterait leurs compatriotes à respecter les navires sous pavillon anglais. Cependant l'effet attendu ne se produisit pas; au contraire, les Djouassim, se croyant redoutés, n'en devinrent que plus cruels; et les Anglais, fatigués des excès de ces pillards, résolurent de faire tout ce qui était possible pour s'en délivrer à jamais. Le sultan de Mascate manifestait des dispositions semblables; il en ré-

sulta, entre celui-ci et le gouvernement de Bombay, un pacte ayant pour but de combattre en commun les pirates et de détruire leurs principaux ports.

Vers la fin de l'année 1809, une flottille anglaise, composée des frégates *Caroline* et *Chiffonne*, des corvettes *Mornington* et *Thanet*, de deux bricks et de plusieurs transports, mouilla dans le havre de Mascate. L'étoile de Saïd lui amenait donc pour alliée contre ses redoutables ennemis la première puissance maritime du monde. Le Sultan, se déclarant alors ouvertement ennemi des Ouahhaby, renvoya de son territoire le représentant de Souhoud; il porta en même temps ses troupes au chiffre de six mille hommes et équipa sa flotte avec la plus grande activité. Ces préparatifs achevés, les forces combinées sortirent pour aller à la recherche des Djouassim : elles rencontrèrent la flottille des pirates, en mer, le 9 novembre 1809, et la mirent en déroute. Cent vingt dâo furent coulés à fond avec leurs équipages, et beaucoup furent pris. Ceux qui purent échapper se réfugièrent dans les ports qui leur servaient de repaires. Les alliés se présentèrent ensuite devant Ras-el-Khima, qu'ils attaquèrent par mer, tandis que des troupes de débarquement l'assaillaient par terre. La place fut bientôt enlevée et réduite en cendres avec tous les matériaux servant à la construction des dâo. Il en fut de même des villes de Charga, Lenghi, et de plusieurs autres appartenant aux Djouassim. L'œuvre de destruction terminée, la flotte victorieuse rentra dans le port de Mascate, emmenant près de deux mille prisonniers et une grande quantité de bateaux.

Ayant obtenu ces succès, dont l'honneur ne lui était dû qu'en partie, Saïd voulut en poursuivre le cours au moyen

de l'intrigue. Sakor, gouverneur de Ras-el-Khima, mort récemment, venait d'être remplacé par son fils Soultan'. Syed Saïd chercha à décider le nouveau cheikh des Djouassim à faire la paix avec les Anglais et à unir ses forces à celles de Mascate, pour mettre une digue au pouvoir toujours grandissant de Souhoud. Soultan' paraissait disposé à accepter cette proposition ; mais l'intention qu'il en témoigna excita un soulèvement parmi les siens, et Souhoud, ayant été instruit de ce fait et de la cause qui l'avait provoqué, fit arrêter et conduire à Déraïeb son tributaire infidèle.

Le châtiment infligé à Soultan' ne détourna pas Saïd du projet de recouvrer plusieurs points de l'Omân occupés par les Ouahhaby. Il se rendit d'abord à Beurka, par mer; cette ville avait été choisie comme lieu de réunion pour les troupes destinées à l'expédition, et qui se composaient de cinq mille hommes de pied et de trois cents cavaliers. De là le Sultan, monté sur l'un de ses navires, accompagné d'un autre gros bâtiment et d'environ quatre-vingts bateaux, fit voile vers le nord-ouest, pendant que son armée de terre suivait le rivage, sous la conduite de son frère Salem. Son but était de s'emparer de Chinas. Toutefois, cette ville étant assez bien fortifiée pour que l'assaut en fût périlleux, il crut devoir attaquer d'abord une autre place voisine, qu'il espérait réduire facilement parce que, située sur le rivage, elle était à portée des canons de la flotte. Il se flattait que ce succès frapperait de terreur la population de Chinas et la déciderait à se rendre. Les choses ne se passèrent pourtant pas tout à fait selon ses prévisions; cette place fut, il est vrai, prise et incendiée; mais les habitants, s'étant retirés dans les mon-

tagnes, s'y réunirent aux Bédouins et revinrent, avec ces auxiliaires, chercher leur revanche. L'armée de Saïd, surprise dans l'ivresse de sa victoire, ne soutint pas le choc; elle se replia en désordre vers Beurka. La flottille rentra en même temps à Mascate, ramenant le Sultan désappointé.

La division anglaise se trouvait alors devant cette ville, se disposant à retourner à Bombay : Saïd demanda l'aide du colonel Smith pour venger son échec de Chinas. Ce concours lui fut encore accordé. Au moment où les préparatifs se faisaient en conséquence, on apprit qu'un corps considérable de Ouahhaby, sous la conduite de Matelak, était parti de Déraïeh, se dirigeant vers l'Omân, afin de secourir les villes restées fidèles à Souhoud et de punir les chefs rebelles. La coopération des Anglais n'en était que plus nécessaire au Sultan, et les forces combinées se mirent en marche en janvier 1810. Cette fois, grâce à l'énergie du colonel Smith, Chinas fut emportée. Après quoi, les opérations paraissant devoir traîner en longueur, le colonel déclara que ses instructions lui enjoignaient seulement de détruire les villes maritimes occupées par les Djouassim, et que, cette mission étant remplie, il effectuerait son retour à Bombay; il fit donc embarquer ses troupes, et Saïd, incapable d'agir seul, se décida à ramener ses soldats à Mascate.

Pendant qu'on procédait à l'embarquement, quatre mille Arabes, commandés par Syed Az'ran-ben-Qis, restèrent sur le rivage pour observer les mouvements d'un corps de Ouahhaby, qui, sous les ordres de Matelak, campait sur les hauteurs. Quand ceux-ci virent les Anglais retournés à bord, ils tombèrent, comme des furieux, sur les Mascatais restés à terre et qui, malgré la supériorité de leur nombre, se déban-

dèrent lâchement sans combattre, et éprouvèrent des pertes considérables.

Le lendemain de ce combat, Matelak se présenta sur la plage, un drapeau de parlementaire à la main. Le colonel Smith lui envoya demander quelles étaient ses intentions. Matelak proposa de faire un traité de paix avec les Anglais, promettant qu'aucun acte d'hostilité ne serait désormais dirigé par les Ouahbaby contre les navires de cette nation, à la condition que le gouvernement de la compagnie resterait neutre dans la guerre justement déclarée par Souhoud au sultan de Mascate, à cause de la violation des engagements pris par ce dernier. Le colonel Smith, ayant accueilli ces ouvertures, consentit tout d'abord à une suspension d'armes, et signa ensuite un traité rédigé dans le sens des propositions ci-dessus indiquées. Cette affaire réglée, il fit route pour Bombay.

Saïd se trouva ainsi privé de la puissante protection de ses alliés, qui, d'ailleurs, n'avaient contracté avec lui d'autre obligation que celle d'aider à détruire les repaires des pirates, opération dans laquelle ils avaient eu la part la plus active. Cependant, quoique abandonné à ses propres forces, il ne renonça pas à la lutte; il se rendit avec sa flottille à Bendeur-Abassi, pour y embarquer des renforts de troupes; puis il se dirigea vers Sohhar, capitale du gouvernement de Syed Az'ran, où s'étaient réfugiés les débris de l'armée dispersée à Chinas, débris que Matelak avait poursuivis avec vigueur. A l'arrivée de Saïd, les Ouahhaby campaient près du rivage, sous les murs de la place; ils furent forcés de s'éloigner par le feu des chaloupes canonnières, qui leur tua beaucoup de monde. Ils s'en vengèrent en portant

le ravage et l'incendie dans les campagnes environnantes; puis leur chef, laissant sur les lieux un corps chargé d'investir et d'observer la ville, s'avança, avec le gros de son armée, sur le territoire de Mascate, après avoir, toutefois, essayé de décider le Sultan à traiter avec lui; mais Matelak exigeait le payement d'une somme très-forte comme condition du traité, et cette exigence fit échouer sa tentative.

L'armée des Ouahhaby, renforcée de troupes nouvellement arrivées, fut partagée en plusieurs corps, dont l'un était placé sous le commandement de Syed Mohhammed-ben-Naceur, l'ancien complice de Saïd, au dire de quelques-uns, et devenu son plus mortel ennemi. Pendant qu'une partie de cette armée dévastait l'intérieur, Matelak, avec l'autre, occupait tout le territoire appartenant au Sultan, jusqu'aux environs de Beurka et de Mascate. Saïd s'était retiré dans cette dernière ville, après avoir fortifié Souik, Meutrah et Beurka, les seules villes qui lui restassent du côté du nord. Mais, en se voyant ainsi traqué par ses ennemis, il songea à composer; il y fut fortement engagé par M. Dallons, colon de l'île de France, que le général Decaen, gouverneur de cette île, avait envoyé à Mascate, près du Sultan. Néanmoins, comptant sur l'assistance du gouvernement de la compagnie, Saïd différa encore.

Profitant de ces hésitations, Matelak avait serré Beurka de si près, que la population y était complétement bloquée : dans cette position critique, les défenseurs de la ville se décidèrent à tenter, la nuit, une sortie, espérant surprendre les Ouahhaby. Ce coup de main, dirigé par Syed Mohhammed-ben-Hilal, eut un résultat si heureux, que l'ennemi leva le blocus.

L'auteur de l'*Histoire de l'Égypte sous Méhémet-Ali* rapporte, dans une notice sur les Ouahbaby, qu'en 1810 le sultan de Mascate adressa des ambassadeurs à Souhoud, pour demander la paix, promettant de lui payer un tribut annuel de 30,000 thalaris, et que Souhoud dépêcha à Mascate Hadi-ben-Karmeleh, à qui le Sultan remit la somme convenue, de riches vêtements et des dromadaires magnifiquement équipés. Tous ces détails sont tellement précis, qu'ils rendent plausible le fait auquel ils se rattachent ; pourtant ce fait est en désaccord avec la version donnée par le cheikh Mansour, que nous avons suivie de préférence, ce personnage ayant résidé à Mascate, près du Sultan, pendant toute la durée des événements que nous venons de raconter, et y ayant même souvent pris une part active. Peut-être une simple interversion de date a-t-elle fait placer en 1810, par le premier de ces historiens, les circonstances de la soumission opérée dans l'une des années précédentes. Cette explication ferait disparaître les contradictions que je viens de signaler entre deux écrivains qui, à des titres différents, sont également dignes de foi.

Ainsi, d'après le cheikh Mansour, Saïd continua sa lutte avec les Ouahbaby, encouragé, sans doute, dans cette détermination, par l'heureux fait d'armes de Beurka ; mais son isolement lui pesait, et il sentait que, réduit à ses seules ressources, sa résistance serait infructueuse. En conséquence, à la fin de 1811, il envoya son frère Syed Salem à la cour de Téhéran, pour tâcher d'obtenir des secours. Le Chah avait lui-même à reprocher à Souhoud le pillage du tombeau d'Ali, à Héla, et le massacre d'un certain nombre de sujets persans qui s'y trouvaient en pèlerinage ; l'am-

bassadeur mascatais fut donc bien accueilli, et, après quelques semaines de séjour, il retourna dans son pays accompagné d'un corps de troupes, sous le commandement de Sady-Khan. Cette force auxiliaire consistait en quinze cents hommes de cavalerie, quatre pièces d'artillerie coulées par des déserteurs russes et une grande quantité de *zounbelek*, petits canons à pivot qu'on monte sur des chameaux.

Syed Salem fit route vers Bendeur-Abassi; il s'y embarqua avec les soldats qu'il amenait, à bord d'une flottille réunie à cet effet, et se dirigea sur Beurka, où il arriva au commencement de 1812. Les alliés furent reçus avec la joie la plus vive; et quatre mille Arabes leur ayant été adjoints, la petite armée se mit en campagne, afin d'atteindre Matelak et de le contraindre à une action générale. Ce chef intrépide ne refusa pas la bataille; elle eut lieu à Nakel, à vingt-cinq milles environ dans le sud-ouest de Beurka. Les Ouahhaby, malgré une résistance opiniâtre, furent défaits et s'enfuirent dans la province d'Ismaël.

Les Arabes se rangent volontiers du côté du plus fort : après son succès, l'armée combinée s'augmenta bientôt de dix mille hommes. Matelak fut poursuivi, et l'infériorité de ses forces l'obligea de se retirer à Zekki; là il éleva des fortifications, de concert avec Mohhammed-ben-Naceur, qui était intéressé à le soutenir et de qui il ne pouvait, par conséquent, craindre une infidélité. En outre, il demanda des renforts à Déraïeh. De son côté, Syed Saïd, croyant son ennemi réduit à ne plus rien tenter de longtemps, laissa le commandement de son armée de terre à Syed Mohhammed-ben-Hilal et à Sadi-Khan; puis il gagna Mascate, où il équipa une flottille pour aller attaquer les Djouassim et

brûler de nouveau Ras-el-Khima, rebâtie depuis l'expédition de 1809. La population de cette ville était redevenue considérable et avait repris ses habitudes de piraterie contre tous les navires qui ne naviguaient pas sous pavillon anglais. Au moment du départ de Syed Salem pour son ambassade de Perse, Saïd avait écrit au gouverneur de Bombay et pour demander l'autorisation d'acheter dans les arsenaux de la présidence quelques canons et mortiers. Ces pièces d'artillerie, apportées à Mascate, servirent à armer la flottille, dont les équipages furent renforcés de bombardiers persans, et qui se dirigea ensuite vers Ras-el-Khima.

Lorsque Matelak vit Saïd s'éloigner, il songea à suppléer par la ruse à la force qui lui manquait : il fit secrètement répandre le bruit qu'en envoyant des troupes en Omân dans le but apparent de secourir le Sultan, le chah de Perse n'avait d'autre intention que de s'emparer de Mascate. Cette insinuation, colportée avec adresse dans le camp des alliés, excita la défiance des Mascatais et jeta la division entre eux et les Persans. Lorsque Matelak jugea l'instant favorable pour agir, il attaqua brusquement, avec sa fougue et son courage accoutumés, l'ennemi campé près d'Ismaël. La résistance de cette armée désunie fut faible, et elle essuya une déroute complète. Syed Mohhammed-ben-Hilal fut tué, et Sadi-Khan se réfugia à Beurka avec cent chevaux seulement.

Matelak, sans se préoccuper de l'expédition de Saïd contre Ras-el-Khima, marcha droit sur Mascate, brûla la petite ville de Meutrah et prit position de manière à intercepter les communications entre la capitale et les environs. En apprenant que Matelak se dirigeait sur Mascate, Saïd y

revint en toute hâte, mais il n'arriva que pour voir Mentrah en flammes, et pour « déplorer, dit son historien, cheikh Mansour, les conséquences irréparables de sa folie et de son peu d'énergie. »

Ces derniers mots font allusion à une assertion de l'auteur que nous citons, à savoir : que Syed Saïd manquait de courage militaire et redoutait les hasards des combats; que par suite il avait l'habitude de laisser à d'autres le commandement de ses troupes en campagne. Le cheikh Mansour prétend avoir entendu dire plus d'une fois à l'un des familiers du Sultan que ce prince répétait souvent cette parole de Jésus : « Celui qui frappe par l'épée périra par l'épée, » et qu'il conformait volontiers ses actes à cette maxime.

Les exemples de pareilles défaillances sont fréquents, même chez des hommes doués de force d'âme, et nous croyons sans peine que le cheikh Mansour a pu ne pas calomnier celui qu'il appelait son maître et ami, en contestant sa bravoure dans les batailles. Il y a plusieurs sortes de courage, et le plus grand ne consiste pas toujours à affronter la pointe d'une épée ou la balle d'un mousquet. Dans cette longue lutte soutenue par Saïd contre les Ouahhaby, son rôle comme homme de guerre n'a sans doute pas été brillant : toutefois on ne saurait nier que, du commencement à la fin, il ne s'y soit fait remarquer par une énergie soutenue et par une constance qui a résisté à des revers sans cesse renouvelés; les soldats vaillants lui ont manqué, mais à une vaillante armée il n'aurait fait défaut ni par la fermeté de caractère et les ressources de l'esprit, ni par les inspirations de la politique.

Syed Saïd ne resta pas longtemps abattu sous le coup qui

venait de le frapper; il renvoya d'abord à Bendeur-Abassi Sadi-Khan, après l'avoir accablé de reproches; puis il s'occupa activement de mettre en état les fortifications de Mascate et des autres villes maritimes qui le reconnaissaient encore pour leur souverain. En parcourant l'enceinte de ces cités, derniers restes de l'État constitué par ses aïeux, Saïd-ben-Soultan' put entendre les murmures s'élevant contre lui et lui demandant compte des calamités qui avaient affligé le pays depuis le commencement de son règne. Pourtant il ne se laissa pas décourager par cette nouvelle injure de la destinée.

La Providence s'apprêtait, d'ailleurs, à venir à son aide, en le débarrassant de son ennemi le plus dangereux, puis en lui amenant un auxiliaire inattendu. Matelak, n'ayant plus devant lui aucune force capable de l'arrêter ou de le gêner dans ses mouvements, continuait de dévaster les provinces de l'intérieur, contraignant les habitants à embrasser la religion ouahhabite, sans se préoccuper des mécontentements et des haines que ses violences excitaient parmi eux. Ce manque de prudence lui coûta la vie.

Au mois de novembre 1813, comme il revenait de Djeïlan, dans la province d'Ismaël, accompagné seulement d'une faible escorte, il fut assailli par les Ouabec ou Ouebi, tribu guerrière du district qu'il traversait, et, après une résistance désespérée, il succomba. Sa tête et ses bras, détachés du corps, furent portés au Sultan : celui-ci, même en présence de ce hideux trophée, ne pouvait croire à la mort de l'homme qui avait été pour lui un ennemi si redoutable, et dont le nom était la terreur des Mascatais.

Souhoud conféra aussitôt au fils de Matelak le comman-

dement des troupes qu'il entretenait dans cette partie de l'Arabie; mais ce jeune homme ne possédait ni le courage ni les talents de son père, et dès lors les Ouahhaby perdirent toute espérance de subjuguer le sultan de Mascate.

Au moment où la tête de Matelak était apportée dans cette ville, un bateau y arrivait de Djedda ayant à bord Soultan'-ben-Sakeur (1), l'ancien chef des Djouassim, précédemment dépossédé par Souhoud et conduit prisonnier à Déraïeh; parvenu à s'échapper de sa prison, il avait gagné la Mekke, où il s'était mis sous la protection des Ottomans.

Le pacha d'Égypte, engagé, depuis quelques années, dans des hostilités contre les Ouahhaby, n'avait jamais songé à conclure une alliance avec Saïd : l'idée lui en fut donnée par Soultan', qui se disait l'ami du sultan de Mascate; comprenant qu'une diversion faite en Omân pourrait être avantageuse à ses opérations, il adressa le fugitif à Saïd, en faisant inviter celui-ci à bien accueillir son émissaire, à le protéger et à le remettre, s'il était possible, en possession de Ras-el-Khima. Par la même occasion et dans le but d'augmenter les ressources de son armée d'Arabie, il demandait à Saïd de lui envoyer une flottille munie principalement de provisions, et de contribuer ainsi à la défaite de leur ennemi commun. Syed Saïd sentit renaître l'espoir de rétablir ses affaires si gravement compromises; son orgueil était, surtout, très-flatté de la considération que lui témoignait

(1) Cheikh Mansour le désigne sous le nom de Messaghera : il y a là probablement une faute de copie ou une erreur du traducteur anglais, ou enfin une imitation défectueuse du son des syllabes arabes *ben-Sakeur*, dont il est facile de reconnaître l'analogie avec Messaghera.

le représentant de la puissante cour de Constantinople. Il dirigea donc aussitôt vers Djedda un navire chargé de vivres et de munitions, et en même temps fit dire à Toussoun-Pacha, fils de Méhémet-Ali et commandant des forces égyptiennes en Arabie, qu'il pouvait compter sur toute l'assistance de Mascate dans la lutte contre les Ouahhaby. Une flottille fut, en outre, équipée et mise sous le commandement de Soultan'-ben-Sakeur, pour donner à ce dernier le moyen de ressaisir le territoire qu'il possédait naguère, ou par la force ou en réveillant l'affection de ses anciens sujets.

Ras-el-Khima était un point trop fort pour être attaqué avec quelque chance de succès par la petite expédition que conduisait Soultan'; mais, de l'autre côté du golfe (c'est-à-dire sur la côte de Perse), Lenghi et les autres villes dépendantes des Djouassim furent obligées de se soumettre à leur ancien chef, dont les ressources militaires étaient augmentées de toute la puissance morale due à l'intervention de Mascate. De sorte que la tribu guerrière qui était la terreur du golfe se trouva divisée en deux parties, l'une reconnaissant l'autorité de Soultan', l'autre restée fidèle aux Ouahhaby.

La situation du sultan de Mascate était bien changée : l'heure des retours de fortune avait sonné pour lui. Assailli par des ennemis dont les forces surpassaient les siennes, il avait eu le mérite de lutter avec persévérance contre l'adversité et de ne point désespérer; mais le lecteur comprend maintenant pourquoi j'ai dit que Saïd devait beaucoup à d'heureuses circonstances. Les fautes de Bedeur et l'indifférence de Salem lui avaient livré le pouvoir; la coopéra-

tion des Anglais l'avait débarrassé des Djouassim; par un hasard inattendu, une tribu de Bédouins l'avait sauvé de Matelak, cet adversaire qui ne pouvait manquer d'achever, en peu de temps, sa ruine; enfin l'armée du pacha d'Égypte commençait à détourner de lui le danger dont le menaçaient les hostilités incessantes des Ouahhaby. Cette dernière diversion devint, à partir de l'époque où je suis arrivé, de plus en plus efficace. Méhémet-Ali ne réussit pas d'abord dans ses tentatives; mais les revers essuyés par ses troupes ne diminuèrent en rien l'acharnement de la lutte qu'il avait entreprise. Ses efforts eurent plus de succès en 1813, et, le 17 avril 1814, eut lieu un événement qui valait mieux pour l'Égypte que le gain d'une bataille : Souhoud mourut, laissant pour successeur son fils aîné Abdallah.

Libre du côté de la terre et informé des progrès rapides que faisaient, dans le Nedj, les Égyptiens, ses alliés, Saïd jouissait enfin du bonheur et de la tranquillité dont il avait été privé pendant tant d'années; ses États commençaient aussi à recueillir les fruits de la paix; on réparait, on rebâtissait les villes qui avaient été ravagées ou détruites; les cultivateurs retournaient aux travaux agricoles; le gouvernement des provinces était rétabli dans son ancienne organisation; les habitants des campagnes affluaient à Mascate et venaient féliciter leur prince du retour de la prospérité, l'assurant de leur obéissance. Il ne restait plus qu'à garantir au commerce maritime la sécurité nécessaire à ces opérations. Dans ce but, Saïd songeait à augmenter sa marine, et il avait déjà donné des ordres pour la construction d'un grand navire à Bombay.

Cette mesure eût été fort opportune, pour peu que le Sultan sût tirer parti de ses forces navales. En effet, si d'un côté les Ouahhaby, occupés par Méhémet-Ali, le laissaient respirer, de l'autre, du côté de la mer, ses perplexités allaient renaître : le chef des Djouassim de Ras-el-Khima, le cheikh Salé, n'avait pas perdu courage; il était, au contraire, déterminé à pousser les hostilités avec vigueur. Il disposait d'un nombre considérable de bateaux et recrutait encore des auxiliaires.

A ce moment, Abdallah-ben-Souhoud, voulant signaler le commencement de son règne et montrer aux Ouahhaby qu'il était digne de remplacer son père si regretté par eux, s'efforçait d'imprimer à la guerre une impulsion plus énergique tant en Arabie que dans le golfe Persique. Une de ses premières opérations maritimes fut d'équiper un très-grand dâo qu'on arma de douze canons et à bord duquel s'embarquèrent quatre cents hommes choisis. Ce navire, placé sous le commandement du cheikh Dgiafeur, eut ordre de faire la course dans le golfe, où il répandit bientôt la terreur. Dgiafeur ne craignit pas de paraître dans les eaux de Mascate et vint établir sa croisière devant Meutrah même. Cette apparition frappa les Mascatais d'épouvante; cependant le Sultan avait près de lui une multitude de Bédouins indépendamment de ses troupes regulières, et le port était protégé par plusieurs navires, au milieu desquels la frégate *la Caroline*, nouvellement arrivée de Bombay, excitait l'admiration générale. Pour rassurer ses sujets effrayés, Saïd se décida à monter lui-même ce bâtiment, accompagné de ses plus zélés serviteurs et d'une troupe nombreuse. La *Caroline* mit à la voile, suivie de quelques autres trois-mâts, et la

flottille se dirigea vers le dâo qui croisait toujours devant Meutrah. Avant d'être à portée, Saïd envoya au pirate une bordée complétement inutile, et celui-ci, sans daigner y répondre et sans paraître effrayé des forces qui s'avançaient contre lui, fit tranquillement route vers Keulhât. Le Sultan, tout fier de voir l'ennemi battre en retraite, rentra à Mascate pour jouir de son triomphe, laissant deux de ses navires à la poursuite du dâo; mais ils n'osèrent pas attaquer le pirate, qui, sous leurs yeux, captura deux bateaux arabes et en massacra les équipages. A leur retour dans le port, le récit de cette ridicule expédition excita la colère du maître et un grand scandale parmi la population. Saïd oubliait trop souvent que, pour un peuple démoralisé par de fréquentes défaites, le meilleur stimulant du courage, c'est l'exemple donné par le chef.

Pendant ce temps, Dgiafeur, ayant été rallié par une flottille de Djouassim, poursuivit le cours de ses déprédations dans le golfe, en dépit des navires qui sortirent encore de Mascate pour tenter de s'emparer de lui. Il était dans la destinée du Sultan de ne mener à bien aucune des opérations militaires qu'il entreprenait avec ses propres forces. Saïd ne chassait pas de race (qu'on me passe l'expression); et son père, l'intrépide Soultan', avait emporté au tombeau le secret de mener à la victoire les marins d'Omân.

Au milieu des agitations et des désastres qui l'assaillirent pendant sa longue lutte avec les Ouahhaby et les pirates du golfe Persique, le sultan de Mascate n'avait guère arrêté son attention sur ses possessions de la côte d'Afrique, où, du reste, la souveraineté des imams d'Omân s'était toujours si peu fait sentir qu'on eût pu les croire indépendantes. J'ai

raconté dans le premier volume les différends survenus entre les gens de Lâmou et de Patta et le gouvernement de Mombase, l'appel fait à Syed Saïd et l'envoi, dans l'une de ces villes, d'un gouverneur choisi par ce prince (1). Cet acte de souveraineté ne fut suivi, on le sait, d'aucune démonstration plus sérieuse, ce qui s'explique par la situation pénible dans laquelle se trouvait, en 1812, le chef de l'Omân, alors en guerre avec les Ouahhaby. Ce fut plus tard, environ deux ans après la mort de Souhoud, que Saïd intervint d'une manière plus active dans les affaires de l'Afrique orientale, en y envoyant une expédition sous le commandement d'Abd-el-Adi (2).

A cette époque, c'est-à-dire vers la fin de 1816, Méhémet-Ali, en sapant la puissance des Ouahhaby, créait à Saïd des loisirs dont celui-ci profita pour régler ses comptes non-seulement avec ses sujets rebelles, mais encore avec ses ennemis secondaires, au nombre desquels était le chef de l'île Bahharin'. On n'a pas oublié que les Attouby, ayant refusé l'impôt que, de temps immémorial, payaient à l'imam d'Omân les bateaux du golfe commerçant avec les côtes de l'Inde, de la mer Rouge, de l'Arabie et de l'Afrique, Soultan' s'était emparé de l'île (3). Il y avait placé comme gouverneur son fils, Syed Salem, qui n'était âgé que de onze à douze ans, lui donnant pour ministre et conseiller le cheikh Mohhammed. Mais, au bout d'une année, les Attouby avaient repris possession de Bahharin', favorisés, a-t-on dit, par la trahison de Mohhammed, et ils y étaient restés sept ans

(1) Voyez Ire partie, livre v, pages 568-69.
(2) Voyez Ire partie, livre v, page 571 et suiv.
(3) Voyez Ire partie, livre v, page 561.

sans être inquiétés. Cependant, en 1807 ou 1808, l'île tomba au pouvoir des Ouahhaby, qui envoyèrent en otage, à Déraïeh, quinze des principaux cheikhs. L'un de ces derniers, Abd-er-Rhaman-ben-Réchid, étant parvenu à s'échapper, se réfugia auprès du sultan de Mascate. Syed Saïd le reçut avec bienveillance, et en échange de ses bons procédés obtint, sur les moyens de défense et les ressources de Bahharin', des renseignements tels, qu'il prit la détermination de tenter un coup de main par lequel il réussit, en effet, à chasser de l'île les sectaires qui s'en étaient rendus maîtres. Abd-er-Rhaman avait su inspirer à Saïd tant de confiance en son zèle et en son dévouement, que ce prince lui accorda le commandement de sa conquête. Mais cette confiance ne fut pas justifiée : le nouveau gouverneur ne tarda pas à entrer en rapport avec les Attouby et à se déclarer indépendant du Sultan; puis, apprenant que son bienfaiteur se préparait à l'attaquer pour le punir de son ingratitude et de sa trahison, il se mit sous la protection des Ouahhaby et consentit à payer tribut à Souhoud.

Comme il est facile de le comprendre, Saïd fut réduit à l'inaction en face des protecteurs qu'avait su trouver son ennemi, et dut cacher son dépit en attendant des circonstances plus favorables. En 1816, se sentant libre et fort, il pensa que l'heure était venue de tirer vengeance d'un perfide et de rentrer dans ses droits. Il chercha d'abord à s'assurer le concours de la Perse; ses ouvertures, à ce sujet, furent favorablement accueillies : toutefois la coopération annoncée tarda si longtemps à se réaliser, qu'il se décida à agir tout seul. Une expédition fut organisée, et il la dirigea en personne contre Bahharin', où une descente eut lieu;

mais une attaque engagée intempestivement par son frère Salem et deux autres chefs, suivie de la trahison d'un certain nombre de ses soldats, qui passèrent à l'ennemi, compromit le salut des troupes débarquées. Le désordre s'introduisit parmi elles, et ce fut à grand'peine que le Sultan et une partie des siens échappèrent à la cavalerie des Ouahhaby et regagnèrent leurs navires, dont les équipages avaient été témoins du désastre sans pouvoir porter secours aux vaincus (1). Salem paya de sa vie la faute qu'il avait commise.

La honte que Saïd éprouva de sa défaite, la douleur que lui causa la perte de son frère redoublèrent ses ressentiments contre les Attouby, et il retourna en Omân pour lever des forces plus considérables. On dit même qu'il tenta d'obtenir l'assistance de la flottille anglaise qui se trouvait alors dans le golfe, sous le commandement de sir William Grand-Keit, assistance qui lui fut refusée. Heureusement il n'en eut pas besoin; les Attouby, alarmés à la vue des préparatifs qui se faisaient contre eux, et malgré le départ des Anglais, qui venaient de franchir le détroit, demandèrent la paix, offrant un tribut de 30,000 piastres par an et le payement du droit sur les bateaux, dont le refus était la première cause de la guerre.

Depuis l'instant où le dâo de Dgiafeur et les bateaux des Djouassim avaient jeté l'épouvante dans Mascate, pillant et massacrant le long de la côte, à la grande confusion de la flotte du Sultan, les pirates ne laissaient guère de répit aux navigateurs de ces mers : les événements politiques qui se

(1) Voyez, pour tous les détails relatifs aux affaires de Bahharin', postérieurement à la mort de Soultan', l'ouvrage de Frazer déjà cité.

passaient en Arabie allaient porter le mal à son comble. En effet, après une longue alternative de défaites et de victoires, d'armistices et d'hostilités, Ibrahim-Pacha, qui avait pris le commandement de l'armée d'Arabie, s'était emparé de Déraïeh en 1818, et avait obligé Abdallah-ben-Souhoud, vaincu, à se rendre, selon les ordres du vice-roi, en Égypte, d'où il fut envoyé à Constantinople vers le sultan Mahmoud, qui le fit mettre à mort. Lors de la dispersion des Ouahhaby, bon nombre des soldats d'Abdallah, réduits à l'inaction ou pourchassés par les vainqueurs, quittèrent leur pays et gagnèrent l'Omân, où plusieurs tribus partageaient leur croyance religieuse. Pour ces hommes actifs et belliqueux, la vie vagabonde et aventureuse du pirate devait avoir des charmes ; beaucoup l'adoptèrent et accrurent ainsi d'une manière formidable le nombre et, par suite, la puissance des écumeurs de mer. Leurs navires se multiplièrent, et il y eut un moment où ils tinrent dans une continuelle alarme toute la côte d'Arabie, l'entrée de la mer Rouge et les côtes septentrionales de l'Inde. Cet état de choses ne pouvait manquer d'avoir un terme du moment surtout que les intérêts anglais se trouvaient lésés. Le gouvernement de Bombay, qui, occupé d'une guerre contre les Marhattes, avait été dans l'impossibilité de distraire une partie de ses forces pour d'autres opérations, recouvra, en 1819, la liberté de ses mouvements, et songea à châtier les pirates du golfe Persique. Une expédition fut décidée, et le sultan de Mascate eut l'honneur d'être admis à partager les périls et la gloire de cette entreprise. Le rendez-vous était à l'île de Kechm', où Saïd devait, selon ses engagements, réunir des provisions suffisantes d'eau et de vivres frais pour les équipages de la flottille et

les troupes. Vers la fin de novembre, les navires anglais, sous le commandement de sir William Grant-Keit, se dirigèrent vers Ras-el-Khima. Le 1er décembre, le Sultan les rallia avec deux frégates portant six cents hommes de débarquement et une certaine quantité de bateaux destinés à servir au transport des soldats à terre. Ce mouvement commença le 3 décembre, et, après un siége de quelques jours, la ville fut emportée et la défaite des pirates consommée. Le commandant des forces anglaises se loua beaucoup, dans cette circonstance, de la coopération de Son Altesse, le sultan de Mascate.

Comme c'est l'histoire de Saïd que j'écris et non celle des Djouassim, je n'entrerai pas dans le détail des événements qui suivirent la victoire des Anglais et achevèrent la ruine des pirates; mais, avant de passer outre, j'appellerai l'attention du lecteur sur ce fait, que Syed Saïd est pour ainsi dire fatalement entraîné dans la dépendance de l'Angleterre. Désormais il obéira de plus en plus à la force qui l'attire, et sa puissante alliée le maintiendra bon gré, mal gré à sa remorque.

Une année ne s'était pas écoulée depuis l'expédition que je viens de raconter, qu'une nouvelle occasion se présenta pour Saïd de recourir à cette confraternité d'armes établie entre les Anglais et lui. Rien n'unit deux peuples plus étroitement que de combattre et de verser leur sang pour une même cause : cependant il faut que les résultats soient proportionnés, pour chacun d'eux, à sa part d'action, et que l'un ne demeure pas l'obligé de l'autre : or, dans son alliance avec les Anglais, c'était toujours Saïd qui restait l'obligé. Quelque inconcevable que cela soit de la part d'un Arabe aussi rusé que lui, il paraît n'avoir pas com-

pris qu'un pot de terre et un pot de fer ne vont pas impunément de compagnie, et que demander un service, c'est emprunter à intérêts d'autant plus usuraires que le service est gratuit. Quoi qu'il en soit, voici pour quel motif Saïd crut devoir encore faire appel à l'assistance de ses amis :

Après l'anéantissement des Ouahhaby, quelques tribus de l'Omân demeurées fidèles aux dogmes de ces réformateurs entretenaient le trouble dans la province où elles étaient établies. Une de ces tribus, les Beni-bou-Ali, originaires du Nedj et descendant des khouaridj (secte qui s'était formée lors de la lutte d'Ali contre Moawiah pour le khalifat), occupait le territoire en arrière de Soûr. Cette tribu avait suivi les principes des Béïasi jusqu'en 1811, époque à laquelle elle adopta ceux des Ouahhaby. Elle n'échappa que bien difficilement à la persécution ; toutefois, par une prudente réserve et des temporisations sagement calculées, elle eut le bonheur de se faire oublier et parvint à construire un fort qui lui servit de refuge. Bientôt même elle inspira assez de crainte aux populations voisines pour qu'on lui laissât la paisible possession du territoire dont elle s'était emparée. Saïd, tranquille du côté de l'extérieur, avait voulu arrêter les progrès de ces dangereux voisins, et fait pour cela des efforts demeurés infructueux : c'est alors qu'il demanda le concours des Anglais, qui, après la destruction de Ras-el-Khima, opérée à la fin du mois de décembre de l'année précédente, entretenaient à Déristan, sur l'île de Kechm', une garnison de huit cents hommes, composée en grande partie de cipayes.

L'officier commandant, le capitaine Thompson, reçut la

requête de Saïd, mais n'y accéda pas immédiatement. Sachant, d'un autre côté, que quelques individus de la tribu des Beni-bou-Ali avaient pris part à des actes de piraterie, il commença par leur envoyer un messager porteur d'une lettre de remontrances. Ce messager ayant été massacré à son débarquement par des gens de la tribu, le capitaine Thompson consentit alors à joindre ses troupes à celles du Sultan pour l'attaque préméditée par celui-ci. Le détachement anglais, composé de six compagnies de cipayes, emmenant avec elles huit pièces d'artillerie, toucha d'abord à Mascate, puis débarqua, le 24 octobre 1820, à Soûr, où l'avaient précédé les soldats du Sultan. Les forces combinées avancèrent jusqu'à une cinquantaine de milles dans l'intérieur, poursuivant sans précaution l'ennemi qui se retirait devant elles. Arrivés dans la position où ils voulaient engager le combat, les Beni-bou-Ali attaquèrent à l'improviste et mirent les alliés en déroute. La perte des Anglais fut proportionnellement considérable; les deux tiers de leurs soldats restèrent sur le champ de bataille : Saïd eut l'honneur d'être blessé et de recevoir, dans un rapport adressé, en date du 18 novembre, par le capitaine Thompson au gouvernement de Bombay, des éloges pour son activité, son courage et sa résignation, éloges plus pompeux encore que ceux qui lui avaient été décernés lors de la dernière affaire de Ras-el-Khima.

Dès qu'on connut, à Bombay, la défaite des troupes anglaises, un corps expéditionnaire de trois mille hommes, sous le commandement du major sir Lionel Smith, en partit et vint débarquer sur la côte d'Omân le 21 janvier 1821. Cette force était trop supérieure aux huit cents combattants dont disposaient les Beni-bou-Ali pour qu'elle

n'en eût pas facilement raison, malgré leur résistance désespérée. Dans une rencontre qui eut lieu en mars, ils furent presque entièrement anéantis. Un petit nombre de survivants, parmi lesquels se trouvait le cheikh, gravement blessé, furent emmenés prisonniers à Bombay. On les y garda environ deux ans; puis on les renvoya dans leur pays, en leur donnant les moyens de rebâtir leur ville.

J'ai vainement cherché quelque indice d'une coopération du sultan de Mascate dans cette expédition. Le silence gardé à son sujet par tous les documents que j'ai consultés me confirme dans l'opinion qu'en cette occasion les Anglais s'étaient passés de lui. Peut-être fut-il arrêté par les préoccupations pénibles auxquelles il était en proie à cette époque : un terrible fléau, le choléra, faisait, à Mascate, d'épouvantables ravages, qui, si l'on en croit les journaux du temps imprimés à Bombay, cessaient à peine à la fin du mois de juillet de l'année 1821. Du reste, peu de mois après, un gage de l'amitié et de la considération de ses alliés venait le distraire du deuil répandu dans ses États, et le consoler de n'avoir pas eu sa part de gloire dans les derniers combats. Une magnifique épée lui fut présentée au nom du gouverneur général de l'Inde. L'inopportunité du moment choisi pour offrir un pareil présent pouvait bien prêter à celui-ci quelque chose d'épigrammatique, et je doute qu'il eût consolé Crillon de n'avoir pas combattu à Arques; mais il paraît qu'il en fut autrement pour le souverain arabe : « Son Altesse, » dirent les papiers de Bombay, « témoigna sa vive reconnaissance pour le cadeau et la manière dont il avait été offert. »

Au surplus, le don de ce hochet était réellement sans

portée : les Anglais n'avaient pas besoin de capter par des flatteries le bon vouloir du chef de l'Omân ; ils s'étaient acquis des droits positifs à sa reconnaissance, et ils ne tardèrent pas à les faire valoir. En effet, l'année suivante, fut signé le traité Moresby, relatif à la restriction du commerce des esclaves à la côte d'Afrique, traité dont j'ai tracé l'historique dans le chapitre Ier. Le quart d'heure de Rabelais était arrivé pour Saïd.

Ce fut à la fin de la même année 1822 que le Sultan envoya une expédition, sous le commandement de Hhammad-ben-Ahhmed-el-Bou-Saïdi, pour arrêter les envahissements d'Abdallah, gouverneur de Mombase. On a vu, dans la première partie (1), quelles causes amenèrent cette intervention et quels événements s'ensuivirent jusqu'au jour où le gouvernement anglais refusa de ratifier le traité passé, par les M'zara, avec le capitaine Owen.

Syed Saïd, réduit à l'inaction à l'égard de ses possessions d'Afrique, et dégagé, sans doute, de tout souci en Omân, se préparait alors à exécuter le saint pèlerinage de la Mekke et à goûter les douceurs de l'hospitalité chez son allié le pacha d'Égypte. Vers le mois de mars, ayant, pour le temps de son absence, délégué le gouvernement à son neveu Syed Mohhammed-ben-Salem et au cheikh Séliman-ben-Ahhmed, il s'embarqua sur l'une de ses frégates, suivi d'une partie de sa famille et d'une suite nombreuse. Arrivé à Djedda, il fut reçu en grande pompe et avec une distinction toute particulière par le gouverneur et des officiers que Méhémet-Ali y avait dépêchés à cet effet, leur prescrivant de ne rien épargner

(1) Voyez Ire partie, livre v, pages 572-584.

pour faire à Saïd l'accueil dû à son rang élevé. Les divers agents du gouvernement et les habitants luttèrent à qui lui prodiguerait les plus grandes preuves de respect. Dans son voyage de la côte à Médine, il fut accompagné par un imposant cortége, et des courriers le devançaient, afin qu'on préparât aux lieux de halte ce qui pouvait lui être nécessaire ou agréable. Des festins splendides lui furent servis. A la Mekke et à Médine, on le reçut avec une rare magnificence; le chérif s'empressait pour lui faire honneur, et, aussitôt qu'il paraissait en public, une foule immense de peuple le suivait, chacun s'efforçant de le voir de près. Le chérif lui offrit un cheval estimé à 1,000 piastres, avec des harnais qui en valaient le double. Enfin, quand il revint à Djedda, on lui remit, au nom du pacha, des présents d'une richesse extrême. Le Sultan, ajoute le chroniqueur qui nous a transmis ces détails, se montra, de son côté, également libéral (1). Son retour fut fêté, à Mascate, par des réjouissances qui durèrent plusieurs jours.

Il n'est pas donné à tous d'aller à la Mekke et d'en revenir d'une façon aussi heureuse. Le cheikh d'Abou-Cheheur l'éprouva dans le courant de l'année 1826. Ce personnage était parti, sans défiance, pour la ville sainte : instruit de son absence, le sultan de Mascate, qui avait contre lui des griefs étrangers à la politique, envoya une flottille devant Abou-Cheheur et ordonna de saisir tous les bateaux qui appartenaient au cheikh; il eut soin de laisser en dehors de ses agressions les navires européens qui étaient dans le port, et s'abstint même d'attaquer la place conformément aux

(1) Voyez *Bombay-Gazette*, décembre 1824.

conseils ou aux désirs du résident anglais. Mais il se dédommagea de cette concession obligée par un stratagème qui eut un plein succès et rendit sa vengeance complète. Il envoya des croiseurs guetter le cheikh d'Abou-Cheheur au retour de son pèlerinage, et, celui-ci ayant été arrêté dans le trajet du golfe, il le fit transférer, comme prisonnier, à bord d'un navire de guerre stationnant au large de Kechm'. Il n'abusa pas, d'ailleurs, de son triomphe; le sujet de la querelle n'était pas de nature à provoquer de sa part des rigueurs inflexibles : il s'agissait tout simplement d'une princesse persane qui avait été, m'a-t-on dit, promise en mariage au Sultan et, autant que j'ai pu le comprendre, déloyalement retenue par le cheikh d'Abou-Cheheur. L'incident se termina par un échange de prisonniers qui donna gain de cause aux rancunes amoureuses du Sultan. La princesse fut conduite à Mascate, et devint l'épouse de l'heureux Saïd. Nous aurons occasion de retrouver sur notre route cette beauté d'humeur un peu vagabonde.

Le Sultan ne s'occupait pas seulement des intérêts de ses amours; il tenait aussi à régler des affaires plus positives. Au nombre de celles-ci était une créance qu'il avait sur le cheikh de Bassora, et dont ce dernier s'entêtait à lui refuser le payement. Les obligations de ce débiteur récalcitrant remontaient fort loin, aux dernières années du règne de Soultan', le glorieux père de Saïd. Soultan', qui opposa si longtemps une barrière infranchissable aux envahissements de Souhoud, avait, pendant le siége de Bassora par les Ouahhaby, réussi, malgré leurs efforts et ceux des Djouassim, à tenir la mer libre, et à conserver ainsi à la ville assiégée la faculté d'être sans cesse ravitaillée. Le pacha de

Bagdad fut si satisfait de la conduite de Soultan' dans cette circonstance, qu'il lança un décret portant que la ville sauvée par le chef de l'Omân payerait à celui-ci un tribut annuel. Mais, dès que l'ennemi eut disparu, les engagements pris furent oubliés, et le refus constant d'acquitter cette dette occasionna de fréquents démêlés entre Mascate et Bassora. Saïd avait, en différentes occasions, tenté d'obtenir par la force ce que le gouvernement de Bassora lui déniait. Ses expéditions ne réussissaient pas et lui coûtaient fort cher. Quoique le tribut ne fût pas considérable, le total des arrérages montait néanmoins, en 1826, à 104,000 piastres. A la fin de cette année, son conflit avec le cheikh d'Abou-Chebeur étant terminé, Saïd dirigea ses navires vers les bouches de l'Euphrate. Les Turcs, prévenus de cette attaque, avaient équipé une flottille et s'étaient portés à la rencontre du Sultan. Une action eut lieu, dans laquelle les gens de Bassora furent battus et le Hackem fait prisonnier, puis envoyé à Mascate. Saïd s'avança alors contre Bassora et parvint enfin à se faire rendre justice.

Vers ce temps-là, le Sultan apprit que le pavillon du protectorat britannique avait, sur l'ordre du gouvernement de Londres, disparu de Mombase. Maître désormais d'agir contre cette ville, il entreprit l'expédition dont j'ai rendu compte dans le premier volume, et à la suite de laquelle il se rendit à Zanzibar (1). Mais, au bout de trois mois environ de séjour dans cette île, des nouvelles inquiétantes transmises de Mascate l'arrachèrent à ses doux loisirs et le forcèrent à retourner en Omân. En effet, on informait

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 585 et suiv.

Saïd que des troubles fort sérieux venaient d'y éclater; qu'un de ses arrière-cousins, Sâoud-ben-Ali-ben-Sîf, neveu de Bedeur, la victime du drame mystérieux de Beurka, était le chef de ce mouvement séditieux; qu'après s'être emparé de cette ville il y avait fait emprisonner Hilal et Mohhammed-ben-Salem, le premier fils aîné, l'autre neveu du Sultan, tous les deux relâchés plus tard, mais moyennant une rançon de 30,000 piastres. Saïd arriva à Mascate l'esprit bouleversé, sans doute, par cette apparition inattendue, qui le reportait de vingt-deux ans en arrière au sein des intrigues et des conspirations sanglantes de palais, et lui jetait, au bout de longues années de repos et au milieu de ses plus sereines pensées, le signal d'un pénible réveil, le sinistre *Remember!* Mais son étoile n'avait pas encore pâli, et sa présence suffit pour donner une tournure rassurante à cette affaire. Les chefs de l'intérieur intervinrent entre l'offenseur et l'offensé, et une réconciliation s'opéra. Cette réconciliation était-elle sincère? Je l'ignore. Sâoud, dont la vue ne pouvait que soulever de douloureuses réflexions dans l'esprit de son grand-cousin irrité de sa révolte, fut envoyé à Reustak. Il y fut tué, quelque temps après, par un de ses cousins, Soultan'-ben-Ahhmed. Hâtons-nous de dire que celui-ci n'avait dû agir que pour son propre compte, car il était fils d'Ahhmed-ben-Saïd, dont le père avait été autrefois détrôné par celui de Syed Saïd.

Les documents à l'aide desquels j'écris cette notice présentent quelquefois des lacunes qui rompent l'enchaînement des faits et ne permettent pas toujours d'en expliquer les causes et les conséquences. A peine rentré à Mascate, Saïd organisa une expédition importante : il est proba-

ble que ce fut immédiatement après l'arrangement de l'affaire de Sâoud, peut-être même pendant les négociations auxquelles elle donnait lieu, puisque, le 5 novembre 1829, la *Gazette de Bombay* apprenait à ses lecteurs que « le sultan d'Omân avait rassemblé une force de dix mille hommes, et qu'il était à bord de sa frégate de cinquante canons, le *Chah-Alleum*, prêt à prendre la mer. » Comme on le voit, Syed Saïd n'avait pas perdu de temps pour faire ces préparatifs. Il ne tarda pas non plus à montrer à quelle entreprise il les destinait, car il se dirigea sur-le-champ vers l'île Bahharin'.

Je n'ai découvert aucun renseignement sur les motifs qui décidèrent Saïd à cette nouvelle attaque, mais il est à présumer qu'ils ne différaient point de ceux pour lesquels avait été entreprise l'expédition de 1816, si funeste, on se le rappelle, à ses armes. Si l'on en croit un article du journal la Chronique du Bengale (*Bengal Chronicle*), en date du 28 février 1829, cette dernière tentative n'eut pas des résultats plus heureux. Les grands navires du Sultan ne pouvant s'approcher de terre pour faciliter et protéger le débarquement, il s'effectua en désordre, et les troupes mascataises, ayant été culbutées, furent forcées de se rembarquer presque sans coup férir. Leurs pertes n'étaient pas, d'ailleurs, considérables; elles se bornèrent à une douzaine d'hommes tués et à cinquante noyés. Mais l'effet moral que cet échec produisit dut être immense; pour la seconde fois, Saïd se faisait battre ainsi par une poignée d'hommes sur le rivage de Bahharin', et on devait attribuer sa défaite bien plus à un manque absolu d'habileté qu'à l'insuffisance des forces employées.

Je ne sais si le Sultan s'occupa, plus tard, de réparer ces

revers : les documents que j'ai sous les yeux se taisent à cet égard ; mais ils mentionnent un fait d'intervention accompli avec plus de succès par lui dans les États d'un de ses voisins. Voici comment la chose se passa : Syed Mohhammed-Akil, le chef de Dhafar et de Meurbat, ayant été assassiné, dans le cours de l'année 1829, par des gens de la tribu des Garrah, à laquelle ce chef avait imposé son autorité, le Sultan, en apprenant cette nouvelle et sur l'appel qui lui fut adressé par quelques-uns des cheikhs de ces localités, envoya des troupes prendre possession du territoire menacé, au nom du frère du décédé, Syed Abd-er-Rhaman, qui était, à cette époque, marchand à Bombay; mais celui-ci, connaissant les particularités de la mort de Mohhammed-Akil, déclina prudemment sa succession et préféra continuer son tranquille métier.

Cette intervention de Saïd et l'occupation de Dhafar et de Meurbat par ses troupes ne constituaient pas un acte de souveraineté de sa part; seulement on en peut induire que l'influence du Sultan était alors assez grande en Arabie, puisque les cheikhs des villes maritimes situées dans la partie méridionale de la péninsule crurent devoir recourir à lui en se voyant à la merci de leurs turbulents voisins. J'ignore si quelque incident analogue à celui que je viens de mentionner s'est produit dans le cours du gouvernement de Saïd ; mais, en eût-il été ainsi, il n'en faudrait pas conclure, avec certains voyageurs, que toute la côte, depuis Aden jusqu'à Ras-el-Hhad, est comprise dans les possessions arabiques du sultan de Mascate (1). Ce serait une méprise, et on en a

(1) Cette assertion se trouve émise, dans le récit de son ambassade à Mascate, par M. Edmund Roberts, et d'autres personnes l'ont répétée

commis plusieurs du même genre que j'aurai ultérieurement l'occasion de signaler.

Au reste, le Sultan rappela bientôt les forces qu'il avait dans le district de Dhafar, et ce district retomba ainsi sous la domination des gens de la tribu de Garrah, qui, en peu de temps, en éloignèrent presque tous les habitants par un système de rapines et de monopole.

Ce qui obligeait Saïd à faire rentrer ses troupes à Mascate, c'étaient sans doute les échecs qu'avait subis son autorité à la côte orientale d'Afrique. En effet, il venait à peine de la quitter pour se rendre à Mascate, que Mombase s'était soulevée (1), et les M'zara n'avaient pas tardé à s'emparer de la citadelle, malgré les efforts du cheikh de Zanzibar pour secourir le gouverneur Naceur-ben-Séliman. Au moment où Saïd apprit qu'une insurrection avait éclaté à Mombase, soit qu'il fût trop occupé par ses démêlés avec Bahharin', soit que le conflit engagé ne lui parût pas aussi sérieux qu'il l'était réellement, il se contenta d'envoyer l'émir Hhammad-ben-Ahhmed sur la frégate le *Chah-Alleum*, qui arriva quand la capitulation de la citadelle était effectuée, et repartit aussitôt pour l'Omân. Mais, vers la fin de l'année 1829, il dirigea en personne contre la cité rebelle la seconde expédition dont les détails ont été racontés précédemment. Après sa douteuse victoire, Saïd s'était de nouveau rendu à Zanzibar pour y jouir en paix de son triomphe au sein de la ville qui devait être, plus tard, la capitale de ses États. Cette fois, son séjour y fut encore moins long que n'avait été

d'après lui, sans plus de fondement. (Voyez *Ambassy to the eastern courts of Cochin-China, Siam and Muscat*. New-York, 1837.)

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 593 et suivantes.

le premier. Des troubles survenus en Omân le rappelèrent dans ce pays. Hhamoud-ben-Az'ran-ben-Qis, son arrière-cousin, qu'il avait dépossédé de son héritage (le gouvernement de Sohhar et dépendances), pour le donner à Mohhammed, le fils de son frère Salem; Hhamoud, dis-je, menaçait Mascate à la tête d'une insurrection victorieuse. Ce jeune prince, par suite de la spoliation exercée contre lui, était longtemps resté dans une position infime; sa jeunesse et ses malheurs intéressèrent un jour quelques chefs de Bédouins qui lui firent entrevoir la possibilité de se venger, avec leur appui, du spoliateur, et de recouvrer le domaine de ses pères. Devenu homme, il travailla, aidé par ces chefs, à se créer un parti et à préparer le terrain pour l'accomplissement de ses projets. L'absence de Saïd lui offrit une occasion favorable : suivi de deux mille hommes, il marcha contre Sohhar et s'en rendit maître, ainsi que de tout le territoire qui s'étend jusqu'à Souik; puis il s'empara du littoral jusqu'à Beurka, et de Reustak, la ville sainte, séjour ordinaire des imams et métropole de l'Omân. De là, se rapprochant de Mascate, il jeta l'épouvante parmi les habitants de cette ville; à tel point que le gouverneur, en attendant le retour de son maître, crut nécessaire de réclamer l'assistance du gouverneur de Bombay.

Lorsque Saïd arriva sur les lieux, il fut effrayé des progrès de la révolte; il essaya d'abord de réparer le mal produit en son absence; mais tous ses efforts restèrent sans succès, et il se vit obligé de composer avec Hhamoud. Les conditions de la paix furent que le fils d'Az'ran-ben-Qis rentrerait en possession de ses domaines héréditaires, et qu'il aurait de plus la souveraineté de Reustak, dont les revenus seraient

partagés également entre Saïd et lui. Ces conditions étaient dures, et pourtant il ne les eût pas obtenues sans l'intervention officieuse du résident anglais dans le golfe Persique. Une pareille solution fut un coup terrible porté à la puissance du Sultan; car, outre que son autorité directe se trouvait ainsi amoindrie dans une partie de ses États, il était obligé de tolérer près de lui un voisin dont l'ambition rendait la paix précaire et menaçait l'avenir.

L'insurrection de Hhamoud, commencée en 1829, se termina dans le courant de 1830. Saïd, voyant l'Omân pacifié, jeta les yeux sur Mombase, et expédia une flottille destinée à en faire le blocus pendant toute la mousson de nord-est de 1831-32. Puis en décembre de cette dernière année, il conduisit lui-même à la côte d'Afrique une expédition plus considérable dans l'espoir de soumettre enfin les Mombasiens. Malgré quelques succès partiels, il ne remporta pas d'avantage décisif, et, le terme de la mousson approchant, il rembarqua son monde et revint en Omân, après une courte apparition à Zanzibar (1).

Cette fois, le retour du Sultan à Mascate ne fut signalé par aucune circonstance regrettable pour lui; au moins ne croyons-nous pas devoir regarder comme telle la disparition de la princesse persane qui, sept ans auparavant, avait failli soulever une collision sanglante entre Saïd et le cheikh d'Abou-Cheheur. Le séjour de cette inconstante épouse dans le palais du Sultan, à Mascate, de 1827 à 1833, ayant probablement suffi à apaiser les ardeurs de Saïd, nous supposons que son amour-propre fut plus blessé que son cœur par la

(1) Pour les détails de ces derniers faits, voyez Ire partie, livre v page 597 et suivantes.

fuite dont il s'agit. Au surplus, l'usage, chez les musulmans, n'est pas de rire de ces sortes de mésaventures; et le vieux Sultan était d'autant plus en droit de se fâcher, qu'il avait été pris pour dupe, ainsi qu'on va le voir. Cette jeune femme, perfide comme toute fille d'Ève, obtint un jour de la confiance de son époux la permission d'aller à Bendeur-Abassi; là elle imagina un prétexte pour se rendre à Chiraz, chez son père, qui, sans plus de façon, la donna en mariage à Abba-Khan-Mirza. Je ne sais jusqu'à quel point les coutumes des sectateurs d'Ali légitiment un semblable *changement de main;* mais, quelque licite que pût être cet acte de bigamie chez une femme, il n'en constituait pas moins, de sa part et de celle de son père, un procédé aussi leste que déloyal. Il fut, à ce qu'il paraît, le sujet d'une très-vive dispute entre le prince de Chiraz et Saïd; toutefois je n'ai pas su qu'il en fût résulté rien de grave. Ce divorce forcé resta un fait accompli, et on n'entendit plus parler de la princesse persane à la cour de Mascate.

La sotte aventure racontée ci-dessus valut à Saïd, de la part de ses bons amis les Anglais, un de ces lazzi qui justifient le proverbe « On n'est trahi que par les siens. » « La dame, écrivaient les journaux de Bombay, préfère, dit-on, son époux actuel à son premier mari. »

A peu de temps de là, les événements apportèrent au Sultan une compensation de son infortune conjugale. Dans le cours de 1833, Mohhammed-Ali-Khan, « de la tribu Deustakoor (1), » personnage très-important et l'un des chefs qui avaient chassé d'Abou-Cheheur le prince de Chiraz, le peu

(1) *Bombay-Gazette, August.* 31, 1833.

scrupuleux beau-père de Saïd, venait d'être assassiné par un homme d'une autre tribu. Le pays se trouvant déjà livré à une anarchie profonde, ce meurtre, qui jetait entre deux des plus puissantes tribus une cause de discordes interminables, ne pouvait manquer de mettre le désordre à son comble. Dans cette conjoncture, les habitants d'Abou-Cheheur envoyèrent solliciter le Sultan de prendre en main l'autorité. Une telle marque de déférence flatta sans doute l'orgueil de Saïd, en prouvant toute la considération dont il jouissait dans les pays riverains du golfe; mais il ne jugea pas à propos d'accepter l'offre qui lui était faite. Je n'ai point à rechercher comment la malheureuse cité d'Abou-Cheheur se tira du mauvais pas où elle était engagée.

L'événement le plus remarquable qui se soit passé à Mascate, en 1833, fut l'arrivée des deux navires de guerre américains, *Peacok* et *Boxer*, dont l'un portait un agent diplomatique, M. Edmund Roberts. Dès l'année 1825, les Américains avaient étendu leurs opérations commerciales jusqu'à la côte de Zanguebar. En 1833, le gouvernement des États-Unis songea à les faciliter, en tâchant de les dégager des droits onéreux dont les marchandises y étaient frappées et surtout des exactions pratiquées par les autorités arabes. A cet effet, l'agent spécial que je viens de nommer, chargé déjà d'aller ouvrir des négociations en faveur du commerce américain dans divers États de l'Asie, eut ordre de toucher aussi à Mascate et d'y traiter avec le Sultan.

La démarche du gouvernement américain était de nature à marquer le début d'une phase nouvelle dans la politique de Syed Saïd. Depuis longtemps, les événements entraînaient ce prince dans la sphère d'activité de l'Angleterre, et les rela-

tions de protégé à protectrice qu'il avait avec cette puissance menaçaient de se changer en une dépendance étroite qui aurait assimilé le sultan d'Omân à tous les rajahs de l'Inde, ne lui laissant, comme à ceux-ci, qu'un titre et un faste précaires. En nouant des liens d'amitié et d'intérêt avec une autre nation assez forte pour contre-balancer l'influence exclusive que les circonstances avaient donnée à la Grande-Bretagne, Syed Saïd diminuait d'autant la pression de cette envahissante alliée et se créait une garantie contre des exigences immodérées qui auraient pu surgir dans l'avenir. Je ne pense pas faire trop d'honneur à la perspicacité du Sultan en supposant que ces réflexions se présentèrent à son esprit fin, rusé et calculateur; elles naissaient, d'ailleurs, tout naturellement de la situation.

Mais revenons au traité américain. Le sultan de Mascate en accueillit la proposition avec le plus grand empressement, et les clauses en furent bientôt arrêtées. L'échange des ratifications se fit plus tard, au mois de septembre 1835. Ce traité établissait toutes facilités pour les commerçants américains, et les plaçait dans des conditions plus favorables qu'elles ne l'étaient pour les autres étrangers. C'est conformément à l'article 7 que des consuls pour les États-Unis d'Amérique résidèrent à Zanzibar d'abord, puis à Mascate, à la fin de l'année 1837.

Le gouvernement de l'Inde n'apprit pas sans inquiétude le but et le résultat des négociations qui avaient eu lieu. Mais l'émotion fut à son comble quand le bruit courut à Bombay que le Sultan consentait à ce que les Américains eussent une factorerie à Zanzibar ou sur tout autre point de la côte, s'ils voulaient l'aider à opérer la soumission de

Mombase. La frégate de Sa Majesté Britannique *Imogène*, capitaine Hart, fut immédiatement dépêchée vers Syed Saïd. Aux explications qu'on demanda, le Sultan répondit qu'il était disposé à accorder aux négociants anglais les avantages concédés à ceux des États-Unis. C'était de toute justice, mais cela ne changeait rien aux conséquences politiques du traité conclu. Quant à l'affaire de la factorerie et à la coopération des Américains pour une attaque contre Mombase, il n'en a plus été question. L'auteur de plusieurs articles sur l'Afrique orientale insérés dans la revue d'Édimbourg (*Edinburg review*) (1) présume que cette *trame* a été déjouée par l'attitude des Anglais; je crois sa présomption, à cet égard, fort hasardée. Rien n'a été moins prouvé que l'existence et, par conséquent, l'abandon de cette prétendue trame.

Sur ces entrefaites, des troubles éclatèrent encore dans l'île de Patta; ils furent le signal d'une lutte qui amena deux fois Syed Saïd dans les eaux de l'Afrique, et se termina, au commencement de l'année 1837, par la perte de l'indépendance de Mombase et la soumission à la souveraineté du chef de l'Omân de toute la côte jusqu'au cap Delgado (2).

A partir de cette époque, des rapports plus fréquents s'établirent entre Syed Saïd et ses possessions africaines; il paraît même que ce fut à la suite de sa dernière expédition contre la cité si difficilement réduite par lui, qu'il choisit Zanziber pour sa résidence habituelle. Son séjour dans l'île et la renommée que lui valut une victoire, pourtant peu honorable, accrurent l'influence de ce prince chez les peu-

(1) Voyez le cahier de juillet 1835 de cette revue, page 356.

(2) Voyez Ire partie, livre v, page 599 et suivantes.

ples voisins de sa nouvelle capitale. Je donnerais la preuve de ce que j'avance en racontant les relations qui se formèrent entre Saïd et les chefs des Comores et de Madagascar; mais j'en ai fait le récit dans un ouvrage (1) précédemment publié, et il est d'autant moins utile de les rappeler ici qu'elles n'ont pas eu pour Syed Saïd de conséquence sérieuse. Il n'en a point été ainsi de ses rapports avec les nations européennes, qui devinrent dès lors plus réguliers : ils constituent même à eux seuls tout l'intérêt qui peut s'attacher à l'histoire du Sultan depuis la soumission définitive de Mombase non-seulement pour la période écoulée jusqu'à l'époque où j'arrivai à Zanzibar, mais même jusqu'au moment où j'écris.

Après l'anéantissement des M'zara, les préoccupations des peuplades du littoral prirent un caractère entièrement pacifique, et les spéculations commerciales, agricoles et fiscales absorbèrent toute l'attention du chef. J'ignore ce qui se passa, postérieurement à 1834, du côté du golfe Persique; mais je doute qu'il s'y soit produit aucun événement politique de quelque importance relatif à Saïd : ce qui me reste à signaler dorénavant se réduit donc aux conventions passées successivement par lui avec l'Angleterre et la France.

J'ai déjà donné à entendre que l'alliance avec les nations prépondérantes plaisait à la fois à l'orgueil et à la prévoyance de Saïd : aussi ne serait-t-il pas impossible qu'il eût songé spontanément à en contracter une avec l'Angleterre, et la démarche qu'il fit en 1838 autoriserait à le penser. Dans le cours de cette année, il expédia à Londres, en qualité d'am-

(1) Voyez *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de a partie occidentale de Madagascar*, Ire partie, chap. VII et VIII.

bassadeur, Syed Ali-ben-Naceur, dans le but apparent de complimenter la reine Victoria sur son avénement au trône. La mission confiée à Syed Ali avait-elle, en outre, un but politique caché? Cela est probable, car, un an plus tard, on vit arriver près du Sultan le capitaine Cogghan, chargé de conclure avec lui un traité d'amitié et de commerce. Ce traité, qui place les sujets de Sa Majesté Britannique dans les mêmes conditions que ceux de la nation la plus favorisée, fut signé, le 31 mai 1839, à Zanzibar, et ratifié, le 24 juillet 1840, à Mascate, après qu'on y eut inséré, au sujet de l'abolition de la traite, les stipulations particulières que j'ai mentionnées dans le chapitre Ier. En vertu de cet acte diplomatique, le capitaine Hamerton a été nommé, le 9 décembre 1841, consul de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne dans les possessions du sultan de Mascate.

En 1842, ce prince envoyait, à Londres, un nouvel ambassadeur pour offrir à la reine Victoria une parure de diamants, évaluée à 30,000 piastres. Le procédé n'avait, au fond, rien d'inusité entre souverains qui viennent de contracter alliance, et Syed Saïd a coutume d'en agir ainsi quand il ratifie une convention passée avec une nation étrangère : seulement, la magnificence du cadeau était, cette fois, proportionnée au rang de la souveraine à qui il était destiné et à la vieille amitié qui attache le Sultan aux Anglais (1).

A peu près vers l'époque où Syed Saïd traitait avec Sa

(1) Vers 1840, Saïd avait, en échange du vaisseau *le Liverpool*, donné par lui au roi d'Angleterre, reçu, comme cadeau, le yacht royal *Prince-Regent*. Quoique ce dernier navire fût loin d'égaler en valeur celui du Sultan, ce prince voulut peut-être aussi reconnaître, par le présent que nous mentionnons ci-dessus, l'attention dont il avait été l'objet, dans cette circonstance.

Majesté Britannique, le gouvernement français jugea nécessaire aux intérêts de ses commerçants de renouer avec lui les relations directes interrompues par les dernières guerres maritimes. Comme bien peu de personnes, en France, savent l'histoire de ces anciennes relations, il n'est pas inutile que je les rappelle ici, d'autant plus que le public et la presse ont vu, dans le traité conclu avec le sultan de Mascate, un fait nouveau et isolé de tout précédent.

Nos premiers rapports avec les imams d'Omân, ceux, du moins, qui ont laissé quelques traces, datent de 1749, et l'accident qui y donna lieu était fait pour inspirer à l'imam alors régnant et à ses sujets une haute idée du courage des marins français. Le traité d'Aix-la-Chapelle avait, en 1748, mis une trêve momentanée aux hostilités entre les marines de France et d'Angleterre, dans les mers d'Europe; mais les stipulations mal définies de ce traité, en ce qui concernait les possessions d'outre-mer, exigèrent de longues conférences, pendant lesquelles la lutte se poursuivait entre les flottes des deux nations, dans les mers d'Amérique et de l'Inde. En 1749, le comte d'Estaing, montant le *Condé* et ayant sous ses ordres deux autres navires, fut envoyé de l'île de France dans le golfe Persique, pour nuire le plus possible au commerce des Anglais et inquiéter leurs établissements du golfe. Arrivé devant Mascate et apprenant qu'il s'y trouvait un gros navire de commerce sous pavillon ennemi, il le fit enlever par ses embarcations dans le port même et sous le feu des forts de la ville, avec laquelle nous n'étions pas en guerre, mais qui s'était crue légitimement en droit de faire respecter sa neutralité. Cependant, le *Condé* ayant plus tard mouillé dans la baie de Meutrah, les autorités

de Mascate jugèrent prudent de justifier leur conduite et entrèrent en pourparlers avec d'Estaing, l'assurant de leurs sentiments pacifiques à l'égard de sa nation et l'invitant à rentrer dans le port de Mascate pour y prendre les vivres dont il aurait besoin. L'Imam lui-même, informé de ce qui avait eu lieu, envoya à Bendeur-Abass, où le *Condé* s'était ensuite rendu, un homme de confiance chargé de donner au comte d'Estaing des explications sur l'intervention hostile des autorités de Mascate dans l'affaire de l'enlèvement du navire anglais, intervention que, disait-il, il avait blâmée. Après cette démarche de l'Imam, d'Estaing quitta Bendeur-Abass, ayant le dessein d'aborder au port de Sohhar, non loin duquel était la résidence de ce prince; mais, au lieu d'y conduire directement le *Condé*, l'envoyé de l'Imam fit mouiller le vaisseau sur un autre point de la côte, où de nouvelles difficultés survinrent entre le commandant français et les autorités locales, par suite de l'arrestation de quelques hommes de l'équipage : ceux-ci, d'ailleurs, furent mis en liberté sur les sommations énergiques de d'Estaing. A l'occasion de ce fait, il écrivit à l'Imam et partit sans avoir eu avec lui des communications plus directes. On trouve, dans le journal du *Condé*, tous les détails relatifs à ces événements et, de plus, les copies des lettres qui furent alors échangées : la lettre de l'Imam est signée Ahhmed-ben-Saïd; une autre (de son fils) est signée Hilal-ben-Ahhmed; celle du gouverneur de Mascate porte la signature de Mohhammed-ben-Khalfan.

Nos relations avec l'Omân, commencées, on le voit, sous des auspices peu pacifiques, furent établies dans de meilleurs termes par les soins du conseil supérieur de Pondi-

chéry et par les agents que la compagnie française des Indes orientales entretenait à Bassora. Un rapport adressé de Mascate, le 20 février 1761, à ce conseil, par le sieur Petro Deperdriau, se rendant comme agent à Bassora, contient quelques réminiscences des actes du comte d'Estaing; il s'y loue de la bonne réception que lui firent les chefs du pays, *malgré le souvenir fâcheux qu'ils avaient gardé de l'affaire du Condé*. On lui donna l'assurance que les Français ne cesseraient pas d'être bien accueillis sur la côte et d'obtenir tous les services dont ils auraient besoin. Nos navires furent toujours, en effet, parfaitement traités dans leurs relâches à Mascate, où ils se procuraient avec facilité l'eau, les vivres et tous les objets qui pouvaient leur être nécessaires, autant, du moins, qu'ils existaient sur les lieux.

Quelques années plus tard, le sieur Rousseau, autre agent de ladite compagnie à Bassora, avait imprimé à ces relations un caractère encore plus amical, qui ne se démentit pas même lors de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre, en 1778. Et pourtant, durant cette guerre, l'imam de Mascate eut à se plaindre d'un acte violent commis contre un de ses vaisseaux par deux corsaires français. Le fait dont il s'agit se passa dans la dernière année du règne d'Ahhmed-ben-Saïd, au commencement de 1783; en voici les détails :

Notre marine, à peine restaurée, avait, pendant la guerre à laquelle nous venons de faire allusion, glorieusement réparé les désastres du règne précédent, et, tandis que Suffren tenait la flotte anglaise en échec sur la côte de Coromandel, les corsaires de l'île de France, en croisière sur les côtes occidentales de l'Inde et dans les eaux du golfe Persique, tra

vaillaient à détruire le commerce de l'ennemi et se croyaient autorisés à traiter comme tel tout navire qu'ils supposaient chargé de marchandises appartenant à des négociants anglais. Deux de ces corsaires, commandés par le capitaine Deschiens, rencontrèrent, dans le golfe, le navire de l'Imam le *Saleh*, percé à deux batteries et armé de 50 canons à la batterie basse : ce navire, chargé de marchandises et productions de l'Inde, se dirigeait vers Bassora. Les corsaires, l'ayant abordé, le capturèrent. L'imam Saïd-ben-Ahhmed, qui, peu après cet événement, avait succédé à son père, continua d'accueillir amicalement les bâtiments français abordant à Mascate; il se contenta d'adresser au roi de France, par l'entremise de M. Rousseau, devenu consul général à Bagdad, plusieurs lettres, dans lesquelles, se plaignant du capitaine Deschiens, il demandait que cet officier fût sévèrement puni, et que le vaisseau *le Saleh* et sa cargaison fussent restitués. Toutes ces lettres existent encore aux archives des affaires étrangères, et sont empreintes d'un caractère de cordialité et de déférence qui témoigne du prix que l'Imam attachait alors à la bienveillance du gouvernement français. Les représentations de ce prince furent reçues comme elles méritaient de l'être; et des ordres ayant été expédiés, en ce sens, à l'administration de l'île de France, il fut reconnu, à la suite d'une enquête sur les circonstances de la prise du *Saleh*, que ce navire avait été capturé indûment, et que les réclamations de l'Imam étaient fondées. Mais le navire avait été conduit à Chaul, port des Mahrattes, où on le retenait, sous prétexte que cette nation était en guerre avec l'imam de Mascate : il fallut recourir à un autre moyen d'indemniser ce dernier, et le roi

de France ordonna qu'un bâtiment neuf, avec tous ses agrès, lui fût envoyé. Diverses circonstances, qu'il serait superflu de rapporter ici, empêchèrent l'exécution immédiate de cet ordre, et ce fut seulement dans le courant de l'année 1790 que le capitaine Macnémara, commandant la frégate *la Thétis*, conduisit à Mascate et remit à l'Imam, au nom du monarque français, un joli bâtiment en bon état et doublé en cuivre, auquel on avait, à dessein, donné le nom de celui dont il était destiné à compenser la perte. Quoique ce navire fût plus petit que le *Saleh*, et n'eût pas, à beaucoup près, la même valeur, l'Imam n'en témoigna pas moins une grande satisfaction et la manifesta par la façon cordiale dont il accueillit le capitaine, aussi bien que par les termes de son accusé de réception à M. Rousseau. On trouve aux archives de la marine un rapport adressé, le 19 septembre 1790, au ministre, par M. de Macnémara, rapport dans lequel cet officier se montre très-satisfait de la manière dont il a été reçu à Mascate. D'autre part, on lit dans la lettre de l'Imam à M. Rousseau les passages suivants :

« ..... Vos paroles ont eu leur effet; le don de votre générosité nous est parvenu, et quoique le vaisseau que l'on « nous a envoyé soit très-petit et ne vaille pas le quart de « celui que nous avons perdu, il est à nos yeux beaucoup « plus grand, il nous est infiniment plus agréable, et sa possession nous fait plus de plaisir.

« Vous n'ignorez pas les ordres que nous donnons à nos « officiers du port de Mascate, et la manière dont ils traitent vos compatriotes qui abordent dans notre pays, les « distinguant de toutes les autres nations européennes... »

Quelque temps avant la restitution dont je viens de parler, le gouvernement avait manifesté l'intention d'établir à Mascate un agent placé sous la direction du consulat général de Bagdad. Le port de Mascate situé sur la route de l'Inde à Bassora, c'est-à-dire sur la voie par laquelle les nouvelles de l'Inde arrivaient le plus promptement alors en Europe, était un point où il pouvait être utile d'avoir un agent pour faciliter et assurer les communications nécessaires entre la France et ses possessions de l'Inde. L'Imam, pressenti à ce sujet, avait répondu qu'à l'arrivée de ce résident il lui donnerait une demeure pour s'y établir avec ses gens; et, en écrivant à M. Rousseau, il ajoutait : « Cet agent éprouvera « de notre part toutes sortes d'égards et d'attentions, et « nous ferons plus pour lui que pour tous les autres, en « considération des sentiments qui nous unissent. »

Le mouvement politique qui se produisit en Europe, à partir de cette époque et pendant la période révolutionnaire en France, détourna des affaires de l'Inde l'attention de nos gouvernants; et ce fut seulement sous le Consulat qu'on reprit le projet d'établir une agence française à Mascate. Le citoyen Cavaignac, choisi pour occuper ce poste, débarqua, en août 1803, à l'île de France et de là fut conduit à Mascate par la frégate *l'Atalante*. Mais, quand il aborda en cette ville, vers les premiers jours d'octobre, des changements considérables s'étaient opérés dans le personnel gouvernemental du pays : l'imam Saïd avait été, quelques années auparavant, détrôné par son frère Syed Soultan'; le ministre Khalfan (1), qui avait pris une part très-active dans les

(1) Probablement Khalfan-ben-Mohhammed-ben-Khalfan, gouverneur de Mascate sous l'imam Ahhmed-ben-Saïd.

bonnes relations existant entre Saïd et le consul de France à Bagdad, était tombé en disgrâce à l'avénement de l'usurpateur, qui l'avait éloigné des affaires; en un mot, les dispositions du nouveau sultan à l'égard des Français n'étaient pas aussi favorables que celles de son prédécesseur. L'influence anglaise commençait à se substituer à la nôtre dans la mer de l'Inde, et les victoires de nos armées sur le continent, ignorées, d'ailleurs, des souverains d'Orient, ne pouvaient contre-balancer dans leur esprit l'effet produit par l'évacuation de l'Égypte devant les forces combinées de l'Angleterre et de la Porte Ottomane. De plus, pendant les dernières années qui venaient de s'écouler, la puissance des Anglais avait fait de rapides progrès au détriment de la nôtre et de celle de nos alliés : depuis 1795, ils s'étaient emparés successivement de Ceylan, de Malacca, de nos possessions du Malabar et de la colonie du cap de Bonne-Espérance; ils avaient démembré l'empire de Tippou-Saïb, occupé le Carnatic et mis le grand Mogol sous leur dépendance. Cet état de choses était menaçant pour tous les petits princes voisins qui auraient montré des dispositions favorables aux intérêts de la France, seule rivale de l'Angleterre dans les mers de l'Inde. Le souverain de l'Omân comprit, comme tous les autres, les ménagements que commandait sa situation vis-à-vis des Anglais; les hostilités, momentanément suspendues par la paix d'Amiens, ayant été reprises quatre mois avant l'arrivée de l'envoyé français à Mascate, Syed Soultan' se décida à ne pas recevoir notre agent; toutefois, en véritable Arabe, il prit ses mesures pour éviter une rupture dont il eût pu se repentir plus tard. A l'arrivée de l'*Atalante* à Mascate, le prince était dans l'intérieur, oc-

cupé, disait-on, à guerroyer avec les Arabes de Djulfar, ce qui le retiendrait longtemps. Le gouverneur, Mohhammed-ben-Khalfan (1), se récusa, déclarant qu'en l'absence de son maître il n'était pas autorisé à recevoir un résident étranger; mais il s'engageait à informer aussitôt le Sultan de l'arrivée de l'agent français, et, en attendant la réponse, invitait celui-ci à demeurer à Mascate. Le hasard vint en aide aux moyens dilatoires employés par le ministre de l'Imam : en faisant transporter le citoyen Cavaignac à sa destination, les autorités de l'île de France ne prévoyaient ni difficultés ni délais dans son installation; et le commandant de la frégate avait, en conséquence, reçu de l'amiral Linois, sous les ordres de qui ce navire était placé, une mission qui l'obligeait de remettre promptement sous voiles. Cependant, eu égard aux empêchements qui se présentaient pour notre agent, le capitaine de l'*Atalante* allait de concert avec lui combiner ses mouvements pour revenir dans ce port à l'époque où serait connue la décision du Sultan, quand le citoyen Cavaignac apprit, dans ses communications avec quelques personnes notables de la localité, qu'une influence hostile aux intérêts français régnait dans les conseils du prince, et que les motifs allégués pour différer sa réception étaient de simples prétextes employés dans l'intention de l'éluder indéfiniment. Dès lors, ne jugeant pas convenable pour un représentant de la France d'accepter une pareille situation, il se décida à quitter immédiatement Mascate. Il n'est pas douteux que la conduite du Sultan, en cette occurrence, n'ait été le résultat des intrigues des Anglais, et particuliè-

(1) Sans doute un petit-fils de celui qui était gouverneur en 1749.

rement, des démarches du résident de cette nation accrédité auprès du pacha de Bagdad.

Pendant que ceci se passait en Omân, le général Decaen arrivait à l'île de France en qualité de capitaine général des établissements français au delà du cap de Bonne-Espérance. Sous son administration, cette colonie et celle de Bourbon s'élevèrent à un degré de prospérité auquel elles n'étaient pas encore parvenues. Les bâtiments neutres y affluaient et jetaient dans le pays une grande quantité de marchandises et de numéraire en échange des produits du sol, considérablement accrus par plusieurs années consécutives d'abondantes récoltes. Malgré les revers de notre marine à Trafalgar, l'Angleterre, qu'une armée française avait, un moment, menacé d'envahir et qu'humiliaient les défaites successives de ses alliés, obligés, par nos victoires, à se ranger de notre côté, l'Angleterre, que le blocus continental réduisait aux abois, voyait son ascendant et son influence faire place, en tous lieux, à l'influence et à l'ascendant de sa rivale. La nécessité de concentrer ses ressources pour soutenir cette lutte à outrance l'empêchait d'avoir des forces maritimes supérieures aux nôtres dans les mers de l'Inde, où nos frégates et nos corsaires de l'île de France causaient un grand préjudice à son commerce. Les prises qu'ils faisaient étaient conduites dans les ports de cette île et vendues le plus souvent à des Arabes de Mascate, qui, pour ces acquisitions, aussi bien que pour le placement de certaines denrées alimentaires, y trouvaient un marché toujours ouvert à leurs spéculations. Le sultan dont la conduite nous avait, quelques années auparavant, donné de justes sujets de mécontentement était mort depuis 1804, et cet événe-

ment avait amené, dans le personnel et la politique du gouvernement de Mascate, des changements qui rendaient un rapprochement possible. Syed Saïd, alors régnant, prit l'initiative des ouvertures dans ce sens; et, le 15 juin 1807, un traité fut conclu à l'île de France entre ce prince et le capitaine général Decaen. Le négociateur représentant le Sultan était Syed Madjed-ben-Khalfan. Toutefois les agents anglais reprirent bientôt auprès de Saïd l'empire qu'ils avaient exercé sur son prédécesseur : à la suite des représentations qui lui furent adressées par les autorités de l'Inde sur ce traité qu'elles disaient nuisible aux intérêts de la compagnie, le Sultan demanda à y introduire quelques modifications, et le 17 juin 1808 une nouvelle convention fut substituée à la première, sans être plus exécutée que celle-ci. Les péripéties du grand drame militaire dont Napoléon était le héros vinrent encore imprimer aux dispositions du chef de l'Omân, à l'égard de la France, ce mouvement de bascule qui déjà, plus d'une fois, nous avait fait monter et descendre dans la faveur des imams. L'Angleterre, après avoir vu échouer ou tourner à son détriment les diverses coalitions qu'elle avait soulevées contre la France, et ne pouvant entamer notre puissance sur le continent, dut employer tous ses moyens d'action à se conserver l'empire de la mer. En même temps qu'elle entretenait, par des secours de tout genre, la résistance des Portugais et des Espagnols à l'occupation française, qu'elle bombardait Copenhague et incendiait la flotte danoise, elle s'emparait du port de Flessingue, alors français, et dirigeait des expéditions considérables contre nos possessions d'outre-mer. Le 9 juillet 1810, l'île Bourbon passait, par capitulation, sous la domination

anglaise, et, le 3 décembre suivant, l'île de France subissait le même sort.

A partir de cette époque, jusqu'à la paix de 1815, la mer de l'Inde fut fermée au pavillon français; et le traité de Paris, en nous rendant quelques-unes de nos colonies, telles que Bourbon, Madagascar, Pondichéry et nos comptoirs du golfe de Bengale, ne nous fit pas recouvrer, dans les pays baignés par l'océan Indien, l'influence que nous y avions eue autrefois : celle des Anglais, maîtres de la moitié de l'Hindoustan, y régna dès lors sans partage. Une telle situation ne nous permettait donc plus d'attendre, des souverains d'Orient, autre chose qu'un échange de concessions réciproquement avantageuses et, surtout, de nature à ne pas porter ombrage à nos anciens rivaux. Ce fut dans cet esprit qu'en 1817 le commandant pour le roi, en l'île Bourbon, hasarda une démarche auprès de Syed Saïd. A une lettre qu'il avait adressée à ce prince, au mois de septembre de cette année, pour lui recommander un traitant de l'île qui allait charger des marchandises à Mascate, le Sultan répondit en exprimant le plus vif désir de renouer les liens d'amitié qui existaient naguère entre son pays et les colonies françaises. Au commencement de 1819, la gabare *la Zélée*, armée commercialement, relâcha à Mascate; elle en rapporta des animaux vivants et divers produits de l'Omân dont la vente à Bourbon procura de beaux bénéfices, et cet essai ayant déterminé les traitants de l'île à entreprendre de semblables voyages, l'administration locale crut nécessaire de régulariser ces relations. Une convention rédigée à cet effet et signée le 30 mars 1822 régla jusqu'en 1844 les transactions commerciales qui s'opéraient

entre nos colonies et les États du Sultan. Nos rapports avec ce prince se maintinrent, du reste, d'autant plus faciles et plus amicaux qu'ils ne cessèrent jamais d'être, de notre part, complétement désintéressés au point de vue politique. Aussi ceux de nos navires de guerre qui, durant cet intervalle, touchèrent à Mascate ou à Zanzibar y furent-ils toujours accueillis avec une grande cordialité par le Sultan ou par ses représentants.

En 1839, éclairé par l'administration de Bourbon sur le développement commercial qui s'était produit depuis quelques années à Zanzibar, le gouvernement français jugea opportun d'y établir un consulat. On devait s'attendre à ce que l'exécution de cette mesure ne rencontrât aucune difficulté, car aux ouvertures préalablement faites le Sultan avait déclaré qu'il recevrait un consul envoyé par la France sur le même pied et avec la même bienveillance que ceux des autres nations amies. Un agent fut donc désigné pour ce poste et transporté en 1840 à Mascate, où se trouvait alors Syed Saïd. Mais, soit que l'imminence d'une rupture entre la France et l'Angleterre à propos de la question d'Orient eût porté le résident anglais à conseiller au Sultan de s'abstenir, soit que ce prince voulût réellement, comme il le dit alors, qu'un traité réglât à l'avance, ainsi que cela s'était fait pour les Américains et les Anglais, les attributions de notre agent, l'admission de ce dernier fut différée jusqu'à la conclusion dudit traité, mesure dont le Sultan paraissait, au reste, désirer beaucoup l'accomplissement. Ce traité, négocié par M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant la division navale de Bourbon et Madagascar, fut signé à Zanzibar, le 4 novembre 1844,

et, le même jour, le consul qui avait accompagné le négociateur reçut l'*exequatur*.

Ici se termine la série des renseignements que j'ai pu recueillir sur la vie politique de Syed Saïd, soit dans le cours de mes voyages, soit dans le petit nombre d'écrits (1) qui ont été publiés sur ce personnage. Dans le chapitre suivant, je le ferai connaître d'une manière plus intime ou plus individuelle et comme homme et comme souverain.

(1) Parmi ces écrits, il en est un plus spécial et qui présente une chronique assez régulière des faits ; il est intitulé : *History of Syed Saïd, sultan of Muscat. Together with an account of the countries and people on the shores of the persian Gulf, particularly of the Wahabees ; translated from the italian, hitherto not published*, etc. London, 1819. — L'auteur du manuscrit, natif de Rome, après avoir exercé la profession de médecin dans plusieurs pays de l'Orient, se mit au service du sultan de Mascate et devint, sous le nom de Cheikh Mansour, commandant d'une partie de ses forces dans la guerre engagée, par ce prince, contre les Djouassim et les Ouahhaby.

CHAPITRE IV.

Syed Saïd. — Son caractère. — Sa famille. — Gouvernement. — Forces militaires. — Marine. — Revenus et dépenses.

Il est toujours bien difficile de juger un homme qui occupe une haute position politique, même dans les pays dont les usages et les mœurs nous sont familiers. L'époque n'est pas venue où les idées que nous nous faisons, humainement parlant, du beau, du bon et du juste serviront de règle aux dominateurs d'empires aussi bien qu'aux citoyens obscurs ; et, puisqu'il est encore admis que la morale des petits peut ne pas toujours être celle des grands, que les lois de la vertu ne sont pas les mêmes pour le fort et pour le faible, l'observateur qui veut se rendre compte de la valeur de certains personnages est dans l'obligation d'avoir un point de vue mobile et de changer ses poids ou sa mesure selon les circonstances.

Mais la difficulté augmente, si l'homme dont nous devons peser les mérites et les fautes appartient à une nation et se trouve à la tête d'un gouvernement qui diffèrent entièrement des nôtres par les coutumes et les traditions. Tout le monde connaît ces cours d'Orient où le meurtre et la duplicité font partie intégrante de l'art de régner; où les intrigues de palais se dénouent souvent par le poison et le

poignard; où l'on est habile quand on sait tromper, énergique lorsqu'on tue à propos ; où l'on peut s'abaisser sans s'avilir, se parjurer sans déshonneur; où le crime heureux n'est plus le crime; où la honte qui porte profit n'est qu'une sage spéculation ; où enfin toutes les infamies, toutes les turpitudes sont tellement passées en usage, qu'elles ont perverti la moralité publique et ne soulèvent plus dans les consciences aucune protestation! C'est dans un tel milieu que Saïd est né à la vie du monde et à la vie politique : pourrions-nous ne pas en tenir compte dans le jugement que nous allons formuler sur lui, et nous montrer aussi sévère que nous le serions si de sages leçons, si de nobles exemples eussent seuls entouré son berceau et sa jeunesse? Pourrions-nous oublier dans quelles conditions particulières il a été personnellement placé, et quelle était la situation de l'État dont la Providence remettait la destinée entre ses mains? Si nous négligions tous ces éléments d'appréciation, nous n'arriverions jamais à concevoir une idée juste d'un prince dont on a dit, je le crois, beaucoup trop de bien et beaucoup trop de mal; qui a été observé superficiellement, critiqué sans motif, loué sans raison; enfin qu'on a tantôt exalté avec l'enthousiasme de la niaiserie ou dans un but intéressé, tantôt ravalé étourdiment et sans réserve.

Saïd avait quinze ans à peine lorsqu'il vit mourir son père Soultan', glorieux et regretté, quoique violateur des droits d'un frère. Le premier acte de sa vie politique fut de lutter, entraîné par Bedeur, contre leur oncle Qis, au préjudice duquel, aussi, Soultan' s'était emparé du pouvoir, et qui, à juste titre, le revendiquait. Bedeur, grâce à l'appui moral qu'il avait

reçu de la coopération de ses jeunes cousins, usurpe, à son tour, le gouvernement auquel ceux-ci croyaient avoir droit comme fils du dernier sultan. Saïd décide alors son frère aîné, Salem, à abdiquer ses prétentions en sa faveur ; il parvient à reconquérir le rang suprême, par suite du meurtre de son oncle et cousin Bedeur, dont la mort, quel qu'en soit l'auteur, a toujours laissé planer un soupçon de complicité sur la tête de celui qui en a profité. Tel fut le prologue de l'histoire de Saïd, prologue non moins rapide qu'émouvant, car il ne dura guère plus d'une année, et Saïd avait vu ou fait toutes ces choses avant l'âge de seize ans!

Pour oser prendre, si jeune encore, cette couronne tachée de sang, il fallait une certaine audace; car la puissance des imams d'Omân semblait être bien près de sa ruine : l'État, démembré d'une bonne partie de ses villes maritimes et de ses districts de l'intérieur, démoralisé par la défaite, appauvri par les impôts payés aux vainqueurs, ne vivait, pour ainsi dire, que grâce à la tolérance de Souhoud. Dans ces tristes conjonctures, Saïd, pour ne pas désespérer du salut, eut besoin d'une grande force d'âme, et, pour ne pas consommer sa perte, d'une prudence et d'une habileté que sa jeunesse rendait d'autant plus remarquables. Avec des soldats sans fidélité et sans bravoure, des marins aussi peu courageux qu'ignorants de leur métier, il a eu, pendant de longues années, d'un côté à combattre les hardis pirates, terreur de ces mers; d'un autre à se défendre contre des ennemis partout victorieux, conduits par un général d'une valeur éprouvée, contre ces terribles Ouahbaby, disons-nous, dont le fanatisme religieux doublait les forces. Cependant il n'a pas succombé! Sans doute, le hasard est venu en mainte occasion

à son aide ; mais il a su donner au hasard le temps d'agir. Que dans une situation aussi périlleuse il ait employé souvent les armes de la faiblesse, la ruse, l'intrigue, la duplicité, cela n'est pas douteux ; mais Saïd n'avait pas fait la situation, il la subissait, et il s'en est tiré par les seuls moyens qui fussent en son pouvoir. Une fois pourtant, dans sa carrière politique (je laisse de côté, comme c'est mon devoir, le drame inexpliqué de Beurka), une fois Saïd s'est montré, je ne dirai pas perfide, car la perfidie était une arme habituelle pour lui ainsi que pour ses adversaires, mais cruel et cruel à l'excès : ce fut après sa victoire définitive sur les M'zara. En les condamnant à une lente agonie, il parut s'inspirer beaucoup moins de la raison d'État que de son propre ressentiment ; et pourtant il eût pu être prévoyant et sévère sans barbarie, il eût pu, sans danger, se montrer généreux.

C'est qu'en réalité, et malgré ses prétentions contraires, Saïd ne saurait passer pour un homme supérieur que chez des barbares. Ceux qui ont prononcé le nom de Méhémet-Ali à propos de Saïd ont fait à celui-ci plus de tort que d'honneur ; on rapetisse certains hommes en les plaçant dans une perspective trop élevée.

Saïd a eu le malheur de se trouver chargé du gouvernement d'un État en pleine décadence, attaqué de toutes parts et, pour ainsi dire, sans moyens de défense. Pour parer aux nécessités du moment, il a donc escompté l'avenir ; pour se sauver de ses ennemis, il a engagé son indépendance vis-à-vis des Anglais. Ce fut une fatalité attachée à son règne que d'avoir besoin des services du plus puissant et du plus avide de ses voisins. Il ne s'est pas étourdiment exposé au péril caché sous cette alliance, j'en suis convaincu ; il s'y

est résigné comme tout bon musulman se soumet à l'arrêt du destin : MA CHÂ ALLAH ! Dieu l'a voulu !

Après trente-cinq années d'une vie orageuse mêlée de combats contre les ennemis du dehors et du dedans, d'humiliations, de sacrifices, de succès douteux, suivis de prompts revers, Saïd, fatigué, usé par les agitations de sa vie politique et par l'usage trop fréquent des consolations du harem, vieux avant l'âge, — car, lorsque nous le vîmes en dernier lieu, il n'avait pas dépassé sa cinquante-huitième année, — Saïd, dis-je, s'est retiré à Zanzibar, probablement pour chercher un repos salutaire, dans les lieux où la fortune lui a été le plus favorable et dont la vue réveille en lui des souvenirs moins amers. Il est le premier chef de l'Omân qui ait pacifié sérieusement la côte d'Afrique, le premier qui ait obtenu des chefs de cette côte une soumission non absolue sans doute, mais effective autant que ses intérêts personnels l'exigeaient. Comme sultan de Zanzibar, il a été, si peu que ce soit, créateur et organisateur; il a fait progresser sa conquête africaine, tandis que ses possessions arabes s'en vont tous les jours dégénérant. Aussi Zanzibar est-il devenu son pays de prédilection. Là il semble vouloir s'habituer peu à peu à l'idée des changements politiques dont est menacée sa contrée natale. Prévoyant que, dans un avenir prochain, l'Omân, placé trop près de la sphère d'activité du colosse anglo-indien, ira, satellite docile, fatalement graviter autour de cette masse puissante ou même s'absorber en elle, il cherche à s'arranger, pour ses vieux jours, un refuge assuré contre les tempêtes, et à préparer pour ses descendants le berceau d'un nouvel empire. Mais, ayant conscience de son épuisement et de l'inaptitude complète du peuple

dont il est le chef, il borne ses efforts à maintenir ce qui existe, à améliorer son fisc et son commerce, enfin à grossir l'épargne qui devra faciliter à ses enfants l'accomplissement de l'œuvre de progrès, qui lui sourirait peut-être, mais qu'il ne lui est pas donné d'entreprendre. L'avenir ne trompera-t-il pas ses calculs et ses espérances? Nous ne saurions le dire. Tout ce qu'il est possible de supposer en ce moment, c'est que l'état des esprits à la côte d'Afrique, et les questions graves qui, probablement, préoccuperont encore longtemps les hommes d'État de l'Europe, permettront à Saïd de terminer en paix sa vie dans sa retraite favorite.

Malgré le peu de sympathie que m'avait inspiré pour ce prince ce que je savais de son passé comme de ses actes récents, malgré ce qui me choquait dans les allures tortueuses de son gouvernement, malgré même les choses ridicules ou de mauvais goût qui offusquaient ma vue dans le cours de mes rapports avec lui, ce n'était pas sans intérêt que je contemplais cette belle figure de vieillard où se peignent à la fois la noblesse de la race et les ravages causés par les passions ou les agitations de la vie politique. Sa taille est élevée et majestueuse, et l'on devine aisément que sa constitution a dû être robuste; ses traits sont beaux; sa physionomie intelligente respire le calme et ne trahit que bien rarement les émotions qu'il veut cacher. Il fut, sans doute, dans sa jeunesse, vif et emporté; mais il a appris de bonne heure l'art de dissimuler ses impressions et sa pensée; seulement, s'il est blessé ou contredit fortement, une rougeur fugitive court sur son visage impassible sans que l'harmonie des traits et l'immobilité des muscles en soient dérangées. J'ai dit qu'il possède à un degré marqué la noblesse et la di-

gnité du geste, et qu'il a pour les étrangers une grande affabilité; devant eux, il met une certaine coquetterie dans ses manières, et l'on voit qu'il attache du prix à leur approbation ou à leur estime. Mais, dans les largesses dont il les gratifie, on découvre plutôt l'envie de briller que la volonté de leur être agréable. L'obscurité lui pèse : il éprouve un besoin impérieux de paraître et de faire parler de sa personne. C'est ainsi qu'il a voulu devenir membre de la société générale des naufrages, heureux et fier d'accoler son nom, sur les listes publiées par le journal de cette société, à celui des potentats qui y figuraient. Il se trouverait satisfait, j'en suis sûr, d'être associé à toutes les entreprises philanthropiques d'une portée assez générale pour attirer les regards du monde. Il est surtout jaloux de se montrer, aux yeux des représentants des nations civilisées, digne d'être considéré comme l'égal des souverains avec lesquels il a noué des relations. Une des plus douces satisfactions qu'il ait éprouvées dans sa vie fut assurément celle que lui causa, en 1833, l'arrivée des deux navires américains et de l'agent qui venait, au nom du président des États-Unis, lui proposer un pacte d'amitié et de commerce. Si précieux que fussent les avantages politiques attachés à cette alliance, la satisfaction qu'il en ressentit égala à peine la joie secrète de se voir traiter quelque peu en roi, lui, le successeur amoindri des imams d'Oman, réduit à n'être que le plus gros commerçant de ses États, le péager monopoleur de la côte orientale d'Afrique.

Au reste, rien, dans sa personne ni dans ce qui l'entoure, ne décèle cette vanité, qui d'ailleurs ne s'étend pas aux choses frivoles; il évite le clinquant; sa mise, toujours

simple, n'a de remarquable que la finesse du linge et une exquise propreté; il ne recherche ni le faste ni la pompe du cérémonial; dans ses rapports avec ses sujets, il est très-paternel, et se laisse aborder avec une facilité vraiment patriarcale. J'ai dit, précédemment, qu'il vient d'habitude passer quatre jours de la semaine à la ville; pendant les heures libres de ces jours, le matin particulièrement, les salles de son palais s'ouvrent au public, et qui veut l'approche. Une nombreuse assistance se presse autour de lui dans ces réunions, qui sont à la fois une audience, une espèce de petit lever et un baisemain. Les uns l'y entretiennent d'affaires litigieuses, et, lorsque les questions ont peu d'importance, il en prononce la solution, séance tenante; d'autres se présentent en courtisans, je n'ose pas dire en amis. Requêtes, compliments, souhaits, flatteries, jusqu'au simple *Bonjour, Saïd!...* que lui adresse quelque visiteur dédaigneux de l'étiquette, tout est reçu par lui avec affabilité, et sa voix calme, au timbre doux et grave, répond uniformément à chacun : *Marahba* (1)!

S'il faut en croire les gens de Zanzibar, l'avarice serait une des particularités du caractère de Saïd; mais les opinions sont entièrement contradictoires sur ce point : divers voyageurs le vantent, sous le rapport de la générosité, comme un prince modèle; j'ai lu certain passage d'un livre anglais, où l'auteur enthousiaste le compare, pour la muni-

(1) Marahba ou Meurhaba. — Le sens propre de ce mot est *affectueusement*, *largement;* mais, dans le cas dont il s'agit, il signifie que le compliment ou le salut adressé est reçu avec plaisir, et il est alors une forme de remercîment. C'est encore par ce mot qu'on accueille un visiteur ou un présent.

ficence, aux anciens khalifes. Les deux assertions, toute mesure gardée, paraissent être également vraies. Si son amour-propre est en jeu, Saïd donne sans compter, il exagère ses libéralités; il sait qu'elles lui reviendront de l'étranger en pompeux éloges, et la presse anglaise le sert à cet égard selon ses goûts.

Voici un fait que raconte Edmund Roberts, dans la relation de son ambassade à Mascate; il s'est passé à l'époque des conférences pendant lesquelles fut rédigé le traité avec les Américains. « Quand, » dit le narrateur, « j'eus fait la lecture du cinquième article, relatif aux marins naufragés, et qui stipulait un dédommagement pour les frais qu'exigeraient l'entretien de ces malheureux et leur rapatriement aux États-Unis, il ne voulut pas accepter la rédaction proposée et demanda qu'elle fût modifiée en ce sens : que les frais de protection, d'entretien et de rapatriement seraient à sa charge; il fit observer, en même temps, qu'agir différemment, ce serait violer les usages des Arabes et les devoirs de l'hospitalité, toujours respectés par ses compatriotes. » Dans cette circonstance, était-ce le philanthrope sincère qui parlait, ou l'homme vaniteux qui faisait parade d'une générosité de commande, ou plutôt le musulman d'origine princière voulant se montrer à la hauteur de son rang et éblouir des chrétiens par sa munificence?

Quant aux habitants de Zanzibar, il est réel qu'il ne les gâte pas de ses largesses. Peut-être cette population misérable, mendiante par besoin, mais encore plus par habitude, a-t-elle des exigences insatiables, et Saïd s'abstient alors de pratiquer une bienfaisance qui serait souvent imméritée et qui, dans tous les cas, deviendrait trop onéreuse pour lui.

D'ailleurs je crois qu'il méprise profondément ses sujets africains : il les sait paresseux, menteurs, coutumiers de vol et ineptes. Prodiguer à de pareilles gens cet or si difficile à amasser, ce serait une duperie bien peu compatible avec le caractère de l'arabe et du vieillard; il y a plus, cette excessive parcimonie pourrait bien être uniquement l'effet d'une prévoyance bourgeoise en faveur de sa famille ou plutôt de celui de ses fils qu'il voudrait avoir pour successeur. Ceci m'amène à parler des principaux personnages qui tiennent au sultan de Mascate par des liens de parenté.

Syed Saïd n'avait eu, jusqu'en 1846, que deux femmes légitimes : l'une, qu'il a épousée vers l'époque de son avénement, était sa cousine Adza-ben'ti-Mouza-ben'ti-el imam Ahhmed (fille de Mouza, fille de l'imam Ahhmed). Adza vivait encore quand je me trouvais à Zanzibar, et conservait, m'a-t-on dit, une grande influence sur son époux, qui lui est fort attaché; mais l'unique enfant qu'il ait eu d'elle est mort en bas âge. Sa seconde femme fut cette princesse de Chiraz qui, quelques années après son mariage, quitta si cavalièrement son mari : elle ne lui a pas non plus laissé d'enfants. Le Sultan n'a donc pas d'héritiers légitimes. En revanche, il a eu de ses concubines bon nombre de fils et de filles. J'ai donné, au tableau de la descendance d'Ahhmed, la liste des premiers, et je ne m'occuperai ici que des trois plus âgés, les seuls qui, jusqu'à présent, soit par leur action dans le gouvernement, soit par leurs prétentions plus ou moins fondées à succéder à leur père, méritent une attention particulière.

L'aîné de ces enfants, Syed Hilal, est né d'une Abyssinienne; il avait, en 1846, environ trente et un ans; bien

jeune lorsqu'il perdit sa mère, il s'est trouvé depuis en butte aux jalousies et aux intrigues des mères des autres enfants du harem. Son père, influencé par ces haines féminines, le relégua dans le gouvernement de Beurka, tandis que les deux fils cadets étaient placés aux postes bien plus importants de Zanzibar et de Mascate. Hilal resta gouverneur de Beurka jusqu'en 1840, je crois; à cette époque, afin, sans doute, de prévenir les collisions qui auraient pu s'élever entre ce jeune prince et ses frères plus favorisés, Syed Saïd, rendu défiant par le sentiment même de l'injustice avec laquelle il le traitait, l'appela vers lui. Ce fut dans la même année que je vis Hilal pour la première fois, à Mascate, où il était près de son père. C'était alors un homme de taille moyenne, mais bien proportionnée; ses traits, assez réguliers, n'étaient ni nobles ni accentués comme ils le sont ordinairement dans le type arabe; toutefois sa physionomie ne manquait pas d'intelligence, et elle avait surtout une expression de tristesse qui trahissait les préoccupations douloureuses d'un cœur ou d'un orgueil blessés.

On attribue cette désaffection du père de Hilal à diverses causes dont il est fort difficile à un étranger de vérifier l'exactitude ou d'apprécier la valeur. J'en ai déjà indiqué une dans les rivalités des femmes du harem au sujet des enfants qu'elles ont eus du maître; on ne saurait s'imaginer, ou plutôt s'imagine-t-on peut-être sans peine, toutes les cabales et les discordes intestines résultant de ces jalousies maternelles et, par suite, toutes les tribulations du vieux Sultan. De là des concessions iniques arrachées à sa faiblesse, et bientôt une aversion réelle qu'accroissent les récriminations et les révoltes de l'enfant injustement sacrifié. Cette explication me paraît

des plus plausibles ; cependant on parle vaguement aussi de tentatives coupables et même de liaisons incestueuses qui auraient existé entre Hilal et l'une des concubines de son père. Il est certain que l'entrée du harem lui est rigoureusement interdite ; mais Hilal n'ayant pas de mère à y voir, sa présence ne saurait être qu'irritante pour les mères de ses frères, et voilà probablement la cause de l'interdiction dont il est l'objet. Au reste, sa continence habituelle et son tempérament donnent peu de créance à l'accusation formulée contre lui par les partisans de ses frères ou par les individus qui, possédant la faveur du père, cherchent à excuser, dans l'esprit des étrangers, la conduite qu'il tient à l'égard de l'un de ses fils. Cette conduite est, en effet, d'autant plus extraordinaire que Saïd semble aimer tendrement ses autres enfants. Enfin, quelle que soit l'origine de l'antipathie du Sultan contre son fils aîné, certains actes accomplis par le prince deux ans environ avant notre passage à Zanzibar l'avaient augmentée et rendaient plus pénibles que jamais ses rapports avec son père. On me raconta qu'à l'occasion d'une dispute entre lui et son frère Khaled, dans laquelle il avait été jusqu'à tirer le poignard contre ce dernier, Saïd étant intervenu aurait frappé Hilal au visage, et que celui-ci, craignant les suites de la colère de son père, avait pris le parti de quitter le pays, sous le prétexte de faire un voyage à la Mekke, mais en réalité, selon quelques personnes, pour aller en Angleterre : on affirmait qu'une lettre d'introduction lui avait été remise, à cet effet, par le consul anglais, capitaine Hamerton. Quel que fût, au surplus, le motif de son départ, toujours est-il que Hilal se rendit en Angleterre en l'année 1845. Il paraît qu'il n'y fut point

accueilli comme il y comptait, et qu'ayant obtenu une audience du ministre des affaires étrangères il reçut le conseil de rentrer au bercail, où l'on promit de lui ménager un traitement favorable en intercédant auprès de son père.

En février 1846, Hilal était revenu à Zanzibar, à bord d'un navire anglais; mais, profondément choqué du scandale produit par le recours de son fils à une médiation étrangère, Saïd ne lui a point pardonné cette incartade et s'est montré encore plus rigoureux qu'autrefois. Le consul anglais s'abstint, d'ailleurs, d'intervenir entre le prince et son père; et Hilal vit aujourd'hui dans un état relativement misérable, habitant une petite maison voisine de M'toni. Le vieux Sultan reste inflexible et ne l'appelle au palais, je crois, que lors des réceptions cérémonieuses auxquelles donne lieu l'arrivée des étrangers.

Malgré son dénûment, Hilal a su néanmoins se faire une réputation de générosité qui rallie à sa cause un assez grand nombre d'adhérents, et il m'a paru qu'il excitait une sympathie marquée dans la population arabe de Zanzibar. Parmi ses partisans, on distingue beaucoup de jeunes hommes, vigoureux et entreprenants, qui seraient très-propres à lui assurer l'avantage sur ses frères au moment où la mort du Sultan laissera une libre carrière aux prétentions de chacun. Hilal entretient le dévouement de ses amis, leur promettant une large part dans les trésors de son père; et leur confiance est accrue, dit-on, par l'appui tacite du capitaine Hamerton, qui fait espérer à Hilal l'assentiment du gouvernement anglais. Ici, bien entendu, je raconte, sans prétendre, en aucune manière, garantir la vérité du récit.

Le second fils du Sultan, nommé Khaled, plus jeune que

le premier d'environ quatre ans, est né d'une femme malabare. Il est d'une belle taille. Ses traits, réguliers et fins, donnent à sa physionomie une expression de grâce féminine qui s'harmonie avec la voluptueuse nonchalance répandue dans toute sa personne; tout en lui annonce le manque d'énergie, prédisposition naturelle augmentée, sans doute, par les graves infirmités dont il est atteint. Ses membres inférieurs sont monstrueusement développés par l'éléphantiasis, et cette difformité, jointe à une hydrocèle (maladie endémique dans certaines contrées équatoriales), l'empêche de se livrer aux exercices du corps, qui, chez les nations barbares, assurent à quiconque y excelle le prestige de la supériorité, et imposent au vulgaire, bien plus que ne le font les qualités morales ou intellectuelles. Syed Khaled ne monte à cheval que pour se promener, et cela avec beaucoup de précaution; son inaptitude aux fatigues corporelles, peut-être aussi l'amour du gain, lui ont fait tourner son attention exclusive vers le commerce; on dit qu'il s'y entend merveilleusement et qu'il a déjà amassé des sommes énormes; mais il passe pour être fort peu généreux. C'est là un défaut capital aux yeux des Arabes, qui aiment à voir leurs chefs doués des qualités qu'ils n'ont pas eux-mêmes; et, dans leurs causeries intimes, ils désignent souvent le jeune prince par l'épithète de *banian*.

Saïd paraît affectionner particulièrement son fils Khaled; les intérêts de ce dernier trouvent d'ailleurs, dans la constante sollicitude de sa mère, une protection puissante et active. Cette femme s'est acquis une véritable royauté dans le harem; elle le bouleverse à son gré au moindre mécontentement que lui cause le maître; de telle sorte que, las

de tracasseries et d'ennuis, le vieux Sultan finit toujours par céder à ses caprices.

Syed Khaled est, depuis plus de six ans, chargé du gouvernement de Zanzibar, et, en l'absence de son père, il a également autorité sur toutes les autres possessions du Sultan à la côte orientale d'Afrique.

Enfin le troisième fils de Saïd, plus jeune de deux ans que son frère Khaled, est nommé Tsouéni. Je ne saurais dire positivement de quel pays était sa mère; cependant, si mes souvenirs ne me trompent, elle devait être Géorgienne ou Circassienne, et le visage de Syed Tsouéni rappelle effectivement le beau type des races asiatiques. A ses traits mâles et vigoureusement prononcés s'ajoutent une physionomie d'une énergie un peu sauvage et une robuste constitution. En 1838, à mon premier passage à Mascate, il avait en main les rênes du gouvernement, son père étant alors à Zanzibar.

Tsouéni est réputé très-brave et très-entreprenant, et son nom est assez populaire dans la partie de l'Omân restée sous la domination de Saïd. Il est ambitieux et paraît se disposer sérieusement pour les éventualités de l'avenir. Parmi les fils du Sultan, c'est celui qui a le plus de chances d'hériter du pouvoir dans ce pays; mais il aura d'ardents compétiteurs dans plusieurs de ses parents : particulièrement dans les fils de Syed Az'ran-ben-Qis et Syed Hilal-ben-Mohhammed-ben el imam Ahhmed, son grand-cousin, dont je vais dire quelques mots.

Outre ces trois fils de Saïd, quelques personnages de sa famille réclament, en effet, une place dans ce tableau, eu égard à leur importance politique. Au premier rang, sous

le rapport de la naissance et des qualités personnelles, est Hilal-ben-Mohhammed-ben-el imam Ahhmed, cousin du Sultan et gouverneur de Souïk. Cette ville et le territoire qui en dépend lui ont été légués par son père, qui les avait reçus en apanage de l'imam Ahhmed-ben-Saïd. Je ne me suis jamais trouvé en présence de Hilal-ben-Mohhammed, mais voici le portrait qu'a fait de lui le lieutenant Wellsted (1), qui l'a vu en 1835.

« Il est, de tous les chefs de l'Omân, le plus marquant « après le prince Syed Saïd; ses traits nobles respirent le « commandement; il excelle dans tous les exercices guer- « riers; il aime passionnément la chasse et les autres diver- « tissements de même nature; quoique peu robuste en ap- « parence, on dit qu'il unit à une agilité extraordinaire « une vigueur telle qu'il passe pour l'homme le plus fort « de son pays. Il est généreux jusqu'à la prodigalité..... »

Le même auteur nous apprend que Hilal-ben-Mohhammed était regardé comme possédant une très-grande influence sur les Bédouins du nord de l'Omân. En 1828, une étendue assez considérable de terrains renfermant les vastes oasis de Koth'ra, et plusieurs villes du littoral, étaient tributaires de ce chef. Mais, peu de temps après, le cheikh de Sohhar, Hhamoud-ben-Az'ran, étant, ainsi que je l'ai dit précédemment (2), rentré en possession de son domaine héréditaire, voulut augmenter ses forces, afin d'engager une lutte contre le Sultan; dans ce but, il s'efforça, par ses intrigues, d'entraîner les petits cheikhs voisins à quitter la bannière de Syed Hilal et à se ranger sous la sienne, leur promettant

(1) Ouvrage déjà cité, page 190 et suivante.

(2) Voyez chapitre III, page 191.

la remise des impôts qui avaient été exigés d'eux. La tentation était trop forte pour que ceux-ci refusassent, et bientôt Hilal se vit dépouillé de son territoire, de ses revenus, de son pouvoir, enfin de cette influence qui le rendait redoutable même au Sultan, dont il fut réduit à devenir simplement le pensionnaire.

Le lieutenant Wellsted raconte une anecdote relative à la femme de Syed Hilal, sœur de Saïd, et qui prouve la crainte que ce dernier avait de son cousin et beau-frère. Hilal, ayant été accusé de sourdes menées à l'effet d'entraîner les Bédouins à se révolter contre l'autorité du Sultan et à le renverser, celui-ci, sous quelque prétexte mensonger, l'avait attiré à Mascate, et l'y retenait prisonnier, tandis qu'il expédiait secrètement des troupes pour s'emparer du fort de Souïk. Grâce à l'énergie de la femme de Hilal, qui sut résister aux menaces et repousser avec courage et succès l'attaque exécutée par les soldats de Mascate, Souïk fut sauvée, et le Sultan, ayant reconnu, plus tard, la fausseté des accusations portées contre Syed Hilal, lui permit de rentrer dans son gouvernement.

C'est encore à une femme, si l'on en croit Wellsted, que, dans une autre circonstance, Syed Hilal dut le salut de sa ville attaquée, pendant son absence, par le cheikh de Sohhar. Cette nouvelle héroïne était sa sœur, et il avait pour elle, disait-on, tant de respect et de soumission, qu'il n'entreprenait jamais rien sans la consulter.

Tels sont les renseignements que j'ai puisés dans l'ouvrage du voyageur anglais au sujet du personnage dont il s'agit. J'ignore si, depuis, il s'est produit quelque changement dans la situation de Syed Hilal-ben-Mohhammed ; mais

à l'époque où je me trouvais à Zanzibar, on le citait encore comme l'un des compétiteurs présumés à la succession du Sultan.

A côté de Syed Hilal se placent Hhamoud-ben-Az'ran et Qis-ben-Az'ran, petits-enfants de Qis-ben-el imam Ahhmed et arrière-cousins de Syed Saïd. On a lu, dans le précédent chapitre, que le premier a non-seulement su contraindre son grand-cousin à lui rendre son héritage de Sohhar et dépendances, mais qu'il a joint à son patrimoine reconquis la ville et plusieurs parties du territoire de Reustak, dont Saïd avait dû lui reconnaître la propriété. Il m'a été signalé comme partageant avec Hilal-ben-Mohhammed et Tsouéni les chances de l'élection à laquelle donnera lieu, en Omân, la mort de Saïd.

Outre ces divers personnages, on peut citer, comme ayant plus ou moins de partisans, un fils et un arrière-neveu de Bedeur, non moins ennemis que les précédents de la famille de Saïd, sur laquelle ils auront ou croiront avoir à venger l'assassinat de leur père et grand-oncle : ce sont Sîf-ben-Bedeur et Ali-ben-Sâoud dont le père a été tué à Reustak (1) où il s'était retiré après sa révolte contre Saïd. Mais ces deux jeunes princes semblent ne devoir trouver d'appui que dans une bien minime partie de la population.

Enfin les enfants de Saïd ont encore à redouter les descendants de l'imam Saïd-ben-Ahhmed dépossédé du pouvoir par son frère Soultan', père du souverain actuel : ces descendants ont eux-mêmes à reprocher à Syed Saïd de leur avoir enlevé la ville de Reustak dont Soultan' avait laissé la

(1) Chapitre III, page 190.

jouissance à leur père avec le titre d'imam. Parmi eux se trouvent un fils de l'imam Saïd, nommé Ahhmed, et trois fils de ce dernier : Aabeud, Naceur et Soultan' par qui fut tué, à Reustak, Sâoud-ben-Ali (1).

A tous ces prétendants, dont deux surtout peuvent inspirer de sérieuses inquiétudes à Saïd, ce prince n'aurait à opposer, en dehors de ses propres enfants, que ceux de son frère Salem, Mohhammed, Ahhmed et Seurhhan'. Tous les trois passent pour lui être entièrement dévoués; mais on dit leur influence bien médiocre, et ils n'exercent d'autre autorité que celle dont leurs emplois respectifs les investissent. Ainsi il est indubitable que la mort de Saïd sera le signal d'une lutte ardente, dont l'issue ne saurait être prévue. Toutefois c'est seulement dans la partie arabe des États du Sultan que la question sera agitée d'une manière active. Selon l'opinion des principaux habitants de Zanzibar consultés par moi, les Souahhéli se rangeront, sans hésiter, du côté de celui des prétendants que l'Omân aura choisi. Cette assertion paraîtra surprenante, puisque le siége du gouvernement étant à Zanzibar, le Sultan y a sous la main sa principale force, sa marine. Mais les navires mouillés à M'toni n'ont pas d'équipages pour les mettre en mouvement, et ceux qui sont armés, presque toujours à la mer, naviguent tout autant dans les eaux de Mascate que dans celles de l'Afrique. Quel serait, du reste, le chef capable de soulever cette partie de l'État contre l'autre? Khaled n'a pas les allures et les tendances guerrières, et le peuple qui l'entoure non plus. Hilal seul aurait probablement assez d'audace et

(1) Voir, pour l'intelligence de tous ces détails généalogiques, le tableau qui fait partie de l'appendice annexé à la première partie.

d'ambition pour une telle entreprise; mais, après avoir réussi à Zanzibar, que pourrait-il contre l'Omân, n'ayant ni matelots ni soldats? D'ailleurs, son rôle est tracé : étant l'aîné de la famille, il ne s'exposera pas, en restant à Zanzibar, à voir tomber entre les mains de son frère ou de quelque parent plus éloigné cette partie de l'héritage que les imams se sont transmise jusqu'à ce jour. Sa place sera en Omân quand il voudra défendre ses droits; car les principales cités de ce pays, Mascate surtout, n'ont pas encore perdu ce prestige qui s'attache aux villes métropolitaines. C'est donc là que se décidera l'affaire de la succession; et, dans toute hypothèse, il est probable que l'Angleterre aura une part fort importante d'influence à exercer au milieu des conflits plus ou moins sanglants qui s'élèveront alors. Peut-être même son intervention sera-t-elle décisive et fera pencher la balance du côté qui lui agréera le mieux et lui offrira le plus de garantie.

Il est difficile d'indiquer positivement les limites des Etats du sultan de Mascate. A la côte d'Afrique, sa souveraineté s'étendrait, au dire de plusieurs voyageurs, sur tout le littoral compris entre les caps Delgado et Guardafui; cependant on verra, dans le cours de notre itinéraire, que sur bien des points cette souveraineté est purement nominale, et que dans beaucoup d'autres elle n'a jamais été reconnue. En Omân, les limites qu'elle atteint ne sont guère mieux définies, car elles varient selon les dispositions des cheikhs : il est certain que plusieurs villes importantes, ayant appartenu longtemps aux imams, ont échappé à sa domination : telles sont Reustak, Sohhar et toutes celles qui sont situées au nord de cette dernière. Dans le golfe Persique et sur la

côte de Perse, Saïd prétend avoir sous sa dépendance Bahharin', Kechm', Lareck et Hormouz, Bendeur-Abbas et Minou; mais ses prétentions sont illusoires, exagérées ou contestables. Ces trois dernières villes lui sont affermées, moyennant une redevance annuelle, par le chah de Perse; ce monarque lui dispute, en outre, la souveraineté de Kechm', et de longues négociations ont eu lieu, à ce sujet, sans trancher la question, dont voici, en résumé, les éléments :

A la fin du siècle dernier, Kechm' était regardée comme une dépendance de la Perse, et, à ce titre, le cheikh qui l'avait en sa possession payait un tribut au Chah. Après s'en être emparé, ainsi qu'il a été dit ailleurs, Soultan' n'en avait pas moins continué de servir au gouvernement persan la rente payée par l'ancien possesseur, et aujourd'hui la Perse arguë de ce fait pour prouver que son droit de souveraineté a toujours subsisté. D'un autre côté, Saïd représente comme absolu le droit de conquête que son père lui a transmis sur cette île, et soutient que la redevance payée par Soultan' à la Perse l'était exclusivement à titre de fermage pour Bendeur-Abbas, Hormouz et Minou. Quoi qu'il en soit, la propriété de Kechm' n'est point encore définitivement dévolue au Sultan. Quant à l'île Bahharin', ce que j'ai raconté précédemment montre combien sont peu réels les droits que Saïd s'attribue sur cette localité.

Le gouvernement du sultan de Mascate, dans ses diverses possessions d'Afrique, et d'Asie, est en principe, un gouvernement absolu et sans contrôle. Cependant l'exercice de sa toute-puissance trouve des bornes dans la constitution féodale de l'empire. En effet, celui-ci est partagé en districts placés sous le commandement de cheikhs qui, malgré leur

état de vassalité par rapport au Sultan, jouissent d'un pouvoir considérable. Divisés entre eux d'intérêt et jaloux de leur indépendance, ils suscitent souvent des désordres dans l'État et mettent en échec l'autorité même du chef suprême. Néanmoins ces cheikhs répondent, ou doivent répondre devant lui, de la bonne administration de leur district; et pour cause de rébellion ou pour refus de secours militaires par lui demandés, ils sont passibles d'emprisonnement et de confiscation de leur propriété : garantie ordinairement bien illusoire, car la puissance du Sultan ne saurait aller jusque-là, les cheikhs étant presque toujours assez forts pour le braver impunément. Saïd a essayé de remédier à ces inconvénients d'une féodalité turbulente et insoumise, et, dans ce but, quand des gouvernements sont devenus vacants, il les a donnés à ses propres officiers, en récompense de services militaires. Mais les extinctions ne se produisent pas fréquemment, et le vieux Sultan mourra avant d'avoir placé ses créatures dans la majeure partie des postes dont les titulaires actuels font obstacle à l'action pleine et entière de sa souveraineté.

En attendant, Saïd, à qui les moyens violents répugnent sans doute, ou qui, peut-être, a le sentiment de son impuissance, tâche, par des présents et par de bons procédés, de se concilier ses dangereux vassaux et de s'assurer leur coopération en ce qui regarde la défense du pays et le maintien de l'ordre à l'intérieur. Il faut bien se l'imaginer, d'ailleurs : si despotique que soit dans sa forme le gouvernement de Saïd, le joug qu'il impose n'est point pesant. L'autorité exercée par ce prince est même beaucoup plus douce, plus équitable et plus régulière que celle des autres souve-

rains de l'Arabie et d'une grande partie de l'Orient. Les mesures d'extrême rigueur sont presque exclusivement déterminées par les tentatives insurrectionnelles des cheikhs contre le souverain.

J'ai dit que chacun de ces cheikhs jouit, dans son district, d'une autorité immense; elle est, en effet, à peu près aussi absolue que celle du Sultan; ce sont eux qui le suppléent dans les affaires de détail quand son attention est absorbée par les intérêts majeurs de l'État. Ils n'ont pas droit de vie et de mort, mais ils peuvent disposer de la liberté et de la propriété des individus, qui ont, toutefois, la faculté d'en appeler au Sultan, dont la décision est seule définitive. C'est ce dernier qui, dans toutes les causes, est juge suprême, ou plutôt il est la loi vivante, et n'obéit qu'aux inspirations de sa conscience, lorsque, bien entendu, il ne cède pas aux suggestions de la passion. A Zanzibar, sa résidence actuelle, il juge en personne dans les causes graves; celles de moindre importance sont abandonnées soit à son fils Khaled, soit à Syed Sélyman, le gouverneur de la ville; les causes civiles sont résolues par le cadi.

Pour prévenir ou surveiller les délits, accomplir les arrêts de la justice, assurer la tranquillité, il n'existe dans les États du sultan de Mascate aucune institution spéciale; la police y est inconnue. Ce sont les quelques soldats composant les garnisons, et, dans les localités qui n'ont pas de garnison, les partisans armés, que chaque cheikh traîne à sa suite, qui font exécuter les décisions de l'autorité : c'est dire combien il est facile de s'y soustraire.

En effet, la force militaire régulière que le sultan de Mas-

cate entretient est tout à fait hors de proportion avec l'étendue de ses États. On sait que la garnison de Zanzibar n'est pas de plus de quatre-vingts hommes. Mombase a deux cent cinquante hommes; Lâmou, trente environ; Patta, vingt-cinq; Kiloua, de six à dix au plus; Moguedchou, et quelques autres points encore, n'en ont que deux, qui servent de porte-respect au collecteur des douanes. Bref, on ne compte pas, dans toutes les possessions africaines du Sultan, plus de 400 soldats. Les garnisons d'Afrique sont composées, plus particulièrement, de Béloutchis et de Hhadeurmi, recrutés à mesure qu'il en est besoin, les premiers dans le Mekran, les seconds dans le Hhadeurmâ'ut; leur solde est de 3 piastres par mois sans vivres ou 2 piastres 1/2 avec 6 kilas de riz.

En Omân, la force permanente est aussi d'à peu près 400 soldats, la plupart Béloutchis; quelques-uns y sont, comme à Zanzibar, grotesquement affublés de l'uniforme des cipayes de l'Inde. Quant aux troupes irrégulières que les cheikhs peuvent mettre au service du Sultan, il est difficile d'en évaluer le chiffre; car il dépend de la bonne volonté de ces cheikhs, de la nature et des causes de la guerre pour laquelle leur concours est réclamé, en un mot de tout ce qu'il y a de plus mobile au monde, les circonstances et les passions des hommes. Selon l'assertion du lieutenant Wellsted, assertion que je crois exagérée, la partie sud de l'Omân fournirait aisément dix mille hommes, nombre qu'on triplerait en y adjoignant les Bédouins qui marchent sous les ordres des cheikhs de l'intérieur. J'ai dit, à propos de la garnison de Zanzibar, combien ces soldats sont mal armés, et, en lisant la notice historique contenue

dans le chapitre III, on a pu constater combien de fois ils ont, par leur peu de courage, attiré à Saïd d'accablants revers.

On le voit, les forces militaires du sultan de Mascate ne sont pas brillantes : passons maintenant en revue ses forces maritimes ; cet examen offrira plus d'intérêt.

Lorsque les imams yâreby eurent chassé les Portugais de l'Omân, ils comprirent la nécessité d'avoir une flotte pour protéger leurs côtes et leur commerce contre ces ennemis dangereux encore, malgré les rudes défaites qu'ils avaient essuyées : à cette époque remonte la création d'une marine de guerre. Elle a eu ses phases de stagnation et de développement, selon les besoins de la politique suivie par le souverain régnant et l'autorité plus ou moins complète et régulière qu'il exerçait sur le pays. La situation maritime de l'Omân et de ses dépendances en a, d'ailleurs, toujours fait un nécessaire et puissant moyen d'action et d'influence pour ses princes ; ceci a été rendu sensible par les événements racontés au livre v de la Ire partie, et notamment ceux qui se sont passés sous le règne du sultan actuel. Syed Saïd a donné à sa marine, du moins quant au nombre des navires, une extension qu'on serait tenté d'attribuer à un engouement puéril, en voyant l'inactivité de sa flotte et le parti si peu intelligent qu'il en tire. J'ai ouï dire que cette manie de constructions navales est favorisée et stimulée par les agents du gouvernement anglo-indien. S'il en est ainsi, et j'ai quelque raison de le croire, ce n'est point de leur part un calcul ayant pour but unique et mesquin de servir les intérêts des constructeurs de l'Inde anglaise, d'où sortent presque tous les navires du Sultan : ils n'agissent, sans

doute, qu'en vue d'un intérêt plus sérieux, au sujet duquel je dois m'expliquer.

On ne saurait se dissimuler que le pouvoir du Sultan, en Omân, est de plus en plus précaire, et ne se maintient que par les bons offices du gouvernement de l'Inde. Saïd se trouve tellement engagé envers ce gouvernement, au moins par des dettes de reconnaissance, que ses bienfaiteurs pourraient l'amener en peu de temps à subir l'application du système subsidiaire (1), système employé avec tant de succès, par la compagnie, à l'égard des divers souverains de l'Hindoustan. Alors la marine de Saïd irait grossir la marine anglaise, et plus celle-là compterait de vaisseaux, plus celle-ci en serait augmentée. Lors même que les choses n'en arriveraient pas à ce point extrême et que cette dépendance politique de l'Omân ne serait ni régulièrement ni ostensiblement consommée, il est indubitable, pour toute personne connaissant les rapports de Saïd avec le gouvernement anglo-indien, que le premier est complétement à la dévotion

(1) Nous ne faisons pas ici une supposition gratuite; on s'en assurera par la lecture du passage suivant, extrait de l'ouvrage du lieutenant Wellsted :

« Il est, selon moi, hors de doute que la ligne de conduite la plus « sage, la plus politique et la plus juste que nous puissions suivre dans « nos rapports avec ce prince (le Sultan) consisterait à faire en sorte, à « l'imitation de ce que nous avons fait avec les rois indigènes de l'Inde, « que notre marine fût, dans une certaine mesure, subsidiaire de la « sienne. Ainsi, sans augmenter nos dépenses, nous aurions, en tout « temps, à notre disposition, des armements puissants, qui pourraient « toujours, quand le besoin le requerrait, être équipés avec des marins « européens envoyés de l'Inde, où nous n'avons à présent que des forces « insignifiantes, et où, si le gouvernement de l'Omân tombait en d'au- « tres mains, nous pourrions avoir, à un moment donné, un ennemi « très-dangereux. » (Voyez *Travels in Arabia*, by lieut. J. R. Wellsted, fol. R. S., tome I, page 403.)

du second, et que, le cas d'une guerre échéant pour l'Angleterre, elle aurait, au service de ses possessions de l'Inde, sinon un auxiliaire actif dans le Sultan, du moins un surcroît de matériel à sa disposition dans la marine de ce prince. Telle était mon opinion en 1838, après un voyage à Zanzibar et à Mascate ; tout ce que j'ai vu et appris depuis n'a fait que la raffermir.

Quoi qu'il en soit, cette marine se compose actuellement de trois frégates, de quatre corvettes à batterie couverte, de deux à batterie barbette, et de sept bricks de six à douze pièces. En voici le tableau nominal avec l'indication du nombre de bouches à feu qu'ils peuvent porter et du port où on les a construits :

Noms des bâtiments.	Nombre des bouches à feu.	Lieu de construction.
Chah-Alleum. . . .	54 pièces.	Cochim.
Caroline..	40 —	*Id.*
Victoria.	40 —	Bombay.
Rhâmani.	24 —	Cochim.
Meuntès.	24 —	*Id.*
Feza-Alleum.. . . .	24 —	Zanzibar.
Soultan'.	20 —	Meutrah.
Artemise.	18 —	Bombay.
England.	16 —	*Id.*
Curlew.	12 —	*Id.*
Psyché.	12 —	Cochim selon les uns, Singapour selon les autres.
Nassery.	10 —	Zanzibar.
Gazel.	10 —	Cochim.
Tage.	8 —	Bombay.
Vestal.	8 —	Acheté à Zanzibar, venant de l'Amérique.
Antelope..	6 —	Bombay.
Cheut-el-Frat.. . .	Sans artillerie.	Acheté à Mascate.

Outre ces navires, le Sultan possède une vingtaine de ba-

teaux dits beurrhela et bétéla ou bétis, armés de deux à six pièces, qui servent pour la guerre comme pour le commerce, et dont le chiffre s'augmente selon les nécessités du moment.

Plusieurs des navires du Sultan, particulièrement ceux qu'il emploie à son commerce, n'ont pas à bord toute l'artillerie qu'ils sont susceptibles de recevoir, mais les pièces existent à terre et seraient, au besoin, mises en batterie. On comprend ce qu'une telle force, passant aux mains des Anglais au début d'une guerre maritime, leur donnerait d'avantages sur leurs adversaires.

La marine du Sultan était, il y a quelques années, plus considérable, sous le rapport du rang des bâtiments; elle comptait un vaisseau de 74, le *Liverpool*, dont Saïd fit présent, en 1835, au roi d'Angleterre. Ce bâtiment construit entièrement en bois de teck dans les chantiers de Bombay, avait été mis à la mer en 1826; il était donc presque neuf; mais l'entretien d'un navire de ce rang et le manque d'officiers capables de le manœuvrer en faisaient pour son propriétaire une charge sans utilité et sans compensation. Quelques autres navires ont été également retranchés de sa flotte, tels sont le *Saleki* perdu dans le golfe Persique, le *Soliman-Chah* de 18, et l'*Homaïoun-Chah* perdu dans le golfe du Bengale, le *Prince of Wales* de 36 vendu à Calcutta pour cause de vétusté, le *M'safa* ou *Mousafa* de 24 abandonné dans le même port, enfin l'*Elphinstone* et un autre brick de 6, tous deux vendus. Les navires *Victoria*, *Feza-Alleum*, *Artemise*, *England*, *Antelope*, successivement construits ou achetés pour combler les lacunes ci-dessus indiquées, ne présentent pas, à beaucoup près, une force aussi consi-

dérable en artillerie; néanmoins l'existant actuel constitue un matériel naval relativement fort respectable.

Mais que signifient tant de navires, si beaux qu'ils soient, sans un personnel apte à les diriger, sans un but utile à leur assigner? Des sacrifices considérables que Syed Saïd a faits et qu'il continue de faire dans le but de se procurer des navires, il ne tire seulement pas une satisfaction d'amour-propre; car rien n'est humiliant pour lui comme ce grand nombre de bâtiments réduits à l'état de pontons et pourrissant dans ses ports, faute d'équipages propres à les monter. C'est l'indigence au sein de la richesse : richesse fort inutile en elle-même, puisqu'il est positif que la moitié de ces navires, bien armés, suffiraient, et au delà, aux besoins de sa politique et de son commerce. Ceci est incontestable, attendu qu'aucun des peuples contre lesquels le Sultan peut être conduit à guerroyer ne possède de marine. Le commerce de cabotage n'exige pas autre chose que des bateaux, qui naviguent d'ailleurs à meilleur marché; et, quant aux expéditions de long cours, les navires de Saïd ne sauraient rivaliser longtemps avec ceux des puissances maritimes auxquelles des traités ont donné accès dans ses États.

On a dû remarquer que plusieurs des bâtiments cités dans les détails qui précèdent ont été construits à Meutrah ou à Zanzibar. Des Parsis en ont dirigé la construction, et les matériaux de toute nature sont venus à grands frais de la côte de l'Inde. Si ce n'était le dénûment des ports dont il s'agit, en matériaux, en maîtres et en ouvriers capables, ils se prêteraient assez bien, par la disposition naturelle des lieux, à de pareilles opérations. A Zanzibar, particulièrement, qui pourrait recevoir les bois de charpente de la côte

voisine et les bois de mâture de Madagascar, il serait facile d'établir des chantiers de construction ; de plus, il existe sur la côte ouest de l'île une crique qu'on transformerait, sans de grands travaux, en un bassin de radoub. Cette circonstance n'a pas échappé au Sultan, car, pendant une de nos relâches, il me pria d'aller visiter le lieu en question, désirant savoir mon opinion sur le parti qu'il en pouvait tirer ; mais n'étant pas muni des instruments indispensables pour pratiquer des sondages et reconnaître si le terrain se prêtait à un creusement facile, tout en présentant une solidité convenable, je dus me borner à un examen superficiel. Au reste, la construction de ce bassin serait impraticable avec les hommes dont dispose Syed Saïd, surtout sans la direction d'un ingénieur capable, qu'il faudrait mander du dehors et, par suite, largement rétribuer. Cette première dépense, pour être utilisée réellement, en demanderait de nouvelles ; après le bassin et les cales, il faudrait des ouvriers, des ateliers, des magasins ; et enfin les navires une fois construits exigeraient encore bien autre chose. En un mot, il y aurait là une création complète à réaliser ; et une pareille œuvre est au-dessus des forces actuelles du Sultan. Ce serait déjà beaucoup qu'il s'occupât sérieusement d'organiser le personnel et d'entretenir le matériel de sa flotte ; on va juger combien il aurait à faire dans cette double voie.

Comme je l'ai déjà donné à entendre, en ce qui concerne le matériel d'armement la marine de Syed Saïd est tributaire des nations étrangères : les approvisionnements de toute espèce, gréement, chaînes, artillerie, armes, voiles, pavillons, poudre, boulets, etc., proviennent de l'Inde ou quelquefois de l'Europe, et lui coûtent, par conséquent, fort

cher. Aucun service n'est réglementé pour la conservation d'approvisionnements si dispendieux. A M'toni, les navires, désarmés, sans tentes, sans couvertures, restent exposés aux intempéries du climat. Quand l'un d'eux, en partance, a besoin d'une pièce de voilure, de gréement ou de mâture, on pille dans l'équipement des autres, de telle sorte que, le jour où il faut envoyer ceux-ci à la mer, on ne retrouve plus les objets nécessaires à leur armement.

Sous le rapport du personnel, le Sultan est de même obligé de recourir aux étrangers. Si l'un de ses navires entreprend un long voyage, s'il double le cap de Bonne-Espérance, par exemple, il y a toujours à bord, pour le diriger, quelque officier emprunté aux marines européenne ou américaine. Quant aux matelots, il semble qu'on devrait pouvoir s'en procurer à volonté dans un pays qui présente une si vaste étendue de côtes, dans des parages fréquentés par un nombre infini de bateaux arabes; mais l'argent prodigué pour l'achat de bâtiments inutiles manque pour réunir et solder des équipages suffisants. Puis, lorsqu'il s'agit d'armer de grands bâtiments de guerre avec des hommes habitués à la navigation irrégulière des bateaux, de les plier à la discipline, de les former aux manœuvres d'ensemble et au maniement des armes, c'est toute une éducation qui ne s'improvise pas et qui exigerait préalablement un corps d'officiers et d'instructeurs déjà capables, dont la marine du Sultan est dépourvue. Aussi, sans le secours de quelques hommes spéciaux venant de l'Inde, de la mer Rouge et du Béloutchistan, la marine militaire du Sultan ne serait composée que de barques où l'on ne saurait pas même charger un canon ou un fusil.

Tels que sont aujourd'hui ces navires, on remarque, dans la composition du personnel, la hiérarchie et la diversité des fonctions, les principaux détails du service intérieur, une certaine analogie avec ce qui a lieu dans les marines européennes. Ainsi le personnel comprend : un état-major, un groupe de sous-officiers, des matelots, des canonniers exclusivement affectés au service de l'artillerie, des soldats qui prêtent la main à la manœuve en dehors de leur emploi ordinaire et des mousses servant de domestiques. L'état-major se compose de :

Un commandant (*nakhoda mal sircâr*), dont le rang est relatif à la force du bâtiment;

Un ou deux officiers (*moallem el Kebir mal sircâr*), d'un grade correspondant à celui de nos lieutenants de vaisseau, ou de premier lieutenant chez les Anglais;

Deux officiers (*moallem el bahar mal sircâr*), d'un grade analogue à celui d'enseigne de vaisseau en France, ou de lieutenant chez les Anglais;

Un officier commandant les soldats (*moallem sahib zam*).

Lorsqu'un bâtiment entre en armement, comme il n'y a aucune espèce de cadre militaire, le Sultan choisit, parmi les hommes de mer qu'il juge capables de remplir ces emplois, le capitaine et les officiers nécessaires. Ils sont tenus de savoir observer la hauteur méridienne, marquer le point sur la carte et donner la route; le capitaine doit observer à midi, de même que les officiers. Quelques jeunes gens pouvant être assimilés à nos élèves figurent parfois dans l'état-major; pour y être admis il faut qu'ils sachent lire, écrire et faire les calculs arithmétiques; ils sont placés sous

les ordres des officiers, et prennent part, avec eux, au service du quart.

La maistrance, composée d'hommes pratiques, les uns ayant acquis leur grade à bord des navires du Sultan, les autres ayant déjà rempli des fonctions analogues sur des bateaux du commerce, comprend :

Un ou deux maîtres de manœuvre (*gurhandj*) ;

Un ou deux seconds maîtres de manœuvre (*semdyl*) ;

Un maître de canonnage (*meudefi*), venant ordinairement de l'Inde, de la Perse ou de la Turquie ;

Un pilote chargé de la route en mer (*moallem sahib madjra*) ;

Un ou deux maîtres de calfatage (*restad mal kalfat*) ;

Un ou deux maîtres de charpentage (*sirmela*) ;

Un ou deux maîtres de voilerie (le nom arabe m'échappe) ;

Un forgeron-armurier (. .) ;

Un commis aux vivres (*ouakil al bohtha*).

Enfin l'équipage est composé comme il suit : un tiers, de marins proprement dits ; un nombre de canonniers double de celui des pièces ; quatre à huit timoniers (*seukany*). Les soldats béloutchis ou cipayes forment le reste.

Sans qu'il existe aucune marque extérieure de hiérarchie, les états-majors ont un simulacre de discipline et de démarcation ; ainsi le capitaine et le second font table à part ; les officiers et les élèves d'un côté, et les maîtres d'un autre, se réunissent pour prendre leurs repas.

Quant aux hommes de l'équipage, ils mangent isolément ou avec qui bon leur semble. Ordinairement, chaque homme a un casier où il ramasse ses effets et où il conserve les provisions qui lui appartiennent et qu'il ajoute à sa ration de

riz. Ces provisions particulières sont achetées, au moyen d'une avance de 4 ou 5 piastres sur la solde. Les capitaines et les officiers sont gratifiés, selon le bon plaisir du Sultan, de quelque argent pour la table, ou plus généralement, de provisions sèches, fruits et confitures; les maîtres sont aussi l'objet de la munificence du chef, et au reste il est d'usage que, dans les pays appartenant au Sultan, les bâtiments de guerre soient approvisionnés par les soins de l'autorité locale.

Payée par lunes, au lieu de l'être par voyages, comme à bord des bateaux de commerce, la solde des capitaines, officiers, élèves, etc., est fixée moyennement ainsi qu'il suit :

Capitaine.	De 50 à 60 piastres par lune.
Premier lieutenant.	30 à 40
Second lieutenant et commandant de la troupe.	20 à 30
Élève.	10 à 15
Maître canonnier.	15
Maître de manœuvre.	7
Second maître de manœuvre. . . .	5
Commis aux vivres.	9
Charpentier-calfat.	7 à 8
Forgeron-armurier.	7 à 8
Voilier.	6 à 7
Chef de pièce.	7
Timonier.	5 à 7
Coq.	5
Matelot et soldat.	2 à 3
Mousse.	1

Quant au service intérieur, il ne paraît réglementé que pour ce qui a trait à la garde et à la manœuvre du bâtiment en mer; en ces deux points, il est à peu près modelé sur ce qui se fait à bord des navires européens, c'est-à-dire qu'un officier de service, relevé de quatre heures en quatre heures,

a sous ses ordres, pour la manœuvre, un maître, un second maître, des élèves et la moitié de l'équipage, excepté les canonniers exclusivement affectés au service des pièces.

Les uns ni les autres n'étant faits à des habitudes d'ordre, et ne comprenant pas mieux qu'à bord des bateaux l'utilité de la discipline, il en résulte que la tenue du personnel et la propreté du matériel sont négligées et laissées à la volonté de chacun ; aussi ces navires sont-ils des foyers de saleté et d'infection, où se déclarent souvent des maladies épidémiques, qui font d'autant plus de victimes qu'il n'y a point de médecins à bord et que les malades sont abandonnés aux moyens empiriques dont se servent les Arabes. Un de ces navires de guerre, envoyé à Londres il y a quelques années, perdit une soixantaine d'hommes, par suite de sa mauvaise tenue intérieure et de l'insuffisance de la nourriture, le riz et l'eau étant trop peu substantiels, sous des climats tempérés. En outre, soit insouciance, soit imprévoyance, l'on n'avait pas songé à fournir aux hommes de l'équipage des effets qui pussent les garantir du froid, de sorte que, par toutes ces causes réunies, le navire est revenu à Zanzibar après une absence de quinze à dix-huit mois, avec quatorze hommes seulement sur cent qui en étaient partis.

Quoique destinés à la guerre, les quelques navires qu'arme le Sultan sont utilisés pour le commerce avec les pays lointains, tels que l'Inde, le golfe du Bengale, Batavia, les principales îles de la Sonde, l'Amérique, qui a été pour eux la première occasion de doubler le cap de Bonne-Espérance; l'Europe enfin, dont ils ont appris le chemin depuis peu, et où leurs expéditions commencent à devenir régulières. En

les employant à ces missions, Syed Saïd n'en maintient pas moins à bord le matériel d'armement, toute l'artillerie qu'ils peuvent porter, sans doute pour faire parade de ses canons.

J'ai traité un peu longuement de la marine du sultan de Mascate, parce qu'elle est la partie la plus importante de ses forces et que, vue de loin ou partiellement, elle pourrait donner de sa puissance une idée beaucoup trop haute, contre laquelle j'ai voulu prémunir le lecteur par des détails et une appréciation circonstanciés. A présent que nous connaissons à peu près tous les ressorts qui composent le gouvernement de Saïd, voyons quelles sont les ressources de ce prince pour mettre en mouvement un mécanisme qui a, du moins, l'avantage de la simplicité.

Les produits de la douane forment la plus forte partie des revenus du sultan de Mascate. Cette ville et Meutrah sont, dans l'Omân, presque les seules qui alimentent son trésor. Les autres absorbent, par les dépenses qu'elles occasionnent, les impôts levés sur elles, impôts d'ailleurs toujours modiques. Le lieutenant Wellsted, champion déclaré de Syed Saïd, affirme que celui-ci ne reçoit pas un *dollar* (une piastre) de l'intérieur; qu'il est forcé, au contraire, lorsqu'il fait un séjour en Arabie, de dépenser des sommes considérables en présents aux cheikhs de diverses villes méditerranéennes et des oasis. L'honorable voyageur s'est trouvé plus à même que moi d'acquérir la preuve de ce qu'il avance. Du reste, mes propres renseignements s'accordent avec sa première assertion; mais je n'ai rien à dire au sujet des générosités de Saïd envers ses vassaux. Le tableau des revenus de l'Omân, donné ci-après, s'approche, je crois, autant que possible, de la vérité.

Revenus de douanes et taxes diverses.

CÔTE D'OMÂN.

Mascate.	Douane.	95,000 piastres.
	Octroi.	4,000
	Monopole pour la pesée du café, du girofle, du riz de Calcutta et du beurre en grandes jarres. . . .	650
	Taxe sur la préparation de la soie. .	4,000
	Taxe sur la préparation du fil. . .	650
	Taxe sur la teinture par indigo. .	500
	Taxe sur les boutiques.	2,500
Meutrah.	Douanes.	7,000
Soûr.	Revenu net.	1,800

CÔTE DE PERSE.

Guadel.	Revenu net.	6,500
Bendeur-Abass.	Revenu net.	10,500
	Sur l'exportation du soufre. . . .	3,500
Minou.	(Je n'ai rien pu savoir de cette place.)	Pour mémoire.
	Total pour l'Omân. . .	136,600 piastres.

La côte d'Afrique produit au Sultan des sommes beaucoup plus considérables, ainsi que l'indique le tableau suivant :

Revenus de la côte d'Afrique.

Fermage de douanes payé par le banian Djiram pour toute la côte, moins Pemba.	175,000 piastres.
Produit de la douane de Pemba.	12,000
Impôt de capitation sur les Moukhadim.	12,000
Revenu des plantations de girofliers appartenant au Sultan, en moyenne.	50,000
On peut estimer le bénéfice de ses opérations commerciales à.	100,000
Total pour la côte d'Afrique. . .	349,000 piastres.
Soit en tout.	485,600 piastres.

Ainsi le sultan de Mascate perçoit un revenu équivalent, en chiffres ronds, à 2,500,000 francs; sur cette somme, il entretient sa marine, objet de ses dépenses les plus considérables, un millier de soldats au plus, un petit nombre de fonctionnaires, sa maison et celle de plusieurs personnes de sa famille. Quelque magnifique qu'il soit dans ses présents, quelle que soit sa prodigalité quand il s'agit de peupler son harem, il n'est pas douteux que ses dépenses sont fort au-dessous de ses recettes; aussi dit-on que Saïd possède une épargne considérable. Et cependant, un peu d'activité et une administration mieux entendue lui permettraient de retirer de ses États un revenu plus élevé, sans pressurer les peuples et même en améliorant leur sort. Mais il ne faut pas attendre de ce prince des réformes radicales. Son rôle actif semble à peu près terminé, car il est arrivé à ce moment de la vie où la vieillesse et la fatigue nous portent à regarder le maintien de ce qui est comme la suprême sagesse.

Les deux chapitres que j'ai consacrés à Syed Saïd donneront, je crois, une idée juste de ce souverain et de son gouvernement; je n'ai, du moins, rien épargné pour qu'il en soit ainsi. Toutes les fois que je n'ai pu voir et juger moi-même, j'ai puisé mes renseignements aux sources les plus dignes de foi et je les ai soumis à un contrôle sévère. La vérité a été mon seul but, je l'ai consciencieusement et laborieusement cherchée. Bien des lacunes subsistent, sans doute, dans cette notice; d'autres écrivains les combleront plus tard; mais, en attendant une biographie complète de Syed Saïd, ce que j'ai écrit ici suffira, j'espère, à dissiper l'ignorance profonde où l'on est, en France, sur tout ce

qui le concerne. Voici, entre autres, une preuve de cette ignorance.

Au mois de juin 1849, la *Caroline*, une des frégates du sultan de Mascate, entra dans le port de Marseille. Quoique armée commercialement, elle avait à bord un agent de Syed Saïd, chargé d'offrir, de la part de ce prince, au Président de la république française un présent qui consistait en six chevaux arabes. Un de nos grands journaux publia, à cette occasion, l'article reproduit textuellement ci-dessous et qui fut répété par d'autres journaux.

« ..... L'envoyé de l'Imam vient de quitter Paris, médio-
« crement reçu par le gouvernement, qui a semblé ne pas
« savoir ce que c'est que l'imam de Mascate.

« L'imam de Mascate, né à Rostack, province de l'Omân
« sur la côte orientale du golfe Persique, est fils de Sultan;
« son nom arabe est Saïd-ebne-Sultan. L'île de Zanzibar,
« dont il habite Sawoychel, la capitale, renferme cinq cent
« mille habitants.

« Sur les côtes d'Afrique, ses possessions s'étendent de-
« puis Quérimbe jusqu'au cap Gardafoui, ce qui comprend
« les Etats de Zanguebar, de Montbaze, de Mélinde, de
« Brava, de Juba et de Magadoxchoo.

« La population de ces différents États est de cinq mil-
« lions d'hommes.

« Le reste de sa puissance longe la mer des Indes et les
« bords du golfe Persique. Elle commence à Moccala, com-
« prend toute la province arabe de l'Oman, s'étend jusqu'à
« l'île d'Ormus, met le pied sur le territoire de Béloutchis-
« tan, pénètre jusqu'à la province persane du Kerman, com-
« mande à plusieurs villes importantes, entre autres à Ben-

« derabassi et confine, au nord, au pays des célèbres et en-
« core puissants Wahabys, à l'occident au pays des Adia-
« mites. Quatre autres millions d'hommes lui obéissent de
« ce côté.

« Sa marine est de 37 bâtiments de guerre sur le pied « de paix. Il a 10,000 hommes de troupes, qu'il peut éle- « ver à 250,000 hommes, dont 50,000 marins.

« Son revenu politique est de 40 millions. Ainsi que les « anciens empereurs romains, il a un trésor particulier plus « considérable que le trésor public; ses revenus sont de « 60 millions.

« Or, ce souverain, dont certains hommes politiques « ignorent l'existence, a envoyé en France, et pour former « des relations commerciales avec elle, un de ses fami- « liers, Hadj-Dervich, lequel a débarqué à Marseille, avec « six chevaux de pur sang arabe, qu'il amenait au Prési- « dent.....

« L'envoyé devait s'attendre à un accueil sinon distingué, « au moins poli (1)..... »

Le souverain sur le compte duquel on imprimait d'aussi véridiques détails était depuis cinq ans lié avec la France par un traité d'amitié et de commerce; depuis de longues années, des relations de diverse nature avaient existé, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'administration de nos colonies, entre notre gouvernement et les imams ou sultans de Mascate; enfin le brick *le Ducouëdic* venait d'exécuter une campagne de trois ans, consacrée en grande partie à étudier les contrées soumises à la domination du chef

(1) Voyez le journal *l'Assemblée nationale*, numéro du 30 août 1849, page 3, 1re colonne.

de l'Omân! Puissé-je avoir, en transportant Saïd des régions de la fantaisie dans celles de la réalité, rendu à mes compatriotes le service de leur faire connaître un homme qui a dès longtemps acquis le droit de se dire ami de la France, sans que la plupart de mes compatriotes s'en soient jamais doutés!

CHAPITRE V.

Départ de Zanzibar. — Arrivée à Diou. — Aspect de la ville et de la forteresse. — Population. — Industrie. — Commerce.

Le 10 du mois d'octobre 1846, après une relâche de quinze jours à Zanzibar, le *Ducouëdic* appareilla avec une jolie brise de sud et sud-sud-est, et sortit du port par la passe du nord-ouest; le pilote ne voulait pas y diriger le brick, prétendant qu'il s'y trouvait trop de bancs; or cette passe est, ainsi que je l'ai dit précédemment, large et facile, et, pour croire le contraire, il fallait que ce brave pilote connût bien peu le port de Zanzibar. Il m'avait cependant été donné par le Sultan, comme pratique de la côte comprise entre Raz-Hhafoun et Mozambique.

Dans le canal que forme Zanzibar avec la côte opposée, surtout près du rivage de l'île, le courant subit l'influence des marées; il porte au nord avec le flot et au sud avec le jusant; il est naturellement d'autant plus fort ou plus faible, dans chacun de ces deux sens, que la direction du mouvement de marée est en accord ou en opposition avec celle du courant général de la mousson.

Bien que mon séjour à Zanzibar eût été à peine suffisant pour exécuter, dans cette première relâche, tout ce que me prescrivaient mes instructions, le renversement de la mousson devant s'opérer très-prochainement, il ne m'était pas

permis de m'attarder en ces parages sans avoir ensuite une extrême difficulté à avancer vers le nord ; tout au plus, ayant, dans ma route vers la côte de l'Inde, à longer celle d'Afrique sur un certain espace, pouvais-je tenter de reconnaître quelques points de cette dernière. Force fut donc de remettre à un autre temps l'exploration de la rivière Panggâni devant l'embouchure de laquelle le brick allait passer. Après avoir doublé la petite île Moina-Moina, aussi nommée *Djézirat-el-Djage* (île des poules), nous continuâmes de suivre le canal à l'ouest de Pemba, que les Arabes, à cause de sa luxuriante verdure, ont appelé *Djézirat-el-Khodhora* (île verte).

La partie sud-ouest de cette île est très-basse, et pour la voir, même dans une nuit claire, il faut en être très-près ; mais, si l'on suit attentivement les mouvements de la brise et l'état de la mer, on prévoit facilement, par l'appréciation raisonnée de ces mouvements, les erreurs que le courant ferait commettre dans l'estime du chemin. En effet, dès que l'on n'est plus masqué par Zanzibar, on reçoit la brise fraîche et la houle du large qui donnent alors librement dans le canal entre cette île et Pemba ; une diminution très-marquée de la brise et de la houle commence dès qu'on est abrité par la partie sud de cette dernière île et se maintient jusqu'à ce qu'on ait doublé la pointe nord, où la houle, sinon la brise, redevient très-sensible.

Le 11, au jour, nous n'avions plus aucune terre en vue, et les observations de midi accusèrent, pour les dix-huit heures précédentes, un courant de 34′ au nord 39° est. La latitude était 4° 12 sud ; la longitude, 37° 58 est ; la déclinaison de l'aiguille, 12° nord-ouest.

Le 13, nous eûmes connaissance de la terre aux environs de Braoua. C'est une côte de moyenne hauteur, dont la crête est peu ondulée, et le rivage sans saillies remarquables; de grandes nappes de sable blanc s'y détachent sur un sol de couleur brun rouge, où croissent çà et là des buissons. Nous ne ralliâmes la côte qu'à quelques milles au nord de Braoua et sans avoir découvert ce point. Ici l'aspect se modifie légèrement; les nappes de sable blanc disparaissent; les broussailles descendent presque jusqu'à la plage, plus clair-semées à mesure qu'elles s'en rapprochent. Le sommet des collines semble mieux garni de buissons et d'arbustes; le sol est aussi moins rouge.

Depuis midi nous longions la côte d'assez près, quand, vers trois heures et demie, nous aperçûmes un village bâti sur un petit promontoire et entouré d'une muraille ou palissade. Les cases qui le composent sont d'un gris foncé qui empêche de les voir de loin. Au dire du pilote, ce village, abandonné il y a longtemps, sert d'asile temporaire aux pêcheurs et aux caravanes : celles-ci côtoient, à ce qu'il paraît, le rivage pour se rendre d'un point à un autre du littoral. Nous en distinguâmes plusieurs cheminant lentement, avec leur longue file de chameaux, dans des sentiers dont nous suivions parfaitement la trace. Nos observations placeraient le village que j'indique par 1° 23′ de latitude nord et 42° 04′ de longitude est. Ce doit être le lieu désigné, sur la carte d'Horsburgh, sous le nom de Torré ou Torra.

Peu d'heures après, nous étions devant Meurka : quoique nous en fussions à moins d'un mille, le crépuscule, déjà faible, nous en laissait à peine deviner les détails; mais, ce point ayant été, quelques mois plus tard, visité par le

Ducouëdic, j'aurai l'occasion d'en donner une description dans la suite de cet itinéraire.

La ville de Moguedchou, située à peu de distance au delà de Meurka, devant être dépassée pendant la nuit, c'est-à-dire sans qu'il fût possible d'y faire aucune observation, il était inutile de continuer à longer la côte : je gagnai donc le large et fis route directe vers l'Inde. Bien m'en prit, car la mousson de sud-ouest nous abandonna, le 17 octobre, par les 7° nord et les 51° est, et des brises variables du nord-nord-ouest à l'est-nord-est ou des calmes lui succédèrent jusqu'au 19. Dans ces derniers jours, les courants, devenus contraires, nous avaient rejetés un peu dans le sud. Du 19 au 22, nous eûmes un retour de mousson dont je profitai pour faire du chemin à l'est, et échapper ainsi à l'influence des vents et des courants de cette partie, vents et courants établis dès le commencement d'octobre, suivant Horsburgh, à l'ouest du méridien de Socotra.

Le 22, nous étions par les 7° nord et les 57° est. De petites brises variables et des courants variables aussi, mais nous poussant presque toujours un peu dans le nord, nous avaient conduits, le 29, par les 12° nord et les 59° 28′ est. A partir de ce point, nous eûmes des vents réguliers de l'est-nord-est au nord-nord-ouest ; les courants prirent une direction ouest-sud-ouest, puis, successivement, plus sud à mesure que nous approchions de la côte ; ils donnèrent même deux ou trois fois de l'est; ils se dirigèrent de nouveau plus à l'ouest par le travers du golfe de Cambaye et suivirent ce rumb franc à l'approche de la côte du Gouzerate.

Le 14 novembre au soir, nous eûmes connaissance du cap Diou et des hautes terres à l'est de ce cap.

Dans ce trajet, qui dura trente-cinq jours, de graves affections morbides, dont le germe avait sans doute été contracté à Zanzibar, en dépit de toutes les précautions hygiéniques, se développèrent sous l'influence des temps orageux que nous éprouvâmes en traversant la zone des vents variables. Nous perdîmes deux hommes atteints de dyssenterie présentant quelques symptômes typhoïdes. Le nombre des exempts de service fut, en moyenne, de quatorze.

Durant la nuit du 14 au 15, nous manœuvrâmes en vue de terre pour nous élever dans l'est; mais un fort courant de cette partie neutralisa pendant plusieurs heures notre sillage de 2 et 1/2 ou 3 nœuds en sens opposé, ce qu'il était facile de constater par le relèvement d'un feu de la côte. Au point du jour, le 15, nous nous trouvions à environ sept milles de terre. En premier plan se détachait, par son aspect pierreux et aride, une terre basse à l'extrémité orientale de laquelle on apercevait quelques édifices. Nous prîmes la bordée du nord qui nous faisait gouverner un peu au vent de cette pointe. Bientôt les rayons du soleil pénétrèrent la couche opaque de vapeurs qui voilait le rivage, et les objets s'illuminant tout à coup de brillants reflets, nous distinguâmes parfaitement les parties élevées de la ville et de la citadelle de Diou, où flottait le pavillon portugais.

Ce qui attire tout d'abord les regards, ce qui domine dans l'ensemble et donne, au premier aspect, à la ville de Diou un caractère de pittoresque grandeur, ce sont de nombreuses églises aux tours élancées : les unes d'une éclatante blancheur, d'autres accusant par leur couleur grisâtre et noire, ou par quelques-unes de leurs parties en ruines, les ravages du temps et les traces de l'incendie; ce sont en-

suite des couvents dont l'apparence indique que la vie s'en est retirée plus récemment ; enfin, et comme pour protéger ces monuments de la foi, une haute muraille crénelée à l'ouest, la mer au sud, à l'est la citadelle de Diou, autrefois formidable, avec ses murs flanqués de tours et de bastions, hérissés de bouches à feu : bizarre accouplement du sacré et du profane, emblème frappant de l'esprit fanatique et guerrier qui animait les Portugais dans leurs conquêtes en Orient.

A huit heures, nous arrivions à bout de bord sous les murs de la citadelle, sans avoir vu aucun bateau s'avancer vers nous, bien que nous eussions depuis longtemps arboré le pavillon pour appeler un pilote. Pensant que le tirant d'eau du brick nous permettrait d'entrer dans le port et n'ayant pas de plan qui pût m'aider à m'y diriger, je persistai à attendre le pilote demandé et fis prendre la bordée de l'est sous petite voilure pour mieux marquer mon intention. Au fur et à mesure que nous avancions dans cette direction, l'entrée du port, masquée d'abord par la citadelle, se découvrit. Nous y remarquâmes un petit brick, mouillé devant la ville, puis, au milieu du bras de mer qui sépare l'île du continent, un vieux bâtiment de forme irrégulière, surmonté d'une croix et isolé comme une sentinelle perdue. En arrière, sur la terre de Gouzerate, est un village fortifié du côté de la campagne par une enceinte bastionnée. A l'est, le rivage est bas et sa direction, un peu curviligne, incline vers l'est-sud-est jusqu'à la pointe de Novo Bandel, formant ainsi entre cette pointe et celle de l'île une baie assez étendue, où, pendant la mousson de nord-est, la mer est très-calme. Les terres de l'intérieur sont élevées, et l'on y

distingue, par-dessus toutes, la montagne de Djanaghar.

A huit heures et demie, nous vîmes enfin une chaloupe sortir du port et se diriger vers nous; nous la ralliâmes et prîmes un pilote, mais il ne nous servit à rien, car, soit timidité de sa part, soit qu'il y eût impossibilité réelle de nous conduire à l'ancrage intérieur, il demanda à mouiller en dehors et même beaucoup plus au large que je ne l'eusse fait moi-même, sans aucun risque d'ailleurs, comme je le sus plus tard.

Le *Ducouëdic*, ayant serré ses voiles, salua la ville de vingt et un coups de canon, puis l'on s'occupa d'affourcher : les ancres furent placées nord-est et sud-ouest, selon la direction moyenne des courants de marée. Ces courants sont très-forts, et exigent de la vigilance quand on est sur la côte; dans la nuit que nous y avions passée à la suite de l'atterrage, nous nous étions presque subitement trouvés à une petite distance de terre, alors que l'estime en mettait encore le brick à distance de 5 à 6 milles.

Le salut ne nous avait pas été rendu, et, las d'avoir inutilement attendu pendant deux heures, j'allais envoyer demander la raison de ce retard, lorsqu'une nouvelle chaloupe arriva à bord avec le chirurgien de la place. Cet officier m'expliqua que, ne possédant pas de pavillon français et voulant cependant l'arborer au moment du salut, le gouverneur avait donné l'ordre d'en confectionner un : on n'avait donc différé de répondre à notre politesse que pour s'acquitter d'une manière plus complète, et en effet les batteries de la citadelle saluèrent bientôt de vingt et un coups de canon.

Dans l'après-midi, je descendis à terre pour faire visite

au gouverneur. En entrant dans le port, on a, sur la gauche, la citadelle et, sur la droite, le bâtiment isolé dont j'ai parlé; celui-ci est un vieux fortin, jadis destiné à croiser ses feux avec ceux de la place; aujourd'hui il est à demi ruiné et dégarni d'artillerie. Près de ce point, on est agréablement surpris par le panorama qui se déroule sous les yeux : d'un côté s'élève, encore imposante et forte, malgré sa vétusté, la citadelle bâtie sur les rochers qui forment l'extrémité orientale de l'île; tout ce que l'art de la fortification pouvait fournir de ressources, à l'époque où elle fut construite, a été épuisé pour la rendre inexpugnable; sur le glacis qui la sépare de la ville, on aperçoit plusieurs monuments funéraires. A quelque distance du rempart commence la ville, entourée d'une muraille garnie de meurtrières. L'aspect en est des plus capricieux et des plus variés : ce sont d'abord des maisons isolées, à terrasses, et dont la façade, bigarrée de riantes couleurs, se détache sur des massifs de verdure; plus loin se dessinent, en groupes compactes, les bâtiments qui composent le gros de la ville : c'est un mélange confus de tous les genres d'architecture, où se montrent pêle-mêle des dômes et des clochers d'églises ou de couvents, des minarets, des terrasses dentelées, des pagodes; plusieurs de ces édifices paraissent bien conservés; d'autres tombent en ruines : ensemble bizarre, où se trouvent incessamment accouplées la vie et la mort. Devant soi on a le fond du port où étaient mouillés, lorsque j'y arrivai, deux petits bricks et quelques bateaux. A droite, et à peine séparée par un étroit canal, s'avance la pointe du continent, couverte de bouquets d'arbres au milieu desquels apparaissent une partie du village de Gouguela et l'un

des bastions de la muraille qui le protége. La courbe suivant laquelle se développent les objets que je viens d'indiquer se termine par le fortin ruiné qui, avec sa configuration toute singulière, n'est pas le moins curieux détail de ce tableau; il est désigné dans les chroniques de Diou sous le nom de *forte do mar* (fort de la mer). On m'a dit qu'il existe entre lui et la citadelle une communication pratiquée sous le lit du bras de mer qui sépare Diou de la terre ferme.

Il y a un débarcadère à la citadelle et un second à l'arsenal, en face de la pointe Gouguela. A basse mer, ce dernier est le plus commode; j'y abordai et me fis conduire à la maison du gouverneur.

Je reçus chez le major J. J. de Macedo e Couto un accueil plein de cordialité; mais, malgré sa bonne volonté, il ne parvint pas à me procurer la viande fraîche dont j'avais besoin pour restaurer un peu mon équipage fatigué. Les bestiaux en petit nombre qu'on trouve à Diou sont la propriété des banians; et il ne faut pas penser à en obtenir d'eux : car la vache étant, comme on le sait, un des objets de leur culte religieux, ils ont pris sous leur protection toute l'espèce bovine. Ils poussent le fanatisme jusqu'à employer leur influence, leurs richesses, en un mot les divers moyens qui sont en leur pouvoir pour empêcher l'introduction, dans l'île, du gros bétail destiné à la boucherie. Le gouverneur m'avoua que, pour échapper aux conséquences de cette superstition, il devait, s'il voulait avoir un bœuf ou un veau, s'y prendre plusieurs jours à l'avance, l'envoyer acheter au loin, et user de mille précautions pour en cacher la destination et l'entrée dans la place. Telles sont les concessions que l'autorité locale portugaise est, en quelque sorte, forcée

de faire aux idées stupides de la population qu'elle gouverne, sous peine d'en voir émigrer la majeure partie et notamment les banians, aux mains de qui restent encore quelques capitaux et le peu de commerce effectué dans la localité. L'esprit d'intrigue du gouvernement anglo-indien, qui, jaloux d'étouffer le moindre germe de développement politique ou commercial susceptible de porter atteinte à ses intérêts, se tient toujours prêt à profiter des moindres fautes, oblige le gouvernement portugais aux plus grands ménagements à l'égard de la population de ses établissements de l'Inde, déjà si abandonnés, et lui commande de s'abstenir des mesures qui pourraient provoquer de nouvelles émigrations. Voilà donc où en est actuellement la puissance des Portugais dans l'Inde ! Les descendants de ces fougueux missionnaires de la foi, les fils des fiers conquérants dont les exploits héroïques portèrent sur tout le littoral de l'Asie méridionale la terreur du nom portugais, sont réduits aujourd'hui à subordonner la satisfaction de leurs besoins aux préjugés religieux de ces gentils, dont leurs pères traitaient les ancêtres avec tant de mépris.

Une relâche à Diou ne peut procurer à un bâtiment de guerre d'autre provision que de l'eau de citerne : celle qu'on prend au débarcadère de la citadelle est fort bonne, si l'on a la précaution de laisser les conduits se nettoyer avant de commencer à la recevoir dans les futailles ; nous en embarquâmes une douzaine de tonneaux, et je me hâtai, pour quitter au plus tôt ce triste séjour, de visiter la ville et les environs.

Diou est une île de 10 kilomètres de longueur, dans une direction à peu près est et ouest ; sa plus grande largeur est de 4 kilomètres. Elle a pour dépendance l'aldée ou village for-

tifié de Gouguela, situé sur la péninsule que forme la pointe sud du Katiavar, et dont elle n'est séparée que par un bras de mer fort étroit : ce bras de mer représente ce qu'on appelle le port intérieur, mais son peu de profondeur n'en permet l'entrée qu'à des bâtiments calant moins de 4 mètres d'eau; l'ancrage pour un grand navire est en dehors, par 13 mètres; ou bien encore plus avant dans la baie, dans une espèce de bassin naturel que l'on nomme *le puits*, et où le fond est de 6 à 8 mètres. Pendant la mousson de nord-est on peut, sans aucune crainte, mouiller devant Diou; le temps y est uniformément beau; dans le jour, les brises soufflent régulièrement de l'est-nord-est à l'est-sud-est, joli frais; la nuit elles viennent de terre, c'est-à-dire du nord-ouest au nord, et sont ordinairement plus fraîches après minuit. Durant notre court séjour sur cette rade, le baromètre a marqué constamment $0^m,764$; la température a varié entre 26° et 29° centigrades. Les vents de la mousson de sud-ouest y sont le plus souvent tempêtueux et pluvieux durant les mois où cette mousson est dans sa force; de mai à septembre, le mouillage extérieur ne serait pas tenable. Les courants de marée sont très-forts le long de la côte environnante; sur rade, ils ont été estimés de 2′ 2 à 2′ 5 au fort d'une marée de syzygie. Ils portent de l'est à l'est-nord-est avec le flot et en sens directement inverse avec le jusant. Nous avons observé sur ce point une déclinaison de l'aiguille de 2° 20′ nord-est, et, d'après nos chronomètres, la longitude y serait de 68° 46′ 21″ E., le môle du château ayant été pris pour lieu des observations.

Le sol de l'île de Diou est presque partout stérile, et les produits qu'on y récolte sont insuffisants pour les besoins

de ses habitants. Presque toutes les denrées de première nécessité proviennent donc de l'extérieur et sont l'objet d'un trafic journalier.

La portion cultivable du sol, évaluée au tiers de la superficie totale, est exploitée principalement en baghéri et en cocotiers; onze cents personnes approchant sont employées à ces cultures.

La population de Diou et dépendances paraît être stationnaire depuis un certain nombre d'années; un recensement fait en 1844 la porte à 9,417 individus. Elle se compose en majeure partie d'Hindous, parmi lesquels la caste des banians est la plus importante par sa richesse relative. Cette classe comprend à peu près trois cents familles, dont une centaine d'individus s'occupent spécialement de commerce. On compte environ 640 musulmans et 350 chrétiens, tous sujets portugais. La classe industrielle qui l'emporte par le nombre est celle des marins et des pêcheurs, habitant, pour la plupart, le village de Gouguela, où elle s'élève à deux mille âmes; le reste est groupé au village de Brinkabara, à l'extrémité ouest de l'île : là vivent aussi quelques cultivateurs.

L'eau des puits est un peu saumâtre, mais il y en a de très-bonne dans les citernes, dont beaucoup de maisons sont munies.

Le bras de mer abonde en menu poisson et en coquillages dont la population pauvre se nourrit presque exclusivement. Les produits de la pêche constituent d'ailleurs, pour toutes les classes, un des principaux moyens de subsistance et fournissent quelque peu à l'exportation.

L'esclavage a cessé d'être, à Diou, à l'état d'institution

viable; du moins il n'est plus alimenté par la traite. Il y a bien encore des esclaves dans l'île, mais ils ne tiennent sans doute pas à changer leur condition, car ils n'auraient, pour y échapper, qu'à passer sur le territoire voisin, où ils seraient sous la protection anglaise.

L'île de Diou laisse à désirer sous le point de vue de la salubrité. Il y règne des fièvres intermittentes; leur cause la plus active est probablement inhérente aux pernicieux effluves dégagés par les marais qui bordent une partie du côté nord de l'île et par ceux qui l'avoisinent sur la terre ferme. Les ophthalmies y sont nombreuses et le choléra y apparaît fréquemment. L'ancien couvent de San Francisco sert aujourd'hui d'hôpital militaire.

Les seuls frais que fasse le gouvernement pour l'instruction publique consistent dans l'entretien d'une école primaire. Les Hindous et les musulmans possèdent des écoles particulières qui ont du rapport avec nos maisons d'enseignement mutuel.

La ville se divise en plusieurs quartiers; visitée en détail, elle ne répond nullement à l'opinion favorable que donne l'aspect pittoresque de son ensemble du côté du port : ces maisons à l'air coquet et aux couleurs variées, qui composent le quartier portugais, vues de près, ne sont plus, en général, que des masures badigeonnées, souvent sales et décrépies, paraissant abandonnées; elles sont bâties en pierre et surmontées de terrasses, d'où les eaux pluviales se rendent aux citernes. Le quartier hindou se distingue par ses rues étroites et tortueuses; ses maisons élevées, ayant des jalousies et des balcons, dont quelques-uns ornés de sculptures finement travaillées, mais sans goût, rappellent vaguement

les anciennes cités maures de l'Espagne. Parmi ces maisons, il en est qui ont une apparence plus européenne et donnent l'idée d'une certaine aisance chez leurs propriétaires; ce sont des maisons de Parsis. Toutes les pagodes y sont mesquines.

Une muraille assez haute et crénelée sépare du reste de l'île ce que l'on appelle la place de Diou, à l'extrémité orientale de laquelle s'élève la citadelle entourée d'un fossé profond. Sur l'esplanade comprise entre ce fossé et les premières maisons de la ville on aperçoit plusieurs monuments en pierre, sans inscriptions, destinés évidemment à perpétuer le souvenir de faits historiques. L'un de ces monuments est une pyramide quadrangulaire tronquée, couronnée par un petit entablement orné d'une boule; sa base, qui a la forme d'un parallélipipède rectangle, est à simple corniche : il fut érigé, dit-on, par l'armée de Cojè Çofar, au lieu même où un boulet vint frapper ce chef conduisant le siége de la citadelle que défendait don Jean de Mascarègne. Non loin de là se dresse une aiguille surmontée d'une croix indiquant que son érection est due aux chrétiens; on suppose qu'elle marque la place où fut trouvé le corps mutilé de l'un des fils de dom João de Castro, après qu'une mine habilement préparée par l'ennemi eut fait sauter un des bastions de la citadelle et jeté au loin les cadavres de ses héroïques défenseurs. D'autres pierres tumulaires gisent encore çà et là, mais nul ne sait dire aujourd'hui quels souvenirs elles sont destinées à rappeler.

Il me serait impossible de décrire exactement la forteresse de Diou; elle est si vaste et si compliquée dans son tracé, les ouvrages y sont si nombreux, qu'on n'en garde

pas une idée nette lorsqu'on ne l'a parcourue qu'une fois. D'ailleurs elle n'a pas été construite suivant un plan d'ensemble, elle a pris successivement des proportions plus considérables à mesure que les circonstances en démontraient l'utilité, et selon les moyens dont les gouverneurs disposaient ; de pompeuses inscriptions rappellent les époques de ces divers accroissements, qui rendirent la place de Diou la plus forte des Indes orientales.

Aujourd'hui cette citadelle est encore garnie, m'a-t-on assuré, de plus de deux cents bouches à feu tant en bronze qu'en fer : j'en ai vu quelques-unes de vraiment extraordinaires par leur longueur et par leur calibre ; plusieurs portent des légendes curieuses ou sont ornées de reliefs et de moulures bizarres. Il existe dans la citadelle vingt-trois citernes, dont deux seulement reçoivent et conservent l'eau, les canaux de conduite des autres étant détruits ; la citerne dite *du Roi* est un fort bel ouvrage en ce genre.

La garnison ne se compose actuellement que de cent cinquante hommes, infanterie et artillerie, qui sont fournis par l'armée de Goa.

Au fur et à mesure que l'on pénètre dans la citadelle, l'intérêt va croissant, et le visiteur y trouve une source inépuisable d'émotions. Il n'est peut-être pas, en effet, de lieu au monde qui rappelle plus de glorieux souvenirs, plus d'actes d'enthousiasme et de patriotique dévouement.

Diou, quoique non mentionnée sur la carte de Ptolémée, paraît avoir été connue des anciens sous le nom de *Béionus*, île située, d'après le Périple, à l'entrée occidentale du golfe de Cambaye ou *sinus Bariginus*. Il y a bien encore, dans ces parages, la petite île *Bett* ou *Sirbett*, nommée par les

Portugais *ilha dos Mortos*; mais celle-ci est dans le golfe même, et non à l'entrée occidentale du golfe; de plus, comme elle ne possède ni port ni aucune des facilités nautiques qui constituent une position maritime, il est difficile de supposer qu'elle ait attiré l'attention des navigateurs anciens.

La situation avantageuse de Diou, son port assez vaste et assez sûr pour de petits navires, en rendaient la possession trop précieuse pour que les Portugais négligeassent de se l'assurer; la conquête de cette place devait, d'ailleurs, sembler indispensable à ceux qui se proposaient de s'emparer du commerce de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde; aussi Alphonse d'Albuquerque, qui savait à la fois concevoir et exécuter les grandes choses, songea-t-il d'abord à obtenir l'agrément du roi de Cambaye pour y bâtir un fort. Les conquêtes d'Hormouz, et de Malacca, en réclamant tous ses soins, détournèrent son attention de l'île Diou; mais le projet de s'y établir continua d'être l'une des plus sérieuses préoccupations de ses successeurs dans le gouvernement de l'Inde portugaise. Les négociations engagées par eux, à cet effet, ayant échoué, on dut recourir à la force. En 1518, Diogo Lopez de Sequeira prépara, dans ce but, une flotte de quatre-vingts voiles; mais ces dispositions n'eurent point de suite. En 1529, Lopo Vaz de Sampayo consacra, sans plus de succès, pour le même objet, des sommes énormes à la création de l'une des plus formidables flottes que l'Inde eût encore vues. Ce ne fut que sous le gouvernement de Nuno da Cunha que les Portugais prirent position à Diou, grâce à un traité conclu avec Bahdour, usurpateur du trône de Cambaye (1). Quelques

(1) Bahdour, gouverneur de Gouzerate au temps d'Ibrahim II, empereur de Delhi, se rendit indépendant à la mort de ce dernier. En 1535,

années plus tard, à la suite des siéges mémorables qu'avait eus à soutenir la citadelle de Diou, et après l'éclatante victoire remportée par dom João de Castro, les ouvrages de défense furent accrus à un tel point, que dès ce temps elle fut regardée comme inexpugnable.

Lorsque l'île entière eut passé sous la domination portugaise, on la mit à couvert de nouvelles agressions par terre en occupant militairement la portion du continent située en face d'elle. Cette partie du territoire de Gouzerate est demeurée jusqu'à présent une dépendance de l'île.

Avant l'arrivée des Portugais dans l'Inde, Diou faisait déjà un commerce considérable non-seulement avec les pays de Cambaye et de Gouzerate, qui, depuis l'antiquité la plus reculée, étaient fréquentés par les marchands de la Perse et de l'Arabie, mais aussi avec tous les ports de la presqu'île indienne. Quand les Portugais s'en furent emparés, son importance augmenta encore; elle devint l'entrepôt général du commerce de l'Arabie et de la Perse avec l'Inde et les ports de Cambaye, Baroche et Surate, qui commencèrent, par suite, à être négligés. Beaucoup de familles européennes s'établirent dans l'île, et sa population s'éleva bientôt jusqu'à cinquante mille âmes; l'opulence et le luxe y étaient excessifs. Un arsenal, dont il reste quelques vestiges, y fut établi, et le port de Diou servit de base aux opérations de la marine portugaise dans les mers au nord de Goa. Il en sortit des

ayant été vaincu par l'empereur Houmaïoun II, il se retira à Diou, où il accorda aux Portugais l'autorisation d'élever une forteresse, à condition qu'ils lui serviraient d'auxiliaires contre Houmaïoun. Les Portugais acceptèrent. La forteresse fut bâtie, et Bahdour recouvra le royaume de Gouzerate.

escadres qui parcoururent les mers d'Asie, et des navires marchands dont les expéditions s'étendaient à tous les pays à l'est du cap de Bonne-Espérance. Les recettes produites à la douane par ce mouvement commercial ne montaient pas à moins de 100,000 cruzades, somme énorme à cette époque. En un mot, après Goa, Diou était le plus riche marché de l'Asie méridionale. Toutefois cet état de choses, aussi brillant que prospère, eut une bien courte durée ; il fut suivi d'une triste et rapide décadence. Malgré les revers qu'ils essuyèrent dans l'Inde, les Portugais, grâce à son inexpugnable citadelle plus encore qu'à l'insuffisante garnison qu'ils y entretinrent dès lors, conservèrent, il est vrai, cette place importante ; mais son commerce et, par conséquent, l'industrie et la richesse de ses habitants n'en devaient pas moins être atteints par les causes de ruine auxquelles la plupart de leurs autres possessions avaient déjà succombé. D'ailleurs celles d'entre ces possessions qui avaient précédemment résisté aux hostilités des Hollandais et des Anglais étaient alors exposées aux fanatiques agressions des Arabes d'Omân, qui, une fois émancipés du joug des Portugais, poursuivaient contre eux une lutte acharnée. La descente qu'ils opérèrent sur l'île en 1760, et qui eut pour résultat le pillage de la ville et le massacre ou la capture d'une partie de la population, fut, pour Diou, un désastre dont elle ne s'est pas relevée.

Et maintenant, en ce lieu où s'accomplirent tant d'actions surhumaines qui firent des premiers temps de la domination portugaise dans l'Inde une époque vraiment héroïque, on ne retrouve même plus le culte des souvenirs. La population chevaleresque qui l'animait naguère, cette phalange

d'intrépides soldats, en tête desquels apparaissent, dans notre pensée, les grandes figures de Sylveira, de Mascarenhas et de João de Castro, tout cela n'est aujourd'hui représenté que par un petit nombre de familles misérables, abâtardies et condamnées probablement à se retirer bientôt devant les descendants des vaincus, qui leur sont déjà supérieurs en richesse, en industrie, peut-être même en intelligence. Devant les édifices en ruine, les monuments funèbres qui jonchent le sol de Diou, le voyageur, ému d'un religieux respect, ne peut, sur tant de témoignages muets d'un passé glorieux, interroger que l'histoire écrite; car c'est à peine si une vague tradition a transmis à quelques-uns de ces maîtres dégénérés la mémoire des faits qui ont illustré leurs aïeux.

Au point de vue industriel, Diou n'est pas moins que sous les autres rapports déchue de son importance. Faute de débouchés, une réduction considérable s'est opérée dans la fabrication des tissus de coton, si active à l'époque de la conquête, et dont les produits, consistant surtout en cotonnades imprimées, rivalisaient avantageusement avec ceux des manufactures de Madras pour la beauté du tissu et la solidité du teint. Cette fabrication n'occupe plus guère que sept cents ouvriers des deux sexes, y compris une centaine d'imprimeurs : encore, depuis longtemps, ce petit nombre de tisserands ne travaillent pour ainsi dire que sur commandes. Leurs étoffes sont consommées en partie dans l'île, et le reste s'exporte dans les possessions portugaises de l'Inde et du Mozambique; elles comprennent des toiles rayées, des indiennes, des mouchoirs, du linge de table,

des couvertures de lit et quelques autres tissus qui sont désignés par des noms particuliers au pays. Le coton et les matières colorantes qu'on y emploie viennent de l'extérieur, principalement de Bombay et du Katiavar. Les moyens de fabrication sont restés ce qu'ils étaient primitivement, sans aucun emprunt aux progrès obtenus par l'application de la mécanique à l'industrie; les dessins sont généralement de mauvais goût et peu variés.

Ces tissus sont presque l'unique ressource du commerce d'exportation de Diou. Goa lui fournit en échange un peu de riz, quelques autres denrées alimentaires et une petite quantité de vin. Les retours de Mozambique se font en dents d'éléphants et en or, articles servant à payer le coton en laine, les matières colorantes et les vivres que l'île tire de Bombay et du Gouzerate. Trois petits navires de 50 à 80 tonneaux destinés aux voyages de Mozambique et une cinquantaine de barques côtières suffisent au transport de ces divers échanges et composent toute la marine marchande de la localité. On pourrait, néanmoins, construire, dans son port, des navires de 250 à 300 tonneaux. Il existe encore parmi la population de l'île des constructeurs et ouvriers spéciaux; mais ils sont moins nombreux et moins habiles qu'à Daman, d'où il faudrait, d'ailleurs, comme autrefois, faire venir le bois de construction.

En 1841, Diou fut déclarée port d'entrepôt; on comptait ainsi y voir affluer les produits d'exportation de la province de Katiavar et même de tout le Gouzerate et les denrées ou autres objets destinés à la consommation de ces pays; mais le gouvernement de Bombay fit complétement avorter

cette mesure, en déclarant également francs les petits ports de Villane et de New-Bender, voisins de Diou; il en est résulté que l'exportation du coton du Katiavar continue d'avoir lieu par ces deux ports, et que les produits de l'extérieur sont introduits dans le Gouzerate par diverses voies, sans participation aucune de l'entrepôt portugais à ce double mouvement.

Les droits d'entrée, pour les marchandises destinées à la consommation, y sont de 5, 7, 10 ou 20 pour 100, selon que ce sont des marchandises indigènes introduites sous pavillon national, ou des marchandises étrangères introduites sous pavillon portugais, ou les mêmes introduites sous pavillon étranger, ou enfin qu'elles consistent soit en étoffes de laine, de fil, de soie, de coton et de passementerie, soit en bois, ambre, fer, acier et autres articles qui peuvent être aisément fabriqués dans le pays. Le droit de 20 pour 100 serait réduit à 17 pour 100, si ces articles arrivaient sous pavillon portugais. L'artillerie, les matières incendiaires et les projectiles sont absolument prohibés sous tout pavillon et de quelque provenance que ce soit. Il est, en outre, certains produits de fabrication étrangère dont l'introduction est également défendue ou réservée aux seuls navires nationaux.

Les droits de sortie sur les objets qui ont été admis à la consommation sont de 2 pour 100, sans distinction de pavillon; ils sont nuls sur les articles de production nationale exportés sous pavillon portugais dans les possessions portugaises de l'Inde. L'exportation du coton en laine est seule prohibée.

La valeur des articles imposés s'estime à l'amiable entre le détenteur et le receveur des douanes; s'il se présente des

difficultés au sujet de cette estimation, les droits sont payés en nature.

Au résumé, il y a, dans le système des douanes de Diou comme dans celui des autres établissements portugais de l'Inde, une foule de dispositions exceptionnelles et souvent arbitraires qui ne permettent guère d'en donner une idée exacte. Le tarif dont je viens de faire connaître les dispositions générales, et qui avait été dressé par le gouvernement de Goa à la fin de 1840, aura dû être modifié et mis en accord avec les dispositions du décret de la Reine, promulgué le 5 juin 1844. Or il ne faut pas oublier qu'aux termes de ce décret ne sont admis, dans certains ports désignés, savoir, pour l'Inde, ceux de Goa, Diou et Daman, que les navires des nations en faveur desquelles la liberté du commerce a été stipulée par un traité. Au moment de notre passage à Diou, les Anglais seuls étaient dans cette situation légale pour commercer avec le Portugal et ses colonies.

On battait encore monnaie à Diou il y a peu d'années; les métaux employés étaient 1° l'argent, avec lequel on frappait une pièce dite roupie, valant 8 tangas de Goa, 256 reis de Portugal, environ 1 fr. 80 cent., d'après le taux de Lisbonne; 2° un mélange de toutenague et de cuivre, qui servait à fabriquer des pièces dites *pataca, meia pataca* et *quarto de pataca*. Depuis, on s'est borné à refrapper quelques vieilles pièces de cuivre.

A Diou, et dans tous les établissements portugais de l'Inde, la roupie vaut invariablement 2 pardans ou seraphins; mais la valeur réelle du pardan et du 1/2 pardan varie naturellement selon celle de la roupie, dont ils sont une division et une subdivision.

Les monnaies ayant cours aujourd'hui, outre les pièces que je viens de mentionner, sont :

En or : Une pièce, dite San-Thomé (novo) (1), valant 14 seraphins;

La meïa dobrão (demi-doublon), dont le cours, variable, était, à notre passage, de 21 roupies 1/4 de Goa.

En argent : La roupie de Goa (qui est aussi une monnaie de compte), valant 1/4 en sus de la roupie de Diou ou 320 reis de Portugal;

La roupie anglaise de la compagnie, valant un peu plus que la roupie de Goa ou 336 reis de Portugal;

La piastre espagnole, valant 3 roupies et 1 tanga de Diou.

En cuivre : La tanga de Goa, valant 1/8 de la roupie de Diou.

Il y a de plus en circulation à Diou une petite pièce de cuivre alliagée de zinc, qui vaut un cinquième de la tanga; c'est la pièce de 12 reis de Goa et peut-être l'ancienne meïa pataca de Diou. On donne ordinairement cent vingt-cinq de ces pièces pour une piastre d'Espagne; nous en avons eu cent dix-huit, cent dix-neuf et cent vingt pour une pièce de 5 francs, selon le poids de celle-ci, qu'on ne peut, d'ailleurs, considérer comme ayant cours sur la place.

Les poids en usage sont :

La livre portugaise, équivalant à $0^k,459^g,04^c$;

Le sîr, de 10 onces 4/5, — $0^k,330^g$;

(1) Il y a eu une autre pièce de ce nom, frappée anciennement à Diou, et qui valait 10 seraphins.

Le maun, de 40 sîrs, équivalant à 13k,200g;
L'arrobe, de 32 livres, — 14k,689g;
Le kandi, de 16 arrobes, — 235k,024g.

Les mesures de longueur sont :

La palme (*palma*), équivalant à........ 0m,2194;
La coudée (*côvado*), — 3 palmas ou 0m,6582;
La vare (*vara*), — 5 palmas ou 1m,097.

Comme mesure de capacité pour les céréales, on se sert de l'alquier (*alquiere*), équivalant à 13l,5085.

Le mouvement commercial de Diou est, aujourd'hui, tellement restreint, que je ne vois pas d'opération lucrative à faire régulièrement sur ce point par nos commerçants. Voici, toutefois, ce qui m'y paraît accidentellement exécutable, soit pour un navire se rendant à Bombay ou à Mascate, soit pour quelque bateau de Maïotte en destination pour les mêmes pays.

Parmi les articles importés à Diou, l'ivoire est à peu près le seul que fournirait l'entrepôt de Maïotte, et le seul aussi qu'un de nos navires relâchant à Diou puisse en exporter. Or il entre annuellement à Diou environ 200 kandi d'ivoire; les dents qu'on préfère sur ce marché, qui les réexporte dans l'Inde, sont du poids de 11 à 14 kilogrammes. Le moment le plus favorable pour vendre est la fin de septembre; le prix du kandi d'ivoire y est alors de 550 à 600 piastres, un peu plus tard il ne s'élève pas au-dessus de 500. On y introduit, en outre, environ 200 arrobes de dents d'hippopotame et une petite quantité de vieux cuivre. Dans le cas donc où une maison de commerce établie à Maïotte et ayant à envoyer quelque bateau chargé à Bombay ou à Mascate voudrait comprendre dans cette expédition une escale à

Diou, elle aurait la chance de placer ces articles avec avantage, s'ils y étaient présentés dans les conditions ci-dessus indiquées quant à l'époque et à la quantité. Toutefois le payement n'en serait facilement effectué, par l'acheteur, qu'en traites sur Bombay ou Surate, ordinairement tirées à huit jours de vue. La vente ne pourrait, d'ailleurs, avoir lieu qu'en entrepôt. Le droit d'entrepôt est de 1 pour 100; mais, par suite d'une espèce de courtage dont se charge le chef de la douane, il s'élève, m'a-t-on dit, à 2 3/4 pour 100; c'est le vendeur qui règle avec la douane, sans être obligé d'entreposer réellement la marchandise, pourvu que le droit d'usage soit acquitté.

S'il s'agissait, au contraire, d'un achat d'ivoire à faire par un navire passant à Diou, l'époque la plus convenable serait la fin de novembre.

Trois jours passés dans cette localité nous suffirent pour obtenir les renseignements relatifs à l'objet principal de la mission. Le 18 novembre, à neuf heures du soir, nous appareillâmes avec une petite brise de terre, et nous nous dirigeâmes, sous toutes voiles, vers notre nouvelle destination.

CHAPITRE VI.

Traversée de Diou à Surate. — Mouillage de Swally. — Promenade à Surate. — Incidents de notre séjour en cette ville. — Retour à bord. — Description de Surate. — Population. — Aperçu historique. — Commerce. — Douanes. — Observations faites au mouillage. — Départ. — Arrivée à Bombay. — État sanitaire de l'équipage. — Séjour dans ce port. — Départ pour Goa. — Mouillage d'Agoada. — Séjour à Pangim. — Description de la baie. — Fortifications. — Ancienne ville de Goa. — Description de Pangim, la nouvelle Goa. — Sa population. — Forces militaires. — Marine. — État de Goa. — District des îles de Goa. — District de Bardez. — District de Salcete. — Population générale. — Productions. — Commerce. — Poids et mesures. — Monnaies. — Observations faites au mouillage. — Départ pour Socotra.

Le point où le brick devait toucher en quittant Diou était Surate : je réglai donc la route pour passer au sud des bancs de Malacca.

Le plomb jeté d'heure en heure donnait des sondes de 30 à 34 mètres, fond mou. La nuit fut belle, la brise inégale et variable du nord-nord-ouest au nord, halant le nord-nord-est et le nord-est, au jour, à mesure que nous ouvrions le golfe de Cambaye. Le 19, dans la matinée, nous aperçûmes devant nous la haute terre de Saint-Jean, qui est à l'entrée du golfe, du côté de l'est. Après midi, la brise s'étant faite du nord-nord-ouest, nous nous élevâmes un peu dans le nord. Les terres de Daman et la montagne Panella étaient alors en vue. Les courants de marée sont rapides entre la terre et

les bancs, et, par suite, on ne peut que perdre en louvoyant à contre-courant. Comme le flot commençait à prendre de la force, nous fûmes contraints de mouiller en attendant des circonstances plus favorables. Nous étions par 26^{m},6, fond de vase et gravier; le courant estimé au moyen du loch allait 2 milles 4/5 dans le sud-sud-ouest. D'après ce que j'ai observé dans la partie du golfe de Cambaye comprise entre Daman et Surate, les marées sont régulières; le courant varie de l'est-nord-est au nord pendant la durée du flot et de l'ouest-sud-ouest au sud pendant le jusant. La plus grande vitesse de ce dernier a été de 2 milles 4/5 et celle du flot de 2 milles 1/2, le troisième jour d'une nouvelle lune. Le 20, au point du jour, on mit sous voiles avec une jolie brise d'est-sud-est, et nous fûmes bientôt par le travers de la montagne de Panella ou Panerra. Cette montagne est d'autant plus remarquable qu'elle s'élève au milieu d'un pays plat; les Anglais ont bâti à son sommet un fort dont nous distinguions le mât de pavillon : il y existe, m'a-t-on dit, plusieurs réservoirs de bonne eau. Nous longeâmes la côte en traversant, par intervalles, des lignes de bateaux de pêche. Au nord de Panella, les terres deviennent très-basses; à six milles de distance on n'en découvre que les arbres, du pont d'un navire; les eaux sont jaunes et vaseuses; la sonde seule indique les changements de fond. De dix heures à deux heures, il fit presque calme, mais, à partir de onze heures, le courant nous portait dans le nord. Une brise de nord-est et d'est-nord-est s'établit alors, soufflant bon frais, par rafales, et nous obligeant à manœuvrer les perroquets. Nous fîmes route la sonde à la main, conservant toujours la côte en vue, et, au soir, nous mouillâmes devant l'embou-

chure de la Tapti, à environ trois milles du phare de Vaux-Tomb.

Nous pûmes juger dès l'abord combien Surate est maintenant délaissée par le commerce européen. Quelques bateaux du pays attendaient à l'ancre le moment convenable pour remonter la rivière; mais il ne se trouvait pas même un navire anglais en ce lieu, où affluaient, à la fin du siècle dernier, les vaisseaux de commerce de toutes les nations maritimes. Sur la pointe qui est du côté nord de l'embouchure de la rivière, on aperçoit, au milieu de quelques arbres, un bâtiment à terrasse, au-dessus duquel s'élève un mât de signaux portant les couleurs anglaises, et, à côté, une espèce de tour de guetteur; aucune autre indication ne fait soupçonner l'existence d'un service de port quelconque. Au reste, le sémaphore resta sans mouvement, et rien ne nous fit penser qu'on se fût le moins du monde préoccupé de notre arrivée.

Le lendemain matin, ne voyant aucun bateau venir à bord, je suivis le précepte de Mahomet, *j'allai vers la montagne*, c'est-à-dire que j'expédiai, à l'endroit où s'élevait le mât de pavillon, un canot avec un officier. Celui-ci n'y rencontra personne à qui parler, si ce n'est deux Hindous, et, faute d'interprète, il lui fut aussi impossible de se faire entendre de ces hommes que de comprendre ce qu'ils disaient. Mon envoyé prit donc le parti de revenir à bord; mais le canot, ayant été surpris par le jusant, resta échoué plusieurs heures et ne rallia le *Ducouëdic* que dans l'après-midi.

Espérant de cette communication avec la terre des renseignements qui me permettraient de remonter jusqu'à la ville, j'avais, de mon côté, fait disposer l'embarcation qui

devait m'y conduire avec quelques-uns de mes officiers. Comme je ne devais désormais compter que sur nos seules ressources, je me mis en route à l'instant, pensant atteindre, avant l'heure de la basse mer, un des points de la côte en dedans de la barre. Cependant, le trajet n'étant pas moindre de quatre à cinq milles et la brise ne nous favorisant pas, la nuit arriva avant que nous eussions pu aborder, et le canot s'arrêta bientôt sur un banc, d'où nous ne parvînmes pas à le dégager. La mer descendant toujours, il se trouva, peu de temps après, complétement à sec. Nous reconnûmes alors que nous étions échoués sur l'accore du grand banc qui laisse entre lui et la rive droite le chenal qu'on appelle *chenal de Domeus*. Nos matelots débarquèrent pour examiner les alentours et chercher un moyen de sortir d'embarras; mais ils n'en trouvèrent pas : la distance qui séparait le canot du chenal était trop grande pour tenter de l'y transporter à force de bras. Nous jugeâmes donc que la seule manière de nous tirer de ce mauvais pas était d'essayer de nous faire entendre de terre, puisque l'obscurité nous ôtait la chance d'être vus. Il y avait, de l'autre côté du chenal, un petit village dont quelques feux nous indiquaient la position. Pour attirer l'attention de ses habitants, nos hommes firent jouer leurs poumons avec toute l'énergie dont ils étaient capables, et, grâce au calme de la soirée, au silence habituel des heures qui précèdent le sommeil, leurs cris finirent par être entendus : une réponse dans le même ton arriva à nos oreilles, nous prouvant qu'il existait, dans le pays, des larynx aussi fortement constitués que ceux de nos canotiers. Les gens du village avaient deviné notre mésaventure, car nous vîmes s'avancer

vers nous une pirogue, qui malheureusement ne pouvait pas contenir plus de deux ou trois hommes. Toutefois nous n'avions pas lieu de nous plaindre : exposés à passer la nuit à la belle étoile, sur un banc de vase,— puisque nous étions séparés du rivage par un chenal n'ayant pas moins d'un quart de mille de largeur et où le courant allait quatre à cinq milles, — nous devions nous estimer fort heureux déjà qu'il se fût trouvé, de l'un et de l'autre bord, de vigoureux gosiers et de fines oreilles. Aussi, quelque exiguë que fût l'embarcation qu'on nous amenait, nous l'accueillîmes avec une vive reconnaissance. M. Loarer s'embarqua sur le frêle et précieux esquif, et se rendit à terre afin de querir un bateau de dimension plus convenable. Mais les braves habitants du village étaient décidément d'une intelligence rare et d'une bonne volonté charmante : M. Loarer rencontra en route le bateau désiré, qui venait nous chercher. Dès que celui-ci nous eut ralliés, nous nous y embarquâmes, laissant sur le banc notre canot et son équipage, et donnant l'ordre au patron de nous apporter nos effets aussitôt que le flot le permettrait.

Dans ce village résidaient deux officiers de la compagnie appartenant à la garnison de Surate, et qui y étaient venus prendre l'air de la mer pour achever une convalescence. Ils nous accueillirent avec politesse et nous offrirent de partager leur souper, ce que nous acceptâmes, à la condition d'y joindre les provisions dont nous étions munis. Je m'informai, auprès d'eux, des moyens de locomotion qu'on pourrait trouver dans le village pour aller à Surate par terre, car le peu de succès de notre première tentative m'avait fait renoncer à remonter la rivière en canot.

Suivant leurs indications, je m'entendis immédiatement avec le conducteur d'une carriole, pour qu'il se chargeât de nos bagages pendant que nous ferions route à pied. Notre départ fut fixé au lendemain.

Nous nous arrangeâmes donc de manière à passer la nuit chez nos hôtes, qui, n'ayant que deux lits, étaient autorisés, en qualité de malades, à ne pas les céder : un vieux fauteuil, l'une des plus vénérables pièces de leur mobilier et une tente dont on recouvrit le plancher nous en tinrent lieu. Grâce à ces couches peu moelleuses et surtout aux insectes incommodes qui nous y assaillirent, nous passâmes la plus détestable nuit dont on ait jamais compté les heures dans le vaste empire de l'Inde britannique. C'était la seconde, mais ce ne devait pas être la dernière de nos infortunes sur les terres de Surate.

Avant le point du jour, nous étions levés ; je ne dis pas éveillés, parce que nous n'avions pas dormi. Je ne sais si nos hôtes s'étaient ressentis du trouble apporté par notre présence au milieu des tribus d'insectes parasites qui vivaient paisiblement dans leurs meubles antiques, ou s'ils éprouvaient cette mauvaise humeur caractéristique d'un sommeil interrompu intempestivement, toujours est-il qu'ils virent d'un assez mauvais œil notre petit remue-ménage matinal et qu'ils assistèrent aux préparatifs de notre départ d'un air qui semblait dire : il eût beaucoup mieux valu pour nous que ces gens-là ne fussent jamais venus..... A quatre heures, nous nous mîmes en route avec l'espoir d'être dédommagés, à Surate, des mécomptes que nous avions éprouvés en nous y rendant. Hélas! combien nos illusions étaient grandes!

Nous cheminâmes gaiement derrière le chariot qui portait nos bagages; vêtus de tous les costumes, nous ressemblions fort à une troupe de comédiens ambulants; mais nous ne rencontrions sur notre route personne qui pût s'en étonner ou en rire. Nous traversâmes une campagne d'aspect à peu près uniforme, mais bien cultivée, et, malgré l'absence d'arbres, nous ne fûmes pas tourmentés par la chaleur. Cependant nous n'avions pas moins de quatre ou cinq lieues à parcourir, et, pour des pieds habitués à ne fouler que le pont d'un navire, c'était une longue étape; aussi, quand nous eûmes fait les deux tiers du chemin, prîmes-nous le parti de monter, à tour de rôle, sur la carriole afin de nous délasser. Vers neuf heures, nous étions aux abords de la ville : là le paysage changea. De magnifiques plantations d'arbres nous apparurent, puis, au milieu de leur riche végétation, des jardins et des maisons confortables qui annonçaient la présence d'Européens : en effet, tous les fonctionnaires anglais demeurent en dehors de la ville; on y remarque, de plus, une caserne occupée par une partie de la garnison. Notre conducteur nous indiqua une espèce d'hôtel, entretenu aux frais de la compagnie, pour ceux de ses agents qui ont occasion de passer à Surate. C'est d'elle que dépend le personnel de l'établissement, composé d'un Parsi et de quelques serviteurs; c'est elle, par suite, qui arrête le tarif des logements. Mais les vivres sont fournis par le Parsi, et, on doit lui rendre cette justice, il ne néglige rien pour en tirer les meilleurs bénéfices possibles. Cette sorte d'hôtellerie ou de caravansérail privilégié s'appelle un *bungalou*. Celui de Surate est une maison d'assez bonne apparence, située en dehors et tout près de la ville, sur une vaste esplanade, plantée

d'arbres, qui domine la rivière et où était autrefois la factorerie hollandaise. Nous y fûmes accueillis avec les démonstrations les plus obséquieuses par l'hôte qui, flairant une bonne affaire, se frottait les mains, sans doute, à la vue des victimes que le hasard lui amenait. Les Parsis et les banians sont les juifs de ce monde oriental, si tant est que tous les indigènes ne soient pas un peu de la tribu de Judas.

Une fois installés, nous nous fîmes servir à déjeuner et nous mangeâmes avec autant d'appétit que si nous n'avions pas été sûrs de payer fort cher. Pendant et malgré l'accomplissement de cet acte important, j'étais quelque peu préoccupé de la singularité de notre position et de la façon non moins singulière dont nous y étions arrivés. Mouillage à l'entrée de la rivière, descente à terre, trajet de Domeus à Surate, installation dans l'hôtel où nous étions en train de nous restaurer, tous ces mouvements s'étaient effectués sans qu'une seule sentinelle nous eût crié : *Qui vive*, sans qu'aucune voix officielle nous eût dit : Soyez les bienvenus! Il y avait là ou une grande négligence ou un laisser aller vraiment extraordinaire. J'avoue que, pour ma part, je n'étais pas ravi du peu de sensation que nous avions fait, et que, ce fût insouciance ou parti pris, j'en étais aussi blessé qu'étonné.

Je fus interrompu dans ces réflexions désagréables par l'apparition d'un cipaye qui me remit un chiffon de papier sur lequel étaient écrites au crayon et en français les questions suivantes, aussi claires que laconiques :

Qui êtes-vous?

D'où venez-vous?

Où allez-vous?

Ces trois petites phrases à la spartiate firent d'abord sur moi le même effet que le *mané-técel-Pharès* sur les convives de Balthazar. Mes regards stupéfaits allaient, alternativement, de la missive au porteur et du porteur à la missive, et je me demandais lequel des deux était garant de l'autre, c'est-à-dire si le cipaye prouvait l'authenticité du papier ou le papier l'authenticité du cipaye; toutefois je ne pouvais rester longtemps dans le doute, en voyant celui-ci revêtu d'un costume officiel, tandis que l'autre ne portait ni adresse, ni date, ni signature. Je dus donc regarder le militaire non-seulement comme étant de bon aloi, mais encore comme la pièce essentielle; puis, considérant qu'un brave soldat du respectable corps des cipayes était incapable de commettre un faux en écriture publique, libellé surtout en langue française, j'en tirai logiquement cette conséquence : que le papier, si peu cérémonieux dans sa tenue et dans son langage, émanait de l'autorité locale pour qui, probablement, l'apposition d'un cipaye à un billet valait celle d'un cachet ou d'une signature.

Arrivé ainsi à me convaincre que je devais prendre au sérieux le message et le messager, j'essayai d'entrer en communication avec celui-ci, tâche peu facile, puisqu'il ne parlait que l'hindou. Mais le Parsi, intendant du bungalou, s'empressa de me servir d'interprète : il questionna le cipaye et nous transmit ses réponses en anglais. J'appris, de cette manière, que M. le major Cooke, commandant militaire de Surate, avait daigné m'adresser l'interrogatoire sommaire que j'ai transcrit plus haut littéralement. C'était à n'y pas croire de la part d'un officier anglais; car, si l'on a reproché quelquefois aux officiers de cette nation d'être généralement en-

tachés de morgue, ils sont, à coup sûr, les plus poliment formalistes de tous les officiers d'Europe et d'Amérique. Le procédé était inexcusable; on n'eût pas agi plus brutalement à l'égard d'étrangers qui se seraient introduits furtivement dans une ville en état de siége; or la situation paisible et régulière où se trouvait Surate n'autorisait, en aucune façon, un manque d'urbanité envers des arrivants qu'on savait bien être Français, puisque c'était en français qu'on leur écrivait. Avec un peu plus de tact ou moins d'étourderie, M. le major aurait d'abord fait prendre, auprès du chef de l'hôtel où nous étions descendus, les informations nécessaires sur la qualité et les intentions des personnes que celui-ci avait reçues dans le caravansérail de l'honorable compagnie. Bref, je congédiai le cipaye en le chargeant de dire au major Cooke que nous étions le commandant et les officiers du brick de guerre français mouillé à l'embouchure de la rivière, et que j'irais moi-même, dans la journée, répondre aux questions qui nous avaient été adressées.

Je me rendis bientôt, en effet, chez le major commandant; son envoyé l'avait, sans doute, informé des marques de surprise et de mécontentement que j'avais laissé échapper en recevant son message, car il se montra, tout d'abord, fort embarrassé. Cet embarras s'accrut même de la difficulté que nous avions à nous comprendre, car il connaissait aussi peu la langue française que je connaissais peu l'anglais; heureusement le major avait à sa disposition une providence prête à nous tirer d'affaire; c'était mistriss Cooke, sa femme, qu'il se hâta d'appeler à son aide, et à qui je fus immédiatement présenté. Mistriss Cooke était une brune assez piquante; elle avait passé quelque temps à Paris, et elle remplit très-

convenablement son rôle d'interprète. Avec l'air de candeur et le langage timide d'une jeune miss non au courant des questions officielles, elle m'expliqua comment son mari, ignorant la présence d'un navire de guerre français dans les eaux de Surate et ayant seulement appris que des étrangers étaient arrivés en cette ville, avait pu agir aussi peu cérémonieusement envers nous.

Dans les affaires délicates, l'intervention d'une jeune et jolie femme prend le caractère d'une médiation dont le résultat est toujours satisfaisant. L'apparition, non moins agréable qu'inattendue, du charmant négociateur qui se plaçait entre le major et moi avait dissipé l'effet produit par le malencontreux billet du matin, et je me sentais d'autant plus disposé à l'indulgence que, M. Cooke ne sachant pas le français, il devenait manifeste que la jolie main de mistriss Cooke avait rédigé le fatal message. Je me contentai donc, comme entrée en matière, de quelques plaisanteries sur la forme concise et tant soit peu cavalière de l'interrogatoire écrit qui nous avait troublés dans une occupation sérieuse, comme l'est un déjeuner lorsqu'on vient de faire à pied une promenade d'au moins vingt kilomètres; je ne me montrai nullement difficile quant à la valeur de l'explication qui m'était présentée de la meilleure grâce du monde et avec un désir évident de la rendre convaincante. A mon tour, je fis connaître au major Cooke le but de ma relâche à Surate, et l'accident qui nous avait contraints à nous y rendre par terre et pour ainsi dire incognito, après avoir, toutefois, tenté inutilement de faire constater au poste de Vaux-Tomb l'arrivée du brick au mouillage de Swally. Ces éclaircissements donnés, nous échangeâmes de part et d'au-

tre quelques phrases de circonstance; puis je pris congé de mes interlocuteurs.

Le soir même, les relations pacifiques qui venaient de s'établir reçurent une consécration. L'impassible cipaye, naguère messager de discorde, cette fois messager de paix, reparut à l'hôtel et me remit, au nom de M. et de Mme Cooke, une lettre d'invitation à dîner pour mes officiers et moi. Cette lettre, écrite en français, sur papier à bordure rose et d'une jolie petite écriture déliée, était, sans aucun doute, de la main du gracieux interprète qui m'avait traduit les excuses du major, et elle était conçue dans les termes les plus obligeants. De crainte qu'il ne me fût resté au fond du cœur quelque regain de rancune, le bienveillant rédacteur, par un raffinement de politesse, terminait en priant « Monsieur le capitaine commandant du *bateau* français de pardonner *toutes ses surprises* ; » c'est-à-dire, je crois, qu'on s'excusait encore de s'être laissé surprendre. On ne pouvait montrer plus d'amabilité et de prévenance; je répondis en conséquence, acceptant seulement pour moi, les officiers qui m'accompagnaient devant retourner à bord avant le jour fixé par le billet d'invitation.

A l'issue de mon entrevue avec M. et Mme Cooke, je m'étais rendu chez le juge, qui est la seconde autorité du pays; il était absent, et j'avais été reçu par madame, qui fut loin de se montrer, pour moi, aussi affable que sa compatriote; je ne pus même la décider à parler français, quoiqu'elle le sût un peu. Là se bornèrent mes relations avec les autorités anglaises. Quant aux autorités indigènes, le pays étant sous la dépendance des Anglais, je n'avais pas de rapports officiels à établir avec elles : ceux que la curiosité m'eût

engagé à nouer m'étaient interdits faute d'un interprète. Je me bornai donc à visiter quelques riches négociants arabes établis à Surate, pour obtenir les renseignements commerciaux que je voulais prendre : la présence de M. Viguard rendait faciles mes entretiens avec eux. Au nombre des Arabes que j'allai voir se trouva naturellement l'agent du sultan de Mascate, pour lequel j'avais une lettre de son souverain. Il me reçut fort civilement et se mit entièrement à ma disposition. Il se nommait Ahhmed-ben-Zoubir; né de parents arabes, à Surate, il n'en était jamais sorti. C'est dans sa conversation que je recueillis quelques détails sur la situation commerciale de cette ville, assez déchue aujourd'hui, même au point de vue maritime, pour qu'un navire de guerre étranger puisse mouiller dans ses eaux sans que l'autorité supérieure ait l'air de s'en apercevoir.

C'était, du reste, je suis bien forcé de l'avouer, une singulière autorité que celle qui résidait alors à Surate. Ce qui s'était passé aurait dû rendre M. Cooke plus circonspect dans sa manière d'interpréter les devoirs que la société impose, surtout à un *gentleman*, comme disent ses compatriotes; cependant il n'en fut rien. Décidément il était écrit que ce pays me serait fatal, et le soir où mon canot s'échoua sur le grand banc du bas de la rivière (présage bien clair et que je ne sus pas comprendre), au lieu de me réjouir d'entendre la voix des gens du village qui répondaient à notre appel, j'aurais mieux fait de boucher mes oreilles et celles de mes hommes avec de la cire, comme fit Ulysse quand il voulut mettre son équipage et lui à l'abri des vocalises séductrices des sirènes. A partir de ce moment, que de chutes de Cha-

rybde en Scylla et de Scylla en Charybde!..... D'un banc de sable vaseux où je risquais de n'avoir, une bonne partie de la nuit, que la voûte étoilée pour ciel de lit, passer à l'hospitalité maussade de deux convalescents renfrognés, dormir (quel abus de langage!) sur un plancher et en proie à la voracité d'une nuée de parasites, faire cinq lieues à pied, tomber entre les mains d'un hôtelier plus vorace encore que les insectes de la nuit, et recevoir là, emmanché d'un soldat cipaye, un papier de propreté douteuse qui nous demande, à brûle-pourpoint, comme un agent de police à un vagabond, qui êtes-vous et que voulez-vous? certes, voilà plus de contre-temps qu'il n'était nécessaire pour que je prisse en abomination l'antique métropole du commerce de l'Asie; cependant je n'étais pas au terme de mes misères : j'avais encore à avaler la lie de ce calice d'amertume.

Je restai trois ou quatre jours hébergé, au poids de l'or, par mon juif de Parsi, et, pendant trois ou quatre jours, j'attendis que le major Cooke voulût bien se rappeler qu'il me devait une visite. Vaine attente! En fait de visites, il était, sans doute, de ceux qui pensent qu'une invitation à dîner en tient lieu. Le jour fixé arriva sans que M. Cooke eût paru. Cependant, résolu que j'étais de ne désespérer qu'au dernier moment, je patientai jusqu'aux environs de l'heure du rendez-vous; mais, hélas! pas de major Cooke. On eût dit qu'il était passé à l'état de mythe, ou que quelque fakir, à l'instigation d'un rajah, lui avait administré un des poisons subtils que ces moines indiens préparaient autrefois pour servir la vengeance du grand mogol. Je fus alors convaincu que le commandant de Surate n'était pas plus poli pour les étrangers qui séjournaient dans sa ville

qu'à l'égard de ceux qui y arrivaient, et je pris aussitôt mon parti. A cinq heures (on voit que je poussai la patience jusqu'à la limite extrême), à cinq heures, je fis porter à M. le major Cooke, par un marin du *Ducouëdic*, une lettre préparée dans la journée, et dans laquelle je disais : « qu'ayant eu l'honneur de faire une visite à M. le major j'avais droit de m'attendre à recevoir la sienne; que c'était là un devoir entre *gentlemen*, et, à plus forte raison, entre les agents officiels de deux nations amies; qu'en s'abstenant de remplir ce devoir il m'avait mis, à mon grand regret, dans l'impossibilité de paraître à sa table; je terminais en priant mistriss Cooke d'agréer mes excuses, et de croire à la peine que je ressentais, de ne pouvoir me rendre au dîner que j'avais accepté. » Cette épître tomba comme une bombe au milieu des convives réunis, au nombre desquels, par une prévoyante attention de mistriss Cooke, devaient se trouver, m'avait-elle écrit dans son billet d'invitation, « des gens, *deux* ou *trois*, qui parlent *la française*. » La stupéfaction et le désordre régnèrent un instant dans l'assemblée. On eût dit qu'un autre Sevagy (1) venait de se présenter sous les murs de Surate. Enfin un cipaye, l'inévitable cipaye, fut dépêché, en toute hâte, à la poursuite du matelot qui avait apporté ma lettre. Ce dernier fut atteint et amené en présence de l'honorable société, où se distinguaient M. Cooke, à qui l'émotion de la honte ou du dépit avait donné la couleur de son habit d'uniforme, et mistriss Cooke, qui, par son empressement à excuser son mari, témoignait le regret que lui faisait éprouver ce contre-temps

(1) En 1664, Sevagy, roi des Mahrattes, assiégea Surate et jeta la terreur parmi ses habitants.

fâcheux ou, pour me servir de son langage, cette nouvelle *surprise*. « Son mari, disait-elle, ne savait pas le français ; comment eût-il été rendre visite à *Monsieur le capitaine?*..... Sans doute elle s'y fût transportée avec lui, si *Monsieur le capitaine* eût été seul..... Il fallait bien dire à *Monsieur le capitaine* combien on était désolé et combien d'excuses on présentait, etc., etc..... » Mon messager revint me rapportant ces flatteuses protestations, qui me prouvèrent que, si mistriss Cooke n'avait pas songé à rappeler à son mari les devoirs qu'il aurait dû remplir, elle n'était pas, du moins, complice d'une grossièreté qu'explique seul l'espèce d'isolement où l'on vit dans ce pays, et par suite duquel on désapprend les usages de la bonne compagnie. Sans me départir de la ligne de conduite qui m'était imposée, je pus donc envoyer une pensée de remercîment et de bon souvenir au seul être agréable que j'eusse vu et entendu dans la ville de Surate.

Le lendemain, je m'embarquai sur un bateau du pays pour descendre la rivière et retourner au plus vite à bord du *Ducouëdic*. Mais il était écrit que je ne pourrais, sans éprouver un désagrément, faire un pas dans ce lieu de relâche, où le mauvais sort m'avait jeté ; mon conducteur m'échoua sur un nouveau banc, où je restai une heure à un mouillage forcé. Je finissais, on le voit, comme j'avais commencé. Aussi, pour me soustraire à la malfaisante influence qui me poursuivait dans ce pays, je me hâtai, à peine arrivé à bord, de faire les préparatifs du départ.

Je me bornerai à rappeler ici les principaux événements qui causèrent successivement la prospérité, puis la décadence de Surate, par la raison que son histoire politique,

géographique et commerciale se trouve dans tous les livres spéciaux : d'ailleurs cette ville ne se rattache qu'incidemment à l'objet de ma mission, et par conséquent à la présente relation.

Surate, que les indigènes prononcent *Soûrete* (beauté), est une grande ville de la province de Gouzerate, dépendante aujourd'hui de la présidence de Bombay. Elle est située sur la rive gauche ou méridionale de la Tapti, par 21° 12′ de latitude nord et 70° 29′ 45″ de longitude est. Cette rivière se jette dans le golfe de Cambaye, à dix-huit milles environ à l'ouest de la ville ; sa largeur est remarquable ; mais la navigation en est dangereuse, même pour les bateaux, à cause des bancs de sables mouvants dont elle est encombrée et qui, dans leurs déplacements, ouvrent parfois de nouveaux canaux ou comblent les anciens. Ces bancs sont très-nombreux, surtout à peu près aux deux tiers de la distance qui sépare Surate de la barre, et ne laissent entre eux que des passages fort étroits. Les barques qui naviguent sur ce cours d'eau sont généralement de 30 à 40 tonneaux, ayant deux mâts portant chacun une large voile latine.

Les grands navires ne franchissent pas la barre ; ils jettent l'ancre dans la rade de Swally, qui tire son nom de celui d'un petit port placé sur le côté nord de l'embouchure. C'est sur la pointe Swally que se trouve Vaux-Tomb, reconnaissable à une tour surmontée d'un dôme blanc et à un mât qui porte un fanal.

Sur la rive gauche, environ quatre milles en dedans de la barre, est une crique donnant accès vers le petit village de *Domeus*, où existe, bâti sur une éminence, un corps de

garde commandé par un sergent qui est chargé d'enregistrer l'arrivée et le départ des navires, et d'en rendre compte au commandant de Surate. De *Domeus* à Surate, il y a environ quinze milles par eau et dix par terre.

Surate s'élève au milieu d'une fertile campagne, accidentée de collines, boisée, coupée de longs chemins ombreux et parsemée de grandes jongles touffues, au sein desquelles pullule toute sorte de gros et de petit gibier. Des villages et des fermes se montrent çà et là dans le pays environnant. La ville a la forme d'un demi-cercle, dont la Tapti serait la corde; elle est entourée d'une muraille de six milles environ de circuit, en bon état, garnie de bastions demi-circulaires et de créneaux. Une garnison, composée d'un petit nombre de cipayes et de quelques artilleurs européens, occupe la citadelle, située dans l'enceinte de la ville et sur le bord même de la rivière. Les couleurs britanniques flottent à l'un de ces bastions et celles du Mogol au bastion opposé.

Surate est une vaste cité, mais elle ne justifie pas le nom que lui ont donné ses premiers habitants. Les rues en sont étroites et tortueuses, non pavées, pleines de poussière ou de boue, selon la saison, les maisons généralement construites en terre délayée et en bambous; quelques-unes seulement, occupées par les principaux négociants, ont été bâties avec plus de soin, sinon avec plus d'élégance. On y remarque aussi plusieurs mosquées, la Douane, la Monnaie, des fontaines et des citernes d'une bonne construction. Un curieux établissement y existe : c'est un hôpital pour les animaux vieux ou malades, où se trouvent réunis, avec tout le confort possible, chevaux, bœufs, moutons, chèvres, etc.

Cet établissement a été fondé et richement doté par les *jains* (1). La résidence du Nabab est un édifice moderne, mais elle n'a rien qui puisse fixer l'attention; enfin on y voit un joli temple protestant.

La population de Surate était estimée, en 1796, époque à laquelle sa prospérité avait déjà décliné, à huit cent mille âmes, les plus raisonnables disent six cent mille; maintenant que presque tout son commerce a passé à Bombay, la population, considérablement réduite, n'excède guère cent mille âmes; elle se compose, outre les Européens, d'Hindous pour la plupart *jains*, de mahométans, de Parsis, d'Arméniens, de juifs et d'autres castes encore. Les Parsis et quelques familles de mahométans occupent, sous le rapport de l'influence et de la richesse, le premier rang dans cette population mêlée.

Surate est à la fois le siége d'une force militaire anglaise, de la cour suprême de justice pour toute la présidence de Bombay, et d'une cour de district; elle a aussi un bureau de douane avec un receveur.

La ville de Surate est si ancienne, qu'on la trouve mentionnée dans un vieux poëme sanscrit appelé le *Râmâyana* (2). Après la conquête de l'Hindoustan par les mahomé-

(1) Les *jains* ou *jainas* sont une secte religieuse de l'Hindoustan; leur nom est dérivé du sanscrit *jina* (victorieux), qui est le nom générique des jains déifiés de cette secte. Ils sont très-nombreux dans les provinces méridionales et occidentales de l'Inde.

(2) Le sujet du *Râmâyana* est la descente de Visnou sur la terre, pour prévenir la destruction du monde par le prince des démons, *Ravana*, On n'a pu déterminer avec quelque certitude l'époque à laquelle il fut écrit. Il est seulement possible d'induire des faits dont il traite qu'il se rapporte à l'introduction du culte de Brahma dans la péninsule et qu'il a dû être composé à une époque très-reculée.

tans, elle fut le port où ils s'embarquaient de préférence pour le pèlerinage de la Mekke; et, lorsque les Européens eurent découvert le passage du cap de Bonne-Espérance, elle ne tarda pas à être la place de commerce maritime la plus importante de tout le continent indien, supériorité qu'elle dut au voisinage des plus riches provinces de l'empire du Mogol et à sa position favorable pour concentrer le mouvement d'échange entre la côte du Malabar et les golfes Persique et Arabique. Quand les Portugais se furent solidement établis à Calicut, à Goa et à Daman, ils commencèrent à trafiquer avec Surate, à peu près vers 1561. En 1603, un marchand de Londres, du nom de Mildenhall, partit pour Agra et réussit, trois ans plus tard, à faire concéder à sa nation des priviléges commerciaux sur le marché dont il s'agit. En 1610, les Portugais ayant voulu s'opposer aux opérations des Anglais à Surate, il s'ensuivit une série de combats heureux pour les armes de la Grande-Bretagne. Ces succès valurent aux Anglais l'autorisation d'établir une factorerie, qu'un firman de l'empereur leur donna en 1613. A la même époque environ, les Hollandais se présentèrent dans le pays; ils y devinrent, pour les Portugais et les Anglais, des rivaux redoutables, et leur commerce y prospéra pendant la durée d'un siècle. Ce ne fut que bien longtemps après les Anglais et les Hollandais que les Français parurent sur le marché de Surate. Les Européens, qui y avaient pris pied avant eux, se croyant intéressés à les faire exclure, employèrent toutes sortes d'artifices pour inspirer aux Indiens des préventions contre ces nouveaux concurrents. Le gouverneur était déjà disposé à les desservir à la cour d'Agra, où allaient se rendre deux en-

voyés de la France, les sieurs *La Boulaie* et *Beber*, pour solliciter la liberté du commerce. Heureusement un capucin, nommé le père Ambroise, qui se trouvait sur les lieux, parvint à détruire les calomnies qu'on avait répandues et à remettre ses compatriotes en estime dans cette partie de l'Inde. Le principal représentant du commerce français à Surate, vers cette époque, c'est-à-dire en 1668, était un nommé Carron, homme expérimenté et très-actif, malgré ses soixante et douze ans. Il devint le chef de la compagnie des Indes orientales et choisit d'abord la ville dont nous parlons pour en faire le centre des opérations de ladite compagnie. Mais, quoique florissante, cette ville ne répondit point à l'idée qu'il s'en était formée pour un établissement principal; il abandonna donc son projet, et les Français n'eurent dans Surate qu'une factorerie, qui ne fut même jamais bien importante.

Dans les notices statistiques sur les colonies françaises publiées, en 1839, par le département de la marine, on voit encore figurer, au nombre de nos établissements de l'Inde, une loge (1) à Surate. Il y est dit que cette loge a été occupée, à dater de 1819, par un agent français mort en 1823, et qui ne fut point remplacé, attendu la cessation absolue de relations commerciales entre la France et ce pays. L'auteur des notices ajoute qu'elle est occupée par un gardien et un *pion*; enfin que le jardin de cette factorerie et le pavillon qui en dépend sont loués pour la somme de 2,000 francs. Il m'a

(1) Le nom de loge était donné, sous le régime de la compagnie des Indes, à des factoreries ou établissements isolés, comprenant une maison avec un terrain adjacent, où la France avait le droit de former des dépôts de marchandises et de faire flotter son pavillon.

fallu lire ces détails dans une publication officielle pour croire que la France conservait le droit d'avoir une loge à Surate; car, à mon passage dans la localité, rien de ce que j'avais vu ou entendu ne me l'avait appris. Je ne sais jusqu'à quel point les maîtres actuels de cette cité seraient disposés à nous laisser user d'un pareil droit. Tout ce que je puis dire, c'est que personne, à Surate, ne m'a paru se douter que nous eussions un pareil privilége.

Les Anglais ont été plus heureux que nous dans leurs relations avec Surate; en 1615, sir Thomas Roe obtint de l'empereur, qu'il visita à Agra, l'autorisation d'établir des factoreries non-seulement dans la ville qui nous occupe, mais encore à Cambaye et partout ailleurs. Surate devint alors le siége principal de la compagnie anglaise des Indes, sur la côte occidentale de la péninsule, et garda cette prérogative jusqu'en 1686, époque où la présidence fut transportée à Bombay. En 1800, les Anglais forcèrent le Nabab à signer un traité par lequel il résignait le gouvernement civil et militaire de la province entre les mains de la compagnie, à la charge, pour celle-ci, de payer à lui et à ses héritiers une pension annuelle d'un lack de roupies et le cinquième du revenu net produit par la ville et ses dépendances. Quoique prisonnier d'État, le Nabab, comme son maître, l'empereur de Delhi, peut toujours revêtir les insignes extérieurs et s'entourer des apparences du pouvoir. Nous avons dit que son drapeau flotte sur la citadelle, à côté de celui de la Grande-Bretagne. Enfin un traité conclu en 1803 entre la compagnie et les Mahrattes contraignit ceux-ci de renoncer à toutes leurs prétentions à l'égard de Surate, prétentions qui remontaient à la prise de cette ville par le fameux Sevagy.

La décadence de Surate a été attribuée à diverses causes : tantôt aux épidémies, aux inondations et aux incendies qui l'ont ravagée, tantôt à la translation du gouvernement central de la compagnie à Bombay ; ce dernier fait, joint au développement commercial de plusieurs autres points de la côte, paraît avoir été la cause la plus réelle de cette décadence. Quoi qu'il en soit, sa prospérité n'existe, aujourd'hui, que dans l'histoire ; son commerce extérieur, considérablement restreint, se borne, pour ainsi dire, à quelques opérations avec le golfe Persique et la mer Rouge. Celles qu'elle fait avec l'Arabie ont encore une certaine importance. Quant à la côte orientale d'Afrique, Surate n'y expédie plus directement de marchandises : depuis les calamités qui ont affligé cette ville, aucun de ses négociants, n'étant resté assez riche pour envoyer sur cette côte ou en recevoir des chargements complets, on opère par l'intermédiaire de Mascate, de Bombay ou des ports de Keutch.

Un navire qui jette l'ancre devant la barre de Surate doit être visité par un commis de la douane chargé de prendre les noms du capitaine, du bâtiment, de la nation à laquelle il appartient et de l'endroit d'où il vient.

Les marchandises ne peuvent être débarquées sans un permis spécial. Celles qui sont transbordées à la barre ou en rivière, et expédiées de là en d'autres endroits, sont sujettes aux mêmes droits que si elles entraient dans la ville. Les articles qui seraient saisis, après avoir été introduits en fraude ou transbordés sans acquittement du droit, seraient confisqués.

Les droits se payent d'après le manifeste, qui doit être livré à la douane, et la facture exhibée. Toute marchandise

qui ne s'y trouve pas portée paye double droit, si elle est débarquée.

Si la valeur d'une marchandise n'est point portée au manifeste, le droit à payer est calculé sur le prix de facture et, à défaut de celui-ci, sur les prix courants de Surate.

On ne fournit de pilote qu'aux capitaines ou patrons qui se présentent munis d'un certificat du chef de la douane attestant qu'ils sont en règle.

Toute marchandise arrivant de l'étranger, par mer, dans un bâtiment monté par des personnes, ou étant la propriété de personnes placées sous la protection de la compagnie, paye un droit de 4 pour 100 à la douane; il y a, en plus, 2 pour 100 à payer pour diverses charges de pilotage, d'ancrage, etc.

Toute marchandise importée sur un bâtiment qui n'est pas dans les conditions précitées paye, outre le droit déjà indiqué :

Par navire européen ou américain. . .	60 pour 100.
Par navire venant du Bengale. . . .	15
Par navire venant des côtes d'Afrique et de Coromandel, de Malacca, Achem et Siam.	15
Par navire venant de Ceylan.	12
Par navire venant de Chine.	20
Par navire venant de la côte entre l'Indus et le cap Comorin.	10
Les provenances de Bassora, de Moka, de Djedda, en un mot des ports du golfe Persique et de l'Arabie.	6

Les marchandises certifiées venir des ports des posses-

sions anglaises de l'Inde, autres que Canara, Cochim et Ceylan, sont exemptes de droits à Surate.

Les marchandises importées, sans certificat d'origine, du Bengale et du Coromandel sont soumises à un droit d'importation de 2 1/2 pour 100, lequel est rendu, à l'aide d'un drawback équivalent, lorsque les marchandises sont réexportées par terre ou par mer.

Le droit sur le coton est fixé annuellement, selon le cours de cet article sur le marché.

Les provisions de toute espèce abondent à Surate et sont à un prix raisonnable. On y trouve, parmi les nombreux végétaux alimentaires, les pois, l'asperge et le concombre. Le froment y est d'excellente qualité et le pain meilleur que dans les autres parties de l'Inde. La rivière fournit beaucoup de poisson. Le bois à brûler est rare, et le bois de construction, apporté de Daman ou de la côte de Malabar. On consomme l'eau des puits, celle de la rivière étant presque toujours saumâtre.

Pendant notre séjour au mouillage de Swally, les vents ont soufflé de l'est-sud-est à l'est-nord-est.

Le baromètre s'est constamment tenu à $0^{m},766$. Le thermomètre a varié entre un maximum de 28°, qu'il marquait à l'heure de midi, et un minimum de 22°,5, à six heures du matin.

Les courants de marée estimés à bord n'ont pas été de plus de 2 milles et 1/2 à l'heure, le flot portant au nord-ouest et nord-nord-ouest, le jusant, en sens opposé.

La déclinaison de l'aiguille a été trouvée de 2° nord-est ; enfin nos observations placeraient la pointe Swally par 21° 4' 45'' de latitude nord et par 70° 27' 10'' de longitude est.

Le 25 novembre, à sept heures du matin, profitant d'une brise d'est-nord-est assez forte pour nous permettre de refouler le courant de la fin du flot, nous appareillâmes et fîmes route, sous toutes voiles, pour sortir du golfe de Cambaye. Dans l'après-midi, la brise hala successivement le nord-est, le nord et le nord-nord-ouest. A quatre heures et demie, nous étions par le travers de la montagne de Saint-Jean et nous nous dirigeâmes alors, le long de la côte, vers le port de Bombay; le 26, à deux heures et demie du matin, le phare de Colabba était en vue. Nous manœuvrâmes pour nous mettre en position de prendre un des pilotes dont les bateaux, à cette époque de l'année, croisent constamment devant le port : à huit heures, nous en avions un à bord, et à une heure après midi, nous jetions l'ancre devant la ville.

Il y avait au mouillage une frégate et un bateau à vapeur de guerre anglais : sur la première flottait un guidon de commodore; je le saluai, selon l'usage, de dix coups de canon, et fis ensuite une autre salve de vingt et un coups pour la terre, avec le pavillon britannique en tête du mât de misaine. Les deux saluts me furent aussitôt rendus; puis le commodore m'envoya présenter ses compliments et faire ses offres de service par un des officiers de la frégate.

Le but de ma relâche à Bombay était de compléter mes vivres et d'effectuer quelques petits travaux propres à assainir le logement de mon équipage.

Pendant mon séjour à Zanzibar, j'avais apporté la plus sérieuse attention à préserver mes hommes des effets de l'insalubrité du pays, et quelques cas de fièvres et de dyssenterie heureusement arrêtés m'avaient fait espérer que mes efforts seraient couronnés de succès; mais, ainsi que je l'ai

dit, des affections plus graves et plus nombreuses s'étaient manifestées, après le départ, et, dans notre traversée de Zanzibar à Diou, deux hommes avaient succombé. En arrivant à Bombay, nous avions encore, outre quelques exempts de service, huit malades dont plusieurs étaient dans un état alarmant. Que mes efforts, que toutes les mesures sanitaires prises n'aient pas suffi pour prévenir ou atténuer le mal, il n'y a là rien d'étonnant, alors que des difficultés inhérentes à la nature du bâtiment s'ajoutaient aux influences morbides que l'équipage subissait dans les localités insalubres. Tandis qu'il eût fallu lutter contre ces influences, en épargnant aux hommes certaines privations, supportables sous un climat tempéré, mais contraires à l'hygiène sous un climat torride, j'étais forcé de mettre mes pauvres matelots à la ration d'eau, car on n'en fait que bien rarement et bien difficilement de bonne à la côte d'Afrique. De plus, la quantité d'eau que le brick eût pu prendre dans les conditions normales prévues au devis était, quand nous quittions le port de ravitaillement, diminuée du contenu de cinq caisses dans lesquelles il fallait placer du biscuit et des légumes; ce qui n'empêchait pas notre faux pont d'être encombré, sauf une coursive de chaque bord, d'un plan de quarts de farine, de salaisons et de caisses d'échantillons. Pendant un mois et demi que le faux pont restait ainsi plus ou moins engagé, l'air y circulait mal; la température, encore développée par les feux de la cuisine et du four, y était très-élevée. Quand la moitié de l'équipage était couchée, on y respirait un air nécessairement vicié. Qu'était-ce donc lorsqu'en rade les trois quarts de l'équipage et les malades y étaient réunis? On ne voit pas sans émotion la vie de cent

cinquante hommes livrée à des chances menaçantes, et je me demandais souvent, avec anxiété, ce qui arriverait si une épidémie se déclarait à bord, ou seulement s'il s'y trouvait une vingtaine d'individus sur les cadres, éventualités cependant probables. Pour accomplir des missions semblables à celle dont nous étions chargés, des navires à batterie sont nécessaires; or le *Ducouëdic*, déjà impropre, de sa nature, à la campagne qu'il avait dû entreprendre, manquait même des commodités qu'ont aujourd'hui tous les navires sans batterie; il aurait donc fallu percer quatre ou six hublots dans le faux pont, avoir dans le pont des verres lenticulaires mobiles afin de favoriser la circulation de l'air, et pratiquer deux petits panneaux à l'arrière des cuisines. Je voulais et pouvais ouvrir ces derniers pendant ma relâche; mais il n'était pas dans mes pouvoirs de commandant de faire exécuter les autres travaux. Tant que dura la campagne, les mauvaises conditions sanitaires où se trouvait mon équipage furent l'objet de mes préoccupations les plus vives; et ce n'était pas sans raison, puisque, à peine au début, j'en éprouvais déjà les tristes conséquences.

Le lendemain de notre mouillage à Bombay, j'envoyai à l'hôpital les huit marins dont l'état m'inquiétait; je plaçai aussi dans une maison de santé le chirurgien-major du brick, M. Loher, de qui la position s'était sérieusement aggravée depuis notre séjour à Zanzibar. Des huit marins, l'un mourut le jour de son entrée, quatre se rétablirent rapidement; mais je fus obligé, en quittant Bombay, d'y laisser les trois autres, qui étaient hors d'état de reprendre la mer (1).

(1) J'ai appris, plus tard, qu'un de ces hommes était mort à Bombay trois mois après notre départ, et que les deux autres ayant été ra-

Quand je m'occupai de compléter les approvisionnements du brick, j'éprouvai beaucoup de difficultés à renouveler le vin de l'équipage; cette boisson ne faisant pas partie de la ration des marins anglais, qui ne consomment que du thé et du rhum, il n'en existe pas, à Bombay, de convenable pour vin de ration : c'est un embarras contre lequel tout navire français comptant se ravitailler en ce port fera bien de se précautionner. On n'y trouve que du vin de caisse destiné à la consommation extra de quelques Européens. Faute d'autre, je pris celui-ci et le fis transvaser des bouteilles dans nos pièces; je n'eus pas même la quantité nécessaire, mais, comme ma prochaine destination était Goa, j'espérais y être plus heureux sous ce rapport.

Quant aux besoins spéciaux du navire, il me fut très-facile d'y pourvoir, grâce à toute la bonne volonté que mit à me satisfaire M. le surintendant de la marine, sir Robert Olliver, capitaine de la marine royale.

Le capitaine Olliver, une de mes anciennes connaissances, était un de ces hommes qu'on quitte à regret, dont on se souvient avec plaisir et qu'on revoit avec joie. Dans mes précédents voyages à Bombay, en 1838 et 1840, j'avais eu avec lui les rapports les plus agréables. En 1846, il se montra ce qu'il avait toujours été à mon égard, et, je puis le dire, au milieu des sentiments d'estime et de bienveillance qu'il me témoignait, il y avait un fonds d'affection paternelle aussi touchant qu'honorable pour moi.

Parmi les nouvelles connaissances que je fis, la gratitude me porte à nommer le capitaine de vaisseau de la compagnie,

patriés par voie de Suez, un seul était arrivé à Marseille, l'autre étant décédé à l'hôpital du Caire.

M. Lynch, sous-intendant de la marine et connu par ses beaux travaux hydrographiques des mers de Chine. J'eus, avec lui, des relations fort amicales auxquelles prêtait un charme de plus la présence de madame Lynch, jolie femme, d'un caractère vif et enjoué. Le mari et la femme parlaient français; ils se montraient toujours empressés à m'être agréables, et leur maison m'était un refuge assuré contre l'ennui qui poursuit trop souvent le marin dans ces pays lointains où il est condamné à errer sans rencontrer un visage qui lui sourie. Je leur dus quelques-uns des bons moments de mon court séjour à Bombay.

J'arrivais dans cette ville au commencement de la belle saison; c'est l'époque où la société quitte ses demeures urbaines pour aller s'établir en camp volant sur les glacis de la place. A cet effet, on a des espèces de baraques ou tentes en bois, plus ou moins grandes, selon le nombre de personnes composant la famille qui doit s'y installer. Ces maisonnettes mobiles sont, d'ailleurs, fort élégamment décorées, peintes de fraîches couleurs, munies de varangues avec cloisons à grillage, pour que l'air y circule mieux, pourvues enfin de tout le confortable que les Anglais entendent d'une manière si merveilleuse. Ces petites villas ambulantes prennent le nom de *bungalous*, déjà connu du lecteur. On les établit sur un vaste emplacement situé en dehors des murs et dans une position rendue délicieuse par la fraîcheur que la brise de mer y apporte et le tableau que le regard embrasse. Ces maisons s'élèvent au milieu d'enclos garnis de palissades, plantés de quelques arbres, et surtout ornés de charmants arbustes et de belles fleurs en caisses ou en pots. C'est le jardin postiche à côté du petit chalet portatif;

mais tout cela est riant, gracieux et bien entendu. Derrière la demeure des maîtres sont les cabanes pour les domestiques, les hangars pour les voitures, les chevaux, etc. Et puis, quand la belle saison s'en va, cette féerie champêtre disparaît, et il ne reste sur place que les enclos et quelques arbres en pleine terre, seuls vestiges de ce qui était presque une cité. C'est là que la bonne compagnie passe la mousson de nord-est. Les hommes se rendent le matin à la ville pour leurs affaires, et, le soir, un phaéton ou un palanquin vient les déposer à la porte de leur *bungalou*. Sir Robert Olliver avait le sien, et il ne manqua pas de m'y offrir à dîner. Je trouvai la manière de prendre le grand air dans ce cottage improvisé aussi agréable qu'originale, d'autant plus que, tous les soirs, la musique de la garnison donnait un concert en plein vent à une foule de promeneurs et de promeneuses formant la partie la plus fashionable de la société de Bombay.

Le capitaine Lynch avait, comme les autres, sa maison de plaisance, et je n'ai pas besoin de dire qu'il m'en fit les honneurs. C'était, au reste, à ces réceptions amicales que se bornaient, en cette partie de l'année, les plaisirs du monde ; et, à part les excursions que je faisais en calèche dans la campagne et mes visites *à la ville des Bungalous*, le séjour à Bombay n'eut pas beaucoup d'attrait pour moi. Un soir pourtant, la famille Lynch voulut me procurer un divertissement du cru, une vraie scène indienne, jouée par de vrais Indiens, avec les seules ressources indiennes. On me conduisit donc à une réunion nommée, dans le pays, *notche*, qui a lieu à l'occasion de quelque fête de famille, et dont le principal agrément consiste à voir danser et à en-

tendre chanter des bayadères. On y convie ordinairement ses amis et ses connaissances ; j'y fus admis à ce double titre, mais je n'eus pas lieu de m'en féliciter. Une musique barbare, des chants sourds et monotones, une danse lente et disgracieuse, exécutée par des femmes sans beauté ni élégance, mal vêtues même, tel fut le spectacle auquel j'assistai, et il me prouva encore une fois que la réalité est toujours au-dessous du rêve. Si les braves indigènes pour qui ce genre de récréation a été inventé pouvaient voir un jour sur le théâtre de l'Opéra de Paris quelque prétendue imitation de bayadères, et qu'on leur dît : Voilà ce que nous avons pris chez vous, ils ouvriraient de grands yeux, et certes, s'ils trouvaient le spectacle beau, ce qui n'est pas absolument impossible, ils le trouveraient, en revanche, d'une remarquable inexactitude. Pour moi, ce que je vis à la *notche* avait, assurément, la couleur locale ; mais aussi cela me parut fort laid.

Comme on le pense bien, je m'étais acquitté, en arrivant à Bombay, de mes devoirs envers l'autorité supérieure de la ville ; dès les premiers moments qui suivirent le mouillage du brick, j'avais écrit au major Willougby, chef de l'état-major, afin de savoir quel jour et à quelle heure je pourrais être reçu par le gouverneur. La réponse ne s'était pas fait attendre : elle m'apprit que Son Excellence, dans le but d'épargner son temps, avait l'habitude de recevoir deux jours par semaine à sa résidence de Parell, et que les personnes qui désiraient la voir s'y présentaient à l'heure du déjeuner, où tous les visiteurs étaient conviés. Au jour indiqué, je me rendis donc à Parell. Cette résidence, située à quatre milles environ dans le nord de la ville, est un bel

édifice dont les appartements ont des proportions grandioses : bâti et occupé par les jésuites pendant la domination portugaise, il fut acheté par la compagnie lors de la cession de l'île à l'Angleterre. La réunion étant assez nombreuse, mes rapports avec le gouverneur durent se borner à un échange de politesses ; quelques mots qu'il m'adressa avant et après le déjeuner renfermaient l'offre de faire mettre à ma disposition tout ce qui pourrait être nécessaire pour mon bâtiment.

Les deux navires de guerre que j'avais trouvés sur la rade de Bombay étaient la frégate *Fox* et le bateau à vapeur *Spiteful*, tous deux appartenant à la marine de Sa Majesté Britannique, et formant une subdivision de la station de Chine, chargée du service des mers de l'Inde, sous le commandement du commodore Blackwood.

Je n'eus qu'à me louer de l'exquise politesse et de l'aménité du chef de la station anglaise ; ma première visite avait été pour lui, et le digne commodore voulut bien s'estimer heureux d'avoir, au moment même de mon arrivée, une occasion de contribuer à me rendre agréable le séjour de Bombay. Une fête se préparait à bord du *Fox* et devait avoir lieu dans deux ou trois jours ; voici quel en était le motif.

Partout où des Anglais sont réunis en quantité notable, deux institutions spéciales, caractéristiques, existent à l'état de germe ou de développement complet, c'est le Jockey-Club et le Yacht-Club. Il n'y a pas de ville un peu importante sur le territoire ou sous la dépendance de l'Angleterre, qui n'ait l'une de ces choses ou les deux à la fois. Je ne saurais dire si Bombay a un Jockey-Club, ce qui est

probable, puisqu'elle a des courses ; mais elle possède, bien réellement, un Yacht-Club (société des canots) fort nombreux, et organisant de temps en temps des joutes, régates ou courses de petites embarcations. C'est à propos d'une course de ce genre, qu'il y avait fête à bord de la frégate anglaise. Sir Henry Blackwood avait engagé un certain nombre de personnes, parmi lesquelles une vingtaine de dames, à venir, à son bord, assister au carrousel nautique ; mes officiers et moi nous fûmes des invités. L'assemblée était des plus gaies ; on commença par danser au son de la musique militaire de la frégate ; puis, après le bal, il y eut *tifine*, autrement dit collation. Je rencontrai là plusieurs membres du Yacht-Club avec qui je fus mis en rapport. On me présenta aussi à madame Mylius, femme du gouverneur de Mahé, aux Seychelles, et Française d'origine. Je ne connaissais encore aucun membre de cette famille, mais j'avais déjà entendu vanter son dévouement empressé pour les malades du *Berceau*, pendant une relâche de cette corvette dans l'île. Je devais un jour éprouver personnellement combien l'éloge était mérité.

Vers quatre heures du soir, la joute eut lieu : les Français qui n'en ont jamais vu de semblables ne peuvent se faire une idée de l'enthousiasme que ces jeux excitent parmi les Anglais. Marin par excellence, l'Anglais se passionne pour tout ce qui tient aux choses de la mer ; il se précipite à ces fêtes maritimes avec la même ardeur qui entraîne aux fêtes militaires le peuple français, soldat avant tout : les joutes, les régates, les évolutions de navires sont pour lui ce que sont pour nous parades, revues et petites guerres. L'animation était grande à bord du *Fox*, au moment où les

embarcations rivales glissaient avec rapidité, l'une à côté de l'autre, sous leur blanche voilure. Le commodore lui-même donnait l'exemple, excitant du geste et de la voix acteurs et spectateurs, et prenant autant de peine que si du résultat de la lutte eût dépendu l'honneur du pavillon de la Grande-Bretagne. Du reste, l'équipage de la frégate était indirectement intéressé à ce résultat; l'un des officiers avait été chargé de préparer et de diriger un yacht appartenant à un avocat, profession peu marine, qui n'empêchait pourtant pas celui qui l'exerçait d'être un des membres les plus zélés du Yacht-Club. A la grande joie de l'état-major et des matelots, ce fut cette embarcation qui remporta le prix de la course, et le vainqueur, passant triomphalement à l'arrière du *Fox*, fut salué par la musique du bâtiment et le triple hourra des assistants.

Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain; celle dont je parle ne dérogea pas à l'usage; elle se termina, le jour suivant, par un grand dîner que donnèrent les membres du club. La salle du festin était un immense bâtiment neuf, destiné à servir d'entrepôt au coton en laine qu'on transporte à Bombay des diverses parties du Malabar. La réunion se composait d'une centaine de personnes; le cérémonial en était banni, et les convives avaient endossé la jaquette blanche comme tenue d'obligation. Inutile de dire que le repas était somptueux, il s'agit d'une table anglaise; qu'on y fit le passe-bottle, et qu'avec le passe-bottle commencèrent les toasts, conséquence inévitable en pareille conjoncture. Le commodore Blackwood but à la marine française et au capitaine Guillain, son représentant; l'usage me condamnait à répondre à cette politesse par un speech suivi

d'un toast ; le sujet en était, d'ailleurs, tout trouvé, car il m'avait été officieusement indiqué d'avance. Ayant donc rempli mon verre, je me levai et débitai ma petite allocution à peu près dans les termes suivants :

« Messieurs,

« J'aime à penser que le toast qui vient d'être porté par « l'honorable commodore Blackwood n'est pas seulement « une politesse, une manifestation courtoise de l'hospitalité « anglaise, mais encore un appel et un encouragement à « des efforts dirigés vers une œuvre commune. Depuis que « les nations sont entrées dans une ère de paix et de civili- « sation, ce n'est plus avec un sentiment de mesquine envie « que les unes accueillent les progrès accomplis par les au- « tres. Entre les hommes éclairés de tous les pays, il ne « saurait y avoir désormais qu'une noble émulation pour « augmenter les découvertes de la science, les faire servir « au développement des arts et de l'industrie, et, par là, « arriver à accroître le bien-être des peuples, rapprochés, « associés de plus en plus. Or, Messieurs, la marine est un « des plus puissants moyens d'action que possède l'homme « pour réaliser l'association universelle des peuples, desti- « née réservée par la Providence aux générations futures ; « c'est donc de grand cœur que j'ai applaudi à ces jeux « auxquels j'ai assisté avec vous, parce qu'ils occupent « une place dans cette série d'institutions qui doivent avoir « pour résultat de perfectionner l'art nautique. Sous l'in- « fluence de la même pensée, je saisis avec empressement « l'occasion de payer aux officiers de l'Indian-Navy, nom- « breux dans cette réunion, un large tribut d'éloges pour « les beaux travaux hydrographiques qu'ils ont exécutés,

é à leur marine une place distinguée dans
vantes du monde. Pour me résumer, je
Messieurs, de porter un toast à la marine
celui qui en est maintenant le digne chef,
r Robert Olliver. »
t une impression marquée sur ceux de mes
res, il est vrai, qui comprenaient la lan-
ils s'empressaient, à mesure que je parlais,
paroles à leurs voisins. Mon ami le capi-
ésident du club, et le commodore Black-
t le signal des manifestations approbatives
t les idées saillantes de mon allocution. En-
nul doute, à la bienveillance des principaux
ant lesquels je la prononçais et à cette sa-
éprouve toujours d'un éloge loyalement ex-
beau succès, dont le retentissement fut porté
ocks voisins par le roulement des manches
es hourras unanimes des convives.

Sérieusement parlant, les relations avec les Anglais sont, en général, on ne peut plus agréables, toutes les fois qu'on ne blesse pas leur amour-propre national et qu'on rend pleine et entière justice à leur incontestable mérite comme marins; pour mon compte, j'ai trouvé en eux une politesse empressée que je me fais un devoir de reconnaître. J'ai bien rarement, je n'ai peut-être même jamais rencontré un second major Cooke, dont l'histoire (soit dit en passant) égaya beaucoup mes amis de Bombay, à qui je la contai. Le major Cooke n'habitait-il pas, au reste, une espèce de pays perdu où un navire de guerre étranger ne s'était pas présenté depuis un temps immémorial, et n'était-il pas ex-

d'un toast; le sujet en était, d'ailleurs, tou
m'avait été officieusement indiqué d'avan
rempli mon verre, je me levai et débitai m
tion à peu près dans les termes suivants :

« Messieurs,

« J'aime à penser que le toast qui vient d
« l'honorable commodore Blackwood n'est
« une politesse, une manifestation courtoise
« anglaise, mais encore un appel et un en
« des efforts dirigés vers une œuvre commun
« les nations sont entrées dans une ère de pa
« sation, ce n'est plus avec un sentiment de m
« que les unes accueillent les progrès accomp
« tres. Entre les hommes éclairés de tous l
« saurait y avoir désormais qu'une noble ém
« augmenter les découvertes de la science, le
« au développement des arts et de l'industrie
« arriver à accroître le bien-être des peuples,
« associés de plus en plus. Or, Messieurs, la marine est un
« des plus puissants moyens d'action que possède l'homme
« pour réaliser l'association universelle des peuples, desti-
« née réservée par la Providence aux générations futures;
« c'est donc de grand cœur que j'ai applaudi à ces jeux
« auxquels j'ai assisté avec vous, parce qu'ils occupent
« une place dans cette série d'institutions qui doivent avoir
« pour résultat de perfectionner l'art nautique. Sous l'in-
« fluence de la même pensée, je saisis avec empressement
« l'occasion de payer aux officiers de l'Indian-Navy, nom-
« breux dans cette réunion, un large tribut d'éloges pour
« les beaux travaux hydrographiques qu'ils ont exécutés,

« et qui ont donné à leur marine une place distinguée dans « les marines savantes du monde. Pour me résumer, je « vous propose, Messieurs, de porter un toast à la marine « de l'Inde et à celui qui en est maintenant le digne chef, « l'honorable sir Robert Olliver. »

Mon speech fit une impression marquée sur ceux de mes convives, bien rares, il est vrai, qui comprenaient la langue française, et ils s'empressaient, à mesure que je parlais, de traduire mes paroles à leurs voisins. Mon ami le capitaine Lynch, président du club, et le commodore Blackwood, donnaient le signal des manifestations approbatives qui accueillaient les idées saillantes de mon allocution. Enfin, grâce, sans nul doute, à la bienveillance des principaux personnages devant lesquels je la prononçais et à cette satisfaction qu'on éprouve toujours d'un éloge loyalement exprimé, j'eus un beau succès, dont le retentissement fut porté aux échos des docks voisins par le roulement des manches de couteaux et les hourras unanimes des convives.

Sérieusement parlant, les relations avec les Anglais sont, en général, on ne peut plus agréables, toutes les fois qu'on ne blesse pas leur amour-propre national et qu'on rend pleine et entière justice à leur incontestable mérite comme marins; pour mon compte, j'ai trouvé en eux une politesse empressée que je me fais un devoir de reconnaître. J'ai bien rarement, je n'ai peut-être même jamais rencontré un second major Cooke, dont l'histoire (soit dit en passant) égaya beaucoup mes amis de Bombay, à qui je la contai. Le major Cooke n'habitait-il pas, au reste, une espèce de pays perdu où un navire de guerre étranger ne s'était pas présenté depuis un temps immémorial, et n'était-il pas ex-



cusable de s'être un peu rouillé sur les usages de la bonne compagnie?

Mon séjour à Bombay se prolongea plus que je ne l'aurais voulu, eu égard à la mission spéciale qui nous appelait ailleurs. La manutention du biscuit nécessaire pour compléter l'approvisionnement du brick demanda près de trois semaines. Je profitai de ce retard pour revoir ce que la ville et les environs offraient d'intéressant à la curiosité du voyageur. Comme il faudrait un volume pour en donner seulement un aperçu, et que, après tout, la description de cette cité et de ses dépendances, ainsi que son histoire, existe dans une foule de livres à la portée du public, je fais grâce au lecteur de mes propres observations.

Le 22 décembre, dans l'après-midi, je ralliai le *Ducouëdic* pour appareiller. J'appris, en arrivant, que le pilote que m'avait fourni le sultan de Mascate n'était pas rentré à bord. Sur la demande de cet homme, je l'avais autorisé à s'établir à terre pendant la durée de notre relâche à Bombay. Deux jours avant l'appareillage, j'envoyai à son domicile; mais la navigation commencée avec nous n'étant probablement pas à sa convenance, il avait disparu, se payant, sans doute, de ses services passés au moyen d'une certaine somme que je lui avais avancée pour l'achat de ses provisions de voyage. Ce n'était pas une perte pour moi que celle de ce pilote, car, autant que j'en avais pu juger, son talent équivalait à sa moralité. En conséquence, je ne fus pas longtemps à le chercher ni à le regretter, et, à quatre heures du soir, je mettais à la voile.

A six heures, nous étions en dehors des bancs, et nous nous dirigeâmes alors vers le sud, sous toutes voiles. La

brise soufflait joli frais du nord-ouest et nous faisions grand sillage, lorsque nous nous trouvâmes à l'improviste au milieu d'une série de pieux plantés sur le fond comme des balises; plusieurs bateaux y étaient amarrés et, à l'approche du brick, leurs équipages poussaient des cris qu'on pouvait attribuer à l'intention de signaler un danger aussi bien qu'à la crainte d'être abordés par nous. L'officier de quart, qui ne connaissait pas les localités, s'en tint à la première hypothèse, et me fit prévenir aussitôt en changeant la route, afin d'éviter le banc que ces perches lui semblaient indiquer. Quoique se trompant à cet égard, il n'en atteignit pas moins le résultat désirable en épargnant, par sa manœuvre, aux laborieux pêcheurs le dommage que leur eût causé la destruction de leur attirail. On rencontre de ces pieux jusque par 12 et 14 mètres d'eau : ils sont plantés au commencement de la belle saison, c'est-à-dire dans les premiers jours d'octobre, et enlevés avant que la mousson de sud-ouest soit établie. On les enfonce au moyen de deux bateaux qu'on y amarre solidement à haute mer, de telle sorte que, le niveau de l'eau s'abaissant, le poids des bateaux fasse pénétrer le pieu dans le fond : ils sont déplantés par le même procédé appliqué en sens inverse.

Aucun incident notable ne se produisit dans les quarante-huit heures que nous mîmes à nous rendre de Bombay à Goa, séparées par un espace de soixante-quinze lieues. Dans cette saison, la navigation de la côte occidentale de l'Hindoustan est des plus faciles, surtout lorsqu'on s'avance du nord au sud; il y règne, en effet, des brises régulières de terre et de mer; les premières, qui soufflent de l'est à l'est-nord-est, commencent vers neuf ou dix heures du soir : fai-

bles d'abord, elles prennent plus de force à la fin de la nuit et cessent vers neuf heures du matin ; puis, à midi, la brise du large se lève du nord-ouest et hale le nord sur le soir, en tombant graduellement après le coucher du soleil. Le ciel est alors très-beau et la température fort agréable, à part les quelques heures de calme qui, dans la matinée, succèdent à la brise de terre, heures pendant lesquelles la chaleur est assez accablante.

A bord, le thermomètre centigrade variait entre un maximum de 28° à 29° à midi, et un minimum de 22° à 23° à six heures du matin.

Le 24, à quatre heures du soir, nous avions en vue les terres de la baie de Goa, terminées, du côté du nord, par la pointe d'Aguada, terre de hauteur modérée, et que couronne un petit château, dont l'un des bastions est surmonté d'une tour à feu et d'un mât de signaux ; du côté du sud, par un promontoire escarpé, au sommet duquel est un large bâtiment dont les blanches murailles se détachent sur les massifs d'arbres qui garnissent toute la colline. Ce promontoire, désigné, dans le pays, sous le nom de *o Cabo* (le cap), est plus élevé qu'Aguada, et l'édifice qui le domine en fait un point de reconnaissance très-remarquable.

L'entrée de la baie nous étant ainsi bien signalée, nous fîmes route pour y donner ; mais la brise était très-faible, et ce ne fut qu'à sept heures du soir que nous pûmes laisser tomber l'ancre, par 9 mètres fond de vase molle, à un demi-mille dans le sud du fort d'Aguada, le mât de pavillon du débarcadère nous restant au nord 18° ouest et la pointe dite *o Cabo* au sud 29° est.

Avant que nous eussions mouillé, un canot du fort avait

accosté le brick. L'officier qui commandait cette embarcation, nous ayant adressé les questions d'usage, monta à bord, et je reçus de lui les renseignements qui pouvaient m'être utiles en ce qui concernait le personnel actuel du gouvernement. Quant à la localité elle-même, je l'avais déjà visitée deux fois en 1840, et je n'avais pas besoin de cicerone pour m'y diriger.

La ville nouvelle de Goa est située à deux milles au-dessus de la barre de la rivière qui débouche au fond de la baie où le *Ducouëdic* était mouillé, et le trajet à contre-marée ne demande pas moins d'une heure dans une bonne embarcation. De plus, le passage de cette barre, sans présenter beaucoup de difficultés, exige cependant, pour être effectué, même avec un canot, quelque connaissance des lieux. Dans le but d'éviter tout embarras pour leurs communications avec la ville, les navires qui stationnent au mouillage d'Aguada se servent ordinairement de bateaux du pays, qui sont fort grands, armés de douze à seize rameurs et que l'on paye à raison de 6 roupies par jour. Dès le lendemain de notre arrivée, je pris à louage deux de ces bateaux pour le temps que le brick resterait sur rade, et dans le courant de la journée je me rendis à la ville.

Afin d'économiser le temps que nous eussent fait perdre les allées et venues du bord à terre et de terre à bord, je m'établis dans un appartement ayant vue sur la rivière, et qui, loué au prix d'une roupie par jour, contenait assez de pièces pour loger tous ceux de mes officiers que le service ne retiendrait pas à bord. Aussitôt après m'y être installé, je me présentai à l'hôtel du gouvernement. On sait qu'à partir de l'année 1835 le titre de vice-roi primitivement

donné au fonctionnaire qui exerçait l'autorité suprême dans les établissements portugais d'Asie a été remplacé par celui de *gouverneur et capitaine général*. A mon arrivée, le titulaire était dom José Fereira Pestana, ex-ministre de la marine de Portugal, homme aussi distingué par son instruction que par ses manières. Son accueil fut des plus gracieux ; il comprenait le français, mais il ne le parlait pas ; j'en étais à peu près au même point pour le portugais, de sorte que nous nous mîmes à causer chacun dans notre langue, sans être plus embarrassés que si nous eussions parlé un seul idiome également connu de tous deux. J'informai Son Excellence que ma relâche à Goa avait pour objet de me procurer quelques approvisionnements et de prendre, ainsi que je l'avais fait à Diou, une idée du commerce existant entre Goa et les possessions portugaises du Mozambique. Dom José répondit avec beaucoup d'empressement qu'il donnerait les ordres nécessaires à la prompte et entière satisfaction de mes désirs. Après cet entretien tout officiel, le gouverneur me présenta à dona Mathilde, sa femme.

Je reçus ensuite des offres de service du premier aide de camp du gouverneur, M. Mas de Saint-Maurice, un Français ayant appartenu à la légion étrangère lors de la révolution de Dom Pedro et qui, resté au service du Portugal, était parvenu au grade de major. Je trouvai encore dans la ville un autre compatriote : c'était la femme de M. de Souza, le *Juiz desembargador*, ou chef de la justice. Grâce à ces heureuses rencontres, nous pûmes presque, mes officiers et moi, nous croire en pays français.

Mes affaires furent promptement expédiées : je complétai

mon eau à l'aide d'une citerne et les vivres de campagn avec de bon vin de Porto. Pour mes recherches historiques, la bibliothèque m'avait été ouverte; mais elle ne contenait, au sujet de l'Afrique orientale, que les *Décades* de Barros, et je les avais déjà en ma possession.

Comme il n'y a pas de relâche sans banquet, il me fallut encore banqueter dans celle-ci. Le dîner que le gouverneur nous offrit n'eut rien de remarquable, si ce n'est le grand nombre des convives; il y avait réuni tous les principaux fonctionnaires du pays et quelques officiers étrangers de passage à Goa : le repas fut servi dans une vaste salle voûtée, autour de laquelle était disposée, au-dessus de la corniche, la série complète des portraits des vice-rois et gouverneurs de l'Inde, ce qui donnait à cette salle, toute réserve faite quant à la valeur artistique des peintures, un caractère très-imposant. Nous dînâmes au son de la musique, dont les fanfares redoublèrent lorsque les convives passèrent dans une grande galerie voisine, où était dressé le dessert, coquettement orné des belles fleurs qui croissent sous le riche climat de l'Inde. Les toasts, on le devine aisément, ne furent pas négligés, et se succédèrent dans l'ordre imposé par les convenances internationales.

Goa conserve une partie du cérémonial pompeux de la cour des anciens vice-rois, qui lui rappelle ses jours de gloire. L'orgueil des nations comme celui des individus renonce difficilement aux signes de la grandeur, même quand elle est éclipsée; Goa, la brillante reine de l'Asie portugaise, trône sur des ruines et se drape, néanmoins, dans son lambeau de pourpre. Ainsi, en Espagne, les hidalgos déchus se pavanent dans leurs haillons, plus fièrement que ne le

faisaient leurs ancêtres dans l'or, le velours et la soie : le Portugal touche à l'Espagne. Après tout, ce n'est pas la vanité seule qui inspire un tel culte de l'apparence, c'est aussi le respect des aïeux et du blason qu'ils ont honoré. Ne pas oublier qu'ils ont été grands, c'est encore un mérite pour les peuples tombés, parce que, dans ce souvenir, il y a une promesse et peut-être une garantie de régénération.

C'est notamment dans les honneurs rendus au gouverneur que se retrouve le cérémonial pompeux d'autrefois. Dom José, dona Mathilde et quelques personnes marquantes de Goa m'avaient fait l'honneur d'accepter un dîner à bord du *Ducouëdic*. A mesure que le canot de Son Excellence passait devant chacun des forts établis sur les bords de la rivière et de la baie, il était salué de vingt et un coups de canon par les batteries : on eût dit la marche d'un souverain. D'un autre côté, lorsque l'embarcation s'approcha du brick, notre batterie tira la même salve que les batteries de terre, et l'équipage, dont une partie avait été envoyée sur les vergues, poussa trois *vivat*, selon l'usage portugais. A l'arrivée de mes hôtes, je fus informé par M. Mas de Saint-Maurice que le gouverneur s'était d'abord proposé de me faire rendre immédiatement le salut par le fort d'Aguada, mais qu'il avait, ensuite, jugé préférable de le retarder jusqu'au moment où nous boirions à la santé du roi des Français, et qu'il me priait d'indiquer le signal par lequel l'officier commandant le fort en serait averti. Les choses se passèrent, à cet égard, comme elles avaient été préparées ; après quoi vint la série des autres toasts officiels. Un dernier fut porté à l'hospitalité de la France, par M. de Souza, qui avait été forcé d'y émigrer pendant la terreur miguéliste : dans une

allocution débitée en fort bon français, il nous peignit, avec une émotion poussée jusqu'aux larmes, les sentiments de gratitude qu'il avait conservés pour l'accueil reçu par lui dans notre pays.

Le dîner terminé, on songea à regagner la terre. La nuit était close; prévoyant cette circonstance, j'avais pris mes dispositions, et, lorsque le gouverneur et sa compagnie remontèrent sur le pont pour s'embarquer, la batterie de tribord du brick fut soudainement illuminée par un fanal placé à chaque sabord, en même temps que des feux du Bengale, allumés au bout des vergues, jetaient leur éclat bleuâtre tout autour du navire. Les embarcations quittèrent le bord au bruit des *vivat* échangés entre nos convives et nous. Nous ne tardâmes pas à les suivre, pour aller passer le reste de la soirée au gouvernement.

Le salon de dom José et de dona Mathilde nous était toujours ouvert. Les dames qui s'y réunissaient, et parmi lesquelles se distinguait madame Mas de Saint-Maurice, une charmante Espagnole, faisaient tout leur possible pour nous rendre agréable le séjour de Goa; elles y réussissaient à merveille, et nous n'eussions pas mieux demandé que de nous laisser entraîner aux séductions de ces enchanteresses; mais ce n'était pas le moment de nous endormir dans les délices de Capoue. La côte d'Afrique nous appelait, et le temps était venu de rallier ses rivages arides et ses populations à demi sauvages. Après onze jours de relâche, nous dîmes adieu à l'antique métropole de l'Asie portugaise.

Goa est située, dans la province de Béjapour, par 15° 30′ de latitude nord et 71° 35′ de longitude est, sur une langue de terre comprise entre deux rivières, la Mandovi, au nord,

et la rivière Zouarim ou de Mormougan, au sud. A une certaine distance dans l'est, ces deux cours d'eau communiquent entre eux et convertissent la langue de terre en une île d'environ vingt-quatre milles de circonférence. C'est à l'embouchure de la Mandovi que se trouve la barre de Goa. La pointe qui borde cette embouchure, au nord, est celle d'Aguada; la pointe qui borne l'embouchure de la Zouarim au sud est celle de Mormougan : entre les deux embouchures s'avance l'extrémité occidentale de l'île de Goa, terminée par le promontoire o Cabo. Sur la partie la plus élevée de la colline qui domine la pointe d'Aguada est une fortification consistant en une enceinte bastionnée qui contient un corps de garde, une poudrière et une tour cylindrique ayant environ quinze mètres de hauteur. Jusqu'à l'année 1775, un feu de nuit fut allumé, au haut de cette tour, pendant toute la saison où avait lieu l'arrivage des navires du royaume; mais ensuite cette précaution cessa d'être prise. Vers 1841 ou 1842, le phare a été rétabli. Sur un des bastions se dresse aussi un sémaphore. J'ai déjà signalé l'un et l'autre, la tour et le mât de signaux, à propos de notre atterrage. Le petit château dont je viens de parler se rattache par divers ouvrages aux fortifications bien autrement importantes disposées sur tout le versant méridional de la colline (c'est-à-dire celui qui fait face au mouillage), et dont l'ensemble constitue ce qu'on appelait autrefois la place d'Aguada et la forteresse royale : à l'intérieur de celle-ci, on remarque, outre les magasins et les établissements militaires, l'antique habitation des gouverneurs de la forteresse, qu'on nommait le Palais; puis une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Voyage; enfin une citerne carrée, de trente-six mètres

environ de côté à la base et d'une très-remarquable construction; l'architecture en est bien conservée, mais les dalles du fond sont brisées et laissent filtrer l'eau.

Outre la forteresse royale, il y a sur la pointe d'Aguada de nombreuses batteries, reliées entre elles par des courtines. Auprès de la batterie du débarcadère est une petite enceinte qui renferme une belle fontaine, appelée, par les Portugais, ***Mãi d'agua*** (source abondante, réservoir). Cette fontaine ou aiguade fournit l'eau aux navires, et c'est elle qui a fait donner à la pointe et à la forteresse le nom qu'elles portent.

Sur la colline, toujours du côté de la baie, mais en dehors des murs de la forteresse, est située l'église de S. Lourenço de Linhares, aujourd'hui église paroissiale, et qui fut bâtie, en 1630, par ordre du comte de Linhares, alors vice-roi. On y voit aussi les ruines de quelques bâtiments construits par les Anglais en 1807, quand les troupes avec lesquelles ils avaient envahi la province campaient, partie dans la forteresse dont je viens de parler, et partie sur la presqu'île d'o Cabo.

Les fortifications d'Aguada sont maintenant armées de soixante-quatre pièces en fer du calibre de 9, 12, 16 et 18, et de quelques canons en bronze; sa situation est très-avantageuse pour la défense du port, que complètent, d'ailleurs, les ouvrages établis sur le côté sud de la baie.

De ce côté, au sommet du promontoire désigné sous le nom de o Cabo, fut construit, au temps du vice-roi Mathias d'Albuquerque, vers 1594, un couvent de franciscains réformés, sous l'invocation de Notre-Dame du Cap (*Nossa-Senhora do Cabo*) : c'est l'édifice aux murailles blanches

que j'ai signalé comme point de reconnaissance pour l'atterrage. A la base de la colline dont il s'agit sont de fortes batteries, dont les restes dénotent combien la maçonnerie en était solidement construite. Près du couvent on voit aussi les quartiers bâtis par les Anglais dans les circonstances mentionnées ci-dessus ; ils ont conservé la propriété des bâtiments et les font entretenir à leurs frais. Ces quartiers, ainsi que le couvent, servent de lieu de convalescence aux personnes du pays qui ont souffert des fièvres.

Entre la presqu'île o Cabo et la pointe de Mormougan débouche la Zouarim. Sur cette dernière pointe sont les ruines de magnifiques constructions qui devaient former une ville nouvelle. Elles avaient été commencées par le comte d'Alvor, sous le gouvernement duquel les Mahrattes firent une première attaque contre Goa, et son dessein était d'y élever des fortifications inexpugnables, la ville de Goa lui paraissant trop près des territoires ennemis. Mais ces territoires ayant été ensuite conquis par les Portugais, la cour de Lisbonne donna l'ordre de suspendre les travaux, et les projets du gouverneur, comte d'Alvor, ne reçurent pas une exécution complète. Le mouillage de Mormougan est abrité des vents de sud-ouest qui règnent dans ces parages de juin à septembre ; son nom lui vient de celui d'un village qui existait en cet endroit : *Mormou gan* signifie *village des perles*, et il y avait, en effet, autrefois, dans ces eaux, une pêcherie abandonnée depuis par suite de la cupidité des anciens gouverneurs, qui dépouillaient les pêcheurs du fruit de leur travail.

La pointe de Mormougan occupe, sur la partie gauche de l'embouchure de la Zouarim, la même position que la pointe

d'Aguada sur la rive droite de la Mandovi; celle-ci est l'extrémité la plus occidentale du district de Bardez, et l'autre celle du district de Salcette.

La baie d'Aguada, que les Portugais appellent barre de Goa et qu'ils nommaient jadis la barre Sainte-Catherine, est large, à peu près, d'un mille et demi, mais elle est encombrée de bancs ne laissant entre eux, sur la barre proprement dite de la rivière, qu'un chenal fort étroit, au fond très-dur, et sur lequel on n'a que 5 mètres d'eau environ, à haute mer et lors des grandes marées.

En dedans de cette barre, entre la ville et la pointe *o Cabo*, est la batterie Gaspar-Dias, qui croise ses feux avec le fort de Bardez ou des Rois-Mages, situé sur la rive droite de la rivière.

C'est à sept milles en amont de la barre que s'élevait la cité de Goa, celle qu'avait bâtie le grand Albuquerque et dont il ne reste que tout juste ce qu'il faut pour marquer la place où elle fut. Quelques couvents et églises, et quelques pans de murs du vieil arsenal, sont seuls debout parmi ses vastes ruines. Je la visitai en 1840 et j'entrai dans l'église cathédrale au moment où l'on y célébrait le service divin; le temple même était désert, on n'y voyait que les ministres officiants. Je pus y admirer tout à mon aise le magnifique tombeau de saint François-Xavier. Sur la rivière, devant l'arsenal, était mouillée une corvette, l'*Éliza*, réduite depuis longtemps à l'état de ponton, comme n'étant plus susceptible de réparations.

C'est l'insalubrité de l'ancienne Goa qui l'a, dit-on, fait abandonner. Les établissements du gouvernement ont été transportés peu à peu à l'endroit où est aujourd'hui la nou-

velle ville, et le reste a suivi. La capitale actuelle, Pangim ou Nova-Goa, est assise à deux milles en dedans de la barre, sur un terrain autrefois marécageux, resserrée entre une colline qui la domine et l'enceint de l'ouest à l'est, par le sud, et la rivière le long de laquelle elle se développe. Elle aurait gagné beaucoup en agrément et en salubrité, si elle avait été construite sur le plateau même de la colline; cette situation eût permis, en outre, d'en reculer les limites à volonté.

Le coup d'œil que présente la ville sur le bord de la rivière (on se rappelle que nous y étions logés) est très-joli : c'est là que se trouve le palais du gouverneur (1), bâtiment vieux et sans style, n'offrant rien de remarquable, si ce n'est la galerie où sont les portraits des vice-rois. Au reste, Pangim ne possède aucun monument digne d'être cité et n'est qu'une pâle image de l'antique Goa ; cependant des maisons basses, mais propres, avec leurs façades fraîchement peintes de diverses couleurs et entourées d'arbres ou de jardins, lui donnent, malgré l'irrégularité de son ensemble, un air riant et qui plaît au regard. Un seul ouvrage d'utilité publique attire l'attention, tant à cause de sa solidité que par ses dimensions extraordinaires, c'est le vieux pont de *Ribandar*, par lequel la ville communique, du côté de l'est, avec un quartier du même nom. Ce pont a 1,334 brasses portugaises de longueur et repose sur plus de quarante arches

(1) Une vue d'une partie de Pangim, comprenant le palais du gouvernement, a été prise au daguerréotype et reproduite à l'Album, planche 14. Par suite du peu de largeur de la rivière et du développement de la ville sur une longue et étroite bande de terre, il est impossible d'embrasser de face la totalité de celle-ci avec un instrument de ce genre.

de hauteur et de largeur différentes; il fut commencé et achevé sous le gouvernement du comte de Linhares.

La population de Pangim atteignait, en 1841, le chiffre de neuf mille habitants et de quinze cents feux; mais elle était alors en progrès, si l'on en juge par le grand nombre de maisons qu'on y bâtissait. Un recensement fait en 1844 porte cette population à dix mille huit cent dix-sept individus : dix mille quatre-vingts chrétiens, six cent vingt-cinq Hindous et cent douze mahométans. La rive gauche de la Mandovi, sur toute la longueur de la ville, est bordée d'une muraille en partie ruinée, dans laquelle sont pratiquées plusieurs cales de débarquement : la meilleure de celles-ci est celle de la douane, où sont établis une grue et un vaste magasin au service de cette administration. On trouve dans la ville deux fontaines fournissant d'excellente eau, mais elles se tarissent quelquefois dans la saison sèche : cet accident ne contrarie pas beaucoup les classes inférieures, qui se contentent de l'eau de puits, généralement saumâtre et impure. L'église paroissiale est située sur une grande place au-dessus de laquelle elle est exhaussée; on y monte par un large escalier : elle n'a de remarquable que le contraste qu'elle offre avec la magnificence des constructions de même nature de l'ancienne Goa. Je ne veux point passer en revue tous les établissements publics que peut posséder une ville comme celle dont je parle; je me contenterai de dire qu'ils y sont plus nombreux et plus importants que ne le comporte sa pauvreté actuelle.

La force militaire de Goa et de ses dépendances a été fixée, en 1841, à quatre mille et quelques cents hommes; elle se compose d'un officier général, d'un corps d'ingé-

nieurs, d'un régiment d'artillerie, de deux bataillons d'infanterie et de quatre de chasseurs. Ce personnel fournit les garnisons des établissements de Daman et de Diou. Après tout, s'il survenait une guerre maritime où l'Angleterre entrât comme partie belligérante, Goa, malgré ses soldats et toutes ses fortifications, ne conserverait pas longtemps son indépendance, le Portugal fût-il même désintéressé dans la lutte, car les Anglais ne voudraient pas laisser sur la côte de l'Inde un port neutre ouvert à leurs ennemis. En pareille occurrence, Goa ne tirerait aucun secours de sa marine, dont les forces actuelles sont réduites à un nombre insignifiant de navires : les documents que j'ai consultés parlent de deux corvettes de 24 et 18 canons, l'*Infante-Régente* et le *Daman*, de deux bricks et d'une goëlette de six pièces d'artillerie, mais je n'ai pas aperçu un de ces bâtiments à Goa ni à Diou. J'avais vu seulement, en 1840, une frégate sur les chantiers à Daman, et j'appris, en 1846, qu'elle y était encore; bref, à cette dernière époque, je ne trouvai à Goa qu'un petit brick de guerre, le *Villaflor*, détaché de la station de Mozambique. Quant au personnel entretenu autrefois pour le service local, il a été supprimé par ordre du gouvernement de Lisbonne, à l'exception d'un capitaine lieutenant, remplissant les fonctions de capitaine de port, et de quelques pilotes.

La province ou le district dont Pangim est le chef-lieu constitue avec les deux districts de Salcette et de Bardez ce qu'on appelle l'État de Goa, ou bien encore les *anciennes conquêtes* (velhas conquistas) pour les distinguer d'autres territoires qui, de l'année 1763 à l'année 1788, passèrent sous la domination portugaise et reçurent, à cause de leur

récente annexion, le nom de *nouvelles conquêtes* (novas conquistas). Ces derniers forment une zone entourant, du côté de l'intérieur, les trois anciens districts, et s'appuyant, du côté de l'est, à la cordilière des Gattes, d'où descendent la Mandovi et plusieurs des rivières qui arrosent l'État de Goa.

Le district de Goa proprement dit est une espèce de petit archipel composé de neuf îles, dont la principale seule est baignée à l'ouest par l'océan Indien; les autres, toutes situées en dedans de celle-ci et séparées par des bras de rivière, sont probablement formées de terres d'alluvion enlevées par les eaux aux flancs des montagnes des Gattes. Ce district renferme de trente-cinq à trente-huit villages, la plupart insalubres par suite des mauvaises conditions où ils sont placés et de l'incurie de leurs habitants. La superficie de son territoire est de 7 lieues carrées.

Le district de Bardez, qui s'étend en arrière des îles de Goa, contient trente-neuf villages, dont le chef-lieu est Mapouça, honoré du nom de ville. Il est celui qui possède la population, relativement, la plus forte; ses habitants sont les plus actifs et les plus industrieux de la province. Le dixième à peine de son territoire reste inculte. D'heureux essais de fabrication de sucre et d'eau-de-vie de canne y ont été faits. Sa surface est de 8 lieues carrées.

Le district de Salcette, au sud des deux autres, compte de cinquante-sept à soixante villages, dont le principal est Margão, qui n'a pas moins de douze mille âmes et quatre mille feux. La superficie de ce territoire est de 20 lieues carrées, dont les deux tiers à peine sont susceptibles de culture.

Les productions de l'État de Goa consistent en sel, cocos, noix d'arec, riz, nachenim, légumes et fruits. Les trois premières et les fruits, qu'on envoie en grande quantité à Bombay, composent la majeure partie des exportations; il se fait bien quelques autres expéditions de vinaigre, huile, eau-de-vie de sucre, mélasse, noix d'acajou, piments, tiges de chanvre, cire manufacturée, cannelle, beurre, etc.; mais elles sont sans importance. D'ailleurs, par suite de cultures défectueuses, ou par manque de moyens d'exploitation, la production totale du sol ne suffit pas à la consommation du pays. En 1824, la première était, valeur monnayée, de 640,608 séraphins (1), tandis que la consommation était estimée à 1,253,720 séraphins. Quoique moindre aujourd'hui, la différence n'est qu'en partie couverte par l'exportation du sel, des cocos et de la noix d'arec, et la petite quantité de produits industriels qu'on y fabrique; heureusement viennent s'ajouter à cet actif insuffisant les économies prélevées sur leur salaire par bon nombre de jeunes habitants du pays qui vont offrir leurs services personnels dans les établissements anglais voisins et rejoignent leurs familles au bout d'un certain temps. On estime que ces économies font entrer annuellement à Goa environ 800,000 séraphins.

Presque tout le commerce extérieur de Goa a lieu avec Bombay et les terres adjacentes de Balagate, plus ou moins soumises à la domination anglaise. Le commerce avec Diou, Daman, Macao et Timor est insignifiant; celui qu'elle fait avec Mozambique et le Portugal n'a guère plus de valeur:

(1) Le séraphin vaut 160 reis de Lisbonne. 1,000 reis valent 7 fr. 08 c. (6 séraphins et 1/4).

deux navires seulement naviguent de Mozambique à Goa. Il arrive annuellement en cette dernière place un brick de Macao apportant les marchandises de Chine dont on n'a pu opérer la vente sur les marchés intermédiaires. Quant au cabotage proprement dit, effectué pour le compte de Goa, les bateaux qui y sont employés, sans toutefois dépasser Diou, du côté du nord, et Cochim du côté sud, appartiennent pour la plupart aux établissements anglais, et leur port n'excède pas 25 ou 30 tonneaux. Au reste, pour donner une idée exacte de ce qu'est maintenant le commerce de Goa, je dirai que, d'après les relevés faits par l'administration locale, la valeur des exportations a été, en 1844, de 235,877 séraphins et celle des importations de 677,089 (1).

En résumé, enclavé comme il l'est dans les immenses possessions de l'Angleterre, écrasé par la prépondérance politique et commerciale que cette puissance exerce à l'exclusion des autres dans l'Hindoustan, l'État de Goa est aujourd'hui une colonie sans utilité pour sa métropole comme sans intérêt pour les étrangers. Le seul avantage qu'offrirait une relâche dans ce port à ceux de nos navires de commerce en très-petit nombre, d'ailleurs, qui se rendent à la côte de Malabar, c'est la possibilité de s'y ravitailler et réparer à beaucoup meilleur marché qu'en tout autre point de la côte occidentale de l'Inde.

La viande de bœuf de très-bonne qualité coûte 2 roupies l'arrobe (environ 0 fr. 27 c. le kilogr.); on a trois arrobes de pain pour 2 roupies, et l'on en fournit d'excellent à raison de 34 centimes le kilogr. La farine vaut communément

(1) Tous les détails statistiques concernant cette localité sont empruntés à des documents officiels imprimés à Pangim.

de 7 à 8 francs le quintal métrique; elle n'est pas étuvée, il est vrai, néanmoins on la conserverait encore trois ou quatre mois. On pourrait aussi, en peu de temps, faire confectionner de grandes quantités de fort bon biscuit. Le vin ordinaire de Portugal se vend de 5 à 7 francs l'almude (16 litres 55 centilitres); le sel est à très-bas prix (1 roupie les 3 arrobes); on aurait donc toute facilité pour se procurer promptement des salaisons de bœuf et de porc; des barils vides de vin, préalablement blanchis, serviraient à les contenir. On trouve également à bon compte du riz, des légumes verts et secs, de l'eau-de-vie de canne, des moutons, des poules, des canards, des dindons, et tous les fruits de l'Inde; il en est de même du bois à brûler. Quant aux bois de construction, et particulièrement ceux de teck, on les apporte de l'intérieur selon les besoins du port. S'il s'agissait de réparer un navire, on aurait à sa disposition beaucoup d'ouvriers de marine, charpentiers, calfats, forgerons, etc., travaillant pour un salaire modique; le cordage en brou de coco ou bastin, qu'on fabrique très-bien et presque sans frais à Goa, remplacerait, en cas de nécessité, dans le gréement, le filin en chanvre.

Enfin l'eau délicieuse qu'on prend à la source d'Aguada s'embarque avec la plus grande célérité; on peut, d'ailleurs, pour 4 francs le tonneau, faire son eau au moyen d'une citerne qui vient le long du bord, tandis qu'à Bombay on paye de l'eau saumâtre et insalubre 4 roupies anglaises ou 10 francs le tonneau.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur Goa par quelques mots relatifs aux monnaies, poids et mesures.

Les monnaies sont les mêmes qu'à Diou, seulement la

valeur relative n'en est pas absolument égale dans les deux localités.

Il en est ainsi pour les poids indiens, le sîr, le maûnd et le candi, dont les rapports sont, à Goa, comme il suit :

POIDS INDIENS DE GOA.	COMPARAISON avec les POIDS PORTUGAIS.		VALEUR en KILOGRAMMES.	
	Livres.	Millièm.	Kilogr.	
Sîr, unité de poids.	»	933	0	427
Maûnd de Goa de 40 sîrs.	37	333	17	427
— — de 41 sîrs.	38	266	17	507
— — de 42 sîrs.	39	200	17	924
Candi de Goa de 20 maûnds de 40 sîrs. . .	746	666	341	600
— — de 21 — de 40 sîrs. .	784	000	358	680
— — de 22 — de 40 sîrs. .	821	333	375	760

Je renvoie, pour les mesures de longueur, au chapitre qui traite de Diou.

Quant aux mesures de capacité, il n'y en a qu'une seule à Goa pour les liquides, c'est l'almude; on compte par demi, tiers, quart d'almude et par pipes de 10, 20, 25, 30 almudes, etc.; une almude jauge 16 litres 55 centilitres.

Dans le commerce des liqueurs fortes, on compte quelquefois par gallons, et alors il s'agit de la mesure anglaise connue sous le nom de gallon impérial.

Je crois inutile de donner ici aucune indication pour aller au mouillage d'Aguada; avec les instructions d'Horsburgh, sans même être muni du plan de la baie, on pourra s'y rendre aisément.

Nos observations placeraient le môle de la forteresse par 15° 29′ 22″ de latitude nord et 71° 30′ 17″ de longitude est.

Au mouillage les courants de marée atteignent une vitesse de 1 mille à l'heure avec le flot; le jusant est un peu plus rapide en raison du courant propre de la rivière. Le flot porte au nord-est, le jusant au sud-ouest; donc, si l'on affourche, c'est nord-est et sud-ouest qu'il faut mouiller les ancres.

Durant la mousson de nord-est, qui était celle où nous nous trouvions dans la baie, les brises de terre et du large s'y font alternativement sentir en vingt-quatre heures, ainsi que cela a lieu sur la côte; il arrive pourtant que les brises de terre continuent sans interruption du sud-est à l'est-nord-est, circonstance que présentèrent les quatre derniers jours de notre relâche. Pendant celle-ci, le baromètre s'est tenu constamment entre 0m,764 et 0m,766. Le thermomètre a varié entre un maximum de 29°,5 qu'il marquait aux environs de midi et un minimum de 22° à six heures du matin.

Le 4 janvier, à la chute du jour, nous mettions sous voiles. Comme s'ils eussent cherché à s'assurer notre reconnaissance et nos regrets par une dernière manifestation cordiale, M. Mas de Saint-Maurice et quelques officiers avaient voulu nous faire la conduite et se trouvaient à bord au moment de l'appareillage. L'heure des adieux étant arrivée, ce ne fut pas sans une émotion visible que l'excellent major nous donna l'accolade du départ; nous quitter, c'était, pour lui, quitter encore sa patrie, dont le *Ducouëdic* avait été, à ses yeux, pendant quelques jours, la vivante, mais bien fugitive image. Ainsi vont le marin et le soldat, semant çà et là une parcelle de leur âme et marquant d'une larme ou d'un sourire, si ce n'est de leur sang,

chaque coin de l'univers où les entraîne leur destinée vagabonde.

Lorsque le brick se couvrit de voiles, nos mains et celles de nos hôtes se serrèrent dans une suprême et chaleureuse étreinte; rien n'est doucement mélancolique comme la dernière poignée de main que se donnent de braves gens, sur le pont d'un navire, entre le ciel et la mer, ces deux infinis qui séparent souvent, hélas! mais qui peuvent aussi réunir.

Nos amis descendirent dans leurs embarcations et s'éloignèrent avec rapidité; cependant, tant que nous fûmes à portée de la voix, nous entendîmes leurs vivat énergiques. Bientôt les cris s'éteignirent dans l'espace; alors nous ne vîmes plus que leurs mouchoirs longtemps agités dans les airs et disparaissant peu à peu dans l'ombre projetée sur les flots par les hautes terres de la baie. De son côté, le brick, voguant silencieusement sous la faible impulsion des molles brises du soir, semblait n'avancer qu'à regret vers les solitudes de l'Océan.

CHAPITRE VII.

Arrivée à Socotra. — Description géographique des parties sud et ouest de l'île. — Baie de Galan'sié. — Principales productions et commerce.

En quittant Goa, le *Ducouëdic* fit route pour l'île Socotra. Dès que nous fûmes sortis de la zone où alternent les brises de terre et du large, nous eûmes des vents réguliers de l'est-nord-est au nord-est, soufflant joli frais. Le temps était beau, le ciel à peine voilé de quelques nuages. La température s'éleva un peu plus à mesure que nous nous éloignions de la côte de l'Inde; puis elle diminua à l'approche de celle d'Afrique, sans qu'une variation bien sensible se fût opérée dans la force ou la direction du vent. Le thermomètre marqua au maximum 31° à midi, et au minimum 23° à six heures du matin. Franchissant en ligne droite la distance de Goa à Socotra, nous éprouvâmes dans cette navigation des courants dont la direction varia du nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest à l'ouest, et dont la vitesse fut, en moyenne, de 10 à 11 milles en vingt-quatre heures. Le jour avant l'atterrage, ils portèrent au sud de l'ouest. Notre traversée dura neuf jours, sans offrir aucun incident remarquable. Le 13 janvier, à huit heures du matin, nous eûmes connaissance de Socotra, et nous gouvernâmes vers sa pointe est pour nous placer sur le méridien de celle-ci.

A la partie orientale de l'île se trouve une montagne très-élevée ; elle se termine, du côté de l'est, en un pic dont la forme lui a fait donner, par les navigateurs anglais, le nom de Nez-du-Dauphin (*Dolphin-Nose*). Je dois avouer que l'analogie pourrait être plus saisissante, et elle accuse au moins beaucoup d'imagination chez ceux qui l'ont remarquée. Les Arabes nomment cette pointe Raz-Moumé.

Le 13, après midi, ayant dépassé le méridien de Ras-R'dresser, nous gouvernions sur Ras-Fillink, rangeant la côte à petite distance, pour reconnaître le point où existe le réservoir indiqué comme aiguade, dans Horsburgh, sous le nom de Ouadi-Filling (1). Cette partie de la côte est d'une hauteur uniforme d'environ 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans déclivité aucune et de l'aspect le plus aride qu'on puisse imaginer, aridité qui s'explique, d'ailleurs, par l'exposition directe de cette côte aux vents et à la mer furieuse de la mousson du sud-ouest.

En côtoyant le rivage et réduisant la distance d'un mille et demi qui nous en séparait devant Ras-R'dresser à celle de trois quarts de mille, la sonde donna de 27 à 32 mètres roche et gravier ; puis le fond diminua rapidement quand nous approchâmes d'un cap à l'ouest duquel la base des montagnes commence à s'écarter un peu du bord de la mer, et où, comme le dit Horsburgh, les roches abruptes sont remplacées par une petite plage. Au même instant, une gorge se dessinait dans la montagne. Jugeant, d'après ces indices, que nous étions par le travers du point cherché, je laissai tomber l'ancre par 10 mètres fond de roche et cailloux ; dans

(1) *Ouadi* est le nom arabe par lequel on désigne toute vallée où il y a de l'eau.

cette position, nous relevions Ras-Fillink au nord 74° est ; la gorge, au nord 5° est ; et l'extrémité sud-ouest de l'île, à l'ouest.

J'envoyai aussitôt un canot à terre avec un officier, pour vérifier si c'était bien là que se trouvait l'aiguade. L'officier découvrit, en effet, un réservoir, et il en rapporta une bouteille d'eau un peu saumâtre ; mais cette eau avait été puisée, me dit-il, très-près du bord de la mer, parce que les difficultés du terrain ne permettaient pas d'aller au delà dans l'obscurité de la nuit : on avait, du reste, débarqué assez facilement à la plage. J'espérai donc que l'eau serait tout à fait bonne si on la prenait un peu plus haut dans la ravine, et je me décidai à rester au mouillage, pour en compléter le lendemain notre provision. La nuit fut belle ; une petite brise souffla du nord-est à l'est. Les courants de marée nous parurent assez sensibles ; le flot portait à l'ouest et le jusant à l'est ; la vitesse du flot, mesurée au loch, fut, en moyenne, de quatre cinquièmes de mille.

Le 14, au point du jour, le grand canot fut expédié, chargé de barriques vides, à la plage ; il put en être tenu à très-petite distance sans échouer ; mais le transport de l'eau n'en était pas moins pénible : on allait la puiser assez loin dans le ravin, et on la portait au canot au moyen de barils de galère et de seaux, à travers un terrain inégal et rocailleux qui rendait la marche très-lente. Bientôt la brise s'étant levée, la mer vint à déferler à la plage, ce qui augmenta les difficultés. Bref, de six heures du matin à midi, il n'y avait de pleins, dans le canot, que quelques tierçons. Dans la saison pluvieuse, l'eau serait plus abondante et l'embarquement plus commode et plus prompt. Cependant je crois que,

sauf le cas d'absolue nécessité, on ne devra pas tenter de s'approvisionner en ce lieu.

Aux environs du bassin, on trouva des vestiges d'habitation, de petites rizières et un parc à bétail; mais les hôtes de ces agrestes demeures, sans doute effrayés de la présence du navire, s'étaient retirés avec leurs troupeaux dans la montagne. Le matin, nous avions vu, sur le plateau qui domine ce ravin, plusieurs individus paraissant examiner ce que nous faisions à terre. Vers midi, le ciel se chargea d'épais nuages, le vent augmenta, la mer grossit; le grand canot, courant risque d'être submergé ou jeté à la plage, fut ramené à bord; on le hissa immédiatement, et nous mîmes sous voiles. Le fond est de mauvaise tenue sur ce point, car, en virant sur la chaîne, nous chassâmes avant d'être à long pic, sans qu'aucune voile eût été larguée.

Dès que nous pûmes faire route, nous longeâmes la côte sud de l'île, à l'extrémité de laquelle se montra bientôt le promontoire élevé et abrupt de Ras-Kattani.

La chaîne de montagnes qui, partant de Ras-Moumé, remplit l'intervalle compris entre ce cap et Ras-Kattani s'abaisse un peu vers le milieu de sa longueur; elle offre çà et là de larges coupures qui forment des vallées profondes donnant, probablement, accès vers le centre de l'île et ouvrant, du côté de la mer, dans une petite plaine qui sépare du rivage le pied des montagnes. Cette plaine, qui commence près de Ouadi-Fillink, n'est d'abord qu'une plage sablonneuse, s'élargissant ensuite et conservant alors, jusqu'aux environs de Ras-Kattani, une largeur de trois à quatre milles; elle ne paraît guère moins aride que le rivage; des buissons et de rares bouquets d'arbustes sont la

seule verdure qu'on aperçoive parmi les nombreux quartiers de roche dont elle est parsemée. Pourtant, malgré l'aspect désolé de toute cette côte, il y a, dans les immenses proportions et les formes anguleuses de ses montagnes, dans ses gigantesques promontoires, quelque chose d'imposant et de majestueux qui étonne le navigateur, et fait naître dans son esprit diverses hypothèses sur l'origine de ces terres cyclopéennes. L'île gisant à trente-huit lieues du continent le plus rapproché n'en a-t-elle pas été séparée par une des révolutions qui ont bouleversé la croûte du globe? N'est-elle pas un rameau détaché du plateau montagneux que la mer a borné depuis au Djebel-Yerdefoun, extrémité nord-est de l'Afrique? Des études géognostiques approfondies sur les deux localités fourniraient peut-être des indices propres à élucider la question : le marin, emporté par le mouvement rapide de son navire, regarde et passe sans avoir le temps d'éclaircir ses doutes ou de vérifier ses conjectures.

Au-dessus des parties déprimées du plateau littoral et derrière les solutions de continuité qu'il présente, on entrevoit les sommets d'autres montagnes de l'intérieur qui paraissent moins stériles. En ces endroits, la vue, jusqu'alors bornée et attristée par l'aridité de la côte, pénètre dans des gorges verdoyantes, au fond desquelles l'imagination se plaît à rêver quelque limpide ruisseau serpentant à travers une vallée plantée d'arbres et d'arbustes odorants. C'est, sans doute, dans ces gorges que les indigènes ont groupé leurs chétives cabanes, à l'abri des vents tempêtueux du sud et au milieu des verts pâturages que ces vallées humides doivent offrir en toute saison à leurs troupeaux; toujours est-il qu'il n'existe pas une seule case sur la côte sud de l'île.

Un instant avant le coucher du soleil, on découvrit, à l'ouest ¼ sud, la petite île Derzi, se détachant en ombre dans les vapeurs dont l'atmosphère était saturée, et que rendaient plus diaphanes, vers le couchant, les derniers rayons de l'astre, près de disparaître à l'horizon : vue dans cette direction, elle a la forme d'un trapèze régulier et elle semblait très-élevée, malgré la distance assez grande qui nous en séparait. La vigie annonça en même temps une autre petite île, qui ne pouvait être que l'île Choumah, située à neuf milles dans l'ouest-nord-ouest de Derzi ; mais elle n'était pas visible du pont du navire.

A la nuit, la brise mollit et ne nous arriva bientôt plus qu'en petites risées. Je ne savais d'abord si ce changement résultait de notre position plus voisine de la partie ouest de l'île ou d'un affaiblissement correspondant de la brise au large; c'était tout simplement la transition ordinaire de la brise de mer à celle de terre qui, vers huit heures et demie, se leva tout d'un coup et souffla bon frais par rafales. Le ciel était pur et les étoiles scintillaient comme dans nos belles nuits d'hiver en Europe. En approchant de Ras-Kattani, on aperçut, un peu à l'est du cap, de grandes taches blanches, dont la clarté relative faisait paraître le rivage bien plus près qu'il ne l'était réellement. La sonde donnait de 27 à 28 mètres. Vers dix heures, nous avions doublé le méridien de Ras-Kattani et nous gouvernions vers la pointe ouest de l'île, nommée Ras-Chaëb ; on distinguait toujours l'île Derzi.

Dans ces vingt-quatre heures, le baromètre avait marqué 0,765, le thermomètre 27°, 27°, 28°, 27°, aux heures ordinaires d'observation.

Le 15, à minuit, nous serrions le vent tribord amures, ne gardant que les huniers, pour ne pas dépasser Ras-Chaëb avant le jour; arrivés près du cap, nous courûmes un bord au large. Le vent avait beaucoup diminué, et, deux heures plus tard, il fit presque calme. A cinq heures, nous nous remîmes en route, sous toutes voiles, vers la pointe ouest, dont nous doublâmes le méridien à six heures quarante-cinq minutes. Le courant nous était alors favorable, car nous ouvrions plus rapidement les pointes que ne l'indiquait le faible sillage imprimé au brick par une fraîcheur à peine sensible. Bientôt nous nous trouvâmes à l'ouvert de la baie de Chaëb, comprise entre le cap de ce nom et Ras-Bedou. Au premier de ces deux caps vient aboutir la chaîne de plateaux du sud, qui, à partir de Ras-Kattani, se dirige vers le nord-ouest. Le promontoire qui porte le nom de Ras-Bedou, non moins aride et non moins escarpé que les précédents, termine, à l'ouest, l'un des larges plateaux occupant la partie moyenne de l'île. Les terres du fond de la baie sont de hauteurs inégales, mais bien inférieures en élévation à celles de la côte sud, dont elles ont l'apparence inculte et désolée sans en avoir l'aspect imposant. Vers dix heures du matin, après un temps de calme, la brise se leva du nord-nord-ouest; puis elle hala presque tout de suite le nord et le nord-est en fraîchissant. J'avais l'intention d'aller mouiller dans la baie de Galan'sié, située dans l'est de Ras-Bedou, pour y prendre de l'eau. J'espérais y trouver aussi quelque bateau destiné pour la côte d'Afrique, et auquel je pourrais demander un pilote. Un instant, je crus même que mon espoir allait se réaliser plus tôt : un point blanc, de forme triangulaire et ressemblant à un bateau

sous voiles, venait d'être signalé par la vigie; plus il se dégageait des vapeurs qui couvraient en ce moment l'horizon, plus l'illusion augmentait; mais notre erreur ne fut pas de longue durée : ce que nous avions pris pour une voile n'était autre chose que la roche Saboyna, qui nous restait alors dans l'ouest, à environ cinq milles. La coupe triangulaire de cet îlot, la couleur blanchâtre du calcaire dont il est formé, rendue plus éclatante par les reflets de lumière qui l'inondaient alors, ce qu'il y a d'étrange dans la saillie abrupte de cette aiguille rocheuse à une assez grande distance de terre, tout, en un mot, rendait possible une méprise. Après midi, nous louvoyâmes avec une brise fraîche et donnant de fortes rafales, pour doubler Ras-Bedou et atteindre le mouillage de Galan'sié; mais, à la nuit, nous étions encore sous le vent de ce dernier. Nous continuâmes donc de louvoyer pour gagner dans l'est.

Durant les vingt-quatre heures, le baromètre était resté à 0,765; le thermomètre avait marqué 29°, 29°, 29°,5, 30°, aux heures d'observation.

Le 16, de minuit à cinq heures, nous manœuvrâmes pour nous tenir à petite distance et au vent de la baie; au point du jour, nous nous dirigeâmes sous toutes voiles vers Ras-Galan'sié. Un banc de sable partant d'une petite baie comprise entre ce cap et Ras-Sommari s'avance dans le nord-est à environ un mille au large de la ligne qui joint ces deux caps; il assèche à basse mer, et, de haute mer, ses limites doivent toujours être, je crois, suffisamment indiquées par la couleur de l'eau qui le recouvre; en tout cas, on n'aura, pour l'éviter, qu'à tenir Ras-Bedou à l'ouest 26° sud du compas. Vers neuf heures, nous jetions l'ancre dans la

baie par 11 mètres fond de sable, relevant la mosquée du village au sud 59° est et Ras-Galan'sié au nord 83° est, à moins d'un mille de l'un et l'autre point.

Les terres qui entourent cette baie, sans être meublées d'une riche végétation, ont un riant aspect comparativement à l'affreuse stérilité de celles du sud et de l'ouest. A peu de distance des sommets rocailleux de Ras-Bedou, les flancs du plateau auquel il se lie, bien que conservant des pentes roides et escarpées, sont du moins égayés par la verdure d'arbustes et d'arbrisseaux qui deviennent plus nombreux et plus serrés vers le pied des montagnes. Entre celles-ci et la mer, le terrain, uni et peu élevé au-dessus de la plage, forme une plaine assez étendue, couverte, dans toute sa partie ouest, d'arbustes d'une hauteur uniforme qui lui donnent l'air d'une plantation. A l'angle sud-est de la baie, à une centaine de pas du bord de la mer, est le village, dont on aperçoit çà et là des cases entremêlées de dattiers. Au milieu d'un bouquet de ces arbres, s'arrondit le dôme de la mosquée blanchie à la chaux; sa couleur tranche sur le vert sombre des palmiers et en fait l'objet le plus remarquable de la baie. Un petit dâo et plusieurs embarcations gisaient à sec devant le village.

Le temps était magnifique et, quoique le thermomètre marquât 30°, une jolie brise d'est-nord-est, rafraîchissant l'atmosphère, rendait cette température supportable à bord. Dès que nous eûmes serré les voiles, on disposa le grand canot pour prendre de l'eau, et il fut expédié au village, où, peu après, je descendis aussi avec l'interprète de la mission.

En abordant à la plage, nous fûmes accueillis par un groupe

d'hommes qui nous saluèrent en arabe; on leur demanda où se tenait le chef du village; ils répondirent qu'il n'y en avait pas, et que le seul individu qu'ils reconnussent comme tel résidait à Tamarid. Je priai alors que l'on nous conduisît dans un endroit habité, afin de causer plus à l'aise; car, l'air n'étant pas à terre, comme sur rade, rafraîchi par la brise, les rayons ardents du soleil nous brûlaient l'épiderme, et, sans être accusés de céder à un entraînement poétique, nous pouvions envier le frais ombrage des palmiers que nous voyions à quelques pas de nous. Celui de nos interlocuteurs qui paraissait être le plus ancien de la bande nous mena à l'une des cases, où nous suivirent les autres indigènes, curieux, sans doute, de savoir le motif de notre relâche. Parmi eux se trouvaient le *nakodah* (patron) et les matelots du dâo échoué à la plage; ils étaient venus de M'Kellé à Galan'sié pour y faire du poisson salé. Je les questionnai sur divers points de la côte d'Afrique que plusieurs d'entre eux prétendaient avoir parcourue, et ils me donnèrent, à ce sujet, des renseignements qui s'accordaient à peu près avec ceux que j'avais déjà recueillis. Néanmoins aucun ne se crut assez sûr de ses connaissances locales pour y piloter le brick, ni même pour me nommer à première vue les principaux points de cette côte pendant l'exploration que je me proposais d'en faire. J'appris d'eux que la période la plus favorable pour le cabotage, depuis Guardafui jusqu'au Djoub, est comprise entre la mi-février et la fin d'avril ou la mi-mai. Dans les premiers jours de janvier, les bateaux de l'Omân, qui sont destinés pour la côte orientale d'Afrique, quittent les ports de Mascate et de Tsour en groupes de quatre ou cinq et se dirigent vers Socotra; ils y renouvellent leurs provisions et traitent

du semen, de l'aloès, un peu d'encens et des vivres frais, pour lesquels ils donnent des dattes et du riz. Ils s'avancent de là au sud de Guardafui et passent ordinairement à Hhafoun, où relâchent aussi, au commencement de février, les bateaux de la côte sud d'Arabie, de M'Kellé et de Chehheur. Quelques-uns de ces bateaux s'arrêtent de préférence à Ras-Mâabeur, s'ils ont besoin d'eau, parce qu'elle y est bien meilleure et plus abondante qu'à Hhafoun; puis tous descendent la côte, faisant escale, où ils espèrent effectuer des échanges. L'existence de la rivière Douara, que d'anciennes cartes géographiques représentent comme débouchant à la mer à cinquante lieues environ dans le nord d'Ouarcheikh, était un des faits dont il m'importait de constater l'exactitude; malheureusement mes interlocuteurs ne connaissaient pas même le nom de Douara. Ils m'affirmèrent, d'ailleurs, qu'il n'y avait aucun cours d'eau coulant régulièrement sur toute l'étendue de côte comprise entre Hhafoun et Ouarcheikh; que seulement, dans la saison des pluies, il s'y formait des ruisseaux ou des ravines dont les eaux arrivaient à la mer. Ils mentionnèrent plus particulièrement au sud de Hhafoun un de ces ruisseaux, le désignant sous le nom d'Ouadi-Nougal.

Notre hôte, on s'en souvient, était le doyen du village; il me sembla passionné pour la politique, dont, au reste, l'horizon se renfermerait, pour lui, dans le cercle très-restreint de ses connaissances géographiques; il adressait, sur ce sujet, question sur question à M. Vignard et avait l'air fort impatienté de n'obtenir d'autre réponse que quelque nouvelle interrogation formulée pour mon compte et relative aux renseignements que je désirais me procurer. Ce-

pendant, après avoir épuisé tout le savoir des assistants sur ce qui m'intéressait, je fis appel à la complaisance de M. Vignard et le priai de satisfaire la monomanie de ce brave homme. Malgré mon bon vouloir, ce ne fut pas chose aussi facile que je l'avais pensé; il ne m'eût fallu, pour y réussir, rien moins que la lucidité magnétique du plus merveilleux somnambule. Notre patriarche s'informa de ce que les Anglais faisaient à Aden; puis, apparemment peu édifié par mes réponses, il changea de sujet, passant des Anglais à Syed Saïd, le sultan de Mascate; et tout bien considéré, la transition n'était pas trop brusque, eu égard aux liens étroits qui unissaient ce prince aux Anglais. Mon nouvelliste tenait à ce que je lui disse dans quels termes, depuis sa rentrée au bercail, Syed Hilal, le fils aîné du Sultan, vivait avec son père. A ceci M. Vignard répondit, en plaisantant, que Syed Hilal habitait le sérail, où on le surveillait, sans doute, de près, pour le garder d'une seconde escapade. « Mais, répli- « qua le curieux vieillard, est-ce qu'il a encore l'intention « de s'enfuir? Où ira-t-il cette fois? » Et, prenant pour le désir de dissimuler l'embarras que nous éprouvions à répondre à ses interpellations : « Oh! ajouta-t-il, je vois bien « que c'est chez vous qu'il doit se retirer, puisque vous « vous taisez sur ses projets. » Vraiment cet homme aurait été un excellent accusateur public à certaine époque de notre histoire.

L'état des affaires, à Mascate, le préoccupait aussi très-fortement; il regrettait beaucoup que nous n'eussions pas touché à ce port; toutefois rien n'était encore désespéré pour lui, grâce à cette faculté de causalité dont il était si largement doué. Franchissant par la pensée la distance de Mascate

à Zanzibar, il nous demanda si le traité pour l'abolition du trafic des noirs avait été signé par Syed Saïd, et de notre réponse il allait conclure infailliblement que telle partie de l'Omân était ou soumise ou révolutionnée; malheureusement nous ne pûmes que lui apprendre l'arrivée, à Zanzibar, de la corvette anglaise *Cléopâtre*, apportant le traité à la ratification du Sultan, mais non lui dire si cette ratification avait été effectuée. Et, sur ce, nous laissâmes l'enragé politique et prîmes la clef des champs pour visiter les environs.

Le village de Galan'sié se compose de trente à quarante misérables cases, dont les murailles sont en pierres grossièrement maçonnées et les toits à terrasses faites d'une espèce de blindage recouvert de feuilles de palmier et de terre. La plupart de ces cases ont une enceinte, soit en broussailles, soit en pierres juxtaposées, qui enclôt, outre la case, trois à quatre mètres de terrain où végètent quelques plants de pastèques et de tabac, auxquels un ou deux palmiers prêtent leur ombre. Si j'en juge par ce que nous avons vu d'hommes sur les lieux, la population de Galan'sié ne va pas au delà de quatre-vingts à cent individus. A une portée de mousquet dans le sud du village, on trouve le lit d'un ruisseau où doit couler un volume d'eau assez considérable dans la saison pluvieuse, mais qui n'offrait, au moment de notre passage, que de petites mares alimentées par de minces filets d'eau suintant de sa rive gauche. A l'est, la plaine est aride et pierreuse; mais, entre le village et Ras-Bedou, quoique les vents du large aient transporté, sur une partie du sol, des sables de la plage, elle est pourtant meublée d'arbustes à encens qui, réunis en un massif, la couvrent de leur ver-

dure et lui donnent un aspect assez agréable. Un ruisseau qui prend sa source au pied des montagnes traverse cette partie de la plaine selon une direction nord-est et sud-ouest, et vient former, près du rivage, un vaste réservoir d'excellente eau; toutefois le récif qui borde la plage en cet endroit et s'étend assez loin au large empêche qu'on ne s'en rapproche suffisamment, de mi-jusant à mi-flot. Le canot envoyé pour la provision d'eau, n'en ayant trouvé que de saumâtre au puits du village, avait été dirigé par les naturels vers ce réservoir; mais c'était le moment de la basse mer, et l'aspirant qui commandait la corvée, rencontrant des difficultés trop grandes pour le transport de l'eau dans l'embarcation, retourna à bord sans en avoir fait. J'ai remonté le ruisseau à quelques centaines de pas au-dessus du réservoir; il coule rapide sur un lit de rochers garnis çà et là de petites plantes aquatiques aux tiges soyeuses et du plus beau vert. Si l'on avait besoin de beaucoup d'eau, il faudrait jeter l'ancre plus à l'ouest dans la baie, en face du réservoir, dont on est trop éloigné au mouillage ordinaire. Il est regrettable que l'eau du village soit de mauvaise qualité, car rien ne met obstacle à son prompt embarquement; nous en prîmes quatre tonneaux pour la cuisine.

On ne se procure dans la baie même d'autre provision que de maigres cabris; nous n'avons vu, au village, aucune espèce de volaille, et, quant aux fruits, ils se bornent à des pastèques et à un peu de dattes dans la saison où on les récolte, en octobre et en novembre. Au dire des habitants, la partie est de l'île et les environs de Tamarid offrent plus de ressources; on y pourrait acheter de gros et de petit bétail, des fèves, des giraumonts; puis des oranges et des

bananes dans les mois de mars et d'avril. Tamarid est le village principal du littoral et la résidence du gouverneur de l'île; il contient, d'après Wellsted, environ cent cinquante maisons éparses, dont un tiers seulement est occupé par une population qu'il estime à cent cinquante individus. Il paraît que, sur le rivage et dans les baies de l'île, la température est sensiblement plus élevée qu'à l'intérieur, car le voyageur déjà cité donne, pour température moyenne des trois premiers mois de l'année, 70°,5 Farenheit ou 26°,5 centigrades, et, pendant les jours de janvier que nous avons passés sur trois points de la côte, la température moyenne a été, à bord, de 29° centigrades. Nous n'y avons pas eu une goutte de pluie, et le ciel y a été généralement clair; mais le lieutenant Wellsted dit qu'il y pleut presque journellement durant la mousson de nord-est, et le capitaine Haines cite le mois de janvier comme l'un des trois mois de l'année où la pluie tombe le plus abondamment (1).

Les productions naturelles de l'île de Socotra sont l'aloès, le sang-dragon et une sorte d'encens inférieur en qualité à celui de l'Arabie et du pays des Soumal; celles qui proviennent de la culture sont les dattes, le millet, les fèves et le tabac, avec un peu de coton et d'indigo. C'est principalement dans la partie orientale de l'île qu'on cultive les dattes et le millet. A l'exception de l'aloès et du sang-dragon, qui seraient, si les indigènes les recueillaient avec plus de soin, une branche de commerce assez importante pour le pays, ces produits sont absorbés par la consommation locale, et,

(1) On verra, plus tard, qu'à Abd-el-Kouri, qui est sur le même parallèle et seulement à 20 lieues plus à l'ouest, le temps des pluies commence avec le mois de février et dure jusqu'à la fin d'avril.

même pour ce qui est des dattes, la récolte n'y suffit pas; aussi en est-il apporté de l'extérieur. La nourriture des habitants se compose, en outre, d'un peu de riz, qui y est pareillement importé; puis, du lait et de la chair de leurs troupeaux.

L'espèce bovine n'est pas très-nombreuse dans l'île; mais il s'y trouve une grande quantité de moutons et de chèvres. Avec le lait de leurs vaches, les indigènes font du beurre qui, après avoir été fondu, est conservé liquide sous le nom de *ghi* ou de semen, et compte parmi les principales exportations du pays. De la laine des moutons ils tissent une étoffe très-forte, dont les Arabes font des manteaux ou cabans. Il n'y a pas de chevaux sur l'île, mais seulement des ânes vivant à l'état sauvage dans les montagnes, et des chameaux qui servent au transport des objets de troque entre les marchands établis dans les villages du bord de la mer et les montagnards ou Bédouins; ceux-ci forment la majeure partie de la population de Socotra et semblent en être les aborigènes.

La pêche ajoute encore aux moyens d'alimentation des habitants du littoral, et surtout de ceux de la côte sud, qui se nourrissent presque exclusivement de poisson. Dans la baie de Galan'sié, à défaut de canots ou de pirogues, les pêcheurs emploient, pour y suppléer, un petit radeau fait de morceaux de troncs d'arbres ou de gros espars liés entre eux par des bouts de planche. Un ou deux individus s'établissent sur cette plate-forme, assis les jambes repliées et croisées; chacun est armé d'une pagaie à deux pelles, dont l'une et l'autre sont immergées successivement à droite et à gauche du radeau, pour le mettre en mouvement : un

bout de sac en paille établi à l'arrière sert à ramasser le bagage de pêche et le poisson pris.

Le commerce de Socotra consiste dans l'échange de quelques-uns des produits sus-mentionnés, l'aloès, le ghi et le sang-dragon, contre des dattes et des étoffes à turban qui y sont apportées par les bateaux de Mascate, et aussi contre du riz et d'autres étoffes provenant du Kentch, de Surate et de Bombay.

L'aloès recueilli est presque totalement rassemblé à Tamarid, où vont de préférence les bateaux qui abordent dans l'île, soit au commencement et à la fin de la mousson de sud-ouest pour ceux qui arrivent du sud, soit dans la seconde moitié de la mousson de nord-est pour ceux qui se dirigent du nord vers la mer Rouge et la côte de Zanguebar. C'est dans cette dernière période de temps que se fait la récolte de l'aloès. Mars et avril sont donc les mois où l'on en pourrait trouver une plus grande quantité sur le marché, et, comme les bateaux qui s'y rendent au commencement de la mousson de sud-ouest ne s'y montrent guère qu'en mai, on les y devancerait facilement et l'on éviterait ainsi toute concurrence.

Il existe toujours dans l'île beaucoup de civettes ou chats musqués, dont le produit aromatique, connu sous le nom de l'animal qui le fournit, figure, dans les anciennes relations, au nombre des articles qu'on se procurait autrefois à Socotra. Mais les indigènes paraissent négliger aujourd'hui de recueillir cet objet de spéculation, qui n'est pourtant pas à dédaigner.

Le transport des marchandises d'importation comme d'exportation est opéré presque exclusivement par les dāo arabes

ou indiens qui y relâchent : les habitants de l'île ne possèdent qu'un ou deux bateaux propres au grand cabotage; et cette pauvreté de moyens de communication avec les côtes voisines, chez une population insulaire ayant à demander et à fournir des denrées au commerce extérieur, dénote à elle seule une indolence invétérée et un manque absolu d'instinct industriel qu'on ne rencontre même pas dans les habitants des îles les plus isolées de la Polynésie.

En lisant les diverses relations des voyageurs européens qui ont visité Socotra depuis l'époque où elle fut reconnue par le capitaine portugais Diogo Fernandes Pereira, on trouve une similitude à peu près complète entre la description qu'ils font des mœurs, du commerce et de l'industrie de sa population, et son état actuel sous ces divers rapports; on se demande alors comment elle a pu rester ainsi stationnaire, pendant plusieurs siècles, au milieu des événements politiques et maritimes qui se sont accomplis dans les mers où cette île est située.

CHAPITRE VIII.

Aperçu historique sur Socotra. — Mouillage à la baie de Chaëb. — Départ de cette baie. — Arrivée à Abd-el-Kouri.

L'île de Socotra est mentionnée, dans les écrits de Ptolémée, sous le nom de Dyoscorida, mot qui, d'après Huet, ne serait qu'une corruption de Diou-Socotora [*diou*, mot hindou qui signifie île (1)]. L'auteur du Périple de la mer Érythrée la cite sous le même nom et ajoute qu'elle était soumise au roi du pays de l'encens. J'ai déjà dit ailleurs, d'après les auteurs anciens (2), qu'Alexandre, en ayant fait faire la reconnaissance, y avait établi une colonie de Grecs destinée à la culture de l'aloès, que cette île produisait en qualité supérieure à celle des autres pays. Le moine Cosmas nous apprend que les Ptolémées, successeurs d'Alexandre, y avaient également envoyé des colons. Il raconte qu'ayant débarqué à Socotra il s'est entretenu avec quelques-uns

(1) « Les Grecs, qui donnaient aux noms étrangers l'inflexion de leur « langue, ayant corrompu ceux de Diou-Socotra, c'est-à-dire île Socotora, « et en ayant formé celui de *Dioscurias*, d'autres l'ont appelée, par une « semblable erreur, l'île de Dioscoride. » (Huet, *Histoire du commerce et de la navigation des anciens*, page 56.)

(2) Voyez *Philostorgius*, histoire de l'Église. — *Relation des voyages arabes et persans dans l'Inde et à la Chine* (traduction de M. Reinaud, Chaîne des chroniques), livre II, page 139 et suivantes. — *Géographie d'Édrisi*, traduction de M. A. Jaubert, tome Ier, page 47.

des habitants qui, alors, parlaient la langue grecque, et il ajoute qu'il s'y trouvait un grand nombre de chrétiens (1). Les traditions du christianisme paraissent s'être maintenues parmi cette population plusieurs siècles après le triomphe de l'islamisme dans toutes les contrées voisines de l'Arabie, et quoique l'île elle-même fût soumise à la domination politique des Arabes de Feurtok ou Fartaque : elles y étaient encore vivantes, au commencement du XVI[e] siècle, quand les Portugais y arrivèrent.

J'ai rappelé, au livre IV de la I[re] partie, la découverte de Socotra par le capitaine Diogo Fernandes Pereira en 1503, et sa conquête par Tristan da Cunha en 1507. La flotte de ce dernier avait mouillé sur la côte nord de l'île, dans la baie où est aujourd'hui située Tamarid, et que les relations portugaises de l'époque nomment baie de Zoko (2). Du reste, voici les particularités transmises, par les his-

(1) *Topographia christiana*, livre III, pages 178 et 179.

(2) En rapprochant les détails donnés sur Zoko, par les historiens portugais, de ceux qu'on trouve dans les récits des premiers voyageurs anglais relativement à Tamarid, on demeure convaincu de l'identité de ces deux points. Plus récemment encore, dans son exploration de Socotra, le lieutenant Wellsted a pu découvrir les vestiges du séjour des Portugais aux environs de Tamarid. On lit, à ce sujet, dans sa relation, les passages suivants : « En arrière de Tamarid, auprès du Djebel-Rummel, « on voit les ruines d'un fort portugais..... Dans le voisinage de ce fort, « on me signala quelques bouquets d'arbres qui cachaient l'endroit où « étaient déposés les restes des Frenghi (Franss), et non loin le village de « Sôk. »

La grande analogie qui existe entre le nom de Sôk et celui de Zoko permet de penser que le village actuel n'est autre que l'ancienne Zoko, qui fut sans doute abandonnée en même temps que se peuplait Tamarid. Il me paraît non moins vraisemblable que ce nom de Zoko ou Soko (qui, je crois, signifie marché) a dû entrer comme radical dans la formation de Diou-Socotra, nom par lequel on désignait autrefois l'île dont il s'agit.

toriens de cette nation, sur l'état de l'île et de ses habitants quand Tristam da Cunha y arriva. « L'île est sté-
« rile non-seulement en plantes, mais même en arbres,
« à l'exception de quelques vallées qui sont à l'abri des
« vents de la mer; dans ces vallées se trouvent des pal-
« miers et de si bons aloès, que l'excellence de la sub-
« stance qu'on en tire lui a fait donner le nom d'aloès suc-
« cotrin; ses ports les plus fréquentés sont, outre Zoko,
« qui est habité par les Maures, Calencer (pour Galan'sié)
« à l'ouest, et Beni à l'orient : les habitants n'ont jamais
« perdu leur grossièreté naturelle. Les hommes joignent
« beaucoup de douceur à leur sauvagerie, et les femmes y
« sont si viriles, qu'elles vont à la guerre, comme on le ra-
« conte des Amazones : elles leur ressemblent encore par
« la liberté qu'elles se donnent de prendre des étrangers
« qui arrivent dans l'île pour en avoir des enfants, lors-
« qu'elles n'en ont point avec leurs maris. » Faria prétend même qu'elles employaient la sorcellerie pour les attirer.
« Les habits des indigènes de Socotra sont une sorte de
« gros drap et des peaux; leurs logements, des caves; leurs
« armes, des bâtons et des pierres. Ils sont sujets du roi
« arabe de Caxen (Kechen). Le seul culte pratiqué dans l'île
« est celui des chrétiens jacobites, tel qu'il existe chez les
« Abyssins. Les hommes y portent tous le nom d'un apôtre
« et presque toutes les femmes celui de Marie (1). Ils ado-
« rent la croix et la portent sur leurs habits. Le sommet de

(1) Quelques commentateurs ont, avec raison, signalé l'erreur commise ici par les premiers explorateurs, savoir : que le mot m'ria, diminutif du mot arabe m'ra, qu'ils prirent pour le nom de la vierge et pour le prénom d'un grand nombre de femmes, est le mot par lequel les indigènes désignent tout individu du sexe féminin.

« leurs églises est orné de ce signe du christianisme. Ils « font dans ces églises la prière trois fois par jour, en lan- « gage chaldéen, et par des versets alternatifs, comme « dans un chœur. La polygamie passe chez eux pour un « grand crime, malgré l'exemple des Mahométans leurs « voisins (1). »

L'occupation de Socotra par les Portugais ne dura guère plus de quatre ans, et, quand ils se retirèrent, l'île retomba sous la domination arabe. Il est difficile de préciser l'époque de cette reprise de possession : un passage de Dapper (2) donnerait à penser qu'elle aurait eu lieu peu après le départ des Portugais; il ajoute que les Turcs, déjà maîtres d'Aden, s'emparèrent de l'île en 1538, mais qu'ils la rendirent plus tard au chérif. Cependant il paraîtrait que les Arabes n'y étaient pas encore rentrés lorsque, en janvier 1541, la flotte d'Estevam da Gama y toucha, en allant dans la mer Rouge. On lit, en effet, dans le journal de dom João de Castro (3), qui commandait l'un des navires de cette flotte, le passage suivant : « Ils (les habitants de Socotra) « n'ont ni roi, ni gouverneur, ni prélat, ni personne dont « ils reconnaissent l'autorité. Ils vivent entre eux comme « les bêtes sauvages, sans aucune forme de justice ni de « gouvernement. » Le même journal reproduit les particularités mentionnées ci-dessus au sujet de l'existence de la foi chrétienne et de certains signes extérieurs du culte au sein de cette population.

(1) Voir *Decadas da Asia* de Barros, — *Asia* de Faria, — *Osorius*, etc.

(2) Voyez *l'Afrique* de Dapper, page 405.

(3) *Roteiro em que se contem a viagem que Fizeram os Portuguezes no anno de* 1541, etc.; por dom João de Castro. Page 17.

Pendant de longues années ensuite, la connaissance des événements qui purent se produire à Socotra échappe à l'histoire : cette île ne fut plus, sans doute, abordée qu'accidentellement par des navires portugais que le besoin d'eau obligeait d'y relâcher, et par des bateaux arabes se rendant aux ports du Zanguebar. C'est seulement dans les relations des voyages aux Indes orientales entrepris, par les Anglais, au commencement du XVIIe siècle qu'on retrouve son nom et quelques données sur sa situation politique et sa population.

En 1591, James Lancaster avait frayé aux Anglais la route des mers orientales, ouvrant à sa nation cette carrière de richesse et de gloire qu'elle a parcourue d'une manière si brillante. Plusieurs expéditions, armées en même temps pour la guerre et pour le commerce, suivirent celle de Lancaster et explorèrent diverses parties de la mer des Indes, dans le but d'y fonder des comptoirs; celles qui furent dirigées vers la mer Rouge abordèrent maintes fois à Socotra. On lit, dans le journal du marchand anglais William Finck, qui y toucha en l'an 1607, que, depuis une centaine d'années, l'île avait été soumise par le sultan de Kechen, et qu'elle était gardée par des soldats arabes obéissant à ce sultan; des églises surmontées de croix y existaient encore.

En 1610, la flotte de sir Henry Middleton mouilla devant la ville de Tamarid; les journaux de l'expédition donnent des détails qui confirment ou développent le récit de William Finck; en voici un extrait : « Le 25, l'amiral fit descendre Fennel, avec un cortége honorable, pour offrir au

« roi quelques présents. Ils consistaient en une pièce de
« drap, un gobelet d'argent et une lame d'épée, qui furent
« reçus avec des témoignages de reconnaissance et des of-
« fres de services.

« Sir Henry se rendit lui-même à terre le jour suivant,
« accompagné de ses principaux marchands et d'une garde
« bien armée. Quelques insulaires, qui s'étaient présentés
« pour le recevoir, le conduisirent au palais du roi, qui se
« nommait Omar-ben-Saïd. Ce prince parut à la porte de sa
« chambre, à l'arrivée des Anglais, et les faisant entrer fort
« civilement, il pressa l'amiral de s'asseoir près de lui.....
« Il lui dit qu'il ne lui restait point d'aloès à lui offrir, parce
« qu'il avait envoyé toute sa provision à son père, qui était
« roi de Fartak dans l'Arabie Heureuse, et qui faisait sa ré-
« sidence à Kechen..... Il s'excusa aussi auprès de l'amiral
« de ne pouvoir le recommander par lettre au gouverneur
« d'Aden, à cause de la guerre qui régnait en ce moment
« entre ce dernier et le roi son père. Omar-ben-Saïd n'a que
« des Arabes pour sa garde et pour la défense de l'île. Les
« anciens habitants, qui sont des chrétiens jacobites, vivent
« dans le plus bas esclavage.

« Les principales productions de l'île consistent en soco-
« trines, qui s'extraient du suc d'une herbe fort semblable à
« la *sempervive* d'Espagne, mais dont on ne fabrique guère
« par an plus d'un tonneau; en sang-dragon, dont les
« Anglais achetèrent quelques livres, et en dattes, dont les
« habitants composent leur pain. Les bœufs, les vaches,
« les boucs, les chèvres, les moutons et les poules qu'on y
« rencontre, sont tous d'une petite taille, à cause de la sé-

« cherté du terroir. Le bois y est très-cher, eu égard à
« sa rareté (1). »

Dowton, capitaine du *Pepper-Corn*, l'un des vaisseaux de l'expédition, ne put s'assurer si l'île renfermait d'autres productions; mais il jugea par tout ce qui s'offrit à ses yeux qu'elle n'était composée que de roche et de pierre, et conçut une fort mauvaise opinion de sa fertilité.

Deux ans plus tard, en 1612, une nouvelle flotte commandée par John Sarris jeta l'ancre devant Tamarid. La relation de Sarris n'offre aucune particularité intéressante ou qui n'ait été déjà signalée; mais le journal de Thomas Roë, envoyé, à titre d'ambassadeur, auprès du Mogol, et passager sur l'un des navires, fait mention de deux bateaux mouillés dans la rade comme appartenant au roi de l'île; on y trouve aussi l'indication d'une église abandonnée, à quelque distance de Tamarid, et dans laquelle on voyait encore des images et un autel surmonté d'une croix. « Les Bédouins « actuels, » dit Thomas Roë, à propos de la population de Socotra, « sont les anciens habitants de l'île qui se retirèrent « dans les montagnes, lors de son invasion par les Arabes; « le cheikh éluda les questions sur ces indigènes, craignant « qu'il ne vînt à l'esprit de leurs coreligionnaires de les « rendre indépendants (2). »

Vers le même temps, plusieurs navires hollandais abordèrent de même à Socotra. Le contact fréquent des insulaires avec les commerçants de cette nation et ceux de l'Angleterre aurait, sans doute, s'il s'était prolongé, déterminé cer-

(1) Voir l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost, tome XVII, liv. IV, pages 4, 51 et 52.

(2) Voyez *Histoire des voyages*.

taines améliorations dans l'état social des habitants de Socotra. Mais les trois grandes puissances maritimes qui se disputaient le monopole du commerce des Indes orientales choisirent bientôt, pour vider leurs différends, un autre théâtre que la mer d'Arabie. Les ports de Socotra furent, dès lors, abandonnés des Européens, et ses relations extérieures se bornèrent, comme par le passé, à la visite annuelle de trafiquants arabes.

A partir de cette époque, nous ne connaissons plus rien de Socotra jusqu'en 1800, année dans laquelle les Ouahhaby y firent une descente. On sait que, vers la fin du XVIII[e] siècle, ces fougueux réformateurs de l'islamisme avaient, par la force des armes, soumis à leurs dogmes la majeure partie de l'Arabie. Du rivage sud de cette presqu'île où ils s'étaient établis, ils passèrent sur l'île de Socotra, et en ravagèrent le littoral, pillant les villages et détruisant les tombeaux; après quoi ils se retirèrent.

Enfin, en 1834, une ère nouvelle sembla s'ouvrir pour Socotra, par l'établissement d'un poste anglais à Tamarid. La compagnie des Indes, préoccupée, depuis longtemps, de la nécessité de se créer des communications plus rapides et plus directes avec la métropole par la voie de Suez, pensa que Socotra offrait, eu égard à sa position intermédiaire, une escale commode pour des paquebots, et elle résolut d'en obtenir la concession du sultan de Kechen, sous la dépendance de qui l'île se trouvait encore. Mais les négociations tentées à cet effet par l'agent anglais, le capitaine Haines, ne purent amener le chef arabe à céder à la compagnie le territoire qu'elle convoitait. Cette opposition avait été prévue. Dans les déterminations politiques de l'honorable

compagnie les exigences de l'intérêt national ne s'arrêtent pas toujours devant une infraction au droit des gens; et, pour le cas dont il s'agit, l'emploi de la force devait, au besoin, mettre fin aux hésitations ou au mauvais vouloir du vieux sultan. Des troupes qui avaient été expédiées de Bombay en même temps que le négociateur débarquèrent à Tamarid et s'y établirent bon gré mal gré. Mais la fièvre vint au secours des Arabes et sévit cruellement contre le personnel de l'expédition. Le désappointement qui en résulta pour le gouvernement anglo-indien, et les difficultés qu'il y aurait, d'ailleurs, pendant plusieurs mois de l'année, à faire de la baie de Tamarid une station de paquebots, le portèrent à rechercher un lieu plus favorable à la réalisation de ses projets. L'acquisition du port d'Aden s'ensuivit bientôt, et le poste de Tamarid fut évacué.

A part ce qu'il y a d'odieux dans la violation du droit par la force brutale, on peut, en se plaçant à un point de vue supérieur, le progrès désirable de la civilisation dans l'humanité, regretter pour les indigènes de Socotra l'insuccès de la tentative des Anglais. L'influence qu'ils auraient infailliblement prise sur cette population et la direction qu'ils lui auraient imprimée l'eussent peut-être arrachée à sa barbarie séculaire et à la misère dont il semble impossible de la voir sortir tant qu'elle sera livrée à elle-même. Or cette île n'offre aucun des avantages qui engageraient une puissance européenne à y fonder une colonie soit agricole, soit commerciale : la stérilité du sol s'oppose à toute culture; le manque de ports ne permet pas de songer à en faire un entrepôt de commerce; de plus, l'insalubrité de ses côtes en a toujours rendu la résidence fatale aux Européens qui

ont essayé de s'y établir. Socotra paraît donc désormais condamnée à rester sous la domination de quelque petit prince de l'Arabie, et ses habitants, jusqu'ici déshérités de la civilisation, n'y seront initiés qu'à la suite des modifications, nécessairement fort lentes, que le temps doit apporter dans l'état politique et social de la péninsule.

Quant à présent, le sultan de Kechen n'y exerce ses droits de souveraineté qu'en y entretenant un délégué, et en faisant lui-même, chaque année, un voyage à Tamarid, pour y lever l'impôt et prendre sa provision de bois, de ghi, d'aloès et autres produits de l'île.

Au moment où le *Ducouëdic* stationnait à Galan'sié, le prince était à Tamarid. Outre les motifs ordinaires de sa visite annuelle, il y venait choisir une femme du pays. Il était alors âgé de vingt-huit ans et avait succédé à son père deux ou trois années auparavant. Il n'est pas aimé des naturels de Socotra, à cause de ses exactions continuelles. On m'avait dit que le sultan de Kechen reconnaissait comme son suzerain le sultan de Mascate, et que ce dernier était ainsi autorisé à compter Socotra au nombre de ses possessions; mais les indigènes m'ont affirmé qu'il n'en était rien, et qu'il n'avait jamais existé aucun rapport de ce genre entre les deux souverains; la conduite tenue par les Anglais, quand ils voulurent prendre position à Socotra, donne, en effet, toute apparence de vérité à cette affirmation. Si l'île avait dépendu réellement du sultan de Mascate, c'est à lui, toujours si soumis à leurs exigences, qu'ils se fussent adressés pour obtenir la cession qu'ils désiraient. Du reste, les Arabes de la localité, considérant Syed Saïd comme un prince puissant, parlent de lui avec grand respect, et ils le

verraient volontiers, sans nul doute, y substituer son autorité à celle du sultan de Kechen.

Le trop court séjour du *Ducouëdic* à Galan'sié m'empêcha de me rendre à Tamarid et de faire des courses dans l'intérieur de l'île. Le lecteur curieux de plus amples renseignements sur Socotra les trouvera dans une relation publiée par le lieutenant Wellsted de la marine de l'Inde, à la suite de l'exploration qu'il en fit dans les premiers mois de 1834.

Nous avions mouillé le matin dans la baie de Galan'sié, et je devais la quitter le lendemain. Le soir, on envoya seiner; la pêche fut peu abondante et ne fournit qu'un repas pour l'équipage. L'endroit avait été mal choisi, et la seine fut déchirée par les coraux; c'est sur le plateau de sable qui s'avance au large de Ras-Galan'sié qu'il aurait fallu opérer.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre a marqué $0^m,766$, et le thermomètre 29°,5, 30°, 30°, 29°, aux heures accoutumées.

Les observations que nous avons faites à Galan'sié placeraient la mosquée du village par 12° 42′ 44″ latitude nord et 51° 12′ 59″ longitude est.

Le 17, au matin, nous mîmes sous voile avec une petite brise de l'est à l'est-sud-est, et je conduisis le brick dans la baie de Chaëb, où, deux heures après, nous laissions tomber l'ancre par 16 mètres, fond de sable, relevant Ras-Bedou au nord 7° est et Ras-Chaëb au sud 68° ouest.

Un bateau arabe y était mouillé; son nacodah vint aussitôt me voir. Parti de M'Kellé pour aller prendre du guano sur l'îlot de Saboyna, il y avait débarqué quelques hommes pour préparer le chargement, et de là s'était transporté à

Chaëb dans le but d'y faire des provisions. Cette fois encore, mon espoir de trouver un pilote pour la côte fut déçu, mais on m'assura que je l'aurais facilement à la baie de Hhafoun. Le nacodah ne sut me donner, relativement à cette baie, aucun renseignement positif, si ce n'est que les habitants en étaient rusés et menteurs, et qu'il ne fallait pas compter sur leurs promesses.

Le calme qui survint vers le soir m'obligea de rester à l'ancre plus longtemps que je ne le voulais; on en profita pour jeter la seine, qui fournit encore un repas de poisson à l'équipage.

De toutes les baies de l'île, la baie de Chaëb est celle qui offre le plus d'abri contre la mousson de nord-est, et, pendant toute sa durée, l'on peut y mouiller avec sécurité; le contraire a lieu naturellement lorsque règne la mousson du sud-ouest. Son étendue, d'un cap à l'autre, est de huit milles; mais, par suite du peu de concavité que présente la côte entre ces deux caps, elle n'a pas, à proprement parler, de profondeur. Les terres qui la bordent sont d'une désolante stérilité et complétement dépourvues d'aiguades.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre marqua $0^m,765$; le thermomètre, 29°, 29°,5, 29° et 29°,5.

Le 18, à minuit, une petite fraîcheur s'étant fait sentir de l'est, nous appareillâmes sous toutes voiles, et, mettant le cap à l'ouest-sud-ouest, nous gagnâmes le large. Au jour, l'île Abd-el-Kouri fut aperçue par les vigies. Vers huit heures, on la voyait du pont sous l'aspect de deux îles très-élevées; la faiblesse de la brise durant toute la matinée nous en avait à peine rapprochés à midi. A cette heure, notre position fut ainsi déterminée : latitude observée, 12° 27′ 40″ nord; lon-

gitude observée, 50° 40′ est. Nous avions eu, pour les douze heures précédentes, une différence nord de 2′ et une différence ouest de 5′ entre l'estime et l'observation. Vers deux heures de l'après-midi, la brise augmenta un peu, et nous gouvernâmes de manière à passer au sud de la pointe est de l'île. Mais, comme je le reconnus après une série de relèvements, nous subissions l'influence d'un courant portant plus au nord que nous ne l'avions éprouvé auparavant; le résultat de la comparaison entre le point estimé et la position donnée par le relèvement indiquait, en cinq heures quarante-cinq minutes, un courant de 9 milles au nord 13° ouest, c'est-à-dire de près de 2 milles à l'heure.

Au soir, nous étions encore trop loin d'Abd-el-Kouri pour en distinguer les contours; et, jugeant qu'il me serait au moins difficile de trouver de nuit un mouillage dont j'ignorais la position, je dus attendre au lendemain à le chercher; nous manœuvrâmes, dès lors, de manière à nous maintenir au vent de l'île.

Dans les vingt-quatre heures, le baromètre marqua constamment $0^{m},765$, et le thermomètre 29°,5, 29°,5, 28°,5, 28°.

Le 19, à quatre heures du matin, nous fîmes route à l'ouest sous toutes voiles. Quand le jour permit d'apercevoir Abd-el-Kouri, nous en étions à environ quinze milles, et la brise devint si faible, que nous ne pûmes les franchir dans la matinée. Les observations de midi accusèrent une différence de 22 milles, au nord 4° ouest avec l'estime des vingt-quatre heures précédentes : la variation calculée était de 4° nord-ouest. Le point observé nous mettait, en outre, sur la carte, plus ouest que nous ne l'étions réellement par

rapport à l'île, ce qui me fit douter de l'exactitude de la position qu'elle y occupait. Nous continuâmes de gouverner de manière à ranger son extrémité est, et, à deux heures, ayant pris des séries lorsque nous en coupions le méridien, nous eûmes pour longitude de cette pointe 50° 7′ 20″, ce qui la plaçait 9′ plus ouest qu'elle ne l'était sur notre carte (1).

Peu après, nous longions la côte sud de l'île, avec une faible brise du nord-est à l'est-nord-est; mais le courant nous portait sensiblement à l'ouest; or il y avait flot en ce moment : on serait donc autorisé à croire que les courants de marée suivent ici la même direction que sur la côte sud de Socotra. Nous avions déjà dépassé plusieurs caps sans découvrir de baie, lorsque, à quatre heures, étant à environ sept milles dans l'ouest de la pointe sud-est, au pied d'un morne très-élevé, nous vîmes s'ouvrir peu à peu une anse assez étendue, au fond de laquelle des hauteurs sablonneuses se montraient à mesure que nous avancions. Ces apparences étant conformes aux indications d'Horsburgh, quant à la baie signalée dans cette partie de l'île par le capitaine Owen, je fis immédiatement gouverner pour y entrer. La sonde donna 32 mètres, à environ deux milles et demi de la pointe est. A partir de cet endroit, la profondeur diminua graduellement de 30 à 16 mètres, sur gravier et roche molle. Nous laissâmes tomber l'ancre par ce dernier fond à environ huit cents mètres de terre.

Le soir même, j'allai examiner le pourtour de la baie;

(1) Nous n'avions à bord que la carte publiée, en 1840, par le dépôt de la marine; sur celle de 1845, la position d'Abd-el-Kouri a été rectifiée.

j'y trouvai une petite crique où l'on pouvait aborder aisément et qui fut choisie comme débarcadère. Il était déjà fort tard pour prendre tout de suite connaissance du terrain environnant; je remis donc cette exploration au lendemain.

CHAPITRE IX.

Description d'Abd-el-Kouri. — Départ pour la baie de Hhafoun. — Arrivée dans cette baie.

Le 20, au matin, le brick fut affourché; dans notre nouvelle position nous relevions la pointe est de la baie au sud 47° est, et la pointe ouest au nord 77° ouest. On s'occupa, dès lors, des dispositions nécessaires pour les travaux que je me proposais d'exécuter. Notre séjour fut employé à faire la triangulation générale de l'île, à lever le plan détaillé de la baie où se trouvait le *Ducouëdic* et à sonder pour reconnaître le meilleur mouillage de la côte nord. Je n'entrerai pas dans le détail de ces opérations qui ont été l'objet d'un travail spécial remis au dépôt des cartes et plans de la marine (1); je me bornerai à consigner ici le résumé de nos observations générales sur cette localité.

L'île d'Abd-el-Kouri ou Abd-el-Qâri a, dans sa plus grande longueur, environ vingt milles, suivant une direction est $\frac{1}{4}$ sud-est et ouest $\frac{1}{4}$ nord-ouest, du monde; elle a un peu

(1) Voyez Renseignements nautiques sur la côte orientale d'Afrique, etc., *Annales hydrographiques* publiées par le dépôt général de la marine, tome V. — Le plan général de l'île et le plan particulier de la baie où était mouillé le *Ducouëdic* sont reproduits à l'Album, planche 15.

plus de trois milles en largeur. Ses côtes élevées en rendent l'atterrage commode, et, sauf le récif qui se projette à environ un mille et demi de la pointe ouest, on n'y a découvert aucun danger. Le rivage nord suit une ligne presque droite qui ne présente ni anses ni criques; celui du sud offre quelques sinuosités, dont la plus profonde, celle où nous étions mouillés, et qu'à défaut de nom indigène nous avons appelée *baie du Ducouëdic*, est située à peu près sur le méridien moyen de l'île. La ligne de gisement de celle-ci croisant celle de la direction générale des deux moussons sous un angle de plusieurs quarts, on trouve toujours, sur l'une ou l'autre côte, un abri contre la mer du vent régnant. Sur la côte méridionale, le point où l'on est le mieux abrité pendant la mousson de nord-est est évidemment la baie du sud. Les bateaux arabes, qui mouillent sur celle du nord, le font ordinairement à sa partie est; cet ancrage et la baie du sud ont donc été les plus soigneusement étudiés par nous. Pour aider à l'intelligence du plan, voici quelques détails relativement à ces mouillages :

Baie du sud. — Cette baie offre un excellent ancrage à toute espèce de navires pendant la mousson de nord-est, c'est-à-dire d'octobre en avril. L'accès en est facile, et les deux côtés de la baie sont très-accores; on peut, en y entrant, les ranger à deux cents mètres. Le point indiqué au plan par une ancre est celui où était amarré le brick. Ce serait l'endroit convenable pour les grands navires; les petits se tiendraient, sans inconvénient, à mi-distance entre ce point et le fond de la baie.

Les courants ont été observés dans celle-ci et le long de la côte sud. On a eu, dans la baie, des courants allant

1 mille par heure, et portant au nord-nord-ouest avec le flot, au sud-sud-est avec le jusant.

En dehors, les courants ont toujours porté dans l'ouest, eu égard, sans doute, à la mousson régnante ; mais ils inclinaient au nord ou au sud de cette direction générale, selon qu'il y avait flot ou jusant; leur vitesse n'a jamais dépassé 1 mille.

Nous avons pêché, le long du bord, une grande quantité d'excellents poissons. Sous ce rapport, une relâche de quelques jours à Abd-el-Kouri sera très-salutaire pour un équipage fatigué par une longue traversée et le manque de vivres frais.

Mouillage du nord. — On peut mouiller sur la côte nord depuis la pointe est de l'île jusqu'au *morne-aux-chèvres* du plan ; mais l'ancrage ordinaire des bateaux est à peu près au milieu de cet espace par 15 ou 18 mètres fond de roche et gravier, à un demi-mille de terre. Toute cette côte est bordée de roches et de pâtés de corail, sur lesquels la mer brise, et qui, dans la mousson de nord-est, doivent rendre souvent le débarquement très-difficile.

A ce mouillage on est abrité des vents de l'est à l'ouest $\frac{1}{4}$ nord-ouest par le sud. Or les coups de vent de la mousson de sud-ouest soufflent du sud au sud-ouest; quand le vent hale vers l'ouest, il mollit et devient modéré : il semble donc qu'avec tous les temps de cette mousson on pourrait y demeurer à l'ancre, puisqu'on serait abrité de la mer tant que le vent dépendrait du sud, et qu'on appareillerait aisément, le vent vînt-il à souffler de l'ouest au nord-ouest. Les habitants prétendent cependant que la violence du vent est telle dans le fort de la mousson, qu'il est

impossible de tenir au mouillage; mais cela n'a sans doute jamais été tenté, si ce n'est par de pauvres bateaux n'ayant que de mauvaises amarres et des ancres de bois : il est probable qu'avec de bonnes ancres et des câbles-chaînes, le fond étant d'ailleurs modéré, un navire y tiendrait même dans un coup de vent. D'après nos observations, la pointe nord-est de l'île serait par 12° 11′ 44″ de latitude nord et 50° 7′ 20″ de longitude est.

D'Abd-el-Kouri on aperçoit, au large, les îlots désignés sur nos cartes par le nom de Roches de Salt : les Arabes leur donnent le nom de *Queraqueur-Ferâoun*, les habitants d'Abd-el-Kouri celui de *Silet*, et les gens de Socotra les appellent *Soubouhiet*. Vus de cet endroit, les deux îlots paraissent en former quatre, dont les intermédiaires seraient les plus élevés. Des angles pris de divers points de l'île les placeraient à treize milles au nord 19° est vrai, de sa pointe ouest. Ils sont, m'a-t-on dit, couverts de guano, auquel ils doivent probablement l'éclatante blancheur qu'ils reflètent. Des bateaux arabes s'y rendent pour prendre ce guano, qu'ils transportent à la côte sud d'Arabie et dans la mer Rouge.

Abd-el-Kouri est une île montagneuse; le sol en est pierreux, aride, et ne semble pas susceptible de culture. Une chaîne de plateaux assez élevés en forme la côte sud depuis la baie du Ducouëdic jusqu'à la pointe est : en regard de la mer, cette chaîne se présente comme un rempart à la base duquel ne se trouve aucun endroit où l'on puisse débarquer; son côté nord n'a guère plus de déclivité et est partout d'un difficile accès; sa hauteur est de 500 mètres, celle de *la table*, point culminant, est de 523 mètres. A l'ouest

de la baie, la côte est aussi fort accidentée; mais les mornes qui la composent ont beaucoup moins de hauteur et vont, en diminuant, jusqu'à l'extrémité ouest, que termine une pointe assez basse. La côte nord, relativement peu élevée, est bordée de plages étendues, entrecoupées par quelques mornes ou mamelons isolés, sauf vers la partie centrale de l'île, où ils forment un groupe qui se rattache, selon une ligne à peu près nord et sud, aux contre-forts que la table projette dans le nord. A l'est de cette ligne, une longue plaine s'étend entre les mamelons du nord et la haute chaîne du sud, jusqu'au mouillage du nord-est; cette plaine établit une communication presque directe de ce mouillage à la baie.

Le sol est de sable mêlé de terre végétale très-légère et de petites pierres; il n'y pousse que des bruyères et de chétifs arbustes qui n'offrent qu'une bien maigre pâture aux quelques chèvres à demi sauvages qui existent dans l'île. Abd-el-Kouri est entièrement dépourvue d'arbres. On n'y rencontre pas le moindre filet d'eau courante, et celle des puits est plus ou moins saumâtre, selon qu'ils sont plus ou moins près du rivage. Le niveau du sol subit un léger abaissement en allant du sud au nord. Dans la plaine, on ne remarque d'autres accidents que les lits desséchés de ruisseaux, alimentés, à certaines époques de l'année, par les eaux pluviales. Ces eaux, réunies à leur chute des ravins de la chaîne du nord, suivent naturellement la pente générale du terrain et se frayent une issue à la mer en contournant les mornes et mamelons de la côte nord.

Pendant notre séjour à Abd-el-Kouri, le baromètre s'est

maintenu à $0^m,765$. Les observations thermométriques ont donné les résultats suivants :

		6 h. matin.	midi.	6 h. soir.	minuit.
Sur le pont.	Maximum.	27,0	29,0	28,5	27,0
	Minimum.	24,5	26,5	24,0	24,0
Dans la chambre du commandant. . . .	Maximum.	28,0	28,0	28,5	28,0
	Minimum.	26,0	27,0	26,5	26,0

A bord, la chaleur était donc supportable; mais sur l'île, dans les parties abritées des vents de mer, elle était assez intense.

Les vents ont été généralement du sud-est au nord-est pendant le jour, et du nord, la nuit. La brise du jour commençait vers neuf ou dix heures du matin, et soufflait modérément jusqu'à quatre ou cinq heures du soir. Le calme s'établissait alors et durait quelquefois jusqu'au lendemain. La brise de nuit ne venait jamais avant dix ou onze heures du soir, et elle était ordinairement très-faible.

Le temps a été constamment beau avec quelques nuages, excepté le 19 janvier où, toute la matinée, il a fait beaucoup de pluie.

Nous avons, du reste, visité Abd-el-Kouri dans la belle saison ; quant à l'autre, correspondant à la mousson de sud-ouest, elle serait, d'après les habitants, aussi orageuse dans ces parages que sur la côte de Malabar. L'eau salée trouvée sur la plus haute montagne de l'île, les sables projetés par les vents jusqu'au sommet des mornes semblent témoigner que, durant cette mousson, les vents sont, en effet, très-violents et tempêtueux.

Au dire des indigènes, les pluies périodiques ont lieu aux

changements de mousson, particulièrement à la fin de celle de nord-est, de février en avril. Il est rare qu'il tombe des ondées en dehors de ces deux époques, qui sont aussi celles des calmes et des brises alternatives de terre et de mer. Pendant la mousson de sud-ouest, il y a d'assez fortes rosées, et les changements de mousson amènent des orages dans lesquels la foudre éclate fréquemment.

Toute la population d'Abd-el-Kouri se compose d'environ vingt-cinq hommes, d'autant de femmes et d'une vingtaine d'enfants. Ces individus sont d'origine arabe et nés dans l'île ; leurs ancêtres y vinrent, les uns de la côte d'Arabie, les autres de l'île de Socotra. Le nombre des habitants était plus grand, il y a peu d'années ; mais la misère et la famine en ont fait périr une partie, et, depuis, quelques familles ont émigré. La mortalité est considérable parmi les petits enfants, sans doute par suite des privations de tout genre dont ils ont à souffrir dès leur naissance, car l'île ne présente aucune cause apparente d'insalubrité. On n'y trouve, en effet, ni eaux stagnantes ni palétuviers, et il semble que les insolations soient les seuls accidents à craindre et à éviter. Il se pourrait, néanmoins, que l'eau saumâtre et mauvaise des puits y occasionnât des maladies intestinales ; or c'est la seule boisson des habitants pendant la sécheresse.

La pêche est l'unique occupation de ces insulaires, et les côtes de l'île étant très-poissonneuses, ils tirent de cette industrie leur principal moyen d'alimentation ; mais le manque de bateaux et d'instruments de pêche ne leur permet pas de la faire en grand et de s'approvisionner de poisson salé pour la saison des coups de vent : aussi la famine vient-elle par-

fois mettre le comble à leurs maux. Il y a sur l'île quelques cabris qui, dès que les pluies ont cessé, quittent la plaine pour errer dans les montagnes, où ils s'abreuvent aux petites flaques d'eaux amassées dans les cavités des rochers. Nous eûmes de la peine, malgré la bonne volonté des indigènes, à nous procurer une demi-douzaine de ces animaux.

Il existe à la partie nord-est de l'île un banc d'huîtres à perles, qui serait pour les habitants une source de richesse s'ils savaient en traiter convenablement les produits; mais, comme ils pêchent les huîtres surtout pour s'en nourrir et qu'ils les font cuire dans le feu, elles n'en sortent qu'avec leurs parties nacrées entièrement ternies et fendillées. Ils recueillent cependant les perles, qui, bien que fort gâtées, sont achetées par les patrons des bateaux relâchant dans la baie; les acheteurs donnent en échange quelques sacs de dattes ou de riz, mets les plus délicats que connaissent les pauvres insulaires d'Abd-el-Kouri. A voir leurs membres grêles et leur aspect famélique, il n'est que trop évident qu'ils font habituellement maigre chère. Ce sont des hommes doux et inoffensifs, mais tellement abâtardis par une existence oisive et monotone, qu'ils paraissent végéter plutôt que vivre; groupés sur trois ou quatre points de l'île, dépourvus, d'ailleurs, de tout moyen de défense, ils sont excessivement craintifs; et, comme les équipages des bateaux qui y ont abordé se sont quelquefois livrés à des actes de brigandage, le premier mouvement des indigènes à l'apparition d'étrangers est de se cacher en attendant qu'ils aient pu juger des intentions de leurs visiteurs. Quant aux femmes et aux enfants, on les tient hors de la vue de ces derniers, car durant tout notre séjour nous n'en avons pas aperçu.

Le groupe le plus nombreux d'habitants réside à peu de distance du fond de la baie, dans une dizaine de mauvaises huttes présentant un bizarre mélange de pierres, de terre, de branchages, de racines, d'os de poisson, de carapaces de tortues, de plantes marines desséchées et de débris de casiers, c'est-à-dire de tous les matériaux qu'ils ont à leur disposition (1).

Le sultan de Kechen est maître d'Abd-el-Kouri. Malgré l'état misérable de ses prétendus sujets, il trouve encore le moyen de leur extorquer quelques cabris, à défaut d'autre impôt. Il envoie, chaque année, dans l'île, quand il ne s'y rend pas lui-même, un agent chargé de se faire remettre une partie des perles qui ont été pêchées; mais les détenteurs en cachent naturellement le plus grand nombre et surtout les moins gâtées : aussi, quand ils en vendent aux étrangers, leur recommandent-ils le secret, de crainte que leur Sultan n'en soit averti.

D'après le tableau que je viens de tracer, on comprendra aisément combien le séjour d'Abd-el-Kouri est peu attrayant; aussi nous hâtâmes-nous d'accomplir les travaux qui étaient l'objet de cette relâche.

Le 30 janvier, le brick appareilla, sous petite voilure, à quatre heures après midi, puis longea de près et lentement la côte à l'ouest de la baie; nous avions à prendre connaissance de la configuration de cette côte et à fixer, par des angles, la position de plusieurs de ses points non déterminés par la triangulation faite à terre. On sondait toutes les deux minutes; et, à distance d'un mille à un mille et demi

(1) Une vue de ces cases, prise au daguerréotype, est reproduite à l'Album, planche 16.

du rivage, nous eûmes successivement des fonds de 30, 32, 37, 40, 43 et 45 mètres, le brassiage augmentant assez régulièrement à mesure que nous avancions dans l'ouest; à distance d'environ sept milles de la baie du sud on n'eut plus de fond avec 64 mètres de ligne.

Vers six heures, nous atteignîmes l'extrémité occidentale de l'île; à cet endroit, la côte, devenue fort basse, affecte subitement une direction nord, sur un espace d'environ deux milles. Un banc s'en projette jusqu'à un demi-mille au large; mais il est parfaitement signalé par les grands brisants qui déferlent sur toute son étendue.

A la nuit, nous quittâmes définitivement Abd-el-Kouri et fîmes route au sud, vers la presqu'île de Hhafoun. Pendant ce trajet, qui dura trente-deux heures, notre navigation n'offrit rien de remarquable; la brise, très-faible du sud-est à l'est tant que nous restâmes au nord du parallèle de Guardafui, prit un peu de force quand nous l'eûmes dépassé et hala le nord-est. On ne constata aucune différence sensible entre l'estime et l'observation.

Le 1er février, vers une heure du matin, on aperçut la partie nord-est de Hhafoun; je fis gouverner pour contourner la presqu'île au sud. Vers quatre heures, le temps se mit à grains soufflant assez violemment du nord-nord-est et donnant de fortes ondées; nous longions la côte à deux milles de distance environ, et, bien que nous en fussions aussi rapprochés, les grains nous en dérobaient souvent la vue. Au jour, on reconnut les terres basses de l'isthme; nous étions à l'ouvert de la baie, où l'on distinguait, dans les embellies, plusieurs bateaux au mouillage. Nous fîmes quelques bords sous voilure maniable; et, à sept heures, nous

laissâmes tomber l'ancre par 12 mètres fond de sable. Nous arrivions à propos, dans cette localité, pour nous abriter d'une des bourrasques de la mousson ; toute la journée il venta bon frais; des rafales extrêmement violentes me firent juger prudent de mettre bas les mâts de perroquet.

Le lendemain, le vent mollit, et nous commençâmes à explorer, au moyen de la sonde, cette baie, dont je n'avais pas le plan. Après m'être assuré que nous pouvions rapprocher le brick de terre, pour que nos communications fussent plus promptes, je le mouillai par 9 mètres, sable, à environ quatorze cents mètres du rivage, relevant ainsi le village au nord 33° est, et la pointe sud de la baie au sud 20° est.

Dès mes premières relations avec les gens de Hhafoun, je les jugeai incapables de me fournir les renseignements dont j'avais besoin; il me fallait donc tâcher d'avancer à l'intérieur pour me mettre en rapport, sinon avec le souverain du pays, du moins avec quelqu'un de ses agents en qui je pusse avoir confiance. Le prétendu chef du village, nommé Djiouled, m'en inspirait fort peu, car j'avais été prévenu qu'il n'y avait pas à faire le moindre fond sur tout ce qu'il me dirait. D'un autre côté, la présence d'un navire de guerre, notre allure ferme et assurée ne laissaient pas, je crois, que de donner quelque crainte aux indigènes. Assez disposés quand ils sont en nombre à maltraiter les équipages des bateaux arabes, ils appréhendaient, se sentant à leur tour les plus faibles, de nous voir abuser de notre supériorité, et, par suite de l'ombrage qu'ils en prenaient, ils étaient moins que jamais portés à la franchise.

Il se trouvait à terre un vieil Arabe nommé Salem, qui,

dès les premiers jours, fut plusieurs fois employé à traduire aux habitants ce que M. Vignard disait en arabe. Quoique installé depuis près de trente ans dans le pays, où il avait femme et enfants, il entretenait des relations avec ses anciens compatriotes non-seulement pendant les relâches de ceux-ci dans les ports soumal, mais en faisant lui-même de fréquents voyages à Zanzibar et sur toute la côte; il avait ainsi conservé la supériorité relative de sa race et surpassait de beaucoup, par l'intelligence et l'esprit de conduite, les gens au milieu desquels il vivait. Il me parut, de plus, être doué d'autant de bonne foi qu'en peut fournir une conscience d'Arabe, et j'espérai, en me l'attachant comme factotum, rendre mes rapports avec la population de Hhafoun plus sûrs et plus faciles. Je l'engageai donc au service du bâtiment pour le temps de notre séjour dans le pays, et je n'eus qu'à m'applaudir de cette mesure. Ses allées et venues à bord, son intervention dans toutes nos affaires, la confiance qu'il montrait en nous inspirèrent aux indigènes de meilleures dispositions à notre égard.

Nous eûmes bientôt, par ses soins, quelques bœufs, beaucoup de cabris et d'excellents moutons; puis, après s'être entendu avec Djiouled et quelques individus récemment arrivés de l'intérieur, il me procura un courrier qui se chargea, moyennant six piastres, d'aller remettre une lettre au Sultan et de m'en rapporter la réponse au bout de six jours. Je profitai de cette attente forcée pour examiner la presqu'île et en faire lever le plan par mes officiers.

CHAPITRE X.

Description de la presqu'île, des deux baies et du village de Hhafoun.

La presqu'île de Hhafoun présente la forme d'un trapèze irrégulier, dont l'étendue, dans la direction nord et sud, est de huit milles et demi, et, dans la direction est et ouest, de neuf milles et demi; sa plus grande dimension a dix-neuf milles de longueur du sud-est au nord-ouest; sa superficie totale est d'environ 67 milles carrés.

L'isthme qui la réunit à la terre ferme est un terrain sablonneux, uniformément élevé de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, et d'une largeur de six à sept cents mètres jusqu'à sept milles de la presqu'île; au delà, il va s'élargissant, pour se rattacher au continent. Sa direction étant perpendiculaire ou à peu près à celle de la terre ferme et à la ligne de développement de la presqu'île, il est résulté de cette disposition la formation de deux baies, l'une au sud, l'autre au nord; on pourrait appeler la première baie de Hhafoun et la seconde baie de Hordiia, du nom d'un village situé à la partie nord-ouest de cette baie.

Baie du sud. — La baie du sud ou de Hhafoun offre un excellent mouillage pendant la mousson de nord-est. Son côté nord est bordé d'un banc de roche, et il n'en faut pas approcher, avec un navire, à plus de seize cents mètres.

Le reste de la baie est sain ; le fond y est égal et de bonne tenue. Le débarquement s'opère assez facilement à la plage ; cependant le meilleur point pour accoster est la petite crique figurant sur le plan entre le village et le lieu des observations. Cette baie est impraticable pendant la mousson de sud-ouest; la mer y doit être excessivement grosse ; il serait même impossible d'y abriter des barques, à moins de les haler à terre ; mais, dans la mousson de nord-est, elle est fréquentée par une grande quantité de bateaux pêcheurs appelés *beden*, et un bon nombre de dâo, qui se rendent des côtes de l'Arabie et de l'Inde à Zanzibar et à divers ports de la côte orientale d'Afrique. La pêche se fait à l'ouvert de la baie : on trouve sur les bords de celle-ci toutes les commodités pour saler ou sécher le poisson. Les autres bateaux viennent y chercher un abri lorsque, ayant déjà dépassé Abd-el-Kouri et Socotra, ils sont assaillis par les fortes brises de la mousson. Pendant les dix-huit jours que nous avons passés à Hhafoun, nous avons vu vingt et quelques dâo arabes relâcher dans cette baie.

Baie du nord. — La baie du nord ou de Hordiia est formée par un retour de la côte du continent vers la partie nord-ouest de la presqu'île, dont elle n'est séparée, à cet endroit, que par un espace de trois milles et demi environ. Sur presque toute son étendue, cette baie n'est qu'une vaste lagune asséchant dans les grandes marées et recouverte, en général, à haute mer, de 1 mètre d'eau. Dans la partie toujours submergée, qui n'en représente guère que le septième, le brassiage ne va pas au-dessus de 3 mètres à basse mer. Un banc de sable, qui part de la pointe nord-ouest de la presqu'île et va joindre la terre ferme, selon une direc-

tion à peu près nord-nord-ouest, barre l'ouverture de la baie. Il y a dans ce banc deux coupures formant passes; elles ont, l'une de cent vingt à cent vingt-cinq mètres, l'autre environ quatre cents mètres de largeur; on y a 2 mètres d'eau dans la plus basse mer d'équinoxe, et environ 4 mètres à haute mer. Dans les grandes marées, la barre assèche sur presque toute sa longueur à basse mer; il reste dessus de 7 à 8 centimètres d'eau dans les mortes-eaux. La mer y brise violemment pendant la mousson de nord-est et, avec un vent à prendre un ris aux huniers, les passes sont impraticables. Peu de jours avant notre arrivée, un bateau de pêche avait chaviré en cherchant à franchir la grande passe, et une partie de son équipage avait péri.

Telle qu'elle est aujourd'hui, la baie du nord ne donne entrée qu'à des bateaux de 30 à 35 tonneaux au plus. Dans la mousson de nord-est, elle est fréquentée par des *beden*, qui sont généralement occupés à la pêche du requin, nommé par les Arabes *lebah*, et d'un autre poisson nommé *kanada* (le tazar de nos marins); ce dernier est fort abondant sur cette côte et, de même que le requin, très-recherché dans tout le Souahhel. Pendant la mousson de sud-ouest, deux ou trois bateaux du pays y stationnent pour charger au fur et à mesure le peu de gomme et d'encens récoltés aux environs. C'est dans le cours de la même mousson que des navires pourraient mouiller le long de la côte nord de la presqu'île. On y trouve généralement 15 mètres d'eau, à distance d'un demi-mille à un mille de terre, fond de sable et roche molle; mais elle est inabordable à peu près partout, et le moyen le plus facile, sinon le seul, pour communiquer alors avec Hhafoun, serait d'envoyer ses canots dans la

baie du nord par la grande passe, où la mer est fort belle avec tous les vents du sud-est à l'ouest.

La majeure partie de la presqu'île est dominée par un plateau assez élevé, dont la base est baignée par la mer au nord, à l'est et au sud ; dans l'ouest, le contour de ce plateau se creuse, et laisse entre lui et le rivage une plaine parsemée elle-même de mornes sablonneux. La hauteur du point culminant du plateau, dans le sud, est de 202 mètres ; dans l'est, son élévation peut atteindre 250 mètres. Du côté de l'est et du nord, il est inaccessible ; du côté du sud, on n'y arrive que par un ou deux sentiers pratiqués dans des ravins très-escarpés. Sa surface, sillonnée aussi par plusieurs ravins, est d'environ 48 milles carrés ; le sol y est de sable rougeâtre mêlé de bancs de roche entre lesquels se montrent çà et là, à fleur de terre, des rognons ferrugineux. Dans certains endroits, où il est recouvert d'un peu de terre végétale très-légère, croissent des herbes chétives et des arbustes épineux. Ces herbes servent à la nourriture d'un petit nombre de chameaux et d'ânes, qu'on y voit errer en liberté. Il y a aussi une grande quantité de gazelles, des lièvres et beaucoup de chacals ; parfois même un lion ou un léopard, en chasse ou poussé par la faim, passe dans la presqu'île et répand la terreur parmi la population.

La plaine dont il a été fait mention s'étend, du nord au sud, entre le plateau et la mer ; c'est vers son milieu que se rattache l'isthme qui la relie au continent ; la superficie de cette plaine est d'environ 12 milles carrés : le sol y est recouvert d'une couche épaisse de sable apporté de la plage par les vents de sud-ouest. Dans la partie cor-

respondante à la baie du sud, le terrain est pierreux et la végétation presque nulle. Dans l'autre, et particulièrement sur les bords de la baie du nord, on trouve des herbes vigoureuses et des fourrés de palétuviers.

Il n'y a dans la presqu'île ni source ni ruisseau; la seule eau que l'on boive s'obtient en creusant dans le sable à deux mètres de profondeur; celle qu'on se procure ainsi dans la plaine est potable, quoique saumâtre.

Pendant notre séjour à la baie de Hhafoun, le baromètre s'est maintenu généralement à $0^m,766$; le 15 février, il marquait $0^m,765$; les 17, 18, 19 et 20, il était à $0^m,767$, avec une forte brise de nord-est.

Les observations du thermomètre centigrade ont donné les résultats suivants :

		6 h. matin.	midi.	6 h. soir.	minuit.
Sur le pont, à l'ombre de la tente.	Maximum.	25°,0	27°,0	26°,0	24°,5
	Minimum.	22°,0	24°,5	24°,0	23°,0
Dans la chambre du commandant. . . .	Maximum.	27°,5	27°,5	27°,5	27°,0
	Minimum.	25°,0	25°,5	25°,5	25°,0

Les vents ont varié entre le nord et le nord-est; ordinairement frais dans la journée, ils mollissaient vers huit heures du soir et vers minuit, le calme se faisait quelquefois jusqu'au matin. Sur vingt jours, nous en avons eu cinq de beau temps; durant les quinze autres, le ciel était nuageux, souvent couvert, et il a plu fréquemment la nuit.

Il n'y a sur la presqu'île qu'un village situé au fond de la baie du sud : il consiste principalement en un groupe d'une quinzaine de cases; d'autres sont répandues çà et là, à petite distance, dans la plaine. Le nombre total de leurs habitants peut s'élever à deux cents. Pendant la mousson

de sud-ouest, cette population émigre partie au village de Hordiia et dans ses environs, partie à une vingtaine de lieues au sud dans la baie ouverte que forme le cap désigné sous le nom de Ras-Mâabeur, et où des bateaux vont relâcher durant cette mousson. Dans l'ouest du village de Hordiia, nous avons, en outre, vu stationner un groupe d'environ trente hommes, qui semblaient réunis là pour garder des troupeaux de chameaux errant dans les grandes plaines en arrière du village. Un jour que nous suivions la côte, nous dirigeant vers le fond de la baie, ces hommes nous barrèrent le passage, et, comme nous insistions pour avancer, ils nous menacèrent de leurs couteaux et de leurs sagaies; nous rétrogradâmes, voulant éviter une collision inutile. Cette conduite n'avait, sans doute, d'autre but que de fermer leur pays à des inconnus, dont ils suspectent toujours les intentions; plusieurs faits, d'ailleurs, m'ont démontré combien les Soumal sont jaloux de leur indépendance, et disposés à prêter des idées d'envahissement aux étrangers. Je vais citer un de ces faits, qui montre jusqu'à quel point peut aller leur défiance.

Il existe, aux environs du village, un puits fournissant une eau potable, mais qu'on n'obtenait que trouble et même boueuse, parce que, dans la saison sèche, le niveau de l'eau étant trop rapproché du fond du réservoir, il fallait, pour la prendre, descendre dans le bassin. Je fis proposer au chef du village d'arranger le puits et de le creuser pour qu'on y puisât sans piétiner dans le bassin; ma proposition, au lieu d'être accueillie, comme je m'y attendais, avec satisfaction et reconnaissance, fut tout d'abord repoussée, et, après avoir cherché à déguiser sa répugnance sous différents

prétextes, Djiouled finit par m'avouer le véritable motif de son hésitation : il craignait qu'ayant arrangé le puits je ne voulusse le considérer comme ma chose, et nous en faire ensuite un titre de propriété dans la presqu'île. Cependant, à force d'explications et de raisonnements, j'arrivai à lui persuader que ses craintes étaient sans fondement, et l'on travailla au puits. Pour lui témoigner, d'une manière plus complète, qu'il n'entrait nulle idée d'accaparement dans notre proposition, j'arrêtai que nous n'enverrions du bord, chercher de l'eau, que pendant la nuit, laissant ainsi, toute la journée, le libre usage du puits aux naturels : nous trouvions nous-mêmes, à cet arrangement, l'avantage d'avoir de l'eau plus claire et plus propre.

La baie de Hhafoun, bien que fréquentée, durant la mousson de nord-est, par beaucoup de bateaux, n'est le centre d'aucun commerce entre le pays dont elle fait partie et l'extérieur; la relâche de ces bateaux donne lieu seulement aux échanges ayant pour objet l'approvisionnement nécessaire à leurs équipages, et qui consiste en moutons, cabris et en poisson salé. Les Arabes y prennent aussi un peu de gomme, d'encens et de myrrhe, et une grande quantité de nattes communes, dont le tissage est le travail de prédilection des femmes de Hhafoun; ils donnent, en retour de ces divers objets, du tabac en feuilles, des dattes, du riz, quelques étoffes pour vêtements, des verroteries et un peu de fer en barre.

Le petit nombre de familles qui stationnent dans la baie habitent des huttes de même forme que celles d'Abd-el-Kouri, mais construites avec des matériaux différents et surtout plus homogènes. Elles sont parfaitement appropriées,

d'ailleurs, par la promptitude de leur construction et la facilité avec laquelle on les déplace, aux habitudes nomades de ceux qui en font leurs demeures : un paquet de bouts de branches flexibles et de ligne faite de fibres d'écorce, puis quelques rouleaux de peaux de bœufs et de nattes suffisent pour les établir ; ce sont des tentes que l'on dresse et que l'on ploie à volonté plutôt que des habitations fixes. Voici de quelle manière les naturels les construisent :

Les branches ou perches flexibles, étant assemblées par deux ou par trois, pour obtenir la longueur voulue, on en fixe en terre les extrémités de façon à former, sur un espace de trois à quatre mètres de long, une série d'arcs parallèles dont la flèche et la corde vont en diminuant un peu dans les derniers; ces arcs sont reliés entre eux par d'autres perches qui les enceignent horizontalement en laissant libre l'ouverture du premier, où l'on ménage l'entrée de la hutte. Quand cette espèce de cage est ainsi dressée, on la recouvre de peaux de bœufs et on la tapisse de nattes; une cloison transversale de même nature divise l'intérieur en deux pièces : celle du fond est destinée à servir de magasin. Chacune de ces huttes a ordinairement une dépendance en plein air, formée, sur le devant, par le prolongement, plus ou moins étendu, des deux faces latérales. C'est là qu'on se tient le matin et lorsque la grande ardeur du soleil est passée ; c'est encore l'endroit où l'on allume le feu pour la cuisson des aliments et enfin celui où l'on passe la veillée.

La nourriture des habitants se compose de poisson frais, de poisson salé et d'un peu de gros millet; le riz et les dattes sont pour eux des mets de luxe, qu'ils ne peuvent se

donner que rarement et lors du passage des daô arabes dans la baie. Leur seule industrie est la confection de nattes grossières, qui, comme je l'ai dit, font partie essentielle du mobilier de la hutte. Au village elles servent, en quelque sorte, de monnaie de compte pour les menues transactions entre les indigènes. Ces nattes se fabriquent avec la feuille d'une espèce de latanier.

Les détails que j'ai recueillis sur les caractères physiques, les mœurs et le costume de la population seront compris dans les renseignements généraux donnés plus loin sur le pays dont cette presqu'île fait partie.

Le jour même, ou le lendemain de celui qu'on m'avait indiqué pour le retour de mon messager, il arriva, en effet, avec une réponse écrite; mais les termes de celle-ci me causèrent une déception complète. Le Sultan me mandait qu'ayant, pour le moment, à pacifier une tribu révoltée, il était empêché de se rapprocher de moi; et, quant à l'offre que je lui avais faite de me rendre moi-même près de lui, il l'éludait en disant : « Nous sommes des Bédouins; nous « changeons tous les jours de résidence. » Par cette réponse évasive, il m'ôtait toute velléité d'entreprendre le voyage, eussé-je eu, d'ailleurs, des moyens de transport et des guides à qui je pusse me fier. Il me vint bien l'idée que cette lettre avait été fabriquée sans que la mienne fût parvenue à sa destination; mais, eu égard à l'excessive et générale ignorance des Soumal, je dus croire qu'il eût été encore plus difficile à mon messager de trouver un faussaire que de joindre le Sultan. En conséquence, je voulus tenter une nouvelle démarche auprès de ce dernier, et redigeai une seconde missive dans laquelle je m'appliquais à exciter sa cu-

riosité sur les communications que j'avais à lui faire, et sa cupidité par l'annonce de cadeaux que je ne devais, disais-je, remettre qu'à lui-même. Mais quand il s'agit d'expédier cette lettre, soit qu'en réalité le Sultan se fût transporté plus loin depuis mon message, soit qu'on crût pouvoir se montrer plus exigeant qu'on ne l'avait été la première fois, on me demanda un salaire dont le taux était exorbitant et un délai qui, en prolongeant beaucoup ma relâche à Hhafoun, eût, par suite, dérangé le plan de mon itinéraire; encore courais-je le risque de perdre sans compensation un temps précieux, puisque le succès de ma tentative n'était rien moins que certain. J'y renonçai donc, et continuai, pendant le reste de mon séjour, à recueillir auprès des gens de la baie tous les renseignements qu'ils étaient à même de me fournir. Les sources auxquelles je puisais étaient variées et nombreuses; car, à cette époque que les Soumal savent être celle du passage des daô, il y arrivait, chaque jour, des individus du haut pays, apportant, pour en trafiquer, du bétail et autres articles d'échange. Il n'y a pas de peuple ayant, plus que le peuple soumali, besoin de locomotion, et parmi nos visiteurs au village il s'en trouvait plusieurs qui avaient voyagé dans les parties les plus reculées du pays : aussi ai-je tout lieu de considérer comme assez exacts les renseignements qu'ils m'en ont donnés et que j'ai, d'ailleurs, soigneusement contrôlés quand l'occasion m'en a été offerte; je vais tâcher de les exposer méthodiquement.

CHAPITRE XI.

Description du pays des Soumal-Medjeurtine. — Caractères physiques de ses habitants. — Costume des deux sexes.

La presqu'île de Hhafoun appartient au territoire des Medjeurtine (1), l'une des populations qui, sous le nom générique de Soumal (2), occupent, à la partie orientale de l'Afrique, cet espace triangulaire dont les trois sommets sont Zeïla, Guardafui et l'embouchure du Djoub. Il ne paraît pas que les Medjeurtine aient adopté un nom pour désigner leur pays : celui de Daroud, prononcé quelquefois par eux quand ils sont questionnés à ce sujet, ne serait autre, d'après les traditions soumal, que le nom du premier descendant ou continuateur d'un certain Adji, chef d'une noble famille arabe qui, obligé de fuir son pays, aborda sur la côte d'Adel, où il prêcha et propagea l'islamisme. Ses

(1) Le mot *Medjeurtine* aurait, suivant un voyageur anglais, le lieutenant Cruttenden, le sens de *chéri*, *bien aimé* (the beloved one); mais, d'après les informations prises à ce sujet par l'interprète de la mission, le sens véritable de ce mot serait *pudique, timide*.

(2) Le nom de Soumal, affecté à plusieurs peuples, n'est pas un nom de nation, mais bien celui d'une race. Cette race comprend trois grandes familles principales : les Soumal-Adji, dont les Medjeurtine font partie; les Soumal-Haouiya et les Soumal-Rahhan'ouine. Les détails relatifs aux deux dernières trouveront place dans la description des points de leur territoire qui ont été visités par l'expédition.

descendants continuèrent son œuvre et devinrent chefs de nouvelles tribus (1), dont l'une a été la souche de la population medjeurtine. Cette population se montre très-fière de son origine arabe et repousse avec dédain la supposition qu'elle ait pu provenir de quelque tribu galla.

Le pays des Medjeurtine comprend la vaste étendue de côtes ayant pour bornes, au sud, le village de Guerâad, à une dizaine de lieues au delà de Ras-el-Khil; au nord, le village de *Raô, Bendeur-Zyada* des Arabes. Les Soumal disent qu'un peu à l'ouest de ce point, non loin du rivage, s'élève une double chaîne de montagnes laissant entre elles une vallée profonde. Dans cette vallée, limite naturelle du pays du

(1) Adji eut pour fils Deurr, dont les nombreux enfants furent : Deurrkobeléh, Deurrhogueur, Deudbeus, Sâlhorseun, Gâdseun, M'hhamed, Doubrour, Gouré, Idémoggueur, Gueurouéni, Gueurdedoub, Habeur-Aouël, Habeur-Garhhadjeus, Habeur-Touldjaalla, Aïssé-Medoubé, Djébril-Aboqueur, Houssein-Aboqueur.

Sâlhorseun et Doubrour donnèrent naissance à deux tribus qui, avec une partie des enfants de M'hhamed, s'établirent au loin, sur le littoral désigné depuis par le nom de Bar-el-Benadir, et y formèrent la population dite Biémal; les tribus des autres enfants de Deurr occupent le territoire compris entre Zeïla et Bendeur-Djédid.

Une fille de Deurr épousa un Arabe, qui eut d'elle quatre enfants; cet Arabe, désigné sous le nom de Daroud par les Soumal, s'appelait Cheikh-abd-er-Rhaman-ben-Djabarti-ben-Ismaël. Ses quatre enfants furent Koublallahh, Meurrihhân', Iouceuf et Tanadé.

De Koublallahh naquirent Kombé et Koumadé, qui engendrèrent, chacun, plusieurs enfants. Kombé en eut quatre, parmi lesquels Heurti-Kombé et Guéri-Kombé. De Heurti proviennent les fondateurs des tribus suivantes : Medjeurtine, Ouarsangueli, Loulbahanté, Deuch'chiché, Thin'leh et Gobtan'leh. Le littoral du pays peuplé par les enfants de Heurti s'étend depuis Hobbia, au sud, jusqu'à un point situé à une journée de marche en deçà de Bendeur-Djédid, au nord; à l'intérieur, ils sont bornés par les Habeur-Gadeur au sud-sud-ouest, les Meurrihhân' au sud-ouest, les Ougadine et les Ideur à l'ouest.

La descendance de Guéri-Kombé est représentée par une seule tribu,

côté de l'ouest, surgit et coule, du sud au nord, un cours d'eau nommé Queram, qui, à deux journées de la côte, sort d'un plateau du pays des Medjeurtine, à un endroit qu'on appelle Derorr. Quoi qu'il en soit, on doit considérer le territoire des Medjeurtine comme borné, à l'ouest, par celui des Ouarsanguéli ; au sud-ouest, par les Loulbahan'té ; au sud, par celui des Meurrihhân' et celui des Habeur-Gadeur, subdivision des Gourgaté, l'une des six principales divisions des Soumal-Haouiya. Il aurait, d'après ces indications, quatre-vingt-dix lieues en longueur, et quarante-cinq dans sa plus grande largeur.

Au dire des indigènes, le pays, complétement dénué de lacs, d'étangs et de cours d'eau permanents, serait formé d'une succession de plateaux montagneux très-élevés, laissant entre eux de profondes vallées, dans lesquelles, lors de la saison pluvieuse, des torrents se précipitent des montagnes. Mais celui de la vallée de Nougal, et un autre nommé Djeuhèl, qui coule de Derorr vers l'est, aux environs de Hhafoun, sont les seuls considérables.

Le territoire des Medjeurtine présente un développement de près de cent quatre-vingts lieues de côtes, et cet immense

celle des Guéri, qui habite un petit territoire limitrophe de celui des Ideur.

Les enfants de Koumadé furent Ougadine, Habeusgoul, Beurteri et Guélimis, dont les tribus se sont répandues vers l'ouest jusqu'au Ouébi-Denoq et le pays galla.

Meurrihhân' fut la souche de la population du même nom, qui comprend à peu près dix mille âmes.

Les familles de Iouceuf et de Tanadé ont composé deux autres petites tribus, aujourd'hui de deux cents à trois cents âmes chacune : la première se tient aux environs de Gueràad, l'autre occupe un territoire enclavé dans le pays des Medjeurtine.

littoral n'offre pas un port; mais on trouve plusieurs mouillages de mousson sur la partie comprise entre Guerâad et Ras-Assir. A l'ouest de ce dernier jusqu'à Bendeur-Zyada, on peut jeter l'ancre sur toute la côte pendant la mousson de sud-ouest, et même toute l'année, en certains points. Voici quelques indications sur cette côte du nord (1) :

L'extrémité nord-est de l'Afrique, que les cartes indiquent sous le nom de Guardafui, est appelée par les indigènes Assir ou Ras-Assir. Le promontoire qu'ils nomment Guardafui, ou plutôt Ierdefoun, est une terre élevée de 700 mètres au-dessus de la mer, peu saillante quant à la direction générale de la côte, et située à onze milles dans le sud de Ras-Assir, dont la hauteur n'est que de 274 mètres. Lorsqu'on vient du sud ou de l'ouest, disent les pilotes, la terre qui avance plus que toutes les autres vers le large est Ras-Assir. La différence des méridiens calculée par le lieutenant Carless entre ce cap et la pointe sud-est de la presqu'île de Hhafoun étant de 4′ 50″ ouest, et nos observations plaçant cette dernière par 49° 3′ 35″, il en résulte que, pour nous, la longitude de Ras-Assir serait de 49° 0′ 45″ est.

A quatre lieues dans l'ouest de Ras-Assir, est un cap nommé Bérida. Dans la baie que celui-ci forme avec le précédent, on a un très-bon mouillage pendant la mousson de sud-ouest. On peut s'y procurer du bétail et du bois à brûler, apporté par les habitants de la vallée de Toheum, située entre le plateau d'Ierdefoun et celui d'Assir. A environ six

(1) Pour la description des côtes au nord de la presqu'île, j'ai contrôlé et complété les renseignements que m'avaient donnés les patrons de bateaux, à l'aide des travaux hydrographiques exécutés, en 1838, par le lieutenant Carless, de l'*Indian navy*.

lieues de Bérida est une nouvelle pointe basse, sablonneuse et garnie de quelques arbres ; on la nomme Ras-Aloûla : c'est le point le plus septentrional de toute cette côte et celui qu'Horsburgh désigne sous le nom de Ras-Mette. Il est par 11° 59′ de latitude et 48° 30′ 30″ de longitude (1). Entre ce cap et le précédent, la côte est bordée d'un banc de roche qui s'avance à plus d'un mille au large et au delà duquel seulement on a des fonds de sable. Dans la partie correspondante du rivage on trouve partout de l'eau potable en creusant à un ou deux mètres, et, à un peu moins de deux lieues, dans l'est de Ras-Aloûla, il existe plusieurs puits de bonne eau. Sur le côté ouest de ce dernier est le village de même nom, dont le mouillage est considéré comme le meilleur de cette côte pendant la mousson de nord-est.

Aloûla est entièrement composée de huttes; sa population ordinaire peut être de deux cents âmes, principalement femmes et enfants; les hommes, sauf quelques pêcheurs, voyagent à l'intérieur la majeure partie de l'année, et ne reviennent au rivage qu'aux époques où le commerce les y attire, c'est-à-dire au commencement et à la fin de la mousson de sud-ouest : un millier d'individus y sont alors réunis. Aloûla ne possède que de mauvaise eau, mais on s'y procure facilement beaucoup de bétail et un peu de bois à brûler. Les bateaux mouillent devant le village par 5 et 7 mètres, sur un fond de corail qui s'étend jusqu'à trois cent vingt mètres du rivage. A mille mètres on aurait un fond de 29 à 31 mètres, sable.

A environ trois lieues dans l'ouest-sud-ouest $\frac{1}{4}$ ouest de

(1) Les longitudes données par le lieutenant Carless ont été déduites de celle du phare de Bombay, supposé par 70° 34′ 15″.

Ras-Aloûla est une terre très-élevée, ayant de loin l'apparence d'une île, et au delà de laquelle le rivage s'infléchit vers le sud ; les naturels l'appellent Ras-Beurmouk ; c'est le cap Félix de nos cartes et le Ras-el-Fil des Arabes. Ce promontoire a 243 mètres de hauteur ; il est par 11° 47′ 40″ de latitude et par 48° 23′ de longitude.

Au revers de Ras-Beurmouk commence une longue plage dont la direction est, d'abord, le sud 40° ouest, puis le sud $\frac{1}{4}$ sud-ouest. La saillie produite par ce changement de direction a reçu le nom de Ras-el-Arab (cap des Arabes, parce que leurs bateaux s'y arrêtent généralement pour faire de l'eau et du bois) ; on dit aussi Ras-Feleuk du nom d'un village situé un peu plus au sud, à l'entrée d'un petit bras de mer qui forme une lagune assez étendue, en arrière de la plage dont je viens de parler. On y remarque une maison en pierre. Bendeur-Feleuk est par 11° 49′ latitude et 48° 17′ longitude. On mouille devant le village par des fonds de 9 à 16 mètres, sur un banc de sable qui s'étend jusqu'à près de mille mètres du rivage. Venant du large et n'apercevant que les hautes terres de la côte, on se dirigera sur Feleuk en gouvernant entre le cap Beurmouk et les montagnes de M'raïah, situées à douze lieues dans le sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud de ce cap.

M'raïah est par 11° 43′ de latitude et 48° 13′ de longitude, à deux lieues et demie dans le sud-sud-ouest de Bendeur-Feleuk. C'est la résidence la plus ordinaire du Sultan quand il se trouve sur la côte. On y voit quinze ou seize maisons en pierre, dont plusieurs fortifiées, et la population est de 500 âmes environ. Son mouillage est très-fréquenté par les bateaux, qui y chargent beaucoup de bétail, de l'encens,

de la gomme et un peu de myrrhe. On y jette l'ancre par des fonds de 6 à 14 mètres, sable et corail, à distance d'un demi-mille à un mille du rivage. Des puits donnant de l'eau douce en abondance existent dans le sud-est de la ville. Autour de celle-ci, le terrain est plat, sablonneux et parsemé de quelques buissons; mais à un mille et demi de la plage s'élève subitement une rangée de montagnes dont les plateaux supérieurs atteignent plus de 800 mètres au-dessus de la mer. Cette chaîne commence un peu à l'est de la ville et se prolonge, dans l'ouest, huit lieues au delà. Les gommiers y croissent jusqu'à une certaine hauteur, où ils font place aux arbres à encens; les nombreuses cavités que ces montagnes présentent à leur sommet logent des essaims d'abeilles sauvages qui y déposent du miel de qualité supérieure recueilli soigneusement par les Bédouins.

De M'raïah on aperçoit, aux alentours, quelques maisons en pierre appartenant, la plupart, au Sultan et marquant la place d'autant de villages; ce sont Djeyseli et Gueursah entre Feleuk et M'raïah, et, à l'ouest de celui-ci, Ouarba. Les mouillages en sont réputés mauvais.

A partir de M'raïah, la plage se rétrécit de plus en plus, et, après Ouarba, le pied des montagnes arrive jusqu'à la mer. A deux lieues et demie de ce village, la chaîne en est interrompue par une coupée profonde; et, un peu plus loin, elle se relève en deux masses proéminentes nommées Djebeur-el-Kébir et Djebeur-es-Serir (grand et petit Djebeur), à deux lieues au delà desquelles cette chaîne se termine.

Sur un espace d'environ quatre lieues et demie, à la suite de cette côte roide et montagneuse, le rivage consiste en une plage offrant, aux deux tiers de l'étendue indiquée, une

saillie arrondie où se trouve Bendeur-Khour, petit port formé par un bras de mer ; au fond de ce dernier se déchargent les eaux de plusieurs ravines converties en torrents dans la saison des pluies. Les bateaux d'un très-faible tonnage peuvent seuls remonter le bras de mer jusqu'au village situé à environ cinq milles de l'embouchure, et au revers d'un plateau assez élevé qui empêche de l'apercevoir de la mer. A l'entrée, sur la rive gauche, est une petite fortification. Bendeur-Khour a une population fixe de 250 à 300 âmes ; on le dit plus important que les précédents sous le rapport du commerce, mais le mouillage extérieur n'y est pas tenable en toute saison. Les bateaux y mouillent sur un banc qui, partant du rivage, s'étend, devant le port, jusqu'à mille ou onze cents mètres au large ; ils y sont par des fonds de 4 à 5 mètres ; à un mille de terre on serait par 9 mètres, et le fond augmente graduellement à 13, 16 et 25 mètres, brassiage existant à deux milles de la côte. Le petit fort mentionné ci-dessus est par 11° 51′ 30″ de latitude et par 47° 41′ 30″ de longitude.

A peu de distance de ce point, la côte redevient escarpée ; elle est dominée par l'extrémité d'une nouvelle chaîne, qui, à quatre lieues dans l'ouest de Bendeur-Khour, se termine par un promontoire élevé et rocheux, nommé Ras-Berâ, situé par 11° 30′ de latitude et 47° 30′ de longitude. De Bendeur-M'raïah à cette pointe la direction générale de la côte est l'ouest-sud-ouest.

Après avoir contourné Ras-Berâ on découvre le village du même nom, qui a une maison fortifiée, et, à deux lieues, dans l'ouest-sud-ouest du même promontoire, un cap en arrière duquel s'élève la montagne de N'tarah, haute de 1,523 mè-

tres au-dessus de la mer, et la plus remarquable de toute la côte.

A un peu plus de deux lieues dans le sud-ouest de N'tarah, se trouvent, très-rapprochés l'un de l'autre, le village de Bourgabem, composé d'une vingtaine de huttes et d'une maison en pierre, puis un autre appelé Bendeur-Bâad, à un mille dans le sud, ayant un puits de bonne eau ; à un demi-mille, au large d'une petite pointe qui sépare ces deux villages, gît un fond de neuf cents à mille mètres d'étendue, sur lequel il n'y a que 3 à 4 mètres d'eau, de basse mer : un navire longeant de près la côte doit, par conséquent, s'en défier.

A trois lieues dans l'ouest de Bendeur-Bâad est une pointe élevée, nommée Ras-Merero ou Ras-el-Hhameur ; puis, à l'ouest, et à trois lieues au delà de cette pointe, Bendeur-Gâcem, le plus important village des Medjeurtine, où résidait, il y a quelques années, leur sultan. Bendeur-Gâcem a cinq maisons en pierre avec tours fortifiées, et dans chacune d'elles il y a un puits. La ville, qui peut compter de 500 à 600 habitants, est divisée en deux quartiers, celui des Soumal et celui des Arabes.

Dans la plaine environnante, serpente le lit d'un ruisseau qui coule dans la saison des pluies seulement et débouche à un mille et demi à l'ouest du port.

Il y a devant Bendeur-Gâcem un banc servant de base à deux pâtés de corail, l'un attenant au rivage et l'autre s'en écartant de près de quatre cents mètres, et formant ainsi une sorte de barachois où les petits bateaux mouillent par un fond de 3^{m},5 à 3 mètres, sable. On a des fonds de 11 mètres à un mille de terre, de 14 mètres à un mille et demi, et de 18 à 20 à deux milles au large. Bendeur-Gâcem est visité

par des bateaux de Mascate et de Bombay, mais plus ordinairement par ceux d'Aden et de M'Kellé; tous en exportent du petit bétail, de la gomme, de l'encens et de la myrrhe. Ce point est par 11° 17′ 50″ de latitude et 47° de longitude.

Enfin, à quatre lieues dans l'ouest de Bendeur-Gâcem est Rao ou Bendeur-Zyada, le dernier village des Medjeurtine sur le littoral. Il est situé par 11° 15′ de latitude et par 46° 47′ 20″ de longitude entre les embouchures de deux petits ruisseaux qui assèchent peu après la fin de la saison pluvieuse. Les habitants de cette localité possèdent quatre bateaux au moyen desquels ils expédient leurs gommes dans les ports de la mer Rouge. On a des fonds de 13 à 14 mètres à un demi-mille du rivage.

On peut mouiller, m'a-t-on dit, toute l'année, devant les points désignés par le titre de *Bendeur* ou port, sauf à Bendeur-Khour, qui n'est pas abrité des vents de la mousson de nord-est. Toutefois cette côte est principalement fréquentée par les bateaux à la fin de la mousson de sud-ouest et pendant les premiers mois de la mousson de nord-est. Le banc de sondes qui la borde sans interruption s'avance au moins à un mille et demi du rivage, et sur la majeure partie de son étendue à trois, quatre et cinq milles; le fond est de sable, mêlé de corail en quelques endroits; la mer marne de 3^m,65; durant la mousson de nord-est, les courants vont de l'est à l'ouest en suivant les contours de la côte; dans les mortes-eaux, le jusant, dont la direction est de l'ouest vers l'est, ne se fait pas sentir; mais, aux grandes marées, près de terre, il court à l'opposé du courant général, quatre ou cinq heures sur les vingt-quatre.

Quand règne la mousson de sud-ouest il fait presque calme à petite distance de terre, et la mer est fort belle tout le long de la côte; néanmoins il y a souvent du ressac à la plage. A cette mousson correspond la saison chaude, et l'air est si doux alors, que les indigènes couchent sans vêtement, à la belle étoile. Sur la côte est, au contraire, la saison relativement froide est celle des grandes brises de sud-ouest : dans les mois de juin, juillet et août, il se forme d'abondantes rosées, ayant, selon les naturels, une influence pernicieuse sur quiconque y reste exposé.

A l'intérieur, il n'y a pas d'époque périodique pour les pluies; cependant elles sont plus fréquentes dans les mois de septembre, octobre, novembre, et dans ceux de mars et d'avril; elles tombent par ondées de trois à quatre heures au plus. L'été, la chaleur est extrême et le soleil si ardent, que les Soumal eux-mêmes s'abstiennent de sortir au milieu du jour; le sol, disent-ils, brûle les pieds. Revenons maintenant à la côte de l'est.

Les Medjeurtine n'ont, à la côte orientale de leur pays, d'autres points régulièrement visités pour le commerce que Hhafoun et Hordiya. J'ai raconté ce qui se passe dans le premier de ces marchés : voici en quoi consistent les opérations faites à Hordiya. Chaque année, à la fin de la mousson de nord-est, quelques barques de M'Kellé, de Chehheur et des ports medjeurtine du nord y abordent. Elles sont tirées à terre; et, durant la mousson de sud-ouest, un trafic journalier s'établit entre les marchands et les indigènes, qui y apportent des gommes, des plumes d'autruche, des peaux, de l'ivoire et du semen. Les éléphants sont très-nombreux dans les environs de Hordiya, et des Soumal de

Braoua s'y transportent parfois pour se livrer à la chasse de ces animaux.

Si des bateaux de commerce relâchent à certains endroits situés au sud de Hhafoun et dont je parlerai plus loin, ce n'est que pour prendre de l'eau. Toutefois une assez grande quantité de bateaux employés à la pêche y stationnent pendant la mousson de nord-est, notamment aux environs de Ras-Mâabeur et de Ras-el-Khil.

La mer jette de l'ambre gris sur les côtes, et plus particulièrement sur celle de l'est. Les Soumal du littoral, qui connaissent la valeur de cette matière, la recherchent avec soin. Mais tout l'ambre recueilli au rivage doit être remis au Sultan, et, quand ses agents sont avertis qu'il en a été trouvé, ils le réclament au nom du souverain et en fixent arbitrairement le prix, auquel les détenteurs sont obligés de le livrer bon gré mal gré. Aussi les individus qui en ont ramassé le cachent-ils en attendant une occasion de s'en défaire plus avantageusement; et cette occasion leur est offerte dans leurs communications avec les bateaux qui parcourent la côte.

L'ambre gris se rencontre souvent en morceaux très-gros, affectant parfois la forme de rameaux ou de branches comme les coraux. De là l'opinion répandue chez les Arabes que c'est un produit végétal, croissant au fond de la mer, et dont les parties, détachées du tronc par des commotions sous-marines ou par le choc de quelques poissons énormes, comme la baleine, sont emportées par les vagues et jetées au rivage.

On m'a dit, à Hhafoun, que, pour faciliter la recherche de l'ambre gris, les Soumal ont des chameaux dressés à en

reconnaître la présence par l'odorat. Cette version, ainsi que ce qui m'a été raconté sur l'origine de l'ambre, se retrouve dans un passage des chroniques d'Abou-Zéid-Hassan (1).

Tous les Medjeurtine à qui j'ai parlé n'ont pas manqué d'affirmer, avec la vanité habituelle aux peuplades barbares, qu'ils sont une nation puissante et composée d'un très-grand nombre de tribus. Mais il me serait impossible de donner une idée numérique de la population du pays. Quel qu'en soit le chiffre, il est probable que, si elle n'augmente pas, elle est au moins stationnaire, car, d'après les indigènes, le pays n'est point insalubre, et les guerres qu'ils ont fréquemment avec leurs voisins ne sont pas bien sanglantes, quoiqu'ils prétendent le contraire. Leur nourriture est saine; leur genre de vie les entretient dans une activité salutaire, et, quant aux rapports entre les sexes, il n'y a ni libertinage excessif ni restrictions morales ou sociales qui puissent entraver la procréation.

Les divisions établies parmi les Medjeurtine résultent de leur organisation en tribus, et sont purement politiques d'ailleurs, car toutes ces tribus ont une commune origine, se servent du même idiome et suivent la même religion. Le type général appartient à l'une de ces variétés intermédiaires qui sont comme les degrés de transition entre le rameau sémitique de la race caucasienne et le rameau éthiopique de la race nègre.

Les proportions en longueur, celle de la face étant prise pour unité, sont assez exactes, chez les hommes comme chez

(1) Voyez la traduction de M. Reinaud, *Chaîne des chroniques*, livre I, page 4, et livre II, page 143 et suivantes.

les femmes, entre les membres et le buste. Chez les hommes il n'existe pas autant d'harmonie quant aux autres dimensions ; ainsi la carrure, la grosseur du tronc, celle des bras et des jambes sont moindres qu'elles ne devraient être d'après leur longueur. Chez les femmes il paraît y avoir plus de proportion entre le tronc et ses appendices ; mais elles n'ont pas de hanches et le bassin fait avec la colonne lombaire un angle très-obtus, de telle sorte que le creux des reins est peu marqué ou la saillie sous-jacente peu développée. La taille moyenne de l'homme est de 1m,69 à 1m,70 ; celle de la femme, de 1m,60.

La peau est de couleur noir-rouge, mat ou terne chez les uns, clair ou brillant chez les autres.

Le front est haut, mais rétréci latéralement par un aplatissement très-marqué des os temporaux ; quelques-uns ont assez développée la partie du front que les phrénologistes regardent comme le siége des organes de la réflexion. Quant à la forme générale du crâne, le diamètre vertical est relativement plus grand que le latéral et l'antéro-postérieur ; la suture longitudinale est tellement saillante dans certains sujets, qu'elle forme au sommet du crâne comme une vive arête. L'angle facial est de 80° à 84°.

Les cheveux sont noirs, rudes et crépus. J'ai vu des individus se disant d'origine soumali pure qui les avaient bouclés ; ce sont, je crois, des cas exceptionnels résultant peut-être du croisement du type soumal avec le type arabe ou indien. Beaucoup se rasent la tête, selon l'usage musulman. Autrefois, les cheveux étaient portés longs et décolorés avec de la chaux, ce qui leur donnait une teinte jaunâtre tranchant d'une façon bizarre sur la couleur du vi-

sage. Parmi les habitants de l'intérieur, il en est qui ont conservé l'ancienne coutume.

Les yeux, noirs et un peu enfoncés, sont plutôt petits que grands, et mieux chez les femmes que chez les hommes; l'arcade zygomatique est très-prononcée. Le nez n'égale jamais, en longueur, ni la distance de sa base au menton ni la hauteur du front; le profil en est très-varié; les narines sont toujours assez fortes. La bouche est grande; les lèvres sont, le plus généralement, un peu épaisses, surtout la lèvre inférieure, qui s'abaisse de manière à laisser apercevoir les dents; celles-ci sont blanches, sans saillie et bien rangées, mais déchaussées par l'habitude qu'ont les Soumal de se les frotter fréquemment dans la journée avec un petit morceau de bois vert faisant l'office de brosse, et dont le suc légèrement acide les blanchit. Ils donnent à cette brosse improvisée le nom de l'arbuste qui en fournit le bois, ***iraki*** (1). Le menton est petit, quelquefois un peu fuyant. Les joues sont creuses, les oreilles de moyenne grandeur.

Comme je l'ai déjà dit, les membres et le corps sont minces proportionnellement à la taille; les jambes, surtout, sont grêles; la saillie des mollets est à peine marquée. La

(1) Le nom et l'usage de cet objet leur viennent, sans doute, des Arabes, et probablement de ceux de l'Yémen. On lit, en effet, dans Niebuhr, *Description de l'Arabie*, tome III, page 131, le passage suivant :

« On appelait *eràk*, à *Bâsra* et à *Haleb*, certaines petites brosses « pour les dents qu'on transporte en quantité d'*Yémen* en ces villes et « en d'autres. Cette brosse n'est autre chose qu'un petit bâton mince, « dont le bois extérieur se coupe et dont la moelle, épaisse, filandreuse « et tendre, sert de brosse; quand le haut en est usé, on la retaille « comme le crayon. Je crois avoir vu beaucoup de ces buissons, *eràk*, « dans le Téhâma, etc. »

main est petite; les doigts, en fuseau, présentent à l'extrémité un léger aplatissement. Le pied est de dimension ordinaire. Les hommes ne sont pas doués, je crois, d'une grande force musculaire, mais ils sont infatigables à la marche; c'est, d'ailleurs, leur seul exercice; ils ne se livrent à aucun travail suivi qui réclame l'emploi des bras.

En résumé, les Soumal Medjeurtine ne sont ni bien ni mal faits. Quant à leur physionomie, elle manque de vivacité et d'agrément.

Les portraits pris au daguerréotype, et qui sont reproduits dans l'album, donneront, au reste, mieux que la plus complète description, une idée du type soumali. Ce n'est pas, on peut se l'imaginer, sans difficultés de toute nature que je me les suis procurés. D'une part, l'élévation de la température et l'action de la lumière rendent très-incertain le maniement des matières accélératrices : or le seul moyen que j'eusse de me soustraire à cette double action était de m'installer sous une tente, où je formais, tant bien que mal, des compartiments pour isoler les diverses boîtes qu'exige le traitement des plaques; d'autre part, le sujet devait être exposé en plein soleil, afin de pouvoir produire des ombres suffisantes, en dépit de la couleur sombre et mate de la peau; cette condition m'était encore imposée par la nécessité d'abréger la durée de la séance, pendant laquelle je n'obtenais qu'à grand'peine l'immobilité du corps et, surtout, celle des traits. Souvent, enfin, les individus que j'eusse le plus désiré de mettre ainsi sur la sellette s'y refusaient obstinément, ne doutant pas qu'une puissance surnaturelle n'intervînt dans ces préparations, présentant, pour eux, on le comprend, toutes les apparences de la sorcellerie.

Au milieu de tant d'obstacles, il m'eût été impossible d'arriver à un résultat, si la promesse de cadeaux et d'une rémunération pécuniaire n'eût déterminé quelques hommes à venir à bord, où j'avais plus de commodités pour opérer. Ce premier pas fait, trois femmes, plus curieuses ou plus intéressées que les autres, risquèrent aussi l'aventure, escortées et chaperonnées par le vieux et respectable Salem, qui, pour preuve de sa confiance en notre moralité, nous amenait sa propre fille, enfant de douze à treize ans. Outre la piastre qui leur avait été personnellement promise, ces dames emportèrent chez elles une collection de verroterie, de miroirs et de mouchoirs de coton, qui fit, sans doute, beaucoup d'envieuses parmi les autres femmes du village, mais qui n'en décida pourtant aucune à surmonter sa répugnance aveugle ou ses vagues appréhensions. Je ne saurais faire honneur de leur réserve, dans ce cas, ni à la modestie ni à la pudeur ordinaires à leur sexe; on verra, plus tard, que les dames de Hhafoun n'ont pas ces vertus en partage.

Quant aux femmes qui vinrent à bord, l'une, qui était Ouarsanguéli, avait la taille petite, mais les traits assez fins, et la physionomie vive et spirituelle ; elle se prêta de bonne grâce à ce qu'on prît son portrait, et parut enchantée d'avoir consenti à faire le voyage; tout ce qui s'offrait à ses regards était, pour elle, si nouveau et si luxueux, qu'elle passait incessamment de la surprise à l'admiration. Sa compagne, robuste fille de seize à dix-sept ans, était de haute taille et accusait de très-belles formes; mais son air sauvage et boudeur, ses mouvements roides et embarrassés disaient assez que l'appât du gain l'avait seul portée à se rendre à

mes sollicitations, et que, pour avoir droit à la rémunération promise, elle ne se croyait pas obligée de se montrer gracieuse. Quand vint son tour de se placer sur la sellette et qu'il s'agit de lui faire prendre une pose un peu artistique, ce fut l'objet d'un véritable débat; encapuchonnée dans son *meuro* (1), qui l'enveloppait ainsi de la tête aux pieds, elle s'obstinait à n'en pas lâcher un pli. Je m'évertuais, au contraire, à le lui draper élégamment sur les épaules, de manière à en laisser paraître à peu près ce que nos dames ont l'habitude de découvrir en toilette de bal. Cette transaction entre mes inspirations d'artiste et son intraitable rigorisme n'était certes pas une trop grande exigence; mais les demi-mesures n'étaient probablement pas de son goût. Lassée de ma persistance à rétablir le discret vêtement dans la position indiquée, et l'attribuant bien gratuitement à un tout autre attrait que celui de l'art, elle passa subitement d'un extrême à l'autre, et au moment où, la croyant résignée, je démasquais l'objectif de la boîte, elle rabattit, avec humeur, son meuro jusque sur ses hanches, en prononçant quelques mots, dont le sens était sans doute : « Tiens, voilà, et finissons-en! »

Mon désappointement fut cruel, mais qu'y faire? L'instrument, rapide comme l'éclair, dessinait déjà sur l'impressionnable plaque l'objet mis à sa portée; il fallut bien accepter la scandaleuse exhibition, et, au lieu du portrait de la belle jeune fille, dont je voulais enrichir ma collection, me contenter de l'image d'une bacchante, exposant, dans toute leur nudité, ses plantureux appas (2).

(1) Pagne de coton.

(2) Voyez à l'Album, planche 18.

Les vêtements des Soumal sont en rapport de simplicité avec leurs demeures. Celui des hommes, j'entends leur habit de parade, consiste en deux pièces de coton ayant chacune de six à sept coudées (2m,66 à 3m,10) en longueur, et trois coudées de large (1m,33). Avec l'une, ils se font une sorte de jupon, maintenu au-dessus des hanches au moyen de l'un des bouts, tordu et employé en guise de ceinture; de l'autre, désignée plus spécialement par le nom de *meuro*, ils s'enveloppent le corps et parfois la tête, ou se drapent chacun selon son goût ou sa fantaisie. Les hommes ont des sandales (*kebo*) qu'ils fabriquent eux-mêmes; elles sont ordinairement en peau de bœuf, mais il en existe de plus légères, faites avec la peau d'un animal sauvage qu'ils nomment *guéri* : d'après la description qui m'en a été donnée sur les lieux, je crois que cet animal est la girafe. Les Soumal portent généralement suspendus au cou, par une lanière à nœud coulant, un ou deux talismans (*reurthâs*), qui se composent d'un petit sachet de cuir gaufré, contenant un chiffon de papier où sont écrits des versets du Coran, auxquels on attribue toute la vertu de cette sorte d'amulette. Ils en ont un autre qui se met au bras; c'est une espèce de bracelet fait de lanières tressées et arrêtées de distance en distance par des nœuds; on le nomme *kadone* (1). Ils se parent aussi de bracelets en verroterie.

Tous les Soumal marchent armés; leurs armes sont : la sagaie (*ouérem*) et un long couteau-poignard (*gombet*), dont

(1) C'est par erreur que ce nom a été donné pour celui des talismans figurés planche 50 de l'Album, et dont le nom est, comme on le voit ci-dessus, *reurthâs*.

le manche est en corne noircie, et qu'ils placent à la ceinture, dans une gaîne de peau. Le couteau est d'un usage général. La sagaie est quelquefois remplacée, surtout chez les Bédouins de la basse classe, par l'arc (*ran'so*) et les flèches (*felladj*) ; ces dernières, le plus souvent empoisonnées, sont enfermées dans un carquois (*gueboïo*) de cuir épais, tenu en bandoulière, de manière que l'ouverture se présente sous le bras gauche. Beaucoup comprennent aussi dans leur armement un petit casse-tête en bois (*boyt*), trop léger, d'ailleurs, pour être une arme dangereuse. Le bouclier (*gacham*) accompagne presque toujours la sagaie; on le suspend au cou. Ces boucliers, faits de peaux de rhinocéros, ne sont pas fabriqués dans le pays; ils viennent de chez les Galla et particulièrement de Gananéh. Ils ont une forme circulaire; le diamètre en est de 40 centimètres environ. Ils sont un peu convexes au centre, et garnis, en dessous, d'une forte poignée en cuir, dans laquelle on passe le bras. Le dessus est façonné à moulures. Les chefs et quelques habitants des côtes n'ont d'autre arme qu'une longue épée (*sîf*), à lame plate et à deux tranchants, tout à fait semblable à celle des Béloutchis, et dont ils ont emprunté le nom et l'usage aux Arabes. Ainsi que les couteaux décrits plus haut, elle est montée sur un manche de corne et enfermée dans un fourreau de cuir.

Les femmes composent leurs vêtements de peaux de moutons et de gazelles tannées tant bien que mal, et de quelques morceaux d'étoffes de coton. Elles ont toutes, comme premier vêtement, une sorte de plastron de cordonnier, passant sous l'aisselle droite et noué au-dessus de l'épaule

gauche; il masque la poitrine et retombe en tablier, jusqu'un peu au-dessus du genou; une pièce de coton, formant jupe, maintient le plastron à la taille, et quelquefois se serre à coulisse au-dessus des hanches, imitant alors parfaitement certaine partie du costume de nos dames, qu'on nomme, je crois, une tournure, et qui serait bien mieux nommée une imposture. D'autres fois, et je l'ai particulièrement remarqué chez les femmes non mariées, le plastron est remplacé par un morceau d'étoffe blanche disposé également pour voiler la poitrine. Enfin une pièce de coton, le *meuro*, pouvant, au besoin, envelopper le corps de la tête aux pieds, complète le vêtement et se drape selon le goût de celle qui le porte, et l'instant de la journée ou l'état de l'atmosphère; c'est donc, suivant chacun de ces cas, soit un manteau complet, soit un châle, soit une robe flottante, entourant le corps jusqu'aux aisselles.

Les femmes soumal ne soignent pas leur chevelure; elle est toujours sale et en désordre, et comme empaquetée sous un mouchoir ordinairement bleu, appelé *messouan* ou *danga*, qu'elles arrangent en forme de turban mal roulé. Quelquefois les cheveux qui garnissent les tempes forment une petite tresse de chaque côté du visage; quand la tête n'est point couverte du mouchoir, elle est cachée par un bout du manteau simulant un capuchon.

Je ne puis dire s'il existe, dans le pays, des femmes de haut rang qui fassent usage de chaussure, mais je n'en ai rencontré aucune, à Hhafoun, qui ne fût pieds nus. Quelques-unes ont des boucles d'oreilles, et la plupart ornent leur cou d'un long collier de verroteries tombant sur la poitrine, et auquel est appendu, en guise de médaillon, un mor-

ceau informe de coquille ou d'os de poisson, dont le blanc poli se détache fortement sur le fond noir de la peau. J'ai vu peu de femmes parées du talisman ; ce moyen de sauvegarde semble plus particulièrement employé parmi les hommes.

CHAPITRE XII.

Détails ethnographiques sur les Soumal-Medjeurtine.

D'après les informations prises à Hhafoun au sujet de la langue du pays, j'avais pensé que tous les Soumal avaient un idiome commun; mais, depuis, je me suis aperçu qu'il n'en est pas absolument ainsi. Quoique tout fasse supposer qu'ils ont eu une langue mère, de laquelle se sont formés les dialectes actuellement employés par les diverses peuplades, je puis affirmer que ces dialectes présentent entre eux d'assez grandes dissemblances et que ce n'est pas seulement par la désinence des mots qu'ils diffèrent, mais encore par les mots eux-mêmes. Telles expressions usitées dans les provinces du nord-est, chez les Medjeurtine, par exemple, sont inconnues chez les Soumal du sud; et des différences aussi tranchées paraissent exister entre les dialectes des populations de l'ouest et de celles du nord-est, quoique les unes et les autres appartiennent à la famille des Soumal-Adji. Cela vient très-probablement d'emprunts faits par chacune de ces populations aux idiomes de celles de leurs voisines, avec qui elles ont eu le plus de contact et de relations. Ainsi les habitants des provinces maritimes, en adoptant la religion, les mœurs et une partie des coutumes de l'Arabie, ont dû introduire dans leur dialecte bon nombre

de locutions ou vocables arabes. Ceux des provinces de l'ouest et du sud-ouest ont dû faire des emprunts analogues aux Dankali et aux Galla; enfin les Soumal du sud se sont, sans doute, approprié quelque chose de l'idiome du Souahhel. Toujours est-il qu'en comparant les mots qui m'ont été donnés à Hhafoun à ceux qu'ont présentés d'autres voyageurs, comme spécimen de la langue soumali (1), j'ai trouvé des dissemblances qu'on ne saurait expliquer seulement par les imperfections inévitables d'une prononciation figurée.

Les mots dont se compose le petit vocabulaire donné à l'appendice de la IIe partie ont été recueillis à Hhafoun et dans les ports soumal du sud désignés sous le nom général de *Benadir*. Ils sont, sauf quelques rares exceptions, en usage dans les deux pays. L'interprète de la mission, M. Vignard, les a écrits d'abord en caractères arabes, discutant leur orthographe avec le vieux Salem, qui nous servait, comme on sait, de factotum; la prononciation figurée en a été déduite ensuite d'après les règles que nous avons suivies pour l'orthographe de tous les noms indigènes, arabes, soumal et souahhéli.

Je n'ai pu savoir s'il existe, dans le pays, des maladies endémiques, mais je pense qu'à certaines époques de l'année les fréquentes et subites variations de la température doivent amener des fièvres intermittentes à Hhafoun comme sur plusieurs autres points du littoral que nous avons visi-

(1) Voyez *Transactions of the Bombay geographical Society, from september* 1841, *to may* 1844; rapport du capitaine Th. Smee, déjà cité.
Voyez aussi *Remarks on the North-East coast of Africa and the various tribes by which it is inhabited*, by lieutenant C. P. Rigby, etc. March, 1843 (même publication, page 69).

tés plus tard. Il en est, vraisemblablement, de même pour les affections pulmonaires. La variole y apparaît quelquefois et fait de grands ravages, surtout chez les enfants. Les Soumal ne connaissent pas la vaccine ; et, quand l'épidémie dont il s'agit a fait irruption parmi eux, voici le seul moyen curatif qu'ils emploient : le malade est enfermé dans un endroit chaud, à l'abri de l'air extérieur et de l'humidité ; lorsque les boutons commencent à blanchir, on les perce pour évacuer la matière purulente, puis on les éponge avec de la cendre retenue dans un linge. La cendre à laquelle on attribue le plus d'efficacité est celle du gommier. Quelquefois, avant de pratiquer l'incision des boutons, on soumet le malade à une fumigation de bouse de vache qu'on brûle dans un trou au-dessus duquel le patient est tenu entouré de couvertures, ainsi que nous le faisons pour les bains de vapeur. Quand les boutons sont secs, on lave le corps du convalescent avec une infusion de *hhaouir*, plante que je crois être l'indigotier. J'ignore jusqu'à quel point ce traitement est couronné de succès.

La religion des Medjeurtine, comme celle de tous les Soumal, est le mahométisme, dont on attribue, nous l'avons déjà dit, la propagation dans le pays à cet Adji auquel les tribus soumal du nord font remonter leur origine. L'exercice de cette religion se borne, pour eux, à quelques pratiques extérieures, telles que les ablutions et les prières à des heures déterminées. Ils ont également adopté une partie des mœurs et des principales coutumes musulmanes, comme l'abstinence de certaines viandes et des liqueurs fortes, la circoncision, la polygamie, etc. Mais, soit par indolence, soit par attachement aux mœurs des ancêtres, ils ont conservé toutes

les anciennes coutumes qui ne choquaient pas trop ouvertement les principes nouveaux. Ce n'est même que bien longtemps après leur apparente adhésion à l'islamisme qu'ils se sont soumis aux prescriptions du Coran. Ainsi, au début, un très-petit nombre de convertis faisaient la prière, aucun ne jeûnait; la circoncision, au lieu d'être pratiquée, comme aujourd'hui, à sept ans, l'était à un âge plus avancé, que réglait seul le caprice de l'individu ou celui de ses parents. Puis quelques soumal, plus enthousiastes, entreprirent le pèlerinage de la Mekke; d'autres, dans un but de commerce, visitèrent les côtes de l'Arabie; revenus en Afrique, les uns et les autres instruisirent leurs compatriotes, et, eu égard à leur supériorité acquise dans la connaissance des lois et des principes de la religion, furent choisis de préférence, par eux, pour exercer les fonctions de cadi. Ce progrès, extrêmement lent, de l'islamisme dans le pays soumali a dû naturellement se produire d'abord sur le littoral; aussi les habitants de la zone maritime sont-ils plus fidèles observateurs des préceptes religieux que ceux de l'intérieur, et, par suite encore, plus fanatiques et plus intolérants que ces derniers. Une différence non moins sensible se manifeste entre eux en ce qui concerne les habitudes de la vie.

Les Soumal de l'intérieur, appelés Bédouins, forment une population de pasteurs se déplaçant et choisissant, selon les saisons, les lieux qui leur offrent les meilleurs pâturages ou ceux qui sont à proximité des montagnes où se fait la cueillette des gommes. Cette cueillette et l'élève des bestiaux absorbent presque exclusivement leur activité et sont, avec la chasse, leurs seules industries. Ils se nourrissent de lait et de viandes. A la chair des moutons et des cabris ils pré-

fèrent de beaucoup celle du chameau et surtout celle des gazelles. La viande de bœuf est la moins estimée par eux. Le lait de chamelle est celui qu'ils boivent le plus volontiers; du lait des vaches et des chèvres (*leben*) ils font du semen. Ce n'est guère que lorsqu'ils se rendent à la côte, où une assez grande quantité de riz, de millet et de dattes est apportée de l'Inde et de l'Arabie, qu'ils ont à leur disposition d'autres aliments. Quelques-uns achètent alors une petite provision de ces denrées et la réservent jusqu'à la saison sèche pendant laquelle les troupeaux leur fournissent moins de lait. C'est aussi seulement dans ces voyages qu'ils font usage de café, par cette raison, disent-ils, que, s'ils en prenaient l'habitude, ils n'auraient plus, revenus dans leurs montagnes, le moyen de la satisfaire.

La sobriété, ordinaire aux Soumal, disparaît quand un repas leur est offert; en pareil cas, ils absorbent énormément de viande, de riz et de semen, se dédommageant, autant qu'ils peuvent, de leur maigre chère accoutumée. Ils ont encore une autre occasion de se réconforter gratis, c'est lorsqu'ils vendent une tête de bétail à un voyageur; si l'animal doit servir immédiatement à la nourriture de ce dernier, le vendeur se croit en droit d'en réclamer une part. Ils sont, du reste, civils à l'égard des étrangers, qu'ils abordent toujours, comme ils le font entre eux, par le salut : *selamou alikoum*. Pourvu qu'on évite d'exciter leur défiance, très-active en ce qui concerne l'indépendance de leur territoire, ils se montrent, en général, hospitaliers. Mais leurs misérables huttes sont si dépourvues de confort, que l'hospitalité accordée par eux n'est pas d'une grande ressource.

Les habitants des côtes, en contact fréquent avec les commerçants arabes, semblent avoir pris ce qu'il y a de vicieux dans le caractère de ceux-ci : ils sont avares à l'excès, et pleins de mauvaise foi; leur grande affaire est d'obtenir au plus bas prix possible les gommes et autres articles que les Bédouins, plus industrieux, leur apportent des montagnes, et de les revendre aux Arabes et aux Indiens qui, à des époques périodiques, abordent aux divers ports de la côte. Quelques-uns s'emploient comme courtiers, dans l'intérieur, y colportant à dos de chameaux les marchandises qu'on leur a confiées et en échange desquelles ils doivent fournir à leurs commettants une quantité déterminée de gommes. Il en est qui vont eux-mêmes trafiquer des produits du pays dans certains marchés de la mer Rouge, où ils se rendent sur des bateaux appartenant à eux ou à quelqu'un de leurs compatriotes, mais ayant un équipage arabe. Enfin plusieurs se livrent à la petite pêche. Quoique les habitants des ports soient, en général, plus riches que les Bédouins, leur nourriture n'en est guère plus recherchée. Un peu de pain grossier, du millet et des dattes en font les frais. Dans la mousson de nord-est, où l'abondance des pâturages accroît la production du lait, ils l'ajoutent à leur consommation. Un plat de riz mangalore est pour eux un mets de luxe, et une pièce de requin salé est chose de trop de valeur pour faire partie de leur nourriture ordinaire. Ce n'est que rarement, et en l'honneur d'un convive, que la chair de bétail figure à leur repas, et, dans ce cas, s'ils égorgent un mouton, c'est qu'ils supposent que l'hôte qu'ils reçoivent sera assez généreux pour reconnaître ce sacrifice par un cadeau équivalent.

Ils ne fument jamais, mais beaucoup d'entre eux mâchent du tabac en feuille, y mêlant un peu de cendre de bois pour en augmenter le piquant.

Chez les Soumal, tout le travail repose sur la femme : la garde et l'éducation des enfants, l'entretien du ménage, la préparation des aliments, la coupe du bois, l'approvisionnement de l'eau et jusqu'à la construction de la case sont de son ressort. Les hommes ne se réservent que la guerre, la chasse, la récolte des gommes, la clôture des parcs à bestiaux et la garde des chameaux, qui est souvent un poste très-dangereux.

Le mariage peut se contracter dès l'âge de quinze ans pour les garçons et de treize ans pour les filles. Cette union se forme en toute liberté de la part des deux intéressés, pourvu qu'ils ne soient pas de la même famille, ni, autant que possible, de la même tribu. Il y a cependant une exception à la règle qui défend le mariage entre parents : à la mort du mari, la veuve, si elle a un beau-frère, est épousée par lui, et cet usage est tellement considéré comme une obligation impérieuse, que quelques-uns, pour y satisfaire, répudient, au besoin, une de leurs femmes légitimes, le nombre de celles-ci ne pouvant s'élever au-dessus de quatre, d'après la loi musulmane.

Lorsque la jeune fille est demandée à son père, soit par le prétendant, soit par un ami délégué à cet effet, les deux parties conviennent, tout d'abord, de la quantité d'argent qui sera donnée au père, puis de la dot qui devra être reconnue à la femme par le futur. Le chiffre en est fixé selon la condition des deux familles. La somme allouée au père s'élève fréquemment à cent cinquante piastres; elle lui est

payée avant la consommation du mariage, partie en argent, partie en autres valeurs; elle peut atteindre le chiffre de mille piastres lorsque le prétendant est le sultan ou un membre de sa famille. Quant à la dot, qui est toujours moindre que la somme comptée au père, elle demeure la propriété de la femme et n'est payée qu'après le mariage, en tout ou en partie, selon la demande de celle-ci; elle en dispose à son gré, mais elle est obligée de la restituer en cas de divorce provoqué par sa volonté ou par sa mauvaise conduite. L'apport personnel de l'épouse se compose de nattes pour la cabane, du lit et de quelques ustensiles de ménage que je décrirai plus loin. La parure de noce, consistant en quelques grains de verroterie, est un don des amies de la mariée. Le mariage est, autant que possible, sanctionné par le cadi, mais, en son absence, toute personne qui sait lire le Coran peut le remplacer. Quelquefois, obéissant à sa timidité, la fiancée se fait représenter à la cérémonie par un frère ou un proche parent; lorsqu'il ne s'agit pas d'un premier mariage, elle y assiste en personne.

Le divorce est commun : il n'entraîne de scandale ou de déshonneur, pour la femme, que quand il a été provoqué par son inconduite; on la plaint, on l'estime, au contraire, quand cette mesure n'a eu d'autre cause que le caprice ou des torts graves de son mari à son égard. Pour rendre le divorce valable, il suffit que la déclaration en soit faite trois fois avec serment, en présence de deux témoins : trois mois après, la femme est libre de prendre un nouvel époux.

Le mari a le droit de tuer sa femme adultère, et cette manière de venger son honneur est considérée comme la seule digne des gens de condition. La femme adultère qui échappe

à la mort est répudiée et chassée honteusement de la tribu ; son complice est puni d'une amende.

Une fille ne peut accorder ses faveurs à un homme qu'à peine de renoncer à tout jamais au titre d'épouse légitime et d'être réduite à continuer des liaisons considérées comme déshonnêtes.

Les Soumal ne sont ni assez rigoureux musulmans ni assez jaloux pour défendre à leurs femmes de se montrer à visage découvert ; cependant les maris n'en sont pas moins chatouilleux sur le chapitre de la fidélité conjugale. Si vous adressez une proposition galante à l'une d'elles, personne n'en sera choqué; si elle se prête à vos désirs, on ne s'en prendra pas à vous; mais si vous portez la main sur elle, si vous paraissez vouloir forcer sa volonté, le fait est considéré comme très-grave et peut coûter la vie. Pour donner un exemple de la susceptibilité des Soumal sur ce point, je vais raconter un incident qui eut lieu pendant notre séjour à Hhafoun.

A notre arrivée dans cette localité, j'avais, ainsi que je l'ai dit, fait procéder à la levée du plan de la presqu'île et de ses deux baies. Les travaux étant répartis entre les officiers du bord, l'un d'eux, en parcourant le pays, fit, à quelque distance du village, la rencontre d'une jeune fille qui gardait des chèvres. Comme il avait cheminé, depuis le matin, sous la brûlante ardeur du soleil, à travers les ravins escarpés de Hhafoun, où, dans cette saison, l'on ne trouve pas le moindre filet d'eau, il souffrait d'une soif très-vive, sans espoir de l'apaiser avant son retour au rivage. Il éprouva donc une grande joie à la vue de la bergère soumali, et ne doutant pas qu'à sa demande elle ne con-

sentît à faire couler généreusement le lait de ses chèvres, il essaya de lui indiquer le besoin qu'il en éprouvait. Au lieu de paroles, qui eussent été inintelligibles pour elle, il employa des signes qui ne furent, à ce qu'il paraît, pas mieux compris; car aussitôt la noire Estelle des coteaux de Hhafoun s'enfuit avec épouvante, comme si elle se croyait menacée de quelque violence. Le pauvre officier, aussi surpris que désappointé de cette fuite soudaine, continua tristement sa route, ne soupçonnant pas qu'il venait de se rendre coupable d'une grave infraction aux lois de la pudeur. Telle fut pourtant, on va le voir, l'accusation portée contre lui, et ce fut naturellement à moi qu'on recourut pour obtenir la réparation d'un si monstrueux outrage.

Le soir, en descendant à terre, je remarquai, en avant du village, un groupe fort animé, duquel se détachèrent quelques individus qui s'avancèrent vers moi, précédés de Djiouled. Celui-ci, s'adressant à l'interprète dont j'étais accompagné, lui raconta, d'un air profondément indigné, l'accident dont on vient de lire les détails, affirmant que l'officier était coupable d'une tentative de séduction, et demandant justice contre lui. Il termina en insinuant qu'un pareil acte était, dans le pays, puni d'une forte amende, à défaut de sanglante réparation.

Quoique doutant fort de la véracité du narrateur, je crus devoir prendre la chose en sérieuse considération. Je promis donc une enquête sévère, après laquelle je ferais droit, s'il y avait lieu, à la réclamation.

En rentrant à bord, je m'informai quel pouvait être l'auteur de l'action incriminée, et j'obtins bientôt, sur cette aventure, tous les éclaircissements désirables. Il devint

alors évident, pour moi, que le *coupable* était plus à plaindre qu'à blâmer. Comment donc un acte aussi simple avait-il pu provoquer une aussi grave accusation? Je ne me l'expliquai point d'abord, et je soupçonnai nos hôtes d'avoir dénaturé les faits dans l'intention de m'extorquer quelque argent. Mais, lorsque j'eus acquis une connaissance plus exacte des mœurs et des habitudes du pays, je compris qu'il y avait eu un prétexte suffisant fourni par l'inculpé à ses accusateurs. En effet, le signe dont l'officier s'était servi, fort innocemment, pour exprimer le besoin de se désaltérer, a, chez les Soumal, un tout autre sens que chez nous, et passe, aux yeux d'une femme, pour la manifestation d'un désir plus qu'indiscret. Au reste, l'affaire s'arrangea d'une façon très-pacifique, après explications réciproques, j'en fus quitte pour l'ordre du jour suivant :

« Le pays où nous sommes est habité par des populations « dont les mœurs ont plus ou moins de conformité avec celles « des Arabes, particulièrement en ce qui concerne les rap- « ports entre les sexes. J'invite MM. les officiers à être ex- « trêmement circonspects dans leur manière d'être envers « les femmes. Il importe que, partout où nous passerons, « nos actes soient empreints d'un esprit de justice et d'un « respect pour les usages établis, qui donnent une haute « idée de notre caractère et de notre moralité. Tout ce qui « s'écarterait de cette ligne de conduite serait une faute « sérieuse, pouvant non-seulement nous créer des embar- « ras et nuire à l'accomplissement de notre mission, mais « encore aliéner pour longtemps, à nos nationaux, l'affec- « tion et la confiance des indigènes. »

Hélas! en rédigeant cet ordre du jour, le commandant

du *Ducouëdic* avait compté sans le caprice diabolique des femmes de Hhafoun, et l'on va voir comment ces dames firent honneur à sa candide crédulité. Le sujet est scabreux, je ne me le dissimule pas; pourtant je ne saurais me dispenser de le traiter sans laisser incomplète cette étude des mœurs soumal. Ce n'est pas dans le plus ou moins de rigidité de son code, mais bien dans l'exactitude avec laquelle il en pratique les règles que consiste la moralité d'un peuple : pour qu'on juge de celle des Soumal en connaissance de cause, je dois donc, après avoir exposé leurs principes, dire de quelle manière ils s'y conforment. Chez eux, comme dans tous les pays orientaux, les hommes ont eu soin, il est vrai, de se rendre la vertu facile : si elle l'est moins pour les femmes, à qui faut-il s'en prendre, à la législation humaine ou à la nature? Mais cette relation n'est point un traité de philosophie morale, voici mon anecdote :

A petite distance du village se trouvait, on se le rappelle, un puits que nous avions restauré pour notre usage; afin de ne pas gêner les habitants et d'avoir de l'eau plus propre, nous faisions la provision du brick pendant la nuit seulement; une vingtaine de barriques vides étaient déposées à la plage le soir, puis roulées au puits, où quatre hommes restaient à terre pour les remplir. Ces hommes étaient relevés de quart en quart, et, à quatre heures du matin, la chaloupe allait embarquer les pièces pleines et les transportait à bord. L'équipage de cette chaloupe se composait de quatorze gaillards aux épaules carrées, qui ne devaient guère aimer l'eau claire; cependant ils mettaient un empressement extraordinaire à exécuter quotidiennement leur corvée et semblaient s'y rendre comme à une partie de plaisir.

Les choses se passaient ainsi depuis plusieurs jours, quand le lieutenant s'aperçut que presque tous les chaloupiers n'avaient plus de cravates rouges ; bientôt les cravates de soie noire disparurent également. En même temps, cravates de coton rouge et cravates de soie noire étaient fort désirées des femmes du village, où un de nous ne faisait pas une emplette sans qu'on lui demandât en payement le morceau d'étoffe qu'il portait au cou. On eût dit qu'il s'agissait, pour ces dames, de se donner le collier de Vénus.

Il y avait dans cette singulière coïncidence un indice qui ne pouvait échapper à la sagacité proverbiale du capitaine d'armes, l'officier marinier particulièrement chargé de la police intérieure du bâtiment : une fois sur la voie, il voulut connaître la vérité tout entière : le patron appelé fut sommé de s'expliquer sur la disparition des cravates, et l'on apprit que le puits était devenu un antre de perdition ! Tous les matins, à l'aube, une bande de villageoises qui avaient sans doute l'habitude d'y venir pour pratiquer leurs ablutions en profitaient pour y faire le mouchoir, non à la parisienne, mais à l'orientale.

Mes illusions sur la moralité des femmes soumal ne résistèrent pas, on le comprend, à une pareille épreuve..... Mais qui se flattera de pénétrer les replis du cœur féminin ? Peut-être les habitantes de Hhafoun n'avaient-elles acheté, au prix de leur vertu, ces colifichets que pour se rendre plus belles aux yeux de leurs époux et leur inspirer ainsi une plus vive tendresse !..... Je livre cette réflexion aux moralistes, et reprends mon récit.

Il a été dit plus haut que la femme soumali devait apporter à la communauté le mobilier de la case et les ustensiles

de ménage. Voici de quels objets tout cela se compose habituellement :

Un lit (*kibani*) : c'est le meuble que j'ai déjà signalé comme étant en usage à Zanzibar ; seulement, chez les Soumal, la peau de bœuf est souvent remplacée par un simple filet en tresse, de la même paille que celle des nattes, et dont le nom soumali est *âau*.

Des nattes (*kogueul*) très-grossières employées pour siéges, tapisserie et cloison de séparation à l'intérieur de la case.

Des vases (*hano*) destinés à recevoir le lait et le semen ; quoique faits de paille cordonnée, le tissu en est assez fin et assez serré pour qu'ils puissent garder les liquides. Ils acquièrent, d'ailleurs, une imperméabilité complète au moyen de la graisse dont on les enduit en les soumettant à l'action du feu, mais ils contractent par là une odeur de suif et de fumée qui se communique au lait. La forme en est élégante ; le col et la base sont garnis de franges de cuir entremêlées de cauris enfilés, et dont plusieurs rangées ornent aussi la surface du vase. Ceux qui contiennent le semen sont d'une plus grande capacité et ressemblent à peu près à nos dames-jeannes.

Un ou plusieurs sacs (*sofeud*) en nattes, recouverts de peau et rappelant le havre-sac, servent à ramasser les effets : ces sacs sont également ornés, à l'extérieur, de dessins en cauris; un coffre en bois (*son'doukh*), grossièrement façonné, est quelquefois consacré au même usage.

Enfin une ou plusieurs bouteilles (*obbo*) faites de l'écorce tressée d'une racine nommée *r'gaigue*. Le Soumali en voyage est toujours muni d'une de ces bouteilles; il y

conserve l'eau pour les ablutions, qui doivent toujours précéder la prière (1).

Lorsqu'un enfant naît, le père lui donne un nom et, pendant les sept jours qui suivent l'accouchement, la mère garde la case en s'abstenant de toute communication avec les personnes du dehors; c'est elle qui nourrit le nouveau-né; elle le porte partout sur son dos en l'y soutenant au moyen de la pièce d'étoffe qui fait partie de son vêtement; elle ne le quitte pas même pendant le travail. Quand il peut marcher, il rôde autour de la case sous les yeux vigilants de sa mère, avec laquelle il reste jusqu'à l'âge de puberté, et parfois jusqu'au moment où il se marie; la surveillance et les soins exercés exclusivement par la mère sont des conséquences naturelles de la polygamie. L'éducation, nulle pour le plus grand nombre des enfants, consiste, pour les autres, à apprendre par cœur des versets du Coran et les mots arabes les plus usuels. Bien peu savent écrire, et je crois que les individus dont l'éducation a été poussée aussi loin ne se rencontrent guère que dans les familles du Sultan et de riches marchands. La réponse à la lettre que j'avais adressée au premier, réponse qui a dû être écrite par lui ou par quelqu'un des lettrés de son entourage, donnerait une assez triste idée de leur savoir-faire sous le rapport de l'orthographe comme sous celui de la calligraphie; elle était presque indéchiffrable et le sens à peine compréhensible. Au surplus, de tous les individus qui formaient la population de Hhafoun, ou qui s'y sont présentés pendant notre séjour dans la baie, un seul savait lire.

(1) Les dessins de ces divers ustensiles sont reproduits à la planche 50 de l'Album.

Ce que je viens de dire de l'éducation ne s'applique qu'aux habitants des côtes, car dans le haut pays, où la population est isolée de tout contact avec les Arabes, on n'enseigne autre chose aux enfants que le tir de l'arc, l'équitation et les soins qu'exige la conservation des troupeaux.

Le respect des enfants pour leurs parents semble être un sentiment inconnu aux Soumal; du moins ne se manifeste-t-il par aucun acte extérieur, même de simple condescendance. La crainte seule porte à l'obéissance ces petits êtres, et, devenus grands, ils s'empressent de secouer la domination paternelle. Ils n'entretiennent alors avec leur père et leur mère d'autres rapports que ceux qui existent entre les membres de la tribu. A l'occasion de leurs fréquents voyages, ils se séparent et se retrouvent avec une égale indifférence.

Quand un individu rend visite à un ami d'une tribu voisine, il est bien accueilli et fêté pendant tout le temps qu'il reste chez son hôte. A son départ, il reçoit un présent dont la valeur est proportionnée au rang qu'il occupe et au cas qu'on fait de lui.

Quoique le Sultan soit de droit, selon la coutume musulmane, maître de tout le sol, la propriété territoriale existe chez les Soumal, car le droit du Sultan n'y a plus d'effet dès qu'une propriété individuelle a été constituée par occupation des lieux; celle-ci s'acquiert par achat ou par donation et, en outre, se transmet par héritage. Dans les héritages, les femmes n'ont que la moitié de la part des hommes.

Les terres se louent, et souvent pour une simple récolte; par exemple, il arrive que le propriétaire d'un ter-

rain où croissent les gommiers et les arbres à encens, se trouvant momentanément empêché d'en diriger l'exploitation, le loue pour une saison, à raison d'une somme convenue, et qui doit être payée, quel que soit, d'ailleurs, le produit de la récolte.

Chaque tribu a son cadi, chargé de l'administration de la justice et de l'application des lois aux affaires civiles et criminelles, sauf pour les causes réservées au souverain ou aux membres de sa famille, ayant tous droit de justice suprême dans leur tribu. Les deux seules formes de pénalité sont l'amende et la peine de mort. Cette dernière est presque inusitée chez les Medjeurtine; le meurtre même, qui y est, d'ailleurs, assez rare, n'est, le plus ordinairement, puni que d'une amende, qu'on appelle le prix du sang : cela a lieu, surtout, si le meurtrier n'a pas été l'agresseur, et alors l'amende est de cent chamelles avec leurs petits, ou bien d'une somme d'argent correspondante, chaque animal étant évalué à une piastre. Les querelles sanglantes sont peu fréquentes; un individu lésé par un autre préfère, à la vengeance qu'il pourrait tirer personnellement de son adversaire, la condamnation de celui-ci à une amende. Des débats très-animés n'en préludent pas moins à l'action de la loi. Les parties adverses s'injurient, se menacent, les couteaux sont dégaînés, les sagaies brandies et, à voir tous ces éclats de colère, un étranger ne douterait pas, un seul instant, qu'une lutte ne s'ensuive; mais les anciens et les amis des deux parties s'entremettent à temps pour éviter qu'elles en viennent aux mains; ils leur enlèvent leurs armes, et les plus furieux même n'opposent à ce désarmement qu'une feinte résistance.

Au reste, les Medjeurtine se vantent de leur caractère pacifique, et il l'est en effet, car les luttes incessantes de tribu à tribu, qui semblent être l'état habituel de quelques autres nations soumal, n'existent point parmi eux. Les guerres qu'ils ont avec leurs voisins ne sont pas sérieuses et coûtent peu de sang. L'unité de religion, la similitude de mœurs et de langage, les alliances établies en grand nombre entre les individus de peuplades différentes, expliquent ce peu d'acharnement entre les parties belligérantes.

L'esclavage n'étant pas admis de Soumal à Soumal, et les conflits n'ayant que des causes accidentelles, on ne cherche pas à faire de prisonniers. S'il reste des combattants entre les mains de l'ennemi, ce sont presque toujours ceux que leurs blessures ont empêchés de quitter le champ de bataille. Le blessé, resté ainsi au pouvoir des vainqueurs, trouve toujours dans leurs rangs quelque parent ou ami qui le réclame, le soigne et facilite son retour parmi les siens, quand la guerre est terminée.

Les armes font partie intégrante du costume soumali; mais il n'existe pas, dans le pays, de force militaire organisée. Les chefs et le Sultan lui-même n'ont d'autre escorte que les hommes de leur tribu.

CHAPITRE XIII.

Suite des détails ethnographiques sur les Soumal-Medjeurtine. — Dernières observations concernant Hhafoun.

De toutes les nations soumal il n'est que celle des Medjeurtine chez qui le titre de Sultan soit donné au chef suprême (1), et, quoique depuis un temps bien éloigné il ne s'en soit pas trouvé un dont le pouvoir ait été reconnu dans toutes les parties du pays, ce titre n'en a pas moins été conservé et transmis, en ligne directe, dans la branche aînée de la famille souveraine. Cette transmission s'opère héréditairement, à l'exclusion des femmes qui n'exercent jamais l'autorité, ne jouissant pas des priviléges politiques. Ce n'est pas l'aîné de tous les fils du Sultan qui hérite, mais bien le plus âgé d'entre les garçons premiers-nés de ses diverses femmes. Aucun des enfants de l'épouse qui a d'abord engendré une fille ne peut prétendre à la souveraineté. La même règle est suivie pour la transmission du titre de chef de tribu. Si la branche régnante vient à s'épuiser, le peuple s'assemble pour choisir un sultan parmi les membres des branches collatérales.

Le Sultan est majeur à dix-huit ans ; mais, dans la pra-

(1) Chez les autres ce titre est, ainsi qu'on le verra plus loin, remplacé par celui de *Guerâd* ou par celui d'*Ougass*.

tique, cette limite n'est pas absolue; la minorité cesse plus tôt si le jeune prince montre une maturité d'esprit précoce ou beaucoup d'aptitude au gouvernement.

Les sultans medjeurtine se marient rarement avec des femmes de leur nation. Ils prennent, de préférence, leurs épouses dans les familles souveraines des Ouarsanguéli et des Loulbahanté. La somme qu'ils allouent au père de chacune peut aller de 300 à 1,000 piastres. Dès que le Sultan est arrivé à l'âge viril, il est absolument obligé de prendre les quatre femmes légitimes accordées par la loi à tout musulman. Si l'une d'elles est reconnue stérile, il la répudie et la remplace aussitôt. Dans certains cas, une latitude encore plus grande lui est laissée, particulièrement lorsqu'il a perdu enfants dans un combat; alors le nombre de ses épouses n'est plus limité que par lui seul.

Son privilége le plus important consiste dans la levée d'un impôt sur les propriétés territoriales et sur les troupeaux. Les membres de sa famille participent à ce privilége, en recevant une part des droits perçus sur le territoire dont la propriété leur a été concédée en apanage.

Le sultan actuel des Medjeurtine se nomme Mahmoud. Voici, d'après ce qui m'a été dit, quelle serait sa généalogie, en remontant à Medjeurtine, souche de la population qui porte son nom : Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Osman, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Ali, fils de M'hhammed, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Ali, fils d'Omar, fils de Mahmoud, fils de Youceuf, fils d'Osman, fils de Mahmoud, fils de Séliman, fils de M'hhammed, fils d'Ibrahim, fils de Djébraël, fils d'Oumednebi, fils de Talakherr, fils d'Ouelad-Djébeur, fils de Nolaïs, fils d'Aouah, fils de Med-

jeurtine; depuis celui-ci, jusqu'au souverain qui règne aujourd'hui, vingt-trois générations se seraient donc succédé.

Le partage du territoire entre certains membres de la famille souveraine, partage nécessité, sans doute, par l'extension graduelle de ce territoire, remonterait, d'après la tradition, à l'époque de la mort du sultan Mahmoud, fils de Séliman, le dixième chef après Medjeurtine. Il le fit lui-même entre ses trois fils les plus âgés, Osman, Eysa et Omar. A Osman revint la partie nord du pays, comprenant tout le littoral de Bendeur-Zyada jusqu'à Ras-Hhafoun, d'autres disent jusqu'à Ras-Mâabeur. Omar eut le territoire compris entre le Ouadi-Nougal et le pays des Meurrihhân'; et Eysa, la zone intermédiaire.

C'est dans la descendance d'Osman que se sont transmises la dignité et l'autorité de Sultan. Le troisième prédécesseur du souverain actuel mourut il y a environ trente ans. Il avait eu, de six femmes légitimes, dix-sept fils, dont douze existaient au moment de sa mort. A l'imitation d'un de ses ancêtres, il fit six parts du pays qu'il gouvernait, et il en donna une à chaque groupe de fils nés de la même femme; cependant il enjoignit à tous de reconnaître l'autorité de l'un d'eux, nommé Osman, qui, à ses yeux, méritait le mieux le titre de Sultan. Osman établit sa résidence à Bendeur-M'raïa, où il fit bâtir plusieurs maisons en pierre, et se livra à des spéculations qui contribuèrent beaucoup à développer le mouvement commercial de ce port. Son fils et successeur, Youceuf, ne gouverna que deux ans. Ce règne, fut tout d'abord troublé par des querelles qu'il eut avec des membres de sa famille, et à la suite desquelles un

individu de la tribu des Ali-Séliman, habitant Bendeur-Khour, l'assassina traîtreusement. Youceuf laissait, en mourant, plusieurs fils, dont aucun n'était apte à régner d'après la loi soumali; mais l'une de ses femmes était enceinte d'un premier enfant, et, comme il pouvait être du sexe masculin, la succession resta vacante jusqu'à sa délivrance, qui eut lieu en 1843. Le nouveau-né fut un garçon, et on le proclama héritier légitime du pouvoir, sous le nom de Mahmoud. En attendant sa majorité, un conseil composé de tous les chefs de tribu est chargé du gouvernement. Le membre le plus influent de ce conseil, et qui dirige réellement les affaires, est un oncle du jeune Sultan, nommé Nour-ben-Osman. Il le doit à l'affection qu'il inspire à la population, et surtout à son mariage avec la veuve de son frère Youceuf, mère du jeune Mahmoud. Nour-ben-Osman a trois frères utérins : Hheursi, Cheurmarkia et Somen'-teurh. On prête à Hheursi, le plus âgé, un caractère brutal et sanguinaire; on ne dit rien de ses cadets. Nour-ben-Osman a eu deux enfants de la veuve de Youceuf; il est heureux peut-être, pour le jeune Sultan, que l'aîné soit une fille. Cette circonstance, cependant, ne le met pas à l'abri de tout danger de ce côté, car, depuis ce mariage, Nour-ben-Osman a épousé d'autres femmes, dont l'une lui a donné des fils, et l'ambition paternelle pourrait bien l'amener à frustrer son pupille de la souveraineté. Toutefois rien ne dénote encore qu'il nourrisse un pareil projet; il s'efforce, au contraire, de maintenir les droits de ce dernier au prix même d'inimitiés profondes de la part des nombreux enfants d'Osman.

Quoi qu'il en soit, son autorité n'est positivement re-

connue que dans la partie nord du pays des Medjeurtine, c'est-à-dire dans la portion qui échut autrefois à Osman. Les populations répandues dans le sud de Ras-Mâabeur, composées des tribus dont le gouvernement fut confié aux deux autres fils de Mahmoud, Eysa et Omar, ont continué à être gouvernées par leurs descendants, et le sultan des Medjeurtine n'exerce sur ce territoire qu'une sorte de suprématie politique plus nominale que réelle. Il ne s'y trouve pas, d'ailleurs, de populations sédentaires, mais seulement des groupes de pasteurs, qui se transportent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, selon les besoins de leurs troupeaux. On cite, comme ayant le plus d'autorité ou d'influence parmi ces peuplades, les chefs El-Hhadji-Ali et El-Hhadji-Youceuf, qui jouissent, chez les Soumal, d'une grande réputation de sagesse et d'instruction. Le premier a pour résidence habituelle un village voisin de Ras-Mâabeur, faisant partie du territoire de la tribu dite Eysa-Mahmoud; celle du second est près d'un point de la côte nommé Gueràad. Tous les deux font de fréquents voyages à l'intérieur pour se mettre en rapport avec les diverses tribus, leur donner des conseils et juger leurs différends. Ils ne bornent même pas, dit-on, ces excursions au pays des Medjeurtine, ils pénètrent dans celui des Loulbahanté et des Ouarsanguéli, où ils sont également pris pour arbitres.

Le jeune sultan Mahhmoud-ben-Youceuf a, jusqu'à présent, résidé à l'intérieur; mais le souverain doit se rendre à la côte deux fois par an pour la perception des impôts.

Ces impôts sont de diverses sortes; ils portent principalement sur les propriétés territoriales et sur les troupeaux. L'impôt territorial est d'un vingtième de la récolte. Il est

payé en nature et assez ordinairement sur les lieux où les produits sont portés et vendus pour l'exportation. Dans le cas où un terrain a été loué pour une récolte, le propriétaire et le locataire payent en commun l'impôt. Pour les chameaux, le taux de l'impôt est également d'un vingtième du nombre qu'on possède; il est du dixième sur les chèvres.

Il y a encore une sorte de taxe personnelle prélevée dans chaque tribu, et dont le chef tient compte au Sultan, qui lui en abandonne un tiers. Enfin des droits de douane sur les exportations et importations complètent le système fiscal établi chez les Medjeurtine. Le droit d'exportation est prélevé sur les gommes, l'encens, la myrrhe et le semen; il est d'un quart de piastre par *bahar*, ou 130 kilogrammes. Quelques autres articles, tels que le miel, l'ambre, etc., quoique figurant dans les exportations du pays, ne sont soumis à aucun droit; cette exemption est toute simple quant à l'ambre, ce que les habitants en recueillent devant être remis au Sultan, qui seul a la faculté d'en faire le commerce. Le droit sur les importations est de 5 pour 100, *ad valorem*, dans tous les ports et sur tous les articles importés; il est perçu, au nom du Sultan, par le chef de la ville, au débarquement des marchandises : la valeur de celles-ci est estimée arbitrairement par les anciens. On conçoit ce qu'il peut en résulter d'exactions à l'égard des commerçants et d'infidélités dans les comptes rendus au souverain; toutefois, chaque chef se trouvant, par suite de l'organisation politique et de l'absence de toute centralisation administrative, personnellement intéressé à développer le mouvement d'échange de la ville où il commande, les commerçants ont, dans

cet intérêt, une sorte de garantie contre les inconvénients du système : de trop grandes exigences manifestées dans l'un des ports en éloigneraient bientôt les importateurs, et le chef de ce port perdrait de cette façon, outre les quelques cadeaux qu'il reçoit à l'embarquement d'articles non taxés, la part qui lui revient sur les droits d'importation. Cette part est égale au tiers de la recette, un autre tiers appartenant au Sultan, et le dernier aux membres de sa famille.

Il a été dit déjà que les principales industries agricoles sont exercées par les Bédouins, et consistent dans la cueillette des gommes, l'élève du bétail et la chasse.

Les produits végétaux du pays proviennent tous de plantes qui y croissent spontanément. Les principaux, et ceux dont on tire le plus d'avantages pour le commerce, sont les gommes arabiques, l'encens, la myrrhe, et une autre gomme-résine nommée *hâdi* ou *hhabeug-hâdi*, ayant à peu près l'aspect du *bdellium*. Vers la fin de février et au commencement de mars, les Bédouins visitent les arbres qui fournissent ces gommes et résines ; ils pratiquent sur chacun d'eux une profonde incision et rabattent jusqu'à environ quinze centimètres au-dessous d'elle une étroite bande d'écorce. Les arbres restent ainsi pendant un mois, après lequel on refait, à la même place, une nouvelle et plus profonde incision, répétée une troisième fois quand un égal laps de temps s'est écoulé. La séve coule abondamment et, au bout d'une trentaine de jours, l'arbre est considéré comme ayant donné tout ce qu'il est possible d'en obtenir sans trop le fatiguer. Pour la gomme arabique, on se borne à une seule incision, qui se fait dans le courant de juillet ; un mois plus tard, on commence la récolte. Les gommes-résines exsu-

dées ayant acquis une suffisante consistance, les flancs des montagnes se couvrent de groupes d'hommes et jeunes gens qui, munis de paniers, enlèvent les larges et transparents globules arrêtés au tronc par la bande d'écorce ou tombés à terre. On place ces derniers à part comme produits de qualité inférieure. La cueillette se recommence de quinze en quinze jours, et la récolte en devient plus considérable à mesure que la saison avance; elle se prolonge jusqu'au milieu de septembre, où les premières pluies obligent d'y mettre fin.

La gomme et l'encens, encore mous au moment où on les cueille, durcissent promptement. La flamme produite par la combustion de l'encens est claire et brillante; les naturels se servent de torches faites de cette résine pour éclairer leurs demeures.

Il y a trois sortes de gommes que j'avais crues d'abord n'être que trois qualités du même produit; mais on m'a assuré que chacune d'elles est extraite d'arbres d'espèces différentes. Les Arabes les confondent sous le nom de *someurr*, et les Soumal, qui ont cependant aussi un nom générique, *habko*, pour désigner la gomme, les distinguent par des noms particuliers : *hankokeub*, *goura*, et *adad*. La gomme hankokeub ressemble à la belle gomme du Sénégal; on en récolte, disent les indigènes, des morceaux aussi gros que des noix de coco. La gomme goura a une teinte rougeâtre plus ou moins foncée; on fait souvent un choix des morceaux de cette nuance que l'on mêle frauduleusement à l'hankokeub. La gomme adad, beaucoup moins transparente et plus molle que les précédentes, est de couleur noirâtre.

L'encens (*beïo*) est de deux sortes, provenant aussi d'arbres différents. Elles sont distinguées par les qualifications de *meyti* et de *bédoui*. L'encens meyti est partout le plus estimé. Il arrive cependant, en certaines années, que le bédoui, étant en grande demande, obtient dans les ports un prix supérieur à celui de l'autre. Chacune de ces variétés se subdivise en première et seconde qualités, selon la grosseur des larmes, leur blancheur et leur pureté. Les arbres à encens croissent spontanément sur les flancs des montagnes et jusque dans leurs parties les plus rocailleuses et les plus dénuées de terre végétale.

Le territoire des Medjeurtine produit peu de myrrhe (*malmel*). Elle y est apportée des pays de Loulbahanté et de Meurrihhân'. La gomme hàdi mentionnée ci-dessus vient exclusivement de ces deux pays.

On m'a parlé encore de plusieurs plantes servant pour la teinture ou pour des préparations pharmaceutiques; ce sont :

Le *haouïr*, dont les feuilles fournissent par l'infusion une matière colorante avec laquelle on peut teindre en toutes les nuances, du bleu-gris au noir : on exporte de ces feuilles en sacs à la côte souahhéli.

L'*assaul*, dont l'écorce, desséchée, pilée et macérée dans l'eau froide, donne une liqueur rougeâtre servant à imprégner les peaux en guise de tannage.

Le *gueubguebout*, utilisé en infusion pour le traitement de certaines maladies des bestiaux.

Enfin, de deux autres arbres croissant surtout dans le pays des Ouarsanguéli, on extrait un suc vénéneux employé dans la composition avec laquelle on empoisonne les flè-

ches. Le bois de ces arbres est exporté, dans tout le pays soumal, en fagots de petites bûchettes; j'en ai eu, à Moguedchou, des morceaux entre les mains, mais ils étaient dégarnis d'écorce, et tellement secs et fractionnés, qu'il a été impossible de reconnaître à quelle famille botanique appartiennent les arbres qui les avaient fournis.

Les animaux domestiques qu'on trouve chez les Medjeurtine sont le chameau (*guel*), le cheval (*fereus*), l'âne (*demir*), le mulet (*bereul*), le bœuf (*dibi*), le mouton (*ouère*), la chèvre (*rio*).

Les chameaux sont innombrables dans le pays, et ils constituent l'élément essentiel de la richesse des Bédouins. On les entretient à l'état de troupeaux plutôt qu'on ne les utilise isolément pour le transport des fardeaux. J'ai déjà dit que leur chair est celle que les Soumal apprécient le plus, et j'ai parlé du parti qu'ils tirent du lait des chamelles. Les chefs et les riches particuliers en possèdent une grande quantité; quelques-uns en ont jusqu'à mille, que, sous la surveillance de l'une de leurs femmes, assistée de serviteurs, ils parquent en différents pâturages, souvent distants l'un de l'autre de plusieurs journées de marche. Dans l'intérieur, comme évaluation de richesse entre Bédouins, on estime chaque tête de chameau à deux ou trois piastres; mais dans les ports un chameau ordinaire vaut de dix à quinze piastres, un bon chameau de quinze à vingt; une chamelle de vingt à vingt-cinq, et de vingt-cinq à trente, si elle est pleine.

Les chevaux sont aussi très-nombreux et ont un prix de beaucoup supérieur à celui des chameaux. Un bon cheval s'échange fréquemment pour cent cinquante piastres en mar-

chandises. A la côte, un cheval médiocre se paye de vingt à cinquante piastres; une jument (*gaigno*), le double. Ils sont cependant de petite taille, et n'ont, ni dans l'allure ni par les qualités, aucune analogie avec la race arabe. Leurs maîtres, d'ailleurs, les traitent fort brutalement, et le peu de grâce que la nature a donnée à leurs formes disparaît dès qu'on les met en service. On les emploie uniquement comme monture pour les voyages, la guerre ou la chasse. La plupart des Bédouins les montent à poil; les autres se servent de selles confectionnées dans le pays, à peu près sur le modèle de la selle arabe; ils font également usage du pesant mors arabe, et le manient avec tant de rudesse, qu'à chaque temps d'arrêt on voit la bouche du pauvre animal se remplir de sang.

Les ânes, aussi très-nombreux, sont de petite taille et utilisés comme bêtes de somme. Le prix d'un âne est de huit à dix piastres; celui d'une ânesse est un peu plus élevé.

Les mules et les mulets n'ont rien de remarquable, si ce n'est qu'ils sont de petite espèce, de même que les deux animaux qui les produisent. Ils transportent selon le besoin les bagages ou les femmes dans les déplacements de tribu et dans les voyages. Leur prix est à peu près le même que celui de l'âne.

Les bœufs sont de l'espèce commune à l'Europe et au nord de l'Afrique; la chair en est bonne. Je ne puis dire quel en est le prix à l'intérieur; mais, à Hhafoun, nous payions un bœuf de cinq à six piastres. Au reste, il ne s'en trouvait pas sur la presqu'île : à notre demande, on allait en chercher à une ou plusieurs journées de marche à l'intérieur; il est donc probable qu'on nous demandait le double de ce

qu'ils valent dans le pays. Ils ne figurent aucunement, d'ailleurs, dans les exportations. Les peaux des animaux tués sont conservées en sec ; on se contente, pour cela, de les étendre au soleil, fixées au sol par des pieux. Le lait fourni par les vaches (*n'gombé*) est principalement employé à faire le semen.

Les troupeaux de moutons et de chèvres sont très-nombreux. La chair des moutons est des plus succulentes et d'un goût parfait. Ils ont le corps assez développé, mais les jambes un peu courtes, et présentent cette particularité, que chez tous la tête et le cou sont noirs, le reste du corps étant entièrement blanc. On dirait, à voir un troupeau de moutons soumal, que cette couleur uniforme du pelage leur a été donnée artificiellement. La chair des cabris est aussi fort bonne, ce qui tient surtout au soin qu'ont les naturels de couper tous les mâles qu'ils destinent à la consommation.

Les Soumal ne tondent pas leurs troupeaux ; ils ne tirent parti de la laine qu'en la laissant adhérente à la peau, dont ils se font ainsi des vêtements plus convenables pour la mauvaise saison.

Les divers animaux dont il vient d'être question sont souvent décimés par des épizooties ; or, excepté pour la gale, les Soumal n'ont aucune méthode de traitement : ils se contentent d'isoler la bête malade. Dans les cas de gale, les sujets atteints sont lavés avec une infusion de gueubguebout, l'un des arbustes dont j'ai parlé plus haut, et les boutons sont ensuite humectés d'huile de requin.

J'ai déjà parlé, à propos de M'roïah, des essaims d'abeilles sauvages (*chemni*) qui se font des ruches naturelles dans les excavations des montagnes, et du soin avec lequel leur miel est recueilli par les Bédouins. Ils en consomment

une partie et portent le reste à la côte, dans des pots semblables à ceux où le semen est conservé, et qui contiennent de 18 à 20 livres. La cire n'est pas utilisée.

Les animaux sauvages qu'on m'a désignés comme existant dans le pays sont le lion (*lebahh*), le tigre (*chebel*), le léopard (*hawrmad*), l'éléphant (*méroudi*), le rhinocéros (*ouiieul*), l'hyène (*dedère*), le chacal, la gazelle (*dero*), et plusieurs autres espèces d'antilopes, le cerf, le singe (*dayair*), le renard, le blaireau, le porc-épic (*djadettou*), l'autruche (*gorioh*); la girafe (*guéri*) ne se trouve que chez les Loulbahanté, les Meurribhân' et les Ougadine. Parmi ces animaux, les Medjeurtine chassent, pour les détruire, le lion, le tigre et le léopard. Quand un carnassier vient rôder aux environs des *guériet* (1), l'alarme est donnée; tous les hommes partent à cheval, et traquent l'ennemi, qui fait ordinairement payer sa vie en griffant terriblement quelques-uns des plus hardis assaillants. Parfois les Soumal de l'intérieur apportent, dans les ports, des plumes d'autruche ou des dents d'éléphant; leurs habitudes vagabondes les poussent à faire les plus longs voyages pour vendre une très-minime quantité de ces objets; mais, en général, les Medjeurtine ne tuent, pour tirer parti de sa dépouille et de sa chair, aucun des animaux que nous avons cités, excepté la gazelle, dont la chasse se pratique d'une manière qui ne manque pas d'originalité, comme on va le voir.

Deux ou trois individus se réunissent à cet effet; le plus habile à tirer de l'arc étant blotti dans quelque épais buisson voisin des retraites de ces animaux, ses compagnons,

(1) Ce mot, emprunté à la langue arabe, sert à désigner, chez les Soumal, un lieu où campe une tribu de pasteurs.

montés sur des chameaux, battent le terrain environnant; dès qu'ils aperçoivent une proie, ils manœuvrent de façon à se placer au vent de la bête et à la mettre entre eux et l'individu embusqué. La gazelle, fuyant l'odeur du chameau, tend, si les chasseurs la dirigent bien, à se rapprocher du lieu de l'embuscade à mesure que ceux-ci s'avancent. Quand elle est arrivée à portée du trait, le tireur lui décoche, en pleine poitrine, une flèche empoisonnée, qui l'abat et la tue presque instantanément.

Le poison (*ouabaïo*) avec lequel les Soumal rendent mortelles les blessures de leurs flèches est de deux sortes : l'un, assez actif pour donner la mort sur-le-champ, est employé contre les animaux féroces et dans les guerres acharnées; l'autre, plus faible, sert à la chasse que je viens de décrire; et dans ce dernier cas, pour manger l'animal tué, ils ne prennent d'autre précaution que d'exciser la partie touchée par le fer. Lorsque, dans une guerre, un des combattants a été blessé par une flèche garnie du poison le plus actif, on ne se contente pas d'enlever avec le couteau les chairs qui environnent la blessure, on les cautérise, le plus vite possible, avec le feu. Telle est la cause des cicatrices profondes et des traces de brûlure qu'on voit fréquemment sur le corps des Soumal. Malgré tout ce qu'on m'en a raconté, je ne suis pas convaincu des effets terribles que les naturels attribuent à ce poison, car ayant voulu, un jour, en faire l'épreuve sur un malheureux volatile, je n'arrivai à d'autre résultat que de réduire la victime de ma curiosité à traîner piteusement la patte, traversée par une de ces flèches, pendant le temps au delà duquel je crus inutile de prolonger son supplice. Peut-être, ainsi que me le dirent les naturels, le poison était-il

trop vieux ou avait-il été altéré par l'air salin de la mer. Toutefois il est à remarquer que la partie du fer sur laquelle on l'applique est toujours minutieusement recouverte d'une bande de peau roulée et fixée à la hampe.

Ce poison s'obtient par la simple décoction du bois de l'un des arbres vénéneux dont j'ai déjà parlé. Dès que l'ébullition commence à concentrer le liquide, il se forme, à sa surface, une écume noirâtre que l'on recueille soigneusement. Huit ou neuf heures de cuisson donnent un résidu noir et pâteux, qui devient assez compacte en se refroidissant. L'eau employée doit être complétement douce. La moindre quantité de sel neutraliserait, assure-t-on, les principes toxiques.

D'après ce qu'on a lu du genre de vie des Soumal, on devine qu'ils ne s'occupent, pour ainsi dire, d'aucune industrie manuelle. Il y a cependant quelques ouvriers forgerons, dont l'outillage ne comprend qu'une petite enclume, un marteau et une lime. Le feu est attisé au moyen d'un soufflet formé de deux outres. Les outils et le fer mis en œuvre sont apportés de l'Inde. Les objets fabriqués sont des fers de sagaies et de flèches, des poignards et de petits hachots qu'ils nomment *meçar*. D'autres individus exercent une industrie qui tient à la fois de celle du cordonnier et de celle du sellier; ils font des sandales, des selles et des talismans. Les peaux des animaux du pays, grossièrement préparées et tannées, fournissent la matière nécessaire à la confection de la plupart de ces objets; pour ceux qui demandent plus de soin et de fini, on tire les cuirs de Massouah.

Dans un pays dont les habitants ont des besoins très-li-

mités et où chaque individu trouve autour de lui et dans sa propre activité de quoi les satisfaire, le commerce intérieur est presque nul ; aussi, chez les Soumal, ne consiste-t-il que dans l'échange d'une faible quantité de produits naturels récoltés par les Bédouins contre quelques denrées ou articles apportés, de l'extérieur, aux habitants du littoral : souvent même ce trafic s'opère directement entre les Bédouins et les commerçants étrangers, qui sont, le plus ordinairement, des banians et des bheunouds. Ceux-ci abordent dans les divers ports de la côte à la fin de la mousson de nord-est ; leurs pacotilles se composent de dattes, de riz, d'un assortiment d'étoffes de coton américain assez grossier dit *khami*, de coton indien *khami-el-indi* ou *douara*, de cotonnades de Surate, de paquets de tabac également de Surate, et d'un peu de fer. Chacun d'eux établit une espèce de boutique, où se rendent les Bédouins qui, à cette époque, arrivent de l'intérieur.

Ces marchands, étant en petit nombre dans un même port et s'y trouvant les seuls détenteurs des articles exotiques, accaparent la plus grande partie du commerce et ont, à vrai dire, la faculté de fixer les conditions de l'échange. Les quelques trafiquants soumal que la nature de leurs spéculations porte à concourir, avec ces étrangers, à l'achat des gommes, ne sauraient l'emporter sur eux, puisqu'ils n'achètent que de seconde main les marchandises demandées à l'intérieur. Il résulte de cette situation respective que les transactions ont toujours lieu au grand préjudice des Bédouins, qui vendent leurs produits bien au-dessous de la valeur réelle, et surtout de la valeur vénale que ces produits acquièrent dès qu'ils ont passé aux mains des ache-

teurs banians et hheunouds. Ces derniers, non contents d'exploiter ainsi leurs malheureux chalands au moment du troc, demeurent, d'année en année, les maîtres du marché, en s'arrangeant de telle manière qu'à la fin de chaque année, les Bédouins soient leurs débiteurs. Sans échapper complétement à ce monopole, les négociants soumal, qui, eux, ne sont pas, comme les Bédouins, de simples échangistes, parviennent à réaliser certains bénéfices en faisant colporter, dans l'intérieur du pays, les objets qu'ils ont achetés aux marchands étrangers, pour les vendre aux individus qui n'ont pu venir à la côte.

Voici la valeur moyenne comparée des divers articles sur lesquels s'opèrent ces transactions, l'échange ayant toujours lieu en nature : une frazela ou vingt retols de gomme équivaut à deux frazela de riz ou à deux frazela de dattes, à vingt coudées de coton américain, à trente coudées de coton de l'Inde, à une peau et demie ou deux peaux de bœuf séchées, ou enfin à une piastre argent. La valeur de l'encens est ordinairement à celle de la gomme dans le rapport d'un à quatre; celle de la myrrhe, au contraire, est, relativement à celle de la gomme, comme cinq à un. Ce dernier produit n'est, d'ailleurs, apporté que dans les ports à l'ouest de M'raïah, et ce n'est même qu'à partir de Bendeur-Khour qu'il entre pour une part notable dans les échanges.

Si maintenant nous rapprochons les valeurs attribuées, dans le pays soumal, aux articles d'importation mentionnés, des prix auxquels ils sont obtenus au pays de production par les importateurs, nous pourrons juger de l'énorme bénéfice fait par les banians et par les hheunouds. La pièce d'étoffe dite khami-el-indi, qui a cent coudées de longueur,

revient aux banians à une piastre et demie (valeur en échange de laquelle on leur donne plus de trois frazela de gomme, ou douze à treize frazela d'encens ou environ quinze rotols de myrrhe). Avec un sac de dattes de cent vingt rotols, acheté à Mascate au taux d'une piastre et quart, on a trois frazela de gomme ou une quantité d'encens ou de myrrhe correspondante aux estimations relatives ci-dessus indiquées. Le riz, le millet et les autres produits d'importation procurent un gain équivalent. Or les prix courants dans les ports sont comme il suit :

Pour la frazela de gomme, une piastre un quart à deux piastres un quart, selon la qualité;

Pour la frazela d'encens, une piastre à une piastre et demie;

Pour la frazela de myrrhe, de deux piastres et demie à quatre, selon qu'elle est plus ou moins triée.

Ce serait à ces derniers prix et en argent seulement que nos commerçants pourraient acheter ces objets en se rendant à la côte, s'ils n'y avaient pas, d'avance, un agent pour traiter directement avec les Bédouins et préparer la cargaison. A ces prix, ils y trouveraient encore de beaux bénéfices, si l'on en juge d'après l'estimation des courtiers chargés par le ministère du commerce d'examiner les échantillons des divers produits rapportés par l'expédition (1). Il suffirait que protection fût garantie à nos commerçants au

(1) Voici un extrait du procès-verbal d'estimation touchant les produits du pays des Medjeurtine :

« Encens d'Afrique. — Il se rapproche de celui de l'Inde; vaut, en entrepôt, 100 francs les 100 kilogrammes.

« Gomme arabique blonde (*goura*) de l'acacia vera, vaut 20 pour 100 « de moins que la gomme du Sénégal.

moment de la troque, pour qu'ils puissent employer le mode de trafic suivi par les banians et les bheunnads. Mais il serait bon, d'ailleurs, d'assurer ces rapports en les régularisant par des conventions préalables avec les chefs soumal. Les Bédouins, qui sentent parfaitement combien ils sont dupés par les marchands indiens, verraient avec joie des Européens faire concurrence à ces derniers. Les monopoleurs actuels s'efforceraient, sans nul doute, d'éloigner de tels rivaux : usant de l'influence que de longues relations leur ont acquise sur les chefs des ports, et exploitant leur défiance, si ombrageuse pour ce qui a trait à l'indépendance du pays, ils parviendraient peut-être à les mettre de leur parti et à susciter des difficultés réelles aux navires qui s'y présenteraient, si ceux-ci n'étaient en mesure d'appuyer, au besoin, leur bon droit par la force. Pour que nos commerçants fussent en mesure de trafiquer librement sur cette côte, il serait donc de toute nécessité, même après les conventions passées, que les navires de la station de l'océan Indien y fissent de fréquentes apparitions, surtout dans la mousson de nord-est, pendant laquelle y affluent les produits de l'intérieur.

Les gommes sont les principaux articles d'exportation. La quantité qui sort annuellement du pays varie, selon le

« Gomme Adad. — Cette gomme est inconnue ; elle est de la nature « de la gomme arabique.

« Myrrhe (inférieure). — Vaut 3 francs le kilogramme.

« Ambre gris. — Vaut 300 francs le kilogramme. »

Je ferai remarquer, au sujet de ces appréciations, que les échantillons sur lesquels la commission a été appelée à se prononcer étaient en très-petite quantité pour chaque article, qu'ils avaient été pris sans choix, et que l'ambre gris, par exemple, avait tout à fait perdu sa couleur et son parfum par une trop longue exposition à l'air.

plus ou moins d'abondance de la récolte, entre mille et quinze cents tonneaux, qui, jusqu'à présent, ont été répartis entre Bombay, les ports de Chehheur et de M'Kellé à la côte sud d'Arabie, et quelques ports de la mer Rouge, Massouah, Mokha et Djedda. Les autres objets sont par ordre d'importance : le petit bétail, expédié surtout pour les ports de la côte sud d'Arabie en nombre de quinze mille têtes au minimum, au prix d'une demi-piastre ; les peaux de bœuf séchées, quelques morceaux d'ambre gris, du semen de très-bonne qualité, enfin un peu de miel et de poisson salé.

Les échanges opérés entre les ports des Medjeurtine et ceux de la côte sud d'Arabie et de la mer Rouge le sont presque entièrement au moyen d'une vingtaine de bateaux appartenant à quelques négociants soumal. Les plus forts de ces bateaux, jaugeant de quarante à cinquante tonneaux, seraient, d'aprés ce qu'on m'a dit, répartis comme il suit entre les divers ports : Aloula, deux ; Djeyzeli, un ; Gueursa, un ; M'raïah, un ; Bendeur-Khour, un ; Bendeur-Bâad, un ; Bendeur-Gacem, un ; Bendeur-Zyada, quatre. Une vingtaine d'autres bateaux plus petits et non pontés sont employés, sur la côte, à la pêche du requin et du canada, qui se fait au tramail ou au harpon et à l'hameçon. Le poisson pris est déposé chaque jour à la plage ; on lui enlève la tête, les nageoires et la queue, et pour les requins l'aileron. Le corps est ensuite ouvert dans toute sa longueur, vidé et lavé ; puis on fait dans les chairs trois incisions profondes, qu'on remplit de sel ; pendant le jour, on le laisse ainsi au grand air et à l'ombre ; le soir, on en rapproche les deux moitiés et on le met à couvert. L'exposition du jour se renouvelle deux ou trois fois, en ayant soin d'ajouter du sel à mesure

qu'il est absorbé par les chairs. On porte, après cela, le poisson au bateau, où il peut rester, sans inconvénient, le laps de temps nécessaire pour compléter le chargement. Alors le tout est de nouveau mis à terre à sécher au soleil. Ce poisson se vend en lots de vingt pièces, auxquels on donne le nom de *kourdja*, et qui se payent à la côte soumal de cinq à huit piastres, selon la grosseur du poisson; mais il vaut le double ou le triple à Mascate et sur les côtes de l'Inde. On en expédie aussi quelque peu à Zanzibar et autres points du Souahhel. Certaines parties du requin, les nageoires (*dego*, singulier; *deguii*, pluriel), les ailerons (*tourti*), la queue (*debo*), sont conservées à part et vendues de deux à deux piastres et demie la kourdja; on les exporte dans l'Inde pour la Chine.

Des troupes de marsouins (*hobero*) et quelques baleines (*nebeuri*) se montrent fréquemment aux environs des côtes; mais ni les indigènes ni les Arabes ne s'occupent de les pêcher.

Aux articles déjà mentionnés, comme introduits par les banians et les hheunouds, il faut ajouter des cuirs tannés de Massouah et quelques verroteries envoyées d'Europe par l'Égypte aux ports de la mer Rouge, où les prennent des bateaux soumal; plus une assez forte quantité de millet qui vient, pour la plus grande partie, du Souahhel et des Bénadirs, sur des bateaux arabes, soit directement, soit en passant par M'Kellé ou Chehheur. Les bateaux medjeurtine vont aussi parfois en charger dans ces derniers ports.

J'ai déjà eu occasion de nommer les poids en usage dans le pays; en voici la graduation relative : l'unité est le *retol* représenté par le poids de seize piastres autri-

chiennes à l'effigie de Marie-Thérèse, pesant, en moyenne, quatre cent quarante-deux grammes. Mais il arrive que, suivant des conventions passées entre certains marchands et plus spécialement par les banians, le poids du retol est porté à celui de dix-huit piastres. Vingt retols font une *frazela;* quinze frazela, un *bahar.*

La seule monnaie ayant cours dans le pays est cette même piastre autrichienne. Les pièces à l'effigie de Marie-Thérèse sont préférées à toutes les autres, et encore les indigènes ne les reçoivent-ils que difficilement quand elles sont trouées, ce qui arrive parfois. Sur les points où se trouvent des commerçants arabes, la piastre espagnole a également cours pour les transactions opérées avec eux. Quant à l'argent français, il est si inconnu aux indigènes, que des pièces de cinq francs données par nous en cadeau, à Hhafoun, furent acceptées avec une sorte de répugnance, et comme si c'eût été de la fausse monnaie.

Une grande partie des détails qui précèdent sur les mœurs et coutumes des Medjeurtine et les productions de leurs pays s'appliquent aux autres populations de la famille de Daroud, telles que les Ouarsanguéli, les Loulbahanté et les Ougadine. Au reste, les particularités concernant chacune d'elles et le pays qu'elles occupent seront décrites au chapitre suivant. Je termine celui-ci et l'exposé des détails relatifs au pays des Medjeurtine par quelques mots sur Hhafoun et sur nos opérations pendant le séjour du *Ducouëdic* en cette baie.

Au point de vue commercial, la presqu'île et la baie de Hhafoun sont actuellement sans intérêt, et je ne les crois pas susceptibles d'en acquérir dans l'avenir. La baie de Hha-

foun étant le seul point de la côte comprise entre Ouarcheick et Guardafui où les bateaux puissent stationner, on serait conduit à penser que les populations soumal du nord y apporteraient leurs produits, si la demande en était faite; mais, outre que ces produits trouvent, depuis longtemps, un écoulement facile par les ports de la côte situés en regard d'Aden, il paraît que la communication entre les divers points de l'intérieur et la presqu'île est rendue longue et pénible par la nature du terrain aux abords de l'isthme. Une succession de plateaux rocailleux plus ou moins élevés la sépare, en effet, des parties les plus peuplées et les plus productives du pays. Cet isolement de Hhafoun explique comment le passage annuel de cinquante ou soixante bateaux arabes qui relâchent à cette baie n'y a encore déterminé aucun mouvement d'échange notable. Il n'est donc pas à présumer que des opérations tentées, en cet endroit, par des trafiquants européens changeraient les voies par lesquelles s'est effectué, jusqu'à présent, le commerce du pays des Soumal du nord avec l'extérieur.

Comme dernière observation sur Hhafoun, je crois devoir signaler une erreur qui s'est répandue, quant à la situation politique de cette localité : en indiquant, ainsi qu'on l'a fait, le cap Guardafui pour limite septentrionale des possessions africaines du sultan de Mascate, on comprend dans celles-ci tout le littoral du pays soumal, et particulièrement le point dont il s'agit; or rien, que je sache, ne motive une telle délimitation. Les relations des sultans medjeurtine avec les sultans d'Omân datent d'une époque assez éloignée; elles existaient déjà au temps du sultan Mahmoud, grand-père du souverain actuel, et furent la consé-

quence naturelle de la fréquentation des ports soumal par les Arabes; toujours très-amicales et très-bienveillantes de part et d'autre, elles n'en restèrent pas moins dégagées de toute sujétion politique.

Un individu qui avait assisté à la lecture d'une lettre écrite par le sultan des Medjeurtine au sultan Saïd m'a affirmé qu'elle portait pour suscription : Au seigneur Saïd, tandis que le signe de la dépendance eût été, il le remarquait lui-même : A notre seigneur ou à notre sieur.

En ce qui concerne plus spécialement Hhafoun, on trouve mentionné dans la relation du voyage de Salt un fait qui ne laisse aucun doute sur l'indépendance de cette localité : « L'iman de Mascate, « dit Salt, » envoya, il y a quelque « temps, des présents considérables à cette tribu et lui de- « manda la permission d'élever un petit fort sur le promon- « toire d'Orfui (que les naturels nomment Hhafoun), mais « cette demande fut prudemment rejetée, et les présents « furent renvoyés par un membre de la tribu (1). »

Depuis 1809, époque à laquelle Salt exécutait son voyage, la situation politique de ce pays n'a pas changé.

J'ai consulté, à cet égard, plusieurs Arabes, sujets de Saïd, et entre autres le cheikh de Soûr (côte d'Omân), que j'ai rencontré à Hhafoun, allant à Zanzibar rendre hommage à son souverain. Tous, sans exception, considéraient le sultan des Medjeurtine comme étant complétement indépendant; or, si leur maître avait eu des prétentions fondées à une suzeraineté quelconque sur le pays, ils n'auraient pas manqué de s'en vanter. Hhafoun est donc en de-

(1) *Voyage en Abyssinie*, par Henry Salt, traduction française, tome 1er, page 120.

hors de l'autorité de Saïd, de droit ainsi qu'elle l'est de fait, vu qu'il n'y a sur la presqu'île aucun village que les canons du prince arabe puissent atteindre. La population medjeurtine est nombreuse et jalouse de son indépendance; de plus, la solidarité d'intérêts qui existe entre les tribus de l'intérieur et celles de la côte les réunirait, au besoin, pour la défense du littoral. Les tentatives de Saïd pour s'y établir de vive force auraient ici, on le comprend, beaucoup moins de succès que chez les populations du Souahhel, dont les rivalités lui ont, plus encore que ses armes, fait obtenir la soumission.

Pendant notre relâche à Hhafoun, les plans de la presqu'île et de la baie du sud ont été levés en détail. Pour explorer celle du nord, on y transporta, à bras, une de nos embarcations à travers l'isthme, et, pour sonder ses passes, on loua un bateau de pêche qui s'y trouvait. Ces plans ont été publiés par le dépôt des cartes de la marine (1). D'après nos observations, la pointe sud-est, que les indigènes nomment Oudgouialéh, serait par 10° 22' de latitude nord et par 49° 5' 35" de longitude est, et Ras-Hhafoun ou Meuddouddou, le point le plus est de la presqu'île et de toute l'Afrique, par 49° 6' 55" est. La déclinaison de l'aiguille, observée à terre, a été trouvée de 3° 15' nord-ouest.

Nous avons pu nous procurer au village, à des prix très-modérés, la viande nécessaire à l'équipage, en bœufs, moutons et cabris : il fallait seulement demander les bœufs d'avance, parce qu'ils étaient amenés de la grande terre. La baie est, en outre, très-poissonneuse, et, si elle ne man-

(1) Voir à l'Album, planche 17.

quait pas de bonne eau, elle offrirait, sous tous les rapports, une relâche favorable aux navires qui ont besoin de vivres frais.

Les travaux terminés, nous fîmes nos préparatifs de départ ; je pris à bord d'un des bateaux qui étaient au mouillage un pilote que je désirais avoir, au moins pour me nommer les principaux points de la côte. Le vieux Salem s'était jugé impropre à cet office, eu égard, disait-il, à l'affaiblissement de sa vue, et à ce que, n'ayant précédemment parcouru la côte qu'à bord de petits bateaux, il ne se croyait pas capable d'y conduire un navire. Je regrettai vivement dans la suite que sa modestie l'eût porté à refuser mes offres, car son remplaçant n'était pilote que de nom, ce dont je ne tardai pas à me convaincre en le voyant à l'œuvre.

Si Salem m'avait donné des preuves de bonne foi et de désintéressement, il n'en fut pas de même de Djiouled, le prétendu chef du village de Hhafoun. Le drôle ne mit aucune réserve à réclamer le prix des services qu'il disait nous avoir rendus; jusqu'au dernier jour il nous fatigua du récit pompeux de ce qu'il avait fait pour nous et de ses doléances. Tout cela ne me parvenait, il est vrai, que par ricochet; mais M. Vignard avait, en sa qualité d'interprète, le privilége de recevoir les bordées directement et en plein bois. Le plus fastidieux bourdonnement de *cette mouche du coche*, qui s'acharnait après nous, consistait dans l'énumération quotidienne et interminable des cadeaux qu'il avait reçus soit des sujets du sultan Saïd, soit des capitaines des navires anglais qui s'étaient arrêtés dans la baie, énumération invariablement terminée par ces mots : « Où est donc

le vôtre? Quel sera le vôtre?..... » Je le laissai enfin satisfait.

Si nous étions restés deux jours de plus, j'aurais été, sans doute, condamné à bien d'autres largesses; en effet, soit que, libre des embarras qui le retenaient dans l'intérieur, Nour-ben-Osman cédât à l'expression de mon désir en se transportant à Hhafoun, soit qu'on lui eût inspiré des craintes au sujet de notre séjour prolongé dans la baie, et des travaux que nous y faisions, toujours est-il qu'il arriva le surlendemain de notre départ. Ce contre-temps dut le désappointer beaucoup, car sa venue n'était certes pas provoquée seulement par la curiosité. En apprenant, plus tard, la démarche du régent des Medjeurtine, je fus très-contrarié de n'avoir pu en profiter; j'aurais volontiers, au prix de quelques cadeaux, payé une telle rencontre, qui m'eût probablement fourni ample matière à d'intéressantes observations.

CHAPITRE XIV.

Description des pays occupés par les Soumal-Adji.

J'ai déjà nommé, en parlant de la descendance de Daroud, les diverses tribus auxquelles elle a donné naissance. Favorisées, sans doute, par des circonstances particulières, telles que l'énergie ou l'intelligence des chefs, la vitalité plus grande de leur famille, peut-être aussi par les conditions atmosphériques et la position du territoire choisi par les fondateurs, quelques-unes de ces tribus en sont venues à former aujourd'hui des populations assez considérables pour constituer autant de nationalités distinctes, ayant leurs limites territoriales et conservant les unes à l'égard des autres une complète indépendance. J'ai réuni dans ce chapitre les renseignements que je me suis procurés sur la situation géographique, les productions et le commerce de chacune d'elles (1).

(1) Pendant mon séjour à Hhafoun, je n'ai obtenu que des notions fort incomplètes sur le pays des Soumal-Adji, si ce n'est pour la partie occupée par les Medjeurtine; mais, dans le désir de rendre ma relation aussi utile que possible aux navigateurs et aux commerçants, j'ai ajouté à mes renseignements particuliers des extraits d'un mémoire écrit,

A l'ouest du pays des Medjeurtine s'étendent, du nord au sud, les territoires des Ouarsanguéli, des Loulbahanté et des Meurrihhân' : le premier comprend un certain développement de côte, où se trouvent plusieurs petits ports et villages qui se présentent dans l'ordre suivant, quand on va de l'est à l'ouest :

A environ six milles de Bendeur-Zyada, le dernier des ports medjeurtine, est le village d'Elaïo, et un peu au delà, dans l'ouest-nord-ouest, aboutit le lit d'un torrent qui fournit de l'eau durant la saison pluvieuse. A quinze milles plus loin que celui-ci, la plage est interrompue par un groupe de mornes assez élevés aux pentes abruptes, et dont la base est baignée par la mer ; le plus nord, formant un promontoire haut de quatre-vingt-onze mètres, est nommé Ado-Ado. A cinq milles dans l'ouest $\frac{1}{4}$ sud-ouest de ce point est le village de Deurderi, situé, par 11° 19′ de latitude et 46° 25′ de longitude, sur le bord d'un bras de mer au fond duquel vient se perdre un ruisseau d'eau douce. Le village a une maison fortifiée. On mouille devant Deurderi, par des fonds de seize à dix-huit mètres, à un demi-mille de terre.

A partir de cet endroit, la côte se développe, sur un espace de douze milles, dans la direction générale de l'ouest $\frac{1}{4}$ sud-ouest, sauf quelques pointes avancées, dont l'une, placée

en 1848, par le lieutenant Cruttenden (*), qui a visité tout le littoral de Ras-Hhafoun à Beurbera. J'indique par des guillemets les fragments qui lui appartiennent en propre, afin de lui en laisser tout le mérite en même temps que la responsabilité.

(*) Voir le mémoire de M. Cruttenden inséré dans *The journal of the royal geographical Society of London*, vol. XIX, 1849, 1re partie.

par 46° 20′ de longitude, porte les noms de Ras-Dofdellé et de Ras-Frenghi. A son extrémité s'élève un morne de couleur rougeâtre, haut de 180 mètres et ayant de loin l'apparence d'une citadelle. Environné, comme il l'est, de terres basses, il peut, vu d'une certaine distance, être pris pour une île, et il a été, en effet, indiqué, dans les anciennes cartes, sous le nom d'île de Mette.

Cette partie de la côte, qui, depuis Ado-Ado, affecte la direction générale de l'ouest ¼ sud-ouest, se termine, à près de six milles dans l'ouest de Ras-Frenghi, par une pointe basse, à trois milles de laquelle se trouve Bendeur-Gâam. Sur ce point sont trois petits villages, l'un au bord de la mer et qui a une maison fortifiée, les deux autres en arrière, à trois milles et à six milles du bord de la mer. Entre ceux-ci, il y a un étang dont l'eau est douce et potable. Bendeur-Gâam est par 11° 15′ 20″ de latitude et 46° 10′ de longitude.

A l'ouest de la dernière pointe mentionnée, le gisement de la côte se rapproche davantage du sud-ouest; mais, à neuf milles environ de Bendeur-Gâam, elle se relève un peu vers l'ouest et présente une nouvelle pointe, nommée Ras-Gueri, puis elle s'infléchit encore vers le sud. Ras-Gueri est une terre basse et sablonneuse, dont la position est, en latitude, de 11° 12′ 40″, et en longitude, 46° 3′.

A un peu plus de trois milles de cette pointe sont trois maisons fortifiées et deux grands villages, en face desquels il y a un mouillage désigné sous le nom de Bendeur-Gueri. C'est sans doute l'un d'eux que les indigènes nomment Guerâd, village qui m'a été signalé comme étant tout près de Ras-Gueri et la principale ville des Ouarsanguéli. La simi-

litude de ce nom avec le titre donné au chef de cette peuplade me ferait penser que Guerâd tire son nom de ce qu'il est la résidence la plus habituelle du chef. Par le travers de Bendeur-Gueri, on a des fonds de 9 à 11 mètres à un demimille de terre, de 16 à 18 mètres à un mille. On s'y procure de bonne eau.

Après Bendeur-Gueri, la côte suit, sur un espace d'une quarantaine de milles, une direction presque est et ouest, jusqu'à Bendeur-Djedid, limite occidentale du territoire des Ouarsanguéli, dans lequel il est compris.

Sur toute la côte que je viens de décrire, on a généralement des sondes de neuf à dix-huit mètres à un demi-mille du rivage, et de vingt-sept à trente-six mètres à un mille. A cette dernière distance, le fond est de sable; plus près de terre, il est mêlé de corail et de roche. Le rivage est plat et sablonneux, mais, en arrière, il est dominé par le premier plan des montagnes qui forment les contre-forts du Djebel ouarsanguéli, dont le plateau supérieur s'élève à près de 1,900 mètres au-dessus du niveau de la mer et s'étend de l'est à l'ouest, depuis le méridien de Bendeur-Gâcem jusqu'à Bendeur-Meyt ou Mitt, un peu au delà de Bendeur-Djedid.

Les indications données, pour la côte des Medjeurtine, relativement aux marées, aux courants, et au banc de sondes qui la borde, s'appliquent également à la côte des Ouarsanguéli.

« Les Ouarsanguéli (1), dit M. Cruttenden, forment une « population puissante et guerrière. Descendants de la

(1) Ouarsanguéli, porteur de bonnes nouvelles.

« même mère que les Medjeurtine, ils s'allient générale-
« ment avec eux dans leurs guerres contre les autres tri-
« bus; mais cette parenté et ces alliances n'empêchent pas
« que de petites querelles ne s'élèvent fréquemment entre
« eux et qu'ils ne profitent de toutes les occasions où ils
« peuvent se dérober mutuellement ce qui leur appartient.
« Les Ouarsanguéli sont divisés en plusieurs tribus, dont
« les plus importantes sont : 1° les Guerâd-Abdallah, tribu
« souveraine dans laquelle se transmet héréditairement le
« titre de guerâd ou chef (*); elle réside sur le versant mé-
« ridional du grand plateau d'Eyransid; 2° les Noh-Ahmar
« établis à Bendeur-Djedid; 3° les Ogueis-Leubbah, qui
« habitent deux des villages de Ras-Gueri; 4° les Eddin-
« Siyed, dont se compose la population de Gâam et des
« montagnes qui le dominent; 5° les Mayeds, qui résident
« à Deurderi; 6° enfin la populeuse tribu des Deubeiss (**),
« qui occupe le village d'Elaïo et s'étend jusqu'à Bendeur-
« Zyada, où elle joint les Medjeurtine. Les Ouarsanguéli
« ont beaucoup de chevaux; la sagaie et le bouclier sont
« les armes de toutes ces tribus, à l'exception de celle des
« Deubeiss, qui ne se sert que de l'arc et des flèches em-
« poisonnées. Les articles d'exportation du pays des Ouar-
« sanguéli sont l'encens, la myrrhe, les gommes, dont
« une espèce nommée fel-fellahh; puis l'orseille et le ghi
« ou semen.....

(*) Ce chef est aujourd'hui un tout jeune homme à peu près de l'âge du sultan des Medjeurtine et nommé Mohhammed-ben-Ali.

(**) Je ferai remarquer, à propos de ce nom donné par M. Cruttenden à l'une des tribus ouarsanguéli, que celui de Deudbeiss, qui me paraît le même, m'a été cité comme appartenant à l'une des tribus ideurr, dont je parlerai plus loin.

« Au sud du pays des Ouarsanguéli s'étend le territoire « des Loulbahanté (*), abondant en prairies, en encens et « bois de construction; mais on n'y rencontre pas une « seule pierre. Comme les autres tribus de la même fa- « mille, les Loulbahanté ont pour armes la sagaie et le « bouclier, et combattent principalement à cheval. Leurs « chevaux sont forts et courageux; cette race provient, se- « lon la tradition soumali, des haras de Soliman, le fils de « David, et est, par conséquent, grandement appréciée. Les « Loulbahanté, autant que j'en puis juger d'après ceux que « j'ai vus, sont une belle et mâle race d'hommes, ne le cé- « dant à aucun des enfants de Daroud, soit par le carac- « tère, soit par les apparences; on les représente comme « courtois et hospitaliers envers l'étranger qui les visite : « ils ont ordinairement deux sultans ou guerâd. Le plus « âgé des deux gouverne les parties orientales de la pro- « vince, tandis que son collègue est chargé de garder la « frontière nord-ouest, pour la préserver des incursions « des maraudeurs hâbeur-el-djallah, voisins de Keram et « des Ougadine de la famille de Noh-Ahmar (**). Le pre- « mier est actuellement Mohhammed-Ali-Harran; son col- « lègue, récemment décédé, se nommait Ali Guerâd.

« Les Loulbahanté n'ont aucune céréale et subsistent « principalement de lait, excepté lorsque le manque de « pluie les oblige à éclaircir les innombrables troupeaux « de gros et petit bétail, qui rôdent dans leurs prairies

(*) Loulbahanté, possesseur de la terre.

(**) Peut-être le mot Ougadine a-t-il été mis, par erreur, au lieu de celui d'Ouarsanguéli; car Noh-Ahmar nous a été déjà désigné comme le nom d'une tribu ouarsanguéli, voir la page précédente.

« sans fin. Ils n'ont que peu de gommes; mais ils portent « à la côte de l'ivoire, des plumes d'autruche et du ghi en « abondance.

« Les bêtes fauves, et particulièrement le lion, sont en « grand nombre dans le pays; la girafe s'y trouve dans les « plaines verdoyantes qui se déroulent au bas du versant « méridional de la gigantesque chaîne de montagnes des « Ouarsanguéli; le coudou, l'onyx et le rhinocéros noir « sont aussi communs dans les mêmes endroits..... »

On sait peu de chose des Meurrihhân'; leur pays est rarement visité par les Soumal du nord, eu égard à sa position avancée dans l'intérieur et à son enclavement partiel dans le territoire des Haouiya, peuplade réputée sauvage et inhospitalière. « Les Meurrihhân' ne jouissent pas d'une « grande considération parmi les autres Soumal. Leur pays « doit être abondant en gommes, myrrhe et ivoire. La val- « lée de Nougal en forme la lisière du côté du nord. Ils sont « séparés de la mer et de la rivière Chebel-lèh (*) par des « tribus haouiya.

« Leur territoire ne produit pas de grains; ils expédient, « chaque année, à Beurbera, des caravanes qui y portent « la meilleure myrrhe, les plus belles plumes d'autruche « et de très-bel ivoire. La race de leurs chevaux est fort « estimée..... »

Les Ougadine sont répandus sur un vaste territoire : ils ont, à l'est, le pays des Loulbahanté et des Meurrihhân'; au sud, les Haouiya et le cours de l'Ouébi-Denoq; à l'ouest,

(*) La rivière Chebel-lèh n'est autre que la rivière Denoq, dont les diverses parties reçoivent le nom du territoire qu'elles traversent.

le même fleuve; et au nord les Gueri et les Ideurr, dont je parlerai plus loin.

La fertile vallée de Nougal se prolonge à travers la partie nord de ce pays et y prend le nom de Thoug.

« Parmi les tribus de Daroud, celle des Ougadine tient « le second rang; mais, au point de vue de la force numé- « rique et de l'étendue du pays qu'elle occupe, elle aurait « probablement le premier. Elle est gouvernée par un chef « qui a le titre d'*Ougass*, mais qui, de même que les au- « tres chefs soumal, n'a guère qu'une autorité nominale.

« Dans toute la province, le sol est cultivé et produit « en abondance du millet blanc, qui forme la nourriture « ordinaire des habitants. Le pays des Ougadine est repré- « senté comme un pays plat, possédant, d'ailleurs, d'excel- « lents pâturages. On y trouve de l'eau partout; il suffit, « pour s'en procurer, de creuser des puits de deux mètres à « deux mètres cinquante de profondeur. La terre est d'une « couleur rouge remarquable : les naturels s'en servent « pour donner aux étoffes dont ils font leurs vêtements une « teinte rouge assez éclatante. En un mot, ce territoire « n'est qu'une vaste prairie dont le trajet exige vingt-neuf « journées de marche. Au dire des indigènes, on n'y réu- « nirait pas un nombre de pierres suffisant pour construire « un foyer. L'air y est réputé très-pur.

« Leur richesse en bétail permet aux Ougadine d'appor- « ter sur le marché de Beurbera un approvisionnement « considérable de ghi. Ils ont une grande quantité de che- « vaux et de chameaux qu'ils vendent à bon compte; ils « entretiennent, en outre, un commerce fort actif avec les « tribus galla, au sud de l'Ouébi-Chebel-lèh, grâce au con-

« cours des gens de Ganâné, qu'ils emploient, à l'occasion,
« comme courtiers. Les marchandises qui leur viennent de
« la côte sont des cotons bleus et blancs, des cauris et de
« la verroterie, sur laquelle, particulièrement, on réalise
« d'énormes bénéfices. On y achète les gommes en sacs de
« peau, du contenu de soixante livres, les plumes d'au-
« truche à la livre et l'ivoire par frazela de 20 livres,
« quand les dents sont de grande dimension et de bonne
« qualité..... »

Les Gueri, les Habeusgoul et les Beurteri sont établis sur les territoires situés au nord-ouest des Ougadine. Ce sont les tribus de la famille de Daroud qui ont pénétré le plus loin du côté de l'ouest.

« Les Beurteri tirent une certaine influence de ce que
« les émirs de Harreur ont pris, pendant longtemps, des
« épouses dans cette population. Ils ne visitent pas la côte
« aussi fréquemment que les autres tribus, et ils paraissent
« vivre à l'état de pasteurs, s'occupant exclusivement à soi-
« gner leurs troupeaux de gros et petit bétail, et à cultiver
« le café sur les hauteurs, dans le sud-ouest de Harreur. »

Pour terminer cet aperçu du pays des Soumal-Adji, il me reste à parler de la partie de leur territoire habitée par les enfants de Deurr. D'après les renseignements qui m'ont été donnés sur l'origine de cet individu et sur sa descendance, renseignements déjà produits dans une note généalogique au sujet d'Adji, Deurr serait le fils de ce dernier et la souche de toutes les tribus de l'ouest, ce qui expliquerait pourquoi celles-ci sont désignées par l'appellation générique d'Ideurr. Selon M. Cruttenden, au contraire, l'origine de ces tribus remonterait à un certain Isaac, Arabe venu du Hhadeur-

maut postérieurement à l'arrivée de Daroud dans l'est, et le nom d'Ideurr serait dérivé de celui de la famille galla dans laquelle le cheikh Isaac prit une femme. « C'est pourquoi, « dit cet officier, les tribus dont il s'agit, qui tiennent beau- « coup à n'être pas confondues avec les Galla, repoussent « l'appellation d'Ideurr. » Il serait, je crois, aussi difficile que peu important de prouver quelle est la plus exacte des deux versions; je dirai, toutefois, que celle qui m'a été fournie me semble justifier mieux que l'autre le nom d'Ideurr, assigné aux Soumal de l'ouest : l'ensemble de la tradition à laquelle elle se rattache motive, en outre, celui de Soumal-Adji donné à tous les Soumal du Nord, et rend très-naturels l'établissement de Daroud et la migration progressive de ses descendants vers l'est.

Quoi qu'il en soit, d'après mes renseignements, d'accord ici avec ceux de M. Cruttenden, les enfants de Deurr, dont les tribus principales paraissent être les Habeur-Garhhadjeuss, les Habeur-Aouël et les Habeur-Touldjâalla, ont occupé et occupent encore le territoire limité à l'est par les Ouarsanguéli; au sud, par les Loulbahanté et les Ougadine; à l'ouest, par les Guéri, les Habeusgoul, les Beurteri et le pays des Danakeli; au nord, par la mer depuis Bendeur-Djedid jusqu'à Zeïla. Sur l'étendue de côte comprise entre ces deux ports, on trouve, à partir du premier, par 11° 12′ latitude nord et par 44° 58′ longitude est, une petite île (1) nommée Djéziret-el-Mitt ou Meyt et Bour (mont) Tereub-

(1) Le dépôt des cartes et plans de la marine ne possédant pas la partie du travail du lieutenant Carless qui représente la côte comprise entre le méridien de Beurbera et celui de 45° 40′, j'ai été réduit, dans les indications que j'en donne ici, à mes seuls renseignements, sauf pour la posi-

chi, dans le sud-sud-ouest de laquelle est le village du même nom ou Bendeur Meyt, en dedans d'une pointe appelée Ras-Seumkhat ou Ras-Ketib. « On exporte de Bendeur-« Meyt une grande quantité d'ébène blanche et de longs et « minces chevrons employés, à Aden et sur la côte voisine, à « la construction des maisons. Les hauteurs qui dominent « la ville produisent, en outre, de très-belle gomme, et ces « divers objets servent d'aliment à un commerce considé-« rable que Meyt entretient avec Aden et M'Kellé. C'est à « Meyt que se trouve le tombeau du fondateur de la nation « ideurr. Le cimetière qui l'entoure a plus d'un mille carré « de superficie : l'attachement à la mémoire de leurs ancê-« tres porte beaucoup d'hommes âgés des tribus de l'ouest « à venir finir leurs jours à Meyt, afin que leurs tombes « soient placées près de celle de leur chef Isaac. Ainsi s'ex-« plique l'étendue extraordinaire du cimetière. Beaucoup « de ces tombes ont une pierre tumulaire en madrépore « sur laquelle est sculpté en relief le nom de ceux qui y « reposent. Plusieurs d'entre elles datent de deux cent cin-« quante ans. »

A peu de distance dans l'ouest de Bendeur-Mitt, sont les ruines du village de Reukedah, et à une dizaine de lieues

tion de l'île Meyt, que j'ai prise dans le rapport déjà cité de M. le capitaine Jehenne. Toutefois je dois faire remarquer que la longitude de Bendeur-Gâcem, déterminée aussi par cet officier, étant de 3' 30" plus faible que la longitude attribuée au même point par le lieutenant Carless, il est probable qu'une différence égale se reproduit dans celle de l'île Meyt, qui serait alors, d'après l'officier anglais, de 45° 1' 30". Au reste, les résultats obtenus par ces deux observateurs ne diffèrent réellement que de 2' 27", puisque le premier a adopté pour longitude du phare de Bombay 70° 33' 12" et le second 70° 34' 15".

de Djéziret-el-Mitt, gît une autre petite île nommée Djéziret-el-Hhaïs (1), très-probablement l'île Burnt des cartes anglaises, en face du village et port du même nom. A partir de ce point, le rivage décrit une courbe à l'extrémité occidentale de laquelle est situé Bendeur-Keram et qui forme un golfe peu profond, ayant environ dix-sept lieues entre les deux pointes. Les Arabes le nomment Roubbet-Anggueur (golfe ou baie d'Anggueur), du nom d'un village de cette baie.

Keram est le plus important de tous les points qui viennent d'être indiqués, tant à cause de son port, réputé fort bon, qu'à cause de sa situation par rapport à Aden. La posi-

(1) M. le capitaine Jehenne affirme que, sur toute la côte, il n'y a pas d'autre île que l'île Mitt. Mais, comme cet officier n'a point exploré la partie dont il s'agit et que son assertion n'est basée que sur le dire des patrons de barques qu'il a trouvées mouillées sous cette île, j'ai cru devoir reproduire, tels qu'ils m'ont été donnés, des renseignements que je n'ai pas, d'ailleurs, accueillis sans explication ni contrôle. Or ces renseignements sont positifs quant à l'existence, dans l'ouest de l'île Mitt, d'un point nommé Djéziret-el-Hhaïs. Le mot Djéziret étant employé par les Arabes pour désigner aussi bien une presqu'île qu'une île, la contradiction que je cherche à éclaircir disparaîtrait en adoptant le premier sens pour le point dont il s'agit; mais, m'a-t-on affirmé, Djéziret-el-Hhaïs est entièrement entourée d'eau, c'est-à-dire une île, n'étant, il est vrai, séparée de la terre que par un canal fort étroit. D'autre part, dans une nomenclature des lieux situés sur la côte nord du pays des Soumal, nomenclature fournie par M. d'Abbadie (*), il est fait mention de deux îles, l'une nommée Mâ'djlem, signalée comme nue et située près de la terre, à côté du port de Hhaïs; l'autre nommée Khabch (Khebch), indiquée comme île et mont, couverte de fiente blanche, sise à 3 milles du rivage, à côté du port de Meyt. L'exactitude de ces indications étant admise, il n'est pas douteux que la première île serait Djéziret-el-Hhaïs et la seconde Djéziret-Mitt ou Bour-Tereubchi.

(*) Voyez *Bulletin de la Société de géographie*, mai et juin 1839.

tion relative de ces deux villes est, en effet, telle, que les vents de la mousson, étant à peu près traversiers, rendent toujours faciles les communications de l'une à l'autre. Grâce à cette circonstance, les bateaux chargés de petit bétail pour le marché d'Aden ne passent pas plus d'une nuit à la mer dans leur traversée du canal, tandis que ceux de Beurbera en passent souvent trois pour le même trajet. Au nombre des avantages de Keram, il faut encore compter sa proximité du pays des Loulbahanté, dont il n'est séparé que par quatre journées de marche, et qui fait tout son commerce extérieur par l'intermédiaire de ce port.

Après Keram la côte s'incline davantage vers le sud, suivant la direction générale du sud-ouest $\frac{1}{4}$ ouest, jusqu'un peu au delà de Beurbera. Cette partie de côte a été relevée par le lieutenant John Septimus Roc, de la marine royale anglaise, et c'est de la carte dressée par lui et des remarques qui y sont inscrites que j'ai tiré les indications suivantes.

A environ trois lieues de Keram, où l'on construit, dit cet officier, des bateaux de cent cinquante tonneaux, est le petit port d'Aïn-Terad (El-Tharan de nos cartes), dont la position est indiquée par une ouverture profonde dans le rivage, entre une pointe accore et rocheuse du côté de l'est et un promontoire escarpé du côté de l'ouest. Au delà de ce promontoire, le rivage s'abaisse et présente une succession de dunes de sable blanc, sans aucune végétation. A deux lieues en arrière de la côte s'élèvent plusieurs monticules dont le plus à l'est est remarquable par les buissons qui garnissent son sommet. A huit lieues d'Aïn-Terad, le rivage fait une saillie terminée par une pointe de sable, basse et bordée d'un

haut fond qui commence à trois lieues dans l'est de cette dernière et se continue jusqu'à Beurbera. Ce haut fond s'avance, en certains endroits, à un peu plus de mille mètres au large ; sur plusieurs points il est signalé par des récifs sur lesquels la mer déferle. A deux lieues dans le sud-ouest de la pointe dont je viens de parler, se trouve Ouadi-Siara, village de quelques huttes, très-fréquenté, à cause de son aiguade, par les bateaux naviguant dans ces parages. Il y existe, en effet, des puits qui fournissent abondamment de l'eau douce. Ces puits sont à environ cent mètres de la plage auprès d'un monceau de pierres ayant l'apparence d'une petite tour. Le village ne s'aperçoit que lorsqu'on est très-près de terre, mais sa position est suffisamment indiquée par un groupe isolé de hauteurs rocheuses dominant la côte immédiatement après la plage. On peut mouiller devant ce point par 20 ou 21 mètres, à moins d'un mille de terre. Le haut fond dont il a été parlé s'avance devant Ouadi-Siara à cinq cents mètres au large. M. le capitaine Jehenne a passé quelques heures à ce mouillage, en décembre 1841 ; il dit que la mer brisait sur le rivage et qu'on eut beaucoup de peine à débarquer. Quelques Soumal qui s'y montrèrent furent affables et sans défiance; ils possédaient un beau troupeau de chèvres et de moutons. Le lieutenant Roe place l'aiguade dont il s'agit par 10° 35′ 35″ de latitude et 43° 1′ de longitude. Comme il est d'accord avec le capitaine Jehenne sur la position de Beurbera et que les longitudes de ce dernier diffèrent de 3′ 30″ de celles du lieutenant Cruttenden, il faudrait, pour mettre la longitude d'Ouadi-Siara en rapport avec celle de tous les autres points à l'est, la porter à 43° 4′ 3″. Cette localité est,

du côté de l'ouest, le dernier point de la côte occupé par les Habeur-Touldjâalla, et qui commence, dans l'est, à Bendeur-el-Hhaïs.

Au sud-ouest des Habeur-Touldjâalla, sont les Habeur-Garhhadjeuss. « Ils résident principalement dans les mon-« tagnes au sud de Beurbera, d'où ils s'étendent jusqu'au « pays des Ougadine; ils forment une tribu puissante et « belliqueuse, possédant beaucoup de chevaux, outre leurs « troupeaux de gros et petit bétail. Leur sultan, qui n'a de « son titre que le nom, exerce une très-minime influence « sur ses sauvages sujets. De cette branche de la famille « d'Isaac descend le vénérable saint Aber-Khudle, dont le « tombeau, situé à deux journées de Beurbera, est encore « le rendez-vous des tribus ideurr quand surgit quelque « grave question touchant leurs intérêts généraux. Sur un « papier soigneusement conservé dans le tombeau et portant « le seing de Bellat, l'esclave de l'un des premiers califes, « elles réitèrent leurs serments d'éternelle amitié ou renou-« vellent leurs alliances pour les rompre ensuite, comme « d'habitude, sans l'ombre d'une provocation.

« Les principaux produits et articles de commerce des « Habeur-Garhhadjeuss sont : le ghi, un peu de myrrhe « de qualité inférieure à celle des pays d'Ougadine et de « Meurribhân, l'encens de première qualité, l'ivoire, les « plumes d'autruche, la gomme arabique, une petite quan-« tité de *cheïma* (orseille) et une quantité moindre encore « d'*ouareus*, espèce de safran employé par les naturels de « l'Yémen pour frotter leur corps. » M. Cruttenden re-marque à propos des gommiers du pays des Habeur-Garhhadjeuss, qu'ils appartiennent à une autre espèce que ceux

des territoires de l'est, l'arbre étant moins grand et la feuille de forme différente.

« Ce pays est, ajoute-t-il, infesté de lions, de léopards « et d'hyènes. L'éléphant, le renard, le chacal, diverses es- « pèces d'antilopes, le coudou et le kevel, y sont très-com- « muns. Des troupes d'autruches errent fréquemment dans « les plaines. Les montagnes sont sillonnées par de nom- « breux torrents, dont les eaux formant de petites cascades « se creusent un lit dans la plaine pour arriver à la mer ou « se perdent dans les sables. Les eaux de plusieurs de ces « torrents sont chaudes à leur source et plus ou moins sa- « turées de sels ferrugineux ou nitreux. Souvent, à quelques « pas de ces sources thermales, en jaillissent d'autres dont « l'eau est, au contraire, froide et douce.

« Les caravanes des bords de l'Ouébi-Chebel-Lèh, de la « petite province de Gannâné, située au sud de cette ri- « vière et d'Ougadine, traversent le pays des Habeur-Garh- « hadjeuss en se rendant à Beurbera. Ce sont les plus ri- « ches des caravanes qui fréquentent ce marché, si l'on en « excepte celles d'esclaves venant de l'Abyssinie; elles « portent de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la myrrhe « et de l'encens, et comptent fréquemment plus de deux « mille chameaux.....

« Le territoire des Habeur-Aouël commence à Beurbera « et finit un peu au sud de Zeïla. Il s'étend environ à « quarante milles dans l'intérieur, et son développement « de l'est à l'ouest est de quatre-vingt-dix milles. C'est un « pays de plaines, assez fertile, entrecoupé de plusieurs « rangées de collines. La quantité de moutons, de chèvres, « de chamelles, etc....., qu'on trouve dans ces plaines, est

« inimaginable et réalise pleinement les récits qui nous « ont été transmis sur les troupeaux de bétail des anciens « patriarches, car plusieurs des aînés dans ces tribus possè- « dent chacun plus de quinze cents chamelles, et leur petit « bétail ne saurait se compter. Les ânes sont aussi très- « nombreux et admirablement appropriés au pays. Les cha- « meaux, petits et faibles, ne sont employés comme mon- « ture que par les malades et les blessés.

« Les Habeur-Aouël n'ont pas de chef. Les coutumes de « leurs ancêtres sont les lois du pays, et paraissent être « basées sur ce seul principe, que la force donne le droit. Le « vol est punissable par la perte de la main droite, mais « heureusement pour eux, cette peine n'est pas rigoureu- « sement appliquée, car ils sont les plus invétérés voleurs « que j'aie jamais rencontrés sur la côte. Ils portent le *rich* « ou la plume d'autruche après le meurtre d'un homme, « quoiqu'ils parlent avec horreur de la coutume Eysa, « c'est-à-dire de l'émasculation après et quelquefois avant « la mort.

« L'existence de Beurbera, comme port de commerce « depuis plusieurs siècles, me paraît être suffisamment dé- « montrée par ce fait qu'il est, chaque année, le rendez- « vous d'un grand nombre de commerçants de nations « différentes, et de ce que l'époque à laquelle ils arrivent à « Beurbera est précisément celle de la mousson, qui permet « aux bateaux, tant de l'Inde que de la mer Rouge, de s'y « rendre et d'y séjourner. Mais, à l'exception d'un aqueduc « de pierre et de ciment d'environ neuf milles de long, « Beurbera n'offre aucune preuve d'antiquité. La foire « annuelle est ce qu'il y a de plus intéressant sur la côte,

« ne serait-ce que par l'affluence momentanée de tant de
« tribus diverses et éloignées qui doivent se répandre en-
« suite dans toutes les directions.

« Avant que les tours de Beurbera fussent bâties, rien,
« pendant l'intervalle d'avril à la première quinzaine d'oc-
« tobre, n'eût indiqué l'emplacement de ce marché; car
« durant cette partie de l'année il est entièrement dé-
« sert; on n'y trouve même pas un pêcheur; mais à peine
« le changement de mousson a-t-il eu lieu, que les tribus
« de l'intérieur commencent à descendre vers la côte et
« à y préparer leurs huttes pour les visiteurs attendus.
« Les premiers qui s'y rendent sont de petits marchands
« de l'Yémen désireux de faire leurs achats avant l'arri-
« vée des vaisseaux du golfe, et quinze jours ou trois se-
« maines après se pressent à leur suite les bateaux plus
« grands de Mascate, de Sour, de Ras-el-Kima et les *beur-*
« *hela*, richement chargés, de Bahrein, de Bossera, etc.....
« Enfin les gras et riches banians de Porebendeur, de Man-
« dévi et de Bombay abordent dans leurs larges *cottia*,
« garnies à l'arrière d'une formidable guirlande de jarres
« à semen. Ils prennent position en avant du front de
« la ligne de bateaux déjà ancrés dans le port, et ils ne
« tardent pas, grâce à leur puissant capital, à leur ruse et à
« leur influence, à dominer leurs concurrents. Durant le
« fort de la foire, Beurbera est une vraie Babel, tant par la
« confusion des costumes que par celle des langues. Aucun
« chef n'est reconnu, et les usages des années précédentes
« sont les lois de la place. Il s'élève souvent, entre les tribus
« de l'intérieur, des disputes que terminent la sagaie et le
« couteau : les combattants ont soin de se retirer sur la

« plage, à quelques pas de la ville, pour ne pas troubler le « commerce. De longues files de chameaux arrivent et « partent nuit et jour, ordinairement sous la conduite de « femmes, qui les escortent seules jusqu'à une petite dis- « tance de la ville. De temps en temps, un groupe d'enfants « poudreux et harassés de fatigue indique l'approche des « riches caravanes d'esclaves de Harreur et d'Hifat.

« A Beurbera, le marchand d'esclaves de Harreur et de « Gouragué rencontre son correspondant de Bossera, de « Bagdad ou de Bendeur-Abbas; et le sauvage Guideur- « Birsi, dont la tête est soigneusement ornée d'une peau de « brebis teinte en rouge en guise de perruque, vend paisi- « blement ses plumes d'autruche et ses gommes au douce- « reux parleur banian de Porebendeur, qui, laissant pru- « demment à bord de son arche le *puggree* (1), qui lui « serait arraché s'il en était vu coiffé, ne montre ses mar- « chandises que peu à peu et par petites portions, dans une « misérable hutte en nattes élevée sur la plage.

« A la fin de mars, la foire touche à son terme, et les « bateaux de toutes sortes pesamment chargés, mettant « généralement à la voile par groupes de trois ou quatre, « se dirigent vers leurs pays. Ceux de Sour quittent la place « les derniers, et à la première semaine d'avril, Beurbera « est de nouveau abandonnée : il ne reste plus, pour in- « diquer cette ville improvisée, qui contenait tout récem- « ment vingt mille âmes, que les os des chameaux et des « brebis égorgés, ou la frêle charpente de quelques huttes « soigneusement fixées sur la plage pour être réoccupées

(1) Probablement le bonnet banian.

« l'année suivante. Les animaux carnassiers peuvent alors
« s'approcher de la mer, et souvent, durant la saison chaude,
« on rencontre des lions près des puits de la ville. A la fin
« d'avril, quelques jours seulement après la foire, j'ai vu
« trois autruches se promener tranquillement sur le rivage.

« Considéré comme port, Beurbera a un grand inconvé-
« nient ; il manque de bonne eau ; celle de ses deux puits
« est saumâtre, ce qui oblige les plus riches marchands à
« en envoyer prendre à Ouadi-Siara pour leur consomma-
« tion. »

A ce tableau plein de détails intéressants concernant le marché de Beurbera, détails dont quelques-uns se trouvent également consignés dans le rapport du capitaine Jehenne, j'ajouterai l'indication d'une coutume qu'il importe de connaître. L'adoption de cette coutume, qui ne semble pas exister chez les Soumal de l'est, est une précaution indispensable chez ceux de l'ouest. Elle consiste à choisir, en arrivant dans le pays, un ami ou protecteur (*hebban*) pour vous servir d'intermédiaire dans les relations d'affaires et défendre vos intérêts et votre personne en toute occasion. Cette garantie, quoiqu'elle puisse paraître illusoire au milieu de populations barbares, n'en est pas moins prise en sérieuse considération par les plus turbulents. Comme les services de l'hebban lui valent toujours une rémunération, les concurrents ne manquent pas pour cet emploi, et il va sans dire que le rang et l'influence personnelle de celui qui le remplit augmentent l'efficacité de son intervention.

Beurbera, le seul port du territoire occupé par les Habeur-Aouel, est le marché le plus important des Ideurr

et de toute la côte des Soumal du nord. Il est donc le plus propre à fixer l'attention de ceux de nos commerçants que la nature de leurs spéculations porterait à se diriger vers cette côte. Toutefois, comme on a dû le comprendre par les renseignements donnés sur les points où se fait quelque commerce, aucun d'eux n'est en mesure de fournir à un grand navire une cargaison complète d'un de ses produits, et Beurbera est peut-être le seul marché suffisamment approvisionné pour livrer une cargaison assortie. Aussi n'est-ce qu'au moyen de petits navires y faisant des escales successives, et dont les opérations seraient combinées et préparées à l'avance, que nos commerçants pourraient lutter contre les caboteurs indiens et arabes, qui ont seuls jusqu'à présent effectué les échanges de la partie nord-est de l'Afrique avec l'extérieur. D'ailleurs, le voisinage d'Aden placée en regard de cette côte et devenue possession anglaise, facilitant aux caboteurs soumal l'exportation des produits de l'intérieur, ces produits y seront offerts aux commerçants étrangers en moindre quantité encore qu'ils ne le sont aujourd'hui, et si, comme cela est probable, Aden venait à être déclarée port franc, ce serait certainement dans cette place qu'on aurait le plus d'avantages et de commodités à les aller prendre. Enfin la suite de cette relation montrera que les articles qui affluent dans les marchés soumal du nord arriveraient plus promptement dans ceux des Bénadir, moins éloignés que les premiers des pays de production. Je traiterai cette question en détail aux chapitres relatifs à Moguedchou, Meurka, Braoua et Maïotte. Je me borne ici à signaler le fait et conclus au sujet des ports du nord en exprimant l'opinion suivante : eu égard à l'attraction qu'Aden doit naturellement

exercer sur tous les petits marchés qui l'environnent et au peu de produits accumulés en chacun des ports dont il s'agit, nos navires ne trouveraient à faire, dans ceux-ci, que des spéculations fort restreintes ; il n'y aurait pour eux quelque avantage à y toucher que dans le cours d'opérations entreprises avec Moka, Massouah ou Djedda, parce qu'à ces opérations peuvent se relier une ou deux escales à la côte somali.

CHAPITRE XV.

Départ de Hhafoun. — Description de la côte comprise entre ce point et Ouarcheikh. — Arrivée sur rade de Moguedchou. — Aspect de la ville. — Son havre. — Visite au sultan de Chinggâni. — Dispositions prises pour m'installer à terre. — Le brick quitte le mouillage. — Visite au cheikh de Hhameurouine. — Particularités de notre séjour à Moguedchou.

Nous quittâmes la baie de Hhafoun le 20 février au soir, et, à huit heures, ayant déterminé notre position par un bon relèvement, nous fîmes route au sud-sud-ouest, poussés par une petite brise de nord-est. Durant toute la nuit, on eut la terre en vue, et le 21, au jour, nous apercevions, dans le sud 37° ouest, le cap nommé Ras-Mâabeur par les Arabes. A sept heures, je fis gouverner au sud-ouest pour nous rapprocher de la côte, et l'on manœuvra ensuite pour prendre des séries sur le méridien du cap, qu'on croisa dans ce but à plusieurs reprises. A six milles dans le nord 16° est du cap, nous avons eu 22 mètres de fond, et, en avançant directement à l'ouest, la sonde a indiqué successivement 20, 19 et 18 mètres sable; le cap restait alors au sud 1° est, et nous étions à un mille et demi de la côte au nord de la baie.

En suivant le contour de cette baie, nous eûmes des sondes de 17 et 18 mètres augmentant à mesure que nous retournions dans l'est du méridien du cap; relevant ce der-

nier au nord 73° ouest du compas à un mille et demi environ, on trouve 40 mètres, fond de sable et roche.

Ras-Mâabeur (1) (cap du passage) fait une saillie de trois à quatre milles sur la direction de la côte au nord, formant avec celle-ci une baie ouverte du sud 60° est au nord ¼ nord-est, où l'on est, par conséquent, abrité des vents de la mousson de sud-ouest.

C'est au fond de la baie, et tout près de terre, que mouillent les bateaux si, dans le cours de cette mousson, le besoin d'eau les oblige à y relâcher : de petits navires y trouveraient un abri et une aiguade dans les mêmes circonstances.

A Ras-Mâabeur, l'eau est meilleure que sur tous les autres points de la côte; on la prend à un réservoir naturel situé au bord de la mer, et dont la source n'est pas apparente. La baie est très-fréquentée par les bateaux *Beden*, pour la pêche du requin et du kanada. A notre passage, il y en avait plusieurs. Nous ne vîmes sur le rivage aucun vestige d'habitation; mais, sur les terres voisines du cap, on distinguait quelques individus et bon nombre de chameaux.

Entre Ras-Mâabeur et Ras-Hhafoun, la côte est modérément élevée et très-escarpée. Vue du large, elle a l'aspect d'un long plateau entrecoupé par d'étroites et profondes ravines, à travers lesquelles on découvre un autre plan de terres également aplaties à leur sommet, et non moins arides et rocailleuses que celles du rivage.

Nous prîmes, sur le parallèle même du cap, une hauteur

(1) Le mot arabe *mâabeur* signifie lieu devant lequel on passe ou dont on prend connaissance.

méridienne et, d'après nos observations, Ras-Mâabeur serait par 9° 27′ 20″ de latitude nord et 8° 53′ 6″ de longitude est. La variation y a été trouvée de 4° 20′ nord-ouest. La différence entre l'estime et l'observation indiqua que, depuis notre départ de Hhafoun, nous avions éprouvé un courant de 1 mille à l'heure portant au sud 5° ouest.

La brise, toujours de l'est-nord-est au nord-est, avait un peu fraîchi vers midi. Nous continuâmes de longer la côte à petite distance. Deux heures plus tard, nous étions est et ouest avec l'extrémité sud de la saillie formée par les terres du cap. Cette extrémité, beaucoup moins prononcée que celle du nord, est désignée par les caboteurs sous le nom de Ras-Mâabeur-es-Serir (le petit Ras-Mâabeur); elle serait, d'après notre estime depuis midi, par 9° 17′ de latitude et 48° 29′ de longitude est. A partir de ce point, le rivage décrit une courbe régulière peu concave qui se termine, à douze milles dans le sud-ouest, à un promontoire élevé et de forme arrondie, au delà duquel il se creuse de nouveau. En côtoyant, à un mille ou un mille et demi, l'espace compris entre ce promontoire et le petit Ras-Mâabeur, nous eûmes des fonds diminuant régulièrement de 45 à 35 mètres à mesure que nous nous rapprochions de la pointe sud; on y distingue plusieurs ravines qui, dans la saison des pluies, servent d'aiguades aux bateaux pêcheurs. Le lit de quelques-unes est tracé par des bouquets d'arbustes ou de buissons dont les filets d'eau qui coulent temporairement à ces endroits favorisent la végétation. Les bateaux mouillent devant ces aiguades par 10 ou 12 mètres, à un petit demi-mille de terre. Au soir, nous eûmes, au moyen d'une hauteur méridienne de la lune, une latitude qui nous

fit estimer celle de la pointe élevée dont il vient d'être parlé à 9° 5′ nord. La voilure fut réglée pour la nuit, de manière à conserver au brick un sillage de six à sept milles à l'heure, ce qui devait nous mettre en position de reconnaître le Ras-el-Khil le lendemain matin; nous gouvernions au sud-sud-ouest ½ ouest, suivant le gisement de la côte dont, jusqu'au coucher de la lune, nous pouvions encore discerner les contours. A environ douze milles dans le sud-sud-ouest ½ ouest de la dernière pointe indiquée, l'individu que j'avais pris à Hhafoun, en qualité de pratique de la côte, nous signala une pointe basse en arrière de laquelle se dessinait une petite vallée, comme un autre lieu d'aiguade connu sous le nom de Drâ-Salahh (bonne crique ou anse). Sa position en latitude est, approximativement, de 8° 55′ nord. Vers minuit, soit que le rivage présente quelque nouvelle saillie à l'endroit que nous avions par le travers, soit illusion d'optique, il me parut que nous nous étions sensiblement rapprochés de terre. Je fis venir au sud ¼ sud-ouest pour nous en éloigner un peu, sans toutefois la perdre de vue. Le sillage du brick, qui ne permettait pas de sonder sans ralentir notre marche, rendait cette précaution nécessaire. Dans les vingt-quatre heures, le baromètre resta à 0m,767; le thermomètre avait marqué 27°, 27°,5, 27° et 26° aux heures d'observation.

Le 22, à une heure du matin, jugeant que nous étions à distance convenable de terre, je rétablis la route sud-sud-ouest, c'est-à-dire quelques degrés en dehors de la direction donnée sur la carte au gisement de la côte. Dans la partie comprise entre Drâ-Salahh et Ras-el-Khil, que nous côtoyions alors, aboutit une vallée traversée par un ruisseau con-

servant, dit-on, de l'eau toute l'année, et débouchant à la mer. Cette vallée et son ruisseau sont désignés à la fois par le nom d'Ouadi-Nougal. Je ne pus en reconnaître la situation, attendu que nous passâmes de nuit dans ces parages, et je les ai indiqués sur ma carte suivant les renseignements des patrons de bateaux sur le temps qu'ils emploient au trajet de ce point à Ras-el-Khil.

Toutefois une circonstance météorologique observée dans le sud de l'endroit où je l'ai placé me porterait à penser qu'il est réellement moins au nord ; en effet, vers trois heures du matin, la brise, fraîchissant, sauta presque subitement au nord-nord-ouest, et le ciel se couvrit de nuages. L'estime nous mettait alors par 8° 6' de latitude. Une heure après, la brise revint au nord-nord-est. Cette variation de quatre quarts me fit conjecturer que nous passions, au moment où nous l'éprouvâmes, devant l'Ouadi-Nougal, où, comme cela a lieu dans les vallées boisées et rafraîchies par la présence d'un cours d'eau, doit s'établir, vers la mer, un courant d'air modifiant localement la force et la direction de la brise du large.

Au jour, nous relevions l'extrémité sud de la terre en vue au sud 62° ouest : c'était le cap désigné sous le nom de Ras-el-Khil. Nous le ralliâmes au nord, pour prendre des séries sur son méridien. Ainsi que le Ras-Mâabeur, il s'avance de quatre ou cinq milles en dehors de la direction de la côte, et forme avec celle-ci, du côté du nord, une baie ouverte qu'Horsburgh désigne sous le nom de *baie de Negro*, et qui est le Bandel d'Agoa des anciennes cartes portugaises. Les navigateurs arabes lui donnent le nom du cap.

A l'ouverture de cette baie, le cap restant au sud-ouest ½ sud à environ quatre milles, nous avons eu 27 mètres de fond, sable; puis en avançant dans l'ouest, pour atteindre le méridien du cap, les sondes ont diminué régulièrement jusqu'à 16 mètres, même fond, que nous avons eus quand nous relevions la pointe sud de la baie au sud vrai, à trois milles environ.

Pendant la mousson du sud-ouest, les bateaux arabes mouillent quelquefois dans cette baie; ils y font un peu d'eau dans de petites ravines qui sont sur la côte sud.

Le Ras-el-Khil (1) (cap des Chevaux) est une terre élevée, rocailleuse, de couleur rougeâtre, se terminant à la mer sous une forme arrondie et ayant quelques roches à sa base. Il est à deux milles et demi ou trois milles au sud 16° ouest de la pointe sud de la baie, qui, par conséquent, est plus est que lui. Nos observations ont placé cette pointe par 7° 46′ 30″ latitude nord et 47° 34′ 57″ longitude est; elle est plus basse que le cap, et tombe perpendiculairement à la mer quand on est nord et sud avec elle. La latitude que nous lui avons assignée a été déduite d'une observation méridienne du soleil prise quand nous la relevions à l'ouest

(1) Horsburgh, en donnant aussi à ce cap le nom de Morro-Cobir, mots qu'il traduit, je ne sais pourquoi, par *tête du serpent*, a prétendu, sans doute, l'identifier avec le Morro-Quabir des vieilles cartes portugaises : je crois qu'il a commis une double erreur; d'abord, Morro-Quabir ou plutôt Morro-Khebir, qui me paraît être un mélange d'arabe et de portugais, signifie tertre grand (morro ayant, en portugais, le sens de mont arrondi ou morne peu élevé et khebir signifiant, comme on sait, en arabe, grand). De plus, d'après la latitude assignée à Morro-Quabir sur les cartes portugaises, comme d'après la manière dont la côte y est tracée, ce point correspond évidemment au Ras-Mâabeur, auquel, il est bon de le remarquer, les patrons ajoutent parfois l'épithète d'el Kebir, pour mieux le distinguer de Ras-Mâabeur-es-Serir.

vrai. D'après la comparaison des points estimés et observés, les courants nous auraient portés, dans les vingt-quatre heures précédentes, de 21 milles au sud 25° ouest. La déclinaison de l'aiguille a été observée de 5° nord-ouest.

A Ras-el-Khil finit la côte qui, à partir de Hhafoun, est désignée par les Arabes sous le nom de *Bar-el-Khazaïne* (terre ou côte des réservoirs), eu égard aux nombreuses ravines et aiguades qui s'y trouvent.

Durant toute l'après-midi, nous courûmes des bords sous les huniers : je désirais reconnaître un lieu nommé Guerâad situé, au dire du pilote, à huit ou dix heures de navigation dans le sud de Ras-el-Khil, et que nous n'aurions pu atteindre avant la nuit. Je m'abstins donc de faire route, pour ne point le dépasser sans le voir. La brise continuait à souffler joli frais du nord-est. Le baromètre demeurait à 0,766; le thermomètre avait marqué 27°, 26°, 27° et 27° aux heures d'observation.

Le 23, à quatre heures du matin, je m'estimais à environ dix-huit milles dans le sud de Ras-el-Khil; nous remîmes en route, et, au jour, les terres du cap nous restaient dans le nord 34° est. A partir de ce dernier, la côte s'abaisse presque subitement, puis, au lieu d'être, comme au nord, rocailleuse et escarpée, elle ne présente plus partout qu'une plage sablonneuse, et reçoit, pour cette raison, le nom de Sif-et-Taouïl (plage longue). Depuis sept heures et demie nous longions le rivage, à environ un mille et demi de distance, par un fond de 13 mètres, sable : sur plusieurs points meublés de quelques touffes de buissons et d'une bien maigre végétation, on distinguait des individus et des troupeaux, puis, çà et là, des huttes isolées.

Dans la matinée, nous étant écartés à deux milles et deux milles et demi de la côte, nous eûmes des fonds augmentant régulièrement de 14 à 22 mètres. A seize ou dix-huit lieues de Ras-el-Khil, le rivage présente, en quelques endroits, de petites falaises rocailleuses.

A midi, la comparaison du point observé et du point estimé accusait, pour les vingt-quatre heures précédentes, un courant de 29 milles dans le sud 34° ouest. Peu après midi, on remarqua sur le rivage une grande affluence d'hommes, et de nombreux troupeaux paissant dans la plaine qui fait suite à la plage, et où nous apercevions aussi des huttes. Nous étions alors à vingt-deux lieues de Ras-el-Khil.

Ce point de la côte est évidemment voisin d'un centre de population et, selon toute apparence, d'une aiguade très-fréquentée. Sur le terrain, qui s'élève en pente douce, sans, toutefois, atteindre la hauteur de la côte d'El-Khazaïne, se dessine, en serpentant, une ligne de buissons qui semble indiquer le lit sinueux d'un ruisseau, creusé et alimenté, probablement, par les eaux pluviales; enfin, de l'endroit qui paraît être la station principale, part un sentier dirigé vers l'intérieur, et dont on suivait la trace sur la pente de la colline qui borne l'horizon, par les allées et venues d'hommes et d'animaux qui le parcouraient en ce moment. Nos observations ont placé ce point par 6° 48′ latitude nord et 46° 59′ 20″ longitude est. Je ne puis affirmer que ce soit le lieu auquel les navigateurs arabes donnent le nom de Gueràad. Le pratique qui était à bord n'avait jamais vu cette dernière localité : il prétendit seulement trouver beaucoup de rapport entre ce qu'on en disait et l'endroit que nous avions sous les yeux. La position de celui-ci, à même dis-

tance de Ras-el-Khil que Ras-Mâabeur l'est de Hhafoun, et à peu près au tiers de l'étendue de Sîf-et-Taouîl, est d'accord avec les renseignements que j'avais, dans ma dernière relâche, recueillis sur la position de Gueràad; mais, suivant ce qui m'a été dit à Moguedchou, Gueràad serait plus rapproché de Ras-el-Khil que ne l'est le point dont nous avons déterminé la position.

Après midi, nous poursuivîmes notre route le long de la côte, qui devient de plus en plus basse à mesure qu'on avance dans le sud. Il ventait belle brise du nord-est à l'est-nord-est. Le soir, à sept heures un quart, nous eûmes une latitude, par une observation méridienne de la lune, qui nous permit de constater une différence nord de six milles dans l'estime du chemin depuis midi. Le courant nous portait donc toujours vers le sud. La nuit fut très-belle; nous eûmes constamment la terre en vue à quatre ou cinq milles.

Le 24 au matin, nous étions à quinze milles environ dans le sud de Ras-Aouad, que nous avions dépassé avant qu'il fît jour. Pressé par la fin prochaine de la mousson et le programme de mes opérations dans cette tournée, je ne pouvais consacrer aux travaux hydrographiques le temps nécessaire pour reconnaître la côte en détail, et les intervalles que nous franchissions du soir au matin échappaient ainsi à mes investigations. J'ai donc tâché de remplir ces lacunes par des informations prises auprès des patrons de bateaux que je rencontrais dans nos relâches. De cette manière, j'ai su qu'un peu au nord de Ras-Aouad, à quinze ou seize heures de sillage pour un bateau à la voile (de soixante et dix à quatre-vingts milles), dans le sud de Gueràad, il

existe un point nommé Obbya, offrant plusieurs circonstances analogues à celles que nous avions remarquées au lieu dont j'ai parlé plus haut, c'est-à-dire ayant une aiguade formée par un ruisseau qui sépare le territoire des Medjeurtine de celui des Habeur-Gadeur, qui sont des tribus haouiya. Obbya appartiendrait à ce dernier, et l'on m'a dit, à Moguedchou, qu'il serait facile de s'y procurer beaucoup de chevaux, non que les bateaux y fassent escale dans ce but ni pour tout autre genre de spéculation, mais parce que les Habeur-Gadeur possèdent une grande quantité de ces animaux. On ajoutait, au reste, qu'on ne devrait pas y aller traiter sans avoir pour hebban un individu du pays, et qu'il serait prudent de ne descendre à terre qu'après avoir obtenu des otages. Je me suis demandé, sans pouvoir résoudre la question, si le lieu de rassemblement qui avait attiré notre attention au sud de Ras-el-Khil n'était pas Obbya même. Toutefois, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait, contrairement aux indications qui m'avaient été données sur la position de Guerâad, admettre que ce point se trouve tout près au sud de Ras-el-Khil, à moins de ne pas tenir compte de la distance de soixante et dix à quatre-vingts milles qui m'a été indiquée, d'autre part, comme existant entre Obbya et Guerâad.

Ayant passé de nuit devant Ras-Aouad, nous n'avons pas vu ce cap; mais comme, d'après Owen, il est plus est que Ras-Açoued de 0° 41′ et que nous avons déterminé la position de celui-ci, il en résulte que, rapportée à nos observations sur la côte, la longitude de Ras-Aouad serait 46° 28′ est. C'est à Ras-Aouad (cap de la Substitution) que finit la côte nommée Sîf-et-Taouïl.

A partir de ce point (1), en effet, comme l'exprime le mot *aouad*, la côte prend un tout autre aspect. Le rivage est bien encore aride et pierreux, mais, à quelque distance, le terrain paraît à peu près couvert d'herbes et d'arbustes ; puis, à neuf ou dix milles à l'intérieur, l'horizon est borné par une haute terre de couleur rouge clair, que les Arabes appellent *Djebel-el-Hirab* (2). On distinguait des troupeaux de bœufs et de moutons paissant çà et là dans la plaine qui, non loin du rivage, s'élève graduellement et va se rattacher à la base du Djebel-el-Hirab. Sur sa surface, on remarque un assez grand nombre de plaques blanches de forme triangulaire, ayant l'air de monticules de sable, et dont la blancheur tranche sur le vert sombre du sol environnant. Tout cet ensemble caractérise parfaitement la partie de côte comprise entre le Ras-Aouad et le Ras-Açoued vers lequel nous nous dirigions alors. Nous eûmes des sondes de 11 à 18 mètres, fond de sable, en longeant la terre à un mille et demi et deux milles au large.

Un bateau arabe, faisant même route, était en vue devant nous depuis le matin ; nous le gagnions beaucoup de vitesse,

(1) D'après la carte d'Owen, il paraît que, sur un espace de quinze à dix-huit milles au nord de ce cap, la côte est dominée par une haute terre où se terminerait réellement Sif-et-Taouïl ; mais les navigateurs indiquent Ras-Aouad comme sa limite sud.

(2) Le sens de ce nom est *montagne de la quille;* il lui a été donné, m'a-t-on dit, à cause de sa forme, qui peut se comparer à celle d'un gigantesque dâo chaviré et présentant la quille en l'air.

Dans une table des latitudes attribuées aux principaux points de la côte par quelque navigateur arabe et que j'ai eue sous les yeux, il est fait mention d'un grand *Hirab* et d'un petit *Hirab;* le premier situé quinze milles plus nord que le second : le grand est peut-être la haute terre isolée qui figure, sur la carte d'Owen, au nord de Ras-Aouad.

et, quand nous l'eûmes rallié, je le fis héler pour le questionner sur sa destination et sur la distance à laquelle il s'estimait encore de Ras-Açoued. La réponse fut qu'il se rendait à Moguedchou, et que nous étions à trois heures de route du cap. Il était dix heures et demie; nous forçâmes de voiles pour nous trouver par son travers peu après midi, et en déterminer ainsi plus exactement la latitude. Vers une heure, le pilote signala, comme étant le point cherché, un endroit de la côte peu élevé et formant à peine saillie dans le rivage, mais se détachant cependant par sa couleur grise ou noirâtre, qui l'a fait nommer Ras-Açoued (cap Noir). A deux heures, nous étions sur son parallèle, à deux milles et demi de terre environ; sa latitude, déduite de celle que nous avions observée à midi, se trouva être de 4° 32′ 36″ nord, et sa longitude de 45° 47′ 4″ est.

Nous avions eu à midi, pour les vingt-quatre heures précédentes, une différence de 26 milles au sud 46° ouest entre l'estime et l'observation. Déclinaison de l'aiguille, 5° 14′ nord-ouest.

A partir de Ras-Açoued, la côte est uniformément basse, bordée de falaises sablonneuses garnies d'une fort maigre végétation. Bientôt après avoir dépassé le cap, nous perdîmes de vue la haute terre d'El-Hirab, dont la partie sud va s'écartant de la côte vers l'intérieur.

On m'avait dit à Hhafoun que, non loin et au sud de Ras-Açoued, par le travers d'une petite baie garnie d'arbustes, il existait quelques récifs désignés sous le nom de *Fechout*. Nous avons longé la côte de très-près jusqu'à 25 milles dans le sud-ouest du cap sans découvrir ni récifs ni baie. A cette distance, la direction du rivage incline de quelques

degrés plus à l'ouest, et, en continuant de courir au sud 39° ouest du compas, nous tendions à nous en écarter un peu ; mais voulant faire grand sillage pendant la nuit, afin d'atteindre Ouarcheikh le lendemain, il me fallait renoncer à la côtoyer la sonde à la main. A sept heures, on la perdit de vue : nous en étions à sept milles. Dans les vingt-quatre heures, le baromètre avait marqué 0m,766 et le thermomètre 27°, 26°, 27° et 27° aux heures d'observation.

Le 25, à six heures du matin, la terre était en vue, à environ quinze milles, du nord 20° ouest à l'ouest. Nous gouvernâmes pour la rallier. Aux approches de midi, on distingua, au milieu des mamelons sablonneux du rivage, un palmier, d'autant plus remarquable qu'il est, je crois, le seul arbre existant sur toute la côte depuis Ras-Hhafoun ; il indique aux navigateurs la position voisine du Ras-M'routi (1) (cap aride ou pelé). Ce dernier est une petite pointe surmontée d'un monticule de sable, mais il resterait souvent inaperçu sans la présence du palmier, qui en est à deux ou trois milles dans le nord. Cette pointe ne ressort des autres dunes blanches de la côte que tant qu'on la relève du sud-ouest à l'ouest. Le palmier est par 2° 41′ 20″ latitude nord, et 44° 3′ 15″ longitude est.

Un banc de petits fonds s'avance jusqu'à près de trois milles au large de M'routi ; la mer y brise à un mille de terre. A quatre milles dans le sud-ouest de M'routi, la côte présente, par intervalles, des lignes de roches noires, basses et creusées par la mer ; quelques-unes semblent détachées de la grève comme de petits îlots : ces parties rocheuses

(1) Le mot arabe *m'rout* désigne un sol manquant totalement d'eau, de plantes et de terre végétale.

sont d'abord courtes et assez éloignées les unes des autres; mais, cinq milles plus loin, elles forment une ligne non interrompue et deviennent plus élevées. La lame y déferle à une encablure (200 mètres).

A quinze milles au delà de M'routi, un gros pâté de roche, isolé et paraissant séparé du rivage, fut pris, à première vue, pour le promontoire d'Ouarcheikh; mais, comme nous le vîmes plus tard, il s'en distingue en ce qu'il n'a près de lui, dans l'est et dans l'ouest, qu'un rivage de sable blanc, tandis qu'Ouarcheikh est précédé et suivi de plusieurs pointes de roche remarquables. Vers trois heures et demie, nous en avions compté six sur un espace d'un peu plus de deux milles, lorsqu'on aperçut une petite presqu'île de roches noires plus élevée que les précédentes, et, tout près, un îlot de même hauteur entre lequel et la presqu'île on voyait des mâts de bateaux : c'était le port d'Ouarcheikh. Il n'est pas figuré sur la carte d'Owen, et les renseignements que j'avais obtenus sur son mouillage et ses ressources étant très-vagues et contradictoires sous certains rapports, je voulus en juger par moi-même; nous jetâmes donc l'ancre à un demi-mille de terre par 24 mètres fond de sable et roche molle. La mer était houleuse, quoique le temps fût beau et la brise modérée; il était cinq heures du soir, et par conséquent trop tard pour communiquer. Bientôt la brise fraîchit un peu, et la mer augmentant sensiblement, je ne crus pas prudent de passer la nuit en cet endroit. Après avoir envoyé une embarcation sonder à quelque distance derrière le navire, je remis sous voiles et fis tenir le vent jusqu'au lendemain.

Au jour, nous avions, dans le sud-ouest, Ouarcheikh en

vue. Mais la saison avançait, et la courte station de la veille devant ce point avait suffi pour me convaincre qu'il serait de peu d'intérêt pour la mission d'y séjourner; je remis donc à un autre moment le soin d'en déterminer la position, et je fis route pour Moguedchou.

A partir de la pointe ouest de la baie d'Ouarcheikh, la côte, sur un espace de dix-huit milles, conserve presque l'aspect qu'elle avait en deçà : rivage de sable blanc, entrecoupé de roches basses ou de falaises rocailleuses. Elle est bordée d'un récif qui, sauf quelques solutions de continuité, se prolonge jusqu'au port où nous nous rendions, laissant entre lui et la terre un chenal praticable pour les bateaux. A un ou deux milles au delà du rivage, le rideau de collines se continue, mais la teinte en devient rougeâtre, et un peu de végétation s'y montre : ce sont des buissons et quelques chétifs arbustes. Cette côte, aride, sablonneuse et de hauteur uniforme, n'offre rien qui puisse indiquer l'approche de Moguedchou, avant qu'on aperçoive les minarets de cette ville, visibles d'environ trois lieues. A onze heures et demie, nous les avions en vue dans le sud 81° ouest, et, une heure plus tard, ils nous restaient dans l'ouest. Nous fîmes alors route pour prendre le mouillage, où nous laissâmes tomber l'ancre par 25 mètres sable, relevant la tour de l'est au nord 22° est, celle du milieu au nord 25° ouest, et une maison isolée sur la colline, en arrière de la ville, au nord 48° ouest.

Aussitôt après avoir mouillé, le brick salua de onze coups de canon. En agissant ainsi, je n'avais pas précisément l'intention de remplir un devoir de convenance internationale. J'étais bien convaincu que j'arrivais chez des barbares igno

rant la signification d'un salut; mais, sachant qu'il ne fallait me fier ni à la loyauté ni à la modération de mes nouveaux hôtes, je tenais à leur faire comprendre que le *Ducouëdic* avait de bonnes dents et qu'il les montrerait au besoin. En un mot, mes coups de canon disaient : *A bon entendeur, salut!* Quoi qu'il en soit, il n'y eut point de réponse, et cela par une raison des meilleures : il n'existe pas dans le pays une seule bouche à feu.

Vue du mouillage, la ville se présente sous l'aspect de deux groupes distincts entre lesquels s'élève, isolée de toute autre construction, la plus haute de ses tours. Le groupe du sud-ouest, de beaucoup le plus considérable, nommé Hameurouine (1), désignait, pour les Soumal, l'ancienne ville dans son entier; le groupe de nord-est est appelé Chinggâni.

Le récif dont j'ai parlé, comme bordant la côte d'Ouarcheikh à Moguedchou, aboutit aux falaises rocheuses que couronne Hameurouine; il laisse, entre lui et le rivage, qui se creuse un peu devant la ville, un chenal d'une largeur de 400 mètres au plus et d'une profondeur moyenne de 3 mètres. Ainsi se trouve formé un petit port où, à la faveur d'une coupée naturelle existant dans le récif, les bateaux qui commercent avec Moguedchou pénètrent et sont suffisamment abrités contre la mer. Au moment de notre arrivée, quinze bateaux y étaient à l'ancre.

La passe est à peu près sud-est et nord-ouest avec la tour du centre; mais, dans cette passe ni dans le port, il n'y a point de fond pour les navires du plus faible tonnage : tous sont obligés de mouiller en dehors à un demi-mille environ

(1) *Hhameur*, ville; *ouine*, grande.

du récif, ou moins, selon la saison et la grandeur du bâtiment.

En me dirigeant vers Moguedchou, j'avais fait toutes les dispositions nécessaires pour m'installer dans la ville avec les personnes dont la coopération m'était indispensable. Cette mesure m'offrait le double avantage de ne point interrompre nos travaux et nos observations par les communications multipliées que, sans cela, nous serions obligés d'avoir avec le navire, et de laisser celui-ci, une fois que nous aurions pourvu à tous nos besoins, libre de mettre sous voiles, s'il y avait la moindre apparence de danger à rester au mouillage; j'avais donné à mon lieutenant des instructions dans ce sens. Donc, aussitôt le brick mouillé, la chaloupe et le grand canot nous transportèrent à terre avec nos bagages, et des provisions pour quinze jours. J'étais accompagné de MM. Loarer, Vignart, Pierre, élève de 1re classe, Bertrand, second docteur, outre huit hommes, y compris le chef de timonerie, Vernet, et un quartier-maître; nous étions tous bien armés.

Nous débarquâmes en présence d'une foule de peuple accourue à la plage, plutôt pour voir les Frenggui ou M'zongou (noms par lesquels on désigne indifféremment les Européens) que pour nous faire accueil. Presque tous étaient armés de sagaies et de boucliers : les uns portaient des couteaux-poignards à la ceinture, d'autres un arc et des flèches. Quelques Arabes débarqués des boutres mouillés dans le port s'étaient joints aux indigènes, et s'empressaient autour de nous comme des gens habitués aux usages de la civilisation. Dans la foule, nous distinguâmes bientôt deux individus qui, après beaucoup d'efforts, parvinrent à nous

joindre. Ils nous adressèrent le salam en arabe, et, se disant envoyés par le Sultan pour nous recevoir, ils nous conduisirent tout d'abord à sa demeure. Nous avançâmes au milieu d'un bruit assourdissant de paroles, de rires et de cris poussés par la multitude dont nous avions été entourés au débarquement, et qui nous suivit jusqu'à la porte de la ville. Bon nombre de ces gens y entrèrent avec nous, et nous escortèrent même jusqu'à la maison du Sultan, où, grâce aux efforts de nos conducteurs, notre cortége se réduisit enfin à une demi-douzaine d'individus, en dépit des clameurs et des récriminations de ceux qu'on laissait à la porte, et qui ne paraissaient préoccupés, en aucune façon, ni du lieu où nous pénétrions, ni de la dignité de celui qui l'habitait. Nous gravîmes un escalier étroit, roide et si obscur qu'on n'y pouvait avancer qu'à tâtons; après une courte attente dans une espèce de couloir assez sale pour qu'on y regrettât l'obscurité de l'escalier, nous montâmes encore quelques marches, et, arrivés dans une petite pièce qui ne valait guère mieux que le couloir où nous avions fait antichambre, nous nous trouvâmes en présence du soi-disant sultan de Moguedchou.

Ahhmed était alors un homme d'environ quarante ans, d'une très-haute taille, mais d'une physionomie fort débonnaire et n'ayant rien de l'animation intelligente que respire celle de beaucoup de Soumal d'un rang moins élevé que le sien. Enveloppé, de la tête aux pieds, d'une pièce de coton blanc, il s'en drapait à la manière du pays. Il avait la tête rasée, et portait un étroit collier de barbe au poil dur et laineux, dont la coupe régulière indiquait un certain soin.

Après le salam échangé, j'exposai en peu de mots le but

de notre relâche à Moguedchou, mentionnant à dessein le traité qui nous liait à Syed Saïd. On me demanda si j'avais une lettre de ce prince, à quoi je répondis affirmativement. On se rappelle qu'en quittant Zanzibar j'étais muni de firmans pour les chefs des principaux points de la côte; celui qui était adressé au chef de Moguedchou lui fut donc remis. Aussitôt l'un de nos conducteurs lui en fit lecture, en le commentant au point de vue de notre alliance avec Syed Saïd. Imam Ahhmed se montra dès lors tout disposé à tenir compte de la recommandation du Sultan, et le second des deux personnages qui nous avaient conduits nous fut donné par lui comme hebban (protecteur). C'était le chérif (1) Sid-Hhadad.

L'audience terminée, notre protecteur nous conduisit dans sa maison, dont, moyennant location, il nous abandonna tout l'étage supérieur, où nous nous installâmes. La terrasse qui lui servait de couverture dominait la ville et la rade. Cette disposition était pour nous d'autant plus commode, qu'en prévision de mon séjour à terre j'avais pris les mesures nécessaires pour rester en communication avec le brick au moyen de signaux convenus. A cet effet, une série de petits pavillons avait été préparée à bord, avec un vocabulaire de phrases exprimant tout ce que je pouvais avoir à demander au navire, soit relativement à lui-même, soit dans l'intérêt de notre sûreté personnelle. Aussi notre premier soin fut-il, dès que nous eûmes pris possession de notre logis, de dresser un mât de pavillon au haut de la terrasse.

Les habitants de Moguedchou nous semblèrent par trop

(1) Chérif est le nom d'une des tribus arabes qui habitent Moguedchou.

familiers, et nous eûmes plus à nous plaindre de l'excès de société que de l'isolement. Notre hebban devait, à plus juste titre, se montrer empressé : aussi, à peine fûmes-nous en son pouvoir, qu'il usa de ses prérogatives pour entrer en conversation, et il nous eut bientôt mis au courant des affaires du pays. Nous apprîmes que la mésintelligence régnait entre les habitants des deux parties de la ville : ceux de Chinggãni, du moins, se disaient en guerre avec Hhameurouine. L'assertion était-elle bien juste? c'est ce que nous verrons plus tard. Toujours est-il qu'aucun habitant de la première ne voulait se présenter dans la seconde, fût-ce seulement pour nous y conduire. Indépendamment de cette situation équivoque, une autre cause tenait en émoi la population de Chinggãni : quelques jours avant notre arrivée, deux individus y avaient été tués à la suite d'une rixe, et la tribu à laquelle appartenaient les victimes était en négociation avec celle dont faisaient partie les assassins, pour régler le prix du sang versé. Nous eûmes donc à subir, quant à la nécessité de ne pas sortir de la ville et de ne nous y promener qu'accompagnés de guides sûrs, force discours et exhortations de la part de notre hôte et de celle des visiteurs.

Nous adoptâmes, pour le moment, la conduite prudente qu'on nous conseillait, ayant d'abord à assurer notre dîner et notre coucher. Nous commençâmes par le repas, et, notre appétit satisfait, chacun de nous s'arrangea, tant bien que mal, pour dormir dans la pièce délabrée dont il allait faire sa demeure pendant quelques jours.

Le lendemain, au lever du soleil, nous étions debout, et, peu soucieux des appréhensions de nos hôtes, nous décla-

râmes l'intention de nous promener dans les environs. Sid-Hhadad, nous voyant bien décidés, se résigna à nous accompagner; mais, les jours suivants, il jugea la précaution inutile.

Nous allâmes visiter la tour du nord-est : c'est le minaret d'une ancienne mosquée dont les ruines sont à demi enfouies dans les sables, et, d'après une inscription qu'on y peut lire encore, une partie en aurait été restaurée par les soins d'un pieux musulman. Malheureusement, à l'endroit où était gravée la date de cette restauration et, peut-être, celle de la fondation du monument, l'inscription est complétement effacée, quoique tout le reste soit à peu près intact. En revenant vers la ville, nous trouvâmes, sur notre route, de nombreux tombeaux, et nous en examinâmes plusieurs. Tous ont la même forme, celle d'un parallélipipède rectangle, élevé d'un peu plus de trois mètres et surmonté d'un dôme au milieu; à chacun des angles, les pans de murs sont prolongés de manière à former comme une petite pyramide triangulaire, dont la face antérieure serait dentelée. Le bâtiment est divisé en deux pièces : dans la première est pratiquée, ainsi qu'à l'intérieur des mosquées, une niche indiquant à celui qui vient prier, la position à prendre pour être tourné vers la ville sainte (la-Mekke); la seconde renferme le cercueil, placé dans une fosse recouverte par une maçonnerie. Aucune de ces tombes ne porte d'épitaphe.

De retour à Chinggãni, nous rencontrâmes Imam-Ahhmed, qui s'était déjà présenté à notre domicile pour nous rendre visite, et qui nous y accompagna. Notre promenade fut le sujet de la conversation, et nous attira, de sa part, de nouvelles exhortations à la prudence que rien de ce que

nous avions vu ne semblait justifier; mais nous ne tardâmes pas à nous apercevoir qu'on exagérait les dangers que nous pouvions courir, afin de nous retenir à Chinggãni, et de profiter ainsi de tous les avantages et bénéfices qu'on attendait de notre séjour à Moguedchou.

Nous offrîmes à Ahhmed de partager notre déjeuner ou d'accepter, du moins, des rafraîchissements; il remercia en me faisant expliquer que c'est une règle, pour les sultans soumal, de ne prendre aucun aliment hors de leur maison. Il leur est également défendu de manger du poisson. J'eus aussi, dans cette visite, l'occasion de remarquer le cérémonial usité dans leurs rencontres avec leurs sujets : ceux-ci s'inclinent en avançant la main. Le Sultan répond à ce salut de trois façons différentes, selon le rang de l'individu qui le lui adresse : 1° en étendant simplement la main nue, la paume en dessus; 2° en la présentant recouverte du pan de son pagne, qui est relevé ordinairement sur l'épaule droite; 3° en offrant le dos de la main. Dans les deux premiers cas, l'individu qui salue croise la main sur celle du sultan; dans le dernier, il se baisse et la touche du bout du nez.

Lorsque Ahhmed nous eut quittés, je fis porter chez lui un présent composé de divers objets; c'étaient un poignard, un accordéon, de la verrerie de couleur, un coupon de drap écarlate, des cotonnades, etc.; le tout valant, d'après ce que cela m'avait coûté à Bombay, environ 80 piastres. Il paraît que ce brave Sultan apprécia peu ces objets, et qu'il eût préféré des espèces sonnantes, car j'appris qu'il avait vendu pour 30 piastres ce que je lui avais donné; toutefois il commença par s'acquitter envers moi en m'envoyant un

bœuf et trois moutons valant bien, en tout, 6 ou 7 piastres. Nous tirâmes meilleur parti de son cadeau qu'il ne l'avait fait du nôtre. Le détachement campé dans la ville se réserva les moutons, et le bœuf fut envoyé à bord pour l'équipage. Ainsi se passa notre seconde journée à Moguedchou, durant laquelle, en outre, on mit à terre tout ce qui pouvait être nécessaire à l'exécution de mes projets.

Au coucher du soleil, la mer devint houleuse et la brise fraîchit. J'avais laissé mon lieutenant libre d'appareiller s'il le jugeait convenable pour la sûreté du bâtiment, et dans la soirée, à la lueur que la lune répandait sur la mer, nous vîmes le *Ducouëdic* déployer ses blanches voiles et disparaître peu à peu dans le lointain obscur.

Le jour suivant, quoique privés de la protection du brick, nous continuâmes nos pérégrinations en risquant une promenade à Hhameurouine. Nous étions huit ou neuf, armés, pour la plupart, de fusils à deux coups, et il nous sembla qu'à notre approche se manifestait partout une émotion que nous étions loin de partager.

Arrivés à la porte de la ville, nous fûmes introduits sans difficulté et conduits à la maison du cheikh Moumen-ben-Hhacen, qui, en l'absence du chef titulaire de l'endroit, y exerçait l'autorité. Nous reçûmes de lui un accueil plein de cordiale gaîté qui dissipa complétement le peu de défiance que nous avaient inspirée à son égard et à celui des siens les peureux ou cupides donneurs d'avis de Chinggâni. Moumen nous fit comprendre qu'il n'ignorait pas leurs menées : il nous sut d'autant meilleur gré de notre démarche et prit à tâche de nous en témoigner sa satisfaction par toutes les prévenances possibles. Je dois lui rendre cette justice qu'il

ne chercha pas à user de représailles envers ses détracteurs; il se contenta de plaisanter de leur poltronnerie, et fit remarquer avec beaucoup de sens que non-seulement les gens de Chinggâni nourrissaient contre ceux de Hhameûrouine de mauvais sentiments, mais qu'ils ne s'entendaient même pas entre eux, faisant par là allusion aux meurtres qui avaient été récemment commis et dont j'ai parlé.

Pendant le cours de notre visite, Moumen m'offrit le café. Cette politesse n'avait par le fait rien d'extraordinaire, et je n'en parlerais pas si le café se préparait en ce pays ainsi que partout ailleurs; mais la façon dont les Soumal l'apprêtent est assez curieuse pour être décrite. On met le café en coque frire dans du semen : quinze ou vingt grains, servis sur une assiette de bois avec la graisse dans laquelle ils ont été cuits, représentent une tasse de café. Cette manière de prendre ce que nos habitués d'estaminet appellent la demi-tasse est la seule connue chez les soumal, qui sont très-friands de cette préparation et s'en régalent, m'a-t-on dit, soir et matin. Mais, en narrateur véridique, je suis forcé d'avouer que, de notre côté, nous trouvâmes ce ragoût aussi dégoûtant à voir qu'exécrable à manger. Heureusement il y avait des vaches dans la cour, et leur lait nous fut présenté à propos pour chasser la détestable saveur du café que nous avions mâché, afin de ne pas désobliger notre hôte.

Quand je quittai Moumen, il s'excusa de ne pouvoir me visiter à Chinggâni, non qu'il crût à quelque danger pour sa personne s'il s'y transportait, mais dans la crainte que sa présence n'y fût une occasion de troubles. Il nous engagea beaucoup à revenir causer avec lui, assurant que rien ne lui serait plus agréable : je le lui promis, et en

effet, Hhomeùrouine fut presque tous les jours le but de notre course du matin.

La conversation de ce cheikh avait pour nous un véritable intérêt par les renseignements que nous y puisions sur le pays. Il parle l'arabe, ce qui est rare chez les Soumal, et il paraissait s'exprimer, en cette langue, avec assez de facilité. Sa manière de dire, même, n'était pas dépourvue d'un certain charme. Sa physionomie, empreinte à la fois de finesse et de bonté, révélait, par instants, une intelligence vive et peu commune. Quand nous le vîmes, il pouvait avoir cinquante-cinq ans; c'est un individu de petite taille, mais d'une large carrure, fortement musclé et doué d'une vigueur extraordinaire. Je l'ai vu enlever de terre un homme adulte en le saisissant avec les dents par la ceinture; et il nous affirmait que, dans sa jeunesse, il abattait un bœuf d'un coup de poing : ses présentes prouesses témoignaient suffisamment de ce qu'avaient pu être celles du passé, et il est de fait qu'eussé-je eu en partage la force d'un des boxeurs de la Grande-Bretagne, je n'aurais point été tenté de me mesurer avec le cheikh Moumen. Son apparence physique était, d'ailleurs, loin d'annoncer l'homme intelligent ou le Milon de Crotone que j'ai dit. Lorsqu'il était assis, causant et riant avec nous, son embonpoint et surtout son visage plein de bonhomie et de gaieté, encadré dans une chevelure grise un peu relevée en arrière et peignée à la mode du pays, rappelaient, sans aucun effort d'imagination, un de ces bons pères nobles de comédie qui excitent plus de sympathie rieuse que d'admiration. Quoi qu'il en soit, il nous a semblé aussi aimé que respecté de la population qu'il gouverne. C'est sans doute à sa conduite

ferme et sage à la fois que Hhameurouine doit de conserver la tranquillité, malgré le trouble et l'agitation qui se produisent si souvent à Chinggâni.

Nos relations avec les habitants de Moguedchou n'étaient pas toutes aussi agréables que celles que nous entretenions avec notre ami Moumen. Je ne me plaindrai pas trop des importunités de notre hebban ; il nous considérait un peu comme *sa chose*, et attendu que nous disposions souvent de lui, il prenait de fréquentes revanches : il avait chez nous ses petites et ses grandes entrées, et il en abusait parfois. Comment l'en empêcher? Tout protectorat ne doit-il pas rapporter quelques priviléges à celui qui l'exerce? Nous tolérions donc les assiduités de Sidi-Hhaddad; mais nous aurions désiré, du moins, que notre protecteur nous *protégeât* contre celles de ses compatriotes qui n'avaient pas la même justification. Cependant il n'en était rien; les visiteurs s'introduisaient chez nous avec un sans-façon souvent insupportable. Sous prétexte de nous présenter comme articles de trafic, soit des provisions, soit de prétendues curiosités, on envahissait notre escalier, et notre chambre de réception était prise d'assaut. Nous nous étions vus, en conséquence, dans la nécessité de fixer une heure d'audience, hors de laquelle nous tâchions d'être invisibles pour nos innombrables persécuteurs : de plus, nous n'en admettions qu'un certain nombre à la fois, et, pour défendre l'entrée du sanctuaire contre la masse d'individus qui faisaient queue à notre porte, nous avions soin, après chaque introduction, de nous enfermer à clef.

Pour l'achat de nos comestibles, il y avait aussi une heure fixée : c'était entre sept et huit heures du matin.

M. Bertrand s'était chargé de cette partie de notre administration intérieure. A l'heure dite, le docteur allait gravement s'asseoir sur un banc de pierre situé devant notre maison, et là défilaient, en sa présence, les marchands de moutons, de cabris, de poissons, et les vendeurs de volailles, d'œufs, etc. N'ayant pas de monnaie métallique d'assez faible valeur, nous en adoptions une de convention pour ces derniers achats. Nos fournisseurs soumal se seraient, sans doute, accommodés, pour prix de chaque objet, ne fût-ce qu'un œuf, d'une piastre à l'effigie de Marie-Thérèse, voire même d'une piécette autrichienne ou espagnole; mais de pareils marchés ne pouvaient nous convenir. Nous nous servions donc, comme monnaie de billon, de grains de verroterie qui étaient fort du goût de ces braves gens : il y avait surtout certains grains ornés de fleurs peintes, dont les dames raffolaient. Notre docteur procédait aux échanges avec un ordre et une loyauté qui devaient exciter l'admiration de tous les traitants. Mais quand, dans l'exercice de ses fonctions mercantiles, nous le voyions accorder un grain vert ou refuser un grain jaune à fleurs aussi sérieusement que s'il s'était agi d'une émeraude ou d'une topaze, nous lui trouvions, à vrai dire, l'air un peu juif. L'impassibilité de son visage contrastait d'une manière bouffonne avec la surprise joyeuse exprimée par les spectateurs à la vue des charmantes petites merveilles offertes, tour à tour, pour prix de leurs denrées.

Grâce à l'activité de cette traite quotidienne et matinale, et à la précaution que j'avais prise (il faut bien enfin se rendre justice à soi-même) d'emmener à terre le personnage indispensable dans toute excursion du genre de la nôtre,

mon cuisinier, la petite colonie essaimée du *Ducouëdic* faisait tous les jours, à Moguedchou, bonne chère et chère à bon marché. C'est là, je le dis sans détour, un remède efficace contre l'ennui et le découragement ; je le recommande à tous ceux qui vivront, comme nous, isolés dans une ville barbare, parmi des gens inconnus, chez lesquels la malveillance est facile à se produire. Pour notre compte, nous en usions largement et avec un succès complet.

Presque toute la journée, nous étions en course, glanant, de tous côtés, des épis pour augmenter notre moisson. Puis le soir, quand le soleil disparaissait derrière les collines de Hhameurouine, nous montions sur la terrasse, et là, rafraîchis par la brise du soir, nous nous laissions aller aux longues causeries, ou nous contemplions, tantôt la mer, cette éternelle berceuse qui rugit plus souvent qu'elle ne chante, tantôt les huttes de paille des Soumal, éparses entre les maisons croulantes de Moguedchou, comme des nids de passereaux tapis dans des ruines. Spectacle toujours plein de solennité ! Là l'œuvre de Dieu, l'Océan, qui paraît sans limite et ne vieillit jamais ; ici, l'œuvre de l'homme, la cité qui marche d'un pas rapide au déclin, puis au néant !..... Souvent aussi, nous plongions nos regards pensifs vers les sombres et profonds horizons du mystérieux continent, sphinx qui n'a pas encore trouvé son Œdipe, et que nous venions interroger, après tant d'autres.

Une de mes préoccupations les plus grandes pendant mon séjour dans cette localité était le projet d'une excursion à l'intérieur, jusqu'à la rivière Denok. Toutes les conversations que j'eus à faire naître et souvent à subir sur ce sujet, toutes les lettres qu'il me fallut écrire et les réponses

que je dus attendre, prirent une bonne partie de mon temps. J'en donnerai plus loin le résumé, avec le récit de l'expédition dont elles furent le prélude obligé; je veux auparavant enregistrer les renseignements que je suis parvenu à recueillir sur la ville de Moguedchou.

CHAPITRE XVI.

Moguedchou. — Population. — Religion. — Mœurs. — Costumes. — Nourriture. — Aperçu historique sur Moguedchou. — Son état politique actuel. — Commerce et industrie. — Douanes. — Monnaies. — Poids et mesures. — Instructions pour ceux de nos commerçants qui voudraient se rendre en ce port.

Moguedchou est située dans la partie de côte du pays soumal, désignée sous le nom de Bar-el-Benadir, par 2° 2′ 18″ de latitude nord et 43° 4′ 35″ de longitude est, à trente-deux milles dans le sud-ouest ¼ d'ouest d'Ouarcheikh. Selon les lettrés de la ville, son nom aurait pour étymologie les mots arabes *megaad-ech-châta* (station de la brebis). Voici comment ils en expliquent l'adoption :

Peu après l'arrivée des musulmans dans le pays, un de leurs cheikhs les plus vénérés, nommé Aouïçoul-Gorri, qui passait pour être inspiré de Dieu, eut une vision : une brebis lui apparut éclairée d'une lumière surnaturelle. L'endroit où le miracle s'était accompli fut, dès lors, considéré comme saint; à la mort du cheikh on y plaça son tombeau, qui devint un but de pèlerinage. Plus tard, on y construisit une mosquée, dont le nom, Megaad-ech-Châta, rappela la merveilleuse apparition par laquelle ce lieu avait été consacré, et fut ensuite appliqué, par extension, à la ville tout entière.

Moguedchou est composée de maisons en pierre, restes de l'ancienne cité fondée par les Arabes, et qui, pour la plupart, tombent en ruines; puis de cases soumal ayant la forme de ruches, la toiture en paille et le pourtour en torchis et branchages. Elle appartient au territoire des Haouiya, dont l'une des peuplades principales, les Abgal, occupe toute la zone littorale, depuis cette ville jusqu'à Obbya. Les Haouiya habitent le pays enclavé entre les Ougadine au nord-ouest, les Meurrihhãn' au nord, les Medjeurtine au nord-est, la mer à l'est, et le Denoq, qui les sépare, au sud-ouest des Rahhan'ouine. La cité dont il s'agit, placée dans la partie la plus sud de ce territoire, touche, de ce côté, à la frontière des Rahhan'ouine.

La population totale de Moguedchou s'élève, autant que j'en ai pu juger, à environ 5,000 âmes, y compris les esclaves; un peu moins des trois quarts habitent Hhameurouine, et le reste Chinggãni. Elle est composée de diverses tribus de Soumal-Abgal, de quelques tribus ou familles de descendance arabe, rejetons dégénérés des colons qui, à la fin du IIIe siècle de l'hégire (1), fondèrent la ville, et enfin de quelques marchands hindous et arabes, y séjournant plus ou moins, selon les nécessités de leurs affaires.

Les Soumal-Abgal de Moguedchou sont de la tribu des Yacoub et descendent des Gourgaté. Quant aux tribus arabes qui peuplent cette ville, ce seraient, d'après Moumen : les Reher-Cheikh, les Bafodeul, les Ameuran', les Cheuraf, les Abd-es-Sund, les Aoudin', les Alaieddin', les Hhadjanim', les Içomankki; et d'après Sid-Hhaddad : les Cheuraf, les

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 175 et suivantes.

Ameuran', les Cheikh, les Bafodeul, les Abd-es-Sound, les Chen'chia, les Goudméni, les Cheikh-Chemsi. La seule explication que je puisse donner des différences qui existent entre ces deux listes, c'est que probablement ni l'une ni l'autre n'est complète : pour être plus près du vrai, il faut, je crois, compter toutes les tribus qui y sont désignées.

De même que les Soumal habitant les villes, ou ayant été en contact avec les Arabes, les gens de Moguedchou sont musulmans ou du moins suivent les prescriptions les plus vulgaires du Coran : les prières et ablutions, la circoncision, l'abstinence de la viande de porc, etc., etc.; mais ils s'en écartent, comme je l'ai déjà dit, pour les Soumal-Adji, en ce qui concerne les rapports entre les sexes, dont les relations ne sont aucunement entravées chez eux. Les femmes soumal se montrent toujours le visage découvert, les bras et les épaules nus; il n'y a que les femmes d'origine arabe et les concubines d'Arabes qui soient assujetties à la séquestration et aux autres restrictions du même genre, imposées par la loi de Mahomet. La liberté dont jouissent les premières, dans un pays où la polygamie est admise pour les hommes, doit avoir inévitablement, pour conséquence, de nombreuses liaisons adultérines, d'autant plus que, chez ce peuple à demi sauvage, en qui les appétits et les instincts matériels prédominent et président presque seuls à tous les actes, une rencontre amoureuse n'a besoin d'aucun prélude plus ou moins sentimental. Les femmes soumal du sud ne se piquent pas plus que celles du nord d'une pudeur farouche; l'homme, en guise de soupirs amoureux et de délicates attentions, offre une valeur quelconque pour obtenir les bonnes grâces de celle qu'il choisit; la dame ne

se trouve nullement offensée de ce mode de séduction; elle accepte ou refuse, selon que le prix offert à ses faveurs lui paraît ou non suffisant : attrait tout à fait charnel dans l'un; retenue intéressée ou abandon plus vénal que passionné chez l'autre. La proposition s'exprime souvent par un simple signe, dont on ne saurait nier la valeur analogique, mais qui n'en est pas plus pudique pour cela. J'ai dit quel est ce signe au chapitre qui traite de Hhafoun.

Le costume des Soumal de Moguedchou est à peu près semblable à celui des Medjeurtine : tous portent le meuro, qu'on nomme ici *toumoun'hall;* mais ceux qui ont perdu leur père peuvent seuls y ajouter la seconde pièce de coton, complétant le vêtement des hommes dans le nord. Le plus grand nombre marchent nu-pieds, les autres ont des sandales. J'ai vu à Moguedchou beaucoup de gens ayant au cou et au bras des talismans dont j'ai parlé sous le nom de *reurthas* et de *kadône*. A part le plastron en cuir, dont elles ne font pas usage, les femmes ont le même costume qu'à Hhafoun. Elles se parent aussi de colliers et de bracelets en verroterie.

Les individus d'origine arabe ont adopté, ainsi que les Souahhéli de Zanzibar, la longue chemise en cotonnade blanche, ouverte sur la poitrine, quelquefois serrée au-dessus des hanches par une ceinture; sur la tête, ils se mettent une calotte.

Les hommes ont pour armes faisant partie du costume une sagaie et un couteau-poignard : ils se munissent du bouclier en peau de rhinocéros lorsqu'ils sont en voyage ou qu'ils croient devoir se tenir sur la défensive. Les Soumal de la campagne, désignés ordinairement par le mot

bedouï (bédouins), sont toujours plus complétement armés; ils ont d'habitude deux sagaies, l'une légère, qui leur sert d'arme de trait; l'autre, plus solide, avec laquelle ils combattent leur ennemi corps à corps. Quelques-uns portent un arc et des flèches empoisonnées. A l'exception des boucliers qui viennent de chez les Galla, ils fabriquent ces armes de la même manière que les Medjeurtine.

La base de leur nourriture est le millet, nommé ici *dourha*. Quand il est pilé ou moulu, on en fait une pâte qui se cuit comme le riz; on l'arrose de semen ou de jus de viande, et on le mange à poignées, en le manipulant pour lui donner la forme d'une boulette. D'autres fois on le cuit en grains dans de la graisse de mouton, après quoi on le met suer sur une plaque de fer chauffé : le grain, se dégageant alors de son enveloppe, prend l'aspect d'une petite boule blanche féculente. Le millet préparé de cette façon est, ainsi que dans le premier cas, trempé dans du semen. Les Soumal de Moguedchou préfèrent à ce beurre l'huile de sésame, mais elle est assez rare dans le pays; aussi ne l'emploient-ils qu'en petite quantité et pour les mets les plus recherchés : ils l'extraient à l'aide d'un moulin, peu différent de celui de Zanzibar (1). Pour l'éclairage, ils ne brûlent que du suif, n'ayant pas, comme les Souahhéli, la noix de coco pour en faire de l'huile à brûler.

Sauf ces particularités, qui sont peut-être communes aux Soumal du nord et à ceux du midi, quoique je ne les aie pas remarquées chez ces derniers, l'alimentation se compose des mêmes denrées dans les deux pays. La consommation du

(1) Voyez l'Album, planche 24.

bétail est seulement plus considérable dans les Benadir. Quant aux usages, ils sont semblables chez toutes ces peuplades. Je renvoie au chapitre XII pour les observations relatives à la langue.

L'existence d'une ville au lieu où est située Moguedchou serait, si l'on en croit une vieille tradition locale, antérieure à la naissance de l'islamisme : le fait n'est pas impossible. Quoi qu'il en soit, la ville actuelle, dont la fondation est due aux Arabes musulmans, date pour nous, ainsi que nous l'avons établi précédemment (1), de l'an 295 de l'hégire. J'ai dit aussi (2) quelle avait été sa prospérité sous la dynastie des sultans M'doffeur, et sa décadence après la dépossession de ceux-ci par les Abgal. C'est donc à cet événement que j'en reprends l'historique.

A une époque que je ne saurais fixer, une tribu d'Abgal envahit le territoire des Odjourane, sur le littoral duquel était située Moguedchou. Soit que les habitants de celle-ci eussent pris parti contre les envahisseurs, soit que les richesses de la ville tentassent la cupidité de ses nouveaux voisins, toujours est-il qu'à la suite d'une longue guerre elle tomba aux mains du chef des Abgal, Omar Djéloulé, et que, depuis, ses descendants y ont conservé l'autorité avec le titre de sultan.

L'agression des Abgal contre Moguedchou fut attribuée aux suggestions perfides d'un des principaux habitants de la ville, qui, maltraité par le sultan Fekheur-ed-Din, le M'doffeur alors régnant, se réfugia chez les Abgal, et fit de cette peuplade l'instrument de sa vengeance.

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 184.

(2) Voyez Ire partie, livre III, page 287 et suivantes.

La série des sultans Abgal m'a été donnée, ainsi qu'il suit, par Moumen :

Imam Ahhmed, cheikh actuel;
Imam Mohhammed;
Imam Osman;
Imam Ali;
Imam Mahhmoud;
Imam Ahhmed;
Imam Mohhammed;
Imam Ahhmed;
Imam Omar;
Imam Djéloulé.

Le sultan Ahhmed devait me remettre lui-même une note sur sa généalogie qui, assurait-il, remonte, par une suite de trente noms, jusqu'à Yacoub, souche de leur famille; mais j'ai oublié de lui rappeler sa promesse. Au reste, la connaissance de cette généalogie n'aurait eu d'intérêt que pour la série postérieure à Omar-Djéloulé, comme pouvant aider à fixer la prise de Moguedchou par les Abgal; et probablement cette série n'eût pas été différente de celle que Moumen m'a fournie.

Sous la domination de ces conquérants à demi sauvages, la décadence de la cité arabe dut s'opérer rapidement. Sa division en deux quartiers se produisit matériellement par l'abandon, puis par l'écroulement des édifices intermédiaires, et la désunion entre les habitants de l'un et de l'autre en devint plus facile, lorsque le gouvernement existant ne fut plus assez équitable ou assez respecté pour les maintenir en accord de vues et d'intérêts. Néanmoins c'est seulement dans ces dernières années que les habitants

de Chinggãni ont cessé d'aller à la mosquée de Hhameurouine.

L'incapacité des dépositaires du pouvoir, les dissensions intestines, la peste apportée par un bateau de Sour au commencement de 1836, et qui causa de grands ravages; enfin une disette, survenue il y a environ douze ans, à la suite d'une longue sécheresse, ont réduit successivement Moguedchou à l'état de misère et de dépopulation où elle se trouve aujourd'hui. Sauf quelques maisons nouvellement restaurées, ou d'une construction récente, comparativement aux autres habitations, les deux parties de cette ville ne présentent qu'un amas de bâtiments croulant pour la plupart, et de la restauration desquels personne ne se soucie. Si cet état de choses continue, avant cinquante ans, Hhameurouine, la riche capitale d'un vaste territoire, ne sera plus qu'une triste nécropole; la sauvagerie, qu'elle avait refoulée au loin, y reprend chaque jour son empire, et à la place où s'élevait jadis la florissante cité des M'doffeur, avec ses hautes maisons à terrasses, ses mosquées aux dômes éclatants de blancheur, ses élégants minarets, on ne trouvera que des monceaux de pierres entremêlés de *maisons-ruches* soumal..... Et pourtant Moguedchou est rentrée, depuis vingt ans, sous une domination arabe, celle du sultan d'Omân, que la renommée désigne comme le plus puissant et le plus éclairé de tous les princes indépendants de l'Arabie!... Il est des réputations que l'éloignement grandit outre mesure; mais celle de Saïd serait-elle de ce nombre, il n'en a pas moins assez de puissance réelle pour arrêter cette ville sur le penchant de sa ruine. On verra bientôt combien peu il fait pour cela.

La scission opérée politiquement entre la population date de quelques années seulement. A la mort d'Imam Mohammed, père du chef actuel de Chinggãni, le neveu de ce dernier lui disputa le pouvoir et parvint à faire reconnaître son autorité dans Hhameurouine. Depuis, les habitants des deux quartiers ont vécu dans une défiance mutuelle, et, à diverses reprises, des actes hostiles ont été commis de part et d'autre.

Le chef de Hhameurouine est nommé Ahhmed-ben-Mahmoud; il n'y réside pas. Il s'est retiré à l'intérieur il y a cinq ans. A cette époque, c'est-à-dire en 1842, à l'occasion des débats survenus entre Ahhmed et son oncle, Youceuf, cheikh des Guébroun, et dont je parlerai tout à l'heure, s'était présenté avec une armée devant Moguedchou, où il avait été appelé comme médiateur par les partis. Ahhmed-ben-Mahmoud, n'ayant pas voulu accepter la solution proposée et se voyant menacé par les partisans d'Youceuf, quitta Hhameurouine, en déléguant le pouvoir à son parent, le cheikh Moumen-ben-Hhacen, dont nous avons entretenu le lecteur.

Les chefs Imam Ahhmed et Cheikh Moumen se partagent donc l'autorité directe à Moguedchou; mais ils reconnaissent pour supérieur le sultan Saïd, et témoignent, au moins en apparence, leur soumission aux volontés de ce prince. Son pavillon flotte sur la ville, et les droits y sont perçus en son nom pour le compte du banian, qui a la ferme des douanes d'Afrique. Là se sont bornées, jusqu'à présent, les exigences du Sultan comme conséquence de sa suzeraineté.

Il serait difficile de caractériser, par un mot exact, la

nature de l'autorité de Syed Saïd sur Moguedchou et plusieurs autres villes qu'il considère comme faisant partie de ses États : ce n'est ni la suzeraineté ni la souveraineté; c'est plutôt une sorte de protectorat, constituant dépendante, mais non sujette, la ville protégée (1); enlevant à ses chefs naturels le droit de souveraineté extérieure en ce qui concerne les Européens, mais leur laissant le gouvernement de l'intérieur, et même le soin de régler leurs rapports avec les peuplades environnantes, qui, du reste, sont complétement indépendantes de Saïd.

Cette situation de Moguedchou se complique encore de l'état de sujétion, à peu près analogue, dans lequel elle est

(1) Le ton des lettres adressées par le Sultan aux chefs de ces villes vient à l'appui de ce que je dis ici. Je possède la copie de plusieurs, et entre autres de celle qui m'avait été donnée comme introduction auprès des chefs de Moguedchou. En voici la reproduction :

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, son serviteur Saïd-« ben-Soultan !

« Aux aimés et honorés vieillards de Moguedchou; que Dieu (qu'il « soit élevé) les sauve, s'il lui plaît.

« Ensuite, que le salut, la miséricorde et les grâces de Dieu soient sur « vous. Celui qui arrive près de vous est l'aimé et honorable sieur Guil-« lain, et nous désirons que vous lui fassiez aussi bonne figure que pos-« sible tant qu'il demeurera dans votre ville, car je veux qu'il en parte « en se louant de vous. S'il a besoin de quelque chose, aidez-le, afin qu'il « l'obtienne. Il n'est pas nécessaire de vous en dire davantage sur son « compte. Tout ce dont vous pourrez avoir besoin, faites-nous-le savoir. « Salut. »

Voici le commencement d'une autre lettre écrite par Saïd aux chefs de Hhameurouine :

« De la part de Saïd-ben-Soultan aux chers chefs le cheikh Moumen-« ben-Hhacen, le cheikh A'ounem-ben-Din-Nous, le cheikh Nous-ben-Diu « et tous les autres vieillards de Hhameurouine. Que Dieu vous sauve. « Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde et les grâces de « Dieu. Ensuite votre noble écrit est arrivé et votre ami a compris ce « que vous lui marquiez....., etc. »

placée à l'égard du chef des Guébroun; toutes les villes de la côte des *Benadir* y étant également soumises, je ne produirai les détails et considérations qui y ont trait qu'après avoir fait la description de ces diverses localités.

Le sultan Saïd n'a, d'ailleurs, à la suprématie que nous constatons, d'autre droit que celui de la force. En effet, sous la dynastie des Abousaïdi dont il est le quatrième souverain, aucun imam ou sultan d'Omân n'a compté Moguedchou au nombre de ses possessions d'Afrique. J'ai dit (1) par quelles circonstances les habitants de cette ville furent amenés à reconnaître l'autorité de Syed Saïd. Mais ce fut seulement vers 1842 qu'il y fit acte de souveraineté en y envoyant, ainsi qu'à Braoua et à Meurka, un individu, nommé Mohhammed-ben-Naceur, pour prendre connaissance du mouvement commercial de cette côte et fixer le tarif des droits à y appliquer. Puis, en 1843, à la suite d'une communication adressée au Sultan par les notables de Hhameurouine, il y expédia, en qualité de gouverneur, un certain Ali-ben-Mohhammed, qui devait, en outre, remplir les fonctions de collecteur des douanes. Cet Ali était accompagné de deux soldats chargés de percevoir les droits, et le Sultan recommandait aux cheikhs de les assister, au besoin, dans leur office. Il paraît que la communication faite à Saïd traitait des droits établis ou à établir, car le Sultan disait dans sa réponse : « Quant à ce qui est de l'affaire des droits sur les « banians, on les exigera de tout bâtiment qui arrivera à « Moguedchou ; de même, ceux qui viendront de Zanzibar « pour acheter de l'ivoire seront imposés à raison de deux

(1) Voyez Ire partie, livre v, page 590.

« piastres par frazela et payeront le droit avant l'embarque-
« ment, etc., etc. » Cette lettre était datée du cinquième jour de rabi-el-aouel de l'année 1259 (5 avril 1843). Ali-ben-Mohhammed, qui était Soumali, quitta bientôt le poste, peu lucratif sans doute, que Saïd lui avait donné, et se retira dans l'intérieur.

A mon passage à Moguedchou, un vieil Arabe remplaçait Ali, plutôt à titre d'agent de Djiram, le fermier général des douanes, que de représentant du Sultan.

Le commerce de Moguedchou, ainsi que celui des villes maritimes indépendantes du territoire où elles sont enclavées, s'alimente d'un double mouvement d'importation et d'exportation; de telle sorte que presque tous les articles figurent à la fois dans l'un et l'autre mouvement. Mais, pour éviter une confusion, je considérerai comme exportation les marchandises sortant par voie de mer, et comme importation celles qui entrent par la même voie. Le commerce d'exportation de Moguedchou comprend les articles suivants :

Dourha ou *millet*. — De même que tous les produits agricoles du pays, on le récolte sur les bords de la rivière qui passe à quelques lieues, en arrière de la ville. Cette dernière en exporte à peu près 20,000 djézela pour Zanzibar et pour les ports du sud de l'Arabie. Les mois où le marché est le mieux approvisionné sont juillet et janvier; alors on en á, ordinairement, 200 kila pour une piastre, quantité qui peut diminuer jusqu'à 100 kila ou augmenter jusqu'à 250, selon l'époque de la vente, et aussi le plus ou moins d'abondance des récoltes.

Dirr et *selboukha*. — Les uns, espèce de haricots; les

autres, sorte de petits pois. Ils sont exportés en quantités insignifiantes. On en a de 50 à 110 kils pour une piastre.

Sésame. — Il en est exporté de 150 à 200 djézlas. Le prix de cette graine est très-irrégulier sur le marché; pour une piastre, on peut en avoir de 20 à 60 kils, et son huile se vend 2 piastres la frazla.

Coton tissé. — C'est l'unique industrie des habitants et le seul objet que Moguedchou fournisse en propre à l'exportation. Cette industrie est restée florissante pendant plusieurs siècles et a beaucoup contribué à la richesse de la cité où elle s'était développée : les produits en étaient expédiés non-seulement dans toutes les villes arabes de la côte, mais encore dans celles de la mer Rouge jusqu'en Égypte, de même qu'aux ports de l'Arabie et du golfe Persique. Elle dut commencer à décliner après la conquête ou la destruction des colonies arabes de la côte par les Portugais; car, quoique Moguedchou n'ait jamais subi le joug de ces conquérants, ses relations avec l'extérieur n'en furent pas moins entravées, et lorsque, plus tard, la domination portugaise fit place à celle des Arabes d'Omân, l'invasion de la cité par les Abgal y apporta des perturbations encore plus fatales à son commerce et à son industrie, en causant la mort ou l'émigration de ses plus riches habitants. Néanmoins, comme la fabrication des tissus était là un travail tout manuel accompli par les gens de la classe inférieure et les esclaves, elle put se poursuivre dans des limites plus restreintes et en rapport avec les débouchés qu'elle conservait. Mais une nouvelle cause de ruine, bien plus sérieuse pour cette industrie que les vicissitudes commerciales et politiques qui affligèrent jadis Moguedchou, la menace d'une

complète et prochaine destruction ; c'est la concurrence des Américains, dont le coton, dit khami, introduit depuis plusieurs années dans les marchés du Zanguebar, acquiert une préférence marquée. La consommation de ce tissu s'étend même de plus en plus à tous les pays maritimes où les premiers étaient autrefois demandés. Il ne reste donc guère, aujourd'hui, pour le placement de ceux-ci, que les marchés de l'intérieur, où déjà, cependant, le tissu rival commence à paraître : aussi est-il probable qu'avant peu la fabrication des étoffes de coton, seul vestige de l'ancienne prospérité de Moguedchou, sera complétement anéantie.

Quoi qu'il en soit, voici quelques détails sur cette fabrication : la matière est apportée, en bourre, du pays de Keutch; elle est filée par les femmes de la ville, au moyen d'un rouet fort simple. Elles obtiennent ainsi quatre fils différents, desquels on fait six qualités de tissus blancs, tous de dimensions presque égales, 3 mètres sur 0^{m},65 environ. Ce sont les hommes qui mettent les fils en œuvre : entre Chinggâni et Hhameurouine, il y a à peu près un millier de tisserands. Chaque ouvrier, en travaillant assidûment, peut tisser deux de ces pièces par jour; mais, le plus ordinairement, il en tisse de quarante à quarante-cinq par mois. La production annuelle s'élève jusqu'à 360,000 ou 380,000 pièces. Ces étoffes servent à l'habillement des gens de la ville; néanmoins la plus grande partie est exportée pour le Souahhel et les ports soumal du nord, outre ce qui est expédié au pays de Ganané et de Lébine ou Léouine, en passant par Guéledi et Dafit.

Gros et petit bétail. — On trouverait, en abondance, des bœufs, des moutons, des cabris, des ânes et des chameaux;

ces animaux sont très-nombreux aux environs mêmes de la ville. Toutefois on n'exporte qu'accidentellement des individus des deux dernières espèces; et il n'est guère embarqué de petit bétail que pour provision de mer.

Chameaux. — On s'en procurerait facilement une centaine en peu de jours. Leur prix varie de 8 à 13 et jusqu'à 15 piastres.

Anes. — En quelques jours aussi on pourrait avoir un chargement d'ânes. Il en serait de même pour les bœufs, les moutons et les cabris.

Peaux ou *cuirs.* — Il s'en exporte annuellement de deux à trois cents kourdja à Zanzibar et dans les ports du nord du pays soumal. Il serait possible d'en réunir promptement de très-fortes quantités. Le meilleur moment pour acheter est la fin de la mousson de sud-ouest. Les plus beaux cuirs de bœufs secs ne se payent pas plus d'une demi-piastre; les cuirs salés, de 15 à 20 piastres la kourdja, mais on prépare très-peu de ces derniers à Moguedchou. On y trouverait aussi des peaux de mouton, de chèvre, de gazelle, de léopard, d'une espèce de grande antilope, de rhinocéros et d'hippopotame, à des prix d'autant moins élevés que tous ces objets n'ont pas encore été demandés.

Semen. — Il en est exporté de trois à quatre cents frazela par an; mais on en obtiendrait aisément bien davantage au prix moyen de 2 piastres par frazela.

Ivoire. — Il vient des pays de Léouine et de Chebel-lèh en quantité d'environ mille frazela par an : il se vend de 12 à 34 piastres la frazela, selon la qualité des dents, qui s'apprécient surtout par le poids de chacune d'elles. Les gens de Moguedchou envoient leurs esclaves en caravane

aux pays de production pour traiter l'ivoire; ces caravanes partent au commencement de la mousson de nord-est et sont ordinairement de retour deux mois et demi ou trois mois après. Les arrivages les plus considérables ont lieu en mars et quelquefois à la fin de février. A ces époques d'abondance, le prix de la frazela peut diminuer de 2 piastres. Les dents d'hippopotame se vendent de 5 à 6 piastres la frazela. Il vient aussi de Ganané beaucoup de cornes de rhinocéros; on en exporte en Arabie et à Zanzibar. Elles se vendent de 10 à 12 piastres la frazela.

Myrrhe. — Elle est tirée des pays d'Ougadine, de Ganané et de Léouine; l'arrivage en est très-irrégulier et le prix de 3 à 4 piastres la frazela.

Gommes. — On ne distingue, à Moguedchou, que deux variétés de gomme dite arabique, dont les noms sont *adad* et *foulaï*. Elles se vendent toujours mélangées et non mondées, à raison de 1 à 2 piastres la frazela, selon le degré de choix des morceaux. Elles sont fournies par les pays des Abgal, de Chebel-lèh et de Rahhan'ouine. La gomme foulaï, plus blanche et plus transparente que l'autre, est aussi en plus grande quantité; mais toutes deux sont peu abondantes sur le marché, sans doute parce qu'elles sont peu recherchées.

On y trouve également la *golili*, espèce de gomme-gutte, provenant des pays de Léouine. Elle y est apportée en petits morceaux cylindriques enfilés en manière de grains de chapelet. On l'emploie pour la teinture et dans la composition de l'encre. Le prix en est d'une piastre les six ou sept retol.

Enfin on se procure encore à Moguedchou un peu d'am-

bre gris; la qualité inférieure est payée son poids en argent, et les bonnes qualités valent deux ou trois fois leur poids.

Les principaux objets d'importation, outre le coton en bourre déjà mentionné, sont : des étoffes de Keutch et de Mascate pour vêtements et mouchoirs; du café en coque; un peu de mélasse, de la verroterie; du riz blanc de l'Inde et du riz en paille de Pemba; des dattes de Mascate; du tabac en corde provenant des Comores, de Madagascar, de l'intérieur et même des navires américains qui commercent à Zanzibar; du sel, des esclaves; du fer, de l'étain et du fil de laiton, ces trois derniers articles en très-petite quantité; enfin quelques armes de guerre et de la poudre.

Voici les détails que j'ai pu me procurer sur une partie de ces articles.

Coton. — Il sert à fabriquer les tissus dont j'ai parlé et provient du golfe de Cambaye et de Gouzerate; on en tire aussi un peu de Bombay. La qualité en est toujours inférieure et se vend, au lieu de destination, de 2 à 2 piastres 1/2 la frazela. La quantité importée, chaque année, est de deux mille cinq cents à quatre mille frazela.

Café. — On en reçoit annuellement de trois cents à trois cent cinquante kiss, fournis presque entièrement par les ports arabes de la mer Rouge. Les arrivages ont lieu de la fin de février au commencement de la mousson de sud-ouest. Il en vient, en outre, de Ganamé, par caravanes, en juin et juillet. Le temps pendant lequel il peut manquer sur le marché serait donc de septembre à février. On m'a dit que deux cents kiss, apportés dans cet intervalle, seraient immédiatement placés. C'est en coque, on se le rappelle, que les

Soumal le consomment. Aux moments d'abondance, le prix du café est de 2 à 2 piastres 1/4 la frazela. Dans le commerce de détail, il se vend par kila. Il a été donné jusqu'à soixante-dix kila de dourha pour une kila de café, aux époques de disette : on en a vu le prix monter alors jusqu'à 7 piastres la frazela.

Mélasse. — Les habitants de Moguedchou et ceux de l'intérieur, ne consomment qu'une mélasse grossière venant de Zanzibar et de l'Inde. Quoique très-commune, on ne se la procure pas à moins de 2 1/2 à 3 piastres 1/2 la frazela.

Verroteries. — Elles sont très-recherchées. Il y a quelques années, elles arrivaient de l'Égypte par la mer Rouge; depuis que les Américains et les Anglais en introduisent une grande quantité à Zanzibar, c'est de là qu'elles sont transportées, par les boutres, dans les ports du pays soumal. Du reste, le commerce des verroteries n'a pas, ici, autant d'importance que dans les pays plus au sud; on en placerait tout au plus 100 frazela par an sur le marché.

Dattes. — Elles proviennent d'Arabie. Les Soumal en consomment beaucoup, et seulement des variétés les plus communes. Il en passe tous les ans, sur la place, près de quatre mille sacs de cent cinquante retol chacun, dans lesquels la qualité inférieure figure pour les neuf dixièmes; le prix de celle-ci est de 1 piastre 1/4 le sac; celui des autres, de 2 1/2 à 4 piastres.

Tabac. — On en tire la majeure partie du sud, par l'intermédiaire de Zanzibar. Il est en corde et se vend de 1 à 2 piastres la frazela. Le tabac américain, qui est en tablettes et en feuilles, est préféré, mais le prix en est trop élevé pour les consommateurs, car il n'y peut être livré à moins

de 4 à 5 piastres la frazela ; aussi l'importation n'en dépasse-t-elle pas quatre à cinq cents frazela par an. Quant à celui des autres provenances, il constitue un des principaux moyens d'échange avec l'intérieur : il en est importé au moins dix mille frazela. Cette quantité, relativement énorme, de tabac est écoulée dans les pays environnants par la voie des caravanes. Il est d'un usage général, chez les Soumal-Rahhan'ouine, et c'est à Moguedchou que s'en approvisionnent toutes les tribus situées dans le nord de cette ville.

Sel. — Il est apporté de Sour (côte d'Omân) et du pays de Meuh'ra (côte sud-ouest d'Arabie) ; le prix en est variable suivant les circonstances, mais toujours très-bas. Pour 1 piastre, on en a cent kila quand il est rare, et jusqu'à deux cents kila, s'il est abondant. Les Soumal l'emploient principalement au salage des cuirs et à l'engrais des bestiaux.

Esclaves. — Ils viennent du Souahhel et quelques-uns de Patta : Moguedchou en a reçu, en 1846, près de six cents. Un esclave mâle, dans les meilleures conditions, est payé 30 piastres ; une femme, entre 25 et 30 ; un enfant, de 15 à 20. Il en arrive aussi de l'intérieur, et particulièrement de chez les Galla-Arouci, dont les femmes sont, dit-on, estimées presque à l'égal des Abyssiniennes. Au nombre des esclaves tirées du sud, se trouvent parfois des femmes de sang mêlé, qui se vendent à des prix considérables, et dont les Arabes du pays font leurs femmes ou leurs concubines. Il y en a dont le physique ne manque pas d'agrément ; on peut en voir un spécimen dans l'Album (1).

(1) Voyez planche 38.

Fers. — Le fer en barre et en fil est importé de l'Inde et mis en œuvre par les forgerons de Moguedchou avec une dextérité assez remarquable, eu égard aux instruments grossiers dont ils se servent. Ils fabriquent ainsi les fers de sagaies, des couteaux-poignards et des instruments aratoires. La quantité de fer qui entre annuellement est d'environ 15,000 frazela, dont une partie est écoulée à l'intérieur. Les instruments d'acier y sont achetés avec empressement, parce que le traitement de ce métal est complétement inconnu aux ouvriers du pays. Les limes, dont ils font un grand usage, sont de fabrique anglaise; ils les reçoivent de l'Inde. Quand elles sont usées, ils réussissent quelquefois à les transformer en lames de poignards, qui sont très-recherchées par les gens de la classe guerrière. Les limes plates à quatre faces ou quadrangulaires sont les plus demandées; elles se vendent, selon la grosseur, de 1/8 à 1/2 piastre la pièce. On placerait promptement une grande quantité de rasoirs, pourvu que le prix de revient n'excédât pas 1 franc pièce; on en trouverait, dans le pays, peut-être une demi-piastre, mais assurément 2 francs.

Presque tous les habitants commencent à se conformer aux lois de l'islamisme, qui ordonnent aux croyants de se raser la tête, et si beaucoup s'en abstiennent, c'est, je crois, faute de rasoirs. On vendrait de même très-facilement une pacotille de couteaux à lame large et longue, à poignée fixe, dans le genre des couteaux à gaîne des matelots américains et anglais.

Fusils et poudre.—On n'importe, à Moguedchou, qu'un très-petit nombre de fusils; quelques Soumal seulement s'en servent pour la chasse à l'éléphant. Ce sont ordinaire-

ment des fusils à mèche, arabes ou persans; mais il y en a aussi de provenance anglaise, connus dans le commerce sous le nom de tower-gun, et qui, à cause de leur gros calibre, sont fort appréciés par les naturels. Le prix de débit est de 4 1/2 à 5 piastres la pièce. La poudre employée est de fabrique anglaise ou américaine; elle est introduite en petits barils de vingt-quatre à vingt-cinq livres, qui sont vendus 3 piastres. Les indigènes employant rarement les armes à feu, la quantité de poudre importée annuellement ne va pas au delà d'une centaine de ces barils.

Tant que Moguedchou fut indépendante, les coutumes du pays, en ce qui concerne les douanes, exigeaient que tout bâtiment touchant dans ce port pour y commercer payât une somme de 25 piastres au sultan de la ville; cette somme pouvait même s'élever à 35 piastres pour les marchands reconnus riches et y faisant beaucoup d'affaires. Par exception, les bateaux arabes n'étaient astreints qu'au droit modique de 2 piastres. Quand Saïd lui eut imposé sa suzeraineté, il y établit un système plus complexe et aussi plus profitable; il s'en réserva tout le produit, se chargeant de payer pour chaque bâtiment, au sultan indigène, ce qui lui serait revenu d'après l'ancien usage. Les sommes que Saïd perçoit par suite ont, à ce qu'il paraît, excité la convoitise du cheikh de Chinggâni, car, depuis un an, Imam Ahhmed est en instance auprès du Sultan, pour qu'une moitié des droits résultants du nouveau système soit substituée à ce qu'il reçoit en exécution de l'arrangement actuel.

Voici la formule du tarif fixé par le Sultan : « Tout bâtiment qui arrive de l'Inde ou d'Arabie, et débarque des marchandises, est assujetti à un droit de 5 pour 100 sur

tout ce qu'il vend. Ceux qui achètent de l'ivoire provenant de l'intérieur doivent payer 2 piastres par frazela (1); un reçu leur sera donné par l'agent du fisc, et, s'ils portent ensuite cet ivoire à Zanzibar, ils pourront l'introduire en franchise. »

A part les douanes dont je viens d'indiquer le régime, il n'est prélevé, à Moguedchou, aucun impôt sur les propriétés de quelque nature qu'elles soient.

La monnaie ayant cours dans le pays est le thalari à l'effigie de Marie-Thérèse, et ses fractions; la piastre d'Espagne à colonnes est acceptée au même taux, mais la pièce de 5 francs ne le serait qu'au poids et souvent avec difficulté.

Dans les transactions, la roupie de la compagnie passe quelquefois pour une demi-piastre, quand, par exemple, l'acheteur ne peut payer en une autre monnaie, ou que le vendeur tient à lier une opération.

Les piécettes de 5 à la piastre sont reçues pour un quart de piastre, mais avec moins de faveur que les quarts de thalari.

La piastre est désignée, par les Soumal, sous le nom de *charok*, et les fractions de cette pièce, 1/2, 1/4, 1/8 et 1/16, sous les noms de *noss-charok*, *robbo-charok*, *soumoun* et *noss-soumoun*.

Les marchands de Moguedchou, et surtout les Soumal,

(1) Quoique ce droit sur l'ivoire puisse être considéré comme un droit de sortie, et que, aux termes de notre traité, nos nationaux soient exempts de toute charge de ce genre, ils n'y échapperaient pas, s'ils traitaient à Moguedchou. Saïd éluderait la clause qui stipule cette exemption, en ordonnant, comme il l'a déjà fait sur d'autres points, que le vendeur ût à payer pour l'acheteur.

n'ayant aucun moyen d'éprouver l'argent, se montrent extrêmement rigoureux sur l'intégrité apparente des pièces qu'on leur présente, et ils les refusent si elles ont la moindre rognure. Les individus par les mains desquels il passe habituellement beaucoup de monnaie ont au petit doigt une bague, dont le chaton proéminent leur sert à percuter chaque pièce tenue en équilibre sur la pulpe d'un des doigts de l'autre main, afin de juger, par le son, de la pureté du métal.

Les poids de Moguedchou sont :

Le retol, unité de poids qui vaut 0^k,445 (1);

Le men', 3 retol ;

La frazela, 12 men' ;

Le kiss, 7 frazela.

Les mesures de longueur sont :

La coudée, en soumali *doudoun;*

L'empan, *tuka ;*

Et la brasse, *bâh*, désignation empruntée aux Arabes.

La coudée est à peu près la seule de ces mesures qui soit en usage; sa longueur moyenne peut être considérée comme équivalente à 0^m,49.

L'unique mesure de capacité est la kila, qui contient 1^k,110 de dourha; quinze kila font ce qu'on appelle une *tobla;* trente kila, un *m'sigo;* cent kila, une *djézela*.

Sauf le cas où notre colonie de Bourbon aurait besoin de bétail ou d'ânes, l'état actuel du commerce de Moguedchou n'est pas de nature à y attirer nos navires; mais, dans le cas énoncé, on pourrait y faire des opérations très-lucratives

(1) Voir, à ce sujet, ce qui est dit à l'article Poids et mesures du chapitre XXIV, consacré au commerce général de la côte.

sur ces deux articles. En effet, les beaux bœufs ne se payent pas plus de 5 piastres; les moutons, de 1/2 à 1 piastre, et le prix d'un bon âne n'est que de 4 piastres. La traversée ne serait ni longue ni difficile aux époques où ce port est abordable. Le groupe des Seychelles, placé sur la route à suivre, offrirait, d'ailleurs, une relâche commode, si l'on avait besoin de renouveler sa provision d'eau et de fourrage.

Quant aux objets d'importation réclamés par Moguedchou, le commerce de Bourbon en trouverait quelques-uns dans les produits de l'île, tels que le café, les mélasses et les sucres de qualité inférieure. Mais, payât-il en espèces les animaux à prendre, il réaliserait encore d'assez grands bénéfices, eu égard à leur prix courant sur les marchés de la colonie.

Maïotte, à l'aide de son cabotage, pourrait entretenir, avec Moguedchou, des relations plus régulières et plus fréquentes. Elle aurait, pour articles d'importation, outre ses propres produits en café et mélasse, le tabac et le riz de Madagascar et des Comores, et, pour articles de retour, la plupart de ceux que Moguedchou livre à l'exportation et dont notre établissement tendra de plus en plus à devenir un entrepôt, ainsi que des articles similaires de toute la côte orientale d'Afrique.

Voici maintenant, pour les navires français qui aborderaient à Moguedchou, des avis et des indications qui ne seront peut-être pas sans utilité.

D'après la situation politique de cette ville, il semble que nos nationaux devraient y trouver la protection et l'accueil que leur garantit notre traité avec le sultan de Zanzibar, dans

toutes les localités placées sous l'autorité de ce prince. Il importe néanmoins que les capitaines des premiers navires qui se rendront en ce port, allient la prudence à la fermeté pour échapper aux exigences et aux suggestions intéressées des chefs et, en général, des individus à qui ils auront affaire. On le comprendra en quelques mots.

La souveraineté du Sultan est, nous l'avons vu, plus nominale que réelle à Moguedchou; du moins n'a-t-elle pas d'action au delà de la portée de ses canons. J'ai dit qu'il n'y est représenté par aucun agent, et que le gouvernement de la ville est laissé entièrement aux chefs indigènes. Ceux-ci se montrent toujours, il est vrai, disposés à satisfaire ses désirs et à se conduire d'après les recommandations qu'il leur a directement adressées; mais, ayant eu fort rarement des relations avec les Européens, ils ne sauraient bien comprendre la nature de nos rapports politiques avec Saïd, ni la solidarité résultant, pour eux, de leur soumission à ce prince, quant à ses engagements envers nous. D'ailleurs ces chefs indigènes ont peu d'autorité sur une population se faisant encore moins qu'eux l'idée de notre puissance de répression, si la justice du Sultan était trop lente ou incapable de punir. Auprès des habitants de la ville, qui savent, par expérience, qu'on peut exercer contre eux des représailles, on n'invoquerait pas vainement, au besoin, le nom de Saïd; il suffirait peut-être d'avoir fait connaître, par quelques coups de canon tirés, en guise de salut, à l'arrivée, qu'on est en état de se venger d'une injure. Ce n'est donc pas de la population sédentaire qu'on aurait à craindre un sérieux dommage; mais il y a toujours, à Moguedchou, un certain nombre de Bédouins attirés par le commerce, et qui ont toute

l'indépendance sauvage, la brutale ignorance et les habitudes désordonnées qu'indique ordinairement ce nom : c'est avec eux, surtout, qu'il faut éviter les différends ; car, une fois sortis de la ville, peu leur importerait qu'elle fût réduite en cendres par nous ou par Saïd, pour les violences qu'ils y auraient commises à l'égard de nos nationaux. Ceux des habitants qui raisonnent sentent très-bien cela ; aussi vous recommandent-ils instamment de ne point sortir de la ville, et s'empressent-ils d'y prévenir toute collision avec des étrangers.

On ne doit pas conclure de ce qui précède qu'il serait dangereux pour des Européens d'aller traiter à Moguedchou, mais seulement qu'on aurait tort d'y aller avec une confiance illimitée, négligeant les précautions que commandent l'état souvent agité et les habitudes turbulentes de sa population. Les Soumal du sud sont, comme ceux du nord, très-bruyants dans leurs moindres débats ; il ne faut donc pas s'émouvoir de leurs cris et gestes, ni les prendre pour des menaces : un étranger en butte à de pareilles démonstrations imposera au déclamateur furibond par une attitude calme et ferme, et lui attirera presque toujours les huées des spectateurs. En un mot, les Soumal sont plus tapageurs que belliqueux ; j'en ai acquis plusieurs fois la preuve dans des circonstances difficiles.

Il faut s'attendre, en débarquant, à être accueilli par une foule de peuple armé accourue pour voir les *M'zongou*. Ici commencera, pour l'étranger, un embarras réel ou plutôt une difficulté insurmontable, s'il n'est accompagné au moins d'un interprète d'arabe ; non que cette langue soit en usage chez les Soumal, mais parce que dans les villes du littoral,

surtout dans celles où il existe des descendants d'Arabes, il se trouve toujours des individus qui en ont quelques notions. On rencontre même des Soumal qui en savent quelques mots. Tous les renseignements que je consignerais ici ne soustrairaient pas à l'obligation de se faire comprendre, un capitaine arrivant pour traiter : un interprète est donc indispensable à toute expédition dirigée sur cette côte. J'insiste sur ce sujet, parce que les répétitions me semblent bonnes, lorsqu'il s'agit d'indiquer des précautions d'une nécessité absolue. A Moguedchou, on pourrait trouver fortuitement un jeune chérif de Braoua, nommé Sid Qoullatin (1), qui fait des affaires avec cette place et parle un peu l'anglais ; mais cette circonstance se présentât-elle, et connût-on soi-même la langue anglaise, on resterait entièrement livré à la bonne foi de ce seul interprète. Or, pour un Arabe, la position serait si avantageuse et si tentante, qu'on ne saurait espérer qu'il n'en abusât pas ; c'est par suite d'une position analogue que les Anglais, qui vont quelquefois de Maurice à Braoua pour acheter des bœufs, les payent à raison de 10 piastres par tête, au lieu de 5 ou 6, prix courant pour les indigènes.

Le lieu de débarquement le moins incommode est à environ un tiers de mille dans l'est de Chinggâni : on passera donc d'abord devant ce quartier, et il sera ainsi tout natu-

(1) Ceci et ce qui suit a été écrit dans la prévision que les renseignements donnés sur certains personnages connus par moi à Moguedchou seraient livrés au public peu de temps après mon voyage d'exploration. Que sont devenus, depuis, les hommes dont je parle? Je l'ignore. Mais, quand ils seraient morts ou qu'ils auraient quitté le pays, les voyageurs qui me succéderont tireront toujours parti du sens général de mes recommandations.

rel de s'y arrêter pour faire une visite au sultan ou cheikh, Imam-Ahhmed.

Dans la foule, réunie sur la plage, on distinguera plusieurs individus un peu plus vêtus que les autres; ce sont des gens de la tribu des Cheraf et peut-être des Arabes. Parmi eux, on remarquera tout de suite un homme de grande taille et un peu obèse, ayant une physionomie et des manières engageantes; il se présentera spontanément pour vous servir de guide et de hebban : c'est notre Sid Hhaddad, le principal négociant de la ville; on le reconnaîtra sans peine par le fort bégayement dont il est affligé. Au besoin on se procurera un logement dans sa maison; toutefois il sera bon de ne rien conclure avec lui avant d'avoir reconnu le terrain et visité le cheikh de Hhameurouine. Cette mesure est non-seulement une affaire de convenance, mais encore elle pourra être favorable à l'opération : le caractère de Moumen-ben-Hhacen, le respect qu'il inspire à ses subordonnés, sa conduite à notre égard, et les dispositions qu'il m'a témoignées quant aux Français qui se présenteraient dans le port pour y commercer, me portent à penser qu'il serait plus facile, plus sûr et peut-être plus lucratif de traiter à Hhameurouine qu'à Chinggãni. J'ai eu fort à me louer de mes relations avec Moumen; aussi, en le quittant, lui ai-je laissé un écrit qui en fait foi et le recommande à la confiance des étrangers arrivant à Moguedchou. Il m'en a, de son côté, remis un, par lequel il s'engage à protéger les Français qui visiteront ce port et à leur servir de hebban (1).

(1) Voici ce que contient cet écrit, dont l'original est resté dans les archives de la station :

Quant au cheikh de Chinggâni, Imam-Ahhmed, ce n'est qu'un mendiant éhonté, un homme sans volonté, sans énergie, sur les paroles et les promesses duquel il n'y a point à compter. Après lui avoir fait une visite d'arrivée, pour l'informer qu'on est venu à Moguedchou dans l'intention d'y commercer, on devra éviter, autant que possible, toutes communications avec lui; elles n'auraient pour but, de sa part, que des demandes d'argent ou d'autres objets, et ne seraient d'aucune utilité pour les voyageurs.

Les Soumal tiennent en cela beaucoup des Arabes : ils ne mettent ni scrupules ni vergogne à demander, et il est bien difficile d'échapper entièrement à leurs obsessions. Le cheikh Moumen n'est pas absolument exempt de ce défaut, mais il y apporte plus de tact et moins d'importunité. Un petit cadeau offert à propos à certains individus pourra, du reste, être d'un bon effet, comme prélude des relations. L'argent y est préféré à tout; quelques piastres y seront beaucoup plus appréciées que des objets d'une valeur double et triple; du tabac, du savon, un fusil, un peu de poudre sont, après l'argent, les choses les plus estimées. Il sera bon, d'ailleurs, de mettre une grande réserve dans la distribution de ces cadeaux, et surtout de leur imprimer le cachet d'une gratification accordée en raison du concours

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Louange à Dieu! Que « la prière et le salut soient sur notre seigneur Mohhammed, sa famille « et ses amis, et qu'il soit sauvé.

« Ensuite il y a paix et sécurité entre les Français et les habitants « de Moguedchou, et, s'il venait des Français dans ce port, le cheikh « Moumen-ben-Hhacen-ben-Omar sera leur hebban.

« A la date du lundi 27 du mois de rébi premier, de l'an 1263. Donné « par le cheikh Moumen-ben-Hhacen-ben-Omar. »

que le donataire aura prêté à l'opération réalisée. Il est important de maintenir intact le droit qui nous est acquis par le traité, de commercer, aux seules conditions y stipulées, dans tous les ports, sous l'autorité de Saïd; la moindre concession à ce sujet passerait bientôt en règle pour les indigènes. Quelques indications nautiques compléteront ces instructions.

Bien que, dans le fort des deux moussons, la mer soit grosse au mouillage, comme il n'y a pas de saute de vent à craindre, que la tenue est bonne et qu'on y est toujours en appareillage, un navire muni de solides amarres y séjournerait sans risque pendant sept à huit mois de l'année; mais les opérations qu'on peut faire avec le plus d'avantages à Moguedchou, les chargements de bœufs et d'ânes, seraient, pour la majeure partie de ce temps, très-difficiles, sinon entièrement arrêtées. En effet, le port manque absolument de moyens pour le transport des animaux à bord, et, d'autre part, il y a impossibilité de les y traîner à la remorque d'une embarcation par une grosse mer; enfin l'état de la barre, qui est alors très-mauvaise, empêche souvent de communiquer avec la terre. Il en résulte que, des derniers jours d'avril à la mi-septembre, Moguedchou est abandonnée, même par les bateaux caboteurs. Durant presque toute cette période, la mousson de sud-ouest souffle avec violence. Il en est à peu près ainsi des vents de nord-est en décembre et janvier, et, quoiqu'en raison de la direction du vent relativement à celle de la côte la mer y soit beaucoup moins grosse dans ces mois que lors de la mousson de sud-ouest, les communications n'en sont pas moins, le plus ordinairement, impraticables. Par suite de tout cela, les mois pendant lesquels des navires peuvent y aller traiter

sont : fin de septembre, octobre, février, mars et première quinzaine d'avril.

On sera en bonne position en relevant le grand minaret, du nord 25° ouest, au nord 30° ouest, l'ancre par un fond de 22 à 24 mètres. Dans les communications avec la terre, il conviendra de tenir compte des courants de marée, qui, parfois, sont assez sensibles. Pendant le séjour du brick sur rade, nous les avons trouvés d'un mille par heure, portant à l'ouest-sud-ouest avec le flot, et à l'est avec le jusant.

Du 10 au 15 février jusqu'au 1er avril, il n'y aura pas d'inconvénient à mouiller par 13 ou 14 mètres, en se tenant dans le relèvement indiqué pour le grand minaret; on ne serait ainsi qu'à moins d'un tiers de mille du récif, mais sans aucun danger, car la brise est alors modérée et la mer belle. Il en est de même, je pense, de la dernière quinzaine de septembre à la fin de novembre; les indigènes me l'ont dit; comme je ne m'y suis jamais trouvé à cette époque, je ne l'affirme pas. Le *Ducouëdic* y a jeté l'ancre quatre fois, en février et mars 1847, et en janvier 1848; le mouillage y était très-tenable. J'ai passé devant Moguedchou en juillet 1840, avec la *Dordogne;* mais la force du vent et l'état de la mer étaient tels que je ne crus pas devoir y mouiller.

Il existe, sur toute cette côte, des courants très-forts qui suivent la direction générale des moussons, combinée avec celle du littoral. A petite distance de terre, ils vont souvent jusqu'à 60 et 70 milles en vingt-quatre heures; à mesure qu'on s'en écarte, ils diminuent, et leur direction devient très-variable. Il est donc nécessaire, aux approches de la

terre, de diriger sa route de façon à atterrir toujours au vent du point à atteindre, et, si, par des circonstances inattendues, il arrivait qu'on le fît sous le vent, il faudrait immédiatement reprendre le large, car il n'y a pas de navire à voiles qui, en louvoyant le long de la côte, pourrait la remonter à contre-mousson. On se rappellera que la mousson dite de nord-est commence aux environs de l'équateur, à la fin d'octobre; elle souffle de l'est-nord-est d'abord, et passe successivement à l'est, à l'est-sud-est et jusqu'au sud-est dans le jour, en février et mars; durant la nuit, elle hale plus ou moins la terre, en prenant davantage de nord. Dans ces mêmes parages, la mousson dite du sud-ouest s'établit vers la mi-avril; elle souffle le plus ordinairement du sud-sud-ouest et sud, puis souvent du sud-sud-est et sud-est le jour, pendant la dernière partie de sa durée.

Tels sont les renseignements que nous nous sommes procurés à Moguedchou; ils se trouvaient heureusement recueillis quand fut entreprise l'excursion à laquelle j'ai fait allusion au chapitre précédent, et que je raconterai dans celui qui va suivre.

ERRATA.

Page 25, ligne 20, au lieu de : a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et peupler,
lisez : a le droit d'épouser quatre femmes légitimes et de peupler.

Page 41, ligne 18, au lieu de : une lettre-réponse *qui s'exprimait ainsi*, d'après,
lisez : une lettre-réponse *contenant ce qui suit*, d'après.

Page 86, ligne 15, au lieu de : sont gravés quelques sentences du Coran,
lisez : sont *gravées* quelques sentences du Coran.

Page 127, ligne 1, au lieu de : liqueurs douces *qui viennent parfois du dehors*,
lisez : liqueurs douces *de fabrication européenne*.

Page 139, ligne 19, au lieu de : dans lesquels il n'en est pas réuni vingt *et* une fois l'an,
lisez : *et* dans lesquels il n'en est pas réuni vingt-une fois l'an.

Page 166, ligne 18, au lieu de : contracté *avec* lui d'autre,
lisez : contracté *envers* lui d'autre.

Page 170, ligne 7, au lieu de : *et* pour demander,
lisez : pour demander.

Page 175, ligne 27, au lieu de : *ces* opérations,
lisez : *ses* opérations.

Page 227, ligne 24, au lieu de : leur promettant,
lisez : *en* leur promettant.

Page 250, ligne 2, au lieu de : n'en maintient pas moins à bord *le matériel d'armement*, toute l'artillerie,
lisez : n'en maintient pas moins à bord toute l'artillerie.

Page 255, ligne 5, au lieu de : la plupart *de mes compatriotes*,
lisez : la plupart *d'entre eux*.

Page 258, ligne 28, au lieu de : 34' au nord,
lisez : 34 *milles* au nord.
Page 266, ligne 9, au lieu de : *moindres* fautes,
lisez : *plus petites* fautes.
Page 275, ligne 8, au lieu de : à *se retirer* bientôt *devant* les descendants,
lisez : à *être dominées* bientôt *par* les descendants.
Page 283, ligne 6 du sommaire,
au lieu de : Mouillage d'Agoada,
lisez : Mouillage d'Aguada.
Page 304, ligne 8, au lieu de : que nous *eussions un pareil privilége*,
lisez : que nous *l'eussions*.
Page 353, ligne 25, au lieu de : l'horizon se renfer*merait*,
lisez : l'horizon se renfer*mait*.
Page 375, ligne 3, au lieu de : *fort* tard pour prendre,
lisez : *trop* tard pour prendre.
Page 389, ligne 15, au lieu de : la première baie de Hhafoun,
lisez : la première, baie de Hhafoun.
Page 400, ligne 20 de la note,
au lieu de : *Hobbia*,
lisez : *Obbya*.
Page 433, ligne 6, au lieu de : où un de nous ne faisait *pas*,
lisez : où *pas* un de nous ne faisait.
Page 440, ligne 14, au lieu de : a perdu enfants,
lisez : a perdu *des* enfants.
Page 449, ligne 30, au lieu de : qu'on nous *demandait* le double,
lisez : qu'on nous *les vendait* le double.
Page 457, ligne 16, au lieu de : *fussent en mesure* de trafiquer,
lisez : *pussent* trafiquer.
Page 507, lignes 13 et 29, au lieu de : chér*i*f,
lisez : cher*a*f.
Page 514, ligne 13, au lieu de : *Sidi*-Hhaddad,
lisez : *Sid*-Hhaddad.
Page 520, ligne 10, au lieu de : Deno*q*,
lisez : Deno*k*.
Page 520, ligne 27, au lieu de : Abd-es-Sund,
lisez : Abd-es-Sound.
Page 520, ligne 27, au lieu de : Ala*i*eddin,
lisez : Ala-eddin.
Page 524, ligne 26, au lieu de : Fek*heur-ed-Din*,
lisez : Fekeur-*Eddin*'.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

Paris. — Imprimerie de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 5.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE.

DOCUMENTS

SUR

L'HISTOIRE, LA GÉOGRAPHIE ET LE COMMERCE

DE

L'AFRIQUE ORIENTALE

RECUEILLIS ET RÉDIGÉS

PAR M. GUILLAIN,

CAPITAINE DE VAISSEAU;

PUBLIÉS

Par ordre du Gouvernement.

DEUXIÈME PARTIE.

RELATION

DU

VOYAGE D'EXPLORATION A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE,

EXÉCUTÉ PENDANT LES ANNÉES 1846, 1847 ET 1848,

par le brick *le Ducouëdic.*

—

TOME DEUXIÈME.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

CHAPITRE XVII.

Routes de Moguedchou vers l'intérieur. — Dispositions prises pour une excursion à Guèledi. — Départ. — Incidents de route. — Arrivée. — Description de Guèledi. — Sa population. — Mœurs et caractères des habitants. — Cultures et productions. — Le sultan Youceuf et sa famille. — Sa puissance politique. — Itinéraires de Guèledi à divers points de l'intérieur. — Cours de l'Ouébi-Dénok. — Retour à Moguedchou.

Plusieurs routes partent de Moguedchou : l'une, dirigée vers le nord-est, longe la côte du pays des Abgal, puis entre dans celui des Medjeurtine, où elle se ramifie; les autres conduisent à la rivière et de là pénètrent dans l'intérieur.

En suivant la première, on met, dit-on, quinze aoudahh (1) pour atteindre la limite qui sépare les Habeur-Gadeur des Medjeurtine. A partir de Chinggâni, on passe, pendant quatre aoudahh, sur le territoire des Abgal-Habeur-intéra, qui comprennent deux tribus, les Ali, le long du rivage, et les Men'tané, dans les terres. On entre ensuite dans le territoire des Abgal-Youceuf, sur lequel on fait deux aoudahh; après quoi on rencontre le pays des Kabala, où l'on

(1) *Aoudahh*, pluriel d'oudehha, qui signifie une journée de voyage comptée du lever au coucher du soleil, avec les repos obligés, ce qui représente une moyenne de neuf à dix heures de marche.

marche durant une oudehha ; puis celui des Daoud, sur lequel on parcourt trois aoudahh ; celui des Abgal-heurti, cinq aoudahh, enfin celui des Habeur-Gadeur jusqu'à Obbia.

La plus nord des autres routes mène, à travers les territoires des Moubeline et des Gogondobé, chez les Odjourane, dont le pays est nommé Chebel-lèh.

Une deuxième route conduit au pays des Elkebi, puis à celui des Moubéline.

Une troisième enfin, traversant le pays des Rahhan'ouine dans toute son étendue, aboutit à Ganãné, ou plutôt à Lock, ville située sur l'Ouébi-Ganãné ou le Djoub ; elle passe par Guèledi, et j'en donnerai l'itinéraire en parlant de cette localité, but du voyage que j'avais projeté.

J'ai déjà plusieurs fois mentionné l'existence d'une rivière à quelques lieues dans l'ouest de Moguedchou, et désigné aussi le cheikh ou sultan Youceuf comme chef d'un territoire qu'elle arrose. En 1843, le cours d'eau dont il s'agit fut reconnu sur différents points par le lieutenant Christopher, de la marine de la compagnie, et cet officier eut, par suite, des relations avec Youceuf, qui résidait à Guèledi.

Si une excursion aux mêmes lieux n'avait plus l'attrait d'une découverte, elle pouvait, du moins, ne pas être sans utilité pour nos intérêts commerciaux à venir. On comprendra, d'ailleurs, que ce fût devenu pour moi une question d'amour-propre national, et que je tinsse à ne pas laisser ignorer le nom de la France dans un pays où celui de l'Angleterre était connu. J'avais donc résolu de me transporter à Guèledi.

Lorsque j'annonçai mon intention, chacun, à Moguedchou, se récria sur la témérité d'une pareille entreprise, et, à part Moumen, tous nos amis manifestèrent les craintes les plus vives, augurant qu'elle aurait pour nous des suites funestes; puis, voyant que je n'en paraissais pas fort ému, ils cherchèrent à me démontrer que la réalisation de mon projet rencontrerait des difficultés insurmontables; les anciens de la ville m'envoyèrent même une députation, afin de m'empêcher de commettre ce qu'ils nommaient une insigne folie. Mais, ayant eu l'occasion de juger du cas qu'il fallait faire de leurs appréhensions, je pensai qu'il en était des périls du voyage à la rivière comme il en avait été de ceux de nos promenades hors la ville. Je combattis donc leurs arguments avec ténacité, et déclarai, en dernier ressort, que, puisqu'un blanc, un Anglais, avait accompli ce voyage, je ne voyais pas ce qu'il aurait pour moi d'impossible. Néanmoins, et quoique je parusse convaincu du succès, j'étais réellement fort embarrassé de trouver les moyens d'exécution nécessaires, quand un chérif de Braoua, Sid-Qoullatin (je l'ai déjà cité), vint à mon aide. Ayant été plusieurs fois à Guèledi, et étant même en relation d'amitié avec Youceuf et ses frères, il m'offrit de se charger des démarches à faire auprès de ces personnages. Cette négociation dura plusieurs jours et donna lieu à une correspondance fort originale, dont les pièces principales vont être mises sous les yeux du lecteur.

Aux premières ouvertures de Sid-Qoullatin, voici la réponse que fit le Hhadji-Ibrahim, frère du sultan Youceuf :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Que Dieu vous donne une vie heureuse et bénie !

« A l'aimé et cher, digne, resplendissant, pur, pieux, « sans péché, très-noble, très-raisonnable, connaissant « Dieu et son prophète, que l'on peut décrire en énumé- « rant toutes les bonnes qualités, Sid-Qoullatin, fils de Sid- « Moudeheur, que Dieu (qu'il soit élevé) le sauve. Amen.

« Ensuite nous avons vu votre lettre et en avons compris « le contenu. Nous avons compris que vous aviez été at- « teint des décrets célestes (auxquels ni le roi puissant, ni « le prophète envoyé de Dieu, ne peuvent échapper), par la « mort de votre frère Sid-Omar-ben-Moudeheur. Que Dieu « lui fasse miséricorde ainsi qu'aux justes; qu'il lui donne « place aux approches du paradis, et à vous, une parfaite « patience. *Je suis à Dieu et c'est en lui que je me ré- « fugie.* Que Dieu illustre votre peine et la rende plus « douce; qu'il fasse grâce à celui que vous venez de per- « dre! *Je suis à Dieu et c'est en lui que je me réfugie.* Puis, « ô Sid-Qoullatin, ne me trompez pas sur le compte des « Frenggui, et soyez un autre moi. Vous étiez à Mogued- « chou à leur arrivée, tandis que moi j'étais loin, à Bar- « déré.

« Or, aujourd'hui, ne me trompez pas, et j'attendrai ce « que vous m'en direz; informez-vous de leurs secrètes in- « tentions. Craignez Dieu votre maître; cherchez leurs se- « crets, et écrivez-moi une lettre que vous remettrez à mon « neveu Hhacen-ben-Ali et à Aboubekeur-ben-Addi; et que « les Frenggui ne se mettent pas en route avant d'avoir « reçu une lettre de moi. Ensuite, Sid-Qoullatin, si vous « croyez en Dieu, en ses anges, son prophète, ses écrits, « au jour du jugement, sa puissance, le bien et le mal, ne « me trompez pas; car je vous ai dévoilé mes secrets, sa-

« chez-le bien, ô Sid-Qoullatin! Je vous recommande de « vous informer de leurs intentions secrètes et de ce qu'ils « veulent, de m'en écrire promptement. Je vous en sup- « plie, ne négligez pas cela. Ne connaissez-vous pas cette « sentence : *Ne trompe pas celui qui met sa confiance en « toi.* Or j'ai mis la mienne en vous, ne me trompez pas.

« Les paroles les plus brèves et les plus claires sont les « meilleures.

« Cet écrit vient de votre ami le Hadji-Ibrahim. »

Dès la réception de cette lettre, qui me fut communiquée par Sid-Qoullâtin, M. Vignard écrivit en mon nom à Youceuf, lui exprimant mon désir de le voir et d'établir avec lui des rapports d'amitié. Par quelques compliments sur sa puissance et la réputation dont il jouissait, je flattais sa vanité, que je savais être excessive, et tâchais aussi d'exciter sa curiosité en lui affirmant que j'avais à l'entretenir de choses qui l'intéressaient vivement.

En même temps je fis écrire à Ibrahim, de manière à combattre la défiance qu'il exprimait à notre sujet, et pour lui recommander la missive que j'adressais à Youceuf; je le priais, en outre, de nous envoyer une escorte, lui disant que nous étions pressés, et que nous désirions aller à Guèledi attendre la décision du Sultan, son frère, plutôt que de rester sans occupation à Chinggâni.

Les réponses ne tardèrent pas à nous parvenir. En voici la traduction textuelle.

Lettre du cheikh Ibrahim.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« Que Dieu vous donne une vie heureuse et bénie!

« Aux aimés, chers, dignes, purs, braves, esclaves de « leur serment et de la foi qu'ils ont donnée, qui ne crai- « gnent personne. Salut sur vous, ainsi que la miséricorde « de Dieu et ses bénédictions. Que le salut soit sur vous, ô « nos amis et frères, fruit de nos entrailles et prunelles de « nos yeux. Salut sur vous, ô Capitaine! ô Christopher (1)! « Puis, si vous vous informez de notre état, nous sommes « heureux et tranquilles : que Dieu vous donne un état « semblable. Que dis-je? meilleur soit-il, si notre maître « exauce nos vœux.

« Ensuite nous avons vu votre honorable lettre, et « avons compris ce que vous nous y marquez. Quant à ce « qui est du cheikh Youceuf, il est en ce moment à Dafit, « et je lui ai envoyé la lettre qui est à son adresse. Attendez « et restez à Moguedchou, ô nos frères, fruit de nos en- « trailles! Attendez un jour ou deux, et, dès que je recevrai « la réponse du sultan Youceuf, je vous enverrai une troupe « nombreuse pour vous conduire jusqu'à nous, avec la per- « mission de Dieu (qu'il soit élevé).

« La meilleure manière de s'exprimer est celle qui, étant « brève, fait bien comprendre ce que l'on veut. »

Lettre du sultan Youceuf.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux ;

« Du sultan Youceuf, fils du sultan Mahhmoud, aux « Frenggui, soldats de Victoria (2) ;

(1) L'auteur de la lettre, se souvenant du lieutenant Christopher, s'imaginait, sans doute, que le nom de cet officier était un titre applicable à tous les blancs.

(2) Youceuf, comme on le voit, nous prenait pour des Anglais.

« Ensuite, ô Frenggui, j'ai vu votre lettre et me suis
« instruit de ce qu'elle contenait touchant votre arrivée à
« Moguedchou à l'Âceur (1) du jour de vendredi, et le pro-
« jet que vous avez formé de me venir trouver à Dafit. Or
« sachez que, dans ces jours de grande chaleur, vous ne
« pourriez supporter la marche pour venir à Dafit. Attendez-
« moi donc jusqu'à samedi, car j'ai presque terminé mes
« affaires. Prenez patience pendant ce temps et demeurez
« dans la ville de Hhameur (Hameurouine) jusqu'à ce que je
« vienne, ce qui ne tardera pas, s'il plaît à Dieu (qu'il soit
« élevé). Voilà ce que j'ai à vous faire savoir. Salut. Je vous
« en supplie, attendez-moi à Hhameur et ne sortez pas avant
« que je vienne. Lorsque je me mettrai en route, je vous
« enverrai une lettre et des hommes, afin de vous faire
« savoir que notre rencontre aura lieu sur les bords de la
« rivière, dans un endroit que je vous désignerai bientôt.
« Voilà, et salut. »

Ces deux lettres étaient satisfaisantes en ce qu'elles me donnaient la presque certitude d'une entrevue; cependant je pouvais craindre une prolongation de séjour à Moguedchou, où nous n'avions, M. Loarer et moi, plus rien d'intéressant à faire. J'écrivis donc de nouveau au Sultan et à son frère, pressant le premier d'envoyer l'escorte promise, et priant le second de me fournir, en attendant, les moyens de me rendre au moins à Guèledi.

« Voici ce que répondit Ibrahim :

Après les compliments :

« ..... Nous avons eu votre honorable écrit et avons

(1) L'Âceur est la troisième prière du jour et se fait aux environs de quatre heures du soir.

« compris ce que vous nous y marquez. Si notre maître
« veut exaucer nos vœux et faciliter la marche des événe-
« ments, dès que vous aurez vu les soldats du sultan You-
« ceuf, fils du sultan Mahhmoud, vous partirez avec eux
« en leur adjoignant sept Français; amenez aussi Sid-Qoul-
« latin, fils de Sid-Moudeheur, et ne le laissez pas à Mo-
« guedchou. Il sera votre lieutenant pour la route, et nous
« ne savons pas le français. O nos frères, fruit de nos en-
« trailles et prunelles de nos yeux! ne rejetez pas nos pa-
« roles et écoutez-les. Sortez dans la nuit de dimanche;
« quant à moi, je vous attendrai dimanche, dans la mati-
« née, sur le bord de la rivière.

« Les meilleurs discours sont brefs et clairs. »

Dans une autre lettre adressée à Sid-Qoullatin se trouvait, à notre intention, le passage suivant :

« Fais parvenir mon salut aux Frenggui et dis : Le hadji
« Ibrahim, fils du sultan Mahhmoud, vous salue et a dit :
« O mes frères, fruit de nos entrailles, prunelles de nos
« yeux, qui êtes une partie de notre foie, je vous prie de
« me renvoyer par les porteurs toute espèce de remèdes
« pour les maladies de tête, de cou, des yeux, de la langue,
« du ventre, du côté, des pieds, des mains, des oreilles,
« du cœur, des fesses et des parties nobles de l'homme. Ne
« trompez pas mon espérance, ô mes frères! je brûle du
« désir de vous voir; mais, si je partais, il ne resterait per-
« sonne dans les villes (pour gouverner, *sous-entendu*). »

D'après cette lettre, je conjecturai que Youceuf avait autorisé son frère à nous envoyer chercher; mais je ne reçus pas de lui de réponse directe, avant mon départ de Moguedchou.

Le 5 mars, l'escorte annoncée par Ibrahim arriva. Je devais penser qu'il ne me restait qu'à profiter de ce bon office, sauf à remercier plus tard : il n'en fut pas ainsi. Point d'argent, point de Soumal. Il fallut, avant tout, débattre le prix auquel j'aurais l'honneur d'être accompagné des soldats de Youceuf. Je m'efforçai de leur démontrer qu'ils exécutaient simplement auprès de moi un ordre de leur chef; mais cette argumentation dépassait leurs idées sur le service militaire. En nous escortant, ils se donnaient de la peine et s'exposaient, disaient-ils, à des collisions dangereuses; or cela ne devait pas, selon eux, être fait gratis. Je fus donc obligé de céder, après avoir, toutefois, réduit leurs exigences à des proportions raisonnables. J'avais marchandé d'autant plus opiniâtrément que, outre la nécessité de me tenir dans les limites d'une stricte économie, je voulais éviter de créer un précédent dont, à l'avenir, on pourrait abuser. Bref, la rétribution fut arrêtée, pour les dix hommes de l'escorte, à 30 piastres, moitié payable immédiatement, et le reste à l'arrivée à Guèledi.

Ces préliminaires accomplis, nous nous apprêtâmes à partir dans la nuit, suivant en tous points les indications contenues dans la lettre du frère de Youceuf. Par l'entremise de Sid-Qoullatin, qui devait être notre introducteur, des chameaux furent loués pour porter les vivres et les effets, et nous fixâmes le moment du départ à dix heures du soir.

Le matin même du jour où l'escorte était arrivée, le brick avait repris le mouillage de Moguedchou. Il était revenu fort à propos sur rade pour nous fournir plusieurs objets dont nous avions besoin et compléter le personnel de l'ex-

pédition. Je mis mon lieutenant au courant de la situation, l'engageant, dans le cas où il croirait encore prudent de quitter le mouillage, à faire en sorte de s'y trouver à la date présumée de mon retour.

Vers neuf heures, tous nos bagages furent transportés au dehors de la ville, sur le bord de la mer, la porte par laquelle nous devions sortir n'étant pas de hauteur suffisante pour donner passage aux chameaux chargés ; et, après avoir confié à la garde de Sid-Hhaddad les objets laissés dans notre logis, je rejoignis mes compagnons au rivage.

La lune venait de se lever, et son disque, presque complétement lumineux, projetait des lueurs rougeâtres sur tous les objets qu'elle éclairait, en même temps que se dessinaient en silhouettes allongées, sur la plage, les pans de murailles et les maisons à terrasse de la partie de Chinggâni qui la domine. L'atmosphère était pure et diaphane, et les cieux, resplendissant des clartés de leurs milliers de soleils, semblaient convier l'âme à s'élancer dans les profondeurs de l'infini. Une fraîche brise de mer poussait les vagues au rivage, et mêlait son souffle au bruit monotone de la lame déferlant sur le sable. Impressionné par le charme de cette nuit, je me sentais entraîné à de douces et mélancoliques rêveries; mais, à chaque instant, le langage rauque et grondeur des chameliers, le grognement que leur brutalité arrachait aux pauvres bêtes, pourtant si patientes, qu'ils chargeaient, me ramenaient tout à coup au monde réel et à la cause du mouvement qui s'opérait près de moi. J'en suivais alors des yeux et presque machinalement les détails : ici c'était une file de chameaux agenouillés, sur le dos desquels on entassait des colis dont le contact inac-

coutumé semblait lasser leur docilité habituelle. A quelques pas de là, divisés en petits groupes, stationnaient les gens de l'escorte, demi-nus, portant plusieurs sagaies en main, le bouclier au bras et le couteau-poignard à la ceinture ; la tête découverte, rasée ou garnie d'une chevelure disposée d'une façon bizarre. Le visage des uns paraissait d'autant plus noir qu'ils se trouvaient dans l'ombre ; celui des autres prenait, à travers les reflets de lumière dont ils étaient soudainement éclairés, une expression farouche et diabolique... Peut-être s'entretenaient-ils de nous et du sort qui nous était réservé! Dans une partie de ce tableau vivant, dont tout le fantastique, pour être bien rendu, n'eût pas demandé moins que le pinceau de Rembrandt ou de Gérard-Dow, se tenaient les officiers et les marins composant notre personnel : ceux-là vêtus et armés comme l'exigeaient les chances probables du voyage qu'ils allaient entreprendre ; ceux-ci le sac au dos, la giberne en ceinture et chargeant leurs armes. Enfin, comme si un artiste eût voulu capricieusement mettre en contraste les divers états sociaux par lesquels l'humanité a passé, la sauvagerie, la barbarie et la civilisation, plusieurs des individus de descendance arabe, qui habitent la ville, figuraient en curieux à côté des deux premiers groupes, cherchant vainement à comprendre le but de notre entreprise, et échangeant leurs réflexions sur la singulière idée des Frenggui.

Au moment où nous nous séparions des personnes qui nous avaient accompagnés sur la plage, l'une d'elles, le vieil Arabe chargé de la perception des droits levés pour le compte du sultan de Zanzibar, s'approcha et me serrant affectueusement la main, me dit, d'un air où se peignait une vive in-

quiétude : « Vous allez entreprendre un voyage qui n'est pas « sans dangers..., soyez prudent et contenez-vous dans vos « rapports avec les gens que vous rencontrerez ! » Le ton pénétré dont ces paroles étaient prononcées et la scène qui se déployait sous nos yeux ; la nature à la fois pittoresque et sauvage du lieu ; la physionomie si étrange, si nouvelle pour moi de la plupart des êtres qui m'entouraient ; peut-être aussi cette espèce de débilité morale qu'amène ordinairement la fatigue du corps après une journée laborieuse, tout cela réuni me fit éprouver, je l'avoue, une émotion indéfinissable. N'était-ce pas un de ces mystérieux avertissements envoyés à l'homme aux instants suprêmes où la Providence lui abandonne, en quelque sorte, le choix de sa destinée ?..... Une pensée sinistre, le souvenir du malheureux Maizan, me traversa même le cerveau avec la rapidité de l'éclair ; mais, par une réaction non moins prompte, je me pris à rire de cette abdication momentanée de ma raison, et, laissant là les lugubres pressentiments, je donnai l'ordre de se mettre en marche (1).

Le personnel de notre caravane se composait de vingt-six individus; les bagages étaient portés par cinq chameaux. J'avais prudemment distribué nos hommes de manière à maintenir, au besoin, nos guides dans le devoir. Toutefois, après avoir cheminé quelque temps, la confiance s'établit, et d'ailleurs la route que nous suivions devint bientôt un étroit sentier ne permettant guère à plus de deux hommes d'aller de front.

Ce sentier était pratiqué sur un terrain sablonneux meu-

(1) Voyez planche 25 de l'Album.

blé d'un fourré peu épais de buissons, d'arbustes épineux et d'arbres de petites dimensions. Le sol cédait sous nos pas, ce qui rendait la marche extrêmement pénible, surtout à nous autres marins. Nous avions aussi, en raison de l'heure avancée, à lutter contre le sommeil : or, dans ce parcours monotone d'un chemin sans horizon, où la vue est bornée de tous côtés, aucune distraction ne nous aidait à surmonter la fatigue du corps et l'appesantissement de l'esprit. A d'assez longs intervalles seulement, des voix humaines et le tintement de la sonnette en bois attachée au cou des chameaux (1) nous annonçaient le passage près de nous d'un groupe de Bédouins ou d'une caravane se dirigeant vers Moguedchou. Nous en rencontrâmes une qui venait de Ganâné; elle comptait une douzaine de chameaux chargés de dents d'éléphant. Bien grand dut être l'étonnement des gens qui la conduisaient quand ils nous aperçurent, et, sans la présence de nos guides, ils n'auraient réellement pu s'expliquer la nôtre que comme une apparition surnaturelle.

Après environ trois heures de marche, ceux d'entre nous qui ne s'étaient pas donnés comme doués de facultés locomotives remarquables se déclarèrent rendus, et exprimèrent le désir de faire une halte. Pour mon compte, je sentais que mes reins ne se prêteraient guère plus longtemps à une pareille gymnastique, et il me semblait, selon l'expression vulgaire, *que les jambes me rentraient dans le corps*, expression dont je n'avais jamais aussi bien qu'en cette circonstance apprécié la valeur figurative. Nous étions tous, du reste, plus que de raison haletants et altérés.

(1) Ce bruit est quelque peu semblable à celui des castagnettes.

« L'*équipage* suait, soufflait, était rendu. »

Il fut donc décidé, d'un commun accord, qu'on stationnerait au premier endroit offrant l'espace nécessaire pour camper. A une heure un quart, nous fîmes halte; on régla le service de faction entre nos hommes pour avoir une sentinelle devant la tente, où nous nous établîmes de notre mieux. Quant à nos guides, chacun d'eux s'enveloppa dans son pagne de coton, et s'étendit sur le sable sans plus de soins ni de préoccupations.

A quatre heures et demie nous levâmes le camp, et à cinq heures nous étions en route, la tête un peu reposée, mais les jambes roides et le corps brisé : il n'y a personne qui n'ait plus ou moins éprouvé, à la suite d'un exercice pénible, cet effet d'un repos insuffisant et pour lequel on n'a pas eu la possibilité de se mettre complétement à l'aise. Nous comptâmes sur le mouvement pour dérouiller, comme on dit, nos membres sans souplesse. Il y a, d'ailleurs, dans l'heure calme et fraîche qui succède aux ténèbres, quelque chose de réconfortant où le corps puise plus de vivacité, et le cœur les pensées riantes, source de force et de courage; néanmoins nous avions affaire à une nature et à un climat d'une rudesse et d'une âpreté trop marquées pour nous laisser longtemps un semblable bien-être.

La clarté du jour ne diminua pas la désolante monotonie du voyage : un botaniste seul y eût gagné, en ce qu'on pouvait alors distinguer le genre des plantes au milieu desquelles était tracé le sentier que nous suivions; malheureusement, pour des profanes, il n'y avait rien de charmant dans cette végétation désolée, trop en harmonie avec les terrains sablonneux qui la portaient; rien de remarquable dans ces

arbres si pauvres de feuillage, si ce n'est qu'ils ne donnaient pas l'ombre nécessaire pour garantir le voyageur des rayons du soleil. Des oiseaux au brillant plumage, passant rapidement devant nous pour disparaître bientôt dans les branchages épineux, étaient les seuls êtres animés qui s'offrissent à notre vue. Ce chemin était évidemment peu fréquenté, car nous trouvâmes, sur la lisière du fourré, une belle dent d'éléphant perdue par quelque caravane, et que tout indigène se fût empressé de ramasser, car elle représentait une valeur d'une douzaine de piastres. Dès sept heures la chaleur devint excessive, et la tiède humidité qui s'exhalait du terrain, augmentée par le calme de l'air, rendit l'atmosphère pesante et la respiration difficile.

Comme il nous restait à faire près de la moitié de la route et que nos guides ne paraissaient pas disposés à s'arrêter, nous marchâmes courageusement encore pendant une heure et demie; mais alors la fatigue et la faim nous décidèrent à une seconde halte; d'ailleurs un de nos plus présomptueux marcheurs déclarait, en se laissant tomber sur le sable, qu'il lui était impossible d'aller au delà sans prendre un peu de repos. La tente fut donc de nouveau dressée, et nous convînmes d'y attendre que les plus chaudes heures du jour fussent passées. Cette résolution nous permit d'expédier un de nos guides vers le point le plus voisin de la rivière pour chercher de l'eau, notre provision se trouvant complétement épuisée; toutefois, comme cette course devait être longue, nous procédâmes au déjeuner. Dès que les exigences de l'estomac furent apaisées, nous essayâmes de dormir; mais toutes nos dispositions pour y réussir furent vaines : une affreuse quantité de mouches qui s'é-

taient, sans façon, invitées à notre repas nous tourmentèrent tellement après, les ingrates! que nous goûtâmes à peine un moment de ce sommeil dont nous avions tant besoin. Ajoutez à cela que le soleil, presque au zénith, dardait sur nous ses plus brûlants rayons, et que nous n'avions pour boisson que du vin ou de l'eau-de-vie.

A trois heures et demie nous pliâmes la tente, et, pendant qu'on rechargeait les chameaux, je pris les devants avec les officiers et une partie de nos guides, laissant le détachement en arrière, pour accompagner les bagages. Je me promis bien, pour cette fois, de ne plus m'arrêter qu'à Guèledi, ne me doutant pas, cependant, de la distance qui nous en séparait encore. Vers cinq heures, nous rencontrâmes un homme qui nous était envoyé, avec un chameau portant une énorme jarre de lait de chamelle et une autre pleine d'eau. Ce secours arrivait fort à propos pour ranimer nos forces; il accusait, de la part d'Ibrahim, une attention qui me fit bien augurer de son hospitalité. Après nous être désaltérés et avoir rempli nos gourdes, nous marchâmes d'un pas mieux réglé; car, outre que nous avions apaisé notre soif, le soleil, descendu à l'horizon, n'embrasait plus l'atmosphère, rafraîchie, depuis quelques heures, par une forte brise venant de la mer. Déjà, aussi, le sol devenait un peu plus résistant, et la végétation, sensiblement modifiée, annonçait que nous approchions du terrain d'alluvion qui borde la rivière.

Bientôt, en effet, nous atteignîmes la lisière du bois, et soudain l'horizon s'étendit devant nous; malheureusement le peu de durée du crépuscule ne nous permit pas d'en jouir longtemps. Nous foulions alors une terre végétale dont

on apercevait quelques parties défrichées; mais la qualité que nous appréciâmes le plus en elle, ce fut sa solidité : car, après la fatigue que nous avions éprouvée en marchant sur le sable, nos pieds nous semblaient maintenant rebondir sur le sol; quoi qu'il en soit, quelques minutes de cette allure normale firent disparaître notre lassitude. J'avais été, jusque-là, un peu honteux de voir le pas ferme et mesuré de nos guides, l'activité soutenue et infatigable de leurs jarrets, quand, las et abattus, nous n'avions pu, de notre côté, prolonger les étapes plus de trois à quatre heures; ils avaient eu même (je ne sais si c'était une illusion produite par la susceptibilité de notre amour-propre) quelque peu l'air de nous prendre en pitié, et il nous avait paru que, dans leur esprit, comme dans celui de tous les gens aux yeux de qui la force physique est le premier mérite, nous ne tenions pas une bien haute place. Nous étions donc contents d'avoir l'occasion de nous relever dans leur estime.

Au sortir du bois se trouvaient quelques cases. Nos guides, certains désormais de ne pas arriver de jour et tenant, sans doute, à se ménager une entrée triomphale avec les M'zongou, ce qui procurerait à leurs compatriotes un spec tacle gratuit à nos dépens, cherchèrent à me persuader de stationner en cet endroit : ils affirmaient qu'il ne nous serait pas permis de pénétrer la nuit dans Guèledi. Mais je ne voulus rien entendre à ce sujet, et, comme le sentier était tracé devant nous, je coupai court en prenant un pas accéléré qui les fit bientôt rester en arrière; mes compagnons m'imitèrent, et ce fut à grand'peine, et non sans quelques temps de course, que deux hommes de l'escorte parvinrent à nous rejoindre. Après deux heures de cette marche for-

cée, nous étions enfin sur le bord de l'Ouébi ; il était huit heures et demie ; nous avions, en tout, marché pendant onze heures, pour accomplir le trajet de Moguedchou à Guèledi par la route que nous avions suivie.

Arrivés là, il fallait traverser la rivière pour entrer dans le village principal, résidence du Sultan et de ses frères ; il s'écoula près d'une demi-heure avant que nous pussions effectuer le passage, qui s'opéra au moyen d'un petit bac contenant quatre ou cinq personnes. Pendant cette attente, l'éveil avait été donné dans le village par l'annonce de notre présence, et la rive s'était couverte de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants criant, chantant, gesticulant ; foule au milieu de laquelle nous faillîmes être étouffés en débarquant. Ibrahim, qui avançait pour nous recevoir, ne parvint jusqu'à moi qu'avec une extrême difficulté ; il me prit alors les mains, et, me les serrant avec une véritable effusion, me conduisit dans le logement qu'il nous avait destiné.

Nous étions tous faits comme des bandits quant à notre accoutrement, et il faut qu'il y ait, aux yeux des races inférieures, un bien réel prestige dans la couleur et les traits de la race blanche, pour qu'en un tel état de toilette nous imposassions à nos hôtes le respect et la déférence qu'ils nous témoignaient. J'ajoûterai que notre *ramage* ressemblait assez à notre *plumage*, car il était en harmonie avec les dispositions de notre esprit. Or, pour mon compte, je me sentais de fort mauvaise humeur de toutes les contrariétés que j'avais eu à subir pour atteindre le gîte ; de plus, la faim et la soif nous tourmentaient, et, comme les bagages ne devaient, me disait-on, être à Guèledi que le lendemain,

nous avions l'agréable perspective de souper avec du dourha frit dans le semen, et de coucher sur une peau de bœuf avec les vêtements trempés et souillés que nous portions ; il n'y avait certes pas là de quoi exciter à l'expansion l'homme doué du caractère le moins chagrin, et ma philosophie n'était point à l'épreuve d'une pareille déception. Ibrahim et son frère Mouça se montraient, du reste, fort empressés pour nous : ils ordonnèrent qu'on nous servît du lait et qu'on nous préparât des aliments à la mode du pays, ne soupçonnant pas, en bons et honnêtes Soumal qu'ils étaient, combien peu ces mets étaient en rapport avec nos habitudes et nos besoins du moment. Le retard apporté dans l'arrivée des bagages me préoccupait donc beaucoup; mais, si ce n'était pas sans effroi que je songeais à l'embarras dans lequel nous nous trouverions s'ils venaient à nous être enlevés, j'étais surtout fort inquiet du personnel à qui j'en avais confié la garde, car je savais que nos marins se feraient tuer tous, plutôt que d'en laisser ravir la moindre parcelle. On ne me donnait, d'ailleurs, d'autre raison de ce retard que le danger qu'il y aurait à traverser la plaine cultivée comprise entre le bois et la rivière, cette plaine étant parcourue par des hippopotames ; ce pourquoi les chameliers qui ne peuvent atteindre le bord de la rivière avant la fin du jour s'arrêtent ordinairement jusqu'au lendemain aux cases dont j'ai parlé plus haut. Tout bien considéré, et dans l'incertitude où j'étais quant à la sûreté des bagages et de leurs gardiens dans l'endroit où on les supposait stationnés, j'obtins d'Ibrahim qu'il envoyât à nos hommes une lettre dans laquelle je leur recommandais une grande prudence ; mais, presque au même instant, on me prévint qu'hommes et chameaux

étaient sur l'autre bord de la rivière, et bientôt ils furent près de nous. Le maître Vernet, qui commandait le détachement, m'apprit qu'en effet les chameliers, ayant atteint à l'endroit déjà indiqué, manifestaient l'intention d'y passer la nuit, et qu'après divers signes plus ou moins caractéristiques, il s'était vu obligé de les coucher en joue pour leur faire comprendre qu'il voulait continuer sa route; les récalcitrants conducteurs s'étaient prudemment rendus à cette sommation, jugeant sans doute qu'entre une balle tirée à bout portant et la chance de rencontrer des hippopotames il valait mieux opter pour le danger le moins certain ou le plus éloigné.

Dès que je fus complétement rassuré sur ce point important pour tous, nous nous occupâmes de satisfaire notre appétit, un peu calmé déjà par l'absorption de plusieurs pots de lait.

Le moment du repos était enfin venu. Le logement qu'on nous avait assigné se composait de cinq cases isolées, sans compter deux cuisines; je les distribuai selon les habitudes hiérarchiques du bord, et chacun s'installa dans la sienne, un service de garde ayant été préalablement établi pour la nuit. Alors, libres d'inquiétude, nous puisâmes, dans un sommeil paisible, des forces pour les courses et les émotions du lendemain, qui se présentaient à notre imagination sous les plus riantes perspectives, avec tout le charme de la nouveauté ou le piquant de l'imprévu.

Au point du jour nous étions debout, impatients d'examiner les lieux et les êtres. Non moins impatients, mais moins retenus, nos voisins, la tête tendue au-dessus des murs ou l'œil collé aux moindres ouvertures de l'enceinte

qui renfermait nos cases, y plongeaient déjà des regards curieux, attendant avec anxiété l'apparition des M'zongou. Les abords de notre porte étaient encombrés d'individus de tout sexe et de tout âge, et l'aspect de la sentinelle fournissait un sujet inépuisable aux observations sérieuses des uns, aux remarques plaisantes des autres, à la taquine et malicieuse gaîté des enfants, au coup d'œil investigateur et aux discrètes réflexions des femmes, qui peu à peu s'étaient approchées, en reconnaissant qu'un M'zongou était tout simplement un homme. A mesure qu'un de nous se montrait, il était accueilli par des cris assourdissants, enthousiasme peu récréatif, mais auquel il fallut bien nous résigner jusqu'à épuisement des sensations diverses que nous inspirions. La visite d'Ibrahim et de son frère Mouça hâta notre délivrance; ils venaient poliment s'enquérir de nos besoins, et, pendant tout notre séjour à Guèledi, l'un ou l'autre ne manqua pas, matin et soir, de nous faire cette obligeante visite. Chaque jour même, à mon lever et le soir, l'un d'eux, Mouça, se présentait, avec une bonhomie charmante, pour prendre le vase destiné à contenir notre provision de lait, sachant que les vases soumal nous répugnaient à cause de leur mauvaise odeur.

Nos hôtes ne connaissaient pas encore l'intention du Sultan, leur frère, quant au lieu où devait s'effectuer notre rencontre. Nous n'avions donc qu'à employer de notre mieux le séjour obligé à Guèledi jusqu'à réception d'une nouvelle lettre de Youceuf.

Guèledi, située par 2° 6′ 20″ de latitude nord (1), est

(1) Cette latitude est la moyenne de trois observations méridiennes de

une agglomération de huttes d'aspect uniforme, inférieures, sous beaucoup de rapports, à nos plus pauvres chaumières, et groupées de manière à former trois grands villages; l'un sur la rive gauche, et à l'est duquel nous avions traversé la rivière en arrivant; l'autre, le plus considérable, situé sur la rive droite, en face du premier (c'est celui où nous étions établis); le troisième enfin sur la même rive, un peu en amont du village principal, dont il est à peine séparé : ils contiennent ensemble de quinze à dix-huit cents cases. Chaque famille, selon la quantité de personnes dont elle se compose, en occupe une ou plusieurs, reliées alors entre elles par des pans de murs. Outre celles qui servent d'habitation, il y en a toujours une réservée pour la cuisine, et dans laquelle est disposé un petit foyer maçonné. Toutes ont la même structure. Une muraille circulaire de deux mètres environ de hauteur, et un toit conique supporté, au sommet, par un poteau central, et à la base par la muraille, constituent chacun de ces petits édifices, qui ressemblent parfaitement à de grandes ruches. Cette muraille est bâtie à l'aide d'une double rangée de pieux enfoncés dans le sol, formant deux cercles concentriques qui laissent entre eux un intervalle de vingt à vingt-cinq centimètres de largeur. Les pieux sont reliés par des branchages entrelacés, et le vide est rempli avec une argile assez consistante. Les parois sont enduites d'une terre glaise bien unie que la pluie noircit au dehors, mais qui, en dedans, conserve sa couleur

Canopus. Quant à la longitude, nous n'avons pas pu la déterminer, notre chronomètre de poche, qui devait nous donner le temps de Moguedchou, s'étant arrêté dans la route; d'autre part, les observations de distances lunaires ne nous furent pas non plus possibles.

primitive. L'intérieur des cases a six mètres environ de diamètre : quelques-unes seulement, en raison du rang et de la richesse du propriétaire, ont des dimensions plus considérables. Au centre s'élève un long poteau du sommet duquel partent des chevrons dont le bout libre repose sur le chaperon de la muraille. Cette charpente est recouverte de paille et imite les toits de chaume de nos fermes. Pour en augmenter la solidité, des montants fixés par un bout dans des entailles pratiquées tout autour du poteau central vont, par l'autre extrémité, s'arc-bouter contre les chevrons de la toiture, comme font les tiges métalliques d'un parasol contre les baleines qui servent à fixer et à tendre l'étoffe. Ces cases, dépourvues de fenêtres, n'ont d'autre ouverture qu'une porte ; elles sont très-fraîches et moins obscures qu'on ne se l'imaginerait. L'ameublement en est le même que chez les Soumal du nord, peu de différence existant entre les divers ustensiles à l'usage des deux peuplades.

Sur un terrain libre situé à côté de l'enclos que nous occupions, j'avais, le lendemain de l'arrivée, fait dresser notre tente, à laquelle sa forme et ses couleurs bariolées donnaient une apparence de luxe au milieu des demeures rustiques de nos hôtes. C'était un petit spectacle pour les badauds du village, et Dieu sait s'ils étaient nombreux ! Mais si notre Bungalou avait pour eux l'attrait de la nouveauté, il n'offrait pas, comme habitation, autant de commodité que leurs cases : pendant la chaleur du jour, celles-ci étaient beaucoup plus agréables, et, si ce n'eût été les visiteurs qui y affluaient sans cesse, nous les eussions toujours habitées ; mais nous n'y étions, pour ainsi dire, pas chez nous ; c'était toute la journée une allée et venue de gens qu'attirait la

curiosité, et parfois aussi l'espoir de nouer quelque bonne affaire, et, quand nous en étions fatigués, nous nous retirions dans notre tente, qui devenait un sanctuaire inviolable. Nous restions habituellement au logis de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, recevant les individus qui se présentaient, et je prenais des notes en causant avec les anciens du village, particulièrement avec ceux qui, pour faire le pèlerinage de la Mecque, avaient traversé le pays compris entre l'équateur et les frontières de l'Abyssinie, une des parties les moins connues de l'Afrique orientale. Du lever du soleil jusqu'au déjeuner, notre temps était consacré aux excursions dans les environs.

A l'exception d'Ibrahim et de son frère, que j'allai voir dès le lendemain de mon arrivée, je n'avais personne à visiter dans le pays; cependant, je me présentai chez la femme légitime de Youceuf, d'après le conseil de Sid-Qoullatin. Il est probable que l'idée lui en avait été inspirée par la dame elle-même, qui pensait bien que ma visite ne pouvait manquer de lui valoir quelques cadeaux, et qui, sans doute aussi, devait être flattée d'une démarche dans laquelle les autres femmes verraient une marque de distinction. Elle occupait la case du chef, absent, qui était beaucoup plus grande et mieux ordonnée que toutes celles du pays. De jolies cloisons en bois noir fort propres en séparaient les divers compartiments à hauteur de muraille, et les meubles ou ustensiles qui s'y trouvaient étaient plus soignés et plus confortables que ceux des autres ménages. Dans la courte entrevue que j'eus avec la noble dame, nous n'échangeâmes que quelques phrases insignifiantes par la double entremise de M. Vignard et de Sid-Qoullatin, le premier transmettant mes

paroles en arabe au second, qui les traduisait en soumali.

Ce qui me frappa le plus dans cette circonstance, c'est que cette femme, qui était venue fréquemment, à visage découvert, nous regarder par-dessus la muraille de notre enclos, affichant tout à coup un rigorisme inspiré sans doute par la présence d'un musulman, me reçut complétement voilée et demeura ainsi tant que je restai près d'elle. Je regrettai cette pruderie intempestive, car j'avais eu l'occasion de m'apercevoir qu'elle était, quoique du plus beau noir, remarquablement jolie.

Je pris congé après lui avoir offert mes cadeaux, parmi lesquels il y avait un collier de corail portant, en guise de médaillon, une pièce de cinq francs, fort brillante, frappée à l'effigie de Louis-Philippe, particularité sur laquelle j'appelai son attention. Pendant mon séjour à Guèledi, il m'arriva plusieurs fois de faire des dons semblables avec des pièces de moindre valeur : c'était, pour le moment, le seul moyen possible de mettre notre monnaie en circulation dans le pays.

Libre désormais de tout devoir, je pus errer selon ma fantaisie. J'aimais alors à parcourir les nombreux sentiers qui sillonnent le village, sentiers souvent plus larges que les rues de Zanzibar, mais irréguliers et capricieux comme un dessin d'arabesques. Le pittoresque de cette cité sauvage, parsemée çà et là de bouquets d'arbres, d'arbustes et de petites plantations de millet et de sésame, n'était pas sans grâce. La physionomie joyeuse des habitants, la vivacité de leur allure, de leurs gestes et de leurs paroles; les femmes portant sur la tête les vases qu'elles allaient remplir à la rivière; les grands bœufs, les ânes chargés de far-

deaux, les files de chameaux cheminant à travers champs ou passant les gués, suivis et harcelés par des conducteurs armés d'un épieu mince et allongé ; puis, au milieu des groupes de cases dorées par le soleil, des massifs de verdure où se jouent une multitude d'oiseaux aux couleurs brillantes, et dont quelques-uns suspendent leurs nids à l'extrémité des branches qui surplombent le fleuve ; celui-ci enfin, au lit encaissé, au cours sinueux, aux rives escarpées et bordées d'un liséré d'épais halliers, roulant ses eaux bourbeuses, sans cesse agitées par le piétinement des hommes et des animaux qui le traversent : tout cela formait un tableau aussi riant qu'animé, et où régnait une harmonie parfaite entre la scène et les acteurs (1).

Le Soumali de Guèledi est gai, pétulant, mais doux, naïf et d'humeur facile ; les femmes se montrent à visage découvert, et le chant et la danse sont un amusement habituel que les deux sexes goûtent, le soir, en commun, malgré les prescriptions sévères du Coran. Transgression heureuse à laquelle ce peuple doit peut-être la douceur remarquable de ses mœurs.

Soit idée naturelle des convenances et respect de la liberté d'autrui, soit obéissance aux ordres de leurs chefs, les habitants de Guèledi, curieux comme j'ai dit qu'ils étaient, ne nous ont pourtant jamais excédés de leurs importunités ; jamais ils n'ont dépassé les limites que nous leur posions ; encore moins ont-ils envahi notre demeure, ainsi qu'avaient fait ceux de Moguedchou, qui prenaient nos chambres d'assaut ; au contraire, ils ont, sans exception, observé scrupu-

(1) Voyez planche 26 de l'Album.

leusement à notre égard les règles de l'hospitalité, et ne nous ont, en aucune occasion, poursuivis de demandes intéressées. Du reste, le sol, cultivé avec soin, fournit amplement à leurs besoins principaux, et ils augmentent leur bien-être en échangeant le superflu des récoltes contre des produits étrangers.

La campagne n'est pas boisée comme le sont les bords de la rivière; on y arrache les arbres systématiquement, pour laisser aux cultures utiles tout l'espace possible. Celles-ci s'étendent le long de l'Ouébi, à une ou deux lieues de chaque côté de son lit, et ont pour principal objet la production du millet ou dourha, qui fournit deux récoltes par an, avec peu ou point d'engrais, sans assolements ni emploi de la charrue. La première de ces récoltes est faite en février, la seconde en septembre; la plante met de quatre mois à quatre mois et demi pour se développer et mûrir. La préparation du sol est à la fois simple et ingénieuse : le champ à ensemencer est divisé en carrés d'un mètre et demi de côté, au moyen de remblais réguliers de dix à douze centimètres de hauteur, qui lui donnent l'aspect d'un échiquier. Cette disposition a pour but d'arrêter l'eau des pluies et de l'empêcher d'entraîner les terres lorsque le sol est en pente. On pratique ensuite, dans les carrés, à l'aide d'une pioche étroite, des trous peu profonds, espacés de quinze centimètres et bien alignés, où la semence est déposée, puis recouverte. Lorsque la récolte est enlevée, on se hâte de préparer de nouveau le terrain, d'arracher les vieilles tiges, de gratter un peu la terre, de reconstruire les remblais, et l'on sème à temps pour profiter des pluies qui ont lieu à la fin de l'hivernage.

Outre le millet, on cultive le maïs et le sésame, mais en très-petite quantité. Le sol, d'ailleurs, se prêterait à merveille à une plus grande variété de cultures; ainsi l'indigo, le coton, la canne à sucre ne pourraient manquer d'y prospérer. Pourquoi les indigènes ne les essayent-ils pas? « Si « notre pays produisait tant de choses, répondent-ils, les « Arabes nous le prendraient! » Est-ce là le véritable motif de leur inaction, ou bien ne faut-il pas plutôt l'attribuer à cet esprit de routine, qui est le défaut des cultivateurs de tous les pays, et qu'on a tant de peine à déraciner même au sein des contrées les plus civilisées? Le fait est que ces populations de l'intérieur du pays soumali ne me semblent avoir rien à craindre de la part des Arabes.

Les travaux des champs sont exécutés par des esclaves, la plupart importés de Zanzibar; traités fort doucement, ils font, pour ainsi dire, partie de la famille. On trouve aussi, dans le pays, quelques esclaves galla; mais ce ne sont que des enfants et des femmes, les prisonniers mâles étant ordinairement mis à mort.

La fertilité de cette partie du territoire des Rahhan'ouine est due surtout à la présence du cours d'eau qui le traverse; tous les environs de celui-ci sont recouverts de terres d'alluvion qu'il y a déposées. Durant la saison pluvieuse, les eaux en sont profondes et rapides, et débordent dans beaucoup d'endroits. Quand les pluies ont cessé et que la rivière a pris son niveau naturel, elle a généralement peu de profondeur, et le lit où elle coule est guéable sur divers points, à petite distance de la ville. Pendant que nous étions là (du 8 au 14 mars), sa largeur, devant le village, était de trente mètres, et la vitesse du courant de deux nœuds à

l'heure; à une demi-lieue au-dessus, la largeur n'était plus que de vingt mètres, et la vitesse du courant d'un nœud. Les eaux étaient basses.

Les bords de l'Ouébi sont habités par de nombreux hippopotames; on les y rencontre souvent à moins de deux milles du village. La nuit, ils errent dans la campagne, et les indigènes se plaignent des dégâts commis sur leurs plantations par ces fourrageurs nocturnes. Nous ne pouvions décemment quitter le pays sans rendre visite aux habitants du fleuve dont nous étions venus reconnaître le cours; Ibrahim nous ménagea plusieurs entrevues avec ses voisins amphibies, sous prétexte de chasse; mais nos excursions cynégétiques n'eurent aucun résultat. Postés, aux premiers rayons du jour, sur les grands arbres qui bordent la rivière, nous vîmes quelques-uns de ces animaux nageant à sa surface; on les salua de nombreux coups de fusil, et ce fut tout : nous aurions pu donner à notre chasse à l'hippopotame le titre de la pièce de Shakspeare « *Much ado about nothing*, — beaucoup de bruit pour rien. » Nos armes et nos projectiles étaient, d'ailleurs, insuffisants pour percer le cuir épais de ces pachydermes aquatiques. Quand je dis nos armes, c'est une façon de parler, car la seule dont, pour mon compte, je fusse muni dans ces promenades, que je n'ose plus nommer des chasses, n'avait pour but que de me protéger contre les rayons du soleil : c'était un prosaïque parasol. Une seule fois cependant (une fois n'est pas coutume), la balle de l'un de nous atteignit et blessa un de ces monstres assez grièvement pour qu'il rougît de son sang les eaux de la rivière; mais nous n'y gagnâmes que de voir quelques cabrioles assez drolatiques, et d'entendre les mugissements navrants du

pauvre blessé, si méchamment troublé dans ses ébats. Encore cette tragédie manqua-t-elle, par une péripétie imprévue, de se dénouer aux dépens de notre trop heureux compagnon; en effet, celui-ci s'étant, avec une intrépidité intempestive, élancé du haut de la berge au bord de l'eau pour suivre le gibier, qui avait l'impolitesse de s'enfuir sans attendre un second projectile, l'animal se retourna d'un air furieux, et nous vîmes le moment où le chasseur allait être chassé à son tour. Heureusement il n'en fut rien; toutefois je dois dire, en narrateur fidèle et impartial, que, s'il y eut, dans cette circonstance, de nouveaux cris et de nouvelles gambades, ils ne furent pas le fait de l'hippopotame arquebusé.

Les autres animaux sauvages qui se rencontrent dans le voisinage sont plusieurs espèces d'antilopes, le rhinocéros, l'autruche, le chat-tigre; je ne prétends pas, d'ailleurs, énumérer ici tous ceux qui parcourent les forêts au delà des terrains cultivés. Un sujet d'observation beaucoup plus important, c'est le grand nombre d'animaux domestiques que possèdent les Soumal de Guèledi : d'innombrables troupeaux de chameaux, de bœufs, d'ânes, de moutons et de cabris couvrent les bords de la rivière; c'est, après le millet, la principale richesse du pays. La volaille y est aussi en abondance; mais le poisson, j'ai tout lieu de le croire, manque dans les eaux de l'Ouébi; nous n'avons pu nous en procurer qu'une fois, et j'ai pensé qu'il était détruit par les caïmans qui peuplent la rivière.

Le millet est la production spéciale de la localité; outre qu'il en alimente la population et celle de Moguedchou, on en exporte considérablement; il est expédié à ce dernier

port dans des sacs de cuir, sur le dos des chameaux, qui font le trajet en dix heures.

Les autres productions agricoles, le maïs, les *dirr*, les *selbouka* et le sésame, sont relativement très-minimes; les récoltes ne vont guère au delà des besoins de la consommation locale et de celle de Moguedchou.

On recueille une assez grande quantité de miel à Guèledi. Les indigènes façonnent leurs ruches avec des morceaux de bois cylindriques longs d'un mètre à 1m,25, qu'ils creusent et dont ils ferment les deux extrémités, en ménageant à l'une d'elles une petite ouverture. Ces ruches, où l'on dépose un peu de miel comme appât, sont suspendues à de fortes branches d'arbre au bord de la rivière; on les y abandonne sans plus de soins jusqu'à la fin de la saison des pluies, époque à laquelle on récolte le miel. Les Soumal en sont très-friands; ils le mangent avec une partie de la cire, et ne tirent, d'ailleurs, de celle-ci aucune utilité. Il en est autrement du suif, dont ils usent énormément pour apprêter leurs mets; néanmoins les animaux dont ils l'extraient, y compris les chameaux, sont tellement nombreux, que la localité en fournit encore, annuellement, à Moguedchou, deux cents frazela. Ce suif est très-beau, et se vend de 1 1/2 à 2 piastres la frazela. La qualité inférieure est employée pour l'éclairage.

On fait aussi du beurre en abondance, surtout dans la saison des pluies. Ce beurre est converti en semen, et on en fournit, chaque année, à Moguedchou, de trois à quatre cents frazela, qui se vendent au prix moyen de 2 piastres l'une.

Les chameaux de Guèledi sont beaux et parfaitement

nourris; on ne les excède pas de travail, d'où il résulte qu'ils conservent une bonne apparence : leur charge ordinaire est de dix frazela. Le prix d'un bon chameau est de 4 à 6 piastres; il y en a de chétifs à 2 piastres; les plus grands se vendent 10 à 12 piastres. On en mange beaucoup sur les lieux et dans les villes de la côte; ceux qu'on destine à la boucherie ne travaillent pas et sont soigneusement engraissés; ils se vendent 8 à 10 piastres; mais le suif qu'on en retire couvre presque le prix d'achat de l'animal.

Les ânes, quoique de petite taille, sont bien proportionnés et très-vigoureux. Ils portent de quatre à cinq frazela, et, avec cette charge, suivent facilement le pas des chameaux. Ils ne se vendent pas plus de 4 piastres.

Les bœufs s'y distinguent par la taille et l'embonpoint autant que par la beauté des formes; cependant leur viande est moins recherchée des indigènes que celle du chameau.

Les moutons et les cabris, aussi remarquables que les bœufs par leurs proportions et l'excellence de leur chair, sont, comparativement, encore plus nombreux. La consommation locale en est très-forte, mais l'exportation en a été, jusqu'à présent, restreinte aux seuls besoins des équipages des bateaux qui relâchent à Moguedchou. Inutile de dire qu'avec tant de bétail, Guèledi pourrait fournir au commerce une très-grande quantité de cuirs ne laissant rien à désirer sous le rapport de la qualité et des dimensions.

Telles sont les productions notables de ce territoire favorisé. Ses habitants ont tout lieu d'être satisfaits de leur sort, car cette abondance de denrées agricoles et de bétail leur assure une existence facile. Bien nourris et n'accomplissant aucun travail trop pénible, ils devaient avoir en partage la

vigueur du corps : ils sont forts en effet, et d'une haute stature ; peu sujets aux maladies, ils vivent vieux et sans infirmités. Quant à la couleur de l'épiderme et aux traits du visage, le Soumali du nord l'emporte sur celui de Guèledi, qui est plus noir et accuse davantage le type africain par la grosseur des lèvres et l'épatement du nez. Dans quelques familles principales seulement, on voit la peau tirant sur le rougeâtre, le nez saillant et s'approchant de la courbe aquiline. Ibrahim et Mouça présentent à un degré marqué ces caractères.

Je n'ai à signaler, dans les usages particuliers de ce peuple, rien qui ne l'ait été déjà à propos de Moguedchou et de Hhafoun, si ce n'est l'habitude qu'ont les hommes d'emporter avec eux, quand ils se mettent en route, un ustensile d'une invention fort originale et dont on ne saurait, tout d'abord, deviner l'emploi : c'est un morceau de bois taillé en forme de croissant, ayant l'ouverture nécessaire pour emboîter la nuque, et qui est monté sur un pied à large base et long de douze à quinze centimètres. Ce petit meuble, dont le nom indigène m'échappe, et que nous avons nommé support de tête, est destiné à servir d'oreiller. Il ne serait sans doute pas du goût d'un sybarite, mais il a, pour le Soumali, l'avantage de préserver le volumineux édifice de sa chevelure graissée, des souillures qu'elle contracterait, si la tête reposait directement sur le sol.

A ce que j'ai dit du naturel bon, facile et enclin à la gaîté de cette population, j'ajouterai qu'elle passe pour brave à la guerre, et qu'elle a su, dans ces derniers temps, se faire craindre et respecter des tribus voisines. L'armement des guerriers est le même que dans le nord ; mais, s'ils voya-

gent ou vont en campagne, ils y joignent une calebasse pleine d'eau, le moelleux oreiller que je viens de décrire et la provision de tabac, sans oublier l'inévitable brosse à dents (1), qui semble être la raison *sine quâ non* du Soumali de toutes les latitudes.

Les habitants de Guèledi, dont le territoire contient quinze villages, sont de la tribu dite des Guébroun ; j'ignore à quel chiffre monte la population totale, mais j'évalue à environ 6,000 âmes celle des trois villages groupés sur le point de la rivière où nous étions arrêtés. Leur chef est ce Youceuf-ben-Mahhmoud, que j'ai déjà introduit dans mon récit. Il n'a reçu de ses aïeux que le titre de cheikh des Guébroun, et doit à son habileté et à son énergie l'autorité qu'il exerce sur la plus grande partie du pays situé entre l'Ouébi et le Djoub. Les premiers renseignements donnés sur ce chef l'ont été par le lieutenant *Christopher* après son excursion à Guèledi en 1843. Voici le portrait que cet officier en trace : « C'est un homme de haute taille, d'une « physionomie intelligente, âgé d'environ quarante-cinq « ans, vêtu seulement d'une longue étoffe blanche jetée « négligemment autour de son corps, et ramenée sur la « tête et les épaules de manière à l'envelopper depuis la « cheville du pied jusqu'au sommet de la tête. Il portait des « sandales, et tenait à la main une petite lance et l'éternelle brosse à dents... Il avait la tête rasée et le bas du « visage couvert d'une barbe rare, les moustaches, l'impé-

(1) C'est la même dont j'ai parlé à propos des Soumal du nord et dont le nom est, pour eux, Irâki. Chez ceux du sud, on dit indifféremment Irâki ou *M'souak ;* cependant cette dernière expression est plus particulière aux Souahhéli.

« riale, tous les poils, enfin, qui croissent sur les joues
« ayant été soigneusement arrachés..... Il a deux frères :
« l'un dirige les batailles et joint à ce talent celui de l'in-
« trigue ; l'autre n'est remarquable que par son engoue-
« ment pour les Européens... Le chef et ses deux frères
« ont une taille de 6 pieds et plus (*) ; ils sont bien faits ;
« ils ont des nez aquilins, de belles lèvres, mais les cheveux
« crépus. »

A ces détails, je joindrai un document que j'ai recueilli moi-même, c'est la généalogie du personnage dont il s'agit :

Youceuf, fils de
Mahhmoud, fils de
Adira, fils de
Alem, fils de
Ouéra, fils de
Ahhmed, fils de
Mohhammed, fils de
Djaïlla, fils de
Ibrahim, fils de
Hhoussein, fils de
Kala, fils de
Mélila, fils de
Aïnadouagi, fils de
Guébroun.

Quant aux frères de Youceuf, que je n'ai pas bien reconnus dans les portraits tracés par le lieutenant Christopher, voici mes propres remarques : Ibrahim, l'aîné, avait,

(*) Il s'agit, bien entendu, de pieds anglais, ce qui réduit, pour nous, la taille indiquée ci-dessus à environ 5 pieds 8 pouces.

quand je l'ai vu, quarante-trois ou quarante-quatre ans. C'est un homme de 5 pieds 6 pouces environ. Ses membres sont grêles eu égard à sa taille, cependant ils paraissent nerveux et bien musclés. Il avait la tête rasée, et conservait, à la pointe du menton, le peu de barbe demi-laineuse que la nature donne aux Soumal. J'ai déjà dit qu'il a le nez aquilin; son teint est d'un noir grisâtre; ses lèvres ne sont ni minces, ainsi que le prétend Christopher, ni grosses, comme chez la plupart des races africaines, mais de moyenne épaisseur; ses yeux sont petits pour des yeux de Soumali. Ibrahim semblait être l'homme de gouvernement et de conception. Dans son profil sec et saillant, on devinait l'esprit d'intrigue et de ruse.

Mouça est d'une taille colossale et bien proportionnée; son teint est plus rouge et son profil moins aigu, ses yeux plus grands que ceux de son frère, et, de même que lui, il a le nez aquilin; il avait aussi la tête rasée, mais portait la barbe en collier. C'est, à proprement parler, un joli homme. Sa physionomie est douce, et, quoique ses traits n'annoncent pas l'énergie du soldat, il accompagne ordinairement Youceuf à la guerre. Mouça pouvait avoir trente-huit ans.

A l'époque où le lieutenant Christopher se trouvait à Guèledi, le sultan des Guébroun se disposait à faire la guerre à celui de Barder ou Bardéré, territoire situé sur la rive gauche du Djoub. Ce chef, devenu la terreur des populations environnantes, possédait, dans cette partie du pays, l'influence résultant de la crainte qu'on inspire, moyen de gouvernement qui réussit partout sur ce globe sublunaire.

C'était un enragé puritain, grand réformateur, qui ne voulait pas laisser les Soumal user de tabac, ni permettre à leurs

femmes de montrer leurs bras et leur visage, et de se divertir à la danse. Cette intolérance et ce fanatisme, qui plaisaient aux Arabes pur sang, en fort petit nombre heureusement dans ces contrées, n'étaient pas du goût des indigènes, assez sages pour n'accepter le Coran que sous bénéfice d'inventaire, et garder, parmi les vieilles coutumes de leurs pères, celles qui pouvaient les récréer sans porter préjudice à personne. Il s'en était nécessairement suivi des collisions qui avaient amené, dans les destinées du tabac et de la danse au sein de ces peuplades, des revirements alternatifs, selon que le sort des armes favorisait tel ou tel parti dans les combats sanglants livrés pour un aussi mince sujet.

Lorsque Youceuf eut établi sa prépondérance sur les tribus voisines de la rive droite de l'Ouébi, et que les progrès de sa puissance s'étendirent dans le sud-ouest, les deux sultans se heurtèrent, et ce fut entre eux, à dater de ce moment, une guerre acharnée. *Cavaliers* et *têtes rondes* n'ont déposé les armes que pour reprendre haleine, jusqu'au jour où l'un des partis a été écrasé. Le prix du tournoi n'était pas à dédaigner, car, si les combattants n'avaient en vue les uns que de conserver, les autres que d'imposer leurs coutumes, il ne s'agissait de rien moins pour leurs chefs que de perdre ou de conquérir la souveraineté du vaste quadrilatère compris entre le Djoub et l'Ouébi, la mer et le territoire des Galla.

Je ne possède pas de détails circonstanciés sur les péripéties de cette lutte; le début surtout m'en est inconnu, mais, d'après les renseignements donnés par le lieutenant Christopher, combinés avec ce qu'Ibrahim m'a raconté, en voici les traits les plus saillants :

Dans le cours de l'année 1840, le sultan de Bardéré dirigea contre Braoua une attaque qui eut un plein succès; une troupe de Soumal, bien supérieure en nombre aux assaillants, fut défaite sous les murs mêmes de la ville qu'elle défendait et perdit beaucoup de monde. La population dut se soumettre aux vainqueurs, adopter ou paraître adopter les pratiques de l'orthodoxie musulmane, et payer une contribution de 500 piastres. Les danses furent défendues, les femmes astreintes à se couvrir le visage et à observer la règle du Coran en ce qui a rapport aux relations des sexes; enfin l'usage du tabac fut prohibé. « Les femmes « portent des voiles et des chemises, et on ne prend de ta- « bac... qu'en secret, » dit, avec une adorable bonhomie, le lieutenant Christopher. Youceuf, blessé dans son orgueil de souverain, et sans doute aussi dans ses intérêts de sectaire, brûla trois villages occupés par les gens de Bardéré, pour se venger de la défection de Braoua; puis il marcha sur cette ville dans le dessein d'y rétablir son autorité. Afin de conjurer l'orage qui les menaçait et d'apaiser la colère du sultan des Guébroun, les habitants de Braoua envoyèrent une députation pour lui représenter qu'ils étaient tout disposés à reprendre leurs anciennes coutumes; qu'en les abandonnant momentanément ils avaient cédé à la force, et que c'était à lui, chef puissant, qu'il appartenait de réduire le sultan de Bardéré, seul responsable de leur apparente rébellion. Ils lui offrirent, en témoignage de soumission, un présent de 200 piastres, auquel étaient joints divers articles venant de l'extérieur; Youceuf, sensible à ce procédé et sentant, d'ailleurs, ce qu'il y avait de juste dans les observations qui lui étaient adressées, se retira à Guèledi pour y préparer

une guerre à outrance contre son rival. Ce fut sur ces entrefaites que le lieutenant Christopher entra en rapport avec Youceuf : celui-ci lui demanda de l'aider à soumettre son adversaire, ce que, on le devine aisément, l'officier anglais refusa.

Dans la lutte qu'il avait entreprise, Youceuf se trouvait en face d'un ennemi difficile à vaincre ; car rien ne donne des forces aux peuples barbares comme le fanatisme, et surtout le fanatisme *collet monté,* qu'on me passe cette expression ; mais, outre sa puissance acquise, le sultan des Guébroun, champion des vieilles coutumes et représentant du principe de liberté aux yeux des Soumal, avait pour lui toutes les tribus qui n'étaient pas directement à portée du bras de son terrible antagoniste. Aussi la fortune se déclara-t-elle en sa faveur, et après une série de combats acharnés il parvint à écraser l'ennemi commun.

L'épisode de Braoua raconté ci-dessus prouve que Youceuf étendait son pouvoir jusque sur les villes du littoral ; d'autres faits témoignent dans le même sens. On sait déjà qu'en 1842 il s'était présenté devant Moguedchou en qualité de médiateur dans le conflit élevé entre les gens de Hhameurouine et ceux de Chinggãni. En 1843, Christopher étant à Guèledi, Youceuf sollicita son concours pour apaiser la révolte d'une partie des habitants de Moguedchou, lui disant, pour l'y décider : « Comment feriez-vous « mal en agissant ainsi ? Cette ville n'est-elle pas mienne, « et n'avez-vous pas mon autorisation ? » J'ignore à quoi aboutit cette velléité de répression.

Enfin, au moment où nous étions près de ses frères, attendant une missive qui nous annonçât le jour et le lieu

de notre entrevue avec lui, Youceuf était à Dafit, rassemblant des hommes pour une expédition contre Meurka.

Le sultan des Guébroun était alors au faîte de sa puissance, et j'eusse été heureux de le voir et de l'entendre pour en parler avec plus d'autorité et d'une manière plus précise que je n'ai pu le faire. J'aurais voulu chercher à pénétrer ses projets et sa politique et pressentir son avenir; mais l'espoir que j'en avais conservé fut brusquement déçu par l'arrivée de la lettre suivante :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

« Aux honorés, vertueux, purs, resplendissants, bons, « ô vous véritables et purs chrétiens ! Vous, Français, que le « salut soit sur vous et sur ceux qui paraîtront en votre « présence, mille souhaits de longue vie. Salut.

« Ensuite, quant à ce que j'ai à vous faire savoir, d'a- « bord, si vous désirez connaître mon état, il est bon et « tranquille; puis j'ai vu votre honorable missive qui mé- « rite d'être illustrée, et, si vous désirez me voir, j'y con- « sens. Or, dans ce moment, nous arrivons à Benguéda, et « vous, ô Frenggui, Français, allez dans le port de Monguia; « moi je vais aller, s'il plaît à Dieu, à Alanka, vendredi. « Allez d'abord à Meurka, et je vous y enverrai une lettre. « Je vous assure par Dieu que je désire vous voir; si vous « consentez à cela, et que vous soyez déjà arrivés sur mes « terres, retournez à Hhameur. Voilà ce que j'ai à vous « apprendre. Salut.

« De plus, j'envoie mes enfants Hhacen-ben-Ali et Abou- « bekeur-ben-Abdlzeni; ils sont porteurs d'une lettre. Al- « lah ! Allah (1) !

(1) *Allah! Allah!* a ici le sens d'une recommandation pressante, appe-

« Elle est sortie (cette lettre) de chez le sultan Youceuf,
« fils du sultan Mahhmoud; que Dieu (qu'il soit élevé!) les
« sauve de la ruse du temps par la protection du prince des
« élus ! Salut. »

A la réception de cette lettre, je compris que je devais renoncer à l'entrevue tant désirée, qui m'avait déjà conduit à prolonger mon absence trois jours au delà du terme que je m'étais fixé. Il fallut donc songer à partir, et je fis mes préparatifs avec d'autant plus d'empressement que j'avais de sérieuses raisons pour accélérer mon retour. Mais, avant de raconter la manière dont il s'effectua, je dirai un mot de Guèledi envisagé sous un point de vue non moins intéressant que celui sous lequel je l'ai montré; je veux parler de sa position à l'endroit où viennent se réunir les diverses lignes commerciales qui, de l'intérieur, convergent vers Moguedchou, et de sa situation sur un cours d'eau sillonnant, à partir de l'Abyssinie méridionale, où il prend sa source, des pays qu'il importe d'ouvrir à la civilisation. Toutes les caravanes qui se rendent à Moguedchou, comme celles qui en partent pour aller dans les pays compris entre le Djoub et l'Ouébi-Denoq, traversent ce dernier à Guèledi, et y payent un droit de transit au sultan des Guébroun. Voici les détails qui m'ont été donnés sur les principaux itinéraires rayonnant de cette localité vers l'intérieur; je décrirai ensuite le cours de la rivière tel que j'ai pu me le figurer d'après les renseignements des indigènes.

Il y a d'abord une route conduisant à la fin du territoire des Moubeline, tribu qui habite les deux rives de l'Ouébi. En

lant de bons procédés de ma part envers les deux Soumal qui m'étaient annoncés.

la suivant du sud au nord, on rencontre, sur la rive droite, les villages de Djemboloul, Bellou, Houïen', Bouri, dépendant de Youceuf; puis Icabi, Soubkelé, Hhareurra, qui est à cheval sur la rivière, et Ouellamoï, appartenant au territoire des Ellebi dont une petite partie est située sur la rive gauche; enfin Bouraboura-li, Dombolé, Dofou, Demougass, Aldouck, Guersalé, Allak, Mouraré, villages moubeline, tous un peu distants de la rivière.

Pour se rendre au pays de Chebel-lèh, il y a deux routes : la première partie de l'une d'elles est l'itinéraire que je viens de tracer; mais je n'en connais rien au delà; la seconde, s'écartant, à l'ouest, du cours de la rivière, traverse le territoire de Dafit; j'en parlerai ultérieurement.

Une autre route mène à Bardéré; en voici les étapes. Partant de Guèledi à une heure de l'après-midi, on arrive, après six heures de marche, à un endroit inhabité nommé Kourié, dans le Zeudjel (fourré, broussailles), à moitié chemin de Dafit. On en part le lendemain de très-bonne heure, et on atteint Douhellé après une heure ou une heure et demie de marche. Douhellé est le premier village du territoire de Dafit; il est bâti comme ceux de Guèledi. A six ou sept heures de marche au delà, on trouve Ouan'lé, où l'on se repose, car il faut ensuite marcher pendant douze heures pour se rendre à Sahho, dont le territoire est habité par des Bédouins. A cinq heures de là est Bour-Tcheurfolé (la montagne de Tcheurfolé); puis Bour-Heïba (ou Heïbi), quatre heures plus loin. A cinq heures de Bour-Heïba est Kourar, situé près de Bour-Tedjeus et habité par des gens de la tribu des Elléda. A quatre heures de Kourar on trouve Ouama (ou Ouamé), et six heures après Moun'keur, villages peuplés par

les Ientar. Sept ou huit heures de marche conduisent à la montagne de Deïleub, où il y a une source, et d'où l'on se rend, en douze heures, à Hartikan'lé, habité par la tribu des Aïlahé ou Aïlaï. Enfin on rencontre successivement Erdjeurlé, occupé aussi par les Aïlahé; Moulimad et Gourimet, appartenant à la tribu des Harïen'; Ouegneud, où il y a un puits, Oualeuq, Douroulé, Meurda, Ail-ilam, Ourina et Bardéré, tous centres de population.

Cette route, qu'on dit pénible, n'est pas la plus directe; elle m'a été tracée par un individu faisant partie d'une des expéditions de Youceuf contre Bardéré, et, dans cette circonstance, le chef avait réglé son itinéraire de manière à y comprendre divers villages où il comptait rallier des partisans. Pour aller de Moguedchou à Bardéré, on préfère suivre le littoral jusqu'à Braoua, et remonter de là vers le nord-ouest.

On a vu, au commencement de ce chapitre, qu'on se rendait de Moguedchou à Ganãné ou Lock sur le Djoub, en traversant le pays des Rahhan'ouine : Guèledi est la première étape de cette route. On m'a fourni, pour la parcourir, deux itinéraires, dont l'un n'indique que les principaux lieux de station, et l'autre tous ceux par lesquels on passe. Il ne m'a pas échappé qu'ils présentent quelques contradictions quant à leur ordre d'énumération; mais, ne possédant aucun moyen de contrôle, je les reproduis tels qu'on me les a dictés, comme pouvant servir d'éléments aux informations à prendre par un voyageur qui voudrait se diriger vers Ganãné.

1er Itinéraire de Moguedchou à Loch (1).

Guèledi *.
Dafit *.
Douddemaye *.
Demeurlé.
Tir.
Saha.
Goulo.
Tcheurfolé.
Bour-Heïbi.
Bour-Tedjeus.
Bour-Heukkaba.
Beïdaba.
Arrémodo.
Moulimad.
Ouegneud (puits).
Oualeuq *.
Kourit **.
Aïlbeurdalé.
Sobehhan' Allah **.
Douroulé.
Ganãné *.

2e Itinéraire de Moguedchou à Ganãné.

(Un piéton seul le parcourrait, m'a-t-on dit, en quinze jours, en passant par les endroits ci-dessous désignés.)

Guèledi *.
Dafit *.
Douhellé.
Ouérr.
Douddemaye *.
Foullaï.
Korreï.
Dourrih.
Dache.
Raro.
Douïaq.
Ouerfa.
Guèlguelôu.
Ouafdaï.
Roblé.
(Mot effacé.)
(*Idem.*)
Damfeurour.
Ouama ou Ouamé. (Douteux.)
Mékeurr.
Meurti-Khan'lé.
Guèlguel. (Douteux.)
Longgueur. (Douteux.)
Kourtoum.
Oualeuq.
Orbençéla.
Ouédjeud.
Orriédan.
El-Hhareurr.
El-Ourèh.
Ambia Kamoukah.
Deukhkhalèh.
Aïl gouf.
Sobehhân' Allah **.
Béhocha telen' Talèh.
Kourit **.
Morigalèh.
Lan'tideum.
Lobi Omen.
Akheubka.
Ganãné *.

(1) Un astérisque * indique les noms de lieux qui se rencontrent dans les deux itinéraires; deux astérisques ** désignent des noms qui s'y rencontrent également, mais dans un ordre contradictoire.

Il me reste à décrire le parcours de ce qu'on appelle la route de Zeïla, conduisant d'abord au pays de Chebel-lèh et dont on suit aussi une partie pour se rendre à Alaba, où sont les sources de l'Ouébi. J'en tiens l'itinéraire d'un cheikh dont le frère résidait à Alaba, et qui avait visité deux fois cet endroit; il faisait, en outre, fréquemment le voyage de Zeïla. Il faut deux mois, nous disait-il, pour aller de Guèledi à Alaba, et il nous donna les détails suivants :

Partis de Guèledi à la nuit (au nombre de vingt-sept hommes non chargés), et ayant marché constamment pendant douze heures, arrivés à Dafit vers sept heures du matin. Le terrain, d'abord ferme jusqu'à une heure et demie ou deux heures de la rivière, devient alors sablonneux et couvert de broussailles mêlées de quelques gommiers. On ne trouve d'autre eau que celle des puits, nombreux dans cette localité : ce sont de véritables citernes, creusées à quarante coudées environ, dont trois mètres à peu près dans le roc. Au-dessus de celui-ci, leurs parois sont garnies de troncs d'arbres échelonnés et jointoyés avec de l'argile de manière à empêcher l'éboulement des terres. Ils ont la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée; très-larges à la base, ils se rétrécissent progressivement, de façon à n'avoir plus qu'une brasse environ à l'ouverture, laquelle est recouverte de branchages. Lorsqu'on pratique ces puits, ce qui a lieu dans la saison sèche, on ne commence à trouver de l'eau qu'en arrivant à la couche de roche; mais, quand viennent les pluies, l'eau s'y rend abondamment et se conserve pendant plus de six mois; les indigènes prétendent que, malgré l'imperfection de la maçonnerie, les terres en absorbent fort peu.

Dafit, comme on a pu en juger par les précédents iti

néraires, est un centre où aboutissent beaucoup de routes; c'est une assez grande ville (1). Le terrain qui en dépend est boisé. On n'y cultive que du dourha. Il s'y trouve un petit arbuste nommé *astour*, dont la fleur donne une teinture jaune-safran passant au rouge lorsqu'on y mêle du suc de citron. La principale richesse du pays consiste en troupeaux. Le territoire de Dafit est plus étendu, mais moins peuplé que celui de Guèledi; il contient cinq villages. La population est composée de deux tribus, les Ouerr' et les Erréda.

Le deuxième jour, quitté Dafit à une heure, atteint vers trois heures la limite du terrain cultivé; au soleil couchant, l'on était à Tir, où l'on passa la nuit. Tir est occupé par des nomades, tribu des Querah. Cette localité est séparée de l'Ouébi par neuf heures de marche.

Le troisième jour, partis de Tir au lever du soleil, arrivés vers une heure à Tcheurfolé, occupé par la tribu des Aïlé ou Eïlé. Plusieurs villages sont réunis à cet endroit, ainsi qu'à Guèledi. Il y a des puits-citernes comme ceux de Dafit. Le pays est boisé, et l'on y cultive du dourha. On y voit le pic élevé que j'ai déjà mentionné dans les précédents itinéraires, Bour-Tcheurfolé. S'étant remis en route à trois heures, arrivés au coucher du soleil à Bour-Heïba, haute montagne séparée de l'Ouébi par quarante-huit heures de marche ou quatre aouddah. Il faut douze heures pour monter au sommet de Bour-Heïba; il s'y trouve une caverne

(1) Je n'ai pas besoin de dire que le mot *ville* est employé ici pour indiquer que la population y est relativement nombreuse, et non la nature ou l'importance des habitations, qui ne sont jamais que des cases comme celles que j'ai décrites.

près de laquelle est une source, lieu de pèlerinage très-révéré par les Soumal, parce que l'on y a vu, dit-on, pour la dernière fois, un saint personnage du nom d'Aboul-Kacem. On s'y rend pour demander la protection du saint et la réussite de ce qu'on doit entreprendre; on y passe la nuit en prières et ablutions. Si le visiteur n'a pas une conscience sans reproche, il est expulsé de la caverne par les esprits gardiens de ce lieu consacré. Avant l'ascension, on fait des offrandes de bestiaux et de chameaux qui sont sacrifiés, et dont la chair est distribuée à la population pauvre du pays. Les flancs de la montagne sont boisés et peuplés de bêtes féroces qui, disent les naturels, n'attaquent pas les pèlerins. Youceuf y était allé avant de commencer la guerre contre Bardéré.

Le quatrième jour, partis le matin et arrivés le lendemain, à Keurralafalé, endroit où il y a un puits et habité par la tribu des Rib, chasseurs d'éléphants, dont ils mangent la chair.

Voyagé ensuite durant deux journées à travers un pays peuplé de pasteurs nomades et nommé Elali (ou Ail-Ali). Cette population comprend deux tribus, les Guel-Djaal (amis des chameaux) et les Gogondobé. A Elali on trouve de l'eau partout, en creusant à quatre ou cinq mètres; on y compte un très-grand nombre de puits.

D'Elali on va, en deux jours, à Mekana, en passant à travers les Gogondobé. Mekana est composé de deux villages séparés par l'Ouébi; on y cultive le *misin'gado* (millet blanc, *tadm abiod* des Arabes).

A six heures de marche, en suivant le cours de l'Ouébi, est Mouibeurala, village.

A deux heures de là Tchimbeurala, village.

A dix heures plus loin Kot-Arra, résidence du sultan Elmé ou Almé.

A cinq heures de marche de Kot-Arra est situé Ferâlé, premier village du territoire de Chebel-lèh, et habité par les Odjourane, dont le sultan, nommé Abdi-ben-Aïça, réside à Koubad. Le territoire de Chebel-lèh contient cent-quatorze villages.

A partir de Mekana, les cultures consistent en misin'-gado; on a suivi la rive droite de l'Ouébi; on la côtoie encore en partant de Ferâlé; et, après quatre aoudahh, on entre dans le pays des Ougadine, à un village nommé Beïho.

A deux aoudahh de Beïho commence le territoire de Faf, portion de celui des Ougadine que traverse l'Ouébi, sur la rive gauche duquel on passe alors. Le sultan des Ougadine, Mahhmoud-ben-Nour, réside à l'un des villages du Faf, à Faf-el-Kébir.

On s'éloigne ensuite de la rivière durant trois aoudahh, la laissant à gauche pour se rendre à Cheïlaba, où il y a des puits.

A cinq aoudahh plus loin est Dolla ou Dollo, qui a sept puits, où les Bédouins du pays abreuvent leurs troupeaux

A quatre aoudahh de Dolla est Héridikid, où il y a un réservoir naturel conservant l'eau des pluies d'une année à l'autre.

Trois aoudahh au delà est Melmel ou Molmil, grande montagne au pied de laquelle est un puits.

On fait sept autres aoudahh pour arriver sur le bord d'une rivière appelée Deukhta (Deurhta), qui conflue avec l'Ouébi à un lieu nommé Nokob, bien au sud de la route

dont il s'agit. La Deukhta prend sa source au pied d'une montagne nommée Kourait, située à l'est de Hhareurr, d'où on peut l'apercevoir, quoiqu'elle en soit distante de deux aoudahh. A l'endroit où l'on a rencontré ce cours d'eau, il sépare le pays des Ougadine de celui des Galla.

Ayant traversé la Deuhkta, on la laisse sur sa droite, et, après une oudehha, on arrive à Kotti, village galla. Le territoire environnant est très-fertile et cultivé en grains, orge, etc.

Enfin, à six heures de Kotti est Adâri ou Hhareurr, sur le territoire de ce dernier nom. Adâri est la plus grande ville de tout le pays; elle est bâtie en pierre et entourée de murs ayant cinq portes gardées par des soldats. La population est musulmane et gouvernée par un sultan nommé Aboubekeur-ben-Afodeul. Le terroir est fertile et bien cultivé; on dit qu'il s'y trouve une mine de fer. De là à Zeïla, on compte dix aoudahh à travers un pays parcouru par des Bédouins pillards, très-dangereux, et qui n'ont pas de résidence fixe.

Il y a à Hhareurr deux ruisseaux qui entourent la ville en se réunissant, l'un vient de l'ouest, l'autre du sud. Durant la saison des pluies, ils coulent vers l'Ouébi et s'y déchargent; dans l'autre saison, le courant change, et ils ne communiquent plus avec cette rivière, du moins visiblement. L'endroit de leur confluent à l'Ouébi est un peu au-dessus d'Eïmé ou Imi.

Au sud (au sud-ouest peut-être) de Hhareurr se trouvent les Babili, tribu galla considérée comme formant la population campagnarde d'Adâri; ils ont pour voisins les Galla-Orgobbo, qui sont aussi sujets du sultan Aboubekeur.

A quatre aoudahh dans l'ouest de Hhareurr, habite la tribu des Annyou. Les Ala sont également une tribu de Galla établie au nord de la précédente.

Cet itinéraire me paraît offrir un intérêt marqué pour les géographes, non-seulement par les détails qui lui sont propres et que je crois relativement exacts, mais encore à cause des corrélations qui existent entre sa partie la plus rapprochée de l'Abyssinie méridionale et la topographie de cette région dressée par des voyageurs modernes. Le cheikh qui me l'a fourni était un homme fort intelligent, et de beaucoup de sens; répondant avec poids et mesure à mes questions, et n'avançant jamais un fait sans y avoir réfléchi et l'avoir pesé. Ses assertions m'ont semblé mériter autant de confiance qu'il est permis d'en accorder, en pareille circonstance, à un voyageur qui a vu et aussi bien jugé qu'on peut le faire sans le secours de la science.

Quelques particularités m'ont encore été fournies, par la même personne, sur certaines localités voisines de la route de Guèledi à Zeïla; elles seront, ici, parfaitement à leur place.

La source de l'Ouébi de Guèledi est au pied de la montagne Alaba, à un endroit appelé Denoq, dont elle prend le nom au début de son cours (1).

(1) J'ai déjà signalé l'usage qu'ont les indigènes de désigner les diverses parties d'un cours d'eau par le nom du territoire qu'il traverse : c'est ainsi que celui dont il s'agit reçoit successivement les noms d'Ouébi-Guèledi, Ouébi-Chebeïleh, Ouébi-Imi, etc. Le lieutenant Christopher, auquel on doit la première connaissance positive de cette rivière, en arrière des Benadir, a proposé de la nommer Haines'river, en considération des services rendus à la science géographique par le capitaine Haines, de l'*Indian-Navy*. Quoique reconnaissant tous les titres de ce

Alaba est situé dans le pays de Bâli, lequel est contigu à celui des Galla. Trois autres cours d'eau en sortent : du côté de l'ouest, l'Ouébi-Ganânê, qui court du nord-ouest au sud-est, entre les pays de Rahhan'ouine et de Leouïne, et vient se jeter dans la mer à Djoub ou Gobouine; du côté du nord, la Haouach ou Haouaça, qui va dans l'Abyssinie; du côté de l'est, enfin, l'Ouengi, qui arrose le pays de Dengnéla (Denakèlé?). D'Alaba à Hhareurr on compte neuf soudahh vers l'est (1).

A l'ouest d'un coude que fait l'Ouébi un peu au-dessous de Nokob, est une montagne appelée Kouna : la ville d'Eimé y est située; elle est peuplée de musulmans et d'infidèles, les premiers Haouiya et les seconds Galla, forment la tribu dite Douba. Cette ville est composée de deux parties, dont l'une vers le sommet de la montagne, où se réfugient les habitants pendant la guerre, l'autre au pied, où ils résident en temps de paix. Dans ses environs, on cultive le millet blanc, et l'on y importe du tabac et du café de Hhareurr et de Bâli. Kouna est à cinq (2) soudahh dans l'est d'Alaba et à neuf dans le sud d'Adâri.

A six heures de marche vers le couchant d'Eimé est la tribu des Karan'la (ou Karan'lé), dont la ville ou le terri-

savant officier à un semblable hommage, il m'a paru plus naturel de garder au cours d'eau en question le nom qu'il porte à sa source, et je l'ai appelé la Denoq.

(1) Cette direction est évidemment erronée, car, d'une part, le territoire de Bâli, auquel appartiendrait, au dire du cheikh, la montagne d'Alaba, est placé, par tous les voyageurs géographes, bien au sud de Hhareurr, et, d'autre part, la position d'Alaba, donnée par M. d'Abadie, est de 2 degrés au moins plus sud que Hhareurr.

(2) Il y a indubitablement une erreur ici, et je pense que M. Vignard a compris, ou écrit par inadvertance, 5 au lieu de 15.

toire se nomme Godobé : ils sont musulmans, et tirent leur origine des Haouiya. Les Karan'la et les Douba sont presque toujours en guerre avec les Ougadine, dont ils ne sont séparés que par l'Ouébi. Entre Eïmé et Alaba se trouvent les Galla-Arouci, qui se subdivisent en Mendouïa et Sakassé résidant à l'est, et en Garirra et Kotfeurra occupant le côté de l'ouest.

Voici enfin un dernier itinéraire qui m'a été donné par un jeune Soumali-Adji, le cheikh Hhadji-Aouadh, homme intelligent et ayant fait le voyage d'Adâri. Il s'agit, cette fois, d'un piéton, bon marcheur, ne voulant pas perdre de temps. Ce n'est pas de Guèledi qu'il part, mais de Bengueda, situé également sur l'Ouébi, à une vingtaine de milles dans le sud-ouest de l'autre localité. Le voyageur atteint en dix heures, y compris quelques haltes, en suivant une direction nord et nord $\frac{1}{4}$ nord-ouest, Dafit, qui nous est maintenant bien connu.

De Dafit à Bour-Tcheurfolé, une journée et demie (direction nord-ouest en moyenne). De Bour-Tcheurfolé à Bour-Tedjeus, six heures de marche dans le nord-nord-ouest. On laisse Bour-Heïba sur la droite et Bour-Tedjeus aussi, mais plus près; on passe par Kourar, d'où l'on voit cette dernière. La montagne où sont la caverne et le lieu saint dont il a été déjà question est à demi-journée de la précédente, dans une direction variant de l'ouest à l'ouest-nord-ouest : on la désigne isolément par le nom de Cheikh-Moumen. Bour-Heïba, Bour-Tedjeus et Cheikh-Moumen sont les trois plus hautes montagnes du pays; pourtant ce ne sont, à proprement parler, que des mornes. Le plus haut des trois est Bour-Heïba; le moins élevé est Bour-Tedjeus.

Pour se rendre chez les Karan'la, on laisse Tedjeus à gauche ou à droite, à volonté. Ce village est au pied de la montagne du même nom; il est, du côté de l'est, distant de Kourar d'une lieue. De Tedjeus on marche environ deux journées vers le nord, puis neuf journées au nord-nord-ouest pour arriver sur le territoire des Karan'la. Dans ce parcours, on trouve, à une demi-journée de Tedjeus, un terrain rouge; à cinq aoudahh du même point, le village de Man'keurr, occupé par des gens de la tribu des Ali; quatre aoudahh et demie au delà de Man'keurr, Moulmath, village de la tribu des Ségal; puis, une oudehha plus loin, un autre nommé Acelon'. On ne rencontre pas l'Ouébi avant les Karan'la; son cours semble avoir une direction nord jusqu'au Chebel-lèh, puis une direction plus ouest à partir de ce dernier. D'Acelon', on a douze journées à faire vers le nord pour atteindre Cheikh-Hhoucen; enfin on va à Adâri en marchant dans le nord-nord-est. Des Karan'la à l'Ouébi-Ganãné, il y a, selon le Hhadji-Aouadh, huit aoudahh pour un bon marcheur. Le pays est occupé par les Galla-Arouci (1).

On remarquera que, d'après la fin de cet itinéraire, les Karan'la, et, par suite, la partie de l'Ouébi qui traverse leur territoire, seraient évidemment plus sud et plus ouest que je ne les ai placés sur ma carte, ce qui rapprocherait Kouna d'Alaba; mais, d'autre part, sa distance de Hhareurr s'en

(1) D'après un autre renseignement, le pays situé entre les Karan'la et l'Ouébi-Ganãné serait occupé par de nombreuses tribus galla, parmi lesquelles on cite les Djeddan, les Rendilé, les Kouré (qui vont tout nus), les Amaré, les Kouracha et les Kon'so.

trouverait beaucoup augmentée, et ne serait plus en rapport avec celle qu'indique, entre Nokob et Hhareurr, l'itinéraire du Cheikh. Du reste, sauf quelques petites modifications de détail dans la forme, les itinéraires qui précèdent sont reproduits tels qu'ils m'ont été dictés : quand on n'a pas soi-même le moyen de discerner le vrai du faux, la fidélité la plus scrupuleuse est de rigueur, quelles que soient les contradictions que présentent les renseignements recueillis. A ceux qui voudront s'en servir, de les interpréter de la manière qui leur semblera la plus rationnelle. Pour compléter les éléments de cette appréciation, il me reste à tracer, d'après les données diverses que j'ai eues à ma disposition, le cours de l'Ouébi dans le sens contraire de celui des itinéraires, c'est-à-dire de sa source jusqu'à l'endroit où il se perd dans les terres.

A la partie sud du plateau de Gouragué, entre son versant méridional et le pays des Galla-Arouci, il existe un lieu, nommé Alaba, qui m'a paru se rapporter, par la position où le place M. d'Abadie (1), à celui qui m'a été désigné, sous le même nom, comme le point où l'Ouébi-Denoq prend sa source. J'ai donc cru pouvoir attribuer à cet endroit la latitude et la longitude indiquées par ce voyageur pour l'Alaba de sa carte. Sortant de cette montagne, la rivière, traversant de l'ouest à l'est le territoire des Galla-Arouci, passe au sud de Hhareurr à quinze aoudahh de sa source, et au nord de la montagne Kouna ; là elle reçoit les eaux de la Deukhta. Les deux ruisseaux qui entourent

(1) Voyez *Bulletin de la Société de géographie*, 3e série, tome XII, p. 144, l'esquisse qui accompagne une note sur le haut fleuve Blanc.

Adâri communiquent peut-être avec la Deukhta, ce qui expliquerait comment, durant la saison sèche, on y remarque un courant allant en sens opposé à celui qu'ils ont pendant la saison pluvieuse. La Denoq ayant contourné la montagne Kouna en passant à l'est d'Eimé, où elle commence à porter bac ou radeau, revient un peu vers l'ouest, presque sur le méridien du confluent, laissant les Karan'la sur sa rive droite. A quatre ou cinq aoudahh dans le sud-est des Karan'la, sur le territoire de Faf, un peu au-dessus de Faf-el-Kébir, il reçoit les eaux du Fafan, qui prend sa source près de Melmel. A son confluent, le Fafan forme une grande mare qu'on appelle Toub-ouine (grande boue) ; il ne coule pas, dit-on, dans la saison sèche. La Denoq sépare le Faf d'un territoire dévasté par les guerres, et qui est comme un terrain neutre où se font les échanges entre les Karan'la et les Ougadine. Elle continue son cours, suivant à peu près la limite sud du pays de ces derniers, jusqu'à Beïho, à un peu plus de deux aoudahh de Faf-el-Kébir ; puis elle arrose le territoire de Chebel-lèh et, à quatre aoudahh de Beïho, arrive à Féràlé, qu'elle laisse sur sa rive droite. Elle passe ensuite à Kot-Arra, village des Gogondobé à cinq heures de marche du précédent ; à Tchimbeurala, situé à dix heures plus loin ; à Mouibeurala, deux heures au delà ; et, six heures après, à Mekana, où finit le territoire des Gogondobé.

L'Ouébi traverse alors une partie du territoire des Haoundlé ; celui de Chidlé, qui a une oudehha de parcours, et comprend les tribus Ouellamoïe, Ouakbyou et Barraaïça, celui des Moubeline ; puis longe le pays des Ellebi, qui borde sa rive droite, et entre enfin, en se recourbant brusquement

vers le sud-ouest, sur les terres des Guébroun, où il arrive à Guèledi.

J'avais terminé mon travail d'observation et de recherches à Guèledi ; la seule personne qui aurait pu m'y arrêter encore était décidée à n'y pas venir. D'autre part, les maladies commençaient à mettre aux abois une partie de ma petite troupe. M. Pierre, à qui je dois une jolie vue de Guèledi, éprouvait depuis deux jours une indisposition se manifestant par des nausées et des vomissements ; le chef de timonerie Vernet, frappé d'une insolation suivie de fièvre intermittente, paraissait assez dangereusement malade ; un Malgache était blessé au pied ; le docteur Bertrand avait un commencement de dyssenterie ; moi-même je me trouvais fort mal à l'aise, par suite d'une affection qui avait résisté aux médicaments trop peu énergiques contenus dans notre petite pharmacie. Je n'induirai pas de ces accidents que le pays est malsain : tout me porte à croire qu'ils avaient pour cause nos marches forcées sur un sol sablonneux et d'une pratique très-pénible ; une nourriture composée exclusivement de viandes et d'œufs ; la mauvaise qualité de l'eau ; enfin la vie irrégulière et tout à fait en dehors des habitudes du bord que nous menions depuis quelques jours.

Quoi qu'il en soit, nous étions assez écloppés pour nous hâter de revenir au bercail, et, le 13, nous achevâmes nos préparatifs de voyage. Sid-Qoullatin fit aussi ses dispositions pour retourner avec nous à Moguedchou. Je ne pouvais que me féliciter d'avoir sa compagnie, car elle m'était toujours fort utile.

Il me restait à acquitter quelques dettes de reconnaissance envers les personnes qui, dans cette excellente population, s'étaient distinguées par leur empressement à nous être utiles ou agréables. Ibrahim et Mouça, entre autres, reçurent chacun un présent en étoffes, verroterie, etc., auquel j'ajoutai, pour Ibrahim, une gratification de 20 piastres. Enfin, pour lui laisser un souvenir qui témoignât de sa bonne hospitalité, j'écrivis sur parchemin et déposai entre ses mains, scellé du cachet de la marine, le certificat qui suit :

« Dans une excursion faite à Guèledi par le commandant « du brick de guerre français *le Ducouëdic* et quelques- « uns des officiers de ce brick, les chefs Hhadji-Ibrahim et « Mouça, commandant en cet endroit en l'absence de leur « frère le sultan Youceuf-ben-Mahhmoud, ont accueilli les « voyageurs avec une cordialité qui ferait honneur à des « hommes civilisés; et, quoique le capitaine Guillain ait « conscience d'avoir généreusement reconnu les attentions « dont ses compagnons et lui ont été l'objet, tous ont dé- « siré laisser entre les mains de leurs hôtes ce témoignage « plus durable de leur gratitude. Ils emportent le souvenir « le plus agréable des moments qu'ils ont passés dans cette « région riante et agreste, au milieu d'une population dont « le caractère et les usages rappellent la gaieté naïve et la « douce simplicité des mœurs patriarcales. »

A cinq heures du soir, tout était prêt pour le départ : notre tente repliée, nos bagages allégés de tout ce que nous laissions à Guèledi, avaient été chargés sur les bêtes de somme. Nos moyens de transport se composaient de sept chameaux, sur trois desquels j'avais fait installer, du mieux

possible, de petites cabanes pour coucher les malades hors d'état de marcher. Nous tenions en réserve, pour ceux qui, plus tard, ne pourraient supporter la fatigue, un surcroît de montures qu'Ibrahim avait absolument voulu que j'acceptasse : c'étaient deux ânes fort jolis, sans aucun doute, mais non moins indisciplinés. Les animaux placés dans l'ordre de marche, les chameliers en serre-file, l'escorte à son poste, la caravane se mit en mouvement vers cinq heures et demie, accompagnée jusqu'au bac par une foule presque aussi compacte que celle qui nous avait accueillis à notre arrivée. La rivière arrêta la plus grande partie des curieux, et il ne passa avec nous qu'un certain nombre de jeunes hommes et d'enfants; mais cette petite troupe restée fidèle, plus fidèle qu'il ne nous eût convenu, trouva un renfort imposant dans les habitants du village de la rive gauche, et notre cortége ne fut ni moins nombreux ni moins bruyant qu'il l'avait été sur la rive droite. Cependant, après un quart d'heure de cette marche triomphale, où nous figurions plutôt en victimes qu'en héros, Ibrahim, qui nous accompagnait et n'était, sans doute, pas moins ennuyé que nous du vacarme assourdissant au milieu duquel nous avancions, fit halte soudainement, et traçant, du manche de sa sagaie, une ligne sur le sol, entre la masse profonde de nos trop joyeux compagnons et nous, il leur adressa à la fois quelques mots d'un ton fort énergique et ce regard olympien qui, de temps immémorial, a semblé dire aux foules aussi bien qu'aux flots de la mer : Vous n'irez pas plus loin! Le flot s'arrêta en effet à notre grande satisfaction, et nous pûmes, dès lors, cheminer sans que ses mugissements troublassent les mélancoliques pensées qui pré-

ludent à toute séparation amicale. Au bout d'une heure de marche, Ibrahim prit congé de nous avec les démonstrations d'un vif regret; et, comme salut d'adieu, nous déchargeâmes nos armes en son honneur. Vers huit heures, nous arrivions sur la limite des terres cultivées, et nous y fîmes une courte station pour prendre quelques aliments. Entrant ensuite dans le bois, nous commençâmes à piétiner sur le terrain sablonneux qui, sept jours auparavant, avait procuré à nos reins et à nos jambes une gymnastique si fatigante. Dès le début de ce pénible exercice, un morne silence régna dans la caravane, et nos idées s'assombrirent comme la nuit qui nous enveloppait. L'air était étouffant, la brise tombant toujours après le coucher du soleil. Dans les endroits où les gommiers, qui s'élevaient des deux côtés du sentier, se rejoignaient en dôme au-dessus de nos têtes, les espèces de cages disposées sur plusieurs de nos chameaux se heurtaient à cet obstacle imprévu, et le choc arrachait à nos malades de sourds gémissements : tout conspirait pour nous attrister. Où étaient les verts ombrages de Guèledi, l'onde fraîche et les gués murmurants de sa rivière, et les voix joyeuses de ses habitants!.....

Quand nous eûmes marché un certain temps, reconnaissant *in petto* la sage prévoyance du bon Ibrahim, nous songeâmes à nous en approprier les bénéfices, c'est-à-dire à utiliser ses deux ânes. Mais déjà l'un de ces animaux, regrettant les gras pâturages de l'Ouébi, ou peu flatté de la compagnie de *visages pâles* de notre espèce, avait sournoisement tourné bride et repris, sans tambour ni trompette, le chemin de l'écurie. Il ne restait donc plus qu'une monture à enfourcher à tour de rôle, et nous étions nombreux.

Si nous accueillîmes cette déception avec un soupir ou un éclat de rire, je ne me le rappelle plus, ce furent peut-être l'un et l'autre; en tout cas, le soupir était sincère et le rire jaune, cela n'est pas douteux. Ce fut pire encore lorsque nous voulûmes monter ce quadrupède honnête, quoique impatient du joug; jamais lui ni ses camarades aux longues oreilles n'avaient passé sous les fourches caudines, ou, pour parler sans métaphore, n'avaient subi la honte d'être ridiculement pincés entre les jambes d'un homme, et, avant d'en venir là, maître aliboron manifesta, c'est une justice à lui rendre, toute la mauvaise volonté possible. L'âne est un noble animal, sobre, patient, dur à la fatigue, mais il est le père du mulet, et c'est tout dire; *entêté comme un mulet* est un dicton qui s'est trompé d'adresse. Après tout, il hait l'esclavage et agit, à l'occasion, de manière qu'on s'en souvienne; semblable à ces rustres de village, excellents domestiques, pleins de qualités solides, servant bien, pourvu qu'ils servent à leur guise et puissent, de temps en temps, faire sentir au maître les rudes aspérités des petites misères du ménage, pour se venger tant soit peu de la domesticité que le sort leur a imposée. Ainsi fit notre baudet : à peine eûmes-nous dompté sa résistance, qu'il prit à tâche de rappeler au *gentleman rider* chevauchant sur son échine qu'hommes et bêtes sont solidaires et doivent mettre en commun les peines et les joies. Le sentier, si étroit qu'il fût, était, puisqu'un chameau y passait, suffisant pour qu'un âne et son cavalier y trottassent sans maléfice, à la condition, toutefois, de se tenir au milieu de la voie; pourtant nous eûmes beau faire et de la bride et des talons, nous ne parvînmes jamais à empêcher la malicieuse bête de hanter le côté du che-

min, et de déchirer impitoyablement nos jambes aux épines acérées des broussailles : tout ce que le roussin voulut accorder à nos efforts, ce fut de se porter tantôt à bâbord, tantôt à tribord, nous écorchant alternativement chaque mollet. Alors ce n'étaient plus les gémissements navrants sortis des petites cabanes placées sur les chameaux qui troublaient le silence de la nuit, mais les cris moitié douleur, moitié rires, que notre coursier d'Arcadie arrachait à son cavalier. Ce furent là les seules distractions de cette longue nuit, et, comme preuve que tout est relatif, je suis forcé d'avøuer qu'elle en fut un peu abrégée.

Au reste, dans ce voyage, où bien des tribulations s'étaient mêlées à nos plaisirs, la race des bipèdes devait fournir, comme celle des quadrupèdes, sa part d'incidents tragi-comiques. Notre troupe comptait un chamelier d'une humeur massacrante, le plus mauvais coucheur des chameliers d'Afrique et des trois Arabies, ayant autant d'épines dans le caractère qu'en présentaient les buissons contre lesquels l'âne d'Ibrahim frottait nos tibias. La fatigue et la chaleur nous accablant, j'ordonnais de temps en temps de petits repos; chaque fois le damné conducteur, sous prétexte que nous causions du désagrément à ses chameaux, maugréait en vrai païen, paraissait m'invectiver et venait jusque sous mon nez agiter ses sagaies. L'âne, du moins, se contentait de nous taquiner sans braire; mais ce Soumali mal embouché faisait un tapage à mettre en fuite toutes ses bêtes. Je me contentai d'abord de le pousser par les épaules; cela ne le corrigea pas, et plus nous allions, plus il s'agitait, criait et se montrait agressif. Une fois que je le secouai un peu plus rudement, mon rageur s'élança sur moi en brandissant ses

sagaies d'un air furieux; au même instant, trois ou quatre canons de fusil s'abattirent vers sa poitrine. Devant cette sommation muette, le trop irritable chamelier s'arrêta pétrifié. Pour compléter la leçon, j'arrachai les sagaies de ses mains, et, les brisant sur mon genou, j'en jetai les morceaux au loin dans le fourré; toute la troupe partit d'un éclat de rire, et mon récalcitrant, ébahi et penaud, s'en alla, en grommelant, prendre la queue de la caravane.

Vers deux heures du matin, nous atteignîmes un petit endroit découvert, où la brise, pénétrant en liberté, vint un peu rafraîchir et nos corps et nos pensées. Cette clairière semblait faite exprès pour une halte. N'étant plus qu'à deux lieues de Moguedchou, et ne voulant pas y arriver de nuit, je donnai l'ordre de tout disposer pour un bivouac de deux ou trois heures. On fit accroupir les chameaux, et chacun chercha sur le sable la place qui lui parut la plus propice au repos. J'élus domicile auprès d'un tronc d'arbre renversé au milieu de notre campement, et, m'étendant sur une couverture, le front caressé par les souffles balsamiques de la nuit, je fermai les yeux pour appeler le sommeil. Alors ma pensée s'élança vers la patrie, ce doux refuge aux heures d'amertume ou de lassitude, et je revis Paris et les lieux habités par des être aimés, et les bienveillants visages des absents. O vous, dont l'affection m'est si précieuse, vous à qui m'unit cette amitié virile que n'accompagnent ni les regrets ni la crainte, vous dont je ne trace pas le nom dans ces lignes parce que vous le devinerez en les lisant....., que faisiez-vous en ce moment où ma rêverie évoquait votre souvenir, en ce moment surtout où, dans le songe apporté sur l'aile du sommeil, je voyais votre

riant fantôme, j'entendais votre voix passer dans le vent et me rappeler et les intimes causeries du coin du feu et les promenades au *Saule?* Avertie par quelque mystérieuse et sympathique influence, ne vous disiez-vous pas : Il y a là-bas, par delà les grands océans, un ami qui pense à moi?.....

A cinq heures nous nous remîmes en marche, et nous arrivâmes à Moguedchou vers huit heures du matin. Le brick était sur rade, et ce fut avec une véritable satisfaction que nous aperçûmes sa noire silhouette se dessinant entre le double azur du ciel et de la mer : plusieurs des nôtres, d'ailleurs, avaient grand besoin de soins et de repos, qu'ils n'eussent pu trouver dans notre logis de ville. A bord, la satisfaction ne fut pas moindre lorsqu'on reconnut notre caravane défilant dans l'un des sentiers qui conduisent à la ville. Notre absence s'était prolongée quelques jours de plus que je ne l'avais présumé, et nos compagnons du *Ducouëdic* commençaient à s'inquiéter de ce retard.

Nous retrouvâmes le gros Hhadad aussi joyeux qu'étonné sans doute de nous voir revenus d'une expédition qui lui paraissait si périlleuse; cependant son inquiétude à notre sujet ne l'avait pas le moins du monde maigri. Je me hâtai de régler mes comptes avec l'escorte et les chameliers, m'efforçant de renvoyer tout ce monde, content et satisfait. Mais je ne fus pas peu surpris quand se présenta devant moi... devinez qui?... le chamelier dont j'avais cassé les sagaies; d'un air piteux, il m'en demandait le prix comme pour l'amour de Dieu. Ma foi, avec une irrévérence significative je partis d'un éclat de rire homérique au nez du mauvais plaisant, et je crois même que je lui tournai le dos sans plus ample explication. Combien de fois j'ai regretté depuis

de n'avoir pas recueilli, pour le transmettre à la postérité, le nom de cet original, l'un des types les plus curieux que j'aie rencontrés dans mes voyages.

Mais j'allais oublier un des héros principaux de l'épisode du retour! Tout récit, pour être complet, doit raconter ce qui advient des personnages intéressants qui y ont figuré. J'ai failli manquer à cette règle au préjudice de mon âne, ce dernier souvenir vivant d'Ibrahim et de Guèledi.

Comme je ne pouvais, pour beaucoup de raisons, installer sur le brick un commensal de cette espèce, j'en fis don à Sid-Qoullatin, recommandant à celui-ci de lui prodiguer les soins et de veiller attentivement à son éducation, jusqu'alors, hélas, bien négligée! surtout de lui enseigner la manière de cheminer au milieu d'une route en évitant les buissons qui la bordent, pour ménager les jambes des cavaliers sous lesquels, peut-être, il aura, plus tard, l'honneur de servir.

Peu après notre arrivée, nos pauvres malades, heureux déjà du repos qui les attendait, furent transportés à bord. Pour moi, je demeurai à terre, afin de régler quelques affaires avant le départ. Tout fut arrangé pour le soir, et le lendemain 15 mars, dans la matinée, ayant pris congé de mes amis de Moguedchou à l'exception de Sid-Qoullatin, que j'emmenais avec moi à Meurka, je rejoignis le *Ducouëdic*, où les dispositions avaient été faites pour mettre à la voile.

CHAPITRE XVIII.

Djéziret. — Danana. — Gondeurcheikh. — Djelleub. — Meurka. — Situation politique de cette ville. — Départ de la côte d'Afrique. — Relâche aux Seychelles. — Arrivée à Bourbon. — Ajournement de la mission. — Départ pour Maïotte. — Expédition du brick *le Voltigeur* à la côte d'Afrique. — Mort de M. Broquant, à Zanzibar. — Le *Ducouëdic* se rend dans cette localité.

A onze heures et demie, nous levâmes l'ancre. Mon intention en me dirigeant vers Meurka était de reconnaître, chemin faisant, les points habités de la côte : on gouverna donc pour longer cette dernière à petite distance.

A douze ou treize milles dans le sud 61° ouest de Hhameurouine, nous nous trouvâmes par le travers d'une anse sur les bords de laquelle gisent les restes de l'ancienne Djéziret. Devant le village est un îlot de couleur noire où l'on aperçoit un monument funéraire en ruines appelé Cheikh-Hhacen-Bourali, du nom d'un saint marabout qui y fut inhumé. Ce lieu est vénéré par les indigènes; ils vont y faire des prières et des offrandes. Djéziret est, ainsi que Moguedchou, un mélange de débris d'édifices ou de maisons en pierres et de cases soumal d'apparence à peu près semblable à celles de Hhafoun, mais de forme plus conique. Cet ensemble bizarre est d'un aspect fort misérable, que les massifs de verdure et les quelques palmiers dont le tableau est

parsemé rendent néanmoins assez pittoresque (1). La population est composée presque exclusivement de Soumal, et n'atteint pas un millier d'âmes. Djéziret, comme toutes les villes jadis fondées par des colons arabes, sur cette partie de côte, tomba aux mains des Soumal lorsque les peuplades de l'intérieur envahirent le littoral, et, plus encore que celles de ces villes auxquelles leurs relations commerciales conservèrent quelque importance, elle a subi les conséquences désastreuses de cette invasion. Son mouillage, complétement ouvert aux vents des deux moussons, n'est que rarement visité, même par les plus petits bateaux. Le peu d'échanges que ce point avait continué de faire avec l'intérieur est devenu de plus en plus insignifiant, à cause des collisions fréquentes soulevées par les prétentions de Youceuf sur les Bénadir. En un mot, une relâche à Djéziret ne saurait être d'aucun intérêt pour nos caboteurs de Maïotte, et moins encore pour nos navires.

Par le travers de cette localité, on a des fonds de 22 mètres, sable, à un demi-mille de terre ; à trois quarts de mille, de 21 à 26 mètres, sable gris et roche, et de 30 à 35 mètres, sable rouge et roche, à un mille ; à un mille et demi, on n'a pas de fonds à 40 mètres. La position du village a été déterminée ainsi qu'il suit : latitude nord, 1° 56′ 50″ ; longitude est, 42° 34′. Après être restés en panne près d'une heure pour les observations, nous continuâmes de longer la côte.

A quatre milles au delà, on aperçoit une mosquée et quelques tombeaux en ruines ; celle-là est connue sous le nom d'Aou-Mekka ; elle est située sur un grand rocher noir et

(1) Voir l'Album, planche 27.

escarpé qui se termine en promontoire du côté de la mer ; c'est encore un lieu visité par les pieux musulmans. Sa position, déterminée à l'aide de relèvements, est de 1° 56' 20" latitude nord, et 42° 48' 42" longitude est.

A quatre milles plus loin est Danana (ou Danané), composé de cases-ruches, sauf une seule maison, qui est en pierres. Le littoral compris entre ce village et Djéziret est parsemé de ruines qui témoignent combien il fut peuplé autrefois. On m'a encore cité, comme points remarquables, El-Hhamba et Hhoualo ; le premier, peu distant de Djéziret, est inhabité, mais on y trouve une centaine de puits. Je n'ai pu rien savoir de son passé ni de son origine. Hhoualo est situé entre Aou-Mekka et Danana ; on y voit aussi quelques puits et des cases. La côte, au sud de Djéziret, présente à peu près les mêmes particularités qu'au nord de ce point : des dunes de sable rouge à peine voilées par de maigres broussailles. La mer y brise partout, le rivage étant défendu par un récif qui le prolonge presque parallèlement. Danana est situé par 1° 55' 54" latitude nord et 42° 44' longitude est. Il n'offre rien de remarquable, et il pourrait même n'être pas aperçu de trois à quatre milles au large, étant placé à peu près à mi-côte et masqué, dans certaines directions, par des bouquets d'arbustes qui, à partir de cet endroit, sont plus massés et plus élevés que dans l'est. Sa population compte, m'a-t-on dit, de 1,200 à 1,500 âmes. Nous avons vu, dans les environs, de nombreux troupeaux qui nous ont semblé se diriger vers une aiguade existant sur le rivage à un demi-mille dans l'ouest du village.

A trois milles de Danana se trouve Gondeurcheikh, localité d'une moins chétive apparence que les précédentes, et

devant laquelle nous mîmes en panne. Elle se présente sous l'aspect de deux groupes, séparés par un vallon bien boisé où s'élève une mosquée paraissant en assez bon état. Celui de l'est, de fondation évidemment plus récente que l'autre, est le plus étendu ; il en est distant d'environ un mille, et bâti sur une éminence de forme oblongue tapissée d'une verdure qui n'existe sur aucune autre partie de cette côte : quelques bouquets d'arbres se montrent aussi entre les maisons et les cases. Le groupe de l'ouest, qui comprend la vieille ville, renferme plus de constructions en pierres, se ressentant, d'ailleurs, de leur antiquité.

En face de ce dernier groupe est un îlot ou plateau de roche garni de murailles et qu'on prendrait, de loin, pour une fortification ; ce sont les restes de maisons abandonnées depuis longtemps. L'îlot est séparé du rivage par un chenal de quelques centaines de mètres conservant, m'a-t-on dit, un peu plus d'un mètre d'eau à mer basse. Les habitants de l'ancienne Gondeurcheikh, lorsque leur ville était menacée ou attaquée par les peuplades de l'intérieur, cherchaient un refuge sur cet îlot ; mais il a été déserté il y a bien des années, et les Soumal se gardent d'y aborder, car il passe pour être hanté par les mauvais djinns. D'après les renseignements pris sur les lieux, la population totale de Gondeurcheikh serait d'environ 1,500 âmes.

La chaîne de récifs dont j'ai déjà parlé forme, devant l'anse où est située Gondeurcheikh, une barre en dedans de laquelle des bateaux peuvent mouiller ; ce petit havre n'est qu'accidentellement visité par les commerçants arabes, et l'on n'y voit guère que les rares caboteurs des localités voisines. A un demi-mille de terre, nous avons eu 68 mè-

tres, fond de roche molle. Nos observations placeraient Gondeurcheikh par 1° 55′ 57″ de latitude nord et par 42° 42′ de longitude est. Cette ville n'a, pour les navigateurs, d'autre intérêt que celui d'un point de reconnaissance utile pour se diriger soit vers Moguedchou, à vingt-quatre milles dans l'ouest-sud-ouest de laquelle elle gît, soit vers Meurka, qui en est à dix-sept milles dans le sud 35° ouest. Aux indications déjà données sur son aspect particulier, j'ajouterai que la partie du littoral environnant est meublée d'une bien plus abondante végétation que les points qui précèdent ou qui suivent, et peut être signalée comme une riante oasis sur cette côte aride et sablonneuse (1).

A trois milles de Gondeurcheikh, toujours en venant du nord, on arrive à Djelleub (ou Djellip) (2), autre ville en pierres dont la plupart des maisons sont en ruine. Elle est située sur une pointe de roche noire basse, mais très-accore. Quelques descendants de la population primitive ont

(1) Voyez l'Album, planche 27 *bis*.

(2) M. Loarer indique, dans son rapport, comme venant après Gondeurcheikh, un village nommé *Coréarai*. Je n'en ai point eu connaissance; mais l'auteur du rapport n'ayant vu cette côte qu'à bord du brick, et par conséquent en même temps que moi, je suis porté à penser que, dans les renseignements recueillis par lui à Meurka, on lui a désigné sous ce nom l'une des deux parties de Gondeurcheikh, qu'il aura prise pour un nouveau centre de population. Gondeurcheikh est le nom de la ville ancienne et n'est pas, d'ailleurs, un mot soumal : il est donc probable que le village qui s'est élevé plus tard sur ses ruines a dû recevoir un nom différent; mais je ne puis dire si c'est *Coréarai* : je ne retrouve ce nom ni dans mes notes ni dans celles de M. Vignard, sans l'intermédiaire de qui, cependant, M. Loarer ne pouvait s'entretenir avec les individus qui nous renseignaient. L'existence d'un village dit *Coréarai*, en dehors de ceux que j'ai désignés, me semble donc au moins douteuse. Horsbwrg cite, comme placé entre Djelleub et Danana, une ville nommée *Horéaly;* et il ne parle pas de Gondeurcheikh. Or je

continué d'y résider, mais la presque totalité des habitants sont soumal. Les cases où ils logent tiennent à la fois, par leur forme, de celles de Hhafoun et de celles de Guèledi; elles sont groupées au sud de la vieille ville, parmi les débris de laquelle on en remarque aussi plusieurs. Cette localité peut compter 1,500 individus; elle est riche en troupeaux, et les nombreux sentiers que l'œil suit à partir du rivage jusqu'au sommet des collines indiquent que Djelleub a d'actives communications avec l'intérieur. Du côté de l'extérieur, elle n'est pas plus favorisée que les villes précédentes.

Après avoir fait des sondes devant ce point sans trouver fond à 75 mètres, à un demi-mille du rivage, nous mîmes en panne pour prendre des relèvements, ainsi que le croquis du village (1). D'après nos calculs, Djelleub serait située par 1° 52′ latitude nord et 42° 40′ 17″ longitude est.

Sur la partie de côte comprise entre Moguedchou et Meurka, la déclinaison de l'aiguille a été trouvée de 8° 20 et quelques minutes nord-ouest.

Il était près de six heures quand nous eûmes terminé nos observations devant Djelleub, et une distance de neuf à dix

soupçonne fort l'*Horéaly* d'Horsbwrg d'être le *Coréarai* de M. Loarer; l'un de ces messieurs, et peut-être les deux, ayant mal rendu le véritable nom soumali en figurant sa prononciation. Enfin, dans un article du *Penny-Cyclopædia* sur le Zanguebar, Djelleub n'est pas nommée parmi les villes des Bénadir; mais en sa place est mentionnée une ville appelée, par l'auteur de l'article, *Havaly*. Quoique ces deux dernières assertions n'aient pas été produites par des témoins oculaires, j'ai cru devoir m'en expliquer, afin qu'on ne prenne mon silence ni pour une inadvertance ni pour une adhésion.

(1) Voir à l'Album, planche 27.

milles nous séparait encore de Meurka. Ne pouvant y arriver le soir même, je fis serrer le vent avec l'intention de manœuvrer pendant la nuit, pour nous tenir en position de rallier ce port le lendemain matin ; toutefois des circonstances imprévues m'obligèrent à modifier mon plan. Nous avions tous, mes compagnons et moi, plus ou moins souffert de notre excursion à Guèledi, et pour mon compte j'en étais revenu dans un état de malaise que j'attribuai d'abord aux fatigues de la route. Mais j'étais atteint plus gravement que je ne le pensais, et je n'avais pu qu'à grand peine rester sur le pont, pour donner la route et diriger les observations durant l'après-midi que nous venions de passer sous voiles. Le soir, les symptômes d'une affection sérieuse se déclarèrent, augmentèrent d'intensité la nuit, et me forcèrent, le lendemain, à garder le lit. Néanmoins, comptant qu'un peu de repos me mettrait bientôt sur pied, je fis courir des bordées à petite distance de la côte, pour être à portée de mouiller dès que ma santé serait améliorée. Il n'en fut pas comme je l'avais espéré ; la maladie s'aggrava, et, après avoir attendu quatre jours sans voir cesser l'impuissance à laquelle j'étais réduit, ne voulant pourtant pas abandonner la place, je chargeai mon lieutenant de conduire le navire à Meurka. On se dirigea donc vers ce point ; mais, arrivé devant le récif qui forme le port, cet officier, ne trouvant point de fond au-dessous de 46 à 50 mètres, à deux encâblures des brisants, et ne jugeant pas le mouillage sûr dans de telles conditions, m'en fit prévenir. Obligé de m'en rapporter au jugement de celui qui commandait à ma place, et qui méritait, d'ailleurs, une entière confiance, j'ordonnai de regagner le large.

Le havre avait paru très-petit et la passe étroite; nous n'avions ni plan ni pilote; il eût donc été fort imprudent de s'y aventurer avant de l'avoir sondé. Me flattant toujours de reprendre bientôt mes travaux, je me décidai à envoyer à terre deux officiers et un élève pour lever le plan du port; M. Vignard et Sid-Qoullatin devaient les y accompagner, pour faciliter leurs relations avec les habitants; enfin M. Loarer, en se joignant à ces messieurs, pouvait, de son côté, utiliser pour sa mission les quelques jours qu'il y passerait. Je comptais réparer ainsi en partie la perte de temps à laquelle ma position me condamnait.

Les dispositions convenables pour l'exécution de ce plan furent prises dans l'après-midi, et le 21 au matin, le brick ayant de nouveau mis en panne devant Meurka, les personnes que je viens d'indiquer se rendirent à terre; elles gardèrent le canot qui les portait pour servir aux opérations hydrographiques. Du 21 au 25 le *Ducouëdic* manœuvra aux environs de manière à pouvoir, à l'aide de signaux convenus, communiquer avec la petite expédition, et le 25, dans la matinée, ces messieurs revinrent à bord.

A ce moment, quelque pénible qu'il me fût de renoncer au projet de pousser les travaux jusqu'à la fin d'avril, j'étais résigné à quitter la côte d'Afrique. Je souffrais d'autant plus de cette interruption de l'exploration, que l'état où se trouvait accidentellement le pays le rendait plus intéressant encore à étudier; mais la maladie dont j'étais atteint avait pris un caractère si inquiétant aux yeux du chirurgien-major, qu'après quelques insinuations, tout d'abord repoussées par moi, il s'était vu obligé de me déclarer que ma position exigeait un prompt retour à Bourbon. Outre certaines rai-

sons données par M. Loher, et qui faisaient honneur à sa modestie, j'étais, disait-il, assez gravement malade pour que ma convalescence fût longue et difficile, dans le cas où mon rétablissement ne serait pas impossible sur les lieux; ce que je pouvais espérer de plus favorable était donc de me remettre sur pied dans un mois, c'est-à-dire à l'époque où, ayant épuisé presque tous mes vivres, je serais forcé de m'éloigner. Réfléchissant alors que, forcé de perdre ce temps pour le travail, il valait mieux l'employer à la traversée de retour, arriver un mois plus tôt à Bourbon, et en repartir aussi plus tôt, je trouvai avantage, tout intérêt personnel écarté, à partir de suite; en conséquence, nous nous dirigeâmes vers Bourbon dans la soirée du 25.

Avant de poursuivre, j'ai à donner quelques détails sur la situation de Meurka et sur ce qui s'y était passé pendant que mes officiers y avaient séjourné; ces détails sont extraits du rapport que me remit M. Vignard.

La petite troupe envoyée en reconnaissance à terre, le 21 mars, débarqua au milieu d'une population assez nombreuse, qui la conduisit à la maison d'un employé de Syed Saïd, où le chef de la ville, nommé Mahhmoud et se gratifiant du titre de Sultan, l'attendait avec plusieurs autres personnages marquants. Les nouveaux venus furent reçus avec empressement, et on les accabla de questions sur leurs intentions et le but de leur voyage. Notre interprète expliqua la nature toute pacifique de la mission dont ses compagnons et lui étaient chargés; cette déclaration satisfit visiblement ses interlocuteurs. Il paraît que, à la vue du *Ducouëdic*, les habitants, qui avaient eu connaissance de mon excursion à Guèledi et de mes relations avec la famille de You-

ceuf, s'étaient imaginé que nous avions des projets hostiles, et les diverses apparitions du brick devant Meurka n'avaient fait que confirmer et augmenter leurs craintes. Quand l'interprète les eut complétement rassurés à cet égard, il prit des informations pour se procurer un logement, et on lui en offrit un dans la maison même où il avait été conduit.

Mais, au moment où nos officiers s'y installaient, un incident surgit, qui aurait pu avoir des suites fâcheuses. Sid-Qoullatin, resté seul dans la chambre voisine, avait été reconnu par des Soumal, et, comme on n'ignorait pas ses relations avec le sultan des Guébroun, ils lui supposèrent de mauvais desseins, et ils l'entourèrent en témoignant des dispositions menaçantes. M. Vignard interpella aussitôt le sultan et les chefs de la ville encore présents, et leur exposa que Sid-Qoullatin était, en cette circonstance, employé par le gouvernement français, et, par conséquent, sous sa protection; qu'il débarquait à Meurka pour notre service, et nullement pour celui de Youceuf; enfin qu'il demeurerait avec nous et s'occuperait exclusivement de nos affaires : tant qu'il se tiendra dans ces limites, ajouta-t-il, toute injure qui lui serait faite serait considérée comme une insulte aux Français eux-mêmes et à leur gouvernement, et vengée comme telle. Les assistants se rendirent à ces observations, et Sid-Qoullatin, entièrement rassuré, parut soulagé d'un poids énorme. Mais sa sécurité à cet égard ne fut pas de longue durée; le lendemain au soir, il se présenta à M. Vignard, et, après quelques doléances sur sa fausse position au milieu d'une ville ennemie, dans une saison où il y a peu d'arrivées et de départs, il lui dit avoir trouvé une oc-

casion pour retourner à Braoua, et le pria de l'autoriser à en profiter. Ces messieurs, pensant, avec raison, que sa présence pouvait devenir un embarras, l'autorisèrent à partir, et l'interprète lui donna même, pour Youceuf, une lettre où il exposait les motifs qui me forçaient à manquer au rendez-vous que ce cheikh m'avait donné.

Si l'on n'a pas oublié ce qui est raconté au chapitre précédent et ce que contenait la dernière missive que m'avait adressée le sultan des Guébroun, on comprendra qu'il dût régner à Meurka une certaine agitation. En effet, nous l'avions laissé s'apprêtant à attaquer la ville et rassemblant des troupes à Dafit pour cette expédition. Des deux côtés, on se préparait donc à combattre. Le 25, arrivèrent dans le port cinq bateaux portant le Hhadji-Ali et une troupe de soldats qu'il amenait au secours de Meurka. J'ai déjà parlé de ce personnage comme étant l'un des chefs les plus influents dans la partie sud du pays des Medjeurtine (1). Quant aux hostilités imminentes entre les Biémal et leur adversaire, voici ce qui y avait donné lieu et comment le Hhadji-Ali s'y trouvait mêlé.

Le sultan de Bardéré, le Hhadji-Abaïlé, descendant d'Abikeur, fils d'Aden, fils de Dourré, appartenait à la tribu des Garra; ceux-ci étaient unis, par des liens de parenté, aux Biémal, qui, outre une partie de Meurka, occupaient le littoral voisin. A titre de parents, ces derniers furent sollicités d'entrer dans une alliance offensive avec le sultan de Bardéré, au moment où Youceuf venait de se mettre en campagne contre lui, et de faire une diversion en allant attaquer Benguéda, village dépendant de Guèledi. Ils y con-

(1) Voir chap. XIII, p. 505.

sentirent et furent battus à deux reprises différentes; mais Youceuf, occupé alors au sac de Bardéré, ne put les poursuivre et se réserva de punir plus tard ses agresseurs. Depuis cette époque, qui datait de quatre ans (je veux parler de l'expédition à laquelle il se préparait lors de la visite du lieutenant Christopher), depuis cette époque, dis-je, les hostilités n'avaient pas cessé sur les frontières, et la lutte avait été encore envenimée par un nouvel incident. Quinze à dix-huit mois auparavant, le Hhadji-Ali, ayant été à Zanzibar demander à Syed Saïd l'autorisation de fonder une colonie à Mongguia, pays peu distant de Meurka, il l'obtint; mais, quand il s'y présenta, Youceuf lui signifia que, ce territoire lui appartenant, il n'entendait, en aucune façon, le voir s'y établir. Entravé ainsi dans ses projets, le concessionnaire répondit par une lettre grossièrement injurieuse, où il menaçait, en outre, de revenir bientôt, avec des forces suffisantes, se joindre aux Biémal (1), et châtier son adversaire comme il le méritait.

A la lecture de la lettre du Hhadji-Ali, la colère de Youceuf n'eut plus de bornes, et il jura de se venger. Dès lors, des préparatifs de guerre furent faits de part et d'autre. Ali, malgré toutes ses menaces, n'était parvenu à réunir que cent à cent cinquante hommes, dont quatorze armés de fusils, dix d'arcs et de flèches, et le reste, de sagaies. Il est vrai qu'il avait encore quatre canons qui devaient être portés

(1) On a vu ci-devant, chapitre xi, page 400, que l'établissement des Biémal, sur la côte des Bénadir, était dû à l'émigration de quelques familles des Soumal du nord; de là résultait, entre le Hhadji-Ali et ces Biémal, une communauté d'origine, qui explique, outre leur haine commune contre Youceuf, la menace faite par Ali de se joindre aux Biémal.

à dos de chameau; mais il était probable que cette artillerie ne lui serait pas d'un grand secours.

La confiance dans le succès n'en paraissait pas moins régner à Meurka; les Biémal comptaient sur leur unité et parlaient avec dédain des troupes de Youceuf, qui traînait à sa suite un ramassis de gens pris dans toutes les tribus. Qu'importait leur défaite précédente! ils ne s'en croyaient pas moins sûrs de la victoire; car ils allaient, cette fois, combattre près de leurs foyers, d'où sortiraient incessamment de nouveaux soldats pour remplacer, sur le champ de bataille, ceux qui succomberaient. En attendant, ils firent beaucoup d'instances auprès de notre interprète, afin d'obtenir de la poudre; le sultan, le conseil des notables, Ali même vinrent lui en demander à quelque prix que ce fût, disant que leur salut en dépendait, et qu'aucun sacrifice ne leur coûterait pour en avoir. M. Vignard répondit, à ces sollicitations, qu'il n'était pas libre de les satisfaire; mais qu'ils pouvaient eux-mêmes se transporter à bord du *Ducouëdic*, et présenter leur supplique au commandant; ils ne jugèrent pas à propos de faire cette démarche, en quoi ils eurent parfaitement raison.

Pendant tout le temps de leur séjour à Meurka, nos officiers vécurent dans les meilleurs rapports avec le sultan et les principaux chefs. Un mouton et deux vaches leur furent offerts de manière à rendre un refus impossible. Ils eurent bien à se plaindre un peu de la curiosité importune et du sans-gêne des Soumal; mais, grâce à l'intervention de leurs protecteurs officiels, la chose devint de jour en jour plus supportable, et chacun eut toute facilité pour se livrer aux travaux dont il était chargé.

Dans les conversations que M. Vignard eut avec le sultan et les notables de Meurka, il leur parla beaucoup des relations commerciales que les navires français pourraient, dans un avenir prochain, entretenir avec cette ville, et il obtint d'eux des engagements écrits par lesquels ils se portaient garants des bons procédés que les habitants auraient toujours pour ceux de nos nationaux qui viendraient y commercer.

Voici la traduction de ces écrits :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

« Le samedi du mois de rebiâ-el-akheur, des personnes
« du gouvernement français sont descendues (à Meurka).
« Leurs intentions étaient de voir la ville et de se lier avec
« ses habitants par un pacte (d'amitié). Nous n'avons rien
« vu de mal de leur part. Sachez cela.

« Ensuite, nous avons fait avec eux un pacte, et nous
« sommes convenus que, s'il venait des Français dans la ville
« de Meurka, ils seraient nos amis et traités comme tels;
« qu'en un mot, tant que nous serions vivants, et même
« après notre mort, ils seraient reçus avec honneur. Sachez
« cela.

« Ce papier a été écrit de la main même du sultan Mahh-
« moud, fils du sultan Hhoucen, fils du sultan Soddiq, le
« Soumali-Biémali. »

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

« Le mardi du mois de rebiâ second, les cheikhs de
« Meurka ont pris l'engagement, avec le gouvernement
« français, de faire subsister entre eux l'amitié et les
« bonnes relations, et que tous les Français qui viendraient
« (ici) pour faire le commerce seraient considérés, par eux,

« comme leurs compatriotes, et qu'ils les aideraient en leur « faisant honneur et amitié. Voilà ce qui s'est passé entre eux.
« Les cheikhs présents étaient Sid-Hhacen, le cheikh Abou-« beker-ben-Ahhmed, le cheikh Mahhi-Eddin-ben-Ibrahim, « et le cheikh Abdallah-ben-Mohhammed-ben-Anim.

« An 1263.

« Ce papier a été écrit par le sultan Mahhmoud-ben-« Hhoucen-ben-Soddiq, de l'aveu des cheikhs. »

Le 24, les travaux hydrographiques étant terminés, et MM. Loarer et Vignard ayant recueilli ce qu'ils pouvaient obtenir de renseignements, on avait arrêté le retour à bord pour le lendemain au matin. On régla donc le prix du logement, ce qui ne fut pas sans difficulté, grâce à l'avarice de l'hôte. On offrit ensuite à Mahhmoud des cadeaux, consistant en une vingtaine de mouchoirs, quelques verroteries, des chaînes et colliers, etc.; puis, sur sa demande, on lui remit dix piastres destinées à être partagées entre les notables qui avaient donné les vaches. De ces deux bêtes l'une allait mourir quand on l'avait amenée; on la fit tuer pour en distribuer la chair aux pauvres de la ville; l'autre, gardée jusqu'au départ, fut abattue et emportée à bord.

Au départ, ces messieurs furent accompagnés à la plage par le sultan, qui leur avait constamment tenu fidèle compagnie, et, après des adieux pleins de cordialité, ils s'embarquèrent.

La route à suivre pour retourner à Bourbon devant me conduire près des îles Seychelles, je voulus profiter de cette circonstance pour y relâcher quelques jours, relâche d'une urgente nécessité, d'ailleurs. En effet, nous avions à bord dix-huit cas de maladies graves; certains médicaments indis-

pensables manquaient ou allaient manquer; M. Loher, toujours plus souffrant malgré les soins reçus à Bombay, privé, en outre, de l'aide de son second, voyait son état empirer sous l'influence de fatigues incessantes; enfin les vivres frais et les conserves pour les malades étaient épuisés. Notre traversée de Meurka aux Seychelles fut très-longue, par suite des circonstances météorologiques et nautiques dans lesquelles elle s'effectua. C'était à peu près l'époque du renversement de la mousson, et, dès que nous eûmes atteint la limite rapprochée où la terre d'Afrique cesse d'avoir une action déterminante sur les vents, nous n'éprouvâmes plus que des brises très-faibles et très-variables, interrompues par de longs temps de calme. Les courants furent, de même, très-variables en force comme en direction. Mais, cette traversée n'ayant présenté aucun incident notable, et ne pouvant avoir d'intérêt que pour les marins qui auraient à effectuer le trajet entre les Bénadir et Bourbon, je me borne à donner dans le tableau ci-après (pages 82 et 83) un extrait du journal de notre navigation.

Le 11, à quatre heures du soir, nous approchions de l'accore ouest du banc des Seychelles, et on commença à sonder de demi-heure en demi-heure, filant 80 mètres de ligne. A cinq heures trente minutes, nous eûmes un premier fond à 55 mètres, sable et corail. On sonda ensuite tous les quarts d'heure, et, de cinq heures trente-cinq minutes à sept heures, les fonds diminuèrent régulièrement jusqu'à 17 mètres : nous étions alors sur la partie la plus élevée de l'accore, car, à dater de ce moment, le fond augmenta graduellement jusqu'à 64 mètres; après quoi, n'ayant plus de haut fond à craindre sur notre route, on cessa de

sonder. La brise continuant de souffler du sud-est à l'est-sud-est, c'est-à-dire dans une direction contraire à celle que nous avions à suivre, nous n'atteignîmes que le 13, vers neuf heures du soir, le mouillage de Mahé, l'île principale du groupe, et la seule où j'eusse quelque chance de me procurer les approvisionnements dont j'avais besoin.

Mon espoir ne fut pas trompé, et bientôt l'abondance des vivres frais et l'influence de l'atmosphère si salubre des Seychelles apportèrent du soulagement aux malades. Je reçus personnellement, dans la maison de M. le gouverneur Miliùs, l'hospitalité cordiale et les soins délicats qu'il a prodigués à tous les commandants de la station qui ont visité le port Victoria : pendant mon séjour, je fus comblé par cette excellente famille, si estimable à tous égards, de ces attentions pleines de sollicitude qu'on ne rencontre ordinairement que chez les siens.

Je donne ici le tableau des observations nautiques et météorologiques faites dans le cours de ma traversée des Bénadir aux Seychelles :

TABLEAU DES OBSERV[...]IQUES

FAITES DANS LA [...]NADIR [...]

DATES.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE centigrade.		[...] EN [...] Force.	
MARS.				(1)			
26	S. E. — S. S. E. — Faible.	Beau.	760c	31 30	29 30	12',0"	
27	S. S. E. — Jolie brise. — Calme N. N. E. — Faible.	*Id.*	760	31 ½ 29 ½	27 28	12,0	
28	E. N. E.— E. — E. S. E. — Jolie brise.	*Id.*	760	31 29	28 28 ½	5,7	
29	E. — Faible. — E. N. E. — E. S. E. — Jolie brise.	*Id.*	760	31 29	29 29	6,6	
30	E.— E. S. E. — Faible, inégal.	*Id.*	760	29 29	28 29	3,4	
31	E. S. E. — Jolie brise. — E. — Faible	*Id.*	760	29 ½ 29	28 29 ½	15,0	
AVRIL.							
1	E. — Jolie brise. — S. S. E. — S. — Faible.	Couvert ; à grains ; pluie.	760	31 30	29 29 ½	35,3	
2	S. — S. E. — Faible. — Calme.	Beau; couvert; orage.	760	31 ½ 31	30 29 ½	13,0	
3	E. S. E. — Faible; calme. — O. N. O.— Jolie brise.	Orage; beau; couvert; grains; pluie.	760	31 30	30 30 ½	34,0	S
4	O. S. O. — E. — E. N. E.— Faible.	Nuageux. Faible.	760	31 ½ 31	29 30	37,0	S
5	E. — S. E. — N. — Faible; calme.	*Id.*	760	31 31	30 30	13,0	S
6	N. E. — N. N. E. — Faible; calme.	Beau.	760	31 ½ 30	29 29 ½	15,6	S
7	N.— N. O.— N. N. E.— Faible.	*Id.*	760	31 30	30 30 ½	13,4	N
8	N. — S. O. — S. — E. N. E. — Très-faible.	Beau; couvert; orage.	760	31 ½ 30 ½	29 29 ¾	28,4	N
9	S. O. — S. — Jolie brise.— Faible.	Beau.	760	30 ½ 30	30 29 ½	21,1	N
10	S. S. E. variable au N. N. E. — Frais.	Beau; grains; pluie.	760	31 29 ½	29 29	10,7	N
11	N. — Faible. — O. S. O. — Calme. — S. — Faible.	Beau; orage.	760	30 ½ 30	29 29	8,2	S
12	S. S. E. — E. — Faible; inégal.	Beau; couvert; grains.	761	31 30 ½	29 30	0,3	S
13	E. S. E. — Variable; jolie brise.	Beau; nuageux; à grains.	761	31 29	29 30	0,2	N

IQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

NADIR AUX SEYCHELLES.

COURANTS EN 24 HEURES.		DÉCLINAISON N. O.			VUES DE TERRE. — OBSERVATIONS.
Force.	Direction.				
12',0"	N 29° O	10	8'	0"	Le 26, à 6 heures du soir, perdu de vue la côte d'Afrique.
12,0	N 60 O	12	27	0	(1) Les observations thermométriques ont été faites sur le pont, à l'ombre, dans l'ordre suivant :
5,7	S 13 E	8	6	0	Midi. Minuit.
6,6	S 9 O	7	25	0	6 heures du soir. 6 heures du matin.
3,4	S 57 E	6	36	0	
15,0	N 20 E	5	57	20	
35,3	N 78 E	6	21	40	
13,0	S 33 E	8	1	40	
34,0	S 10 E	6	18	20	
37,0	S 34 O	7	46	0	
13,0	S 22 O	8	10	0	
15,6	S 30 E	8	27	0	
13,4	N 50 E	8	45	0	
8,4	N 26 E	7	27	20	
1,1	N 28 E	8	54	40	
0,7	N 57 O	8	20	10	
8,2	S 35 O	7	10	0	Le 11, à 6 heures du soir, sur le banc des Seychelles, 34 brasses, sable et corail.
0,3	S 67 E	7	0	0	Le 12, au jour, en vue des îles Seychelles.
0,2	N 62 O	6	42	0	Le 13, à 9 heures du soir, mouillé devant l'île Sainte-Anne (Seychelles).

Le 21 avril, dans la matinée, nous quittâmes Mahé et nous nous dirigeâmes sur Bourbon, où nous mouillâmes le 2 mai au soir, après une absence de huit mois.

C'était une campagne laborieuse que celle que nous venions de terminer. La maladie avait sévi et sévissait encore rudement à bord, malgré l'action bienfaisante de notre séjour à Mahé, et la mort avait même fait quelques vides dans nos rangs : nous avions perdu quatre hommes, dont un domestique; trois autres étaient restés, on se le rappelle, à l'hôpital de Bombay. Une douzaine de marins, depuis longtemps atteints de dyssenterie, étaient dans un état de langueur, passant alternativement du mieux, obtenu en des circonstances favorables, à une rechute dès que se reproduisaient les influences malfaisantes. A ces pauvres gens, tous hors d'état de continuer un service actif, s'ajoutaient huit individus souffrant d'affections diverses, et toutes assez graves. J'ai déjà dit que parmi les malades se trouvaient les deux chirurgiens du brick; ils n'étaient pas remis à notre retour à Saint-Denis.

Sans doute ce court voyage n'avait pas été infécond, et nous avions recueilli une assez ample moisson de matériaux. Mais la plus belle victoire est toujours suivie d'un pénible moment, celui où l'on compte ses morts et ses blessés; et certes, nous n'avions pas encore vaincu, il s'en fallait de beaucoup! Les événements mêmes allaient décider que ma mission serait tronquée, et que la côte comprise entre le cap Delgado et le cap Corrientes resterait tout entière non explorée par le *Ducouëdic*.

A mon arrivée à Bourbon, j'appris que M. le contre-amiral Cécile remplaçait M. le capitaine de vaisseau Romain-

Desfossés au commandement de la station, et que le brick contribuerait temporairement au service commun. Cette mesure était nécessitée par les lacunes récemment produites dans ce service. En effet, on avait eu à déplorer la perte de la corvette *le Berceau*, disparue dans un ouragan, qui avait également mis la frégate *la Belle-Poule* en danger de perdition; d'autre part, le mauvais état de la gabarre *la Prudente* et du bateau à vapeur *l'Archimède* exigeait leur renvoi en France : de telle sorte que, après le départ de la frégate amirale *la Cléopâtre*, qui devait elle-même bientôt y retourner, le matériel de la station se trouverait réduit aux bricks *le Ducouëdic* et *le Voltigeur*, et à la gabarre *la Zélée*.

Dix-sept jours s'étaient à peine écoulés depuis que j'avais mouillé sur rade de Saint-Denis, et, sans être complétement rétabli, je dus accompagner l'amiral dans sa tournée d'inspection. Le brick navigua de conserve avec la *Cléopâtre* jusqu'à Sainte-Marie de Madagascar, où, après avoir séjourné du 23 mai au 17 juin, je reçus l'ordre de me rendre à Maïotte pour y prendre part à l'œuvre d'émancipation des esclaves que le gouvernement accomplissait, moyennant rachat aux propriétaires. Un délégué du département de la marine, M. le sous-commissaire Le Dentu, avait, à cet égard, des instructions spéciales, et devait s'entendre avec le commandant supérieur de Maïotte pour l'exécution de cette importante mesure; j'étais chargé de présider le comité de rachat. Il n'entre point dans mon sujet de raconter les détails de l'opération; j'en dirai seulement les résultats. Sur 2,554 noirs esclaves qui se trouvaient dans l'île, 1,253 déclarèrent vouloir suivre leurs maîtres émigrants (la faculté d'emmener leurs esclaves avait été lais-

sée à ceux-ci, à condition que les noirs y consentissent); 746 esclaves furent présentés pour l'indemnité, à savoir : 135 enfants, 335 hommes, 156 femmes, 122 vieillards et infirmes. Enfin 323 noirs furent spontanément et gratuitement affranchis par leurs maîtres; 232 ne comparurent pas et personne ne s'en déclara propriétaire.

Le comité était encore en fonctions quand, le 24 juillet, la frégate amirale mouilla sur rade de Maïotte, qu'elle quitta le 15 août pour effectuer son retour en France. Je demeurai alors chargé du commandement provisoire de la station, et fus ainsi forcé de m'en occuper exclusivement jusqu'à ce qu'un nouveau commandant arrivât de France. La suite de mon exploration se trouva donc indéfiniment ajournée; toutefois, comme, d'après les instructions laissées par l'amiral, j'avais à expédier le brick *le Voltigeur* à la côte de Mozambique, je voulus, du moins, tirer parti de la circonstance en faisant exécuter par M. Sévin, devenu commandant dudit navire, la partie de mon programme qui avait rapport à cette côte.

M. Loarer, resté à Bourbon pour mettre en ordre ses échantillons et les adresser au département du commerce, nous rejoignit à Maïotte fort à propos pour profiter de l'occasion que lui offrait le *Voltigeur* d'aller continuer la mission dont il était personnellement chargé.

Mais des circonstances imprévues empêchèrent M. Sévin de remplir ses instructions. En arrivant à Mozambique, il eut l'occasion de rendre quelques services au capitaine et à l'équipage du brick de guerre anglais *Snake*, naufragé, dans les derniers jours du mois d'août, sur des récifs situés à l'entrée du port. Le *Voltigeur* se dirigea ensuite sur

Pemba, qu'il visita, puis sur Ibo ; des brises contraires et de forts courants qui le drossèrent dans le sud l'ayant forcé de toucher encore une fois à Mozambique, le commandant y reçut une lettre du capitaine Brown, du *Snake*. Cet officier le priait instamment de rapatrier son équipage à l'île Maurice : l'époque des arrivages étant passée, disait-il, il lui faudrait demeurer très-longtemps dans l'île ; or, la saison des fièvres allant commencer, ce séjour serait infailliblement pour ses hommes une cause de maladies nombreuses, et peut-être de mort. M. Sévin accéda au désir du capitaine anglais et partit, pour Maurice, avec l'équipage naufragé. M. Loarer s'était fait mettre à terre dans l'intention de se transporter successivement, au moyen de bateaux caboteurs, sur les points les plus importants du littoral.

Le *Voltigeur*, après avoir déposé au Port-Louis le capitaine Brown et ses hommes et fait une relâche à Bourbon, retourna, au mois de novembre, à la côte d'Afrique, qu'il descendit du nord au sud, en explorant plusieurs localités, depuis Angogi jusqu'à Inhambane ; là il rencontra M. Loarer et le ramena à Saint-Denis. Le rapport du capitaine Sévin ne contient aucun détail qui soit de nature à trouver place dans ce récit ; quant aux documents recueillis par M. Loarer, ils ont été consignés dans un mémoire livré à la publicité par le ministère du commerce ; je n'ai donc pas à m'en occuper ici.

Au moment où je m'y attendais le moins, un événement malheureux vint me rappeler à la côte d'Afrique. Un bateau arrivé à Maïotte peu de jours après le départ du *Voltigeur* apporta la nouvelle de la mort de M. le consul Broquant.

En cette occurrence, il me parut que la présence d'un navire de guerre français dans les eaux de Zanzibar était convenable et pouvait être utile; dès que les opérations du comité furent terminées, je fis donc mes dispositions pour m'y rendre, en touchant à Anjouan et à Mohéli, où je devais régler quelques affaires. Le 13 septembre, je quittai Maïotte. Les calmes et les courants me retinrent longtemps dans l'archipel des Comores; ce fut seulement le 20 que j'atteignis le mouillage de Moutsa-Mondou, ville principale de l'île d'Anjouan et résidence du Sultan. L'aspect de ce point est très-pittoresque, et la vue qu'en a prise M. Caraguel est un des jolis sujets de notre album (1). J'en partis le lendemain, et le 22 j'étais à Mohéli, où je restai vingt-quatre heures; enfin, le 29 septembre, je jetai l'ancre devant Zanzibar.

(1) Voyez planche 28.

CHAPITRE XIX.

Séjour à Zanzibar. — Liquidation des affaires du consulat. — Résultat des poursuites dirigées par le Sultan contre les meurtriers de M. Maizan. — Nouvelle concession obtenue relativement au cours de notre monnaie. — Mariage du Sultan avec une princesse persane. — Soumission de Patta à l'autorité de Saïd. — Séances daguerriennes. — Départ pour Bourbon. — État sanitaire de l'équipage à notre arrivée à Saint-Denis. — Reprise de l'exploration. — Adjonction de M. Boivin, botaniste, au personnel de la mission.

Lorsqu'en arrivant au mouillage de Zanzibar je jetai les yeux sur la maison du consulat français, j'éprouvai un serrement de cœur à l'aspect du mât de pavillon, veuf des couleurs que j'y avais vues flotter quelques mois auparavant. Je ne connais pas, même dans le métier de soldat et de marin, une mort plus triste que celle d'un homme qui succombe dans un pays lointain et barbare, tué par le climat, et n'ayant autour de lui aucun reflet de la famille et de la patrie. Ainsi était mort le malheureux M. Broquant, sans parents pour adoucir son agonie; en fait de compatriotes, deux ou trois Français indifférents ou indignes entourèrent seuls son lit de mort. Le consul anglais avait assisté son infortuné collègue dans le moment suprême, et s'était occupé des honneurs à rendre à sa dépouille mortelle. Il paraît que, depuis longtemps, les deux confrères s'étaient mutuellement promis ce dernier service. Le capi-

taine Hamerton avait donc réglé et dirigé les détails de la cérémonie funèbre, à laquelle Syed Saïd voulut être présent avec les principales autorités de la ville. Il avait aussi inventorié les papiers publics et privés de M. Broquant, mesure que, par un sentiment de convenance officielle, il n'eût pas dû, ce me semble, exécuter lui-même, et qui montra combien pouvait être regrettable l'absence d'un chancelier au consulat de Zanzibar.

Après avoir fait ma visite d'arrivée au Sultan et au gouverneur, que je devais, d'ailleurs, remercier de la part prise par eux aux funérailles du représentant de la France, je demandai la levée des scellés apposés dans la maison du défunt et nommai, pour examiner l'état de la succession, une commission composée de deux officiers du *Ducouëdic* et d'un Français résidant qui, depuis la mort de M. Broquant jusqu'à ma venue, s'était immiscé plus qu'il n'eût fallu dans les affaires du consulat et du consul. Lorsque cette commission m'eut remis son rapport, je m'occupai de la liquidation. Tout ce qui était de nature à se détériorer ou à ne pouvoir être envoyé en France fut vendu, et, après avoir désintéressé les ayants droit, je gardai à bord du brick les papiers et ce qui restait de la succession. Enfin le consulat et le peu de matériel qu'il contenait furent placés sous la sauvegarde du Sultan, qui en confia la surveillance à Syed Séliman.

Cette liquidation n'était pas la seule dont j'eusse à m'occuper; il m'en incombait une autre peut-être plus navrante. J'avais trouvé chez M. Broquant les effets ayant appartenu au malheureux Maizan, tristes reliques que notre agent conservait en dépôt. Il fallait vendre encore..... Je me hâtai d'en finir,

avec l'empressement qu'on met à se débarrasser d'un fardeau qui blesse. Je réservai seulement, comme pouvant servir à ma mission, quelques instruments et divers objets de peu de valeur destinés à être donnés en cadeaux aux indigènes.

Depuis mon passage à Zanzibar, la recherche des meurtriers de Maizan était en voie de succès. Une lettre écrite par le Sultan à M. le commandant Romain-Desfossés l'avait annoncé dans les termes suivants :

« ..... Or je vous ai déjà écrit, par l'entremise de notre « ami le capitaine Guillain, en réponse à la lettre qu'il « m'avait apportée de votre part. Je vous marquais que « j'avais fait tout mon possible, et que je le ferais encore « à l'avenir touchant ce qui regarde les voleurs qui ont « assassiné M. Maizan. Nous n'avons regardé ni à la dé- « pense, ni à la peine pour faire périr leur sultan ou bien « le prendre, mais nous n'avons pas réussi. Alors nous leur « avons dépêché une troupe qui est allée jusque dans leur « pays et y a tué tout ce qu'elle a pu et ruiné leurs villages ; « enfin ils se sont emparés (les gens de la troupe du sultan « Saïd) du ministre du sultan et l'ont amené jusqu'à Zan- « zibar. Nous l'avons remis à la personne très-élevée du « consul, M. Broquant. Soyez-en instruit. Je suis content « de vous apprendre moi-même ces événements, afin que « vous sachiez bien que nous ne vous cachons rien dans « cette affaire. »

D'après les renseignements que je me procurai touchant cette expédition, la lettre de Saïd ne contenait rien d'exagéré. Peu s'en était fallu, il paraît, que Pazzi lui-même ne fût pris : il n'avait dû son salut, disait-on, qu'à une fuite soudaine et précipitée. On avait saisi dans sa case ses effets,

ses armes, ses instruments de guerre, et quelques objets ayant appartenu à sa victime; parmi ces objets était un micromètre, que je retrouvai au consulat mêlé au butin enlevé au meurtrier.

Le prisonnier mentionné dans la lettre du Sultan était le chef de guerre de Pazzi; il se nommait Kibaba. Remis entre les mains de M. Broquant, il avait été, jusqu'à la mort de celui-ci, détenu, par ses ordres, dans un cabanon vis-à-vis du consulat; mais, depuis, on l'avait transféré au fort, et replacé ainsi sous la garde des autorités locales. A ma demande, on conduisit ce misérable en ma présence; j'avais près de moi, pour cette entrevue à laquelle n'assistait aucun agent de Syed Saïd, Frédéric, le jeune Malgache domestique de Maizan. Frédéric reconnut parfaitement le prisonnier pour l'un des principaux acteurs de l'horrible drame accompli sous ses yeux; il l'avait vu tenant les pieds de son maître, quand celui-ci avait été égorgé. Kibaba, homme de haute taille et d'une complexion athlétique, portait sur de larges épaules une lourde tête africaine. Ses traits peignaient la férocité de l'animal sauvage. Il me parut plongé dans un abrutissement dont j'avais peine à m'expliquer la cause, rien ne dénotant dans son attitude la crainte du sort qui l'attendait. On lui transmit mes questions; lorsque je demandai quelle raison avait porté Pazzi et les siens à assassiner le blanc, il répondit sans hésitation : « Parce que le m'zongou n'a pas voulu donner ce que Pazzi exigeait, » et, comme je répliquai qu'ils auraient pu le dépouiller complétement sans lui ôter la vie, surtout d'une manière si affreuse, il se contenta d'ajouter, avec une naïveté de bête féroce : « Nous avons mieux aimé le tuer! »

Lorsque je fis allusion au châtiment que méritait son crime, il se montra fort résigné et répliqua seulement « qu'il fallait tuer Pazzi aussi, qu'alors ce serait bien. » Il se défendit, d'ailleurs, de toute participation directe au meurtre commis.

N'étant pas muni d'instructions précises sur la manière dont le gouvernement français entendait procéder à l'égard des coupables, je laissai, pour le moment, celui-ci en prison, et nous l'y retrouverons plus tard.

Je remerciai par écrit le Sultan de ce qu'il avait déjà fait, et j'insistai pour qu'il ne suspendît pas ses poursuites, l'arrestation d'un des complices de Pazzi ne pouvant être acceptée comme une satisfaction suffisante par le gouvernement de la France; j'ajoutais que celle de Pazzi lui-même était indispensable, et que nous réclamerions jusqu'à ce que justice complète fût obtenue. Le Sultan répondit : « Depuis l'attaque dans laquelle Pazzi a failli être pris, il erre dans les forêts comme un lion, changeant, à chaque instant, de demeure; mais, s'il vient à se fixer en quelque lieu, on fera tous les efforts possibles pour s'emparer de lui et vous le livrer. Après l'expédition récemment effectuée et les précautions qu'elle a suggérées à Pazzi, il faut absolument paraître avoir renoncé à la vengeance, et préparer en silence d'autres moyens d'action. »

Ce plan de conduite me sembla rationnel, et je jugeai qu'au point où en étaient les choses il n'y avait plus qu'à attendre le résultat des bonnes intentions manifestées par le Sultan.

Il me restait à traiter une de ces questions qui sont, pour ce prince, des crève-cœur, et avec lesquelles ma mauvaise

étoile me condamnait à troubler sa quiétude. Je veux parler du change de notre monnaie. On se rappelle qu'à la suite de mes premières négociations à ce sujet, le Sultan avait offert de recevoir lui-même tout l'argent français que nos commerçants désireraient changer au taux de 111 pièces de 5 francs pour 100 thalaris. Cette offre avait été acceptée comme une manifestation de sa bienveillance personnelle pour nos nationaux, mais non comme une solution définitive. Je repris donc les choses où je les avais laissées précédemment, et fis de nouvelles instances auprès de Son Altesse pour en obtenir une mesure officielle conforme à nos intérêts et aux désirs de notre gouvernement. Elle demanda quelques jours pour s'entendre avec les négociants Je n'augurai rien de bon de cet ajournement, et en effet, au bout d'une semaine à peu près, Saïd m'informa que sa décision antérieure, à ce sujet, ne pouvait en rien être modifiée; que les négociants de Zanzibar repoussant toute fixation absolue et constante du taux de notre monnaie, il ne se croyait pas en droit de les contraindre à cet égard.

Ne voulant pas abandonner la partie, j'obtins du Sultan une audience dans laquelle je m'attachai à lui prouver que la fixation du cours légal de la pièce de 5 francs n'apporterait aucune entrave à la liberté des transactions entre nos négociants et ceux de Zanzibar ou de Mascate; que ceux-ci n'en restaient pas moins, comme il est d'usage en tout pays, les arbitres des prix qu'ils croiraient devoir exiger pour leurs marchandises; enfin que le seul droit résultant de ladite mesure pour nos nationaux serait qu'un certain nombre de piastres d'Espagne ou de thalaris leur étant demandés pour prix d'une marchandise, ils pour-

raient solder en monnaie française, suivant le change établi.

Le Sultan me pria de lui donner de ceci une déclaration écrite, afin de l'opposer, au besoin, à des réclamations ou à des prétentions exagérées de la part de nos commerçants; je la lui envoyai à mon retour à bord, et il m'annonça dès le lendemain que les habitants de Zanzibar et de Mascate allaient recevoir l'ordre d'accepter les *piastres* françaises au taux de 110 pour 100 piastres thalaris.

On comprend, d'après tout ce qui a déjà été dit sur la question, que le seul avantage positif et immédiat de cette concession était de diminuer un peu la somme à payer par nos marchands au fermier des douanes; néanmoins, pour que Syed Saïd y eût consenti, il fallait qu'il fût dans un de ces moments où la satisfaction dispose aux largesses et inspire la générosité. Tel était, en effet, l'état de son âme par suite de deux événements qui avaient apporté la joie dans la vie de l'homme privé comme dans celle de l'homme politique. Le premier était un mariage. Saïd, le vieux Saïd, avait convolé à de nouvelles noces et, oublieux de ses mésaventures d'autrefois, épousé encore une princesse persane. On commet, à tout âge, des folies. Cependant quelques personnes attribuaient ce tardif hymen à des motifs puisés dans les plus sages prévisions d'un chef de famille souveraine, et inspirés par la raison d'État. On disait que, répugnant toujours à l'idée de se voir gouvernés par un des enfants du harem, et prévoyant que, en l'absence d'un héritier légitime, ceux-ci amèneraient, par leurs prétentions rivales, des troubles dans le pays, les sujets de Saïd, et particulièrement les Arabes de Zanzibar, avaient, à diverses reprises, fait entendre leurs doléances aux oreilles

du maître. Ce dernier s'était donc décidé à employer tous ses moyens, ou plutôt le peu de moyens qui lui restaient, pour prévenir les périls signalés. Cette explication donnait, sans doute, à l'acte accompli par Syed Saïd une apparence de gravité plus en harmonie avec son âge ; mais alors on pouvait s'étonner que le Sultan eût attendu si tard pour se créer une descendance légitime d'où dépendait la tranquillité de son empire. Comment sa prévoyance s'était-elle attardée au point de laisser arriver cette arrière-saison qui est celle des fleurs et des amours inféconces? Aussi existait-il une opinion bien plus répandue et, il faut l'avouer, bien plus acceptable pour qui connaissait l'activité du volcan caché sous le front chenu de Saïd : celle qu'il venait de nommer son épouse était entrée, quelque temps auparavant, racontait-on, dans les murs de Bendeur-Abassi, fuyant avec son père les rigueurs du chah de Perse, dont elle était parente, et elle y avait demandé asile et protection. Le Sultan s'était enthousiasmé au tableau que lui avait fait son gouverneur de Bendeur-Abassi des charmes et de l'esprit de l'intéressante princesse.....

Le ciel lui fit, hélas! en lui donnant le jour,
Un cœur, pour son malheur, trop sensible à l'amour.

De ce moment, l'Orosmane du Zanguebar n'avait plus goûté de repos jusqu'au jour où il acquit la certitude d'être possesseur d'un pareil trésor, et il prit ses mesures pour ne pas soupirer trop longtemps. L'offre de son cœur et de sa main ayant été agréée par l'objet de sa passion, un des navires de l'amoureux sultan transporta la jeune fiancée à Zanzibar, où le mariage venait d'être célébré quand nous

y arrivâmes. Pendant toute la durée de notre séjour, nous entendîmes de pompeux éloges de l'épouse nouvelle. Elle était belle non plus à la manière des noires Phrynés de l'Abyssinie, mais comme les vierges aux traits délicats et fiers de la haute Asie ; la noblesse de ses gestes et la dignité de son maintien révélaient son origine princière; enfin la douceur et l'aménité de son caractère lui avaient gagné le cœur des femmes du palais, parmi lesquelles elle brillait, telle que la blanche perle du golfe Persique au milieu d'une couronne de jais : en un mot, et sans m'arrêter aux propos des malveillants au dire de qui la sultane favorite avait un peu trop ce genre de beauté à la turque qu'on apprécie plus par le poids que par la qualité, en un mot, dis-je, c'était, à ce qu'il paraît, un morceau de roi. Saïd devait être ravi au septième ciel. Puisse-t-il avoir conservé longtemps cette suave consolation de sa vieillesse !

Après les myrtes de Vénus, les lauriers de Bellone, comme écrivaient les poëtes du commencement du siècle. Au bonheur domestique dont jouissait le Sultan s'était jointe la satisfaction de voir Patta rentrer sous son obéissance. Les derniers détails donnés sur cette localité, dans le ve livre de la Ire partie, ont mentionné l'avénement de Foum' Bakari au pouvoir, à la place de Bouana-Ouisir. Le nouveau sultan, devant son triomphe à l'intervention du gouverneur envoyé par Saïd, accepta naturellement la suzeraineté de ce dernier; mais sa soumission fut de courte durée : la conduite cruelle tenue à l'égard des M'zara vaincus inspira à Foum' Bakari la crainte d'un sort pareil, et il songea, sans doute, dès lors, à se soustraire à une dépendance dont le Sultan pourrait bien ne pas se contenter plus qu'il ne l'avait

fait de celle des chefs de Mombase. Toutefois le jeune cheikh de Patta n'eût peut-être trouvé en lui-même ni l'adresse ni la force nécessaires pour exécuter ce projet; il y fut aidé par un de ses sujets, homme de basse extraction, mais énergique, adroit et rusé, que son ambition, exaltée par l'exemple des fortunes politiques acquises à quelques individus de sa trempe dans les précédentes révolutions du pays, conduisit à devenir chef de parti. Cet aventurier, nommé Bouana-Mathâka, déploya toutes ses ressources au service de son maître.

Le premier soin de Bouana-Mathâka fut de travailler à obtenir les bonnes grâces du gouverneur arabe; à force de souplesse et de prévenances, il y parvint. Puis, par des manœuvres ténébreuses et des bruits sourdement répandus, il excita des préventions contre les agents de Syed Saïd, accusant ceux-ci d'avoir l'intention de dépouiller ses concitoyens de leurs biens et d'enlever leurs enfants pour les réduire en esclavage. D'autre part, grâce à la confiance qu'il avait su inspirer au gouverneur, il s'immisçait dans les affaires publiques, et, pour donner une apparence de vérité aux assertions mensongères dont il était l'auteur, il poussait ce dernier et les autres fonctionnaires arabes à commettre une foule d'exactions, accroissant ainsi les répugnances qu'éprouvait, pour leur autorité, la population naturellement turbulente de Patta. Cette tactique perfide eut un plein succès, et un jour, jetant subitement le masque, il se mit à la tête des habitants soulevés, et assassina le gouverneur et la petite garnison qui l'entourait. Dès lors Foum' Bakari, à qui Bouana-Mathâka avait frayé les voies, se déclara indépendant de Syed Saïd.

Cette révolte avait eu lieu en l'an 1255 de l'hégire (du 17 mars 1839 au 5 mars 1840), et, pendant les cinq années suivantes, le Sultan ne prit aucune mesure efficace pour réduire les rebelles : seulement un frère de Foum' Bakari, nommé Mohammed-ben-Cheikh, étant venu à Zanzibar, peu après la révolte de celui-ci, promettre à Saïd de le reconnaître pour suzerain, s'il voulait l'aider à supplanter son aîné, le Sultan l'avait bien accueilli et lui avait conféré le titre de chef de Patta, ordonnant à l'agent qu'il entretenait à Lâmou d'appuyer le prétendant de toute son influence. Mohhammed se retira alors à Ouzi, pour s'y rallier des partisans.

Mais, sur ces entrefaites, Foum' Bakari, s'étant brouillé avec Bouana-Mathâka, fut amené lui-même, pour se soutenir contre la puissance réelle que possédait ce dernier, à faire aussi sa soumission à Saïd, soumission qui fut accueillie comme l'avait été celle de Mohhammed-ben-Cheikh, dont le titre se trouva ainsi annulé. En même temps qu'il confirmait Foum' Bakari dans son rang de cheikh de Patta, le Sultan nommait gouverneur de cette île Mohhammed-ben-Naceur, qui exerçait déjà ces fonctions à Lâmou. Diviser pour régner était évidemment encore ici la maxime que suivait Syed Saïd : en usant ses ennemis les uns par les autres, il espérait, sans doute, amener promptement la population, lasse de ces interminables luttes de prétendants, à s'abandonner à sa merci.

Lorsque Mohhammed-ben-Cheikh se vit délaissé, il s'efforça de circonvenir le gouverneur de Lâmou, rappelant les engagements contractés envers lui par Saïd, et se plaignant amèrement qu'on les eût violés en faveur de son

frère, dont la soumission avait été tardive et forcée, et non toute volontaire comme la sienne. Ces réclamations trouvèrent un appui dans les dispositions de Bouana-Mathâka et des habitants de Patta, qui, devenus hostiles à Foum' Bakari, étaient, par cela même, favorables à son rival. De son côté, le gouverneur de Lâmou, connaissant l'état des esprits, jugea qu'il serait bien plus facile de rétablir la souveraineté de Saïd sur l'île, en favorisant Mohhammed-ben-Cheikh; il attira donc Foum' Bakari dans un guet-apens, où on l'arrêta, et Mohhammed fut nommé définitivement à sa place. Mais bientôt celui-ci, cédant, à son tour, aux instigations de Bouana-Mathâka, oublia la part que Syed Saïd avait prise à son élévation, et se déclara indépendant. Le Sultan s'aperçut alors que Bouana-Mathâka fomentait tous les troubles, que cet homme avait, réellement, le pouvoir et l'influence, et que c'était avec lui qu'il fallait compter. Il se décida donc à diriger une expédition contre Patta, afin de rétablir de vive force son autorité sur le pays.

En conséquence, la corvette *England* et la goëlette *Prince of Wales* (1), suivies d'un certain nombre de bateaux, partirent de Zanzibar, le 12 deul-qâada 1259 (5 décembre 1843), avec douze cents hommes (Souahhéli et Arabes de Zanzibar et de Pemba), qui, arrivés à Lâmou, y furent joints par quatre cents soldats (Arabes et Béloutchis) venant de Mascate, sous les ordres de Hhammad-ben-Ahhmed, que nous avons vu figurer plusieurs fois comme commandant des troupes envoyées par le Sultan à la côte d'Afrique. Le corps expéditionnaire s'augmenta de cinq ou six cents recrues de

(1) Il s'agit ici d'un nouveau navire, l'ancien *Prince of Wales* étant une corvette.

l'île Lâmou, et l'on se dirigea sur Patta le 2 deul-hhidja (25 décembre). La flottille mouilla devant Paza, dont les habitants étaient du parti de Saïd, et où les troupes de débarquement descendirent à terre. Après des pourparlers inutiles, on marcha, le 14 (6 janvier 1844), sur Sihoui; mais, à moitié chemin environ, l'armée rencontra inopinément l'ennemi et fut mise en déroute. Khaled, le fils du Sultan qui avait désiré faire la campagne, s'enfuit à bord d'un des navires et partit au bout de cinq ou six jours. Hhammad campa encore vingt jours sur l'île avec la presque totalité de ses forces, puis il l'évacua, laissant à Paza Syed Séliman, qui y demeura deux mois, s'occupant de la construction d'un fort, où il établit un poste de cent hommes, commandé par le Béloutchi Gongouzar.

Saïd avait été profondément humilié de sa défaite, qu'il attribua, non sans raison, à la lâcheté de ses soldats. Vers la fin de l'année suivante, voulant prendre sa revanche, il prépara une nouvelle expédition. La flottille organisée dans ce but se composait de la frégate *Victoria,* du brick *Tage,* de la goëlette *Prince of Wales* et du brick *Nasseri*, arrivé naguère de Mascate; plus un bon nombre de dâo. Des troupes, de l'artillerie, des munitions furent embarquées sur les navires, et le commandement en fut confié à Hhammad, le général indispensable, qui venait d'amener de Mascate neuf cents hommes d'élite. Syed Saïd, afin d'être plus à portée de surveiller les mouvements de sa petite armée, s'embarqua sur la *Victoria*. Le 28 décembre 1844, la flottille quitta Zanzibar, relâcha à Lâmou et partit de ce port le 13 janvier 1845. La *Victoria* seule y resta avec le Sultan, qui regrettait, sans doute, que sa grandeur l'attachât au rivage. Le 4 de m'hha-

rem (14 janvier), les troupes débarquèrent à Paza, et l'on marcha sur la ville de Sihoui, devant laquelle on parvint sans trouver une sérieuse résistance. Mais l'artillerie ne ralliant pas assez vite au gré de Hhammad, il retourna en arrière avec une trentaine de soldats pour la chercher, et tomba dans une embuscade où il périt avec son escorte. En apprenant la fatale nouvelle, les troupes firent retraite en désordre et furent poursuivies par l'ennemi, qui leur tua environ trois cents hommes.

Après cette déroute, beaucoup plus honteuse que la précédente, Syed Saïd renonça à tenter la fortune des armes; il laissa seulement devant Patta un brick et quelques daô qui étaient censés bloquer l'île. La situation n'avait pas encore changé en octobre 1846; suivant ce que me dirent alors les familiers de Son Altesse, les insurgés devaient être bientôt réduits par la famine; on prétendait même qu'ils avaient offert de se soumettre, demandant, pour unique concession, qu'on les dispensât d'avoir chez eux un gouverneur nommé par Syed Saïd, mais que ce dernier exigeait qu'ils se missent entièrement à sa merci.

Selon d'autres personnes, les rebelles pouvaient se maintenir longtemps, et les frondeurs allaient jusqu'à dire que tous les efforts du Sultan, pour réduire la place, n'aboutiraient à aucun résultat, si quelque agent de l'une des puissances amies n'intervenait, comme médiateur, entre les deux partis.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les habitants de Patta ne songeaient nullement à capituler lorsque, plusieurs mois après, le cadi de Zanzibar, Mahhi-Eddin, originaire de l'île insurgée, s'y rendit et eut une entrevue avec les principaux

chefs : il leur représenta qu'ils n'avaient rien à gagner en s'obstinant, et qu'au contraire ils s'exposaient, en prolongeant leur résistance, à une ruine complète; que le Sultan ne demandant ni impôt ni tribut de guerre, et bornant ses exigences au rétablissement des choses sur l'ancien pied, il n'y avait qu'avantage pour eux dans une paix qui ne leur coûterait aucun sacrifice matériel. Cette démarche entraîna les gens de Patta, et leur soumission était un fait accompli depuis deux ou trois mois quand je revins à Zanzibar. Les partisans de Syed Saïd en parlaient comme d'un triomphe; mais d'autres personnes, en raison de la manière dont cette soumission avait été amenée, y voyaient un témoignage manifeste de l'impuissance du Sultan à dompter la révolte. Voici, du reste, quelles avaient été les conditions de la paix : 5,000 piastres à payer annuellement par Bouana-Mathâka, et le rétablissement, à Patta, d'un gouverneur nommé par le Sultan, avec cinquante soldats au plus. De ces deux conditions, la première, sous prétexte d'impossibilité, n'avait pas encore été remplie quinze à dix-huit mois après la capitulation. Quant au gouverneur, ce ne fut que plus tard, et avec cinq soldats seulement, qu'il s'y rendit. Les murs de Patta, que Saïd avait prétendu faire raser, restèrent debout, et il ne fut plus question d'y construire une citadelle pour résidence du gouverneur. Enfin Bouana-Mathâka, l'instigateur de l'insurrection, conserva le pouvoir, et sa conduite semblait annoncer qu'il ne tarderait pas à secouer de nouveau toute dépendance.

J'obtins aussi, durant cette relâche, quelques détails sur l'expédition de Youceuf contre Meurka : les pauvres Biémàl avaient cruellement expié leurs folles espérances et les fan-

faronnades du Hhadji-Ali. Youceuf, entré victorieux dans la ville, l'avait saccagée; on racontait même que, agissant en vrai sauvage, il n'avait pas épargné les femmes, qui s'étaient vu brutalement dépouiller de leurs bracelets et autres bijoux. On devait s'attendre qu'une telle conduite attirerait sur Youceuf la colère ou du moins le blâme du Sultan; mais Saïd était trop bon prince pour cela : au lieu de se fâcher, il fit complimenter Youceuf et lui envoya des armes et de la poudre. C'était, à la lettre, donner des verges pour se faire battre. Avec de pareilles dispositions, on devine qu'il ne se mit pas en grand émoi de la déconvenue subie par le Hhadji-Ali, son protégé, que Youceuf avait impitoyablement malmené comme les autres; en effet, Syed Saïd et ses familiers ne songèrent à cette victime du sultan des Guébroun que pour rire de sa mésaventure et le traiter de fou.

Au milieu des tristes occupations qui étaient, pour cette fois, les seules raisons de ma relâche à Zanzibar, je me rapprochais avec d'autant plus de plaisir des amis dont la conversation pouvait m'en distraire. Parmi eux, Syed Séliman avait le premier rang, car je trouvais en lui une aménité ne se démentant jamais et une complaisance inépuisable : j'eus alors occasion d'éprouver celle-ci plus que de coutume. De notre temps, une relation de voyage non illustrée serait une anomalie; je travaillais donc activement à une collection de portraits, et Syed Séliman me permit d'utiliser, pour cela, et sa maison et le personnel qui l'habitait. J'ai fait bien des épreuves daguerriennes dans la cour intérieure de son logis, où l'ombre et la lumière étaient distribuées d'une manière favorable à mes opérations, et tous les braves

gens que j'ai placés là sur la sellette ont eu réellement avec moi une patience et une bonne volonté complètes.

J'ouvris la série par la petite nièce de Syed Séliman, Aziza (1), jeune enfant de sept à huit ans, aux yeux caressants, aux longs cheveux noirs nattés, à la physionomie souriante; un vrai bijou d'enfant couleur *café au lait*, qui souvent, lorsque j'entrais dans la salle de réception de son grand-oncle, venait m'offrir des fleurs de jasmin sur un plateau qu'elle me tendait de ses deux petites mains aux ongles jaunis par le henné. Le jour où Aziza dut livrer sa charmante personne à l'invisible magicien caché dans l'instrument de Daguerre, elle avait été solennellement revêtue de ses plus beaux atours; son corps disparaissait sous l'or et la soie; des cascades de perles en verroterie ou en métal ruisselaient sur son cou et sa poitrine; des tourbillons d'anneaux s'enroulaient autour de ses oreilles, de son nez, de ses poignets; on avait fait l'impossible pour l'empêcher d'être jolie, et cependant elle l'était encore. Grand fut l'étonnement de la pauvrette lorsque son image sortit de la boîte magique. Mais il fallait voir surtout se dilater les brillantes prunelles noires des Souahhéli et des Arabes qui assistaient au prodige avec une stupéfaction muette, et semblaient se demander quel bon ou mauvais djinn avait volé les traits et le costume de l'enfant pour les décalquer sur la plaque miroitante! Aziza, grâce au daguerréotype, vivra dans la postérité, et certes on peut reprocher à cet instrument de perpétuer des traits beaucoup moins agréables.

Quand l'élan fut donné, on ne s'arrêta plus; les visages

(1) Voir planche 29.

de toutes formes et de toutes nuances, le blanc excepté, défilèrent devant la mystérieuse lentille. Séliman confia à l'exécuteur sa belle tête d'Arabe; il fit plus, et transgressa, pour me complaire, les lois de la pudeur musulmane en livrant au minotaure daguerrien une hécatombe de jeunes femmes tirées de son harem. Parmi elles se trouvaient deux Abyssiniennes (1), l'une venue du Gouragué, la seconde du pays d'Amhara; celle-ci n'était pas dénuée de charmes et se distinguait par la blancheur de sa peau.

Khamis aussi (il se serait pendu s'il avait pu se passer quelque chose sans qu'il y prît part), Khamis, dis-je, et Abdallah-ben-Ali, utilité dont j'aurai occasion de parler, contribuèrent à grossir mon album et convertirent leurs cases en atelier de daguerréotypie. Je dois à Khamis, entre autres portraits, le sien (2), et, si chacun n'y reconnait pas de suite le spirituel et rusé coquin que j'ai dépeint au commencement de cette relation, la photographie est menteuse comme une miniature d'artiste à la mode. J'ai pris, en outre, chez Abdallah-ben-Ali, un groupe de famille (3) : sur la droite du premier plan, on voit le maître de la maison, la tête couverte d'un turban épais et lourd à faire douter que le soleil, dont les rayons nous éclairaient, fût réellement au zénith; c'est un soi-disant Arabe de Zanzibar, mais ayant perdu la plupart des caractères distinctifs de la race, bon homme au demeurant et notre interprète habituel de souahhéli. A sa gauche est sa femme, coiffée aussi comme pour se préserver des rhumes de cerveau ; elle a les traits

(1) Voyez planche 30 de l'Album.
(2) Voyez planche 29 de l'Album.
(3) Voyez planche 31 de l'Album.

assez jolis pour une indigène, la peau pas trop noire et une physionomie agréable. Entre les deux époux est un gros bambin, fruit de leurs amours et espoir de leurs vieux ans. Sur le second plan sont la sœur de madame Abdallah, une cousine de monsieur, puis une négresse de M'rima (1), qui tient un éventail en paille, circonstance plus *couleur locale* que les coiffures. Ce n'est pas, bien entendu, pour son usage, mais pour celui de sa maîtresse que cet éventail est dans ses mains.

J'ai vu, dans ces diverses maisons, beaucoup d'autres femmes dont on trouvera les portraits dans l'Album. Inutile de dire qu'elles y figurent comme représentations de types africains, et non pour montrer leur joli visage. Pour ma part, en les contemplant, j'ai compris qu'après tout il y a du bon dans la prescription du voile, et que ce pourrait bien être un premier pas vers l'intronisation de l'égalité chez le beau sexe. Ces pauvres musulmanes, dont j'ai si souvent critiqué la sotte habitude de se couvrir littéralement des pieds à la tête par une chaleur caniculaire, y gagnent au moins d'inspirer et d'entretenir des illusions chez ceux qui les approchent. Que de dames en Europe seraient aises de prolonger la mode du domino, tolérée seulement en carnaval!

Il manque à ma galerie de portraits celui qui méritait le plus d'y figurer, et que j'aurais voulu y placer au premier rang, le Jupiter de cet Olympe africain, Syed Saïd-ben-Soultan'-ben-Ahhmed, sultan de Mascate; mais j'ai fait, pour

(1) On désigne sous le nom de M'rima la partie de côte comprise entre Tangate et l'Oufidji. Les habitants sont dits les *Ouam'rima*, au singulier Moum'rima.

cela, d'inutiles efforts : aux ambassadeurs officieux qui sondèrent Son Altesse à cet effet, Saïd répondit qu'il était trop vieux, blasphème qu'il n'aurait certes pas souffert qu'un autre prononçât, surtout en présence de sa récente épousée.

Ne pouvant, quant à ce portrait, satisfaire la curiosité du lecteur, je lui offre, en dédommagement, celui d'un jeune M'iaô, qui, sans en avoir l'air, n'en est pas moins digne d'intérêt (1). Cet enfant, âgé de huit ans à peu près quand je le rencontrai à Zanzibar, venait du pays de Iaô, situé, dans l'intérieur, à cent lieues en arrière du cap Delgado. Il avait été volé à sa mère quelques mois auparavant et vendu comme esclave. Il se souvient encore que, dans son pays, il répondait au nom de M'tongou. A peine arrivé dans l'île, on l'avait dépouillé de sa personnalité enfantine; on l'appelait du nom générique *Oulet* (enfant); heureux qu'on ne lui eût supprimé que cela! Sa figure me plut, et, ayant acquitté sa rançon, je le pris à bord du *Ducouëdic* pour mon service particulier (ou pour le sien, je ne sais trop); il y est resté trois ans. Depuis ces premiers jours passés sur le grand daô des Frenggui, où, comme l'enfant naïf du désert, il mangeait mes confitures en cachette et s'initiait aux douceurs de la faction dans les haubans, le jeune M'iaô est bien changé; il a jeté au vent des moussons sa robe d'Africain, sa candide ignorance de sauvage, et ne gardant qu'à regret, sans doute, sa peau d'ébène, il a marché à pas de géant dans les voies de la civilisation. On le nomme aujourd'hui Henri-Gustave. Son âge m'est inconnu, mais il oscille, je pense, autour de sa quinzième année. Sa chevelure crépue est re-

(1) Voir l'Album, planche 35.

levée en coup de vent ; il porte une cravate, un col pointu, le frac, le pantalon et les accessoires ; une montre à breloques et des souliers complètent sa tenue de fashionable. Il lit, écrit et calcule à peu près ; il connaît passablement la règle du participe et pourrait peut-être, sur la carte, retrouver le pays brûlant où les M'zongou l'ont pris pour le transporter sous leurs climats glacés. Son nom a plus d'une fois retenti dans les solennités des écoles communales de Lorient, et, en recevant la couronne de laurier sur sa tête laineuse, et sur sa joue noire et tatouée le baiser des autorités locales, il a dû bénir le pays où toutes les nuances de peau sont sur un pied d'égalité. Henri a le regard pensif, la voix douce, le caractère inoffensif ; en un mot, il est, avec ses camarades, d'une sociabilité telle, que son maître d'école a eu l'heureuse idée d'inventer à son intention et de lui donner publiquement un prix d'*amitié*. Trapu comme les hippopotames de ses rivières natales, il est fort, dur à la fatigue, bravant le froid, la neige et la glace. Néanmoins il est aussi paresseux et ami du *far niente* qu'un lazzarone, et, pour se livrer à la vie contemplative, il néglige sans remords de remplir les devoirs imposés par ses humbles fonctions.

On a pu pressentir, par son nom d'Henri-Gustave, qu'une fois introduit dans la famille du voyageur il a été fait enfant de l'Église. Malheureusement il avait sucé quelque peu de venin philosophique sur le gaillard d'arrière du *Ducouëdic*, et il s'est permis, parfois, de faire ses réflexions sur certains passages du catéchisme et d'émettre cette proposition subversive, que beaucoup de chrétiens, en France, étaient plus méchants que les idolâtres de son pays. Mais son éducation religieuse n'en a pas moins progressé, grâce à son bon

naturel. Une des dispositions remarquables de notre néophyte, je le confesse à regret, c'est la galanterie : pour les personnes du beau sexe sont ses plus doux sourires. Je l'avais vu déjà, à Madagascar, quoiqu'à peine entré dans son troisième lustre, fort assidu auprès des petites Malgaches; aujourd'hui il dit des douceurs et offre des bouquets aux jeunes filles du quartier qu'il habite. Au sortir de l'école, le M'iaô s'est adonné aux rudes travaux de Vulcain, et en considérant que, par la couleur de la peau comme par l'habitude de braver un soleil brûlant, les Africains semblent doués plus que les autres pour cette profession, on pourrait voir dans ce choix une manifestation du grand principe proclamé de nos jours : les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Mais revenons aux destinées du *Ducouëdic*.

Le 13 octobre, mes affaires de toute nature se trouvant terminées, je partis pour Bourbon, et un mois plus tard, après une traversée qui n'offrit rien de remarquable, nous mouillâmes sur rade de Saint-Denis.

Notre dernier séjour à la côte d'Afrique avait encore été funeste à l'équipage, bon nombre d'hommes y ayant contracté la dyssenterie. Nous eûmes, en moyenne, pendant le retour, de vingt à vingt-cinq malades sérieux, et jusqu'à trente-cinq individus recevant les soins de l'infirmerie, ce qui me décida à relâcher aux Seychelles pour y prendre des vivres frais; mais, n'y étant resté que quatre jours, cela n'avait pas suffi pour améliorer sensiblement l'état de mes malades. Je rentrais donc à Bourbon avec un personnel notablement réduit et, de plus, composé de matelots que leur constitution altérée rendait désormais peu capables de bra-

ver les influences morbides des localités que nous visiterions. Dans cette conjoncture, je crus indispensable de demander à M. le ministre de la marine l'envoi, à Bourbon, d'une vingtaine d'hommes choisis, pour renforcer mon équipage.

Le *Ducouëdic* était, depuis quelques jours seulement, au mouillage lorsque arriva de France l'*Artémise*, commandée par M. de Saint-Simon, à qui je dus remettre, comme à mon ancien, le commandement provisoire de la station : je pus dès lors reprendre le cours de mon exploration. Cet officier supérieur, comprenant que les délais déjà apportés à son exécution m'obligeaient à éviter plus que jamais tout mouvement qui m'en détournerait, se chargea de me faire expédier à Maïotte, pour l'époque où j'en aurais besoin, un nouvel approvisionnement de vivres. J'épargnais ainsi au moins deux mois qu'il m'aurait fallu pour venir le prendre à Bourbon. Toutefois, afin que je fusse informé à temps, si quelque modification était apportée à notre plan, nous convînmes, mon collègue et moi, que je rallierais vers la fin d'avril le port de Zanzibar où il devait se rendre avec sa corvette. Je laissai à Bourbon, pour M. Loarer, qui n'était point encore de retour de la côte du Mozambique, une lettre dans laquelle je l'invitais à profiter de ce mouvement de l'*Artémise* pour me rejoindre ; mais, en attendant, la chambre restée vacante depuis son départ fut donnée à M. Boivin, le botaniste cité dans mes instructions générales, et qui n'avait pas été embarqué précédemment faute de logement convenable. Ma nouvelle tournée allait donc gagner au point de vue de la science ce qu'elle perdait par l'absence de M. Loarer. Le savant naturaliste que le ministre du commerce avait chargé de s'enquérir des pro-

duits africains susceptibles d'être employés dans les arts industriels remplirait d'ailleurs avec avantage plusieurs des obligations de l'agent commercial. Enfin je pouvais moi-même suppléer celui-ci pour les renseignements à recueillir sur les choses de son ressort.

CHAPITRE XX.

Atterrage à la côte d'Afrique. — Village d'Ouarcheikh. — Bancs du *Ducouëdic* et hauts fonds voisins. — Arrivée à Moguedchou. — Le brick reprend la mer. — Incidents de notre séjour à Moguedchou. — Départ pour Meurka sur un bateau arabe. — Séjour à Meurka. — Description du port et de la ville. — Histoire, commerce, industrie; cours de la rivière Denoq, en arrière de Meurka.

Ce fut de Sainte-Marie, où j'avais reçu les derniers ordres du commandant, que je fis route pour la côte d'Afrique. Parti de cette île le 5 janvier 1848, je naviguai de manière à passer au vent des Seychelles, afin d'atterrir aisément au nord d'Ouarcheikh avec la mousson de nord-est, alors établie dans ces parages. Nous coupâmes l'équateur le 17, par 58° 42′ de longitude est, et, à peine entrés dans l'hémisphère nord, nous ressentîmes une jolie brise de nord-nord-est, qui hala successivement le nord-est et l'est-nord-est à mesure que nous approchions du continent. Le 23 au matin, nous eûmes connaissance de celui-ci par les 3° 30′ de latitude nord. A cette époque, la mousson étant dans toute sa force, les mouillages des Bénadir sont mauvais et les communications avec la terre très-souvent impraticables. Pour éluder ces difficultés et aborder plus commodément aux lieux que je voulais visiter, je résolus d'employer un bateau du pays. J'espérais en trouver un, soit sous voiles, en me tenant à faible distance du rivage, soit à Moguedchou,

où, à la faveur d'une embellie, j'irais jeter l'ancre pendant quelques heures. Ayant le projet de débarquer encore dans ce port, j'arrêtai la composition du personnel qui m'y accompagnerait, et l'on prépara des vivres et les bagages.

Le brick, sous petite voilure, descendit la côte au sud de notre point d'atterrage. Dans l'après-midi, nous joignîmes un bateau faisant même route, et j'eus un instant la pensée qu'il pourrait servir à la réalisation de mes projets; mais, l'ayant hélé, j'appris qu'il se rendait à Zanzibar et que l'intention de son nacodah était de ne relâcher qu'à Lâmou. Mes offres pour le décider à entrer à Moguedchou étant restées sans succès, nous continuâmes d'avancer dans le sud. Le 24, au jour, nous reconnûmes le palmier de M'routi, et, dans la matinée, nous eûmes des fonds sur le banc d'Ouarcheikh. L'existence de ce banc, entre lequel et le rivage nous avions passé à notre première station, avait été fortuitement découverte par le *Ducouëdic* pendant que j'étais à Guèledi; toutefois, préoccupé de se tenir toujours à portée de communiquer avec moi, l'officier commandant s'était borné à prendre les relèvements nécessaires pour le retrouver, si je jugeais utile d'en lever le plan, et c'était, en effet, dans ce but que j'avais voulu commencer notre seconde tournée par la reconnaissance de cette localité. Toute l'après-midi du 24, nous sondâmes le banc et serrâmes le vent au soir, louvoyant pendant la nuit pour nous mettre en position d'achever ce travail le lendemain; cependant, quoique nous eussions poussé nos bordées jusqu'à une dizaine de lieues au large, afin d'avoir un courant moins fort, nous ne pûmes nous maintenir au nord d'Ouarcheikh, et, quand nous ralliâmes la terre le matin, nous nous trouvâmes à douze

ou quinze milles sous le vent de ce point. Le temps était alors assez beau, la brise maniable, et, ces circonstances devant faciliter le débarquement à Moguedchou, je me décidai à faire route vers ce port. D'ailleurs, ayant déjà pris connaissance du banc, je ne voyais ni danger ni difficulté à ce que le brick y retournât sans moi, sous la conduite de mon second. Nous laissâmes tomber l'ancre à deux heures un quart de l'après-midi. Le personnel et les bagages de notre petite expédition furent transportés à terre par la chaloupe et le grand canot, et quatre heures plus tard le *Ducouëdic* était de nouveau sous voiles.

Mon lieutenant, M. Grasset, se dirigea vers Ouarcheikh pour lever le plan du havre, ainsi que celui du banc. Ce travail terminé, il avait ordre de revenir devant Moguedchou, d'où, si aucun signal ne lui indiquait ma présence, il me considérerait comme parti pour Meurka, et manœuvrerait de manière à m'y rejoindre le 15 février au matin. Enfin, si là encore il ne voyait pas de signal, il se rendrait au mouillage de Braoua, où il était possible que j'allasse avant la date indiquée. Ces instructions furent ponctuellement exécutées, et le navire me rejoignit à Meurka. Pour en finir au sujet d'Ouarcheikh, voici les quelques détails recueillis pendant les courtes stations que nous y avons faites.

Le 30 janvier, dans la matinée, le brick ayant mouillé devant ce point, les embarcations qui devaient servir aux travaux hydrographiques furent expédiées à terre. Ce mouvement inspira, sans doute, des craintes aux habitants, qui, par mesure de précaution, évacuèrent tout d'abord leur village, sauf à s'informer ensuite des motifs d'une visite si extraordinaire pour des individus qui n'avaient jamais vu un

Européen. A cet effet, ils dépêchèrent à la plage trois des leurs, et furent bientôt rassurés par l'attitude toute pacifique de nos hommes. En écrivant ce récit, je me demande comment et en quelle langue les deux parties réussirent à s'entendre, car, M. Vignard étant avec moi à Moguedchou, il ne restait sur le navire personne qui parlât l'arabe ou le soumali. Toujours est-il que, grâce surtout à la prudence des officiers commandant les embarcations, le bon accord s'établit promptement. Ces braves gens d'Ouarcheikh rentrèrent dans leurs foyers et traitèrent nos matelots comme de vieux amis ; outre de copieuses libations de lait de chamelle que firent ceux-ci pendant leur séjour à terre, on leur procura, pour 6 piastres, deux bœufs qui furent transportés à bord, à la grande satisfaction de l'équipage.

Le petit havre d'Ouarcheikh (1) est formé par une anse devant laquelle se projette, selon une direction ouest-sud-ouest, un banc de roches partant de sa pointe est. A l'extrémité de ce banc s'élève un îlot qui, vu du large, a la forme d'un trapèze régulier. Cette même extrémité est entourée d'un haut fond se prolongeant à un quart de mille environ dans le sud ; ce haut fond a, sur son accore de l'ouest, 4 à 6 mètres d'eau, et laisse entre lui et un autre banc qui borde le côté ouest de l'anse un chenal ou boyau à l'entrée duquel on a un fond de 9 mètres, diminuant régulièrement jusqu'au rivage. C'est dans la partie de ce boyau, abritée par le banc de roches, que s'amarrent les bateaux en relâche à Ouarcheikh ; elle pourrait en contenir une dizaine.

(1) Voir, pour les détails qui suivent, le croquis donné au premier volume, pages 102-103, et les planches 36 et 37 de l'Album.

Ils ne font, d'ordinaire, cette relâche que pour chercher un refuge contre une forte brise ou y stationner quand ils passent devant ce point trop tard pour atteindre une destination voisine avant la nuit; elle n'est, d'ailleurs, praticable que durant la mousson de nord-est.

Les traditions disent qu'il y a eu à Ouarcheikh une ville bâtie en pierre, et l'on remarque, en effet, sur l'îlot et sur la pointe, des débris de constructions en maçonnerie; mais, à en juger par leur peu d'étendue, elle devait être fort petite : toutefois, comme le sol environnant est partout recouvert de sables amoncelés, il serait possible que d'autres ruines y fussent enfouies. Il est très-probable, du reste, que ce qui paraît aujourd'hui un îlot était jadis un prolongement de la presqu'île, et que le banc de roches à fleur d'eau qui les réunit encore par leurs bases s'élevait alors bien au-dessus du niveau de la mer, ainsi que l'indique un pan resté debout, quoique singulièrement miné par les vagues, et qui ne saurait tarder désormais de crouler sous leur choc incessant. Sur la pointe existe, au milieu des ruines, une pyramide en pierres simplement juxtaposées; une pyramide semblable se trouve sur le sommet de l'îlot. Elles ont, sans doute, été érigées par les navigateurs arabes, comme moyen de reconnaître le port et de se diriger dans le chenal.

Le village d'Ouarcheikh est placé à moins d'un mille à l'ouest du bassin et très-près du rivage; il est situé par 2° 19′ 40″ de latitude nord et 43° 33′ 4″ de longitude est. Il se compose de vingt-trois misérables huttes faites de branchages et de bruyères, et recouvertes de peaux de bœufs : elles sont occupées par des familles d'une tribu des Abgal, qui tous reconnaissent pour chef suprême un cheikh nommé

Imam Aloulé, résidant ordinairement non loin d'Obbia. Le chef d'Ouarcheikh s'appelait Ali-Youceuf.

Les habitants sont vêtus comme ceux de Hhafoun, si ce n'est que le costume des femmes paraît se borner à la jupe et au plastron en cuir, sans aucun vêtement d'étoffe, luxe qu'elles n'ont sans doute pas le moyen de se donner. Un fait digne d'être noté, c'est qu'il y a, dans ce pauvre village, une école d'enfants ; et deux ou trois livres manuscrits, des Corans probablement, furent remarqués dans la case du chef. Les gens d'Ouarcheikh possèdent des troupeaux de bœufs, de chameaux et de menu bétail ; mais les environs du village étant dépourvus de toute végétation, ces troupeaux sont tenus à plusieurs milles vers le nord-est, dans des plaines éloignées du bord de la mer.

Outre ces animaux, on peut se procurer parfois, à Ouarcheikh, des peaux, une petite quantité de gomme, de myrrhe et quelques morceaux d'ambre gris, objets que les indigènes échangent, avec les bateaux en relâche dans le port, pour des dattes et des étoffes grossières.

On nous a dit qu'il y avait une oudehba d'Ouarcheikh à l'Ouébi-Denoq. A un mille du rivage s'élève une rangée de collines de sable blanc, ayant de 100 à 150 mètres de hauteur et entièrement dénuées de végétation : au pied de ces collines il existe un puits dont l'eau est saumâtre.

En toute saison, on pourrait mouiller devant Ouarcheikh ; mais, dès que la brise fraîchit, la mer y devient très-grosse : nous y cassâmes un de nos rouleaux de chaîne à notre premier appareillage. Le meilleur endroit pour jeter l'ancre est par 25 mètres de fond, la plus haute pyramide restant entre le nord et le nord $\frac{1}{4}$ nord-ouest du compas ; on est ainsi à

huit cents mètres (4 encâblures) des hauts fonds les plus rapprochés.

A un mille et demi dans le sud-est du havre gît le banc dont la position a été déterminée. Comme il n'est mentionné sur aucune carte, nous lui avons donné le nom du brick : on n'y a pas trouvé moins de 6 mètres d'eau dans les plus basses mers ; mais, sur un autre banc attenant à la côte et situé dans le sud-ouest du précédent, nous eûmes plusieurs sondes entre 5 et 6 mètres, à un mille et demi du rivage.

Lorsque, venant du nord-est, on veut prendre le mouillage, on peut passer entre le premier banc et la côte ; au contraire, si on arrivait du sud-ouest, il ne faudrait pas ranger la terre à moins de deux milles, jusqu'à ce qu'on relevât au nord la pyramide de l'îlot ; en se dirigeant alors sur celle-ci, on aurait des fonds convenables pour atteindre le mouillage.

Sur tout l'espace compris entre M'routi et Ouarcheikh, on a des fonds de 20 à 30 mètres, à trois et quatre milles de terre.

A six milles et demi dans le sud-sud-ouest ¼ ouest du port, il existe un banc sur lequel nous avons eu une sonde de $12^{m},5$ en le traversant ; il s'étend, parallèlement à la côte, sur un mille de longueur et un demi-mille de largeur. Sa position a été fixée par 2° 14′ 30″ de latitude nord et 43° 29′ de longitude est. Enfin, dans le nord-nord-ouest de celui-ci et à demi-mille de terre, nous avons vu un autre haut fond où la mer brisait ; il a paru avoir un mille et demi d'étendue parallèlement au rivage. En dedans de ces deux bancs, la côte est bordée d'un récif commençant à la pointe ouest de

la baie d'Ouarcheikh, et qui, comme je l'ai dit, se poursuit, sauf quelques solutions de continuité, jusque devant Moguedchou.

Je reprends maintenant ma relation au moment où, avec les embarcations du brick, j'abordai pour la seconde fois à cette dernière cité.

Le personnel que je m'étais adjoint se composait de onze individus : un des officiers, M. Bridet; le botaniste, M. Boivin; le second docteur, M. Thomas (1); enfin M. Vignard, compagnon indispensable et dévoué de tous mes mouvements : un détachement de sept hommes, y compris le sous-officier Vernet, nous faisait escorte. Étant entrés dans le port, nous transbordâmes provisoirement nos bagages sur un des bateaux qui y étaient mouillés, puis nous prîmes terre au milieu de la foule que l'apparition du brick sur rade et son salut de neuf coups de canon avaient attirée sur la plage. Nous savions les êtres, et, après avoir distribué force poignées de main à nos anciennes connaissances, nous accostâmes le gros Sid-Hhadad, qui nous souhaita la bienvenue avec autant de vivacité que le lui permettait son bégayement. Nous le suivîmes à sa maison, où il nous installa sur le même pied qu'à notre premier séjour.

Il va sans dire que nous revîmes les chefs de Chinggâni et de Hhameurouine; nous les retrouvâmes tels qu'ils s'étaient montrés d'abord, l'un empressé et serviable, l'autre nul et insouciant pour ce qui n'entrait pas en son logis sous la forme qui séduisit Danaé.

(1) M. Thomas avait remplacé M. Bertrand, retourné en France pour cause de maladie.

Rien de nouveau pour nous ne s'était passé dans le pays, si ce n'est que le Sultan avait nommé gouverneur de Moguedchou et des Bénadir un certain Stambouli-ben-Com'bo, qui s'était, au reste, établi à Braoua, sans même visiter les autres ports. J'aurai occasion de parler plus loin de ce personnage. En arrivant à Moguedchou, mon premier soin fut d'écrire à Youceuf pour lui annoncer mon retour et l'informer que j'avais choisi Meurka comme point de départ d'une nouvelle excursion sur les bords de l'Ouébi, où je serais heureux de le rencontrer; je lui demandais, au cas où il ne voudrait pas s'y rendre, d'envoyer à Meurka quelques hommes qui me servissent de guides et d'introducteurs dans les villages où j'aurais à passer.

Je m'arrangeai ensuite avec le patron d'un bateau qui devait faire plusieurs escales sur la côte, entre Moguedchou et Braoua, pour qu'il nous prît à son bord et conformât ses mouvements aux exigences de l'itinéraire que je m'étais tracé, et dont il lui fut donné connaissance.

J'avais calculé que la réponse de Youceuf pouvait me parvenir dans trois jours, et je comptais partir le quatrième. J'utilisai cette attente du mieux possible en complétant la série des renseignements réunis au chapitre XVI. De son côté, M. Boivin parcourait les environs. Chaque jour, le bon et savant naturaliste, que ses commensaux de l'état-major avaient surnommé le *Père la science*, quittait la case, l'étui de ferblanc en bandoulière, escorté de deux matelots armés et d'un guide soumali; et le soir, en rentrant au logis, l'enthousiaste collectionneur s'extasiait sur les merveilles végétales que lui offrait la flore de cette partie du pays. M. Thomas accompagnait habituellement le naturaliste dans ses

promenades, non point en adepte, mais en chasseur, sa spécialité étant d'assurer notre existence. Un jour, il nous apporta une gazelle dont les beaux yeux n'avaient point trouvé grâce devant la balle de son fusil, et nous força d'avouer que ce gibier valait au moins le chevreuil des forêts de France. Si cette manière de cultiver la zoologie ne faisait pas précisément le compte du muséum de Paris, elle faisait fort bien le nôtre. Enfin M. Bridet, jaloux de fournir aussi sa part de butin, ajoutait à notre Album plusieurs jolis dessins. Quant à moi, j'essayai, pour varier mes occupations, de prendre quelques portraits au daguerréotype; hélas! au passage de la barre, la chaloupe, assaillie par une lame sourde, ayant embarqué un peu d'eau, l'instrument et tous ses accessoires avaient été mouillés; il paraît que le coton conserva un peu d'humidité saline qui, sans ternir le brillant des plaques, lorsqu'on s'en servit pour les nettoyer, n'en nuisit pas moins à leur préparation ultérieure; je n'obtins que des épreuves nuageuses auxquelles je ne me résignai qu'après des essais multipliés; de sorte que toute ma bonne volonté fut, pour cette fois, à peu près infructueuse. Infructueuse n'est pas le mot; mes essais malheureux eurent, comme on va le voir, un résultat très-positif et que je regrettai vivement. Voici le fait : au nombre de ceux qui posaient était une jeune femme nommée Théri; elle avait le teint remarquablement clair et pouvait passer pour jolie, à Moguedchou, en vertu du dicton vulgaire sur les borgnes et les aveugles. Elle n'était pas d'origine soumali; ses traits semblaient appartenir à cette classe de métis qui proviennent du croisement des types arabe et malgache. Sa beauté relative lui avait valu la faveur d'être prise pour concubine

par un riche habitant. Amenée dans notre maison, du consentement de son maître, grâce à l'intervention de l'honnête Sid-Hhadad, qui, témoin de l'innocence de mes travaux artistiques, s'ingéniait à me trouver des modèles, elle se prêta assez complaisamment à ce rôle. Après de nombreuses tentatives, où, de part et d'autre, on apporta une patience digne d'un meilleur sort, nous parvînmes à obtenir une épreuve satisfaisante (1), et nous congédiâmes la dame avec le salaire convenu, auquel j'ajoutai quelques mouchoirs et de la verroterie. Mais il ne suffit pas d'être vertueuse, il faut surtout le paraître : quelques gamins (les gamins soumal en savent bien long) qui avaient élu domicile devant notre maison incriminèrent la longue station faite chez nous par cette femme, et, à sa sortie, ces mauvais garnements l'assaillirent de quolibets et l'escortèrent jusqu'à sa demeure en l'accablant de huées. Cet âge est sans pitié! Quoique d'un âge très-mûr, le maître de Théri ne fut pas moins impitoyable; soit qu'il ne pût se figurer que la séance à laquelle sa brune odalisque venait d'assister eût été exclusivement consacrée à prendre le portrait de celle-ci, soit qu'il voulût, comme César, que sa femme ne fût pas même soupçonnée, il lui administra une correction aussi brutale que peu méritée, dont elle dut tirer cette morale : « L'important est moins d'employer bien ou mal les heures hors du logis que de n'en pas rester trop longtemps absente. »

Ce ne fut pas là le seul incident désagréable de ma journée daguerrienne. L'entêtement des Soumal à nous honorer de leur compagnie faillit nous attirer une fâcheuse affaire qui

(1) Voir à l'Album, planche 38.

occasionna, heureusement, plus de bruit que de mal. Nous étions, comme de coutume, assiégés par les curieux, et le daguerréotype fonctionnait au milieu de nombreux spectateurs, circonstance, soit dit en passant, qui aurait complétement disculpé Théri si son jaloux eût cherché à s'éclairer. La séance terminée, nous priâmes la société de se retirer, ce qu'elle fit sans hésitation. Toutefois, un individu, qui ne connaissait sans doute pas nos usages, refusa d'obtempérer à notre invitation, prétendant, en sa qualité de chef, ne se retirer que suivant son bon plaisir. C'était un petit cheikh soumali de l'intérieur, un gentillâtre campagnard; fier comme un roi de basse-cour, il s'était campé devant nous, le poing sur la hanche et la sagaie en main; son regard provocateur et sa lèvre dédaigneuse semblaient nous dire :

> Cette *case* est à mon gré;
> M'y voici, j'y resterai.

On employa vainement toutes les formules de la politesse pour le décider à vider les lieux. Le jeune sauvageon, encouragé par une sourde rumeur approbative des Soumal qui, de l'escalier, étaient témoins de la scène, paraissait avoir pris racine. Sentant que, si je n'agissais avec énergie, nous ne serions plus maîtres chez nous, j'ordonnai à mes hommes de saisir leurs armes et de jeter à la porte, aussi convenablement que possible, le récalcitrant mal avisé. Le Soumali est, on le sait déjà, fort irascible; quand le nôtre fut dehors, ses plaintes et ses imprécations mirent en émoi ses compatriotes, tous gens des campagnes comme lui, car ceux de la ville ne nous auraient jamais suscité pareilles tracas-

series. Cette sorte de fermentation se prolongea jusqu'au soir autour de notre maison, et, lorsque les deux matelots qui montaient la garde la nuit à bord du bateau où était le gros de nos bagages s'acheminèrent vers leur poste, une quarantaine de mécontents les suivirent, poussant des cris menaçants. Nos hommes revinrent alors vers nous, et je fis prendre les armes au reste du détachement pour les escorter au rivage. Sid-Hhadad, aussi inquiet, sans doute, des dommages qu'une collision pouvait causer à sa propriété que des dangers courus par nous, se joignit à notre petite troupe et l'accompagna. En chemin, il déploya toute son éloquence pour calmer les braillards ameutés, qui aboyaient d'autant plus fort qu'ils n'avaient pas le courage de mordre. Les sentinelles furent relevées sans coup férir; seulement une bande des plus enragés stationnèrent quelque temps encore sur la plage, continuant leurs impuissantes vociférations, puis tout rentra dans le silence accoutumé.

Le lendemain, Moumen, qui avait eu connaissance de cette espèce d'émeute, m'envoya dire qu'il se mettait à ma disposition, et que, si j'étais le moins du monde inquiété, il marcherait avec ses gens sur Chinggãni; mais je n'eus pas à profiter de ses belliqueuses dispositions, car je ne revis et n'entendis plus ni le coq fanfaron, ni ceux qui l'avaient aidé à faire tant de bruit.

Nous avions à Moguedchou un ennemi plus sérieux que ceux dont je viens de raconter les exploits, c'était le climat. Quoique sur le rivage les brises de la mousson soïent assez intenses, la chaleur y est insupportable le jour, surtout en dehors de la ville, où l'on ne trouve pas le moindre ombrage. Pour que M. Boivin et son compagnon, M. Thomas, entre-

prissent, à travers les dunes sablonneuses qui entourent Moguedchou, leurs courses journalières, il ne fallait rien moins que le zèle et le courage qu'inspirent l'amour de la science et la passion de la chasse. Par contre, les nuits sont relativement d'une fraîcheur extraordinaire ; c'est, je crois, à ces transitions si marquées qu'il y a lieu d'attribuer les fièvres endémiques qui règnent en décembre et janvier, et font regarder, par les indigènes, cette partie de la mousson de nord-est comme leur mauvaise saison. Nous subîmes nous-mêmes sa pernicieuse influence, car trois de nos hommes ressentirent les atteintes de la fièvre. J'éprouvai, dès lors, une impatience plus vive de recevoir la réponse de Youceuf.

Au jour prévu, cette réponse m'arriva, apportée par quelques individus, au nombre desquels étaient plusieurs de ceux qui nous avaient déjà conduits à la rivière ; elle me causa un complet désappointement. Le sultan refusait le rendez-vous proposé et m'engageait à me transporter de nouveau à Guèledi. En toute autre circonstance, j'aurais accepté cette offre, mais nos moments étaient comptés ; je persistai donc à suivre le plan que je m'étais tracé et le fis savoir à Youceuf, espérant encore qu'il se déciderait à se rendre aux environs de Meurka.

Libre alors de mes mouvements, je mandai le patron du bateau avec lequel j'avais traité pour notre passage. Le drôle ne se croyant pas, en sa qualité d'Arabe, obligé d'être fidèle à ses engagements, me déclara que, n'ayant pas reçu tout le grain nécessaire pour compléter son chargement, il ne voulait point partir. Ce fut, entre nous, l'objet d'un long débat. Vains efforts ! mes raisonnements et mes re-

proches ne firent pas plus d'impression sur lui que s'il eût été de marbre. Comment sortir d'embarras? Il ne se trouvait plus, en ce moment, dans le port, d'autre bateau dont je pusse me servir. Voyant donc qu'il fallait en venir à composition, j'accordai deux jours à l'entêté nacodah, lui signifiant qu'au bout de ce délai il partirait bon gré, mal gré, et prononçant ces dernières paroles d'un air qui témoignait que ma décision serait irrévocable. En effet, renonçant à prolonger une lutte où il ne se sentait pas le plus fort, il se retira un peu déconcerté de n'avoir pas tout à fait réussi dans ses petits calculs. « *Releub* (il a gagné), » dit-il à un de ses hommes qui l'avait accompagné. Ce mot, prononcé avec l'originale impassibilité de l'Arabe, fut la seule manifestation échappée à son désappointement. Pour nous, quand M. Vignard nous en eut expliqué le sens, nous rîmes beaucoup de cette manière de terminer un débat. Le *releub* passa dans le langage du bord et, lancé avec l'à-propos comique que le besoin de distraction donne aux marins, il a plus d'une fois déridé nos fronts aux heures pénibles qu'engendrent la fatigue et l'ennui.

Le 2 février au matin, nous nous rendîmes à bord du bateau; il était prêt, et l'on appareilla immédiatement. Ce fut pour nous un petit spectacle gratis qui eut, comme disent les feuilletonistes, un succès de fou rire. L'équipage ne se composait que de quelques individus, mais, au tapage qu'ils faisaient, on eût dit qu'ils étaient une centaine, et la besogne n'en allait pas mieux pour cela. Parmi eux, on distinguait un nègre vigoureux et alerte, plus intelligent que ses compagnons et paraissant commander les mouvements qui s'exécutaient, d'ailleurs, avec un beau désordre;

le nom de ce personnage était Saïd. Quant au nacodah, ses talents nautiques égalaient sa loyauté, et il se reposait presque entièrement du soin de manœuvrer sa barque sur le bon vouloir et les inspirations de ses hommes. Après tout, Allah et le Prophète n'étaient-ils pas là pour la préserver de tout péril? Cette fois, cependant, leur protection ne fut pas manifeste. Au moment où l'on travaillait à lever l'ancre, le bateau chassa, et les matelots, croyant qu'on était dérapé, hissèrent la voile avec empressement; mais le grappin, qui draguait le fond, s'arrêta dans un pâté de corail, et la barque, rappelée subitement au vent, s'échoua sur le bord du chenal. Ce fut alors un brouhaha à ne plus s'entendre et au milieu duquel personne n'agissait. Le nacodah, plus embarrassé que les autres, criait d'un ton lamentable : « O mon frère Saïd! vois à nous tirer du péril où nous a jetés la méchanceté du démon! Saïd, ô mon frère Saïd! » Saïd, fier du rôle de sauveur qu'on l'invitait à jouer, prit son élan, plongea coup sur coup vers le grappin et finit par le dégager; puis il alla le mouiller dans un endroit convenable pour qu'en se halant dessus on se remît à flot. Après diverses manœuvres de ce genre accomplies par Saïd avec la gravité qui sied à l'homme sûr de lui-même et pénétré de son importance, le bateau flotta, sortit de la passe et fit bonne route, à la grande joie du nacodah, qui remercia avec effusion Mohhammed, sans plus songer au frère Saïd.

On s'étonnera peut-être que, dans cette bagarre, nous fussions restés les bras croisés, jouissant des embarras de ces pauvres diables sans les aider à en sortir; mais telle est, en général, la façon d'agir des marins passagers. La direction à qui est responsable. A-t-on un service à nous con-

fier, une fonction à nous donner, bon! nous voilà, et du cœur à l'ouvrage!... On n'a pas besoin de nous, tant mieux! que la foudre gronde, que la tempête mugisse, que le navire lutte en désespéré contre les vagues et les écueils, ce ne sont pas là nos affaires! On n'est pas bien sur le pont, affalons-nous. Bonsoir, capitaine, débrouillez-vous, et si, par aventure, vous nous noyez cette nuit, ce sera, ma foi, tant pis pour vous!... Plaisanterie à part, la vraie cause de notre inaction, c'est qu'il y avait plus à rire qu'à se préoccuper de ce qui se passait; mais bientôt il en fut autrement. A quatre ou cinq milles du port, on s'aperçut que l'échouage dont nous nous étions amusés n'avait pas eu lieu sans dommage pour le bateau; quelque couture du fond s'était, sans doute, ouverte, et l'eau montait dans la cale, comme elle monte dans une citerne aux jours de grandes pluies. Ce fut encore à la vigilance de frère Saïd qu'on dut la découverte de cet accident. En l'apprenant, le malheureux nacodah faillit perdre la tête. Quoique peu éloigné du port, il était impossible de regagner en louvoyant l'espace dont nous étions sous-venté, avec une barque ne pouvant que très-difficilement naviguer au plus près et contre un courant qui faisait perdre au *Ducouëdic*, tout fin voilier qu'il est, quinze milles en vingt-quatre heures. Nous nous trouvions donc dans l'obligation de continuer notre route vers Meurka; or, pour cela, il fallait jeter vivement par la fenêtre l'eau qui entrait par la porte, et ce fut la dernière chose dont on s'avisa. Le plus pressé, à ce qu'il paraît, était de régler ses comptes avec le ciel, et le nacodah s'y entendait fort bien. « Mohhammed, s'exclama-t-il d'abord, est la plus parfaite des créatures et le prophète par excellence (*Sid na Mohkhammed Akhiar-el-*

Abad ou Khateum en Nebün). » Vérité suffisamment connue et acceptée pour qu'il fût inutile de la redire. Puis vinrent les louanges de Dieu, assaisonnées d'actes de contrition récités sur le ton du plus sincère repentir. Ces préliminaires achevés, nous crûmes qu'on allait s'occuper avec ardeur des mesures que nécessitait la circonstance, d'après cette maxime, qui devrait être universellement adoptée : Aide-toi, le ciel t'aidera ! Pas du tout ! c'était le tour de l'équipage, non de travailler au salut commun, mais de recourir à la prière; le patron les y invita chaleureusement. « *Fathha âl-ennebi !* Invoquez le Prophète, mes enfants ! s'écriait-il; invoquez le Prophète, lui seul peut nous secourir ! » Et les voix s'unirent dans un rhythme lent et solennel. Cependant, soit que le Prophète fît la sourde oreille, soit que les oraisons ne fussent pas de bonne qualité, l'eau gagnait toujours : bref ! si nous avions persisté dans notre inaction, la barque et son personnel auraient, sans doute, été gentiment au fond pour la plus grande gloire d'Allah et de Mohhammed. Enfin chacun se mit à l'œuvre, vidant l'eau au moyen de sacs en peau, et force fut de continuer l'opération pendant toute la traversée. Il n'y eut que le patron et l'homme de barre à s'abstenir de ce travail; encore le premier n'y resta-t-il pas absolument étranger. Pour encourager ses hommes et assurer à leurs efforts un résultat favorable, il ne cessait de répéter : *Fathha âl-ennebi !* auquel le chœur des travailleurs répondait en psalmodiant quelque verset du Coran.

Hélas ! le dévot nacodah n'était pas au bout de ses peines, et un accident, bien autrement terrible, survint au moment où nous touchions à Meurka. Après avoir rangé le banc qui

abrite le port, il nous fallait lofer peu à peu pour contourner sa pointe ouest et donner dans la passe étroite qui conduit au mouillage; la saisine supérieure du gouvernail cassa, et le bateau, privé tout à coup de l'action de ce régulateur, continua l'olofée, courant ainsi droit sur le récif. Ce fut le coup de grâce pour l'infortuné patron; dans son désespoir, il poussa des cris à glacer d'épouvante équipage et passagers, en y mêlant ses invocations accoutumées. La plus efficace de toutes était l'appel à Saïd. En effet, celui-ci et quelques matelots, oubliant le Coran et laissant le Prophète à sa béatitude éternelle, se précipitèrent à la manœuvre. Il était temps, car une quarantaine de mètres à peine nous séparaient des brisants. La voile fut lestement amenée, le foc traversé, et le bateau, dont l'aire s'était déjà ralentie, ne faisant plus que dériver sous l'influence du vent et du courant qui suit la côte, fut porté en un instant devant l'entrée de la passe que nous enfilâmes en rétablissant la voilure. D'autre part, M. Bridet, aidé de quelques-uns de nos hommes, avait réussi à élinguer la tête du gouvernail et à le saisir de telle sorte qu'on put, tant bien que mal, s'en servir et aller mouiller en dedans du banc. Alors le frère Saïd, cette providence couleur d'ébène de l'affreuse barque où nous avions joué si imprudemment notre existence, Saïd, fier de ses exploits de la journée, se frotta les mains et rentra dans le calme et la sérénité qui caractérisent le contentement de soi-même. Quant à nous, tout en rendant pleine justice à la rapidité et à la précision de sa dernière manœuvre, nous nous félicitâmes d'avoir atteint le terme de notre aventureuse traversée, et, suffisamment édifiés sur la

manière de naviguer des Arabes, nous jurâmes qu'on ne nous y reprendrait plus.

Depuis l'incident que je viens de rapporter, on ne s'était plus occupé de vider l'eau qui nous gagnait sensiblement; aussi le nacodah était-il pressé d'aller chercher à terre du renfort pour suppléer ses matelots fatigués. J'étais impatient moi-même d'opérer notre débarquement, surtout celui des malades; cependant nous ne pûmes y procéder que partiellement, tant le *boat* qui fut mis à la mer était de petite dimension. M. Vignard, M. Bridet et nos invalides complétèrent, avec deux rameurs, le personnel de l'étroit esquif qui vogua vers le rivage. Je n'avais aucune inquiétude sur l'accueil que recevraient nos campagnons, car notre interprète était déjà connu à Meurka. Aussi mes regards curieux se portaient-ils plutôt sur la ville qui, de la distance où nous en étions, présentait un aspect assez pittoresque. Mais, soudain, mon attention fut attirée, vers le point où le canot s'était dirigé, par la foule que j'y vis accourir : en abordant à la plage, où la mer déferlait avec force, il avait été roulé dans les lames, et nos pauvres gens du *Ducouëdic* prenaient un bain forcé. Les autres m'importaient peu : je pensai, d'ailleurs, que cela leur compterait et au delà pour les cinq ablutions quotidiennes imposées à tout vrai croyant. Cette immersion, quoique de courte durée, arrivait bien à contre-temps pour ceux de nos hommes qui avaient subi les atteintes de la fièvre. Toutefois les soins empressés que leur donnèrent quelques habitants réparèrent le mal autant que possible; ils furent bientôt installés dans une maison que j'avais chargé M. Vignard de louer, et là on leur prêta des morceaux d'é-

toffe dont ils se couvrirent pendant qu'on séchait leurs vêtements.

Ce qui rendait le débarquement difficile, c'est qu'aux environs de la pleine mer la lame, n'étant plus arrêtée par le banc qui forme le port, va déferler à la plage avec une violence qui est en raison directe de celle du vent et de la houle du large. Pour éviter un accident semblable à celui dont nous venions d'être témoins, nous fûmes obligés d'attendre des circonstances plus favorables, et ce fut seulement à la nuit qu'on nous envoya une embarcation du port, dans laquelle partirent le docteur, deux matelots et quelques bagages. Il était bien tard pour tenter un troisième débarquement, et je jugeai prudent de le remettre au lendemain. Fatale inspiration! Comment n'avais-je pas appris à me méfier de cette sainte barque? La nuit ne nous apporta pas, il est vrai, les émouvantes péripéties de la journée, mais les impressions causées par celle-ci n'avaient été que d'agréables distractions, comparées aux supplices que nous eûmes à endurer. Nous étions blottis sous le rouf ouvert à tout vent qui couronne l'arrière, parmi des sacs de millet délicatement entremêlés de jarres de semen et de sales et puantes guenilles infestées d'insectes de la pire espèce. Ecœurés par les odeurs nauséabondes qui s'exhalaient de ce mélange, torturés par les dégoûtants parasites dont il était peuplé, nous appelions le sommeil pour oublier nos maux; hélas! à peine fermions-nous les yeux, que le bateau venant à présenter le travers à la lame, un affreux coup de roulis nous jetait sur une jarre ou sur quelque chose d'aussi doux à nos reins. Ce n'est pas tout; le renfort de Soumal amené à bord par le nacodah afin de vider l'eau

de la cale se livra jusqu'au matin à ce travail de Danaïdes, s'encourageant à l'œuvre par des cris et des chants qui nous tinrent forcément éveillés. Ce fut pour nous une nuit infernale. Que diable, aussi, allions-nous faire dans cette maudite galère?... Dès que l'embarcation qui venait nous chercher arriva le long du bord, nous nous hâtâmes de déguerpir, convaincus désormais qu'il était non moins *agréable* de passer la nuit à bord d'un bateau arabe que d'y naviguer de jour.

M. Vignard nous attendait à la plage et nous conduisit à notre demeure; c'était une maison située du côté de la mer et l'une des plus grandes de la ville; elle appartenait au Hhadji-Nour, qui m'accueillit d'une façon très-amicale. De la terrasse on dominait le port, et le mât de signaux que nous installâmes devait être parfaitement aperçu du large. On m'avait réservé, dans l'étage qui nous était abandonné, la pièce habitée par la sœur du propriétaire, et celle-ci opérait son délogement au moment de mon arrivée. La vue de la dame me donna une triste idée de la propreté de sa chambre, et en effet j'y trouvai tout dans un état de saleté aussi blessant pour le regard que pour l'odorat. Mon premier soin fut donc, après avoir mis à nu les murailles graisseuses et enfumées de ce boudoir encore plein de l'image et du parfum de celle qui l'occupait naguère, de leur donner un lait de chaux, ne fût-ce que comme mesure hygiénique; puis je m'y emménageai avec un kibani pour lit, ma malle pour commode et deux barils pour siége et bureau.

Bien m'en avait pris de faire ces luxueuses dispositions, car, dès la nuit suivante, je ressentis les symptômes de la fièvre et, malgré l'insomnie de la veille et les fatigues de la

journée, je ne pus jouir d'un instant de sommeil. Le malaise et l'agitation étaient le prélude d'un violent accès qui me jeta dans un anéantissement complet pendant six jours, au bout desquels une effrayante dose de sulfate de quinine me remit provisoirement sur pied. J'essayai alors quelques courtes promenades dans la ville et aux environs; mais ma faiblesse m'empêcha d'entreprendre une excursion à la rivière. Mes compagnons, non moins éprouvés, avaient été, à l'exception du quartier-maître Hamon, successivement atteints de la fièvre, et ils étaient à peu près aussi impuissants que moi à supporter une longue marche. Je dus donc me contenter de simples renseignements sur ce que nous ne pouvions voir par nous-mêmes. D'ailleurs la maladie ne nous laissa que quelques jours de répit. Je fus de nouveau alité le 13, et lorsque, le 15 au matin, le *Ducouëdic*, attendu par nous avec une vive impatience, parut en vue du port, nous étions presque tous sur le grabat. Toutefois, malgré les tristes incidents de cette expédition, nous avons réussi, en employant chacun nos bons moments, à recueillir les documents les plus indispensables pour faire connaître Meurka.

J'ai décrit, au chapitre XIX, l'aspect et les points remarquables de la côte jusqu'à Djelleub; c'est donc de cet endroit que je reprends ma description.

Le rivage, dont la direction générale, de Moguedchou à Gondeurcheikh, est l'ouest-sud-ouest, et le sud-ouest de Gondeurcheikh à Djelleub, continue, jusqu'à Meurka, de s'infléchir vers le sud. Entre ces deux derniers points, les collines qui s'élèvent au delà de la plage redeviennent arides comme elles le sont en arrière et dans l'est de Moguedchou. Le sol

en est pourtant moins sablonneux et formé de terre argileuse rougeâtre d'une teinte plus prononcée que celle des parties de côtes déjà mentionnées. Sur tout cet espace, il existe un récif gisant parallèlement au rivage et dont les brisants marquent à distance de quatre à six cents mètres au large. Devant Meurka, ce récif est découpé de manière à former une sorte de barachois présentant une surface de 190,000 mètres carrés, où l'on a des fonds de 4 mètres à $9^m,5$, de basse mer. C'est ce que les Arabes appellent *Bendeur Meurka*, port de Meurka. La direction moyenne du barachois est le sud-est $\frac{1}{4}$ sud vrai; le milieu de l'entrée reste au sud d'un petit édifice isolé qu'on aperçoit sur la plage à environ cent mètres dans l'ouest de la ville : la déclinaison observée à terre a été trouvée de 6° 16′ nord-ouest.

Le mouillage intérieur est abrité des vents de la mousson de nord-est par le banc de sable qui le borne du côté de l'est et sur lequel il n'y a, à mer basse, que de $0^m,8$ à $3^m,6$ d'eau, quelques points découvrent même dans les grandes marées. Presque toute l'année, les bateaux peuvent mouiller dans ce havre, en prenant position d'un côté ou de l'autre, selon la mousson régnante; mais dans la période comprise entre la mi-mai et la fin d'août, où les vents de sud-ouest sont violents et la mer très-grosse, celle-ci, n'étant plus arrêtée par les bancs, déferle jusque dans le bassin, de sorte, disent les indigènes, que bancs et bassin présentent à leur surface une suite non interrompue de brisants. De la mi-septembre au commencement de novembre et de la fin de février à celle d'avril, des navires, calant de 3 à 4 mètres d'eau, entreraient également dans le port; seulement, comme la passe est

étroite et l'évitage assez restreint, ils devront y donner avec précaution, et non sans envoyer d'abord reconnaître et marquer par une bouée le point précis où il conviendra de jeter l'ancre. Afin d'être bien abrités de la mer et de n'avoir pas à se préoccuper de leur évitage, le mieux pour eux serait de s'amarrer à quatre amarres près de l'accore du banc, le cap de l'est à l'est-nord-est, rumbs entre lesquels soufflent les brises les plus fortes dans la mousson dont il s'agit. Au reste, l'inconvénient réel du mouillage de Meurka, c'est la difficulté d'en sortir, car il faut, pour cela, un concours de circonstances qui pourra se faire attendre plusieurs jours; c'est-à-dire, une belle mer, un courant de marée favorable et une brise maniable dont la direction permette de doubler le banc qui borne la passe du côté de l'ouest. Si ce petit port appartenait à une nation civilisée, cette difficulté disparaîtrait bientôt au moyen d'un système de balises et de coffres de halage, mais aujourd'hui il ne présente aucune ressource de ce genre.

Quant à l'ancrage extérieur, il ne m'a point paru sûr devant l'entrée du port, en ce que, pour avoir des fonds convenables, il faudrait être trop près des bancs. Sous ce rapport, on serait moins mal en mouillant dans le sud-est $\frac{1}{4}$ est de la ville; cependant la chute rapide du fond, du côté du large, n'y laisse qu'un étroit espace pour jeter l'ancre; en outre, les communications entre la ville et le bord exigeraient beaucoup de temps.

Le plan levé (1) en mars 1847 par les officiers du brick, et sur lequel ont été placées les sondes extérieures faites en

(1) Voyez planche 39.

1848, complétera ces renseignements. Inutile de répéter les recommandations que j'ai déjà faites sur les précautions à prendre pour l'atterrage eu égard aux courants qui se font sentir jusqu'à trente à quarante lieues de terre.

La ville de Meurka, que nos observations placent par 1° 42′ de latitude nord et 42° 33′ 38″ de longitude est, est bâtie sur un plateau de roches s'avançant un peu dans la mer et dont la surface est de 17 hectares. La majeure partie de cet espace est occupée par la ville proprement dite, composée de maisons à terrasses analogues à celles de Moguedchou, et dont la plupart menacent ruine; des cases, qui pour la forme et la nature des matériaux ressemblent à celles de Hhafoun, couvrent le reste du terrain. Examinée en détail, Meurka n'est véritablement qu'un amas de maisons délabrées; mais, vue de la mer et à une certaine distance, elle offre un tableau qui ne manque ni de pittoresque ni d'originalité. En premier plan sont des bateaux aux longues antennes, paisiblement à l'ancre en dedans d'une ligne d'écume et de brisants, et mollement bercés par la houle. En arrière et dominée çà et là par les panaches de quelques cocotiers, se développe la ville en pierres, dont les constructions, assez régulièrement groupées, contrastent avec l'aspect sauvage des huttes entremêlées de broussailles qui l'entourent du côté de l'est. Une rangée de collines aux flancs dénudés et rougeâtres remplit le fond du paysage. Sur le pourtour de la ville, les maisons sont reliées entre elles par des pans de murailles, disposition qui, de loin, donne à Meurka l'apparence d'une citadelle entourée de courtines à crémaillères : excepté cette espèce de courtine, qui pourrait tout au plus la mettre à l'abri d'un coup de main

du côté de l'intérieur, la ville ne possède aucune fortification. On n'y trouve pas non plus de monument remarquable, si ce n'est, à l'ouest et un peu en dehors de l'enceinte, une mosquée à moitié ruinée : on la nomme Cheikh-Osman, du nom d'un saint musulman qui y est enterré. On y voit une inscription portant que le saint est mort un vendredi, vers une heure, le 12 du mois de redjeub de l'an 967 (avril-mai 1560 de J. C.), anniversaire encore célébré, chaque année, par des prières et de pieuses stations. Il y a, en outre, treize ou quatorze mosquées, mais elles sont insignifiantes, même celle dite du vendredi, parce que l'on y fait la prière en commun ce jour-là : le minaret qu'on aperçoit dans la partie sud de la ville appartient à cette dernière. Enfin, hors des murs, on rencontre un grand nombre de tombeaux, tous d'ailleurs sans intérêt historique.

La localité possède plusieurs puits donnant de l'eau plus ou moins saumâtre et fournie, sans doute, par l'infiltration de la mer à travers les sables du rivage; eu égard à la pente générale du terrain, ils sont plus profonds au nord qu'au sud de la cité.

Nous avons vu le nom de Meurka figurer pour la première fois dans la Géographie d'Edrisi, et Ibn-Saïd nous a appris que cette ville, située sur une rivière et habitée par des musulmans, était la capitale des Haouiya. Voilà tout ce que les géographes et voyageurs arabes ont écrit touchant cette localité. Voici maintenant, en résumé, ce que rapportent les traditions du pays :

La fondation de Meurka est postérieure à celle de Moguedchou; mais rien de précis à ce sujet ne s'est conservé dans la mémoire des indigènes; ils confondent l'histoire de la

ville avec celle des peuples qui en ont occupé le territoire.

Les plus anciens habitants connus sont les Ouélloun, ainsi appelés du nom d'un de leurs chefs qui eut pour fils Ougada, lequel fut père, à son tour, de trois fils : Daoulé, Diulé et Delol, à qui une version différente en ajoute deux autres : Daïlé et Douadé. Ces noms désignent, outre les descendants d'Ouélloun, les tribus qu'ils formèrent et qui s'établirent sur le territoire de Meurka ou dans les environs.

Ces peuplades furent chassées par les Odjourane, déjà plusieurs fois mentionnés. Cette tribu faisait partie de la grande famille des Soumal-Haouiya, circonstance qui corrobore, jusqu'à un certain point, l'assertion d'Ibn-Saïd, à savoir : que Meurka était la capitale des Haouiya. Sous la domination des Odjourane, la ville, composée primitivement de cases en feuillage, nattes et branches d'arbres, à la façon soumal, prit beaucoup d'extension et fut divisée en deux quartiers, celui du nord, dit Khéroubi, et celui du sud, dit Eurgouci. Six tribus occupaient chacun de ces quartiers ; celles du quartier du nord étaient : les Deurkhia, les Dolhebat, les Siraf, les Arbeceumma, les Nakhouda et les Siratké. Ces derniers étaient des émigrés de Moguedchou, ils bâtirent des maisons en pierres ; l'endroit où ils s'établirent fut, dit-on, celui qu'on a désigné depuis sous le nom d'Aîl-Hhadji (puits du Hhadji). Les tribus logées dans le quartier du sud ou Eurgouci étaient : les Goulaï, les Gambaïaré, les Hheutta, les Hheutta-ata, les Chéroufi et les En'çor. C'est, sans doute, à l'époque où Moguedchou et quelques autres cités des Bénadir florissaient sous la dynastie des M'doffeur, que Meurka acquit le développement dont nous venons de parler. La domination des Odjourane, l'une des plus fortes

qui se soient organisées parmi les peuplades indigènes, dura, dit-on, quinze générations ; elle dut être contemporaine de celle des Portugais, dans les mers de l'Inde.

L'invasion de Moguedchou par les Abgal, si elle ne se continua pas jusqu'à Meurka, n'en nuisit probablement pas moins à sa prospérité. En effet, plus tard, un chef appelé Amir (un Abgal peut-être) souleva les populations et se forma une tribu qui prit le nom d'Al-Amir. Il envahit, avec elle, le territoire de Meurka, s'empara de la ville et chassa les Odjourane : sa puissance dura trente-quatre ans. J'ai mentionné, dans la Ire partie, à propos de Moguedchou, une coutume qui consistait en ce que, tous les soirs, à l'issue de la prière de l'Eûcha (environ une heure après le coucher du soleil), des crieurs parcouraient la ville pour en faire sortir les Soumal avant la fermeture des portes. Cet usage s'établit également à Meurka sous Amir.

Mais de nouveaux hôtes tendaient déjà à devenir prépondérants dans le pays : c'étaient les Biémal, originaires du nord. Peu nombreux d'abord, ils s'étaient établis au sud de Danana, s'étendant petit à petit, jusqu'à ce que, ayant atteint le voisinage de Meurka, la guerre éclata entre eux et Amir. On rapporte ainsi qu'il suit l'accident qui y donna lieu : une femme de la tribu biémal était allée au puits prendre de l'eau ; elle y trouva quelques habitants de la ville, et sa beauté excita leur convoitise. Après avoir vainement essayé les moyens de séduction, ils employèrent la violence. La victime de cette brutalité se releva pâle de honte et de fureur : « Si mes frères, dit-elle aux misérables qui l'avaient outragée, méritent véritablement le nom d'hommes, au récit de mon affront on verra l'écume sortir de leur bouche

comme de celle de nos fidèles chameaux, mais elle sera teinte de sang, et le sifflement des sagaies vous annoncera leur arrivée. » En effet, dit la chronique, ils accoururent peu après, ivres de fureur et ne respirant que le carnage : ils assiégèrent la ville, la prirent, tuèrent Ahhmed-Omar, qui la gouvernait comme naïb d'Amir, et en chassèrent la population. C'est de cette victoire remportée, il y a cinquante-sept ans, que date l'occupation de Meurka par les Biémal.

Instruit de l'événement, Amir, qui résidait à l'intérieur, arriva en hâte pour venger les siens et combattit trois fois les vainqueurs, à Dou'déré, à Guerçala et à Todbé-Iakha : trois fois il fut battu, et ces défaites amenèrent la dispersion de sa tribu, dont il n'existe plus de trace.

Depuis lors jusqu'à leur démêlé avec Youceuf, les Biémal ont continué d'occuper le pays, bien qu'ils aient eu à subir diverses calamités. Ce fut d'abord une invasion de Galla que les gens de Braoua favorisèrent, se croyant menacés par les Biémal : elle fut assez meurtrière, et les envahisseurs s'avancèrent jusqu'à Gondeurcheikh. On ne nous en a point indiqué l'époque précise ; quelqu'un nous affirma qu'elle ne remontait pas à plus de vingt ans; toutefois ce terme me parut bien rapproché pour que personne, dans le pays, ne se souvînt d'en avoir été témoin. Plus récemment, en 1835, une épidémie ravagea toute la côte, et une sécheresse qui se fit sentir dans les Bénadir amena la disette et la famine; mais la ville avait réparé ses désastres et prospérait, lorsque éclata la lutte entre Youceuf et le sultan de Bardéré. J'ai dit, précédemment, la part que les Biémal avaient été conduits à y prendre et

qu'il en était résulté pour eux le sac de leur ville. Les détails que je recueillis à Meurka sur cet événement se trouvèrent conformes à ce que j'en avais appris à Zanzibar. Je n'y reviens ici que pour produire une lettre du Hhadji-Ali aux habitants de Braoua, qui n'est pas le moins curieux document de cette guerre; elle fournira, outre quelques renseignements, un échantillon du style épistolaire d'un Soumal-Medjeurtine.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

« Louange à Dieu, le roi tout puissant, le chéri, qui par-
« donne et fait grâce, qui est fort et généreux, qui jette un
« voile sur nos fautes; il sait ce que renferment les cœurs et
« les esprits; il n'ignore ni les actions cachées ni les se-
« crets. C'est lui qui a créé le paradis et l'enfer, qui a fait
« poindre la lumière au milieu de la nuit, et la nuit au mi-
« lieu de la lumière. Que Dieu répande ses bénédictions
« sur notre seigneur Mohhammed, le choisi, sur sa famille
« et sur ses compagnons, à partir d'aujourd'hui jusqu'au
« jour dernier.

« Ensuite cette lettre vient du Hhadji-Ali, fils d'Abder-
« rahhman, et est adressée aux cinq tribus touni et aux
« Arabes résidant à Braoua. Je vous fais savoir que nous
« sommes arrivés ici vers la fin de la mousson et nous étions
« au nombre de 150 Soumal. Nous sommes descendus à
« Meurka et nous nous sommes rendus à Golouïne, où
« nous avons combattu dans la dernière partie de la nuit de
« dimanche. Ils nous ont tué du monde, nous leur en avons
« également tué. Chaque troupe a son dire, et les destins
« de la guerre sont changeants. Le nombre de nos morts
« s'est élevé à 50; j'ignore quel est le nombre des leurs,

« mais je présume que nous leur en avons tué beaucoup.
« Or, certes, nos morts iront en paradis et les leurs en enfer,
« d'après ces paroles de Dieu : *Ils seront affligés des mêmes
« peines que vous, mais vous pourrez espérer de Dieu ce
« qu'il ne leur sera pas permis d'espérer*. De même, ô habi-
« tants de Braoua, je vous fais une recommandation au nom
« de Dieu et de son prophète : si nos fusils et deux canons
« vous parvenaient, ne les achetez point si vous êtes vérita-
« blement du parti de notre maître, Saïd-ben-Soultan, car
« nous sommes de sa famille, et, si vous suivez la foule des
« sectateurs du mécréant Youceuf, il n'y aura plus de liens
« de famille entre nous, et le sang ne parlera plus entre
« vous et entre nous. Faites parvenir mon salut au cheikh
« studieux, le plus sage et le plus instruit des hommes, la
« lampe des ténèbres, le cheikh Mahhi-Eddin, et à ses dis-
« ciples et à ceux qui vivent dans sa société. Saluez de même
« de notre part le cher cadi Naceur-ben-Djâ'ad, et dites-lui
« que le livre était renfermé dans le coffre et que j'étais
« souffrant, ne pouvant plus marcher ni parler ; que main-
« tenant le livre est avec moi à Meurka et que je le lui enver-
« rai au diman (mousson de sud-ouest), s'il plaît à Dieu (qu'il
« soit élevé !). Nous allons retourner faire la guerre à Go-
« louïne dans trois jours. Saluez enfin de notre part les sa-
« vants craignant Dieu, ceux qu'il ne repousse pas de la
« bonne voie et qui n'entrent pas dans la secte de l'affamé
« fils d'Ane (Youceuf).

« Salut final ce qui est la meilleure manière de commen-
« cer et de finir. Cette lettre vous portera notre salut et di-
« rigera nos vœux pour votre conservation jusqu'en votre
« présence. Que Dieu vous guide par les premiers versets

« du Coran, et qu'il vous donne son secours, lorsque vous
« en aurez besoin. Qu'il vous dédommage enfin du mal de
« toutes les positions où vous vous trouverez. Salut.

« Votre ami est bien et tranquille, dans un parfait état de « paix et d'entière félicité. Cette lettre vous est adressée du « port de Meurka où tout est au mieux, et où il n'y a pas « d'événements fâcheux, par la grâce de Dieu. Qu'il soit « élevé! »

Voici maintenant ce que je sais des rapports qui ont pu exister entre la cité qui nous occupe et les imams de Mascate, notamment le sultan actuel. Commencés sous le règne d'Ahhmed-ben-Saïd, à qui le cheikh de Meurka avait envoyé deux de ses principaux concitoyens, en signe de soumission, ces rapports se bornaient, tout récemment encore, à une vassalité nominale, d'autant moins contestée qu'elle n'imposait ni charges ni sacrifices d'aucune nature. Quant aux relations directes de Syed Saïd avec les chefs de la ville, elles furent amenées par le fait suivant : vers 1826, un soldat des Beni-bou-Hassan ayant été tué par un Soumal, aux environs de Meurka, les habitants, dans la crainte que le Sultan n'exerçât contre eux des représailles, envoyèrent des députés vers ce prince, en se déclarant ses sujets. Cette démarche n'eut pas de suite ; toutefois, à la fin de l'année 1840, une occasion s'offrit pour Saïd de faire personnellement acte de souveraineté. Dans une traversée de Mascate à Zanzibar, le navire qu'il montait mouilla fortuitement devant Meurka. La guerre civile y régnait et les partis étaient près d'en venir aux mains. La présence du Sultan rétablit la paix, et les chefs réconciliés allèrent tous ensemble lui rendre hommage à son bord. Cinq ans plus tard, Meurka eut à subir

l'application du régime fiscal créé par le Sultan dans ses possessions d'Afrique. A cette époque, il y installa, comme collecteur des douanes, Stambouli-ben-Combo (1), déjà cité. Mais ce personnage, après avoir exercé ces fonctions pendant un an, était parti pour Zanzibar, laissant en sa place un ancien soldat, que Saïd lui avait adjoint, et le poste dont il s'agit était occupé par ce soldat lorsque nous passâmes à Meurka en 1847 et 1848.

La population de Meurka s'élève à 3,500 âmes environ; elle ne diffère en rien de celle de Moguedchou pour ce qui a trait aux caractères physiques, au costume, aux armes, aux mœurs et aux usages. Elle se compose d'Arabes, de Cheraf et de Soumal. Les Arabes y sont en très-petit nombre; les Cheraf se divisent en quatre tribus; les Aloui, les Ben-Hhacen, les Mohadel et les Mecila. Les Soumal Biémal comprennent aussi quatre tribus principales qui sont : les Saad, les Soleïman, les Esmin et les Daoud, descendants de

(1) Voici le texte de la proclamation faite, à ce sujet, par le Sultan, et que j'ai trouvée entre les mains du collecteur :

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, son serviteur Saïd-« ben-Soultan', à tous ceux de nos chers amis qui fréquentent le port « de Meurka et qui verront cet écrit. Que Dieu vous sauve!

« Ensuite nous avons placé notre ami le très-honorable Stambouli dans « le port de Meurka, afin qu'il perçoive les droits à prélever sur les « marchandises qui arriveront par les bateaux indiens et arabes, ainsi « que les droits sur l'ivoire qui viendra de l'intérieur et que les In-« diens ou les Arabes achèteront, et cela suivant que nous l'avons éta-« bli dans l'ordre ci-après. Tout individu qui contreviendrait à ce que « nous mentionnons et réglons sera passible de peines et de dédomma-« gements. Salut. »

Suit le tarif des droits, le même que nous avons reproduit au chapitre XVI. La date de ces pièces est le 4 du mois de dhoulqaada (le sacré) de l'année 1262 de l'hégire (26 octobre 1845).

Biémal M'hammed. On cite, en outre, une tribu, dite Dobroura (qui mange le feu), dont le fondateur fut Dobroura, frère de Biémal M'hammed. Toutes sont gouvernées patriarcalement par des cheikhs auxquels on donne souvent à tort le titre de sultan, vu qu'ils n'ont point l'autorité dont ce titre emporte l'idée; en effet, à proprement parler, chaque ville ou village s'administre à sa guise, et chacun peut y exprimer son avis sur les affaires publiques. Il y a pourtant une famille souveraine, celle des Bouras, dont le chef actuel, qui fait sa résidence dans l'intérieur, à environ une heure de marche de Danana, s'intitule ougas ou cheikh des Biémal.

Les cheikhs de Meurka sont issus de cette famille. Voici leur généalogie, telle du moins qu'elle nous a été indiquée : Mahhmoud, Ben-Hhusseïn, Ben-Soddiq, Ben-Heberoun, Ben-Mahhmoud, Ben-Cheikho, Ben-Djebeur, Ben-Iaré, Ben-Daoud, Ben-Hhalanlé, Ben-Bouras. C'est Heberoun qui a été le premier sultan à Meurka, après la prise de la ville et le meurtre d'Ahhmed-Omar (1). Mahhmoud-ben-Hhoucen, le cheikh actuel, avait succédé à son père un an avant l'apparition du *Ducouëdic*. Je n'eus pas occasion de le voir parce qu'il était absent de la ville, pendant le séjour que j'y fis. Il reconnaissait, je pense, la suzeraineté du chef de la famille des Bouras. A cette famille appartiennent encore plusieurs personnages marquants dans le pays; tel est, entre

(1) Il s'agit, sans doute, ici, du lieutenant d'Amir. On remarquera la disproportion qui existe entre le nombre des chefs biémal, successeurs de Heberoun, et les cent cinquante-sept ans indiqués précédemment comme durée de l'occupation biémal. Il est difficile, en effet, d'admettre que Heberoun, Soddiq et Husseïn aient régné à eux seuls cent cinquante-six années.

autres, un cousin germain de l'ougas, Abd-er-Rahhman, chef de l'armée des Biémal et qui jouit, dit-on, d'une assez grande influence. Le cheikh de Meurka est assisté d'une sorte de conseil des vieillards qui, en tout, a voix délibérative.

La situation de la ville, à l'égard de Youceuf, a été tranchée par les derniers événements; les habitants ont dû se soumettre pour la soustraire à une destruction complète; mais les hostilités n'en ont pas moins persisté entre le vainqueur et les Biémal. Ceux des campagnes et des petites localités de la côte, moins faciles à atteindre et ayant moins à perdre que ceux de Meurka, continuent de soutenir la lutte et la prolongeront peut-être jusqu'à un revirement de fortune. Quoi qu'il en soit, la guerre qui dure depuis plusieurs années, et surtout le pillage récent de la ville, avaient jeté dans l'activité productive et commerciale du pays une perturbation par suite de laquelle nous ne pouvions guère apprécier ce qu'était cette activité en temps ordinaire. Les champs ravagés, les troupeaux enlevés ou dispersés, la circulation des caravanes entravée, celles-ci étant actuellement obligées de passer par Guèledi et d'y acquitter un péage de trois piastres par chameau chargé, une forte diminution apportée dans la production manufacturière, enfin une baisse proportionnelle dans le chiffre des transactions avec l'extérieur, tels ont été les résultats de cette déplorable collision.

Meurka fabrique des tissus de coton comme Moguedchou, mais en bien moindre quantité. L'exportation en est insignifiante, surtout depuis quelques années, la production n'ayant pas dépassé la consommation locale de plus de cinq

à six mille pièces, chiffre qui me paraît extrêmement faible comparé à celui de la population. La majeure partie de cet excédant est échangée contre les produits de l'intérieur et spécialement les grains récoltés sur le bord de la rivière. Avant la guerre, les Biémal étaient très-riches en bestiaux et ils auraient fourni à Meurka, pour l'exportation, beaucoup d'animaux et d'excellents cuirs, au prix où ils sont chez sa voisine du nord. Tout cela se trouve aujourd'hui réduit à des proportions plus que modestes. Néanmoins le chérif Hassan, principal négociant de la ville, que je consultai en prévision des besoins éventuels de Bourbon, me dit qu'il était en mesure de livrer, en quatre jours, deux cents bœufs, au prix de 4 à 5 piastres. Il en prit l'engagement, pour le cas où des opérations de cette nature seraient tentées par le commerce de notre colonie.

En résumé, le mouvement d'échange de ce port s'alimente des mêmes articles et denrées que celui de Moguedchou ; les monnaies, poids et mesures en usage dans ce dernier port le sont également dans l'autre : je renvoie donc, pour tous ces détails, au chapitre XVI.

Je n'ai pu me procurer aucun itinéraire de Meurka à l'intérieur ; j'ai seulement appris que, pour aller à Ganané, une caravane mettait de treize à quatorze jours ; un piéton bon marcheur et ne s'arrêtant pas, six jours ; enfin, que la distance entre les deux points est égale à celle qui sépare Moguedchou du Djoub.

Le territoire des Biémal s'étend sur le littoral, depuis Danana jusqu'à quelques lieues au sud de Meurka ; il s'arrête, du côté de l'intérieur, au bord de l'Ouébi, où il compte quatre villages ou centres de population, nommés Ougadi,

M'chan', Kaïk et Djennan' : on s'y rend de Meurka en quatre ou cinq heures de marche, cheminant d'abord à travers des collines sablonneuses peu élevées, qui occupent en largeur un espace de cinq à six milles : le lieutenant Christopher y a trouvé plusieurs puits contenant de l'eau excellente à une très-faible profondeur. Au delà, et jusqu'à la rivière, le sol est d'une fertilité remarquable.

C'est encore la présence de l'Ouébi qui donne à cette partie du pays son charme et sa richesse; à partir de Guèledi jusqu'à Doboï près Braoua, la Denoq rencontre successivement, outre les quatre villages ci-dessus indiqués, Benguéda sur sa rive droite, Ougadi sur la gauche, Aourké, Golouine et Somani, tous trois situés sur la rive opposée. Sa direction générale dans ce parcours est sud-ouest, parfois un peu plus sud, et, comme en même temps la côte correspondante fait une rentrée, le rivage et la rivière se rapprochent de telle sorte, à la hauteur de Meurka, que, pour aller de l'un à l'autre, il suffit de quatre heures de marche. Le lieutenant Christopher n'a pas nommé le point de la rivière qu'il avait visité en arrière de Meurka; je pense que c'est le village d'Ougadi; il donne à l'Ouébi, en cet endroit, 45 mètres de largeur et 4 mètres à $4^{m},5$ de profondeur; on la traversait en bac; la vitesse du courant était de 3 milles à peu près.

Dans l'espace décrit ci-dessus, quatre petites branches se détachent de la rive droite de la Denoq : l'une, partant d'Ougadi, suit d'abord une ligne presque perpendiculaire au cours principal; puis, à quelque distance, elle s'infléchit subitement, coule à peu près parallèlement à ce dernier et se perd dans les terres, à une quinzaine de lieues du point

de bifurcation; la seconde branche se sépare à Aourké, la troisième à Somani, et toutes les deux vont se réunir à la première. Quant à la quatrième, elle quitte le tronc commun à Mahamed-Tiro, dont on ne m'a pas indiqué la position.

CHAPITRE XXI.

Arrivée du brick devant Meurka. — Retour à bord. — Description de la côte entre Meurka et Braoua. — Mongguya. — Golouine sur la Denoq. — Torré. — Relâche à Braoua. — Les principaux cheiks viennent à bord. — Description du port et de la ville. — Histoire et traditions locales. — Population. — Situation politique actuelle. — Commerce. — La Denoq en arrière et au delà de Braoua. — Communications avec l'intérieur. Itinéraire à Ganãné. — Cours du Djoub. — Considérations générales sur les Bénadir.

Le 15 février, au matin, nous vîmes le brick à quelques lieues au vent de Meurka; nous le croyions en retard, et ce retard m'inspirait de l'inquiétude. Depuis deux jours, j'avais été pris d'un nouvel accès de fièvre, et, dans mes moments de demi-lucidité, j'entrevoyais, avec le découragement d'un malade, tous les embarras où nous jetterait quelque grave accident arrivé au navire. Mais mon lieutenant était parfaitement en règle, et c'était nous, pauvres impatients, qui, au milieu de nos tribulations, avions, dans nos cerveaux en délire, compté un jour de plus qu'à bord, ce qui, malheureusement, n'avait avancé en rien l'instant de notre délivrance. Toutefois nos préparatifs de départ s'en étaient trouvés hâtés, et, lorsque le brick parut, ils étaient achevés depuis la veille.

Aux divers signaux que fit notre sémaphore improvisé, le *Ducouëdic*, s'étant rapproché, mit en panne et nous expédia

deux embarcations. Le vent, qui avait soufflé bon frais les jours précédents, s'était un peu calmé dans la nuit, de sorte que les difficultés de notre rentrée à bord ne furent pas aussi grandes que nous l'avions craint. Les bagages placés dans les canots, on y conduisit les malades; puis, après avoir récompensé le Hhadji-Nour de la bonne et serviable hospitalité que nous avions reçue dans sa maison, et dit adieu à nos connaissances de Meurka, qui, à défaut de soins actifs, s'étaient, du moins, montrées sensibles à nos misères, MM. Vignard, Bridet et moi, qui formions l'arrière-garde, nous nous embarquâmes à notre tour et fîmes voile vers le brick.

Quoique malades, ou peut-être parce que nous l'étions, nous n'avions pas oublié les invalides du bord : une provision de moutons, de volailles, d'œufs et de miel avait été achetée à leur intention. Dès que nous eûmes atteint cet asile où nous attendaient des soins éclairés, le *Ducouëdic* gagna le large. J'espérais que, en nous tenant à une quarantaine de lieues de la côte, l'air frais et salubre de la mer hâterait les convalescences. Le 21, la vigie signala un navire, reconnu bientôt pour un brick-goëlette anglais. Notre route et la sienne se croisant, nous fûmes, deux heures après, à portée de voix. C'était le *Nimble*, venant de Maurice et allant à Braoua chercher une cargaison de bœufs : son capitaine nous demanda notre point observé. Je le lui donnai avec quelques renseignements sur Meurka et son commerce; puis chacun continua son chemin.

Le soir même, la maladie m'ayant laissé un peu de répit, j'ordonnai de rallier la terre, dont nous eûmes connaissance le 22 au matin, près et au vent de Meurka. Le temps était

beau. J'envoyai deux embarcations faire des sondes en dehors du havre, afin de déterminer les accores extérieurs des bancs et les endroits convenables pour jeter l'ancre. Les officiers chargés de ce travail y employèrent la journée, et à la nuit rejoignirent le brick, qui reprit la haute mer. Le lendemain 23, nous atterrîmes à quelques milles dans l'est-nord-est de Mongguya, et je me décidai à rallier Braoua. Nous longeâmes la côte à distance d'un mille et demi à deux milles, sondant de cinq minutes en cinq minutes, sans avoir fond, avec 48 mètres de ligne. Cette partie du littoral est mieux garnie de buissons et d'arbustes que les environs du dernier port visité par nous; les collines qui dominent le rivage sont un peu plus basses et recouvertes d'un sol moins sablonneux. La côte nous a paru saine sur toute son étendue, à moins d'un demi-mille de la plage; mais, en divers endroits, celle-ci est bordée d'une ligne de récifs dont les brisants marquent à environ six cents mètres au large, et qui forme entre elle et la terre un chenal où la mer est calme et où des bateaux peuvent trouver abri. Ce que les indigènes appellent port de Mongguya ou Mongouya, et qu'on nous a signalé comme situé à une dizaine de milles dans l'ouest-sud-ouest de Meurka, n'est autre chose qu'un de ces bassins naturels; nous n'avons point aperçu de groupes de cases sur ce point; toutefois, à environ un demi-mille du rivage, deux ou trois masures en ruines (1), auprès desquelles s'élevait un peu de fumée, indiquaient que ce lieu n'était pas complétement inhabité. Autant que j'ai pu le comprendre, le seul titre de Mongguya à une distinction particulière serait

(1) Ce sont peut-être les vestiges de l'ancien établissement arabe dont parle le lieutenant Christopher.

d'offrir aux bateaux un mouillage plus rapproché de l'Ouébi-Denoq que tout autre point de la côte, et où, par suite, sont transportés très-promptement les grains récoltés le long de ce cours d'eau : et, en effet, les habitants des bords de la rivière ont avec Mongguya des communications presque journalières. En arrière de ce dernier, est Golouine (grande broussaille), le plus populeux et le plus riche en culture des villages situés sur la Denoq, entre Guèledi et Doboï. La population en est dévouée à Youceuf; aussi était-ce eu égard à ces circonstances que, voulant s'établir à Mongguya, le Hhadji-Ali avait d'abord dirigé une attaque contre Golouine, attaque qui, comme on l'a vu précédemment, eut de tristes résultats pour l'agresseur.

A ce qui précède, j'ajouterai quelques renseignements donnés sur Golouine et Mongguya, par le lieutenant Christopher, dans le mémoire déjà cité :

« Apprenant que la rivière s'approchait très-près de la « mer en un lieu appelé Galwen (Golouine), représenté à « quatre milles seulement du rivage de Moonguia, je me « proposai de jeter l'ancre pour essayer d'explorer les alen- « tours après avoir envoyé un guide de Brawah (Braoua) « avec un officier pour examiner l'ancrage; mais, l'espace « convenable pour mouiller ne s'étendant qu'à un petit « demi-mille du rivage, je ne jugeai pas prudent de le faire « en cette saison où le temps est incertain et sujet aux ra- « fales. La tenue y est bonne, le fond étant de sable fin et « vase à une profondeur de 8 à 9 brasses (14 à 16 mètres), « profondeur qui augmente subitement jusqu'à 30 brasses « (55 mètres). Dans la mousson de nord-est, je conçois qu'il « n'y aurait point de danger pour un navire à mouiller de-

« vant le récif, à l'abri duquel une embarcation peut presque
« toujours aborder en eau calme. Il y a bon mouillage pour
« un bateau du pays, en dedans du récif, en un barachois
« naturel dont l'étendue parallèlement au rivage est d'en-
« viron 200 yards (183 mètres), avec une profondeur de
« 1 à 3 brasses (1ᵐ,8 à 5ᵐ,5). Le jour qui suivit le débar-
« quement du guide de Brawah, je descendis de bonne
« heure au rivage, et j'appris avec déplaisir que les habi-
« tants de Galwen l'avaient menacé d'une prompte mort
« s'il amenait un Feringi (Frenggui) dans la ville. Arrêté
« dans cette tentative, je restai environ une heure sur la
« plage à causer avec ceux qui étaient venus de la ville,
« et je visitai les ruines d'un établissement arabe autre-
« fois considérable, mais dont les habitants avaient telle-
« ment souffert des guerres continuelles de chefs soumal
« rivaux, qu'ils étaient retournés à Brawah. Le peuple parle
« de cette contrée avec ravissement; il la compare à Basrah
« (Bassora) et aux rives de l'Euphrate. La canne à sucre et
« toutes les productions de l'Inde y croissent en abondance;
« entre autres une délicieuse figue sauvage; le plantain, la
« grenade, la noix de coco, le melon, le tamarin, les
« amandes, le maïs et le millet y sont à vil prix (*). »

Comme l'aspect du lieu où se trouve Mongguya n'a rien de bien remarquable et que je n'avais pas à bord de pratique de la côte pour m'en indiquer l'emplacement, nous n'avons pu déterminer sa latitude ni sa longitude, et je lui ai donné sur ma carte celles que le lieutenant Christopher a indi-

(*) Quoique n'ayant pas vu la localité dont il s'agit, je me crois en mesure d'affirmer que cette énumération de produits est plus qu'exagérée en ce qui a trait aux fruits.

quées. Entre Mongguya et Braoua, il n'y a de village visible du large que Torré : sa position avait été fixée lors de notre précédent passage sur la côte, et le pilote arabe alors présent à bord me le signala comme abandonné ; j'ai appris ensuite que, contrairement à son assertion, Torré possède de trois à quatre cents habitants.

La zone de terrain comprise entre la mer et la rivière, depuis le point où finit le territoire des Biémal jusqu'à la ville de Braoua, est occupée par les Touni, qui forment deux tribus, les Touni-Douni et les Touni-Braoua : la première habite la partie de cette zone située entre Meurka et Torré ; la seconde, l'espace qui sépare Torré de Braoua. Les Touni-Braoua se considèrent, je ne sais à quel titre, comme supérieurs à leurs voisins de l'est et ne contractent pas de mariages avec eux, mais en cas de guerre les uns et les autres marchent aux ordres de Youceuf qu'ils ont accepté il y a quelques années pour leur chef.

A onze heures, nous étions par le travers de Torré, et trois heures plus tard nous aperçûmes Braoua qui, vu de loin, a, par la manière dont ses maisons sont groupées sur un terrain plat et sablonneux, l'aspect d'une vaste fourmilière. Les mâtures de plusieurs navires se dessinant un peu au large de la ville nous firent présager que nous allions trouver au mouillage de Braoua une compagnie civilisée, agrément bien rare sur cette côte. A notre approche, ils arborèrent leurs couleurs, et nous les reconnûmes pour anglais ; l'un d'eux, portant la flamme de l'*Indian navy*, annonçait la prétention de passer pour un bâtiment de guerre. Après avoir longé un plateau de roches, surmonté de deux îlots et situé devant la ville, nous laissâmes tomber l'ancre à trois

heures vingt-cinq minutes, par 40 mètres, fond de sable, relevant la pointe est du plus grand des îlots au nord 22° est, le mât de pavillon de la ville au nord 7° est et une petite tour ou minaret isolé, bâti dans le sud de la ville, au nord 87° ouest. Quoique le temps fût beau et la brise modérée, la mer était houleuse au mouillage, qui est, au reste, entièrement ouvert du côté de l'est et exposé à tous les vents soufflant entre le nord-est et le sud-ouest; on y est enfin, comme disent les marins, *à l'abri de sa bouée.*

Le navire de l'honorable compagnie était le brick-goëlette *Tigris*, commandé par le lieutenant Leeds, se rendant de Zanzibar à Aden. Peu après que nous eûmes mouillé, cet officier vint me visiter; il m'annonça son départ et m'offrit de se charger de mes lettres pour l'Europe. Je ne pus profiter de son obligeante proposition, ayant été pris, le soir même, d'un nouvel accès de fièvre, provoqué, sans doute, par les fatigues d'une journée passée sur le pont pour examiner la côte et diriger les mouvements du brick.

Les autres navires étaient le *Nimble*, que nous avions rencontré en mer, et un trois-mâts expédié, comme lui, de Maurice pour prendre des bœufs. Celui-ci, dont le chargement était complet à notre arrivée, appareilla le lendemain; le *Nimble*, qui ne nous avait précédés que de vingt-quatre heures au mouillage de Braoua, acheva le sien le 27 et partit le soir.

Les officiers valides levèrent le plan du mouillage, et on remplaça ce qui avait été consommé de notre provision d'eau. L'aiguade la moins mauvaise est située à 200 mètres au nord de la petite tour du sud de la baie; mais on ne peut y faire de l'eau que durant la mousson du nord-est,

parce que la crique où l'on aborde pour se rendre au puits est complétement ouverte aux vents de la mousson de sud-ouest. Il y en a encore un dans l'est de la ville, mais l'eau en est très-saumâtre et peu potable : le roulage des barriques y serait, au reste, plus long qu'au précédent, la distance de celui-ci au rivage n'étant guère que le tiers de l'espace qui en sépare l'autre.

Retenu à bord par la maladie, je chargeai M. Vignard de se mettre en relation avec les chefs de la ville, pour les informer du but de notre relâche et des raisons qui m'empêchaient momentanément de les visiter moi-même. La première personne à qui s'adressa notre interprète fut le représentant de Syed Saïd, Stambouli-ben-Combo, gouverneur des Bénadir (1), et qui avait fait de Braoua le siége de son autorité beaucoup plus nominale qu'effective, du moins ail-

(1) Voici la lettre écrite par Syed Saïd aux cheikhs de Braoua, pour leur annoncer la nomination de ce gouverneur et l'introduire auprès d'eux :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« De la part de celui qui met sa confiance en Dieu, Saïd-ben-Soultan', « aux personnes des cheikhs aimés, tous les vieux de Braoua. Que Dieu « (qu'il soit élevé) vous sauve, s'il lui plait. Salut sur vous. Que Dieu « vous accorde sa miséricorde et sa grâce.

« Ensuite, celui qui arrive près de vous est notre ami, le gouverneur « (Ouali) Stambouli, fils de Combo. Nous l'envoyons gouverneur des « trois ports Braoua, Meurka, Moguedchou et tous autres points qui s'y « rattachent. Il nous remplacera en toute occasion. Nous désirons que « vous lui portiez honneur complet, le sauvegardiez, et lui veniez en « aide pour la perception des douanes. En un mot, soyez-lui présents en « toute chose. Il vous loue beaucoup ; ne le laissez donc revenir près « de nous que rempli des mêmes sentiments et satisfait de votre con- « duite à son égard, ainsi que nous l'espérons. Salut.

« Son serviteur, Séliman-ben-Mohhammed, a écrit ceci lui-même et « par son ordre.

« A la date du 4 djoumadi 1er 1263 (11 avril 1847). »

leurs que dans cette ville. Il alla ensuite chez les cheikhs les plus influents de la cité : le Hhadji Aouïça, d'origine soumal, et le cheikh Déra-ben-Omar, d'origine arabe. Ces personnages exprimèrent le désir de me venir voir; seulement ils hésitaient à exécuter ce trajet dans une de leurs pirogues, la mer étant houleuse et parfois un peu grosse. Je leur fis offrir une de nos embarcations qu'ils acceptèrent avec empressement, et au jour fixé par eux la visite eut lieu. Ils furent reçus avec le cérémonial usité pour les personnages de haut rang, ce dont ils parurent très-flattés; puis je les conduisis dans ma chambre où on leur servit le café, et nous nous entretînmes près d'une heure des affaires de Braoua et d'autres sujets intéressants pour moi. Mais, avant tout, il faut que je donne une idée de mes hôtes.

Je commence par l'*alter ego* du Sultan : Stambouli est un homme d'une stature élevée, gros en proportion; ses traits présentent les caractères de celui des types souahhéli, qui a le plus conservé de traces du type arabe. Il portait le costume des Arabes. Ses manières sont aisées et obséquieuses; il m'a semblé fin et rusé, et, grâce à ces avantages naturels, il a pu suffire aux exigences de sa position, sans amoindrir notablement les prérogatives des cheikhs indigènes, ni les blesser dans leur amour-propre : aussi a-t-il su rendre peu sensible, et par suite plus facilement supportable, l'autorité qu'il est chargé d'exercer au nom de son maître.

Le cheikh Aouïça est de taille colossale; ses traits sont ceux qui constituent le plus beau type soumali; il avait le costume des Souahhéli de distinction. Il est d'humeur assez joviale, et très-accessible à la flatterie. Il professe un grand

respect pour le Sultan et aime à faire savoir que celui-ci le tient en haute estime. Le Hhadji Aouïça a été, en effet, dans les premières années qui suivirent la soumission de la ville à Saïd, le représentant de ce prince et le chef des douanes de la localité.

Quant à Déra-ben-Omar, il ne le cède nullement à son collègue sous le rapport de la taille; mais il a dans le maintien beaucoup plus de réserve. C'est un vrai marchand, bien plus occupé de ses affaires que de celles du pays. Il parle un mauvais anglais et s'en sert fort avantageusement pour ses intérêts, auprès des capitaines et des subrécargues des navires anglais ou américains qui relâchent à Braoua. Il est donc le fournisseur ordinaire, j'allais dire breveté, des cargaisons de bœufs que viennent y prendre les navires de Maurice, et il a réussi à persuader aux capitaines qu'il ne pouvait leur en livrer à moins de dix piastres par tête, plus une piastre pour le transport de chaque animal à bord. Or le prix courant d'un beau bœuf est de cinq piastres; l'honnête cheikh s'adjuge donc une commission de 100 pour 100 et au delà dans toutes ces transactions.

Voici un exemple des supercheries à l'aide desquelles Déra et consorts trompent les commerçants étrangers. Le grand canot du *Ducouëdic* étant à faire de l'eau au puits du minaret, et l'un des officiers occupés aux travaux hydrographiques s'y trouvant en même temps, celui-ci acheta un bœuf à un Sòumali qui en conduisait un troupeau à la ville : il le paya quatre piastres, prix demandé. Comme Déra nous avait vendu jusqu'alors les bœufs 10 piastres, M. Vignard lui adressa des observations basées sur l'achat effectué d'autre part. Voyant sa loyauté mise en suspicion, notre cour-

tier protesta de son mieux, affirmant qu'il ne comprenait pas comment un tel marché avait pu se conclure; le lendemain il nous raconta une histoire de laquelle il résultait que la bête en question avait été vendue à l'insu du propriétaire, et que le vol ayant été découvert, grâce à notre réclamation, on ne manquerait pas de châtier le conducteur du troupeau comme il le méritait. Tout cela n'était pas invraisemblable, mais les informations prises par M. Vignard, pour le vérifier, nous convainquirent de la fausseté des allégations de Déra : il n'en continua pas moins de nous compter toujours les bœufs à raison de dix piastres, le mot d'ordre ayant été donné par lui aux individus qui en possédaient dans la ville. Pour revenir à mes visiteurs, je dirai qu'ils me quittèrent visiblement enchantés de mon accueil, assurant qu'ils étaient disposés à faire tout ce qui me serait agréable.

J'avais espéré que ma réclusion à bord serait de courte durée et que je rendrais bientôt la visite que j'avais reçue. Mais, pendant notre séjour à ce mouillage, la fièvre ne me permit pas de descendre à terre, et à plus forte raison d'aller explorer la rivière en arrière de Braoua. J'aurais tenu beaucoup cependant à constater ce qu'on m'avait rapporté de la manière dont ce cours d'eau, assez considérable, se perd dans les sables à quelque distance dans le sud-ouest de la ville, sans aucune communication apparente avec la mer : ce fait admis, il eût été intéressant de se l'expliquer et, pour cela, d'apprécier l'étendue et la profondeur des lacs par lesquels l'Ouébi se termine, la configuration et la nature plus ou moins absorbante du sol environnant, enfin le résultat possible de l'évaporation sur la masse d'eau extravasée.

Je résolus donc d'y envoyer un officier et un élève avec une escorte suffisante et des guides que les cheikhs de Braoua devaient fournir. M. Boivin, qui, à peine se croyait-il mieux, sentait renaître sa ferveur scientifique, prétendait être de la partie; le brave naturaliste mesurait toujours ses forces à l'ardeur de sa curiosité, et il est très-probable que la réalisation de son projet aurait eu pour lui une funeste issue. Mais l'un des officiers valides, M. Caraguel, qui, de concert avec M. Grasset, travaillait à lever le plan du mouillage, tomba malade. Il n'en restait donc plus que deux, y compris le lieutenant, pour faire le service, et dès lors je ne pouvais pas en employer un à l'expédition que j'avais tant à cœur d'effectuer. D'un autre côté, M. Vignard, à qui incombait, eu égard à sa spécialité, le plus grand nombre des allées et venues dans nos rapports avec la ville, M. Vignard, dis-je, vit s'ajouter aux accès périodiques de la fièvre une dyssenterie dont il avait été plusieurs fois atteint dans le cours de la campagne. Ainsi tous mes moyens d'action me manquaient simultanément. L'honneur restait sauf, sans doute, mais la déroute était complète : l'influence morbide contre laquelle nous nous débattions depuis Moguedchou l'emportait définitivement. *Releub.*

Forcé de quitter la côte, je me décidai à conduire le brick aux Seychelles, dont mes malades et moi nous connaissions déjà la salutaire influence. Comme pour augmenter mes regrets, deux envoyés de Youceuf venaient m'engager, de sa part, à me rendre à Mongguya, pendant que, de son côté, il allait se transporter à Golouine. Hors d'état de profiter de cette invitation, je lui en écrivis les motifs. Je lui rappelai la promesse faite par ses frères d'accueillir et de traiter ami-

calement tous les Français arrivant dans son pays. Enfin je l'informais que je laissais pour lui, chez le Hhadji Aouïça, une paire de pistolets, un poignard, un Koran richement relié, quelques étoffes écarlates, etc. Je fis également quelques cadeaux au gouverneur Stambouli et aux cheikhs qui m'avaient visité à bord.

Mes petites affaires étant ainsi réglées et les travaux hydrographiques terminés, le 1er mars, vers cinq heures du soir, nous mîmes sous voiles.

Le mouillage de Braoua ne justifie pas mieux que celui des autres Bénadir le titre de port dont les navigateurs arabes le gratifient; mais, aux époques où ceux-ci ont besoin d'y relâcher, il leur offre, aussi bien que les havres de Moguedchou et de Meurka, un abri suffisant. Pendant la mousson de nord-est, les bateaux trouvent, en effet, dans la crique formée par le banc de récifs qui réunit les îlots Barrette à la côte, un refuge contre la grosse mer, et un petit navire pourrait, en cas de nécessité, y jouir du même avantage en s'amarrant à l'entrée de l'anse, dans laquelle, sur un espace de 160,000 mètres carrés, il existe des fonds de 4 à 10 mètres, sable, aux basses mers de syzygie. Ce mouillage est plus commode que celui de Meurka, parce qu'on en sort facilement, soit à la voile, soit en élongeant des amarres, les fonds étant modérés au dehors, jusqu'à une distance des récifs qui permet d'appareiller. Le seul inconvénient à craindre serait d'y éprouver de la houle; celle du large, quoique brisée dans son impulsion directe par le banc dont j'ai parlé, entre un peu dans la crique en contournant ce dernier, et y occasionne du ressac, surtout vers la fin de la mousson, où les vents halent l'est et l'est-sud-est.

La chaîne de récifs qui borde la plage laisse entre elle et la terre un canal de 270 mètres de largeur, ayant de 1 à 3 mètres de profondeur à basse mer, où quelques bateaux s'abriteraient également des vents de sud-ouest, sauf, toutefois, pendant les mois de juin, juillet et une partie d'août, où ces vents soufflent ordinairement avec violence.

Les navires de fort tonnage relâchant temporairement à Braoua, ce qui n'est sans dangers que de septembre à novembre ou de février en avril, seraient convenablement mouillés en relevant le gros îlot Barrette entre le nord-nord-est et le nord-nord-est $\frac{1}{2}$ est, et l'îlot au minaret entre l'ouest $\frac{1}{2}$ nord et l'ouest $\frac{1}{2}$ sud. Ils auront alors des fonds de 20 à 25 mètres, fond de sable mélangé, en plusieurs points, de roche molle. Les petits bâtiments pourraient, dans les mêmes circonstances, se rapprocher un peu plus de terre par des fonds de 15 à 20 mètres. Pour faire de l'eau, on sera plus à portée des meilleurs puits en jetant l'ancre à sept ou huit cents mètres dans le sud-ouest de l'îlot du minaret; aux époques que j'ai indiquées, on ne courrait aucun risque. Mais ce n'est probablement que pendant la mousson du nord-est, que les embarcations abordent aisément dans la petite anse, au sud du récif à l'extrémité duquel est placé l'îlot.

En résumé, Braoua ne possède qu'une rade foraine où, dans les plus beaux temps, on ressent la houle du large et où la mer devient grosse dès que la brise fraîchit, ce qui rend les communications avec la ville très-difficiles.

La déclinaison de l'aiguille a été trouvée à terre de 6° 46' nord-ouest.

Les précautions que j'ai indiquées contre les courants

pour l'atterrage de Meurka et de Moguedchou sont nécessaires pour celui de Braoua. Au cas où on ne serait pas sûr de sa position en arrivant à la côte, l'aspect de celle-ci indiquera si l'on est dans le nord ou dans le sud de ce port. J'ai dit, en effet, qu'entre Meurka et Braoua le rivage et les collines qui s'élèvent au delà étaient passablement meublés d'arbustes et de buissons; il n'en est pas ainsi dans le sud, où la côte est plus aride et où l'on remarque de grandes taches triangulaires qui sont des monceaux de sable blanc complétement dénués de végétation.

Quant à la ville, on la distinguera des autres par la chaîne d'îlots noirs qui bordent le rivage sur lequel elle est bâtie, les îlots Barrette et celui du minaret. Au reste, Braoua est située par 1° 6′ 30″ de latitude nord et 41° 44′ 55″ de longitude est; elle est dominée par une haute chaîne de collines rougeâtres, où croissent à peine quelques rares arbustes. Entre la mer et le pied des collines, est une plaine sablonneuse plus dénudée encore. La ville, dépourvue de toute verdure, est parfaitement en harmonie avec le paysage; c'est celle des Bénadir qui a l'aspect le plus triste. Développée parallèlement à la côte, sa longueur est d'un tiers de mille sur un dixième de mille de largeur à peu près. Elle présente, de même que ses voisines, un pêle-mêle de maisons en pierres, de cases ayant les murailles en torchis et le toit en chaume, et de huttes soumal construites comme celles de Hhafoun, mais couvertes d'ajoncs au lieu de peaux. Les mosquées sont les seuls édifices publics; il y en a quatorze. En voici les noms par ordre d'ancienneté : Djammaâ, Abd-er-Rahhmân, Atiq, Cheikh-Abd-el-Qadeur, Otsman, Abou-Bekeur-Soddiq, Cheikh-Deheur-Mallèh, Hhadj-Simbéya,

Cheur-Maddé, Hhadj-Ouélo, Feuqih-Omar, Nour, Syed-Omar et Syed-Otsman.

Il y a cinq puits, grands et profonds, maçonnés à l'intérieur; leur construction, faite avec soin, remonte évidemment au temps de la prospérité de Braoua. A l'exception de celui de la mosquée dite Syed-Omâr, l'eau en est généralement saumâtre. On trouve, sur le marché, des bœufs, des moutons, des chèvres, des poules, du lait, mais point de fruits ni de légumes.

On est surtout frappé, en arrivant à Braoua, de la physionomie pacifique de sa population qui contraste avec l'allure turbulente de celle des autres villes soumal; les indigènes n'y portent que de simples bâtons. Le langage aussi diffère un peu de celui des pays soumal plus au nord et se ressent du voisinage du Souahhel; le souahheli y est généralement connu; toutefois les habitants ne le parlent jamais entre eux. Les usages, les mœurs, la nourriture, etc., sont tels que je les ai décrits à propos de Moguedchou et de Hhafoun.

Les historiens et les géographes ne nous ont rien appris sur l'origine et le développement de Braoua; Edrisi est le seul qui paraisse en avoir eu connaissance sous le nom de Mérouat ou Bérouat. C'est à Barros que nous devons de savoir qu'elle est une des plus anciennes cités fondées par des Arabes mahométans à la côte orientale d'Afrique (1).

Braoua doit, dit-on, son nom à un saint musulman nommé Ali-Braoua qui s'y établit. Si cette étymologie n'est pas vraie, elle est du moins vraisemblable. En raison d'une

(1) Voyez Ire partie, livre III, page 175 et suivantes.

certaine analogie dans les lettres et les consonnances, d'autres font venir le mot Braoua de la racine *berra* (être bon, être juste), exprimant, selon eux, la manière d'être des habitants. Ce n'est là, sans doute, qu'un jeu d'esprit échappé à quelque lettré ; car, par antagonisme de voisin à voisin, on a soumis au même procédé le nom de Meurka ou Merka, le faisant dériver du verbe *meker* (être insidieux, dresser des embûches), et les amateurs d'*ana* du pays ont prétendu qu'il avait été donné à Meurka à cause de la ruse et de la mauvaise foi de sa population. S'il en est ainsi, je crois que les deux localités avaient des droits égaux au second de ces noms.

Quoi qu'on dise, à Braoua, de l'ancienneté de la ville, on n'y a cependant conservé aucun souvenir antérieur à la domination des Odjourane, dépossédés, suivant les uns par les Galla, suivant d'autres par les Touni actuels. Dans tous les cas, les Galla se seraient bornés à ravager la ville sans l'occuper et les Touni y seraient entrés peu après la retraite des Odjourane. Les Touni habitaient l'intérieur des terres ; c'était un démembrement des Déguel établis entre le Djoub et la Denoq. La discorde éclata un jour parmi ces derniers, et les Touni, joints à une autre branche des Déguel, se ruèrent sur le littoral, où ils s'emparèrent de Braoua. Les Odjourane, forcés de fuir, se réfugièrent dans le haut pays du côté de Ganãné (1), et ne tardèrent pas à se lier d'amitié avec les Déguel, frères de leurs vainqueurs, auxquels on les trouve encore aujourd'hui réunis ; de telle sorte qu'ils semblent seulement avoir changé de place avec les Touni.

(1) Ceci n'implique pas contradiction avec ce qui a été dit, au chapitre sur Moguedchou, de l'établissement des Odjourane au pays de Chebellé.

Quant au passage des Portugais, le souvenir n'en a pas été transmis aux générations actuelles, et la ville ne renferme aucun monument, ouvrage soit des vainqueurs, soit des vaincus, qui puisse le rappeler.

La population de Braoua s'élève à environ 5,000 âmes, y compris les esclaves. Elle se compose de Soumal et de descendants d'Arabes. Les Soumal se divisent en cinq tribus, savoir : les Dafaradi, les Ouarileh, les Hhadjoua, les Dakhetera et les Gouïgal ; les descendants d'Arabes en forment deux : les Bidda et les Hhattemia. Lors de notre séjour à Braoua, les cheikhs de ces tribus étaient dans l'ordre où je viens d'énumérer celles-ci : Cheikh-Hhadji-Aouïça, Mehadi-Heraou, Abdallah-Abdi, M'hammed-Otsman, Ali-ben-Ibrahim, pour les Soumal ; et pour les Arabes, Déra-ben-Omar et Cheikh-Abouki. Ces cheikhs jouissent tous d'une autorité égale dans le conseil.

A côté de ce gouvernement quasi-républicain, il paraît qu'il existe une espèce de monarque au petit pied. Il est élu pour sept ans ; l'élection a lieu à Braoua, puis de là est proclamée dans l'intérieur. On m'a assuré gravement qu'autrefois on le mettait à mort au bout de la septième année ; mais, comme il m'a paru inadmissible qu'on trouvât des gens disposés à accepter le titre de sultan avec une telle perspective, je crois que c'est là un canard soumal de force à avaler la fameuse pierre enduite d'huile de poisson, qu'a-

Cette peuplade, que la tradition nous représente comme ayant, à une certaine époque, occupé tout le littoral des Bénadir, n'en fut pas expulsée d'un seul coup, mais bien, partiellement, au fur et à mesure que les villes autour desquelles elle se groupait tombaient aux mains de quelque envahisseur, et alors on comprend que les émigrations se soient opérées vers des pays différents.

doraient, selon Edrisi, les habitants de Braoua. Le titulaire actuel habite dans les terres et se nomme Ali-Hap'hénou : quoi qu'on m'ait dit de sa puissance, je crois qu'à l'intérieur Youceuf ne lui laisse pas grand'chose à faire; quant à la ville, il est positif que le pouvoir y est exercé par les cheikhs.

Une des particularités les plus curieuses de ce que certains géographes appellent la république de Braoua, c'est la multiplicité de ses souverains :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

D'abord le sultan Ali Hap'hénou; puis Youceuf, que les gens de Braoua ont bien quelques raisons de regarder comme leur seigneur et maître; enfin Saïd, qui a pris, là encore, toute l'autorité qu'on lui a laissé prendre.

Jusqu'au règne de Saïd, Braoua paraît être restée en dehors des rapports ou conflits que les diverses localités de la côte eurent avec les imams et sultans de Mascate. Ce fut seulement, comme il a été dit (1), en 1822 que ses habitans firent acte de soumission envers ce prince. Cet acte n'avait pas une valeur tellement absolue que Braoua ne se crût en droit, plus tard, de se placer, à l'imitation de Mombase, sous le protectorat de l'Angleterre. Lorsque le gouvernement anglais eut refusé le protectorat demandé et que Mombase se retrouva en lutte avec Syed Saïd, quoique Braoua n'y fût en rien mêlée, elle ressentit néanmoins les effets du triomphe définitif remporté par le Sultan sur les M'zara. En 1837, à la suite de la capitulation de Mombase, Syed Saïd envoya à Braoua le premier officier public qui l'ait représenté

(1) Voyez Ire partie, liv. v, pages 372-73.

dans cette ville : c'était un nommé Hhacen-Bédouï. Il y resta environ un an en qualité de gouverneur et de collecteur des douanes ; mais il déplut à la population, et, ayant eu des démêlés avec les chefs, il fut rappelé à l'instigation du Hhadji Aouïça, qui pendant deux ou trois ans demeura chargé de remplacer le disgracié et de protéger les Arabes. Dans cet intervalle un certain Meurched-ben-Naceur, expédié aux Bénadir pour fixer le tarif des droits, passa à Braoua ; après quoi, le Sultan ayant compris dans le fermage des douanes de la côte celui des Bénadir, le fermier général Djiram choisit pour son délégué, dans cette ville, Abd-el-Kemal, indien mahométan qui s'était fixé dans le pays pour y faire du commerce. Au bout de deux ans, cet homme, ayant entrepris un voyage à Zanzibar, y mourut ; six mois plus tard, Stambouli le remplaça, ajoutant aux fonctions du décédé le titre de gouverneur des Bénadir.

Les productions des environs de Braoua et les objets dont son marché est pourvu ne diffèrent pas essentiellement de ce qu'ils sont à Moguedchou. La fabrication des tissus de coton est aussi la seule industrie propre à la ville ; elle s'élève annuellement à 10,000 kourdjas de pièces au moins, sans compter les étoffes plus fines, qui servent à l'habillement des habitants. Enfin, quant à l'importance du mouvement commercial, ce port est considéré comme peu inférieur à celui de Moguedchou. S'il en est exporté une moins grande quantité de grains, il fournit autant d'ivoire et beaucoup plus de bœufs.

Des Indiens, des Arabes de Mascate et de toute la côte d'Arabie jusqu'à Djedda inclusivement, des Soumal du nord depuis Beurbera, se rendent à Braoua pour commercer :

il y va parfois des Anglais, des Américains, des navires de l'île Maurice; enfin les gens de Lébin', qui sont musulmans, y expédient, par caravanes, de l'ivoire et du mogat (1). Les banians et les Hindous y introduisent des étoffes de coton, du sucre, du fer, du vieux cuivre, de la faïence, et quelques autres produits européens. Les Arabes de la côte nord-est apportent leurs étoffes, des dattes, du raisin, etc.; ceux de Djedda, Mokka, etc., du café, des verroteries et du cuivre : tous prennent en échange des peaux, des cornes de rhinocéros, du beurre fondu, du suif, de l'argent, de l'ambre gris et de l'ivoire.

Les Soumal du nord viennent avec du bois à poison (ouabaïo), de l'encens demandé pour l'intérieur et surtout par les Galla, du *felfellahh* (2) et un peu de gomme; ils reçoivent en retour quelques cotonnades du pays, des grains, des peaux de bœufs et de l'argent.

Les Américains et les Anglais achètent de la myrrhe, de la gomme, de grandes dents d'éléphants, des peaux qu'ils payent partie en argent, partie en cotonnades. Les Mauriciens ne prennent que des bœufs qu'ils soldent en argent. Les arrivages de ces trois dernières provenances n'excèdent jamais le nombre de quatre par an, et quelquefois il n'y en a aucun.

Les quantités d'ivoire et de gomme exportées annuellement sont très-variables. L'exportation du premier de ces

(1) Le mogat est une espèce de sel à base de potasse qui sert à la préparation suivante : on le mêle avec du tabac à priser, du café en coque, du sel et de l'eau, puis on fait cuire le tout et on le prend comme purgatif.

(2) Le felfellahh sert à faire des fumigations, pour les femmes particulièrement.

produits ne dépasse pas 700 frazelas dans les meilleures années, et elle peut tomber à 150. Quant à la gomme, Sid-Qoullatin en a réuni une fois jusqu'à 1,000 frazelas, et l'année où nous étions à Braoua, il n'en put trouver que 100. Les habitants de la ville en font une petite consommation pour mouiller les fils qui leur servent à tisser des étoffes. L'ambre gris est un article encore plus incertain sous le rapport de la quantité, il est toujours rare et vient généralement des côtes qui avoisinent l'embouchure du Djoub. La myrrhe est fournie par Ganãné, les Ougadine et Chebelleh. Ganãné en envoie de 30 à 50 frazellas par an. Le golili n'est, pour ainsi dire, pas connu à Braoua.

Les prix de ces diverses marchandises sont à peu près les mêmes qu'à Moguedchou.

Il faut, m'a-t-on dit, pour se rendre de la ville à l'Ouébi, environ cinq heures de marche. Le lieutenant Christopher, qui a fait ce trajet, l'a estimé à 7 ou 8 milles. Quand on a franchi la ligne de collines qui borde la côte, le sol est ferme et dégagé de broussailles. L'officier anglais assure même que le point où le terrain d'alluvion commence est tout au plus à un demi-mille du rivage de la mer, et qu'à cette distance on rencontre déjà des champs de maïs. Le premier endroit habité auquel on arrive sur les bords de la Denoq se nomme Doboï. Le pays est assez peuplé, mais on n'y voit pas, comme plus haut, des villages; il n'y existe que des lieux de station plus ou moins éloignés les uns des autres, où les cases sont dans le genre de celles de Ras-Hhafoun, c'est-à-dire portatives, ainsi qu'il convient à des populations nomades.

La largeur de la rivière est d'environ trente pas et son

niveau change presque tous les mois. Dans les grandes crues, la profondeur est de 2 brasses et 1/2, alors l'Ouébi déborde; dans les basses eaux, son lit est à sec ou peu s'en faut (1).

A partir de Doboï, la Denoq fait un coude vers l'Ouest jusqu'à Kollamoye, où elle reprend sa direction sud-ouest. Elle se termine à Balleh, correspondant à un point de la côte nommé Djîra (puits pour les troupeaux). Avant d'arriver à Balleh, elle se divise en trois branches, se perdant chacune dans un petit lac, dont l'un est plus étendu que les autres; aucun d'eux n'a une grande profondeur, elle est partout de 2 à 3 brasses; il ne faudrait pas moins de trois jours pour faire le tour des lacs : la distance qui les sépare du Djoub est d'à peu près quatre journées. Le territoire de Balleh n'est pas cultivé, et ses habitants sont tous nomades, pasteurs et chasseurs d'éléphants. Le pays circonvoisin est peu sûr à cause des Galla qui y font de fréquentes excursions : aussi, pendant que les femmes et les enfants gardent les troupeaux, les hommes sont-ils obligés de se tenir en sentinelles sur les hauteurs afin de guetter l'approche de l'ennemi et de marcher à sa rencontre pour donner le temps de sauver le bétail.

On nous a assuré que, lorsque les eaux sont élevées, on pourrait aller de Doboï à Balleh avec une embarcation; mais c'eût été impossible à l'époque où nous nous trouvions

(1) Un passage de la relation du lieutenant Christopher contredit, au moins en partie, ces renseignements. Il donne à ce cours d'eau une largeur d'environ 70 à 150 pieds anglais, de 21 à 45 mètres; une profondeur de 10 à 15 pieds, de 3 mètres à 4m,50, et un courant d'un mille à peu près à l'heure, l'eau étant alors à son niveau le plus bas.

à Braoua. Dans tous les cas, on aurait besoin d'une escorte fournie par les chefs du pays même qu'arrose la rivière.

Du côté de l'intérieur, ce que Braoua offre de plus intéressant, après la Denoq, ce sont ses relations avec Ganãné. Voici quelques détails sur l'itinéraire de l'une à l'autre :

Parti de Braoua le matin, on couche le premier jour à Kollamoye, village situé sur la rive droite de la rivière et que l'on atteint vers une heure de l'après-midi.

Le second jour, à l'âseur (c'est-à-dire vers quatre heures du soir), on arrive à Kifara, lieu inculte et désert où l'on trouve de l'eau dans les temps de pluie.

Le troisième jour, on est à Bouloulo; on marche, pour s'y rendre, jusque vers 4 heures de l'après-midi.

Le quatrième jour, après un temps de marche égal au précédent, on arrive à Aîl-Guèl, qui possède un puits. Ces deux derniers endroits sont habités par des gardiens de troupeaux, dans la saison pluvieuse, hors de laquelle le pays est aride et désert.

Le cinquième jour, même temps de marche pour atteindre Mourdya, où commence une chaîne de collines que longe la route décrite. On y trouve de l'eau de pluie qui s'y conserve toute l'année. Le pays est habité par des pasteurs.

Le sixième jour, on couche à Kinana; on y a de l'eau presque toute l'année. Les habitants sont pasteurs. On a marché depuis le matin jusqu'au coucher du soleil.

Le septième jour, même marche pour arriver à Bour-Moddo, montagne où l'on se procure de l'eau le plus ordinairement. Les habitants sont pasteurs.

Le huitième jour, même marche pour gagner Djirta où

finit la chaîne. Il y a constamment de l'eau en cet endroit habité aussi par des pasteurs.

Le neuvième jour, on marche du matin au soir, et l'on couche à Deïmeur, où l'on trouve des puits. Ce lieu est un abreuvoir de chameaux. Il n'y existe pas de village, il est parcouru par des nomades.

De Deïmeur à Beurdalé, il y a près de deux journées : dans la seconde, on arrive vers les 2 heures du soir. Beurdâlé est un pays qui possède des puits en grand nombre et où commencent les cultures.

De là à Ieurkot, la distance est à peu près la même. Le second jour, on est rendu à trois heures du soir. On y trouve des puits et des villages.

Enfin, le lendemain, quatorzième jour, on part le matin et on est, vers quatre heures du soir, à Ganãné.

Cet itinéraire est celui d'un piéton allant d'un pas ordinaire. On m'a assuré qu'un coureur pouvait faire ce trajet en cinq jours.

Le sultan de Ganãné s'appelle Aliou Homoro : il est de la tribu des Guéceurgoudé. Les habitants libres sont dits Garra, les esclaves Gaouaouine. La ville de Lébine ou Léouine est sur l'autre bord du fleuve (le Djoub); ce sont aussi des Garra qui en forment la population; elle dépend du même sultan. Les Garra sont mahométans; ils ont pour voisins des Galla avec lesquels ils sont en rapport de commerce et d'amitié.

Voici maintenant un itinéraire accompli avec des chameaux chargés :

En partant de Braoua le matin, on stationne, vers une heure de l'après-midi, à Arkan'leh, sur la rive gauche, où

se trouvent des huttes de Bédouins; puis on franchit la rivière, et on est le soir à Barodoï. On voyage ensuite pendant trois soudahh en pays inhabité et sans eau, et, le cinquième jour, on arrive à Ali-Guêl, déjà mentionné dans le précédent itinéraire. Le sixième jour, on va à Mourdïa; le huitième, à Deïmeur; enfin, de Deïmeur, on atteint Ganãné en cinq journées de marche.

D'un autre côté, Sid-Qoullatin m'a dit que, pour effectuer le trajet dont il s'agit, il fallait à des chameaux chargés quinze jours et huit à un coureur; mais, comme il ne l'avait pas exécuté lui-même, il ne put m'en décrire l'itinéraire.

Je terminerai par quelques notions obtenues à Braoua sur le fleuve qui sert de limite, du côté du sud, au vaste pays des Soumal.

Le Djoub, ou Ouébi-Ganãné, sort du versant sud-ouest de la chaîne dont fait partie la montagne d'Alaba que l'on m'a désignée comme le lieu où l'Ouébi-Denoq prend sa source. Après avoir traversé le pays des Galla, qui s'étend au sud de l'Abyssinie, il coule entre les territoires de Rahhan'ouine et de Léouine et va se jeter à la mer, par 0° 14' de latitude sud, près du village de Gobouine. Son nom de Ganãné signifie *division*, et lui a été donné, sans doute, parce qu'en certain point de son cours il se bifurque. On le nomme aussi Gioména; les Arabes seuls l'appellent Djoub, et les Souahhéli Voumbo.

L'entrée du Djoub ne présente aucun caractère topographique assez remarquable pour servir de moyen de reconnaissance; les deux rives sont sablonneuses et uniformément arides, excepté certains endroits de celle du nord où se

trouvent des arbres disséminés. Il serait nécessaire de se procurer un pilote pour passer la barre et entrer en rivière; cette barre est assez difficile à franchir et, d'après ce qu'on nous a dit, plusieurs embarcations de Braoua y auraient été roulées et démolies par suite de l'inexpérience de ceux qui les conduisaient. Mais, une fois en dedans, le trajet jusqu'à Gobouine est sans danger et s'effectue aisément avec le flot ; de jusant, il est très-pénible, sinon impossible de remonter. La marée se fait sentir jusqu'à Kofeurto, point situé sur la rive nord et en face duquel le fleuve se bifurque et va, dans le territoire galla, former, en un lieu dit Ouama, un petit lac qui sert d'abreuvoir pour les troupeaux. Kofeurto a une centaine d'habitants. Au-dessus de la barre, la profondeur du fleuve varie de 4 brasses ($7^m,2$) à 2 brasses ($3^m,6$) et peut suffire à des bateaux de 25 à 30 tonneaux; le lit est large d'une bonne portée de fusil en aval du village, et quand même on rencontrerait des gens hostiles, en naviguant au milieu, on serait hors de l'atteinte des flèches lancées de l'un ou l'autre bord. Les rives sont peu élevées, surtout celle du nord.

Gobouine (grande réunion), qu'on désigne parfois sous les noms de Joub et Jouba, est situé sur la rive gauche du fleuve, à environ trois milles de la mer; quoique placé sur une éminence, il n'est pas visible de l'embouchure. Une muraille l'entoure, et l'on y voit encore sept maisons en pierres qui témoignent qu'un établissement arabe y a autrefois existé ; le reste du village est composé de huttes. Les Galla l'appellent Danéça. On y compte à peu près 150 individus, esclaves compris. On peut, sans crainte, s'y rendre avec un hebban, et prendre terre sur toute la rive nord jusqu'à Bo-

gué, pays habité par les Mozguéla et distant de la mer d'une bonne journée de marche. La rive sud n'est pas sûre, étant souvent occupée par les Galla; au moment de notre séjour à Braoua, ils s'y trouvaient en grand nombre à faire paître leurs troupeaux.

En amont de Bogué, la largeur du fleuve diminue, et on risque, en le remontant au delà, d'être atteint par quelques flèches empoisonnées, lancées par les Galla qui habitent la rive droite jusqu'à Ganãné et y cultivent le café. Quant à la rive gauche, elle est déserte, d'abord parce que le terrain y est, au dire des indigènes, infesté d'une espèce de vers qui s'introduisent dans les pieds des animaux et les font mourir; ensuite parce que, la rivière ayant des gués nombreux, on y serait exposé aux déprédations des riverains de l'autre bord. En approchant de Ganãné, tous ces dangers disparaissent; les deux rives sont également peuplées et cultivées, la gauche par des musulmans, la droite par des Galla qui sont idolâtres.

Ces derniers ont un chef suprême pour les grandes circonstances, telles que la guerre; il y a huit tribus ou familles souveraines, dans chacune desquelles on le choisit alternativement. Il porte le titre d'*ouama anolé*, et ne peut garder le pouvoir que huit ans. On assure que, avant d'être reconnu, ce monarque électif doit, comme preuve de vigueur et d'audace, tuer un homme devant la population assemblée. Voilà un règne bien commencé! Chaque tribu a, en outre, un chef particulier, soumis à l'ouama anolé dans les affaires d'intérêt général.

Il se fait un peu de commerce à l'embouchure du fleuve; les échanges ont lieu tantôt à Gobouine, tantôt en face sur

le territoire des Galla; ils consistent, de la part de ceux-ci, en ivoire, bestiaux et beurre fondu; du côté des Soumal, en grosses cotonnades, en fer et sagaies à lames très-larges, forgées exprès pour ce marché. Les Galla prennent le khami quand on le leur donne, mais ils n'acceptent pas cette étoffe en payement, non plus que de l'argent.

On ne va pas directement de Gobouine à Ganãné par terre; cette route est longue et difficile. Elle est beaucoup plus courte en partant de Braoua ou de Meurka, et même de Moguedchou (1).

Les petits fonds se prolongent loin au large devant l'embouchure du Djoub; on n'a des sondes de 16 à 19 mètres qu'à trois ou quatre milles de terre, et, dans cette position, un navire ne serait pas plus abrité qu'en pleine mer. Si l'on entreprenait une exploration du fleuve, on devrait,

(1) Ces renseignements sur le cours du Djoub ne ressemblent guère à la description qui en a été publiée, d'après une exploration faite en 1844, par M. Henry C. Arc Angelo, description telle, que des doutes se sont élevés sur la réalité de l'exploration. En effet, elle ne contient aucune indication des moyens dont le voyageur se serait servi pour remonter le fleuve, et les lieux y sont dépeints d'une manière qui révèle plutôt le travail de l'imagination que la précision d'un récit fait *de visu*.

Je connaissais cette notice quand je logeai à Meurka, chez le Hhadji Nour, dans la chambre même qu'y avait occupée M. Arc Angelo, et où je vis son nom écrit sur la muraille. Interrogé par moi au sujet de cette exploration du Djoub, mon hôte me répondit qu'il savait bien que M. Arc Angelo était entré dans la rivière, mais que ce voyageur ne s'était avancé qu'à quelques milles au-dessus de Gobouine, n'ayant à sa disposition aucun moyen d'aller plus loin; le Hhadji Nour considérait, d'ailleurs, la chose comme tout à fait impossible, et, dans tous les cas, si elle eût été exécutée par qui que ce fût, il n'eût pas manqué, disait-il, d'en être instruit. On comprendra, d'après cela, que je n'aie pas cru devoir rejeter absolument les quelques détails qui m'ont été donnés à Braoua sur le cours d'eau dont il s'agit.

après avoir mis ses chaloupes en rivière, aller mouiller à Kismayou, la plus nord des îles Dundas et en dedans de laquelle on stationnerait sans risque; tandis que, restant devant l'embouchure du fleuve, on serait exposé au moins à perdre ses ancres.

Et maintenant, un mot sur l'avenir qui me paraît réservé à ces Bénadir dont j'ai longuement entretenu le lecteur. Il est avéré qu'à une certaine époque les diverses localités comprises sous ce nom générique ont joui, par leur commerce maritime, d'une prospérité d'autant plus remarquable que, comme ports, elles laissaient beaucoup à désirer. Il a donc fallu qu'elles eussent, dans leurs ressources du côté de la terre, des moyens d'attraction.

En effet, derrière cette côte, n'offrant aux navigateurs que des mouillages peu sûrs et précaires, est une contrée non-seulement riche par elle-même, mais encore touchant aux régions centrales du continent, dont les produits divers, convoités à l'extérieur, ont leur écoulement naturel à travers le territoire soumal. Or, du pays Galla, où ils affluent, il n'y a, pour gagner la mer, que deux routes; l'une menant à Beurbera et à Zeïla, sur la côte d'Adel; la seconde conduisant aux Bénadir. Les notions que l'on possède sur l'itinéraire suivi par les caravanes pour arriver à l'une et à l'autre destination indiquent qu'elles parviennent plus promptement à Moguedchou, Meurka et Braoua, que dans les villes maritimes du nord. C'est, sans doute, à ces causes et à l'absence de tout havre sur la longue côte qui s'étend entre eux et Hhafoun, que les Bénadir ont dû leur prospérité relative. Jusqu'à ce jour, leur mouvement commercial a été alimenté exclusivement par le passage des bateaux

arabes et indiens qui visitent le Souahhel, et la somme des exportations soumal et galla écoulées par cette voie a été nécessairement proportionnée aux demandes; mais si celles-ci devenaient plus fortes, il est hors de doute que les marchés dont il s'agit seraient bientôt en position d'y satisfaire, puisque les articles demandés arrivent déjà sur des points encore plus éloignés des lieux de production. Que serait-ce donc, si on reconnaissait un jour que les deux grands cours d'eau, dont l'un sillonne le pays des Soumal et dont l'autre le borne au sud, sont navigables et propres à faciliter les transports entre l'intérieur et les Bénadir!

A ne considérer que les besoins actuels de ces populations et, par suite, le débouché minime qu'ils offrent aux produits de l'industrie européenne, on pourrait avancer que nos commerçants ne trouveraient aucune opération sérieuse à faire dans ces ports, et en conclure qu'ils n'ont pas à s'en occuper : aussi ne veux-je pas les pousser à y expédier immédiatement des cargaisons, mais seulement appeler leur attention sur ce qu'il y aurait de possible, en ce pays, dans un avenir peut-être très-rapproché.

Si les besoins y sont aujourd'hui peu variés, on en provoquera, certainement, de nouveaux par une offre mesurée de nos produits industriels. Pour toute consommation de luxe, et j'entends par là ce qui n'est pas absolument nécessaire à l'existence, les besoins ne se développent qu'en présence des objets propres à les faire naître, en excitant d'abord le désir : et c'est quand ils sont encore peu nombreux dans une population, qu'on a le plus de chances d'en créer d'autres et d'être appelé à les satisfaire; si, au contraire, on n'a pas pris l'initiative, au lieu d'un placement assuré

pour les articles qu'on apporte, on ne peut que les présenter en concurrence avec des similaires dont l'usage est adopté; or, dans cette concurrence, l'avantage reste rarement et toujours difficilement aux derniers venus. En résumé, que les circonstances changent; qu'au lieu de n'être visités que par des bateaux arabes, les Bénadir soient peu à peu fréquentés par les navires de commerce de quelque grande puissance maritime, alors une source d'heureuses spéculations sera ouverte aux commerçants intelligents et actifs qui auront su comprendre et exécuter.

De son côté, en protégeant les missions religieuses et les explorations scientifiques, en négociant, avec les chefs indigènes, des traités qui assurent d'avance, à ses nationaux, des relations faciles avec les pays où la civilisation et le commerce européen n'ont point encore pénétré, un gouvernement encourage les commerçants à tenter des spéculations nouvelles. C'est, je crois, dans ce sens qu'il y aurait lieu d'agir à l'égard des pays soumal et galla, et tout d'abord sur le littoral des Bénadir, par lequel nous y arriverons le plus directement. Je dis nous, car c'est surtout notre commerce que je voudrais voir prendre là une place inoccupée; notre commerce qui se présente toujours trop tard et se plaint ensuite d'être primé partout; notre commerce pour qui le gouvernement fait beaucoup et qui ne sait pas s'aider lui-même! Voici un terrain neuf et plein de promesses; ne vaut-il pas mieux s'y rendre que d'aller glaner dans des champs depuis longtemps exploités? Notre établissement à Maïotte est déjà un premier pas dans cette voie. Ce port est une position des plus favorables pour exploiter les marchés de l'Afrique orientale : là nous pourrons avoir

des caboteurs, qui, se portant vers les Bénadir, y détermineront une affluence des produits plus grande encore qu'aux jours de la splendeur de ces villes, et l'entrepôt de Maïotte, en les concentrant sur son marché, satisfera et ses propres intérêts et ceux de la grande navigation commerciale qui viendra s'y approvisionner, au lieu d'aller contourner Guardafui pour les prendre dans les ports de la côte d'Adel. Mais la question de Maïotte sera traitée plus loin : restons à celle des Bénadir que nous avons à envisager au point de vue politique.

Il fut un temps où, tout en créant leur prospérité, les habitants des Bénadir ne négligeaient rien pour assurer leur défense. Riches, ils avaient aussi la force qui protége la richesse et conserve l'indépendance. Qu'ils se soient laissé surprendre, comme cela peut arriver aux puissants, ou que l'opulence les ait amollis, toujours est-il qu'ils ont été envahis par les barbares de l'intérieur, et la décadence de leurs villes a été rapide. Aujourd'hui, sans murailles ni soldats, ouvertes du côté de la mer et du côté de la terre, elles sont à la merci de qui voudra les subjuguer. La seule ressource, comme le seul désir de leurs populations, serait, je crois, d'avoir un maître, pourvu que ce maître fût assez puissant pour les défendre. Des prétendants à la souveraineté, elles en ont de reste; mais un souverain qui sache, en faisant respecter ses droits, garantir en même temps leur sûreté et le paisible exercice de leur trafic, voilà ce qui leur manque.

Saïd a imposé son autorité aux Bénadir, il y a planté son drapeau; il y entretient des agents qui sont censés gouverner pour lui et perçoivent des redevances. Il possède des vaisseaux et des canons, et sur un refus d'obéissance de la

part des habitants, il ruinerait et brûlerait leurs villes. Mais au delà de celles-ci il ne peut rien, et lançât-il en avant ses quatre cents Arabes ou Béloutchis, que feraient-ils contre les bandes de Youceuf? Et puis, lorsque la mousson de sud-ouest chassera ses vaisseaux de la côte, les populations maritimes ne seront-elles pas, pendant plusieurs mois, livrées au bon plaisir des cheikhs de l'intérieur?

Quant à Youceuf, maître de tout le pays en arrière du rivage, il l'est aussi de fait des villes du littoral. Il affirme sa souveraineté et ne comprend pas qu'on paraisse en douter. « Ces villes sont à moi, » dit-il, et il le prouve en réprimandant Moguedchou, qu'il menace avec huit mille hommes de troupes; en frappant Braoua d'un impôt, pour la punir de s'être laissé violenter par le sultan de Bardéré; enfin en saccageant Meurka. Si on lui parle du pavillon de Saïd, il ne sait ce que cela signifie : que lui importe un chiffon d'étoffe de telle ou telle couleur? Celui-là est le maître qui frappe fort et dit : « Je veux, » sans qu'on ose lui répondre : « Je ne veux pas. » En quoi le touchent les droits de douanes imposés par Saïd : ne sont-ce pas des Indiens et des Arabes qui les acquittent? Il brûlera Moguedchou, Braoua et Meurka, s'il lui convient de le faire, et personne, selon lui, n'a droit de le trouver mauvais. Le commerce de ces ports est de même à sa discrétion. N'est-ce pas lui qui permet aux caravanes de l'intérieur d'arriver jusqu'à eux? N'a-t-il pas en mains la clef de tous les passages et n'est-il pas libre de les fermer à son gré? N'est-il pas également maître des pays de culture, voisins de la rivière, qui alimentent les habitants de la côte, et n'a-t-il pas la faculté d'affamer ceux-ci à sa fantaisie? Tout cela est vrai et positif.... Mais, si You-

ceuf domine les Bénadir, il ne saurait les défendre contre les boulets de Saïd, qui les détruiront de fond en comble, sans que lui, Youceuf, ait le moyen de s'y opposer. S'il lui est facile d'arrêter les produits de l'intérieur dirigés vers la mer, Saïd peut, en revanche, les bloquer dans les ports.

Ainsi chacun des deux rivaux n'a qu'à vouloir pour nuire à son adversaire; mais il ne saurait le faire sans en souffrir lui-même, et les villes de la côte, placées entre eux, comme le fer entre l'enclume et le marteau, ont tout à en craindre et rien à en espérer. Comment échapper à cette situation? Elles n'ont même pas la perspective d'être débarrassées de Saïd par Youceuf, ou de Youceuf par Saïd; car, on vient de le voir, les deux compétiteurs n'ont pas prise l'un sur l'autre. A l'aide de l'entente semi-cordiale qui en résulte, les Bénadir vivent à peu près tranquillement.

Quoi qu'il en soit, aucun des deux souverains ne mettra obstacle aux opérations commerciales que nos navires tenteraient sur cette côte : Youceuf n'a qu'à gagner à un développement de transactions, puisqu'il augmenterait le nombre des caravanes qui traversent son territoire et faciliterait l'écoulement des objets d'échange que celui-ci produit directement. Quant à Saïd, il est lié avec nous par un traité.

L'avenir n'apportera-t-il pas de grands changements à cet état de choses? On doit prévoir, en effet, qu'à la mort de Saïd, les conflits qui s'élèveront entre les divers prétendants à sa succession amèneront une confusion telle, que les Bénadir en profitent pour se proclamer indépendants de Mascate ou de Zanzibar et se donner entièrement à Youceuf. Mais notre commerce n'y perdrait rien. Il n'en serait pas de

même à la mort du chef des Guébroun, si elle entraînait la dissolution de la nationalité qu'il a créée, l'anarchie où retomberaient les tribus groupées aujourd'hui sous son autorité nuirait, cela n'est pas douteux, à la production et à la circulation des objets d'échange. Toutefois nos commerçants n'ont pas à redouter les conséquences possibles de cet événement; car, on le verra plus loin, Youceuf ayant été tué avant mon départ de la côte d'Afrique, dans une rencontre avec les Biémal, son frère, Ibrahim, a pris immédiatement et sans opposition le pouvoir. Il semble donc que ces populations ont déjà contracté une certaine tendance à l'unité qui maintiendra désormais leur association politique. La moindre assistance, du côté de l'extérieur, donnerait, au reste, à la suprématie du chef des Guébroun toute la force nécessaire pour assurer la tranquillité du pays. Et ce serait justice! Car ce chef y représente l'élément civilisateur et progressif, tandis que l'action de Saïd n'est que du parasitisme.

Qu'on ne prenne pas ce que je viens de dire pour une insinuation. Ce sont les événements seuls qui provoquent une intervention de ce genre, quand le développement d'intérêts nouveaux, sur un point, y appelle une protection active, diplomatique ou militaire. C'est au commerce que je m'adresse, c'est lui qui peut, dès à présent, en établissant avec les Guébroun des relations réciproquement avantageuses, leur apporter une assistance réelle par l'appui moral résultant, pour ceux-ci, d'une telle solidarité d'intérêts. Et si, plus tard, les circonstances l'exigeaient, le gouvernement de la France saurait agir.

CHAPITRE XXII.

Traversée de Braoua aux Seychelles. — Relâche à Mahé. — Retour à la côte. — Rencontre de l'*Artémise* à Zanzibar. — Faits nouveaux concernant le Sultan. — Départ pour Mombase. — Séjour dans ce port. — Relations avec les autorités locales. — Arrivée d'une caravane de Kamba. — Ruines de Mombase. — Vestiges de la domination portugaise. — Négociations avec le djémadar Tanggui-ben-Chen'bé au sujet d'une profanation commise par des banians. — Départ pour Maïotte.

Le 1er mars, vers 5 heures du soir, j'avais dit adieu à Braoua. Quand nous fûmes sous voiles, nous louvoyâmes pour nous élever dans l'est. La brise, variable d'abord de l'est à l'est-sud-est, hala successivement l'est-nord-est, le nord-est et le nord-nord-est, à mesure que nous nous éloignions de la terre. Elle resta toujours modérée, mais nous n'eûmes pourtant pas à subir les temps de calme, qui, l'année précédente, avaient rendu si longue notre traversée de la côte aux Seychelles. Le 9 mars, nous étions en vue de ces îles, et à 11 heures du soir nous mouillâmes devant Mahé. Je donne ci-dessous le tableau des observations nautiques faites dans ce second trajet, afin qu'en le comparant au journal du premier, exécuté à moins d'un mois près à la même époque, on juge combien, vers la fin de la mousson de nord-est, une différence de quelques jours peut influer sur la durée du voyage des Bénadir aux Seychelles et par suite à Bourbon. Or cette durée est une question majeure, quand il s'agit de transporter du bétail.

DE

DATES.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE centigrade.	
MARS.					
1	E. variable S. E. — Faible brise. — Fraîchissant....	Beau.	754mm,5	29 26	25 28
2	E. — Faible. — Frais. — Mollissant............	*Id.*	754,5	28,5 27	26 26,5
3	E. N. E. — Variable. — E. S. E. — Petite brise....	Beau. — Nuageux.	754,5	27 26	26 27
4	Du N. E. à l'E. N. E. — Jolie brise. — Faible.........	Beau. — Couvert la nuit.	754,0	28 27,5	24 27
5	N. E. — N. N. E. — Faible brise. — Fraîchissant...	Beau.	755,0	29 27	26 26,5
6	N. — Variable. — N. N. E. — Petite brise. — Fraîchiss.	Beau. — Brumeux la nuit.	755,0	29 28,5	26 28
7	N. — N. N. E. — Jolie brise................	Couvert. — Quelques grains de petite pluie.	755,0	29 28	26,5 28
8	N. N. E. — N. E. — Jolie brise. — Mollissant. — Inégale.	*Id.*	755,0	29 27,5	27 28
9	N. E. — N. N. E. — Faible. — Calme.............	Beau.	755,0	28,5 28	27 28

SEYCHELLES.

COURANTS EN 24 HEURES.		DÉCLINAISON de l'aiguille.	VUES DE TERRE. — OBSERVATIONS.
Force.	Direction.		
»	»	»	Appareillé le 1er mars, à 4 h. 25 m. du soir. Pris le large le 1er mars, à 11 h. du soir. La terre hors de vue. Sur la rade de Braoua, les courants varient de l'O. au S. O. Leur plus grande vitesse a été de 0m,8 par heure.
16′	S 37° O	8° 50′	
17	S 66 E	7 47	
23	S 38 O	7 44	
43	S 52 O	8 07	
27	S 26 O	8 00	
16	S 10 E	7 51	
29	S 44 E	7 56	
»	»	»	Le 9, à 8 h. 1/4, aperçu l'île Silhouette dans le S. E.; à 8 h. 1/2, premier fond, sur le banc des Seychelles, — 30 brasses. Corail. — Latit. sud, 3° 57'; — long. est, 52° 23'. Le 9, à 11 h. 10 m. du soir, mouillé entre les îles Sainte-Anne et Mahé.

Dès le lendemain de mon arrivée à Mahé, une maison fut louée à l'Établissement et convertie en hôpital où, le jour suivant, on installa les pauvres invalides du *Ducouëdic*. Quant à moi, je trouvai encore chez le gouverneur une cordiale hospitalité : je repris possession du petit pavillon, baptisé par l'excellente madame Mylius du nom de *pavillon de la marine*, et qui, au milieu de mes souffrances morales et physiques, me semblait un délicieux asile. C'est, dans ma vie errante de marin, un charmant souvenir que celui de cette habitation entourée d'arbustes et de fleurs aux suaves parfums et ombragée de superbes manguiers; que celui de cette famille, surtout, qui, malgré une maladie assez grave dont M. Mylius était en ce moment tourmenté, accepta, non par devoir de position, mais avec dévouement, les embarras et les inquiétudes sérieuses que lui donnèrent plusieurs fois les violentes crises de fièvre auxquelles je fus en proie!

Au bout d'une quinzaine de jours, nous éprouvâmes tous, à divers degrés, les heureux effets de notre nouvelle situation. Dès que je fus en état de marcher et d'espérer une convalescence prochaine, je songeai au départ.

Le brick, qui, à notre arrivée, était bien aussi quelque peu invalide, avait été amarré dans le barachois de Mahé, son infirmerie à lui, où il avait subi les quelques réparations nécessaires à un navire quand il a, pendant un certain temps, bataillé contre la mer.

Personnel et matériel étant ainsi remis vaille que vaille sur un meilleur pied, je m'arrachai à un repos dont je sentais pourtant avoir encore grand besoin. Les instances de mes hôtes pour me retenir furent pressantes; ils m'avaient

vu revenir dans un triste état de la côte d'Afrique, et ils me trouvaient bien faible pour braver une troisième fois sa pernicieuse influence. Je lisais dans leur physionomie de sinistres appréhensions, et je partis touché plus que jamais de leur sollicitude.

Le *Ducouëdic*, pour être mieux en appareillage, avait été, la veille du départ, conduit au mouillage de Sainte-Anne. Aussitôt que je fus à bord, on leva l'ancre; et, si j'avais à me justifier de la durée de cette relâche, je prouverais suffisamment, je crois, qu'elle fut trop courte, au moins pour moi, en disant que, le jour même où nous quittâmes Mahé, j'eus un accès de fièvre de soixante heures.

En reprenant la mer, il me restait des vivres pour six semaines, et j'aurais pu, dans ce laps de temps, visiter Mombase, Lâmou et Patta, c'est-à-dire les seules localités intéressantes de la côte comprise entre l'équateur et Zanzibar. Mais il me fallait toucher, vers le 15 avril, à cette dernière île où je devais recevoir de nouvelles instructions. Je fis donc route pour Zanzibar.

La brise, d'abord faible et variable de l'est à l'est-sud-est tant que nous fûmes dans le voisinage des Seychelles et des Amirantes, augmenta et hala le sud, à mesure que nous nous rapprochions du continent. Le 20 avril, dans l'après-midi, nous eûmes connaissance de Mafia, et, longeant la terre sous petite voilure pendant la nuit, nous nous trouvâmes le lendemain, de grand matin, à l'ouvert du canal de Zanzibar, d'où nous fîmes route pour le mouillage. La corvette l'*Artémise* était sur rade depuis trois jours, et ce fut avec une vive satisfaction que j'allai serrer la main à mon honorable et excellent collègue M. de Saint-Simon.

Le but du passage de la corvette à Zanzibar n'était pas seulement de m'informer de l'endroit où j'aurais à me ravitailler, son commandant avait à traiter avec le Sultan une affaire importante relative au service de la station, et la présence de M. Vignard lui fut d'un grand secours pour la mener à bien. Si l'on n'a pas à sa disposition un interprète sur la bonne foi et l'intelligence duquel on puisse compter, voici comment les choses se passent : dans une conférence avec Son Altesse, on discute longuement une question ; les assurances les plus satisfaisantes sont, de sa part, transmises au réclamant, à qui on promet de les donner par écrit. Celui-ci reçoit, en effet, la pièce officielle libellée en beaux et bons caractères arabes ; il la met dans son portefeuille, croyant avoir gain de cause, tandis que l'engagement supposé n'est, d'ordinaire, qu'une série de compliments et de phrases insignifiantes ; et, si on y a mêlé un mot relatif à la négociation, il n'est jamais conforme aux promesses qu'on a faites. Même en sachant l'arabe, on n'est pas complétement à l'abri de pareils subterfuges ; mais on a, du moins, l'avantage de les déjouer. Les Arabes, s'ils ne le disent pas en latin, connaissent parfaitement le sens et la valeur du proverbe *Verba volant, scripta manent* ; et, pour échapper aux conséquences de leurs écrits, ils savent les formuler de façon qu'ils soient aussi nuls que possible. C'était précisément le tour qu'on venait de jouer au commandant de l'*Artémise* lorsque l'arrivée de M. Vignard changea le dénoûment de la petite comédie de Son Altesse.

Aussitôt que j'eus communiqué avec M. de Saint-Simon, il me pria d'inviter notre interprète à se rendre à son bord ; l'écrit officiel fut mis sous les yeux de M. Vignard, et la

ruse immédiatement reconnue. Le Sultan expliqua le fait par un malentendu de la part des intermédiaires employés dans la conférence. Puis, après de nouveaux et longs pourparlers, tout s'arrangea, et cette fois le commandant de l'*Artémise* eut lieu d'être satisfait.

Les ordres que me transmit M. de Saint-Simon, de la part du nouveau commandant de la division navale, M. le capitaine de vaisseau Page, n'étant pas de nature à modifier la suite que je m'étais proposé de donner à nos travaux d'exploration, je me préparais à quitter Zanzibar, lorsqu'un accident m'y retint forcément. Depuis quinze jours la fièvre me laissait en repos, le sulfate de quinine en avait eu raison, et je croyais ma santé décidément rétablie. Mais une rude épreuve me restait à subir. Je fus pris d'affreuses tranchées et de nausées, suivies d'effets tels que les aurait produits les plus copieuses doses de la médecine Leroy. Cette attaque, cholériforme, était, selon toute apparence, le résultat d'un empoisonnement causé par les aliments que j'avais mangés, puisque les trois individus à mon service, cuisinier et domestiques, qui se partageaient la desserte de ma table, souffrirent plus ou moins du même mal. Quant à moi, je fus, après la crise, en proie à de si atroces douleurs, que la seule pensée de faire le moindre mouvement m'arrachait un gémissement. Cette secousse m'affaiblit d'autant plus que pendant plusieurs jours je dus garder une diète rigoureuse.

Le 1er mai 1848 me trouva dans l'état que je viens de décrire et fort mal disposé, par conséquent, pour solenniser la Saint-Philippe qui, depuis deux mois déjà, n'était plus

une fête nationale. Quatre jours plus tard, on le sait, l'assemblée constituante, nommée par le suffrage universel, se réunissait à Paris pour abolir la royauté et proclamer, au nom du peuple, la république comme devant être désormais la forme du gouvernement de la France. Mais la commotion électrique imprimée à l'Europe par la révolution de février ne s'était pas fait sentir à la côte orientale d'Afrique; et sur cette parcelle errante du pays, que représentait le *Ducouëdic*, le 1er mai devait être encore consacré au roi des Français. Tout le cérémonial ordinaire eut donc lieu à bord, et ce fut la dernière fois, sans doute, que le cri de vive le roi, poussé par des Français, se mêla dans les airs au bruit d'une triple salve d'artillerie. En même temps, le Sultan et les consuls étrangers, prévenus officiellement du motif de nos réjouissances, y prirent part : Syed Saïd, en faisant répéter par les canons de sa frégate, le *Chah-Alleûm*, les salves du *Ducouëdic;* les consuls, en arborant leurs pavillons de fête. Dérisoire anachronisme auquel, plus que tous autres, les marins sont exposés dans leurs lointaines pérégrinations! Fragilité des choses humaines! Nous criions vive le roi, et la royauté était morte dans notre patrie, et son représentant, relégué sur une terre étrangère où bientôt l'homme allait mourir comme était mort le roi! Les morts vont vite, dit la légende, et le galop fantastique entraîne dans l'abîme le vainqueur à peu de distance du vaincu.....

Durant ce séjour à Zanzibar, j'eus connaissance de plusieurs faits qui jetaient une assez grande émotion dans le monde politique de la localité. Lors de ma précédente relâche, j'avais laissé Saïd plongé dans cet état de béatitude

auquel on a donné le nom, quelque peu nauséabond, de lune de miel. Cette fois-ci, c'était bien autre chose! Il était à la veille de voir combler ses vœux les plus chers : il n'était bruit, à Zanzibar, que de l'état intéressant où se trouvait la Sultane favorite. Mais, si, d'un côté, l'heureux Saïd couvait de ses paternelles et orgueilleuses pensées ce rejeton miraculeux de sa vieillesse, ses fils et leurs partisans ne pouvaient pas considérer d'un œil résigné l'avénement prochain d'un rival, fort des droits de sa naissance légitime. Que d'orages menaçants accumulés sur cette jeune et innocente tête, si c'était un fils qu'Allah accordait à ce nouvel Abraham n'ayant encore eu, de fils viables, que des Ismael! Toute la ville était en émoi; le Sultan et ses sujets comptaient, avec la plus vive impatience, les jours qui devaient s'écouler jusqu'à la délivrance de la princesse.

Syed Saïd avait bien besoin de cette joyeuse et douce perspective, pour se distraire des impressions désagréables que lui avait causées une aventure récente, où les Anglais s'étaient peu amicalement conduits à son égard. Les impitoyables abolitionistes ou négrophiles venaient de saisir un bateau qui portait quelques esclaves abyssiniennes destinées au harem du Sultan! Ce bateau avait été dirigé sur Aden, et là on avait ouvert la cage et donné la volée aux noires colombes qui composaient sa cargaison. On se demandera, peut-être, ce que Saïd prétendait faire de ces femmes, surtout alors qu'il possédait cette perle de Chiraz, de qui il attendait une descendance privilégiée. Mais la question n'est pas là, un musulman est seul juge du degré et des caprices de son appétit; et n'est-il pas, d'ailleurs, beaucoup de Lucullus à qui l'on sert une multitude de plats auxquels ils

ne toucheront pas? Quoi qu'il en soit, Saïd eut un violent dépit lorsqu'il apprit le procédé de ses alliés. Pour comble de malheur, il était obligé de dévorer son chagrin, car ses sujets, bien loin de compatir à sa peine, se montraient disposés à s'en réjouir et à y voir un châtiment du ciel. Dans leur pensée, en effet, cet accident était propre à inspirer à Saïd un vif regret de la concession, si nuisible à leurs intérêts, que deux ans auparavant il avait faite à l'Angleterre, concession mise en vigueur depuis le 1er janvier 1847. Le moment eût été, du reste, mal choisi pour apitoyer les Souahhéli sur la mésaventure du Sultan : le marché aux esclaves restant désert à l'époque du départ des bateaux pour le nord avait ravivé les regrets et les récriminations de ceux qui s'enrichissaient autrefois du trafic aboli.

Je signalerai aussi, comme offrant de l'intérêt, au point de vue commercial, la présence, sur rade, d'une goëlette brêmoise. Quelque extraordinaire que fût l'apparition d'un pavillon allemand dans les eaux de Zanzibar, elle n'était pas fortuite; le subrécargue de la goëlette avait à remplir, pour ses armateurs, une mission analogue à celle dont M. Loarer était chargé par notre gouvernement, et il se flattait d'avoir trouvé une source féconde de spéculations à entreprendre dans les États du Sultan.

Avant de quitter Zanzibar, j'engageai, au service du bâtiment, à titre de cicerone, pour les lieux où j'allais me transporter, un Arabe dont j'ai déjà parlé sous le nom d'Abdallah-ben-Ali, lequel, ayant servi à bord de quelques navires américains et anglais, parlait passablement la langue anglaise et était au courant du commerce de la côte. Abdallah avait, en outre, à Mombase, une partie de sa famille,

une femme entre autres. On connaît, peut-être, cette coutume des navigateurs arabes d'avoir un ménage en chacun des villes que leurs affaires les appellent à visiter régulièrement. Ici nous ne pouvions qu'y applaudir, puisque la position qui en résultait pour Abdallah devait faciliter nos relations avec les habitants.

Le 8 mai, ayant pris congé du Sultan, qui me donna des lettres d'introduction auprès des gouverneurs de Mombase, de Lâmou et de Patta, le brick appareilla et fit route pour la première de ces localités.

Nous naviguâmes durant toute la journée dans le canal, et nous en sortîmes de nuit sans avoir vu l'île Pemba. Le 9, au jour, nous étions par le travers de l'île Ouacine, à une douzaine de lieues dans le sud du port vers lequel nous nous dirigions. En cet endroit, la côte est assez élevée et paraît bien boisée. Mais, dans le nord de la haute terre, désignée sur les cartes par le nom de pics d'Ouacine, elle s'abaisse progressivement à mesure qu'on approche de Mombase, et le rivage est bordé, dans la partie correspondante, de récifs qui s'avancent au large à un demi-mille et même à trois quarts de mille en certains points. En dedans de ce banc, il existe un chenal navigable pour les bateaux de moyen tonnage et où ils peuvent, en s'aidant de la perche, aller vers le nord ou vers le sud à contre-mousson. Nous longeâmes la côte à peu de distance jusques après midi, car la brise, excessivement faible, ne nous donnait qu'un très-petit sillage; le courant, qui nous était favorable, nous faisait même faire plus de chemin que le vent.

Lorsque, venant du large, on atterrit sur Mombase, la position en est indiquée par trois mamelons remarquables,

gisant sur une ligne nord-est et sud-ouest, à trois milles en arrière du rivage. L'entrée du port est à cinq ou six milles dans le sud. En suivant la côte, on ne saurait manquer de reconnaître l'ouverture du port, car elle est signalée, sinon d'une manière bien tranchée dans le profil du rivage, au moins par la vue du mât de pavillon de la citadelle. Ce mât s'aperçoit d'assez loin quand on vient du sud, parce qu'il domine la langue de terre qui borne la passe de ce côté; à une heure cinquante minutes, nous le distinguions de dessus le pont avec les longues vues, et nous en étions à cinq ou six milles. Enfin, vers trois heures et demie, une petite brise, s'étant levée du sud au sud-sud-ouest, nous permit d'accélérer un peu notre marche, et, à mesure que s'ouvrait le goulet qui donne accès au bassin où est enclavée l'île Mombase, nous découvrîmes les murailles de la citadelle couronnant les massifs d'arbres et d'arbustes dont elle est environnée, et, à la partie sud-est de l'île, une colonne en pierre surmontée d'une croix, vestige de la domination des Portugais.

Le récif dont j'ai parlé plus haut se prolonge jusqu'à la pointe sud de l'entrée du port; nous le rangeâmes aussi près que possible, car, au delà de cette pointe, nous allions avoir la brise presque debout pour nous engager dans le bassin du sud, dont le mouillage est le meilleur durant la mousson de sud-ouest. Nous passâmes sur l'accore du banc, le brick n'ayant pas plus de 20 à 25 centimètres d'eau sous la quille, puis, arrivés à son extrémité ouest, nous vînmes en grand au vent sur notre aire pour pénétrer dans l'étroit goulet qui conduit au mouillage de Kilindini, et nous laissâmes tomber l'ancre par 35 mètres, fond de sable et gravier. Nous nous

tinmes à long pic, vu qu'en cet endroit un navire mouillé au milieu de la passe n'a que 125 mètres d'évitage. Je ne jugeai pas prudent de rester une nuit en pareille position; on travailla donc aussitôt à élonger des ancres à jet pour touer le brick en dedans, et dès que, par ce moyen, nous eûmes doublé la pointe sud de l'île, la brise étant désormais favorable, nous établîmes le grand hunier et le foc, et allâmes mouiller à mi-canal, entre la crique *Poa-ia-M'baraki* et l'embouchure de la rivière *Moueza*. On affourcha immédiatement sud-est et nord-ouest, cette direction étant celle des courants dans le port en même temps qu'elle est perpendiculaire à celle des vents les plus violents de la mousson.

Le brick une fois amarré dans ce magnifique bassin, j'étais libre de tout souci, quant à sa sûreté. J'avais, de plus, la certitude de trouver le soir, après les courses et les travaux de la journée, un gîte assuré et confortable, dont la privation, dans nos précédentes stations sur la côte, avait été, sans nul doute, la principale cause de nos misères. Le dégagement d'esprit résultant pour moi de cette situation me disposait à m'abandonner à la rêverie. Déjà mon imagination errait dans l'île, interrogeant chaque ruine pour en obtenir une révélation; me rappelant les développements successifs, puis les vicissitudes de son intéressante cité, je voyais les Arabes et les Portugais s'en disputer avec acharnement la possession pendant près de deux siècles. Avide des détails de cette lutte, je créais les scènes les plus émouvantes, les situations les plus fantastiques, et il me tardait de parcourir les lieux témoins de tant d'actions héroïques. Bientôt heureusement mes paupières s'appesanti-

rent, mon cerveau s'engourdit, mes pensées devinrent de plus en plus vagues, et un sommeil profond me permit d'attendre, sans impatience, la venue du jour pour satisfaire ma curiosité.

Le lendemain, je descendis à terre. J'aurais pu, en débarquant au fond de la crique Poa-ia-M'baraki, n'avoir qu'un mille à faire pour me rendre à la ville par un sentier qui y mène à travers une campagne verdoyante et pittoresque. C'était le chemin le plus direct et le plus commode, celui que nous adoptâmes ensuite. Mais attaquer ainsi Mombase par derrière, presque en traître, c'eût été agir avec trop de sans façon, et peut-être m'attirer quelque déconvenue du genre de celle que j'avais subie à Surate. Je n'aurais eu, cette fois, à m'en prendre à personne, puisque, d'une part, j'avais la grand'route ouverte devant moi, et qu'en outre je n'allais pas chez des gens civilisés près de qui ma position officielle devait m'assurer un bon accueil. Certain de ne pas être attendu, il était plus convenable de me présenter en face. Malheureusement, pour exécuter cette entrée solennelle, j'étais obligé de contourner l'île à l'est, sur un espace de deux milles et demi ou trois milles avec une forte brise contraire pendant les deux tiers du chemin et une grosse mer dans le reste : c'était long, pénible, et il y avait de l'eau à recevoir sur le dos; pourtant je m'y résignai. D'ailleurs, pour un marin, arriver à pied ou en voiture, c'est déchoir; il lui faut son canot comme au cavalier son cheval.

Je débarquai donc sur la plage devant la ville, en tenue complète de cérémonie, accessoires et principal, avec l'interprète de la mission et mon cicerone Abdallah. Ce dernier

nous conduisit à la citadelle où demeurait le commandant qui était la première autorité du pays. Je dus, sans doute par suite des exigences de la consigne, stationner en dehors de l'entrée sous une espèce de hangar, placé à une vingtaine de pas de la porte, et qui, servant de vestibule ou salle d'attente, avait, en conséquence, le nom de beurza. Sous cette même beurza s'accomplit, en 1837, le prologue du drame des M'zara ; c'était de là qu'avec les formes les plus doucereuses Syed Khaled envoyait ces vaincus trop confiants à la citadelle, pour parler, leur disait-il, à Syed Séliman, qui les faisait enchaîner et jeter en prison. J'étais sous l'impression de ce souvenir quand je vis s'avancer vers moi, accompagné d'une vingtaine de soldats, Tanggui-ben Cheu'bé, chef militaire de Mombase. Les soldats étaient armés de sabres, de poignards, quelques-uns de fusils à mèche et d'autres de pistolets; ils portaient tous le bouclier beloutchi. Malgré ce qu'il y avait de disparate dans leur armement, la tenue de ces hommes, vêtus du costume arabe, était bonne et témoignait en faveur du djémadar, leur chef. Celui-ci, vêtu de même à l'arabe, quoique Beloutchi de naissance, était un beau vieillard; une épaisse barbe blanche tombant sur sa poitrine ajoutait à la noblesse de sa physionomie; ses traits, empreints à la fois de finesse et de douceur, contrastaient singulièrement avec l'idée qu'on a de la figure d'un soudard, et sans le large cimeterre pendant à son côté, on eût dit bien plutôt un pieux hhadji.

Lorsque le vénérable commandant eut pris connaissance de la lettre de recommandation de Syed Saïd, il nous introduisit dans la citadelle, et il nous mena sous un second hangar couvert en feuillage et construit sur le rempart en abord

du parapet. Cette singulière salle d'audience avait au moins l'avantage de dominer le port et les vertes campagnes de l'île, et on y jouissait d'une fraîcheur qu'on n'aurait pu trouver dans aucune des parties habitées du fort. Là on nous offrit des sorbets, et, après un court entretien où Tangguiben-Chen'bé nous témoigna beaucoup de bienveillance et de cordialité, je pris congé en lui faisant part de mon intention de m'établir à terre pendant le séjour du brick au mouillage de Mombase.

En sortant de chez le djémadar, j'allai présenter mes devoirs au gouverneur Salem-ben-Abdallah qui demeurait dans la ville. Je fus reçu par ce personnage dans une maison remplie de ballots de marchandises, et, malgré sa parenté avec le Sultan et l'importance de la cité dont il avait le gouvernement, je ne pus voir en lui qu'un bon gros négociant, occupé à peu près exclusivement de ses intérêts particuliers. Les postes de ce genre sont de véritables sinécures données par Saïd à ses parents ou à ses intimes, sans autre rétribution, d'ailleurs, que l'influence qu'elle leur procure et dont ils usent pour le succès de leurs spéculations commerciales. Le titre dont ils sont gratifiés équivaut pour eux à une réclame analogue à celles qu'emploient, sous forme d'enseigne et d'annonce, beaucoup de nos industriels : *Un tel, parfumeur, fournisseur de Sa Majesté.* Après tout, le maître ne prêche-t-il pas d'exemple en exploitant en grand le commerce de ses États.

Mon entrevue avec Salem-ben-Abdallah ne fut qu'un échange de politesses. En le quittant, je me hâtai de chercher un logement pour nous servir de pied-à-terre. Je trouvai sans peine ce qu'il me fallait : une veuve souah-

héli, d'âge assez raisonnable pour que je n'eusse à craindre de compromettre ni sa réputation ni la mienne, nous céda un logement dans sa maison ; elle y vivait en compagnie de sa fille, grande gaillarde qui nous rappela cette antistrophe de Rabelais : « Femme folle à la messe » et d'une vieille négresse de Lamoû. Mon hôtesse était une grosse réjouie, point collet monté, point à cheval sur les préceptes du Coran, laissant voir, par la négligence de son costume, et ce que beaucoup d'honnêtes femmes exposent en pays civilisé et une bonne moitié de ce que toutes y cachent ; elle eût eu, certainement, maille à partir avec le sultan de Bardéré, si elle avait vécu dans son voisinage. Au demeurant, elle me parut la meilleure créature du monde, et je m'estimai heureux d'adresser mon *salam* quotidien à une figure riante et non à un visage renfrogné. Mon installation ne fut pas longue à faire, et dès le lendemain matin je reprenais, à Mombase, cette existence de chercheur et de questionneur que j'avais menée depuis deux ans.

Ceux qui voyagent, le livre à la main, dans leur cabinet, ne voient que le charme et l'intérêt que peuvent offrir les contrées nouvelles, les mœurs, les usages, les costumes gracieux ou bizarres, la variété de types dans les divers êtres créés, les grands paysages et les grands horizons des mers et des continents ; les fleuves géants, les vastes campagnes parsemées de végétaux splendides et de fleurs aux enivrants parfums, les bois et leurs frais ombrages, les peuples qui commencent et ceux qui disparaissent ; en un mot, cette succession infinie de faits et d'objets qui passe dans la lanterne magique de l'amateur de voyages. Cependant, en pratique, les choses n'ont pas seulement ce beau côté. Je ne dis rien

des maladies; on ne va point à la guerre sans y recevoir des horions. Mais employer des journées entières à sonder, à prendre, ainsi que mes malheureux officiers, des angles et des relèvements, malgré le vent, la pluie, les sables étouffants et les chaleurs caniculaires; courir après les renseignements, interroger du matin au soir, au moyen d'un interprète, des brutes dont on ne comprend pas le langage, pour reconnaître à la fin qu'ils se contredisent eux-mêmes, affectant de savoir ce qu'ils ignorent, s'entêtant à cacher ce qu'ils savent, trop ou trop peu complaisants, cherchant à vous présenter les choses, non comme elles sont, mais comme vous semblez désirer qu'elles soient, les uns prêts à répondre servilement à toutes vos questions et en vue de la piastre que vous leur octroierez : « Il est l'heure qu'il plaira à Votre Majesté! » les autres vous forçant à ressasser indéfiniment les mêmes demandes, les mêmes idées, pour n'arriver, grâce encore à une minutieuse critique, qu'à des demi-solutions : voilà un revers de médaille propre à consoler quiconque regrette de n'avoir pu donner essor à son humeur voyageuse! Or telles étaient nos tribulations toutes les fois que nous séjournions à terre.

Après tout, quelque dure que fût la loi, c'était la loi, et il y a dans l'accomplissement du devoir une jouissance austère qui soutient le courage jusqu'à la fin du labeur : les breuvages amers offensent le palais et répugnent au goût, mais ils restaurent et raniment nos forces. Du reste, en faisant ces réflexions, je pense surtout à ceux qui m'entouraient, car, pour mon propre compte, j'avais une attraction bien marquée pour ce genre de vie qui satisfaisait à la fois mon activité physique et mon insatiable curiosité. Si j'ai eu

quelques instants de découragement, ce n'a été que lorsque la maladie ou des ordres supérieurs m'ont entravé dans l'exécution de ma tâche. A Mombase, plus qu'ailleurs, je me livrais au travail avec acharnement; jamais je ne m'étais senti plus dispos, jamais, aussi, ma santé n'avait été meilleure, et il est à noter qu'il en fut de même pour tout notre personnel pendant le séjour du brick en ce port. A six heures du matin, je quittais le navire en compagnie de M. Vignard; un canot nous déposait au fond de la petite baie de Poa-ia-M'baraki, et de là nous parcourions allégrement le chemin de M'vita, tantôt à l'ombre des baobabs gigantesques ou des magnifiques manguiers qui bordent le sentier, tantôt sous les rayons obliques du soleil naissant qui pompaient sur nos vêtements la rosée secouée par les hautes herbes.

Dès notre arrivée au logis, la séance commençait. Grâce à Abdallah, qu'en notre honneur, sans doute, le djémadar Tanggui-ben-Chen'bé appelait *le cher cheikh* Abdallah-ben-Ali, grâce à Abdallah, dis-je, qui, outre les parents de sa femme, avait de nombreuses relations dans le pays, j'avais trouvé l'occasion de nouer connaissance avec plusieurs cheikhs Ouam'vita et Ouakilindini, qui, par leur âge ou leur position, étaient en mesure de me renseigner sur les hommes du temps présent et du temps passé. Et alors devant moi, doublé de M. Vignard, doublé lui-même d'Abdallah, ces doctes personnages venaient tour à tour déposer, sans, malheureusement, se croire obligés de dire toute la vérité et rien que la vérité. Aussi Dieu sait quelles dépositions je recevais, et que de calme et de persévérance il fallait pour débrouiller le chaos de leurs assertions confuses, sinon contradictoires; c'était à désespérer un juge d'instruction vieilli

dans le métier. Ma chambre ressemblait à une tour de Babel, et aux langages divers qu'on y parlait d'habitude, le français, l'arabe et le souahhéli, s'ajoutait parfois l'idiome de quelque peuplade de l'intérieur. Nous aurions eu bien besoin que le Saint-Esprit descendît sur nos têtes pour nous infuser le don des langues, et nous avons, plus d'une fois, égayé nos séances par le refrain du *Conclave* de Béranger.

Les scènes n'étaient pas moins variées que le langage. Il m'est arrivé, par exemple, de faire danser chez moi, au son d'un gros bambou percé qu'un caravanier laissait tomber en cadence sur le sol, une jeune esclave de Tchaga. C'était encore Abdallah-ben-Ali, mon grand pourvoyeur de curiosités, qui nous avait procuré cette bayadère africaine. Elle n'était pas belle, mais, dans sa manière de refuser (car elle fit d'abord des façons) et surtout quand elle dansait, sa longue plume d'autruche à la main et les grelots tintant aux chevilles, elle avait un certain air de coquetterie si piquant, un jeu de physionomie et de gestes si mignard et si agaçant, qu'elle eût produit, je n'en doute pas, sous les flots de lumière et au milieu des bosquets du jardin Mabille, un effet renversant. On trouvera, à l'Album (1), le portrait de cette nouvelle Fanny Essler.

C'était à mes heures de récréation que je me donnais ces petites fêtes et que je recevais mes amis, parmi lesquels le djémadar Tanggui prétendait au premier rang. Le brave commandant s'était empressé de me rendre ma visite; je l'avais accueilli de mon mieux et, probablement, pour me témoigner qu'il y avait été sensible, il m'honorait fréquem-

(1) Voyez planche 45.

ment de sa présence. Il aimait beaucoup mon café, et bien des choses encore, comme on va le voir.

J'avais offert à Tanggui une paire de pistolets dont il avait été fort content ; mais je n'y avais joint ni capsules ni poudre, n'en ayant plus à ma disposition, et sachant, d'ailleurs, qu'il pouvait s'en procurer à Zanzibar. Tout autre qu'un Arabe ou un Béloutchi se fût abstenu de m'en exprimer le regret, se conformant à la maxime *à cheval donné on ne compte pas les dents*. Le djémadar n'avait pas été élevé selon les règles de la civilité puérile et honnête ; et jugeant, comme l'aurait fait Sancho, que les choses n'eussent été que mieux si le contenu eût accompagné le contenant, il trouva le moyen de glisser, dans une lettre à mon adresse, la petite requête suivante :

« ... Je voulais aussi, mon ami, vous informer que, « quant à ce qui a rapport aux pistolets que vous m'avez « donnés, je les ai acceptés et je vous en remercie; mais « cependant je désirerais avoir pour eux (pas pour lui!) « quelques capsules et un peu de poudre fine, comme il « convient pour de telles armes... »

Ce billet était signé *le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé Béloutchi*.

On n'a pas plus de désintéressement et d'humilité! Certes Tanggui était, en effet, un *pauvre* djémadar, et ces *pauvres* pistolets eussent été bien malheureux d'être chargés avec de la poudre grossière.

Ce n'est pas tout, ce n'était même que le commencement. Si mon vénérable ami tenait à se procurer de la poudre fine pour ses pistolets, il n'eût pas été fâché de posséder la porcelaine fine dans laquelle on lui servait le café chez moi,

sauf à solliciter ensuite les ingrédients nécessaires pour faire fonctionner longtemps les tasses, une fois celles-ci en sa possession. Qu'on lise le billet doux suivant, dont je suis heureux et fier de transmettre le contenu à la postérité :

« A la personne de notre ami, le très-généreux, le très « respecté commandeur Guillain, Français, que Dieu le di- « rige dans la vraie voie.

« Ensuite, votre honorable épître nous est parvenue, et « nous avons compris ce que vous nous y marquez. Je vous « remercie; telle doit être la manière d'agir (1).

« Quant à ce que j'ai à vous faire savoir, c'est que, hier « au soir, des chats se sont battus dans ma maison. J'avais « un service à thé qui se composait de quatre tasses et de « leurs soucoupes, les chats sont tombés dessus et ont tout « cassé. Or ce que nous désirons de votre bonté et de votre « complaisance, c'est que, si vous avez quelques tasses, « vous soyez assez bon pour nous en envoyer quatre avec « leurs soucoupes, ainsi qu'un peu de sucre en pain pour « médecine. Si vous avez, chez vous, du café de bonne qua- « lité, veuillez m'en envoyer par le porteur. J'ai confiance « en vous pour cela.

« Pour tout ce dont vous pourriez avoir besoin de notre « part, il suffit d'un geste. Soyez longtemps sain et sauf, et « saluez pour nous notre ami Vignard et tous ceux de vos « compagnons qui se trouvent en votre présence. Souhaits « de bonne santé de la part de votre ami, etc. »

Qu'on fouille le recueil de lettres de madame de Sévigné

(1) Ceci fait allusion à une lettre où j'avais prié Tanggui de m'acheter quelques armes ouatchaga et de me les faire passer à Zanzibar. Le Béloutchi tira bon parti de la circonstance.

et toute la correspondance diplomatique des chancelleries de l'Europe, et l'on ne trouvera rien qui, au point de vue du mérite épistolaire, soit supérieur à l'épître du vieux Béloutchi. La forme en est simple et convenable; tout y est fin, adroit, tout mot porte coup, tout y est à sa place; c'est un modèle du genre. Je ne pouvais être insensible à une éloquence de cette force-là, et *mon ami* eut son café de bonne qualité, son sucre en pain pour la médecine et ses quatre tasses dont je me gardai d'oublier les soucoupes. Plaise à Dieu que je n'aie pas fait là de la bouillie pour les chats! Pauvre djémadar!

Date obolum Belisario.

Au reste, avant de m'adresser ces diverses suppliques, Tanggui-ben-Chen'bé s'était acquis des titres à ma reconnaissance. Pendant tout notre séjour à Mombase, il se montra, je dois l'avouer, d'une galanterie charmante. Il envoyait ses Béloutchis à la chasse de la gazelle et pourvoyait abondamment notre garde-manger de cette savoureuse venaison. S'il y avait quelque chose de curieux à voir ou à entendre, j'en étais aussitôt prévenu par le bon commandant qui se mettait en quatre pour me procurer ma part du divertissement. C'est ainsi que j'assistai à la réception des chefs d'une caravane arrivant du pays de Kamba, situé à une trentaine de jours de marche dans le nord-ouest de Mombase. Cette caravane, chargée de 300 à 400 frazélas d'ivoire, s'était arrêtée à Rabaye, et de là on avait envoyé avertir le djémadar que les chefs allaient lui apporter le cadeau d'usage; c'était l'occasion d'une cérémonie accom-

plie par Tanggui avec d'autant plus de plaisir que, outre le présent qu'il devait recevoir, il comptait manigancer quelque bon coup de commerce avec les arrivants.

Dès qu'il fut informé que le cortége approchait, il m'envoya chercher et m'invita à me placer près de lui sous la beurza. Nous entendîmes bientôt retentir les cris de joie mêlés à la mousqueterie et aux sons du tam-tam ; peu après, apparurent les héros de la fête. Ils étaient précédés d'une vingtaine de soldats envoyés au-devant d'eux pour leur faire honneur et ajouter à la pompe quelque peu sauvage du cérémonial. Les guerriers de Tanggui, en grande tenue et en armes, s'acquittaient de leur rôle avec un entrain remarquable, se livrant à la gymnastique la plus habile, pour exécuter une danse guerrière où tantôt ils jonglaient avec leur poignard et leur épée, tantôt frappaient d'estoc et de taille un ennemi fantastique. Un coup de fusil tiré de temps en temps semblait être le dénoûment de ce combat simulé. La populace rassemblée faisait chorus de clameurs aigres et discordantes, tintamarre auquel le mugissement des tams-tams formait une basse continue d'un merveilleux effet. En tête du groupe des Oua-Kamba, marchait le sultan Kivoï, escorté de son ministre, de quelques-unes de ses femmes, d'autres personnages plus ou moins marquants, enfin d'un certain nombre de nègres, simples comparses, portant sur leurs bras des dents d'éléphant, présent de bonne arrivée destiné à l'heureux djémadar.

Le cortége s'arrêta devant la beurza, et, après avoir échangé, avec les autorités locales, des poignées de main dont j'eus ma part, Kivoï et tous ses compagnons vinrent s'asseoir sur les bancs. Ce chef d'une partie du territoire de

Kamba, désignée aussi sous le nom de Kivoï, comme on le verra dans l'un des itinéraires donné à la fin de ce chapitre, était âgé d'environ cinquante ans; il avait le teint assez clair et de couleur rougeâtre, mais les traits d'une laideur repoussante. Lui et son ministre avaient à peu près le costume des Soumal. Le seul vêtement des autres Oua-Kamba était un jupon couvrant à peine le haut des cuisses. Le ministre, dont le teint était moins noir encore que celui de son maître et tirant sur le gris violacé, avait une certaine dignité dans le maintien; ses traits rappelaient ceux de l'Européen, et sa physionomie fine et intelligente ne manquait pas de distinction. Tous deux, ainsi que leurs compagnons, étaient remarquablement grands; ces derniers, nègres pur sang, avaient les cheveux crépus, le nez épaté, de grosses lèvres et la peau d'un beau noir glacé de violet. Les femmes, au nombre de six, appartenaient au fortuné Kivoï. J'aurai tout à l'heure l'occasion d'en parler plus en détail.

Si je considérais comme une bonne fortune de me trouver à Mombase avec cette caravane, ceux qui la composaient ne se félicitaient pas moins, je crois, du hasard qui les faisait y rencontrer une collection complète de M'zongou. Une fois assis, on s'observa silencieusement; cependant j'aurais eu, pour mon compte, mille questions à adresser aux nouveaux arrivés; mais, aux intermédiaires dont j'avais déjà besoin pour parler aux indigènes, il me fallait en ajouter un troisième sachant le souahhéli et le langage de Kamba; par suite, les réponses aux questions que je hasardai furent beaucoup trop vagues pour m'encourager à poursuivre. Kivoï et ses gens avaient, d'ailleurs, autre chose en tête que de la géographie; l'échange de leur ivoire les préoccupait

exclusivement, aussi s'entendirent-ils bien plus vite avec le djémadar. Je remis donc à un moment plus favorable pour capter leur attention, et, lorsque je les sus libres de toute affaire, je priai Tanggui de me les envoyer à bord. Au jour convenu, les embarcations du brick allèrent prendre mes invités et m'amenèrent le chef, deux de ses femmes, son ministre et l'individu qui leur servait d'interprète. En arrivant sur le pont du *Ducouëdic*, ils parurent ébahis des choses nouvelles qui s'offraient à leurs regards. Au nombre des surprises que je leur ménageai, je n'avais eu garde d'oublier le festin, et ce fut le début de la séance. Kivoï avait pour les liqueurs fortes un goût prononcé, et on le voyait, chaque jour, errer dans les rues de Mombase, l'œil éteint et la démarche indécise. Il fit donc honneur à l'eau-de-vie de cambuse, tandis que mesdames ses épouses trempèrent à peine leurs lèvres charnues dans les verres. Le sucre, les confitures, les dattes recevaient d'elles un bien meilleur accueil.

J'avais étalé sous leurs yeux tout ce que je supposais devoir exciter leur curiosité : les accordéons et les boîtes à musique furent pour elles un sujet d'admiration, mais celle-ci n'eut plus de bornes lorsqu'elles entendirent tonner le canon. Elles n'hésitèrent même pas, ce qui m'étonna fort, à prendre part à l'exécution de notre bruyant concert. Kivoï leur donna l'exemple; je lui mis en main le cordon du percuteur et l'engageai à tirer, sans le prévenir de l'effet qui allait se produire. A la vue du jet de flamme et au bruit de la détonation, ce furent des trépignements de joie enfantine, des cris de surprise, prouvant la solidité du larynx de ces dames; puis chacune, à son tour, tira sur la merveilleuse ficelle et se procura le plaisir de faire en un

instant dans le monde plus de bruit qu'elle n'en avait fait durant toute sa vie.

Ces femmes étaient réellement dans un état de jubilation enthousiaste ; les voyant causer entre elles d'un ton animé, je demandai à l'interprète ce qu'elles se disaient, et voici comment il me le traduisit : « Que nous sommes heureuses « d'être les femmes de Kivoï ! sans cela nous ne serions pas « venues à M'vita et nous n'aurions pas vu cette belle mai- « son des M'zongou si bien arrangée. »

En jetant un coup d'œil sur le visage ignoble et abruti de Kivoï, je trouvai que le bonheur de ces pauvres créatures était acheté un peu cher ; mais, gardant pour moi cette réflexion, je mis le comble à leur ivresse en leur faisant une abondante distribution de verroteries variées.

De ces deux femmes, l'une était jeune, grande et forte ; elle avait le teint tirant sur le cuivré, comme celui de son mari, les traits moins grossiers et même de beaux yeux ; l'autre était âgée, noire et point belle ; les devoirs que m'impose l'hospitalité ne me permettent pas de me servir d'une expression plus crue. Toutes les deux avaient la peau très-fine. Leurs cheveux durs, mais non crépus, étaient longs de 16 à 20 centimètres et arrangés en petites tresses tombant tout autour de la tête ; à l'une des tresses de derrière, pendait une clochette qui tintait en battant sur le cou. Elles portaient des pendants d'oreilles, de cuivre, en forme de chapeau chinois, et des colliers de verroteries et de grains de métal enfilés ; de grands anneaux de cuivre et d'étain ornaient leurs jambes et leurs bras. Elles avaient, sur certaines parties du corps, les seins et le devant des cuisses, un tatouage en relief, assez joli, de forme régulière, et

donnant à la peau, sans en changer la couleur, l'aspect d'un cuir gaufré. L'une d'elles portait en bandoulière une petite corne, en forme de poire à poudre, contenant une graisse médicamenteuse. Elles avaient le buste complétement nu; leur unique vêtement consistait en une ceinture de cuir ornée de plusieurs rangs de gros grains de verroterie, et d'où tombait, devant et derrière, une double bande de même étoffe destinée à cacher les parties naturelles. Les morceaux de devant, présentant dans leur ensemble une largeur de quinze à seize centimètres, s'arrêtaient aux genoux; leur roideur et leur poids les empêchaient d'obéir aux mouvements du corps et aux fantaisies indiscrètes de la brise. J'aime à croire, d'ailleurs, quoiqu'on ne le vît pas, que quelque lambeau d'étoffe disposé convenablement garantissait, contre tout accident, les droits imprescriptibles de la décence. Les morceaux de derrière, descendant jusqu'à mi-jambe, simulaient les basques de ce qu'on nommait autrefois un habit *à queue de morue*. Tout ce vêtement était couvert d'une innombrable quantité de grains de cuivre et d'étain alternés, imitant les broderies en perles sur canevas. Ces femmes et les compagnons de Kivoï méritaient donc, à peu de chose près, le sobriquet de M'rimanggâo ou Ouarimanggâo (gens qui vont nus), par lequel les Souahhéli de M'vita désignent les habitants de Kamba.

Je fis mon possible pour ajouter l'une des singulières jupes de ces dames à ma collection de curiosités africaines; mes offres les plus séduisantes demeurèrent sans résultat, et au nombre de celles-ci, cependant, il en était une des plus propres à les tenter. Posséder une chemise, chemise d'homme ou de femme, n'importe, est le rêve de ces beautés peu vê-

tues! Eh bien! elles restèrent inébranlables devant l'objet de leur convoitise. Les combats et les regrets que leur coûta ce refus se lisaient sur leur physionomie; mais elles tinrent bon. « Comment donner à un homme un vêtement qui leur avait servi!!! » Ce fut là leur raison. O pudeur, où vas-tu te nicher! s'écriera-t-on peut-être, et cependant pourquoi s'étonner? La pudeur, ce sentiment inhérent à la nature féminine, n'a pas de règles fixes; elle se traduit sous des formes différentes, selon les peuples, les époques et les lieux. Tant qu'il y aura deux sexes, on retrouvera partout les coquetteries provocantes de la jeune fille de Tchaga et les pudiques délicatesses des épouses de Kivoï. Celles-ci eussent tout fait pour avoir mes chemises et se pavaner dans ce gracieux accoutrement; elles eussent tout donné, comme dona Sabine :

.... Leur beauté de colombe
Et leur amour!

Tout, pour cela!... Mais céder à un homme le cotillon qui avait protégé leurs charmes, jamais!

Revenons à Mombase, qui ne mérite pas qu'on l'oublie, même pour les bizarreries des dames de Kamba. Au point de vue de la tradition, elle est, pour l'observateur, la localité la plus importante de la côte. Zanzibar est une parvenue née d'hier; Mombase a ses quartiers de noblesse et compte depuis longtemps dans l'histoire. En parcourant cette île, dont j'ai précédemment constaté les droits à la célébrité, je ne m'en suis pas tenu à jouir de ses frais ombrages, à admirer sa luxuriante végétation et la fécondité virtuelle de son territoire, à regretter tout ce que l'art y

avait ajouté sous le règne des sultans Melindi, des mains de qui les Portugais la reçurent si florissante, pour l'abandonner bientôt inculte et dévastée. Ce sol verdoyant, toujours riche de promesses, n'est pas moins riche de souvenirs; les récits des temps passés y sont écrits en caractères qui gardent encore un reste d'éloquence, quoique chaque jour les efface. Ces caractères, ce sont les ruines. Celles des édifices élevés par les Portugais sont les plus remarquables et les seules dont on puisse reconnaître l'ancienne destination et la date approximative. Occupons-nous d'abord des ruines qui existent sur le pourtour de l'île.

A la pointe est, à environ mille mètres dans le sud ¼ sud-est de la citadelle et près du pilier qu'on aperçoit du large, on trouve les débris d'un fortin évidemment destiné à défendre l'entrée du port du nord. D'après sa disposition et la nature de la maçonnerie, cette fortification a dû être construite par les Portugais. Quant au pilier (pilar) ou obélisque surmonté d'une croix, il ne saurait y avoir de doute sur son origine chrétienne.

Cinq ou six cents mètres plus loin, du côté du sud, gisent des monceaux de pierres, la plupart taillées, au milieu desquelles plusieurs pans de muraille témoignent qu'il y a eu là un bâtiment assez considérable; les vieilles cartes portugaises indiquent au même endroit une église ou chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de l'Espérance (*Nossa Senhora da Esperanza*).

Tout près de ces ruines sont celles d'une batterie en fer à cheval, innommée sur les cartes portugaises, mais que les Arabes d'Omân ont appelée Kaberass, en commémoration, m'a-t-on dit, de la prise de cette batterie, sur les Portugais,

par l'équipage d'un navire arabe de ce nom faisant partie de l'une des expéditions envoyées par l'imam Sîf-ben-Soultan'-ben-Sîf contre Mombase. Le *Kaberass*, racontent-ils avec orgueil, bravant le feu de la batterie, était venu s'échouer au rivage, et l'équipage, s'élançant à terre, avait emporté la fortification d'assaut. Plus tard elle a été désarmée et abandonnée par les nouveaux maîtres de l'île, et elle est aujourd'hui recouverte de broussailles.

Après Kaberass, toujours en suivant la côte, on trouve en deux endroits, où elle forme des saillants, les restes de fortins, et enfin on arrive au minaret situé sur le côté est de la crique Poa-ia-M'baraki. Les indigènes disent que ce monument a été élevé à la mémoire d'un cheikh dont la tribu occupait autrefois le terrain environnant ; il n'est pas, d'ailleurs, porté sur le plan de l'île donné, par Rezende, pour l'année 1635. Sur la carte de Texeira, quelques habitations figurent en cette place avec le nom de *Tuaca* (*Touâca*). C'est donc probablement par suite d'erreur qu'on a représenté, sur certains plans, ce minaret ou obélisque comme érigé par les Portugais pour servir de reconnaissance.

A deux tiers de mille au delà du bord opposé de la crique, sont les ruines plus récentes du village de Kilindini. Il n'y reste debout qu'une mosquée délabrée dont les murailles, lézardées et disjointes par les arbustes qui se sont frayé un passage à travers les crevasses, joncheront bientôt le sol. Au-dessus de la porte d'entrée, on lit une inscription indiquant qu'elle fut terminée en l'an 1221 de l'hégire, sous le gouvernement du cheikh Ahhmed-ben-Mohhammed-ben-Osman. Elle fut abandonnée lors de la destruction d'une partie du village par les troupes de Saïd, durant son expé-

dition de 1836-1837, les habitants ayant été s'établir dans Gavana.

Enfin, à l'extrémité nord-ouest de l'île, en face du haut fond qui, dans les basses mers des grandes marées, forme gué entre elle et la grande terre, on rencontre aussi quelques débris de trois petits forts, simples maisons carrées, aux murailles percées de meurtrières, et que les Portugais y avaient construits pour défendre le passage de l'isthme : ils étaient désignés sous le nom de forts de M'koupa. L'un d'eux a été restauré et servait, lors de mon séjour sur l'île, de corps de garde à trois ou quatre soldats détachés de la garnison de la citadelle.

Deux chapelles ou édifices religieux figurent sur le plan de Rezende, entre l'emplacement où était Kilindini et celui des forts de M'koupa; mais il n'y en a plus de trace.

Dans la cité même, les seuls vestiges de l'occupation des Portugais sont les ruines de trois églises et quelques pans du mur d'enceinte dont ils avaient entouré la ville désignée aujourd'hui sous le nom de Gavana. Cette muraille, qui s'était peu à peu écroulée faute d'entretien, fut partiellement relevée sous le gouvernement des M'zara et mise en l'état où elle existe aujourd'hui.

Quant aux trois églises, elles sont situées tout près l'une de l'autre, à l'extrémité de la longue rue qui mène de la porte de l'ouest à la citadelle. La plus grande, par l'espace qu'elle occupe comme par sa disposition intérieure, me parut avoir été un couvent plutôt qu'une simple église; c'était probablement une maison religieuse appartenant à l'ordre des Augustins. On trouve encore, parmi les débris gisant sur le sol, des tronçons de statues de saints; on y voit aussi

quelques pans de murs qui ont dû faire partie d'une chapelle. Le mur d'enceinte a sans doute subi quelques réparations, car il est en assez bon état. Un côté du bâtiment est resté logeable et servait de résidence au cadi. Les indigènes désignent cet édifice sous le nom de Gueriza (1) M'kouhou (grande église).

En dehors de l'enceinte et en face de la porte principale est une fontaine en maçonnerie, dont la construction révèle une main-d'œuvre européenne, et qui a dû être destinée au service du couvent.

Tout près de ce dernier, et du même côté de la rue, est une église beaucoup plus petite, qui n'a plus aujourd'hui que l'apparence d'une simple maison ; elle fut naguère occupée par quelques membres de la famille des M'zara. Un caveau fort obscur, attenant au bâtiment, renferme le tombeau de Séliman-ben-Ali, qui, comme on l'a vu dans le ve livre de la Ire partie, exerça pendant trois ans le gouvernement de Mombase. Au-dessus de la porte de ce caveau, on lit l'inscription suivante :

La date de la mort du vieux (père) Séliman-ben-Ali-ben-Osman-el-M'zourouï-er-Reustaki-el-Amani est le mardi 22 de redjeub de l'an 1255.

Les indigènes désignent l'église dont je viens de parler sous le nom de Gueriza M'dogo (petite église). Elle servait encore, quand je la visitai, de demeure à quelques personnes de la famille de Séliman-ben-Ali.

La troisième enfin est située en face des deux autres ; il

(1) Je crois avoir déjà dit que Gueriza est une corruption du mot portugais Igreja, qui signifie église.

ne reste qu'une partie des murs. C'est là qu'a été inhumé le lieutenant Reitz, mort, ainsi que je l'ai dit ailleurs, en explorant la rivière Pànggani, pendant qu'il exerçait à Mombase, alors placée sous le protectorat anglais, les fonctions de résident. Cette église a été convertie en une étable à vaches par quelques banians habitant les maisons voisines, ce pourquoi on l'a désignée depuis sous le nom de Gueriza-la-Gniombé ou N'goombé (église aux vaches).

En la visitant, je trouvai, non loin de l'enceinte, une espèce de piscine ou baptistère, monolithe long d'un mètre et demi dans sa partie supérieure, haut d'un mètre, aux parois polies, et ayant à peu près la forme d'un vaisseau d'autel. Au milieu de sa face antérieure était sculptée une tête d'agneau en relief, et à chacune de ses extrémités une croix. Il subissait une profanation analogue à celle de l'église en dehors de laquelle il gisait et d'où il provenait évidemment. Il servait d'auge pour abreuver les bestiaux logés dans le sanctuaire.

J'ai bien souvent, dans le cours de mes voyages, notamment dans l'Asie Mineure et en Grèce, heurté du pied quelque noble débris, ou passé, chemin faisant, près de quelque grande ruine, sans m'arrêter, distrait ou indifférent que j'étais, pour leur rendre un hommage mérité; mais sur cette côte perdue au bout du monde, où la civilisation a laissé si peu de traces de son rapide passage, prédisposé aux émotions respectueuses, comme je l'étais par le but de mes recherches de ce jour, je me sentis blessé en voyant employé au culte abrutissant de la vache, après avoir servi à celui du Dieu pur esprit, cet humble vestige, témoin de la piété et du courage des Portugais du XVIe siècle. Je résolus, dès lors,

de l'arracher des mains des profanateurs, et, en rentrant chez moi, j'écrivis au djémadar Tanggui pour l'informer combien j'avais été choqué qu'on destinât à cet ignoble usage un objet jadis consacré au culte chrétien. Je concluais en exprimant le désir qu'il me le livrât pour mettre fin à une pareille inconvenance.

Voici ce que me répondit le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé qui n'avait probablement pas compris un mot de ma lettre, et qui me prit tout au moins pour un fou :

« ... Vous nous marquez que vous désirez la pierre dans « laquelle boivent les vaches des banians : sachez, ô mon « ami, que cette pierre ne m'appartient pas, mais qu'elle « est la propriété de tous les banians qui l'ont destinée à « l'usage de leurs vaches. Si je voulais l'avoir, ils ne me la « donneraient pas pour 100 piastres, car ils n'ont rien de « plus cher que leurs vaches, et vous ne l'ignorez pas. Si « vous en désirez une autre, donnez-m'en avis, afin que je « fasse chercher si l'on peut en trouver de pareille. Voilà « ce que nous avions à vous apprendre, et nous vous prions « de nous répondre. Veuillez ne pas vous contrarier de cela « et accepter cet état de choses. Souvenez-vous que nous « sommes dans une amitié unique. »

Évidemment Tanggui s'était imaginé que j'avais des vaches aussi et que, « n'ayant rien de plus cher qu'elles, » j'étais devenu jaloux du magnifique abreuvoir où celles des banians se désaltéraient. Ce n'était donc plus pour lui qu'une affaire de commerce, et, en véritable Arabe, il prenait ses précautions, estimant à cinquante fois sa valeur la marchandise qu'il espérait me céder. Mais je ne voulus pas *accepter cet état de choses* et ripostai par une nouvelle lettre

un peu vive, où je me plaignais qu'on ne tînt pas compte des recommandation de Syed Saïd à mon égard. Cette fois, Tanggui s'émut comme un coursier qui reçoit de l'éperon, et se hâta de m'adresser l'épître suivante. Qu'on me pardonne de reproduire si souvent la prose du pauvre djémadar; mais il me semble qu'elle le mérite par son originalité.

« A la personne du très-généreux et très-respecté, l'aimé, « le fidèle, le commandeur Guillain, Français, que Dieu le « guide dans le chemin des bien dirigés.

« Ensuite, nous avons reçu votre honorable lettre et nous « avons compris ce que vous nous y marquez, que vous avez « été surpris de notre réponse au sujet de la pierre.

« Sachez, ô notre très-cher, que nous vous aimons et ché« rissons, que nous tenons beaucoup à vous et n'avons « voulu aucunement vous contrarier pour une chose qui « n'a pas de valeur. Je demeurais primitivement à Zanzibar, « et, lorsque notre maître Saïd m'a envoyé à Mombase, j'ai « trouvé cette pierre en la possession des banians : je ne « sais dans quelle partie de l'île on l'a prise, ni même si « elle ne vient pas du dehors. Ainsi donc, il n'est pas be« soin de vous inquiéter pour une chose sans prix et qui « est facile à avoir; je pourrais vous en procurer de plus « belles et de meilleures; cependant, si c'est à celle-là « même que vous tenez, dites-le, et, s'il plaît à Dieu, je ter« minerai cette affaire à votre gré, et il en sera ainsi pour « des choses plus difficiles. Nous vous prions de nous ré« pondre, et tout ce dont vous pourriez avoir besoin de « notre part, faites-le-nous seulement connaître. Soyez tou« jours dans un parfait état, vous et tous vos compagnons.

« Je ne manquerai à rien de ce que je vous dois, et il n'y « aura entre nous que des rapports affectueux et amicaux. « Vous avez apporté une lettre de notre maître Saïd; de « plus, vous êtes de ses amis, je ne puis donc vous fâcher « en quoi que ce soit et je ne ferai que ce qui vous convien- « dra. Si vous avez besoin de quelque chose, envoyez notre « ami Abdallah-ben-Ali, ou bien l'aimé Vignard. Voilà ce « que nous avions à vous communiquer; puissiez-vous en « être content.

« Ceci est de la part de votre ami, etc. »

L'affaire était gagnée, ct elle fut réglée à ma complète satisfaction. Une quinzaine de chaloupiers du *Ducouëdic* enlevèrent la fameuse pierre, gage de mon triomphe, et la transportèrent joyeusement dans leur embarcation, puis à bord du brick. Elle a été, plus tard, déposée à Maïotte.

Cette concession de la part de Tanggui lui donnait prise sur moi, et il tira bon parti de sa position : encore une ou deux pierres de cette force-là, et mes porcelaines et mes provisions tout entières y passaient. Mais comment refuser le pauvre djémadar Tanggui-ben-Chen'bé? Dieu (qu'il soit élevé!) lui fasse paix et miséricorde pour les bons procédés dont il m'a, d'ailleurs, comblé pendant mon séjour à Mombase.

Avec les occupations diverses auxquelles je me livrais, le temps s'enfuyait pour moi à tire-d'aile, et le moment du départ était arrivé sans que je m'en fusse aperçu. En était-il de même de mes officiers? J'ai lieu de le penser, car je leur avais donné assez de besogne pour que l'ennui ne les prît pas. Les uns avaient été employés à la levée du plan des deux ports et du mouillage extérieur, et, au point de vue

de l'agrément, ce n'étaient pas les mieux partagés, car, dans la mousson de sud-ouest, la mer est grosse au dehors et les sondages longs et pénibles. Un autre avait été envoyé, dans les rivières qui débouchent au fond de la baie, pour reconnaître la position des villages les plus voisins de Mombase et visiter, à Rabaye, le révérend docteur Kraft, missionnaire protestant, à qui je désirais faire offrir mes services. Enfin M. Bridet, le seul de nos dessinateurs qui fût libre alors, m'accompagnait dans mes courses, prêt à utiliser son crayon au profit de notre Album. Quant au personnel médical, à qui l'état sanitaire de l'équipage laissait enfin quelques loisirs, il les employait à suivre M. Boivin dans ses scientifiques pérégrinations, tout en donnant la chasse aux porcs sauvages qui grouillaient dans les forêts de l'île, et aux gazelles échappées aux balles des Béloutchis de Tanggui.

Mais la fin des travaux sérieux avait amené celle de notre séjour à Mombase, et, le 30 mai, on fit toutes les dispositions de départ. Il me restait trop peu de vivres pour que je pusse, comme j'en avais eu l'espoir, visiter Lâmou et Patta, ou au moins un de ces deux points. Une partie du temps que je comptais y consacrer avait été absorbée par la prolongation forcée de ma dernière relâche à Zanzibar. D'ailleurs la mousson de sud-ouest entrait dans sa plus grande force, et les difficultés qui m'avaient été signalées pour la sortie de ces ports devaient être, à cette époque, insurmontables. Ce fut donc vers Maïotte que je me dirigeai en quittant Mombase. Le 31, dans la journée, nous changeâmes de mouillage pour nous rapprocher de la passe et assurer l'appareillage du brick avec la petite brise de terre

qui se fait ordinairement sentir pendant la nuit et les premières heures de jour. Le lendemain, à sept heures du matin, quoique cette brise pût à peine soulever nos voiles, nous parvînmes à sortir du port, remorqués par deux de nos canots. Dès que nous fûmes en bonne position, on mit les embarcations à bord et nous prîmes le large.

CHAPITRE XXIII.

Position de Mombase; ses ports et son mouillage extérieur.— Description de l'île. — Sa population. — Mœurs et coutumes. — La citadelle et les deux villes. — Tombeaux des M'zara. — Gouvernement des M'zara. — Gouvernement actuel. — Takaonggo et Gassi. — Productions. — Commerce. — Monnaie. — Excursions à Rabaye et à Derouma. — Itinéraire des pays de Tchaga, de Kamba et de Iassaïe.

L'île Mombase, nommée M'vita par les indigènes et Mom'bâça par les Arabes, est comprise dans le Souahhel et gît à 47 ou 48 lieues au nord ¼ nord-est de la ville de Zanzibar. Sa position, d'après nos observations, faites à la forteresse, serait par 4° 4' de latitude sud et 37° 24' 18" de longitude est. Elle est située dans une baie presque fermée dont elle occupe la partie centrale et qu'elle transforme ainsi en deux bras de mer, profonds et sinueux, offrant des ports où l'on est abrité de tous les vents, et s'avançant, l'un au nord-ouest, l'autre vers l'ouest au delà de l'île. Au fond de chacun d'eux se jettent plusieurs petites rivières et ruisseaux que des embarcations remontent jusqu'à 8 ou 10 milles. Ces cours d'eau facilitent les communications entre la ville et quelques-uns des villages du continent qui sont autant de marchés d'où Mombase tire des grains et divers produits apportés de l'intérieur.

L'île est plate. Sa plus grande longueur est de près de

trois milles et sa plus grande largeur de deux milles; sa surface est d'environ 1,361 hectares. Elle a pour base un plateau de calcaires, dont la hauteur varie entre 15 et 20 mètres. Ses bords, minés par la mer du côté de l'est et du sud, y sont presque partout rocailleux et escarpés; du côté de l'ouest, le rivage présente quelques plages. A sa partie nord-ouest, elle se rattache à la terre ferme par une langue de sable qui découvre dans les marées d'équinoxe, c'est l'isthme duquel j'ai parlé au chapitre précédent. Les bateaux seuls peuvent donc communiquer d'un port à l'autre, en arrière de l'île. Ce passage est gardé par le petit fortin de M'koupa.

Le double port de Mombase est, sans contredit, le plus beau de l'Afrique orientale, tant à cause de la parfaite sécurité qu'y trouve un navire, que de la possibilité d'y entrer ou d'en sortir quotidiennement, à certaines heures, avec un vent favorable. En effet, quelle que soit la saison, la direction des vents généraux se modifie à l'ouvert de la baie, venant du large durant le jour et halant la terre pendant la nuit, jusqu'à sept ou huit heures du matin. Les brises du jour soufflent de l'est-nord-est à l'est, dans la mousson de nord-est; de l'est-sud-est au sud-sud-est, dans celle de sud-ouest; de l'est à l'est-sud-est pour la période de transition de l'une à l'autre. Dans les beaux temps qui précèdent et suivent celle de nord-est, il n'y aurait aucun inconvénient, pour un navire, à stationner au mouillage extérieur indiqué sur le plan; mais dans le fort des moussons, particulièrement celle du sud-ouest, la mer y est grosse, et, le fond étant parsemé de roches et de coraux, on court risque d'y perdre des ancres. Au reste, si l'on y était surpris par

un coup de vent du large, on aurait la ressource de se réfugier dans l'un des ports.

Un navire manœuvrant pour prendre ou quitter ce mouillage devra se tenir en garde d'un haut fond recouvert seulement de 3 mètres d'eau, à basse mer, dans les grandes marées. C'est le point le plus élevé d'un banc qui gît à l'entrée du port, et sur lequel on a des sondes de 5 à 9 mètres; il laisse de chaque côté, entre lui et les récifs des deux pointes, un chenal qu'on peut indifféremment suivre pour se rendre aux mouillages intérieurs. Outre ce haut fond, il existe, plus en dehors, d'autres endroits où la mer doit lever et briser dans un gros temps, mais il n'y a jamais moins de 8 à 9 mètres d'eau dessus. Ces pâtés sont signalés sur le plan.

Ayant à séjourner dans l'un des ports, on choisira naturellement celui du vent, eu égard à la mousson régnante; il sera ainsi plus aisé de sortir avec les brises de terre de chaque mousson. Ce choix sera d'autant plus opportun pendant celle de sud-ouest, qu'alors la mer du large, pénétrant dans le bras du nord, en rend la passe difficile à reconnaître au milieu des brisants; d'ailleurs la sortie en est, avec cette mousson, très-souvent impraticable.

L'entrée du port sud n'a que 250 mètres de largeur; pour y donner, après avoir dépassé le récif qui se projette de la pointe Mouaki-Singgué, il vaudra mieux, si le vent le permet, ranger la côte de l'île, parce que le récif dont elle est bordée est plus accore que celui de l'autre côté et que sa limite est ordinairement indiquée par une ligne de brisants; au surplus, la couleur de l'eau marque assez distinctement le chenal. On a, dans cette passe, des fonds de 40 à 50 mètres et une mer calme. On peut jeter l'ancre sur toute la lon-

gueur du bras de mer, jusqu'à la pointe nord-ouest de l'île, par des fonds variables, vase, sable ou roche molle.

La crique Mouéza, située dans ce port sur la terre ferme, serait un bon endroit pour abattre en carène; il y a 4 mètres d'eau. Elle est entourée de bois et à proximité de quelques villages oua-nika. A deux tiers de mille, dans le nord-nord-ouest de cette crique, un puits éloigné du rivage de 150 mètres donne de l'eau excellente; toutefois la source n'en fournit que deux tonneaux dans une journée.

En face de la pointe nord-ouest de l'île, le bras de mer du sud se bifurque et se répand du côté de l'ouest en un bassin assez étendu, qui forme comme un arrière-port; il est désigné, sur la carte d'Owen, par le nom de port Reitz; on trouve des fonds de 8 à 10 mètres à l'entrée, mais il est presque partout encombré de bancs de sable.

Pour s'engager dans le bras de mer du nord-est, on se mettra environ à un demi-mille de l'île, relevant le pilier au nord 59° ouest et on gouvernera sur ce pilier jusqu'à deux encâblures de terre. Venant alors sur tribord, on longera la côte de l'île pour éviter le banc de sable qui se projette de la pointe M'konou-Gniom'bé et obstrue une grande partie de l'entrée. Les moindres fonds que l'on aura dans la passe seront de 11 mètres. On fait de l'eau aux puits de la ville, ou bien à d'autres puits situés vis-à-vis, sur la terre ferme.

L'extrémité du bras de mer dont il s'agit et que la carte d'Owen désigne sous le nom d'Owen-Tudor n'est qu'un étroit chenal entre des bancs de sable et de vase. Les palétuviers qui bordent toutes ses rives indiquent que le séjour doit en être insalubre.

Les marées observées au mouillage de Kilindini, pendant dix-sept jours, nous ont donné les résultats suivants : établissement du port, quatre heures vingt-trois minutes; hauteur de la marée d'équinoxe, $4^{m},44$; unité de hauteur, $1^{m},93$. Les grandes marées ont lieu un jour après la nouvelle et la pleine lune. Le courant de jusant était de 1 mille 6/10; celui de flot, de 1 mille 1/10. Le jusant durait six heures; le flot, cinq heures. Ces chiffres varient, sans doute, selon les saisons. Au dehors, les courants vont le long des récifs avec une vitesse qui nous a paru aussi considérable que dans les deux ports.

Du 9 au 31 mai, les vents ont régné entre le sud et le sud-sud-ouest, halant quelquefois le sud-est vers dix heures du matin, et l'ouest pendant la nuit. Au large, dans la journée, ils étaient presque toujours au sud-est variable. Le ciel a été souvent couvert ou nuageux; nous avons eu cinq jours de forte pluie avec de petites brises.

L'île de Mombase est naturellement parée d'une admirable végétation, mélange d'arbres, d'arbustes, de lianes et de buissons; vue de l'extérieur, elle offre une masse confuse de verdure, qui, lorsqu'on y pénètre, a l'aspect le plus agréable et le plus varié. Au sortir d'épais fourrés de goyaviers entremêlés de lianes aux fleurs odorantes, on débouche sur quelque large clairière ombragée par de magnifiques manguiers, ou bien plantée de cocotiers au milieu desquels s'élève, çà et là, un immense baobab. Pas de fossés, pas de limites; rien n'annonce qu'on traverse une propriété; la présence de l'homme ne s'y trahit que par de méchantes cases en torchis, à toiture de feuillage et environnées, parfois, de petits carrés de millet ou de maïs : c'est là ce que les Mombasiens appellent

leurs cham'bah; des Provençaux diraient leurs bastides. Au reste, les parties sud et ouest de l'île sont complétement désertes et garnies de halliers et de fourrés assez épais qui servent de repaires à des animaux sauvages. Les indigènes assurent qu'on y rencontre même des chats-tigres; ce que je puis affirmer, c'est l'existence de chacals, d'hyènes, et surtout de singes et de porcs. Ces derniers, probablement introduits dans l'île par les Portugais, sont tout à fait semblables aux porcs domestiques; grâce à la sainte horreur qu'ils inspirent aux musulmans, ces animaux ont été rendus à l'état sauvage; mais, demeurés fidèles à leurs anciens maîtres, ils vengent leur commune déchéance, en dévastant scrupuleusement les plantations de patates et de manioc des fidèles croyants. Quant aux hyènes, nous les entendions, toutes les nuits, crier sur la terre ferme, et souvent elles ont arraché au sommeil nos chasseurs qui, à leur grand déplaisir, en ont toujours été pour leurs frais de poursuite. Les parties du continent situées en regard de Mombase, du côté de l'ouest, sont moins boisées et plus cultivées; on y trouve, à peu de distance les uns des autres, des groupes de cases.

Il n'y a sur l'île ni sources, ni étangs, ni marais; le sol paraît être extrêmement perméable; une journée de pluie n'y laisse plus de traces une heure après que l'eau a cessé de tomber.

Mombase est soumise à l'influence des moussons, dont j'ai déjà indiqué la durée et les mouvements généraux. Là, comme sur les divers points du Souahhel, les pluies périodiques commencent quelques jours avant la mousson de sud-ouest, c'est-à-dire vers le 1er avril. Elles sont très-fortes pendant le mois de mai, puis elles diminuent, et, à partir

de la dernière quinzaine, elles ne sont plus qu'accidentelles. Dans la saison sèche, c'est-à-dire entre décembre et mars, il tombe à peine deux ou trois ondées; mais il y a des rosées très-abondantes. Les grandes pluies sont souvent accompagnées d'orages; cependant la foudre ne tombe que très-rarement : elles sont aussi suivies, chaque année, d'une ou deux bourrasques de la partie de l'ouest, dans lesquelles le vent est, dit-on, assez fort pour déraciner les cocotiers. Pendant notre séjour au mouillage de Mombase, du 9 mai au 1er juin, la température a été comme l'indique le tableau suivant :

	MIDI.	MINUIT.	6 HEURES du matin.	6 HEURES du soir.	
Moyennes pour les 21 jours.	28°,0	27°,0	27°,5	27°,8	
Maximum.	29°,0	28°,5	29°,0	28°,0	
Minimum.	28°,0	26°,0	26°,5	27°,0	

Le baromètre a marqué, en moyenne, $0^m,753$.

Mombase est, depuis longtemps, considérée comme le chef-lieu du littoral compris entre les rivières Panggani et Kilifi. Après avoir été le siége du gouvernement des M'zara, dont l'autorité était reconnue sur tout ce territoire, elle est devenue la résidence du gouverneur nommé par Syed Saïd, et qui, directement ou par intermédiaire, exerce son pouvoir entre les mêmes limites territoriales.

La population de l'île Mombase, non compris la garnison, ne s'élève pas, aujourd'hui, à plus de 2,500 à 3,000 âmes. Elle en comptait, il y a une vingtaine d'années, à peu près

5,000; mais l'état de guerre continuel où se trouvait le pays fit que bon nombre de familles se retirèrent à Pemba et autres lieux : en outre, lorsque Syed Saïd s'empara de l'île, la tribu des M'zara fut contrainte de s'expatrier, et ce mouvement, auquel prirent part tous leurs esclaves, diminua encore le nombre des habitants d'environ 1,500 âmes. Depuis la paix, beaucoup des premiers émigrés sont rentrés, et de plus les naissances surpassent, m'a-t-on dit, les décès. J'ai déjà eu occasion de faire remarquer qu'il n'existe, d'ailleurs, aucun document officiel propre à fournir des données, même approximatives, sur la population d'une ville ou d'un territoire dans ces contrées. Les Arabes prétendent que dénombrer la population, c'est, en quelque sorte, suspecter la sagesse divine et attirer sur celle-là les maladies et autres calamités.

Mombase ne peut que gagner à être plus peuplée, car le chiffre de ses habitants n'est point en rapport avec le territoire de l'île et de ses dépendances, et l'abondance des ressources, relativement à la consommation, maintient, parmi eux, une oisiveté et une insouciance que remplacerait bientôt une industrieuse activité, si les besoins étaient moins facilement satisfaits. Mais le souverain, pas plus que l'autorité locale, ne se préoccupe de pareilles questions.

Le pays n'a pas toujours été épargné par les épidémies. La peste qui ravagea la côte des Bénadir, en l'année 1835, fit aussi des victimes à Mombase. La petite vérole y apparaît souvent, et le plus ordinairement pendant la mousson de nord-est. Plusieurs fois elle y a sévi d'une manière cruelle, et les habitants parlent encore avec terreur de la mortalité qu'elle causa en 1234 et 1248 de l'hégire (1818-19 et 1832

de J. C.). Dans ces désastreuses circonstances, chez les Souahhéli, de même que dans tous les pays musulmans, le fatalisme, dont leur croyance religieuse est empreinte, détourne des soins et des mesures propres à diminuer les progrès du fléau ou à en prévenir le retour. Les maladies externes que j'ai signalées à Zanzibar se rencontrent également à Mombase; quant aux fièvres et aux affections dyssentériques qui sont le véritable danger de cette côte pour les Européens, elles semblent y être moins à craindre : en effet, aucun de ceux d'entre nous qui ont passé des nuits en ville n'est tombé malade. Mais il paraît en être autrement pour la grande terre, surtout aux environs des rivières, puisque beaucoup des hommes qui armaient les embarcations envoyées en reconnaissance au fond des bras de mer ont été atteints de fièvres pernicieuses.

La population, ai-je dit, est d'environ 3,000 âmes; elle est composée de Souahhéli et d'esclaves, et d'environ 220 à 230 Arabes (40 familles). Les Souahhéli, qui sont en grande majorité, comprennent deux groupes principaux, bien distincts par l'origine, et que de longs dissentiments politiques ont maintenus dans un état de rivalité et de défiance mutuelles. L'un a pris son nom de l'île même où il s'est développé, et les individus qui en font partie sont appelés Oua-M'vita; ceux de l'autre groupe, dont l'établissement sur l'île est beaucoup plus récent, portent le nom d'Oua-Kilindini; chacun d'eux compte plusieurs tribus. Ainsi, dans le dernier, il y a, outre les Kilindini proprement dits, les Chenggamoué et les Tanggana; dans le premier, sont réunies aux Oua-M'vita huit tribus, savoir : les Oua-M'toupa, les Oua-Kilifi, les Oua-Melindé, les Oua-Ouzi qui, trop peu

nombreux aujourd'hui pour former une tribu à part, sont confondus avec les Oua-Djonvou, habitants de Djonvou, village voisin et dépendant de Mombase; puis encore les Oua-Chaka (1), les Oua-Patta, les Oua-Pazza et les Oua-Gougne (2).

La plupart de ces tribus, dont les noms indiquent la provenance, sont réduites maintenant à quelques familles, et, comme les cadres vides d'une armée détruite, elles ne représentent guère que nominalement des tribus autrefois puissantes. Aussi les Oua-M'vita, malgré leurs neuf tribus, sont-ils de beaucoup moins nombreux que les Oua-Kilindini, qui n'en comptent que trois.

Il n'y a d'étrangers résidant à Mombase qu'une cinquantaine d'Indiens banians et hénoud. D'autres stationnent temporairement, pour affaires de commerce; il en est de même de quelques Arabes. La présence de ces étrangers n'est pas avantageuse aux indigènes, parce qu'ayant, depuis l'établissement du pouvoir de Syed Saïd, la facilité de se transporter sur les marchés où s'opèrent les échanges avec les peuplades de l'intérieur, ils enlèvent aux négociants souahhéli le bénéfice qu'ils tiraient du courtage auquel ils s'employaient.

(1) Chaka, le Jaca des auteurs portugais, était une ville située au sud de la rivière Ouzi, entre l'embouchure de celle-ci et Melinde. Elle a été depuis longtemps abandonnée.

(2) On désigne ainsi les restes d'une population provenant du croisement de Souahhéli, d'Arabes et de Soumal qui habitaient d'abord la côte située en arrière des îles Dundas, depuis Kouï-âma jusque devant Patta. Les Galla les ont poussés de plus en plus vers cette dernière, habitée actuellement, ainsi que le territoire qui en dépend, par la majeure partie de cette tribu. Les Arabes les appellent Badjounya ou Badjoune, par corruption.

Il n'a été question, jusqu'ici, que de la population de l'île Mombase ; celle de ses dépendances, composée des mêmes tribus, peut s'élever à 6,000 individus, les esclaves y figurant pour les trois quarts. Elle est répartie inégalement dans les villages dont les noms suivent. Au nord de la rivière M'touapa : Takaongo, Mikin'douni, Kourouïtou, Kin'-ouni, Kidzipoua, Chimolatéhoua. Au sud de cette rivière : M'gim'ré, Kitiougnouna, Kidon'tani, Moikirongguó, Mahangoudja, Djonvou, Kipétaouço, N'garé, Djim'bo, M'ton-goné. Le premier de ces villages est peuplé presque entièrement de M'zara ; Kourouïtou est partagé à peu près également entre les Oua-Kilindini et les Oua-M'vita. Ceux-ci dominent, quand ils ne les occupent pas exclusivement, dans les sept énumérés ensuite ; les quatre derniers appartiennent aux Oua-Kilindini. Djonvou est le plus important de tous sous le rapport de la population, et pourtant elle ne dépasse pas 500 âmes. Le territoire où sont dispersés ces villages est occupé, en outre, par des familles alliées depuis longtemps aux tribus souahhéli et sur lesquelles les chefs de celles-ci exercent comme une espèce de souverainété ou de patronage. Un exposé succinct des traditions sur l'origine des unes et des autres fera mieux comprendre cette situation.

On ne sait rien de précis quant à l'époque où les colons qui ont fondé la ville de Mombase abordèrent dans l'île. Ils vinrent, dit-on, de Chiraz sous la conduite d'un cheikh dont le nom est oublié, et, trouvant le pays inhabité, ils s'y installèrent. Plus tard, des gens de Patta, Lâmou, Pazza, Ouzi, Melinde, etc., s'établirent à M'vita. Ainsi se trouvèrent formées les diverses tribus qui composent aujourd'hui sa popu-

lation et qui se rallièrent naturellement aux Oua-M'vita proprement dits, lorsque ces derniers eurent des différends avec leurs voisins.

Les traditions des Oua-Kilindini donnent une origine particulière à chacune des trois tribus qu'ils comprennent, les Oua-Kilindini, les Oua-Chenggamoué et les Tanggana. Elles disent que les premiers sont originaires de Kilin'di, d'où ils vinrent à Hhafoun; ils descendirent au sud jusqu'au Voumbo (le Djoub) qu'ils traversèrent en se rendant à Choungouaïa (1). Ils partirent de ce pays, emmenant des indigènes dits Oua-Cégueyo, et arrivèrent à Kirâo, situé à l'intérieur dans l'ouest de Melinde. Ils quittèrent ensuite Kirâo, accompagné d'un certain nombre de familles descendant des Oua-Cégueyo et qui vivaient auprès d'eux dans une sorte de servage; quelques-unes, détachées sur divers endroits aux approches du littoral, élevèrent successivement des villages qui se développèrent peu à peu. Il paraît que, dans le principe, les habitants de chacun de ces villages furent désignés par le nom du fondateur, précédé du mot M'kina (famille). Ainsi, d'après la tradition, un individu nommé Mouan'vouna fonda un village dit Mouélé ouam'bonddoni, et devint la souche des M'kina-Vouna autour desquels se groupèrent les Oua-T'chimba; un autre, appelé Mouan'gola, fonda Djombo et donna naissance aux M'kina-N'gola; un troisième, nommé Mouat'chandé, bâtit M'rima et fut la souche de la tribu des M'kina-T'chandé, et de même pour tous. Ces désignations primitives ont été abandonnées, mais la plupart des villages élevés par les immigrants sont encore occupés par les des-

(1) Ce territoire est situé, m'a-t-on dit, à une vingtaine de milles dans le nord-ouest de Patta.

cendants des individus venus de Kirâo avec les Oua-Kilindini. Quant à ceux-ci, qui avaient continué de former le groupe le plus important et de conserver la direction du mouvement d'expansion, après avoir stationné sur plusieurs points, Magogoni, Tombé, Gambani et Oukounda, quittant une place lorsque l'un d'entre eux en signalait une meilleure, ils s'établirent à l'endroit appelé plus tard Pamouhambo, où ils bâtirent une ville en pierres qu'ils nommèrent Kilindini. Située sur un promontoire dominant le bras de mer qui ceint l'île de Mombase à l'ouest, elle était entourée d'une muraille dont les ruines indiquent qu'elle circonscrivait un espace assez étendu. L'un des puits de la ville existe encore.

Les Oua-Kilindini, ainsi placés, se trouvèrent presque en contact avec la population de M'vita, et purent prendre part à ses relations extérieures. Dès leur arrivée à Oukounda, le cheikh des Oua-M'vita avait même envoyé vers eux pour les engager à passer sur l'île; mais ils avaient refusé, voulant, sans doute, conserver leur indépendance. L'occupation de Mombase par les Portugais paraît être contemporaine de l'établissement des Oua-Kilindini dans les environs; elle dut avoir lieu peu après l'immigration de ces derniers, si toutefois, comme ils le disent, elle ne l'a pas précédée, car, dans la tradition relative à l'origine des villages circonvoisins, il est mentionné, au sujet de M'taoué et de Derouma, que « leurs habitants étaient tous esclaves d'un Portugais nommé Miguel, à l'exception de quelques-uns dits Oua-Tchombo. »

Quoi qu'il en soit, divers événements modifièrent bientôt la situation des Oua-Kilindini, à l'égard des Oua-M'vita.

Plusieurs autres émigrations de l'intérieur vers le littoral avaient eu lieu postérieurement à celle dont j'ai parlé. L'une d'elles fut l'origine de la tribu des Oua-Ombé, qui s'établit à l'ouest des précédents; puis vint, d'un territoire voisin de celui des Oua-Kouavi (une autre version dit de Choung-gouaïa), un nouveau groupe, fuyant devant les Oua-Galla; les fugitifs, s'étant avancés dans le sud jusqu'à un endroit nommé depuis Chakalam'gui, virent beaucoup de champignons, dont ils mangèrent; parmi ces champignons il y en avait de vénéneux, et les individus qui en avaient mangé moururent; les survivants se rapprochèrent de la côte et formèrent, dans le voisinage de Mombase, un village appelé Chenggamoué, d'où ils sont dits Oua-Chenggamoué. D'un autre côté, des gens partis de Chiraz avaient fondé un village sur M'vita et donné naissance aux Oua-Kitoué; un minaret subsiste encore au milieu des ruines d'une mosquée, à l'endroit indiqué comme ayant été occupé par cette colonie. La base du minaret recouvre un caveau où l'on prétend qu'a été inhumé le premier cheikh de la tribu. Les Oua-Kitoué, s'étant brouillés avec les Oua-M'vita, passèrent de l'île sur la grande terre; ils s'y établirent et furent en peu de temps incorporés aux Oua-Chenggamoué, dont le chef, Moued-jouma Ouan'goci, les avait bien accueillis.

Enfin il arriva successivement par mer deux familles, l'une de M'touapa, l'autre de Molé, village situé à quelque distance dans les terres, en arrière de Kanémaï. Le chef de la première était de la tribu de M'baré-ia-Mouïndjaka et s'appelait Moïn'dadi. Moigni-Molé, chef de la seconde, était de la tribu de M'baré-ia-Molé. Ces individus débarquèrent à M'bétani, puis, s'étant liés avec les chefs de Kilindini, ils en

obtinrent les territoires de Tchimba et de Longgo peuplés par leurs serviteurs ou vassaux; ils se joignirent ensuite aux Oua-Ombé avec lesquels ils furent depuis confondus sous le nom de Tanggana.

En ce temps-là les Oua-Galla étaient très-nombreux dans les environs et s'avançaient souvent jusqu'aux villages des trois colonies, exerçant des hostilités et des déprédations. Les habitants se réunirent pour aviser aux moyens de conjurer le danger commun, et voulant s'assurer, au besoin, un refuge contre l'ennemi, ils fondèrent sur M'vita une ville qui reçut le nom de la tribu principale, c'est-à-dire celui de Kilindini. Les Portugais étaient alors maîtres de Mombase, et la ville ne fut construite qu'après une négociation avec eux.

La migration des populations de l'intérieur vers le littoral se continua, sans doute, sous l'influence des mêmes causes qui avaient provoqué celle des Oua-Chenggamoué, et, à diverses époques, des groupes, partis de Kirâo et d'Angomba, vinrent se joindre aux précédents. En arrivant dans le pays, ils devaient nécessairement accepter le patronage des Souahhéli qui leur étaient supérieurs en nombre et en intelligence, et, tant que ceux-ci furent maîtres du littoral, ce patronage dut être une suzeraineté réelle. Quand, plus tard, une autre autorité domina à Mombase, ils devinrent les intermédiaires naturels entre les représentants de l'autorité nouvelle et les populations qui relevaient d'eux depuis longtemps. De là cette espèce de suprématie, ou plutôt d'influence exercée, encore aujourd'hui, par les cheikhs souahhéli dans tels ou tels des villages environnants. Les habitants de ces derniers, outre leur nom particulier, sont désignés, en général, par

le nom d'Oua-Nika (1), quoique certains d'entre eux le soient plus particulièrement par celui d'Oua-Digo.

Les principaux villages habités par les Oua-Nika proprement dits sont, en partant du nord, Kaouma, Tchiogni, Guériama, Kambé, Ribé, Rabaye, M'tangoné, M'tongoué, M'tchiokara, Derouma, Chimba, M'réra, Bembo, M'taoué. Les villages oua-digo sont : Pahmouhambo, M'bétani, Tihoui, Vitoumdouni, Oukounda, Diani, Ouaha, Djifité, Magogoni, Djombo. Voici comment la suzeraineté en est répartie entre les chefs souahhéli : Guériama ressort du cheikh des Oua-M'vita ; Tchiogni, de celui des Oua-M'touapa ; Kaouma, Kambé, Ribé, de celui des Oua-Kilifi ; Rabaye, de celui des Oua-Djonvou et des Melindé ; tous les autres dépendent des cheikhs oua-kilindini. Ces villages et beaucoup d'autres, formés seulement de quelques cases, sont disséminés sur le territoire compris, du nord au sud, entre la rivière Kilifi et Ouacine exclusivement, et s'étendent, de l'est à l'ouest, jusqu'à deux petites journées de marche de la côte.

Sous le gouvernement des M'zara, ce territoire pouvait être considéré comme une dépendance médiate de Mombase ; les Oua-Nika prenaient même part, moyennant quelques faibles cadeaux en étoffe, aux guerres offensives faites par le gouverneur de cette île. Les M'zara avaient su inspirer à ces populations une crainte qui les maintenait dans l'obéissance : possédant une force armée relativement considérable, ils sévissaient avec énergie contre elles au moindre méfait qu'elles commettaient à l'égard d'un Souahhéli. Depuis que Syed Saïd s'est rendu maître de la place, cette suzeraineté

(1) Nika signifie terrain inculte, broussaille.

du gouvernement de Mombase sur les Oua-Nika, quoique toujours exercée par l'intermédiaire des cheikhs souahhéli, ne l'est plus aussi facilement ; les chefs oua-nika ne tiennent compte des ordres qui leur sont transmis au nom du gouverneur que si cela leur convient, et ne se rendent jamais à son appel sans avoir, avant tout, reçu la *coutume* d'une pièce de toile valant environ 2 piastres.

Des Oua-Nika m'ont raconté que leurs pères étaient venus de pays nommés Kirâo et Angomba, situés, autant qu'il est permis de s'en rapporter à des assertions vagues et peu raisonnées, l'un dans l'ouest-nord-ouest de Melinde, et Angomba dans le nord-ouest de Taïta. Des hostilités continuelles de la part dcs Oua-Galla les forçant à émigrer, ils se rapprochèrent du littoral. Arrivés devant M'vita, ils trouvèrent beaucoup de ruines en pierres et d'autres vestiges d'habitations qu'on leur dit avoir été élevées, puis abandonnées par les Kilindini. D'après cela, on pourrait conclure que le mouvement de la population oua-nika a été bien postérieur à celui de ces derniers ; mais les individus qui me donnaient ces détails parlaient, sans doute, des plus récentes émigrations oua-nika, car des Oua-Kilindini m'ont affirmé que leurs ancêtres avaient emmené de Kirâo une population différente de la leur, population inférieure et vassale, dont les Oua-Nika d'aujourd'hui descendent, fait consigné dans une tradition écrite.

Quoi qu'il en soit, le territoire des Oua-Nika est borné, dans le sud-ouest, par celui des M'sambaah ou M'sambara ; à l'ouest et à l'ouest-nord-ouest, il est séparé des Oua-Taïta par trois journées de pays inculte et inhabité ; Kaouma, sa dernière ville dans le nord-ouest, est peu éloignée du pays

galla; cet endroit est, dit-on, à neuf heures de marche de Takaonggo.

Il n'est pas de type particulier à telle ou telle des diverses tribus que nous venons de nommer. Il y a eu entre elles des croisements si multipliés que leurs caractères physiques respectifs se trouvent confondus dans la génération actuelle, présentant, pour ainsi dire, autant de variétés que d'individus. Parmi les Oua-M'vita, les Oua-Patta et les Oua-Pazza m'ont paru se rapprocher le plus du type arabe. Parmi les Oua-Kilindini, ceux qui portent ce nom sont les plus noirs et m'ont semblé tenir davantage de l'Africain, ce qu'expliquerait, d'ailleurs, leur migration à travers les populations de l'Afrique, depuis Hhafoun jusqu'à M'vita, trajet qu'ils n'ont probablement pas accompli sans de longues et fréquentes stations au milieu d'elles; tandis que les types des Oua-Chenggamoué et des Tanggana ont été, au contraire, améliorés par l'élément chirazzien qu'ils se sont incorporé. C'est surtout entre les chefs et les membres des principales familles de chacune des tribus que cette différence est marquée : ceux des Oua-Kilindini ont le teint noir légèrement nuancé de brun, le nez petit, presque droit, avec les narines un peu larges, les lèvres proéminentes et fortes, le bas du visage saillant, la barbe rare, les cheveux crépus. Dans les Oua-Chenggamoué, ces caractères ne sont pas aussi tranchés; ils sont moins noirs que beaucoup d'Arabes. Les Tanggana se rapprochent encore davantage du type supérieur.

Il est difficile de se former une opinion sur les traits des femmes, les Souahhéli maintenant rigoureusement, à l'égard des leurs, les prescriptions du Coran. Cependant, à la faveur

de certaines circonstances qu'avait fait naître ma position d'étranger, j'ai pu en apercevoir quelques-unes, et même augmenter ma collection des portraits de deux d'entre elles (1). Autant qu'il est permis d'en juger par un petit nombre d'observations, elles ne sont ni gracieuses ni jolies; elles ont le teint plus clair que celui des hommes, sans doute parce qu'ici elles ne sont pas exposées, comme eux, aux ardeurs du soleil. Les dames de Mombase paraissent avoir beaucoup de coquetterie et mettent un soin particulier à leur coiffure qu'elles échafaudent à l'aide de grands peignes droits en corne fabriqués dans le pays; mais leurs efforts pour se rendre belles demeurent, à mon avis, sans succès; elles ont presque toutes la bouche affreusement gâtée par l'usage du bétel. Bref, ce qu'on peut trouver de mieux en elles, c'est, parfois, de la physionomie et le piquant que lui donne le désir de plaire. Quant aux formes du corps, elles sont complétement négligées et, en outre, cachées par les vêtements.

Les filles sont nubiles à treize ou quatorze ans. Les femmes accouchent facilement; cette opération est aidée par des matrones qui en font métier.

Au reste, en ce qui regarde les relations des sexes, les mœurs, les usages, les habitudes, la nourriture, le costume, je n'ai rien à signaler chez les habitants de Mombase qui n'ait été dit pour les Souahhéli de Zanzibar, et je renvoie, en conséquence, aux chapitres consacrés à cette dernière île. J'ai cru seulement remarquer, au sujet des prescriptions du Coran, sur la tenue des femmes et leur claustra-

(1) Voir l'Album, planche 46.

tion, plus de laisser-aller à Mombase que dans la capitale du Souahhel. Elles s'enveloppent moins scrupuleusement, quittent leurs voiles sans trop de peine et circulent au dehors avec assez de liberté. Cela s'explique par l'infériorité numérique des Arabes dans la population. A l'intérieur des maisons, elles restent le visage découvert, même en présence d'étrangers. Quant à la pureté des mœurs, de crainte de passer pour dénigreur acharné du beau sexe, je me bornerai à reproduire l'opinion d'un homme du pays. Abdallah-ben-Ali, insidieusement questionné sur la vie secrète des Mombasiennes, m'apprit, avec une insouciance vraiment philosophique, car il ne fit pas exception en faveur de son épouse, que toutes les femmes de M'vita dont les maris étaient en affaire de commerce à Djonvou, Rabaye ou ailleurs sortaient à la cinquième heure (1) (onze heures du soir), pour chercher fortune.

Ma position chez ma grosse hôtesse me donna la facilité d'être tour à tour spectateur visible et invisible d'une noce qui avait lieu dans une maison voisine. Sur la proposition qui nous en fut faite, on vint nous chercher pour nous conduire chez la mariée, où, comme on l'a vu au chapitre sur Zanzibar à propos des mariages souahhéli, se passe le premier acte de la cérémonie. Nous fûmes introduits d'abord dans une pièce où se trouvaient les parentes et amies vêtues de leurs plus riches costumes; on avait, sans doute, abaissé tous les voiles à notre arrivée, car nous n'aperçûmes de visages découverts que ceux des esclaves, encore étaient-ils bariolés de lignes transversales jaunes, rouges, blanches, etc.

(1) On sait que le jour arabe commence au coucher du soleil.

Ces principales actrices de la fête avaient la tête ornée de plumes et de brins de feuillage; elles criaient et gambadaient, mêlant à leurs chants quelques phrases élogieuses pour la mariée, que les autres femmes, massées autour de la salle, répétaient en chœur avec des voix peu harmonieuses. Pour des yeux européens, c'était une affreuse mascarade, et les bruits discordants qui résonnaient de tous côtés n'étaient pas moins désagréables que les costumes. Nous passâmes dans une seconde pièce ornée de tentures et probablement réservée aux grands parents; les allures étaient ici beaucoup plus calmes; nous approchions évidemment du sanctuaire. En effet, nous apprîmes que la mariée était dans une pièce contiguë, attendant qu'on lui amenât son époux; inutile de dire que nous n'y pénétrâmes pas. Après avoir vu ce qu'il nous était permis de voir, nous nous retirâmes, et, en résumant mes impressions, j'eus besoin, pour ne pas trouver ces gens-là stupides, de me rappeler que les fêtes nuptiales civilisées ont bien aussi leur ennui et leurs ridicules. Quelques heures après, j'assistais, du haut de ma terrasse, au festin qui se donnait dans la cour de la maison où nous avions été introduits. Cette fois encore, la réunion était exclusivement féminine, et, comme ces dames pensaient être à l'abri de tout regard indiscret, elles étaient sans voile et parfaitement à leur aise. J'eus donc le loisir de promener mon binocle de l'une à l'autre, et, dussé-je encourir le dédain de nos Parisiennes, j'avouerai que ce ne fut pas sans une certaine émotion. Qu'aurait-ce été si l'on m'eût dit que, la nuit suivante, je recevrais la visite de plusieurs d'entre elles? Or voici ce qui se passa :

Ayant projeté pour le lendemain une excursion matinale

dans l'île, je m'étais décidé à passer la nuit à terre. Vers onze heures, je reposais tranquillement sur mon kibani, rêvant dans ce demi-sommeil favorable aux hallucinations, lorsque je crus entendre la porte de ma chambre s'ouvrir : soudain un faible rayon de lumière y pénètre à travers la porte entrebâillée, et me montre une ombre s'y glissant, regardant autour d'elle comme pour chercher quelqu'un. A la manière dont sont drapés ses vêtements, je devine que je n'ai point affaire au sexe fort. Qui a pitié de ma solitude? Une houri de l'autre monde ou une houri souahhéli? Si c'était la vieille négresse de Lâmou, qui, je me le rappelle maintenant, m'a parfois manifesté des dispositions trop hospitalières? Un frisson de terreur me parcourt les membres. Si c'était même ma joyeuse et trop respectable hôtesse? Mais je suis promptement rassuré en voyant une autre ombre entrer derrière la première, puis une troisième, une quatrième, etc., j'en compte huit ou neuf.

Que vouliez-vous qu'il fît contre *neuf?.....*

Dissimuler était tout ce qu'il y avait de possible ; je dissimulai donc, me contentant de suivre des yeux le noir essaim de mes nocturnes visiteuses. Elles parcoururent ma chambre, examinant chaque objet et se faisant, à voix basse, part de leurs observations. Je compris aussitôt que ma personne n'était pas en cause et que la curiosité seule les amenait chez moi. Je me crus, dès lors, obligé de leur en faire les honneurs, et, grâce au pantalon mauresque qui remplaçait draps et couvertures quand je couchais hors du brick, je n'eus qu'à ouvrir mes rideaux pour me montrer à elles sans craindre d'offenser la pudeur. A ma vue, ce fut un cri

général de surprise mêlée d'effroi. Je voulus en vain rassurer ces vierges tremblantes; elles s'enfuirent si précipitamment, que je n'en pus même retenir une pour la convaincre de la courtoisie de mes intentions. J'appris le lendemain que la fille de la maison, étant de la noce et me croyant à bord, avait invité quelques-unes de ses amies à visiter la chambre du M'zongou.

Le but de l'excursion matinale en vue de laquelle j'étais resté à terre, la veille, était l'exploration de la citadelle et de la partie sud-est de l'île. La première est située à 1,200 mètres au-dessus de l'entrée du port nord-est, à l'extrémité sud de la ville. Elle a été bâtie sur une éminence rocheuse entaillée de manière non-seulement à servir de fondation, mais à former aussi la partie inférieure des murailles. Cet ouvrage est un carré bastionné d'environ 110 mètres du côté extérieur et dont les quatre saillants correspondent à peu près aux points cardinaux. Le front qui fait face à l'ouest-sud-ouest a seul été tracé selon les règles de l'art, c'est-à-dire de façon à ne présenter aucun angle mort. Dans le but, sans doute, de se ménager plus d'espace au dedans et pour diminuer les chances de destruction des saillants en ne les rendant pas trop aigus, on a conservé au tracé des trois autres fronts une direction presque exactement parallèle aux côtés du carré; puis, afin d'obvier au défaut de flanquement résultant de ce tracé vicieux, les ingénieurs ont construit, aux angles d'épaule et aux saillants, des demi-tours rondes.

Le front est-nord-est, qui commande à la fois l'entrée du port, le mouillage devant la ville et la rive opposée sur la terre ferme, présente encore une disposition plus singu-

lière : pour mieux découvrir les points à battre et s'assurer un plus grand développement de feux, on n'a plus observé sur ce front la forme bastionnée; ainsi les flancs et la courtine y occupent, par rapport à la ligne fictive qui joint les deux angles d'épaule, une disposition symétrique à celle qu'on leur eût donnée dans un tracé régulier, de façon que la courtine, au lieu d'être rentrante, est saillante. Au pied de celle-ci se trouve une sortie protégée par une sorte de tambour crénelé ou place d'armes, dont le côté parallèle à la courtine a été percé de quelques embrasures à canons pour former une petite batterie de côte; mais, par suite de la déclivité du terrain, cette place d'armes est complétement à découvert des feux qui seraient dirigés contre elle par des navires ou bateaux mouillés dans le port. Enfin une porte, ménagée à l'un de ses angles, établit une communication entre elle et une batterie rasante parallèle élevée sur le rivage même : la citadelle présente donc, sur ce front, trois étages de feux. Le front d'artillerie du nord-nord-ouest protége la ville dite Gavana, et les deux autres défendent les abords de la citadelle du côté de la campagne.

La hauteur de l'escarpe est de 17 mètres environ, y compris le fossé, qui a une profondeur de 4 à 5 mètres et une largeur égale, entourant les trois côtés de la citadelle qui battent sur l'île. A la partie de la contrescarpe située au-dessous du saillant du bastion nord, on a entaillé le terrain de manière à prolonger le fossé jusqu'au rivage, et la trouée provenant de cette opération a été barrée par un mur dans lequel on a pratiqué une baie de porte cintrée. Un pont jeté sur le fossé mène à la porte de service qui est ouverte dans le flanc gauche du bastion du nord.

Construite en 1594 par les Portugais, cette citadelle fut restaurée en 1635, et, sauf les effets du temps sur les parties maçonnées, son enceinte est restée depuis telle qu'elle était à cette époque; on en peut juger par la description qu'en a donnée Rezende, dans la dernière année que nous venons de citer. On lit encore aux angles des bastions de l'ouest et du sud, encadrés dans des écussons sculptés sur la pierre même, les noms qui les désignent : ***Balvarte San-Phelippe*** sur celui de l'ouest, ***Balvarte Alberto*** sur celui du sud. Celui du nord était, d'après Rezende, appelé San-Mathias, c'est-à-dire placé sous la protection du saint patron du vice-roi Mathias d'Albuquerque, sous le gouvernement de qui la forteresse avait été construite. Mais cette désignation ainsi que celle du bastion sud-est ayant dû être inscrites sur le front de la citadelle, partie la plus exposée au feu de l'ennemi, ont été sans doute effacées par le choc des projectiles, et l'on n'a pas pris soin de les rétablir en réparant les brèches. Au reste, beaucoup de parties de cette façade ont été, depuis le départ des Portugais, restaurées par les Arabes; toutefois la plupart des nouvelles brèches faites dans les diverses attaques de Syed Saïd contre la place, alors au pouvoir des M'zara, sont restées ouvertes; en plusieurs endroits les murs de revêtement, profondément lézardés, laissent passer des troncs d'arbustes à travers leurs crevasses; les embrasures sont presque partout démantelées, et les pièces des batteries hautes et basses, rongées par la rouille ou renversées de leurs affûts vermoulus, si bien que les moins endommagées ne seraient pas capables de supporter un feu d'une heure.

Pour remettre la citadelle en un état de défense respectable, il y aurait autant à faire à l'intérieur qu'aux murailles. La distribution des lieux est en rapport avec l'ignorance des Arabes dans l'art militaire; on y trouve çà et là des amas de cases couvertes en paille qu'on incendierait avec la plus grande facilité. Les constructions portugaises ont été détruites, excepté les galeries ménagées dans l'épaisseur de la muraille du bastion San-Mathias, servant actuellement de magasins à poudre, à boulets et autres, destinés à recevoir un approvisionnement en grains pour quinze ou dix-huit mois, approvisionnement qui doit se renouveler annuellement. La citerne est hors de service; mais il y a un puits dont l'eau est potable et suffirait, en cas de siége, aux besoins de la garnison. Celle-ci, composée de Béloutchis et de Hhadeurmi, compte, m'a-t-on dit, 200 hommes; le djémadar Tanggui prétendait en avoir 400, mais, comme il touche tous les mois, par l'intermédiaire du fermier des douanes, de 7 à 800 piastres pour sa solde et celle de la garnison et que chaque homme reçoit de 2 piastres et demie à 3 piastres par mois, il est évident qu'il n'est payé que pour un effectif de 250 hommes au plus. Les Béloutchis sont en majorité; on sait la préférence de Saïd pour cette milice étrangère qui contribua si puissamment à le faire arriver au pouvoir. A l'époque où ce prince prit possession de la citadelle de Mombase, il ordonna qu'une garnison de 500 hommes y fût placée; elle a été diminuée, à mesure que l'autorité du Sultan s'affermissait. Elle fournit de 15 à 20 hommes au gouverneur pour assurer l'exécution de ses ordres; le reste habite le fort et ne découche jamais sans la permission du commandant. De

onze heures du matin à une heure, on ferme la citadelle pour la sieste et la prière, et, du coucher au lever du soleil, il n'y a pas de communication entre elle et la ville.

A une centaine de mètres de la forteresse, s'élèvent les premières maisons de la cité, qui se développe le long de la mer sur un espace d'à peu près 350 mètres; il couvre une surface de 12 hectares et demi ou 125,000 mètres carrés.

Le débarcadère ordinaire est situé aux deux tiers environ de la longueur de la ville, à partir de la citadelle. C'est un escalier de sept à huit degrés creusé dans la falaise rocheuse dont le rivage est bordé; il a été exécuté, m'a-t-on dit, par les soins de l'officier anglais qui résidait à Mombase durant le protectorat (1). Quoique la petite jetée à laquelle aboutit cet escalier soit aujourd'hui presque entièrement démolie, c'est encore l'endroit où le débarquement est le moins incommode.

Une partie de la ville est composée d'îlots de maisons en pierres à un étage et à terrasse, et l'autre de véritables masures n'ayant qu'un rez-de-chaussée et une toiture en paille comme celles qui existent à Zanzibar. A part une longue rue menant de la citadelle à la porte de l'ouest ou de M'koupa, ces groupes de maisons sont très-irrégulièrement séparés par d'étroites ruelles dont la direction change incessamment, véritable labyrinthe où un étranger ne pourrait se diriger sans guide. Gavana ne possède pas un seul édifice méritant d'être cité. D'après ce que j'ai vu dans les maisons où j'ai pénétré, et c'étaient pourtant celles des notabilités, l'intérieur et le mobilier des habitations sont aussi misé-

(1) Voir Ire partie, livre v, page 578 et suivantes.

rables que l'extérieur. Les mosquées sont petites et n'ont rien au dehors qui les distingue des autres bâtiments. Les puits creusés dans la ville ne fournissent pas de bonne eau ; les habitants aisés envoient prendre celle qu'ils consomment à des puits situés dans la campagne.

J'ai déjà mentionné le mur d'enceinte, haut de 3 à 4 mètres, dont Gavana est entourée du côté de la terre; il avait été construit par les Portugais pour séparer leur quartier de celui des indigènes qu'ils appelaient la ville noire. Sous les gouvernements d'Ahhmed-ben-Mohhammed et de son successeur Abdallah-ben-Ahhmed, cette muraille a été restaurée et développée sur tout le pourtour de la ville, excepté en face de la forteresse ; de plus, quelques-uns de ses saillants ont été bastionnés par des massifs de forme circulaire, dépassant un peu la crête du mur ; enfin une porte y a été ménagée à l'endroit d'où part le sentier qui mène au port de Kilindini.

Je viens de dire que la partie de la ville située en face de la citadelle était restée ouverte ; c'est là que se trouve le cimetière des M'zara, le seul lieu pittoresque qu'elle renferme. Derrière les ruines d'une mosquée qui a pu être antérieurement une église catholique, sous les verts et frais ombrages d'un petit bois d'attiers, de citronniers et d'orangers, gisent les dépouilles mortelles des membres de cette tribu. Les tombes sont en maçonnerie, de structures variées et portant épitaphes; plusieurs de celles-ci sont fort curieuses par leur style empreint au plus haut degré de ferveur et d'exaltation religieuse; à l'appendice de la première partie, j'en ai donné quelques-unes, qui, se rapportant aux individus ayant exercé le gouvernement, offraient de l'intérêt au

point de vue historique et chronologique. Nous avons été frappés de la multiplicité des variantes sur un sujet aussi uniforme. Outre celles que M. Vignard a copiées, il m'en a lu un grand nombre, et il n'y en avait pas deux qui fussent rédigées dans les mêmes termes. L'une des tombes, remarquable par ses dimensions et sa forme qui affectait celle d'une maisonnette, contenait les restes d'une femme. Je m'en fis traduire l'épitaphe et j'en conclus que les femmes, quoique maintenues parmi les musulmans dans une infériorité sociale presque dégradante, n'en pouvaient pas moins obtenir, dans une autre vie, les faveurs réservées aux hommes vertueux, et mériter, comme eux, le paradis. Voici cette épitaphe :

« Il n'y a de Dieu qu'Allah, et Mohhammed est son pro-
« phète. Qu'il le couvre de bénédictions et le sauve. Louange
« à Dieu dont il n'y a que le royaume qui dure, qui est le
« seul être qui survive. Tout périt, sauf lui; il a la puis-
« sance, et c'est vers lui que vous retournerez. Il n'y a de
« force et de puissance qu'en Dieu, grand et magnifique.

« Ceci est le tombeau de la défunte mère Khouiça-bent-
« Abdallah-ben-Naceur-ben-Abdallah-ben-Mohhammed-el-
« M'zouroui. Que Dieu lui fasse miséricorde, ainsi qu'il le
« fait pour les gens vertueux et qu'il la fasse habiter dans
« le paradis, avec les meilleurs que l'on a remarqués.

« Elle est morte en Dieu, dans la dixième nuit d'el-qaâda,
« de l'an 1214 de l'hégire. »

Sous une sorte de hangar (1) recouvert en feuilles de cocotiers, sont rangées les tombes des gouverneurs m'zara,

(1) Voyez planche 47 de l'Album.

à partir de Mohhammed-ben-Osman ; une seule y manque, celle d'Ali-ben-Osman, qui mourut dans une expédition contre Zanzibar et fut inhumé en cette île ; mais les sépultures des derniers décédés à Mombase se ressentent naturellement des embarras et des perplexités qui assaillirent cette famille, durant son opiniâtre résistance aux attaques réitérées de Syed Saïd ; elles sont restées inachevées et sans épitaphes.

A l'une de mes visites à ce cimetière, j'aperçus un pauvre esclave noir, à peine vêtu, courbé sous le poids des années, qui, s'approchant successivement de chacune des tombes du hangar, y posait les mains en marmottant quelques prières ; puis il s'agenouilla comme pour une plus longue station : il était alors devant les restes de son ancien maître, le gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed, mort depuis trente-quatre ans, et au tombeau duquel il venait ainsi tous les jours faire la prière du dhohor (celle d'une heure après midi). Piété touchante, dont on ne peut être témoin sans émotion, surtout dans une cité à demi-sauvage ! Hélas ! ce ne sont pas ceux que les grands ont comblés de faveurs qu'on retrouve agenouillés près de leur cercueil, mais bien quelque pauvre diable dont ils ont reçu, avec indifférence, les soins, pendant leur vie.

A peu de distance des murailles de Gavana commence la vieille ville dite Hhara-el-Quédima. Les maisons, plus misérables encore que celles de la première, y sont répandues, sur un espace de 600 mètres de longueur, en groupes isolés, au milieu de champs cultivés et de jardins. Les ruines nombreuses qu'on y voit mêlées permettent de penser qu'elle a dû être autrefois plus considérable et mieux bâtie. Aujour-

d'hui il n'y existe d'autre objet digne de remarque que le tombeau de Cheikh-ben-Ahhmed-ben-Cheikh-el-Melindi, l'un des descendants des anciens rois de Melinde. On se rappelle que les trois derniers de ces souverains établirent à Mombase leur résidence après l'expulsion des cheikhs chiraziens qui y avaient régné précédemment. Quoique déchue de la souveraineté, cette famille n'en garda pas moins son prestige aux yeux de la population souahhéli, et l'on retrouve souvent le nom de ses membres dans la chronique de l'île ; ce fut un d'entre eux, Ahhmed-ben-Cheikh, fils du personnage dont je viens de signaler le tombeau, qui remplit le dernier les fonctions de vizir sous les M'zara. Je vais dire succinctement ce qu'était leur gouvernement.

Bien que le pouvoir fût héréditaire dans la famille des M'zara, la transmission en ligne directe n'était pas considérée comme obligatoire par les Souahhéli, qui sont plusieurs fois intervenus pour faire nommer le frère et non le fils du décédé, quand ce fils n'était pas un homme fait et expérimenté. Les rapports du chef suprême avec les douze tribus n'avaient pas lieu par l'intermédiaire de leurs cheikhs, mais par celui d'un fonctionnaire qu'elles élisaient en commun et qui prenait le titre de vizir; il siégeait à gauche du gouverneur dans les cérémonies, réceptions, etc. Il y avait aussi un chef de guerre désigné sous le nom d'émir et qui pouvait réunir sous ses ordres 1,500 indigènes armés.

Aucune marque distinctive n'était exclusivement réservée au gouverneur, si ce n'est qu'il portait toujours le turban blanc. Ses revenus consistaient en un impôt en millet, fixé, pour chaque propriétaire, d'après le nombre de ses esclaves,

à raison de 12 kila par tête (1). Pemba en payait un en riz, semen et bétail. Le gouverneur jouissait, en outre, d'un droit de corvée sur les daô appartenant au port, c'est-à-dire qu'ayant à faire porter, sur un point quelconque, des marchandises, des ordres, etc., il pouvait requérir, à tour de rôle, chaque propriétaire de bateau d'en mettre un tout armé à sa disposition et le charger jusqu'à concurrence de la moitié du fret, sans être astreint, envers le corvéable, à d'autre obligation que de nourrir l'équipage pendant le voyage. De même, si l'un de ses agents sur la côte avait à lui faire quelque envoi, tout nacodah était obligé d'en effectuer le transport gratis. Enfin le gouverneur avait un droit sur la pêche et un droit de préachat sur l'ivoire apporté de l'intérieur. Ce dernier privilége s'était étendu du temps de Salem à son frère M'bareuk.

Depuis que Saïd a pris Mombase, voici par quel mécanisme son autorité s'exerce sur les indigènes. Parmi les cheikhs des diverses tribus, Saïd en désigne un pour les Oua-M'vita, un pour les Oua-Kilindini, auxquels il adjoint celui des Arabes, et c'est avec ces trois personnes seulement qu'il entretient des rapports directs. Quand elles reçoivent des réclamations de la part d'une tribu (ce qui a lieu par l'intermédiaire spécial du cheikh de celle-ci), elles les transmettent au djémadar, si elles le croient compétent; sinon elles en écrivent au Sultan. Elles font, en outre, an-

(1) D'après une autre version, la base de l'impôt serait la suivante : chaque m'lia, c'est-à-dire une surface de terrain cultivé longue de 810 pas et large de 200, doit payer 1 kikanda de la substance récoltée; le kikanda est d'environ 45 kila.

nuellement un voyage à Zanzibar pour lui présenter leurs observations ou les suppliques dont on les a chargées et prendre ses ordres. A l'époque de mon séjour à Mombase, ces trois cheikhs étaient celui des Tanggana, celui des Oua-M'touapa et celui des Arabes. Ils sont payés par Syed Saïd à raison de 100 piastres par an, au lieu de 150 qu'ils touchaient précédemment, et l'on pensait qu'une nouvelle réduction allait être opérée (1).

Il n'y a dans l'île qu'un cadi chargé de rendre la justice; toutefois, pour ce qui concerne les actes de l'état civil, les tribus oua-kilindini, oua-m'vita et arabe ont chacune le leur.

Les droits de douane forment les seuls revenus que le Sultan tire de Mombase. Il a le droit d'y lever des troupes et il en a déjà usé; dans ce cas, c'est lui qui fournit aux recrues les armes et les munitions.

J'ai dit, d'autre part, que le pouvoir exécutif était confié actuellement à un commandant militaire et à un gouverneur. Après la soumission de l'île, ce fut d'abord un seul individu appelé Ali-ben-Mansour qui cumula ces deux emplois; mais les chefs indigènes, espérant que, si ce poste devenait vacant, Saïd le donnerait à l'un d'eux, firent révo-

(1) Voici l'origine de cette indemnité : lorsque le Sultan choisit ces chefs pour intermédiaires entre lui et la population, comme il ne leur avait pas alloué d'honoraires, ils demandèrent que leurs opérations commerciales fussent affranchies des droits de douane; mais la douane de Mombase ayant été déjà comprise dans le bail du fermier général, Saïd leur accorda, comme équivalent, une somme de 800 piastres par an à répartir entre eux. Puis, sous divers prétextes, entre autres l'assassinat d'un banian dont on ne voulut pas livrer l'auteur, cette somme fut successivement réduite jusqu'à 300 piastres.

quer le titulaire; toutefois ils furent trompés dans leur attente. Un Arabe de Mascate, de la famille des Abou-Saïdi, nommé Ali-ben-Naceur, fut désigné pour gouverneur civil. Tant qu'Ali-ben-Mansour resta en fonctions, les chefs de la garnison furent les Béloutchis Tanggui et Tchaho. Après sa révocation, il y eut entre eux rivalité au sujet du commandement de la citadelle; le premier l'emporta et Tchaho fut rappelé. Ali-ben-Naceur quitta deux fois son poste pour aller en ambassade en Angleterre, et fut, pendant ces absences, remplacé par son neveu Mohhammed-ben-Sîf.

On se demande si la substitution de l'autorité de Syed Saïd à celle des M'zara a été avantageuse aux indigènes : sans doute elle a pu d'abord leur paraître telle, puisqu'elle mit fin à un état de guerre toujours nuisible aux intérêts du moment et qui menaçait, en se prolongeant, d'épuiser les ressources du pays. Mais les droits de douane décrétés depuis par le Sultan, et la liberté de commercer dans l'île et ses dépendances accordée aux banians et à d'autres étrangers, constituent, au détriment des chefs souahhéli et des commerçants indigènes, des charges beaucoup plus pesantes que n'étaient les corvées et impôts établis au profit du gouvernement des M'zara. Au reste, soit pour cette raison, soit par suite de l'instabilité des sentiments populaires, et retour à des idées plus équitables envers des chefs qui avaient longtemps exercé le pouvoir d'une manière utile et glorieuse, un grand nombre de Souahhéli, même parmi ceux qui trahirent les M'zara, les regrettent aujourd'hui. Ils se plaisent à louer la sagesse et la force herculéenne du gouverneur Ahhmed-ben-Mohhammed, qui sut maintenir l'or-

dre et la paix par ses prudentes négociations et qui, sous les murailles de Lâmou, donnait ses robustes épaules pour échelle aux assaillants; ils vantent le caractère chevaleresque (1) et la générosité d'Abdallah, fils et successeur d'Ahhmed, qui, tous les ans, réunissait les jeunes enfants pauvres de la ville pour les faire circoncire, payant de ses deniers les frais de la fête; enfin ils parlent avec enthousiasme de la valeur bouillante de M'bareuk, dont les actes courageux, durant la lutte contre Saïd, ont été le sujet de plusieurs chants populaires. Mais ces regrets, ces retours de sympathie sont sans péril et n'inspirent aucune crainte à Syed Saïd, puisque la plupart des hommes énergiques de cette tribu, capables de tenter un retour de fortune, ont péri misérablement dans les prisons et dans l'exil; il n'est resté dans l'île que des vieillards, des enfants, des femmes et des individus sans influence, sans force, sans initiative. Ceux qui purent sauver leur liberté par la fuite se réunirent, après les premiers moments de terreur passés, les uns à Takaonggo, les autres à Gassi. Ces derniers interceptèrent bientôt les communications par terre entre Mombase et les villes du sud; ils s'avancèrent même jusqu'à Tangat,

(1) Voici, entre autres, un des faits qu'on lui attribue : pendant un siége de Lâmou conduit par son père, Abdallah reçut, d'une ancienne amie qui habitait la ville assiégée, un billet contenant ces mots : « On dit qu'il y a sous nos murs un individu du nom d'Abdallah; mais, si c'était celui que j'aime, il ne resterait pas si près de moi sans venir me demander l'hospitalité. » La nuit suivante, Abdallah, bien armé, se dirigea vers la ville, s'y introduisit et y donna, sans doute, des preuves suffisantes de sa vaillance. Puis il revint au camp accompagné d'un esclave, qu'il chargea, pour le gouverneur, de la missive suivante : « Je viens de passer la nuit dans Lâmou, et avant peu j'y coucherai avec tous mes soldats. »

où ils pillèrent les magasins des banians, et, bien qu'à diverses reprises des troupes expédiées de Zanzibar aient tenté de les expulser de leur retraite, ils ont réussi à s'y maintenir. Ils y sont au nombre de trois cents, avec cinq cents esclaves, et ils cultivent un peu de grain et de manioc pour leur subsistance. Ces individus, de sang très-mêlé et les moins riches de la tribu, ne sont guère considérés par ses autres membres. Ils entretiennent des relations amicales avec les Oua-Digo, auxquels ils ont prêté secours contre les Oua-Céguéyo, et ils continuent d'inquiéter les courriers de Mombase. C'est, dit-on, une sœur de M'bareuk, douée d'un caractère très-énergique, qui exerce de fait l'autorité à Gassi par l'entraînement qu'elle excite chez les esclaves : elle se nomme Khoça-benti-Ahhmed. Ce point est devenu un refuge assuré pour les esclaves qui s'enfuient de M'vita; ils ont formé en arrière de la côte un nouvel établissement nommé Mouaçagniombé.

Les M'zara de Takaonggo sont demeurés plus tranquilles et soumis en apparence à Saïd. Avant la reddition définitive de Mombase, Racheud-ben-Salem-ben-Abdallah s'en était retiré pour s'installer dans une maison de campagne, près de Takaonggo ; eu égard à l'influence dont ce vieillard avait toujours joui parmi les M'zara, sa résidence devint un point de ralliement pour plusieurs d'entre eux. A peine y étaient-ils établis, que le chef d'une population galla, habitant à peu de distance dans l'intérieur, avait voulu leur imposer tribut; mais Racheud avait repoussé si énergiquement cette prétention, que les agresseurs jugèrent prudent de se faire ses amis. Aujourd'hui cette colonie a pour chef Khamis-ben-Racheud et compte environ 700 âmes, nombre qui

se trouve doublé par celui des esclaves répartis dans les campagnes. Elle possède deux *béden* et un *bettil* qui transportent le millet et autres grains qu'elle produit à M'kellé et Chebbeur. Elle fait aussi un peu de commerce avec les Galla ; les échanges s'opèrent annuellement en un lieu voisin de Takaonggo ; ceux-ci y apportent de l'ivoire, des bœufs, des moutons et des cabris, en échange de quoi ils reçoivent du fer ordinairement travaillé en hachots, des cotonnades des Bénadir, un peu de coton rouge et du plomb dont ils font des bracelets. Les colons ont découvert, il y a deux ou trois ans, un amas de copal qu'ils extraient et vendent soit à leurs anciens compatriotes, soit à des bateaux en relâche à Kilifi. Takaonggo est soumis au système de douane établi par le sultan Saïd. Revenons maintenant à Mombase.

L'industrie manufacturière est nulle dans cette île. Les productions agricoles sont insignifiantes ; on n'y récolte qu'une très-faible quantité de millet et de maïs, outre quelques légumes et fruits. La plus grande partie des subsistances nécessaires à la population sont tirées de ses dépendances sur la terre ferme et des pays oua-nika. Elles consistent en haricots, giraumonts, pois, ambrevades, bananes, oignons en abondance, cocos, patates, manioc, arachides, beaucoup de maïs, du millet, un peu de riz et de sésame. De plus, les champignons pullulent aux environs ; les Oua-Chenggamoué et les Oua-Kilindini en mangent considérablement et connaissent un remède contre les effets de l'espèce vénéneuse. C'est également de chez les Oua-Nika et des pays contigus du côté de l'intérieur, qu'elle reçoit les objets dont s'alimente son commerce maritime.

Les principaux de ces articles sont l'ivoire, le copal, le

moutama, des peaux et des cornes de rhinocéros, et parfois des dents d'hippopotame. L'ivoire provient des pays de Tchaga et de Kamba. Quelques négociants envoient des caravanes à l'intérieur pour en traiter; mais il est presque tout apporté par les indigènes eux-mêmes dans les villages ouanika du littoral.

Au dire du banian de la douane, le rapport d'échange serait de 5 piastres de marchandises (valeur de l'Inde ou de Zanzibar) pour 7 piastres d'ivoire, c'est-à-dire qu'il y aurait pour l'acheteur un gain de 40 pour 100 (1). L'ivoire, en arrivant, est déposé à la douane, où il est pesé, poinçonné et où l'on prélève le droit selon la qualité.

Un navire européen touchant à Mombase pour y prendre de l'ivoire payerait la frazela de 35 à 38 piastres, en thalaris ou en piastres à colonnes (un payement par lettre de change ne serait pas accepté). C'est au mois de juillet que l'ivoire se trouve le plus abondamment dans ce port et les villages environnants. On en peut amasser alors environ 300 frazela dans trois semaines. Il en passe annuellement de

(1) Voici quelques détails sur le voyage d'une caravane à Tchaga. Elle se composait de 70 personnes, dont 50 Oua-Nika et 20 habitants de Mombase. A Taïta, 22 autres individus se joignirent à elle, les uns engagés, les autres espérant l'être en route, par suite de la maladie ou de la mort de quelques porteurs. La caravane rapporta environ 40 frazela d'ivoire. L'un des chefs, qui avait pour sa part 60 piastres de marchandises et 18 porteurs, a eu 7 frazela, qui ont été vendues 187 piastres. Il a payé 21 piastres de droits, 90 piastres pour frais de porteurs; il a donc eu 8 piastres de bénéfice net: l'opération a été très-mauvaise, le voyage ayant duré quatre mois. Le premier qu'il avait effectué dans le même pays lui avait donné un énorme bénéfice, environ 700 pour 100; mais la concurrence a fait tomber à 100 pour 100 les meilleures opérations de ce genre. Aujourd'hui 40 pour 100 et même 25 pour 100 sont considérés comme des résultats satisfaisants.

2,300 à 2,600 frazela sur le marché, qui sont expédiées dans l'Inde. Trois bateaux suffisent au commerce avec cette contrée : deux d'entre eux, portant ensemble environ 300 kandi et appartenant à des négociants du Keutch et de Bombay, vont à la côte de l'Inde, au commencement de la mousson du sud-ouest. A la fin de cette mousson, un daô, dont le propriétaire est Syed Khaled, le fils du Sultan, et jaugeant 400 kandis, passe à Mombase et prend ce qui reste d'ivoire et autres marchandises, pour les déposer aux mêmes lieux. Le prix du fret sur ce dernier est de 5 piastres par kandi.

La gomme copal qu'on achète aux Oua-Nika est de moins bonne qualité que celle de Zanzibar : la frazela de la gomme en sorte équivaut à 2 piastres et 2 piastres et demie de marchandises ; celle qui est mondée, à 4 piastres. Elle paie 10 pour 100 de droit *ad valorem* ; à Mombase même un étranger payerait la belle qualité mondée de 5 piastres à 5 piastres et demie.

Le moutama s'exporte, pour la côte d'Arabie, en quantité de 200 à 400 kandis, selon le plus ou moins d'abondance de la récolte. On en obtient, sur le marché, de 20 à 36 kila, mais le plus ordinairement 24 kila pour une piastre. Enfin on envoie aussi, dans l'Inde, des peaux et des cornes de rhinocéros.

On trouverait dans l'île, à très-bas prix, de grandes quantités de maïs, qui n'ont pas de débouchés et qu'on importerait avec avantage à Maïotte, pour la nourriture des travailleurs.

Mombase reçoit des esclaves de Mongalou, de Kiloua et aussi de Zanzibar. On les échange avec les Oua-Nika, contre des bœufs qui servent ensuite à acheter de l'ivoire aux Oua-

Kamba : on a deux ou trois, parfois quatre, de ces animaux pour un esclave. Ces esclaves doivent être jeunes, car ils sont employés à l'agriculture. Les Oua-Nika eux-mêmes vendent quelquefois des individus de leur tribu ; toutefois ce n'est qu'en exécution de jugements prononcés contre ceux-ci ou dans des circonstances exceptionnelles : ainsi, durant la famine qui affligea le pays, en l'année 1840, ils vendirent grand nombre des leurs, la traite se faisant alors plus librement. Le droit d'entrée sur les esclaves oua-nika et sur ceux qui arrivent par voie maritime est d'une demi-piastre par tête ; pour ceux qui sont amenés de l'intérieur, il est de deux piastres. Il n'y a pas de droits à la sortie ; au reste, les esclaves sont ici plutôt un objet d'importation que d'exportation.

Les autres articles introduits annuellement à Mombase sont les verroteries envoyées directement d'Europe, ou par Bombay, du coton américain, du coton anglais, du laiton et du cuivre rouge en fil. Le laiton est apporté de l'Inde et d'Europe en morceaux d'une brasse pour la première provenance, de six brasses pour la seconde. La frazela de celui-ci se vend 10 piastres, à un quart de piastre près ; celui de l'Inde est vendu 8 piastres et demie. On peut en placer un millier de frazela de chaque espèce.

Outre les trois navires étrangers, dont j'ai déjà parlé précédemment, comme prenant part au commerce de cette île, quelques grands bateaux appartenant à des négociants du pays contribuent au mouvement maritime ; en voici l'énumération :

NOMBRE.	NOMS DU PROPRIÉTAIRE.	JAUGEAGE EN DJEZELA.
1	Djémadar Tanggui.	400.
2	Mohhammed-ben-Khamis (cheikh des Oua-M'vita).	L'un 450, l'autre 200 à 250.
2	Djabeur-ben-Abdallah (cheikh des Arabes).	L'un 500, l'autre 200.
1	Khamis-ben-Salem et Mohhammed-ben-Tchâalé.	300.
1	Ali-ben-Djemmaah.	400.

Le port possède, en outre, cinq bateaux de 30 à 50 djezela et huit ou dix barques côtières.

Je ne me suis pas étendu sur le commerce local autant que j'aurais pu le faire, mais on trouvera quelques autres renseignements dans les itinéraires qui vont suivre et plus encore au chapitre XXIV, spécialement consacré au commerce général de la côte. Je me bornerai à dire, en ce qui concerne les monnaies, qu'il existe une petite pièce en bronze, sans aucun alliage de métaux précieux, et qui n'a jamais eu, d'ailleurs, qu'une valeur fictive et de pure convention. Son diamètre est à peu près celui de nos pièces de 1 franc : elle porte, d'un côté, le nom de Mombase en caractères arabes; de l'autre, le mot *monnaie*. Elle fut créée sous le gouvernement de Salem-ben-Ahhmed, qui, à bout de ressources financières dans sa lutte contre Saïd, fit fondre un canon pour fabriquer cette monnaie et la mit en circulation dans le pays, lui donnant une valeur correspondante à celle du kibaba de grain, relativement à la piastre. Dès lors il fit ses payements au moyen de ladite pièce, et par suite l'usage en devint général dans toutes les transactions privées dont le solde avait été effectué auparavant en kibaba de millet.

Depuis la chute du gouvernement des M'zara, cette monnaie de billon n'a plus cours : on ne devra donc pas la recevoir.

J'ai déjà annoncé que deux excursions avaient été faites vers les villages voisins de Mombase. Je vais présenter ici le résumé du rapport qui m'en fut remis par M. Caraguel, l'officier chargé de les exécuter; après quoi, je reproduirai les itinéraires vers l'intérieur dont j'ai obtenu les détails des caravaniers.

EXCURSION A RABAYE.

Parti du bord en canot, on arriva, une heure et demie après, à M'koupa, où, l'embarcation s'étant échouée, on perdit dix minutes pour la remettre à flot. De là on atteignit, en un peu moins d'une heure et demie, le village de Djonvou, et, sans s'y arrêter, on continua vers Rabaye. Au bout d'une heure, n'ayant plus assez d'eau pour remonter la rivière, on laissa le canot à la garde d'une partie de l'équipage. Il avait donc fallu près de quatre heures pour se rendre du mouillage de Kilindini à ce dernier endroit, c'est-à-dire à un mille et un quart en deçà de Rabaye; mais, favorisé dans ce trajet par le vent et la marée, on pourrait l'accomplir en trois heures au plus.

Guidé par le pilote qui accompagnait l'officier commandant, on marcha pendant une bonne demi-heure pour arriver au grand Rabaye, et, après avoir visité ce point, M. Caraguel et ses compagnons revinrent s'installer pour passer la nuit dans une case située à mi-chemin entre le canot et le village.

Rabaye est 0° 7′ 30″ plus nord et 0° 4′ plus ouest que le fort de Mombase : il se trouve ainsi sur le méridien et un peu au sud du pic marqué sur la carte d'Owen et qui fait partie d'une petite chaîne qu'on aperçoit du mouillage. C'est plutôt un fort qu'un village. On monte d'abord une pente douce pendant un quart d'heure ou vingt minutes, au milieu de grandes herbes et de quelques champs de maïs et de manioc. Les arbres y sont rares, si ce n'est le long des ravines jusqu'au pied de la montagne. Alors on entre tout à coup dans un bois touffu qui en tapisse les flancs et va s'épaississant à mesure qu'on approche du sommet. Le sentier s'encaisse et se continue très-régulièrement, s'élevant, sans sinuosités, à travers le bois et bordé, dans les intervalles des arbres, de pieux hauts et serrés formant palissade. A son extrémité, qui se termine en un cul-de-sac, ont été ménagées deux portes à vingt pas l'une de l'autre et donnant accès sur le plateau où le village est bâti. Il couvre une surface d'environ un mille de tour et peut contenir quatre-vingts cases bâties au milieu des cocotiers dont l'intérieur de l'enceinte est planté. On s'y rend du côté de l'ouest par un chemin semblable à celui que je viens de décrire, et ces voies sont les seules praticables pour arriver sur la hauteur. Quatre villages, du même genre que le grand Rabaye, mais plus petits, existent dans les environs, sur d'autres plateaux de cette chaîne. Aucun d'eux n'est constamment habité ; ce ne sont que des lieux de réunion, lorsqu'il s'agit de traiter quelque affaire intéressant la tribu, ou de refuge, quand elle est attaquée. Dans ce dernier cas, dès que l'ennemi paraît, les premiers qui l'aperçoivent poussent le cri d'alarme : *Kouloulou ! kouloulou !* et tous se dirigent pré-

cipitamment vers les villages fortifiés, où ils demeurent tant que dure la razzia.

A part ces circonstances, les Oua-Nika (il ne s'agit ici que de ceux qui occupent les villages de Rabaye) vivent dispersés dans la campagne, chacun cultivant un petit champ de manioc, de maïs ou de millet et possédant quelques cocotiers près de sa demeure. S'enivrant journellement d'eau-de-vie de coco, ils sont dans le plus complet abrutissement. Dès dix heures du matin, assis auprès de leurs cases, ils ont déjà absorbé plus d'une calebasse de lait de palme; ils la vident à l'aide d'un tube en bois semblable à une paille, donnant à chaque aspiration les signes d'une excessive sensualité. Ils ont cinq cheikhs, non moins ignorants et abrutis qu'eux, dont l'autorité est presque nulle. Celui du grand Rabaye paraît avoir le premier rang. Ces chefs jugent les contestations et imposent des amendes; ils décident aussi dans les affaires criminelles. Le vol et l'assassinat sont rares; ce dernier emporte la peine du talion. Le coupable est abandonné aux parents de la victime qui se livrent souvent contre lui à des actes de férocité. L'adultère seul excuse le meurtre, dont l'auteur n'est alors passible que d'une amende. Ces amendes sont, dit-on, employées, en grande partie, en libations d'eau-de-vie de coco, par le juge et les assistants. Un usage cruel existe parmi cette population, c'est de mettre à mort, comme être inutile, tout enfant qui naît difforme et contrefait.

Le grand Rabaye n'a d'intérêt que comme marché. En juillet et août, les Oua-Kamba y viennent avec des dents d'éléphants et de la gomme copal; les marchands arabes, souahhéli et banians de l'île s'y rendent de leur côté. A

l'arrivée des Oua-Kamba, les Oua-Nika se les partagent pour les loger et héberger, n'exigeant de leurs hôtes d'autre rétribution que d'être employés par ceux-ci comme courtiers. Ils reçoivent plus cérémonieusement les marchands de M'vita : ils vont au devant d'eux en exécutant une danse guerrière, armés de l'arc et du sabre, et portant, aux chevilles et autour des reins, des guirlandes de certains fruits secs qui, dans leurs mouvements, produisent un son semblable à celui des castagnettes. Ils ont pour instruments une simple calebasse sur laquelle ils frappent comme sur le tam-tam, et un coco vidé et emmanché où ils ont introduit de petites pierres et qu'ils font résonner en l'agitant. Les musiciens chantent sur les airs les plus primitifs les louanges des arrivants. Les danseurs poussent, par intervalles, des cris aigus, qui rendent cette musique encore plus assourdissante. Les nouveaux venus entrent, ainsi accompagnés, dans le village, où ils distribuent quelques coudées d'étoffe ou des mouchoirs, offrent un cadeau au cheikh et, dès ce moment, sont libres de vaquer à leurs affaires.

Le marché de Rabaye est et sera longtemps d'une fréquentation sinon impossible, du moins fort difficile pour les Européens. Il est au pouvoir des Arabes, des Souahhéli et des banians, et tous savent très-bien que, une fois admis à leur faire concurrence, nous en serions vite les maîtres. Deux ou trois années avant notre relâche, deux navires, l'un anglais, l'autre français, s'étant présentés à Mombase à l'époque de la foire de Rabaye, une espèce de conspiration fut tramée pour les empêcher de prendre part aux transactions. Tout M'kamba qui traitait avec un Européen était mis immédiatement à l'index et menacé, pour l'année sui-

vante, de ne pas trouver d'acquéreur parmi les indigènes. En outre, on vantait aux Oua-Kamba l'opulence des M'zongou, leur insinuant que ces riches trafiquants achetaient toujours, quel que fût le prix demandé. Par suite de ces machinations, ceux qui en étaient l'objet, trouvant à Rabaye des prix plus élevés qu'à Mombase, se retirèrent sans avoir rien fait. Les échanges achevés, Rabaye redevient désert et ne se repeuple qu'un an après.

Le 24, dans l'après-midi, l'expédition se dirigea vers la mission anglaise établie au petit Rabaye, l'un des cinq villages dont j'ai parlé et qui contient une quarantaine de cases. Il couronne le sommet le plus élevé de la chaîne, dont la hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 400 mètres environ; le sentier qui y mène, en partant du gîte qu'avait choisi l'officier, passe près et au sud du grand Rabaye; il est percé à travers les bois sur un terrain extrêmement montueux. Le trajet est d'un mille et demi à un mille trois quarts. De là on relève le fort de Mombase au sud 30° est et le grand Rabaye à l'est 1/4 nord-est du compas. Le thermomètre marquait 25°,5 centigrades.

Le personnel de la mission, qui appartient à la société dite *Church-Mission,* se compose de deux Allemands, M. Kraft et M. Rebmann. Celui-ci s'étant mis en route récemment pour le pays de Tchaga, nos voyageurs n'eurent de relations qu'avec M. Kraft.

Les missionnaires furent, au commencement de leur établissement, gênés par le gouverneur de Mombase, et, à son instigation, par les Oua-Nika. Mais l'intervention du consul de Zanzibar, M. Hamerton, coupa court aux difficultés qu'on leur suscitait. Ils ont quelques écoliers, dont trois ou

quatre savent lire et écrire leur propre langue en caractères romains; ils leur enseignent aussi certains arts manuels. Néanmoins, soit par suite de la dispersion des familles ouanika, qui s'oppose à l'assiduité des enfants à l'école, soit manque d'intelligence chez ceux-ci, les résultats obtenus par les courageux missionnaires sont assez médiocres, pour ne pas dire entièrement nuls; ils ne se le dissimulent pas.

A l'ouest des montagnes de Rabaye s'étend une grande plaine verdoyante; il faut trois journées de marche pour la traverser, et elle est complétement inhabitée. Au delà est une chaîne de montagnes dont les sommets isolés paraissent à l'horizon comme des îlots; leur distance a été estimée à une quinzaine de lieues. Les Galla poussent leurs excursions jusque dans cette plaine.

Le 26, au matin, nos voyageurs quittèrent leur asile et passèrent la rivière pour se rendre à Djonvou, où ils expédièrent le canot. Ils marchèrent dans une direction moyenne sud, sur un terrain généralement inculte et très-inégal; une heure après, ils étaient à environ 1 mille dans l'ouest et en vue de Djonvou. Pour atteindre ce village, on avait à traverser un petit affluent de la rivière, sur la rive droite de laquelle il est situé, et la mer étant alors trop haute pour permettre d'effectuer le passage à l'endroit ordinaire, on eut à faire un long détour afin de trouver un gué praticable : le trajet avait duré deux heures.

Djonvou est habité par des Souahhéli, dont le cheikh exerce, on se le rappelle, une espèce de suzeraineté sur Rabaye; il accueillit parfaitement ces messieurs; ayant été averti, par l'équipage du canot, qu'ils se dirigeaient par terre vers son village, il avait envoyé à leur rencontre quel-

ques individus pour leur indiquer le gué et une pirogue pour les aider à le franchir. On reconnut cette politesse par un petit cadeau. Djonvou est composé d'environ soixante-dix cases; la partie de son périmètre que l'eau n'entoure pas a été autrefois fermée par une palissade actuellement presque détruite. La position du village est bien telle qu'Owen l'a donnée sur sa carte.

Après une station de cinq heures, on se remit en marche, et au bout d'une heure quarante minutes on se rembarquait à M'koupa. Cette dernière partie du chemin fait depuis Rabaye est plus praticable que l'autre et traverse un terrain moins inculte. En résumé, il avait fallu trois heures un quart, en marchant d'un pas rapide, pour achever ce trajet. Des piétons chargés de bagages y emploieraient près de cinq heures.

EXCURSION A DEROUMA.

Une seconde excursion dont le but était, cette fois, de remonter le bras de mer du Sud fut exécutée par le même officier, accompagné de MM. Boivin et Longchamps, élève de première classe. Ces messieurs quittèrent le bord à onze heures. Le canot qui les portait, favorisé par la brise, entra rapidement dans le port de Reitz, passa successivement devant Tchiambani, Tchiogni, Kipétahouço, et, s'engageant dans la petite rivière qui débouche au fond du port, parvint, à trois heures, en un endroit que le guide signala comme le point d'où l'on pouvait avec le plus de facilité se rendre à M'tchiokara. On mouilla l'embarcation et on s'achemina vers ce village, qu'on atteignit après une heure et un quart

de marche. La route avait été, en moyenne, le nord-est $\frac{1}{2}$ est du compas.

M'tchiokara est situé dans un vallon formé par les premières pentes des collines qui de là vont en s'élevant graduellement jusqu'à Rabaye. Ce n'est pas, à proprement parler, un village, mais un ensemble de plusieurs groupes de trois ou quatre cases, espacés de cinq à dix minutes de marche; chaque groupe est entouré de quelques champs de maïs. Le pays a, du reste, un aspect assez agréable, et les habitants paraissent moins abrutis et moins sauvages que ceux des villages de Rabaye. Entre ce dernier et M'tchiokara il existe, presque à fleur de terre, des amas d'une substance métallifère qui semblerait être un antimoniure d'argent, autant qu'il a été permis d'en juger par les échantillons donnés à nos voyageurs; ceux-ci, informés, trop tard, du gisement de ce minerai dans le voisinage, ne visitèrent pas l'endroit où la veine avait été découverte. Je regrettai d'autant plus cette inadvertance que nous quittions Mombase deux jours après. La valeur du minerai et la richesse de la mine restent donc à étudier, et ces recherches pourraient avoir des résultats intéressants.

Au retour de M'tchiokara, l'expédition s'installa, pour la nuit, dans des cases placées à un quart d'heure de la rivière, et, au point du jour, on rallia le canot. Ces messieurs se firent débarquer sur l'autre rive et se mirent en marche vers Derouma, qu'ils atteignirent après avoir fait deux milles dans la direction moyenne de l'ouest-sud-ouest $\frac{1}{4}$ sud du compas. Ils ne rencontrèrent sur la route aucune trace d'habitations ni de cultures. Derouma est comme le grand Rabaye, situé sur une hauteur, enceint d'arbres, sans ce-

pendant servir exclusivement de camp retranché. On y trouva quelques indigènes parmi lesquels était le cheikh. Les trois points dont nous venons de parler fournissent de la volaille, mais point de bétail. La seule particularité qu'offre ce village est celle-ci : vers le centre est une esplanade à peu près carrée, bordée de grands arbres qui forment un toit de verdure; sur chacun de ses côtés était étendu un tronc de cocotier servant de banc : c'est en ce lieu que la population s'assemble pour discuter les questions d'intérêt général. Les cheikhs se réunissent ensuite, pour prendre une décision définitive, dans l'unique pièce d'une case voisine, beaucoup plus élevée, plus vaste et plus propre que les autres.

Nos voyageurs, ayant regagné leur canot à dix heures et demie, s'y embarquèrent pour revenir à bord; une brise debout assez fraîche et des grains de pluie fréquents rendirent le trajet long et pénible. A une heure, on arriva devant Kipétahouço; la situation en est indiquée par un petit nombre de cases sur la carte d'Owen. Il n'en contient pas plus en réalité, et son aspect misérable, dont on pouvait parfaitement juger de la rivière, fit qu'on ne s'y arrêta pas; mais on débarqua sur le bord opposé pour aller à Tchiogni, village situé en arrière des collines qui dominent le rivage, au fond du port Reitz, et consistant, comme M'tchiokara, en quelques cases dispersées çà et là.

A trois heures le canot abordait en face de N'garé. Ce village est à un quart d'heure de marche de la mer; un sentier bien tracé et en pente douce conduit au sommet des collines; sur le plateau ce sentier serpente quelque temps à travers de grands arbres et s'enfonce enfin dans un fourré

très-épais, mais peu profond, qui entoure N'garé. C'est un village assez joli, composé de cinquante à soixante cases : la haie d'arbustes et de lianes qui l'environne en le fortifiant, les cocotiers s'élevant dans les intervalles des habitations, la propreté régnant autour de celles-ci lui donnent un air joyeux et coquet.

Après une demi-heure passée en conversation avec le cheikh, on regagna le canot, qui, au bout d'une heure et demie, accostait le *Ducouëdic*.

ROUTE DE MOMBASE AU PAYS DE TCHAGA.

Les voyages à l'intérieur se font à pied; les bagages et les marchandises sont portés à dos d'homme : dans ce cas, la charge est, en moyenne, d'une frazela. Les jeunes gens pauvres de Mombase et les esclaves de marchands sont employés comme porteurs, et, dans le cas où ils ne sont pas en nombre suffisant, on y supplée par des Oua-Nika. Les provisions à emporter consistent en patates et une autre racine dite m'hôgo, en poules, millet et bananes, mais on ne les prend qu'en sortant du pays des Oua-Nika, car, pendant les deux journées que l'on met à traverser ce territoire, on se procure des vivres partout. Pour se rendre de là à Taïta, on se munit de trois jours de vivres; à Taïta on les renouvelle pour trois ou quatre autres, et on peut atteindre ainsi Tavéta. Durant la mousson de sud-ouest, on trouve de l'eau sur toute la route et l'on en fait chaque matin sa provision. Pendant la mousson de nord-est on en prend pour trois jours.

Les porteurs se payent moitié avant le départ, moitié au retour : outre la nourriture, on donne 7 piastres à ceux de

Mombase et 5 aux Oua-Nika. Le voyage effectué en des circonstances favorables, quant à l'état du marché à Tchaga, demande ordinairement un mois; mais l'époque à laquelle il vaut le mieux s'y présenter n'est pas fixe.

Dans la mousson de sud-ouest, l'approvisionnement est plus facile. La route est assez sûre, cependant on passe entre deux tribus dont on peut craindre des attaques; ce sont les Oua-Kouavi et les Galla, toujours en hostilités les uns contre les autres. Si l'on rencontre un parti d'Oua-Kouavi, on s'en tire avec quelques marchandises; mais, si l'on a affaire aux Galla, le danger est plus sérieux, et l'on n'en sort sain et sauf qu'à la condition d'être en force pour les repousser.

La journée de marche se compte du point du jour jusqu'au coucher du soleil; on stationne, dans ce laps de temps, trois ou quatre fois, pendant une demi-heure environ, afin de laisser reposer les porteurs.

Deux routes mènent de Mombase au pays de Tchaga.

Route par le nord.

De Mombase on se dirige sur Djonvou en passant par M'koupa; on traverse un embranchement de la rivière de Djonvou qui y conflue, tout près et en aval du village : les cases sont sur la rive droite. Le soir, on s'arrête sur le territoire de Rabaye, après avoir franchi la rivière à gué un peu au-dessus du principal village de ce nom, car, à sa hauteur même, on ne peut le faire qu'en bateau. Le lieu où l'on couche se nomme Bouni. La direction suivie, dans cette première journée, serait, de Mombase à M'koupa,

l'ouest; de M'koupa à Djonvou, le nord-ouest, et de ce dernier point à Rabaye, le nord, prenant peut-être un peu d'est. La caravane y arrive après sept heures de marche, y compris deux temps de repos. On trouve, en cet endroit, des vivres en abondance, du riz, du millet, du maïs, des haricots, des bananes, des giraumonts, des papayes, des ignames, de la volaille, du gros et du petit bétail, des cannes à sucre; l'eau de la rivière y est douce, le flot ne montant que jusqu'à Kicerouani, qui est à une heure de marche en aval.

Le deuxième jour, en partant de Rabaye on se dirige vers l'ouest; au bout de trois heures, on rencontre la petite rivière de M'lédjé, large de 7 mètres environ et profonde de $0^m,60$ à 1 mètre, dans les circonstances ordinaires; mais dans la saison des pluies sa profondeur atteint $4^m,5$, et alors on ne la passe qu'à deux heures de marche plus haut, à un endroit où des roches faisant saillie forment une espèce de pont, permettant d'aller à pied sec d'un bord à l'autre. On atteint M'tanggoné après avoir cheminé pendant environ six heures et demie.

Le troisième jour, au bout de deux heures, on traverse la rivière Anggoni (M'to-Anggoni), limite du pays occupé par les Oua-Nika, et l'on parcourt un terrain inhabité, couvert d'herbes et parsemé de quelques arbres, entre autres le copayer et l'ébénier (le premier devient très-rare). On a laissé dans le nord un territoire oua-nika, dit béria, où se trouve le village nommé Kiroum'bi. Il y a beaucoup plus de copayers au delà de Béria. Le soir, on arrive à N'gouroungga Zakimiri (1), réservoir naturel dans un rocher, où s'amas-

(1) N'gouroungga (la merveille); Zakimiri (nom de l'individu qui a découvert ce lieu).

sent les eaux de pluie (c'est, peut-être, une source). Tout près de cette roche, est un petit fourré où l'on passe la nuit. On a marché neuf heures et demie sur dix heures.

Le quatrième jour, on continue sur un terrain semblable et, après six heures et demie de marche, on est, vers deux heures de l'après-midi, à N'gouroungga Zam'lala, réservoir du même genre que le précédent. On y remarque quelques arbres. Vers le soir, une heure et demie plus tard, on atteint Târo. A portée de voix de cette station sont des cases habitées par des naturels émigrés de la tribu des Oua-Dahalo.

Le cinquième jour, on s'avance, jusqu'à une heure, au milieu de broussailles et d'arbres à encens; puis on entre dans un pays sablonneux, complétement aride, qu'on appelle M'tigno : on y fait halte après neuf ou neuf heures et demie de marche.

Le sixième jour, au bout d'une demi-journée, on quitte ce sol sablonneux et l'on parvient bientôt à une haute montagne nommée Bougouta; au pied de celle-ci, du côté qui regarde la route, existe un grand réservoir où l'on renouvelle la provision d'eau. Dans les environs, on court risque de rencontrer des bandes de Galla se rendant au pays de M'çaï, où ils vont enlever des bœufs. Ce jour-là, on a marché sept heures et l'on s'est reposé trois fois.

Le septième jour, on se repose quatre fois; on passe entre deux villages éloignés chacun d'environ une journée de marche et qui sont, sur la gauche, Ségao, dernier point où l'on voit des cocotiers, et, plus près, sur la droite, N'zara; puis on franchit une petite rivière nommée Moualalé, qui coule au pied d'une montagne sur laquelle se trouve Boura,

premier village des Oua'-Taïta, et, une heure après, on atteint ce dernier point.

Le huitième jour, on met d'abord deux heures à traverser un fourré de broussailles; puis on laisse à main gauche des fosses creusées par les habitants de Boura pour prendre des éléphants. A droite est une montagne, dite M'kingga, de peu d'étendue et d'élévation. Ce pays est inhabité et couvert d'herbes; de rares bouquets d'arbres en rompent seuls la monotonie. On couche, au milieu d'un fourré, dans un endroit sans nom et privé d'eau.

Le neuvième jour, on s'arrête à la nuit sur le bord de la rivière Tavéta, qui a, dans la saison sèche, environ 3 brasses de large et 2 pieds de profondeur; elle va se perdre dans le lac de Guipé. Pendant cette journée et la précédente, on a fait route à l'ouest. Tavéta est le nom d'un territoire habité, que limite la rivière du côté de l'est.

Le dixième jour, on passe la rivière, et en deux heures on atteint le village de Tavéta (1); on le traverse et l'on couche près de la rivière Mam'ba, limite orientale du pays de Tchaga. On a fait, toute la journée, route au nord, sur un terrain couvert de verdure, mais où les arbres sont peu abondants.

La rivière a 9 brasses de large; dans la saison sèche, on la passe ayant de l'eau jusqu'aux genoux; dans la saison

(1) Sur la carte où a été porté cet itinéraire, Tavéta et la rivière du même nom ont été mis dans un ordre inverse à celui que nous indiquons. Je ne sais plus si j'ai été amené à le faire par quelque combinaison résultant de renseignements autres que ceux reproduits ici; mais, en relisant aujourd'hui ceux-ci la carte en main, je crois qu'il y a eu erreur dans la manière dont les deux points dont il s'agit y ont été placés.

pluvieuse, elle a 2 brasses de profondeur. Elle est très-encaissée en cet endroit, et les escarpements qui la dominent varient de 15 à 25 mètres. Les habitations commencent à trois heures de là. Ce cours d'eau se perd également dans le lac de Guipé, et prend sa source, ainsi que celui de Tavéta, dans une montagne du territoire de Mam'ba, qui n'est pas très-haute et sur laquelle est situé un village.

Le onzième jour, au bout de deux heures de marche, on entre à Kiléma après avoir passé une rivière dite Marangno, distante d'une demi-heure de la précédente. Kiléma est habité par les Oua-Tchaga. C'est le but du voyage.

Il n'y a pas, à proprement parler, de villages à Tchaga. Les habitations sont disséminées çà et là, sur une assez grande étendue. Quelques-uns des marchands arrivés ouvrent boutique sur un point où l'ivoire leur est apporté par les indigènes ; d'autres colportent leurs marchandises de case en case. La frazela d'ivoire leur revient à environ 10 piastres sur les lieux ; ils le payent avec du plomb, des cotonnades blanches et bleues, des verroteries et des mouchoirs de l'Inde. Le cuivre et le fer ne sont point acceptés, le pays en possédant, et les naturels sachant les approprier à leurs besoins.

Le vêtement des Oua-Tchaga consiste en une pièce de coton ou de cuir que les hommes portent à la ceinture et les femmes au-dessus des seins ; les jeunes filles la ceignent comme les hommes, afin, disait l'individu qui nous renseignait, d'augmenter leurs moyens de séduction. Hommes et femmes se rasent la tête; ces dernières conservent, au sommet, une touffe dont elles font plusieurs petites tresses entremêlées de grains de verroteries et qu'elles laissent tomber sur

leur visage. Les ornements communs aux deux sexes sont des colliers en cuivre quelquefois enrichis de cornalines et autres pierres qu'on trouve dans la montagne de Kulimand-jaro. Les femmes se mettent des anneaux de cuivre aux jambes et y ajoutent des pendants de cauris qui leur sont apportés de la mer. Les deux sexes se mêlent à la danse. Des grelots, que les hommes s'attachent au-dessus de la cheville, et les femmes au-dessous du genou, parfois aussi un instrument formé d'un bambou percé de trous et avec lequel on frappe la terre, font seuls les frais de l'orchestre. Les Oua-Tchaga, quand ils vont au combat, se ceignent la tête d'une bande de peau non dépouillée de son poil ; une plume d'autruche placée devant ou derrière en guise de panache surmonte cette coiffure ; la lanière qui la compose est prise le long de l'échine d'un animal nommé domoú par les Oua-Nika ; il a de longues cornes presque droites, est moins grand que le buffle et fuit à l'approche de l'homme. Pour compléter leur parure guerrière, les naturels s'attachent parfois aussi à la ceinture une queue de girafe emmanchée qui pend en arrière de la hanche gauche.

Leurs armes sont la sagaie de petite dimension, l'arc haut de 3 à 4 pieds et les flèches d'un peu plus d'une coudée de long, le sabre, le couteau-poignard qu'ils fixent au gras du bras par une courroie, enfin le bouclier en buffle ou en peau de rhinocéros ayant deux coudées et demie de long sur une coudée de large.

Leur nourriture se compose, le plus ordinairement, de lait, de miel et de bananes dont un régime se paye deux cauris. Ils font une liqueur forte, nommée mahuari, avec la banane, un autre fruit et une petite graine dans le genre

du bagheri; cette boisson enivre, dit-on, plus vite que l'arack; ils ne fabriquent pas cette dernière, quoique la canne à sucre soit un produit du pays. Leurs ustensiles consistent en vases, plats de bois, et quelques poteries destinées à faire cuire les aliments. Des tabourets de bois, grossièrement façonnés, forment l'unique mobilier des cases; on les recouvre de peaux ainsi que les banquettes en terre élevées contre les murs, et qui servent de lit. Il n'y a ni parcs ni étables pour les bestiaux, qui logent sous le même toit que leurs maîtres.

Les Oua-Tchaga n'élèvent pas de volailles; ils ont du gros et du petit bétail; mais les bœufs et les moutons sont, dans le pays, beaucoup moins nombreux que les chèvres.

Le travail des métaux est la principale occupation des hommes : avec le cuivre, ils font des chaînes, des anneaux et des manilles, ils l'étirent aussi en fils de diverses grosseurs; avec le fer, ils façonnent des sabres, des couteaux, des fers de sagaies et de flèches, des pioches à labourer, des chaînons pour colliers et bracelets et des grelots. Ils participent à la culture des terres et à la confection des ruches pour les abeilles, travaux particulièrement dévolus aux femmes. Outre le bananier, dont la multiplication demande peu de soins, on cultive surtout le millet, les haricots et le tabac; ils font de ce dernier le même usage que nous, cependant ils le prisent plus généralement; les femmes ne le prennent que de cette manière.

Chez les Oua-Tchaga, on enterre les morts dans la case où ils sont décédés; la famille l'évacue après en avoir emporté tout ce qu'elle contenait et en bâtit une autre. Les vierges ne sont pas inhumées, mais seulement déposées dans les broussailles.

Cette peuplade possède un fétiche qu'elle conserve précieusement. Il consiste en un bâton à l'extrémité duquel sont attachés des bouts de racines de divers arbres, une plume d'autruche et un morceau de fer allongé. Il est déposé dans une petite case isolée, située à l'entrée du village. Le sorcier seul a droit d'y pénétrer, et la population ne s'en approche que dans les cas de disette, de sécheresse prolongée, d'épidémies, en un mot dans toutes les circonstances où il s'agit de conjurer quelque péril commun; on y passe alors la nuit à faire des prières et des libations. Au moment d'entreprendre une expédition contre leurs ennemis, les guerriers se rassemblent en avant du village, ayant à leur tête le gardien du fétiche, qui tient en main l'idole; il la plante en terre de façon à ce qu'elle soit inclinée vers le territoire de leurs adversaires, puis il lui adresse ces paroles : « Toi qui as été conservé par nos aïeux et qui les as protégés, tu vas aussi, j'espère, nous secourir. » Il verse ensuite dans une calebasse une poudre noire, sur laquelle il récite quelques paroles cabalistiques, souffle dessus de manière à en jeter une partie au dehors, puis en prend une pincée qu'il répand avec soin sur la ligne médiane de son visage et de son crâne jusqu'à la nuque; il s'en noircit le dessous de l'œil droit et passe la calebasse aux assistants qui l'imitent. Si pendant ce temps le fétiche reste debout, c'est une preuve de succès dans l'expédition projetée; s'il tombe, les guerriers, découragés, rentrent prudemment chez eux. La poudre mystérieuse est préparée par le sorcier pendant la nuit qui précède la cérémonie, et durant laquelle il doit s'abstenir de tout contact avec les femmes.

J'ajouterai à ces détails le portrait d'une jeune fille de Tchaga (1), âgée de treize à quatorze ans, que j'ai vue à Mombase. Elle était robuste de formes, ses yeux avaient une expression vive et intelligente, son teint était noir-brun. Les deux dents incisives médianes de la mâchoire inférieure lui manquaient; on les enlève, du reste, dès l'enfance, aux individus des deux sexes, sous prétexte de les aider à cracher.

Itinéraire à Tchaga par la route du sud.

Le point de départ de cet itinéraire est Kilindini.

Le premier jour, on va coucher à T'chimba. Dans cette route on coupe la petite rivière Mandguerra, puis celle de Melalani, en passant à Bombo, trois heures environ avant d'atteindre T'chimba.

Le deuxième jour, on traverse une rivière nommée Pemba et, après avoir parcouru un terrain habité, on arrive à un endroit où l'on prend du repos dans une case abandonnée.

Le troisième jour, au bout d'une heure de marche, on rencontre une autre rivière nommée N'gado; on continue alors sur un sol herbu et inculte. Deux heures avant la fin de la journée, on s'engage dans une broussaille à l'issue de laquelle on se trouve au pied d'une montagne nommée Kilibassi, dans un endroit dit Kizima (Kcima), où l'on passe la nuit.

Le quatrième jour, on traverse des prairies et on arrive, le soir, à Segao, habité par les Oua-Taïta. Il y a là des groupes de cases couvertes en feuilles de bananiers.

(1) Voyez l'Album, planche 45.

Le cinquième jour, au sortir de Segao, on parcourt un pays verdoyant ; on couche dans le chemin.

Le sixième jour, vers deux heures, on atteint Boura au delà duquel la route, jusqu'à Kiléma, est commune aux deux itinéraires. Ainsi par celui du sud on gagne un jour.

Un courrier non chargé pourrait mettre seulement de sept à huit jours pour se rendre de M'vita à Kiléma.

UN ITINÉRAIRE AU PAYS DES OUA-KAMBA.

Journée de neuf heures avec bagages.

Parti de Vangga, situé sur le rivage en face d'Ouacine, on s'arrête à Djongga le soir. On a rencontré çà et là quelques cases sur la route, et passé deux fois une petite rivière qui débouche à un quart de mille au sud de Vangga. Dans les temps de pluie, on la traverse ayant de l'eau jusqu'au cou ; dans la saison sèche, jusqu'à mi-jambe.

Le deuxième jour, on couche à Bomboui, colline autrefois occupée par les Oua-Kouavi. Elle n'est pas très-élevée, et la pente en est douce. Le pays est désert. On y trouve de l'eau dans la mousson de sud-ouest, mais pas dans celle de nord-est ; elle se conserve dans un petit réservoir ; il n'y a pas d'eau courante. On a quitté le territoire des Oua-Digo à Gon'dja, village qui compte environ cinquante cases, et dont les alentours sont cultivés en bananiers, cocotiers, grains, etc.

Le troisième jour, on arrive à Kidangga-dangga, pays désert, ancienne résidence d'Oua-Kouavi. Il y a là trois montagnes placées sur une ligne nord et sud ; le chemin

passe entre les deux plus au nord. On y trouve un réservoir naturel de 3 à 4 coudées de profondeur, qui conserve de l'eau toute l'année. Il y a, en outre, au pied du plateau sur lequel elles sont assises, un petit étang ayant une centaine de pas de diamètre ; il assèche pendant la mousson de nord-est. Kidangga-dangga et ses environs sont fréquentés par des Oua-Kamba et des Oua-Taïta qui y viennent chasser l'éléphant. Ils construisent des cases qu'ils habitent à l'époque de leurs chasses.

A partir de ce point, on peut choisir entre deux chemins, l'un conduisant à Guipé et l'autre à Taïta. Le plus court est celui de Guipé, mais il traverse un pays désert où l'on ne renouvelle que difficilement ses provisions.

Le quatrième jour, on fait halte à Kerima-Ngnombé. Le pays est inhabité et sans cours d'eau. A l'endroit où l'on couche est une montagne assez élevée et escarpée ; la route en contourne la base du côté du sud. Les chasseurs d'éléphants fréquentent aussi cet endroit. On y trouve un réservoir naturel qui assèche dans la mousson de nord-est. Pendant les trois dernières journées, on a marché vers l'ouest prenant un peu de nord.

Le cinquième jour, on arrive le soir, sans avoir rencontré âme qui vive, en un lieu où se trouve un étang, et qui s'appelle Zioua-la-Djemali (*zioua*, lac ; *Djemali*, nom de l'individu qui le découvrit le premier). Cet étang assèche au fort de la mousson de nord-est.

Pendant les trois jours suivants, on voyage encore dans un pays qui n'est habité que pendant la chasse à l'éléphant ; puis, à la fin du huitième jour, on va coucher sur le bord du lac Guipé (Zioua-la-Guipé), d'où sortent plusieurs

cours d'eau. Les rives du lac sont désertes, mais les eaux peuplées d'hippopotames et de crocodiles d'une longueur énorme. Pour écarter ces animaux, on entretient du feu toute la nuit.

De là on se rend en deux jours à Tavéta, où l'on arrive à une heure de l'après-midi; pendant cette route, on côtoie le lac et l'on couche sur ses bords. Depuis Gon'dja, c'est-à-dire dans l'intervalle de neuf journées, on a marché sur un sol inculte couvert uniformément d'herbes et de broussailles. Aux approches de Tavéta, la scène change. Le pays est très-fertile et possède des troupeaux. Les habitants tiennent ceux-ci constamment renfermés dans les étables et les y nourrissent de feuilles de bananier. On prétend qu'ils ne les mènent pas au pâturage dans la crainte de les voir enlever par les Miaci, leurs ennemis.

Le onzième jour, partant de Tavéta, on traverse, pendant trois heures, un bois de haute futaie, quoique très-fourré; les arbres qui le composent, principalement le m'voulé, sont propres à la construction. On entre ensuite sur un terrain très-herbu et on franchit plusieurs petits ruisseaux affluents de la rivière. L'endroit où l'on couche n'a pas de désignation particulière.

Le troisième jour (treizième du voyage) après le départ de Tavéta, on coupe un affluent de l'Ouzi (1), qui a, sur ce point, environ 10 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur, dans la saison des pluies, mais où l'on n'a de l'eau que jusqu'aux aisselles durant la saison sèche. On fait encore trois journées complètes de marche, et l'on arrive, le

(1) On a aussi croisé la route de Mombase à Tchaga entre Braoua et Kiléma.

seizième, à Kikom'bolo, commencement du territoire des Oua-Kamba. La direction générale depuis Tavéta aurait été à peu près le nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest ou l'ouest-nord-ouest.

Le dix-septième jour et les cinq suivants, on parcourt un territoire très-habité sans présenter, toutefois, de grand centre de population ; on y remarque seulement des groupes de quelques cases faites en forme de ruches ; enfin on arrive à Oulo, haute montagne qui se voit à une distance de quatre journées de marche. Il s'y trouve beaucoup de vivres et de bétail, mais pas de volailles. Le chef d'Oulo se nomme Ouaéma. Ce pays aussi est parsemé de groupes de cases. La direction qu'on a suivie est toujours à peu près le nord-ouest $\frac{1}{4}$ ouest.

La vingt-deuxième journée et les deux suivantes sont employées à se rendre en un lieu qu'on n'a pas pu me nommer, où sont réunies une cinquantaine de cases ; le chef qui y commande est le vizir de Kivoï : il s'appelle N'goouïo.

Le vingt-cinquième jour, à une heure de l'après-midi, on traverse un affluent du Djoub, sinon le Djoub lui-même, car les habitants l'appellent Voumbo, qui est le nom souahhéli du Djoub. Il a, en cet endroit, de 9 à 10 mètres de largeur ; dans la saison des pluies, il prend un accroissement considérable, remplit entièrement son lit et peut avoir jusqu'à 15 mètres de profondeur et une largeur moyenne d'environ 20 mètres. Le courant y est très-fort, au point que dans les plus basses eaux, il n'a pas moins de 1m,5. Ses bords sont incultes et inhabités ; ses eaux sont très-poissonneuses, quoiqu'il y existe des crocodiles et des hippopotames. Au delà de cette rivière, le chemin se bifurque ; en suivant

à droite, on se rend au village de Kivoï, distant de deux à trois heures de marche; le chemin de gauche côtoie la rivière, sur les bords de laquelle on couche au haut d'une élévation qui la domine presque à pic. On a fait route au nord depuis N'goouïo.

Durant la vingt-sixième journée on longe la rivière; le lendemain, vers midi, on la traverse à gué et l'on suit son autre bord, pays inculte et inhabité; direction nord.

Le surlendemain, mêmes circonstances.

Le vingt-neuvième jour, vers une heure de l'après-midi, on s'écarte de la rivière; après avoir gravi une hauteur, on la retrouve et on la coupe de nouveau pour prendre la rive gauche, où l'on passe la nuit.

Le trentième jour, on la quitte définitivement et on continue au nord, toujours à travers un pays inhabité. Le soir, on arrive à Ouangoa Oua-Kapitéï, terrain sablonneux et aride, semé de quelques broussailles. A droite est une longue montagne que l'on côtoie pendant toute la journée suivante et au pied de laquelle on couche.

Le trente-deuxième jour, on a dépassé, vers midi, l'extrémité de la montagne et, continuant de marcher vers le nord, on gagne une petite rivière qui n'est jamais à sec. On bivouaque sur ses bords, après l'avoir traversée. Le pays est inhabité.

Le trente-troisième jour, on arrive le soir près d'une autre rivière plus grande.

Le trente-quatrième jour, on se trouve à une heure en vue de la montagne de Kikouïo; là il est d'usage de s'arrêter et d'envoyer prévenir le chef, qui expédie quelqu'un au-devant des voyageurs ou qui vient lui-même pour entrer en

pourparler avec eux et les introduire. Kikouïo est le nom d'un territoire et non celui de la montagne elle-même.

Le caravanier qui nous traçait cet itinéraire continua de la manière suivante l'historique de son voyage :

« Arrivés en vue et à six heures de distance de la montagne du pays de Kikouïo, notre guide refusa d'y entrer et voulut retourner dans le sien (Kamba); après avoir pris conseil de mes compagnons, je résolus de me remettre en route, et me dirigeai à l'est quelques degrés nord. Trois jours de marche, à travers un désert, nous conduisirent à Ivéti, partie du territoire des Oua-Kamba. Nos provisions étaient épuisées et le pays ne fournissait pas de gibier. Le troisième jour seulement nous tuâmes un rhinocéros, ce qui nous procura de la nourriture; heureusement nous avions conservé un peu d'eau. A Ivéti, nous célébrâmes la cérémonie dite de la fraternité de sang, et nous y restâmes dix-sept jours, après lesquels nous entrâmes en rapport avec un individu qui, vu le manque d'herbage dans son pays, s'était établi dans celui-ci pour y faire paître ses troupeaux et ceux du sultan de Kikouïo, dont il se disait frère. Il s'offrit à nous conduire au but de notre voyage en passant sur le territoire de ce chef, où nous aurions dû nous engager, au lieu de venir sur la droite, comme nous l'avions fait quand notre guide nous avait quittés.

« Nous nous mîmes en marche vers l'ouest-nord-ouest, et revîmes la montagne d'Ouangoa Oua-Kapitéï, que nous laissâmes à main gauche; au bout d'une journée et demie, la route nous en rapprocha et nous allâmes coucher sur le bord d'une assez grande rivière.

« Le lendemain, nons traversâmes une autre rivière fort

grande, d'environ 20 brasses de largeur sur les bords de laquelle nous nous établîmes pour la nuit. Le pays était inhabité et inculte. Notre route avait été le nord-ouest.

« Le jour suivant, nous repassâmes la même rivière vers une heure, et nous nous arrêtâmes pour cuire des aliments, la crainte d'être aperçus et attaqués par les Oua-Massaï nous faisant une mesure de prudence de ne pas allumer de feu le lendemain.

« Notre nouveau guide prit alors les devants avec dix pièces de toile destinées aux dix chefs du territoire de Kikouïo, et, d'après sa recommandation, la caravane ne se remit en marche que vers quatre heures, se dirigeant au nord. Au milieu de la nuit elle arriva à une montagne de couleur blanche, très-haute, boisée à la base et entièrement dénudée au sommet ; au delà, nous dit-on, se trouvait Kapitéï, territoire habité par les Oua-Kouavi Beurbouhi ; nous campâmes dans un lieu où étaient des parcs à bœufs.

« Le guide revint avant le jour, nous repartîmes avec lui, et, cinq heures après, nous étions au village de Kikouïo, composé d'une centaine de cases-ruches. Le chef se nommait Kippinggo.

« Nous restâmes un mois en cet endroit, traitant de l'ivoire en échange de cotonnade, de verroterie et de laiton. Pour une valeur de dix piastres en marchandises on avait une frazela d'ivoire. Les habitants se montrèrent très-hospitaliers. Ils n'avaient aucune connaissance des blancs et n'avaient jamais antérieurement noué de relations avec les Souahhéli et les Arabes, mais seulement avec les Oua-Nika et les Oua-Kamba qui leur apportaient les marchandises ci-dessus mentionnées. »

Voici maintenant le résumé des détails que le caravanier nous donna sur Kikouïo et ses habitants :

Le pays est riche en bétail gros et petit. On y trouve des moutons à laine énormes dont la valeur vénale serait, disait-il, de 6 piastres à Zanzibar. Il vient aussi du nord des moutons à poil. En fait de volailles, il n'y a que des pintades. On y cultive le maïs, le millet, la canne, les bananes, les haricots, etc. Les principales occupations des hommes sont l'agriculture et la chasse à l'éléphant ; leurs vêtements se composent de peaux de bœufs rougies avec une terre ocreuse ; leurs armes sont l'arc, la sagaie et le sabré-broche des Oua-Tchaga. Ils ont les cheveux rudes ; ils les portent en petites mèches tressées tombant tout autour de la tête, et les oignent avec de la graisse mêlée de terre rouge. Leur teint est noir-brun très-foncé ; ils ont à peu près le même type que les Oua-Kamba et les Oua-Kouavi, mais ne parlent la langue ni de l'une ni de l'autre de ces peuplades.

Les femmes se vêtent de peaux de moutons ; elles participent à la culture des terres. La polygamie est en usage dans le pays. Si un étranger veut avoir des relations avec une femme de Kikouïo ou de Kamba, il suffit, pour les rendre légitimes, qu'il gratifie d'un certain nombre de moutons le père de celle-ci ; après quoi, il est maître absolu de celle qui a attiré ses regards et peut même l'emmener avec lui quand il quitte le pays.

Les habitants de Kikouïo paraissent n'avoir aucun culte. Ils se divertissent par des chants et des danses auxquels hommes et femmes prennent part en se tenant chaque sexe sur une file, en face l'un de l'autre.

Ils se servent de pots et de marmites qu'ils fabriquent

eux-mêmes ; ils mangent et boivent dans des calebasses. Ils préparent avec la canne une boisson fermentée. Les cannes du pays sont noires à l'extérieur et plus grosses que celles de la côte.

Au nord-est de Kikouïo habitent des hommes noirs, de haute taille, ayant des chameaux. Dans le nord-ouest s'élève une grande montagne, au delà de laquelle se trouve un lac d'eau douce, large environ comme l'espace qui sépare, à l'ouest, l'île de Zanzibar de la terre ferme.

La caravane conduite par l'individu à qui je dois ces renseignements se composait de quatre-vingts porteurs de marchandises, quatre maîtres, trois domestiques et treize porteurs de vivres. Chacun devait avoir, outre sa charge, une calebasse pleine d'eau. Quand on arrivait le soir à une rivière qu'il fallait passer, on exécutait cette traversée tout de suite et on ne faisait halte que sur l'autre bord ; lorsque les provisions manquaient, on tâchait d'y suppléer par la chasse. Cette caravane rapporta 90 à 95 frazela d'ivoire.

Ici se termine l'exposé des détails que j'ai pu me procurer sur Mombase, ses dépendances et ses relations avec l'intérieur. Cette île ayant été le dernier point de la côte exploré par le *Ducouëdic*, je vais maintenant présenter dans leur ensemble les renseignements commerciaux recueillis dans le cours de l'exploration et qui en étaient le principal objet.

CHAPITRE XXIV.

Considérations générales.— Commerce intérieur.— Commerce extérieur. — Mécanisme de l'échange. — Douanes. — Monnaies et papiers de crédit. — Poids et mesures.

Le commerce de l'Afrique orientale, stationnaire depuis bien des siècles, livré à un monopole inique et anticivilisateur, est devenu, depuis quelques années, licite pour tous les spéculateurs du monde. Les marchés du littoral de cette contrée, où les Arabes ont régné pendant si longtemps en maîtres absolus, se présentent désormais comme un nouveau champ ouvert à la concurrence commerciale des grandes puissances industrielles et maritimes.

En comparant les premières notions que l'histoire nous fournit sur le commerce de cette côte à ce qu'il est aujourd'hui, on est d'abord surpris du peu de changement qui s'y est opéré quant à l'étendue des relations et à la nature des objets d'échange. Mais cela s'explique, si l'on considère que la condition politique et sociale des populations avec lesquelles il s'exerçait est restée la même : privées qu'elles étaient de tout contact avec des nations supérieures en lumières et en moralité, les besoins et les goûts ont dû, chez elles, s'immobiliser comme les idées et les mœurs qui en sont à la fois le stimulant et la règle. Sauf les cultures

nécessaires à leur alimentation, ces populations se sont bornées à récolter les produits naturels les plus abondants de leur pays, pour les échanger contre les étoffes, la quincaillerie et la verroterie que les Arabes et les Indiens leur apportaient.

Le trafic des esclaves a toujours été, sinon le plus important, du moins l'un des principaux éléments de leur commerce; dès le deuxième siècle, les esclaves de la côte, au nord du Djoub, étaient en grande réputation sur les marchés de l'Egypte; et, plus tard, les noirs exportés de Kiloua et de Zanzibar formaient la base des transactions que ces points opéraient avec l'Omân et le littoral des golfes Arabique et Persique.

Les navigateurs portugais nous ont laissé un tableau brillant et pittoresque de ce qu'étaient quelques villes de la côte, quand ils y abordèrent; mais cette demi-civilisation était toute locale : les villes fondées, comme je l'ai dit, par des groupes d'émigrants arabes et persans avaient atteint, il est vrai, un certain degré de prospérité en devenant les entrepôts du commerce de l'Afrique orientale; néanmoins cela ne modifiait que fort peu les conditions où se trouvaient les peuplades indigènes. Les maisons de style mauresque, la pompe dont certains individus marchaient environnés, leurs vêtements de soie ou du coton le plus fin, ces produits des arts, et d'une industrie relativement avancée dont le pays semblait doté; en un mot, tout ce luxe qui éblouit les premiers explorateurs n'était pas le partage des populations aborigènes, mais seulement le privilége de la caste dominante, c'est-à-dire des descendants des anciens colons, désignés, depuis, sous le nom de Souahhéli; ayant

accaparé tout le commerce du pays, ils l'exploitaient pour leur plus grand profit, et sans qu'il en résultât aucune amélioration réelle dans l'état social de ses habitants. Les articles demandés de l'extérieur étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire les produits bruts de la contrée; et, afin de ne pas provoquer chez les naturels des exigences qui auraient diminué les bénéfices de leur courtage, ils ne tenaient à leur portée que les objets du plus bas prix possible.

Sous la domination passagère des Portugais, ce monopole commercial ne fit que changer de main. En outre, leur fanatisme et leur avidité amenaient partout la désolation et la misère; si bien que sous ce joug despotique et cruel le commerce déserta les villes qu'ils avaient trouvées florissantes. Depuis qu'elles ont reconnu la souveraineté des imams d'Omân, les Arabes et les Indiens sont redevenus les maîtres du marché. Profitant de la répulsion que la cruauté des Portugais avait fait naître chez les populations du littoral contre les chrétiens, ils entretinrent parmi elles, envers ces derniers, des répugnances et des préjugés qu'ils éprouvaient eux-mêmes à plus d'un titre, et affermirent ainsi leur prédominance commerciale. Elle s'est constituée presque définitivement de nos jours, et les marchands étrangers, malgré les conditions plus favorables dans lesquelles ils peuvent opérer, ne réussiront à les en déposséder que par un grand esprit de conduite et une persévérance inébranlable dans leurs opérations.

Ces conditions plus favorables sont, on l'a déjà compris, les conventions passées successivement par Syed Saïd avec les États-Unis d'Amérique, l'Angleterre et la France. Par ces conventions, tous les ports placés sous l'autorité du Sul-

tan sont ouverts aux commerçants de ces nations : il est probable que, dans un avenir peu éloigné, la concurrence des négociants européens et américains détruira le monopole usuraire des Arabes et des banians, à l'aide du bon marché, joint à la variété et à la meilleure qualité des marchandises. Alors s'ouvrira, pour l'Afrique orientale, l'ère des progrès et des transformations sociales qu'apportent à un peuple les relations actives avec des nations plus avancées.

Mais celles-ci, dans les rapports à établir avec des populations primitives qui leur sont entièrement inconnues, se trouveront nécessairement en face de nombreuses difficultés : je me suis efforcé de les aplanir dans le cours de l'ouvrage, en donnant un aperçu de l'état politique, des mœurs et des coutumes du pays ; je vais maintenant compléter ma tâche en faisant connaître le mécanisme de son commerce.

ÉTAT ACTUEL DU COMMERCE A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Le mouvement commercial de la côte orientale d'Afrique comprend, sauf le commerce d'entrepôt, toutes les divisions principales qu'on est convenu d'établir dans le commerce, ce mot étant pris dans sa plus large acception, c'est-à-dire commerce intérieur, extérieur, et de transit ou de transport. La position centrale de l'île de Zanzibar, la souveraineté immédiate qu'y exerce le sultan de Mascate, certaines dispositions administratives et fiscales prises par ce prince, la production et la consommation beaucoup plus étendues, dans cette localité, que dans aucune autre du littoral, d'où résulte, pour elle, la spécialité de recevoir et de fournir un

chargement entier ; enfin la facilité de son port et la sécurité plus grande que les étrangers y trouvent en ont fait le pivot du mouvement qui s'y développe sous les diverses formes indiquées plus haut. Il suffirait donc que ce port fût déclaré franc pour qu'il réunît les conditions propres au commerce d'entrepôt.

Dans l'exposé qui va suivre, je considérerai tous les points de la côte placés sous l'autorité plus ou moins immédiate du Sultan comme ne formant qu'un seul et même État, dont le commerce intérieur consistera dans les échanges opérés de l'un à l'autre, et le commerce extérieur, dans ceux qu'ils opèrent directement au dehors. Je ne tiendrai compte ni de la distance qui les sépare ni de la différence existant entre leurs populations, les usages particuliers de celles-ci ou leur administration spéciale. Je vais rappeler quels sont ces points, et désigner particulièrement ceux qui prennent part au commerce sous l'une des deux formes que je viens de définir ou sous les deux simultanément.

Ce sont, à partir du nord, Ouarcheikh, Moguedchou, Meurka, Braoua, l'île Toualé, les îles Patta et Lâmou, Takaonggo, Mombase et ses dépendances, Ouacine, l'île Pemba, Tangat, M'tanggata, Panggani, Kipomboué, Ouzimiba, Bouyouni, Sâadani, Kotini, Bouagamaïo, Outond'houé, M'bouamaghi ou Bouramaghi, et plusieurs autres de la partie de la côte désignée sous le nom de M'rima; puis Zanzibar, l'île Mafiia, Oufidji, Marendégo, Maronguiongui, Kouavi, Kivin'ja, l'île de Kiloua, Tikeri, Rouanggo, Kissouéré, Mouquing'ba, Lindy, M'gâo, Mikin'dani, M'sim'bâti, Kiongga. J'en néglige qui sont sans importance ni intérêt pour la question. Tous participent plus ou moins au

commerce intérieur, et presque tous aussi, au commerce extérieur. Il y a cependant lieu de faire une distinction, dans cette seconde catégorie, entre ceux qui exercent ce trafic seulement avec les peuplades de l'Afrique et ceux qui, recevant directement de tous les autres étrangers, peuvent leur livrer, en outre, des produits d'exportation ; ces derniers points nous intéressent plus particulièrement : ce sont Moguedchou, Meurka, Braoua, Lâmou, Mombase, Pemba, Zanzibar, Kiloua-Kivin'ja et Kiloua-Kouavi ; peut-être Kissouéré et Lindy, puis M'gâo, Mikin'dani et Kiongga.

COMMERCE INTÉRIEUR.

Le commerce intérieur s'exerce sur les objets suivants : esclaves, chameaux, ânes, gros et petit bétail, peaux de bœufs, de cabris et de rhinocéros, cornes de rhinocéros, semen, miel, cire, dents d'éléphants, écailles, poisson salé, ambre gris, céréales (froment, riz et divers millets), diverses faséoles, graines et huile de sésame, autres graines oléagineuses (tondd'ho et kondé), cocos et huile de cocos, noix d'arec, girofle, copal, sucres et mélasses, café, fruits secs (dattes, amandes, raisins, noix), nattes et sacs.

Étoffes de coton, bois de construction, sel, verroterie, laiton, fil de fer, plomb, étain, poudre et armes, quincaillerie, vaisselle, verrerie, meubles, vêtements confectionnés, étoffes de laine et tapis, coton en laine, eau de rose et quelques drogues.

Esclaves : so., *ouatouma* (1). — Ils sont fournis à Zan-

(1) Le premier mot en italique qui suit le nom de chaque objet est la

zibar par les ports compris entre le cap Delgado et Ouacine, principalement Kiloua et M'rima. Ceux de Kiloua appartiennent aux peuplades dont les noms suivent : les Oua-Niassa, les Oua-Komanga, les Oua-Iao, les Oua-Hehé, les Oua-Manendé, les Oua-Makondé, les Oua-M'ghin'do, les Oua-Tchâoua; par M'rima viennent des Oua-Dové, des Oua-Zigouha, des Oua-Sagara, des Oua-Kouavi, des Oua-Nyamouézi et des Oua-M'rima. Les plus estimés sont les Oua-Iao et les Oua-Makondé. Aujourd'hui ils ne valent guère, aux lieux de provenance, plus de 5 à 7 piastres de marchandises (1) : sur le marché de Zanzibar, leur prix ne s'élève pas au-dessus de 20 piastres. Mombase en reçoit des mêmes points que Zanzibar, et quelquefois de celle-ci; Pemba, de Mombase, de Zanzibar et, parfois, de la côte de Kiloua ou de M'rima. Lâmou s'en fournit aux mêmes lieux que Zanzibar et en tire aussi de cette dernière. Patta les reçoit de Lâmou et de Zanzibar, d'où on en porte à Braoua, Meurka et Moguedchou. Depuis la convention passée avec les Anglais, qui prohibe la traite sous pavillon arabe au nord de l'équa-

désignation dudit objet en langage souahhéli; le deuxième, en langage soumali. *So.* est une abréviation de souahhéli, *soum.* une abréviation de soumal.

(1) L'estimation ainsi donnée représente la valeur desdites marchandises sur la place de Zanzibar; mais 5 piastres de marchandises prises sur ce marché peuvent, on le comprend, représenter ailleurs une valeur de 6, 7 ou 10 piastres et plus, et je dirais alors, pour exprimer la nouvelle valeur acquise par les mêmes objets, 6, 7 ou 10 piastres *en* marchandises.

Nota. — La partie de la côte soumal où se trouvent les villes de Braoua, de Meurka, de Moguedchou et autres, devant lesquelles les bateaux arabes cherchent un abri, s'appelle Beur-el-Bénadir, terre des ports, et, par abréviation, on la désigne communément par El-Bénadir, les ports.

teur, les esclaves expédiés du sud pour ces trois derniers ports sont débarqués sur quelque point en deçà du Djoub, d'où ils sont conduits, par terre, à leur destination.

CHAMEAUX : so., *ngamya;* soum., *guèl.* — Ils sont fournis à Zanzibar et à Lâmou par les Bénadir; leur prix varie, à Zanzibar, entre 8 piastres pour une jeune bête et 25 ou 30 piastres pour un bon animal de travail. Ceux de cette seconde catégorie sont employés à faire aller les moulins à huile; les jeunes servent ordinairement à l'alimentation; leur chair est fort goûtée par les Arabes.

ANES : so., *pounda;* soum., *demir.* — Ils sont fournis par les Bénadir, Mombase et M'rima à Zanzibar, où leur prix varie de 4 à 8 piastres. Ils valent, à Mombase, de 3 à 6 piastres; à M'rima, de 2 à 5 piastres.

BOEUFS : so., *n'gnombé moumé;* soum., *dibi.* — Ils sont apportés de Mafiia, M'rima, Pemba et parfois des Bénadir à Zanzibar. Mombase en reçoit aussi quelques-uns de Pemba, Lâmou, Patta et des Bénadir. A Zanzibar, le prix moyen est de 7 à 9 piastres pour ceux de Pemba, et de 6 à 7 piastres pour ceux de M'rima et de Mafiia. En ce dernier lieu, ils coûteraient de 4 à 6 piastres; à M'rima, de 3 à 4 piastres de marchandises, mais ils sont petits; à Pemba même, ils valent de 5 à 6 piastres; à Mombase, de 6 à 7 piastres; à Braoua, de 5 à 6 piastres; à Meurka, 4 piastres; et, peut-être, un peu moins à Moguedchou. Les bœufs des Bénadir sont de l'espèce commune à l'Europe et au nord de l'Afrique; ils sont recherchés pour leur grosseur : ceux de Mombase sont plus gras et mieux goûtés; ceux de Pemba, de l'espèce zébu, quoique plus petits, jouissent, à cause de la qualité de leur chair, de la même faveur que les précédents.

Moutons : so., *gondoro;* soum., *oueir.* — Les Bénadir et M'rima en fournissent à Zanzibar, où leur prix est de 1 piastre 1/2 à 2 piastres; le mouton des Bénadir est généralement préféré; c'est l'espèce à tête noire des pays soumal. Le mouton à poils de M'rima est, de beaucoup, le plus commun au Souahhel.

A M'rima, ils ne coûtent guère que 1/4 de piastre de marchandises; aux Bénadir, leur prix varie de 1/2 à 1 piastre.

Cabris : so., *m'bouzi;* soum., *rio.* — Ils sont fournis par les Bénadir, où ils valent de 1/4 de piastre à 1 piastre. A Zanzibar, on les paye de 3/4 de piastre à 2 piastres.

Peaux de boeuf : so., *goovi-ia-n'gnombé;* soum., *djerao.* — Elles sont apportées des Bénadir, de Lâmou, Pemba et M'rima à Zanzibar. Elles viennent en sec et en vert des deux premiers endroits; et exclusivement en sec des deux derniers. Les trois ports de Braoua, Meurka et Moguedchou en expédient environ, par an, de 1,000 à 1,200 kourdja (1), au prix moyen, pour la kourdja, de 7 piastres 1/2 en sec et de 8 à 9 piastres en sel. A Pemba, la même quantité se vend de 2 à 3 piastres 1/2. A M'rima, on la traite au moyen de marchandises et en nombre arbitraire. A Lâmou, le prix est le même qu'à Braoua; on y prépare plutôt les peaux en vert qu'en sec. Le tannage des cuirs y est mieux opéré que sur tout autre point de la côte; la peau tannée y est vendue de 7/8 de piastre à 1 piastre. A Zanzibar, les peaux salées valent de 10 à 12 piastres, et les sèches, de 9 à 10 piastres la kourdja.

Le prix était un peu plus élevé il y a quelques années,

(1) La kourdja est la vingtaine.

mais la demande des Anglais et des Américains a diminué sur cet article en augmentant pour le sésame et plusieurs autres objets.

Peaux de cabri : so., *goovi-ia-m'bouzi.* — Braoua en envoie quelques-unes à Zanzibar. On les emploie habituellement pour confectionner des outres, soufflets à forges et certaines parties des sandales.

Peaux de rhinocéros : so., *goovi-za-pea.* — Elles viennent à Zanzibar des Kiloua et des ports au sud ; le prix en est très-variable ; on s'en sert pour faire des boucliers de diverses formes.

Cornes de rhinocéros : so., *pembé-za-pea.* — Elles arrivent des mêmes lieux que les peaux, et aussi des Bénadir. Elles se payent, aux Kiloua, de 4 à 6 piastres la frazela, et, à Zanzibar, de 8 à 12 piastres. Elles sont vendues parfois ce dernier prix à Moguedchou, mais elles valent le plus ordinairement de 6 à 8 piastres dans les Bénadir.

Beurre fondu : so., *som'li.* — On en tire principalement de Pemba, Mafiia, Mombase et des Bénadir qui, tous, en fournissent à Zanzibar. Les Kiloua et les points au sud en reçoivent de celle-ci et de Mombase.

Le beurre fondu ou *semen* se prépare avec du beurre ordinaire que l'on fait bouillir en y mêlant un peu de riz blanc ou quelques feuilles de tamboul (bétel), et souvent ces deux ingrédients réunis. En certains endroits, on y ajoute quelques graines de guelguelane (coriandre), qui lui donnent un parfum agréable. On l'écume avec soin, puis on le verse dans des jarres nommées kaciki, ou dans des calebasses dites t'hongo ; les unes ont une capacité de 2 frazela, les autres de 1 environ. S'il a été bien préparé, il doit

rester presque liquide. Aux Bénadir, pour en augmenter le volume, on fait entrer dans sa composition la graisse de mouton ou de bœuf; il en contracte une odeur et un goût déplaisants que ne rachète pas le bénéfice du bon marché. La frazela y vaut, en effet, de 2 à 3 piastres, comme à Mombase; elle coûte, à Pemba, de 3 à 4 piastres; c'est le semen de Pemba qui se conserve le plus facilement : on attribue cette supériorité à son mode de fabrication. A Zanzibar, il est réputé comme ayant le meilleur goût; la frazela s'y vend de 3 1/2 à 5 piastres. A M'rima, on l'échange par quantité arbitraire.

MIEL : so., *açali-ia-niouki;* soum., *meleb.* — On en récolte dans tout le Souahhel et les Bénadir, mais il est de différente qualité, selon les lieux. Le meilleur, qui est pur et très-blanc, vient de Mafiia et de Couâlé; il est, aussi, blanc et de bonne qualité aux Kiloua, à M'gâo et à Lindy; sur les autres points du Souahhel et aux Bénadir, il est jaune et inférieur aux précédents. On en consomme partout, et l'emploi en est assez varié. On le mange avec le pain (m'katé) dans la saison froide; on lui attribue la propriété de réchauffer. On le mêle à une pâtisserie du nom de manan'dazy; on en fait encore, avec de l'eau de riz et du fenugrec (haleba des Arabes, et ouatou en souahhéli), une boisson qu'on prend comme réconfortant à la suite d'une longue course ou d'une grande fatigue des organes respiratoires; et, pour prévenir les affections qui en pourraient résulter, on l'ajoute à une quantité égale de semen : le tout est administré par dose d'une tasse à café. Enfin il remplace le sucre dans le thé, le lait et les préparations médicamenteuses. Les habitants des Bénadir arrosent leur riz avec un mélange de cette substance, de

lait caillé et de bouillon de viande. La frazela de miel revient à 1 piastre 1/2 ou 2 piastres la meilleure qualité; à M'rima seulement, il se vend en quantité arbitraire; à Zanzibar, où on le trouve en plus grande abondance parce qu'il y est apporté de presque tous les autres points, on le paye de 1 piastre 1/4 à 1 piastre 1/2 la frazela de qualité commune, et de 2 piastres à 3 et 3 1/2 les qualités supérieures.

Cire : so., *in'la*. — On la recueille dans les mêmes endroits que le miel; les localités où elle abonde sont Pemba, Couâlé, Mafiia et les Kiloua. La plus belle est celle de Mafiia; on en coule une partie en bougies sur le lieu même, et on les porte à Zanzibar, où elles valent de 1 piastre à 1 piastre 1/4 la kourdja. Sur ce dernier marché, qui en reçoit de Pemba et des ports du sud, la frazela de cire brute se vend ordinairement de 4 piastres 1/2 à 4 piastres 3/4; quand elle est rare, c'est 5 piastres et jusqu'à 6 piastres, selon les exigences de la consommation. A Mombase, elle est toujours plus chère que dans les ports du sud et se paye de 4 à 5 piastres. Zanzibar fabrique aussi de la bougie, mais elle est plutôt destinée à l'exportation qu'aux besoins de la localité; les individus assez riches pour brûler de la bougie préfèrent celle qu'apportent les Américains ou les Anglais, et dont le prix est, d'ailleurs, peu élevé.

Ivoire (dents d'éléphant) : so., *pembé;* soum., *foul*. — On l'envoie à Zanzibar des Kiloua et ports au sud, de M'rima, des îles dites *Vicihouanj* (îles Dundas) et des Bénadir. C'est de M'rima qu'en arrive la plus grande quantité, et c'est la meilleure qualité d'ivoire. Les prix de la frazela, aux divers lieux d'expédition, sont comme il suit :

A Kiongga, la première et la deuxième qualité de 20 à

25 piastres de marchandises; aux Kiloua, la première qualité de 27 à 28 piastres de marchandises; à M'rima, de 8 à 22 piastres de marchandises; à Mombase, les première et deuxième qualités, de 26 à 36 et 38 piastres; à Lâmou, un peu moins; aux Bénadir, de 12 à 36 piastres; à Zanzibar, de 12 à 38 piastres. Il en passe annuellement sur ce marché environ 25,000 frazela, selon une autorité compétente d'ailleurs. Cependant des négociants indigènes m'ont donné le chiffre de 17,000 frazela, 18,000 au plus, et j'ai lieu de croire cette dernière estimation plus exacte. On reçoit aussi des ports du sud quelques dents d'hippopotame qui se vendent de 7 à 8 piastres la frazela.

Écaille : so., *n'gamba*. — Elle est fournie à Zanzibar par les ports compris entre le cap Delgado et Mafia, par Pemba et les îles Vicihouani. Elle se paye, sur les lieux d'expédition, de 4 piastres 1/2 à 6 piastres de marchandises le men; celle du nord est de meilleure qualité. À Zanzibar, elle vaut de 8 1/2 à 10 piastres 1/2 le men; c'est un article déprécié sur ce marché depuis plusieurs années.

Poisson salé : so., *goo* et *papa*. — Il est réparti sur les divers points du Souahhel par les ports de Lâmou et Mombase qui le reçoivent de l'extérieur.

Ambre gris : so., *ambari*; soum., *ambeur*. — On le recueille sur la côte soumali et dans les îles Vicihouani. Il coûte, à Zanzibar, de 2 piastres à 2 piastres 1/2, le poids d'une piastre, c'est-à-dire l'once. La qualité supérieure se vend ordinairement trois fois son poids à peu près. L'ambre est crié sur le marché de Zanzibar.

Froment : so., *n'gano*; soum., *bourr*. — Zanzibar qui le reçoit de l'extérieur, et où il vaut de 2 à 3 piastres 1/2 le

sac de 26 à 27 kila (1), en importe un peu à Pemba et aux Kiloua.

RIZ EN PAILLE : so., *m'ponga ;* soum., *chélébi.*

RIZ MONDÉ : so., *m'thélé;* soum., *bezid.* — Zanzibar s'en approvisionne à Pemba et sur le territoire arrosé par l'Oufidji ; de celui-ci il est apporté en paille; de l'autre, en paille et mondé. Mombase en reçoit un peu de Pemba ; Lâmou, de Pemba et de Zanzibar ; Patta et les Bénadir en reçoivent de ces trois derniers points ; les Kiloua, de Mafiia et de l'Oufidji. A Zanzibar, on a communément pour 1 piastre 24 kila de riz en paille de Pemba et 26 kila de celui de l'Oufidji ; le riz blanc de Pemba y est de 8 à 10 kila à la piastre. Le peu de riz que l'île de Zanzibar produit est d'excellente qualité, et les indigènes le préfèrent à tous les autres ; mais cette production diminue chaque année par le développement continu de la culture du girofle.

MAÏS : so., *m'hindé.* — On le cultive sur toute la côte et principalement à Zanzibar et à Mombase, d'où on en porte quelquefois à M'rima, quand la récolte y a manqué. A Zanzibar, 20 à 45 kila, selon la saison ou le plus ou moins d'abondance de la récolte, ne coûtent pas plus d'une piastre. A Mombase, on en a jusqu'à 80 et 100 kila pour le même prix. C'est en septembre et octobre que, dans cette ville, il est à meilleur compte ; à Zanzibar, c'est dans la première moitié de la mousson de nord-est, en novembre et décembre.

Outre les céréales dont il vient d'être question, il est plusieurs espèces de millets qui sont l'objet d'un grand commerce ; ils n'ont pas de nom dans notre langue, si ce n'est

(1) La kila de Zanzibar équivaut à 2 men de Monggui.

leurs noms botaniques, que je n'ai pas toujours pu retrouver, ce sont : le *moutama* (*doura* ou *tâam* des Arabes, et *zeurrout* chez quelques tribus; *djouari* des Hindous; *sorghum vulgare*); le *mahuélé* (*baziry* des Arabes; *badjeri* des Hindous; *panicum spicatum*); enfin le *ouimbi* et le *kimanga*.

Moutama (*mourama*, à Ouacine et aux Comorres). — Il est cultivé en grande quantité sur le littoral, depuis le cap Delgado jusqu'au delà de Moguedchou. C'est un grain de la grosseur du millet, mais de forme plus ronde. Il y en a de rouge et de blanc; les deux variétés existent également dans le Souahhel, principalement dans la partie du sud; aux Bénadir, la première est bien plus commune que la seconde.

Le moutama des Kiloua et de M'gaô passe pour le meilleur; celui des Bénadir est considéré comme inférieur à celui du Souahhel. Ce grain forme la base de la nourriture des habitants de la côte, et y remplace absolument, pour la masse de la population, le froment ou le riz; les riches eux-mêmes en consomment autant que de ce dernier produit, qui y passe pour n'être pas aussi substantiel et fortifiant. A Zanzibar, au contraire, la classe opulente n'en use que très-rarement, sauf les gens originaires de Cheheur, qui le préfèrent à toute autre céréale. Zanzibar en cultive peu, parce qu'on s'y livre à des exploitations d'un plus grand rapport, mais elle en reçoit des Bénadir, de Lâmou et principalement de Pemba et des Kiloua. L'abondance de ce produit, l'impossibilité de l'exporter directement au loin permettent à certaines localités de verser leur excédant aux points voisins moins favorisés.

La principale récolte de moutama se fait en juillet et août

dans le Souahhel, en juin et décembre dans les Bénadir. Aux Kiloua et dans les ports au sud, la djezela (60 kila) de ce grain se paye de 1 piastre 1/2 à 1 piastre 3/4 de marchandises; à Zanzibar, on en a de 22 à 35 kila pour 1 piastre; à Mombase, de 24 à 36 kila; à Lâmou, comme à Zanzibar; à Braoua, de 40 à 60 kila; à Meurka et Moguedchou, aux environs desquels on en cultive beaucoup plus, on en a ordinairement 100 kila à la piastre (1).

MAHOUÉLÉ. — Il est cultivé presque exclusivement à Zanzibar, Mombase et Tangat, d'où il est porté sur d'autres points. C'est un grain de même forme que le millet, un peu plus petit et de couleur gris verdâtre. Comme le moutama, il sert à faire du pain, mais est moins recherché que ce dernier, si ce n'est par les banians et les Heunoud, qui l'emploient de préférence pendant la saison froide. A Zanzibar, on en a, selon l'époque, de 24 à 40 kila pour 1 piastre.

OUIMBI et KIMANGGA. — Ce sont des grains de la grosseur du mil; le premier est noir, le second blanc, ou jaunâtre ou rouge : ils paraissent n'être que des variétés d'une même semence, les plantes qui les produisent n'étant pas sensiblement différentes. Tous deux sont cultivés à M'rima, Zanzibar et Mombase, en bien moindre quantité, toutefois, que le moutama et le mahouélé, quoique servant à peu près à des usages semblables.

Il est plusieurs espèces de faséoles qui donnent lieu aussi à quelques transactions; ce sont les *kond'hé* (*loubia* des

(1) Pour les trois derniers lieux comme pour les autres, les quantités sont données en kila de Zanzibar.

Arabes, *dirr* des Soumal, je crois), sorte de haricot très-petit, qui, lorsqu'il est sec, a la peau de même couleur que celle de la gourgane; les *tchoko* (*monggui* des Arabes) de couleur vert noir, de forme cylindrique et au moins de moitié plus petits que les *kond'hé;* les *fikoui*, de la grosseur de nos petits haricots, mais moins plats et remarquables par la longueur de la suture qui attache la graine à la gousse, membrane qui prend presque la moitié du périmètre de la fève, et qui, quand celle-ci est sèche, tranche par sa blancheur sur le brun-rouge de la peau; les *ambérazi* (diverses variétés d'*ambrevades*); les *mapahouale*, espèce que je n'ai pas vue.

Enfin on importe encore, à Zanzibar, de M'rima, Mombase, Pemba, certaines racines nutritives, telles que le manioc (so., *m'hogo*) et des tubercules du genre des pistaches de terre, que les Souahhéli nomment, les uns *m'jogo nyassa* et les autres *m'jogo*.

Sésame : so., *oufoutha*. — On le cultive dans tout le Souahhel depuis Kionga jusqu'à Lâmou, principalement à M'gâo, Tangat, Mombase et Lâmou. Zanzibar en reçoit des points au sud de Tangat et de ce port qui en fournit aussi à Mombase. Le sésame est noir ou blanc; le noir est récolté plus particulièrement à Tangat et au nord; le blanc vient du sud. On a commencé à le cultiver dans le pays soumal en arrière des Bénadir. A la côte sud, on a de 25 à 26 kila de cette graine pour moins de 1 piastre de marchandises.

A Zanzibar, 19 ou 20 kila pour 1 piastre; à Mombase, de même; à Lâmou, 22 kila, et aux Bénadir, de 20 à 30 kila pour 1 piastre. La récolte a lieu, dans le Souahhel, en oc-

tobre et novembre; dans les Bénadir, il y en a deux qui se font aux mêmes époques que celle du moutama ; malgré l'extension de la culture du sésame, le prix de celui-ci a un peu augmenté dans les dernières années.

On estime qu'il en passe annuellement de 16,000 à 17,000 djezela (de 2,800 à 3,000 tonneaux) sur le marché de Zanzibar.

Huile de sésame : so., *mafoutha.* — Nous savons déjà que Zanzibar, Mombase et Lâmou en fabriquent. Le premier marché en expédie sur quelques points au sud, et l'échange à Pemba contre du semen; Mombase en fournit aussi un peu à Pemba. A Zanzibar, le prix de la frazela varie de 1 piastre 1/4 à 1 piastre 3/8. Le sésame blanc donne, dit-on, un peu moins d'huile que le noir, mais elle est plus fine et plus limpide que celle extraite de celui-ci; on m'a assuré que 12 kila de sésame rendent 8 men d'huile, par les moyens d'extraction employés dans le pays, moyens qui sont très-imparfaits comme on a pu le voir.

Autres graines oléagineuses : *tond doo*, fruit du *m'tonddoo* (le *takamaka* de Madagascar); *koumé*, graine d'une sorte de courge produite par une liane (*jolifia africana*) (1). — La première, qui existe en abondance à Pemba et à Zanzibar, sert à faire une huile à brûler. Pemba en fournit à Mombase et à Lâmou pour cet objet. La seconde donne une huile à manger très-fine; la liane qui la produit est fort commune à Zanzibar : les fruits en sont gros, et chacun d'eux contient une grande quantité de graines.

Cocos verts : so., *madafou;* secs ou germés, *nazi*,

(1) D'après M. Boivin.

soum., *narguil.* — On les récolte aux îles Mafiia, Zanzibar et Pemba, dont le sol est planté de nombreux cocotiers. De ces trois points on en exporte aux Bénadir et aux Kiloua. A Mombase, où l'on trouve aussi de ces fruits, mais en moindre abondance, ils valent de 2 piastres 1/2 à 3 piastres le millier; à Mafiia et à Pemba, de 1 piastre 3/4 à 2 piastres 1/4; à Zanzibar, de 3 1/2 à 4 1/2. Il n'est pas un arbre, on l'a dit souvent, dont l'utilité soit, pour les habitants du pays, plus réelle et plus générale que celle du cocotier. L'eau du coco est un breuvage des plus agréables, surtout pour des gens qui ne peuvent user de boissons plus généreuses; le suc laiteux que contient l'amande fraîche sert à la cuisine, dans laquelle il tient lieu de lait et d'huile à la fois; l'amande, sèche et légèrement fermentée, donne une grande quantité d'huile à brûler; la coque sert pour vases; le brou remplace le chanvre pour le cordage; la feuille fournit la couverture des cases; enfin, avec le tronc, on fait des rouleaux pour traîner des objets de poids, des pieux pour pilotis, des corps de pompe, etc.

Huile de cocos : so., *mafoutha-ia-nazi.* — On n'en fait au delà des besoins de la consommation locale qu'à Zanzibar, et un peu à Pemba : ces deux points en approvisionnent plusieurs endroits au nord du Souahhel et aux Bénadir, où les cocos manquent. Elle vaut, à Zanzibar, de 1 piastre à 1 piastre 1/2 la frazela. Les noix de Mombase et de Zanzibar rendent, dit-on, un peu plus d'huile que les autres.

Noix d'arec : so., *popo.* — L'arec est cultivé à Zanzibar, à Pemba et aux environs de Panggani. Les noix de ce dernier lieu ne sont pas de bonne qualité. On en porte des

deux îles à M'rima, Lâmou et à tous les autres points de la côte. Pemba en fournit aussi à Zanzibar; on en a de huit à dix mille pour 1 piastre.

Girofle : so., *kromfel* ou *karafo.* — Les Souahhéli se servent du girofle pour divers usages, mais toujours en très-petite quantité. Ils l'emploient à l'état naturel comme condiment, et en infusion, comme médicament tonique, dans certaines affections. Ils confectionnent des colliers, des boutons d'oreilles et autres ornements de femme avec des clous enfilés, ou bien avec une pâte obtenue en les broyant et découpée sous diverses formes; enfin ils font entrer cette épice dans la préparation de la bouillie nommée *tibou*, qui sert à la cérémonie funèbre du *halil.* Le girofle de Zanzibar et de Pemba, quand les plantations sont bien soignées et les boutons convenablement cueillis, est de très-bonne qualité. Le chiffre de la production a considérablement augmenté depuis ces dernières années. La plus forte récolte qu'on ait faite de cette espèce a été celle de 1848-49, qui ne doit pas avoir donné moins de 120,000 à 130,000 frazela, y compris le produit de Pemba, dont le girofle est presque tout porté à Zanzibar. Une grande récolte est, ordinairement, suivie d'une beaucoup moins considérable et souvent même très-faible; en 1847-48, elle n'avait été que de 35,000 à 40,000 frazela; mais celle qui l'avait précédée s'était élevée à peu près à 100,000 frazela. On pourra juger, par les chiffres suivants, du développement qu'a pris, en peu d'années, cette culture dans les possessions du Sultan : en 1839-40, le chiffre de la production a été estimé à 9,000 frazela; en 1843-44, à 30,000; en 1846-47, à 97,000. Dans les premières années, il avait été vendu, à Zanzibar, au prix moyen de 4 pias-

tres 1/4 la frazela; dans les années suivantes, de 2 piastres 3/4 à 3 piastres après récolte abondante, et de 3 1/2 à 3 5/8 après mauvaise récolte. En novembre 1848, à moitié de la récolte, il n'était qu'à 2 piastres 1/2, et l'on pensait que, selon les prix obtenus pour les premiers envois faits à Bombay, il tomberait à 2 piastres 1/4 et même, peut-être, à 2 piastres la frazela.

Copal : so., *san'darousi*. — Il est recueilli sur tout le littoral depuis le cap Delgado jusqu'à Ras-Goméni, situé par les 3° de latitude sud. La zone de terrain de laquelle on l'extrait est éloignée de la côte d'environ trois journées de marche, dans le sud du Souahhel, et d'un peu moins à mesure qu'on avance vers le nord. On commence à en trouver généralement à une heure et demie ou deux heures de marche du rivage. La couche où il gît en morceaux séparés, inégalement distants les uns des autres, commence à environ 1 coudée au-dessous de la surface du sol, et elle a 4 coudées d'épaisseur. Le copal est produit par l'*hymenæa verrucosa* (1), arbre très-élevé, au tronc droit et dénudé, dont les Arabes font quelquefois des mâtures pour les grands bateaux. Cette résine paraît être principalement exsudée par les racines de l'arbre et n'acquérir toutes ses qualités qu'après un séjour assez long dans la terre; du moins, n'est-ce que celle qu'on en tire qui possède la propriété d'être insoluble dans l'alcali de potasse, tandis que le copal récemment exsudé, et notamment celui qui a été récolté sur le tronc ou sur les branches, à l'air libre, ne supporte pas ce lavage. Partout où on le trouve dans l'état voulu pour

(1) D'après M. Boivin.

qu'il ait toute sa valeur commerciale et industrielle, il n'existe plus de vestiges des arbres qui l'ont sécrété, et la résine recueillie là où les arbres subsistent n'est pas de bonne qualité. Syed Séliman, l'une des personnes dont on puisse attendre les idées les plus positives sur ces sujets, affirme que le bon copal ne se produit que quand l'arbre meurt. Cette assertion, convenablement commentée, n'est pas sans fondement; il est probable que l'exsudation des racines ne serait, comme dans certains arbres, le bois noir, par exemple, qu'une maladie qui fait périr l'arbre par épuisement ou par une sorte de déviation de la séve. La qualité du copal paraîtrait aussi n'être pas complétement indépendante de la nature du sol dans lequel il est enfoui. Cette apparente influence du terrain s'est-elle exercée sur l'arbre générateur, ou directement sur la matière engendrée? Aucun indigène n'est en état de le dire. L'expérience seulement conduit à reconnaître que le copal trouvé dans les terrains fins, légers, sablonneux est plus blanc et plus pur que dans les terrains ocreux et argileux. Le copal vert, c'est-à-dire celui qui est recueilli sur l'arbre ou à la surface de la terre, autour du pied, est bien plus friable et ne saurait, assure-t-on, être employé à la composition des vernis secs; on le confond quelquefois, sous le nom de *tchakazi*, avec une autre résine de couleur plus claire, que beaucoup de naturels prétendent être fournie par le même arbre que le copal, mais qui, selon toute apparence, est une matière bien différente. D'après Syed Séliman, il est exsudé du tronc et des branches du copalier mâle ou femelle, je ne sais plus bien; toutefois M. Boivin, qui a eu l'occasion de voir des copaliers sur l'île Zanzibar, repousse cette asser-

tion, parce que, dans le genre auquel ils appartiennent, l'individu est toujours monoïque; il ne lui pas été permis, d'ailleurs, de constater l'existence de la matière dont il s'agit sur l'arbre qui la produit.

Le *tchakazi* est exporté par les banians dans l'Inde, et de là, en Chine; j'ai décrit, au second chapitre, l'emploi qu'on en fait à Zanzibar.

On trouve encore un peu de bon copal dans certaines parties de cette île, mais on l'y cherche de moins en moins à mesure que les cultures régulières s'emparent du sol, parce que les fouilles nécessaires pour se procurer la résine bouleversent le terrain. Son marché en est, du reste, approvisionné par tous les points de la côte sud; il en tire en petite quantité de Pangganі et de Mombase. A Kiongga, Mgâo et Lindy, on le paye de 1 piastre 1/2 à 2 piastres 3/4 de marchandises; aux Kiloua, de 2 1/2 à 3 1/2 piastres de marchandises, ou de 3 à 4 1/2, en argent; si la gomme est grattée, les prix qui viennent d'être indiqués s'augmentent d'environ 1 piastre. A Oufidji et, en général, sur la côte de M'rima, le prix de la frazela équivaut à 2 1/2 ou 3 piastres de marchandises; à Zanzibar, elle coûte, selon la qualité et non grattée, de 2 piastres 1/4 à 5 piastres, et de 3 1/2 à 6 piastres, quand elle est mondée; à Mombase, elle serait payée 1/2 piastre de moins, mais elle n'est pas aussi bien nettoyée. Depuis deux ou trois ans, le prix du copal est en baisse sur le marché de Zanzibar; la quantité qui s'y présente est supérieure à l'exportation, et cependant celle-ci a dépassé le chiffre de cinquante et quelques mille frazela. C'est au mois de février qu'il y est le plus abondant; à la côte, c'est dans les premiers mois de la mousson de nord-est.

Sucre et mélasse : so., *soukari*. — On prépare, à Zanzibar et à Pemba, mais sur une très-petite échelle, du sucre dont la qualité correspond à notre bonne quatrième de la Réunion, et qui vaut de 1 piastre 1/2 à 2 piastres la frazela. On y fait également de la mélasse, qu'on importe ensuite dans les autres ports de l'Afrique. Zanzibar n'y envoie qu'exceptionnellement un peu de sucre de qualité supérieure qu'elle reçoit de l'étranger.

Café : so., *bouni*. — Lâmou, Mombase et quelquefois les Bénadir en reçoivent une petite quantité de Zanzibar, où la qualité supérieure se paye de 3 piastres 1/2 à 4 piastres la frazela; elle est très-rare, d'ailleurs, sur ce marché.

Dattes : so., *theudé*; soum., *temir*. — On en expédie de Zanzibar sur plusieurs points de la côte, particulièrement dans les ports du sud; on y envoie aussi quelques amandes et raisins secs.

Nattes, fines et grosses : so., *m'kéka* et *djoumvi*; soum., *koguel*. — M'rima en fabrique des deux sortes, mais les nattes fines y sont moins belles; celles-ci sont faites à Mafiia, Mombase et Zanzibar principalement.

Une partie des unes et des autres sont importées, selon le besoin, dans les endroits privés de cette industrie.

De Mafiia et M'rima il en vient beaucoup à Zanzibar. Les nattes fines se vendent à la pièce et à un prix en rapport avec leur dimension, la forme et les couleurs de leurs dessins; il en est qui sont payées de 3 à 4 piastres; toutefois elles coûtent d'ordinaire de 3/4 de piastre à 1 piastre 1/4. Les grosses nattes sont vendues à la kourdja et valent, selon leur grandeur, de 2 piastres 1/2 à 5 piastres. Les premières

sont tressées avec les feuilles du *moukin'do* (le *rafia*, je crois), et les autres avec celles du *miaa* (le *latanier*).

Sacs en nattes : so., *kan'da*. — On les trouve dans tout le Souahhel, surtout à Lâmou ; les meilleurs sont ceux du sud, qui offrent, de plus, une dimension double de ceux des autres endroits ; ils sont faits en *miaa*, et payés à raison de 1 piastre pour trente à quarante sacs ; ailleurs on les fabrique avec la même matière, mais ils sont plus petits, et on en a soixante à quatre-vingts pour 1 piastre ; à Pemba, où ils sont confectionnés avec des feuilles de *mouemba* (le *vaccona*), on les paye 1 piastre le demi-cent.

Etoffes de coton. — Un seul genre de ces étoffes est produit par l'industrie indigène, ce sont les cotonnades unies tissées dans les Bénadir et dont une pièce compose un vêtement ; on n'en importe guère qu'à Mombase et aux points intermédiaires. Elles sont longues de 10, 12 et 14 coudées sur 1 coudée 1/4 de lé, et coûtent, selon la qualité, de 1/2 à 1 piastre 1/2 ; les plus grossières se vendent à la kourdja, à raison de 5 à 9 piastres. Les autres étoffes qui sont très-variées, selon les usages auxquels on les destine, arrivent de l'extérieur dans trois ou quatre ports, d'où on les répartit ensuite sur le reste du Souahhel. Zanzibar est naturellement le point qui en reçoit et qui en distribue le plus. Sur la côte entre Delgado et les Kiloua, le coton dit *khami* (coton uni des Américains) est placé à 15 ou 18 pour 100 de gain, et les étoffes de l'Inde et de l'Omân à 30 ou 40 pour 100 de gain, sur leur prix courant à Zanzibar. Aux Kiloua, la différence en plus n'est que de 22 à 25 pour 100 à peu près.

Bois de construction. — Il en est de plusieurs espèces

désignées par les Souahhéli sous les noms suivants : *m'voulé*, *m'simbaté*, *m'sikoundazi*, *m'tonddooh*, *m'tcho*, *m'kandaa* et *m'koko*. Le m'voulé se rencontre surtout aux environs de Mombase et sur le littoral entre Ouacine et M'tanggata. On en trouve quelques-uns à Pemba ; à Zanzibar, ils sont très-rares. On en fait des bordages, des planches et des madriers. Les indigènes disent qu'il y en a de couleur rougeâtre et de couleur blanche, mais cette différence de teinte peut n'être que l'effet de l'âge des arbres : celui de couleur rougeâtre est réputé le meilleur.

Le *m'simbaté*, espèce de teck. — Il croît principalement à M'gaô, Lindy, Kiongga et à la côte de Mozambique ; on l'emploie pour bordages et grosses pièces droites.

Le *m'sikoundazi*. — On en tire des planches. Il a, pour la couleur, quelque rapport avec le noyer et le gaïac ; on le rencontre plus particulièrement aux environs de Panggani.

Le *m'tonddooh*, qui est très-abondant à Pemba surtout, et que Zanzibar fournit aussi, donne de bonnes courbes pour les constructions maritimes ; on en fait encore des mâts et des vergues pour les bateaux de tout genre (1).

Je ne sais rien du *m'tcho* ou *m'tché*, si ce n'est qu'il exsude une sorte de baume qui se concrète à l'air libre, et dont on se sert comme médicament ; on me l'a cité, toutefois, parmi les bois de construction.

Le *m'kandaa* et le *m'koko*, dont l'écorce contient beau-

(1) L'arbre qui produit le copal, le *m'sandarouss*, donnait aussi de belles mâtures, et c'est à la consommation qu'on en faisait pour cet usage que j'ai entendu attribuer la presque complète disparition de cet arbre de l'île de Zanzibar, où il était, dit-on, fort commun autrefois ; ce n'est, maintenant, que dans les parties éloignées du port qu'on en trouve encore quelques pieds.

coup de tan; elle entre dans la préparation des peaux. Le premier, qui est une espèce de palétuvier, est plus commun à Lâmou que partout ailleurs; le second vient à Mafiia, M'rima, Mombase et Lâmou. Les pêcheurs frottent leurs lignes avec le fruit du *m'kandaa*.

Il n'y a guère que Zanzibar qui fasse une consommation notable de ces bois; nulle part on ne les exploite à l'avance, mais seulement en raison des demandes ou des besoins connus de ce port, la dépense locale n'en absorbant qu'une minime quantité.

Sel : so., *tchomvi* (à Zanzibar), *mougno* (à Mombase et Lâmou). — Il en est porté un peu de Zanzibar à M'rima, et de Lâmou à Zanzibar; on en a, en ce dernier lieu, de 80 à 140 mesures pour 1 piastre, selon l'état d'approvisionnement du marché. A Lâmou, le prix en est le même; mais, dans certaines circonstances, par exemple quand les bateaux qui l'importent s'y arrêtent au lieu de descendre jusqu'à Zanzibar, on peut en avoir jusqu'à 250 mesures pour 1 piastre.

Verroterie : so., *outchangga*.—On ne peut fournir des indications exactes sur le mouvement auquel cet objet donne lieu qu'en présentant des échantillons avec la désignation de chaque espèce de grains, et celle du lieu auquel elle convient. C'est un soin dont monsieur l'agent commercial était tout spécialement chargé et dont il s'est, sans nul doute, acquitté (1).

(1) M. Loarer s'est, en effet, occupé de cet objet; voir ce qui en est dit dans son mémoire. — MM. Arnaud et Vayssière, dont un travail sur le commerce de la mer Rouge a été publié dans les *Documents sur le commerce extérieur* (février 1850, n° 485), ont, en outre, remis au mi-

La consommation de cet article a sensiblement diminué dans les dernières années, par suite des entraves et des restrictions mises à la traite sous pavillon arabe. Le prix en est aussi varié que l'espèce. Zanzibar en fournit un peu à Mombase, à Lâmou, aux Bénadir et, presque exclusivement, à M'rima et aux ports du sud.

Laiton : so., *mazoka* (laiton de l'Inde), *massango* (laiton d'Europe). — C'est un article de grand débit pour Zanzibar, qui en importe à M'rima et aux Kiloua : au sud de ces derniers, il n'est plus demandé; mais, à M'rima, il n'est pas de transaction opérée sans qu'il y entre une certaine quantité de cet objet. Le *mazoka* vaut, sur le marché de Zanzibar, de 8 1/2 à 10 piastres la frazela; le *massango*, de 9 à 12 piastres 1/2.

Fil de fer : so., *féningné*. — Il n'est employé que dans le commerce de M'rima, et il y vient de Zanzibar, où la frazela se paye de 2 à 3 piastres.

Ce port fournit également, à M'rima et aux ports du sud, du fer en barre pour sagaies, hachots, couteaux; du plomb pour balles, de l'étain pour les bracelets, les anneaux de jambes et les ornements d'oreilles des femmes pauvres et des esclaves; de la poudre de guerre, des armes (fusils et sabres), de la quincaillerie, de la verrerie, de la grosse vaisselle; quelques meubles communs, des vêtements confectionnés (coton, laine et soie), et étoffes pour turbans et ceintures; quelques bouteilles d'eau et d'huile de rose, un peu de co-

nistre de l'agriculture et du commerce une série d'échantillons de cette nature en février 1850. Ces échantillons ont été envoyés, comme intéressant notre industrie, au Conservatoire des arts et métiers, où le commerce peut en prendre connaissance.

ton en laine pour matelas et coussins, un petit nombre de tapis de pied, des drogues, gingembre, cardamome, poivre, mogat sont, en outre, répartis par Zanzibar sur les autres points de la côte.

Enfin cette île reçoit des Bénadir une très-petite quantité de gomme arabique et de myrrhe, et leur envoie un peu de tabac et de savon.

Bon nombre des articles que je viens d'énumérer, comme alimentant le commerce intérieur des États d'Afrique dépendants du sultan de Mascate, ne sont pas produits dans le pays ou ne le sont qu'en partie; une fraction seulement est destinée à sa consommation, et souvent même ils sont réexportés en totalité; aussi figureront-ils presque tous dans la nomenclature des objets fournis au commerce étranger. J'ai donc encore à les envisager sous ce nouveau rapport, et à compléter les indications que j'ai déjà données pour chacun par celles qui sont relatives à leur destination ultérieure. C'est ce que je vais faire en suivant l'ordre dans lequel ils ont été déjà présentés.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Esclaves. — J'ai cité les principales peuplades de l'intérieur d'où provenaient les esclaves transportés d'un point à un autre des États d'Afrique. Il en est aussi importé de plusieurs points au sud du cap Delgado, entre autres d'Anggoji, de Mozambique, d'Ibo et de Tonggui. Ce sont principalement des Oua-Makoua, qui sont très-estimés; mais ces exportations sont devenues difficiles à cause des croisières portugaises et anglaises qui surveillent la côte du Mozambique.

La côte ouest de Madagascar et les Comorres indépendantes de notre domination en fournissent également. Mombase en reçoit un certain nombre des pays voisins (Nika et Tchaga); Lâmou et les Bénadir achètent quelques esclaves (femmes) à leurs voisins galla. Enfin des bateaux de la mer Rouge amènent sur le marché de Zanzibar un petit nombre d'Abyssins des deux sexes : ce sont les esclaves les plus recherchés, et il en est dont le prix s'élève jusqu'à 100 piastres. Les femmes, surtout, sont très-appréciées pour leur beauté relative et leurs qualités domestiques ; elles sont payées de 40 à 150 piastres, et quelquefois au delà ; aussi n'en trouve-t-on que chez les gens très-riches et les hauts fonctionnaires de Zanzibar.

Chameaux. — Ils sont conduits aux Bénadir par les indigènes des tribus soumal voisines, les Abgal, les Odjourane, les Guel-Djaal, les Gogoun'dobé, et par ceux des territoires de Gañãné et de Lébine.

Anes. — Il en est importé de Mascate à Zanzibar; on les destine spécialement à servir de montures, et ils sont vendus de 20 à 30 piastres. Ceux de M'rima, de Mombase et des Bénadir ne sont ordinairement employés que pour porter des fardeaux. M'rima les reçoit de l'intérieur, particulièrement du pays des Nyamouézi; Mombase, de Nika et de Tchaga; aux Bénadir, on les tire du pays de Rahhan'ouine et de Haouiya. On en a quelquefois exporté de Moguedchou et de Braoua pour Maurice.

Bœufs. — Mombase s'en fournit de chez les Oua-Nika et en vend aux Oua-Kamba; Lâmou et Patta en achètent aux Galla voisins. Des navires de Maurice en viennent prendre annuellement à Braoua trois à quatre chargements, au taux

de 11 piastres par tête de bœuf rendu à bord : c'est le double du prix courant sur cette place, mais les Anglais sont entièrement à la merci des deux seuls négociants indigènes qui parlent leur langue. Il serait beaucoup plus avantageux d'aller chercher ce bétail à Meurka ou à Moguedchou; mais le mouillage extérieur de Meurka est mauvais, et son petit havre intérieur ne donne accès qu'à des navires calant moins de 10 pieds d'eau. Quant à Moguedchou, son mouillage, quoique forain comme celui de Braoua, est moins dangereux que ce dernier ; en revanche, la population y est beaucoup plus turbulente.

Moutons. — Mombase en achète aux Oua-Nika et aux Galla.

Cabris. — Il en vient à Zanzibar de la grande Comorre, qui sont plus gras et plus estimés que ceux des Bénadir, et que ceux dont Mombase se fournit chez les Oua-Nika. Ils sont vendus à Zanzibar de 2 piastres 1/2 à 6 piastres au lieu de 1 à 2 piastres, prix habituel des autres marchés.

Peaux de bœuf ou *cuirs.* — Il n'en est guère exporté de Zanzibar que par les navires européens; un petit nombre de kourdja en sortent annuellement pour Bendeur-Abbass et Bouchire, directement ou par Mascate ; quelques-unes, aussi, sont expédiées des Bénadir pour les ports soumal du golfe Arabique. Il est importé, à Zanzibar, des cuirs de l'Inde (Surate et Bombay) et de Mascate (venant, sans doute, de la Perse). Une partie est consommée dans le pays, et on envoie le reste aux Comorres. Ceux de Surate, qui sont les plus légers, se vendent 1 piastre la pièce; les autres, de 1 piastre 1/2 à 1 piastre 3/4.

Peaux de mouton. — Mascate en expédie de loin en loin. Elles sont achetées par les Américains.

Peaux de cabris.— On en reçoit de Mascate et de Socotra en poil et en cuir; les Anglais en ont réexporté, à l'occasion, au prix de 3 à 5 piastres la kourdja.

Peaux de rhinocéros. — Il en vient quelquefois de la côte de Mozambique, particulièrement d'Anggoji. Les Kiloua et ports au sud les reçoivent des peuplades de l'intérieur, les Oua-Iâo, les Oua-Makoua et autres. Les Indiens et les Arabes en prennent à Zanzibar pour l'Inde et le Keutch. Celles qui arrivent aux Bénadir des pays de Rahhan'ouine et des pays galla des bords du Djoub suivent la même destination.

Cornes de rhinocéros. — Elles ont les mêmes provenances que les peaux, et sont prises à Zanzibar par les Américains et les Anglais. Les Arabes et les Indiens les répartissent dans l'Inde, à Mascate, sur la côte sud d'Arabie et dans la mer Rouge. En Arabie, on en fait des manches de poignards; dans l'Inde, on les emploie à différents petits ouvrages, tels que boutons d'oreilles, bracelets, manches de couteaux et de poignards, etc. Cet article figure dans les importations annuelles de la côte à Bombay pour une somme moyenne de 3,000 roupies représentant la valeur d'environ 60 quintaux de cornes.

Semen. — Outre celui qui est préparé dans les diverses localités du littoral, il en vient à Zanzibar de Socotra. Zanzibar et Mombase en exportent aux Comorres, à Nossi-bé et à Mozambique. Le marché de Mombase en est largement approvisionné par ses voisins du littoral, et s'il tire, comme je l'ai dit en traitant du commerce intérieur, un peu de

cette denrée de l'île Pemba, c'est que sa population comprend un certain nombre d'individus de la secte des ibadhi, qui ne peuvent manger du semen préparé par les infidèles (les Oua-Nika).

Miel. — Il en est importé à Zanzibar de Mascate, de Moka et de Socotra.

Cire. — Pemba, Mombase et les ports au nord en dirigent directement sur l'Inde; Zanzibar, sur l'Inde et l'Arabie; mais ce dernier pays la fournit plutôt en bougie que brute. Les navires anglais en ont exporté quelquefois de Zanzibar pour l'Europe. La quantité de cet article versée annuellement sur le marché de Bombay est de 50 à 60 quintaux.

Ivoire. — Les Kiloua et les ports du sud le reçoivent de l'intérieur, principalement des Oua-Iâo, des Oua-Makon'dé, des Oua-Ghindo, des Oua-Héhé et des Oua-Sagara. Celui qui vient de la côte de M'rima y est apporté par des Oua-Sigoua, des Oua-N'gouho, des Oua-Nyamouézi, des Oua-Kouavi et des Oua-Kamba. On en envoie également des établissements portugais d'Anggoji, de Mozambique, d'Ibo et de Tonggui, qui le trouvent chez les peuplades oua-iâo et oua-makoua. Zanzibar, où il en arrive de tous ces ports, entre autres de M'rima, le livre à l'exportation pour l'Inde, l'Europe et l'Amérique. Mombase, qui en est approvisionné par des Oua-Kamba, des Oua-Tchaga, des Oua-Nika et par les gens de Takaonggo qui l'achètent aux Galla, l'expédie directement dans l'Inde. Lâmou, qui le tire des pays galla, fait de même. Braoua, Meurka et Moguedchou, où il vient des pays de Léouine, de Rahhan'ouine et de Chébelleh, en livrent aussi aux banians et aux Indous pour l'exportation. J'ai dit

le prix de la frazela sur les divers marchés du pays. Quand les traitants arabes et banians, qui vont commercer à Anggoji trafiquent avec les caravanes venant de l'intérieur, ils payent la frazela d'ivoire de 29 à 32 piastres en marchandises, ce qui représente pour eux un déboursé de 16 à 17 piastres que leur ont coûté ces mêmes marchandises. Mais quand c'est aux négociants de la ville qu'ils l'achètent, quoique ce soit nominalement au même prix, le résultat est bien différent, non-seulement parce que ceux-ci exigent que le tiers ou la moitié du prix convenu leur soit payé en argent, mais encore parce qu'à la côte la valeur vénale des marchandises, au lieu d'être, comme à l'intérieur, plus forte de 80 à 100 pour 100 que leur prix d'achat, ne l'est que de 15 à 20 pour 100; dans ces conditions, la frazela d'ivoire vaut de 28 à 30 piastres. A Mozambique, il revient à 30 ou 32 piastres l'arrobe, poids semblable à la frazela; à Tonggui, à 32 ou 35 piastres en marchandises d'un coût moindre de 15 à 20 pour 100, si elles consistent en khami, et de 30 à 35 pour 100, si ce sont des étoffes de l'Inde ou de Mascate. Aux marchés indigènes, à l'ouest et dans le voisinage de Mombase, c'est-à-dire de Rabaye, Derouma et Guériama, on l'achète avec des marchandises qui gagnent environ 40 pour 100 et représentent pour l'acquéreur une valeur de 16 à 24 piastres, selon la qualité de l'ivoire. Aux marchés galla, en arrière de Lâmou et Patta, à Kâo, Toualé et Ras-Bourgâo, la frazela d'ivoire ne se paye pas plus de 20 à 23 piastres en marchandises, coûtant de 16 à 18 piastres à celui qui les offre. Cet ivoire est toujours d'un blanc mat qui indique une plus forte dessiccation et qui le fait moins estimer; les diverses raisons qu'on

m'a données pour expliquer ce fait ne sont pas assez plausibles pour que je les produise ici.

Dans le commerce, on distingue trois qualités d'ivoire, dont chacune admet des subdivisions : la qualité supérieure est dite *bouri*; la seconde, *galan'sia* ou *galan'cha* ou *kalacha*; la troisième, *meuscoub*.

L'ivoire *bouri* comprend les dents de grande et moyenne dimensions, qui réunissent à cette condition la couleur et la proportion des formes. Ces dents ne doivent pas peser plus de 1 à 3 frazela. La même qualité offre encore trois nuances très-distinctes et qui sont inégalement appréciées.

La première se compose des dents les plus régulières et les plus parfaites pour le grain et la couleur; elle est ordinairement payée, à Zanzibar, de 36 à 38 piastres la frazela, et est exportée de préférence par les banians et les Hindous. Dans les Bénadir, on la désigne sous le nom de *négouet bouri* (bouri du premier choix, ainsi que l'indique l'épithète *négouet*, qui signifie la partie supérieure et choisie d'une chose); le prix de la frazela y est quelquefois de 1 ou 2 piastres moindre qu'à Zanzibar.

La seconde subdivision comprend les dents un peu moins parfaites, pesant, chacune, plusieurs frazela; c'est la qualité recherchée par les Européens et les Américains; on la désigne habituellement par le mot *oulaïa*; son prix, à Zanzibar, est de 32 à 34 piastres.

Enfin la troisième subdivision renferme les grandes dents défectueuses, non circulaires et un peu fendues ou coupées en gros morceaux dépareillés (1); elle se paye de 25 à

(1) La dent étant partagée en deux parties, le côté de la pointe est

28 piastres; c'est l'ivoire désigné aux Bénadir sous le nom de *moura*.

L'ivoire *galan'sia* comprend les dents régulières, pesant moins d'une frazela et plus de trois men', puis les grands morceaux cassés, mais encore verts, et même quelques dents du poids d'une frazela et plus, trop irrégulières et défectueuses pour faire partie du bouri.

On fait également des distinctions dans cette seconde qualité suivant la quantité de dents nécessaire pour compléter une frazela, dont le prix varie alors de 18 à 25 et 26 piastres. Elle est achetée par tous les commerçants qui s'occupent de l'exportation de cet article.

L'ivoire *meuscoub* ne se compose que des plus petites dents et des morceaux de rebut; on en paye la frazela de 12 à 18 piastres à Zanzibar; elle n'est recherchée que par les Hindous, qui l'expédient indirectement au Bengale et surtout en Chine.

Les Bénadir fournissent aussi des dents d'hippopotame, qui sont prises par les banians au taux de 6 à 8 piastres la frazela, et envoyées dans l'Inde comme celles venues du sud sur le marché de Zanzibar.

La part de Bombay, dans ce commerce, est annuellement de plus de 3,000 quintaux; celle du Keutch, d'au moins 2,000 quintaux. Dans l'année 1848, il en a été exporté par les Américains 2,000 quintaux environ; par les Anglais, 1,200; et pour l'Inde, 3,000.

nommé *zel* et l'autre *gofou*. Les dents coupées à cause de leur trop grand poids, mais dont les morceaux sont appareillés, seraient payées de 30 à 32 piastres, prix intermédiaire à celui de la deuxième et de la troisième subdivision.

Écaille. — Il en est importé de la côte ouest de Madagascar, des Macihoua (désignation des Comorres en langage souahhéli), et des Vicihoua-ia-Ibo (désignation des îles Kérimba dans le même langage). En ces endroits, les caboteurs arabes payent, à raison de 1 piastre 3/4 à 2 piastres 1/2 et 3 piastres au plus, en marchandises une quantité d'écaille d'un poids égal à celui de 16 piastres. On se la procure à Zanzibar au prix de 8 piastres 1/2 à 10 piastres 1/2 le men. L'écaille provenant de Madagascar et d'Ibo est réputée la meilleure; celle des Vicihoua-Ni (îles Dundas) est la seule recueillie dans le pays, qui soit considérée comme ayant autant de valeur. Les Anglais et les Américains n'en prennent presque plus; les banians en exportent de 250 à 300 livres, peut-être pour Bombay, qui en expédie en Chine.

Poisson salé. — Il est fourni aux Bénadir et au Souahhel par des bateaux de Soûr (côte nord d'Omân) et des ports de la côte sud d'Arabie, M'kellé, Sihhout et autres. Ces bateaux font leur pêche sur les côtes arabe et soumal, et, descendant au sud, distribuent leur cargaison dans les ports du Souahhel, principalement à Lâmou et Mombase. Le poisson est de deux espèces : le requin et le tazar (*lebak* et *kendada* des Arabes; *papa* et *goo* des Souahhéli). La queue, les nageoires et l'aileron du requin sont préparés et vendus à part pour être réexportés dans l'Inde. Bombay reçoit annuellement de la côte de 80 à 100 quintaux de ces parties, dont il expédie en Chine, par an, plus de 5,000 quintaux.

Ambre gris. — Il en vient quelquefois de la côte de Mozambique; des baleiniers américains en ont apporté à Zanzibar des îles voisines de Madagascar. Les bateaux qui font la pêche dans les baies d'El-Khazaïne, et sur la côte dite Sîf-

et-Taouil et celle de M'routi, en ont souvent à bord. Il est exporté, pour les ports d'Omân et de Keutch, des points de la côte où il a été recueilli.

Froment. — On en tire de l'Inde et, depuis deux ou trois ans, de la Perse par Mascate; ce dernier est préféré.

Riz.—Il en vient, à Zanzibar, de Madagascar, de Nossi-bé et, en bien plus grande quantité, de l'Inde. Ce dernier est de deux qualités, dont la première a sur les marchés d'Afrique la même valeur que celui de Pemba, et la seconde qualité, une valeur égale à celle du riz malgache. Mombase en reçoit un peu de l'Inde et beaucoup plus des Oua-Nika. Les Bénadir en prennent aussi dans l'Inde.

Maïs. — On n'en a point exporté jusqu'à présent, cependant il y aurait avantage à le faire pour nos établissements du canal de Mozambique, voire pour la Réunion.

A Mombase, qui s'en approvisionne dans ses environs, on en a cent mesures (kila) pour 1 piastre; et, en l'achetant aux Oua-Nika ou aux esclaves qui le cultivent, on en obtient, pour 1 piastre, jusqu'à 120 mesures, c'est-à-dire l'énorme quantité de 7 quintaux.

Moutama. — Le moutama est le produit du pays qui, comme matière d'encombrement, fournit le plus d'aliment à la navigation. Des bateaux de M'rimâ, de Lâmou et des Bénadir en envoient directement à la côte d'Arabie et jusqu'à Djedda, concurremment avec quelques bateaux de Soûr et de la mer Rouge. Ceux de Zanzibar participent également à ce transport, principalement pour M'kellé, Chehheur et la côte d'Omân. Quant aux autres grains nourriciers produits dans le pays, ils y sont consommés, à part un peu de *m'hindé*, qu'on exporte pour l'Inde en cas de disette dans

cette contrée, et une petite quantité de *tchoko* ou *monggui*, qu'on expédie quelquefois au Keutch.

On exporte 7 à 8,000 tonneaux de moutama tant de Zanzibar que des autres points de la côte.

Sésame. — Une partie s'écoule vers l'Yémen, l'Omân, le Keutch et l'Inde ; l'autre, qui prend des proportions de plus en plus considérables chaque année, est enlevée par les Américains et les Anglais. Il en vient un peu des bords de la rivière Denoq aux Bénadir. C'est dans le sud du Souahhel que nous aurions avantage à composer nos chargements, non-seulement parce que ce point est le plus à portée de Maïotte, mais aussi parce qu'on y obtient cet article à des prix moins élevés.

Huile de sésame. — On en envoie dans l'Yémen, à la côte sud d'Arabie et à Mascate ; Mozambique même en reçoit en certaines occasions, particulièrement dans les années où l'huile de coco est chère. Les Anglais et les Américains en ont acheté à diverses reprises ; je crois pourtant que ces derniers y ont renoncé désormais ; ils trouvent, sans doute, plus de bénéfice à prendre la graine même.

Cocos et *huile de coco.* — Les noix sont enlevées de Zanzibar et de Pemba pour Mascate, le Keutch, Bombay et Mozambique. L'exportation annuelle pour le Keutch est d'environ 100,000 noix ; celle pour Bombay, de 160 à 170,000. L'huile, que Zanzibar et Pemba fabriquent seules pour l'extérieur, est expédiée en partie à Mozambique, à Mascate et à Bombay. Les navires anglais et américains, qui en demandaient beaucoup il y a quelques années, n'en emportent que rarement maintenant.

Noix d'arec. — Zanzibar en fournit au Keutch, à Mascate, Surate, Bombay et à la côte sud d'Arabie.

Girofle. — Le chiffre d'exportation de cette denrée combiné avec sa valeur vénale le rend aujourd'hui, après l'ivoire, l'article le plus important du commerce de Zanzibar. La production du girofle, dont le climat et la nature du sol font à peu près seuls les frais, et qui demande, d'ailleurs, de faibles efforts d'industrie et d'intelligence, est peu coûteuse dans ce pays où, d'autre part, le travail, encore esclave, recrute facilement les bras qui lui sont nécessaires, et ne réclame pour tout salaire que la nourriture et le vêtement du travailleur. L'extension donnée à cette culture dans les États du Sultan et le prix modique de ses produits assurent exclusivement aux girofles de Zanzibar et dépendances l'approvisionnement des divers marchés de la mer Rouge, du golfe Persique et de la côte occidentale de l'Inde. Il serait, dès à présent, très-avantageux d'en exporter de Zanzibar à la Réunion et en France; car nous devons considérer comme à jamais fermé le débouché que le girofle de notre colonie de Bourbon trouvait autrefois à Mascate, Bouchire et Bombay. Outre les contrées que j'ai indiquées, dont le littoral est déjà desservi par Zanzibar, l'Angleterre et l'Amérique en reçoivent aussi, depuis plusieurs années, tant par leurs navires respectifs que par ceux que le Sultan y a expédiés commercialement. J'ai dit précédemment que le prix de la frazela pourrait tomber, cette année (1848), à 2 piastres 1/4, à Zanzibar, dont le prix s'est réglé, jusqu'à présent, sur celui de la place de Bombay.

Copal. — Il en est importé dans le pays, particulière-

ment à Zanzibar, de quelques ports de la côte de Mozambique, Anggoji, Mambi, Kissangga, Pangganі, Ibo et M'simboa ; il est généralement payé, sur ces divers marchés, à raison de 2 à 3 piastres de marchandises par frazela ou arrobe, ce qui représente une valeur en argent de 2 piastres 1/2 à 3 piastres 1/2. Ibo en pourrait offrir une plus grande quantité que chacun des autres points, d'où elle le reçoit ; d'ailleurs, le prix n'y serait plus élevé que de 1/4 à une 1/2 piastre par frazéla. Tout le copal est, pour ainsi dire, récolté en dehors des possessions du Sultan, car la domination de ce prince n'a, comme on le sait, de réalité que dans les villes principales de la côte, dont le territoire avoisinant, lui-même, ne doit que très-exceptionnellement être considéré comme une dépendance.

Les négociants établis dans les villes de la côte, et les Souahhéli surtout, qui ont, en quelque sorte, le monopole des relations avec les indigènes de l'intérieur, opèrent toutes leurs transactions avec ceux-ci au moyen de marchandises sur lesquelles ils ne gagnent pas moins de 80 à 100 pour 100, ce qu'ils en donnent pour la plus belle résine non grattée leur coûtant de 1 piastre 1/2 à 2 piastres.

Dans les marchés oua-nika, l'échange a lieu de la même manière ; quelquefois, pourtant, l'argent entre pour moitié dans le payement. Le prix de revient est de 2 piastres à 2 piastres 1/4 la frazela, et de 4 piastres la première qualité mondée, mais non grattée.

Le copal est entièrement exporté du pays pour l'Inde par la marine indigène, et pour l'Europe et l'Amérique par les navires arabes, anglais et américains. L'exportation, sous ces deux derniers pavillons, a un peu diminué depuis deux

ou trois ans, et cette diminution est, sans doute, la principale, sinon l'unique cause de la baisse qu'a subie, comme je l'ai déjà dit, le prix de cet article sur le marché de Zanzibar.

Ainsi, en 1844, année pour laquelle l'exportation s'était élevée à 40,000 frazela, le prix moyen de la première qualité mondée fut de 7 piastres 1/2. Au commencement de 1843, par suite d'une grande demande faite à Bombay, elle avait monté jusqu'à 9 piastres. En 1846, elle retomba au prix de 1844, et depuis elle s'est vendue successivement 7 piastres, 6 piastres 1/2 et 6 piastres, chiffre qu'elle n'a pas dépassé cette année. La part du Keutch, dans le copal exporté, est de 1 quintal 1/2 à 2 quintaux par an : celle de Bombay est très-variable; mais elle s'est élevée quelquefois au-dessus de 3,000 quintaux.

Sucre. — Zanzibar en reçoit de l'Inde, en cassonade et candi, une quantité très-variable de l'une et de l'autre espèce. La moyenne des importations annuelles peut être évaluée à 700 ou 800 quintaux pour la cassonade et à 200 pour le sucre candi. La première est payée, à Zanzibar, de 2 piastres 1/2 à 3 piastres 1/4 la frazela, selon la qualité; je donnerai une idée de celle-ci, en disant que notre belle cassonade blanche de la Réunion se vendrait de 3 piastres 1/2 à 3 piastres 3/4 sur le même marché. Le sucre candi se paye de 4 à 4 piastres 1/2 et 5 piastres. Les Anglais et les Américains importent du sucre raffiné qu'ils livrent en caisse de dix pains, pesant ensemble environ 50 kilogrammes, à raison de 10 piastres 1/2 à 12 piastres 1/2 la caisse.

Café. — Cet article vient de l'Yémen par bateaux de la mer Rouge, à la fin de janvier et en février; les Bénadir le

reçoivent directement. Quelquefois, un ou plusieurs de ces bateaux, s'arrêtant à Lâmou et à Mombase pour déposer et prendre des pèlerins, y débarquent alors le café nécessaire à la consommation de ces deux localités; mais le plus ordinairement, il arrive à Zanzibar. La qualité supérieure n'y est guère envoyée que sur commandes; l'importation ne s'en élève pas annuellement à plus de 200 balles de 5 à 6 frazela chacune.

De Zanzibar, on en réexporte sur divers points du Souahhel, et, en petite quantité, à Maïotte, Anjouan et Nossi-bé. Les navires du Sultan en ont porté en Angleterre et en Amérique. Les commerçants de ces nations n'en viennent point prendre sur ce marché : les Anglais vont à Moka même composer leurs chargements.

Enfin Mascate fournit un peu de café aux possessions arabes d'Afrique.

Dattes et fruits secs ou confits. — Les dattes sont importées de Mascate sur les principaux marchés du Souahhel, d'où on en réexporte un peu à la côte de Mozambique aux Comorres, à Nossi-bé et à Madagascar. Les amandes, les noix, les raisins secs, les confitures de pommes et de prunes viennent de la Perse par Bendeur-Abbass et Mascate, et sont presque entièrement consommés à Zanzibar. Dans ces derniers temps il a été porté, par navires français, à Zanzibar, dans des flacons bouchés à l'émeri, des fruits au sirop, dont la préparation s'est beaucoup améliorée et développée depuis quelques années. Cet article serait tout à fait propre à la consommation locale, et son prix en permettrait l'usage à toutes les personnes de condition un peu aisée. Je crois qu'il serait bientôt préféré aux confitures de Perse. Le Sultan en

a pris une assez grande quantité à bord de *la Grenouille*; mais (les substitutions de ce genre ne sont que trop communes dans nos exportations à l'étranger), au lieu de fruits au sirop que Saïd avait cru acheter, il a trouvé, en majeure partie, des fruits à l'eau-de-vie, dont l'usage n'est pas de son goût, et lui est d'ailleurs, on le sait, défendu par sa religion. Son mécontentement a été d'autant plus vif, qu'il a cru pouvoir attribuer cette déception à la mauvaise foi du capitaine. Il n'est pas besoin d'appuyer sur ce fait pour qu'on en comprenne les conséquences fâcheuses. Quoi qu'il en coûte à l'amour-propre national, je crois qu'il est de l'intérêt de notre commerce extérieur de dévoiler de pareilles turpitudes.

Nattes. — Quelques-unes sont exportées aux Comorres et à la côte de Mozambique, à Nossi-bé et à la côte ouest de Madagascar.

Coton en laine (so., *pemba*) et *coton filé* (so., *ouzi*). — Le premier, qui provient du Keutch et surtout de Bombay, est importé aux Bénadir et à Zanzibar en quantité annuelle de 45 à 50 tonneaux, au prix de 2 piastres à 2 piastres 1/4 la frazela. Aux Bénadir, on en fabrique ces étoffes dont j'ai parlé en traitant du commerce intérieur, et dont une partie est expédiée dans les pays à l'ouest et dans les ports soumal du nord. Dans les autres localités, le coton en laine ne sert que pour rembourrage. On importe aussi à Bombay, tous les ans, 4,000 à 5,000 frazela de coton filé.

Étoffes de coton. — Ces étoffes comprennent une infinité d'articles ayant, chacun, un usage particulier et un nom différent selon sa provenance. On n'en saurait donner une idée exacte qu'au moyen d'échantillons choisis dans ce but.

M. l'agent commercial en a dû faire une collection complète; je me bornerai donc à des indications générales. Les cotonnades en pièces sont presque exclusivement de fabriques américaine et anglaise, et comprennent surtout des cotons blancs et unis, de diverses qualités. Au nombre de ceux-ci figure, pour la part la plus importante, le coton américain dit *khami*, dont la consommation est si généralement répandue dans les pays arabes. Depuis quelque temps, le prix en a baissé à Zanzibar; la pièce qui se vendait, il y a peu d'années, 3 piastres 1/2 n'est payée maintenant que 2 piastres 3/4 et même 2 piastres 1/2; celle qui était d'abord du prix de 2 piastres 3/4 est obtenue à 2 piastres 1/4. Les cotons imprimés sont aussi de provenances américaine et anglaise, mais plutôt de cette dernière; ils servent pour literie, rideaux et vêtements des femmes de condition aisée. Bombay en exporte annuellement à la côte de 8,000 à 10,000 pièces, et de 20,000 à 25,000 pièces de coton blanc. Les étoffes de dimensions arrêtées, dont chaque pièce est confectionnée spécialement pour tel détail du vêtement des hommes ou des femmes, sont presque toutes de fabrique hindoue, et viennent principalement du Keutch et du Gouzerate; quelques-unes seulement sont tissées à Mascate. Cette disposition les rend plus propres que les étoffes en pièces à la consommation individuelle et au commerce de détail. Destinées, d'ailleurs, à la classe pauvre ou peu aisée et aux esclaves, elles sont, en grande partie, de très-mauvaise qualité et de fabrication grossière.

Les cotons américains n'arrivent directement qu'à Zanzibar; il en est de même des cotons anglais venant d'Europe, mais toutes les étoffes importées d'ailleurs sont dirigées de

prime abord sur plusieurs points autres que Zanzibar : ce sont les Bénadir, Lâmou, Mombase, les Kiloua et, quelquefois, M'gâo. Lâmou et Mombase sont, après Zanzibar, les deux localités où l'on consomme le plus d'étoffes de Mascate. A M'rima, la principale consommation porte sur celles de l'Inde. Dans les Bénadir et le nord du Souahhel, les cotons américains ont moins de débouchés que sur la côte qui s'étend au sud de Zanzibar, où dominent cependant, encore aujourd'hui, le goût des tissus de l'Inde et l'usage des toiles bleues dites *guinées*. Aussi l'importation en est-elle toujours très-considérable. La quantité qu'en fournit annuellement le Keutch n'est pas moindre de 150,000 pièces de 3, 6 1/2, 7 et 12 *gueuz* (33 pouces et 6 lignes anglais) de long ; celle de Bombay est, en moyenne, d'environ 110,000 pièces, représentant une valeur de près de 2 *laks* de roupies, cela sans compter les cotonnades du même genre que fournissent Surate et Mascate.

Bois de construction ou autres. — Les premiers ne sont exportés que par des bateaux de Meheura pour la côte sud d'Arabie. Il vient de l'Inde et de Madagascar un peu de bois de sandal, et une partie de celui qui est importé de ce dernier pays est réexportée pour l'Inde. Il sert de bois à brûler pour certaines cérémonies religieuses des banians et des Parsis. Le bois de sandal des côtes de Malabar et de Canara est bien supérieur à celui de Madagascar ; il est aussi plus odoriférant. Il est seul employé comme bois de senteur et pour la fabrication des essences.

Sel. — Les bateaux de Meheura et d'autres points de la côte sud d'Arabie en importent ordinairement à Zanzibar ; ils en déposent aussi à Lâmou et à Mombase.

Verroterie. — Elle est importée, dans les possessions d'Afrique, en partie de Bombay, en partie de Djedda et Moka, mais surtout par les navires anglais qui commercent à Zanzibar; ce dernier marché en approvisionne presque toute la côte. Lâmou et les Bénadir en reçoivent directement un peu : celle-là, de l'Inde; ceux-ci, de la mer Rouge.

Les ports du golfe Arabique, qui conservèrent pendant si longtemps le monopole de cette branche de commerce, placent maintenant, à grand'peine, à la côte un millier de *teurdy* (ballot en nattes contenant de 7 à 7 frazela 1/2) de verroteries. La participation des Européens aux transactions commerciales de la côte orientale d'Afrique, et l'abolition de la traite, qui, selon les probabilités, s'étendra bientôt à tout ce littoral, doivent diminuer encore l'importation des perles de Venise par la voie de la mer Rouge, en même temps que la consommation de cet article.

Laiton. — Il vient d'Angleterre, d'Amérique et de l'Inde. C'est sur Zanzibar seulement qu'il est dirigé en droite ligne au sortir des deux premiers pays; mais il en arrive également d'Europe par Bombay, d'où Lâmou et Mombase le reçoivent ordinairement, ainsi que le laiton de l'Inde dit *mazoka*. Celui-ci est particulièrement importé de Mandévi, l'un des ports du Keutch, en quantité d'environ 4 tonneaux par an, représentant une valeur de 1,800 à 1,900 piastres. Bombay en envoie au moins 2 tonneaux valant environ 1,100 piastres; de ce port, en outre, il est quelquefois expédié aux Bénadir un peu de vieux cuivre en feuilles, en clous et en débris de vases.

Fil de fer. — Il vient d'Angleterre directement par Bombay, de même que le fer en barre. Les autres métaux, dont

j'ai déjà parlé comme figurant dans le commerce intérieur, le plomb, l'étain et le cuivre rouge, sont importés de Bombay presque exclusivement.

Poudre de guerre. — Elle était, il y a quelques années, fournie à Zanzibar concurremment par les Américains et les Anglais; mais, depuis, la poudre anglaise est préférée et recherchée, même pour le trafic de la côte; aussi, tant qu'il y en a sur le marché, à 12 piastres le quintal, la poudre américaine ne trouve-t-elle pas d'acheteurs à un prix moindre d'un tiers.

On en place à Zanzibar de 400 à 500 barils de 25 livres, au prix courant de 3 piastres à 3 piastres 1/2.

Armes. — A part quelques armes de luxe apportées seulement sur commande, les fusils employés sont de fabrique anglaise et importés, à peu d'exceptions près, par des navires anglais. Ils ne coûtent plus que 3 piastres, grâce à l'importation assez considérable qu'en fit directement le navire du Sultan, la *Caroline*, à son retour d'Angleterre, et par suite de laquelle ils furent livrés aux marchands indigènes pour 5 piastres 1/4 au lieu de 3 1/2 et 5 3/4. Les Américains, qui les tiraient d'Angleterre, n'auront plus de bénéfice à en porter désormais à Zanzibar.

Les lames de sabre, montées et non montées, arrivent d'Angleterre; on importe aussi des sabres de l'Yémen. La consommation de cet article, sur la côte, est loin d'être égale à celle des fusils.

Vaisselle. — Sous cette dénomination sont compris les articles de poterie et porcelaine qui proviennent, pour chacun de ces genres, de pays différents. La faïence de fabrique anglaise est amenée plus particulièrement par les na-

vires de cette nation qui commercent avec Zanzibar. La majeure partie de la porcelaine est d'origine chinoise ; elle arrive presque entièrement par Bombay, dont l'exportation annuelle de cet article, pour la côte d'Afrique, représente une valeur d'environ 12,000 roupies ; il vient aussi un peu de porcelaine de Chine par navires américains. Le surplus de la porcelaine importée est de manufacture anglaise. Du reste, toute la vaisselle introduite dans le pays, quels qu'en soient le genre et la provenance, est d'un goût plus que médiocre et d'un prix relatif. Parmi la poterie, qui vient en majeure partie de l'Inde, figurent un grand nombre de gargoulettes fabriquées à Mascate. Quelques pièces de vaisselle (faïence et porcelaine) d'origine française ont été importées de Maïotte dans ces derniers temps.

Verrerie. — Il en est de cet article comme du précédent pour la qualité et la quantité de la consommation. La verrerie a été apportée, depuis plusieurs années, par des navires anglais, français et américains. Elle comprend principalement de la gobeleterie commune et des cristaux de table. Le vitrage des fenêtres est chose trop rare dans le pays pour donner lieu à une importation notable. La miroiterie n'est pas non plus prodiguée dans l'ameublement des maisons, et le peu de glaces d'une certaine dimension, qu'on trouve chez les gens riches, sont de très-médiocre qualité, quant à la glace même, et du goût le plus arriéré quant à la forme et à la sculpture du cadre. Maïotte commence également à importer un peu de verrerie.

Quincaillerie. — Tous les articles de quincaillerie, serrurerie, clouterie, coutellerie, chaudronnerie et ferblanterie, qui entrent dans la consommation des États d'Afrique, sont

de fabrique anglaise, et importés soit directement par navires anglais, soit de Bombay par bateaux du pays. Il en arrive annuellement de ce port pour plus de 250,000 francs. Parmi les articles de chaudronnerie très-recherchés à la côte et à l'intérieur de l'Afrique, sont les marmites en fonte; depuis quelques années, l'insuffisance de leur importation est telle, que ses habitants s'en approvisionnent à Maïotte; nos expéditeurs sont donc certains d'en trouver un débit toujours avantageux sur le marché de Zanzibar.

Meubles. — Dans cette catégorie, nous comprenons principalement des chaises à fond de bois et des fauteuils rotinés venant de Chine par Bombay, et d'Amérique par navires américains; puis des canapés, lits, tables, buffets de forme rectiligne et complétement dépourvus d'ornements; ces derniers objets sont fournis plus spécialement par l'Inde; aussi bien que quelques pièces de menuiserie travaillées à jours et destinées à être placées comme garnitures de fenêtres et autres ouvertures ménagées dans les murs des maisons. Si peu luxueux que soit un pareil ameublement, les maisons de Zanzibar qui peuvent en offrir l'assortiment complet sont rares; et dans les autres villes, Lâmou et Mombase exceptées, il n'y a, avec le *kibani* indigène, d'autres meubles en usage qu'un petit nombre de chaises de Chine : souvent encore ne les rencontre-t-on que chez les marchands banians ou indiens de l'endroit.

Vêtements confectionnés. — Ils viennent de Mascate et de l'Yémen à Zanzibar, très-peu à Mombase, mais beaucoup à Lâmou, dont les habitants ont, plus que tous les autres Souahhéli, le goût de la toilette et du costume arabe. Il en arrive aussi quelquefois d'Anjouan. Inutile de dire qu'aucun

des vêtements qui composent le costume européen ne saurait convenir ici.

Tapis de pied. — Les tapis de Turquie sont apportés par les bateaux de l'Yémen; ceux de Perse, de Bassora et de Bendeur-Abbass, par Mascate. Quoique l'emploi de ce meuble soit entièrement dans les usages de l'Orient, la consommation en est assez bornée dans les États d'Afrique où, partout ailleurs que dans les maisons riches des deux ou trois principales villes, les indigènes se contentent de la modeste natte. La température de ce pays y rend, d'ailleurs, l'utilité des tapis beaucoup moins réelle que sous des latitudes plus élevées.

Eau de rose et huiles essentielles. — Ces deux articles viennent en petite quantité de l'Yémen, et surtout de la Perse, par Mascate et Bendeur-Abbass; ils sont dirigés sur Lâmou, Mombase, et principalement sur Zanzibar. On en réexporte une partie aux Comorres. L'Inde fournit également un peu d'huiles de rose et de sandal.

Droguerie. — Je réunis sous ce titre l'aloès, le sang-dragon, l'encens, la gomme arabique, la myrrhe, le gingembre, le cardamome, la coriandre, le fenugrec, la cannelle, le benjoin, le poivre, le thé, le safran, l'assa-fœtida, la soude, le colombo : toutes ces substances, sauf le poivre, la gomme arabique et le thé, arrivent à la côte d'Afrique en quantité très-restreinte, et seulement pour la consommation de Zanzibar, où n'en sont réexportées qu'accidentellement. L'aloès (soum., *hhomneur*) et le sang-dragon amenés de Socotra sont réexportés en presque totalité. L'encens (soum., *beïo*) vient des pays soumal du nord, quelquefois par les ports situés entre Beurbeura et Guardafui, ou au-

trement par terre jusqu'à Moguedchou; il en arrive aussi, mais plus rarement, de la côte sud d'Arabie et de Socotra. La gomme arabique (soum., *hăbko*), la myrrhe (soum., *malmel* et *hhadi*), récoltées chez les Ougadine, les Loulbahanté, les Meurrihan' et les Galla, sont apportées de ces divers lieux, par terre, aux Bénadir, et dirigées directement sur l'Inde ou bien envoyées à Zanzibar, d'où elles reçoivent ultérieurement la même destination. Le gingembre, le cardamome, la coriandre (so., *vionggo-viam'tellé*), le fenugrec (so., *ouatou*,—*hhaleba* des Arabes), la cannelle, le benjoin, le poivre (so., *pilipili*) et le thé sont expédiés de Bombay à Zanzibar. Le safran est apporté de Bendeur-Abbass et de Bouchire par les navires de Mascate; on en tire également un peu de la mer Rouge. L'usage du thé paraît devoir se développer à Zanzibar et à Mombase; on prétend que dans ces deux villes on en consomme déjà autant que de café. L'importation en poivre, faite annuellement par Bombay, varie de 800 à 900 quintaux; celle du benjoin peut être de 25 à 30 quintaux. L'assa-fœtida vient de la côte de Perse par Mascate; la soude ou *mogat*, du pays de Ganãné aux Bénadir. La racine de colombo est recueillie aux environs de Mombase.

Pour compléter la nomenclature des objets du commerce étranger, il me reste à en signaler quelques-uns qui n'ont pas figuré dans le commerce intérieur.

Chevaux (so., *farassi*; soum., *fereus*). — Ils arrivent à Zanzibar de Mascate, du Keutch et de Hhafoun. Les premiers, issus de la belle race d'Arabie et, par conséquent, bien supérieurs aux autres, sont vendus de 150 à 200 piastres; ceux du Keutch, de 100 à 160 piastres; et ceux de Hhafoun,

de 25 à 40 : de ceux-ci, il n'est guère importé plus d'une dizaine par an; les autres ne le sont que sur commande. Il vient aussi à Zanzibar quelques mules de Bendeur-Abbass et de Mascate. On porte enfin, dans cette dernière ville, une espèce de fourrage en corde nommé *ibis*, qu'on donne aux chevaux dans la saison des pluies.

Viande de bœuf salée, boucanée, ou préparée (so., *ngniama-ia-tchiomvi*, *ia-mitanda*, ou *ia-houkangga*). — Elle ne vient que de la côte ouest de Madagascar, où elle est préparée souvent par les équipages des bateaux qui vont l'y chercher; elle est consommée en partie à Zanzibar et à Mombase, mais sert surtout comme provision de mer à bord des bateaux arabes ou souahhéli.

Huile de poisson (so., *mafoutha-ia-sifa*). — Il en est apporté à Lâmou, Mombase, et principalement à Zanzibar, par les bateaux de la côte de Meheura, en jarres dites *farrah*, qui contiennent de 5 à 7 frazela 1/2 et sont vendues au prix de 5 à 8 piastres. Elle est extraite d'un petit poisson nommé *dagaa* à Zanzibar, *simon* à Mombase, et *houma* à Mascate. Ce poisson est mis en masse dans un large trou maçonné, exposé au soleil, et où on le laisse se putréfier, puis on recueille et épure un peu l'huile qui monte à la surface; elle est employée dans le corroi dont on enduit les carènes des bateaux.

Piments (so., *pilipili hoko*). — Ils sont récoltés à Zanzibar et Mombase, et entrent depuis quelques années dans les exportations des Anglais et des Américains, au prix de 2 piastres la frazela; on en cultive maintenant sur les plantations de girofliers, dans les intervalles laissés entre ceux-ci, et cet article augmente de valeur.

Oranges (so., *matchoungga*). — Elles sont récoltées à Zanzibar et Pemba, d'où on en expédie à Mascate, au Keutch, à Bombay et aux Comorres. Mozambique en envoie aussi parfois, qu'on réexporte à Bombay.

Oignons (so., *kitou vouou*).—Ils sont fournis par M'kellé, Cheheur et autres points de la côte sud d'Arabie, où l'on en cultive beaucoup.

Bastin (so., *kamba*). — Il arrive aux États d'Afrique, de la grande Comorre, où on en fait abondamment, et de Bombay, en quantité d'environ 400 quintaux.

Savon (so., *sabouni*). — Il est apporté par les Américains, puis de l'Inde, de Maïotte et de Nossi-bé par bateaux du pays.

Tabac (so., *toumbako*). — Il vient, en feuilles paquetées ou tordues, de Madagascar, des Comorres et de divers points du littoral africain. Les Américains l'expédient en poudre, en corde et en figue. On le cultive, d'ailleurs, sur plusieurs points du Souahhel.

Soieries. — Elles sont importées de l'Inde (Surate et Bombay), quelquefois de l'Yémen, et enfin d'Europe par les navires français et anglais.

Parmi celles de l'Inde, il en est bien peu qui ne soient pas plus ou moins mélangées de coton. Le navire français *la Grenouille*, qui a passé à Zanzibar, l'année dernière, avec des échantillons nombreux et variés, en a reçu commande pour une valeur de 20,000 piastres. Le gouverneur de la ville, qui était l'un des commanditaires, m'a assuré qu'on en placerait annuellement, à Zanzibar, pour 10,000 piastres.

Spiritueux. — Zanzibar reçoit de Maïotte et de Nossi-bé quelques caisses de vin, d'eau-de-vie et de rhum;

toutefois l'usage de ces boissons, étant défendu aux mahométans et réprouvé par l'opinion, n'a lieu que d'une manière occulte, et ne saurait de longtemps prendre un grand développement dans les pays musulmans de l'Afrique orientale.

Mais, par une singulière contradiction, les croyants les plus orthodoxes pensent que les liqueurs ne leur sont pas interdites, et ils en usent volontiers; aussi le peu de navires français, soit d'Europe, soit de la Réunion, qui ont passé à Zanzibar en ont-ils toujours placé un certain nombre de caisses. Cependant la consommation possible serait, pour le moment, largement estimée en la portant à 200 caisses.

Fils, cordonnets et galons de soie, d'or et d'argent pour vêtements. Ils viennent de Perse par Mascate, de Surate et de Bombay par bateaux du pays, et de Londres par navires anglais.

Sirops. — Cet article est susceptible d'entrer pour une bonne part dans la consommation, car il est, de sa nature, tout à fait en accord avec les goûts et les habitudes hygiéniques des populations des villes. Il en a été souvent envoyé de la Réunion, et le débit en a été facile : il en arrive maintenant par Maïotte et Nossi-bé, exportés de ces endroits par des bateaux du pays. On vendrait, m'a-t-on dit, sans peine, 150 caisses à Zanzibar, qui ne reçoit guère d'autre provenance que quelques bouteilles de sirops plus ou moins vieux et de mauvaise fabrication.

Fournitures de marine. — De la toile à voiles, un peu de cordage en chanvre, du goudron, de l'étoupe, du brai, du pouliage, des pièces de mâture, des avirons, des planches de sap, le tout destiné, presque exclusivement, à l'entretien

ou au service des bâtiments du Sultan, sont fournis par les navires américains. Bombay entre aussi pour sa part dans ces approvisionnements; néanmoins le chiffre qui, pour ce dernier lieu, représente la valeur des fournitures de ce genre ne s'élève pas aujourd'hui à plus d'un millier de roupies par an.

On pourrait ajouter à l'énumération que je viens de faire un certain nombre de menus objets; mais ils sont sans importance réelle par leur quantité comme par leur valeur, et je crois n'avoir omis aucun article d'échange pouvant offrir de l'intérêt. Voyons maintenant par quels moyens les transactions s'opèrent.

MÉCANISME DE L'ÉCHANGE.

Les détails qui précèdent, et la position essentiellement maritime des pays dont il a été question, ont dû faire comprendre déjà que le transport des objets de traite devait avoir lieu tantôt par eau et tantôt par terre, pour qu'ils arrivassent à leur destination définitive. Ce transport n'est point, du reste, dévolu exclusivement à tel port ou à tel groupe de la population des États du Sultan, ni spécialement exécuté par quelqu'une des nations qui participent au commerce général. Tous et toutes y emploient des moyens à peu près en rapport avec la quantité de produits que chacun d'eux importe et exporte pour son compte.

Le transport par eau ne consiste ici que dans la navigation maritime proprement dite, sous les formes du petit et du grand cabotage. Quoique la région orientale de l'Afrique où s'effectue, pour moitié, le mouvement commercial que

je décris soit traversée par plusieurs beaux fleuves flottables sur une grande partie de leur étendue, et sillonnée par leurs nombreux affluents, ces cours d'eau ne paraissent pas, jusqu'à présent, avoir été utilisés pour le transport des marchandises ni pour les communications intérieures; et, soit par suite de l'existence de rapides et de cataractes, de la force du courant ou de toute autre difficulté pouvant entraver et même arrêter la circulation des bateaux, soit par le manque d'industrie ou le peu d'aptitude nautique des populations riveraines, on ne les a employés, comme voie commerciale, que dans un parcours de quelques lieues au-dessus de leur embouchure (1).

Le transport par terre n'emprunte rien non plus à nos moyens mécaniques de locomotion. Les marchandises sont portées à dos d'homme, dont la charge moyenne est de 40 livres; on ne se sert de bêtes de somme que dans les caravanes du Nyamouézi, pays très-riche en ânes, et dans celles des Soumal qui, outre les ânes, possèdent une quantité considérable de chameaux. Partout ailleurs, le transport des marchandises se fait à dos d'homme.

Les routes, à l'intérieur, ne sont autres que les sentiers battus par ces caravanes, et se réduisent à un petit nombre de grandes lignes menant, sans doute à travers mille sinuosités et des obstacles naturels infinis, de quelques points de la côte au cœur des populations avec lesquelles se font les échanges. Aussi tous ces trajets demandent-ils d'un mois à

(1) On a dit que des navires de 150 tonneaux remontent l'Oufidji pendant une semaine, et des bateaux pendant un mois; mais je n'ai pu vérifier l'exactitude de cette assertion, et le fait reste au moins douteux pour moi, d'après les renseignements que m'ont donnés les caboteurs.

deux mois et demi de marche pour être effectués par les piétons les plus diligents ; de plus, ils ne peuvent être entrepris qu'à certaines époques de l'année, soit afin de s'assurer, sur la route, des ressources en vivres et en eau, soit afin de ne pas trouver la circulation interrompue par les inondations qui proviennent des pluies torrentielles et du débordement des cours d'eau. L'époque de ces déplacements est, d'ailleurs, subordonnée aux habitudes commerciales et aux nécessités des travaux agricoles ou autres, auxquels se livrent, dans leur pays, les indigènes qui veulent trafiquer avec le littoral. Bref, les voyages de l'intérieur à la côte, et réciproquement, sont réglés par les saisons et divers autres faits non moins absolus, c'est-à-dire que le transport des marchandises par terre est périodique et ne peut être continu.

De plus, les circonstances météorologiques qui président à la navigation de l'océan Indien, la nature et les qualités nautiques des bateaux employés à la grande navigation, l'insuffisance de leurs moyens pour se diriger longtemps en haute mer, et l'impossibilité qui se présente, en vue de terre, d'aller contre vent et courant, les obligent à faire coïncider leurs opérations avec le cours régulier des moussons ; le cabotage lui-même est en partie assujetti à cette périodicité de mouvements.

Ainsi, du côté de la mer comme du côté du continent, presque toutes les marchandises qui alimentent le commerce tant intérieur qu'étranger, et qui ne font, pour ainsi dire, que traverser les possessions arabes du littoral, n'arrivent aux lieux d'échange qu'à des époques données ; et, par suite, le commerce de ces possessions est soumis à une intermittence semblable, et doit y conformer son mode d'o-

pération et de règlement. Ceci posé, je vais donner quelques détails sur les conditions et mouvements divers par lesquels passent les objets d'échange à partir du dernier point d'où ils viennent en entrant dans le pays, jusqu'à leur première destination quand ils en sortent.

Ainsi que je l'ai dit, chacun des pays qui prennent part au commerce de la côte y emploie à peu près la quantité de bâtiments nécessaires au transport des marchandises qu'il y importe ou qu'il en exporte.

L'Inde anglaise, le Keutch, les ports du golfe Persique, de l'Omân, des côtes sud d'Arabie et de la mer Rouge ont les leurs; il en est de même de Zanzibar et de quelques-uns des ports qui en dépendent. Le chiffre total de ces navires s'élève à environ cent soixante-dix; ils jaugent de 30 à 150 et 160 tonneaux, la plupart de 50 à 60. Beaucoup d'entre eux servent aussi au cabotage soit accidentellement, soit pour un temps donné et prévu; toutefois celui-ci est principalement effectué par des bateaux plus petits et des barques, au nombre de cent cinquante peut-être, parmi lesquels une cinquantaine de bateaux pêcheurs, de Soûr, nommés *beden*, du port de 15 à 25 tonneaux, et qui font le cabotage entre Zanzibar et la côte de M'rima, particulièrement durant la mousson du sud-ouest; les autres petits bateaux et barques appartiennent nécessairement à Zanzibar et ses dépendances. Il en est de plusieurs sortes qui se distinguent par des différences dans la construction de la coque, dans la mâture et la voilure; je crois inutile de les décrire, et je renvoie à l'Album les personnes qui désirent s'en faire une idée.

Revenons aux navires de grande navigation : voici, à peu

près, leur répartition entre les divers pays qui les fournissent :

Inde anglaise et États protégés.. .	35	
Côte d'Omân et du golfe Persique.	50	non compris les bateaux de pêche dits beden.
Côte sud d'Arabie (M'kellé, Chehheur et pays de Meheura).. . .	25	
Mer Rouge (Djedda, Moka, etc.)..	10	(de 6 à 15).
Côte d'Afrique..	50	y compris 3 ou 4 bateaux, peut-être, des ports soumal du nord.
Total. . . .	170	

Il y a quelques années, ce chiffre était plus considérable; le gouverneur de Zanzibar m'a raconté, à ce sujet, que, se trouvant un soir chez le fils du Sultan, Syed Khaled, avec d'autres personnes, la conversation tomba sur le mouvement de la navigation dans ce port. Des paris s'engagèrent sur le nombre des bateaux qui le fréquentaient : c'était alors l'époque où ils y sont réunis. Pour trancher la question, on fit le dénombrement, et on en compta deux cent dix. Il s'ensuivrait que la diminution aurait été d'une quarantaine, et la cause en était, selon mon interlocuteur, dans la suppression de la traite sous pavillon arabe au nord de l'équateur. Le fermier des douanes m'a assuré, de son côté, qu'il résultait, pour lui, du même fait, une perte de 50,000 piastres par an (1). Quoi qu'il en soit, voici quelle est la marche générale du mouvement et des opérations de cette marine de long cours.

En prenant pour point de départ le début de la mousson

(1) Je citerai encore, à l'appui de cette opinion, le passage suivant d'une note sur les affaires commerciales, que M. Ward, consul des États-Unis à Zanzibar, m'adressait officieusement, en réponse à quelques ren-

de nord-est, les premiers arrivages du nord sont fournis par les bateaux de Zanzibar, qui ont été porter des grains à la côte d'Arabie, et qui sont ordinairement de retour de la fin de novembre au commencement de décembre. Cependant, avant cette époque, il arrive quelquefois un, deux ou trois bateaux de Mascate; mais cela ne se présente que quand il y a eu des marchandises pressées à envoyer à Zanzibar ou des nouvelles importantes à y faire parvenir, comme, par exemple, celles de troubles survenus en Omân, circonstance assez fréquente. Dans cette dernière occurrence, on expédie de Mascate, dès que la mousson du sud a cessé, un des navires du Sultan, qu'on charge en même temps d'une provision de dattes, raisins, amandes et autres fruits de la plus récente récolte.

A part les cas exceptionnels que je viens d'indiquer, les grands bateaux de l'Omân et du golfe Persique, qui partent les premiers, n'appareillent guère avant la seconde quinzaine de novembre; ils sont, d'ailleurs, en petit nombre, et ils n'avancent ainsi leurs départs que parce qu'ils doivent faire plusieurs escales, entre autres celle de Socotra, où ils portent des dattes et prennent du semen et de l'aloès. Au besoin, ils cherchent un refuge contre le mauvais temps à la baie de Hhafoun et, plus au sud, à Ouarcheikh, Meurka ou Braoua. Ils y trouvent encore l'occasion d'exercer quelque négoce;

seignements que je l'avais prié de me donner : « Since the treaty with England to put a stop to the coast slave trade in the Imam's dominions, the coast trade is very much diminished; there is not in Zanzibar so great a demand for goods as there was. » Depuis la convention passée avec l'Angleterre, pour mettre fin, dans les possessions du Sultan, à la traite des esclaves sur la côte, le commerce de celle-ci a beaucoup diminué; Zanzibar ne demande plus autant de marchandises qu'auparavant.

sous ce rapport, les relâches de Lâmou et de Mombase, surtout la première, sont les plus fréquentées. Le gros de la flottille quitte l'Omân dans la première quinzaine de janvier. Tous ces navires, à de rares exceptions près, descendent jusqu'à Zanzibar, où ils arrivent à la fin de février. Leur chargement se compose, en proportions variées, d'étoffes pour turbans et ceintures, de vêtements (y compris les *bouchti*, burnous en poils de chèvre), de soies en fil, de tapis, de peaux en cuirs, de dattes et fruits secs, de pâtes et confitures, d'eau de rose, de blé, de fourrages (*ibis*), de gargoulettes et de diverses drogues.

Les bateaux partant de l'Inde (Bombay) et du Keutch appareillent de la fin de décembre à la mi-janvier, selon leur destination plus ou moins éloignée. Il en est qui vont jusqu'à Mozambique et à la côte ouest de Madagascar, après une courte relâche à Zanzibar ou à M'gâo; d'autres touchent à certains ports des Bénadir et du Souahhel. Dans ces escales, ils déposent quelques marchandises entre les mains de leur correspondant, s'ils en ont un; sinon, ils y laissent un agent qu'ils prennent à leur retour dans le nord. Tous ceux dont la destination définitive est Zanzibar y sont rendus d'ordinaire pour les derniers jours de mars.

Les bateaux de M'kellé, de Chehheur et de la côte de Meheura font route à la fin de janvier. Ceux de Meheura sont chargés de sel et de poisson salé. Les uns mouillent à Socotra, où ils s'approvisionnent d'aloès et de sang-dragon; d'autres, aux Bénadir, où ils trouvent toujours des passagers et un peu de fret pour le Souahhel. Ils se défont d'une partie de leur sel à Lâmou, parfois à Mombase, et le reste arrive à Zanzibar. Les bateaux de M'kellé et de Chehheur ont, à

bord, des oignons, un peu d'aloès, de gomme et autres drogues, puis du requin salé. En passant aux Bénadir, ils prennent du semen, des cornes de rhinocéros, de l'ambre gris en petite quantité ; ils ont aussi habituellement, comme passagers, un certain nombre d'individus qui quittent temporairement leur pays, pour aller chercher fortune à Zanzibar, où ils s'emploient, les uns comme heummaline (portefaix), et quelques autres en qualité de soldats. Chacun de ces bateaux a coutume d'emporter, en marchandises et argent, de quoi se procurer, pour son retour, au moins la moitié de son chargement, que compléteront les bagages et vivres des passagers, et les provisions, en grains principalement, que leurs compatriotes émigrés à Zanzibar envoient aux parents qu'ils ont laissés en Arabie.

Les bateaux de la mer Rouge partent à la fin de janvier. Ce sont eux spécialement qui servent au transport, aller et retour, des pèlerins du Souahhel et des Bénadir. Leur cargaison ordinaire comprend du café en grain et en coque, de la verroterie, des pièces de toile fine et soieries, de l'essence de rose, du vieux cuivre, quelques tapis; et quand ils ont touché à l'un des ports de la côte soumal, entre Beurbeura et Guardafui, ils ont aussi un peu d'encens et de gommes. Ils déposent aux Bénadir une partie de leur verroterie, le café en coque, le vieux cuivre, et les échangent contre des peaux et des cornes, des grains, de l'argent et parfois de l'ivoire qu'ils vendent à Zanzibar. La fin de février est le moment où les divers bateaux ci-dessus mentionnés se trouvent réunis en plus grand nombre dans le port de Zanzibar. Alors beaucoup d'entre eux se halent à terre pour visiter et remettre leur carène en bon état; d'autres qui ne

doivent retourner dans le nord qu'à la fin de la prochaine mousson de sud-ouest ont été, peu de jours après leur arrivée à Zanzibar, dirigés vers les Kiloua, M'gâo ou la côte de Mozambique, ou bien se sont rendus aux Comorres, à Nossi-bé et à la côte de Madagascar, avec des chargements appropriés aux besoins des localités qu'ils veulent parcourir. Enfin c'est un temps de repos pour ceux qui vont repartir avec les premiers jours de la mousson de sud-ouest.

Alors aussi s'exécute le règlement des comptes pour les transactions opérées depuis le commencement du *nirouz*. L'ouverture de cette liquidation est signifiée, à la demande du fermier des douanes, par un ordre du gouverneur, et publiée à son de cornes jusque dans les faubourgs de la ville.

A l'arrivage du nord, ce sont généralement les négociants de Zanzibar qui sont les débiteurs. Ils soldent soit en numéraire, soit en produits (ivoire, grains, girofle, copal, etc.), ou bien font de nouveaux billets accrus du montant de l'intérêt des sommes dues pour la prolongation accordée, et dont l'échéance est reportée au prochain règlement de comptes. Puis on recommence à négocier au sujet des articles récemment importés, et pour lesquels les recouvrements n'auront lieu, sauf conditions contraires, qu'à la fin de l'année, c'est-à-dire dans les derniers jours d'août. A cet effet, une obligation est passée devant témoins ou devant le cadi, portant que le débiteur payera aux créanciers, à une époque convenue, telle somme en argent ou en telle marchandise, à raison de tant la frazéla; un échantillon de cette marchandise et de la qualité dont elle devra être reste entre les mains des deux parties.

Les comptes à peine réglés, les départs pour le nord com-

mencent dès les premiers jours d'avril dans l'ordre suivant, fixé selon le plus ou moins d'éloignement du lieu de destination. Ce sont successivement les bateaux du golfe Persique et du Keutch, de Bombay, de l'Yémen et la côte sud d'Arabie; enfin les derniers sont ceux qui se rendent aux Bénadir et à Lâmou.

L'époque des expéditions, pour le nord, des divers ports de la côte d'Afrique est la même qu'à Zanzibar; elles ne sont, du reste, faites que par Lâmou et Mombase.

Après ces départs, la grande navigation, par bateaux indigènes, est interrompue pendant trois mois et demi environ, des premiers jours de mai au 15 août. Les bateaux qui n'ont pas pris l'une des directions déjà indiquées concourent avec les caboteurs à la répartition, sur les différents points de la côte, des marchandises nouvellement apportées à Zanzibar. Je décrirai tout à l'heure les mouvements du cabotage; mais, pour en finir avec la navigation de long cours, je citerai un passage du rapport de M. Loarer, qui présente un tableau aussi pittoresque que fidèle d'une partie du mouvement commercial des Arabes le long de la côte d'Afrique.

« Les boutres et les Arabes, dans leur pénible naviga-
« tion, rasent continuellement les côtes, et, toutes les fois
« qu'une occasion se présente à eux de faire la plus chétive
« spéculation, ils ne la laissent pas échapper. La composi-
« tion de leurs chargements et l'agglomération de petits
« pacotilleurs, que l'on trouve à bord de la plupart des ba-
« teaux, favorisent admirablement cet instinct mercantile.
« Tel individu, parti d'un port de l'Inde ou de l'Arabie avec
« une valeur de 500 piastres en marchandises dont il est

« sûr de trouver un placement avantageux à Zanzibar, et
« dans l'intention première d'y amener sa petite pacotille,
« la vend et échange trois ou quatre fois, sur la route, les
« articles qu'il s'est procurés en retour ; de sorte que, bien
« souvent, il n'apporte à sa destination que les piastres pro-
« venant de ces diverses spéculations.

« Le temps n'est rien pour le navigateur arabe : il a
« six mois pour faire une traversée qu'un autre achève-
« rait en moins d'un mois; il est excessivement curieux,
« aventureux et en même temps économe jusqu'à l'avarice.
« La plupart du temps, il n'a d'autre habitation que son
« boutre. S'il vous dit qu'il a une femme à Mascate, une
« autre à Zanzibar, ces différents ménages ne lui coûtent
« que peu ou point d'entretien ; ce sont pour lui des espèces
« d'hôtelleries où il paye, quand il s'y trouve, pour son
« loyer et sa pension ; ses femmes commercent, de leur côté,
« par les mains des esclaves mâles et subviennent ainsi à la
« dépense pendant les voyages du maître. Outre l'avantage
« d'un pied-à-terre, celui-ci trouve, dans ces intérieurs qui
« lui sont ouverts successivement, des factoreries tout in-
« stituées, plaçant, pendant son absence, les marchandises
« qu'il n'a pas pu vendre ou qui ne sont pas d'un débit im-
« médiat. Le même boutre, se rendant de Mascate à Zanzi-
« bar, fait ordinairement dix à douze escales avant d'arriver
« à sa destination. On ne doit excepter de cette règle géné-
« rale que les bateaux appartenant à ce dernier port, les-
« quels ne relâchent ordinairenent que pour faire de l'eau
« et du bois. »

Maintenant je vais donner une idée générale des opérations faites par le petit nombre de navires chrétiens qui

participent au mouvement commercial de la côte orientale d'Afrique.

Les Américains et les Anglais sont les seuls qui entretiennent des relations suivies avec les États du Sultan (1). La marine française du commerce n'a fait, jusqu'à présent, à Zanzibar que de rares apparitions, sans aucune régularité, et le passage, dans ces derniers temps, de deux ou trois bâtiments de Hambourg et de Brême, d'un faible tonnage, n'est encore qu'un accident.

Dans un travail précédent, qui a été publié aux *Annales maritimes* et à la *Revue coloniale*, numéros de décembre 1843, j'ai déjà indiqué la nature et le mode d'opérations du commerce américain sur le marché de Zanzibar, et la valeur des échanges effectués par lui jusqu'en 1842. Ce travail comprenait aussi une appréciation analogue du commerce anglais. Il me suffira donc de signaler ici les modifications qu'ils ont pu, l'un et l'autre, éprouver depuis, sous ces divers rapports.

Après plusieurs transformations dans la raison de la maison de Salem, qui avait, dès lors, un comptoir à Zanzibar, et dans le personnel qu'elle employait, ce comptoir fonctionne toujours sous la direction ostensible d'un M. Febeen dit Franck; mais M. Ward, le consul américain, a une grande part d'influence dans les opérations, s'il n'en a pas même la direction supérieure. Celles-ci consistent à placer les chargements importés par les navires de la maison et à leur préparer des cargaisons pour le retour. Ces navires, au

(1) Je ne crois pas devoir tenir compte des opérations clandestines de traite que peuvent faire des navires négriers dans quelques ports du sud des possessions arabes.

nombre de cinq, sont expédiés successivement d'Amérique, à deux mois et demi, trois ou quatre mois d'intervalle l'un de l'autre; il en passe donc, selon les circonstances, trois ou quatre chaque année à Zanzibar. Malgré l'interdiction commerciale décrétée à Madagascar contre les blancs, et qui s'est étendue aux Américains (1), les navires dont il s'agit ont coutume d'y toucher et sont même parvenus, après bien des réclamations et des pourparlers, à y déposer de nouveau des marchandises; toutefois, par une sorte d'accommodement avec la défense de ne rien laisser emporter du pays par les étrangers, ces marchandises ont été payées à Zanzibar, au moyen d'une assignation sur un négociant de cette place, qui était, à ce qu'il paraît, en affaires avec quelques antalaot's ou quelques banians de Majunga.

Outre ces navires, il en vient trois ou quatre expédiés par des maisons de Boston, et qui se font concurrence. Je crois, sans en être sûr, que l'une d'elles a eu pendant un certain temps un agent ou correspondant à Zanzibar; mais, dernièrement du moins, il n'y avait d'autre maison américaine, en cette place, que celle dont j'ai d'abord parlé. Les capitaines ou subrécargues des bâtiments de Boston sont chargés de gérer eux-mêmes les affaires du navire; chacun d'eux traite avec un, deux ou trois des grands négociants banians ou hindous établis sur les lieux, pour tout ou partie de sa cargaison; en échange de quoi il devra recevoir, à une époque indiquée, une valeur équivalente en

(1) Cette interdiction eut d'abord pour effet de suspendre non-seulement les opérations du comptoir secondaire qu'ils avaient à Majunga, mais encore l'exportation de l'argent et des marchandises du pays déjà acquises par le gérant de l'établissement.

ivoire, copal, etc., etc., de telle qualité, à raison de tant la frazela.

L'affaire est ordinairement agencée par un courtier ou commissionnaire qui est chargé d'assurer les rentrées et de préparer les objets qui doivent composer la cargaison de retour; il lui revient 2 1/2 pour 100 de commission, tant sur cette dernière que sur celle d'arrivée.

Alors le navire va faire quelque escale intermédiaire à Nossi-bé et Madagascar, ou à Maïotte et Mozambique, ou à Moka. Plusieurs ont été sur la côte, à Tonggui ou Kiongga (1), traiter du copal. En 1847, il est venu huit navires américains à Zanzibar; en 1848, le nombre en a été moindre de moitié, mais ce sont les navires de Boston qui ont manqué.

Les marchandises importées par les Américains sont toujours à peu près les mêmes quant à la qualité et à la variété; il ne s'y trouve d'article qui soit spécialement convenable pour le commerce du Zanguebar que leur coton manufacturé; et, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir sur la valeur totale de leurs importations, le chiffre n'en a jamais été au delà de 300,000 à 350,000 piastres (piastres américaines), dont un quart ou un tiers seulement en numéraire. Les objets qui composent la cargaison, outre les cotonnades, sont : du sucre en pain, des farines et salaisons, des meubles, un peu de quincaillerie et de vaisselle, du savon, du tabac, de la bougie, quelques centaines de paniers

(1) Ces deux points, qu'on désigne le plus souvent par Tonggui, sont placés tout près l'un de l'autre et du cap Delgado, sur la rive gauche de la rivière Ménaguené : Tonggui est aux Portugais, Kiongga est au sultan Saïd et a pour chef un certain Bacari-M'chiamo.

de cidre, du papier à écrire, de la poudre et des fournitures de marine.

Leurs exportations ont également peu varié; ce sont toujours principalement de l'ivoire, des peaux, du copal, du girofle, quelques drogues, du sésame et, plus récemment, des piments; ils n'exportent plus ordinairement d'huile de coco. Leurs chargements de retour comprennent, en outre, le café qu'ils vont prendre à Moka et les produits de Madagascar (peaux, suif, copal), qu'ils peuvent se procurer en partie à Majunga et en partie à Nossi-bé.

Je passe aux Anglais.

Après la liquidation de la maison Hunt, en 1840, une société, dont la raison était Anderson et compagnie, avait établi à Zanzibar un nouveau comptoir anglais, ayant pour gérant un M. Peters. Ses opérations étaient plus restreintes que celles de sa devancière et se bornaient, je crois, aux transactions possibles sur le marché de Zanzibar. Un M. Wilson y avait organisé, plus tard, un autre comptoir qui devait, disait-on, correspondre avec une maison de Bombay. Enfin plusieurs tentatives individuelles ont été faites soit dans ce sens, soit pour monter des opérations avec la métropole; mais tous ces essais ont échoué ou n'ont eu que de minimes résultats. A mon dernier passage à Zanzibar, M. Peters était mort; la maison de Londres, dont il avait été le représentant, avait envoyé un agent qui s'occupait de la liquidation des affaires, et le brick anglais *l'Arrow* se tenait prêt à emporter le matériel restant.

Les importations des Anglais consistent principalement en verroterie, vaisselle, quincaillerie, armes, poudre, étoffes de coton, représentant une valeur d'environ 215,000 pias-

tres; et leurs exportations, en copal, sésame, ivoire, cornes de rhinocéros, cire, drogues et peaux de bœuf. Outre les spéculations dont il vient d'être question, deux ou trois navires de Maurice vont annuellement, aux époques des changements de mousson, charger des bœufs à Braoua. Une ou deux cargaisons d'ânes ont aussi été exportées de Moguedchou, il y a quelques années, par navires de cette colonie.

L'apparition, dans les États du Sultan, des navires de Brême et de Hambourg, dont il est parlé précédemment, est de date récente, et a eu, sans doute, jusqu'à présent pour but plutôt une sorte d'exploration commerciale que des spéculations faites d'après un plan d'opération arrêté. Ils ont importé des toiles, de la verroterie, de la quincaillerie, et exporté un peu d'ivoire, de copal, ainsi que des drogues; je crois qu'un ou deux d'entre eux se sont même rendus à Moka pour y prendre du café : en un mot, il n'y a encore rien de bien caractérisé dans la nature de leurs transactions.

Je dois maintenant expliquer comment sont distribuées les marchandises importées des divers pays et par les diverses voies qui ont été indiquées, tant à Zanzibar qu'en quelques-uns des points du littoral qui en dépend; ce sera en même temps décrire les mouvements du cabotage.

Les marchandises destinées à telle partie de la côte, soit pour la consommation, soit, surtout, pour être échangées avec les peuplades de l'intérieur, y sont transportées du port qui les a reçues directement, par des bateaux côtiers de dimensions et de genres différents, jaugeant de 8 à 25 et jusqu'à 30 tonneaux. Il faut y ajouter, ainsi que je l'ai dit plus haut, un petit nombre de grands bateaux qui trouvent

avantage à s'y employer, au lieu de rester inoccupés jusqu'à la mi-août.

Les caboteurs les plus actifs sont les bateaux nommés *beden*; une centaine environ de ces bateaux, le plus souvent du port de 18 à 20 tonneaux et construits, pour la plupart, à Soûr (Omân), en partent, chaque année, approvisionnés de sel, et armés pour la pêche. Ils commencent en quittant le port et principalement de Ras-el-Hhad à Mocira; passant ensuite rapidement, en deux ou trois jours de beau temps, de la côte sud-est d'Arabie à la côte d'Afrique, et s'arrêtant, au besoin, dans quelque baie de Socotra, ils la continuent dans les baies de Hhafoun et d'El-Khazaïne et successivement à Fechout, M'routi, jusqu'à Ouarcheikh, se procurant, à l'occasion, un peu d'ambre gris. Alors ils visitent les Bénadir et plusieurs ports du Souahhel, où ils trouvent le placement des produits de leur pêche (requin et tazar salés).

Les uns s'arrêtent à Lâmou, d'autres à M'rima ou Zanzibar. Les premiers arrivés, qui vendent leur cargaison dans les ports du nord, font quelquefois une seconde excursion. Une partie de ces beden opèrent leur retour dans les premiers jours de la mousson de sud-ouest; d'autres, à la fin, et, dans ce dernier cas, ils s'emploient, en attendant, au cabotage. Quoique solidement construits, ces bateaux ont des façons très-fines et sont très-bons voiliers, ce qui leur donne de l'avantage sur leurs concurrents.

Il y a un mouvement de va-et-vient pendant toute l'année entre Zanzibar et la côte de M'rima, et ce mouvement s'étend même jusqu'à l'Oufidji; mais les communications entre cette île et les diverses parties des possessions arabes ou por-

tugaises du littoral ont lieu à des époques fixes et selon la mousson régnante.

Les départs de Zanzibar et de Lâmou pour les Kiloua et ports au sud, pour les Comorres, la côte de Madagascar et celle de Mozambique s'effectuent de décembre en mars. Une quarantaine de bateaux appareillent alors de Zanzibar pour ces divers parages; ils y restent pendant tout le fort de la mousson de sud-ouest, faisant du cabotage entre les Comorres, Nossi-bé et Madagascar.

Les bateaux armés pour le commerce spécial des Kiloua quittent Zanzibar à la mi-août au nombre de trente-cinq à quarante au plus, la vente des esclaves étant moins considérable qu'elle ne l'était autrefois. Ils descendent en louvoyant le long de la côte en dedans des îlots et récifs, profitant des brises de terre qui soufflent dans la matinée et des courants de marée; ils mettent ainsi, en moyenne, de sept à huit jours à se rendre à leur destination. A peu près à la même époque, arrivent aux Kiloua, pour y prendre du fret ou tâcher d'y placer un reste de marchandises, quelques-uns des bateaux partis au commencement de l'année pour les Comorres et la côte de Madagascar ou certains ports du Mozambique (Anggoji, Mozambique, Ibo, etc.).

Voilà donc, par suite des divers mouvements maritimes déjà décrits, tout le littoral des Bénadir à Tonggui, approvisionné de marchandises propres à la consommation de ses habitants et des peuplades de l'intérieur. D'un autre côté, de nombreuses caravanes envoyées par celles-ci y ont apporté les produits qu'elles destinent à l'échange. Comment et par quels agents ce dernier va-t-il s'opérer? Pour le faire

mieux comprendre, je dois d'abord donner une idée de la composition du personnel des possessions arabes.

Il y a, à Zanzibar, une quarantaine de négociants banians, hindous et arabes qui s'occupent d'affaires : je ne parle ici, bien entendu, que des négociants ayant un nom connu et un certain crédit sur la place.

En tête des premiers, qui sont les plus nombreux, il faut placer le banian Djiram, fermier général des douanes; puis encore la maison désignée sous le nom collectif d'Oulad-Bima (les enfants de Bima), Oulad-Monha, Oulad-Rama, Oulad-Kelendji, Kandjisettie, Man'la, Vania et quelques autres.

On cite comme les plus considérables, parmi les Hindous, Topan, Benda-Ali, Hima, Liman-el-Hindi, Hardji et Moussa-Manké.

Parmi les Arabes, enfin, on m'a désigné Sid-Hammoud, Saïd-ben-Donine, Hassan-ben-Ibrahim, et de plus quelques négociants originaires de l'Yémen ou y ayant des correspondants, et qui se livrent plus spécialement au commerce de la mer Rouge, à savoir : Sid-Abou-Bakari, Saad-Dibran, Sid-Mohhammed-Barkati, Ahhmed et Mohhammed, Ba-Abeud. Le gouverneur de la ville (Syed Séliman), l'un des fils du Sultan (Syed Khaled) et le Sultan lui-même pourraient figurer en tête de ce dernier groupe.

Les négociants banians tiennent, pour la plupart, à de grandes maisons de commerce du Keutch, en relations d'affaires avec d'autres maisons de Bombay ou réciproquement. Ils ont, en outre, des correspondants, soit à Mascate, soit à la côte sud d'Arabie; enfin ils entretiennent des agents sur

quelques-uns des principaux points de la côte, à Lâmou, Mombase, M'rima, les Kiloua, Tonggui, et même à Ibo, Mozambique, Anggoji, selon la nature des objets sur lesquels ils commercent plus particulièrement. Ces agents stationnent d'ordinaire deux ou trois ans dans chaque localité, et sont alternativement remplacés par d'autres employés de leurs maisons de Zanzibar. On m'a dit que les banians ne demeuraient ainsi à la côte que depuis une vingtaine d'années, et que la concurrence que cette situation nouvelle leur permettait de faire aux Arabes et aux Souahhéli avait diminué de beaucoup les bénéfices énormes que ceux-ci retiraient du commerce avec les peuplades de l'intérieur. Les banians ont, en effet, tout ce qu'il faut pour l'emporter sur leurs rivaux : ils sont actifs, industrieux, sobres, et se contentent d'un léger bénéfice qu'ils savent s'assurer, d'ailleurs, dans leurs moindres spéculations; ils peuvent, en outre, vendre à plus bas prix, parce qu'ils reçoivent directement et de première main une grande partie des marchandises avec lesquelles ils traitent, et, quant aux autres, celles qui sont apportées par les Américains et les Anglais, ils sont à peu près les seuls, sauf peut-être quelques-uns des principaux négociants hindous, qui puissent acheter en gros une partie de cargaison ; bref, ils amassent, avec facilité et en tout temps, le copal, les grains, la cire, le semen, l'écaille.

Le trafic des esclaves et de l'ivoire, auquel ils prennent aussi une large part, a lieu dans des conditions différentes que je ferai connaître plus loin.

Les Hindous opèrent de la même manière que les banians, mais sur une plus petite échelle ; ils traitent seuls des

peaux, que ces derniers excluent de leur trafic par un scrupule religieux. Les uns et les autres donnent aussi des marchandises à des Souahhéli, qui leur rapportent en échange les articles déjà nommés, qu'ils vont chercher à plusieurs journées du rivage. Les banians ne quittent jamais leurs comptoirs de la côte; mais quelques Hindous, des Arabes et des Souahhéli, sont allés, m'a-t-on dit, jusqu'au pays de Nyamouézi.

Presque tous les négociants arabes qui prennent part au commerce du littoral ne le font d'ordinaire qu'à l'aide des banians et Hindous, au moyen de marchandises que ceux-ci leur avancent, et qu'ils rembourseront, à une époque convenue, en ivoire et en esclaves; aussi ne peuvent-ils y réaliser des bénéfices notables qu'en envoyant échanger ces marchandises au loin dans l'intérieur.

J'ai dit que l'achat de l'ivoire et des esclaves à la côte avait lieu dans des conditions différentes des autres transactions. Ces deux articles viennent, en effet, de pays fort éloignés et ne se trouvent pas comme les grains, le copal, etc., à deux ou trois journées du rivage. Il ne faut pas moins de soixante-cinq à soixante-dix jours de marche pour se rendre du pays de Nyamouézi à M'rima; de quarante-cinq à trente-trois, du pays de Kamba, selon que les caravanes aboutissent au point déjà nommé ou bien en arrière de Mombase; de vingt à vingt-cinq, de Massaï et de Kouavi à M'rima; trente journées de Marora et du pays des Oua-Héhé au même marché; de trente-cinq à quarante, du pays de Iâo à Kiloua-Kivin'dja et de quarante-cinq à cinquante, de celui des Oua-M'viza. Les caravanes de Nyamouézi partent pour la côte en avril, et y sont rendues en juin et juillet;

c'est généralement l'époque à laquelle les Oua-Kamba s'y présentent. Les Oua-M'viza et les Oua-Iâo n'arrivent guère qu'en août. Dans leur route, les premiers traversent le territoire des seconds; les Oua-Iâo, les Oua-M'viza, les Oua-Makondé, les Oua-Makoua se rendent aussi à Tonggui, Mikindami et Kissouéré.

Or les traitants se trouvant ainsi rassemblés sur les lieux indiqués, voici comment les choses se passent :

Dans les ports du sud, particulièrement aux marchés des Kiloua (Kouavi, Kivin'dja, M'jin'guerra), les Souahhéli vont au-devant des caravanes, et comme ils ont, depuis de longues années, des relations avec les pays d'où elles viennent, et des liaisons personnelles avec les individus qui les composent, ils s'emparent en quelque sorte de ceux-ci. Arrivés avec eux au but du voyage, ils les conduisent à des cases qu'ils ont fait préparer en dehors de la ville, et s'entremettent dans toutes les transactions qui s'établissent entre eux et les banians ou autres marchands étrangers. Ces derniers ne peuvent se procurer un esclave ou un morceau d'ivoire, sans subir ce courtage dont ils payent naturellement les frais. Il serait, d'ailleurs, impossible de se soustraire à cet usage, à moins de connaître la langue des diverses peuplades de l'intérieur, et d'avoir, avec des individus de chacune, des liaisons assez solides pour pouvoir capter leur confiance, malgré les suggestions intéressées des courtiers souahhéli.

L'hospitalité qu'ils exercent envers leurs hôtes africains n'est pas plus désintéressée; ils en reçoivent toujours quelque cadeau en ivoire ou en esclaves qui compense amplement les frais de la nourriture qu'ils fournissent pendant

leur séjour et des provisions qu'ils leur donnent au départ.

Le marché étant ouvert, l'individu qui veut acheter de l'ivoire est abouché par un des courtiers souahhéli avec un des indigènes détenteur de ce produit, et conduit à la case que celui-ci occupe. La première chose qu'on ait à régler est le *m'sapero* ou *maçapero*, cadeau destiné au vendeur. L'ivoire examiné, le marchand en fait un lot, puis il conduit l'indigène à sa boutique pour y convenir de ce qu'il lui donnera en échange; cela se compose habituellement de plusieurs articles. Alors a lieu, pour chaque article, un débat entre les deux parties; on commence ordinairement par la verroterie, et, lorsqu'on est d'accord sur l'espèce et sur la quantité qui en sera livrée, on passe aux étoffes, puis au laiton, etc., etc.

Après mille difficultés, mille cajoleries et petites ruses par lesquelles les intéressés cherchent à faire tourner le marché à leur avantage, et où l'astuce et la convoitise du sauvage ne le cèdent en rien à l'avarice et à la rouerie du barbare, on finit par conclure et quelquefois au moment où on en paraissait le plus éloigné. L'indigène est ensuite reconduit à sa case par le courtier, qui vient plus tard y réclamer sa commission, désignée par le mot *merouah*, et dont la valeur est souvent aussi élevée que celle des marchandises troquées contre l'ivoire. Enfin il est prélevé sur chaque marché, pour le sultan indigène, un droit appelé *doti*. Ce nom est le même que celui d'une sorte de monnaie de compte employée aux Kiloua, comme évaluation commune des diverses marchandises, dans les transactions avec les gens de l'intérieur qui ne font pas usage du numéraire. On m'a dit que le prix de la frazela d'ivoire, estimée de cette

manière, le doti étant de 10 à la piastre, variait de 100 à 180 doti (1), selon la qualité des dents.

Pour les esclaves, le propriétaire, suivi de ceux-ci, et toujours assisté de son courtier souahhéli, visite les diverses boutiques des marchands et conclut sur place, pour chaque sujet, avec le plus offrant; après quoi, le courtier reçoit, de même, un merouah de commission.

Le prix d'un esclave, estimé en doti, peut varier de 10 à 80 et 100 doti.

Les Oua-Iâo et les Oua-M'viza restent sur les lieux, tout juste le temps nécessaire pour achever leurs transactions. Quand ils se remettent en route, ils sont accompagnés ordinairement par le Souahhéli dont ils ont été les hôtes, jusqu'au territoire de Manen'dé. Là, ils échangent, contre des provisions, le sel qu'ils ont apporté de la côte, et dont ce territoire est privé. En quittant leur pays pour venir à la côte, ils en emportent dans le même but. Ils vont chercher ce sel, aussi bien que l'ivoire et des esclaves, chez les Oua-Nyassa (2) et les Oua-Komangga.

Le commerce des Kiloua dure à peu près un mois et demi. Tous les bateaux qui y ont été employés sont de retour à Zanzibar pour les derniers jours de septembre, à l'exception

(1) Il y a quelque confusion sur ce point dans mes notes : il serait possible que ces chiffres m'aient été donnés comme indiquant la valeur de la commission ou merouah donnée au courtier pour chaque frazela d'ivoire dont il a négocié l'échange.

(2) Le sel de Nyassa paraît être, au dire des indigènes, notre sel commun, obtenu par le lavage d'une terre saline abondante en ce pays, ou peut-être même du sel gemme qui, suivant des voyageurs portugais, se trouve aussi sur le territoire de Quijila, mais les Oua-Komangga et les Oua-Iaô y suppléent par une barille qu'ils obtiennent du lavage des cendres d'une espèce de salsoka.

de ceux qui, chargés de grains pour la côte d'Arabie, font route directement pour leur destination. Pendant le reste de l'année, on ne peut traiter, au Souahhel, que des grains, du copal, de la cire et autres objets provenant de points peu éloignés de la côte; c'est ce dont s'occupent les banians qui y stationnent, et la modération du prix de leurs marchandises d'échange rend, en ces lieux, toute concurrence impossible de la part des Souahhéli. Du reste, ceux-ci les accusent de se récupérer en forçant la capacité des mesures en usage pour la troque du copal et des graines.

A la côte de M'rima, les choses se passent différemment qu'aux Kiloua pour la traite de l'ivoire; les courtiers ne jouent plus qu'un rôle secondaire; ce sont les chefs de village, nommés *dihouahouine* par les Arabes et *madihouâni* par les Souahhéli, qui se font les directeurs du marché, et qui en tirent le plus de bénéfice. Chacun d'eux cherche à attirer chez lui les caravanes et se porte à leur rencontre, souvent jusqu'à deux et trois journées de distance, en ayant soin d'être muni du *magoubiko* (cadeau), consistant généralement en une ou plusieurs pièces d'étoffe dont on couvre le m'chin'zi (1) de la tête aux pieds. S'il y a concurrence entre les dihouahouine, c'est naturellement pour le village de celui qui a offert le plus beau magoubiko que l'étranger se décide. Il résulte, de cette rivalité entre ceux qui l'offrent, que ce cadeau est parfois d'un assez grand prix, relativement, bien entendu, aux idées de luxe du pays. Du reste, le m'chin'zi donne, en retour, un présent en ivoire, appelé

(1) M'chin'za ou m'ichin'dza et m'chin'zi sont les mots par lesquels on désigne ordinairement les indigènes de l'intérieur.

n'damonça, comprenant, parfois, jusqu'à 10 frazela, mais toujours plus que suffisant pour couvrir les frais du magoubiko : cette cérémonie accomplie, on se met en marche pour se rendre au village qu'il a choisi.

Après quelques jours de repos, on procède d'abord à la détermination contradictoire du prix du *kitangga*. Le kitangga est une dent choisie pour type entre les plus grosses, et dont le prix, une fois réglé, doit servir de base à tout le reste des transactions. Ici, comme aux Kiloua, s'entame un débat fort long, dont la conclusion nécessite souvent l'intervention des autorités de Zanzibar, et particulièrement celle du fermier général des douanes, à l'arbitrage duquel on se soumet. Enfin, après avoir fixé la quantité de verroterie, de laiton et d'étoffes qui représentera la valeur du kitangga, les deux parties se donnent la main, disant, à diverses reprises : l'une, « J'ai acheté ; » l'autre, « j'ai vendu, » pendant que l'acquéreur verse dans la main du m'chin'zi quelques grains de verroterie qu'il avait dans la sienne. Les transactions se poursuivent alors, et, sans être fort promptes, ne sont cependant plus sujettes à tant de difficultés. Les affaires terminées, le dihouahouine ou les dihouahouine reçoivent le *m'reubb'hha*, c'est-à-dire le droit qu'ils ont l'habitude de prélever sur la vente, et l'individu qui a fait l'office de courtier ou d'interprète touche aussi une commission qu'on appelle *ougali* et *ougari*.

Il arrive fréquemment que le magoubiko ou les objets le composant ont été avancés par un ou plusieurs marchands aux dihouahouine, et, dans ce cas, les créanciers se remboursent en retenant le montant de leur créance sur celui du m'reubb'hha. Le taux de celui-ci est réglé d'après la gros-

seur et la qualité des dents : il est de 6 piastres pour chaque dent de 50 livres et au delà ; de 3 piastres pour celles entre 20 et 50 livres; pour les petites dents (le meuscoub), on paye ordinairement 4 piastres la frazela. L'ougali est de 2 piastres pour les premières, de 1 piastre pour les secondes, et de 1 piastre 1/2 environ pour la frazela des troisièmes. Comme les habitants de la côte sont peu familiarisés avec l'usage des poids, c'est par tas et approximativement qu'on estime la quantité des marchandises à imposer; et il paraît que les droits payés sont, en réalité, plus faibles que les chiffres donnés ci-dessus ne l'indiquent.

Les caravanes les plus importantes qui arrivent à la côte de M'rima sont celles du pays de Nyamouézi; elles se dirigent le plus souvent vers Bouramaghi, à l'ouvert sud du canal qui sépare Zanzibar du continent, environ 15 milles dans le nord-ouest de la pointe Pounah. Elles repartent pour leur pays en septembre; le voyage dure environ neuf mois depuis le départ jusqu'au retour; mais, durant ce dernier surtout, on fait généralement de longues stations sur la route. Dans la partie nord de M'rima, les caravanes viennent plutôt des pays de Kamba, de Kouavi, etc., etc.

Des Souahhéli et des Arabes de Zanzibar se joignent souvent à ces expéditions pour aller traiter dans les contrées qu'elles traversent; et on m'a assuré que plusieurs d'entre eux restaient deux et trois ans chez les Oua-Nyamouézi. Cette peuplade passe, d'ailleurs, pour l'une des plus riches et des plus populeuses de l'intérieur de l'Afrique; on vante ses mœurs douces et hospitalières.

J'ai dit déjà que le cabotage se continuait sans interruption entre Zanzibar et les divers ports de la côte de M'rima. Les

marchands qui y sont établis traitent ainsi qu'aux Kiloua, en toute saison, le copal, les grains, la cire, les esclaves, les peaux, etc., qui de là, mieux que des Kiloua, peuvent être amenés, sans conditions précises de temps ou de vent, à Zanzibar.

Des communications existent de même, durant toute l'année, entre Zanzibar et Mombase, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un des points de la côte situé en face de Zanzibar, ce qui réduit le trajet à la traversée du canal, chose toujours facile en toute saison. Cette seconde voie n'est guère employée aux mouvements de marchandises qui s'opèrent entre ces deux îles; leurs relations de ce genre ont lieu par la voie directe aux époques convenables pour la navigation.

Les communications entre Zanzibar et Lâmou, quoique plus absolument dépendantes des circonstances nautiques engendrées par les moussons et, par conséquent, soumises à une certaine périodicité, sont cependant assez multipliées par suite de l'importance relative de ce dernier marché. Outre les rapports que la grande navigation établit entre ces deux localités, il part aussi, dans le courant d'octobre, quelques bateaux de Zanzibar pour Lâmou. De plus, ceux de ce dernier point font la navette entre lui et Zanzibar pendant les mois d'octobre et novembre. Plus tard encore, en décembre, quand la mousson de nord-est étant décidée, des bateaux de Lâmou descendent vers les Comorres ou vers quelque port du sud de la côte, ils touchent ordinairement à Zanzibar.

Enfin Zanzibar communique avec les Bénadir, soit par quelques navires qui sont spécialement dirigés dans la pre-

mière quinzaine d'octobre, soit par ceux qui y touchent, dans leur route vers des points plus au nord, soit enfin par ceux qui, en janvier et février, font voile, vers cette île, de l'Inde, de la côte d'Omân et de la mer Rouge.

Il me reste, pour terminer cet exposé du mécanisme de l'échange, à dire quelques mots de la troque faite à Mombase, à Lâmou et aux Bénadir, et, plus particulièrement, de quelle manière y arrive l'ivoire.

Les dents sont apportées aux divers villages oua-nika, situés en arrière de Mombase, par des caravanes de Kamba, qui s'y rendent ordinairement en juillet. Les Oua-Nika vont eux-mêmes en traiter à Tchaga; des agents y sont aussi envoyés à cet effet de Mombase, et à deux ou trois reprises ils ont étendu leurs opérations jusqu'au pays de Kamba. L'ivoire qui a été traité par caravanes de Mombase est, en arrivant sur cette place, la propriété de ceux qui ont été le chercher, ou de leurs patrons, et est introduit en payant le droit établi. Mais l'ivoire qui est apporté par les indigènes de l'intérieur n'entre à Mombase qu'après avoir passé en d'autres mains sur des marchés intermédiaires oua-nika, où s'arrêtent habituellement les caravanes, et où les chefs et habitants de chaque village cherchent à attirer les détenteurs de ce produit et à s'assurer ainsi les bénéfices de courtage. Autrefois c'était à M'taoué que se rendaient les caravanes oua-kamba, mais depuis quelques années, sans avoir de lieu fixe pour leurs stations, elles s'établissent le plus souvent à Rabaye (1). Avant la soumission de Mombase au sultan Saïd, les Souahhéli et les Arabes habitant cette île

(1) Les autres villages qui ont parfois ce privilége sont, surtout pour la vente de la gomme, Deroumah, Gueriama, T'chimba.

avaient seuls le droit, à l'exclusion de tous les étrangers, d'aller traiter l'ivoire et la gomme dans les marchés oua-nika; mais depuis lors, banians et autres peuvent y commercer.

Les marchands donnent un cadeau aux cheikhs du village, puis ils entrent en affaires. Le prix d'achat n'est pas, à beaucoup près, aussi avantageux qu'à M'rima et aux Kiloua. Les Oua-Nika connaissent très-bien la valeur des objets d'échange, et, d'après ce qu'on m'a dit, le gain fait par les acheteurs ne va pas au delà de 40 pour 100, dont il faut déduire le droit du fisc.

Pendant la durée du marché, le village de Djonvou est la station ordinaire des trafiquants de la ville et le lieu de dépôt de leurs marchandises; ils y sont ainsi en complète sécurité à portée du lieu où se traitent les affaires. Il est même plusieurs négociants de Mombase qui y ont constamment un assortiment d'articles pour acheter dans les villages oua-nika le copal, les grains, le semen et quelque peu d'ivoire qui arrive isolément en toutes saisons.

Les marchandises d'échange, employées dans ces diverses transactions avec les gens de l'intérieur, sont les mêmes que pour le commerce de M'rima, sauf le laiton et le fil de fer, qui sont peu demandés, parce qu'il y a beaucoup de minerai de fer et de cuivre dans les pays de Kamba et de Tchaga, et que les indigènes les approprient à leurs besoins. Ces deux objets, et plus particulièrement le laiton, ne se placent que chez les Oua-Nika. Avec les Oua-Kamba et les Oua-Kouavi, on traite aussi l'ivoire au moyen de bœufs que l'on obtient d'abord des Oua-Nika en échange d'esclaves, à raison de trois têtes de bétail pour un individu.

Le principal marché indigène, pour Lâmou et Patta, se tient à Kâo, petite île située à une douzaine de milles de l'embouchure de la rivière Ouzi; les Galla y viennent porter de l'ivoire et les Oua-Dahalo vont eux-mêmes, comme les Oua-Nika pour Mombase, en chercher chez les Galla, leurs voisins.

Tous les habitants des Bénadir qui jouissent d'une certaine aisance, principalement ceux de Braoua, Meurka et Moguedchou, envoient leurs esclaves en caravanes à Gan̄ān̄é pour traiter de l'ivoire. Les individus qui n'ont pas d'esclaves s'y rendent de leurs personnes.

Ces caravanes partent ordinairement en novembre et décembre, et sont de retour en février et mars. De Braoua et Meurka à Gan̄ān̄é, on compte au moins quatorze ou quinze journées de marche pour une caravane; de Moguedchou, vingt à vingt-deux jours. Les marchandises sont portées à dos de chameau. Elles consistent en cotonnades fabriquées dans le pays et en quelques étoffes de l'Inde, en verroterie, cotons rouges, fers de sagaies d'une forme particulière à l'usage des Galla, miroirs, cuivre rouge en barres. Les traitants emportent, en outre, du tabac et d'autres menus objets qui leur servent à se procurer des vivres sur la route.

Gan̄ān̄é est le nom donné au Djoub par les Soumal et les indigènes riverains; mais le point précis vers lequel se dirigent les caravanes des Bénadir est Lokh. Les indigènes de ce pays viennent eux-mêmes aux Bénadir et particulièrement à Braoua; ils introduisent, outre l'ivoire et le mogat, du café qu'ils vendent en partie dans leur route, quelques esclaves, femmes et enfants, et de la gomme dite

golibi, espèce de gutte dont nous avons pris des échantillons. Moguedchou reçoit aussi un peu d'ivoire du pays de Chébel-leh. Enfin des négociants de Braoua en traitent avec les Galla habitant le territoire compris entre la rive droite du Djoub et la rivière de Ras Bourgâo : à cet effet, des bateaux se rendent de ce port, les uns à Gobouine, village situé à 2 ou 3 milles au-dessus de l'embouchure du fleuve, sur sa rive gauche ; d'autres, à Boubouche et Oua-Ioré, tous deux placés sur la rive droite.

Ces détails expliquent assez comment de nouveaux articles d'exportation ont pu être amassés à Zanzibar, Mombase et Lâmou, c'est-à-dire aux centres principaux des mouvements de la grande navigation. Aux produits du continent s'ajoutent les girofles de Zanzibar et de Pemba, dont la récolte commence en juillet, les cocos et les noix d'arec de ces deux îles, les huiles de coco et de sésame, le sandal de Madagascar, puis encore les cotons américains qu'on réexporte pour Mascate. Aussi les premiers jours de septembre sont le signal de nouveaux départs pour le nord, que favorisera la fin de la mousson du sud. Préalablement, aux approches du nirouz, le règlement des comptes de l'année a été ordonné et effectué dans le même ordre que le précédent, c'est-à-dire eu égard aux destinations plus ou moins éloignées des bateaux en partance. Les derniers départs pour l'Inde ont lieu avant le 5 octobre. Le 15 de ce mois, le port de Zanzibar est presque désert.

DOUANES.

J'ai mentionné, à l'occasion, certaines coutumes auxquelles les traitants étaient assujettis à la côte, dans le cours

de leurs transactions avec les peuplades de l'intérieur; mais il existe, en outre, un système général de douanes établi par le gouvernement; je vais exposer la manière dont il affecte, soit le commerce intérieur, soit le commerce étranger.

Dans un état complétement dépourvu d'industries manufacturières, il n'y a pas de concurrence à craindre de la part des étrangers et, partant, aucune nécessité d'imposer leurs produits à leur entrée dans le pays. Il semble, d'ailleurs, que grever de droits les produits indigènes d'exportation n'ait d'autre résultat que d'en rendre la vente plus difficile, c'est-à-dire de diminuer la richesse générale de la contrée et le bien-être de ses habitants. Il est donc tout d'abord évident que, dans les États arabes d'Afrique, les douanes ne sont qu'un instrument de revenu pour le souverain. Dès lors aussi, on doit s'attendre à ce que le système en soit conçu de manière à en élever le chiffre autant que possible et que cette augmentation ne soit limitée que par l'avidité plus ou moins raisonnée de l'individu qui en profite. Telle est, en effet, la pensée première du régime fiscal qui régit les possessions africaines du sultan Saïd; et, comme conséquence naturelle de ce fait, dans un pays où l'administration est chose non moins complétement inconnue que la moralité ou l'intégrité dans l'accomplissement des fonctions publiques, la perception des droits de douanes a dû être déléguée, par une voie d'enchère, à un fermier. Le taux du fermage a toujours été en croissant jusqu'aujourd'hui. De 25,000 piastres qu'il était sous le règne du père du sultan Syed Saïd, il s'est successivement élevé à 50,000, 60,000, 80,000, 100,000, 105,000, 120,000, 147,000, 157,000 et 175,000 piastres, chiffre actuel qui ne pourra probable-

ment pas être maintenu avec l'abolition de la traite pour le nord.

Dans des conditions normales, le système de douanes étant combiné de manière à nuire le moins possible au développement du commerce, un progrès notable dans ce dernier semblerait être la conclusion logique de cet immense accroissement dans le taux du fermage; mais ici, les causes les plus réellement efficientes sont la concurrence qui préside à l'adjudication du fermage, et l'augmentation successive du chiffre des droits, poussé par quelques-uns de ceux-ci à un tel point, qu'il ne pourrait plus hausser désormais sans que le prix nécessaire des principaux objets d'exportation dépassât leur valeur vénale. Telle est, du reste, la limite que semble s'être posée la rapacité du collecteur, incessamment stimulée par l'avidité du souverain. La manière dont les impôts sont assis sur des produits identiques dans les diverses parties de la côte le prouvera de reste.

Il est inutile d'ajouter, à ce que je viens de dire au sujet des douanes, que tout ce qui constitue leur régie est laissé à la diligence du fermier. La quotité des droits à percevoir n'échappe pas entièrement à son omnipotence en cette matière. En principe, il est vrai, ces droits sont arrêtés par le Sultan ou son délégué, le tableau en est affiché, et, pendant toute la durée du bail, ce tarif ne doit subir aucun changement qui n'ait été approuvé par l'autorité compétente. Mais il n'en est pas toujours ainsi dans la pratique. Le fermier, parfaitement renseigné sur les affaires et les besoins du Sultan, dont il est ordinairement l'agent commercial et le bailleur de fonds, peut obtenir de lui les modifications que réclament ses intérêts; souvent même il laisse

de côté cette formalité. Les plaintes adressées par les négociants indigènes, à cette occasion, n'ayant abouti, pour les plaignants, qu'à leur faire un ennemi du tout-puissant collecteur, chacun se résigne maintenant à ses plus dures exigences.

Le fermier actuel, le banian Djiram, est un homme rusé et habile ; sa fortune, sa position lui donnent un crédit immense et le rendent le régulateur suprême du mouvement commercial du pays. Il est ostensiblement sujet de Saïd, mais de fait, comme natif de Keutch, sous la protection du consul anglais ; il passe, du reste, pour être à la dévotion de celui-ci et le tenir au courant de toutes les affaires du Sultan. Je me suis un peu étendu sur le compte de cet homme, parce qu'il faut que ceux de nos capitaines et subrécargues qui auront à traiter à Zanzibar sachent bien qu'il est grandement à ménager.

Lorsque les douanes des États d'Afrique commencèrent à être mises à ferme par les souverains d'Omân, les seules restrictions apportées au commerce furent les droits imposés sur les diverses marchandises par le gouverneur de Zanzibar, et dont la fixation avait été laissée à son bon plaisir. A vrai dire, le commerce se trouvait, sous ce rapport, livré à l'arbitraire, mais aucune partie n'en était monopolisée, et chacun pouvait, sur tout ce territoire, vendre et acheter ce que bon lui semblait en se soumettant au payement des droits exigés ; cet état de choses dura jusqu'en l'année 1837. A cette époque, un négociant arabe nommé Saïd-ben-Denine, résidant à Zanzibar, eut quelques difficultés avec Djiram, à propos des droits réclamés par celui-ci et dont il croyait être exempté ; il résolut d'en tirer ven-

geance. Dans ce but, il se fit concéder par le Sultan, moyennant certaine redevance annuelle, le monopole du commerce de M'rima : c'était sur cette partie de côte que Djiram traitait le plus d'affaires ; il y avait même, en réalité, à peu près accaparé l'achat de l'ivoire et les transactions avec les caravanes de Nyamouézi.

Prévoyant les entraves qu'allait apporter à ses opérations un tel privilége entre les mains d'un homme qu'il avait irrité, Djiram comprit qu'il fallait lui faire quelques concessions, et il se hâta d'entrer en accommodement avec Saïd-ben-Denine, qui consentit à lui céder son droit en y gagnant une dizaine de mille piastres. Telle a été l'origine de ce monopole, stipulé dans les traités conclus depuis par le sultan Saïd avec la France et l'Angleterre, monopole dont l'exercice, restreint à l'ivoire et au copal, étend son action jusqu'aux Kiloua. La date de cette origine explique comment aucune restriction du même genre n'est consignée dans le traité passé, en 1835, avec les Américains : on sait, du reste, que les citoyens des États-Unis ont été placés ultérieurement, à cet égard, dans des conditions semblables à celles des commerçants français et anglais.

En juillet 1840, à la demande générale des sujets du Sultan, le commerce est redevenu libre pour tous autres que les chrétiens ; mais le tarif des douanes a été en même temps remanié, et on a établi, sur l'ivoire traité à la côte de M'rima, des droits très-forts tendant à compenser, pour le fermier, le déficit devant résulter, dans ses opérations, de cette suppression.

Les recettes de la ferme se bornent donc, légalement, à la perception des droits établis dans les possessions africaines

du Sultan, moins l'île Pemba, qui est affermée pour une redevance annuelle de 12,000 piastres, et Patta, où la domination de Saïd est contestée, depuis quelques années, par une partie des habitants. Les douanes du port de Lindy et celles de l'île Mafiia sont sous-louées par Djiram aux gouverneurs de ces deux localités, qui sont, pour Mafiia, Abou-Bakari-ben-Abdallah, et, pour Lindy, Mohhammed-ben-Aïssa. Le fermier actuel de Pemba est Saïd-Mohhammed-ben-Naceur.

Le tarif des droits est très-compliqué; il est assez difficile de reconnaître de prime abord un système raisonné de ces droits dans leur nature, leur but ou la fixation de leur chiffre; les détails que j'ai donnés sur les vues fiscales qui ont présidé à leur établissement et sur les transactions opérées à la côte le rendront plus intelligible.

Il n'est pas de marchandise dont l'entrée ou la sortie soit prohibée. Pour tous objets de quelque provenance et sous quelque pavillon que ce soit, le droit d'entrée est de 5 pour 100 en dedans *ad valorem*. Ce droit est perçu en argent ou en nature, à la volonté du chef de la douane; dans le premier cas, la valeur des marchandises est déterminée par l'arbitrage des négociants de la ville.

Aucun droit plus élevé ni d'autre espèce que celui sus-mentionné ne peut être et n'est effectivement appliqué aux étrangers ayant un traité avec le Sultan; mais, pour les indigènes, et je comprends sous cette dénomination banians, Hindous et Arabes, il est plusieurs objets pour lesquels on a fait exception à cette règle (1). Tels sont les animaux vi-

(1) On m'a dit que toutes les marchandises de l'Inde payaient 5 1/4 pour 100, et que ce quart en sus était pour les gardiens de la douane.

vants, dont le droit se paye par tête, quelle que soit, d'ailleurs, la valeur de l'animal, et qui est fixé à 10 piastres pour un cheval de l'Omân ou du Keutch, à 5 pour un âne de l'Omân, à 1 piastre pour un bœuf, à 1/4 de piastre pour un mouton ou un cabri. D'autres exceptions concernent encore : 1° les esclaves de Madagascar ou des Comorres, sur lesquels on prélève un droit de 2 piastres par tête; 2° la cire, qui paye toujours 1/2 piastre par frazela; 3° l'écaille, imposée de 3/8 de piastre ou 3 *soumoni* par men; 4° le miel, les mélasses et le vinaigre, qui payent 1/4 de piastre par *kaciki;* 5° le semen, qui paye 1/2 piastre par kaciki; 6° l'ivoire de Mozambique, qui paye 2 piastres par frazela de dents d'éléphant, et 1/2 piastre de dents d'hippopotame; 7° les cornes de rhinocéros, qui payent 1 piastre par frazela; 8° le copal de Mozambique et de Madagascar, qui paye 3/8 de piastre par frazela.

Il n'y a pas, à proprement parler, de droit prélevé à l'entrée sur les produits arrivant de l'intérieur dans les villes de la côte : ils passent des mains des indigènes en celles des marchands de ces villes, moyennant certaines formalités qui n'ont aucun rapport avec les droits du fisc. Cependant tous ces produits sont imposés une fois et selon un taux fixé, soit à leur sortie du pays, avec destination pour un port étranger, soit, et c'est le cas le plus fréquent, à leur introduction à Zanzibar, s'ils doivent y passer ou y être déposés. A ne considérer que ce qui se présente dans cette île à leur égard, on pourrait appeler ce droit un droit d'*entrée;* mais, comme il est également exigé pour les mêmes produits exportés directement à l'étranger, on devrait le regarder aussi comme un droit de *sortie :* seulement, par une tolérance

qui ne nuit en rien aux intérêts du fermier, et qui peut être à la convenance du détenteur des produits, s'il doit se rendre à Zanzibar, il peut n'être payé qu'à Zanzibar, chef-lieu et pivot des opérations. Cette question n'est pas, du reste, sans intérêt, car, aux termes de notre traité, nous ne devons payer nulle part de droits de sortie : il importe donc que la nature de celui dont il s'agit soit nettement dénommée et établie.

Pour le moment, et à quelque titre qu'ils soient perçus, voici le tarif des droits prélevés, à la douane de Zanzibar, sur les divers produits.

Ivoire. — Celui qui provient de Nyamouézi paye 8 piastres par frazela; tout autre ivoire arrivant par M'rima et Mombase (1), 4 piastres; celui des Kiloua, 2 piastres 1/4 la qualité dite bouri, et 2 piastres les qualités inférieures; celui des points au sud des Kiloua, comme celui de Lâmou et des Bénadir, 2 piastres. Les dents d'hippopotame payent partout 1/2 piastre par frazela.

Cornes de rhinocéros.—Celles qui viennent de Nyamouézi payent 2 piastres par frazela; celles de tous autres pays, 1 piastre seulement.

Copal. — Celui qui est recueilli de Mombase à Pemba-M'nazi et de M'gâo à Tonggui paye par frazela 3/8 de piastre (2); celui qui l'est de Coualé à M'gâo, ces deux points compris, paye 20 pour 100.

(1) D'après ce que m'ont dit le préposé des douanes et plusieurs marchands de Mombase, le droit payé à la sortie de l'ivoire par ce port ne serait que de 3 piastres le bouri, 2 1/2 le galan'sia et 1 piastre le menscoub.

(2) A Mombase on m'a dit 10 pour 100 pour ce port.

Écaille.—Elle paye, quelle que soit sa provenance, 3/8 de piastre par men.

Cire. — De tous points, elle paye 1/2 piastre par frazela.

Peaux. — De toute provenance, 5 pour 100.

Semen. — De toute provenance, 1/2 piastre par kaciki, et 1/4 de piastre pour le *t'honggo* (calebasse contenant environ 1 frazela).

Miel, mélasses. — De toute provenance, 1/4 de piastre par kaciki.

Grains et graines. — De Mombase à Pemba-M'nazi et de M'gâo à Tonggui, le droit est de 10 pour 100 ; de Coualé aux Kiloua, il est de 15 pour 100; de Lâmou, Pemba et des Bénadir, il est de 5 pour 100.

J'ai dit que tous ces produits de l'intérieur et du littoral de l'Afrique étaient imposés une fois, soit à leur entrée à Zanzibar, soit à leur sortie des ports de la côte, s'ils sont expédiés à l'étranger ; cependant il en est quelques-uns auxquels, dans ce dernier cas, le droit porté au tarif ci-dessus n'est point appliqué. Ainsi, dans les ports de Mogued-chou, de Meurka et Braoua, il n'est prélevé, que je sache, aucun droit à la sortie des grains, quelle qu'en soit la destination ; il n'en est fait, d'ailleurs, nulle mention dans le tarif établi par le Sultan pour la perception des droits de douane dans ces ports, de même qu'à Mombase et à Lâmou. J'ai déjà signalé qu'à Mombase on m'avait indiqué, comme perçus à la sortie de l'ivoire et du copal, des droits différents de ceux portés au tarif de Zanzibar. Je ne sais si ces exceptions et ces contradictions sont susceptibles d'être expliquées et justifiées, mais je n'ai pu, pour mon compte, en pénétrer le sens ni m'en faire donner la raison. Quant

aux différences qui existent entre les droits frappés sur un objet donné, suivant sa provenance, si on met en regard les diverses valeurs vénales de cet objet sur les marchés correspondants, il ressort évidemment que, par ce droit proportionnel, on a eu pour but de niveler le bénéfice des traitants des divers points de la côte et d'augmenter le revenu du fisc autant que possible sans rendre le prix nécessaire de l'objet inacceptable pour les acheteurs ou sur les marchés de l'étranger.

Les droits sont perçus, sur tous les points compris dans la ferme, par des préposés choisis et soldés par le chef de la douane selon l'importance commerciale de leur poste : ce sont en même temps ses agents d'affaires. Ils sont assistés, dans chaque localité, par des employés subalternes, dont une partie sont chargés de la surveillance du littoral sur les points où l'on peut craindre la fraude. A Zanzibar, ces employés sont recrutés parmi les soldats licenciés de la garnison, quelques insulaires et des esclaves de Djiram ; ils sont payés à raison de 2 à 3 piastres, et bien rarement de 4 piastres par mois. Dans les ports de la côte où se trouve une garnison, le collecteur est autorisé à réclamer au commandant le nombre d'hommes qu'exige son service, et qu'il se charge, dès lors, de solder et d'entretenir.

Tous ces employés subalternes sont trop peu payés pour qu'ils soient zélés et inaccessibles à la corruption ; aussi la contrebande n'est-elle pas rare ; elle s'exerce particulièrement sur l'ivoire et les esclaves : il y a quelques années, elle se faisait à main armée sur les points de l'île un peu éloignés de la ville ; le douanier qu'on n'avait pu gagner était assassiné, et le débarquement des marchandises s'opérait ainsi clandesti-

nement. Depuis quelque temps on a pris le parti, pour prévenir autant que possible la fraude sur l'ivoire, de poinçonner et numéroter à la douane les dents qui y sont déclarées; on y marque aussi le poids de chacune; celles qui ne portent pas ces preuves de leur introduction légale sont imposées d'un double droit que paye leur détenteur s'il est indigène, et le vendeur, si elles sont trouvées entre les mains d'un étranger. Cette mesure a mis un frein à la fraude sur l'ivoire, toutefois elle n'a pu empêcher celle qui se fait sur les esclaves; et elle a lieu, dit-on, quoiqu'à un moindre degré, pour les autres objets.

Il n'y a de droit prélevé sur aucune marchandise à la sortie de Zanzibar, et on sait qu'aux termes des traités conclus par la France, les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre avec Syed Saïd, cette exemption est étendue, en faveur de leurs nationaux, à tous les ports placés sous l'autorité du Sultan. Mais, quand le cas d'exportation par navire sous l'un des pavillons alliés s'y est présenté, le fisc a réclamé, et il a été arrêté qu'à l'avenir ce serait le marchand indigène vendeur qui aurait à acquitter, en pareil cas, le droit ordinaire; le décret en a été vu, affiché à la douane de Mombase en août 1845. Qui payera donc, en définitive, ce droit de sortie? Ce seront, en dépit du traité, nos négociants, et ce n'est pas en cela seulement, je le crains, que les clauses formulées à notre avantage peuvent être éludées par le Sultan dans leur application, et rendues ainsi purement illusoires.

MONNAIES ET PAPIERS DE CRÉDIT.

On a vu que, dans une grande partie du pays, les échanges se faisaient en nature, c'est-à-dire qu'on troquait direc-

tement une marchandise contre une autre, en quantité qui n'a rien de fixe et ne se règle que par une transaction entre les exigences des intéressés. Je crois avoir fait comprendre aussi que les marchandises échangées de la sorte étaient celles qui étaient particulièrement recherchées par les deux parties, mais qu'il n'y en avait aucune qui servît de commune mesure, qui, en un mot, fît l'office de numéraire : ceci a lieu cependant pour le petit commerce de détail, dont je n'ai point à m'occuper, et pour des valeurs au-dessous du *soumouni* (1/8 de piastre); la mesure d'évaluation est alors le grain.

A Zanzibar et dans les ports principaux du Souahhel, les Kiloua, Pemba, Mombase et Lâmou, on se sert de monnaie comme signe représentatif des valeurs; il en est de même aux Bénadir : toutefois, à part Zanzibar, elle fait plutôt l'office d'une monnaie de compte dont la valeur effective, la piastre Marie-Thérèse, n'est employée entre commerçants que comme appoint dans les échanges en marchandises.

Les espèces monnayées plus ou moins connues sur les divers marchés sont les piastres autrichienne, espagnole, mexicaine et française, et les fractions de quelques-unes; puis les roupies-compagnie et leurs fractions, 1/2 et 1/4 de roupie.

La seule monnaie ayant un cours général et régulier est la piastre Marie-Thérèse, désignée par les indigènes sous le nom de *gueurch assoued* (piastre noire ou thalari noir) et aussi sous celui de *gueurch frathin'cia*, dont le poids (sans *frai*) est, d'après le cambiste universel, de 28gr.,098, au titre de 837.

La piastre à colonnes nommée *gueurch abiod* (piastre

blanche), et aussi *gueurch bou meud'fâh* et *gueurch moreurbi*, a généralement le même cours que la piastre Marie-Thérèse ; quelquefois cependant, il y a un agio de 2 pour 100 en faveur de celle-ci. La piastre mexicaine ne passe ordinairement qu'à 5 pour 100 d'escompte, c'est-à-dire avec un agio de 5 pour 100 en faveur de la piastre Marie-Thérèse. La pièce de 5 francs ne passe au change qu'à 12 pour 100 d'escompte et souvent plus, quoique sa valeur monétaire ait été reconnue par le Sultan comme n'étant moindre que de 10 pour 100 de celle représentée par la piastre Marie-Thérèse (1). Dans les ports de la côte, on la ferait difficilement accepter : on n'y connaît que les piastres autrichienne et espagnole. Les relations de jour en jour plus fréquentes qui s'établiront entre les États arabes d'Afrique et nos possessions de Maïotte et de Nossi-bé pourront seules améliorer désormais cet état de choses, et procureront, sans nul doute, à notre pièce de 5 francs un change plus rapproché du pair intrinsèque aussi bien qu'une plus grande facilité de circulation. Le cours de la roupie-compagnie, qui est, du reste, en petit nombre sur la place de Zanzibar et ne se voit guère que là, est à raison de 220 à 223 roupies pour piastre. On y trouve également quelques demi-onces en or qui, il y a peu de temps, y passaient pour 9 piastres au moment des départs de bateaux pour le nord : elles gagnaient à ce change environ 1 piastre sur leur prix à Mozambique, et étaient, à cause de cela, préférées à toute autre monnaie par les Arabes qui avaient à emporter du numéraire des possessions portugaises à Zanzibar ; mais leur

(1) Voyez chapitre Ier, page 43 et suivantes.

cours n'y est plus, aujourd'hui, que de 8 1/2 à 8 piastres 3/4. Cette monnaie d'or n'est, d'ailleurs, jamais entrée dans la circulation à Zanzibar; elle n'y était recherchée que par les banians, eu égard à la finesse de son titre, pour être exportée dans le Keutch et employée à la bijouterie.

La piastre monnaie de compte représentée par l'une ou l'autre des piastres Marie-Thérèse et à colonnes se subdivise en 1/2, 1/4 et 1/8 de piastre, qui sont désignés par les noms de *nouss-gueurch*, *reubou-gueurch* et *soumoun-gueurch* ou *soumouni*.

Un *nouss-soumouni* vaut trois *kila* de grains.

Une *kila* de grains vaut quatre *kibaba*.

Le *nouss-gueurch* est représenté indifféremment par la 1/2 piastre Marie-Thérèse qui est très-rare, et la 1/2 piastre à colonnes qui l'est moins, sans être abondante; le *reubougueurch* l'est également par les subdivisions correspondantes des deux espèces déjà indiquées, et souvent, surtout à la côte, par la *pécèta*, de cinq à la piastre. A Zanzibar, quelques *schellings* circulent au même taux que la pécèta à canons; des pièces d'un franc et d'une demi-roupie sont aussi parfois reçues au bazar comme pécèta faible; mais celle-ci ne passe plus légalement pour un *reubou-gueurch* : un arrêté du Sultan a été publié, à ce sujet, il y a environ deux ans, et celui qui les reçoit en payement peut en exiger 5 à la piastre. Le *soumouni* a pour équivalent légal la 1/2 pécèta à canons, puis mainte fois, à cause du manque de petite monnaie, le 1/2 schelling, le 1/4 de roupie et même la pièce de 50 centimes.

Il existe aux Kiloua une monnaie de compte, nommée *doti*, dont j'ai déjà parlé; cependant, n'étant pas allé sur les

lieux, je n'ai pu personnellement m'assurer de son rapport avec la piastre, et les renseignements qui m'ont été fournis à cet égard ne s'accordent pas entre eux. D'après les uns, cette valeur serait invariablement le dixième de la piastre; selon d'autres, il y aurait, en outre, un *doti* plus fort, dit *doti* du Sultan, dont on ne comptait que 8 à la piastre. D'après une troisième version enfin, que je crois erronée, on compterait 20 doti à la piastre.

Les papiers de crédit en usage sont les obligations, dont j'ai déjà parlé au sujet du règlement des comptes, et les billets de dépôt avec ou sans hypothèque. Les traites ne sont employées qu'à Zanzibar et ne doivent être tirées que sur Bombay, Mascate et quelquefois sur Moka. On donne ordinairement, à Zanzibar, 100 piastres pour une traite de 215 roupies sur Bombay.

Les obligations se font sous seing privé, avec ou sans témoins, mais devant le cadi, dont la déclaration, formulée au bas de l'acte, suffit au besoin; le cadi n'a droit, pour cet office, à aucune rétribution.

Les billets de dépôt ou les reconnaissances sont employés pour constater le prêt d'une valeur quelconque. Ce dernier se fait avec ou sans hypothèque, *el korda ber-rehena* ou *el korda bela-rehena*. Toute propriété mobilière ou immobilière peut servir de gage. Quelquefois celui-ci reste entre les mains du prêteur, par exemple s'il consiste en un objet susceptible de perdre de sa valeur par l'usage; sinon, le prêteur fait acte de prise de possession devant témoins, laissant la jouissanee du gage à l'emprunteur: ceci a lieu s'il s'agit, par exemple, d'une maison, d'une terre, d'esclaves, etc. Cette formalité a pour but, on le comprend, de

suppléer aux garanties créées chez nous par l'inscription légale de l'hypothèque.

POIDS ET MESURES.

Il paraîtrait qu'on a adopté, dans le principe, pour unité de poids celui de 16 piastres Marie-Thérèse : c'est le *retol* des Arabes, correspondant, et non égal, à notre livre-poids. Il faudrait, par conséquent, d'après le poids de ladite piastre sans frai et sans tolérance, que cette unité équivalût à 449$^{gr.}$,568 ou à peu près, 4 grammes de moins que la livre anglaise *avoir du poids*. Mais cette monnaie est déjà d'une émission fort ancienne; la quantité qui en existe à la côte orientale d'Afrique est constamment en circulation; et, par suite, le frai des pièces est devenu tel, qu'aujourd'hui le poids moyen de 16 piastres prises dans le pays ne dépasse pas 442 grammes, c'est-à-dire qu'il est trop faible de plus de 7 grammes. Comme on n'a pas conservé d'étalon de l'unité choisie, les poids qui en dérivaient, quoique restés nominalement les mêmes et formés de la même manière, ont dû se ressentir proportionnellement de la diminution du poids du *retol*; ainsi, un men, poids de 48 piastres Marie-Thérèse, devrait être de 1^{k},348 et n'est que de 1^{k},326. La frazela, composée de 12 men, qui devrait correspondre à 16^{k},184, n'atteint plus actuellement que 15^{k},912. Mais il y a plus : depuis quelques années, soit pour remédier à cette instabilité dans le poids, soit pour faire cesser l'usage d'instruments d'évaluation que la mauvaise foi rendait plus défectueux encore, on en est venu, dans la pratique, à assimiler le poids de la frazela à celui de 35 livres anglaises,

soit pour nous 15^{k},874, ce qui n'empêche pas le men d'être mesuré toujours par le poids de 48 piastres. A Moguedchou, on se sert, outre les mesures de poids que je viens de désigner, du kiss, qui équivaut à 7 frazela (112 kilogrammes).

Le kan'di est l'unité au moyen de laquelle on évalue le fret : pour l'ivoire, il est de 21 frazela ou 333^{k},354, le 1/3 de notre tonneau de poids; pour le bois de sandal, le copal, le girofle, on compte 22 frazela; le fret est de 4 1/2 à 5 piastres par kan'di pour un voyage à Bombay.

L'unité de mesure de capacité est la *kila*, qui contient en monggui (petit grain vert) 2 men ou 2^{k},652. Dans le Souahhel, 60 kila font une djezela. Aux Bénadir, il n'en est pas ainsi : la kila de Moguedchou n'est guère que la moitié de celle de Zanzibar, c'est-à-dire un peu plus de 2 kibaba 1/2. On y compte par suite 100 kila pour une djezela. La kila de Meurka est la même que celle de Zanzibar. On se sert encore, à Moguedchou, des mots une *tobla* pour désigner 15 kila, et un *m'sigo* pour désigner 30 kila.

La capacité des bateaux est évaluée en djezela. En poids, un kan'di correspond à 2^{djezela},103; mais pour des matières d'encombrement, on ne compte cependant que 1 kan'di par 3 djezela, c'est-à-dire que le rapport du poids à l'encombrement serait de 27 à 35,3 : un bateau dit de 500 djezela correspondra donc à un navire de 55 tonneaux.

Djezela est un mot arabe; les Souahhéli emploient aussi, pour exprimer un nombre équivalent de kila, le mot *m'zo*. A Pemba, par exception, le *m'zo* n'est que de 20 kila, quoique celle-ci soit la même qu'à Zanzibar et au Souahhel. La kila sert pour la vente des céréales et du sel; à la côte, on en use également comme de mesure dans la troque de la gomme.

Quand on veut mesurer une grande quantité de grains, on emploie souvent, pour activer l'opération, un vase de grandeur arbitraire, après avoir déterminé sa capacité en kila; on donne à ce vase le nom de *farrah*. De même, pour mesurer l'huile de coco, on se sert, depuis quelques années, d'une sorte de cruche, nommée *tonggui* ou *m'tonggui*, qui contient ordinairement 6 men ou 1/2 frazela; mais le *tonggui*, pas plus que le *farrah*, ne sont des mesures légales.

A part les grains et le sel, presque tous les objets, bois d'ébène et de sandal compris, se vendent au poids (kan'di, frazela ou men); cependant les bois de construction se vendent à la kourdja, de même que les peaux et le poisson salé. Le bois à brûler est vendu en petits fagots; les cocos, au cent ou au mille.

Les mesures linéaires sont le *feteur* (distance comprise de l'extrémité du pouce à celle de l'index tous deux tendus et écartés), l'empan *chebeur*, la coudée *d'râ* (1), la brasse *bâh;* le pied anglais *foot* commence à être usité dans les constructions maritimes. Le pas est quelquefois employé pour évaluer de petites distances et les mesures agraires. Ces dernières sont le *m'lia* et l'*oukambâa* pour Mombase, Lâmou et Patta; à Zanzibar, on n'en fait pas usage. Le *m'lia* est une surface de 800 pas de long sur 200 de large; l'*oukambâa* est le 1/4 du *m'lia*.

Il n'y a pas de mesure itinéraire exacte en usage dans le pays; la longueur de la route entre deux points plus ou moins éloignés s'estime approximativement par le nombre

(1) La coudée a été trouvée, en moyenne, de 48 à 49 centimètres chez les Soumal, qui sont généralement grands, et de 45 centimètres chez les Souahhéli.

de journées ou d'heures qu'on met à la parcourir. On comprend à combien d'erreurs on est exposé avec un pareil mode d'estimation, car la rapidité de la marche dépend non-seulement de la charge du voyageur, qui peut être plus ou moins grande ou même nulle, mais elle dépend encore de la nature des terrains à traverser.

Eu égard à ces diverses circonstances, le chemin fait dans une heure peut varier d'un mille et demi à quatre milles, suivant qu'il a été parcouru par une caravane se réglant sur le pas des chameaux chargés, ou qu'il a été suivi par un bon marcheur.

On comprendra, d'après ce que j'ai dit des poids et mesures légalement établis, combien le système en est incomplet et se prête à la fraude. On m'a, d'ailleurs, assuré que la plupart des marchands, surtout dans le commerce de détail, avaient, chez eux, outre les poids légaux, des poids plus forts et plus faibles, dont ils se servent alternativement selon qu'ils achètent ou vendent, et que les mesures légales n'étaient là que pour être exhibées au besoin, par exemple en cas d'enquête faite par l'autorité locale.

Dans ce tableau du mouvement commercial de la partie de l'Afrique orientale située au nord du cap Delgado, j'ai eu principalement pour but d'en expliquer le mécanisme et les diverses ramifications, et, pour le rendre moins fastidieux, j'en ai écarté certains détails tout pratiques. Les commerçants ayant à traiter sur les lieux devront consulter, à ce point de vue, le rapport autographié de M. Loarer, dont plusieurs exemplaires ont été envoyés aux diverses chambres de commerce de France.

CHAPITRE XXV.

Traversée de Mombase à Maïotte. — Rectification de la longitude des îles Aldabra. — Arrivée à Maïotte. — Ordre de rallier Bourbon. — Nouvelle interruption de la mission. — Avenir de Maïotte au point de vue commercial et agricole.

On se rappelle qu'en quittant Mombase le *Ducouëdic* avait fait route pour Maïotte. Notre traversée s'effectua sans aucun incident dont le récit puisse offrir quelque intérêt; seulement, en passant près des îles Aldabra, nous eûmes l'occasion de reconnaître que ce groupe était marqué, sur les cartes, 18′ trop ouest. Nos observations chronométriques (la marche de nos montres ayant été vérifiée, six jours après, à Maïotte) placeraient la pointe occidentale de l'île du nord par 9° 22′ 13″ de latitude sud et 44° 2′ 3″ de longitude est.

Comme les vents régnant à cette époque varient du sud-sud-ouest au sud-est, dans l'espace compris entre les Comorres et l'équateur, nous eûmes à lutter contre la brise et le courant, et ce ne fut que le 19 juin que nous atteignîmes notre destination.

A mon arrivée à Maïotte, je trouvai des ordres qui m'y avaient été adressés par le commandant de la division navale, et qui m'enjoignaient de rallier son guidon aussitôt que j'aurais embarqué les vivres transportés en cette localité pour le *Ducouëdic*.

Il me fallait donc interrompre encore une fois mon exploration dans un moment où ma santé, suffisamment rétablie, m'eût permis de la mener à bonne fin. Nous avions trouvé dans nos travaux précédents la clef des questions se rattachant à notre mission; il ne nous restait donc plus qu'à parfaire notre œuvre, à jeter sur toutes ses parties un coup d'œil plus général, et à recueillir ainsi le fruit de nos longs et pénibles efforts.

Enfin, pour me conformer à mes nouvelles instructions, je me hâtai d'embarquer mes vivres, et le 26, nous mîmes à la voile pour Bourbon.

En parlant de mes précédentes relâches à Maïotte, je n'ai donné aucun détail sur cette île : tout ce que j'aurais présenté de renseignements historiques et ethnologiques a été publié, par divers auteurs, soit dans l'*Univers pittoresque*, soit dans la *Revue coloniale* (1). Il en est de même des observations hydrographiques insérées dans celle-ci, travail très-remarquable de M. le capitaine de vaisseau Jehenne. Je me borne donc à rappeler que la cession de Maïotte nous a été faite en 1841 par le chef Sakalave Andrian-Souli, qui en était devenu le souverain, et que le gouvernement français y a fondé un établissement militaire en 1843.

Mais il est un point de vue sous lequel je ne puis m'abstenir d'examiner l'île en question, c'est celui de son avenir commercial et agricole, et de son utilité dans les relations que nos négociants voudraient établir avec la côte orientale d'Afrique.

De l'ensemble des renseignements contenus dans le cha-

(1) *Iles d'Afrique*, tome IV, IIIe partie, page 129.

pitre précédent, ressortent, comme déductions principales, les propositions suivantes :

1° Presque tous les points de la côte à la souveraineté de laquelle le Sultan de Mascate prétend, et qui ont une population sédentaire, participent plus ou moins au commerce de cette côte; ce sont autant de marchés où viennent s'échanger les produits de l'intérieur de l'Afrique contre ceux de l'Inde, de la Perse, de l'Arabie, et des divers pays de l'Europe et de l'Amérique.

2° Les principales marchandises qui alimentent ce commerce sont :

Du côté de l'Afrique, l'ivoire, les esclaves, le copal, le sésame, le gros et le petit bétail, les peaux, le suif, le semen, les cornes de rhinocéros, les grains, le miel et la cire, l'écaille, l'ambre gris, les huiles de coco et de sésame, des gommes et résines; et, comme production particulière de Zanzibar et de Pemba, le girofle;

Du côté de l'extérieur, le sucre, le café, les dattes, le coton en laine, les cotons manufacturés, le sel, la verroterie, le fil de laiton et le fil de fer, la poudre de guerre, les armes, la vaisselle, la verrerie, la quincaillerie, les meubles, le tabac, le savon, les soieries, la passementerie, les sirops, fruits confits et liqueurs, et des fournitures de marine.

3° Les Arabes et les Indiens ne sont plus, comme autrefois, seuls exploitateurs de tout ce commerce; depuis une quinzaine d'années, dix ou douze navires, sous pavillons américain, anglais et autres, y prennent une part que, d'après leur tonnage total, on peut évaluer au quart environ de celle des Arabes et des Indiens réunis.

4° Le transport des objets d'échange des pays de produc-

tion aux pays de consommation s'effectue alternativement par terre et par eau, à des époques périodiques absolument dépendantes des moussons et autres phénomènes météorologiques propres à ces localités; de telle sorte que l'époque des transactions les plus importantes s'opérant à la côte avec les peuplades de l'intérieur est soumise à cette même périodicité.

5° Par suite de ces circonstances, les marchandises de l'extérieur, quoique destinées, pour la plupart, à la consommation de l'Afrique, arrivent presque toutes directement à Zanzibar, d'où elles sont ensuite réparties, par le cabotage, sur les divers marchés du littoral, y acquérant naturellement une plus grande valeur vénale à mesure qu'elles passent dans de nouvelles mains.

6° Les produits de l'intérieur et de la zone maritime, principalement l'ivoire, le copal, le sésame, les peaux et la cire, sont aussi, avant d'être livrés à la consommation extérieure, transportés à peu près en totalité à Zanzibar, où les frais résultant de ce déplacement, joints aux droits assez élevés qu'elles y payent à l'entrée, augmentent leur prix *nécessaire*.

Bref, il a été clairement démontré que les articles d'importation ayant à Zanzibar une valeur moindre qu'à la côte d'Afrique, en même temps que ceux d'exportation n'y sont achetés qu'à un prix plus élevé, il y aurait un double avantage, pour les étrangers, à aller sur le continent traiter directement avec les indigènes. Ce serait le seul moyen de dégrever l'échange des charges que font peser sur lui le courtage souahhéli et la concentration préalable, à Zanzibar, des marchandises offertes et demandées de part et d'autre.

Or ces relations directes avec les peuplades de l'intérieur, ou même avec les habitants de la côte, n'ont pu s'établir jusqu'à présent : je l'ai dit ailleurs, il faut en chercher les raisons dans la dissémination des populations indigènes, la difficulté de communiquer avec elles, l'absence de grands centres de production et de consommation, des mesures fiscales préventives, enfin dans les obstacles matériels que la côte présente à la navigation pour des bâtiments d'un fort tonnage. Zanzibar est encore l'unique marché où les navires étrangers aient la facilité de placer une cargaison et de trouver un chargement de retour ; partout ailleurs, le commerce se réduit à une espèce de troque qu'entreprennent exclusivement des caboteurs et des traitants établis sur les lieux : les Arabes et les banians, ceux-là par conformité de religion et de mœurs avec les populations du littoral, les uns et les autres par la faculté qu'ils ont d'en être compris, et par leurs longues et anciennes relations avec elles, ont seuls réalisé ces rapports directs. Les Américains et les Anglais l'ont vainement tenté, quoiqu'ils eussent des établissements à Zanzibar. Les premiers l'ont essayé avec les navires qui desservaient la ligne commerciale de Zanzibar à l'Amérique ; ils y ont renoncé, en raison de la lenteur et des difficultés de ce mode d'opération, qui, avec un grand bâtiment et tout bien calculé, faisait monter le prix des objets ainsi obtenus à peu près à celui auquel on se les procure à Zanzibar.

Les Anglais, de leur côté, n'ont surmonté aucun des obstacles que nous avons signalés ; c'est à peine s'ils diminuaient, eu égard au tonnage de leurs navires, de moitié plus faible que celui des Américains, les frais résultant de

l'emploi des grands bâtiments à une semblable opération. Ils s'adjoignirent deux bateaux du pays armés par des indigènes, et furent trompés et volés. On comprend, du reste, qu'il est impossible d'avoir des garanties réelles de la probité de pareils agents. Remarquons aussi que les Anglais et les Américains se sont bornés à traiter avec les gens de la côte. Leurs opérations demeuraient donc soumises aux charges résultant du courtage souahhéli, et pouvaient même, par quelque subterfuge analogue à celui dont le Sultan a depuis ordonné l'emploi à l'égard des exportateurs étrangers (1), rester grevées des droits qu'auraient payés les marchandises traitées à leur introduction à Zanzibar sous pavillon arabe.

Quelles que soient les causes du peu de succès de ces tentatives, toujours est-il que les expériences précédentes sont assez concluantes pour détourner nos commerçants de les renouveler dans des conditions semblables. Les résultats obtenus par les deux peuples cités plus haut dans leurs transactions ultérieures, sur le seul marché de Zanzibar, ne sont guère propres à encourager nos négociants à suivre cette voie. Nous savons, en effet, que les Américains, qui paraissent les avoir le plus sagement conduites, les ont restreintes dans ces dernières années; quant aux Anglais, deux liquidations successives de comptoirs qu'ils y avaient établis prouvent assez qu'il ne leur a pas semblé avantageux de persévérer dans cette entreprise. Et pourtant, comme on vient de le voir, les uns et les autres ont mis en œuvre tous les moyens dont ils disposaient; ils ont embrassé dans leurs spéculations les pays environnants : leurs navires fai-

(1) Voir, pour l'explication de cette mesure, le chapitre précédent, page 395.

saient escale à Madagascar et sur quelques points des possessions portugaises, puis, à l'occasion, un voyage intermédiaire à Moka, Mascate ou Bombay.

Tous ces moyens d'action déployés, cette combinaison de mouvements qui eût dû amener d'excellents résultats avec des conditions moins défavorables, ont échoué devant les difficultés que nous avons énumérées plus haut.

Donc, si nous n'avions par-devers nous quelques moyens de prévenir ces inconvénients, de vaincre ces obstacles; si notre commerce n'avait d'autre base, pour ses opérations, que l'île de Zanzibar, dont les Américains et les Anglais ont, faute de mieux, fait le centre des leurs, il est évident que son action se bornerait à l'expédition annuelle de trois ou quatre cargaisons, dont le placement me paraîtrait fort chanceux en l'absence d'un comptoir; or l'établissement de celui-ci ne saurait être justifié par des expéditions aussi limitées.

D'ailleurs, les ports de Madagascar seraient-ils ouverts à nos navires? le commerce avec les possessions portugaises nous serait-il rendu licite par un traité qui nous en donnât l'entrée, comme aux Anglais? des relations avec l'Inde anglaise nous seraient-elles possibles au même titre qu'à ces derniers? aurions-nous, comme les Américains, un article d'échange aussi recherché dans ces pays que leur coton dit *khami?* réunirions-nous, enfin, tous ces avantages, et aucun d'eux ne nous est acquis aujourd'hui, nos négociants, qu'on accuse, à bon droit, d'être peu entreprenants, routiniers et méticuleux, ne prétendraient certes pas réussir là où les Anglais et les Américains ont échoué. Il n'est pas inutile de remarquer, en outre, que si, aux termes

du traité, le Sultan venait à entrer en concurrence avec nos spéculateurs, en envoyant des expéditions commerciales dans nos ports (1), comme il l'a fait dans ceux d'Amérique et d'Angleterre, cette concurrence arabe serait d'autant plus redoutable que les articles africains à exporter coûtent au Sultan bien moins cher qu'aux étrangers qui les achètent à Zanzibar.

On le voit, je ne dissimule nullement les difficultés de la situation, je cherche à les faire toucher du doigt et à mettre au grand jour la presque impossibilité qu'il y aurait à mener à bonne fin des opérations entreprises dans les mêmes conditions. Ces conditions peuvent être changées : nous possédons une colonie parfaitement située pour devenir l'entrepôt de tous les produits offerts et demandés non-seulement par l'Afrique orientale, mais par Madagascar, l'Arabie, la Perse et l'Inde; sa population indigène et son industrie maritime nous assurent un cabotage et des relations faciles avec la côte et l'intérieur, moyens identiques à ceux des Arabes, des banians et des Souahhéli; enfin, grâce aux circonstances particulières au milieu desquelles ces ressources seront mises en jeu, nos opérations seront affranchies de cette complication d'intérêts, de cette multiplicité de charges qui rendent le prix des articles africains si élevé sur le marché de Zanzibar. C'est dans les éléments de succès que nous offre ce point convenablement approprié au but

(1) Depuis que ceci a été écrit, cette hypothèse s'est réalisée : on sait qu'en 1849 le Sultan a expédié à Marseille sa frégate *la Caroline*, armée commercialement, et que, à dater de cette époque, de semblables expéditions ont été renouvelées plusieurs fois et semblent devoir se continuer régulièrement.

qu'il s'agit d'atteindre, que nous trouverons la solution des difficultés que j'ai signalées ; cette colonie est Maïotte.

Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour comprendre tous les avantages de la position géographique de cette île, et combien elle se prête déjà, sous ce point de vue, au rôle que je viens de lui assigner.

Également à portée de la côte d'Afrique et de Madagascar, elle peut prendre part, à la fois, au mouvement commercial de celle-ci et à celui des parties voisines du continent ; elle semble providentiellement destinée à devenir un grand bazar, réunissant, pour en préparer l'exportation au loin, tous les produits disséminés dans ces contrées, et recevant de l'extérieur les marchandises demandées par les mêmes pays pour en opérer la répartition selon les besoins de chacun d'eux. Située sur la route la plus directe du Cap à la mer Rouge, au golfe Persique et aux côtes occidentales de l'Inde, Maïotte servira d'escale et de lieu de ravitallement aux navires qui suivront cette voie, pour l'aller comme pour le retour, selon la mousson régnante, et sera choisie d'autant plus volontiers par eux dans ce but, qu'elle leur offrira souvent l'occasion de nouvelles affaires. Maïotte est la seule des Comorres qui présente ces avantages ; car, quoique placées dans une position analogue à la sienne, Anjouan, la grande Comorre et Mohëli ne possèdent pas, comme elle, le magnifique bassin qui permet d'en tirer parti.

Ces quatre îles ont été peuplées par des familles émigrées de l'Arabie, de la Perse et, peut-être, par quelques autres venues des colonies arabes et persanes antérieurement fondées à la côte d'Afrique. Leurs habitants ont donc entretenu des relations continues, non-seulement avec ces dernières et

les pays voisins, mais encore avec les côtes de l'Arabie, patrie de leurs ancêtres et berceau de leurs croyances religieuses. Depuis une cinquantaine d'années, Maïotte, comme les autres Comorres, a vu diminuer sa population à la suite des invasions qu'y firent, à diverses reprises, au commencement de ce siècle, les hardis et belliqueux insulaires de Madagascar; des dissensions intestines et les guerres que ces îles se sont faites y ont aussi contribué; toutefois la population d'origine arabe et souahhéli y est encore plus que suffisante pour assurer à Maïotte des rapports faciles avec la côte d'Afrique. Il n'y a pas à en excepter celle de Mozambique, car on y trouve un plus ou moins grand nombre de familles de religion musulmane descendant de ces Maures qui occupaient les royaumes de Sofala et de Mozambique à l'arrivée des Portugais.

Outre le lien moral qu'établissent entre les habitants de Maïotte et ceux des pays dont il s'agit la communauté de religion et de mœurs, il est une autre circonstance qui leur permet de donner à ce lien toutes ses conséquences politiques. La langue des Comorres n'est pas absolument la même que celle du Souahhel, mais elle contient, ainsi que cette dernière et les divers idiomes usités à la côte, beaucoup de mots arabes. Ces insulaires ont eu et auront toujours, pour s'approprier ces idiomes, une facilité que développe et utilise pour eux la pratique des voyages.

Là ne se bornent pas, d'ailleurs, les moyens de relations que Maïotte possède avec les contrées voisines. On n'a pas oublié (1) que les Antalaot's de Moudjangaie (côte ouest

(1) Voir, pour les événements historiques auxquels il est fait allusion

de Madagascar), qui ont été et sont encore les courtiers de tout le commerce de cette partie de l'île, ont eu pour origine des familles émigrées des colonies arabes de la côte d'Afrique; que Moudjangaie a été pendant longtemps l'entrepôt du commerce de Madagascar, et que ses relations s'étendaient aux Comorres, au Mozambique, au Souahhel, aux côtes de l'Arabie et même à différents endroits de la côte occidentale de l'Inde. On sait encore qu'après la prise de cette ville par Radama, suivie de l'expulsion d'Andrian-Souli de ses États de Bouéni, ceux des Antalaot's, et c'était le plus grand nombre, qui avaient pu abandonner Moudjangaie durent, à la suite de quelques vaines tentatives pour fonder un nouvel établissement dans le nord-ouest, émigrer partie à Maïotte, partie aux îles de Mozambique et de Zanzibar. Enfin, comme une autre cause d'affinité et de rapports entre la population de Maïotte et celle de Madagascar, je rappellerai que depuis 1829 les persécutions sanguinaires exercées contre les membres de la famille de Radama par le gouvernement de Ranavalou, et la tyrannique oppression qu'il fait peser sur les peuplades malgaches soumises au joug des Hovas, ont produit un mouvement d'émigration de tous les points de la grande île vers ses voisines. La population de Maïotte, particulièrement, s'est accrue d'un nombre assez considérable de ces émigrés pour que, de réfugiés qu'ils y étaient d'abord, ils aient pu en disputer la possession aux indigènes et en contester la souveraineté à son légitime sultan. Le pavillon de la France arboré sur Maïotte

ci-après, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar.*

a mis fin à ces conflits : l'administration équitable et éclairée de nos agents a établi l'ordre et la paix entre ces éléments divers, mais non hétérogènes; elle en réalisera bientôt la fusion et l'harmonie par une direction intelligente des intérêts de chacun, et habile à faire fructifier tous les germes de prospérité et de richesse réunis sur ce point. Dans cette confiance, bon nombre de familles que les troubles antérieurs avaient éloignées de Maïotte y étaient déjà rentrées en 1846; d'autres, originaires du Souahhel ou des îles dépendantes du sultan Saïd, étaient venues aussi chercher, sous le nouveau gouvernement établi à Maïotte, plus de sécurité pour leurs personnes et leurs biens qu'elles n'en trouvaient sous l'autorité despotique et trop souvent spoliatrice de leur chef naturel.

L'émancipation des esclaves, réalisée en 1847 dans notre récente colonie, a subitement arrêté ce mouvement d'immigration ; il reprendra dès que ces populations auront pu se convaincre, par les résultats de cette transformation, que le service personnel et le travail ne sont pas solidaires de l'esclavage. On a pu bien constater, au sein du comité chargé de mettre à exécution le décret d'émancipation, que la crainte qu'il n'en fût pas ainsi était, pour le plus grand nombre des propriétaires d'esclaves, le seul motif de leur répugnance à accepter cette rénovation. D'ailleurs il n'y a chez les musulmans ni ces préjugés de caste et de couleur, ni ce sentiment exagéré de la supériorité de race dont sont imprégnés, chez des nations cependant beaucoup plus civilisées, l'esprit et le cœur du propriétaire d'esclaves. Dès que ceux-ci ont prononcé, même sans la comprendre, la profession de foi musulmane : « Il n'y a de Dieu que Dieu et Ma-

homet est son prophète, » dès qu'ils sont devenus croyants, ils font, pour ainsi dire, partie de la famille de leur maître, et la religion recommande à tout fidèle, comme œuvre de piété, leur affranchissement. Il résulte de cet ensemble de faits et d'idées que le mahométan s'habitue à regarder l'esclavage comme une sorte d'apprentissage, une initiation à la vie sociale et religieuse, et non comme un ilotisme basé sur l'infériorité de race; aussi n'y a-t-il rien d'exagéré à croire qu'une fois rassurés contre la perturbation apportée dans les conditions économiques de la société, qu'une fois édifiés sur la possibilité d'obtenir de bons effets de l'émancipation, les Arabes et les Souahhéli disposés à venir s'établir à Maïotte n'en seront plus détournés par l'état de choses que nous avons créé dans cette île.

Le ralentissement signalé plus haut dans l'immigration de nouvelles familles en notre établissement a été plus que compensé par un autre fait qu'y a produit également la libération des esclaves. Parmi eux se trouvaient des individus appartenant aux diverses peuplades de l'Afrique et qui pourront, à un moment donné, servir de guides, d'interprètes et d'intermédiaires plus propres que tous autres à diriger et à faire accueillir amicalement les caravanes que des négociants de Maïotte jugeraient convenable d'envoyer à l'intérieur du continent. Demeurés esclaves, on les eût difficilement utilisés de cette manière; mais leur mise en liberté et le bien-être qu'ils en peuvent tirer, en les attachant au pays, constituent désormais des garanties suffisantes pour qu'on les emploie, au besoin, dans ce but. Voici, d'après le recensement de 1846, comment était composée, à cette époque, la population de Maïotte, et le chiffre des groupes

de différentes nationalités qu'elle comprenait : Malgaches, 104 ; Arabes ou Antalaot's, 802 ; Mahori ou autochthones, 1439 ; Makoua, 843 ; Makondi, 513 ; Mozambiques (1), 372 ; Sakalaves, 710 ; Souahhéli, 52 ; Anjouannais, 221 ; Mohéliens, 11 ; Adzouzou (indigènes de la grande Comorre), 201. Voyons maintenant si les aptitudes naturelles et l'industrie habituelle de tout ou partie de cette population sont telles que nous devions espérer d'y trouver les agents et les moyens nécessaires pour entretenir les relations dont il s'agit. Ce qu'on connaît de l'histoire des Comorres montre que, depuis la colonisation de ces îles par les Arabes, elles ont entretenu un cabotage plus ou moins actif entre elles et avec la côte d'Afrique, et qu'Anjouan particulièrement, dont le sultan exerçait naguère sur l'archipel une autorité suzeraine, possédait une petite flottille.

La colonie antalaote de Moudjangaie, dont un certain nombre d'anciens habitants figurent dans la population de Maïotte, était essentiellement maritime et commerciale. Aux familles de cette caste, déjà établies sur ce dernier point, se joindraient encore, si un commerce actif les y attirait, de celles qui sont venues se fixer à Nossi-bé à partir de l'époque où nous avons pris possession de cette île (2). Pour constater l'aptitude des Sakalaves quant à la navigation du cabotage, il suffira de rappeler la situation de leur pays originaire sur le littoral occidental de Madagascar et leurs expéditions contre les Comorres poussées plusieurs fois jusqu'à la côte

(1) Dans ce groupe, ainsi que dans les deux précédents, se trouvent des individus d'autres peuplades situées en arrière de celles qui sont mentionnées, telles que les Oua-Manendé, les Oua-Iâo, les Oua-M'vita.

(2) Le chiffre des Antalaot's résidant à Nossi-bé était, en 1845, de 1276.

d'Afrique; les détails donnés précédemment ont surabondamment démontré qu'au même point de vue les Souahhéli ne sont pas inférieurs aux Sakalaves.

Le génie commercial des Arabes est connu depuis les temps les plus reculés, et on peut dire que, chez toutes les populations bâtardes issues de leur croisement avec les indigènes de l'Afrique, chaque individu est une incarnation de l'esprit de négoce. L'amour du lucre est leur passion dominante; le trafic, leur industrie de prédilection, l'élément essentiel de leur activité. Supposez quelques familles d'Arabes et d'Antalaot's réunies sur un coin de terre baignée par l'Océan et offrant quelques moyens d'échanges, faites qu'elles y trouvent une sécurité suffisante pour les personnes et les propriétés : vous verrez le groupe naissant tourner son attention et ses efforts vers le commerce maritime, et la petite colonie, incessamment développée, acquerra bientôt toute l'importance que comporte la localité. Ainsi se sont élevées ces villes maures de la côte d'Afrique dont l'état prospère et florissant étonna les compagnons de Vasco da Gama; ainsi fut créé Moudjandgaie. Et plus récemment n'a-t-on pas vu un fait analogue, quant au début, se produire au village d'Amban'ronggo ou Ambancroun à Nossi-bé, dont une partie des habitants sont déjà en relations régulières d'affaires avec les subrécargues et capitaines des navires américains qui fréquentent ces parages, aussi bien qu'avec divers ports de la côte ouest de Madagascar, du Souahhel et même de l'Inde.

Si nous examinons maintenant ce qui s'est produit à Maïotte depuis notre prise de possession de cette île, nous

trouverons encore une preuve de la disposition naturelle de ces populations à trafiquer partout et toujours.

Il résulte du relevé des mouvements de la navigation et du commerce au port de Dzaoudzi

1° Que, du 1er juillet 1847 au 1er juillet 1848, quatre-vingt-sept bateaux indigènes, jaugeant ensemble 1,946 tonneaux, sont entrés à Maïotte et qu'il en est sorti soixante-dix;

2° Que les importations faites par ces bateaux représentaient une valeur de 252,008 francs, et leurs exportations une valeur de 13,914 fr. 50 c., presque tous ces navires étant partis sur lest;

3° Que les pays avec lesquels cet établissement a été mis ainsi en relations sont Zanzibar, les Comorres, Nossi-bé et la côte ouest de Madagascar;

4° Que, parmi les bateaux qui ont pris part à ce double mouvement, vingt-sept appartenaient à Zanzibar, dix-sept à Maïotte, onze à Comorre, dix à Mohéli, neuf à Anjouan et trois à Nossi-bé.

Ces résultats, bien que très-minimes, ne contredisent pas l'assertion que j'ai émise sur le génie commercial des Arabes, ni celle de la possibilité d'un grand mouvement commercial à Maïotte.

Jusqu'à présent cette île ne s'est pas ressentie des nouvelles conditions dans lesquelles sa prise de possession par la France l'a placée, ni des facilités commerciales résultant, pour elle, de cette adoption. Il est facile de s'en rendre compte. En effet, son rôle futur devant consister presque exclusivement à mettre en présence les produits de l'Afrique orientale, de Madagascar et de l'Inde occidentale, et les ob-

jets à la convenance de ces contrées que les pays plus ou moins lointains ont à offrir en échange, ce marché ne pourra entrer en activité dans ce sens qu'après y avoir été sollicité par des demandes faites de part et d'autre. Or il n'y a eu encore rien de tenté pour y déterminer une accumulation des premiers produits ; les quelques navires français que les besoins de l'établissement et ceux de la société des Comorres y ont appelés avaient des instructions pour se diriger vers des points plus éloignés aussitôt que leur déchargement était effectué : on ne se préoccupait, en aucune façon, de leur préparer, sur les lieux ou dans les environs, une cargaison de retour. Les navires américains ont plusieurs fois touché à Maïotte pour y déposer, outre des vivres propres à la consommation de la population européenne, quelques marchandises destinées à celle de la population indigène et au commerce de la côte, mais sans chercher, plus que les nôtres, à s'y faire apporter les articles qu'ils trouvent à Zanzibar. D'ailleurs, ainsi qu'on le verra bientôt, cette affluence de produits de l'Afrique sur le marché de notre établissement demande, pour s'effectuer, un ensemble de mesures, un concours d'efforts que ne sauraient réaliser quelques individus isolés, eussent-ils l'intelligence complète de ce nouveau mécanisme. Bref, il résulte de tout cela que Maïotte n'a pu avoir, jusqu'à présent, que les relations commerciales toutes spéciales auxquelles donnent lieu sa production et sa consommation. Or il suffit de se rappeler ce que nous avons dit de son étendue, de sa population et de l'état précaire dans lequel elle est encore, pour comprendre que, n'ayant que ces deux éléments, son commerce est forcément, aujourd'hui, très-restreint. Le personnel que le gouvernement

de la métropole y entretient et les travaux qu'on y exécute par son ordre déterminent, en partie, la consommation, sans nécessité d'une production correspondante.

Pour terminer cette digression et revenir à mon sujet, je ferai remarquer que les spéculations dont j'ai donné plus haut une idée générale ont été entreprises, pour la plupart, sous un pavillon moins favorisé que le nôtre dans les États du Sultan, sans combinaison appropriée aux besoins de l'extérieur, c'est-à-dire sans intelligence des voies nouvelles ouvertes au commerce général des contrées voisines par la création d'un port franc à Maïotte devenue colonie française, sans capitaux suffisants, sans ensemble, sans mot d'ordre, sans direction, sans autre mobile enfin que cet amour du lucre, cet esprit mercantile dont je ne fais, pour le moment, que constater l'existence dans la population de l'île, sauf à indiquer plus loin le rôle utile qu'on leur assignera.

Quant aux moyens matériels ou instruments nécessaires pour agir sur une plus grande échelle, les uns (les bateaux) y existent en partie déjà et sont en puissance de s'y développer rapidement, ainsi que dans les environs ; les autres (les objets d'échange) y sont, je l'ai dit plus haut, actuellement insuffisants ; ils doivent principalement venir du dehors, quoique la production et la consommation particulières de Maïotte et des Comorres soient en demeure d'y fournir aussi bientôt en de certaines limites. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que je n'ai pas à démontrer la richesse actuelle de la population, mais que je veux établir clairement qu'il y a en elle et autour d'elle des circonstances favorables propres à assurer de beaux bénéfices à ceux qui

engageraient leur industrie ou leurs capitaux dans les spéculations qu'il est possible d'y tenter.

Aux dix-neuf bateaux que possède aujourd'hui le commerce de l'île Maïotte, s'ajouteraient immédiatement, s'il en était besoin, ceux de tout l'archipel qui, dans le mouvement annuel dont nous avons donné les résultats principaux, ont figuré au nombre de trente. Beaucoup y viendraient encore de Zanzibar se faire franciser pour jouir du bénéfice accordé, par le traité, à notre pavillon, dans les États du Sultan. D'ailleurs, les constructeurs sont nombreux parmi les Antalaot's et les Arabes; sans parler des forêts qui couvrent les côtes voisines, les bois abondent dans les îles du groupe, surtout à la grande Comorre; celle-ci a pour industrie spéciale la confection du bastin, susceptible aussi d'être fabriqué dans plusieurs localités des environs; on confectionne dans ces dernières le coton tissé pour voiles; le coton en laine, et les résines qui remplacent l'étoupe et le brai pour le calfatage, sont des produits naturels dont Madagascar est richement pourvue; en un mot, tout ce qui est nécessaire pour la création d'une nombreuse flottille à Maïotte se trouve, en quelque sorte, sous la main. Mais, en l'état actuel du mouvement commercial auquel prend part notre établissement, les bateaux qui le fréquentent sont en quantité plus que suffisante, puisque la presque totalité de ceux qui y passent sont dans l'obligation de partir sur lest. Est-ce à dire qu'il en sera longtemps ainsi?

Je ne le pense pas, et je vais essayer de justifier mon opinion en expliquant d'abord comment aujourd'hui Maïotte ne fournit presque rien à l'exportation.

Depuis un demi-siècle, et jusqu'à notre prise de posses-

sion, elle avait vu son territoire entièrement dévasté soit par les invasions de pirates malgaches, soit par des luttes avec ses voisins ou des dissensions intestines; sa population réduite, les maux et les agitations dont elle se sentait toujours menacée, l'absence de la sécurité indispensable au développement du travail, l'insouciance engendrée par le fatalisme oriental, la désespérance d'un meilleur avenir avaient plongé ses habitants dans une oisiveté que favorisait encore la fécondité de l'île en productions telles que noix de cocos, bananes, patates et racines nutritives. Ils y trouvaient à coup sûr des moyens suffisants de subsistance, et c'est à peine si les plus exigeants y ajoutaient quelques plantations de moutama ou de manioc.

Quant au riz, ce grand élément de commerce, il n'y en avait même plus pour les semences. A la fin de 1841, alors que notre influence commençant à dominer à Maïotte y assurait le triomphe d'Andrian-Souli, et que l'espoir d'un avenir plus tranquille reportait vers l'agriculture tous les soins des insulaires, l'administration de Nossi-bé expédiait au sultan de Maïotte vingt et quelques sacs de riz en paille qu'il avait demandés pour ensemencer ses terres.

Dès ce moment, la culture du riz et des autres grains a pris de l'extension chaque année; mais la population s'étant accrue, en même temps, par de fréquentes immigrations, la production agricole n'a pas encore dépassé les besoins de la consommation. Il faut remarquer, en outre, que, depuis quatre ans environ que les travaux d'établissement et de fortifications ont été poussés un peu plus activement, l'administration a employé comme manœuvres et ouvriers un grand nombre d'indigènes; tandis que d'autres

préparaient de l'huile de coco pour les besoins de l'établissement. Enfin la libération des esclaves, en changeant les conditions du travail, ralentissait aussi le progrès qui commençait à se faire sentir.

De ce concours de circonstances il est résulté que, jusqu'à ce jour, Maïotte n'a pu fournir en propre que des cocos et des sacs de natte à l'exportation. On comprend maintenant comment le chiffre de cette dernière est resté borné comme l'indique le relevé commercial donné plus haut. L'industrie agricole de l'île ne doit pas se tenir dans les limites étroites des soins réclamés par les grains nourriciers et les plantes vivrières. De vastes portions de son sol, éminemment propres aux cultures coloniales, appellent un emploi plus lucratif. Le système de concessions que le gouvernement a adopté dès la prise de possession ouvre la voie à tous ceux qui sont disposés à consacrer au développement de ce genre de richesses leur industrie et des ressources suffisantes.

Jusqu'à ce jour, quoique des demandes assez nombreuses aient été faites, et plusieurs d'entre elles accueillies par l'administration, il faut reconnaître que les concessionnaires ont mis peu d'empressement à en profiter (1). En réalité, il n'est encore que deux de ces derniers dont le travail d'exploitation ait été sérieusement entrepris et poursuivi avec persévérance. La plupart des autres étaient de ces hommes sans conscience des moyens et des efforts intelligents que de telles créations exigent. Mus par la seule idée d'acquérir gratis une propriété territoriale dont ils espèrent, d'une

(1) Depuis que ceci a été écrit, l'état de choses a subi, à cet égard, de notables améliorations, dont il sera dit un mot à la note finale.

manière quelconque, tirer parti, ils n'ont songé à s'adjoindre ni les capitalistes, ni les ouvriers nécessaires à la mise en valeur du terrain qu'ils avaient obtenu. D'autre part, à l'occasion de la mort d'un colon qui venait à peine de s'établir dans la localité, on proclama à grand bruit l'insalubrité du climat, et cet accident suspendit, parmi les créoles de la Réunion particulièrement, l'exécution de tout projet d'établissement agricole à Maïotte.

Cette insalubrité est un fait acquis pour les indigènes; pour moi, elle est incontestable; néanmoins je prétends qu'on peut s'en mettre à l'abri et qu'elle ne saurait, en conséquence, arrêter le mouvement colonisateur.

L'habitation de la grande île, *pendant la nuit*, paraît, sauf de très-rares exceptions, devoir entraîner, pour les étrangers, le développement d'une fièvre de la nature la plus grave. En cette limite, son insalubrité est permanente. Mais, *durant le jour*, on s'y livre aux travaux les plus pénibles sans avoir à craindre de telles influences. Cette différence n'est pas particulière à Maïotte; elle a été constatée dans chacune des localités voisines : à Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique et sur celle de Madagascar. Mon opinion à ce sujet est, de plus, basée sur des expériences multipliées.

J'ai vu, à diverses reprises, pendant le séjour du *Ducouëdic* à Maïotte, de quinze à vingt-cinq matelots travaillant au jardin de la station, depuis six heures et demie du matin jusqu'à la nuit, et cela durant trois mois consécutifs; aucun d'eux néanmoins n'a été atteint de fièvre ni d'autre maladie; c'étaient, au contraire, les hommes les mieux portants de l'équipage. Lorsque le temps était clair, on suspendait le travail au soleil, de dix heures et demie à deux heures et demie; mais

cette mesure, toute de précaution, serait certainement inutile pour des travailleurs indigènes. Quant à l'acclimatation des Européens sur les îlots Dzaoudzi et Pamanzi, à en juger par ce qui s'est passé depuis le commencement de l'occupation, elle semble devoir s'effectuer sans dangers sérieux (1). On peut donc les considérer comme un lieu de refuge pendant la nuit pour ceux que leurs travaux retiendraient le jour sur la grande île. Dira-t-on que ce qui est facile à faire à Kouéni, par suite de sa position rapprochée de l'établissement, deviendrait plus difficile et même bientôt impossible à mesure que les terrains à exploiter s'en éloigneraient? Mais il s'agissait d'une exploitation considérable, d'une opération qui doit enrichir ceux qui l'entreprennent; serait-ce donc un sacrifice hors de proportion avec un pareil résultat d'avoir en face de son habitation un bateau ou petit

(1) La salubrité relative de Dzaoudzi et de Pamanzi a été depuis mise en question par l'épidémie qui s'y est manifestée en 1849, et on est, en attendant de plus amples renseignements, retenu, à cet égard, dans un doute forcé; toutefois la coïncidence remarquable de l'aggravation extraordinaire des maladies avec l'exécution de certains travaux tendant à modifier l'état du marais de Pamanzi permet de croire que le nouvel état créé par ces travaux a été la plus active, sinon la seule cause d'une telle aggravation. Au pis aller, d'après l'expérience des années précédentes, d'après celles qui ont été faites depuis notre installation à Nossi-bé, d'après ce qui se passe même à Madagascar, on serait autorisé à ne voir dans l'épidémie qui s'est produite à Dzaoudzi, durant l'hivernage de 1849, qu'un accident pouvant apparaître à des intervalles plus ou moins longs, comme, avec des ravages beaucoup plus terribles, sévit la fièvre jaune aux Antilles, et comme semble devoir le faire désormais le choléra dans le monde entier.

Que sont les faits résultés de l'épidémie de Dzaoudzi proportionnellement à ceux de ces deux fléaux? La fièvre jaune a-t-elle empêché de transformer les îles de l'Amérique en riches et florissantes colonies? La persévérante intelligence des Hollandais n'a-t-elle pas vaincu les fièvres mortelles de Java, cette île magnifique qui doit être à la fois une source

ponton, convenablement installé et offrant un logement suffisamment commode pour servir de refuge pendant la *nuit* (1)? De bonne foi serait-ce un argument sérieux et prouvant l'impossibilité de cultiver Maïotte que celui qu'on prétendrait tirer de cette nécessité, pour le maître, de ne pas coucher sur son habitation? Il est, d'ailleurs, une preuve irrécusable de ce que j'avance, ce sont les 1,200 hectares que, dans l'espace de moins de quatre ans et avec des moyens restreints, M. Ciret, représentant de la société des Comorres, a fait planter de cannes à sucre, de caféiers et de girofliers. Les cannes sont magnifiques, et il aurait pu manipuler dès la fin de 1848, si son usine avait été prête. M. Ciret a cependant bien quitté sa propriété, chaque soir.

Je vais terminer cette digression en donnant une idée de l'importance qu'est susceptible d'atteindre le développement agricole de notre établissement.

La superficie de Maïotte est de 32,000 à 33,000 hectares. D'après le rapport de toutes les personnes qui l'ont par-

de prospérité pour la mère patrie et le salut de sa puissance maritime? L'effrayante mortalité de Sierra-Leone et des autres colonies anglaises de l'Afrique occidentale les a-t-elle fait abandonner par leur métropole? La France abandonne-t-elle le Sénégal? Eh bien! sans refuser satisfaction au sentiment d'humanité qui doit de plus en plus prédominer dans les décisions et les actes du gouvernement, il y a lieu moins encore de négliger Maïotte et de désespérer de son avenir commercial et agricole, car l'insalubrité qui y règne peut être combattue, et elle ne saurait, moyennant l'adoption de certaines mesures, mettre obstacle à son exploitation agricole ni à l'activité commerciale dont elle peut être le centre.

(1) J'ai appris, depuis peu, que M. Soyer de Vaucouleurs, capitaine au long cours, qui, après avoir visité Maïotte, s'y était fait donner une concession, était parti, pour en diriger lui-même l'exploitation à, bord d'un vieux navire dont il comptait faire l'usage que je viens d'indiquer.

courue, les vallées et les plateaux, de hauteur modérée, sont couverts d'un terrain fertile, propre aux diverses cultures coloniales et dont l'étendue est évaluée à plus du quart de la surface totale; elle serait donc de 9,000 à 10,000 hectares. Cette fertilité se trouve déjà justifiée par les cultures réalisées à Kouéni. Les cannes y sont de la plus belle venue et tellement riches en matière saccharine, que, selon les autorités compétentes, le rendement de la gaulette serait plus du double de ce qu'il est à la Réunion. On a remarqué, en outre, à Kouéni, que les cannes de deuxième et troisième coupes étaient bien supérieures en grosseur et en nombre à celles de première; elles rapporteront, assure-t-on, pendant dix ou douze ans sans être désouchées : elles sont bonnes à être manipulées après un an de plantation; mais il y aurait avantage à attendre quinze mois : celles provenant de recoupes fleurissent au bout de huit mois et peuvent alors être également manipulées. Il résulte de ces détails que, sauf les mois de mars et avril, où la canne est aqueuse, on ferait du sucre, toute l'année, à Maïotte. M. Ciret, directeur de la plantation de Kouéni, affirme qu'il est loin de croire que l'évaluation de 20,000,000 de kilogrammes de sucre, donnée comme production possible de cette exploitation à Maïotte, soit exagérée (1) : cela porterait, d'après le rendement de l'hectare à la Réunion, à environ 3,500 hectares l'étendue de terrain propre à cette culture que devrait contenir Maïotte, et à 2,000 hectares seulement, si on tient en partie compte du rendement proportionnel, beaucoup plus considérable, que promet la fécondité du sol, à en juger par Kouéni.

(1) Voir son rapport à la chambre de commerce de Nantes.

Le caféier y réussit parfaitement, aussi bien que le girofle, et l'exploitation de ces deux sources de richesses apportera de grandes facilités au début du mouvement commercial dont notre colonie deviendra le centre, car elle augmentera ses moyens d'échange. Le cocotier y est indigène; il s'accommode, d'ailleurs, des plus mauvais terrains : on le multipliera donc sans préjudice des cultures plus riches; l'huile de coco est un objet d'encombrement qui n'est pas dénué de valeur.

En prenant la quantité de sucre, diminuée de moitié, que nous venons d'évaluer précédemment, et en y ajoutant celle qu'il est permis d'espérer en café, girofle et huile de coco, on peut admettre, sans craindre aucune exagération, que Maïotte fournira dans peu d'années, par sa seule production agricole, plus de 12,000 tonneaux de fret; c'est l'emploi d'une trentaine de navires de 400 tonneaux, et notre commerce n'en est malheureusement pas à dédaigner une pareille opération.

Dans les produits qui viennent d'être mentionnés, il en est, tels que le café et le sucre, qui, outre leur convenance pour l'exportation lointaine, se trouveront aussi plus à portée de la consommation des localités voisines que leurs similaires de tout autre lieu. Avec un peu d'industrie et quelques dépenses fort modérées, on en appropriera d'autres à ce même usage : l'huile de coco servira à la fabrication du savon; de l'enveloppe fibreuse de la noix, connue dans le négoce sous le nom de *queir*, on fera du cordage ou bastin; on extraira du girofle l'huile essentielle, recherchée, par les indigènes, comme parfum et comme médicament; on préparera les sirops pour boissons et sorbets dont l'usage

est si répandu chez les populations musulmanes; enfin le sucre blanc de Maïotte se substituera naturellement, sur le marché de Zanzibar, à celui qui y arrive d'Amérique à plus grands frais.

Il paraîtrait prématuré, sans doute, de parler de la création possible d'une industrie beaucoup plus importante, la confection des cotonnades recherchées par les Africains et les Malgaches. Je ne veux pas comprendre cette éventualité au nombre des éléments de vitalité commerciale que Maïotte posséderait bientôt. Je ferai remarquer seulement combien, par son voisinage de Madagascar, notre nouvel établissement aurait de facilités à en tirer le coton, les substances colorantes et les gommes que cette île fournit en abondance, c'est-à-dire toutes les matières premières nécessaires à la fabrication dont il s'agit. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les pays environnant Maïotte sont complétement dépourvus de manufactures; et nous n'aurons pas à craindre, de longtemps, la concurrence de leurs populations.

Je crois avoir donné une idée suffisante des moyens et des ressources que Maïotte offre ou pourrait offrir pour un cabotage actif avec les régions circonvoisines, et particulièrement avec les ports du continent africain; j'ai signalé les relations régulières qu'elle entretient avec diverses localités, et l'extension dont elles sont susceptibles à la faveur de certaines circonstances; enfin j'ai constaté la possibilité, pour cette île, au moyen de sa production agricole et de quelques industries faciles et peu coûteuses, d'alimenter en partie ces relations.

D'autre part, j'ai exposé les éléments et le mécanisme du

commerce qui se fait à la côte orientale d'Afrique, et les conditions dans lesquelles les négociants étrangers devraient se placer pour réussir. Du rapprochement de ces deux études il ressort que Maïotte, déclarée port franc et jouissant, comme possession française, du bénéfice de notre traité de commerce avec le Sultan, réunit toutes les facilités pour faire arriver sur son marché, avec des frais moindres, les produits des contrées environnantes, et distribuer ensuite elle-même aux peuplades indigènes les marchandises d'échange qu'elle serait à même de recevoir.

Ceci établi, j'aborde la question pratique, c'est-à-dire l'exposé de la marche à suivre et des moyens d'exécution.

Ce qui a nui jusqu'à présent au développement du commerce européen, c'est, d'une part, l'incertitude, la lenteur des opérations et le prix élevé des produits africains sur les marchés d'où ils sont exportés ; d'autre part, les habitudes usuraires et l'esprit routinier des traitants arabes et souahhéli, qui ont eu pour résultat d'amoindrir au lieu d'accroître la consommation. Superfétation des agents pour la circulation et la distribution des produits, entraves fiscales apportées à l'une et à l'autre, voilà ce dont il faut débarrasser l'échange. Nos commerçants n'atteindront ce but que par la création d'un entrepôt à Maïotte.

Ce n'est pas, d'ailleurs, pour des spéculations avec le continent seulement, que ce point offre ces nouveaux moyens d'action à nos armateurs et à nos négociants. Si je me suis préoccupé d'abord exclusivement de ce qui concernait le commerce de l'Afrique, c'est que l'étude de ce dernier a été l'objet principal de mon exploration, et que les opérations qu'il comporte devront servir de point de départ et d'ali-

ment à toutes les autres ; voici, tel que je le conçois, le plan de ces opérations :

Je prends une maison de commerce ou une société disposant d'un capital social de 2 millions, par exemple, en numéraire, marchandises et matériel, et je suppose qu'elle ait obtenu à Maïotte la concession d'un terrain pouvant offrir de 1,500 à 2,000 hectares propres aux cultures coloniales, sucre, café et girofle. En même temps que les agents installés à Maïotte pousseront ces travaux avec la plus grande activité, ils procéderont à l'organisation du personnel spécial et du matériel nautique ; celui-ci se composera, d'abord, de deux ou trois bateaux de 25 à 40 tonneaux, construits ou achetés sur les lieux. Ils serviront à la fois à munir l'établissement agricole de travailleurs indigènes, de matériaux fournis par les environs, et à commencer sur la côte quelques échanges au moyen des marchandises apportées de France.

Quant au personnel, le but que l'on doit se hâter d'atteindre étant d'établir des rapports directs avec les peuplades de l'intérieur de l'Afrique, ce personnel comprendra, outre les agents connaissant les affaires du Souahhel, des individus bien au courant de celles de l'intérieur et capables d'y diriger et d'y faire accueillir une caravane de marchands. Enfin, comme le résultat final est de substituer Maïotte à Zanzibar dans le rôle d'entrepôt de l'Afrique orientale, on évitera, autant que possible, l'intermédiaire de ce dernier marché. Pour cela, il faudra s'assurer des correspondants sur les diverses places avec lesquelles il serait avantageux d'avoir des relations : telles sont Mandevi, dans le Keutch ; Mascate, en Omân, entrepôt du golfe Persique ;

M'kellé, à la côte sud d'Arabie; Moguedchou, Braoua, Lamou à la côte d'Afrique.

Il sera nécessaire de se mettre en correspondance avec les maisons américaines qui expédient annuellement des navires à Zanzibar. Ces maisons ont déjà prouvé, par l'organe de l'agent qu'elles y entretiennent, qu'elles sont disposées à comprendre Maïotte dans les escales de leurs navires dès qu'ils auraient la certitude d'y placer quelques parties de leurs cargaisons (1). Or actuellement, et il en sera, sans doute, longtemps de même, le coton écru américain dit *khami* est un article indispensable pour traiter dans tous ces parages; nos maisons de Maïotte auront donc à s'en approvisionner, et elles trouveront toujours de l'avantage à le recevoir de première main. Elles s'ouvriront ainsi un débouché pour le copal, l'ivoire, le sésame, les peaux, etc., que le début de nos opérations avec la côte aura amassés sur notre marché.

On pourra juger, d'après les indications données au sujet

(1) La lettre dont la traduction suit m'a été adressée par le consul des États-Unis à Zanzibar :

Zanzibar, le 25 avril 1848.

Monsieur le commandant, lorsque vous vous trouviez dernièrement à Zanzibar, je vous annonçai qu'indubitablement la barque américaine *Star*, à son retour des États-Unis, apporterait une cargaison de provisions pour Maïotte. D'après les encouragements donnés au capitaine par M. Passot, nos propriétaires l'ont expédiée pour Nossi-bé et Maïotte, avec des farines, des salaisons de bœuf et de porc, et diverses autres articles. Si le commandant de Maïotte y donne de suffisants encouragements, je n'ai aucun doute que nos associés en Amérique ne s'empressent d'envoyer à Maïotte deux ou trois fois par an, et de tenir cette station bien approvisionnée. Je vous en informe, afin que vous puissiez le communiquer à M. Passot, si, dans votre opinion, vous jugez convenable de le faire, etc.

Signé CHARLES WARD, consul des États-Unis d'Amérique.

des divers articles du commerce extérieur de l'Afrique orientale, quels sont les produits français dont le comptoir devra se munir tout d'abord; les échantillons recueillis par M. l'agent du ministère du commerce seront, pour le choix à en faire, des indications plus pratiques et plus positives encore. Ces produits ne trouveraient pas immédiatement un placement assez abondant pour former une cargaison complète, mais les premiers envois seront naturellement combinés avec d'autres besoins à satisfaire. Je range dans cette dernière catégorie le transport du matériel nécessaire à l'établissement du comptoir et à l'exploitation agricole, puis le fret de quelques approvisionnements que le gouvernement aura, sans doute, à y expédier; enfin des vivres, des vêtements et généralement tous les articles propres à la consommation particulière de Maïotte, Nossi-bé et des possessions portugaises. Ces chargements partiels peuvent parfaitement convenir aussi à des navires armés pour la côte de Coromandel, destination pour laquelle le fret, jusqu'à présent, n'a jamais été suffisant (1).

Ainsi s'engendrera, sans avances considérables, sans essais hasardeux, dans des limites restreintes au début, mais tendant à se développer chaque année, le mouvement qui accumulera sur le marché de Maïotte les produits demandés par les contrées voisines et que répartira son cabotage. Voyons comment prendra naissance et s'alimentera le mou-

(1) La société des Comorres a déjà usé de ce moyen pour plusieurs des envois de marchandises et de matériel qu'elle a faits à son établissement; il n'est pas de navires partant de Nantes pour la côte de Coromandel qui ne lui demandent du fret pour Maïotte et qui ne soient heureux d'en prendre à raison de 25 francs le tonneau; à ce prix, ils préfèrent l'escale de Maïotte à celle de la Réunion.

vement de réexportation des objets d'échange rapportés par les bateaux de la société.

On sait déjà, par la nomenclature raisonnée que j'en ai faite, quels sont les articles que le continent africain offre aujourd'hui à l'exportation.

Les échantillons recueillis par M. l'agent commercial suffiront pour éclairer nos négociants sur ceux de ces articles qui sont susceptibles d'un placement plus ou moins avantageux dans la métropole. Les renseignements que j'ai consignés, d'autre part, au sujet des opérations des commerçants américains, anglais, etc., font connaître les articles qu'ils pourraient venir demander à Maïotte; on sait donc quels sont les produits que, par le cabotage, Maïotte devra chercher à accumuler sur son marché pour la réexportation.

Dès la seconde année, au moyen des seuls produits de la côte, notre comptoir serait à même d'effectuer le chargement d'un ou deux bâtiments : il comprendrait les riz de Nossi-bé; le girofle de Zanzibar, payé en ce lieu moins cher qu'à la Réunion (1); enfin on y joindrait une certaine quantité d'huile de coco que fournirait Maïotte, si l'établissement voulait mettre au nombre de ses premiers travaux l'installation d'un moulin ou pressoir destiné à cette fabrication. En tous cas, le fret pour réexportation s'augmentera bientôt des produits de l'exploitation agricole. Dès la troisième année, si les travaux ont été bien conduits, le sucre entrera dans la composition des chargements pour France :

(1) Les opérations récentes des navires du Sultan envoyés en France prouvent que cet article, exporté de Zanzibar, peut être d'un bon placement.

il en sera successivement de même du café et du girofle récoltés sur les lieux (1). Ces produits s'ajouteraient aux articles à offrir aux Américains en échange de leur coton fabriqué.

Nos opérations peuvent aussi, dès à présent, embrasser la partie du continent africain où sont enclavées les possessions portugaises du Mozambique : la législation douanière qui les régit est tellement préventive, qu'elle établit, pour ainsi dire, une prohibition à l'égard des produits étrangers (2). Les caboteurs portugais, placés en dehors de ces mesures fiscales, viendront seuls, comme ils l'ont déjà fait, chercher à Maïotte les marchandises françaises ou autres. Cette île sera donc l'intermédiaire indispensable à nos opérations avec le Mozambique.

Enfin ses relations s'étendront à la côte de Madagascar dès que l'interdiction portée depuis quelques années contre le commerce étranger cessera sur tous les points de cette île où s'exerce l'autorité du gouvernement hova.

(1) Je mentionne ici pour mémoire que des plantations de caféiers et de girofliers existent déjà à Nossi-bé et paraissent devoir y bien réussir ; il est inutile de dire que Maïotte deviendrait naturellement l'entrepôt de toutes ces productions.

(2) Jusqu'à présent, à côté du régime légal, il y a toujours eu, il est vrai, un régime de tolérance motivé par le complet dénûment de certains objets de consommation où se trouve fréquemment le marché de Mozambique. Alors le gouvernement local autorise, moyennant le payement d'un droit arbitrairement fixé et spécialement applicable à la circonstance présente, l'introduction des denrées ou marchandises dont la place est en disette. Mais on n'assied pas une opération sur un état de choses si éventuel et si précaire; pour ces cas exceptionnels, l'entrepôt de Maïotte, placé dans le voisinage, peut seul agir opportunément, et par suite calculer sûrement les résultats possibles d'une pareille spéculation.

Voilà donc Maïotte devenue le centre des mouvements divers que je viens d'indiquer, offrant, aux navires se rendant du Cap à la côte occidentale de l'Inde, dans le golfe Persique et dans la mer Rouge, une escale où ils pourront se livrer à de nouvelles spéculations. Croit-on que, dans de telles conditions, elle n'aura pas sur l'itinéraire de ces navires une influence analogue à celle qu'exerce aujourd'hui Maurice sur une partie de ceux qui font les voyages de l'Inde? Certes la production agricole et la consommation locale de cette dernière île, qui sont, en définitive, la cause presque exclusive de la direction du courant commercial actuel, seront toujours plus considérables que celles de Maïotte; mais, en revanche, l'entrepôt de notre colonie sera pourvu d'articles plus variés et comprendra, outre les quelques objets de l'Inde que reçoit sa rivale, ceux de la Perse, de l'Arabie, de l'Afrique orientale et de Madagascar, dont le cabotage est bien autrement facile et moins coûteux à notre possession qu'à celle des Anglais. Quant à nos propres expéditions pour la côte orientale de l'Inde, et particulièrement pour celle de Coromandel, j'ai eu déjà l'occasion de signaler que l'escale de Maïotte pouvait, avec avantage, être comprise dans l'itinéraire des bâtiments consacrés à ces voyages. A leur retour, notre établissement de Pondichéry leur fournira du savon, des guinées et quelques cotonnades qui serviront à la consommation de Maïotte, des Comorres, de Nossi-bé, et que la première de ces îles emploiera fructueusement dans ses opérations avec les populations de la côte d'Afrique. Des étoffes appropriées au goût de celles-ci ont été fabriquées, comme essai, dans notre comptoir indien. Leurs prix modérés permettent d'espérer

qu'elles pourront entrer en concurrence avec celles du même genre qui ont été apportées jusqu'à ce jour du Keutch ou du Gouzerate.

On voit maintenant que je n'ai point fait une digression inutile, et que cette étude sur Maïotte, qui, un moment, a semblé m'entraîner hors de mon sujet, était un complément rigoureux à la partie commerciale du compte rendu de mon exploration.

CHAPITRE XXVI.

Le *Ducouëdic* est rappelé en France. — Dernière apparition à Zanzibar. — Nouvelles locales. — Troubles à Patta. — Défaite et mort de Youceuf. — Conclusions.

A partir du moment où le *Ducouëdic* se rendit à Maïotte, sa mission spéciale fut suspendue définitivement. En raison des ordres divers que je reçus du chef de la division navale, le brick dut concourir au service de la station jusqu'en octobre 1848. A cette époque, la corvette de charge *l'Oise* amena de Toulon le nouveau commandant de la division, M. le capitaine de vaisseau Febvrier Despointes. Il était chargé de nous renvoyer en France. Le département de la marine avait, sans doute, pris cette mesure, en considération du temps écoulé depuis notre départ de France, et des fatigues et maladies dont nous avions eu à souffrir. Ainsi notre œuvre allait rester inachevée par suite des délais que l'emploi trop fréquent du brick à un service en dehors de sa mission spéciale avait incessamment amenés à l'exécution de celle-ci.

En effet, d'après le programme qui en avait été dressé, l'exploration devait exiger au moins vingt-huit mois de travail. Les circonstances que j'ai indiquées ne me permirent d'y consacrer que quatorze mois, dans lesquels je comprends les pertes de temps occasionnées par les voyages de ravitail-

lement et les intervalles de repos nécessités par l'état sanitaire de l'équipage.

Une mission du genre de celle que nous avions à remplir ne saurait subir ces alternatives; elle demande, principalement, à être remplie sans interruptions. Il est à souhaiter que l'officier qui la commande n'en soit pas détourné par les obligations d'une position dépendante; il faut qu'on lui laisse une grande latitude pour ses mouvements et ses moyens d'action; qu'il ait, en un mot, liberté de manœuvre pleine et entière.

On a vu que, si tel était à peu près le sens de mes premières instructions, le *Ducouëdic*, faisant partie de la station navale de Bourbon, fut cependant requis, à diverses reprises, pour le service de cette station. C'est ainsi que, en dépit du bon vouloir et des efforts de chacun, le but que le gouvernement s'était proposé, en ordonnant l'exploration dont je viens de rendre compte, n'a pas été entièrement atteint. Puisse cette expérience n'être pas perdue pour l'avenir, afin que les sacrifices de toute nature, qu'entraînent de pareilles expéditions, produisent les fruits que l'on doit en attendre!

Parmi ces sacrifices, celui de la vie des hommes est, sans contredit, le plus à regretter. Seize individus ont succombé dans le cours de l'exploration, et, pour combler les vides que faisaient incessamment les décès et le renvoi en France des malades, pour maintenir l'équipage au chiffre de cent vingt-deux à cent vingt-huit, il n'a pas fallu moins de deux cent trente-six hommes. Mais, si officiers et marins sont toujours prêts à se dévouer aux intérêts et à la gloire du pays, encore faut-il que leur mort ne soit pas stérile et que le succès complet de la mission qui leur est confiée soit,

pour ceux qui survivent, la récompense de leurs travaux.

Si les pages de ce livre ne retraçaient la part honorable prise, par chacun, à l'œuvre commune, le triste bilan que je viens de dresser témoignerait suffisamment des misères de toutes sortes et des fatigues endurées. Je ne saurais donc placer, dans un endroit plus convenable, l'expression de ma reconnaissance et de mon estime pour ceux qui m'ont assisté dans cette campagne. Malgré les rigueurs d'un climat insalubre, les difficultés sans nombre qui entravaient nos recherches, les maladies qui éclaircissaient nos rangs et marquaient d'un signe funèbre chaque pas fait dans la route tracée, j'ai toujours rencontré chez les officiers un zèle intelligent, une activité infatigable; chez les matelots, une résignation et une constance inaltérables. Honneur à ceux qui ont succombé, dans cette pénible épreuve, loin de la patrie et de leurs affections, et que ceux qui ont revu la France trouvent dans ce livre, qui leur appartient autant qu'à moi, puisqu'il est le fruit de nos labeurs communs, la seule rémunération digne d'eux, la consécration de leur dévouement.

Avant de quitter la station, le *Ducouëdic* eut à faire, à Zanzibar, une nouvelle apparition. Ce voyage avait pour but d'informer officiellement le Sultan de la révolution politique effectuée en France au mois de mai 1848, et d'assurer à ce prince que le gouvernement de la République entendait conserver avec lui des relations bienveillantes et amicales, en restant fidèle aux stipulations du traité déjà conclu.

Parti de Saint-Denis le 18 octobre 1848, le brick toucha à Maïotte, selon les instructions que j'avais reçues, et mouilla, le 6 au soir, devant Zanzibar. Le lendemain était l'anniversaire d'une grande fête pour les musulmans, la fête

du Pèlerinage, et je dus, en conséquence, remettre au jour suivant ma visite à Son Altesse. Le *Ducouëdic* prit ostensiblement part à la solennité, en pavoisant en tête de mât et en tirant, comme la frégate amirale *le Chah-Alleum*, une salve de trois coups de canon.

Le 8, au matin, ma visite eut lieu, et je m'acquittai, auprès de Syed Saïd, de la mission dont j'avais été chargé par le commandant en chef.

J'appris, pendant mon séjour sur rade, une nouvelle importante et qui se rapportait à des prévisions déjà manifestées dans le cours de l'exploration : c'était l'armement des navires du Sultan, la frégate *la Caroline* et la corvette *l'Artémise*, destinés à des expéditions commerciales, le premier pour la France, le second pour l'Angleterre.

J'eus aussi connaissance de changements opérés dans certaines localités dont j'ai parlé, et susceptibles d'en modifier la situation. J'ai raconté, dans un des chapitres précédents, les insurrections de Patta à l'instigation de Bouana-Mataka, les tentatives faites par Saïd pour y rétablir son autorité, les suites qu'elles avaient eues, enfin la soumission, au moins nominale, qu'il avait obtenue plus tard des chefs et de la population de cette île. Mais, depuis notre dernière relâche à Zanzibar, Bouana-Mataka étant mort, cet événement avait suscité de nouveaux troubles; la population de Patta s'était, comme par le passé, divisée en deux partis : l'un, ayant à sa tête Mohhammed-ben-Cheikh et les fils de Bouana-Mataka, dominait à Sihouï et s'était déclaré indépendant du Sultan; l'autre, resté sous son obéissance, occupait Pazza et avait pour chef Foumou-Bakari, l'ancien rival de Mohhammed-ben-Cheikh. Il était naturellement appuyé

par Ali-ben-Naceur, gouverneur envoyé précédemment dans l'île par Syed Saïd, et qui tenait le fort de Pazza avec vingt-cinq soldats.

D'après les renseignements les plus récents, la défection commençait à se mettre dans le parti de Mohhammed-ben-Cheikh, trahi, depuis peu, par les gens d'Ouzi. Pour paralyser le résultat des menées de ce dernier à Lâmou et pour en décider la population à faire cause commune avec ses partisans, le Sultan y avait expédié un nouveau gouverneur, Ali-ben-Sîf, avec trente soldats.

Mais un événement plus sérieux que les troubles de Patta, et pouvant avoir une influence marquée sur la situation des Bénadir, venait de se produire aux environs de Meurka. Une lettre adressée de Braoua, à Syed Séliman, par un certain Stambouli-ben-Kombo, contenait sur ce fait les détails suivants : Youceuf avait rassemblé un grand nombre de soldats à Golouïne, dans l'intention de livrer bataille aux Biémal. Le 19 de djoumad-et-tsani (11 mai 1848), il marcha à la poursuite de ses adversaires, et, le lendemain à midi, la rencontre eut lieu près de Djelleub. La troupe du sultan des Guébroun fut mise en déroute, et Youceuf ainsi que son frère Mouça périrent dans la mêlée. La lutte fut très-meurtrière. Le fils de Bouana-Malaka assistait à ce combat, dans les rangs des Guébroun, et avait eu quelques hommes tués. Ibrahim était résolu à continuer la guerre, et l'on pensait que les hostilités reprendraient en choual (juillet).

D'après ce que j'ai dit précédemment, Ibrahim est parfaitement capable de rétablir les affaires de sa tribu et de maintenir l'état de choses créé dans le pays par son frère Youceuf : je ne vois donc, dans la mort de celui-ci, rien qui

soit de nature à modifier les considérations générales que j'ai exposées au sujet des Bénadir.

Ma mission officielle étant accomplie, nous quittâmes Zanzibar. Après une courte relâche dans les baies de Diégo-Soarès et de Rigny (côte nord-est de Madagascar), nous revînmes à Bourbon. Le 20 janvier, nous appareillions pour la France, et le 25 avril, nous mouillions en rade de Lorient.

Qu'on me permette, en terminant, de résumer les impressions qu'ont laissées dans mon esprit les études faites, les choses vues et les renseignements recueillis de toutes parts. Je puis, d'ailleurs, les exprimer en deux mots : l'Afrique orientale est pour la science et pour le commerce un champ vaste et neuf, abandonné, au nord comme au sud, à des possesseurs inintelligents et débiles.

J'ai dit, à la fin de la première partie, quel pitoyable rôle avaient rempli et continuaient de remplir dans le Mozambique les descendants dégénérés de Vasco da Gama et du grand Albuquerque. Celui que joue au nord du cap Delgado le souverain musulman qui trône à Zanzibar n'est ni plus digne ni plus acceptable dans ses fins. Les possessions africaines de Syed Saïd ne représentent qu'une longue barrière élevée entre les indigènes et les commerçants de tous pays, barrière où producteurs et consommateurs viennent forcément payer leur tribut à sa douane. Ce n'est pas là un gouvernement, c'est une exploitation parasite qui rançonne chacun, sans profiter à personne qu'à elle-même.

Quel est l'avenir de cette ombre de puissance? Le souffle capricieux des événements en décidera. Qu'Allah rappelle à lui le vieux Sultan, que les guerres de succession que j'ai

fait pressentir éclatent dans ses domaines, alors la France, l'Angleterre et l'Amérique du Nord, au lieu d'être arrêtées, comme elles le sont aujourd'hui, par le respect qu'on accorde à tout ordre établi, quel qu'il soit, seront, en face de l'anarchie, autorisées à intervenir pour sauvegarder leurs intérêts, en même temps que l'humanité leur en fera un devoir. Cette intervention pourra se produire de deux manières : par la guerre et la conquête, ou par le protectorat et l'initiation. A ceux qui dirigent les mouvements politiques, de comprendre et de choisir.

La mission providentielle des grandes nations n'est-elle pas de prévoir et de préparer, d'un commun accord, une solution à tous les grands problèmes qui se posent dans le monde, et notamment à celui qui a pour but la civilisation des territoires livrés encore à l'état sauvage ou à la barbarie? Qu'il nous soit donc permis d'espérer que les puissances maritimes, dont je parlais tout à l'heure, ne souffriront pas longtemps que cette vaste côte africaine reste perdue en des mains impuissantes et égoïstes, et que bientôt, par la persuasion ou par la force intelligente, elles renverseront le double obstacle interposé entre leur bienfaisante influence et cette partie de l'Afrique, c'est-à-dire l'immobilisme musulman et le marasme portugais. Coloniser, comme gouverner, est une fonction d'utilité générale, et non une sinécure ni un monopole. Que les colonisations ne soient donc plus dévolues, en tant qu'action dirigeante, à qui ne peut plus ou ne veut plus faire acte de virilité.

Mais, pour nous en tenir à ce qui regarde particulièrement l'Afrique, déjà vigoureusement entamée au nord, au sud et à l'ouest par l'Angleterre et la France, disons, pour ter-

miner, qu'elle laissera pénétrer le secret de ses régions intérieures et ouvrira un champ inépuisable aux spéculations scientifiques et commerciales à la fois, le jour où ces nations attaqueront sérieusement le mystérieux continent par son large flanc oriental.

FIN.

POSTFACE.

Depuis mon dernier départ de Zanzibar, il s'est passé dans les possessions de Syed Saïd plusieurs faits importants que je crois devoir exposer sommairement, afin de mettre ce travail en harmonie avec l'état des choses au moment où la rédaction en a été terminée (septembre 1853).

Au point de vue commercial, le mécanisme de l'échange et le régime fiscal, que j'ai décrits, n'ont subi aucune modification; mais nos négociants ont notablement accru leurs opérations avec Zanzibar : on a déjà vu, dans une même année, quinze navires employés par les armateurs de Marseille à ces expéditions. L'arrivée de la frégate arabe *la Caroline* dans ce port, et les renseignements fournis à nos chambres de commerce par les documents recueillis pendant l'exploration du *Ducouëdic*, ont dû contribuer à ce résultat; mais les idées tant spéculatives que pratiques exposées dans mon rapport commercial sont loin d'avoir été mises complétement à profit.

Comme établissement agricole, Maïotte a progressé; toutefois sa production n'a pas atteint le développement dont elle est susceptible : de plus, les colons qui y sont établis ne se sont, jusqu'ici, proposé pour but que l'exploitation du sol; ils n'ont encore rien tenté pour entretenir, avec la côte voisine, ce cabotage actif qui doit en accumuler les produits sur

notre marché. Nous l'avons démontré cependant, la substitution de Maïotte à Zanzibar comme entrepôt du commerce de l'Afrique orientale est le seul moyen de faire une concurrence victorieuse aux Anglais et aux Américains, comme de soutenir celle des navires du Sultan pour l'importation des produits de cette région dans nos ports.

Au point de vue politique, les événements accomplis sont d'une nature bien plus grave. Deux d'entre eux, particulièrement, diminueront, sans doute, les difficultés qui doivent surgir à la mort de Syed Saïd, des prétentions rivales de ses enfants. Le premier de ces faits dans l'ordre chronologique est la mort de son fils aîné, Syed Hilal. Voici les détails qui me sont parvenus à ce sujet :

Jusqu'au commencement de 1850, la situation de Syed Hilal à l'égard de son père ne s'était aucunement améliorée, et le malheureux jeune homme vivait dans un état voisin de la misère. N'ayant plus d'espoir de ramener le Sultan à de meilleurs sentiments, et jugeant que sa présence auprès de lui ne pouvait être qu'un sujet d'irritation et un motif de persécutions nouvelles, il avait sollicité et obtenu la permission d'aller résider à Lâmou. A son arrivée dans cette localité, il fut l'objet de manifestations toutes sympathiques de la part des habitants. Huit jours après, ces derniers, réunis à ceux de Patta, Sihoui et Pazza, juraient, sur le Koran, d'associer leurs intérêts aux siens et de se vouer au redressement des injustices dont il était victime. Le premier acte résultant de ces manifestations fut l'expulsion de la petite garnison du fort de Lâmou, qu'on remplaça par des hommes sûrs. On la renvoya à Zanzibar, ainsi que le collecteur des douanes, auquel on ne permit même pas d'emporter les fonds pro-

venant des recettes opérées dans l'année courante. Hilal adressa alors au gouverneur Syed Séliman une lettre qu'il savait bien devoir être mise sous les yeux de Saïd. Après y avoir décliné tout parti pris d'hostilité contre son père, il demandait à rentrer dans ses bonnes grâces et à être traité par lui comme ses autres frères; enfin il était prêt, disait-il, à retourner auprès de lui moyennant la médiation du consul de France ou de celui d'Angleterre. Cette démarche n'eut pas le résultat qu'il en attendait; les consuls ne voulurent pas intervenir dans une affaire de famille sans y être invités par le Sultan; et celui-ci, de plus en plus irrité par ce qui s'était passé à Lâmou, et qu'il considérait, à juste titre, comme un acte de rébellion, ne songea qu'à prendre des mesures énergiques pour châtier Hilal et ses partisans. Hésitant à se mettre en lutte ouverte avec son père, Hilal partit avec l'intention de se rendre à la Mekke; mais s'étant arrêté à Aden, il y fut atteint d'une maladie de langueur causée, dit-on, par le chagrin, et y mourut le 10 juin 1851.

L'autre fait à mentionner est la mort de Hhamoud-ben-Az'ran, le chef de Sohhar dont il a été question, à diverses reprises, dans le cours de notre relation. Voici les particularités qu'on m'a rapportées au sujet de cette mort :

Depuis plusieurs années, des troubles favorisés par le séjour prolongé de Syed Saïd à Zanzibar s'étaient produits en Omân. Dans le nord de ce pays, une partie des populations avaient élu un imam à Reustak. D'après ce que j'ai entendu dire pendant mon séjour à la côte, cette élection, qui aurait eu lieu en 1847, se serait portée sur Hhamoud-ben-Az'ran, qui, lors de la révolte contre Saïd, en 1830, avait obligé ce prince à le maintenir en possession des villes

dont il s'était emparé, et entre autres de Reustak, résidence ordinaire des imams. Cette nomination n'avait pas été sanctionnée par le chérif de la Mekke. On attribuait la non-adhésion de ce grand dignitaire aux démarches de Saïd auprès de lui. Les deux adversaires ne pouvaient cependant pas donner cours à leurs sentiments hostiles, car le résident anglais à Bouchire était intervenu dans le débat et avait amené la conclusion d'un pacte par lequel, dans le cas de nouveaux différends, les chefs de Sohhar et de Mascate devaient avoir recours à sa médiation. Malgré cet accommodement, une haine non moins vive avait continué d'exister entre eux, et bientôt Tsouéni, qui, en l'absence de Saïd, dirigeait les affaires à Mascate, résolut d'en finir avec Hhamoud, en l'attirant dans un guet-apens.

Les incursions des Ouahhaby, qui menaçaient également les domaines des deux rivaux, lui fournirent l'occasion d'exécuter son projet. Au commencement de 1850, Tsouéni proposa donc à son parent de se liguer avec lui contre le danger commun, et lui donna rendez-vous à Chinas pour convenir des mesures à prendre en pareil cas. Il s'y rendit par mer et fit mouiller son navire dans la baie la plus voisine de la ville, tandis qu'avec une imprudente confiance Hhamoud y arrivait par terre, accompagné seulement de quelques cavaliers. L'entrevue ayant eu lieu, les deux princes se séparèrent; mais, à peine Hhamoud était-il sorti de Chinas, que son escorte fut attaquée et mise en déroute par les gens de Tsouéni, placés en embuscade sur le chemin; lui-même fut pris, garrotté et conduit à bord du bâtiment sur lequel son ennemi retournait à Mascate. Rendu dans ce port, il fut enfermé dans une prison, où on le trouva mort

vingt jours après. La rumeur publique accusa Tsouéni de l'avoir fait assassiner, et sa conduite précédente ne justifie que trop l'accusation. Quoi qu'il en soit, celui-ci voulut mettre à profit l'odieuse trahison dont il s'était rendu coupable. Croyant avoir jeté l'épouvante dans la population de Sohhar, il marcha contre cette ville et somma la garnison de la citadelle de se rendre ; mais, à la nouvelle de la mort de Hhamoud, son frère Qis-ben Âz'ran avait réuni ses forces ; il attaqua les troupes de Tsouéni, et les mit en fuite. Une nouvelle expédition, composée en grande partie de Bédouins, fut envoyée contre Qis, sans plus de succès. Ce dernier prit alors l'offensive, s'empara de Chinas et de trois autres places au sud, et s'approcha de Mascate au point que ses habitants ne pouvaient plus communiquer avec la campagne, si ce n'est dans un rayon moindre que deux journées de marche.

A la nouvelle de ces troubles, le colonel Hennel, résident anglais à Bouchire, se transporta sur les lieux avec deux bâtiments de guerre de la compagnie, le brick *Tigris* et le bateau à vapeur de 450 chevaux *Auckland*. Cette intervention eut pour résultat le consentement des deux parties à une trêve qui devait se prolonger jusqu'à l'arrivée du Sultan qu'on avait averti de ce qui se passait. Celui-ci, parti de Zanzibar avec la frégate *le Chah-Alleum* et deux corvettes, mouilla à Mascate dans le cours du mois d'avril 1851, et put s'y convaincre de la gravité de la situation qu'avait créée la conduite de son fils. Il ne fallut rien moins, en effet, pour pacifier cette partie de ses États, que le déploiement de toutes ses forces de terre et de mer, d'énormes sacrifices pécuniaires, beaucoup de condescendance de sa

part, et par-dessus tout la pression puissante des agents anglais, qui, dans cette circonstance encore, lui prêtèrent un grand et salutaire concours.

Cette affaire terminée, Saïd retourna en Afrique; mais, sur sa route, il toucha à Lâmou, où il rétablit son autorité, puis à Mombase et à Panggani, recevant partout l'hommage de vassalité des différents chefs de tribus du littoral. Il mouilla à Zanzibar le 13 janvier 1853.

P. S. Ce volume était sous presse lorsque, dans les premiers jours de mars, on a appris, en France, la mort de Syed Saïd. Cet événement a passé presque inaperçu; c'est à peine si quelques journaux l'ont annoncé dans leurs colonnes, et encore le peu qu'ils en ont dit était-il entaché d'erreurs d'autant plus blâmables qu'elles pouvaient être facilement évitées. En effet, depuis plus de deux mois, le second volume des *Documents sur l'Afrique orientale* était livré au public; l'auteur avait fait remettre un exemplaire de son ouvrage à bon nombre de journalistes, et même des plus sérieux, qui, nous les en remercions, ont bien voulu en rendre un compte favorable. Deux chapitres y sont exclusivement consacrés à un résumé de la vie privée et politique du prince dont la presse avait à faire connaître la mort; en les parcourant, les rédacteurs chargés, dans chaque feuille, du bulletin nécrologique eussent traité le sujet *ex professo*. Le *Siècle*, par exemple, aurait pu y apprendre le nom, qu'il semble ignorer, de l'île de Zanzibar. Le *Centre algérien*, alors à la veille de se transformer en *Centre africain*, y voyant que le Sultan possédait une frégate du nom

de *Victoria*, n'eût pas conclu que ce navire était anglais de ce qu'il s'appelait comme la reine d'Angleterre. C'était aussi le cas, pour l'*Assemblée nationale*, de corriger les erreurs contenues dans l'article fantastique publié par elle, en 1849, à l'arrivée, à Paris, du Khadji-Derviche, envoyé de Syed Saïd. Comment une feuille qui avait narré de si merveilleuses choses de ce prince et de ses États n'a-t-elle pas accordé au trépas de son héros l'hommage de quelques phrases de condoléance? On rend ordinairement justice aux grands après leur mort, et c'était bien le moins que la presse agît ainsi à l'égard de Syed Saïd, dont elle avait laissé ignorer l'existence.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui nous est parvenu sur l'événement en question. Syed Saïd était parti, dans les premiers jours d'octobre 1856, de Mascate, où les hostilités commencées par les Anglais contre la Perse lui avaient fait juger sa présence utile; il retournait à Zanzibar sur l'une de ses frégates, *la Victoria*, quand la mort est venue inopinément le frapper. A peine la nouvelle a-t-elle été connue dans l'île, qu'un parti s'est formé en faveur de Syed Madjeud ou Medjid, l'un des fils du Sultan, et le jeune prince y a été nommé successeur de son père au détriment de ses frères aînés. Cette élection nous a surpris; elle est entièrement en désaccord avec nos prévisions; aussi attendrons-nous de nouveaux et plus amples détails pour la regarder comme définitive. Si les renseignements recueillis dans nos études et nos recherches sur Syed Saïd et sa famille (1) sont exacts, après la mort de Syed Hilal, dont

(1) Voyez le tableau Dynastie des Abou-Saïd, à l'appendice de la Ire partie.

nous avons donné connaissance ci-dessus, restaient, comme prétendants plus légitimes que Madjeud à la succession de Saïd, Khaled, Tsouéni, Mohhammed et Teurki. Nous ne savons rien des deux derniers, qui devaient être fort jeunes en 1848; mais, si le caractère faible et indolent du premier rend croyable un désistement facile de sa part, nous ne pouvons admettre que Tsouéni se soit résigné à une solution non moins contraire à ses droits qu'à son ambition bien connue. Nous ignorons encore ce qui s'est passé à Mascate lorsqu'on y a appris la fin du Sultan; mais nous sommes convaincu que l'élection de Syed Madjeud n'y sera pas confirmée, si tant est même qu'on s'en préoccupe. Que nos lecteurs ne se pressent donc pas de considérer comme erronées les opinions émises dans le cours de notre notice, quant aux suites probables de la mort de Syed Saïd. Au reste, nous n'avons pas eu la prétention de deviner l'avenir; nous avons seulement la conscience d'avoir étudié avec soin les faits qui s'étaient passés jusqu'au jour où nous avons écrit, et d'en avoir tiré des conséquences rationnelles; mais nous ne saurions être responsable des modifications apportées par des événements ultérieurs dans les éléments d'après lesquels nous avons raisonné.

Lorient, le 2 juin 1857.

APPENDICE DE LA DEUXIÈME PARTIE.

L

7

APPENDICE.

TRAITÉ.

Sa Majesté l'empereur des Français et Son Altesse le sultan de Mascate et dépendances, voulant établir sur des bases stables les rapports de bonne harmonie qui existent entre eux et favoriser le développement des relations commerciales entre leurs États respectifs, ont résolu de conclure un traité d'amitié et de commerce.

Sa Majesté l'empereur des Français a nommé, à cet effet, pour son plénipotentiaire le sieur Romain-Desfossés, capitaine de vaisseau, commandant la station navale de Bourbon et de Madagascar.

Son Altesse le sultan de Mascate a décidé qu'elle négocierait elle-même, directement et sans intermédiaire, avec le plénipotentiaire français.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français, après avoir présenté à Son Altesse l'iman de Mascate les pleins pouvoirs qui lui ont été confiés, lesquels ont été trouvés en bonne et due forme, a arrêté avec elle les articles qui suivent :

Art. 1er. Il y aura paix constante et amitié perpétuelle — entre Sa Majesté l'empereur des Français, ses héritiers et successeurs, d'une part, et Son Altesse l'iman de Mascate, ses héritiers et successeurs, d'autre part, — et entre les sujets des deux États, sans exception de personnes ni de lieux.

Art. 2. Les sujets de l'iman de Mascate pourront, en toute liberté, entrer, résider, commercer et circuler, en France,

avec leurs marchandises. Les Français jouiront de la même liberté dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate, et les sujets de chacun des deux pays auront réciproquement droit, dans l'autre, à tous les priviléges et avantages qui sont ou pourront être accordés aux sujets des nations les plus favorisées.

Art. 3. Les Français auront la faculté d'acheter, de vendre ou de prendre à bail des terres, maisons, magasins dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate. Nul ne pourra, sous aucun prétexte, pénétrer dans les maisons, magasins et autres propriétés, possédés ou occupés par des Français ou par des personnes au service de Français, ni les visiter sans le consentement de l'occupant, à moins que ce ne soit avec l'intervention du consul de France.

Les Français ne pourront, sous aucun prétexte, être retenus, contre leur volonté, dans les États du sultan de Mascate.

Art. 4. Les sujets de Son Altesse le sultan de Mascate qui seront aussi au service de Français jouiront de la même protection que les Français eux-mêmes. Mais, si les sujets de Son Altesse sont convaincus de quelque crime ou infraction punissable par la loi, ils seront congédiés par les Français au service desquels ils se trouveraient et livrés aux autorités locales.

Art. 5. Les hautes parties contractantes se reconnaissent réciproquement le droit de nommer des consuls et agents consulaires pour résider dans leurs États respectifs. Toutefois ces agents ne devront entrer en fonctions qu'avec l'*exequatur* du souverain dans les États duquel ils résident. Ces agents jouiront des mêmes droits et prérogatives que ceux de la nation la plus favorisée.

Les consuls et agents consulaires français pourront arborer le pavillon français sur leur habitation.

Art. 6. Les autorités relevant de Son Altesse le sultan de Mascate n'interviendront point dans les contestations entre Français ou entre des Français et des sujets d'autres nations chrétiennes.

Dans les différends entre un sujet de Son Altesse et un Français, la plainte, si elle est portée par le premier, ressor-

tira au consul français, qui prononcera le jugement. Mais, si la plainte est portée par un Français contre quelqu'un des sujets de Son Altesse ou de toute autre puissance musulmane, la cause sera jugée par Son Altesse le sultan de Mascate ou par telle personne qu'il désignera. Dans ce cas, il ne pourra être procédé au jugement qu'en présence du consul de France ou d'une personne désignée par lui pour assister à la procédure. Dans les différends entre un Français et un sujet de Son Altesse le sultan de Mascate, la déposition d'un individu convaincu de faux témoignage dans une occasion précédente sera récusée soit que la cause se trouve appelée devant le consul de France, soit qu'elle soit soumise à Son Altesse le sultan ou à son représentant.

Art. 7. Les biens d'un Français décédé dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate ou d'un sujet de Son Altesse décédé en France seront remis aux héritiers ou exécuteurs testamentaires, ou, à leur défaut, au consul ou agent consulaire de la nation à laquelle appartenait le décédé.

Art. 8. Si un Français fait faillite dans les États du sultan, le consul de France prendra possession de tous les biens du failli et les remettra à ses créanciers pour être partagés entre eux. Cela fait, le failli aura droit à une décharge complète de ses créanciers. Il ne saurait être ultérieurement tenu de combler son déficit, et l'on ne pourra considérer les biens qu'il acquerra, par la suite, comme susceptibles d'être détournés à cet effet. Mais le consul de France ne négligera aucun moyen d'opérer, dans l'intérêt des créanciers, la saisie de tout ce qui appartiendra au failli dans d'autres pays, et de constater qu'il a fait l'abandon, sans réserve, de tout ce qu'il possédait au moment où il a été déclaré insolvable.

Art. 9. Si un sujet de Son Altesse le sultan de Mascate refuse ou élude le payement d'une dette envers un Français, les autorités relevant de Son Altesse donneront au créancier toute aide et facilité pour recouvrer ce qui lui est dû; et, de même, le consul de France donnera toute assistance aux sujets de Son Altesse pour recouvrer les dettes qu'ils auront à réclamer des Français.

Art. 10. Le droit à percevoir sur les marchandises appor-

tées par navires français, dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate, n'excédera point 5 p. 100 de la valeur; et si les marchandises importées par quelque autre nation étaient admises à un droit inférieur, le bénéfice de cette réduction est garanti aux produits similaires importés par navires français. Moyennant l'acquittement de ce droit unique, les navires français et leurs cargaisons seront affranchis de toute taxe d'importation, d'exportation, de tonnage, de licence, de pilotage, d'ancrage et de toute autre taxe quelconque, soit à l'entrée, soit à la sortie. Il ne sera exigé aucun droit sur la partie de la cargaison qui ne sera point débarquée, et, si ces marchandises sont ensuite transportées sur un autre point des États de Son Altesse le sultan de Mascate, elles n'y seront soumises à aucun droit additionnel ou plus élevé.

Après le payement du droit ci-dessus mentionné, les marchandises pourront être vendues en gros ou en détail, sans acquitter de nouveaux droits.

Aucune taxe quelconque ne sera exigée des navires français qui entreront dans les ports des États de Son Altesse le sultan de Mascate pour se réparer, faire des vivres ou connaître l'état du marché.

Les navires français jouiront, de plein droit, dans les ports dépendants de Son Altesse le sultan de Mascate, de tous les priviléges et immunités accordés à ceux de la nation la plus favorisée.

Art. 11. Aucun article quelconque de commerce ne sera prohibé, soit à l'importation, soit à l'exportation, dans les États de Son Altesse le sultan de Mascate. Le commerce y sera parfaitement libre et ne sera soumis qu'au seul droit d'importation autorisé par l'article précédent, et à aucun autre. Les Français auront l'entière liberté d'acheter, de vendre à qui bon leur semblera, dans toute l'étendue des domaines de Son Altesse, et cette liberté ne pourra être entravée par aucun monopole ou privilége exclusif de vente ou d'achat.

Toutefois, la France s'abstiendra de faire le commerce de l'ivoire et de la gomme copal à la côte orientale d'Afrique, — depuis le port de Tangate, situé par 4° 30' latitude sud,

jusqu'au port de Quiloa, situé par 7° au sud de l'Équateur, ces deux ports inclus, — jusqu'à ce que l'Angleterre ou les États-Unis d'Amérique ou de toute autre nation chrétienne aient la faculté de s'y livrer.

Art. 12. S'il s'élève quelque contestation sur la valeur des marchandises importées dans les États du sultan de Mascate, et sur lesquelles le droit de 5 p. 100 doit être perçu, la douane aura le droit de demander la vingtième partie des marchandises en nature, au lieu du payement de 5 p. 100, et le négociant sera tenu de livrer le vingtième ainsi réclamé toutes les fois que la nature des marchandises rendra praticable ce mode de payement. Mais le négociant qui aura acquitté ce droit n'aura plus rien à payer à la douane pour les dix-neuf autres vingtièmes de ses marchandises, dans quelque partie des États de Son Altesse le sultan de Mascate qu'il lui convienne de les transporter.

Si la douane se refuse à prélever le droit du vingtième, ou si les marchandises ne comportent point ce fractionnement, le point en litige sera soumis à deux personnes compétentes, choisies, l'une par le chef de la douane, l'autre par le négociant, — lesquelles évalueront les marchandises. Si les arbitres diffèrent d'opinion, ils nommeront un tiers arbitre dont la décision sera définitive, et le droit sera prélevé d'après la valeur ainsi établie.

Art. 13. Il ne sera point permis à un négociant français de mettre ses marchandises en vente pendant les trois jours qui suivront leur arrivée, à moins qu'avant l'expiration de ce délai le négociant et le chef de la douane ne soient tombés d'accord sur la valeur des marchandises. Si, dans l'espace de trois jours, le chef de la douane n'a point accepté l'un des deux moyens indiqués pour la perception du droit, les autorités dépendantes de Son Altesse le sultan de Mascate devront, sur la demande qui leur en sera faite, obliger la douane à adopter l'un ou l'autre de ces deux modes.

Art. 14. Si Sa Majesté l'empereur des Français ou Son Altesse le sultan de Mascate se trouvaient en guerre avec un autre pays, les sujets français et ceux de Son Altesse le sultan pourraient, néanmoins, se rendre dans ce pays en passant

par les Etats respectifs des deux puissances avec des marchandises de tout genre, excepté des munitions de guerre; mais ils ne pourront entrer dans aucun port, ou place assiégée ou soumise à un blocus effectif.

Art. 15. Si un navire français en détresse entre dans un port dépendant de Son Altesse le sultan de Mascate, les autorités locales lui donneront toutes facilités pour se réparer, se ravitailler et continuer son voyage.

Si un bâtiment sous pavillon français fait naufrage sur les côtes des Etats de Son Altesse, les naufragés seront accueillis avec bienveillance et secourus. Les autorités locales donneront tous leurs soins au sauvetage, et les objets sauvés seront exactement remis aux propriétaires ou au consul français. La même assistance et la même protection sont assurées aux navires des sujets du sultan de Mascate qui feraient naufrage sur les côtes de France.

Art. 16. Si des navires français étaient pris par des pirates autres que des chrétiens, et conduits dans les Etats de Son Altesse le sultan de Mascate, l'équipage et les passagers de ces bâtiments seraient remis, ainsi que leurs cargaisons, entre les mains du consul ou de l'agent consulaire de France.

Art. 17. Les Français auront la faculté de former, soit à Zanzibar, soit sur tout autre point des Etats de Son Altesse le sultan de Mascate, des dépôts ou magasins d'approvisionnements de quelque nature que ce soit.

Art. 18. Toute convention négociée ou stipulée antérieurement au présent traité est de nulle valeur.

Art. 19. La présente convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Mascate ou à Zanzibar aussitôt que possible, et, au plus tard, dans l'espace de quinze mois, à dater du jour de la signature.

DES IDIOMES DE LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Nous avons dit que la région de l'Afrique orientale, dont traite le récit qui précède, comprenait deux grandes divisions séparées par la ligne équatoriale. Deux idiomes y sont en usage. A défaut de noms techniques et appropriés à leur origine, nous avons accepté les désignations de Soumâli données par les Arabes à celui du nord, et de Souahhéli à celui du sud. Du côté de l'intérieur, aussi bien que vers les contrées australes et septentrionales de l'Afrique, nous ignorons les limites au delà desquelles ils ne sont plus connus. Il est à remarquer qu'ils n'ont pas d'analogie entre eux, quoiqu'un assez grand nombre de mots leur soient communs, ces derniers n'étant que des mots arabes qu'ils se sont assimilés par suite des relations que les navigateurs et les marchands de l'Arabie ont eues de temps immémorial avec le littoral dont il s'agit. Du reste, cette agrégation a d'autant moins effacé la physionomie propre des deux idiomes africains, qu'ordinairement les emprunts faits par eux n'ont été amenés que par la nécessité de désigner des objets ou des actes jusqu'alors inconnus aux indigènes.

On se demandera peut-être si, lorsque cette contrée jouissait d'une prospérité relative constatée plus d'une fois dans les pages qui précèdent, les lettres avaient atteint un développement proportionnel, et si les idiomes nationaux possédaient alors leur grammaire et leur vocabulaire. Le fait est qu'il n'en reste aucune trace. Il est, d'ailleurs, à présumer qu'il n'en a point été ainsi, car l'histoire, combinée avec les traditions recueillies dans chacun des deux pays, prouve qu'il n'y a pas eu de civilisation souahhéli ou soumali, mais uniquement une quasi-civilisation arabe implantée sur diverses parties du Souahhel et de la côte des Soumal. On n'y emploie d'autre écriture que celle des Arabes : c'est ainsi que sont écrits les quelques livres souahhéli dont nous avons eu connaissance, et qui se bornent à des poésies et à des traductions du Coran.

Quant à la formation de ces idiomes, je ne saurais en dire rien de précis. Il y a lieu de penser qu'ils ont été apportés de l'intérieur. L'ouvrage de M. de Froberville sur la parenté des langues africaines australes, que je regrette de n'avoir pas eu à ma disposition en temps opportun, aurait pu donner une nouvelle base à nos recherches. En s'abouchant avec des Abyssins, des Galla ou des indigènes du sud, il serait possible de découvrir des rapports entre les idiomes de ces peuplades et le soumali ou le souahhéli. D'ailleurs les naturels sont si profondément ignorants de tout ce qui a trait au mécanisme des langues, qu'ils sont incapables de fournir sur la leur des explications raisonnables, et qu'on n'a d'autre ressource que ses propres observations. Faute de temps, faute, aussi, d'une direction bien arrêtée, celles que nous avons faites dans le cours de l'exploration ont été très-incomplètes. Toutefois les quelques notions qui vont suivre suffiront, je l'espère, aux besoins les plus immédiats des navigateurs qui visiteront ces parages : elles comprennent, outre un petit vocabulaire des deux idiomes, un recueil des phrases souahhéli les plus usuelles, et l'exposé des règles grammaticales que M. Vignard a cru reconnaître.

DE LA LANGUE SOUMALI.

Cette langue, selon M. Vignard, est pauvre et peu travaillée. La prononciation en est assez difficile, sans être cependant dure à l'oreille. Les naturels la parlent vite, tout en accentuant longuement certaines syllabes : cette remarque est importante, car il leur arrive parfois de ne pas comprendre des mots qu'on leur prononce, seulement parce qu'on omet la mesure longue ou brève d'une syllabe. Les verbes sont généralement terminés en *ia*. Nous n'avons pas eu le loisir de faire des recherches sur leur conjugaison, sur la déclinaison des substantifs, sur tout ce, en un mot, qui constitue une grammaire. Nous ne pouvons donc offrir au lecteur que le vocabulaire suivant :

PETIT VOCABULAIRE FRANÇAIS ET SOUMALI.

A

Abeille,	chenni.
Accoucher,	adachèi.
Acheter,	guenâ'.
Agneau,	néïel.
Aileron (du requin),	tourti.
Aimer,	adjalhi.
Aller,	sâ'i.
Aloès,	hhoumeurr
Ambre gris,	ambeur.
Amer,	akheur iahi ou koulail.
Ami,	hebban.
Ane,	demir.
Anneau,	katem.
Année,	kolhora.
Arbre,	guédo'.
Arc,	ran'so.
Argent,	fodda.
Autruche,	gorioh.
Avant,	ikaorria.

B

Baleine,	nebeuri.
Bas (en),	dik.
Bateau,	dôni.
Bien,	ouadjaï.
Blanc,	â'diiehi.
Bleu,	mêdo.
Bœuf,	dibi.
Boire,	âb.
Bois,	qorioh.

Bouclier,	gacham.
Bouteille,	obbo.
Bras,	gâ'âno.
Broussailles,	gol.
Brûler,	gobei.

C

Cacher,	areren'hia.
Caisse,	son'doukh.
Calme (de la mer),	haouail.
Canon,	medfâ'.
Carquois,	gueboïo.
Casse-tête,	boyt.
Chaise,	korsi.
Chanter,	héss.
Chameau,	guel.
Chat,	domeut.
Chaud,	koulel.
Cheval,	fereus.
Chevelure,	témô.
Chèvre,	rio.
Chevreau,	ouhhar.
Chien,	aï.
Circonçire,	logoud.
Clair,	â'ddo.
Cœur,	oueden.
Coco,	narguil.
Combattre,	derira.
Content (être),	kourouraia.
Converser,	djelebeb.
Coquille,	dolmono.
Corne,	guéço.
Cou,	rorsa.
Coudée,	doudem.
Couper,	goï.
Courir,	sirrourr.
Craindre,	aberaïa.

Croire,	aren'taha.
Crocodile ou caïman,	iahhàs.

D

Danser,	sâab.
Dattes,	temir.
Demeurer,	aïmen'haïa.
Derrière,	ikademhia.
Dessus (au),	içar.
Donner,	isi.
Dent,	helko.
Dos,	dobeur.
Doux,	ameû'ing iahi.

E

Eau,	byou.
Ecorce (de racine dont on fait les bouteilles dites obbo),	r'gaigue.
Eléphant,	meroudi.
Enceinte (être),	arimen'tahi.
Encens,	béio.
— 1re qualité,	méyeti.
— 2e qualité,	bedoui ou m'hheurr.
Encre,	engas.
Enfant,	ouil.
Enivrer (s'),	ouerir.
Entendre,	amerolaïa.
Enterrer,	hhabala.
Epaule,	guerbo'.
Epée,	sif.
Etoffe (coton de l'Inde),	douara.
Etoile,	hheudig.

F

Fâché (être),	aïnâ'ab'iahi.

Faible,	hital dering'iahi
Femme,	nag.
Fer,	birr.
Fermé,	hhairr.
Feu,	dob.
Filet (de pêche),	malkou.
Filet (pour le requin),	likh.
Fils,	ouil.
Flèche,	felladj.
Fontaine,	'ell.
Fort,	hhang bedin'iahi.
Frère,	ābo.
Froid,	rerriou.
Froment,	bourr.
Fuir,	rourr.
Fumer,	afoudaïa.
Fusil,	boutokh.

G

Gazelle,	dero.
Girafe,	gueri.
Gomme,	habko.
— 1re qualité,	hankokeub.
— 2e qualité,	â'dad.
— 3e qualité,	qourâ'.
Gorge,	djedin.
Goûter,	adedamenaïa.
Grand,	aouing'iahi.

H

Hache,	meçar.
Haricot (sorte de petit),	dirr.
Harpon,	meurkeud
Herbe,	guédo.
Hippopotame,	djèr.

Homme,	nem.
Hyène,	dédérr.

I

Indigotier (ou feuilles de l'),	hhaouir.
Ivoire,	foul.

J

Jambe,	kob.
Jour,	malem.
Jument,	gaigno.

L

Lait tourné,	leben.
Lait doux,	hano.
Langue,	arreub.
Laver,	iresal.
Léopard,	heurmad.
Lèvres,	bochen.
Lion,	lebahh.
Livre,	kitab.
Loin,	afeugh iahi.
Long,	adertaï.
Lune,	déïahh.

M

Magnifique,	afeuå'ign iahi
Main,	fero.
Malade (être),	abouka
Manger,	åoun.
Marier (se),	gourso'ï.
Marsouin,	hobero.
Matin,	ouaberi.
Mentir,	aben'taha.

Menton,	guedj.
Mer,	bott.
Mère,	oïou.
Midi,	mâlouïn.
Miel,	meleb.
Millet,	salbouka.
Minuit,	habin'beur.
Moi,	haniga.
Mois,	bel.
Montagne,	rorr ou bour.
Mouche,	dâ'aça.
Mouillé,	arenien'iahi.
Mourir,	bokheti.
Mouton,	ouen.
Mule,	bereul.
Myrrhe,	malmel.
— autre qualité,	hadi.

N

Nageoire,	dego ou deguii.
Nager,	dobal.
Natte,	koguéul.
Navire,	meurkeb.
Nez,	sen'ki.
Noir,	medo.
Non,	maï.
Nuage,	derour.

O

Œil,	indo.
Oiseau,	chembero.
Ongles,	â'ddioh.
Or,	deheb.
Oreille,	dego.
Oublier,	eillao.

Oui,	ha-ha.
Ouvert,	fourr.

P

Paille à nattes,	âou.
Paresseux,	aderecho dering iahi.
Pauvre,	â'ïer.
Peau (la),	hhoub.
Peaux (d'animaux),	djerâ'o.
Père,	abi.
Perdre,	iello.
Petit,	aïer iahi.
Peu,	aïer iahi.
Pied,	â'goh.
Pierre,	degahh.
Pistolet,	dombodji.
Plaine,	bennan'ka.
Pleurer,	aboyaya.
Pluie,	roub.
Plumes (d'autruche),	bal.
Poignard,	gombet.
Poison pour flèches,	ouabaïo.
Poisson,	kelloun.
Poitrine,	fairo.
Porc-épic,	djadettou.
Porte,	bab.
Poule,	dedjadj.
Prendre,	rado.
Près,	adoh iahi.
Profond,	abiedertaï.
Promener,	am'erme'raïa.
Puits,	éll.

Q

Queue (de poisson),	dobo.

R

Rappeler (se),	agueren'hya.
Reins,	mesko.
Repentir (se),	logoud.
Requin,	lebahh.
Réunion (assemblée d'individus),	gob.
Rhinocéros,	ouiieul.
Riche,	ahhaulbeden.
Riz blanc,	bérid.
Riz en paille,	chelebi.
Rivière,	dâd.
Rouge,	guedoud.

S

Sagaie,	ouérem.
Sandale,	kebo.
Sang,	dig.
Sanglier,	don'far.
Sauter,	boudda.
Sec,	engueguen iahi.
Seins,	naço.
Semaine,	djemmâa.
Sentir,	ourso.
Serment (faire),	daro.
Singe,	daïer.
Sœur,	ouélaléki.
Soleil,	qourrahh.
Sombre,	gâ'adour.
Souliers,	kebo.
Sourd,	adeguebi iahi.
Sueur,	dedeŭd.

T

Talisman (du cou),	reurthas.

Talisman (du bras),	kadône.
Talon,	âi'reub.
Terre,	doul-ka.
Tête,	[illegible]dahh.
Tigre,	chébel.
Toi,	hadi.
Tuer,	daïll.

V

Vache,	lo.
Valise,	sofeud.
Vallée,	dehheudi.
Vase à lait,	hano.
Veau,	ouehilo.
Vendre,	ibsena.
Vent,	debil.
Ventre,	bérr.
Vert,	akhedeur.
Vêtement (en coton),	meuro.
Voix,	ier-ouen'.
Voler (dérober),	toug.

LOCUTIONS DIVERSES.

La paix soit avec toi.	Selamou-alikoum.
Avec toi la paix.	Alikoum-essalam.
Comment te portes-tu?	M'hhad djiougta.
Réponse (quand on se porte bien).	Meddoursuteï.
Dites-lui.	Belhadeul
Appelez-le.	Ouïer.
Je suis.	Aran.
Je ne suis pas.	Maran.
Il n'y a pas.	Meléhh.
Mon fils.	Ouil ka igui.
Le fils, de qui est-il?	Ouil kas iadeleï.
Ma main.	Gâ'n'ka igui.

Ta main.	Gå'n'ka ga.
Sortez ou retirez-vous.	Baha.

NUMÉRATION.

Le système décimal est en usage chez les Soumal, qui l'ont pris, sans doute, aux Arabes ; cependant il est à remarquer que, dans leur numération parlée, la seule qu'ils emploient, puisqu'ils n'ont pas d'écriture, on ne trouve aucun mot arabe.

Un,	kaou.
Deux,	laba.
Trois,	sedahh.
Quatre,	ăfeurr.
Cinq,	chen'.
Six,	léhh.
Sept,	todeba.
Huit,	sedad.
Neuf,	segal.
Dix,	teben.
Onze,	kaou-i-teben.
Douze,	leba-i-teben.
Treize,	sedahh-i-teben.
Quatorze,	afeur-i-teben.
Vingt,	lebaten.
Vingt-un,	kao-i-lebaten.
Trente,	seden.
Quarante,	afeurten.
Cinquante,	kouten.
Soixante,	léhhden.
Soixante-dix,	todebaten.
Quatre-vingts,	sedaten.
Quatre-vingt-dix,	segachen.
Cent,	borol.
Deux cents,	laba-borol.
Trois cents,	sedahh-borol.
Mille,	kommu (koumm).
Une vingtaine,	kourdja.

CALENDRIER.

De même que les Arabes, les Soumal mesurent le temps par les révolutions de la lune et comptent les années, à partir de l'hégire. Leurs mois sont alternativement de 30 et de 29 jours. En voici les noms :

Prononciation figurée.	*Mois arabes correspondants.*
Dago,	m'hharem.
Sefara,	sefeur.
Rebiâ'-el-aouel,	les mêmes.
Rebiâ'-el-tsani,	
Djoumad-el-aouel,	
Djoumad-el-tsani,	
Sebouhh,	redjeub.
Ouaberis,	châaban.
Soun'rad,	ramazan.
Soun'fourr,	choual.
Sidatal,	deul-qâada.
Arrefour,	deul hhidja.

Les jours de la semaine, au nombre de sept, sont désignés par les mêmes noms que chez les Arabes :

El-hhadd.
El-tsenin *ou* es-senin'.
El-tselatsa (es-selatsa).
El-eurba.
El-khemis.
El-djemâ'a.
Es-seubt.

On sait que ces mots arabes signifient, à proprement parler, le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième, l'assemblée, le sabbat, et qu'ils correspondent aux jours de notre semaine, le dimanche étant compté comme le premier.

QUELQUES MOTS DE L'IDIOME DE SOCOTRA.

Agneau,	sairèt.
Arbre,	chedjera.
Argent,	draham.
Bois,	tireub.
Chameau,	bâ'ïr.
Cheval,	khil.
Chèvre,	irhan.
Chevreau,	sairèt.
Chien,	kelb.
Corne,	qorn.
Dieu,	Allah.
Eau,	riaâ'.
Enfant,	moqechen.
Etoile,	kelcheub.
Femme,	â'dja.
Fer,	hhaçan.
Feu,	siat.
Fontaine,	â'in.
Frère,	sibib.
Froment,	bour.
Herbe,	chené.
Homme,	mekhelouq.
Lune,	eiré.
Maïs, blé indien,	zerâ'.
Miel,	â'çeul.
Montagne,	hhameur.
Mouton,	teheta.
Nuage,	â'llé.
Oiseau,	ize firce.
Or,	deheub.
Pierre,	haben.
Plaine,	meten'hane.
Pluie,	massé.
Poisson,	sid.

Puits,	âi'beheur
Rivière,	sâiab.
Soleil,	cham.
Terre,	hhal.
Vache,	â'lehé.
Vallée,	châ'aba.
Veau,	fâa'ha.
Vent,	rahh.
Un,	taâ't.
Deux,	tera.

Le reste est emprunté à la numération arabe.

DE LA LANGUE SOUAHHÉLI.

Le souahhéli le plus pur paraît être celui qu'on parle à Lâmou et aux environs. Dans les localités où les Arabes sont nombreux, il s'altère beaucoup par les emprunts faits à leur langue et finit par n'être plus qu'un patois, une sorte de langue mixte où les mots étrangers sont, pour ainsi dire, naturalisés en recevant une terminaison en *ni* ou en *ou* (1). D'ailleurs, le souahhéli ne manque ni de richesse ni d'élégance. Il est exclusivement employé sur tout le littoral, du Djoub à Sofala. Aux Bénadir, à Socotra, on trouve des gens parlant le souahhéli; les commerçants et les esclaves africains l'ont même apporté sur les côtes de l'Arabie et de l'Inde.

Prononciation.

Le souahhéli est une langue douce et harmonieuse; les voyelles qui terminent presque tous les mots et l'accent placé sur l'antépénultième lui donnent, pour la prononciation, beaucoup d'analogie avec l'italien. Ses quelques articulations gutturales sont une importation arabe : encore sont-elles assez adoucies pour qu'un Européen puisse les produire sans difficulté.

(1) Ces mots seront indiqués par le mot arabe placé entre parenthèses.

Écriture.

Les caractères arabes adoptés par les Souahhéli sont très-mal appropriés à leur idiome et en rendent l'orthographe indécise et défectueuse. On sait que l'alphabet arabe n'a que des consonnes; des points placés au-dessus ou au-dessous de celles-ci suppléent aux voyelles; et, comme la langue des Souahhéli renferme beaucoup plus que celle des Arabes de sons à exprimer par ces signes, il en résulte que les écrits des premiers en sont surchargés, ce qui les fait distinguer tout d'abord de ceux des seconds.

Grammaire.

Les Souahhéli reconnaissent, comme les Arabes, trois parties du discours : le *nom*, comprenant les substantifs et les adjectifs; le *verbe;* la *particule*, qui comprend l'article, la préposition, l'adverbe, la conjonction et le pronom.

Du nom.

Les *noms* (substantifs et adjectifs) ont les deux nombres; les substantifs seuls ont les deux genres.

Le *pluriel* se forme généralement par une modification de la première syllabe du singulier, ou l'addition d'une syllabe nouvelle au commencement du mot.

Pour les mots très-nombreux qui commencent par *m'* ou *mou*, le pluriel s'obtient en changeant *m'* ou *mou* en *oua*. Exemples :

M'tou, un homme;	*Ouatou*, des hommes.
Monggana, un homme libre;	*Ouaonggana*, des hommes libres.
Mouonggo, un menteur;	*Ouaonggo*, des menteurs.

Il y a des exceptions. Ainsi l'on dit :

M'to, une rivière;	*Mito*, des rivières.
Mouaka, une année;	*Miaka*, des années.

Le pluriel se forme aussi fréquemment en ajoutant la syllabe *ma* au commencement du mot. Exemples :

Zioua, un lac;	*Mazioua*, des lacs.
Néno, une parole;	*Manéno*, des paroles.

Il y a des pluriels d'une grande irrégularité, tels que :

Djiôué, une pierre; *Maoui*, des pierres.
Kitou, une chose; *Vitou*, des choses.

Certains noms sont invariables : les uns viennent d'une langue étrangère, particulièrement de l'arabe; d'autres ne peuvent pas prendre une des formes usitées du pluriel sans qu'il en résulte ambiguïté avec quelque autre mot de la langue. Ainsi l'on dit :

Makasi, une *ou* des chambres du rez-de-chaussée.
Nazi, un *ou* des cocos. (Mots arabes.)
Dari, une *ou* des chambres du 1er étage.
Dar, une *ou* des maisons.

Les *adjectifs* forment leur pluriel comme les substantifs; mais ils sont invariables quant au genre.

M'tou n'guéma, un homme bon;
Ouatou ouéma, des hommes bons.

Enfin une règle euphonique très-générale dans la langue souahhéli fait modifier leur première syllabe de façon qu'ils aient la même forme initiale que le substantif auquel ils se rapportent. Ainsi l'on dit :

Ouatou ouhinggui, des hommes nombreux;

L'adjectif *nombreux* est *nihinggui*, qui change sa première syllabe *ni* en *ou* pour avoir la même forme initiale que le substantif *ouatou*, auquel il se rapporte.

Les *adjectifs démonstratifs* ce, cette, ces se rendent par *ki* ou par *hi hi*, et surtout, à ce qu'il paraît, par ce dernier mot quand ils se rapportent à un substantif désignant un objet inanimé.

Les *adjectifs possessifs* sont :

Ianggo, mon, ma, mes; *Iétou*, notre, nos;
Iako, ton, ta, tes; *Iéno*, votre, vos;
Iaké, son, sa, ses; *Ido*, leur, leurs;

Ils se placent après le nom de la chose possédée. Exemple :

An'dougou ianggo, mon frère;

Les deux adjectifs *inko* et *inké* se contractent souvent en *yo* et *yé*. Ainsi :

Nabuyo, mon frère ;
Ombouloyé, sa petite sœur.

Il existe une autre forme pour rendre *mon*, *ton*, *son* :

Si, mon. *Ou*, ton. *A*, son.

Dans ce cas, l'adjectif possessif se place avant son substantif :

Si djambo, ma santé. *A djambo*, sa santé.

Du verbe.

Les verbes ont deux formes, l'une active et l'autre passive. Nous les croyons aussi susceptibles de prendre des formes dérivées de leur radical, ainsi que dans les verbes arabes ; mais nous n'avons pu recueillir à cet égard que des renseignements très-incomplets. — Voici quelques conjugaisons telles qu'elles résultent des notes de M. Vignard :

CONJUGAISON ACTIVE.

INDICATIF. — PRÉSENT.

Napen'da, j'aime ;
Oupen'da, tu aimes ;
Apen'da, il aime ;
Touapen'da, nous aimons ;
Monapen'da, vous aimez ;
Ouanapen'da, ils aiment.

PASSÉ DÉFINI.

Nimépen'da, j'aimai ;
Oumépen'da, tu aimas ;
Amépen'da, il aima ;
Toumépen'da, nous aimâmes ;
Emmépen'da, vous aimâtes ;
Ouamépen'da, ils aimèrent.

PASSÉ INDÉFINI.

Nalipen'da, j'ai aimé ;
Oulipen'da, tu as aimé ;
Alipen'da, il a aimé ;
Toualipen'da, nous avons aimé ;
Moualipen'da, vous avez aimé ;
Oualipen'da, ils ont aimé.

FUTUR.

En'tapen'da, j'aimerai ;
Outapen'da, tu aimeras ;
Atapen'da, il aimera ;
Toutapen'da, nous aimerons ;
Emtapen'da, vous aimerez ;
Ouatapen'da, ils aimeront.

IMPÉRATIF.

Pen'da, aime ; *Pendami*, aimez.

INFINITIF.

Koupen'da, aimer.

On voit que l'impératif donne le radical du verbe et que l'infinitif se forme avec ce radical précédé de la particule *kou*. — Il y a beaucoup de verbes irréguliers.

Nous donnons avec réserve et comme demandant à être vérifiées les formes suivantes, qui nous ont semblé appartenir à d'autres temps ou à d'autres modes que ceux qui précèdent.

IMPARFAIT DE L'INDICATIF.

Nali kipen'da, j'aimais ;
Ouali oukipen'da, tu aimais ;
Ali akipen'da, il aimait ;
Touali toukipen'da, nous aimions ;
Mouali nakipen'da, vous aimiez ;
Ouali oukipen'da, ils aimaient.

CONDITIONNEL.

Nakipen'da, j'aimerais ;
Oukipen'da, tu aimerais ;
Akipen'da, il aimerait ;
Touki pen'da, nous aimerions,
Mouki ou *m'kipen'da*, vous aimeriez ;
Ouaki pen'da, ils aimeraient.

SUBJONCTIF PRÉSENT.

Nipen'da po, que *ou* si j'aime ;
Oupen'da po, tu aimes ;
Apen'da po, il aime ;
Toupen'da po, que *ou* si nous aimions ;
M'pen'da po, vous aimiez ;
Ouapen'da po, ils aiment.

SUBJONCTIF PASSÉ.

Nali po pen'da, que *ou* si j'eusse aimé ;
Ouali po pen'da, tu eusses aimé ;
Ali po pen'da, il eût aimé. } Singulier.
Touali po penda, nous eussions aimé ;
Mouali po pen'da, vous eussiez aimé ;
Ouali po pen'da, ils eussent aimé. } Pluriel.

PARTICIPE PRÉSENT.

Pen'dao, aimant.

Beaucoup de verbes dont le radical se termine par un *a* forment leur participe présent en changeant cet *a* en *i*.

Koudjoua, savoir ; *Djoui*, sachant.
Kououéza, pouvoir ; *Ouézi*, pouvant.

CONJUGAISON PASSIVE.

INDICATIF. — PRÉSENT.

Napen'doua,	je suis	aimé.	*Toua pen'doua*,	nous sommes	aimés.
Ouapen'doua,	tu es		*Moua pen'doua*,	vous êtes	
Apen'doua,	il est		*Oua pen'doua*,	ils sont	

PASSÉ DÉFINI.

Nimé pen'doua,	je fus	aimé.	*Toumé pen'doua*,	nous fûmes	aimés.
Oumé pen'doua,	tu fus		*Emmé pen'doua*,	vous fûtes	
Amé pen'doua,	il fut		*Ouamé pendoua*,	ils furent	

PASSÉ INDÉFINI.

Nali pen'doua,	j'ai été	aimé.	*Touali pen'doua*,	nous avons été	aimés.
Ouali pen'doua,	tu as été		*Mouali pen'doua*,	vous avez été	
Ali pen'doua,	il a été		*Ouali pendoua*,	ils ont été	

FUTUR.

Enta pen'doua,	je serai	aimé.	*Touta pen'doua'*,	nous serons	aimés.
Outa pen'doua,	tu seras		*Emta pen'doua* ,	vous serez	
Ata pen'doua,	il sera		*Ouata pen'doua*,	ils seront	

IMPÉRATIF.

Pen'doua, sois aimé. *Pen'douani*, soyez aimés.

INFINITIF.

Koupen'doua, être aimé.

CONJUGAISON DU VERBE AVOIR.

	INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ INDÉFINI.
Sing.	*En'na*, j'ai	Sing.	*Nali koua nayo*, j'ai eu ;
	Ouna, tu as;		*Ouli koua nayo*, tu as eu ;
	Ana, il a;		*Ali koua nayo*, il a eu;
Plur.	*Touna*, nous avons;	Plur.	*Touali koua nayo*, nous avons eu;
	Emna, vous avez;		*Mouali koua nayo*, vous avez eu;
	Ouana, ils ont.		*Ouali koua nayo*, ils ont eu.

La traduction littérale du passé *nali koua nayo*. est — j'ai été avec j'en ai; car on conjugue aussi le verbe avoir, au présent, de la manière suivante :

Nayo ou *nalo*, j'en ai;	(Quand	*Natcho*, j'en ai;	(Quand
Ounayo ou *ounalo*, tu en as;	on parle	*Ounatcho*, tu en as;	on parle
Anayo ou *analo*, il en a;	des objets	*Anatcho*, il en a;	des objets
Tounayo ou *tounalo*, ... ;	animés.)	*Tounatcho*, ... ;	inanimés.)
Em'nayo ou *em'nalo*, ... ;		*Em'natcho*, ... ;	
Ouanayo ou *ouanalo*, ...		*Ouanatcho*, ...	

La forme *nayo* ou *en'nayo* du verbe *avoir*, qui signifie littéralement *j'en ai* ou *j'ai de lui*, prouve que les pronoms peuvent se joindre à la finale des verbes et faire corps avec eux, comme dans la conjugaison arabe.

La 3ᵉ personne du singulier de la 1ʳᵉ forme fait *ina* au lieu de *ana* quand le verbe a pour sujet un objet inanimé.

CONJUGAISON DU VERBE ÊTRE.

PRÉSENT.

Nikioua, je suis;
Oukioua, tu es;
Akioua, il est.
Toukioua, nous sommes;
M'kioua, vous êtes;
Ouakioua, ils sont.

PASSÉ.

Nali po koua, j'ai été;
Ouli po koua, tu as été;
Ali po koua, il a été.
Touali po koua, nous avons été;
Mouali po koua, vous avez été;
Ouali po koua, ils ont été.

FUTUR.

En'ta ka po koua, je serai;
Outa ka po koua, tu seras;
Ata ka po koua, il sera.
Touta ka po koua, nous serons;
M'ta ka po koua, vous serez;
Oua ta ka po koua, ils seront.

La terminaison *koua* signifie *avec;* on pourrait donc traduire : *J'ai été avec; je serai avec*..., etc...

CONJUGAISON NÉGATIVE.

La conjugaison des verbes accompagnés de la particule négative *ne... pas* a une forme toute spéciale, dont voici un exemple :

Si djoui, je ne sais pas;
Ou djoui, tu ne sais pas;
A djoui, il ne sait pas.
Hatou djoui, nous ne savons pas;
Am'djoui, vous ne savez pas;
Aoua djoui, ils ne savent pas.

Djoui est le participe présent de la racine *djoua*, infinitif *koudjoua* (savoir).

Non ou *ne... pas* se rendent aussi par *ha* placé devant le verbe.

La règle euphonique que nous avons citée pour les adjectifs s'étend quelquefois aux verbes ; ainsi l'on dit :

Kimé poléa kitou
pour *Nimé poléa kitou*,
Je perdis une chose.

De la particule.

Nos renseignements sur les parties du discours réunies sous ce titre sont moins nombreux et moins précis encore que ceux relatifs au *nom* et au *verbe*.

L'*article ki*, le, la, les, est invariable.

Les *pronoms personnels* sont :

Singulier.	*Pluriel.*
Mimi, moi ;	*Sisi*, nous ;
Ouéié, toi ;	*Niyè* ou *gnouégnoué*, vous ;
Ouyou ou *iéié*, lui, elle.	*Haoua*, eux.

Lui, *le*, *la*, régime, se rend par *ké*, s'il s'agit d'une personne ; *le*, régime, se rend par *io* ou *vio*, s'il s'agit d'une chose.

Les pronoms personnels sujets se placent souvent après le verbe pour donner plus de force à l'expression. Exemples :

Akouen'doua ouyou,
Il est parti lui.
Touta koudja sisi,
Nous viendrons nous.

Les *pronoms démonstratifs* sont :

Singulier.	
Houhou (peut-être *houyou*), ce, celui-ci, celle-ci ;	*Haoua*, ces, ceux, ceux-ci, celles-ci ;
Ioulé, ce, celui-là, celle-là.	*Oualé*, ces, ceux, ceux-là, celles-là.
Ki ou *hihi*, ce, cet, cette (pour les choses).	
Iki, cela.	

Les *pronoms possessifs* se rendent par les mêmes mots que les adjectifs possessifs, et s'accordent avec la personne ou les personnes qui possèdent.

Ianggo, le mien, les miens ;
Iako, le tien, les tiens ;
Iaké, le sien, les siens.
Ietou, le nôtre, les nôtres ;
Iéno, le vôtre, les vôtres ;
Iâo, le leur, les leurs.

Les pronoms possessifs, comme les adjectifs et les verbes, prennent souvent, par euphonie, une forme initiale semblable à celle du substantif auquel ils se rapportent. Ainsi l'on dit :

- *Viatou viako*, tes souliers ; au lieu de *viatou iako*.

Les *pronoms relatifs* qui, que, quel, quelle, quels,... se rendent par *nani* ou *gani* quand ils se rapportent aux êtres animés, et par *nini* quand ils se rapportent aux choses.

La *préposition à*, indiquant le rapport de *tendance* vers un but, se rend par *ni* ajouté à la fin des mots. Ainsi :

Il est allé à la maison (*nioumba*, maison) :
Akouen'doua nioumbani.

Si *à* exprime un rapport de *possession*, il se rend par *ia* ou *tcha* mis devant le nom possesseur. Ainsi :

	A qui est ce bâtiment?			
	Houyou	*djehdzi*	*ia* ou *tcha*	*nani?*
(Mot à mot)	Ce	bâtiment	de	qui?

Dans la même acception, la préposition *de* se rend de la même manière :

	Tu ne connais pas le sultan de Zanzibar?				
	Ouéié	*ou djoui*	*m'falmé*	*ia* ou *tcha*	*Anggoudja?*
(Mot à mot)	Toi,	tu ne connais pas	sultan	de	Zanzibar.

Avec se rend par *koua*, qui signifie aussi *par* dans le sens de *pendant la durée de*... : par mois, *koua mouézi*. *Avec* se rend aussi par *katika*.

Depuis se rend par *tanggo*, et *jusque* par *hatta* :

Depuis Braoua jusqu'au Djoub;
Tanggo Braoua hatta Voumbo.

Pour se rend par *kou* ou par *ni*.

Les principaux *adverbes* sont,

Pour les lieux : *Ouapi* ou *pi*, — où ; *apa* ou *kana*, — ici ; — *houko* ou *koulé*, — là-bas ; *karibou*, — près ; *nibali*, — loin.
Pour le temps : *djana*, — hier ; *léo*, — aujourd'hui ; *saja*, — maintenant ; *tini*, — quand.
Pour les quantités : *n'gapi*, ou *manggapi*, — combien ; *cabiça*, — entièrement ; *zaïdi*, — plus ; *ouponggoufou*, — moins.
La négation se rend par *héhé*, — non ; l'affirmation par *yé*, oui.

La *conjonction et* se rend par *na* quand le mot qui la suit commence par une voyelle, et par *ni* quand il commence par une consonne. Exemples :

Moi et toi,	Moi et ton père,
Mimi na ouéïé.	*Mimi ni babayo.*

La conjonction *ou* se rend par *aou* :

J'irai au bâtiment ou au rivage ;
En'ta kouen'da djehâzi aou pouani.

Mais se rend par *lakini*.

QUELQUES PHRASES USUELLES EN FRANÇAIS ET EN SOUAHHÉLI.

D'où viens-tu ?	*Ouatokoua ouapi ?* Tu es sorti où ?
Y a-t-il une ville près d'ici ?	*Ha kouna moudji apa karibou?* Ne...pas, y a-t-il ville ici près ?
Combien de temps faut-il pour aller à la ville ?	*Sâa n'gapi kouen'da moudjini ?* Heure combien aller à la ville ?
La ville est-elle grande ?	*Ioulé moudji m'kouba ?* Celle-là ville grande ?
Cette ville a-t-elle beaucoup d'habitants ?	*Ikou ouatou ouinggui katika moudji ioulé ?* Il y a des hommes nombreux avec ville celle-là ?

De quelle race sont les habitants?	*Ouatou ia moudji toulé namouna* Hommes de ville celle-là espèce *gani?* quelle?
Quel est leur chef?	*M'falmé iaó nani?* Sultan leur qui?
Y a-t-il guerre dans le pays?	*Ina vita koua en'tchi houyou?* Il a guerre avec terre celle-ci?
Le sultan d'ici est-il puissant?	*Houyou m'falmé nanggouvou?* Celui-ci sultan fort?
A-t-il beaucoup de troupes?	*Ana açikiri nihinggui koua ké?* Il a soldats nombreux avec lui?
Est-il riche?	*Tadjiri iéié?* Riche lui?
Les habitants de cette contrée sont-ils musulmans ou infidèles?	*Ouatou apa moucelimin aou* Hommes ici musulmans ou *koufari?* infidèles?
Où est la route de la ville?	*En'djia ia moudji ouapi?* Route de ville où?
Quelles provisions y trouverons-nous?	*Touta pâta koulé kitou tcha?* Nous trouverons là-bas chose de *koukoula gani?* manger quelle?
Y trouverons-nous des bêtes de somme?	*Kouna n'gamia ni poun'da houko?* Y a-t-il chameaux et ânes là-bas?
Y a-t-il un lac dans les environs?	*Kouna zioua ni madji apa karîbou?* Y a-t-il lac de eau ici près?
Pourrons-nous y trouver un logement?	*Touta pâta nioumba moudjini?* Nous trouverons maison à la ville?
Nous désirons y passer deux ou trois jours, afin de voir le sultan et le pays, et d'établir des relations amicales avec les habitants.	*Sisi touataka koukaa houko* Nous, nous voulons rester là-bas *sikou m'bili aou tatou kou ona* jours deux ou trois pour voir *m'falmé na en'tchi ia ké, ni* Sultan et terre de lui, et *koufagnia soulouhi koua ouatou* faire paix avec hommes *zôté.* tous.
Sommes-nous près d'arriver?	*Touta ouacili karîbou?* Nous arriverons près?
La route que nous suivons pour nous rendre à la ville est-elle bonne?	*En'djia n'guéma koukouen'da apa* Route bonne pour aller ici

	hatta moudji? jusqu'à ville?
Y a-t-il des maisons en pierre dans la ville?	*Ina nioumba ia mabui katika* Il a maison de pierre avec *moudji?* ville?
Y a-t-il des mosquées?	*Ina miçikitini?* Il y a mosquées?
Quelle langue y parle-t-on?	*Loura ia ouatou koulé gani* Langue de hommes là-bas quelle *loura?* langue?
	Qu *Oualou koulé ouanaséma loura* Homme là-bas ils parlent langue *gani?* quelle?
Y a-t-il des montagnes?	*Ina m'lima?* Il a montagnes?
Sont-elles près ou loin?	*Katika ent'chi haoua ni nibali?* Avec terre celles-ci et loin?
Sont-elles hautes ou basses?	*M'lima haoua m'rifou aou* Montagnes celles-ci hautes ou *m'dogo?* petites?
Y trouve-t-on de l'eau pour boire?	*Ina madji kougnona katika m'lima?* Il a eau pour boire avec montagne?
Nous désirons de l'eau, du lait et autres provisions.	*Sisi touataka madji kougnona* Nous, nous voulons eau pour boire *ni m'zioua ni koulla kitou tcha* et lait et toute chose de *koukoula.* manger.
Apportez-nous du bois et du feu.	*Lélé kouni ni moto.* Apportez bois à brûler et feu.
Sait-il parler souahhéli?	*Iéié adjoua kouséma ki souahhéli?* Lui, il sait parler le souahhéli?
Il ne le sait pas.	*Iéié ha djoui.* Lui non sachant.
Il le sait.	*Iéié adjoua.* Lui il sait.
Je suis allé aujourd'hui me promener à cheval.	*Nakouen'doua koutimbéa kouaça* J'ai été promener avec *faraci léo.* cheval aujourd'hui.

Le vent vient de passer de l'arrière.	*Ph'épo ali zongzonka nioumа.* Vent a tourné arrière.
Tout le monde apprend maintenant des langues à bord du bâtiment.	*Ougtou pia sasa djeharini* Hommes tous maintenant dans le na- *ouana djifoun'dza menéno.* vire ils apprennent paroles.
Il y a vingt ans que j'ai quitté Mombase.	*Nan'dokoua M'vita miaka dcherini.* Je suis sorti Mombase années vingt.
Combien avez-vous mis de jours pour vous rendre de Zanzibar à Mombase ?	*Ouli toua sikou n'gapi Anggoudja* Tu as pris jours combien Zanzibar *halla M'vita?* jusqu'à Mombase ?
Quelle est la largeur de ce lac ?	*Oupana ia ziona houou n'gapi?* Largeur de lac celui-ci combien ?
Quel est le nom de cette rivière ?	*Djinè ia m'to houyou nini?* Nom de rivière celle-ci quel ?
Quelle direction tenez-vous de Braoua au Djoub ?	*Ouchika madjira gani tanggo* Tu tiens direction quelle depuis *Braoua halla Voumbo?* Braoua jusqu'à Djoub ?
Laisse cela.	*Ouéka iki.* Laisse cela.
Il a été sur le point de tomber.	*Iéié karibou ia kouanggouka en'tchi.* Lui près de tomber terre.
Allez-vous bien ?	*Ou djambo?* (*Sana*, bonne, sous- Ta santé ? entendu.)
e vais bien.	*Si djambo.* (*Sana.*) Ma santé.
Il va bien.	*A djambo.* (*Sana.*) Sa santé.
Il fait beau temps aujourd'hui.	*Léo na kouéma ou Ikou djamba* Aujourd'hui et bon. — Il y a état *léo ni kouéma.* aujourd'hui et bon.
Et votre frère, va-t-il bien ?	*Ni n'dougouyo a djambo?* Et votre frère son état ?
Et votre sœur, va-t-elle bien ?	*Na oumbouloyo a djambo?* Et votre sœur son état ?
Je ne sais comment on appelle cette chose.	*Houyou kitou si djoui djinè ia ké.* Cette chose je ne sais pas nom de elle.
L'encre s'est répandue.	*Ouino amouaïkoua.* Encre s'est répandue.
Je vais me laver la figure.	*Enta naoua ouço.* Je me laverai visage.

Xme est venu pour vous voir.	*Xme akoudjoua kou kouanggalia.* Xme est venu pour visiter.
S'il vient, dites-lui que je suis sorti.	*Akidjapo mouambia nalokoua.* S'il vient, dis je suis sorti.
Il était ici et il est sorti.	*Alipo kaua apa alokoua.* Il a été ici, il est sorti.
Ce papier est tout plein d'écriture.	*Hihi kartâçi ali an'dikoua pia.* Ce papier a été écrit tout.
Je veux aller à la campagne aujourd'hui.	*Nalaka koukouen'da chamba léo.* Je veux aller campagne aujourd'hui.
Mais je crains que les chemins ne soient mauvais.	*Lakini nagopa kou ina tôpé.* Mais je crains avec il a boue.
Depuis quand êtes-vous arrivé ?	*Ouafikoua eini ?* Tu es arrivé quand ?
Depuis hier.	*Nafikoua djana.* Je suis arrivé hier.
Combien de temps êtes-vous resté en mer ?	*Ouli toua sikou n'gapi bahârini ?* Tu as pris jours combien en mer ?
Quinze jours.	*Sikou koumi na tanou.* Jours dix et cinq.
A-t-elle été heureuse ?	*Safari iéno n'guéma ?* Voyage votre bon ?
En êtes-vous fatigués ?	*Ouli pâta taabou ?* Tu as trouvé fatigues ?
Nous n'avons pas eu de mauvais temps.	*Ha toualipâta machica cabiça.* Ne... pas nous avons trouvé mauvais temps entièrement.
Quelles relâches avez-vous faites ?	*Oulingguia pi ?* Tu as relâché où ?
Je n'en ai pas fait.	*Si koungguia mahali.* Je ne suis pas entré endroit.
Quelles affaires vous amènent ?	*Ouna cherouli gani apa ?* Tu as affaires quelles ici ?
Je viens faire le commerce.	*Nakoudjoua kouza ni kounounoua.* Je suis venu vendre et acheter.
Quelles marchandises avez-vous ?	*Ouli léta bidâa gani ?* Tu as apporté marchandises quelles ?
J'en ai de toutes sortes.	*En'na namouna zôté.* J'ai espèces toutes.
Quelles sont celles que vous voulez en retour ?	*Ni vitou gani am'laka pio koubalidi koua viako ?* Et choses quelles tu veux elles pour changer avec les tiennes ?

Je veux de l'ivoire et de la gomme copal.	*Nataka pem'bé ni san'darousi.* Je veux ivoire et gomme copal.
Y en a-t-il beaucoup sur la place à présent?	*Ipou vitou ioulé via pâta hana?* Il y a choses celle-là on trouve ici?
Je voudrais une maison à louer pour y descendre mes marchandises.	*Nataka nioumba ia oudjiza ni kouchouka bidda.* Je veux maison de louer pour descendre marchandises.
Voulez-vous une grande maison ou bien une petite?	*Oulaka nioumba m'kouba aou m'dogo.* Tu veux maison grande ou petite.
J'en veux une du prix de cinq piastres par mois environ.	*Nataka nioumba ia riali tanou koua mouézi zaïdi aou ouponggoufou.* Je veux maison de piastres cinq par mois plus ou moins.
Je désirerais aussi avoir des provisions fraîches pour le bord.	*Nataka téna via koukoula via mouana madji.* Je veux aussi de manger de matelots.
Voulez-vous des poules, des œufs ou autres choses de cette espèce pour vous en particulier?	*Na iéoué am'taka koukou aou maï ia koukou aou vitou vingguiné vié khassa viako vouéié?* Et toi, tu veux poule ou œufs de poule ou choses autre particulièrement de toi-même.
Y a-t-il une cuisine ici?	*Kouna méko?* Y a-t-il cuisine?
Y a-t-il des latrines?	*Kouna tchooni?* Y a-t-il latrines?
Combien y a-t-il de pièces au rez-de-chaussée?	*Ina makazi manggapi?* Il a chambres du rez-de-chaussée combien?
Il y en a cinq.	*Ina makazi ni tanou.* Il a chambres du rez-de-chaussée et cinq.
Combien au 1er étage?	*Dari n'gapi?* Chambres du 1er combien?
Trois.	*Dari tatou.* Chambres du 1er trois.
Y a-t-il beaucoup de maladies ici?	*Kouna kiouélé nihinggui apa?* Y a-t-il maladies nombreuses ici?

Avez-vous du tabac? — *Ouna tom'bakou?*
Tu as tabac?

Lorsque je voudrai aller à la campagne je te préviendrai. — *Ni taka po koukouenda chamba*
Si je veux aller campagne
enta ouliza.
je parlerai.

Salutations en usage.

Comment allez-vous, monsieur? — *Ou iambo bouana?*
Votre santé, monsieur?

Bien et vous, monsieur? — *Si iambo bouana na ouéié*
Ma santé, monsieur, et la vôtre
ou *ou iambo?*
— votre santé?

Comment allez-vous? — Je vais bien. — *Hali gani? — Hali n'guéma.*
État quel? — État bon.

Quand on se rencontre en passant

L'un dit : *iambo?* ou *iambo bouana?*
Santé? — santé monsieur?

L'autre répond : *Sana* ou *sana sana.*
Bonne.

Il n'y en a pas, *hana.*
Il n'y a pas, *hako, hapana.*
Il n'y est pas, *hako.*

VOCABULAIRE SOUAHHÉLI

A

Abcès, dondda.
Accoucher, koutazaa.
Acheter, kounounoua.
Acide, oukali.
Affaire (occupation), cherouli (arabe).
Aiguille, sin'danou.
Ail, tsoum (arabe).
Aimer, koupen'da.
Aisselle, kouapa.
Aller, koukouenda.

Allumer,	kouhouacha.
Amante,	haoura.
Ambre,	am'bari.
Amer,	outchounggo.
Ami, ie,	mouhibi, rafiqi (arabe).
Ananas,	nanaçi.
Ancre,	nangga.
Ancre (jeter l'),	koutia nangga.
Ane,	poun'da.
Animaux féroces ou sauvages,	niama.
Année,	mouaka.
Appeler (envoyer chercher quelqu'un, crier pour appeler quelqu'un),	koumouita.
Apporter,	kouléta.
Apprendre,	koudjifoundza.
Apprenti,	mouana foundzi (pluriel); ouana foundzi.
Après,	bâadou (arabe).
Arbre,	miti.
Arc,	mtchârê.
Arec (noix d'),	popo.
Argent,	fedda.
Arrière,	niouma.
Arriver,	kou ouacili, koufika.
Articulation,	viounggo.
Asseoir (s'), placer, poser,	koukaa.
Assez, il suffit,	baçi (arabe), itocha.
Assez (pas),	ha itocha,
Assiette,	sehâni (arabe).
Assiette en cuivre pour le bétel et le tabac,	kipatou.
Atteindre avec un projectile lancé par un instrument avec lequel on couche en joue,	koufouma.
Attendre,	kou anggoudja, kousabouri (arabe).

Attends,	anggoudja, sabouri (arabe).
Aube (point du jour),	makonggo.
Aubergine,	madédoki.
Augmenter,	kouzidi (arabe)
Aujourd'hui,	léo.
Aussi,	téna.
Autre,	vingguiné.
Autour,	ananée; peut-être ouanée.
Autrefois,	zamani.
Autruche,	bouni.
Avant-hier,	iouzi.
Avare,	tchoyo.
Avec,	kou, oua, katika.
Aveugle,	kipofou.
Aviron,	makacia.

B

Bague (pour les doigts),	p'hété ia kidôlé.
Baie,	manggo.
Baie (embouchure d'une rivière),	m'to.
Balai,	p'hélo.
Balance,	mizani (arabe).
Balance (grande) faite avec des paniers,	kitangga tcha mizani.
Balayer,	koup'héla.
Banane,	an'dizi.
Bananier,	m'gomba.
Banc de sable,	fonggo.
Barbe,	an'dévou.
Barbier,	kignozi, kimouézi.
Bas,	mifoukou ia mi gooni, firati iaouzi.
Bas (en),	tchini.
Bâtiment, boutre,	djehâzi.
Bâtir,	koudjingga.
Battre, frapper,	koupiga.

Beaucoup,	nihinggui, télé.
Bêcher (travailler la terre),	koulima.
Bêtes, animaux,	hhiouan (arabe).
Bétel,	tâm'boul, tâm'bouou.
Blanc,	niôpé.
Blanchisseur,	doubi.
Blé,	n'gâno.
Blessure,	djeraha (arabe).
Bleu,	tchouma tcha gniom'bé.
Bleu foncé,	gnéoçi.
Bleu cendré, clair,	kivouévou.
Boabab,	m'bouyou.
Boire,	kougnona.
Bois de charpente,	miti.
Bois à brûler,	kouni.
Boisson ou bouillon avec lequel les habitants du pays arrosent le riz dont ils se nourrissent,	oudji.
Boîte servant à contenir la chaux qu'on mêle au bétel pour le chiquer,	oufouahh.
Bon, bien,	n'guéma.
Bonjour, comment allez-vous?	iam'bo.
Bonjour (des esclaves aux maîtres),	nech kamo.
Bonsoir,	kouhéri.
Borgne,	tchonggo.
Bosse,	non'do.
Bouc,	embouzi n'doumi, bébéro.
Boue,	tôpé.
Bouche,	kignoua, m'roumo.
Boucle, anneau,	p'hété.
Bouillir,	koutsiémouka, koutoka madji.
Bouillon,	m'touzi.
Boussole,	dira (arabe).
Bouteille,	tchoupa.
Boutique,	douka.

Bouton (grand), en argent, qui se met dans le lobe de l'oreille,	djaçi.
Bouton en pâte de girofle et servant au même usage,	kidi.
Boutons (petits) qui se placent au haut de l'oreille,	kipini.
Boutre (petit),	bétéla.
Bracelets (pour les bras),	bénadjiri, kikéhé.
Bracelets (pour les jambes),	n'tol, hâlihâli.
Brebis,	gon'doro, gon'doro mouké.
Brède (espèce d'herbe),	m'boga.
Bride,	ledjâm (arabe).
Brosse,	braschi, kipin'guiro ia inggobou.
Brûler,	koutékétéa.
Broussailles, fourré,	mouïtou.
Bruit,	fon'djo.
Buffle,	niati.

C

Cabestan,	douar (arabe).
Cadenas,	koufouli (arabe).
Café,	bouni (arabe).
Canard,	batta.
Caisse,	san'doukou, kacha.
Calebasse,	kiboïou, toma.
Calebasse (grosse),	tounggo.
Calotte (bonnet d'homme),	koufia.
Campagne, maison de campagne,	cham'ba.
Cancrelat,	men'dé.
Canne, bâton,	fim'bo.
Canne à crochet particulière à Zanzibar,	bakoura.
Canot,	kipétéra.
Cases rondes en pain de sucre,	m'doulé.

Casser,	kouvoundjica.
Cause, motif,	sebabou (arabe).
Ce, celui-ci, celle-ci; ceux-ci,	houyou; haoua.
Cédrat (très-gros),	belonggui.
Cela (tout),	vioumbo.
Celui-là, celle-là; ceux-là,	ilé, ioulé; oualé.
Cendre,	gnivou.
Cent,	mya (arabe).
Cercle, instrument pour faire des observations astronomiques,	kipen'dé tcha koupimia djoua.
Chaîne, en argent, que portent les femmes,	m'koufou.
Chaise,	kiti.
Chambre,	nioumba.
Chambre (à provisions),	râla (arabe).
Chameau,	n'gamia.
Changer,	koubalidi.
Chanter,	koukouim'ba.
Chapeau,	tchépéo.
Charbon,	makaa.
Chat,	paka,
Chaud,	kâli, ia moutou, djiachon.
Chaussettes,	mifoukou.
Chaux,	tchoka.
Chemin, route,	en'djia.
Chemise,	kân'zou.
Chercher,	koutafouta.
Cheval,	farâçi (arabe).
Cheveux,	gnouéli.
Chèvre,	em'bouzi.
Chien,	em'boua.
Chiquer,	koutafouna.
Choisir,	koutchégoua.
Chose,	kitou.
Ciel,	maï ia iouo.
Cils,	kôpé.
Cinq,	tanou.

Cinquante,	khamsini (arabe).
Circoncire (opérer la circoncision,	koutahiri, koutinoua.
Citadelle, fort,	gôomé.
Clair,	nanourou.
Cloche,	kilé, kingguélé.
Clou,	m'soumari (arabe).
Cochon, porc,	enggueroué.
Coco (frais),	madafou.
Coco (sec),	nazi.
Coco (avec un manche, et dont on se sert pour puiser l'eau des cruches),	kata.
Coco (râpure d'amande de coco),	oufou.
Coco (qui a servi à préparer les aliments),	taki ia nazi.
Cocotier,	m'nazi (pluriel); minazi.
Collier,	tchono.
Combien,	kadiri gâni, kiâci gâni.
Comme çà,	ipi, ivi.
Commencement,	mouen'zo.
Commencer,	kouan'za.
Comment,	ima.
Concombre,	matanggo.
Conduire (emmener quelqu'un, lui servir de guide),	koufouâté.
Coq,	diogoo.
Coque de coco,	kifovou.
Coquillages,	madonddo.
Corail (rouge),	merdjâni (arabe).
Corail (blanchâtre),	merdjani fedda louko.
Corde,	kâmba.
Cordonnet,	ouzi.
Corne,	pembé.
Corne de bœuf servant de trompe,	zoumari.
Côté (partie),	oupân'da.

Côté (de l'autre) d'une chose,	koua pili.
Coton,	pemba.
Cou,	chignego.
Coucher (se), dormir,	kouléla.
Coudre,	kouchona.
Coufin (sac en paille),	kikapo.
Couleur,	ranggui (arabe).
Couper,	koukata.
Couper la tête (des hommes ou des animaux)	koutchin'dja.
Couper une rivière, la traverser,	kouvouka.
Courant (d'un fleuve ou de la mer),	m'konddo.
Courir,	koukimbia.
Couteau,	kiçou.
Couvrir,	koufinika,
Crachat, salive,	mâté.
Cracher,	koutéma.
Craindre,	kougopa.
Crocodile,	mamba.
Croisée (jalousie en bois),	dericha.
Cruche à eau,	m'tonggui.
Cuiller (ordinaire),	mouiko.
Cuiller (pour manger à table),	kidjiko.
Cuiller (grande pour la cuisine),	paoua.
Cuir,	gnôzi.
Cuisine (chambre où l'on fait la),	méconi.
Cuisse,	mapadja.
Cuivre,	châba, sifouri (arabe).
Cul (derrière),	moukoun'drou.

D

Dans,	katika.
Danser,	koutchéza, koutéza.

Daô (espèce de boutre à arrière en pointe),	**chebâr.**
Dattes,	**tin'dé.**
De (prép.),	**tcha.**
Debout (être),	**kou'simama.**
Déchirer,	**koumapeçouka.**
Défenses (des animaux),	**m'banggo.**
Dehors,	**in'djé.**
Demain,	**kacho.**
Demander (adresser une supplique),	**kouhomba.**
Demander (des faveurs à une femme, lui faire la cour),	**koutouanggoza.**
Dents,	**minou.**
Déplacer,	**kouhouadoa.**
Dernier (le),	**mouïchou.**
Derrière (prép.),	**m'béré.**
Descendre,	**kouchouka.**
Descendre (faire), amener (terme de marine),	**koutoua.**
Deux,	**m'bili.**
Devant (prép.),	**niouma.**
Dieu,	**mouézi monggo.**
Difficile,	**anggoumou.**
Dimanche,	**djemâa pili.**
Diminuer,	**kouponggoua.**
Dire,	**kouhouliza, koumouambia.**
Dix,	**koumi.**
Doigt,	**kidôlé, haïala, vian'da.**
Donner,	**kounipa.**
Dormir,	**kousingguési.**
Dos,	**m'gonggo.**
Doucement, petit à petit,	**pôlé pôlé.**
Douleur,	**rouma.**
Douter,	**koutouhoumou-kouchoukou.**
Doux (en parlant des aliments), sucré,	**tamou.**
Douze,	**koumi na m'bili.**

Drap,	djourh'i (arabe).
Droite (la),	oua koula.

E

Eau,	madji.
Eau de fleur d'orange,	marachi ia nikâpo.
Ébène,	m'pinggo.
Écueils,	mouem'ba.
Échelle,	gôzi.
Échouer un bâtiment,	koukouéléza.
Éclair,	ouméme.
Écorce,	magan'da.
Écouter,	kousikia.
Écrire,	kouan'dika.
Écrivain,	mouan'dichi.
Effort,	djehedi (arabe).
Élancer (s'),	koubarizi (arabe).
Éléphant,	n'dembo, an'dovou.
Éléphantiasis (maladie),	tin'dé.
Élevé (haut),	m'rifou.
Élevé (très),	m'rifou sana.
Embrasser,	koubouçou.
Emporter,	koutchoukoua, koupéléka.
Enceinte (être),	kouanamim'ba.
Enclume,	fouahoué.
Encre,	ouino.
Endroit,	mahali.
Enduire, frotter,	koupakaa.
Enfant,	kidjâna.
Enfant (petit), fils,	m'toutou.
Enfanter (avoir des enfants),	kouviaa.
Enivrer (s'),	kouléoua.
Ennemi,	âdou (arabe).
Entièrement,	cabiça.
Entrer,	koukan'djia.
Épaule,	béga; (pluriel), mabéga.
Épée,	oupangga.

Épine,	mouïba.
Escalier,	daradja (arabe).
Esclave,	m'touma ; (pluriel), ouatouma.
Espèce, genre,	namouna (arabe).
Esprit,	âquili (arabe).
Essuyer, nettoyer,	koukaça.
Étang, flaque d'eau provenant des pluies,	zioua.
État (manière d'être),	hâli (arabe).
Étau,	kouliou.
Éteindre,	kouzima.
Étoile,	gniôta.
Européen (un blanc),	m'zongou ; (pluriel), ouazongou.
Eux,	haoua.
Éveillé (être) par le bruit, en sursaut,	koutouka.
Éventail,	pépéïo.
Excréments,	mavi.

F

Facile,	ouépéçé, inépéçé.
Faible,	hananggovou.
Faire,	koufagnia.
Famille, tribu,	djemâa (arabe).
Farine,	oungga.
Fatigue,	taabou.
Fatigué (être),	koutchoka.
Femme,	mouana mouké (pluriel); ouana ouaké.
Fenêtre,	dericha (arabe).
Fer,	tchouma.
Fermer,	koufongga.
Feu,	moto.
Fiente,	mavi.
Figure,	ouço.
Fil, ficelle,	ouzi.

Fille,	kidjana, m'toutou.
Fille (jeune), petit enfant,	kidjana mono.
Fils, enfant,	Ibn, ben', m'toutou.
Finir, terminer,	koukouïcha.
Fleur,	maoua, anggaïa.
Fois, une fois,	marra (arabe).
Fort, robuste,	inanggovou, boura.
Fou,	ouazimou.
Fourchette,	ouma.
Fourreau,	ala.
Fourmi,	tchonggo, tounggo.
Frère,	an'dougou.
Froment,	n'gano.
Frotter,	kousougoua.
Fuir, couler par une fêlure,	kouvon'dja.
Fumée,	mouchi.
Fumer,	kouvouta.
Fusil,	boundouki.

G

Galon d'or,	qaçâbou (arabe).
Gauche,	kouchoutou.
Gazelle,	p'hâ.
Génie, diablotin,	m'zouka, djini (arabe).
Genou,	mafouté, magotii fouti.
Gens, hommes,	ouatrou.
Gilet de dessous,	kizibao.
Girafe,	niom'bo.
Girofle (clous de),	karafou (arabe).
Giraumont,	tanggo.
Golfe,	m'to m'kouba, baharini ia m'rima ni.
Gonorrhée,	kiçonôno.
Gosier,	koho.
Gouvernail,	soukâni (arabe).
Gouvernement, État,	serkâri (arabe).
Grain, de pluie ou de vent,	cheboubi (arabe).

Graisse,	mafouta.
Grand,	m'kouba, m'kouou.
Gris,	kivouévou.
Gros, gras,	m'néné.
Guerre,	vita.
Guerre (faire la),	koupiga vita.

H

Habitation,	nioumba.
Hache,	choka.
Hache à charpentage,	choka la saramalla.
Hache pour fendre le bois à brûler,	choka ia kouni.
Hameçon,	nerouâna, en'douâné, kiôo.
Hanche,	matâko.
Haricots,	koun'dé.
Haut, élevé,	m'rifou.
Herbe,	madjâni.
Heure,	sâa (arabe).
Heureux (être), content,	koufaraha (arabe).
Hier,	djana.
Hier (avant-),	iouzi.
Hippopotame,	kiboko.
Homme,	moutrou; (pluriel) ouatrou.
Homme,	mouana moumé; (pluriel), ouana ouamé.
Huile,	mafouta.
Huile de coco,	mafouta ia nazi.
Huile d'olive,	mafouta ia ziti.
Huit,	nanné.
Hyène,	fiçi.

I

Ici,	apa.
Ile,	kecioua.

Instant (à l'),	sasa ivi.
Instrument de musique dans le genre de la viole,	kénin'da.
Intérieur,	dzehâni.
Ivoire,	pem'bé.

J

Jaloux,	ouïvou.
Jambe,	mouhouadi, mégoûou.
Jaune,	kiman'dano.
Je, moi,	mimi.
Jeter,	koutouba.
Jeudi,	khamiçi.
Jeune,	djouani.
Jeune homme,	djouani, m'zima.
Joli,	m'zouri.
Joue,	chafou; (pluriel) machafou.
Jour, lumière,	m'tchana.
Jour, intervalle de 24 heures,	sikou.
Journée (passer la),	kouchin'da.

K

Kalou (vin de palme),	tim'bo.
Kalou non fermenté,	tim'bo latamou.
Kalou fermenté,	tim'bo kali.

L

Là,	apa
Là-bas,	pâlé.
Lac (d'eau douce), marais, étendue d'eau stagnante,	zioua, zioua na madji; (pluriel), mazioua.
Laine,	soufi (arabe).
Lait,	m'zioua.
Lampe,	taa.
Lance, sagaie,	m'kouki.
Langue,	oulimi.

Langue (langage),	loura.
Largeur,	oupana.
Larmes,	matsiôsi.
Laver,	koukoucha.
Laver (se),	kounaoua.
Laver (le linge),	koufoua.
Leur (d'eux),	iâo.
Lever (se),	kouan'doka.
Lever (se), en parlant des astres,	kouan'dama.
Lèvre,	domou; (pluriel) madomou.
Lieux d'aisances,	tchôoni.
Lion,	sim'ba.
Lire,	kouçouma.
Lit (espèce de canapé du pays),	kiten'da.
Livre,	tchouo, kitabou (arabe).
Loch (instrument de marine),	tapou.
Loin,	m'bâli.
Lombe,	kiouno.
Long,	m'rifou.
Longueur,	ouréfou.
Luette,	kidaka tonggui.
Lui,	iéié, houiou.
Lune,	mouézi.
Lundi,	djemâa tâtou.

M

Mâcher,	koutafouna.
Maigre,	kon'da.
Maigrir,	koukon'da.
Main,	m'kounou; (pluriel) mikounou.
Maïs,	mécudi, m'hindé (arabes).
Maison,	nioum'ba, dari (arabe).
Maître, possesseur,	mouégné.
Maîtresse, amante,	haoura.
Malade,	ha ouézi (non pouvant);

	m'ouélé; (pluriel) oua ouélé.
Maladie,	ououélé, kiouélé.
Malle,	kacha.
Manche (partie du vêtement),	kipini.
Manger,	koukoula.
Mangle (fruit),	hem'bé.
Marchand,	tadjiri (arabe); se dit aussi pour désigner un homme riche, mais qui ne fait pas le commerce.
Marchandise,	bedåa (arabe).
Marché, bazar, rue marchande,	soukoni (arabe).
Mardi,	djemâa inné.
Marier (se),	kouhouohoua.
Marin, matelot,	mouana madji; (pluriel) ouana madji.
Marmite,	tchiounggo; (pluriel) viounggo.
Marteau,	nionddo.
Masque que portent les femmes dans la rue,	beurqoû (arabe).
Mât,	menggôti.
Matin,	sôbouhi (arabe).
Matin (grand),	fadjiri (arabe).
Mauvais,	m'baïa, daïfou (arabe).
Mèche de lampe,	outam'bi.
Médecin,	tabibou (arabe).
Médire d'un individu en sa présence, mais sans qu'il entende,	kouam'ba.
Médire d'un individu absent,	kousingguégnia.
Même chose, semblable,	kikili, soua soua (arabe).
Même (de), comme,	kama.
Menteur,	mou onggo *ou* m'ouonggo.
Mentir,	kouséma ouonggo (parler faux).
Mer,	bâhari (arabe).
Mercredi,	djemâa tanou.
Mère,	mama.

Mesure,	pimia.

(Les mesures de Zanzibar, pour les grains, sont le *kibaba*, qui est la moitié du *kiçaga*, qui est la moitié du *pichi*.)

Mesure de longueur dont on se sert pour les nattes,	tchéo.
Mesurer (se dit aussi des observations astronomiques,	koupima.
Mettre, placer, poser,	kouhouéka.
Miel,	âçili, âçali (arabe).
Mil ordinaire,	m'tama.
Mil (gros),	m'bâzi.
Mille (nombre),	alifou (arabe).
Mine, amas de minéraux,	mâadini (arabe).
Miroir,	kioo.
Moi,	mimi.
Mois,	mouézi.
Mois prochain,	mouézi mouan'damou.
Mollet,	tafou, pouou.
Mon, ma, mes, le mien,	anggo.
Monomanie, plus particulièrement mélomanie,	m'zouka,
Monsieur,	bouana, bana.
Montagne,	m'lima, djabali (arabe).
Monter,	koukouéïa.
Monter à cheval,	koupan'da.
Mort (homme mort),	afaé; (pluriel) ouafao.
Mortier en bois pour piler le riz,	kino.
Morve,	kamaçi.
Mosquée,	msikiti; (pluriel) miçikiti.
Mouche,	in'zi.
Moucheron de mèche (mèche brûlée et noire),	kôpé ia tâa.
Mouchoir de tête, de poche ou de cou,	léço.
Moudre,	kousaga.
Mouiller (terme de marine),	koutia nangga.
Mourir,	koukoufa, kouzalioua.

Mousson en général,	mouçeum (arabe).
Mousson de S. O.,	dimâni, qouci (arabes).
Mousson de N. E.,	keskâzi.
Moustaches,	malaïn'ka.
Moustique,	m'bo.
Mouton,	kon'doo; (pluriel) makondoo; gondoro.
Mouton (mâle),	gondoro n'doumi.
Mulet (poisson),	m'kizi.
Mûr (bon à manger),	m'bivou.
Mûr (presque),	toça.
Muraille,	oukouta; kouta (pluriel).

N

Narguilé,	kiko.
Narine,	pem'béza.
Natte,	m'kéka.
Natte ronde qui sert de table pour manger,	kitangga.
Natte (grosse),	djomvi.
Natte ovale pour faire les prières,	massalli.
Natter (faire des nattes, tresser),	kousouka.
Navire,	djehâzi.
Négociant,	tadjiri.
Nettoyer le grain, le sasser,	koupéta.
Neuf (nombre),	ken'da.
Neuf (nouveau),	m'pia.
Nez,	poua.
Niche,	kidaka.
Nier,	koukagnia, koukiri.
Noir,	gnéoçi.
Noix,	djouzi (arabe).
Nom,	djinè.
Nombreux,	nihinggui.
Nombril,	kitouou.

Non, ne... pas,	si, ha.
Notre, le nôtre,	zétou, ouétou, iétou.
Nous,	sisi.
Nouvelle,	khabari (arabe).
Noyau,	kon'dé.
Nuage,	ouignegou ; maoüignegou (pluriel).
Nuit,	oussikou.

O

Obscur,	guiza, djiza.
Œil,	kitchoua ; (pluriel) matchou.
Œufs,	maï.
Oignon,	kitouvouou.
Oiseau,	an'dégué, niouni.
Oiseau de proie,	kipangga.
Ongles,	koutcha.
Onze,	koumi na modja.
Or,	dahabou.
Orange,	dahânzi, matchoungga.
Oreille,	chikio ; (pluriel) méchkio.
Oreiller,	mounto.
Orteil,	kidôlé tçiounggouou.
Oter,	kouon'doa.
Où,	ouapi.
Oublier,	kousaao.
Ouvrir,	koufonggoua.

P

Paille,	oukin'dou.
Pain,	m'kâté.
Pagne,	kitambi.
Palétuviers,	makoko.
Papaye,	papaï.
Papier,	kartaçi (arabe).
Parasol,	em'vouli.
Paresseux (être),	kouvia.

Parler,	kounéna, kouséma.
Parole,	menéno.
Partir,	kousafiri (arabe).
Partir (s'en aller),	kouen'da.
Partout,	ouôté.
Parvenir à son but, trouver,	koupata.
Passer, aller au delà,	koupita.
Pastèque,	tikiti.
Paume de la main,	kitangga ia m'kounou.
Pauvre,	meskini (arabe).
Pavillon, drapeau,	biramou (arabe).
Pavillon de guerre,	âlamou (arabe).
Payer,	koukhaliçi (arabe).
Peau,	gôvi.
Pêcheur,	em'vouvi.
Peigne,	kitana, tchanono
Peine, travail,	machaka (arabe).
Peler,	koutchongga.
Percer,	koutogoua.
Percer la chair des oreilles,	koudongga.
Perdre,	koupôtéa.
Père,	baba.
Perruche,	kouain'zi.
Petit enfant,	m'toto; (pluriel) ouatoto.
Pétrir,	koukân'da.
Peu,	kidogo.
Pied,	gnâo.
Pierre,	djioué ; maoui (pluriel).
Pigeon,	houa.
Piler,	kousaga, koutangguia.
Piment,	pilipili hoho.
Piment (petit et très-fort),	gouzerâti.
Pincer avec les ongles,	koupiga koutcha.
Pincer de la guitare,	koupiga kénin'da.
Pintade,	kangga.
Pirogue sans balancier,	m'tombi.
Pirogue avec balancier,	laka.
Plage de sable,	oufouou ia m'tangga.

Plainte,	tem'berari.
Planche,	m'bao; (pluriel) oubao.
Plancher,	orofa.
Plante du pied,	ouguino.
Planter, semer,	koupân'dra.
Plein,	madjâa.
Pleurer,	koulia.
Plomb,	reçâçi (arabe).
Pluie,	em'voua.
Plume,	m'bava; oubava (pluriel).
Poche,	m'fouko.
Poil des animaux,	magnoïa.
Poils des aisselles et des parties nobles,	mavouzi.
Poison,	outçiami.
Poisson,	en'çi, soumaki (arabe).
Poitrine,	kéfoua.
Pomme de terre,	kiâzi; viazi (pluriel).
Porc,	enggouroué.
Port,	ben'dari.
Porte,	mélanggo.
Porter, emporter,	koupéléka, koutchoukoa.
Poser, déposer,	kouhouéka.
Position difficile (au moral et au physique),	chidda (arabe).
Possédé, fou,	m'béo.
Pou,	en'tchoua.
Poule,	koko.
Poumon,	mohio.
Pourrir,	koukouoza.
Pourquoi,	ianini, kouanini.
Pousser, repousser,	kousékouma.
Pouvoir (verbe),	kouhouéza.
Premièrement,	kouân'za.
Prendre, empoigner,	kouchika, koutouâa.
Près,	qaribou (arabe).
Présent (à),	sasa.
Prier (faire la prière),	kousouâli (arabe).

Prière (acte religieux), solât (arabe).
Priser (prendre du tabac), kounouka tom'bakou.
Prochain, qui va venir, oudjâo.
Profond, kibon'dé.
Promener (se), koutimbéa.
Propre, m'pia, safii (arabe).
Puer, kounouka ouvoundou.
Puits, k'cima.

Q

Quand, lini.
Quarante, arbaïni (arabe).
Quatre, inné.
Queue, m'kia, tako.
Qui, que, quel se rapportant aux choses animées, nani.
Qui, quel, quoi, se rapportant aux choses inanimées, nini.

R

Rabot, lan'da.
Rafia, miouâlé.
Rappeler (se), se remémorer, koukombouka.
Raser (faire la barbe ou raser la tête), kougnoa.
Rasoir, ouem'bé.
Rassasié (être), kouchiba (arabe).
Réfléchir, kouhouaza.
Refuser, koukata.
Régime de bananes, m'kounggo oua anddizi.
Relâcher (terme de marine), kounggguia.
Renverser sens dessus dessous, koupoundouka.
Répandre (se), se renverser, en parlant des liquides, koumouaïka.
Reposer (se), koum'zika.
Requin, chien de mer, papa.

Ressembler (être pareil),	koufanana, kouchabihi (arabe).
Rester, demeurer,	koukaa.
Retirer,	kouhondoa.
Revenir, s'en retourner,	kourouddi (arabe).
Rêver,	kouhôta.
Rhinocéros,	kifâro.
Riche,	monggana, tadjiri (arabe).
Rire,	koutchéka, koutéka.
Rivage,	poua, pouani.
Rivière (grande ou petite),	m'to.
Riz blanc,	m'tchélé.
Riz en paille,	m'pongga.
Riz cuit,	ouâli.
Robe, vêtement de femme,	koriti ia chamou.
Rond (adjectif),	m'vringgo.
Roter (éructer),	koum'boéa.
Rôtir,	koukoka.
Rouge,	niakoundrou.
Rouler,	koufengguericha.
Rue, chemin,	en'djia.
Ruse,	vilinggué.

S

Sable,	m'tchangga, m'tangga.
Sabre,	pangga.
Sagaie,	m'kouki.
Sal,	taka.
Samedi,	djemâa mouçi.
Sang,	dammi (arabe).
Santé, état,	iam'bo, hali (arabe).
Santé (bonne), force,	âfia (arabe).
Savoir,	koudjoua.
Seau,	ouadamo.
Sécher, dessécher,	kouhouka.
Seins,	zioua.
Sel,	tçioumvi, tchomvi.
Semblable,	soua soua (arabe).

Sentir,	kounouka.
Sept,	saba (arabe).
Serpent,	monkka.
Serrer,	koukaza.
Servant, serf,	m'pokomo ; (pluriel) ouapokomo.
Seul.	péké.
Siffler,	koumiouzi.
Signes (faire des) de sourcils,	koukougnéza.
Silence,	kignia.
Singe,	niâni.
Singe (grande espèce et de couleur rouge),	kima.
Six,	sitta (arabe).
Sœur,	om'bo.
Soie,	hariri (arabe).
Soif,	kiou niota.
Soixante,	sittini (arabe).
Soldats,	âcikiri.
Soleil,	djoua.
Soliveau,	boriti.
Sommeil,	ousingguizi.
Sommeiller,	kousen'zia.
Son, de lui,	iâké, tcha ké.
Sorcier,	m'gangga.
Sortir,	koutoka.
Souffler,	koupouzia.
Soufflet en peau des forgerons,	mivouo.
Souffrir, faire souffrir,	kourouma.
Souliers,	viâtou.
Sourcils,	gnéôçi.
Souris, rat,	p'hagna.
Sueur,	ori.
Sultan,	m'falmé.

T

Tabac,	tom'bakou.

Tabatière pour le bétel,	kidjalouba.
Taire (se),	kouniamaa.
Talisman,	harizi (arabe).
Talon,	kiçiguino.
Tamarin,	oukôn'djou.
Tam-tam (instrument du pays),	enggouma.
Tasse, grande tasse,	kikombé, bakouli.
Tel (un),	foulani.
Temps (mauvais),	machika, massika.
Terrasse,	saccafouni.
Terre, terre friable,	en'tchi, m'tchangga.
Testicules,	kéhen'di.
Testicules gros, affectés d'hydrocèle,	boum'bo.
Tête,	kitchoua.
Tigre,	touï-tchouani.
Timonier,	chikio.
Tirer (à soi), attirer,	koukotra.
Tirer (après soi),	kouvouta.
Toi,	ouéié.
Toile bleue,	kaniki.
Tomber (choir),	kouanggouka, koutaoka.
Tomber (en parlant de la pluie),	koukougnia.
Ton, tien, de toi,	iako, zako (à la fin des mots, sous la forme d'annexe), yo.
Tonnerre,	râadi (arabe).
Tortue,	kâça.
Toujours,	koulla sikou (koulla est arabe).
Tourner,	kouzonggouka.
Tourner (les feuilles d'un livre),	koufounoua.
Tourterelle,	ningga.
Tousser,	kohôhoua.
Tout, toute; tous,	zôté, koulla; pia.
Traire (les bestiaux),	koukâma.
Travail,	kâzi.
Travailler,	koufagnia kâzi.
Treize,	koumi na tatou.

Trembler,	kouméka.
Très,	mouno.
Trois,	tatou.
Trente,	tselatsini (arabe).
Trouer,	kouzoua.
Trouver,	koupâta.
Tuer,	kouhouhoua.
Tuile,	kigaya.
Turban,	kilem'ba.

U

Un,	modja.
Urine,	mékôdjo.
Uriner,	koukaghioa.
Utile (être),	koufâa.

V

Vache,	m'gôm'bé.
Vaincre,	kouchin'da.
Vaincu (être),	kouchin'doua.
Vase, boue,	oudonggo.
Veau,	duma.
Vendre,	kouza.
Vendredi,	el djemâa (arabe).
Venir, viens,	koudja ; n'djou (impératif).
Vent,	p'hépo.
Ventouser (mettre des ventouses),	kouhoumika.
Ventre,	toum'bo.
Vergue,	feurmela : (pluriel), feramil (arabe).
Vérole (petite),	en'douï.
Verre,	bellaouri.
Verroteries,	outchangga.
Verser,	kouçaza.
Vert (couleur),	kiani kivitchi, meurtout, akhe dâri (arabe).

Vert (non mûr, en parlant des végétaux),	m'biti.
Viande,	gniama.
Vide,	toupou.
Vider,	koumimina.
Vieux (en parlant de ce qui est inanimé),	koukou.
Vieux (en parlant de ce qui est animé),	m'zée ; (pluriel) ouazée.
Ville, village,	moudji, m'dji.
Vingt,	âcherini (arabe).
Visiter,	kouanggalia.
Vite,	ima.
Vivre (verbe),	koum'zima *ou* kouzima.
Voile (de bâtiment),	tangga.
Voir,	koutazama, kouhona.
Voler (prendre indûment),	kouïba.
Voleur,	moévi *ou* mouïvi; (pluriel) ouévi.
Vomir,	koutapika.
Votre, de vous,	iéno.
Vouloir,	koutaka.
Vous,	nyé.
Voûté (qui a le dos voûté),	kibiounggo.
Voyage,	safari.
Vrai,	kouèli.

Z

Zanzibar,	Anggouya, Anggoudja.
Zemberao, petit fruit grenat de la forme d'une datte que l'on trouve à Mombase,	zem'berao.

NUMÉRATION.

Le système décimal est en usage chez les Souahhéli.

Leur numération parlée comprend un grand nombre de noms empruntés à l'arabe, auxquels les Souahhéli ont donné

une forme propre à leur langue, particulièrement dans la terminaison.

Un,	modja.
Deux,	m'bili.
Trois,	tatou.
Quatre,	inné.
Cinq,	tanou.
Six,	sitta (arabe).
Sept,	sebaâ (*id.*).
Huit,	nanné.
Neuf,	ken'da.
Dix,	koumi.
Onze,	koumi na modja.
Douze,	koumi na m'bili.
Etc.	Etc.
Vingt,	âcherini (arabe).
Vingt-un,	âcherini na modja.
Vingt-deux,	âcherini na m'bili.
Etc.	Etc.
Trente,	tselatsini (arabe).
Quarante,	arbâïni (*id.*).
Cinquante,	khamsini (*id.*).
Soixante,	sittini (*id.*).
Soixante-dix,	sebâïni (*id.*).
Quatre-vingts,	tsemâni (*id.*).
Quatre-vingt-dix,	teçaïni (*id.*).
Cent,	mya (*id.*).
Deux cents,	mitéini (*id.*).
Trois cents,	mya tatou *ou* tselas mya (*id.*).
Quatre cents,	mya inné *ou* arbâ mya (*id.*).
Cinq cents,	mya tanou *ou* khams mya (*id.*).
Six cents,	sett mya (*id.*).
Sept cents,	sebâa mya (*id.*).
Huit cents,	mya nanné *ou* tsemâm' mya (*id.*).
Neuf cents,	mya ken'da *ou* teçâa mya (*id.*).
Mille,	'alifou (*id.*).
Deux mille,	alfin' (*id.*).

Trois mille,	tselas alifou (*id.*).
Quatre mille,	arbâ alifou (*id.*).
Etc.	Etc.
Dix mille,	âcheur alifou (*id.*).
Onze mille,	ahhdi âcheur alifou (*id.*).
Douze mille,	tsem âcheur alifou (*id.*).
Treize mille,	tselas âcheur alifou (*id.*).
Quatorze mille,	arbâat âcheur alifou (*id.*).
Quinze mille,	khamst âcheur alifou (*id.*).
Seize mille,	sett âcheur alifou (*id.*).
Dix-sept mille,	sebâat âcheur alifou (*id.*).
Dix-huit mille,	tsemân't âcheur alifou (*id.*).
Dix-neuf mille,	teçâat âcheur alifou (*id.*).
Vingt mille,	âcheurin' alifou (*id.*).

Et ainsi de suite.

Tout le reste de la numération est arabe jusqu'à *lekk* (100,000), mot d'origine indienne, je crois, mais que les Arabes emploient également.

CALENDRIER.

Les Souahhéli mesurent le temps comme les Arabes; mais, pour régler les travaux agricoles, les mouvements de la navigation et préciser le commencement et la fin des moussons, ils font usage de l'année solaire, telle qu'elle est composée dans l'ère djélaléenne et dont le premier jour se nomme nirouz. Cette ère, fondée en Perse le 14 septembre de l'an de J. C. 1079, y est employée depuis lors.

On sait qu'à chaque siècle on ajoute 22 jours intercalaires dans le nouveau calendrier persan, et 24 dans le nôtre. Tous les cent ans, le nirouz retarde donc de deux fois vingt-quatre heures sur l'époque à laquelle il se rapportait, pour nous, dans le siècle précédent; il s'ensuit que, dans la période comprise entre 1829 et 1879, il doit tomber le 28 ou le 29 août, eu égard à ce que les années bissextiles ne se correspondent pas dans les deux calendriers (1).

(1) Soit par ignorance du principe qui sert de base à cette façon de

Les Souahhéli ne divisent pas l'année solaire en mois. Pour dater les faits remarquables, ils comptent tant de jours à partir du nirouz. Ainsi, ils disent que l'ouverture de la mousson de nord-est a lieu le quatre-vingt-dixième jour du nirouz ; que le trentième, le cent dixième et le cent quatre-vingtième indiquent le moment de telles ou telles semailles.

Quant à l'année lunaire, ils la partagent comme les Arabes, et, sauf quelques différences de prononciation, ils donnent aux mois ou lunes les mêmes noms que ces derniers. Voici ces noms :

Mouharrem.
Safari.
Rabi el aouel.
Rabi el tsani.
Djoumadi el aouel.
Djoumadi el tsani.
Radjabi.
Châabani.
Ramadani.
Chouali.
Doul kâada.
Doul hhidja.

Les noms des jours de la semaine sont :

Dimanche,	djemâa mouçi.
Lundi,	djemâa pili.
Mardi,	djemâa tatou.
Mercredi,	djemâa inné.
Jeudi,	djemâa tanou *ou* el-khamiçi.
Vendredi,	el-djemâa.
Samedi,	djemâani *ou* es-seubt.

mesurer le temps, soit par suite d'une erreur de calcul, les indigènes se trompent, à ce qu'il paraît, quelquefois dans la détermination du nirouz : depuis mon départ de Zanzibar, j'ai appris, par M. Kuhlmann, drogman du consulat français, que ce jour était tombé le 27 août dans les années 1850-51-52.

ERRATA.

Page 20, ligne 3, au lieu de : ayant atteint *à* l'endroit,
lisez : ayant atteint l'endroit.

Pages 82-83, tableau des observations, dans la colonne baromètre, au lieu de : 760^{c},
lisez : 760^{mm}.

Dans la colonne thermomètre centigrade, ajoutez à tous les nombres le signe de degré (°).

Dans la colonne force des courants, au lieu de : 12',0'',
lisez : 12^{m},0.

Dans la colonne déclinaison N.O., au lieu de : 10 8' 0'',
lisez : 10° 8' 0''.

Page 88, ligne 9, au lieu de : Moutsa Mo*n*dou,
lisez : Moutsa Mo*u*dou.

Page 190, colonne thermomètre centigrade, ajoutez à tous les nombres le signe de degré (°).

Page 208, ligne 7, au lieu de : le refrain du *Conclave* de Béranger,
lisez : le refrain *de la Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des chambres*.

Page 338, ligne 29, au lieu de : *dont* le prix *s'est* réglé,
lisez : *où* le prix *en a été* réglé.

Page 372, ligne 9, au lieu de : *la maison désignée,*
lisez : *les* maison*s* désignée*s*.

Page 377, ligne 7, au lieu de : après quoi, le courtier reçoit, de même, un merouah *de commission*.
lisez : reçoit, de même, un merouah.

Page 387, ligne 10, au lieu de : poussé *par* quelques-uns,
lisez : poussé *pour* quelques-uns.

Page 397, ligne 22, au lieu de : à raison de 220 à 223 roupies *pour* piastres,
lisez : à raison de 220 à 223 roupies pour 100 piastres.

Page 427, ligne 12, au lieu de : mais *il* s'agissait,
lisez : mais *s'il* s'agissait.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

APPENDICE.

Paris. — Imprimerie de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, 5.